UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04049 9162

JOHN M. KELLY LIBRARY

Donated by
The Redemptorists of
the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

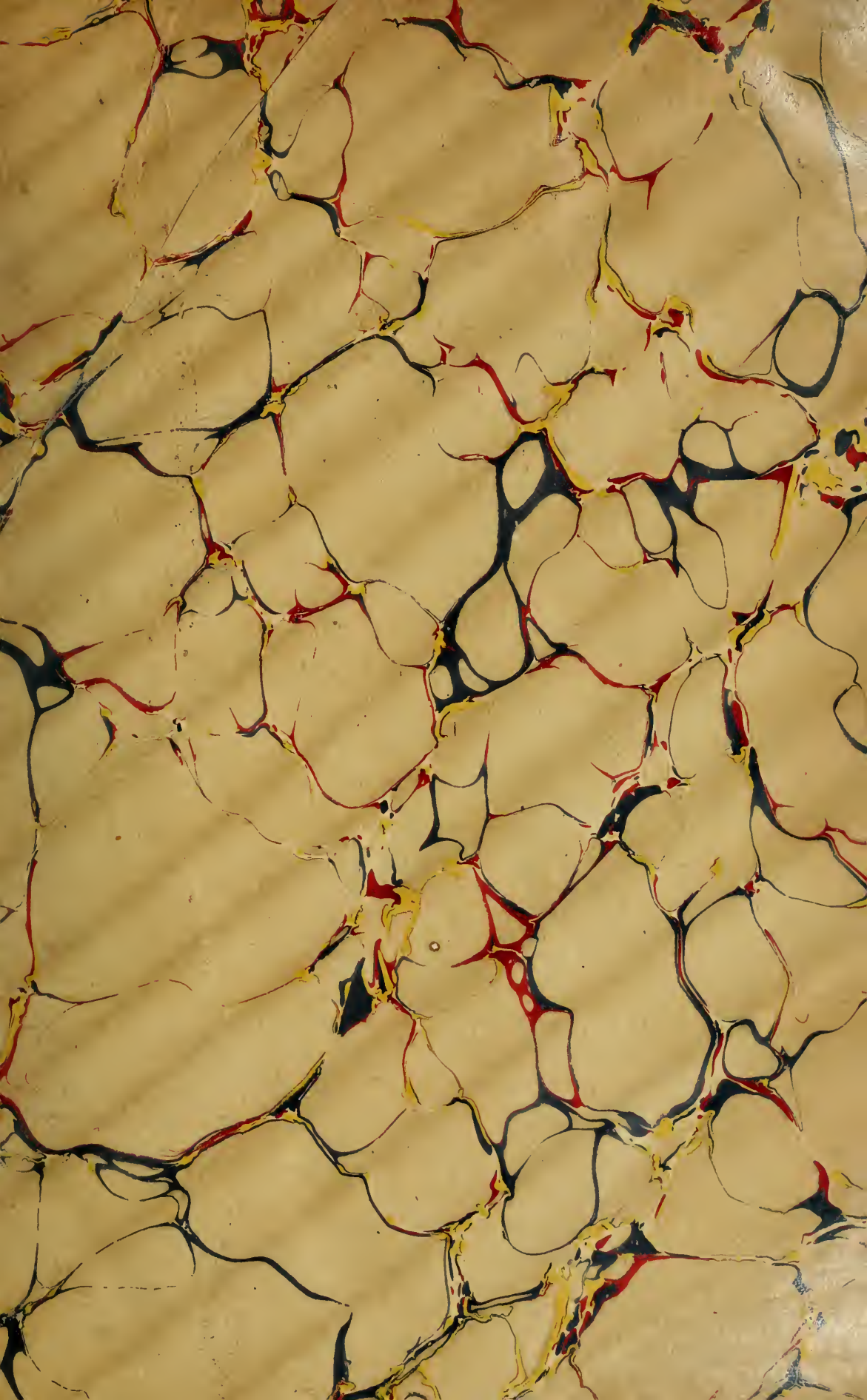

XII 4

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/oeuvrescomplte25augu

ŒUVRES COMPLÈTES

DE SAINT AUGUSTIN

ÉVÊQUE D'HIPPONE

TABLE DES OUVRAGES COMPRIS DANS LE TOME XXV

De la Cité de Dieu (Livres XXI et XXII). 1

APPENDICE

Comprenant quelques opuscules sur la découverte et la translation des reliques de saint Etienne et sur les miracles opérés par lui

Lettre d'Avitus a Palchonius 129
Lettre de Lucien a toute l'Eglise 130
Lettre de Lucien a toute l'Eglise 138
Lettre d'Anastase a Landuleus 144
Lettre de Sévère a toute l'Eglise 150
Sur les Miracles de saint Etienne (Deux Livres). 166

Des Hérésies (Un Livre). 204
Traité contre les Juifs. 248

CONTRE LES MANICHÉENS

Sur l'utilité de croire, a Honoré (Un Livre) 266
Des deux Ames (Un Livre) 310
Des Actes ou Disputes contre le manichéen Fortunat 340
Contre Adimante (Un Livre) 365
Contre l'Epitre du Fondement (Un Livre). 429
Contre Fauste le manichéen (Livres I à XV) 478

Traduits par M. CHARPENTIER, docteur en théologie.

Besançon. — Imprimerie d'Outhenin-Chalandre fils

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT AUGUSTIN

ÉVÊQUE D'HIPPONE

TRADUITES EN FRANÇAIS ET ANNOTÉES

PAR MM.

PÉRONNE
Chanoine titulaire de Soissons, ancien professeur d'Ecriture sainte et d'éloquence sacrée.

VINCENT
Archiprêtre de Vervins.

ÉCALLE
Professeur au grand séminaire de Troyes, traducteur de la *Somme contre les Gentils*.

CHARPENTIER
Doct. en théol., trad. des *Œuvres de S. Bernard*.

H. BARREAU
Docteur ès-lettres et en philosophie, chevalier de plusieurs ordres.

renfermant

LE TEXTE LATIN ET LES NOTES DE L'ÉDITION DES BÉNÉDICTINS

TOME VINGT-CINQUIÈME

LA CITÉ DE DIEU, APPENDICE SUR LES MIRACLES DE SAINT ÉTIENNE, DIVERS TRAITÉS CONTRE LES HÉRÉTIQUES

PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

RUE DELAMBRE, 13

—

1870

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO

DE

LA CITÉ DE DIEU

(SUITE)

LIVRE VINGT ET UNIÈME.

FIN RÉSERVÉE A LA CITÉ DU DIABLE, OU SUPPLICE ÉTERNEL DES DAMNÉS ET ARGUMENT DES INCRÉDULES CONTRE CETTE VÉRITÉ.

CHAPITRE PREMIER.

Marche de la discussion qui doit porter sur les supplices éternels des damnés avec le diable avant de parler de la félicité des saints.

Puisque, par la grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur, juge des vivants et des morts, les deux cités, c'est-à-dire la cité de Dieu et la cité du diable, sont arrivées au terme qui leur est réservé, nous avons à discuter avec soin dans ce livre, autant que l'assistance de Dieu nous en donnera la force, sur la nature du supplice qui attend le diable et tous ceux qui lui appartiennent. Si j'ai préféré suivre cet ordre et ne parler qu'en second lieu de la félicité des saints, c'est parce que si les supplices des uns comme la félicité des autres doivent exister dans les corps, il semble néanmoins beaucoup plus incroyable que les corps subsistent dans des tourments éternels que dans une félicité sans fin et sans douleur aucune. Par conséquent, lorsque j'aurai fait voir qu'une telle peine ne doit point être incroyable, ce me sera d'un grand secours pour qu'on croie plus facilement que les corps des saints jouiront d'une immortalité exempte de toute souffrance. Cet ordre n'est point en contradiction avec les saintes Ecritures où, quelquefois, la béatitude des bons est placée en premier lieu, comme dans ce passage : « Ceux qui auront bien fait ressusciteront pour la vie, et ceux qui auront mal fait ressusciteront pour le jugement, » (*Joan.*, v, 29) et quelquefois aussi est mise en second lieu, comme dans cet endroit : « Le Fils de l'Homme enverra les anges,

DE CIVITATE DEI

(SEQUITUR.)

LIBER VIGESIMUS-PRIMUS.

DE FINE DEBITO CIVITATIS DIABOLI, SUPPLICIO SCILICET DAMNATORUM SEMPITERNO, DEQUE HUMANIS CONTRA ILLUD INCREDULORUM ARGUMENTIS.

CAPUT PRIMUM.

De ordine disputationis, qua prius disserendum est de perpetuo supplicio damnatorum cum diabolo, quam de æterna felicitate sanctorum.

Cum per Jesum Christum Dominum nostrum, judicem vivorum atque mortuorum, ad debitos fines ambæ pervenerint Civitates, quarum una est Dei, altera diaboli, cujusmodi supplicium sit futurum diaboli et omnium ad eum pertinentium, in hoc libro nobis, quantum ope divina valebimus, diligentius disputandum est. Ideo autem hunc tenere ordinem malui, ut postea disseram de felicitate sanctorum, quoniam utrumque cum corporibus erit; et incredibilius videtur esse in æternis corpora durare cruciatibus, quam sine dolore ullo in æterna beatitudine permanere. Ac per hoc cum illam pœnam non debere esse incredibilem demonstravero, adjuvabit me plurimum, ut multo facilius omni carens molestia immortalitas corporum in sanctis futura credatur. Nec a divinis ordo iste abhorret eloquiis, ubi aliquando quidem bonorum beatitudo prius ponitur, ut est illud : « Qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ; qui autem mala egerunt, in resurrectionem judicii : » (*Joan.*, v, 29) sed aliquando et posterius, ut est : « Mittet Filius hominis Angelos suos, et colligent de

qui recueilleront tous les scandales de son royaume et les jetteront dans la fournaise du feu ardent, et là il y aura des pleurs et des grincements de dents; alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur père; » (*Matth.*, XIII, 41 et suiv.) et dans cet autre : « Ainsi les pécheurs iront au supplice éternel et les justes dans la vie éternelle. » (*Matth.*, XXV, 46.) De même dans les prophètes, ce qui serait bien long à rapporter, on trouve, si on y regarde de près, que c'est tantôt un ordre, tantôt l'autre qui est suivi. Quant à moi, j'ai dit pour quelle cause j'ai choisi celui-ci.

CHAPITRE II.

Des corps peuvent-ils durer perpétuellement au milieu d'un feu qui les brûle.

Que pourrais-je donc bien montrer pour convaincre les incrédules que des corps humains vivants et animés peuvent non-seulement n'être pas détruits par la mort, mais encore durer au sein même de flammes éternelles? Ils ne veulent pas en effet que nous alléguions en cette circonstance la vertu du Tout-Puissant; ils exigent absolument qu'on le leur prouve par un exemple. Si nous leur disons qu'il y a des animaux certainement corruptibles, attendu qu'ils sont mortels, qui vivent dans les flammes, et qu'on trouve je ne sais quelle espèce de vers dans des sources d'eau tellement chaude qu'on ne peut impunément y plonger la main, et que ces êtres non-seulement y vivent sans en ressentir aucun mal, mais encore ne peuvent vivre ailleurs, ces incrédules ne veulent point le croire si nous ne pouvons le leur faire voir. Ou bien, s'il nous est possible de leur en mettre la preuve sous les yeux ou de la leur donner par des témoins suffisants, ils demeurent dans leur incrédulité et soutiennent que cet exemple ne suffit point à prouver la chose en question, attendu que ces animaux ne vivent point toujours et vivent sans souffrir au milieu de ces ardeurs, par la raison qu'ils sont formés pour y vivre, non point pour y souffrir, comme s'il n'était pas plus difficile de croire que ces êtres sont faits pour vivre au milieu de cet élément plutôt que d'y souffrir; car ce qui est surprenant c'est qu'on puisse vivre dans le feu sans en souffrir. Or, si on croit l'un, pourquoi ne pas croire l'autre?

CHAPITRE III.

Est-ce une conséquence de la douleur corporelle que la mort de la chair s'en suive.

1. Il n'y a point de corps, disent-ils, qui puisse sentir la douleur sans mourir. D'où savons-nous cela? Car pour ce qui est des corps des démons, qui doute qu'ils sentent la douleur quand eux-mêmes confessent qu'ils sont affligés

regno ejus omnia scandala, et mittent in caminum ignis (*a*) ardentis, illic erit fletus et stridor dentium; tunc justi fulgebunt sicut sol in regno Patris sui : » (*Matth.*, XIII, 41, etc.) et illud : « Sic ibunt (*b*) isti in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam. » (*Matth.*, XXV, 46.) Et in Prophetis, quod commemorare longum est, nunc ille, nunc iste ordo, si quis inspiciat, invenitur. Sed ergo istum qua causa elegerim, dixi.

CAPUT II.

An possint corpora in ustione ignis esse perpetua.

Quid igitur ostendam, unde convincantur increduli, posse humana corpora animata atque viventia, non solum nunquam morte dissolvi, sed in æternorum quoque ignium durare tormentis? Nolunt enim hoc ad Omnipotentis nos referre potentiam, sed aliquo exemplo persuaderi sibi flagitant. Quibus si respondebimus, esse animalia profecto corruptibilia, quia mortalia, quæ tamen in mediis ignibus vivant : nonnullum etiam genus vermium in aquarum calidarum scaturigine reperiri, quarum fervorem nemo impune contrectat; illos autem non solum sine ulla sui læsione ibi esse, sed extra esse non posse : aut nolunt credere, si ostendere non valemus; aut si valuerimus sive oculis demonstrare res ipsas, sive per testes idoneos edocere, non satis hoc esse ad exemplum rei, de qua quæstio est, eadem infidelitate contendent : quia hæc animalia nec semper vivunt, et in illis fervoribus sine doloribus vivunt, suæ quippe naturæ convenientibus vegetantur illis, non cruciantur elementis; quasi non incredibilius sit vegetari, quam cruciari talibus rebus. Mirabile est enim, dolere in ignibus, et tamen vivere : sed mirabilius, vivere in ignibus, nec dolere. Si autem hoc creditur, cur non et illud?

CAPUT III.

An consequens sit, ut corporeum dolorem sequatur carnis interitus.

1. Sed nullum est, inquiunt, corpus quod dolere possit, nec possit mori. Et hoc unde scimus? Nam de

(*a*) Mss. *ardentem*. — (*b*) Ita Mss. At editi : *Sic ibunt injusti*.

de grands tourments? Si on répond qu'il n'y a point de corps solide et visible, et pour le dire en un mot, qu'il n'y a point de chair qui puisse sentir la douleur et ne puisse point mourir, que dit-on autre chose que ce que les hommes ont pu apprendre par la sensibilité corporelle et par leur propre expérience? Car ils ne connaissent de chair qu'une chair mortelle, et tout leur raisonnement se borne à ceci, que ce qu'ils ne connaissent point par expérience ne saurait exister. En effet, quelle raison y a-t-il de faire de la douleur un argument de mort quand elle est plutôt une preuve de vie? En effet, quoique nous demandions s'il peut toujours vivre, toutefois il est certain que ce qui sent la douleur ne peut être qu'un être vivant, et que toute douleur ne peut exister que dans un être vivant; il s'ensuit donc nécessairement que ce qui a douleur a vie, non pas que la douleur ôte la vie. En effet, toute douleur ne cause point la mort des corps, même sujets à la mort et devant l'éprouver un jour; et pour que la douleur puisse causer la mort d'un être, il faut que l'union de l'âme de cet être avec son corps soit telle qu'elle doive céder à une douleur extrême et s'envoler, parce que l'union des membres et ce qui est la vie est si faible qu'elle est hors d'état de résister à la violence qui résulte d'une grande ou extrême douleur. Or, le lien qui rattachera alors l'âme au corps sera tel, que de même qu'il ne saurait être délié par le laps de temps, ainsi il ne pourra être rompu par aucune douleur. Ainsi, bien qu'il n'existe point maintenant de chair qui puisse endurer le sentiment de la douleur sans mourir, cependant alors il y en aura une telle qu'il n'y en a point maintenant. De même qu'il y aura une mort comme il n'en existe point à présent. En effet, la mort ne sera point nulle alors, mais éternelle, attendu que l'âme ne saurait vivre en n'ayant point Dieu, ni échapper à la douleur en mourant. La première mort chasse l'âme du corps malgré elle, et la seconde mort retient l'âme malgré elle dans son corps; l'une et l'autre mort ont cela de commun, que c'est malgré elle que l'âme les souffre dans son corps.

2. Nos contradicteurs remarquent qu'il n'y a point maintenant de chair capable de supporter la douleur sans mourir et ne font point attention qu'il y a en ce genre quelque chose de plus grand que le corps. En effet, l'âme qui, par sa présence, donne la vie au corps et le gouverne peut souffrir et ne peut point mourir. Voilà donc une chose qui a le sentiment de la douleur et ne laisse point d'être immortelle; or, ce que nous savons exister dans toutes les âmes main-

corporibus quis certus est dæmonum, utrum in eis doleant, quando se affligi magnis cruciatibus confitentur? Quod si respondetur, terrenum corpus solidum scilicet atque conspicuum nullum esse, atque ut uno potius nomine id explicem, nullam esse carnem quæ dolere possit, morique non possit : quid aliud dicitur, nisi quod sensu corporis homines et experientia collegerunt? Nullam namque carnem nisi mortalem sciunt : et hæc est eorum tota ratio, ut quod experti non sunt, nequaquam esse posse arbitrentur. Nam cujus rationis est dolorem facere mortis argumentum, cum vitæ potius sit indicium? Etsi enim quærimus, utrum semper possit vivere : certum tamen est vivere omne quod dolet, doloremque omnem nisi in re vivente esse non posse. Necesse est ergo ut vivat dolens, non est necesse ut occidat dolor : quia nec corpora ista mortalia, et utique moritura, omnis dolor occidit; et ut dolor aliquis possit occidere, illa causa est, quoniam sic est anima connexa huic corpori, ut summis doloribus cedat, atque discedat : quoniam et ipsa compago membrorum atque vitalium sic infirma est, ut eam vim quæ magnum vel summum dolorem facit, non valeat sustinere. Tunc autem tali corpori anima et eo connectitur modo, ut illud vinculum sicut nulla temporis longitudine solvitur, ita nullo dolore rumpatur. Proinde etiamsi caro nunc talis nulla est, quæ sensum doloris perpeti possit, mortemque non possit : erit tamen tunc talis caro, qualis nunc non est; sicut talis erit et mors, qualis nunc non est. Non enim nulla, sed sempiterna mors erit, quando nec vivere anima poterit Deum non habendo, nec doloribus corporis carere moriendo. Prima mors animam nolentem pellit e corpore, secunda mors animam nolentem tenet in corpore : ab utraque (*a*) morte communiter id habetur, ut quod non vult anima, de suo corpore patiatur.

2. Attendunt autem isti contradictores nullam esse nunc carnem, quæ dolorem pati possit, mortemque non possit; et non attendunt esse tamen aliquid tale quod corpore majus sit. Ipse quippe animus, cujus præsentia corpus vivit et regitur, et dolorem pati potest, et mori non potest. Ecce inventa res est, quæ cum sensum doloris habeat, immortalis est. Hoc igitur erit tunc etiam in corporibus damnatorum, quod

(*a*) Hic apud Lov. additum est, *tamen*.

tenant se produira alors dans le corps des damnés. D'ailleurs, si nous y regardons de plus près, ce que nous appelons la douleur du corps se rapporte plutôt à l'âme qu'au corps; c'est l'âme, en effet, non le corps, qui éprouve la douleur, lors même que la cause de la douleur vient du corps et qu'elle souffre là où ce dernier est blessé. Aussi de même que nous disons, en parlant des corps, qu'ils sentent et qu'ils vivent, bien que le sentiment et la vie des corps soient dans l'âme, ainsi disons-nous, en parlant des corps, qu'ils souffrent, bien que la douleur ne puisse être dans le corps que par l'âme. L'âme ressent donc la douleur avec le corps à l'endroit où il arrive à ce dernier de souffrir. Elle la ressent aussi seule, bien qu'étant dans le corps, quand, pour une cause même invisible, elle souffre dans un corps sain. Enfin elle ressent la douleur même séparée du corps; il est sûr en effet que, dans les enfers, le riche qui s'écriait : « Je souffre dans cette flamme, » (*Luc*, XVI, 24) ressentait de la douleur. Quant au corps, qu'il soit inanimé ou animé, il ne ressent point la douleur sans l'âme. Si donc il était juste de conclure de la douleur à la mort, en sorte qu'on pût mourir par la raison qu'on ressent la douleur, la mort se rapporterait plutôt à l'âme, puisque c'est à elle aussi que se rapporte la douleur. Mais comme c'est plutôt l'âme qui, pouvant ressentir la douleur, ne peut cependant éprouver la mort, quelle raison grave avons-nous de croire que les corps mourront parce qu'ils éprouveront la douleur? Des Platoniciens ont prétendu, il est vrai, que c'est à raison de son corps terrestre et de ses membres sujets à la mort que l'âme est susceptible de crainte et de désir, de douleur et de joie, ce qui a fait dire à Virgile, de là, c'est-à-dire du corps qui est de terre et des membres qui sont sujets à la mort, « de là, pour l'homme, la crainte et le désir, la douleur et la joie. » (*Enéide*, VI.) Mais nous leur avons démontré dans le quatorzième livre de cet ouvrage que, d'après eux, les âmes même justifiées de toute souillure provenant du corps éprouvent encore un désir douloureux qui les porte à vouloir revenir de nouveau dans leurs corps. Or, là où il y a désir, évidemment il peut aussi y avoir douleur, car tout désir frustré, soit parce qu'on ne parvient point au but auquel on tend, soit parce qu'on perd ce qu'on avait précédemment obtenu, se change en douleur. Par conséquent, si l'âme qui ressent seule la douleur, ou du moins la ressent le plus vivement, a pourtant à sa manière une sorte d'immortalité, il ne s'ensuit donc point que les corps mourront parce qu'ils ressentiront la douleur. Enfin, si c'est le corps qui est cause que l'âme souffre, pourquoi peut-il lui faire connaître la

nunc esse scimus in animis omnium. Si autem consideremus diligentius, dolor qui dicitur corporis, magis ad animam pertinet. Animæ enim est dolere, non corporis, etiam quando ei dolendi causa existit a corpore, cum in eo loco dolet, ubi læditur corpus. Sicut ergo dicimus corpora sentientia, et corpora viventia, cum ab anima sit (*a*) corpori sensus et vita; ita et corpora dicimus dolentia, cum dolor corpori nisi ab anima esse non possit. Dolet itaque anima cum corpore in eo loco ejus, ubi aliquid contingit ut doleat. Dolet et sola, quamvis sit in corpore, cum aliqua causa etiam invisibili tristis est ipsa corpore incolumi. Dolet etiam non in corpore constituta : nam utique dolebat dives ille apud inferos, quando dicebat : « Crucior in hac flamma. » (*Luc.*, XVI, 24.) Corpus autem nec exanime dolet, nec animatum sine anima dolet. Si ergo a dolore argumentum recte sumeretur ad mortem, ut ideo mors possit accidere, quia potuit accidere et dolor, magis ad animam pertineret mori, ad quam magis pertinet et dolere. Cum vero illa quæ magis dolere potest, non possit mori, quid momenti affert cur illa corpora, quoniam futura sunt in doloribus, ideo etiam moritura esse credamus? Dixerunt (*b*) quidem Platonici, ex terrenis corporibus moribundisque membris esse animæ et metuere, et cupere, et dolere, atque gaudere. Unde Virgilius : Hinc, inquit (id est, ex moribundis terreni corporis membris), metuunt cupiuntque, dolent gaudentque. (*Æneid.*, VI.) Sed convicimus eos in (*c*)quarto decimo hujus Operis libro, habere animas secundum ipsos ab omni etiam corporis labe purgatas, diram cupiditatem, qua rursus incipiunt in corpora velle reverti. Ubi autem potest esse cupiditas, profecto etiam dolor potest. Frustrata quippe cupiditas sive non perveniendo quo tendebat, sive amittendo quo pervenerat, vertitur in dolorem. Quapropter si anima, quæ vel sola vel maxime dolet, habet tamen quamdam pro suo modo immortalitatem suam, non ideo mori poterunt illa corpora, quia dolebunt. Postremo si corpora faciunt, ut animæ doleant, cur eis dolorem

(*a*) Sic Mss. Editi autem hoc et proximo loco, pro *corpori*, habent *corporis*. — (*b*) Editi scriptis dissentientes habent, *quidam*. — (*c*) Vind. Am. et omnes Mss. *in duodecimo*. Lapsus est vel Auctoris vel Amanuensis . nam id in Platonicos egit Augustinus lib. XIV, c. III, et V.

douleur quand il ne peut lui donner la mort, sinon parce que ce n'est pas une raison pour procurer la mort que de pouvoir causer la douleur? Pourquoi donc serait-il incroyable que les flammes éternelles pussent produire la douleur dans le corps des damnés sans pouvoir y produire la mort, de même que le corps peut faire souffrir l'âme que néanmoins il ne peut faire mourir? La douleur n'est donc point nécessairement un argument de mort.

CHAPITRE IV.

Exemples pris dans la nature et montrant que les corps peuvent demeurer en vie au milieu des flammes.

1. Si donc, comme l'ont écrit les auteurs qui ont observé le plus curieusement la nature des animaux, la salamandre vit dans les flammes, et si certaines montagnes de Sicile fort connues, qui, depuis la plus grande antiquité et pendant un si long espace de temps, n'ont cessé de brûler jusqu'à nos jours pour brûler encore dans l'avenir, ne laissent point de demeurer entières, nous avons dans ces êtres des preuves assez concluantes que tout ce qui brûle ne se consume point; de même l'âme montre assez aussi que tout ce qui souffre ne meurt pas pour cela. Pourquoi nous demande-t-on encore des exemples pour montrer qu'il n'est pas incroyable que le corps de l'homme, puni de supplices éternels, ne perd point son âme au milieu des flammes, brûle sans se consumer et souffre sans mourir? Car la substance de la chair aura reçu alors une telle propriété de celui qui en a donné de si diverses et de si merveilleuses aux choses que nous voyons, propriétés qui ne nous frappent point d'admiration, uniquement parce qu'elles sont nombreuses. En effet, qui a donné à la chair du paon la propriété de ne se point corrompre après la mort, si ce n'est le Dieu qui a créé toutes choses? Comme ce fait me semblait incroyable, un jour qu'on me servit à Carthage un de ces volatiles qu'on avait fait cuire, j'en fis mettre de côté un morceau de la poitrine de la grosseur qu'il me parut bon, et après un laps de temps suffisant pour que tout autre chaire cuite fût en putréfaction, on me représenta ce morceau; il n'avait aucune odeur qui offensât l'odorat. On le remit à sa place, et après plus de trente jours, on le retrouva dans le même état qu'auparavant. Il en fut de même après une année tout entière; la seule différence qu'il y avait, c'est que la masse en était plus sèche et plus contractée. Qui a donné à la paille une vertu de froid qui lui permet de conserver la neige qui en est recouverte et une vertu de chaud qui lui fait hâter la maturité des fruits verts?

2. Quant au feu lui-même, qui pourrait expli-

possunt, mortem vero inferre non possunt, nisi quia consequens non est, ut mortem faciat, quod dolorem facit. Cur ergo incredibile est, ita ignes illis corporibus dolorem posse inferre, non mortem, sicut ipsa corpora dolere animas faciunt, quas tamen non ideo mori cogunt? Non est ergo necessarium futuræ mortis argumentum dolor.

CAPUT IV.

De naturalibus exemplis, quorum consideratio doceat, posse inter cruciatus viventia corpora permanere.

1. Quapropter si, ut scripserunt qui naturas animalium curiosius indagarunt, salamandra in ignibus vivit; et quidam notissimi Siciliæ montes, qui tanta diuturnitate temporis atque vetustate usque nunc et deinceps flammis æstuant, atque integri perseverant, satis idonei testes sunt, non omne quod ardet absumi; et anima indicat, non omne quod dolere potest, posse etiam mori: quid adhuc a nobis rerum poscuntur exempla, quibus doceamus, non esse incredibile, ut hominum corpora sempiterno supplicio punitorum, et in igne animam non amittant, et sine detrimento ardeant, et sine interitu doleant? Habebit enim tunc (*a*) istam carnis substantia qualitatem ab illo inditam, qui tam miras et varias tot rebus indidit, quas videmus, ut eas, quia multæ sunt, non miremur. Quis enim nisi Deus creator omnium dedit carni pavonis mortui ne putresceret? Quod cum auditum incredibile videretur, evenit ut apud Carthaginem nobis cocta apponeretur hæc avis: de cujus pectore pulparum, quantum visum est, decerptum servari jussimus: quod post dierum tantum spatium, quanto alia caro quæcumque cocta putresceret, prolatum atque oblatum, nihil nostrum offendit olfactum. Itemque repositum post dies amplius quam triginta, idem quod erat inventum est: idemque post annum, nisi quod aliquantum corpulentiæ siccioris et contractioris fuit. Quis paleæ dedit vel tam frigidam vim, ut obrutas nives servet; vel tam fervidam, ut poma immatura maturet?

2. De ipso igne mira quis explicet, quo quæque

(*a*) Sic Mss. Editi vero, *ista*.

quer comment il se fait que ce qu'il brûle devient noir quand lui-même est brillant, qu'il décolore ce qu'il touche quoiqu'il soit lui-même d'une très-belle couleur, et qu'il laisse un charbon d'un très-grand noir d'un tison qui était lumineux? Car cela n'est point constant; en effet, on voit au contraire des pierres qu'on fait cuire à blanc devenir blanches elles-mêmes; elles blanchissent, il est vrai, tandis que le feu est plutôt rouge, mais pourtant le blanc a plus de rapport avec la lumière, de même que le noir en a plus avec les ténèbres. Ainsi lorsque le feu brûle dans le bois pour cuire la pierre, il produit des effets contraires dans des choses qui ne sont point contraires; car bien que la pierre et le bois soient différents, ils ne sont point contraires, comme le blanc et le noir, dont il produit l'un dans les pierres et l'autre dans le bois, tout brillant qu'il soit lui-même, s'il rend les pierres blanches, il rend le bois noir; toutefois son action serait en défaut sur la pierre s'il ne vivait dans le bois. Mais que dirai-je du charbon? N'y a-t-il point à s'étonner de rencontrer en lui une friabilité telle qu'il se brise au moindre coup et s'écrase sous la plus légère pression, unie à une telle solidité qu'il n'est altéré par aucun liquide ni détruit par le temps, si long qu'il soit, au point que ceux qui bornent les héritages ont coutume d'en placer des morceaux au pied des bornes pour servir de preuve contre quiconque, après bien des années, élèverait des contestations sur la propriété et prétendrait que la borne trouvée n'est pas la limite du champ? Qui a donné à ce charbon la propriété de se conserver incorruptible si longtemps dans une terre humide, là où le bois se pourrit, si ce n'est le feu qui lui-même détruit tout?

3. Jetons aussi les yeux sur une merveille que nous présente la chaux. Indépendamment du phénomène dont nous avons déjà suffisamment parlé, qui consiste en ce qu'elle blanchit par l'action du feu, qui noircit les autres choses, elle conçoit d'une manière très-cachée le feu du feu, et redevenue elle-même une pierre froide au toucher, elle conserve cependant le feu si bien caché en elle qu'il demeure imperceptible à nos sens; mais découvert par l'expérience, bien qu'il ne paraisse point, on sait qu'il y sommeille. C'est ce qui fait que nous appelons cette chaux de la chaux vive, comme si le feu latent qu'elle renferme était l'âme invisible de ce corps visible. Mais combien n'est-il pas étonnant que c'est lorsqu'on l'éteint qu'elle s'enflamme? En effet, pour la priver de son feu latent, on la plonge dans l'eau, ou bien on jette de l'eau dessus, et cette chaux, qui d'abord était froide, s'échauffe par le même moyen par lequel on refroidit tout ce qui est chaud. On dirait que le feu qui était latent dans cette pierre en sort, quand elle semble expirer, pour se manifester

adusta nigrescunt, cum ipse sit lucidus; et pene omnia quæ ambit et lambit, colore (*a*) pulcherrimus decolorat, atque ex pruna fulgida carbonem teterrimum reddit? Neque id quasi regulariter definitum est: nam e contrario lapides igne candente percocti, et ipsi fiunt candidi, et quamvis ille magis rubeat, illi (*b*) albicent, congruit tamen luci quod album est, sicut nigrum tenebris. Cum itaque ignis in lignis ardeat, ut lapides coquat, contrarios habet non in contrariis rebus effectus. Etsi enim lapides et ligna diversa sunt: contraria tamen non sunt, sicut album et nigrum, quorum in lapidibus unum facit, alterum in lignis, clarus illos clarificans, hæc obfuscans; cum in illis deficeret, nisi in istis viveret. Quid in carbonibus, nonne miranda (*c*) est et tanta infirmitas, ut ictu levissimo frangantur, pressu facillimo conterantur; et tanta firmitas, ut nullo humore corrumpantur, nulla ætate vincantur, usque adeo ut eos substernere soleant, qui limites figunt, ad convincendum litigatorem, quisquis post quantalibet tempora exstiterit, fixumque lapidem limitem non esse contenderit? Quis eos in terra humida infossos, ubi ligna putrescerent, tam diu durare incorruptibiliter posse, nisi rerum ille corruptor ignis effecit?

3. Intueamur etiam miraculum calcis, excepto eo, de quo jam satis diximus, quod igne (*d*) candicat, quo alia tetra redduntur, etiam occultissime ab igne ignem concipit, eumque jam gleba tangentibus frigida tam latenter servat, ut nulli nostro sensui prorsus appareat, sed compertus experimento, etiam dum non apparet, sciatur inesse sopitus. Propter quod eam calcem vivam loquimur, velut ipse ignis latens anima sit invisibilis visibilis corporis. Jam vero quam mirum est, quod cum extinguitur, tunc accenditur? Ut enim occulto igne careat, (*e*) aqua infunditur, aquave perfunditur; et cum ante sit frigida, inde fervescit, unde ferventia cuncta frigescunt. Velut exspirante ergo illa gleba discedens ignis, qui latebat, apparet,

(*a*) Sola editio Lov. *pulcherrimo*. — (*b*) Ita Mss. At editi, *illi albido colore nitescant*. — (*c*) Editi, *miranda res est*. Abest *res* a Mss. — (*d*) Sic Mss. At editi, *candescat*. — (*e*) Apud Lov. *aquæ infunditur*.

aux sens, et après cela, cette chaux devient tellement froide par une sorte de mort qu'elle ne saurait plus s'échauffer de quelque eau qu'on l'inonde; nous l'appelons alors chaux éteinte après l'avoir appelée chaux vive. Que semble-t-il qu'on puisse ajouter à cette merveille? Et pourtant il s'y ajoute quelque chose encore. En effet, si au lieu d'employer de l'eau on a recours à l'huile, qui est plutôt un aliment pour le feu, la chaux n'éprouve aucune augmentation de chaleur, soit qu'on la plonge dans l'huile, soit qu'on l'en arrose. Si nous lisions ou apprenions ces merveilles de quelque pierre de l'Inde et que nous ne pussions point l'expérimenter par nous-mêmes, certainement nous croirions que c'est un mensonge, ou tout au moins nous en serions grandement émerveillés. Or, nous avons tous les jours sous les yeux la preuve de ces merveilles, mais par le fait même de leur fréquence et non point parce qu'elles sont d'un genre moins admirable, elles perdent de leur importance pour nous, en sorte que nous cessons même d'admirer certaines choses qui ont pu être apportées et exposées à notre admiration, des Indes même, partie du monde fort éloignée de nous.

4. Bien des personnes parmi nous, particulièrement les orfèvres et les bijoutiers, ont des diamants; or, cette pierre résiste à l'action du fer, du feu même, et de quelque force que ce soit; elle ne cède, dit-on, qu'au sang de bouc. Mais ceux qui en possèdent et les connaissent les admirent-ils autant que ceux à qui cette vertu se montre pour la première fois? Quant à ceux à qui on ne la fait point voir peut-être n'y croient-ils même pas, ou s'ils y croient, ils sont frappés d'étonnement tant qu'ils ne l'ont point expérimentée. Mais s'il arrive qu'ils l'aient vue par expérience, ils l'admirent encore tant que l'expérience n'en est pas trop souvent répétée. Mais peu à peu l'habitude de la réitérer fait cesser toute espèce de mouvement d'admiration. Nous savons que l'aimant attire le fer à lui d'une manière qui étonne; la première fois que je l'ai vu j'en ai été vivement frappé. Je voyais en effet un anneau de fer attiré, enlevé et maintenu suspendu par cette pierre, puis, comme si elle avait communiqué sa vertu au morceau de fer qu'elle avait enlevé et l'avait partagée avec lui, ce même anneau, approché d'un autre, tint aussi ce dernier suspendu et communique à son tour à ce second anneau la vertu que la pierre lui avait communiquée en premier. On en approcha de même un troisième, puis un quatrième, et tous ces anneaux joints les uns aux autres formaient une sorte de chaîne d'anneaux non point passés les uns dans les autres, mais adhérant extérieurement les uns aux autres. Qui n'aurait été frappé d'étonnement à la vue de la propriété de cette pierre, propriété qui non-seulement était en elle, mais encore passait par tant d'anneaux suspendus et les rattachait

ac deinde tanquam morte sic frigida est, ut adjecta unda non sit arsura, et quam calcem vocabamus vivam, vocemus exstinctam. Quid est quod huic miraculo addi posse videatur, et tamen additur? Nam si non adhibeas aquam, sed oleum, quod magis fomes est ignis, nulla ejus perfusione vel infusione fervescit. Hoc miraculum si de aliquo Indico lapide legeremus, sive audiremus, et in nostrum experimentum venire non posset, profecto aut mendacium putaremus, aut certe granditer miraremur. Quarum vero rerum ante oculos nostros quotidiana documenta versantur, non genere minus mirabili, sed ipsa assiduitate vilescunt, ita ut ex ipsa India, quæ remota est pars orbis a nobis, desierimus nonnulla mirari, quæ ad nos potuerunt miranda perduci.

4. Adamantem lapidem multi apud nos habent, et maxime aurifices insignitoresque gemmarum qui lapis nec ferro, nec igni, nec alia vi ulla, perhibetur (*a*) præter hircino sanguine vinci. Sed qui eum habent atque noverunt, numquid ita mirantur, ut hi quibus primum potentia ejus ostenditur? Quibus autem non ostenditur, fortasse nec credunt; aut si credunt, inexperta mirantur; et si contigerit experiri, adhuc quidem mirantur insolita, sed assiduitas experiendi paulatim subtrahit admirationis incitamentum. Magnetem lapidem novimus mirabilem ferri esse raptorem: quod cum primum vidi, vehementer inhorrui. Quippe cernebam a lapide ferreum anulum raptum atque suspensum; deinde tanquam ferro quod rapuerat, vim dedisset suam, communemque fecisset, idem anulus admotus est alteri, eumque suspendit, atque ut ille prior lapidi, sic alter anulus priori anulo cohærebat: accessit eodem modo tertius, accessit et quartus; jamque sibi per mutua circulis nexis, non implicatorum intrinsecus, sed extrinsecus adhærentium, quasi catena pependerat anulorum. Quis istam vim lapidis non stuperet, quæ illi non solum inerat, verum etiam per tot suapensa transibat, et invisibilibus ea vinculis

(*a*) Sic Mss. Editi vero, *præterquam*.

les uns aux autres par des liens invisibles? Mais ce que m'a appris sur cette pierre mon frère et évêque Sévère de Milève est bien plus étonnant encore. En effet il m'a raconté ce qu'il avait vu lui-même. Bathanarius, autrefois comte d'Afrique, lui montra un jour qu'il était à sa table une pierre d'aimant qu'il plaça sous un plateau d'argent après avoir mis un morceau de fer dessus; puis, selon qu'il faisait mouvoir sous ce plateau la main dont il tenait la pierre, le fer se mouvait au-dessus, tandis que le plateau d'argent, qui était entre les deux, n'éprouvait rien; le morceau de fer était emporté sur le plateau par la pierre d'aimant dans un mouvement très-rapide de va et vient qui lui était imprimé de dessous par la main de cet homme. J'ai rapporté de cette pierre ce que j'en ai vu moi-même ainsi que ce que j'en ai appris d'un autre et que je crois comme si je l'avais vu; je vais citer aussi ce que j'en ai lu. Quand on place un diamant près d'une pierre d'aimant, celle-ci n'attire plus le fer, et si elle l'avait déjà attiré auparavant, dès qu'on approche d'elle un diamant, elle laisse tomber le fer. C'est l'Inde qui nous envoie ces pierres; mais si nous cessons de nous étonner de leur vertu quand nous les connaissons, à combien plus forte raison ceux de qui ils nous viennent doivent-ils moins s'en étonner s'ils peuvent se les procurer facilement; peut-être en est-il pour eux, à la vue de ces pierres, comme pour nous, à la vue de la chaux que nous voyons, sans en être étonnés, parce qu'elle est commune chez nous, s'échauffer d'une manière surprenante dans l'eau, qui ordinairement éteint le feu, et demeurer froide dans l'huile, qui au contraire fait brûler le feu.

CHAPITRE V.

Il y a bien des choses dont on ne peut connaître la raison, et de la vérité desquelles il n'y a cependant aucun doute.

1. Toutefois, quand nous annonçons aux infidèles les merveilles passées ou futures de Dieu, que nous ne pouvons point leur montrer par expérience, ils nous demandent la raison de ces choses, et comme nous ne pouvons la leur donner, attendu qu'elles excèdent les forces de l'esprit humain, ils pensent que ce que nous disons est faux. Ils devraient eux-mêmes nous rendre raison de tant de merveilles que nous pouvons voir ou que nous voyons en effet. S'ils reconnaissent que cela n'est point possible à l'homme, ils doivent avouer que ce n'est pas une raison pour dire qu'une chose n'a jamais été ou ne sera jamais, que l'impossibilité d'en rendre raison, puisque la même impossibilité existe pour ces choses-là. Je ne parcourrai donc point toutes les merveilles qui se trouvent rapportées dans les livres et qui, n'étant ni des faits ni des choses transitoires, subsistent chacune en son lieu où

subligabat? Sed multo est mirabilius, quod a fratre et coepiscopo meo Severo Milevitano de isto lapide comperi. Se ipsum namque vidisse narravit, quemadmodum Bathanarius quondam comes Africæ, cum apud eum convivaretur episcopus, eumdem protulerit lapidem, et tenuerit sub argento, ferrumque super argentum posuerit; deinde sicut subter movebat manum, qua lapidem tenebat, ita ferrum de super movebatur, atque argento medio nihilque patiente, concitatissimo cursu ac recursu infra lapis ab homine, supra ferrum rapiebatur a lapide. Dixi quod ipse conspexi, dixi quod ab illo audivi, cui tanquam ipse viderim credidi. Quid etiam de isto magnete legerim dicam. Quando juxta eum ponitur adamas, non rapit ferrum; et si jam rapuerat, ut ei appropinquaverit, mox remittit. India mittit hos lapides : sed si eos nos cognitos jam desistimus admirari, quanto magis illi a quibus veniunt, si eos facillimos habent, sic forsitan habent ut nos calcem, quam miro modo aqua fervescentem, qua solet ignis exstingui, et oleo non fervescentem, quo solet ignis accendi, quia in promptu nobis est, non miramur.

CAPUT V.

Quanta sint quorum ratio nequeat agnosci, et tamen eadem vera esse, non sit ambiguum.

1. Verumtamen homines infideles, (a) qui cum divina vel præterita vel futura miracula prædicamus, quæ illis experienda non valemus ostendere, rationem a nobis earum flagitant rerum; quam quoniam non possumus reddere (excedunt enim vires mentis humanæ), existimant falsa esse quæ dicimus; ipsi de tot mirabilibus rebus, quas vel videre possumus, vel videmus, debent reddere rationem. Quod si fieri ab homine non posse perviderint, fatendum est eis, non ideo aliquid non fuisse, vel futurum non esse, quia ratio inde non potest reddi; quando quidem sunt ista de quibus similiter non potest. Non itaque pergo per plurima quæ mandata sunt litteris, non gesta atque

(a) Ita Mss. At editi, *quibus*.

quiconque le voudra et en aura la possibilité, peut aller voir si elles sont vraies. Je me contenterai d'en rapporter quelques-unes. On dit que lorsqu'on approche du feu le sel d'Agrigente, en Sicile, il se fond comme s'il était dans l'eau, tandis que lorsqu'on le jette dans l'eau, il crépite comme s'il était dans le feu. (Plin., lib. XXXI, 7.) Chez les Garamantes, il y a une fontaine dont les eaux sont tellement froides le jour qu'on ne peut en boire et si chaudes la nuit qu'on ne peut y toucher. (Plin., liv. V, 5.) Dans l'Epire, on voit une autre fontaine dont les eaux éteignent les torches allumées, comme celles de toutes les autres fontaines, mais rallument celles qui sont éteintes, ce que ne font point les eaux des autres fontaines. (Plin., lib. II, 183 ex *Mela.*, lib. II, 3.) L'asbeste est une pierre d'Arcadie, ainsi appelée parce que une fois allumée elle ne peut plus s'éteindre. (Plin., lib. XXXVII, 10.) Il y a en Egypte un figuier dont le bois ne flotte point sur l'eau comme les autres bois, mais coule au fond de l'eau; et, ce qui est plus étonnant encore, quand il a passé quelque temps au fond de l'eau, il remonte à la surface, tandis que le poids de l'eau dont il est mouillé devrait le rendre plus lourd. (Plin., lib. XIII, 7.) Au pays de Sodome, il y a des fruits qui poussent bien, à la vérité, et qui semblent arriver à leur maturité, mais quand on les porte à la bouche ou qu'on les presse de la main, et que la peau en est entamée, ils tombent en cendre et s'en vont en fumée. (Joseph. lib. V *de Bello Jud.*, et Solim., cap. xxxviii, et Tacit., lib. V.) Une pierre de Perse du nom de pyrite brûle la main qui la tient si on la presse fortement, ce qui lui a fait donner son nom d'un mot qui signifie feu. (Plin., lib. XXXVI, 19, et XXXVII, 11.) En Perse encore se trouve une pierre appelée sélénite dont la blancheur intérieure croît ou décroît avec la lune. (Plin., lib. XXXVII, 10.) En Cappadoce, les cavales conçoivent du vent, mais les poulains ainsi conçus ne vivent pas plus de trois ans. (Solin., XXVII, et Plin., lib. VIII, 42.) Une île de l'Inde appelée Tilos l'emporte sur toutes les autres îles, parce que les arbres qui y poussent ne perdent jamais leurs feuilles.

2. Que les infidèles qui ne veulent point ajouter foi aux Ecritures divines m'expliquent donc s'ils le peuvent ces innombrables merveilles et d'autres semblables que nous n'apprenons point dans le récit de faits et de choses passés, mais bien dans l'histoire de lieux qui existent encore, et que je ne puis rapporter tout au long, parce que j'ai autre chose à faire en ce moment. S'ils ne croient pas aux saintes Ecritures, c'est parce qu'ils ne les tiennent point pour divines, et leur raison, c'est qu'elles renferment des choses incroyables comme celles dont nous parlons main-

transacta, sed in locis quibusque manentia; quo si quisquam ire voluerit et potuerit, utrum vera sint, explorabit, sed pauca commemoro. Agrigentinum Siciliæ salem perhibent : cum fuerit admotus igni, velut in aqua fluescere; cum vero ipsi aquæ, velut in igne crepitare. (Plin., l. XXXI, c. vii.) Apud Garamantas quemdam fontem tam frigidum diebus, ut non bibatur; tam fervidum noctibus, ut non tangatur. (Plin., l. V, c. v.) In Epiro alium fontem, in quo faces, ut in cæteris, exstinguuntur accensæ (Plin., l. II, c. cii, *ex Mela*, l. II, c. iii); sed, non ut in cæteris, accenduntur exstinctæ. Asbeston Arcadiæ lapidem propterea sic vocari, quod accensus semel jam non possit exstingui. (Plin., l. XXXVII, c. x.) Lignum cujusdam ficus Ægyptiæ, non ut ligna cætera in aquis natare, sed mergi; et quod est mirabilius, cum in imo aliquandiu fuerit, inde ad aquæ superficiem rursus emergere, quando madefactum debuit humoris pondere prægravari. (Plin., l. XIII, c. vii.) Poma in terra Sodomorum gigni quidem, et ad maturitatis faciem pervenire; sed morsu pressuve tentata, in fumum ac favillam corio fatiscente vanescere. (Jos., l. V, *de Bello Jud.*, et Solin., c. xxxviii, et Tacit., l. V.) Pyritem lapidem Persicum tenentis manum, si vehementius prematur, adurere, propter quod ab igne nomen accepit. (Plin., l. XXXVI, c. xix, et l. XXXVII, c. xi.) In eadem Perside gigni etiam lapidem Selenitem, cujus interiorem candorem cum luna crescere atque deficere. (Plin., l. XXXVII, c. x.) In Cappadocia etiam vento equas concipere, eosdemque fetus non amplius triennio vivere. (Solin., c. xlvii; *vide etiam* Plin., l. VIII, c. xlii.) (*a*) Tilon Indiæ insulam eo præferri cæteris terris, quod omnis arbor quæ in ea gignitur, nunquam nudatur tegmine foliorum.

2. De his atque aliis innumerabilibus mirabilibus, quæ historia non factorum et transactorum, sed manentium locorum tenet, mihi autem aliud agenti ea persequi nimis longum est, reddant rationem, si possunt, infideles isti, qui nolunt divinis litteris credere; quid aliud quam non putantes eas esse divinas, eo quod res habeant incredibiles, sicuti hoc est unde

(*a*) In aliquot Mss. *Thylen.* Consule *Plin.*, lib. VI, c. xxviii, et lib. XII, c. xx, et lib. XVI, c. xxi.

tenant. S'ils disent en effet qu'il n'y a point de raison qui admette que la chair brûle sans se consumer, souffre sans mourir, et que certainement de grands raisonneurs pourraient rendre compte de toutes les choses qui passent pour admirables, qu'ils nous rendent donc raison des quelques merveilles que nous avons rapportées et qui sont telles que s'ils ne savaient point qu'il est hors de doute qu'elles existent et que nous leur disions qu'elles existeront un jour, ils les croiraient beaucoup moins que ce qu'ils refusent de croire en ce moment quand nous leur disons que cela arrivera un jour. En effet, qui parmi eux nous croirait si, de même que nous disons qu'il y aura un jour des corps vivants qui brûleront et souffriront toujours sans jamais mourir, nous annoncions que, dans les siècles à venir, il y aura un sel que le feu fera fondre comme l'eau, tandis que l'eau le fera crépiter comme le feu; ou qu'il y aura une fontaine dont les eaux seront tellement chaudes pendant la fraîcheur de la nuit qu'on ne pourra y toucher et si froides pendant les ardeurs du jour qu'on ne saura en boire; ou qu'on verra une pierre qui brûlera par sa chaleur la main de quiconque la serrera ou qui, enflammée de tous côtés, ne pourra s'éteindre, et les autres choses que j'ai rapportées en en passant beaucoup sous silence? Si donc nous disions que tout cela doit se produire dans un siècle à venir et que les incrédules nous répondissent : si vous voulez que nous les croyions, rendez-nous raison de chacune d'elles; nous déclarerions que nous ne pouvons le faire, attendu que la faible raison de l'homme est vaincue par ces œuvres merveilleuses de Dieu et par d'autres semblables, et nous dirions en même temps que ce n'est pas sans raison que le Tout-Puissant fait qu'il y a en nous une raison très-ferme dont l'esprit humain, dans sa faiblesse, ne peut rendre raison, et que si, dans une multitude de choses, nous ne savons point certainement ce qu'il veut, cependant il est bien certain pour nous que rien de ce qu'il veut ne lui est impossible, et que nous croyons à sa parole quand il nous prédit une chose, parce que nous ne pouvons penser qu'il soit ou impuissant ou menteur. Mais en attendant, qu'est-ce que ces censeurs de la foi et ces revendicateurs des droits de la raison répondent-ils à ces choses dont la raison est incapable de rendre compte, mais qui n'en existent pas moins et paraissent lui être contraires? Si nous les annoncions pour un avenir quelconque, les infidèles nous en demanderaient raison comme ils nous le demandent pour les choses que nous leur présentons comme étant à venir. Par conséquent, de même que, dans les œuvres de Dieu, si l'esprit et la parole de l'homme ne peuvent donner la raison de ce qui est, cela n'empêche point que ces choses ne soient, ainsi de ce que l'homme ne peut rendre

nunc agimus. Non enim admittit, inquiunt, ulla ratio, ut caro ardeat, nec absumatur; doleat, neque moriatur : ratiocinatores videlicet magni, qui de omnibus rebus quas esse mirabiles constat, possint reddere rationem. Reddant ergo (*subaudi*, rationem) de his, quæ pauca posuimus, quæ procul dubio si esse nescirent, et ea futura esse diceremus, multo minus crederent, quam quod nunc dicentibus nobis nolunt credere aliquando venturum. Quis enim eorum nobis crederet, si quemadmodum dicimus futura hominum viva corpora, quæ semper arsura atque dolitura, nec tamen aliquando moritura sint, ita diceremus in futuro sæculo futurum salem, quem faceret ignis velut in aqua fluescere, eumdemque faceret aqua velut in igne crepitare; aut futurum fontem, cujus aqua in refrigerio noctis sic ardeat, ut non possit tangi; in æstibus vero diei sic algeat, ut bibi non possit; aut futurum lapidem, vel eum qui suo calore manum constringentis adureret, vel eum qui undecumque accensus exstingui omnino non posset, et cætera quæ prætermissis aliis innumeris commemoranda interim duxi? Hæc ergo in illo sæculo, quod futurum est, si diceremus futura, nobisque increduli responderent : Si vultis ut ea credamus, de singulis reddite rationem : nos non posse confiteremur, eo quod istis et similibus Dei miris operibus infirma mortalium ratiocinatio vinceretur; fixam tamen apud nos esse rationem, non sine ratione omnipotentem facere, unde animus humanus infirmus rationem non potest reddere : et in multis quidem rebus incertum nobis esse quid velit; illud tamen esse certissimum, nihil eorum illi esse impossibile, quæcumque voluerit : eique nos credere prædicenti, quem neque impotentem, neque mentientem possumus credere. Hi tamen fidei reprehensores, exactoresque rationis, quid ad ista respondent, de quibus ratio reddi ab homine non potest, et tamen sunt, et ipsi rationi naturæ videntur esse contraria? Quæ si futura esse diceremus, similiter a nobis, sicut eorum quæ futura esse dicimus, ab infidelibus ratio posceretur. Ac per hoc, cum in talibus operibus Dei deficiat ratio cordis et sermonis humani, sicut ista non ideo non sunt, sic non ideo etiam illa

raison des deux choses que nous annonçons, il ne s'ensuit point pour cela qu'elles ne seront point.

CHAPITRE VI.

Toutes les choses merveilleuses ne sont pas le produit de la nature, mais il y en a qui sont modifiées par le génie de l'homme ou composées par l'art des démons.

1. On nous répondra peut-être : Cela n'est point et nous ne croyons pas ces choses-là ; ce qu'on en a dit ou écrit est faux, et peut-être poursuivra-t-on en raisonnant ainsi : S'il faut croire de pareilles choses, croyez également vous-mêmes ce qui est rapporté dans les mêmes livres, c'est-à-dire qu'il a existé ou qu'il existe même encore un temple de Vénus dans lequel il y a un chandelier portant un flambeau qui brûle tellement en plein air qu'il n'y a ni tempête ni pluies capables de l'éteindre, si bien que ce feu a été, comme la pierre en question, appelée λύχνος ἄσβεστος, c'est-à-dire la lampe inextinguible. On pourra nous dire cela pour nous mettre dans l'embarras de répondre, attendu que si nous disons qu'on ne doit point le croire, nous affaiblirons l'autorité du livre où ces merveilles sont inscrites, et si nous accordons qu'on doit le croire , nous fortifions les divinités païennes. Mais, comme je l'ai déjà dit dans le livre douzième de cet ouvrage, nous ne sommes pas obligés de croire tout ce que renferme l'histoire des gentils, attendu que les historiens eux-mêmes, comme le dit Varron, sont divisés entre eux sur une multitude de points comme à dessein et de parti pris; mais pour les choses qui n'ont rien de contraire aux livres auxquels nous ne doutons point qu'on doive croire, nous les croyons si nous voulons. Quant aux endroits où se voient ces merveilles, il nous suffit, pour les choses à venir que nous voulons persuader aux incrédules, de pouvoir les connaître par nous-mêmes et qu'il ne soit point difficile de trouver des témoins qui les aient vus. Pour ce qui est de ce temple de Vénus et de sa lampe inextinguible, non-seulement ceux qui nous en parlent ne nous mettent point dans un grand embarras pour répondre, mais encore nous ouvrent un vaste champ pour le faire. En effet, nous ajouterons à cette lampe inextinguible une multitude de merveilles des arts humains, magiques ou diaboliques, exercés par les hommes ou par les démons eux-mêmes, que nous ne saurions avoir la pensée de nier sans aller contre la vérité des saintes lettres que nous tenons pour certaines. Ainsi donc, ou bien l'art humain a disposé une machine quelconque d'asbeste dans cette lampe, ou l'on doit à la magie ce qu'on admire dans le temple en question, ou bien un démon sous le nom de Vénus s'est fait voir avec une telle efficacité que le prodige rapporté pa-

non erunt, quoniam ratio de utrisque ab homine non potest reddi.

CAPUT VI.

Quod non omnia miracula naturalia sint, sed pleraque humano ingenio modificata, pleraque autem dæmonum arte composita.

1. Hic forte respondeant : Prorsus nec ista sunt, nec ista credimus, falsa de his dicta, falsa conscripta sunt; et adjiciant ratiocinantes, atque dicentes : Si talia credenda sunt, credite et vos quod in easdem litteras est relatum, fuisse vel esse quoddam Veneris fanum, atque ibi candelabrum, et in eo lucernam sub divo sic ardentem, ut eam nulla tempestas, nullus imber exstingueret, unde sicut ille lapis, ita ista λύχνος ἄσβεστος, id est, lucerna inexstinguibilis nominata est. Quod propterea poterunt dicere, ut respondendi nobis angustias ingerant : quia si dixerimus non esse credendum, scripta illa miraculorum infirmabimus; si autem credendum esse concesserimus, confirmabimus numina paganorum. Sed nos sicut jam in libro duodevigesimo hujus Operis dixi, non habemus necesse omnia credere quæ continet historia gentium, cum et ipsi inter se historici, sicut ait Varro, quasi data opera et quasi ex industria per multa dissentiant; sed ea, si volumus, credimus quæ non adversantur libris, quibus non dubitamus oportere nos credere. De his autem miraculorum locis, nobis ad ea quæ futura persuadere incredulis volumus, satis illa sufficiunt, quæ nos quoque possumus experiri, et eorum testes idoneos non difficile est invenire. De isto autem fano Veneris et lucerna inexstinguibili, non solum in nullas coartamur angustias, verum etiam latitudinis nobis campus aperitur. Addimus enim ad istam lucernam inexstinguibilem, et humanarum et magicarum, id est, per homines (*a*) dæmonicarum artium, et ipsorum per se ipsos dæmonum multa miracula : quæ si negare voluerimus, eidem ipsi cui credimus sacrarum litterarum adversabimur veritati. Aut ergo in lucerna illa mechanicum aliquid de lapide Asbesto ars humana molita est, aut arte magica factum est, quod homines

(*a*) Sic Vind. Am. et Mss. At Er. et Lov. *dæmoniacarum.*

rut aux yeux des hommes et demeura longtemps visible. Or, les démons sont attirés dans ce temple par des créatures que Dieu a créées et qu'ils n'ont point créées eux-mêmes, par des attraits qui varient comme ils varient eux-mêmes, non point par des aliments comme les animaux, mais comme il convient à des esprits, par des signes qui répondent au plaisir de chacun d'eux, enfin par le moyen de diverses sortes de pierres, d'herbes, de bois, d'animaux, de charmes et de rites. Mais pour être attirés par les hommes, ils commencent par les séduire avec une ruse pleine de finesse, soit en faisant pénétrer dans leurs cœurs un poison caché, soit encore en leur apparaissant sous les traits menteurs de l'amitié, et se font de quelques-uns d'entre eux des disciples, puis des maîtres auprès des masses; car il est impossible, à moins qu'on ne l'apprenne d'eux, de savoir ce que chacun d'eux désire ou repousse, le mot par lequel on l'appelle ou le force de venir, ce qui a donné naissance à la magie et aux pratiques de cet art. Ils possèdent surtout le cœur des hommes, et c'est la possession dont ils se félicitent le plus quand ils se changent en anges de lumière. (II *Cor.*, XI, 14.) Il y a donc un grand nombre de leurs faits et gestes que nous devons éviter avec d'autant plus de soin que nous les reconnaissons comme étant plus admirables; mais ils servent aussi au but qui vous occupe en ce moment. En effet, si les démons impurs peuvent faire ces choses, combien les saints anges ont-ils plus de pouvoir, combien Dieu est-il plus puissant qu'eux tous, lui qui a fait les anges même capables de produire de telles merveilles!

2. Si, disposant des créatures de Dieu, l'homme opère dans les arts mécaniques, comme on les appelle, tant et de si grandes merveilles, que ceux qui ne connaissent point ces arts les croient produits par Dieu; ainsi il est arrivé que dans un temple où l'on avait disposé dans le sol et à la voûte deux pierres d'aimant d'une grandeur convenable, une statue de fer se trouvait suspendue en l'air entre ces deux pierres aux regards de spectateurs qui, ignorant ce qu'il y avait tant au dessus qu'au dessous, regardaient ce phénomène comme un effet de la puissance divine; de même il a bien pu arriver, ainsi que je l'ai dit plus haut, qu'on ait fait quelque chose de semblable dans la lampe du temple de Vénus avec une pierre d'asbeste: si donc les pratiques des mages, que nos Ecritures appellent des empoisonneurs et des enchanteurs, ont pu élever les démons jusqu'à un tel crédit, qu'un poète célèbre a cru rendre l'opinion des hommes sur ce sujet quand il a dit, en parlant d'une femme versée dans cet art :

Elle connaît, dit-elle, habile enchanteresse,
L'art de briser les nœuds formés par la tendresse

illo mirarentur in templo, aut dæmon quispiam sub nomine Veneris tanta se efficacia præsentavit, ut hoc ibi prodigium et appareret hominibus, et diutius permaneret. Illiciuntur autem dæmones ad inhabitandum per creaturas, quas non ipsi, sed Deus condidit, delectabilibus pro sua diversitate diversis, non ut animalia cibis, sed ut spiritus signis, quæ cujusque delectationi congruunt, per varia genera lapidum, herbarum, lignorum, animalium, carminum, rituum. Ut autem illiciantur ab hominibus, prius eos ipsi astutissima calliditate seducunt, vel inspirando eorum cordibus virus occultum, vel etiam fallacibus amicitiis apparendo, eorumque paucos discipulos suos faciunt, plurimorumque doctores. Neque enim potuit, nisi primum ipsis docentibus, disci quid quisque illorum appetat, quid exhorreat, quo invitetur nomine, quo cogatur : unde magicæ artes earumque artifices exstiterunt. Maxime autem possident corda mortalium, qua potissimum possessione gloriantur, cum se transfigurant in Angelos lucis. (II *Cor.*, XI, 14.) Sunt ergo facta eorum plurima, quæ quanto magis mirabilia confitemur, tanto cautius vitare debemus. Sed ad hoc unde nunc agimus, nobis etiam ipsa proficiunt. Si enim hæc immundi dæmones possunt, quanto potentiores sunt sancti Angeli, quanto potentior est his omnibus Deus, qui tantorum miraculorum effectores etiam ipsos Angelos fecit?

2. Quamobrem si tot et tanta (*a*) mirifica, quæ μαγανίματα appellant, Dei creatura utentibus humanis artibus fiunt, ut ea qui nesciunt opinentur esse divina; unde factum est, ut in quodam templo lapidibus magnetibus in solo et camera proportione magnitudinis positis, simulacrum ferreum aeris illius medio inter utrumque lapidem, ignorantibus quid sursum esset ac deorsum, quasi numinis potestate penderet; quale aliquid etiam in illa lucerna Veneris de lapide asbesto ab artifice fieri potuisse jam diximus : si magorum opera, quos nostra Scriptura veneficos et incantatores vocat, in tantum dæmones extollere potuerunt, ut congruere hominum sensibus sibi nobilis poeta videretur, de quadam femina, quæ tali arte polleret, dicens :

(*a*) Editi, *tamque mirifica*. Abest *tamque* a Mss.

Comme aussi d'enfanter les amoureux tourments ;
Elle écarte à son gré, par ses enchantements,
Le fleuve de son cours, l'astre de sa carrière,
Et des morts sous la tombe évoque la poussière.
A sa voix, sous les pieds, le sol est mugissant,
De la cime des monts l'orme à sa voix descend (1);
(*Enéide*, IV, 487 à 491.)

a combien plus forte raison Dieu peut-il faire des choses incroyables pour les incrédules, mais faciles à son pouvoir, puisque c'est lui qui a fait les vertus des pierres et des autres choses, l'esprit des hommes qui se servent de ces vertus d'une manière admirable, la nature angélique plus puissante que la nature animale; qui a fait tout cela, dis-je, par une vertu, une sagesse qui opère, commande et permet, supérieure à toutes ces merveilles, et non moins merveilleuse dans l'usage des choses qu'elle a créées que dans leur création même?

CHAPITRE VII.

En fait de miracles, la raison suprême de croire est la toute-puissance du Créateur.

1. Pourquoi donc Dieu ne pourrait-il point faire, en même temps que les corps ressuscitent et que ceux des damnés soient tourmentés par un feu éternel, lui qui a fait dans le ciel, sur la terre, dans l'air et dans l'eau un monde plein d'innombrables merveilles, car le monde est indubitablement lui-même une merveille plus grande et plus excellente que toutes celles dont il est plein? Mais ceux avec qui ou contre qui nous avons affaire, qui croient comme nous à l'existence d'un Dieu, par qui le monde a été fait, ainsi que de dieux créés par lui et par qui il gouverne le monde, qui ne nient point l'existence dans le monde de puissances capables d'opérer des merveilles, soit spontanément, soit provoquées par un culte et un rite particulier ou par la magie, ou qui prêchent l'existence de ces puissances; quand nous leur proposons la vertu admirable d'autres choses qui ne sont ni des êtres animés et raisonnables, ni des esprits doués de raison, de choses telles que celles dont nous avons cité quelques exemples, ils nous répondent ordinairement en disant : C'est une force de la nature, la nature de ces choses est ainsi faite, ce sont là des efficacités de natures particulières. Ainsi, toute la raison pour laquelle la flamme réduit le sel d'Agrigente en eau tandis que l'eau le fait crépiter, c'est que c'est la nature qui le veut. Mais il semble plutôt que c'est contre la nature, car elle n'a point donné au feu, mais à l'eau la propriété de dissoudre le sel, tandis que ce n'est point à l'eau mais au feu qu'elle a donné celle de le faire crépiter. Ils répondent que c'est précisément dans la nature de ce sel d'éprouver tout le contraire. C'est le

(1) Tiré d'une traduction inédite de M. PHILIPPE.

Hæc se carminibus promittit solvere mentes,
Quas velit, ast aliis duras immittere curas;
Sistere aquam fluviis, et vertere sidera retro;
Nocturnosque ciet manes, mugire videbis
Sub pedibus terram, et descendere montibus ornos :
(VIRGIL., *Æneid.*, IV.)

quanto magis Deus potens est facere quæ infidelibus sunt incredibilia, sed illius facilia potestati; quando quidem ipse lapidum aliarumque vim rerum et hominum ingenia, qui ea miris utuntur modis, angelicasque naturas omnibus terrenis potentiores animantibus condidit, universa mirabilia mirabili vincente virtute, et operandi, jubendi, sinendique sapientia, utens omnibus tam mirabiliter, quam creavit?

CAPUT VII.

Quod in rebus miris summa credendi ratio sit omnipotentia Creatoris.

1. Cur itaque facere non possit Deus, ut et resurgant corpora mortuorum, et igne æterno crucientur corpora damnatorum, qui fecit mundum in cœlo, in terra, in aere, in aquis, innumerabilibus miraculis plenum; cum sit omnibus quibus plenus est procul dubio majus et excellentius etiam ipse mundus miraculum? Sed isti cum quibus vel contra quos agimus, qui et Deum esse credunt a quo factus est mundus, et deos ab illo factos per quos ab illo administratur mundus, et miraculorum effectrices, sive spontaneorum, sive cultu et ritu quolibet (*a*) imperatorum, sive etiam magicorum mundanas vel non negant, vel insuper et prædicant potestates, quando eis rerum vim mirabilem proponimus aliarum, quæ nec animalia sunt rationalia, nec ulla ratione præditi spiritus, sicut sunt ea, quorum pauca commemoravimus, respondere assolent : Vis est ista naturæ, natura eorum sic se habet, propriarum istæ sunt efficaciæ naturarum. Tota itaque ratio est, cur Agrigentinum salem flamma fluere faciat, aqua crepitare, quia hæc est natura ejus. At hoc esse potius contra naturam videtur, quæ non igni, sed aquæ dedit salem solvere; torrere autem igni, non aquæ. Sed ista, inquiunt,

(*a*) Sic Er. et Mss. At Vind. Am. et Lov. *impetratorum*.

même raisonnement pour la source de Garamante, où l'eau est froide le jour et chaude la nuit au point de ne pouvoir être touchée sans douleur en vertu de cette double propriété. Même raisonnement encore au sujet de cette autre source qui, tout en étant froide au toucher et éteignant comme les autres sources le flambeau allumé qu'on y plonge, en diffère néanmoins d'une manière surprenante en rallumant les flambeaux éteints. Même raisonnement toujours pour la pierre nommée asbeste qui, bien que dépourvue de feu qui lui soit propre, brûle cependant, d'un feu étranger, de telle façon, qu'on ne peut plus l'éteindre. C'est la même réponse pour les autres choses qu'il serait fastidieux d'énumérer, et de la vertu contre nature et insolite desquelles on ne donne point d'autre raison, sinon que c'est précisément leur nature. C'est bientôt dit, je le reconnais, et la réponse suffit; mais Dieu étant l'auteur de toutes les natures, pourquoi donc nous interdire une raison plus forte quand, ne voulant point croire quelque chose sous prétexte que c'est impossible, nous leur répondons, s'ils nous en demandent la raison, que c'est la volonté du Dieu tout-puissant, qui certainement n'est point nommé ainsi pour un autre motif que parce qu'il peut tout ce qu'il veut? Or, toutes ces merveilles qu'il a pu créer, si elles ne nous étaient montrées, si elles ne nous étaient rapportées aujourd'hui par des témoins dignes de foi, passeraient certainement pour incroyables; et je ne parle pas seulement des merveilles qui nous sont tout à fait inconnues, mais de celles qui nous sont le plus familières. Car pour les choses qui n'ont parmi nous d'autres témoins que ceux qui nous en parlent dans leurs livres et qui ont écrit sans être éclairés des lumières divines, et par conséquent ont pu se tromper, il est permis à chacun de ne point les croire sans s'attirer un blâme légitime.

2. Je ne veux pas non plus qu'on croie sans preuve les choses que j'ai avancées, et moi-même je ne les crois pas sans qu'il reste dans mon esprit quelque doute à leur sujet : j'en excepte pourtant celles que j'ai moi-même expérimentées et qu'il est facile à chacun de vérifier aussi par expérience : ainsi la chaux, qui devient brûlante dans l'eau et demeure froide dans l'huile; la pierre d'aimant, qui attire le fer je ne sais par quelle absorption insensible quand elle ne saurait faire mouvoir un fêtu de paille; la chair de paon, qui ne se corrompt point quand celle même de Platon s'est corrompue; la paille, qui est tellement froide qu'elle ne fait point fondre la neige et si chaude qu'elle fait mûrir les fruits; le feu, qui est brillant et qui donne aux pierres qu'il cuit une couleur blanche en rapport avec son éclat, tandis qu'il noircit, en op-

salis hujus naturalis est vis, ut his contraria patiatur. Hæc igitur ratio redditur et de illo fonte Garamantico, ubi una vena friget diebus, noctibus fervet, vi utraque molesta tangentibus. Hæc et de illo alio, qui cum sit contrectantibus frigidus, et facem sicut alii fontes exstinguat accensam, dissimiliter tamen atque mirabiliter idem ipse accendit exstinctam. Hæc et de lapide asbesto, qui cum ignem nullum habeat proprium, accepto tamen sic ardet alieno, ut non possit exstingui. Hæc de cæteris quæ piget retexere, quibus licet vis insolita contra naturam inesse videatur, alia tamen de illis non redditur ratio, nisi ut dicatur, hanc eorum esse naturam. Brevis sane ista est ratio, fateor, sufficiensque responsio. Sed cum Deus auctor sit naturarum omnium, cur (*a*) nolunt fortiorem nos reddere rationem, quando aliquid velut impossibile nolunt credere, eisque redditionem rationis poscentibus respondemus, hanc esse voluntatem omnipotentis Dei; qui certe non ob aliud vocatur omnipotens nisi quoniam quidquid vult potest; qui potuit creare tam multa, quæ nisi ostenderentur, aut a credendis hodieque testibus dicerentur, profecto impossibilia putarentur, non solum quæ ignotissima apud nos, verum etiam quæ notissima posui. Illa enim quæ apud nos præter eos, quorum de his libros legimus, non habent testem, et ab eis conscripta sunt qui non sunt divinitus docti atque humanitus falli forte potuerunt, licet cuique sine recta reprehensione non credere.

2. Nam nec ego volo temere credi cuncta quæ posui, quia nec a me ipso ita creduntur tanquam nulla de illis sit in mea cogitatione dubitatio, exceptis his quæ vel ipse sum expertus, et cuivis facile est experiri; sicut de calce, quod fervet in aqua, in oleo frigida est; de magnete lapide, quod nescio qua sorbitione insensibili stipulam non moveat, et ferrum rapiat; de carne non putrescente pavonis, cum putruerit et Platonis; de palea sic frigente ut fluescere nivem non sinat, sic calente ut maturescere poma compellat; de igne fulgido, quod secundum suum fulgorem lapides coquendo candificet, et contra eum-

(*a*) Editi, *volunt*. Plures vero Mss. *nolunt* : melius sane; nam de incredulis queritur Augustinus, quod eam, quam fortiorem appellat, nolint sibi reddi rationem, hanc videlicet esse voluntatem omnipotentis Dei.

position avec ce même éclat, beaucoup de choses en les brûlant. Il en est de même de l'huile qui est brillante et qui produit des taches noires, et de l'argent qui, étant blanc, imprime des lignes noires. Il en est de même encore du charbon; en effet, dans un feu ardent, il se change tellement en sens contraire que d'un bois très-beau, très-dur et corruptible, il devient noir, friable et incorruptible. La connaissance de plusieurs de ces choses m'est commune avec bien des gens, et celle de plusieurs autres avec tous; il en est de même d'une multitude d'autres choses qu'il eût été trop long de faire entrer dans ce livre. Quant à celles que j'ai rapportées, ne les connaissant que pour les avoir lues, non pour les avoir expérimentées, excepté pourtant ce que j'ai lu de la source où les torches allumées s'éteignent tandis que éteintes elles s'y rallument; et des fruits du pays de Sodome, qui semblent murs au dehors et ne sont que fumée au dedans, je n'ai pu trouver de témoins dignes de foi qui m'apprissent si ce qu'on en dit est vrai. Je n'ai trouvé non plus personne qui me dit avoir vu par lui-même la source d'Epire dont j'ai parlé, mais j'ai vu des gens qui en connaissent une pareille en Gaule, non loin de Grenoble. Quant aux fruits de la contrée de Sodome, non-seulement des lettres dignes de foi en parlent, mais encore il y a tant de gens qui déclarent en avoir fait eux-mêmes l'expérience que je ne saurais douter de ce qu'on en rapporte. Pour le reste, ce que j'en sais ne me permet ni d'affirmer ni de nier, mais je l'ai rapporté parce que je l'ai lu dans les historiens du parti de ceux contre qui nous avons affaire; et pour leur montrer combien il y a de choses que beaucoup de gens parmi eux croient sans autre preuve que de les lire dans les écrits de leurs partisans, quand ils ne daignent point admettre, si on ne leur en donne raison, ce qui excède leur expérience et leur intelligence quand on leur dit que c'est un Dieu tout-puissant qui doit l'accomplir. Or, quelle raison meilleure et plus forte peut-on donner de pareilles choses que de montrer que le Tout-Puissant peut les faire, et qu'il est dit qu'il les fera, en effet, dans un livre où l'on voit qu'il a fait une foule d'autres choses qui avaient aussi été prédites? Il fera donc, parce qu'il a prédit qu'il les ferait, des choses réputées impossibles, lui qui, selon sa promesse, a fait que des nations incrédules croient tant de choses incroyables.

CHAPITRE VIII.

Il n'est point contre la nature que, dans une chose dont la nature est connue, il se manifeste des phénomènes différents de ceux qu'on en savait déjà.

1. Si les incrédules nous répondent qu'ils ne croient point ce que nous leur annonçons des

dem suum fulgorem urendo plurima obfuscet. Tale est quod et nigræ maculæ offunduntur ex oleo splendido, similiter nigræ lineæ de candido imprimuntur argento. De carbonibus etiam, quod (*a*) accendente igne sic vertantur in contrarium, ut de lignis pulcherrimis tetri, fragiles de duris, imputribiles de putribilibus fiant. Hæc ipse quædam cum multis, quædam cum omnibus novi, et alia plurima, quæ huic libro inserere longum fuit. De his autem quæ posui non experta, sed lecta, præter de fonte illo, ubi faces exstinguuntur ardentes et accenduntur exstinctæ, et de pomis terræ Sodomorum forinsecus quasi maturis, intrinsecus fumeis, nec testes aliquos idoneos a quibus utrum vera essent audirem, potui reperire. Et illum quidem fontem non inveni, qui in Epiro vidisse se dicerent, sed qui in Gallia similem nossent non longe a Gratianopoli civitate. De fructibus autem Sodomitarum arborum, non tantum litteræ fide dignæ indicant, verum etiam tam multi se loquuntur expertos, ut hinc dubitare non possim. Cætera vero sic habeo, ut neque affirmanda, neque neganda decreverim : sed ideo etiam ipsa posui, quoniam apud eorum, contra quos agimus, historicos legi : ut ostenderem qualia multa, multique illorum, nulla reddita ratione, in suorum litteratorum scripta litteris credant, qui nobis credere, quando id quod eorum experientiam sensumque transgreditur, omnipotentem Deum dicimus esse facturum, nec reddita ratione dignantur. Nam quæ melior et validior ratio de rebus talibus redditur, quam cum omnipotens ea posse facere perhibetur, et facturus dicitur, quæ prænuntiasse ibi legitur, ubi alia multa prænuntiavit, quæ fecisse monstratur? Ipse quippe faciet, quia se facturum esse prædixit, quæ impossibilia putantur, qui promisit et fecit ut ab incredulis gentibus incredibilia crederentur.

(*a*) Sic Mss. At editi, *accedente*.

CAPUT VIII.

Non esse contra naturam, cum in aliqua re, cujus natura innotuit, aliquid ab eo quod erat notum incipit esse diversum.

1. Si autem propterea respondent, se non credere

corps humains, qui doivent brûler perpétuellement sans jamais se consumer parce qu'on sait que la nature du corps de l'homme se trouve dans une condition bien différente, en sorte qu'on ne pourrait donner de ce phénomène la même raison qu'on donnait des autres merveilles de la nature dont il a été parlé plus haut et qui consistait à dire : C'est une propriété naturelle, c'est la nature de cette chose; attendu que nous savons que telle n'est point la nature du corps de l'homme, les lettres sacrées nous fournissent le moyen de répondre; car le corps de l'homme était avant le péché dans d'autres conditions que maintenant, c'est-à-dire était fait de manière à ne pouvoir jamais souffrir la mort, tandis que, depuis le péché, tel que nous le connaissons dans la triste condition de sa mortalité, il ne saurait conserver une vie sans fin. De même à la résurrection des morts il sera rétabli dans d'autres conditions que celles qui nous sont connues. Mais comme les incrédules n'admettent point les Ecritures où on lit ce que fut l'homme dans le paradis terrestre et combien il était étranger à la nécessité de mourir, car s'ils croyaient à ces écritures, nous n'aurions point tant de mal à traiter avec eux des peines qui attendent les damnés, il nous faut tirer des propres écrits de ceux qui sont réputés les plus savants parmi eux, certains passages qui fassent voir qu'une chose peut devenir toute différente de ce que nous la connaissions précédemment dans sa nature déterminée.

2. On lit en propres termes le passage que je vais rapporter ici dans les livres de Marcus Varron ayant pour titre : *De la nation du peuple romain :* « Il s'est passé dans le ciel, dit cet auteur, un phénomène merveilleux. En effet, au rapport de Varron, l'étoile de Vénus, que Plaute appelle Vespérago et Homère Hesperon, en vantant sa beauté, a changé de couleur, de grandeur, de figure et de direction, ce qui ne s'était point vu jusqu'alors et ne se représenta plus depuis. Adraste de Cysique et Dion de Naples, mathématiciens célèbres, disaient que cela était arrivé sous le règne d'Ogygès. » Certainement un aussi grand écrivain que Varron n'appellerait point cela un prodige si ce fait ne semblait contre la nature, car nous disons tout prodige contre la nature, ce qui n'est pas. En effet, comment ce qui se fait par la volonté de Dieu, quand c'est la volonté même d'un pareil auteur qui est la nature de toute chose créée, pourrait-il être contre la nature? Mais pour le moment fixons notre attention sur le point unique qui a rapport au sujet dont il s'agit. Qu'est-ce qui a été aussi bien réglé par l'auteur du ciel et de la terre que le

quæ de humanis semper arsuris nec unquam morituris corporibus dicimus, quia humanorum corporum naturam novimus longe aliter institutam; unde nec illa ratio hinc reddi potest, quæ de illis naturis mirabilibus reddebatur, ut dici possit : Vis ista naturalis est, rei hujus ista natura est; quoniam scimus humanæ carnis istam non esse naturam : habemus quidem quod respondeamus de litteris sacris, hanc ipsam scilicet humanam carnem aliter institutam fuisse ante peccatum, id est, ut posset nunquam perpeti mortem; aliter autem post peccatum, qualis in ærumna hujus mortalitatis innotuit, ut perpetem vitam tenere non possit. Sic ergo aliter quam nobis nota est, instituetur in resurrectione mortuorum. Sed quoniam istis non credunt litteris, ubi legitur qualis in paradiso vixerit homo, quantumque fuerit a necessitate mortis alienus, quibus utique si crederent, non cum illis de pœna damnatorum, quæ futura est, operosius ageremus; de litteris eorum, qui doctissimi apud illos fuerunt, aliquid proferendum est, quo appareat posse fieri, ut aliter se habeat quæque res, quam prius in rebus innotuerat suæ determinatione naturæ.

2. Est in Marci Varronis libris, quorum inscriptio est : De gente populi Romani, quod eisdem verbis, quibus ibi legitur, et hic ponam : « In cœlo, inquit, mirabile exstitit portentum : nam in stella Veneris nobilissima, quam Plautus Vesperuginem, Homerus Hesperon appellat, pulcherrimam dicens : Castor scribit tantum portentum exstitisse, ut mutaret colorem, magnitudinem, figuram, cursum : quod factum ita neque antea, neque postea sit. Hoc factum (*a*) Ogyge rege dicebant (*b*) Adrastus Cyzicenus et Dion Neapolites, mathematici nobiles. » Hoc certe Varro tantus auctor portentum non appellaret, nisi esse contra naturam videretur. Omnia quippe portenta contra naturam dicimus esse : sed non sunt. Quomodo est enim contra naturam, quod Dei fit voluntate, cum voluntas tanti utique Conditoris conditæ rei cujusque natura sit? Portentum ergo fit, non contra naturam, sed contra quam est nota natura. Quis autem portentorum numerat multitudinem, quæ historia gentium continetur? Sed nunc in hoc uno attendamus, quod ad rem de qua agimus pertinet. Quid ita dispositum est ab auctore naturæ cœli et terræ, quemadmodum cursus ordinatissimus side-

(*a*) Mss. *Ogygo*. Vind. Am. et Er. *Ogygio*. Vide supra lib. XVIII, cap. VIII. — (*b*) In plerisque Mss. *Adrastos Cyzicenos*, vel *Cyzichenos*.

cours parfaitement régulier des astres? Qu'est-ce qui a été assis sur des lois aussi stables et aussi fixes? Et pourtant, quand l'a voulu celui qui régit avec un souverain empire et avec puissance ce qu'il a créé, une étoile, plus connue que toutes les autres par sa grandeur et son éclat, a changé de couleur, de grandeur, de figure, et ce qui est plus surprenant encore, de cours et de loi. Il a donc bien certainement troublé alors, s'il en existait déjà, les tables des astrologues, où l'on a décrit les mouvements tant passés que futurs des astres avec un calcul inénarrable, tables que suivaient ceux qui ont osé dire que ce qui est arrivé à l'étoile de Lucifer ne s'était point produit auparavant et ne s'est point reproduit depuis. Nous lisons dans les livres divins que le soleil lui-même s'est arrêté quand un saint, Jésus, fils de Navé, l'eût demandé au Seigneur Dieu, jusqu'à ce que la victoire eût couronné le combat qu'il avait engagé. (*Josué*, x, 3.) On lit encore qu'il est revenu en arrière pour confirmer par ce prodige la promesse faite par Dieu d'ajouter quinze années à celles que devait vivre le roi Ezéchias. (*Isa.*, XXXVIII, 8.) Mais quand nos incrédules entendent parler de ces miracles qui ont été accordés aux mérites des saints, ils les attribuent à la magie. De là vient aussi le mot de Virgile que nous avons rapporté plus haut :

Elle écarte à son gré, par ses enchantements,
Le fleuve de son cours, l'astre de sa carrière.
(*Enéide*, IV, 487 à 491.)

Nous lisons en effet dans les lettres sacrées qu'un fleuve s'est arrêté en amont et s'est écoulé en aval lorsque le peuple de Dieu marchait sous la conduite du même Jésus, fils de Navé, dont j'ai parlé plus haut (*Jos.*, IV, 18); puis lorsque le prophète Elie le traversa, et ensuite sous les pieds de son disciple Elisée (IV *Reg.*, II, 8, 14), et nous avons rappelé tout à l'heure que le plus grand des astres rebroussa chemin sous le règne d'Ezéchias. Mais pour ce qui est du fait rapporté par Varron touchant l'astre de Lucifer, il ne dit point qu'il se soit produit à la demande d'un homme.

3. Que les infidèles ne prennent point occasion d'épaissir les ténèbres devant leurs yeux de leur connaissance des choses, comme si, en toute chose, il ne pouvait se produire par la volonté de Dieu d'autres phénomènes que ceux qu'ils ont reconnus par leur propre expérience d'hommes dans la nature de cette chose; bien que, après tout, ceux qui sont connus de tout le monde, dans la nature des choses, n'en soient pas moins merveilleux et paraîtraient même surprenants à quiconque les considérerait si on n'avait coutume de n'admirer que ce qui est rare. En effet, qui ne voit, à n'écouter que la raison,

rum? Quid tam ratis legibus fixisque firmatum? Et tamen quando ille voluit, qui summo regit imperio ac potestate quod condidit, stella præ cæteris magnitudine atque splendore notissima, colorem, magnitudinem, figuram, et (quod est mirabilius) sui cursus ordinem legemque mutavit. Turbavit profecto tunc, si ulli jam fuerunt canones astrologorum, quos velut (*a*) inerrabili computatione de præteritis ac futuris astrorum motibus conscriptos habent, quos canones sequendo ausi sunt dicere hoc quod de Lucifero contigit, nec antea, nec postea contigisse. Nos autem in divinis libris legimus, etiam solem ipsum et stetisse, cum hoc a Domino Deo petivisset vir sanctus Jesus Nave, donec cœptum prælium victoria terminaret (*Jos.*, x, 13); et retrorsum redisse, ut regi Ezechiæ quindecim anni ad vivendum additi, hoc etiam prodigio promissioni Dei significarentur adjuncto. (*Isai.*, XXXVIII, 8.) Sed ista quoque miracula, quæ meritis sunt concessa sanctorum, quando credunt isti facta, magicis artibus tribuunt. Unde illud est quod superius commemoravi dixisse Virgilium :

Sistere aquam fluviis, et vertere sidera retro.
(VIRGIL., *Æneid.*, IV.)

Nam et fluvium stetisse superius, inferiusque fluxisse, cum populus Dei ductore supra memorato Jesu Nave viam carperet (*Jos.*, IV, 18), et Elia propheta transeunte, ac postea discipulo ejus Elisæo id esse factum in sacris litteris legimus (IV *Reg.*, II, 8 et 14); et retro versum fuisse maximum sidus regnante Ezechia, modo commemoravimus. Quod vero de Lucifero Varro scripsit, non est illic dictum alicui homini petenti id fuisse concessum.

3. Non ergo de notitia naturarum caliginem sibi faciant infideles, quasi non possit in aliqua re divinitus fieri aliud, quam in ejus natura per humanam suam experientiam cognoverunt : quamvis et ipsa quæ in rerum natura omnibus nota sunt, non minus mira sint; essentque stupenda considerantibus cunctis, si solerent homines mirari mira nisi rara. Quis enim, consulta ratione, non videat in hominum innumerabili numerositate, et tanta naturæ similitu-

(*a*) Er. et plerisque Mss. *inerrabili*. Vetus liber Corb. *itinerabili*.

combien il est surprenant que, dans une multitude si considérable d'hommes et dans une telle similitude de nature, chacun ayant sa figure, tous néanmoins se ressemblent tellement que si cette ressemblance n'existait point, leur espèce ne se distinguerait point de celle des animaux, en même temps qu'il y a entre eux une telle dissemblance que, sans elle, les hommes ne pourrait se distinguer les uns des autres? Ainsi donc ceux que nous déclarons semblables nous les trouvons différents. Mais la considération de la dissemblance me semble encore là plus surprenante, attendu qu'une nature commune semble plutôt appeler la ressemblance. Et pourtant, parce que ce qui est rare nous étonne, nous sommes plus frappés de trouver deux hommes tellement semblables que nous tombions dans de continuelles ou du moins de fréquentes méprises quand nous voulons les distinguer l'un de l'autre.

4. Mais peut-être ne croient-ils point même ce que j'ai rapporté d'après Varron, un de leurs historiens les plus instruits, ou bien peut-être sont-ils moins frappés de cet exemple parce que la marche nouvelle de cet astre n'a point duré longtemps et qu'il revint à son cours habituel; mais il y a un autre phénomène qu'on peut leur montrer et qui doit leur suffire, je pense, pour leur servir d'avertissement, quand il s'agit d'observations faites sur des choses de la nature qu'ils se seront rendues familières, de ne point se prévaloir de ce qu'ils en savent pour prescrire une loi à Dieu comme s'il ne pouvait les transformer et les changer en toute autre manière que celle qui leur est connue. Ainsi le pays de Sodome n'a pas toujours été ce qu'il est maintenant, mais il avait le même aspect que les autres pays de plaines et jouissait d'une fertilité semblable ou plus grande, attendu que dans les oracles divins il est comparé au paradis de Dieu. (*Gen.*, XIII, 10.) Mais après avoir été frappé par le feu du ciel, ainsi que l'atteste un de leurs historiens (TACIT., lib. V), et comme le voient tous ceux qui se rendent en ces lieux, il fait horreur à voir à cause de sa teinte sombre qui tient du prodige, et ses fruits, sous l'apparence mensongère de la maturité, ne renferment intérieurement que de la cendre. Il n'était point ce qu'il est maintenant, et le Créateur de toute nature a changé la nature de cette contrée par une transformation prodigieuse en une autre nature aussi différente que laide. Or, ce changement qui ne s'est produit qu'après un long espace de temps dure depuis un temps non moins long.

5. De même donc qu'il n'a pas été impossible à Dieu de créer les natures qu'il lui a plu, ainsi ne lui est-il pas impossible de changer les natures qu'il a faites en ce qu'il lui plaît. De là vient cette production abondante de choses

dine, valde mirabiliter sic habere singulos singulas facies, ut nisi inter se similes essent, non discerneretur species eorum ab animalibus cæteris; et rursus nisi inter se dissimiles essent, non discernerentur singuli ad hominibus cæteris? Quos ergo similes confitemur, eosdem dissimiles invenimus. Sed mirabilior est consideratio dissimilitudinis; quoniam similitudinem justius videtur exposcere natura communis. Et tamen quoniam quæ sunt rara, ipsa sunt mira, multo amplius admiramur quando duos ita similes reperimus, ut in eis discernendis aut semper, aut frequenter erremus.

4. Sed quod dixi scriptum a Varrone, licet eorum sit historicus idemque doctissimus, fortasse vere factum esse non credunt; aut quia non diu mansit (*a*) talis ejusdem sideris cursus, sed reditum est ad solitum, minus isto moventur exemplo. Habent ergo aliud, quod etiam nunc possit ostendi, eisque puto debere sufficere, quo (*b*) commoneantur, cum aliquid adverterint in aliqua institutione naturæ, eamque sibi notissimam fecerint, non se inde Deo debere præscribere, quasi eam non possit in longe aliud, quam eis cognita est, vertere atque mutare. Terra Sodomorum non fuit utique ut nunc est: sed jacebat simili cæteris facie, eademque vel etiam uberiore fecunditate pollebat; nam Dei paradiso in divinis eloquiis comparata est. (*Gen.*, XIII, 10.) Hæc postea quam tacta de cœlo est, sicut illorum (TACIT., lib. V) quoque attestatur historia, et nunc ab eis qui veniunt ad loca illa conspicitur, prodigiosa fuligine horrori est, et poma ejus interiorem favillam mendaci superficie maturitatis includunt. Ecce non erat talis, et talis est. Ecce a Conditore naturarum natura ejus in hanc fœdissimam diversitatem mirabili mutatione conversa est: et quod post tam longum accidit tempus, tam longo tempore perseverat.

5. Sicut ergo non fuit impossibile Deo, quas voluit instituere; sic ei non est impossibile, in quidquid voluerit, quas instituit, mutare naturas. Unde illorum quoque miraculorum multitudo silvescit, quæ mon-

(*a*) Vind. Am. Er. et Mss. *alius*. — (*b*) Sic Mss. Editi autem, *commoveantur*.

merveilleuses que nous appelons monstres, merveilles, bizarreries de la nature, prodiges, et qui sont si nombreuses que je me demande quand finirait cet ouvrage si je voulais les rapporter toutes. On dit même que monstre vient de montrer, parce qu'il signifie et montre quelque chose; merveilles, *ostenta* d'un mot qui signifie montrer, bizarreries de la nature, *portenta* d'un mot qui signifie montrer, mettre sous les yeux, et prodiges, à ce qu'on prétend, de ce qu'ils prédisent l'avenir. Mais c'est à ceux qui conjecturent d'après ces choses de voir comment ils se laissent tromper par elles, ou comment, par l'instinct des esprits dont la mission est de charger, des chaînes d'une curiosité malsaine, l'esprit des hommes qui méritent un tel châtiment, ils prédisent même des choses vraies, comment enfin, dans le nombre de leurs paroles, il leur arrive d'en dire quelques-unes de conformes à la vérité. En attendant, pour nous, toutes ces merveilles qui semblent et qu'on dit produites contre la nature, manière de parler à laquelle l'Apôtre s'est conformé quand il a dit : « Que l'olivier sauvage greffé contre sa nature sur un olivier franc, participe à la douceur de ce dernier, » (*Rom.*, XI, 17, 24) qu'on les appelle monstres, merveilles, bizarreries de la nature ou prodiges, doivent nous montrer, nous mettre sous les yeux, nous faire voir et nous prédire que Dieu fera des corps humains, ce qu'il a prédit qu'il ferait, sans en être empêché par aucune difficulté ni y être obligé par aucune loi. Mais comment a-t-il annoncé cela d'avance? Je crois l'avoir suffisamment montré dans le livre précédent en citant des livres saints, tant du Nouveau que de l'Ancien Testament, non pas tous les passages qui ont rapport à cela, mais tous ceux que j'ai jugés convenir à cet ouvrage.

CHAPITRE IX.

De l'enfer et de la nature des peines éternelles.

1. Ainsi donc, ce que le Seigneur a prédit en ces termes par la bouche de son prophète : « Leur ver ne mourra point et le feu qui les brûle ne s'éteindra point, » (*Isa.*, XVI, 24) en parlant des supplices éternels des damnés, s'accomplira certainement. En effet, pour attirer davantage l'attention sur cette pensée, le Seigneur Jésus, qui désignait par les membres qui scandalisent l'homme, les hommes qu'on aimerait comme sa main et son pied droits et ordonnait de se les couper, en disant : « Il vaut mieux, pour vous, entrer dans la vie n'ayant qu'une main que d'en avoir deux et d'aller en enfer, dans ce feu qui brûle éternellement, où le ver qui les ronge ne meurt point et où le feu qui les brûle ne s'éteint jamais; » (*Marc*, IX, 42, 43) et

stra, ostenta, portenta, prodigia nuncupantur : quæ recolere et commemorare si velim, hujus Operis quis erit finis? Monstra sane dicta perhibent a monstrando, quod aliquid significando demonstrent; et ostenta ab ostendendo; et portenta a portendendo, id est, præostendendo; et prodigia, quod porro dicant, id est, futura prædicant. Sed viderent eorum conjectores, quomodo ex eis sive fallantur, sive instinctu spirituum, quibus cura est tali pœna dignos animos hominum noxiæ curiositatis retibus implicare, etiam vera prædicant, sive multa dicendo aliquando in aliquid veritatis incurrant. Nobis tamen ista quæ velut contra naturam fiunt, et contra naturam fieri dicuntur (quo more hominum locutus est et Apostolus, dicendo, contra naturam in olea insitum oleastrum factum esse participem pinguedinis oleæ) (*Rom.*, XI, 17 et 24), et monstra, ostenta, portenta, prodigia nuncupantur, hoc monstrare debent, hoc ostendere, vel præostendere, hoc prædicere, quod facturus sit Deus, quæ de corporibus hominum se prænuntiavit esse facturum, nulla impediente difficultate, nulla præscribente lege naturæ. Quomodo autem prænuntiaverit, satis in libro superiore docuisse me existimo, decerpendo de Scripturis sanctis et novis et veteribus, non quidem omnia ad hoc pertinentia, sed quæ sufficere huic Operi judicavi.

(*a* Sic Vind. Am. et Mss. At Er. et Lov. *pro his omnibus.*

CAPUT IX.

De gehenna, et æternarum qualitate pœnarum.

1. Quod igitur de sempiterno supplicio damnatorum per suum Prophetam Deus dixit, fiet, omnino fiet : « Vermis eorum non morietur, et ignis eorum non exstinguetur. » (*Isa.*, LXVI, 24.) Ad hoc enim vehementius commendandum, etiam Dominus Jesus, cum membra quæ hominem scandalizant pro his (*a*) hominibus poneret, quos ut sua membra dextra quis diligit, eaque præciperet amputari : « Bonum est, inquit, tibi debilem introire in vitam, quam duas manus habentem ire in gehennam, in ignem inexstinguibilem, ubi vermis eorum non moritur, et ignis eorum non exstinguitur. » (*Marc.*, IX, 42 et 43.) Simi-

à propos du pied : « Il vaut bien mieux pour vous entrer dans la vie éternelle n'ayant qu'un pied que d'en avoir deux et être précipité dans l'enfer, dans ce feu qui brûle sans s'éteindre, là où le ver qui les ronge ne meurt point et où le feu qui les brûle ne s'éteint point. » (*Marc*, IX, 45, 46.) Puis au sujet de l'œil : « Mieux vaut pour vous n'avoir qu'un œil et entrer dans le royaume des cieux, que d'en avoir deux et être précipité dans le feu de l'enfer, où le ver qui les ronge ne meurt point et le feu qui les brûle ne s'éteint jamais. » (*Marc*, IX, 46, 47.) Le Seigneur n'ayant pas craint de répéter trois fois les mêmes expressions dans le même endroit, qui ne s'effraiera en entendant répéter ainsi de la bouche divine la menace véhémente d'une telle peine?

2. Ceux qui veulent rapporter aux supplices de l'âme ces deux tourments, je veux dire le feu et le ver, non point au corps, prétendent que ceux qui seront séparés du royaume de Dieu seront consumés aussi par les douleurs d'une âme qui n'a fait qu'une pénitence infructueuse et tardive, et ils disent en conséquence que ce n'est point sans justesse qu'on a pu prendre le feu pour exprimer cette douleur brûlante; en effet l'Apôtre a dit : « Qui est scandalisé sans que je brûle? » (II *Cor.*, XI, 29.) Par le ver ils pensent que c'est également la même douleur qu'on doit entendre; il est en effet écrit, disent-ils : « Comme le ver ronge le vêtement et la pourriture le bois, ainsi la tristesse de l'homme lui ronge le cœur. » (*Prov.*, XXV, 20.) Mais ceux qui ne doutent point qu'il ne soit question des peines futures de l'âme et de celles du corps dans ce supplice affirment que le corps sera tourmenté par le feu tandis que l'âme sera rongée d'une certaine façon par le ver de la tristesse. Bien qu'il n'y ait rien que de très-croyable en cela, cependant comme il est absurde de prétendre que dans l'enfer, le corps ou l'âme sera exempt de douleur, pour moi je dirais plus volontiers que le feu et le ver se rapportent tous deux au corps que je ne dirais que ni l'un ni l'autre ne le concernent. Si donc il n'est point parlé en cet endroit de la sainte Ecriture, de la douleur de l'âme, c'est parce qu'il est entendu même sans le dire que l'âme, quand le corps sera soumis à un pareil tourment, sera elle-même accablée par une inutile pénitence. On lit en effet dans l'Ancien Testament : « Le châtiment du corps de l'impie, c'est le feu et le ver. » (*Eccli.*, VII, 19.) Il aurait pu dire plus brièvement : Le châtiment de l'impie; pourquoi donc a-t-il dit du corps de l'impie, si ce n'est parce que ce sera en même temps le feu et le ver qui seront le châtiment du corps? Ou bien peut-être a-t-il voulu dire le châtiment des corps, parce que ce qui sera le motif du châtiment dans l'homme c'est qu'il aura vécu selon la chair, car c'est à cause de cela qu'il doit être la victime de

liter de pede : « Bonum est tibi, inquit, claudum introire in vitam æternam, quam duos pedes habentem mitti in gehennam ignis inexstinguibilis, ubi vermis eorum non moritur, et ignis non exstinguitur. » (*Ibid.*, 45 et 46.) Non aliter ait et de oculo : « Bonum est tibi luscum introire in regnum Dei, quam duos oculos habentem mitti in gehennam ignis, ubi vermis eorum non moritur, et ignis non exstinguitur. » (*Ibid.*, 47 et 48.) Non (*a*) eum piguit uno loco eadem verba ter dicere : quem non terreat ista repetitio, et illius pœnæ comminatio tam vehemens ore divino?

2. Utrumque autem horum, ignem scilicet atque vermem, qui volunt ad animi pœnas, non ad corporis pertinere, dicunt etiam uri dolore animi sero atque infructuose pœnitentis eos qui fuerint a regno Dei separati : et ideo ignem pro isto dolore urente non incongrue poni potuisse contendunt : unde illud Apostoli est : « Quis scandalizatur, et ego non uror? » (II *Cor.*, XI, 29.) Eumdem (*supple*, dolorem) etiam vermem putant intelligendum esse. Nam scriptum est, inquiunt : « Sicut tinea vestimentum et vermis lignum, sic mœror excruciat cor viri. » (*Prov.*, XXV, 20.) Qui vero pœnas et animi et corporis in illo supplicio futuras esse non dubitant, igne uri corpus, animum autem rodi quodam modo verme mœroris affirmant. Quod etsi credibilius dicitur; quia utique absurdum est, ibi dolorem aut corporis, aut animi defuturum : ego tamen facilius (*b*) est ut ad corpus dicam utrumque pertinere, quam neutrum; et ideo tacitum in illis divinæ Scripturæ verbis animi dolorem, quoniam consequens esse intelligitur, etiamsi non dicatur, ut corpore sic dolente animus quoque sterili pœnitentia crucietur. Legitur quippe et in veteribus Scripturis : « Vindicta carnis impii, ignis et vermis. » (*Eccli.*, VII, 19.) Potuit brevius dici : Vindicta impii. Cur ergo dictum est : « Carnis impii, » nisi quia utrumque, id est, et ignis et vermis, pœna erit carnis? Aut si vindictam carnis propterea dicere voluit, quia hoc in homine vindicabitur, quod secun-

(*a*) Mss. *Non enim piguit.* — (*b*) Sic Mss. Editi vero, *facilius æstimo.*

la seconde mort dont l'Apôtre entend parler quand il dit : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez. » (*Rom.*, VIII, 13.) Chacun peut choisir le sens qui lui plaira et attribuer le feu au corps et le ver à l'âme, l'un dans un sens propre, l'autre dans un sens figuré, ou attribuer l'un et l'autre proprement au corps. J'ai démontré assez longuement déjà plus haut que les animaux peuvent vivre dans le feu, brûler sans se consumer, souffrir sans mourir par un miracle de la main du Créateur tout-puissant. Nier que cela lui soit possible c'est ignorer qui est l'auteur de tout ce qu'on admire dans les créatures. En effet, c'est Dieu même qui a fait toutes les merveilles, grandes et petites de ce monde que nous avons citées, et il en a fait incomparablement plus encore dont nous n'avons point parlé ; il les a toutes renfermées dans le monde lui-même par un miracle qui est le plus grand de tous les miracles. Que celui donc à qui il plaira de le faire, choisisse celui des deux sentiments qu'il préfère, selon qu'il pense que le ver entendu dans son sens propre se rapporte au corps, ou bien que ce mot, étant transporté des choses corporelles aux incorporelles, se rapporte à l'âme. Lequel de ces deux sens est le vrai ? C'est ce que l'événement même fera voir clairement, lorsque la science des saints sera telle, qu'ils n'auront point besoin de courir à leur propre expérience pour connaître ces peines, et qu'il leur suffira, pour le savoir, de la connaissance pleine et parfaite qui existera alors ; « car pour le moment nous ne connaissons qu'en partie en attendant qu'arrive ce qui est parfait ; » (I *Cor.*, XIII, 9) pourvu toutefois que nous ne croyions pas que les corps des damnés soient tels alors qu'ils ne puissent être affectés par aucune douleur corporelle.

CHAPITRE X.

Le feu de l'enfer, dans l'hypothèse où il serait un feu corporel, peut-il brûler, par son contact, les esprits malins, c'est-à-dire les démons, qui sont incorporels.

1. Il y a à se demander ici, dans l'hypothèse où le feu ne serait pas incorporel, tel qu'est la douleur de l'âme, mais corporel et pénible au toucher, en sorte que les corps puissent en être tourmentés, comment il peut être un châtiment pour les esprits malins ; car c'est le même feu qui servira au supplice des hommes et des démons, selon ce mot du Christ : « Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été preparé pour le diable et pour ses anges. » (*Matth.*, XXV, 41.) Il se peut que les démons aient un certain corps, ainsi qu'il a semblé à des savants (*voy.* SYN., VII, act. 4); composé de cet air épais et humide dont l'impression se fait

dum carnem vixerit (propter hoc enim veniet (*a*) in mortem secundam, quam significavit Apostolus dicens : « Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini ; ») (*Rom.*, VIII, 13) eligat quisque quod placet, aut ignem tribuere corpori, animo vermem ; hoc proprie, illud tropice ; aut utrumque proprie corpori. Jam enim satis superius disputavi, posse animalia etiam in ignibus vivere, in ustione sine consumptione, in dolore sine morte, per miraculum omnipotentissimi Creatoris : cui hoc possibile esse qui negat, a quo sit quidquid in naturis omnibus miratur ignorat. Ipse enim est Deus, qui omnia in hoc mundo magna et parva miracula quæ commemoravimus, et incomparabiliter plura quæ non commemoravimus, fecit, eademque ipso mundo uno atque omnium maximo miraculo inclusit. Eligat ergo unum de duobus quisque quod placet, utrum et vermem ad corpus proprie, an ad animum translato a corporalibus ad incorporalia vocabulo existimet pertinere. Quid autem horum verum sit, res ipsa expeditius indicabit, quando erit scientia tanta sanctorum, ut eis cognoscendarum illarum pœnarum necessaria non sit experientia, sed ea quæ tunc erit plena atque perfecta, ad hoc quoque sciendum sapientia sola sufficiat. Nunc enim ex parte scimus, donec veniat quod perfectum est. (I *Cor.*, XIII, 9.) Dum tamen nullo modo illa corpora talia futura esse credamus, ut nullis ab igne afficiantur doloribus.

CAPUT X.

An ignis gehennæ, si corporalis est, possit malignos spiritus, id est, dæmones incorporeos tactu suo adurere.

1. Hic occurrit quærere : Si non erit ignis incorporalis (*b*), sicut est animi dolor, sed corporalis, tactu noxius, ut eo possint corpora cruciari ; quomodo in eo erit etiam pœna spirituum malignorum ? Idem quippe ignis erit, supplicio scilicet hominum attributus et dæmonum, dicente Christo : « Discedite a me maledicti in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus. » (*Matth.*, XXV, 41.) Nisi quia sunt quædam sua etiam dæmonibus corpora, sicut

(*a*) Lov. *et in mortem secundam.* Abest et a cæteris libris. — (*b*) Er. et Lov. *incorporalis noxius.* Redundat *noxius*, nec est in Mss.

sentir à nous au souffle du vent. Si cet élément ne pouvait rien ressentir de l'action du feu, il ne brûlerait point dans les bains où il est échauffé. Pour nous brûler, il commence par brûler lui-même, et il opère ce qu'il souffre. Si on soutient que les démons n'ont point de corps, il n'y a pas à se fatiguer par une pénible recherche sur ce sujet ni à lutter et à discuter. En effet, pourquoi ne dirions-nous pas que les esprits, même incorporels, peuvent souffrir d'une manière extraordinaire, j'en conviens, mais véritable pourtant de l'impression pénible d'un feu corporel, si l'esprit de l'homme, qui certainement est incorporel aussi, peut en cette vie être enfermé dans des membres corporels et dans l'autre être indissolublement lié par les liens du corps? Les esprits des démons, s'ils n'ont point de corps, ou plutôt les esprits appelés démons, bien que incorporels, seront unis à des feux corporels pour en être tourmentés, non pas pour que les feux mêmes auxquels ils seront unis soient animés par leur union avec eux et deviennent des êtres vivants composés d'un corps de feu et d'une âme, mais, comme je l'ai dit, ils y seront attachés par des liens merveilleux et ineffables et éprouveront de ces feux un tourment sans leur donner la vie. L'autre manière dont l'esprit adhère au corps pour faire un être vivant et bien admirable aussi, il ne peut être compris de l'homme : or, cette union même est l'homme.

2. Je dirais donc que les esprits sans corps brûleront comme brûlait dans l'enfer le riche qui disait : « Je souffre cruellement dans ces flammes, » (*Luc*, XVI, 24) si je ne voyais qu'on peut me répondre avec raison que ces flammes étaient semblables aux yeux qu'il a levés pour voir Lazare, à la langue sur laquelle il désirait qu'on déposât une goutte d'eau, au doigt de Lazare avec lequel il demandait que ce service lui fût rendu, dans cet endroit où pourtant les âmes se trouvaient sans leur corps. Ainsi donc, et les flammes qui le consumaient et la goutte d'eau qu'il demandait étaient incorporelles comme les visions qu'on a dans le sommeil, et les choses incorporelles que voient les extatiques, toutes choses qui néanmoins ont une apparence de corps; car bien que ce ne soit point par le corps, mais par l'esprit que l'homme se voie dans ces sortes de visions, il ne laisse pas toutefois de s'y voir si semblable à son corps qu'il ne peut absolument point s'en distinguer. Or, cette géhenne qui est appelée aussi un étang de souffre et de feu (*Apoc.*, XX, 9) sera un feu corporel qui tourmentera le corps des damnés, c'est-à-dire soit les corps matériels des hommes et les corps aériens des démons, soit les corps des hommes seulement unis à leur âme, et les esprits appelés démons mais privés de corps, qui ne trouveront que tourments dans leur union avec ces feux corporels sans y trou-

doctis hominibus (*vide Syn.*, VII, act. IV) visum est, ex isto aere crasso atque humido, cujus impulsus vento flante sentitur. Quod genus elementi si nihil igne perpeti posset, non ureret fervefactus in balneis. Ut enim urat, prior uritur, facitque quod patitur. Si autem quisquam nulla habere corpora dæmones asseverat, non est de hac re aut laborandum operosa inquisitione, aut contentiosa disputatione certandum. Cur enim non dicamus, quamvis miris, tamen veris modis etiam spiritus incorporeos posse pœna corporalis ignis affligi, si spiritus hominum, etiam ipsi profecto incorporei, et nunc potuerunt includi corporalibus membris, et tunc poterunt corporum suorum vinculis insolubiliter alligari? Adhærebunt ergo, si eis nulla sunt corpora, spiritus dæmonum, imo spiritus dæmones, licet incorporei, corporeis ignibus cruciandi : non ut ignes ipsi, quibus adhærebunt, eorum junctura inspirentur, et animalia fiant, quæ constent spiritu et corpore; sed, ut dixi, miris et ineffabilibus modis adhærendo, accipientes ex ignibus pœnam, non dantes ignibus vitam. Quia et iste alius modus, quo corporibus adhærent spiritus, et animalia fiunt, omnino mirus est, nec comprehendi ab homine potest, et hoc ipse homo est.

2. Dicerem quidem sic arsuros sine ullo suo corpore spiritus, sicut ardebat apud inferos ille dives, quando dicebat : « Crucior in hac flamma : » (*Luc.*, XVI, 24) nisi convenienter responderi cernerem, talem fuisse illam flammam, quales oculi quos levavit, et Lazarum vidit, qualis lingua cui humorem exiguum desideravit infundi, qualis digitus Lazari de quo id sibi fieri postulavit : ubi tamen erant sine corporibus animæ. Sic ergo incorporalis et illa flamma qua exarsit, et illa guttula quam poposcit; qualia etiam sunt visa dormientium sive in extasi cernentium res incorporales, habentes tamen similitudinem corporum. Nam et ipse homo cum spiritu, non corpore, sit in talibus visis, ita se tamen tunc similem suo corpori videt, ut discernere omnino non possit. At vero gehenna illa, quod etiam stagnum ignis et sulphuris dictum est (*Apoc.*, XX, 9), corporeus ignis erit, et cruciabit corpora damnatorum, aut et hominum et dæ-

ver la vie. Car, pour les uns et pour les autres, il n'y aura qu'un seul et même feu, comme la vérité même l'a dit. (*Matth.*, XXV, 41.)

CHAPITRE XI.

Est-il de l'essence de la justice que la peine d'une faute ne dure pas plus que n'a duré le péché.

Or, plusieurs de ceux contre qui nous défendons la Cité de Dieu regardent comme une injustice que quelqu'un soit condamné à des châtiments éternels pour des fautes, si grandes qu'elles soient, mais qui ont été commises dans un court espace de temps, comme si la justice de quelque loi que ce fût avait en vue de punir chacun le même espace de temps qu'il en a mis à faire ce pourquoi il est puni. Tullius a écrit qu'il y a huit genres de peines dans les lois, le dam, les liens, les coups, le talion, l'infamie, l'exil, la mort, la servitude. Laquelle de ces peines se renferme dans un espace de temps aussi court que l'instant rapide qu'a duré la faute, en sorte que celle-ci soit punie pendant un intervalle de temps aussi petit que celui dans lequel la faute a été commise, à moins que ce ne soit la peine du talion? Car ce dernier châtiment consiste précisément en ce que chacun souffre ce qu'il a fait souffrir. De là vient ce mot de la loi : « Œil pour œil, dent pour dent. » (*Exod.*, XXI, 24.) Il peut arriver en effet que quelqu'un perde l'œil par la sévérité de la vengeance en un espace de temps aussi court que celui qu'il a mis à ravir l'œil à un autre par sa faute et sa méchanceté. Mais s'il est raisonnable de châtier par le fouet un baiser donné à la femme d'un autre, est-ce que celui qui a fait cela dans l'espace d'une seconde n'est point battu pendant un espace de temps incomparablement plus long, et la douceur du plaisir bien peu durable n'est-elle point expiée par un châtiment d'une durée bien longue? Mais quoi, faut-il juger qu'on ne doit être retenu dans les fers que le temps qu'a duré ce pourquoi on a mérité d'y être jeté, quand il est très-juste qu'un esclave subisse des années de supplices dans les fers pour avoir frappé ou blessé son maître d'un coup ou d'un mot bien vite passé? Quant au dam, à l'infamie, à l'exil, à la servitude, comme ce sont des châtiments qui sont le plus ordinairement infligés de telle sorte qu'ils ne sont jamais l'objet d'aucun pardon, est-ce que, eu égard à la mesure de cette vie, ils ne semblent pas pareils à des peines éternelles? Car s'ils ne sont pas éternels, ce n'est que parce que la vie même qui en est atteinte ne dure point éternellement. Et pourtant les péchés qui sont châtiés par des peines d'une très-longue durée s'accomplissent dans un laps de temps très-court.

monum, solida hominum, aeria dæmonum; aut tantum hominum corpora cum spiritibus, dæmones autem spiritus sine corporibus, hærentes sumendo pœnam, non impertiendo vitam corporalibus ignibus. Unus quippe utrisque ignis erit, sicut Veritas dixit. (*Matth.*, XXV, 41.)

CAPUT XI.

An hoc ratio justitiæ habeat, ut non sint extensiora pœnarum tempora, quam fuerint peccatorum.

Sic autem quidam eorum, contra quos defendimus Civitatem Dei, injustum putant, ut pro peccatis quamlibet magnis, parvo scilicet tempore perpetratis, pœna quisque damnetur æterna; quasi ullius id unquam justitia legis attendat, ut tanta mora temporis quisque puniatur, quanta mora temporis unde puniretur admisit. Octo genera pœnarum in legibus esse scribit Tullius, damnum, vincula, verbera, talionem, ignominiam, exilium, mortem, servitutem. Quid horum est quod in breve tempus pro cujusque peccati celeritate coarctetur, ut tanta vindicetur morula, quanta deprehenditur perpetratum, nisi forte talio? Id enim agit, ut hoc patiatur quisque quod fecit. Unde illud est Legis : « Oculum pro oculo, dentem pro dente. » (*Exod.*, XXI, 24.) Fieri enim potest, ut tam brevi tempore quisque amittat oculum severitate vindictæ, quam tulit ipse alteri improbitate peccati. Porro autem si alienæ feminæ osculum intixum, rationis sit verbere vindicare, nonne qui illud puncto temporis fecerit, incomparabili horarum spatio verberatur, et suavitas voluptatis exiguæ diuturno dolore punitur? Quid, in vinculis numquid (*a*) tam diu quisque judicandus est esse debere, quamdiu fecit unde meruit alligari; cum justissime annosas pœnas servus in compedibus pendat, qui verbo aut ictu celerrime transeunte vel lacessivit dominum, vel plagavit? Jam vero damnum, ignominia, exilium, servitus, cum plerumque sic infliguntur, ut nulla venia relaxentur, nonne pro hujus vitæ modo similia pœnis videntur æternis? Ideo quippe æterna esse non possunt, quia nec ipsa vita, quæ his plectitur, porrigitur in æter-

(*a*) Editi : *Numquid ibi*. Abest *ibi* a Mss.

Personne ne saurait donc penser que le châtiment des coupables dût se terminer aussi vite que le fait d'un homicide, d'un adultère, d'un sacrilége, ou de tout autre crime qu'on doit estimer non d'après la longueur du temps, mais d'après la grandeur de l'iniquité et de l'impiété. Quant à celui qui, pour un grand crime, est puni de mort, est-ce que les lois estiment son supplice d'après la durée bien courte de l'instant où il est mis à mort et non pas d'après le fait qu'il le sépare à jamais de la société des vivants? Or, ce qu'est, dans la cité mortelle où nous vivons, le fait d'en exclure un homme par le supplice de la première mort, ce l'est dans la cité immortelle de le frapper du supplice de la seconde mort. Car, de même que les lois de la cité présente ne font point qu'une fois mis à mort un homme puisse y être rappelé, ainsi dans l'autre cité celui qui a été condamné à la seconde mort ne peut-il non plus être rappelé à la vie éternelle. Où donc, disent les incrédules, est la vérité de ce mot de votre Christ : « On se servira envers vous de la même mesure que celle dont vous vous serez servis envers les autres, » (*Luc*, VI, 38) si une faute temporaire est punie par un supplice éternel? Ils ne remarquent point que ce n'est pas au point de vue de la durée, mais à raison de la réciprocité du supplice, en ce sens que celui qui a fait du mal endurera du mal, qu'il a été parlé de la même mesure dans cet endroit. Il est vrai qu'on peut entendre ces paroles dans leur sens propre par rapport à ce dont le Seigneur parlait quand il s'exprimait ainsi, car il parlait des jugements et des condamnations. D'où il suit que quiconque juge et condamne injustement reçoit, quand il est jugé et condamné justement lui-même, la même mesure, bien qu'il ne reçoive point ce qu'il a donné. En effet, il a péché dans un jugement et il souffre par le jugement; mais s'il a commis une iniquité par la condamnation qu'il a prononcée, il ne souffrira que ce qui est juste par sa propre condamnation.

CHAPITRE XII.

Grandeur de la première prévarication pour laquelle un châtiment éternel est dû à quiconque est hors de la grâce du Sauveur.

Si les peines éternelles semblent dures et injustes aux sens de l'homme, c'est parce que, dans la faiblesse de nos sens destinés à périr, manque ce sentiment de très-pure et très-haute sagesse qui nous permette de sentir quel crime a été commis dans la première prévarication. En effet, plus l'homme alors jouissait de Dieu, plus a été grande l'impiété par laquelle il a délaissé Dieu, et il s'est rendu digne d'un châtiment éternel, en étouffant en lui un bien qui

num : et tamen peccata, quæ vindicantur longissimi temporis pœnis, brevissimo tempore perpetrantur; nec quisquam exstitit qui censeret tam cito nocentium finienda esse tormenta, quam cito factum est vel homicidium, vel adulterium, vel sacrilegium, vel quodlibet aliud scelus, non temporis longitudine, sed iniquitatis et impietatis magnitudine metiendum. Qui vero pro aliquo grandi crimine morte multatur, numquid mora qua occiditur, quæ perbrevis est, ejus supplicium leges æstimant, et non quod eum in sempiternum auferunt de societate viventium? Quod est autem de ista Civitate mortali homines supplicio primæ mortis, hoc est de Civitate illa immortali homines supplicio secundæ mortis auferre. Sicut enim non efficiunt leges hujus Civitatis, ut in eam quisque revocetur occisus; sic nec illius, ut in vitam revocetur æternam, secunda morte damnatus. Quomodo ergo verum est, inquiunt, quod ait Christus vester : « In qua mensura mensi fueritis, in ea remetietur vobis, » (*Luc.*, VI, 38) si temporale peccatum supplicio punitur æterno? Nec attendunt, non propter æquale temporis spatium, sed propter vicissitudinem mali, id est, ut qui mala fecerit, mala patiatur, eamdem dictam fuisse mensuram. Quamvis hoc in ea re proprie possit accipi, de qua Dominus cum hoc diceret, loquebatur, id est, de judiciis et condemnationibus. Proinde qui judicat et condemnat injuste, si judicatur et condemnatur juste, in eadem mensura recipit, quamvis non hoc quod dedit. Judicio enim fecit, judicio patitur : quamvis fecerit damnatione quod iniquum est, patiatur damnatione quod justum est.

CAPUT XII.

De magnitudine prævaricationis primæ, ob quam æterna pœna omnibus debeatur, qui extra gratiam fuerint Salvatoris.

Sed pœna æterna ideo dura et injusta sensibus videtur humanis, quia in hac infirmitate moribundorum sensuum deest ille sensus altissimæ purissimæque sapientiæ, quo sentiri possit quantum nefas in illa prima prævaricatione commissum sit. Quanto enim magis homo fruebatur Deo, tanto majore impietate dereliquit Deum, et factus est malo dignus æterno, qui hoc in se peremit bonum, quod esse posset æternum. Hinc est universa generis humani massa

pouvait être éternel. Voilà comment toute la masse du genre humain a été condamnée : celui qui, dans le principe, s'est rendu coupable de cette faute a été puni avec toute la race qui se trouvait en lui comme en sa racine. Aussi n'y a-t-il pas un homme qui échappe au juste supplice qui lui est dû, si ce n'est par le fait d'une miséricorde et d'une grâce qui ne lui sont point dues, et par suite il est fait du genre humain deux parts, dans l'une desquelles se montre ce que peuvent la grâce et la miséricorde et dans l'autre une juste vengeance. Ces deux propriétés divines ne sauraient se démontrer dans tous les hommes à la fois, car si tous demeuraient à jamais dans les supplices d'une juste condamnation, la grâce et la miséricorde du rédempteur n'éclaterait dans aucun d'eux; au contraire si tous passaient des ténèbres à la lumière, la sévérité de la vengeance ne paraîtrait dans aucun d'eux. Mais il y en a plus d'un côté que de l'autre afin qu'on voie ainsi ce qui est dû à tous; si tous étaient traités comme ils le doivent, personne ne pourrait blâmer la justice du juste vengeur; mais comme il y en a beaucoup qui échappent à cette vengeance, il y a un motif de rendre de très-grandes actions de grâces au bienfait gratuit de notre Libérateur.

(*a*) Traduction inédite de M. Philippe.

CHAPITRE XIII.

Réponse à ceux qui prétendent que les supplices des pécheurs, après la mort, n'ont pour but que de les purifier.

Les Platoniciens, tout en voulant que nulle faute ne demeure impunie, pensent néanmoins que tous les châtiments n'ont pour but que de corriger le pécheur, qu'ils soient infligés par la loi des hommes ou par la loi de Dieu, dans cette vie ou dans l'autre, soit que le pécheur ait été épargné en cette vie ou qu'il ait été puni sans se corriger. De là vient cette pensée de Maron à l'endroit où, après avoir parlé des corps terrestres et des membres destinés à la mort, il dit en parlant des âmes :

Cette union terrestre enfante le désir,
Et la crainte l'espoir, la douleur, le plaisir.

Puis il ajoute aussitôt :

L'âme ne jouit plus de la clarté céleste,
La mort même, la mort brise son joug terrestre
Sans finir tous ses maux, et l'heure du trépas
Des souillures du corps ne la délivre pas.
Par de longs châtiments le temps seul la dépouille
Des vices qui, sur elle, ont épaissi leur rouille.
Que d'expiations et de tourments divers !
L'âme, jouet des vents, flotte au souffle des airs,
Dans la flamme ou les eaux, l'âme efface la lie
Des viles passions dont elle fut salie (*a*).

(*Enéid.*, VI, 733 à 742.)

damnata : quoniam qui hoc (*a*) primitus admisit, cum ea quæ in illo fuerat radicata sua stirpe punitus est, ut nullus ab hoc justo debitoque supplicio, nisi misericordia et indebita gratia liberetur; atque ita dispertiatur genus humanum, ut in quibusdam demonstretur quid valeat misericors gratia, in cæteris quid justa vindicta. Neque enim utrumque demonstraretur in omnibus : quia si omnes remanerent in pœnis justæ damnationis, in nullo appareret misericors gratia (*b*) redimentis : rursum si omnes a tenebris transferrentur in lucem, in nullo appareret (*c*) severitas ultionis. In qua propterea multo plures quam in illa sunt, ut sic ostendatur quid omnibus deberetur. Quod si omnibus redderetur, justitiam vindicantis juste nemo reprehenderet : quia vero tam multi exinde liberantur, est unde agantur maximæ gratiæ gratuito muneri liberantis.

CAPUT XIII.

Contra opinionem eorum, qui putant criminosis supplicia post mortem causa purgationis adhiberi.

Platonici quidem, quamvis impunita nulla velint esse peccata, tamen omnes pœnas emendationi adhiberi putant, vel humanis inflictas legibus, vel divinis, sive in hac vita, sive post mortem, si aut parcatur hic cuique, aut ita plectatur ut hic non corrigatur. Hinc est Maronis illa sententia, ubi cum dixisset de terrenis corporibus moribundisque membris, quod animæ

Hinc metuunt cupiuntque, dolent gaudentque, nec auras
Suscipiunt, clausæ tenebris et carcere cæco :

secutus adjunxit, atque ait :

Quin et supremo cum lumine vita reliquit :

id est, cum die novissimo reliquit eas ista vita.

Non tamen (inquit) omne malum miseris, nec funditus omnes
Corporeæ excedunt pestes, penitusque necesse est
Multa diu concreta modis inolescere miris.
Ergo exercentur pœnis, veterumque malorum
Supplicia expendunt : aliæ panduntur inanes
Suspensæ ad ventos, aliis sub gurgite vasto
Infectum eluitur scelus, aut exuritur igni

(Virgil., *Æneid.*, VI.)

(*a*) Plerique Mss. *primus* — (*b*) Verbum *redimentis* abest a Mss. — (*c*) In Mss. plerisque, *veritas*.

Ceux qui professent ces croyances veulent qu'il n'y ait, après la mort, que des peines purificatrices, et comme l'eau, l'air, le feu sont des éléments supérieurs à la terre, ils prétendent que chacun de ces éléments concourt, par les peines expiatoires, à effacer les souillures qui proviennent du contact de la terre. L'air serait désigné par ces mots :

L'âme jouet des vents ....

l'eau par ceux-ci :

.... dans les gouffres immenses,

le feu le serait par son propre nom, quand ce poète dit :

.... où brûle dans les flammes;

pour nous, nous professons qu'il y a, même en cette vie mortelle, des peines purificatrices, mais qui sont telles, non pour ceux dont la vie n'en devient pas meilleure, ou même en devient pire, et pour qui elles ne sont qu'une affliction, mais pour ceux qui, atteints par elles, y trouvent une correction. Toutes les autres peines, temporelles ou éternelles, selon que chacun doit être traité par la divine Providence, tantôt sont infligées aux hommes pour leurs péchés passés, ou pour ceux dans lesquels vivent encore ceux qui en sont frappés, tantôt pour exercer et montrer leurs vertus; elles s'infligent par le ministère des hommes ou des anges, soit bons soit mauvais. En effet, lorsque quelqu'un souffre du mal par suite de la méchanceté ou de l'erreur d'un autre, si celui par l'ignorance ou l'injustice de qui il souffre ce mal, pèche, Dieu ne pèche pas en permettant, par un jugement secret, mais juste, qu'il en soit ainsi. Quant aux peines temporelles, les uns les souffrent en cette vie seulement, les autres dans l'autre, les troisièmes dans cette vie et dans l'autre, mais toujours avant le très-sévère jugement dernier. Tous ceux qui souffrent des peines temporelles ne tombent point dans les peines éternelles qui doivent commencer après ce jugement, car nous avons déjà dit plus haut que ce qui ne leur est point remis en ce siècle, leur est remis en l'autre (*Matth.*, XII, 32), pour qu'ils échappent aux supplices éternels du siècle à venir.

CHAPITRE XIV.

Peines temporelles de la vie présente auxquelles la condition humaine est sujette.

Il n'y a que bien peu d'hommes exempts de toute peine en cette vie, et qui n'en subissent qu'après la mort. Cependant nous en connaissons par nous-même, ou par ouï-dire, quelques-uns qui se sont avancés jusqu'à une vieillesse

Qui hoc opinantur, nullas pœnas nisi purgatorias volunt esse post mortem, ut quoniam terris superiora sunt elementa, aqua, aer, ignis, ex aliquo istorum mundetur per expiatorias pœnas, quod terrena contagione contractum est. Aer quippe accipitur in eo quod ait :

Suspensæ ad ventos.....

Aqua in eo quod ait :

.... sub gurgite vasto.

Ignis autem suo nomine expressus est, cum dixit :

.... aut exuritur igni.

Nos vero etiam in hac quidem mortali vita esse quasdam pœnas purgatorias confitemur, non quibus affliguntur, quorum vita vel non inde fit melior, vel potius inde fit pejor; sed illis sunt purgatoriæ, qui eis coerciti corriguntur. Cæteræ omnes pœnæ, sive temporariæ, sive sempiternæ, sicut unusquisque divina providentia tractandus est, inferuntur, vel pro peccatis sive præteritis, sive in quibus adhuc vivit ille qui plectitur, vel pro exercendis declarandisque virtutibus, per homines et angelos, seu bonos seu malos. Nam et si (*a*) quisquam mali aliquid alterius improbitate vel errore patiatur, peccat quidem homo, qui vel ignorantia, vel injustitia cuiquam mali aliquid facit : sed non peccat Deus, qui justo, quamvis occulto, judicio fieri sinit. Sed temporarias pœnas alii in hac vita tantum, alii post mortem, alii et nunc et tunc, verumtamen ante judicium illud severissimum novissimumque patiuntur. Non autem omnes veniunt in sempiternas pœnas, quæ post illud judicium (*b*) sunt futuræ, qui post mortem sustinent temporales. Nam quibusdam, quod in isto non remittitur, remitti in futuro sæculo (*Matth.*, XII, 32), id est, ne futuri sæculi æterno supplicio puniantur, jam supra diximus.

CAPUT XIV.

De pœnis temporalibus istius vitæ, quibus subjecta est humana conditio.

Rarissimi sunt autem qui nullas in hac vita, sed tantum post eam pœnas luunt. Fuisse tamen aliquos, qui usque ad decrepitam senectutem ne levissimam quidem febriculam senserint, quietamque duxerint vitam, ipsi et novimus et audivimus : quanquam vita

(*a*) Vind. Am. et Mss. *quisque*. — (*b*) Editi, *his sunt futuræ*. Abest *his* ab omnibus Mss.

décrépite, sans avoir jamais ressenti le plus léger mouvement de fièvre, après avoir passé une vie pleine de calme ; il est vrai que la vie tout entière des mortels est une peine, puisque tout entière elle est une tentation, ainsi que nous l'apprennent les saintes lettres, quand elles nous disent : « La vie de l'homme n'est-elle point un combat sur la terre? » (*Job*, VII, 1.) En effet, ce n'est point une petite peine que le défaut de sagesse ou l'ignorance, puisqu'on juge, avec beaucoup de raison, qu'il est si important de fuir cette dernière, qu'on force, par des châtiments pleins de douleur, les enfants à apprendre les arts ou les lettres. Le savoir même, auquel ils sont forcés par les châtiments, est si pénible pour eux, qu'ils aiment mieux quelquefois endurer les peines par lesquelles on les force à apprendre que d'apprendre. Qui ne frémirait et ne préférerait la mort, si on lui proposait le choix de mourir ou de redevenir enfant; car ce n'est point par les rires, mais par les pleurs, qu'il inaugure son entrée dans la vie, prophétisant ainsi, en quelque sorte, sans le savoir, dans quels maux il tombe. Le seul qui ait ri, dit-on, en naissant, fut Zoroastre, et ce rire étrange ne lui a rien présagé d'heureux (PLIN., lib. VII, 16); on le donne en effet pour l'inventeur de la magie qui ne lui servit en rien, pour le vain bonheur de la vie présente, contre ses ennemis. En effet, il était roi des Bactriens et fut vaincu par Ninus, roi des Assyriens. Ce mot de l'Ecriture : « Un joug accable les enfants d'Adam, depuis le jour qu'ils sortent du sein de leur mère, jusqu'au jour de leur sépulture dans le sein de notre mère à tous, » (*Eccli.*, XIV, 1) doit s'accomplir tellement à la lettre, que les petits enfants, même dégagés par les eaux de la régénération, des liens du péché originel, les seuls dont ils soient chargés, n'en souffrent pas moins mille maux, et quelquefois même plusieurs d'entre eux sont exposés à l'invasion des esprits malins. Il est vrai que ces épreuves ne leur sont point funestes, si de tels assauts finissent par chasser leur âme de leur corps et par mettre un terme à leur existence, à cet âge.

CHAPITRE XV.

Toute œuvre de la grâce de Dieu qui nous arrache à la profondeur du mal ancien, a rapport à la nouveauté du siècle futur.

Toutefois, sous le joug pesant qui accable les enfants d'Adam, depuis le jour où ils sortent du sein de leur mère, jusqu'au jour de leur sépulture dans le sein de notre mère à tous, le mal a ceci d'admirable, qu'il nous rend sobres et qu'il nous fait comprendre que la vie présente est de-

ipsa mortalium tota pœna sit, quia tota tentatio est, sicut sacræ litteræ personant, ubi scriptum est : « Numquid non tentatio est vita humana super terram? » (*Job*, VII, 1.) Non enim parva pœna est ipsa insipientia, vel imperitia, quæ usque adeo fugienda merito judicatur, ut per pœnas doloribus plenas pueri cogantur quæque artificia vel litteras discere : ipsumque discere, ad quod pœnis adiguntur, tam pœnale est eis, ut nonnunquam ipsas pœnas per quas compelluntur discere, malint ferre, quam discere. Quis autem non exhorreat, et mori eligat, si ei proponatur, aut mors perpetienda, aut rursus infantia? Quæ quidem quod non a risu, sed a fletu orditur hanc lucem, quid malorum ingressa sit, nesciens prophetat quodam modo. Solum, quando natus est, ferunt risisse Zoroastrem (PLIN., l. VII, c. XVI), nec ei boni aliquid monstrosus risus ille portendit. Nam magicarum artium fuisse perhibetur inventor : quæ quidem illi nec ad præsentis vitæ vanam felicitatem contra suos inimicos prodesse potuerunt. A Nino quippe rege Assyriorum, cum esset ipse Bactrianorum, bello superatus est. Prorsus quod scriptum est : « Grave jugum super filios Adam a die exitus de ventre matris eorum, usque in diem sepulturæ in matrem omnium, » (*Eccli.*, XL, 1) usque adeo impleri necesse est, ut ipsi parvuli per lavacrum regenerationis ab originalis peccati, quo solo tenebantur, vinculo jam soluti, mala multa patientes, nonnulli et incursus spirituum malignorum aliquando patiantur. Quæ quidem passio absit ut eis obsit, si hanc vitam in illa ætate etiam ipsa passione ingravescente et animam de corpore excludente finierint.

CAPUT XV.

Quod omne opus gratiæ Dei eruentis nos de profunditate veteris mali, ad futuri sæculi pertineat novitatem.

Veruntamen in gravi jugo quod positum est super filios Adam, a die exitus de ventre matris eorum usque in diem sepulturæ in matrem omnium, etiam hoc (*a*) malum mirabile reperitur, ut sobrii simus, atque intelligamus hanc vitam de peccato illo nimis nefario, quod in paradiso perpetratum est, factam

(*a*) Editi, *hoc medium miserabile*. Plerique Mss. *hoc malum mirabile* : scilicet in parvulis ipsis regeneratis, de quibus superiore capite.

venue, pour nous, un châtiment, par suite du péché abominable du paradis terrestre, et que tout ce qui s'est fait, à notre égard, par le Nouveau Testament, n'a rapport qu'au nouvel héritage du siècle nouveau, afin que, après avoir reçu ici-bas un gage, nous reçussions, en son temps, ce dont il est le gage. Mais à présent marchons dans l'espérance, accomplissons, de jour en jour, de nouveaux progrès, et faisons mourir par l'esprit les œuvres de la chair (*Rom.*, VIII, 13); « car le Seigneur connaît ceux qui sont à lui, (II *Tim.*, II, 19) et quiconque est conduit par l'esprit de Dieu est enfant de Dieu, » (*Rom.*, VIII, 14) par la grâce, non par la nature. Par la nature, en effet, il n'y a qu'un Fils de Dieu, lequel s'est fait fils de l'homme, dans sa miséricorde pour nous, afin que nous, qui sommes, par nature, fils de l'homme, nous devinssions par lui enfants de Dieu, par la grâce. Car tout en demeurant lui-même immuable, il prit de nous notre nature, dans laquelle il pût nous recevoir, et, tout en conservant sa divinité, il a partagé notre faiblesse, afin que changés nous-mêmes en mieux, nous perdissions ce qui fait que nous sommes pécheurs et mortels, par notre participation à sa justice et à son immortalité, et que nous pussions conserver le bien qu'il a fait dans notre nature, consommé par le souverain bien, dans la bonté de sa nature. Car de même que c'est par un seul homme pécheur que nous sommes tombés dans un mal aussi grand, ainsi est-ce par un seul homme, qui est Dieu et qui nous justifie, que nous arriverons à ce bien si sublime. (*Rom.*, V, 12.) Personne ne doit se flatter d'être passé de l'un à l'autre, si ce n'est lorsqu'il sera là où il n'y a plus de tentation, et qu'il se trouvera en possession de cette paix qu'il recherche au sein des luttes nombreuses et diverses d'une guerre, dans laquelle la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair. (*Gal.*, V, 17.) Or, cette guerre n'aurait jamais existé, si la nature humaine était demeurée ferme, en vertu de son libre arbitre, dans la droiture où elle a été créée. Mais à présent, pour n'avoir point voulu avoir, au sein du bonheur, la paix avec Dieu, elle combat contre elle-même, dans son malheur, et quoique ce malheur soit le comble de la misère, il vaut mieux pourtant que les commencements de cette vie. En effet, il vaut mieux combattre contre les vices, que d'être dominé par eux, sans aucun espoir d'en être jamais délivré. Sans doute, nous soupirons après la fin de cette guerre, et nous sommes enflammés du feu de l'amour divin, pour nous assurer la possession de la paix parfaitement ordonnée, où les choses inférieures sont soumises aux supérieures dans une très-grande stabilité. Mais, ce qu'à

nobis esse pœnalem, totumque quod nobiscum agitur per Testamentum Novum, non pertinere nisi ad novi sæculi hæreditatem novam, ut hic pignore accepto, illud cujus hoc pignus est suo tempore consequamur : nunc autem ambulemus in spe, et proficientes de die in diem, spiritu facta carnis mortificemus. (*Rom.*, VIII, 13.) « Novit enim Dominus qui sunt ejus : » (II *Tim.*, II, 19) et : « Quotquot Spiritu Dei aguntur, hi filii sunt Dei, » (*Rom.*, VIII, 14) sed gratia, non natura. Unicus enim natura Dei Filius, propter nos misericordia factus est filius hominis, ut nos natura filii hominis, filii Dei per (*a*) illum gratia fieremus. Manens quippe ille immutabilis, naturam nostram in qua nos susciperet, suscepit a nobis; et tenax divinitatis suæ, nostræ infirmitatis particeps factus est; ut nos in melius commutati, quod peccatores mortalesque sumus, ejus (*b*) immortalis et justi participatione amittamus, et quod in natura nostra bonum fecit, impletum summo bono in ejus naturæ bonitate servemus. Sicut enim per unum hominem peccantem in hoc tam grave malum devenimus (*Rom.*, V, 12) : ita per unum hominem eumdemque Deum justificantem ad illud bonum tam sublime veniemus. Nec quisquam se debet ab isto ad illum transisse confidere, nisi cum ibi fuerit, ubi tentatio nulla erit; nisi pacem tenuerit, quam belli hujus, in quo caro concupiscit adversus spiritum et spiritus adversus carnem, multis et variis certaminibus quærit. (*Gal.*, V, 17.) Hoc autem bellum nunquam ullum esset, si natura humana per liberum arbitrium in rectitudine, in qua facta est, perstitisset. Nunc vero quæ pacem felix cum Deo habere noluit, secum pugnat infelix, et (*c*) cum sit hoc malum miserabile, melius est tamen quam priora vitæ hujus. Melius confligitur quippe cum vitiis, quam (*d*) cum sine ulla conflictione dominantur. Melius est, inquam, bellum cum spe æternæ pacis, quam sine ulla liberationis cogitatione captivitas. Cupimus quidem etiam hoc bello carere, et ad capessendam ordinatissimam pacem, ubi firmissima stabilitate potioribus (*e*) inferiora subdantur, igne di-

(*a*) Sola editio Lov. *per illius gratiam.* — (*b*) Ita omnes Mss. At editi, *ejus immortalitatis et justitia :* pauloque post loco *impletum,* iidem habebant *impleti.* — (*c*) Sic Mss. Editi vero, *et hoc quoque cum malum sit miserabile.* — (*d*) Abest *cum* a pluribus Mss. — (*e*) Lov. *infirmiora.* Editi alii et plerique Mss. *inferiora.*

Dieu ne plaise, s'il n'y avait plus aucune espérance d'arriver à un tel bien, nous devrions préférer demeurer dans les angoisses de la lutte présente, plutôt que de permettre aux vices de nous dominer en ne leur résistant point.

CHAPITRE XVI.

Lois de la grâce sous lesquelles tous les hommes doivent être les régénérés quelque âge qu'ils aient.

Mais telle est la miséricorde de Dieu envers des vases de miséricorde qu'il a préparés pour la gloire (*Rom.*, IX, 23), que même le premier âge de l'homme, je veux dire son enfance, qui est soumise, sans aucune résistance, à la chair et son second âge, appelé l'âge puéril, dans lequel la raison n'a pas encore entrepris la lutte et vit soumise à peu près à toutes les délectations du vice, parce que, bien que l'homme puisse parler et, par conséquent, semble être sorti de l'enfance, cependant la faiblesse de son esprit, à cet âge, ne semble point capable de précepte, s'il reçoit les sacrements du Sauveur, et qu'il vienne alors à terminer sa vie, transporté du sein des puissances de ténèbres dans le royaume du Christ, non-seulement ne seront point destinés aux supplices éternels, mais ne souffriront même aucune peine purificatrice après la mort. En effet, il suffit de la seule régénération spirituelle pour que l'alliance que la génération charnelle a contractée avec la mort ne nuise point après le trépas. Mais lorsque l'homme est arrivé à l'âge capable de précepte, et que pour se soumettre à l'empire de la loi, il doit entreprendre la guerre contre les vices et la mener avec vigueur, de peur que cet âge ne le reconduise à des péchés dignes de damnation, si ses péchés ne se sont pas encore fortifiés par une longue suite de victoires, il est plus facile de vaincre l'habitude du mal et de la forcer à céder, mais, au contraire, s'ils sont habitués à vaincre et à commander, on n'en vient plus à bout que par un travail rempli de difficultés; d'ailleurs le triomphe n'est vrai et entier que par l'amour de la véritable justice, qui ne se trouve que dans la foi du Christ. En effet, l'existence de la loi qui commande, sans la présence du Saint-Esprit qui aide, fait que la défense de la loi augmente le désir du péché, lui fait remporter la victoire, et donne naissance au crime de la prévarication. Il arrive sans doute aussi quelquefois que des vices manifestes sont vaincus par des vices secrets, qui sont réputés vertus, à leur tête se placent l'orgueil et une ruineuse complaisance en soi-même. On ne doit donc regarder les vices comme vaincus que lorsqu'ils le sont par l'amour de Dieu. Or, cet amour, Dieu seul le donne, et il ne le donne que par Jésus-Christ, le mé-

vini amoris accendimur. Sed si (quod absit) illius tanti boni spes nulla esset, malle debuimus in hujus conflictationis molestia remanere, quam vitiis in nos dominationem non eis resistendo permittere.

CAPUT XVI.

Sub quibus gratiæ legibus omnes regeneratorum habeantur ætates.

Verum tanta est Dei misericordia in vasa misericordiæ quæ præparavit in gloriam (*Rom.*, IX, 23), ut etiam prima hominis ætas, id est, infantia quæ sine ullo renisu subjacet carni, et secunda quæ pueritia nuncupatur, ubi nondum ratio suscepit hanc pugnam, et fere sub omnibus vitiosis delectationibus jacet, quia licet jam fari valeat, et ideo infantiam transisse videatur, nondum in ea est præcepti capax infirmitas mentis; si sacramenta Mediatoris acceperit, etiamsi hanc in eis annis vitam finiat, translata scilicet a potestate tenebrarum in regnum Christi, non solum pœnis non præparetur æternis, sed ne ulla quidem post mortem purgatoria tormenta patiatur. Sufficit enim sola spiritalis regeneratio, ne post mortem obsit quod carnalis generatio cum morte contraxit. Cum autem ventum fuerit ad ætatem, quæ præceptum jam capit, et subdi potest legis imperio, suscipiendum est bellum contra vitia, et gerendum acriter, ne ad damnabilia peccata perducat. Et si quidem nondum victoriarum consuetudine roborata sunt, facilius vincuntur et cedunt: si autem vincere atque imperare (*a*) consueverunt, laboriosa difficultate superantur. Neque id fit veraciter atque sinceriter, nisi (*b*) veræ delectatione justitiæ: hæc est autem in fide Christi. Nam si lex jubens adsit, et spiritus juvans desit, per ipsam prohibitionem desiderio crescente atque vincente peccati, etiam reatus prævaricationis accedit. Nonnunquam sane apertissima vitia aliis vitiis vincuntur occultis, quæ putantur esse virtutes, in quibus regnat superbia et quædam sibi placendi altitudo ruinosa. Tunc itaque victa vitia deputanda sunt, cum Dei amore vincuntur, quem nisi Deus ipse non donat, nec aliter nisi per Mediatorem Dei et ho-

(*a*) Mss. *consuerunt*: et sic alibi passim. — (*b*) Vind. Am. Er. et aliquot Mss. *vera*.

diateur de Dieu et des hommes, qui s'est fait participant de notre condition mortelle, pour nous rendre nous-mêmes participants de sa divinité. Mais à peine s'en trouve-t-il quelques-uns d'assez heureux pour ne commettre, depuis le commencement de leur adolescence, au sein des débordements et des désordres, ou dans l'erreur de quelque impiété criminelle, aucun péché digne de la damnation, et pour étouffer, au contraire, avec une grande magnanimité, tout ce qui pouvait les dominer par la délectation charnelle. Beaucoup, après avoir reçu le précepte, commencent par se laisser vaincre au vice qui l'emporte sur eux et deviennent prévaricateurs de la loi, mais recourent ensuite à la grâce qui les aide, par les voies amères de la pénitence, et, par une lutte plus vive et plus acharnée, ils remportent la victoire, soumettent leur esprit à Dieu et lui donnent le pas sur la chair. Aussi quiconque désire échapper aux peines éternelles, non-seulement doit recevoir le baptême, mais encore être justifié dans le Christ, et passer ainsi, en vérité, du diable au Christ. Mais on doit être bien persuadé qu'il n'y aura place dans l'avenir, pour ces peines expiatrices, qu'avant le dernier et redoutable jugement. Cependant on ne peut nier que le feu éternel lui-même ne doive être plus vif ou plus léger aux uns qu'aux autres, selon la diversité de leurs démérites dans le mal, soit que sa violence et son ardeur varie pour la peine de chacun, soit qu'en brûlant également il fasse sentir un tourment inégal.

CHAPITRE XVII.

De ceux qui pensent que, pour personne, les peines ne seront éternelles en enfer.

Maintenant je vois que je n'ai plus affaire dans une dispute pacifique, qu'avec ceux des nôtres qui, dans leur compassion, refusent de croire que les châtiments de tous ceux que le juste juge déclarera dignes des supplices de l'enfer, ou du moins de quelques-uns d'eux, soient éternels, et qui pensent, au contraire, qu'après un certain laps de temps plus ou moins long, selon la nature des péchés de chacun, tous doivent en être délivrés. C'est dans cette pensée que, par un sentiment de compassion excessive, se trouvait Origène, qui a cru que le diable lui-même et ses anges, après des supplices plus ou moins graves et plus ou moins longs, sortiraient de leurs tourments, pour rentrer dans la société des saints anges. Mais l'Eglise l'a condamné non sans raison, tant pour cette opinion et pour quelques autres encore que particulièrement, à cause de ses alternatives sans

minum hominem Jesum Christum, qui factus est particeps mortalitatis nostræ, ut nos participes faceret divinitatis suæ. Paucissimi autem sunt tantæ felicitatis, ut ab ipsa ineunte adolescentia nulla damnabilia peccata committant, vel in flagitiis, vel in facinoribus, vel in nefariæ cujusquam impietatis errore, sed magna spiritus largitate opprimant, quidquid (*a*) eis posset carnali delectatione dominari. Plurimi vero præcepto legis accepto, cum prius victi fuerint prævalentibus vitiis et prævaricatores ejus effecti, tunc ad gratiam confugiunt adjuvantem, qua fiant et amarius pœnitendo, et vehementius pugnando, prius Deo subdita, atque ita carni præposita mente victores. Quisquis igitur cupit pœnas evadere sempiternas, non solum baptizetur, verum etiam justificetur in Christo, ac sic vere transeat a diabolo ad Christum. Purgatorias autem pœnas nullas futuras opinetur, nisi ante illud ultimum tremendumque judicium. Nequaquam tamen negandum est, etiam ipsum æternum ignem pro diversitate meritorum quamvis malorum aliis leviorem, aliis futurum esse graviorem, sive ipsius vis atque ardor pro pœna digna cujusque varietur, sive ipse æqualiter ardeat, sed non æquali molestia sentiatur.

CAPUT XVII.

De his qui putant nullorum hominum pœnas in æternum esse mansuras.

Nunc jam cum misericordibus nostris agendum esse video, et pacifice disputandum, qui vel omnibus illis hominibus, quos justissimus judex dignos gehennæ supplicio judicabit, vel quibusdam eorum nolunt credere pœnam sempiternam futuram, sed post certi temporis metas pro cujusque peccati quantitate (*b*) longioris sive brevioris eos inde existimant liberandos. Qua in re misericordior profecto fuit Origenes, qui et ipsum diabolum atque angelos ejus post graviora pro meritis et diuturniora supplicia ex illis cruciatibus eruendos atque sociandos sanctis Angelis credidit. Sed illum et propter hoc, et propter alia nonnulla, et maxime propter alternantes sine cessatione beatitudines et miserias, et statutis sæculorum intervallis ab istis ad illas, atque ab illis ad

(*a*) Er. et nonnulli Mss. *quidquid in eis posset carnali delectatione damnari.* — (*b*) Lov. *longiores sive breviores.* Editi vero alii et Mss. *longioris sive brevioris :* ut referatur ad *temporis.*

cesse renouvelées de bonheur et de malheur et ce va et vient sans fin des âmes après un certain nombre de siècles, des joies du ciel aux supplices de l'enfer. En effet, ne perdait-il point le bénéfice de sa commisération quand il condamnait les saints aux souffrances réelles de l'expiation, et aux fausses béatitudes au milieu desquelles ils ne pouvaient goûter la joie véritable et sûre, c'est-à-dire, une joie exempte de toute crainte et certaine du bonheur éternel? Mais la compassion de ceux qui pensent que les supplices de tous les hommes condamnés au jugement de Dieu sont temporaires, et que la félicité de tous ceux qui sont délivrés plus ou moins tôt, ou plus ou moins tardivement de ces peines, sera éternelle, est dans une erreur bien autrement grande encore. Si cette opinion est bonne et vraie, par la raison qu'elle est pleine de miséricorde, elle sera d'autant plus vraie et d'autant meilleure qu'elle sera remplie de plus de miséricorde. Que cette compassion s'étende donc et se répande jusque sur les anges damnés, qui doivent aussi être délivrés de leurs supplices après des siècles si longs qu'on voudra les faire. Pourquoi donc la source de cette compassion serait-elle intarissable pour la nature humaine tout entière, et ne tarirait-elle que pour les anges? Pourtant les partisans de cette opinion n'osent point aller si loin, dans leur pensée de commisération, ni en venir jusqu'à croire à la délivrance du diable même. Quiconque ose le faire, les surpassera sans doute, mais en même temps il se trouvera dans une erreur et une opposition à la parole sans détour de Dieu, d'autant plus honteuse et plus coupable, qu'il croira ne céder lui-même qu'à un sentiment plus rempli de miséricorde.

CHAPITRE XVIII.

De ceux qui pensent que, au jugement dernier, grâce à l'intercession des saints, nul homme ne doit être damné.

1. Il y en a aussi, comme nous l'avons reconnu nous-même, dans nos entretiens, qui, tout en paraissant respecter nos Ecritures saintes, ne méritent pas notre estime à cause de leurs mœurs. Plaidant leur propre cause, ils prêtent à Dieu, pour le genre humain, une pitié plus grande encore que les premiers. Ils accordent, en effet, que les menaces adressées de la part de Dieu aux méchants et aux infidèles, sont vraies, et qu'ils méritent un châtiment; mais ils ajoutent que la pitié l'emportera, quand le moment du jugement sera venu. Dieu, disent-ils, en effet, dans sa miséricorde, leur pardonnera à la prière et à l'intercession de ses saints; car si ces derniers priaient pour eux quand ils les avaient pour ennemis, à combien plus forte raison le feront-

istas itus ac reditus interminabiles, non immerito reprobavit Ecclesia : quia et hoc quod misericors videbatur amisit, faciendo sanctis veras miserias quibus pœnas luerent, et falsas beatitudines in quibus verum ac securum, hoc est, sine timore certum sempiterni boni gaudium non haberent. Longe autem aliter istorum misericordia humano errat affectu, qui hominum illo judicio damnatorum miserias temporales, omnium vero qui vel citius vel tardius liberantur, æternam felicitatem putant. Quæ sententia si propterea bona et vera quia misericors est, tanto erit melior et verior quanto misericordior fuerit. Extendatur ergo ac profundatur fons hujus misericordiæ usque ad damnatos angelos, saltem post multa atque prolixa quantumlibet sæcula liberandos. Cur usque ad universam naturam manat humanam, et cum ad angelicam ventum fuerit, mox arescit? Non audent tamen se ulterius miserando porrigere, et ad liberationem ipsius quoque diaboli pervenire. Verum si aliquis audet, vincit nempe istos, et tamen tanto invenitur errare deformius, et contra recta Dei verba perversius, quanto sibi videtur sentire clementius.

CAPUT XVIII.

De his qui novissimo judicio propter intercessiones sanctorum neminem hominum putant esse damnandum.

1. Sunt etiam, quales in collocutionibus nostris ipse sum expertus, qui cum venerari videantur Scripturas sanctas, moribus improbandi sunt; et agendo causam suam, multo majorem quam isti misericordiam Deo tribuunt erga humanum genus. Dicunt enim de malis et infidelibus hominibus divinitus quidem verum prædictum esse, quod digni sunt (*a*) pœna : sed cum ad judicium ventum fuerit, misericordiam esse superaturam. Donabit enim eos, inquiunt, misericors Deus precibus et intercessionibus sanctorum suorum. Si enim orabant pro illis, quando eos patiebantur inimicos, quanto magis quando videbunt humiles supplicesque prostratos? Neque enim

(*a*) Vox *pœna* abest ab editis Vind. Am. Er. et omnibus Mss.

ils quand ils les verront humiliés, suppliants et abattus? Or, il ne faut pas croire, disent-ils, que les saints perdront alors les entrailles de miséricorde, parce que leur sainteté sera pleine et entière, et, qu'après avoir prié pour leurs ennemis, quand eux-mêmes n'étaient point sans péché, ils ne prieront plus pour ces mêmes ennemis quand ils les verront suppliants, et qu'eux-mêmes seront devenus sans péché. Ou bien, Dieu fermera-t-il l'oreille à la voix de tant de saints qui le prieront quand il ne se trouvera aucun obstacle à l'efficacité de leur prière, dans un tel état de sainteté? Ceux qui du moins accordent que les infidèles et les impies seront tourmentés pendant longtemps, mais finiront par être délivrés de tous leurs maux, appuient leur opinion en particulier sur le psaume où il est dit : « Dieu oubliera-t-il sa bonté compatissante, et sa colère arrêtera-t-elle le cours de sa miséricorde? » (*Ps.* LXXVI, 10.) La colère de Dieu, disent-ils, c'est sa justice qui veut que tous ceux qui sont indignes du bonheur éternel soient punis, à son jugement, du supplice éternel. Mais s'il permet que le supplice des méchants soit long ou seulement qu'il y ait un supplice pour eux, il est certain que pour qu'il en soit ainsi, il faut que sa colère arrête le cours de sa miséricorde. Or, le Psalmiste dit qu'il ne le fera point. Il ne dit point, en effet : Sa colère arrêtera-t-elle longtemps sa miséricorde? mais il dit : « Sa colère n'arrêtera point du tout sa miséricorde. »

2. Voilà donc comment, d'après eux, les menaces du jugement de Dieu ne sont point mensongères, quoiqu'il ne doive condamner personne, de même que nous ne pouvons prétendre que ses menaces de détruire Ninive furent un mensonge; et pourtant, disent nos contradicteurs, ce qu'il avait prédit, sans aucune condition, ne s'est point accompli. (*Jon.*, V, 4.) Il n'avait pas dit, en effet, Ninive sera détruite si elle ne fait point pénitence et si elle ne se convertit point, mais il avait annoncé, sans aucune restriction, la ruine future de cette ville. Or, on regarde cette menace comme vraie, parce que ce que Dieu a prédit, les Ninivistes méritaient de le souffrir, bien qu'il ne dût point l'accomplir. En effet, s'il a pardonné au repentir des Ninivistes, c'est qu'il n'ignorait point qu'ils feraient pénitence, mais cela ne l'a point empêché de prédire d'une manière absolue leur future destruction. Cette prédiction était donc, continuent nos adversaires, dans la vérité de sa sévérité, attendu qu'ils méritaient un tel sort, mais n'était point dans la raison de sa miséricorde, dont sa colère n'a point arrêté le cours, et qui remit, à leurs supplications, la peine dont il avait menacé leur endurcissement. Si donc, disent-ils, il les a épargnés, alors même qu'en les épargnant, il devait contrister un saint pro-

credendum est, aiunt, tunc amissuros sanctos viscera misericordiæ, cum fuerint plenissimæ ac perfectissimæ sanctitatis, ut qui tunc orabant pro inimicis suis, quando et ipsi sine peccato non erant, tunc non orent pro supplicibus suis, quando nullum cœperint habere peccatum. Aut vero Deus tunc eos non exaudiet tot et tales filios suos, quando in tanta eorum sanctitate nullum inveniet orationis impedimentum? Testimonium vero Psalmi, et illi quidem qui permittunt infideles atque impios homines saltem longo tempore cruciari, et postea de malis omnibus erui, sed magis isti pro se dicunt esse, ubi legitur : « Numquid obliviscetur misereri Deus, aut continebit in ira sua miserationes suas? » (*Psal.* LXXVI, 10.) Ira ejus est, inquiunt, ut omnes indigni beatitudine sempiterna, ipso judicante puniantur supplicio sempiterno. Sed si vel longum, vel prorsus ullum esse permiserit, profecto ut possit hoc fieri, continebit in ira sua miserationes suas, quod eum Psalmus dicit non esse facturum. Non enim ait : Numquid diu continebit in ira sua miserationes suas? sed quod prorsus non continebit, ostendit.

2. Sic ergo isti volunt judicii Dei comminationem non esse mendacem, quamvis sit neminem damnaturus, quemadmodum ejus comminationem, qua dixit eversurum se esse Ninivem civitatem (*Jon.*, III, 4), mendacem non possumus dicere; et tamen non factum est, inquiunt, quod sine ulla conditione prædixit. Non enim ait : Ninive evertetur, si non egerint pœnitentiam, seque correxerint : sed hoc non addito prænuntiavit futuram eversionem illius civitatis. Quam comminationem propterea veracem putant, quia hoc prædixit Deus quod vere digni erant pati, quamvis hoc non esset ipse facturus. Nam et si pœnitentibus pepercit, inquiunt, utique illos pœnitentiam non ignorabat acturos, et tamen absolute ac definite eorum eversionem futuram esse prædixit. Hoc ergo erat, inquiunt, in veritate severitatis, quia id erant digni; sed in ratione miserationis non erat, quam non continuit in ira sua, ut ab ea pœna supplicibus parceret, quam fuerat contumacibus com-

phète, à combien plus forte raison épargnera-t-il, avec une plus grande compassion, des pécheurs suppliants, quand tous ses saints le prieront de leur pardonner? Mais ce qu'ils soupçonnent au fond de leurs cœurs, c'est que les saintes Ecritures n'ont point parlé de ce pardon, afin qu'il y ait plus de pécheurs qui se corrigent, par la crainte de peines bien longues, peut-être même éternelles, et qu'il y en ait davantage qui prient pour les impénitents. Quelquefois ils ne pensent pas que les oracles divins aient complétement gardé le silence sur ce point. En effet, à quoi tendent, disent-ils, ces paroles : « Combien grande, ô Seigneur, est l'abondance de votre douceur que vous avez cachée pour ceux qui vous craignent! » (*Ps.* XXX, 20) sinon à nous faire entendre que c'est pour maintenir les pécheurs dans la crainte, que ces abondantes et secrètes douceurs de la miséricorde divine ont été cachées aux hommes? Ils ajoutent encore que c'est pour la même raison que l'Apôtre a dit : « Dieu a enfermé tous les hommes dans l'incrédulité, afin d'exercer sa miséricorde envers eux tous, » (*Rom.*, XI, 32) pour nous faire entendre que personne ne sera condamné par lui. Toutefois ceux qui professent cette opinion, ne vont point jusqu'à dire que le diable et ses anges seront sauvés ou du moins ne seront point condamnés; ils ne sont animés de sentiments de commisération qu'à l'égard des hommes, et c'est surtout leur cause qu'ils plaident, en promettant de la compassion générale de Dieu pour le genre humain tout entier, une trompeuse impunité à leurs mœurs perdues. Mais ceux qui promettent la même impunité au prince des démons et à ses satellites, enchérissent encore sur ceux qui publient la clémence divine envers les hommes.

CHAPITRE XIX.

De ceux qui promettent l'impunité pour tous leurs péchés aux hérétiques même, à cause de leur participation au corps du Christ.

Il y en a d'autres encore qui promettent la délivrance des supplices éternels, sinon à tous les hommes, du moins à tous ceux qui ont été purifiés dans le baptême du Christ, et qui sont devenus participants de son corps, de quelque manière qu'ils aient vécu, dans quelque hérésie ou quelque impiété qu'ils soient tombés. Ils s'appuient sur cette parole de Jésus : « Voici le pain qui est descendu du ciel, afin que celui qui en mange ne meure point. Je suis le pain vivant qui suis descendu du ciel. Si donc quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement, et le pain que je donnerai, c'est ma chair que je dois livrer pour la vie du monde. » (*Jean.*, VI, 50 à 52.) Il suit nécessairement de là, disent-ils, que ceux-là échapperont à la mort

minatus. Si ergo tunc pepercit, aiunt, quando sanctum suum Prophetam fuerat parcendo contristaturus, quanto magis tunc miserabilius supplicantibus parcet, quando ut parcat omnes sancti ejus orabunt? Sed hoc quod ipsi suis cordibus suspicantur, ideo putant Scripturas tacuisse divinas, ut multi se corrigant, vel prolixarum vel æternarum timore pœnarum, et sint qui possint orare pro eis, qui se non correxerint : nec tamen opinantur omni modo id eloquia divina tacuisse. Nam quo pertinet, inquiunt, quod scriptum est : « Quam multa multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quam abscondisti metuentibus te! » (*Psal.* XXX, 20) nisi ut intelligamus propter timorem fuisse absconditam misericordiæ divinæ tam multam secretamque dulcedinem? Addunt etiam propterea dixisse Apostolum : « Conclusit enim Deus omnes in infidelitate, ut omnium misereatur, » (*Rom.*, II, 32) quo significaret, quod ab illo nemo damnabitur. Nec isti tamen qui hoc sentiunt, hanc opinionem suam usque ad liberationem vel nullam damnationem diaboli atque angelorum ejus extendunt. Humana quippe circa solos homines moventur misericordia, et causam maxime agunt suam, per generalem in genus humanum quasi Dei miserationem impunitatem falsam suis perditis moribus pollicentes : ac per hoc superabunt eos in prædicanda Dei misericordia, qui hanc impunitatem etiam principi dæmonum et ejus satellitibus pollicentur.

CAPUT XIX.

De his qui impunitatem omnium peccatorum promittunt etiam hæreticis, propter participationem corporis Christi.

Item sunt alii, ab æterno supplicio liberationem, nec ipsis saltem omnibus hominibus promittentes, sed tantummodo Christi baptismate ablutis, qui participes fiunt corporis ejus, quomodolibet vixerint, in quacumque hæresi vel impietate fuerint, propter illud quod ait Jesus : « Hic est panis qui de cœlo descendit, ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur. Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi. Si

éternelle pour entrer, un jour, dans la vie éternelle.

CHAPITRE XX.

De ceux qui promettent le pardon, non pas à tous les chrétiens, mais seulement à ceux qui ont été régénérés dans l'Eglise catholique, dans quelque crime et quelque erreur qu'ils soient tombés après cela.

Il y en a d'autres qui font les mêmes promesses, non pas à tous ceux qui ont reçu le baptême du Christ et le sacrement de son corps; mais aux seuls catholiques, quelque mauvaise vie qu'ils mènent, ils en donnent pour raison qu'ils ont mangé le corps du Christ, non pas seulement dans le sacrement, mais en réalité, attendu qu'ils sont dans le corps même dont l'Apôtre a dit : « Nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain et qu'un seul corps. » (I *Cor.*, x, 17.) En sorte qu'en supposant même que plus tard ils soient tombés dans quelque hérésie ou dans l'idolâtrie des Gentils, cependant par l'unique raison qu'ils ont reçu le baptême du Christ et mangé son corps dans le corps du Christ, c'est-à-dire dans l'Eglise catholique, ils ne doivent point mourir éternellement, ils obtiendront un jour la vie éternelle, et leur impiété, quelque grande qu'elle soit, pourra tout au plus prolonger et aggraver leurs peines, mais ne les rendra point éternelles.

CHAPITRE XXI.

De ceux qui tiennent que les hommes qui demeurent dans la foi catholique, quand bien même ils auraient très-mal vécu et mérité pour cela les feux de l'enfer, ne laisseront pas néanmoins d'être sauvés à cause du fondement de la foi.

Il y en a qui, à cause de ce mot de l'Ecriture : « Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé, » (*Matth.*, XXIV, 13) ne font ces promesses qu'à ceux qui persévèrent dans l'Eglise catholique, bien qu'ils y vivent mal et qui se sauveront par le feu, en vertu du fondement dont l'Apôtre a dit : « Personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été mis, et ce fondement c'est Jésus-Christ. Si donc on élève sur ce fondement un édifice soit d'argent ou de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille, l'ouvrage de chacun paraîtra enfin, et le jour du Seigneur fera voir quel il est, parce qu'il sera découvert par le feu, et que ce feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun. Si l'ouvrage que quelqu'un aura bâti sur ce fondement demeure, il en recevra la récompense; si au contraire l'ouvrage de quelqu'un est consumé par le feu, il en souffrira la peine, il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu. » (I *Cor.*, III, 11 à 15.) Ils disent donc que tout chrétien catholique, quelle que soit sa vie, a le

quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum. » (*Joan.*, VI, 50, etc.) Ab æterna ergo morte, inquiunt, necesse est istos erui, et ad vitam æternam quandocumque perduci.

CAPUT XX.

De his qui non omnibus, sed eis tantum qui apud catholicos sunt renati, etiamsi postea in multa crimina erroresque proruperint, indulgentiam pollicentur.

Item sunt qui hoc nec omnibus habentibus baptismatis Christi et ejus corporis sacramentum, sed solis catholicis, quamvis male viventibus pollicentur; quia non solo sacramento, sed re ipsa manducaverunt corpus Christi, in ipso ejus corpore constituti, de quo dicit Apostolus : « Unus panis, unum corpus multi sumus : » (I *Cor.*, x, 17) ut etiamsi postea in aliquam hæresim vel etiam in gentilium idololatriam lapsi fuerint, tantum quia in corpore Christi, id est, in Ecclesia catholica sumpserunt baptismum Christi et manducaverunt corpus Christi, non moriantur in æternum, sed vitam quandoque consequantur æternam; atque illa omnis impietas quanto major fuerit, non eis valeat ad æternitatem, sed ad diuturnitatem magnitudinemque pœnarum.

CAPUT XXI.

De his qui eos qui permanent in catholica fide, etiamsi pessime vixerint, et ob hoc uri meruerint, tamen propter fidei fundamentum salvandos esse definiunt.

Sunt autem qui propter id quod scriptum est : « Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit : » (*Matth.*, XXIV, 13) non nisi in Ecclesia catholica perseverantibus, quamvis in ea male viventibus, hoc promittunt, per ignem videlicet salvandis merito fundamenti, de quo ait Apostolus : « Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus. Si quis autem ædificat super fundamentum hoc aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam, uniuscujusque opus manifestabitur. Dies enim declarabit; quoniam in igne revelabitur, et uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit. Si cujus opus permanserit quod super ædificavit, mercedem accipiet. Si cujus opus autem arserit, damnum patietur : ipse autem

Christ pour fondement, et ce fondement ne fait défaut qu'aux hérétiques retranchés de l'unité de son corps. Voilà pourquoi, selon eux, à cause de ce fondement, tout chrétien catholique, n'eût-il bâti sur ce fondement qu'un édifice de bois, de foin, ou de paille, sera sauvé, en passant seulement par le feu, c'est-à-dire sera délivré des flammes, dont les méchants seront frappés au jugement dernier.

CHAPITRE XXII.

De ceux qui pensent que les crimes commis par ceux qui font des aumônes ne sont point appelés au jugement pour y être condamnés.

J'en ai trouvé aussi quelques-uns qui pensent qu'il n'y aura que ceux qui négligent de faire de dignes aumônes pour leurs péchés, qui brûleront des feux de l'enfer, d'après ce mot de l'apôtre Jacques : « Celui qui n'aura point fait miséricorde, sera jugé sans miséricorde. » (*Jacq.*, II, 13.) Ils disent donc, celui qui aura fait miséricorde, lors même qu'il n'aurait point réformé ses mœurs et qu'il aurait vécu d'une manière honteuse et criminelle au milieu de ses aumônes, trouvera miséricorde au jugement de Dieu, soit qu'il échappe à toute condamnation, soit qu'après un temps plus ou moins long, il en soit délivré. Voilà pourquoi, suivant eux, le juge même des vivants et des morts n'a point voulu faire entendre qu'il parlerait d'autre chose, soit à ceux qui seront à sa droite et à qui il donnera la vie éternelle, soit à ceux qui seront à sa gauche et qu'il condamnera à d'éternels supplices, que des aumônes qu'ils auront faites ou omises. (*Matth.*, XXV, 34.) C'est le sens qu'ils donnent également à cette demande quotidienne de l'oraison dominicale : « Remettez-nous nos dettes comme nous remettons les leurs à nos débiteurs, » (*Matth.*, VI, 12) car il est hors de doute que quiconque remet son péché à celui qui l'a offensé et n'en conserve aucun souvenir, fait une aumône. Or, le Seigneur lui-même a tellement recommandé cette pratique, qu'il a dit : « Si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font, votre Père céleste vous pardonnera aussi les vôtres; mais si vous ne leur pardonnez point leurs fautes, votre Père céleste ne vous pardonnera point non plus les vôtres. » (*Ibid.*, 14 et 15.) C'est donc à ce genre d'aumônes que se rapporte le mot de l'apôtre saint Jacques, quand il dit que celui qui n'aura jamais fait miséricorde sera jugé sans miséricorde. Or, continuent nos adversaires, le Seigneur n'a point discerné entre les petits et les grands péchés, il a dit : « Votre Père céleste vous pardonnera aussi vos péchés, si vous-mêmes vous pardonnez les leurs aux hommes. » D'après ces paroles, ils pensent

salvus erit, sic tamen quasi per ignem. » (I *Cor.*, III, 2, etc.) Dicunt ergo cujuslibet vitæ catholicum Christianum Christum habere in fundamento, quod fundamentum nulla hæresis habet a corporis ejus unitate præcisa. Et ideo propter hoc fundamentum, [illegible] i malæ vitæ fuerit catholicus Christianus, ve- [illegible] nerædilicaverit ligna, fœnum, stipulam, [illegible] lvum fieri per ignem, id est, post pœ- [illegible] berari, quo igne in ultimo judicio

CAPUT XXII.

ea crimina, quæ inter eleemosynanitluntur, ad damnationis judicium

[illegible] a quosdam putare eos tantummodo [illegible] eternitate supplicii, qui pro peccatis [illegible] as eleemosynas negligunt, juxta il- [illegible] acobi : « Judicium autem sine miseri- [illegible] qui non fecit misericordiam. » (*Jacobi*, [illegible] ergo fecerit, inquiunt, quamvis mores [illegible] non mutaverit, sed inter ipsas suas elee- [illegible] nefarie ac nequiter vixerit, judicium illi cum misericordia futurum est, ut aut nulla damnatione plectatur, aut post aliquod tempus sive parvum, sive prolixum, ab illa damnatione liberetur. Ideo Judicem ipsum vivorum atque mortuorum noluisse existimant aliud commemorare se esse dicturum, sive dextris quibus est vitam daturus æternam, sive sinistris quos æterno supplicio damnaturus, nisi eleemosynas sive factas, sive non factas. Ad hoc pertinere aiunt et in oratione Dominica quotidianam postulationem (*Matth.*, XXV, 34.) : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » (*Matth.*, VI, 12.) Quisquis enim illi qui in eum peccavit, dimittit ignoscendo peccatum, procul dubio eleemosynam facit. Quam rem Dominus sic ipse commendavit, ut diceret : « Si enim dimiseritis peccata hominibus, dimittet vobis et Pater vester peccata vestra : si autem non dimiseritis hominibus, neque Pater vester qui in cœlis est, dimittet vobis. » (*Ibid.*, XIV, 15.) Ergo et ad hoc genus eleemosynarum pertinet quod ait apostolus Jacobus, judicium futurum sine misericordia ei qui non fecit misericordiam. Nec dixit Dominus, inquiunt, magna vel parva; sed : « Dimittet vobis Pater vester peccata vestra, si et vos

donc que de quelque nature et quelque grands que soient les péchés dans lesquels un homme aura vécu jusqu'au dernier jour de son existence, ils lui seront pardonnés par la vertu de cette prière récitée chaque jour, pourvu qu'il n'oublie pas de pardonner du fond du cœur à quiconque l'a offensé de quelque manière que ce soit, si ce dernier lui demande le pardon de sa faute. Je vais répondre avec la grâce de Dieu à toutes ces opinions, ce sera la fin de ce livre.

CHAPITRE XXIII.

Contre ceux qui prétendent qu'il n'y aura point de supplices éternels ni pour le diable ni pour les méchants.

Et d'abord il faut chercher et savoir pourquoi l'Eglise n'a pu tolérer l'opinion de ceux qui promettent au diable, même après les peines les plus grandes et les plus longues, sa purification et son pardon; car ce n'est point par un sentiment d'envie que tant de saints personnages, versés dans la connaissance de l'Ancien et du Nouveau Testament, ont refusé aux anges, quels qu'ils fussent et si grands qu'ils fussent, la purification et la béatitude du royaume des cieux après des supplices si grands et de quelque nature qu'on les suppose; mais c'est plutôt parce qu'ils ont vu que la sentence que le Seigneur, ainsi qu'il le dit lui-même, prononcera au jugement dernier en ces termes : « Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé au diable et à ses anges, » (*Matth.*, XXV, 41) ne saurait être ni annulée ni infirmée; car par ces paroles, il montre bien que le diable et ses anges doivent brûler dans un feu éternel. Il en est de même de ce passage de l'Apocalypse : « Le diable qui séduisait les hommes fut jeté dans l'étang de feu et de soufre, où la bête et les faux prophètes seront tourmentés jour et nuit, dans les siècles des siècles, » (*Apoc.*, XX, 9 et 10) ces mots : « Les siècles des siècles, » rendent la même idée que, plus haut, le mot « éternel. » Or, ces expressions, dans le style de la divine Ecriture, ne désignent pas autre chose, ordinairement, qu'une durée sans fin. Aussi n'y a-t-il point d'autre cause et ne peut-il en être trouvé de plus juste et de plus concluante aux yeux de la piété la plus véritable, pour tenir comme une vérité solide et inébranlable, qu'il ne peut y avoir, pour le diable et pour ses anges, aucun retour à la justice et à la vie des saints, que celle-ci, c'est que l'Ecriture, qui ne trompe personne, nous dit que Dieu ne les a point épargnés, et même qu'il les a si bien condamnés d'avance, qu'ils sont déjà précipités

dimiseritis hominibus. » Ac per hoc putant etiam eis qui perdite vixerint, donec claudant diem vitæ hujus extremum, per hanc orationem, qualiacumque et quantacumque fuerint, omnia quotidie peccata dimitti, sicut ipsa quotidie frequentatur oratio, si hoc tantummodo custodire meminerint, ut quando ab eis veniam petunt, qui eos peccato qualicumque læserunt, ex corde dimittant. Cum ad hæc omnia, Deo donante, respondero, liber iste claudendus est.

CAPUT XXIII.

Contra opinionem eorum qui dicunt nec diaboli, nec hominum malorum perpetua futura supplicia.

Ac primum quæri oportet atque cognosci, cur Ecclesia ferre nequiverit hominum disputationem, diabolo etiam post maximas et diuturnissimas pœnas, purgationem vel indulgentiam pollicentem. Neque enim tot sancti et sacris veteribus ac novis litteris eruditi, mundationem et regni cœlorum beatitudinem post qualiacumque et quantacumque supplicia, qualibuscumque et quantiscumque angelis invideruntur : sed potius viderunt divinam vacuari vel infirmari non posse sententiam, quam se Dominus prænuntiavit in judicio prolaturum atque dicturum : « Discedite a me maledicti in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus. » (*Matth.*, XXV, 41.) Sic quippe ostendit æterno igne diabolum et angelos ejus arsuros. Et quod scriptum est in Apocalypsi : « Diabolus qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris, quo et bestia et pseudopropheta; et cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum. » (*Apoc.*, XX, 9, 10.) Quod ibi dictum est « æternum, » hic dictum est « in sæcula sæculorum : » quibus verbis nihil Scriptura divina significare consuevit, nisi quod finem non habet temporis. Quamobrem prorsus nec alia causa, nec justior atque manifestior inveniri potest, cur verissima pietate teneatur fixum et immobile, nullum regressum ad justitiam vitamque sanctorum diabolum et angelos ejus habituros, nisi quia Scriptura, quæ neminem fallit (II *Petr.*, II, 4), dicit eis Deum non pepercisse, et sic ab illo esse interim prædamnatos, ut carceribus caliginis (*a*) inferi retrusi traderentur servandi, atque ultimo judicio

(*a*) Sic Mss. Editi vero, *inferni*.

et enfermés dans les sombres prisons de l'enfer pour y être retenus et punis au jugement dernier, quand le feu éternel les recevra dans son sein et les tourmentera pendant les siècles des siècles. S'il en est ainsi, comment tous les hommes, ou du moins une partie d'entre eux, seraient-ils soustraits à l'éternité des peines, après un laps de temps si grand qu'on voudra le supposer, sans que aussitôt s'énerve la foi aux supplices éternels des démons? En effet, si ceux à qui il sera dit : « Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé au diable et à ses anges, » (*Matth.*, XXV, 41) doivent tous ou doivent la plupart ne point être toujours dans ces flammes, quel motif y a-t-il de croire que le diable et ses anges y seront toujours? Est-ce que par hasard, la sentence que Dieu prononcera contre les mauvais anges et les hommes ne doit être vraie que pour les anges et sera fausse pour les hommes? Or, il en serait certainement de la sorte si ce n'était point ce que Dieu a dit, mais ce que pensent les hommes qui dût prévaloir. Or, comme il ne peut en être ainsi, ceux qui veulent échapper aux supplices éternels ne doivent point argumenter contre Dieu, mais plutôt se soumettre à ses divins commandements, pendant qu'il en est temps encore. Et puis qu'est-ce que cette manière d'entendre, par supplices éternels, des flammes qui ne doivent durer qu'un temps, et par vie éternelle, une vie sans fin, quand le Christ, en parlant de l'un et de l'autre, les renferme dans cette unique et même phrase : « Voilà comment ceux-ci iront dans le supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle. » (*Matth.*, XXV, 46.) S'il les appelle éternels, c'est certainement parce que l'on doit entendre que c'est l'un aussi bien que l'autre qui sera long, mais aura une fin, ou que ce sont l'un et l'autre qui seront perpétuels et sans fin. En effet, dans ces mots une chose égale est opposée à une autre chose égale ; d'un côté, c'est un supplice éternel, de l'autre une vie éternelle. Aussi prétendre que le sens de cette seule et même expression est que la vie éternelle n'aura point de fin et que le supplice éternel en aura une, n'est-ce pas le comble de l'absurdité? par conséquent comme la vie éternelle des saints sera sans fin, le supplice éternel pour ceux qui y seront condamnés sera également sans fin, cela est hors de doute.

CHAPITRE XXIV.

Contre ceux qui pensent qu'il sera fait grâce au jugement dernier à tous les coupables, à cause de la prière des saints.

1. Or, cela s'adresse également à tous ceux qui, plaidant leur propre cause, ne laissent point d'aller contre les propres paroles de Dieu, tout en paraissant prendre le parti de sa miséri-

puniendi, quando eos æternus ignis accipiet, ubi cruciabuntur in sæcula sæculorum. Quod si ita est, quomodo ab hujus æternitate pœnæ, vel universi, vel quidam homines post quantumlibet temporis subtrahentur, ac non statim enervabitur fides, qua creditur sempiternum dæmonum futurum esse supplicium? Si enim quibus dicetur : « Discedite a me maledicti in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus, » (*Matth.*, XXV, 41) vel universi vel aliqui eorum non semper ibi erunt; quid causæ est cur diabolus et angeli ejus semper ibi futuri esse credantur? An forte Dei sententia, quæ in malos et angelos et homines proferetur, in angelos vera erit, in homines falsa? Ita plane hoc erit, si non quod Deus dixit, sed quod suspicantur homines plus valebit. Quod fieri quia non potest, non argumentari adversus Deum, sed divino potius, dum tempus est, debent parere præcepto, qui sempiterno cupiunt carere supplicio. Deinde quale est æternum supplicium pro igne diuturni temporis (*a*) existimare, et vitam æternam credere sine fine, cum Christus eodem ipso loco, in una eademque sententia dixerit utrumque complexus : « Sic ibunt isti in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam? » (*Matth.*, XXV, 46.) Si utrumque æternum, profecto aut utrumque cum fine diuturnum, aut utrumque sine fine perpetuum debet intelligi. Par pari enim relata sunt, hinc supplicium æternum, inde vita æterna. Dicere autem in hoc uno eodemque sensu : Vita æterna sine fine erit, supplicium æternum finem habebit, multum absurdum est. Unde, quia vita æterna sanctorum sine fine erit, supplicium quoque æternum quibus erit, finem procul dubio non habebit.

(*a*) Er. et Lov. *non existimare*. Abest *non* ab editis aliis et Mss.

CAPUT XXIV.

Contra eorum sensum, qui in judicio Dei omnibus reis propter sanctorum preces putant esse parcendum.

1. Hoc autem et adversus eos valet, qui suas agentes causas contra Dei venire verba, velut misericordia

corde, et fondant la vérité des paroles de Dieu sur ce que les hommes seraient effectivement dignes de souffrir ce qu'il dit qu'ils auront à souffrir, non point sur le fait qu'ils doivent les souffrir réellement. Nos contradicteurs disent donc que Dieu leur pardonnera, à la prière de ses saints qui le lui demanderont alors d'autant plus vivement pour leurs ennemis, qu'ils seront eux-mêmes plus saints; et leur prière sera d'autant plus efficace et plus digne d'être exaucée, qu'ils seront alors exempts de tout péché. Pourquoi donc n'adresseront-elles pas aussi ces âmes, dans un état de sainteté si entière et si parfaite, la même prière toute pleine de miséricorde et de pureté, et capable de tout obtenir, en faveur des anges pour qui le feu éternel a été préparé, afin que Dieu adoucisse sa sentence, la change en une autre meilleure, et les arrache à ces flammes? Peut-être y en a-t-il qui pensent qu'en effet il en sera ainsi, et qui disent que les saints anges prieront aussi de concert avec les hommes saints, devenus alors leurs égaux, pour les anges et pour les hommes damnés, afin que, par la miséricorde de Dieu, ils ne souffrent point ce qu'en vérité ils méritent de souffrir. Or, c'est ce que pas un homme d'une foi saine n'a jamais dit et ne dira jamais. Autrement il n'y aurait pas de raison pour que dès maintenant l'Eglise, à qui Dieu son Maître a ordonné de prier pour ses ennemis, ne priât point pour le diable et pour ses anges. La cause qui fait que l'Eglise ne prie point actuellement pour les mauvais anges qu'elle sait être ses ennemis, est donc la même que celle qui ne lui permettra point, au jugement dernier, de prier pour les hommes mêmes condamnés aux tourments d'un feu éternel, quoiqu'elle soit d'une sainteté parfaite. Car si elle prie maintenant pour ceux que, parmi les hommes, elle a pour ennemis, c'est parce qu'ils ont encore le temps de faire une pénitence fructueuse. En effet, que demande-t-elle surtout pour eux à Dieu, n'est-ce pas, comme le dit l'Apôtre, « de leur donner l'esprit de pénitence, pour qu'ils sortent des piéges du diable qui les tient captifs pour faire d'eux ce qu'il lui plaît? » (II *Tim.*, II, 26.) Enfin si pour quelques-uns d'entre eux, elle avait la certitude de ce qu'ils sont, et qu'elle connût qui sont ceux qui, bien qu'étant encore en cette vie, sont néanmoins prédestinés à aller au feu éternel avec le diable, elle ne prierait pas plus pour eux qu'elle ne prie pour lui; mais comme elle n'a cette certitude pour aucun, elle prie seulement pour tous les hommes ses ennemis qui sont encore vivants dans leur corps; mais toutefois elle n'est point exaucée pour tous, elle ne l'est, en effet, que pour ceux qui, bien qu'étant ses ennemis, sont néanmoins tellement prédestinés, qu'elle doit être exaucée pour eux, et qu'ils doivent devenir eux-mêmes ses enfants. S'il s'en trouve parmi

majore conantur; ut ideo videlicet vera sint, quia ea quæ dixit homines esse passuros, pati digni sunt, non quia passuri sunt. Donabit enim eos, inquiunt, precibus sanctorum suorum, etiam tunc tanto magis orantium pro inimicis suis, quanto sunt utique sanctiores, eorumque efficacior est oratio, et exauditione Dei dignior, jam nullum habentium omnino peccatum. Cur ergo eadem perfectissima sanctitate, et cuncta impetrare valentibus mundissimis et misericordissimis precibus, etiam pro angelis non orabunt, quibus paratus est ignis æternus, ut Deus sententiam suam mitiget, et reflectat in melius eosque ab illo igne faciat alienos? An erit forsitan quisquam, qui et hoc futurum esse præsumat, affirmans etiam sanctos Angelos simul cum sanctis hominibus, qui tunc æquales erunt Angelis Dei, pro damnandis et angelis et hominibus oraturos, ut misericordia non patiantur, quod veritate merentur pati? Quod nemo sanæ fidei dixit, nemo dicturus est. Alioqui nulla causa est, cur non etiam nunc pro diabolo et angelis ejus oret Ecclesia, quam Magister Deus pro inimicis suis jussit orare. Hæc igitur causa, qua fit ut nunc Ecclesia non oret pro malis angelis, quos suos esse novit inimicos, eadem ipsa causa est, qua fiet ut in illo tunc judicio etiam pro hominibus æterno igne cruciandis, quamvis perfecta sit sanctitate, non oret. Nunc enim propterea pro eis orat, quos in genere humano habet inimicos, quia tempus est pœnitentiæ fructuosæ. Nam quid maxime pro eis orat, nisi « ut det illis Deus, » sicut dicit Apostolus, « pœnitentiam, et resipiscant de diaboli laqueis, a quo captivi tenentur secundum ipsius voluntatem? » (II *Tim.*, II, 26.) Denique si de aliquibus ita certa esset, ut qui sint illi, etiam nosset, qui licet adhuc in hac vita sint constituti, tamen prædestinati sunt in æternum ignem ire cum diabolo; tam pro eis non oraret, quam nec pro ipso. Sed quia de nullo certa est, orat pro omnibus duntaxat hominibus inimicis suis in hoc corpore constitutis: nec tamen pro omnibus exauditur. Pro his enim solis exauditur, qui etsi adversantur Ecclesiæ, ita tamen sunt prædestinati, ut pro eis exaudiatur Ecclesia, et filii efficiantur

eux qui doivent conserver jusqu'à la mort un cœur impénitent et ne doivent point, d'ennemis qu'ils sont, se changer en fils, est-ce que l'Eglise prie pour eux, c'est-à-dire pour les âmes de tels misérables, quand ils sont morts? Et pourquoi ne le fait-elle pas? N'est-ce pas parce que déjà elle range dans le parti du diable, ceux qui ne sont point passés du côté du Christ, pendant qu'ils vivaient encore sur la terre?

2. La cause pour laquelle on ne peut ni maintenant ni au jugement dernier prier pour les mauvais anges est la même que celle qui fait qu'on ne devra point prier non plus alors pour les hommes qui doivent être condamnés au feu éternel; et c'est la même aussi qui fait que bien qu'on prie pour les hommes encore vivants, cependant on ne prie plus pour ceux qui sont morts dans l'infidélité et l'impiété. Car si les prières, soit de l'Eglise, soit de quelques âmes pieuses, pour certains défunts sont exaucées (1), ce sont celles qui se font pour les âmes d'hommes régénérés dans le Christ dont la vie n'a pas été assez mauvaise pour être jugés indignes d'une telle miséricorde, ni assez bonne pour qu'il y ait lieu de penser qu'ils n'en ont plus besoin. De même lorsque se fera la résurrection des morts, il y en aura certainement à qui il sera fait miséricorde après les peines expiatrices que souffrent les âmes des trépassés, et qui ne seront point jetés dans les flammes éternelles; car il ne serait point vrai, autrement, de dire de certaines âmes qu'il ne leur sera point pardonné ni dans ce siècle ni dans l'autre (*Matth.*, XII, 32), s'il n'y en avait point qui reçussent leur pardon, sinon dans le siècle présent, du moins dans le futur. Mais comme il a été dit par le Juge des vivants et des morts: « Venez, les bien-aimés de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé depuis le commencement du monde, » tandis qu'il est dit aux autres, au contraire: « Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour les anges, » et après cela: « Ceux-ci iront au supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle, » (*Matth.*, XXV, 34, etc.) il y aurait une excessive présomption à prétendre que pour quelques-uns de ceux dont Dieu a dit qu'ils iraient aux supplices éternels, ces supplices ne

(1) A cet endroit se trouve intercalé dans l'édition d'Erasme, un passage qui ne se lit point dans les autres éditions et qui n'a de rapport ni avec ce qui précède ni avec ce qui suit. Voici ce passage: « *Car ces prières soit, de l'Eglise* même, soit de quelques pieuses âmes, pour certains défunts ne sont point exaucées, quoi que ceux qui ont été régénérés dans le Christ, vivent si mal dans leur corps qu'ils soient indignes d'une telle miséricorde, de même qu'ils ne vivent point non plus assez bien pour n'avoir pas besoin de miséricorde. Il est certain aussi que ceux qui sont tels, et qui ont été purifiés après la résurrection des corps, avant le jour du jugement dernier, par les peines temporelles que leurs âmes endurent, ne seront point livrés aux supplices d'un feu éternel. S'il en est ainsi, que doit-on dire de ceux qui se trouvent dans le même genre de vie, au jour même du jugement dernier, c'est-à-dire, de ceux que ce jour trouvera vivants, mais qui mourront et ressusciteront d'une certaine manière, en un instant, et n'auront point le temps que la prière du saint pour eux soit exaucée ou d'être purifiés, avant le jugement général, par une peine temporelle? Disons-nous que ces hommes, qui ont mené, nous l'accordons, une vie telle que s'ils étaient morts avant le jugement dernier, ils auraient pu se purifier par des peines temporelles et par les prières des saints, doivent être, au jour du jugement, livrés aux flammes éternelles, sans jamais en sortir absous? La prière de l'Eglise même et de quelques saintes âmes est bien exaucée, mais c'est pour ceux qui ont été régénérés, » etc...

Ecclesiæ. Si qui autem usque ad mortem habebunt cor impœnitens, nec ex inimicis convertentur in filios, numquid jam pro eis, id est, pro talium defunctorum spiritibus orat Ecclesia? Quid ita, nisi quia jam in parte diaboli computatur, qui, dum esset in corpore, non est translatus ad Christum?

2. Eadem itaque causa est, cur non oretur tunc pro hominibus æterno igne puniendis, quæ causa est, ut neque nunc, neque tunc oretur pro angelis malis: quæ itidem causa est, ut quamvis pro hominibus (*a*) tamen jam nec nunc oretur pro infidelibus impiisque defunctis. Nam pro defunctis quibusdam, vel ipsius Ecclesiæ, vel quorumdam piorum exauditur oratio: sed pro his quorum in Christo regeneratorum nec usque adeo vita in corpore male gesta est, ut tali misericordia judicentur digni non esse, nec usque adeo bene, ut talem misericordiam reperiantur necessariam non habere. Sicut etiam facta resurrectione mortuorum non deerunt quibus post pœnas, quas patiuntur spiritus mortuorum, impertiatur misericordia, ut in ignem non mittantur æternum. Neque enim de quibusdam veraciter diceretur, quod non eis remittatur neque in hoc sæculo, neque in futuro (*Matth.*, XII, 32) nisi essent quibus, etsi non in isto, tamen remittetur in futuro. Sed cum dictum fuerit a Judice vivorum atque mortuorum: « Venite benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi: » et aliis e contrario: « Discedite a me maledicti in ignem æternum, qui paratus est diabolo, et angelis ejus: » Et: « Ibunt isti in in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam: » (*Matth.*, XXV, 34, etc.) nimiæ præsumptionis est dicere, cuiquam eorum æternum supplicium non futurum, quos Deus ituros in supplicium dixit æternum, et per hujus præsumptionis persuasionem fa-

(*a*) Editi post *pro hominibus*, addunt *nunc vivis oretur etiam malis*: glossema, quod a veteribus libris abest.

seront point éternels, un langage d'une telle présomption ne conduit-il pas à douter ou même à désespérer de la vie éternelle?

3. Que personne donc n'entende ces paroles du Psalmiste: « Dieu oubliera-t-il sa bonté compatissante, ou sa colère arrêtera-t-elle le cours de sa miséricorde? » (*Ps.* LXXVI, 10) en ce sens que la sentence de Dieu sera vraie en ce qui concerne les bons, et fausse en ce qui regarde les méchants, ou vraie en ce qui regarde les hommes saints et les mauvais anges et fausse en ce qui a rapport aux hommes pécheurs; car ce que dit le Psalmiste se rapporte aux vases de miséricorde et aux enfants de la promesse, au nombre desquels comptait le prophète lui-même qui, après s'être écrié : « Dieu oubliera-t-il sa bonté compatissante ou sa colère arrêtera-t-elle le cours de sa miséricorde? » continue aussitôt en ces termes : « Et j'ai dit : C'est maintenant que je commence, ce changement est l'œuvre de la droite du Tout-Puissant. » (*Ibid.*, 11.) Il explique certainement par là ce qu'il entend par ces mots : « Ou sa colère arrêtera-t-elle le cours de sa miséricorde. » En effet la colère de Dieu c'est aussi cette vie mortelle où l'homme est devenu semblable à la vanité et ses jours passent comme une ombre. (*Ps.* CXLIII, 4.) Mais dans cette colère, Dieu n'oublie point sa bonté compatissante, puisqu'il fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants et tomber sa pluie sur les justes et sur les pécheurs (*Matth.*, V, 45), et par là sa colère n'arrête point le cours de sa miséricorde, surtout dans le sens où le Psalmiste s'écrie : « C'est maintenant que je commence, ce changement est l'œuvre de la droite du Tout-Puissant, » attendu que dans cette vie pleine de misère, dans cette vie qui est la colère de Dieu, il change en quelque chose de mieux les vases de miséricorde, et sa colère, tout en demeurant encore dans la misère et la corruption de la vie présente, n'arrête point cependant le cours de sa miséricorde. Si donc la vérité de ce cantique divin reçoit ainsi son accomplissement, il n'est pas nécessaire de l'étendre aux lieux où doivent être punis d'un supplice éternel tous ceux qui n'appartiennent point à la cité de Dieu. Mais que ceux à qui il plaît d'étendre cette pensée jusqu'aux tourments des impies, l'entendent du moins en ce sens que bien que la colère de Dieu qui est annoncée par les supplices éternels demeure en eux, Dieu n'en laissera pas moins un libre cours, dans sa colère, à ses miséricordes et permettra qu'ils ne soient point atteints par des châtiments aussi rigoureux qu'ils le méritent, non pas qu'il les en préserve à jamais ou qu'il les en délivre un jour, mais il se contentera de leur rendre leurs peines plus douces et plus légères qu'ils ne le méritent. De cette manière, en effet, la colère de Dieu demeurera, et néanmoins dans cette même colère le Seigneur n'ar-

cere, ut de ipsa quoque vita vel desperetur vel dubitetur æterna.

3. Nemo itaque sic intelligat Psalmum canentem : « Numquid obliviscetur misereri Deus, aut continebit in ira sua miserationes suas? » (*Psal.* LXXVI, 10.) Ut opinetur de hominibus bonis veram, de malis falsam, aut de bonis hominibus et malis angelis veram, de malis autem hominibus falsam Dei esse sententiam. Hoc enim quod ait Psalmus, ad vasa misericordiæ pertinet, et ad filios promissionis, quorum erat unus etiam ipse Propheta, qui cum dixisset : « Numquid obliviscetur misereri Deus, aut continebit in ira sua miserationes suas? » continuo subjecit : « Et dixi : Nunc cœpi, hæc est immutatio dexteræ Excelsi. » (*Ibid.*, 11.) Exposuit profecto quid dixerit : « Numquid continebit in ira sua miserationes suas? » Ira enim Dei est etiam ista vita mortalis, ubi homo vanitati similis factus est, et dies ejus velut umbra præterenunt. (*Psal.* CXLIII, 4.) In qua tamen ira non obliviscitur misereri Deus, faciendo solem suum oriri super bonos et malos, et pluendo super justos et injustos (*Matth.*, V, 45); ac sic non continet in ira sua miserationes suas : maximeque in eo quod expressit hic Psalmus, dicendo : « Nunc cœpi, hæc est immutatio dexteræ Excelsi : » quoniam in hac ipsa ærumnosissima vita, quæ ira Dei est, vasa misericordiæ mutat in melius, quamvis adhuc in hujus corruptionis miseria maneat ira ejus, quia nec in ipsa ira sua continet miserationes suas. Cum ergo isto modo compleatur divini illius Cantici veritas, non est eam necesse etiam illic intelligi, ubi non pertinentes ad Civitatem Dei sempiterno supplicio punientur. Sed quibus placet istam sententiam usque ad illa impiorum tormenta protendere, saltem sic intelligant, ut manente in eis ira Dei, quæ in æterno est prænuntiata supplicio, non contineat Deus in hac ira sua miserationes suas, et faciat eos non tanta quanta digni sunt pœnarum atrocitate cruciari; non ut eas pœnas vel nunquam subeant, vel aliquando finiant, sed ut eas mitiores quam merita sunt eorum leviores que patiantur. Sic enim et ira Dei manebit, et in ipsa ira sua miserationes suas non continebit.

rètera point le cours de ses miséricordes. Toutefois, pour ne point rejeter ce sentiment, je suis loin de le soutenir.

4. D'ailleurs l'Ecriture sainte, quand même je ne le ferais point, repousse et condamne clairement et absolument l'opinion de ceux qui prétendent que c'est plutôt par forme de menace que selon la vérité des choses qu'il a été dit : « Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, » (*Matth.*, XXV, 41) et : « Les uns iront au supplice éternel, » puis : « Ils seront tourmentés dans les siècles des siècles, » (*Apoc.*, XX, 10) et : « Le ver qui les ronge ne mourra point et le feu qui les brûle ne s'éteindra point; » (*Isa.*, LXVI, 44) car les Ninivites qui firent pénitence en cette vie firent une pénitence fructueuse comme s'ils avaient semé dans le champ où Dieu a voulu qu'on semât avec larmes pour y moissonner ensuite dans la joie (*Ps.* CXXV, 6); toutefois on ne peut nier que ce que le Seigneur a prédit s'est trouvé accompli en eux, à moins qu'on n'oublie comment le Seigneur anéantit les pécheurs dans sa colère et dans sa miséricorde. En effet il les détruit de deux manières, tantôt comme les Sodomites, en les punissant à cause de leurs péchés, ou comme les Ninivites, en détruisant leurs péchés par la pénitence. Ce que Dieu avait prédit s'est donc accompli : la Ninive pécheresse a été renversée et il a été construit une Ninive bonne qui n'existait point. Les murailles et les maisons sont restées debout, il est vrai, mais la ville n'a point laissé d'être détruite dans ses mauvaises mœurs. Voilà comment bien que le prophète ait été contristé, parce que ce qu'il avait prédit comme devant arriver ne s'était point accompli, ainsi que l'avaient craint les Ninivites, cependant ce qui avait été prédit dans la prescience de Dieu ne laissa point d'arriver, parce que celui qui inspirait le prophète savait comment il accomplirait ses paroles en un sens favorable.

5. Mais pour que ces hommes d'une compassion coupable sachent bien quel est le sens de ces mots de l'Ecriture : « Seigneur, combien est grande l'abondance de votre douceur, que vous avez cachée pour ceux qui vous craignent, » (*Ps.* XXX, 20) qu'ils lisent ce qui vient après : « Vous l'avez rendue pleine et parfaite pour ceux qui espèrent en vous. » Qu'est-ce à dire : « Vous avez caché pour ceux qui vous craignent, » et « vous l'avez rendue pleine et parfaite pour ceux qui espèrent? » sinon que la justice de Dieu n'est point douce pour ceux que la crainte des châtiments porte à établir leur justice sur la loi, non sur la justice même de Dieu, parce qu'ils ne la connaissent point? En effet ils ne l'ont point goûtée. C'est en eux-mêmes, non en lui, qu'ils espèrent; et l'abondance de la douceur de Dieu leur est cachée, parce que s'ils craignent Dieu, ce n'est que d'une crainte servile ne reposant

Quod quidem non ideo confirmo, quoniam non resisto.

4. Cæterum eos qui putant minaciter potius quam veraciter dictum : « Discedite a me maledicti in ignem æternum, » (*Matth.*, XXV, 41) et : « Ibunt isti in supplicium æternum, » et : « Cruciabuntur in sæcula sæculorum, » (*Apoc.*, XX, 10) et : « Vermis eorum non morietur, et ignis non extinguetur, » (*Isa.*, LXVI, 44) et cætera hujusmodi, non tam ego, quam ipsa Scriptura divina planissime atque plenissime redarguit ac refellit. Ninivitæ quippe in hac vita egerunt pœnitentiam (*Jon.*, III, 7); et ideo fructuosam, velut in hoc agro seminantes, in quo Deus voluit cum lacrymis seminari, quod postea cum lætitia meteretur (*Psal.* CXXV, 6) : et tamen quis negabit, quod Dominus prædixit, in eis fuisse completum, nisi parum advertat, quemadmodum peccatores Deus non solum iratus, verum etiam miseratus evertat? Evertuntur enim peccatores duobus modis, aut sicut Sodomitæ, ut pro peccatis suis ipsi homines puniantur, aut sicut Ninivitæ, ut ipsa hominum peccata pœnitendo destruantur. Factum est ergo quod prædixit Deus : eversa est Ninive quæ mala erat, et bona ædificata est quæ non erat. Stantibus enim mœnibus atque domibus, eversa est civitas in perditis moribus. Ac sic quamvis Propheta fuerit contristatus, quia non est factum quod illi homines timuerunt illo prophetante venturum : factum est tamen quod fuerat Deo præsciente prædictum; quoniam noverat qui prædixit, quomodo in melius esset implendum.

5. Ut autem noverint isti in perversum misericordes quo pertineat quod scriptum est : « Quam multa multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quam abscondisti timentibus te! » (*Psal.* XXX, 20) legant quod sequitur, « perfecisti autem sperantibus in te. » Quid est : « Abscondisti timentibus, perfecisti sperantibus, » nisi quia illis qui timore pœnarum suam volunt justitiam constituere quæ in lege est (*Rom.*, X, 3), non est justitia Dei dulcis, quia nesciunt eam? Non enim gustaverunt eam. In se namque sperant, non in ipso : et ideo eis absconditur multitudo dulcedinis Dei;

point sur la charité, attendu que la charité parfaite bannit toute crainte. (I *Jean*, IV, 18.) Il la rend pleine et parfaite, cette douceur, pour ceux qui espèrent en lui en leur inspirant sa charité, cette charité qui fait que, en vertu de la crainte chaste, non pas de celle que la charité bannit, mais de celle qui dure de siècle en siècle, ils ne se glorifient, quand ils se glorifient, que dans le Seigneur (*Ps.* XVIII, 10); car la justice de Dieu, c'est le Christ, « qui nous a été donné pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption, afin que, selon qu'il est écrit, celui qui se glorifie ne se glorifie que dans le Seigneur. » (I *Cor.*, I, 30, 31.) Cette justice de Dieu qui est un don de la grâce indépendante de nos mérites, est inconnue de ceux qui, jaloux d'établir leur propre justice, refusent de se soumettre à la justice de Dieu, qui n'est autre que le Christ. Or, c'est dans cette justice que se trouve avec une incomparable abondance la douceur de Dieu dont le Psalmiste a dit : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux. » (*Ps.* XXXIII, 9.) Goûtons donc à cette douceur dans notre pèlerinage, mais n'y goûtant point assez pour en être rassasiés, nous en avons au contraire une faim et une soif plus grandes jusqu'au jour où nous nous en rassasierons quand nous le verrons tel qu'il est (I *Jean*, III, 2) et que s'accomplira cette parole de l'Ecriture : « Je serai pleinement rassasié quand vous m'aurez fait paraître votre gloire. » (*Ps.* XVI, 15.) Voilà comment le Christ met le comble à l'abondance de ses douceurs pour ceux qui espèrent en lui. Mais s'il faut entendre par la douceur que Dieu tient cachée pour ceux qui le craignent celle qui ne le laissera point condamner les impies, mais fera que l'ignorance de ce pardon et la crainte de la condamnation les portent à bien vivre, comment la rend-il pleine et parfaite pour ceux qui espèrent en lui si, comme nos adversaires le disent dans leur délire, c'est cette même douceur qui l'empêchera de condamner ceux même qui n'espèrent point en lui? Il faut donc chercher en Dieu une douceur qu'il rend pleine et parfaite pour ceux qui espèrent en lui, non pas une douceur qu'il soit censé rendre pleine et parfaite pour ceux qui le méprisent et le blasphèment. C'est donc en vain que l'homme recherche, après avoir quitté ce corps, ce qu'il a négligé d'acquérir quand il vivait en ce monde.

6. Et ce verset de l'Apôtre : « Dieu a pris tous les hommes dans l'infidélité pour pardonner à tous, » (*Rom.*, XI, 32) ne veut pas dire que Dieu ne damnera personne; ce qui précède nous montre le sens de ces paroles. En effet, en parlant

quoniam timent quidem Deum, sed illo timore servili, qui non est in caritate, quia perfecta caritas foras mittit timorem. (I *Joan.*, IV, 18.) Ideo sperantibus in eum perficit dulcedinem suam, inspirando eis caritatem suam, ut timore casto, non quem caritas foras mittit, sed permanente in sæculum sæculi, cum gloriantur, in Domino glorientur. (*Psal.* XVIII, 10.) Justitia quippe Dei Christus est, « qui factus est nobis, » sicut dicit Apostolus, « sapientia a Deo, et justitia, et sanctificatio, et redemptio : ut quemadmodum scriptum est : Qui gloriatur, in Domino glorietur. » (I *Cor.*, I, 30, 31.) Hanc Dei justitiam, quam donat gratia sine meritis, nesciunt illi qui suam justitiam volunt constituere, et ideo justitiæ Dei, quod Christus est, non sunt subjecti. (*Rom.*, X, 3.) In qua justitia est multa multitudo dulcedinis Dei, propter quam dicitur in Psalmo : « Gustate, et videte quam dulcis est Dominus. » (*Psal.* XXXIII, 9.) Et hanc quidem in hac peregrinatione gustantes, non ad satietatem sumentes, esurimus eam potius ac sitimus, ut ea postea saturemur, cum videbimus eum sicuti est (I *Joan.*, III, 2), et implebitur quod scriptum est : « Saturabor, cum manifestabitur gloria tua. » (*Psal.* XVI, 15.) Ita perficit Christus multam multitudinem dulcedinis suæ sperantibus in eum. Porro autem si eam, quam illi putant, dulcedinem suam Deus abscondit timentibus eum, (*a*) qua non est impios damnaturus, ut hoc nescientes et damnari timentes recte vivant, ac sic possint esse qui orent pro non recte viventibus; quomodo eam perficit sperantibus in eum, quando quidem, sicut somniant, per hanc dulcedinem non damnaturus est eos, qui non sperant in eum? Illa igitur ejus dulcedo quæratur, quam perficit sperantibus in eum, non quam perficere putatur contemnentibus et blasphemantibus eum. Frustra itaque homo (*b*) post hoc corpus inquirit, quod in hoc corpore sibi comparare neglexit.

6. Illud quoque Apostolicum : « Conclusit enim Deus omnes in infidelitate, et omnium misereatur; » (*Rom.*, XI, 32) non ideo dictum est, quod neminem sit damnaturus : sed superius apparet unde sit dictum. Nam cum de Judæis postea credituris Apostolus loqueretur ad Gentes, ad quas utique jam cre-

(*a*) Sola editio Lov. *quia* : minus bene. — (*b*) Vind. Am. et Er. *Frustra itaque homo positus in hoc corpore, occultorum judiciorum Dei sibi notitiam arrogare præsumit. Illud quoque Apostolicum*, etc.

aux païens convertis et croyants, des juifs qui doivent croire un jour, il avait dit : « Car comme autrefois vous ne croyiez point en Dieu et que vous avez ensuite obtenu miséricorde, à cause de l'incrédulité des juifs, de même à présent les juifs n'ont point cru, afin que vous reçussiez miséricorde et que leur incrédulité leur donnât lieu de recevoir eux-mêmes miséricorde. » (*Ibid.*, 30, 31.) Puis il ajoute ces paroles dont nos adversaires bercent leur erreur : « Car Dieu a pris tous les hommes dans leur infidélité afin d'avoir pitié d'eux tous. » Qu'entend-il par ces mots « tous les hommes, » sinon ceux dont il parle comme s'il disait vous et eux? Dieu a donc pris dans leur infidélité tous les juifs et les gentils qu'il avait connus dans sa prescience et prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils (*Rom.*, VIII, 29), afin que confus de l'amertume de leur infidélité et ramenés par la pénitence et la foi à la douceur de la miséricorde divine, ils s'écriassent avec le Psalmiste : Seigneur, combien est grande l'abondance de votre douceur que vous avez cachée pour ceux qui vous craignent! (*Ps.* XXX, 20.) Il a donc pitié de tous les vases de miséricorde. Qu'est-ce à dire de tous? C'est-à-dire aussi bien de ceux qu'il a prédestinés, appelés et glorifiés parmi les gentils, que de ceux qu'il a prédestinés, appelés et glorifiés parmi les juifs. C'est de tous ces hommes-là, non point de tous les hommes, qu'il ne doit condamner personne.

CHAPITRE XXV.

Ceux qui ont été baptisés parmi les hérétiques et qui sont devenus plus tard, par leur mauvaise vie, pires qu'ils n'étaient, ou ceux qui, après avoir été régénérés parmi les catholiques ont passé au schisme ou à l'hérésie, ou ceux qui après avoir reçu les eaux de la régénération, chez nous, des mains des catholiques, sans se séparer de nous, n'ont point laissé de continuer à vivre dans le crime, peuvent-ils, en vertu des sacrements, espérer d'échapper aux supplices éternels.

1. Mais répondons maintenant à ceux qui, ne promettant pas plus que les précédents la remise des peines éternelles au diable et à ses anges, n'étendent pas même cette grâce à tous les hommes, mais la bornent à ceux seulement qui ont été purifiés dans le baptême de Jésus-Christ et ont participé à son corps et à son sang de quelque manière d'ailleurs et dans quelque hérésie qu'ils aient passé leur vie. Or, l'Apôtre réfute cette opinion quand il dit : « Les œuvres de la chair sont faciles à connaître; ce sont l'adultère, la fornication, l'impureté, l'impudicité, la dissolution, l'idolâtrie, les empoisonnements, les inimitiés, les dissensions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, les hérésies, les envies, les meurtres, les ivrogneries, les dé-

dentes conscribebat epistolas : « Sicut enim vos, inquit, aliquando non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis (*a*) illorum incredulitate : sic et hi nunc non crediderunt in vestra misericordia, ut et ipsi misericordiam consequantur. » (*Ibid.*, 30 et 31.) Deinde subjecit, unde isti sibi errando blandiuntur, atque ait : « Conclusit enim Deus omnes in infidelitate, ut omnium misereatur. » Quos omnes, nisi de quibus loquebatur, tanquam dicens, et vos et illos? Deus ergo et Gentiles et Judæos, quos præscivit et prædestinavit conformes (*b*) imaginis Filii sui (*Rom.*, VIII, 29), omnes in infidelitate conclusit : ut de amaritudine infidelitatis suæ pœnitendo confusi, et ad dulcedinem misericordiæ Dei credendo conversi, clamarent illud in Psalmo : « Quam multa multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quam abscondisti timentibus te, perfecisti autem sperantibus, » (*Psal.* XXX, 20) non in se, sed « in te! » Omnium itaque miseretur vasorum misericordiæ. Quid est, omnium? Et eorum scilicet quos ex Gentibus, et eorum quos ex Judæis prædestinavit, vocavit, justificavit, glorificavit; non omnium hominum, sed istorum omnium neminem damnaturus.

CAPUT XXV.

An hi qui inter hæreticos baptizati sunt, et deteriores postea male vivendo facti sunt, vel hi qui apud catholicos renati ad hæreses aut schismata transierunt, vel hi qui a catholicis apud quos renati sunt non recedentes criminose vivere perstiterunt, possint privilegio sacramentorum remissionem æterni sperare supplicii.

1. Sed jam respondeamus etiam illis, quis non solum diabolo et angelis ejus, sicut nec isti, sed ne ipsis quidem omnibus hominibus liberationem ab æterno igne promittunt; verum eis tantum qui Christi baptismate abluti et corporis ejus et sanguinis participes facti sunt, quomodolibet vixerint, in quacumque hæresi vel impietate fuerint. Sed contradicit eis Apostolus, dicens : « Manifesta autem sunt opera carnis, quæ sunt fornicatio, immunditia, luxuria, idolorum servitus, venefica, inimicitiæ, contentio-

(*a*) Editi, *in illorum incredulitate*. Abest *in* a Mss. — (*b*) Hic editi soli addunt *fieri* : quod verbum in *Rom.*, VIII, 29, præterire solet Augustinus.

bauches, et autres semblables dont je vous déclare, comme je l'ai déjà dit, que ceux qui commettent ces crimes ne seront point héritiers du royaume de Dieu. » (*Gal.*, v, 19 à 21.) Or, ces paroles de l'Apôtre sont certainement fausses si de tels hommes, après quelque espace de temps que ce soit, doivent posséder le royaume de Dieu; or, elles ne sont pas fausses, ils ne le posséderont donc point; mais s'ils ne doivent jamais le posséder, ils seront donc retenus dans d'éternels supplices, car il n'y a point de milieu entre n'être point dans ces supplices et n'être point dans le royaume de Dieu.

2. Aussi est-ce avec raison qu'on se demande en quel sens on doit entendre ces paroles du Seigneur Jésus : « Voici le pain qui est descendu du ciel afin que celui qui en mange ne meure point. C'est moi qui suis le pain vivant descendu du ciel; si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. » (*Jean*, vi, 50 à 52.) Ceux à qui nous répondons maintenant sont réduits à l'impuissance de comprendre ce passage par ceux à qui nous allons avoir à répondre et qui accordent la délivrance des peines éternelles, non point à quiconque a reçu le sacrement du baptême et celui du corps de Jésus-Christ, mais aux seuls catholiques quelque mauvaise vie qu'ils mènent, parce que, disent-ils, ils n'ont pas mangé le corps du Christ seulement dans un sens mystique, mais en réalité, attendu qu'ils se trouvent dans ce corps même dont l'Apôtre a dit : « Nous ne faisons tous ensemble qu'un seul pain et un seul corps. » (I *Cor.*, x, 17.) Il n'y a donc que de celui qui est dans l'unité du corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire qui est un des membres chrétiens de ce corps dont les fidèles reçoivent le sacrement, aux pieds des autels, dans la communion, qu'on peut dire qu'il mange le corps du Christ et qu'il boit son sang. Par conséquent si les hérétiques et les schismatiques, séparés de l'unité de ce corps, peuvent recevoir le même sacrement, ce n'est point d'une manière qui leur soit utile, bien loin de là, il leur est plutôt nuisible et sera la cause qu'ils seront jugés plus sévèrement au lieu d'être délivrés même plus tardivement, car ils ne sont point dans le lien de la paix qui est exprimé par ce sacrement.

3. Mais à leur tour, s'ils comprennent bien qu'on ne saurait dire qu'un homme qui n'est point dans le corps du Christ mange le corps du Christ, ils ont tort de promettre à ceux qui, de l'unité de ce corps, sont tombés dans l'hérésie ou même dans les superstitions païennes, qu'ils seront un jour délivrés des flammes d'un supplice éternel. En effet, ils devraient voir d'abord combien il est insoutenable et éloigné de la saine doctrine de prétendre que la plupart, que presque tous ceux qui ont donné naissance à des

nes, æmulationes, animositates, dissensiones, hæreses, invidiæ, ebrietates, comessationes, et his similia: quæ prædico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non possidebunt. » (*Gal.*, v, 19, etc.) Hæc profecto Apostolica falsa est sententia, si tales post quantalibet tempora liberati regnum Dei possidebunt. Sed quoniam falsa non est, profecto regnum Dei non possidebunt. Et si in regni Dei possessione nunquam erunt, æterno supplicio tenebuntur : quoniam non est locus medius, ubi non sit in supplicio, qui illo non fuerit constitutus in regno.

2. Quamobrem quod ait Dominus Jesus : « Hic est panis qui de cœlo descendit, ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur : Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi; si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum, » (*Joan.*, vi, 50) quomodo sit accipiendum, merito quæritur. Et ab istis quidem quibus nunc respondemus, hunc intellectum auferunt illi quibus deinde respondendum est : hi sunt autem qui hanc liberationem, nec omnibus habentibus sacramentum baptismatis et corporis Christi, sed solis catholicis, quamvis male viventibus, pollicentur : quia non solo, inquiunt, sacramento, sed re ipsa manducaverunt corpus Christi, in ipso scilicet ejus corpore constituti : de quo corpore ait Apostolus : « Unus panis, unum corpus multi sumus. » (I *Cor.*, x, 17.) Qui ergo est in ejus corporis unitate, id est, in Christianorum compage membrorum, cujus corporis sacramentum fideles communicantes de altari sumere consueverunt, ipse vere dicendus est manducare corpus Christi, et bibere sanguinem Christi. Ac per hoc hæretici et schismatici ab hujus unitate corporis separati possunt idem percipere sacramentum, sed non sibi utile, imo vero etiam noxium, quo judicentur gravius, quam vel tardius liberentur. Non sunt quippe in eo vinculo pacis, quod illo exprimitur sacramento.

3. Sed rursus etiam isti qui recte intelligunt, non dicendum esse eum manducare corpus Christi, qui in corpore non est Christi, non recte promittunt eis qui vel in hæresim, vel etiam in gentilium superstitionem, ex illius corporis unitate labuntur, liberationem quandoque ab æterni igne supplicii. Primum, quia debent attendere, quam sit intolerabile atque a sana doctrina nimis devium, ut multi ac pene omnes, qui hæreses impias condiderunt exeuntes de catholica

hérésies impies, en s'éloignant de l'Eglise catholique, et sont même devenus hérésiarques, se trouvent dans une meilleure condition que ceux qui n'ont jamais été catholiques et se sont laissés tomber dans leurs filets; s'il faut admettre que ces hérésiarques échapperont au supplice éternel, parce qu'ils ont été baptisés dans l'Eglise catholique et ont, dans le principe, reçu le corps du Christ dans le vrai corps du Christ, tandis que tout au contraire c'est celui qui abandonne la foi et qui, non content de l'abandonner, dirige contre elle ses attaques, qui est pire que celui qui n'a jamais abandonné ce qu'il n'a jamais eu. En second lieu ils vont contre les paroles de l'Apôtre qui, après avoir énuméré toutes les œuvres de la chair, annonce avec la même vérité « que ceux qui font de pareilles choses ne posséderont point le royaume de Dieu. » (*Gal.*, v, 21.)

4. Ainsi que ces hommes de mœurs perdues et damnables cessent de se croire en sécurité, parce qu'ils persévèrent jusqu'à la fin dans une sorte de communion avec l'Eglise catholique et qu'ils ont les yeux sur ce mot de l'Ecriture : « Quiconque persévère jusqu'à la fin sera sauvé, » (*Matth.*, x, 22) puisque par l'iniquité de leur vie ils abandonnent même la justice de leur vie, qui est le Christ, en se livrant eux-mêmes à la fornication et leur corps à l'un de ces vices impurs dont l'Apôtre n'a pas même voulu prononcer le nom, ou en se laissant aller à toutes les turpitudes de la débauche et en commettant enfin une des actions dont l'Apôtre a dit : « Ceux qui font de pareilles choses ne posséderont point le royaume de Dieu. » Ceux qui agissent ainsi sont donc voués aux supplices éternels puisqu'ils ne peuvent avoir part au royaume de Dieu. Ils ne sauraient en effet, s'ils persévèrent dans ces désordres jusqu'à la fin de la vie, prétendre qu'ils ont persévéré jusqu'à la fin dans le Christ, attendu que persévérer dans le Christ c'est persévérer dans la foi. Or, « la foi, selon la définition du même Apôtre, est animée par la charité, » (*Gal.*, v, 6) et la charité, ainsi qu'il le dit ailleurs, « ne fait point le mal. » (I *Cor.*, XIII, 4.) On ne doit pas non plus dire qu'ils mangent le corps du Christ, puisqu'ils ne sauraient même compter parmi ses membres; car, sans parler du reste, ils ne peuvent point être en même temps les membres du Christ et les membres d'une prostituée. (I *Cor.*, VI, 15.) Enfin en disant : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi je demeure en lui; » (*Jean*, VI, 57) le Seigneur nous montre lui-même ce que c'est pour quelqu'un que de ne pas manger son corps et boire son sang seulement d'une manière mystique, mais en réalité, cela veut dire qu'il demeure dans le Christ afin que le Christ demeure en lui. En effet ce qu'il a dit alors a ce sens : Celui qui ne de-

Ecclesia, et facti sunt hæresiarchæ, meliores habeant causas, quam hi qui nunquam fuerunt catholici, cum in eorum laqueos incidissent; si illos hæresiarchas hoc facit liberari a supplicio sempiterno, quod in catholica Ecclesia baptizati sunt, et sacramentum corporis Christi in vero Christi corpore primitus acceperunt : cum pejor utique sit desertor fidei et ex desertore oppugnator ejus effectus, quam ille qui non deseruit quam nunquam tenuit. Deinde quia et his occurrit Apostolus eadem verba proferens, et enumeratis illis carnis operibus eadem veritate prædicens : « Quoniam qui talia agunt, regnum Dei non possidebunt. » (*Gal.*, v, 21.)

4. Unde nec illi in perditis et damnabilibus moribus debent esse securi, qui usque in finem quidem velut in communione Ecclesiæ catholicæ perseverant, intuentes quod dictum est : « Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit; » (*Matth.*, x, 22) et per vitæ iniquitatem, ipsam vitæ justitiam, quod eis Christus est, deserunt, sive fornicando, sive alias immunditias flagitiorum, quas nec Apostolus exprimere voluit, in suo corpore perpetrando, sive turpitudine luxuriæ diffluendo, sive aliquid aliud eorum agendo de quibus ait : « Quoniam qui talia agunt, regnum Dei non possidebunt. » Ac per hoc quicumque agunt talia, nisi in sempiterno supplicio non erunt, quia in Dei regno esse non poterunt. In his enim perseverando usque in hujus vitæ finem, non utique dicendi sunt in Christo perseverasse usque in finem : quia in Christo perseverare, est in ejus fide perseverare. Quæ « fides, » ut eam definit idem Apostolus, « per dilectionem operatur. » (*Gal.*, v, 6.) « Dilectio » autem, sicut ipse alibi dicit, « malum non operatur. » (I *Cor.*, XIII, 4.) Nec isti ergo dicendi sunt manducare corpus Christi (*Rom.*, XIII, 10); quoniam nec in membris computandi sunt Christi. Ut enim alia taceam, non possunt simul esse et membra Christi, et membra meretricis. (I *Cor.*, VI, 15.) Denique ipse dicens : « Qui manducat carnem meam, et bibit sanguinem meum, in me manet, et ego in eo; » (*Joan.*, VI, 57) ostendit quid sit non sacramento tenus, sed re vera corpus Christi manducare, et ejus sanguinem bibere :

meure point en moi et en qui je ne demeure point moi-même ne saurait ni dire, ni penser qu'il mange mon corps ou qu'il boit mon sang. Par conséquent on ne demeure point dans le Christ quand on n'est pas un de ses membres. Or, on n'est point un de ses membres quand on s'est fait membre d'une prostituée, à moins que par le repentir on ne cesse d'être un tel membre et que se réconciliant avec Dieu on ne revienne à un si grand bien.

CHAPITRE XXVI.

Qu'est-ce qu'avoir le Christ pour fondement, et à qui est-il répondu qu'ils ne seront sauvés que comme en passant par le feu?

1. Mais, dit-on, les chrétiens catholiques ont pour fondement le Christ dont ils n'ont point abandonné l'unité, quelque abominable que soit l'édifice de la vie qu'ils aient élevé sur ce fondement, qu'ils l'aient fait de bois, de foin ou de paille. En effet, la rectitude de leur foi qui leur donne le Christ pour fondement, supposé qu'elle ne les sauve pas de toutes les atteintes du feu, puisque l'édifice qu'ils ont construit sur le fondement du Christ, doit brûler, du moins pourra les tirer un jour des flammes éternelles. L'apôtre Jacques leur répondra en deux mots : « Que sert-il de dire qu'on a la foi, si on n'a point les œuvres? » (*Jacq.*, II, 14.) De qui donc, continuent nos contradicteurs, l'apôtre Paul dit-il : « Quant à lui, il ne laissera point d'être sauvé, mais comme en passant par le feu? » (I *Cor.*, III, 15.) Oui de qui parle-t-il? cherchons-le ensemble. Toutefois ce qui est bien certain, c'est qu'il ne s'agit point du même homme, autrement la doctrine des deux apôtres serait en contradiction, puisque l'un dirait : quoique ses œuvres soient mauvaises, néanmoins sa foi le sauvera comme en passant par le feu, tandis que l'autre assure que si on n'a point les œuvres de la foi, la foi ne peut nous sauver?

2. Nous trouverons donc qui peut se sauver en passant par le feu, si nous trouvons d'abord ce que c'est que d'avoir le Christ pour fondement. Or, cette image elle-même nous l'indique assez bien; dans un édifice rien ne passe avant le fondement, par conséquent tout homme qui a si profondément dans son cœur, le Christ pour fondement, qu'il ne fait passer avant lui aucune des choses même licites et permises de la terre et du temps, a le Christ pour fondement. Si au contraire il les fait passer avant lui, quand même il semblerait avoir la foi du Christ, cependant il n'a point le Christ pour fondement, puisqu'il fait passer de pareilles choses avant lui. Combien plus si, au mépris des préceptes du salut, il fait des choses défendues, est-il convaincu d'avoir

hoc est enim in Christo manere, ut in illo maneat et Christus. Sic enim hoc dixit, tanquam diceret : Qui non in me manet, et in quo ego non maneo, non se dicat aut existimet manducare corpus meum, aut bibere sanguinem meum. Non itaque manent in Christo, qui non sunt membra ejus. Non sunt autem membra Christi, qui se faciunt membra meretricis, nisi malum illud pœnitendo esse destiterint, et ad hoc bonum reconciliatione redierint.

CAPUT XXVI.

Quid sit in fundamento habere Christum, et quibus spondeatur salus quasi per ignis usturam.

1. Sed habent, inquiunt, Christiani catholici in fundamento Christum, a cujus unitate non recesserunt, tametsi huic fundamento superædificaverunt quamlibet pessimam vitam, velut ligna, fœnum, stipulam : recta itaque fides (*a*), per quam Christus est fundamentum, quamvis cum damno, quoniam illa quæ superædificata sunt exurentur, tamen poterit eos quandoque ab illius ignis perpetuitate salvare. Respondeat eis breviter apostolus Jacobus : « Si quis dicat se fidem habere, opera autem non habeat, numquid poterit fides salvare eum? » (*Jac.*, II, 14.) Et quis est, inquiunt, de quo dicit apostolus Paulus : « Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem? » (I *Cor.*, III, 15.) Simul quis iste sit, inquiramus : hunc tamen non esse, certissimum est, ne duorum Apostolorum sententias mittamus in rixam, si unus dicit : Etiamsi mala opera quis habuerit, salvabit eum fides per ignem; alius autem : Si opera non habeat, numquid poterit fides salvare eum?

2. Inveniemus ergo quis possit salvari per ignem, si prius invenerimus quid sit habere in fundamento Christum. Quod ut de ipsa similitudine quantocius advertamus : Nihil in ædificio præponitur fundamento : quisquis itaque sic habet in corde Christum, ut ei terrena et temporalia, nec ea quæ licita sunt atque concessa præponat, fundamentum habet Christum. Si autem præponit, etsi videatur habere fidem Christi, non est tamen in eo fundamentum Christus,

(*a*) Er. et Lov. *fides est.* Redundat *est*, nec habetur in Mss.

fait passer le Christ, non avant, mais après ces mêmes choses, puisqu'il a mis au second rang ce qu'il prescrit ou ce qu'il permet, quand il n'a pas laissé de satisfaire ses passions, par le mal, en dépit de ce qu'il ordonne ou de ce qu'il tolère? Si donc un chrétien aime une courtisane et, en s'unissant à elle, devient un même corps avec elle (I *Cor.*, VI, 16), il n'a plus le Christ pour fondement. Au contraire, si un homme aime sa femme, mais dans le Christ (*Ephes.*, V, 25), qui doute qu'il ait le Christ pour fondement? S'il l'aime suivant le siècle d'une manière charnelle, avec le mal de la concupiscence, comme font les païens qui ne connaissent point Dieu (I *Thess.*, IV, 5), l'Apôtre, ou plutôt le Christ par la bouche de l'Apôtre, le permet par condescendance, et il peut même en ce cas avoir le Christ pour fondement; car s'il ne lui préfère rien, de cette affection et de ces voluptés, bien qu'il élève un édifice de bois, de foin et de paille, néanmoins le Christ est le fondement sur lequel il bâtit, et, à cause de lui, il sera sauvé; mais comme en passant par le feu; car le feu de la tribulation consumera ces délices et ces amours charnels, qu'on ne peut condamner à cause de l'union conjugale. Ce feu, ce sont les veuvages et les calamités qui ravissent ces félicités aux hommes. Voilà comment ceux qui n'élèvent que ce genre d'édifices, n'ont que des constructions dommageables, parce qu'ils ne posséderont point l'édifice qu'ils ont élevé, et ils souffriront de la perte des choses dont ils étaient heureux et dont ils jouissaient. Mais le feu des épreuves les sauvera par le mérite du fondement, parce que si un persécuteur leur eût demandé lequel des deux ils préféraient du Christ ou de ces jouissances, ils auraient répondu qu'ils préféraient le Christ. Voyez quel est, d'après ces paroles de l'Apôtre, celui qui édifie sur ce fondement, l'or, l'argent et les pierres précieuses : « Celui, dit-il, qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses de Dieu et de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu. » (I *Cor.*, VII, 32.) Voyez également qui est celui qui n'élève qu'un édifice de bois, de foin et de paille : « Quant à l'homme qui est engagé dans les liens du mariage, dit-il, il pense aux choses de ce monde et à ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme. (*Ibid.*, 33.) Mais l'œuvre de chacun paraîtra enfin, car le jour le révèlera. » (I *Cor.*, III, 13.) Or, ce jour, c'est le jour de l'épreuve, attendu que c'est par le feu que toute œuvre sera dévoilée. La tribulation est appelée un feu, là où il est dit : « Le feu de la fournaise éprouve les vases du potier, et l'épreuve de la tribulation la justice de l'homme. » (*Eccli.*, XXVII, 6.) Et

cui talia præponuntur : quanto magis, si salutaria præcepta contemnens committat illicita, non præposuisse Christum, sed postposuisse convincitur, quem posthabuit imperantem sive concedentem, dum contra ejus imperata sive concessa suam per flagitia delegit explere libidinem? Si quis itaque Christianus diligit meretricem, eique adhærens unum corpus efficitur (I *Cor.*, VI, 16), jam in fundamento non habet Christum. Si quis autem diligit uxorem suam, si secundum Christum, quis ei dubitet in fundamento esse Christum? (*Ephes.*, V, 25.) Si vero secundum hoc sæculum, si carnaliter, si in morbo concupiscentiarum, sicut et gentes quæ ignorant Deum (I *Thess.*, IV, 5), etiam hoc secundum veniam concedit Apostolus, imo per Apostolum Christus. Potest ergo et iste habere in fundamento Christum. Si enim ei nihil talis affectionis voluptatisque præponat, quamvis superædificet ligna, fœnum, stipulam, Christus est fundamentum, propter hoc salvus erit per ignem. Delicias quippe (*a*) hujusmodi amoresque terrenos, propter conjugalem quidem copulam non damnabiles, tribulationis ignis exuret : ad quem ignem pertinent et orbitates, et quæcumque calamitates quæ auferunt hæc. Ac per hoc ei qui ædificavit, erit ædificatio ista damnosa; quia non habebit quod superædificavit, et eorum amissione cruciabitur, quibus fruendo utique lætabatur. Sed per hunc ignem salvus erit merito fundamenti, quia et si utrum id, an Christum habere mallet, a persecutore proponeretur, illud Christo non præponeretur. Vide in Apostoli verbis hominem ædificantem super fundamentum (*b*) aurum, argentum, lapides pretiosos : « Qui sine uxore est, inquit, cogitat quæ sunt Dei, quomodo placeat Deo. » (I *Cor.*, VII, 32.) Vide alium ædificantem ligna, fœnum, stipulam : « Qui autem matrimonio junctus est, inquit, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori. » (*Ibid.*, 33.) « Uniuscujusque opus (*c*) manifestabitur : dies enim declarabit; » (I *Cor.*, III, 13) dies (*d*) utique tribulationis : « Quoniam in igne, inquit, revelabitur. » Eamdem tribulationem ignem vocat, sicut alibi legitur : « Vasa figuli probat fornax, et homines justos tentatio tribulationis. » (*Eccli.*,

(*a*) Plures Mss. *hujus mundi.* — (*b*) Editi, *super fundamentum hoc.* Abest *hoc* a Mss. — (*c*) Hic editi veteribus libris dissentientes addunt *quale sit.* Nec non continuo post *manifestabitur,* habent *dies enim Domini declarabit :* quo loco vox *Domini* non est in Mss. nec in Græco textu Apostoli. — (*d*) Vind. Am. et Er. *Dies utique iræ, dies tribulationis.*

l'Apôtre lui-même a dit : « L'œuvre de chacun sera éprouvée par le feu, qui fera voir ce qu'elle est. Celui dont l'œuvre demeurera, » or ce qui demeure, ce sont les pensées de Dieu et le souci de lui plaire, « Celui-là recevra une récompense, » en d'autres termes, il recueillera selon ses pensées. Mais : « Celui dont l'œuvre sera brûlée, en souffrira de la peine, » (*Ibid.*, 15) parce qu'il n'aura plus ce qu'il aimait : « Quant à lui il sera sauvé, » parce que nulle tribulation ne l'aura détaché de la stabilité du fondement : « Mais pourtant il ne sera sauvé que comme en passant par le feu ; » car ce qu'il possédait dans l'ivresse de l'amour, il ne peut le perdre sans ressentir le souffle brûlant de la douleur. Voilà, je crois, ce qu'il faut entendre, si je ne me trompe, par ce feu qui ne doit damner personne, mais qui est une source de richesse pour l'un, de douleur pour l'autre, et une épreuve pour tous les deux.

3. Si par le feu dont il est parlé en cet endroit nous voulons entendre celui dont le Seigneur parlera quand il dira à ceux qui seront à sa gauche : « Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, » (*Matth.*, XXV, 41) en sorte que parmi ces derniers on dût croire que se trouvent compris ceux qui élèvent sur le fondement qu'ils ont reçu un édifice de bois, de foin et de paille, mais que le mérite du bon fondement sur lequel ils auront construit et qui leur sera attribué doit délivrer de ce même feu après un temps passé dans les flammes à cause de leurs démérites, qui penserons-nous que sont ceux de la droite à qui il doit dire : « Venez les bien-aimés de mon Père posséder le royaume qui vous a été préparé, » sinon ceux qui auront élevé sur leur fondement un édifice d'or, d'argent et de pierres précieuses? Mais tant ceux de droite que ceux de gauche doivent être envoyés dans le feu dont il a été dit : « Mais cependant il ne sera sauvé que comme en passant par le feu, » s'il faut entendre le mot feu en ce sens, car les uns et les autres doivent passer par l'épreuve du feu dont il a été dit : « Le jour fera voir quel il est, parce qu'il sera découvert par le feu et que ce feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun. » (I *Cor.*, III, 13.) Si donc le feu doit mettre les uns et les autres à l'épreuve afin que ceux dont l'ouvrage aura résisté, c'est-à-dire ceux dont l'édifice construit sur le fondement donné n'aura pas été consumé, reçoivent leur récompense, et que ceux dont l'œuvre aura été consumée par le feu soient punis, il est évident qu'il ne s'agit pas là d'un feu éternel, car il n'y a que ceux de gauche qui doivent y être envoyés par une condamnation dernière et perpétuelle, tandis qu'il ne doit être qu'une épreuve pour ceux de la droite. Mais voici comment ce feu éprouve les uns : il ne brûle ni ne consume l'édifice construit par eux sur le Christ pour fondement, et comment il

XXVII, 6.) Et : « Uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit. Si cujus opus permanserit, » (I *Cor.*, III, 13) (permanet enim quod quisque cogitat quæ sunt Dei, quomodo placeat Deo), « quod superædificavit, mercedem accipiet : » id est, unde cogitavit, hoc sumet. « Si cujus autem opus arserit, damnum patietur : » (*Ibid.*, 15) quoniam quod dilexerat, non habebit. « Ipse autem salvus erit ; » quia nulla eum tribulatio ab illius fundamenti stabilitate movit : « Sic tamen quasi per ignem. » Quod enim sine illiciente amore non habuit, sine urente dolore non perdit. Ecce, quantum mihi videtur, inventus est ignis, qui nullum eorum damnet, sed unum ditet, alterum damnificet, ambos probet.

3. Si autem ignem illum isto loco voluerimus accipere, de quo Dominus dicet sinistris : « Discedite a me maledicti in ignem æternum : » (*Matth.*, XXV, 41) ut in eis etiam isti esse credantur, qui ædificant super fundamentum ligna, fœnum, stipulam, eosque ex illo igne post tempus pro malis meritis impertitum liberet boni meritum fundamenti : quid arbitrabimur dextros quibus dicetur : « Venite benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum, » (*Ibid.*, 34) nisi eos qui ædificaverunt super fundamentum aurum, argentum, lapides pretiosos? Sed in illum ignem, de quo dictum est, « sic tamen quasi per ignem, » si hoc modo est intelligendus, utrique mittendi sunt, et dextri scilicet, et sinistri. Illo quippe igne utrique probandi sunt, de quo dictum est « Dies enim declarabit, quoniam in igne revelabitur, et uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit. » (I *Cor.*, III, 13.) Si ergo utrumque probabit ignis, ut si cujus opus permanserit, id est, non fuerit igne consumptum, quod superædificavit, mercedem accipiat; si cujus autem opus arserit, damnum patiatur : profecto non est ipse æternus ille ignis. In illum enim soli sinistri novissima et perpetua damnatione mittentur, iste autem dextros probat. Sed alios eorum sic probat, ut ædificium quod super Christum fundamentum ab eis invenerit esse constructum, non exurat atque consumat : alios autem aliter, id est, ut quod superædificaverunt, ardeat, damnumque

éprouve les autres : il brûle ce qu'ils ont élevé sur le fondement, et c'est pour eux une peine; toutefois ils seront sauvés parce que la charité qui domine en eux a maintenu ferme le Christ pour leur fondement. Mais s'ils doivent être sauvés, il est évident qu'ils se tiendront à la droite et entendront avec les autres ces paroles : « Venez les bien-aimés de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé; » non point à la gauche, où seront ceux qui ne seront point sauvés et qui, par conséquent, s'entendront adresser ces paroles : « Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel. » Personne en effet ne se soustraira à l'effet de ce feu, attendu que ces derniers iront tous au supplice éternel, où le ver qui les rongera ne mourra point et le feu qui les brûlera ne s'éteindra point (*Isa.*, LXVI, 24), et ce feu, ils auront à en souffrir les atteintes dans les siècles des siècles. (*Apoc.*, XX, 10.)

4. Si on prétend toutefois que c'est dans l'intervalle qui s'écoulera entre la mort de notre corps et le jour des récompenses et des condamnations qui doit luire au lendemain de la résurrection des corps, que les âmes des trépassés doivent endurer les flammes de ce feu, qui épargnera ceux qui n'auront pas eu pendant la vie de leur corps, des mœurs et des amours laissant un édifice de bois, de foin et de paille à consumer, mais que ressentiront au contraire, soit alors seulement, soit dans cette vie et dans l'autre, soit uniquement dans cette vie, parce que ce ne sera point dans l'autre, ceux qui se seront élevé de pareils édifices, lesquels laisseront au feu des tribulations passagères les attachements du siècle, assez légers pour mériter d'échapper à la condamnation, je ne dis point le contraire parce qu'il se peut que ce soit vrai. Il se peut que cette tribulation comprenne la mort même du corps, qui est une conséquence du premier péché, et que l'édifice élevé par chacun de nous soit éprouvé dans le temps qui suivra cette mort. Il en est de même aussi des persécutions où les martyrs ont reçu leur couronne et que tout chrétien endure, elles éprouvent, comme le feu les édifices élevés par les hommes; elles consument les uns avec ceux qui les ont construits, si elles ne trouvent point en eux le Christ pour fondement; elles consument les autres sans consumer ceux qui les ont élevés, si elles trouvent en eux le Christ pour fondement; ceux qui ont bâti ces édifices seront sauvés bien que non sans peine; enfin il y en a que ces tribulations n'endommagent point, parce qu'elles les trouvent tel qu'ils doivent exister à jamais. Il y aura également à la fin des siècles, aux jours de l'Antechist, des tribulations telles qu'il n'en aura jamais existé de pareilles auparavant. Combien y aura-t-il alors d'édifices

inde patiantur; salvi fiant autem quoniam Christum in fundamento stabiliter positum præcellenti caritate tenuerunt. Si autem salvi fient, profecto et ad dexteram stabunt, et cum cæteris audient : « Venite benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum : » non ad sinistram, ubi illi erunt, qui salvi non erunt, et ideo audient : « Discedite a me maledicti in ignem æternum. » Nemo quippe (*a*) ab illo igne salvabitur, quia in supplicium æternum ibunt illi omnes, ubi vermis eorum non morietur, et ignis non exstinguetur (*Isa.*, LXVI, 24), quo cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum. (*Apoc.*, XX, 10.)

4. Post istius sane corporis mortem, donec ad illum veniatur, qui post resurrectionem corporum futurus est damnationis et remunerationis ultimus dies, si hoc temporis intervallo spiritus defunctorum ejusmodi ignem dicuntur perpeti, quem non sentiant illi qui non habuerunt tales mores et amores in hujus corporis vita, ut eorum ligna, fœnum, stipula consumatur; alii vero sentiant qui ejusmodi secum ædificia portaverunt, sive ibi tantum, sive et hic et ibi, sive ideo hic ut non ibi, (*b*) sæcularia, quamvis a damnatione venialia concremantem ignem transitoriæ tribulationis inveniant, non redarguo, quia forsitan verum est. Potest quippe ad istam tribulationem pertinere etiam ipsa mors carnis, quæ de peccati primi perpetratione concepta est, (*c*) ut secundum cujusque ædificium tempus quod eam sequitur ab unoquoque sentiatur. Persecutiones quoque quibus Martyres coronati sunt, et quas patiuntur quicumque Christiani, probant utraque ædificia velut ignis, et alia consumunt cum ipsis ædificatoribus, si Christum in eis non inveniunt fundamentum; alia sine ipsis, si inveniunt, quia licet cum damno salvi erunt (*d*) ipsi : alia vero non consumunt, quia talia reperiunt quæ maneant in æternum. Erit etiam in fine sæculi tribulatio tempore Antichristi, qualis nunquam antea fuit. Quam multa erunt tunc ædificia, sive aurea, sive fœnea su-

(*a*) Lov. *Nemo quippe eorum.* Abest *eorum* ab editis aliis et Mss. — (*b*) Beraldus in suo codice emendat *seclusa.* — (*c*) Sic veteres libri. At editi, *et secundum cujusque ædificium tempore suo ab unoquoque suscepta. Possunt et persecutiones Ecclesiæ, quibus Martyres coronati sunt.* — (*d*) Vind. Am. et Er. *quia licet cum damno salvi erunt : ipsi non consumentur, propter Christi videlicet meritum in fundamentum reperti, qui manet in æternum. Erit etiam*, etc.

d'or ou de paille élevés sur le fondement excellent qui est Jésus-Christ, et que ce feu éprouvera également pour apporter la joie aux uns et la souffrance aux autres, mais sans détruire ni ceux où il trouvera l'or ni ceux où il ne trouvera que de la paille, à cause du fondement solide sur lequel ils reposent? Quiconque aura préféré au Christ je ne dis point une épouse à laquelle il ne s'est uni que pour goûter les voluptés de la chair, mais les autres affections étrangères à ces voluptés, en s'y attachant d'un amour charnel, n'a point le Christ pour fondement; il ne sera donc point sauvé par ce feu, il ne sera point sauvé du tout, car il ne peut être avec le Sauveur qui l'a dit très-clairement en ces termes : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi; et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi. » (*Matth.*, x, 37.) Mais celui qui ne tient pas à ces affections charnelles au point de les préférer à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, s'il est mis à l'épreuve, aime mieux y renoncer qu'à Jésus-Christ, sera sauvé par le feu; car la douleur de les perdre le brûlera certainement d'autant plus que son cœur s'était plus attaché à ces biens. En un mot, quiconque aimera père, mère, fils ou fille selon le Christ, c'est-à-dire d'un amour qui s'occupe de leur obtenir son royaume et de les attacher à lui, ou qui n'aime en eux que leur qualité de membres de Jésus-Christ, tant s'en faut qu'il voie son amour destiné à être brûlé avec le bois, le foin et la paille, qu'il le verra au contraire réputé un édifice d'or, d'argent et de pierres précieuses. Comment en effet pourrait-il les aimer plus que le Christ quand il ne les aime que pour le Christ?

CHAPITRE XXVII.

Contre celui qui pense que son péché ne nuira point au pécheur qui ne laisse point de faire des aumônes tout en persévérant dans ce péché.

1. Reste à répondre à ceux qui prétendent qu'il n'y a que les pécheurs qui négligent de faire de dignes aumônes pour leurs péchés qui brûleront dans les flammes éternelles; ils s'appuient sur ces paroles de l'apôtre Jacques : « Un jugement sans miséricorde attend celui qui n'a point fait miséricorde, » (*Jac.*, II, 13) et raisonnent ainsi d'après ces paroles : Quiconque a fait miséricorde, quand bien même, non content de ne point amender ses mœurs dépravées, il aurait continué à mener au milieu de ses aumônes une vie criminelle et honteuse, doit s'attendre à un jugement plein de miséricorde, à n'être point condamné du tout, ou du moins à être amnistié de la condamnation dernière après un certain laps de temps. Ce n'est pas pour une

per optimum fundamentum, quod est Christus Jesus, ut ignis ille probet utraque, et de aliis gaudium, de aliis inferat damnum; neutros tamen perdat in quibus hæc inveniet, propter stabile fundamentum. Quicumque autem, non dico uxorem, cujus etiam commixtione carnis ad carnalem utitur voluptatem, sed ipsa quæ ab hujusmodi delectationibus aliena sunt nomina pietatis, humano more carnaliter diligendo, Christo anteponit, non eum habet in fundamento; et ideo non per ignem salvus erit, sed salvus non erit, quia esse cum Salvatore non poterit, qui de hac re apertissime loquens ait : « Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus : et qui amat filium aut filiam super me, non est me dignus. » (*Matth.*, x, 37.) Verum qui has necessitudines sic amat carnaliter, ut tamen eas Christo Domino non præponat, malitque ipsis carere quam Christo, si ad hunc fuerit articulum tentationis adductus, per ignem salvus erit : quia ex earum amissione tantum necesse est urat dolor, quantum hæserat amor. Porro qui patrem, matrem, filios, filias secundum Christum dilexerit, ut ad ejus regnum obtinendum eique cohærendum illis consulat, vel hoc in eis diligat, quod membra sunt Christi, absit ut ista dilectio reperiatur in lignis, fœno et stipula consumenda, sed prorsus ædificio aureo, argenteo, gemmeo deputabitur. Quomodo autem potest eos plus amare quam Christum, quos amat utique propter Christum?

CAPUT XXVII.

Contra eorum persuasionem, qui putant sibi non obfutura peccata, in quibus, cum eleemosynas facerent, perstiterunt.

1. Restat eis respondere, qui dicunt æterno igne illos tantummodo arsuros, qui pro peccatis suis facere dignas eleemosynas negligunt, propter illud quod ait apostolus Jacobus : « Judicium autem sine misericordia illi qui non fecit misericordiam. » (*Jac.*, II, 13.) Qui ergo fecit, inquiunt, quamvis non correxerit perditos mores, sed nefarie ac nequiter inter ipsas suas eleemosynas vixerit, cum misericordia illi futurum est judicium, ut aut non damnetur omnino, aut post aliquod tempus a damnatione novissima liberetur. Nec ob aliud existimant Christum de solo dilectu

autre raison, selon eux, que le Christ ne doit faire de distinction entre ceux qui seront à sa droite et ceux qui seront à sa gauche, qu'en ne s'appuyant que sur la pratique ou la négligence des œuvres de charité pour envoyer les uns dans le royaume des cieux et les autres dans les supplices éternels. Aussi pour se convaincre que les péchés qu'ils ne cessent de commettre chaque jour, quelque grands et nombreux qu'ils soient, peuvent être effacés par les aumônes, ils invoquent à l'appui de leur opinion le témoignage de l'oraison que le Seigneur lui-même nous a enseignée. Ils disent en effet : De même qu'il ne doit point se passer un seul jour où les chrétiens ne doivent réciter cette prière, ainsi ne peut-il y avoir un seul péché de chaque jour, quel qu'il soit, qui ne soit effacé par cette oraison quand nous disons : « Remettez-nous nos dettes, » si nous avons soin de faire ce qui suit : « Comme nous les remettons nous-mêmes à nos débiteurs. » (*Matth.*, VI, 12.) Le Seigneur ne dit point en effet, continuent-ils : Si vous pardonnez aux hommes leurs péchés, votre père vous pardonnera les petits péchés que vous commettez tous les jours, mais il dit : « Il vous pardonnera vos péchés. » (*Ibid.*, 14.) Par conséquent, quelque nombreux ou grands que soient chaque jour leurs péchés, lors même qu'ils ne s'en corrigeraient point pour devenir meilleurs, ils pensent qu'ils en obtiendront le pardon par l'aumône.

2. Ils ont raison de rappeler qu'on doit faire de dignes aumônes pour ses péchés ; car s'ils disaient que toute aumône, quelle qu'elle fût, peut nous mériter le pardon de Dieu pour tous nos péchés de chaque jour quels qu'ils soient, si grands qu'ils soient, de même que pour toute espèce d'habitude criminelle, en sorte qu'il s'en suivrait chaque jour, la rémission entière, ils verraient qu'ils disent une chose ridicule, une absurdité ; car ils seraient amenés, par là, à dire qu'un homme très-opulent pourrait racheter au prix d'une aumône quotidienne de quelques modiques pièces d'argent ses homicides, ses adultères et toute espèce de crimes abominables. Peut-on avancer rien de plus absurde et de plus insensé? Certainement si on cherche ce qu'il faut entendre par ces dignes aumônes pour les péchés, dont parlait le précurseur même du Christ, quand il disait : « Faites de dignes fruits de pénitence, » (*Matth.*, III, 8) on ne trouvera point que ce soit en faire de dignes que de cribler tous les jours sa vie de crimes jusqu'à la mort. D'abord parce que les hommes de rapines dérobent beaucoup plus au prochain qu'ils ne donnent aux pauvres dans leurs maigres largesses dont ils pensent nourrir le Christ, et acheter de lui le pardon de leurs méfaits ou plu-

atque neglectu eleemosynarum discretionem inter dexteros et sinistros esse facturum, quorum alios in regnum, alios in supplicium mittat æternum. Ut autem quotidiana sibi opinentur, quæ facere omnino non cessant, qualiacumque et quantacumque sint, per eleemosynas dimitti posse peccata, orationem quam docuit ipse Dominus, et suffragatricem sibi adhibere conantur, et testem. Sicut enim nullus est, inquiunt, dies, quo a Christianis hæc oratio non dicatur : ita nullum est quotidianum qualecumque peccatum, quod per illam non dimittatur, cum dicimus : « Dimitte nobis debita nostra : » si quod sequitur facere curemus, « sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » (*Matth.*, VI, 12.) Non enim ait Dominus, inquiunt : Si dimiseritis peccata hominibus, dimittet vobis Pater vester quotidiana parva peccata vestra; sed, « dimittet vobis, inquit, peccata vestra. » (*Ibid.*, 14.) Qualiacumque ergo vel quantacumque sint, etiamsi quotidie perpetrentur, nec ab eis vita (*a*) discedant in melius commutata, per eleemosynam veniæ non negatæ remitti sibi posse præsumunt.

2. Sed bene, quod isti dignas pro peccatis commonent eleemosynas esse faciendas : quoniam si dicerent qualescumque eleemosynas pro peccatis et quotidianis et magnis et quantacumque scelerum consuetudine misericordiam posse impetrare divinam, ut ea quotidiana remissio sequeretur, viderent rem se dicere absurdam atque ridiculam. Sic enim cogerentur fateri fieri posse, ut opulentissimus homo decem nummulis diurnis in eleemosynas impensis, homicidia, et adulteria, et nefaria quæque facta redimeret. Quod si absurdissimum et insanissimum est dicere : profecto si quæratur, quæ dignæ sint pro peccatis eleemosynæ, de quibus etiam Christi præcursor ille dicebat : « Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ : » (*Matth.*, III, 8) procul dubio non invenientur eas facere, qui vitam suam usque ad mortem quotidianorum criminum perpetratione confodiunt. Primum, quia in auferendis rebus alienis longe plura diripiunt, ex quibus perexigua pauperibus largiendo, Christum se ad hoc pascere existimant, ut licentiam malefactorum ab illo se emisse, vel quotidie potius

(*a*) Sic melioris notæ Mss. At editi, *discedat* : et infra *per eleemosynam venia non negata*.

tôt acheter chaque jour le droit de commettre sans s'en inquiéter, une foule d'actions condamnables. Mais quand bien même pour un seul crime, ils distribueraient tous leurs biens aux membres pauvres du Christ sans renoncer à de telles actions, et sans avoir la charité qui ne fait point le mal, cela ne leur servirait à rien (I *Cor.*, XIII, 4.) Faire de dignes aumônes pour les péchés, c'est donc commencer par soi; car ce n'est point faire dignement les choses que de ne point se faire à soi-même ce qu'on fait au prochain, quand on entend le Seigneur même dire : « Vous aimerez le Seigneur comme vous-même, » (*Matth.*, XXII, 39) et l'auteur de l'Ecclésiastique s'écrier : « Pour plaire à Dieu ayez pitié de votre âme. » (*Eccli.*, XXX, 24.) Comment dire qu'un homme qui ne fait point l'aumône à son âme pour plaire à Dieu, fait de dignes aumônes pour ses péchés? C'est à cela en effet que se rapporte ce mot de l'Ecriture : « A qui peut être bon celui qui se montre méchant pour lui-même? » (*Eccli.*, XIV, 5.) L'aumône aide la prière : Il faut donc avoir les yeux sur ces paroles des saintes Lettres : « Mon fils, vous avez péché, ne péchez plus et priez que vos fautes passées vous soient remises. » (*Eccli.*, XXI, 1.) Il faut faire des aumônes afin d'être exaucés quand nous prions pour nos péchés passés, non point pour croire, en persévérant dans ces péchés, que nous achetons par l'aumône la permission de mal faire.

3. Aussi quand le Seigneur nous déclare qu'il rappellera à ceux de sa droite les aumônes qu'ils auront faites, et à ceux de sa gauche celles qu'ils n'auront point faites, c'est pour nous montrer combien les aumônes sont puissantes pour effacer les péchés passés, non point pour nous apprendre à les continuer par la promesse de l'impunité. On ne peut même pas dire que ce soit faire l'aumône que de ne vouloir point amender sa vie en renonçant à l'habitude du péché. En effet dans ces mots : Quand vous avez manqué de rendre ce devoir au moindre des miens, c'est à moi-même que vous avez manqué de le rendre (*Matth.*, XXV, 45), il montre qu'on ne rend pas ces devoirs quand on pense les rendre. En effet, si on donnait du pain à un chrétien souffrant de la faim, en tant qu'il est chrétien, certainement on ne se refuserait pas à soi-même ce pain de justice qui est le Christ, attendu que Dieu regarde non ce qu'on donne mais l'esprit dans lequel on le donne. Celui donc qui aime le Christ dans un chrétien, donne à ce chrétien son aumône, dans le même esprit qu'il s'approche du Christ, non point dans les dispositions d'un homme qui veut s'éloigner du Christ. Or, plus on aime ce que le Christ blâme, plus on s'éloigne du Christ. En effet, que sert d'être

emere credentes, securi damnabilia tanta committant. Qui si pro uno scelere omnia sua distribuerent indigentibus membris Christi, nisi desisterent a talibus factis, habendo caritatem, quæ non agit perperam (I *Cor.*, XIII, 4), aliquid eis prodesse non posset. Qui ergo dignas pro suis peccatis eleemosynas facit, prius eas facere (*a*) incipiat a se ipso. Indignum est enim, ut in se non faciat, qui facit in proximum, cum audiat dicentem Dominum : « Diliges proximum tuum tanquam te ipsum. » (*Matth.*, XXII, 39.) Itemque audiat : « Miserere tuæ animæ placens Deo. » (*Eccli.*, XXX, 24.) Hanc eleemosynam, id est, ut Deo placeat, non faciens animæ suæ, quomodo dignas pro peccatis suis eleemosynas facere dicendus est? Ad hoc enim et illud scriptum est : « Qui sibi malignus est, cui bonus erit? » (*Eccli.*, XIV, 5.) Orationes quippe adjuvant eleemosynæ. Et utique intuendum est quod legimus : « Fili peccasti, ne adjicias iterum, et de præteritis deprecare, ut dimittantur tibi. » (*Eccli.*, XXI, 1.) Propter hoc ergo eleemosynæ faciendæ sunt, ut cum de præteritis peccatis deprecamur, exaudiamur, non ut in eis perseverantes, licentiam malefaciendi nos per eleemosynas comparare credamus.

3. Ideo autem Dominus et dextris eleemosynas ab eis factas, et sinistris non factas se imputaturum esse prædixit, ut hinc ostenderet quantum valeant eleemosynæ ad priora delenda, non ad perpetua impune committenda peccata. Tales autem eleemosynas non dicendi sunt facere, qui vitam nolunt a consuetudine scelerum in melius commutare. Quia et in hoc quod ait : « Quando uni ex minimis meis non fecistis, mihi non fecistis; » (*Matth.*, XXV, 45) ostendit eos non facere etiam quando se facere existimant. Si enim Christiano esurienti panem tanquam (*b*) Christiano darent, profecto sibi panem justitiæ, quod ipse Christus est, non negarent : quoniam Deus, non cui detur, sed quo animo detur, attendit. Qui ergo Christum diligit in Christiano, hoc animo ei porrigit eleemosynam quo accedit ad Christum, non quo vult recedere impunitus a Christo. Tanto enim magis quisque deserit Christum, quanto magis diligit quod improbat Christus. Nam quid cuiquam prodest, quod baptizatur, si

(*a*) Plures Mss. *incipit*. — (*b*) Sic omnes Mss. Editi vero, *tanquam Christo*.

baptisé si on n'est point justifié? Est-ce que celui qui a dit : « Si un homme ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu, » (*Jean,* III, 5) n'a pas dit aussi : « Si votre justice n'est plus pleine que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux? » (*Matth.*, V, 20.) Pourquoi donc dans la crainte de la première sentence y en a-t-il tant qui courent se faire baptiser, quand la crainte de la seconde porte si peu de gens à s'occuper de leur justification? De même donc que ce n'est point dire « fou » (*Matth.*, V, 22) à son frère, que de le lui dire dans un mouvement d'indignation qui s'adresse au péché non à la personne de son frère, autrement on serait passible du feu de l'enfer; ainsi au contraire, ce n'est point faire l'aumône à un chrétien que de la lui faire sans aimer le Christ dans ce chrétien. Or, ce n'est point aimer le Christ que de refuser d'être justifié dans le Christ. Et de même que si un homme tombe dans le péché de dire à son frère : « Vous êtes un fou, » c'est-à-dire, s'il l'injurie injustement sans vouloir le guérir de son péché, il ne lui sert pas à grand chose, pour racheter son péché, de faire des bonnes œuvres, s'il ne recourt en même temps au remède de la réconciliation dont il est parlé dans le même endroit où il est dit, en effet : « Si donc lorsque vous présentez votre offrande à l'autel, il vous revient en mémoire que votre frère a quelque chose contre vous, laissez votre offrande devant l'autel, allez vous réconcilier avec votre frère, et puis vous reviendrez présenter votre offrande. » (*Matth.*, V, 23.) C'est donc faire bien peu de chose que de faire autant d'aumônes que l'on voudra pour un péché quelconque si on demeure dans l'habitude du péché.

4. Sans doute l'oraison quotidienne que le Seigneur lui-même nous a enseignée, d'où lui vient le nom d'Oraison dominicale, efface les péchés de chaque jour, puisque chaque jour on dit : « Remettez-nous nos dettes, » (*Matth.*, V, 12) et que non-seulement on dit, mais encore on fait ce qui suit : « Comme nous remettons les leurs à nos débiteurs; » mais c'est parce que nous faisons des péchés que nous disons cette prière, non point pour avoir le droit d'en faire, le Sauveur a voulu en effet nous montrer, par cette oraison, que quelque justes que nous soyons dans les ténèbres et la faiblesse de la vie présente, nous ne sommes jamais sans quelques péchés dont nous devions demander le pardon dans nos prières en même temps que nous pardonnons à ceux qui pèchent contre nous, si nous voulons qu'il nous soit pardonné à nous-mêmes. Si donc le Seigneur a dit : « Si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font contre vous, votre Père céleste vous pardonnera aussi les vôtres, » (*Matth.*, V, 14) ce n'est point

non justificatur? Nonne qui dixit : « Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non intrabit in regnum Dei; » (*Joan.*, III, 5) ipse etiam dixit : « Nisi abundaverit justitia vestra super Scribarum et Pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum? » (*Matth.*, V, 20.) Cur illud timendo multi currunt baptizari, et hoc non timendo non multi curant justificari? Sicut ergo non dicit fratri suo : « Fatue, » (*Matth.*, V, 22) qui cum hoc dicit, non ipsi fraternitati, sed peccato ejus infensus est; alioquin reus erit gehennæ ignis : ita e contrario, qui porrigit eleemosynam Christiano, non Christiano porrigit, qui non in eo diligit Christum; non autem diligit Christum, qui justificari recusat in Christo. Et quemadmodum si quis præoccupatus fuerit hoc delicto, ut fratri suo dicat : « Fatue, » id est, non ejus peccatum volens auferre convicietur injuste, parum est illi ad hoc redimendum eleemosynas facere, nisi etiam quod ibi sequitur remedium reconciliationis adjungat. Ibi enim sequitur : « Si ergo (*a*) offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid adversum te, relinque ibi munus tuum ad altare, et vade, prius reconciliare fratri tuo, et tunc veniens offeres munus tuum. » (*Matth.*, V, 23.) Ita parum est eleemosynas quantaslibet facere pro quocumque scelere, et in consuetudine scelerum permanere.

4. Oratio vero quotidiana, quam docuit ipse Dominus, unde et Dominica nominatur, delet quidem quotidiana peccata, cum quotidie dicitur : « Dimitte nobis debita nostra; » atque id quod sequitur non solum dicitur, sed etiam fit, « sicut et nos dimittimus debitoribus nostris : » (*Matth.*, VI, 12) sed quia fiunt peccata, ideo dicitur; non ut ideo fiant, quia dicitur. Per hanc enim nobis voluit Salvator ostendere, quantumlibet juste in hujus vitæ caligine atque infirmitate vivamus, non nobis deesse peccata pro quibus dimittendis debeamus orare, et eis qui in nos peccant, ut et nobis ignoscatur, ignoscere. Non itaque propterea Dominus ait : « Si dimiseritis peccata hominibus, dimittet vobis et Pater vester peccata vestra, » (*Ibid.*,

(*a*) Plerique Mss. *offeres.*

afin que forts de cette oraison nous fissions sans inquiétude des fautes tous les jours, soit par autorité en nous élevant au-dessus de la crainte des lois humaines; soit par adresse en abusant des hommes; mais c'est afin que nous apprissions par elle, à ne point nous croire sans péché, quand bien même nous serions exempts de crimes, comme Dieu l'a déjà rappelé aux prêtres de l'ancienne loi, au sujet des sacrifices qu'il leur a prescrit d'offrir d'abord pour leurs propres péchés avant de les offrir pour les péchés du peuple. Jetons, en effet, un regard attentif sur les paroles mêmes d'un aussi grand maître que Notre-Seigneur. Il n'a pas dit : Si vous pardonnez leurs péchés aux hommes, votre Père céleste vous pardonnera à son tour les vôtres quels qu'ils soient; mais il a dit simplement : « Vos péchés. » Il enseignait une prière quotidienne, et c'est à ses disciples justifiés qu'il s'adressait. Qu'est-ce donc à dire : « Vos péchés, » sinon ces péchés sans lesquels vous ne pourrez être vous-mêmes quelque justifiés et quelque sanctifiés que vous soyez? D'où il suit que là même où ceux qui veulent trouver dans cette oraison une occasion de commettre des crimes tous les jours, prétendent que le Seigneur a voulu parler de grands péchés, attendu qu'il n'a point dit : Il vous remettra vos petits péchés, mais seulement, « vos péchés. » Si nous faisons attention à qui il s'adressait, en entendant ces mots : « Vos péchés, » nous devons penser qu'il ne s'agit point d'autres péchés que de petits péchés, attendu que ceux à qui il parlait n'avaient plus de grands péchés. Mais les grands péchés même dont on doit s'éloigner en revenant à des mœurs meilleures, ne sont pardonnés à ceux qui font cette prière que s'ils font en même temps ce qui y est dit : « Comme nous remettons nous-mêmes leurs dettes à nos débiteurs. » En effet, si les moindres fautes, dont la vie des justes même n'est jamais exempte, ne sont point remises autrement, à combien plus forte raison ceux qui sont chargés des chaînes de péchés aussi grands que nombreux, quand bien même ils cesseraient de les commettre, n'obtiendront-ils aucun pardon, s'ils se montrent inexorables pour les fautes que les autres ont à se reprocher à leur égard, puisque le Seigneur dit : « Si vous ne pardonnez point leurs fautes aux hommes, votre Père ne vous pardonnera point non plus? » (*Matth.*, v, 15.) C'est à cela en effet que se rapporte ce mot de l'apôtre saint Jacques : « Le jugement sera sans miséricorde pour quiconque n'aura pas fait miséricorde. » (*Jacq.*, II, 13.) Il doit nous ressouvenir aussi de ce serviteur, à qui son maître avait remis sa dette montant à dix mille talents (*Matth.*, XVIII, 23) et qu'il condamna plus tard à la lui payer,

14) ut de hac oratione confisi, securi quotidiana scelera faceremus, vel potentia qua non timeremus hominum leges, vel astutia qua ipsos homines falleremus : sed ut per illam disceremus, non putare nos esse sine peccatis, etiamsi a criminibus essemus immunes : sicut etiam Legis veteris sacerdotes hoc ipsum Deus de sacrificiis admonuit, quæ jussit eos primum pro suis, deinde pro populi offerre peccatis. Nam et ipsa verba tanti Magistri et Domini nostri vigilanter intuenda sunt. Non enim ait : Si dimiseritis peccata hominibus, et Pater vester dimittet vobis qualiacumque peccata : sed ait : « Peccata vestra. » Quotidianam quippe orationem docebat, et justificatis utique discipulis loquebatur. Quid est ergo, « peccata vestra, » nisi peccata sine quibus nec vos eritis, qui justificati et sanctificati estis? Ubi ergo illi, qui per hanc orationem occasionem perpetrandorum quotidie scelerum quærunt, dicunt Dominum significasse etiam magna peccata, quoniam non dixit : Dimittet vobis parva, sed : « Peccata vestra : » ibi nos considerantes qualibus loquebatur, et audientes dictum : « Peccata vestra, » nihil aliud debemus existimare quam parva, quoniam talium jam non erant magna. Verumtamen nec ipsa magna, a quibus omnino mutatis in melius moribus recedendum est, dimittuntur orantibus, nisi fiat quod ibi dicitur : « Sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » Si enim minima peccata, sine quibus non est etiam vita justorum, aliter non remittuntur : quanto magis multis et magnis criminibus involuti, etiamsi ea perpetrare jam desinant, nullam indulgentiam consequuntur, si ad remittendum aliis quod in eos quisque peccaverit, inexorabiles fuerint, cum dicat Dominus : « Si autem non dimiseritis hominibus (*a*), neque Pater vester dimittet vobis? » (*Ibid.*, 15.) Ad hoc enim valet quod etiam Jacobus apostolus ait, judicium futurum sine misericordia illi qui non fecit misericordiam. (*Jac.*, II, 13.) Venire quippe debet in mentem etiam servus ille, cui debitori dominus ejus relaxavit decem millia talentorum; quæ postea jussit ut redderet, quia ipse non misertus est conservi sui, qui ei debebat centum denarios. (*Matth.*, XVIII, 23.) In his ergo qui filii sunt promis-

(*a*) Hic in editis additur, *peccata* : quod abest a Mss.

parce qu'il n'avait pas eu, lui-même, pitié de son compagnon de servitude qui lui devait cent deniers. C'est donc dans ceux qui sont enfants de la promesse et vases de miséricorde, que s'accomplit le mot qu'ajoute le même apôtre : « La miséricorde s'élèvera au-dessus du jugement ; » (*Jacq.*, II, 13) car les justes mêmes qui ont vécu dans une telle sainteté que ce sont eux qui doivent recevoir, dans les tabernacles éternels, ceux qui ont gagné leur amitié, avec les richesses de l'iniquité, ne sont devenus justes que par la miséricorde de celui qui les a sauvés, et qui justifie l'impie, et récompense les hommes non pas selon ce qui leur est dû mais selon sa grâce. De ce nombre est l'Apôtre qui disait : « J'ai obtenu miséricorde pour être fidèle. »

5. Mais ceux que les justes reçoivent dans les tabernacles éternels n'ont point, il faut le reconnaître, une vie assez sainte pour se passer du suffrage des saints et, par conséquent, c'est surtout en eux que la miséricorde l'emporte sur le jugement. Ce n'est point à dire, pour cela, que le plus coupable des hommes ne puisse, en revenant à une vie bonne ou tolérable, être reçu dans les tabernacles éternels, pour avoir assisté les saints, de ses richesses d'iniquité, je veux dire de l'argent, ou des richesses qu'il a mal acquises, ou même de celles qu'il a légitimement amassées, mais qui ne sont point de vraies richesses, et qui n'en sont pour son cœur coupable que parce qu'il ignore quelles sont les vraies richesses dont sont comblés ceux qui reçoivent les autres, dans les tabernacles éternels. Il y a donc un certain genre de vie qui n'est ni tellement mauvais qu'il ne serve à rien, à ceux qui le mènent, pour obtenir le royaume des cieux, de faire d'abondantes aumônes afin de secourir l'indigence des pauvres et de se faire des amis qui les reçoivent dans les tabernacles éternels, ni tellement bon qu'il suffise, à ceux qui le mènent, pour obtenir la béatitude éternelle, si les mérites de ceux dont ils se sont fait des amis, ne leur obtient miséricorde. Je suis souvent surpris de retrouver jusque dans Virgile cette pensée du Seigneur : « Faites-vous des amis avec les richesses de l'iniquité afin qu'ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels, » (*Luc*, XVI, 9) laquelle a son pendant dans cette autre : « Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète, recevra la récompense du prophète, et celui qui reçoit le juste en qualité de juste, recevra la récompense du juste. » (*Matth.*, X, 41.) En effet, dans la description que le poète nous fait des Champs-Elysées, où les païens pensent que se trouvent les âmes des bienheureux, Virgile n'y place pas seulement

sionis et vasa misericordiæ, valet quod ait idem Apostolus, consequenter adjungens : « (*a*) Superexsultat autem misericordia judicio. » (*Jac.*, II, 13.) Quoniam et illi justi qui tanta sanctitate vixerunt, ut alios quoque recipiant in tabernacula æterna, quibus amici facti sunt de mammona iniquitatis (*Luc.*, XVI, 9), ut tales essent, misericordia liberati sunt ab eo qui justificat impium, imputans mercedem secundum gratiam, non secundum debitum. In eorum quippe numero est Apostolus, qui dicit : « Misericordiam consecutus sum, ut fidelis essem. »

5. Illi autem qui recipiuntur a talibus in tabernacula æterna, fatendum est quod non sint his moribus præditi, ut eis liberandis sine suffragio sanctorum sua possit vita sufficere, ac per hoc multo amplius in eis superexultat misericordia judicio. Nec tamen ideo putandus est quisquam sceleratissimus nequaquam vita vel bona vel tolerabiliore mutatus, recipi in tabernacula æterna, quoniam obsecutus est sanctis de mammona iniquitatis, id est, de pecunia, vel divitiis, quæ malæ fuerant acquisitæ ; aut etiamsi bene, non tamen veris, sed quas iniquitas putat esse divitias, quoniam nescit quæ sint veræ divitiæ, quibus illi abundant, qui et alios recipiunt in æterna tabernacula. Est itaque quidam vitæ modus, nec tam malæ, ut his qui eam (*b*) vivunt, nihil prosit ad capessendum regnum cœlorum largitas eleemosynarum, quibus etiam justorum sustentatur inopia, et fiunt amici qui in tabernacula æterna suscipiant ; nec tam bonæ, ut ad tantam beatitudinem adipiscendam eis ipsa sufficiat, nisi eorum meritis quos amicos fecerint, misericordiam consequantur. (Mirari autem soleo etiam apud Virgilium istam Domini reperiri sententiam, ubi ait : « Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, ut et ipsi recipiant vos in tabernacula æterna. » (*Luc.*, XVI, 9.) Cujus est et illa simillima : « Qui recipit prophetam in nomine prophetæ, mercedem prophetæ accipiet ; et qui recipit justum in nomine justi, mercedem justi accipiet. » (*Matth.*, X, 41.) Nam cum Elysios campos poeta ille describeret, ubi putant habitare animas beatorum, non solum ibi posuit eos, qui propriis meritis ad

(*a*) Editi : *Superexaltat misericordia judicium.* Altera veterum quorumdam librorum lectio consentanea est Græco : καὶ κατακαυχᾶται ἔλεος κρίσεως. — (*b*) Lov. *ea vivunt.* Editi alii cum Mss. *eam.*

ceux qui ont pu y entrer par la vertu de leurs propres mérites, mais il ajoute :

..... et ceux dont la mémoire
Par le bien qu'ils ont fait a mérité la gloire ;
(*Enéide*, VI, 664.)

c'est-à-dire ceux qui prévenant les autres de leurs bienfaits se sont assuré des droits à leur souvenir. Ce langage ressemble singulièrement à celui qu'on entend souvent sortir d'une bouche chrétienne, lorsqu'un fidèle, dans son humilité, se recommande à quelque saint personnage et lui dit : Souvenez-vous de moi, et s'efforce de mériter qu'il en soit ainsi. Quel est le genre de vie, quels sont les péchés qui ferment les portes du royaume de Dieu, mais ne les ferment pas de manière qu'elles ne puissent s'ouvrir par les mérites des saints? c'est ce qu'il est bien difficile de trouver et très-périlleux de définir. Quant à moi, ce qu'il y a de certain, c'est que jusqu'à ce jour, malgré mes efforts, pour le découvrir, je n'ai pu y réussir. Peut-être cela ne nous est-il caché que pour empêcher que notre zèle à éviter toute espèce de péchés ne se ralentisse; car si on savait quelles sont les fautes dans lesquelles on peut vivre en négligeant de devenir meilleur, par le changement de vie, sans cesser de rechercher et d'espérer l'intercession des saints, la lâcheté des hommes demeurerait sans crainte, dans un tel genre de vie, et ne se mettrait point en peine d'en sortir par aucun effort de vertu, on se contenterait seulement de chercher à en éviter les conséquences par les mérites des autres en s'en faisant des amis, au prix d'aumônes alimentées par les richesses d'iniquité. Mais comme nous ignorons aujourd'hui dans quelle mesure nos iniquités peuvent s'étendre sans cesser d'être vénielles, il est certain que le zèle de nos progrès dans le bien se manifeste par des prières plus soutenues et par une plus grande vigilance, en même temps que par un plus grand soin de nous faire des amis parmi les saints, avec les richesses d'iniquité.

6. Mais si la délivrance que l'on obtient soit par ses propres prières, soit par l'intercession des saints, consiste bien, il est vrai, à ne point être jeté dans les flammes éternelles, elle ne va point jusqu'à en être tiré, quand nous y sommes précipités. Car ceux même qui prétendent que par la bonne terre qui produit des fruits abondants, ici trente, là soixante, ailleurs cent pour un (*Matth.*, XIII, 8), on doit entendre les saints qui délivreraient suivant le degré de leur sainteté, les uns trente, les autres soixante et les autres cent âmes, croient ordinairement que ce résultat se produira le jour même du jugement, non point après. Quelqu'un en voyant la coupable impunité que certains hommes se pro-

illas sedes pervenire potuerunt, sed adjecit, atque ait :

Quique sui memores alios fecere merendo ;
(*Æneid.*, VI.)

id est, qui promeruerunt alios, eosque sui memores promerendo fecerunt. Prorsus tanquam eis (*a*) diceret, quod frequentatur ore Christiano, cum se cuique sanctorum humilis quisque commendat, et dicit : Memor mei esto : atque ut id esse possit, promerendo efficit.) Sed quis iste sit modus, et quæ sint ipsa peccata, quæ ita impediunt perventionem ad regnum Dei, ut tamen sanctorum amicorum meritis impetrent indulgentiam, difficillimum est invenire, periculosissimum definire. Ego certe usque ad hoc tempus cum inde satagarem ad eorum indaginem pervenire non potui. Et fortassis propterea latent, ne studium proficiendi ad omnia peccata cavenda pigrescat. Quoniam si scirentur quæ vel qualia sint delicta, pro quibus etiam permanentibus nec profectu vitæ melioris assumptis intercessio sit inquirenda et speranda justorum, eis secura se obvolveret humana segnities, nec evolvi talibus implicamentis ullius virtutis expeditione curaret, sed tantummodo quæreret aliorum meritis liberari; quos amicos sibi de mammona iniquitatis eleemosynarum (*b*) largitione fecisset. Nunc vero dum venialis iniquitatis, etiam si perseveret, ignoratur modus, profecto et studium in meliora proficiendi orationi instando vigilantius adhibetur, et faciendi de mammona iniquitatis sanctos amicos cura non spernitur.

6. Verum ista liberatio quæ sit, sive suis quibusque orationibus, sive intercedentibus sanctis, id agit ut in ignem quisque non mittatur æternum : non ut cum fuerit missus, post quantumcumque tempus inde eruatur. Nam et illi qui putant sic intelligendum esse, quod scriptum est; adferre terram bonam uberem fructum, aliam tricenum, aliam sexagenum, aliam centenum (*Matth.*, XIII, 8); ut sancti pro suorum diversitate meritorum, alii tricenos homines liberent, alii sexagenos, alii centenos : hoc in die judicii futurum suspicari solent, non post judicium.

(*a*) Ita omnes Mss. At editi, *diceret*. — (*b*) In Mss. *largitate*.

mettaient en se fondant sur l'opinion qui semble assurer à tous le salut, par cet expédient-là, fit, dit-on, cette excellente observation, qu'il fallait plutôt bien vivre et se placer ainsi au rang de ceux qui doivent, par leur intercession, sauver les autres, de peur qu'ils ne soient en si petit nombre, que chacun d'eux arrivant tout à coup à leur compte de trente, soixante et cent libérations, il n'en reste beaucoup qui ne puissent plus être arrachés aux supplices, par leur intercession, et que, dans le nombre de ces derniers, ne se trouvent ceux qui, par une vaine et téméraire espérance, faisaient fond sur les mérites d'autrui. Ma réponse suffira, je crois, à ceux qui admettent, avec nous, l'autorité des livres saints, mais les comprennent mal, et y voient, non pas ce qu'ils disent, mais plutôt ce qu'ils veulent qu'ils disent, et la fin de cette réponse sera aussi, comme je l'ai annoncé, la fin de ce livre.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME

DE LA FIN RÉSERVÉE A LA CITÉ DE DIEU, OU DE L'ÉTERNELLE FÉLICITÉ DES SAINTS. SOLIDE FONDEMENT DE LA FOI A LA RÉSURRECTION DES CORPS : QUELLE SERA CETTE RÉSURRECTION. L'OUVRAGE SE TERMINE PAR DES CONSIDÉRATIONS SUR CE QUE LES SAINTS FERONT DANS LEURS CORPS IMMORTELS ET SPIRITUELS.

CHAPITRE PREMIER.

Condition des anges et des hommes.

1. Ainsi que nous l'avons promis dans le livre précédent, celui-ci, qui sera le dernier de tout l'ouvrage, contiendra l'exposition de la béatitude éternelle de la cité de Dieu. Elle n'est point appelée éternelle dans le sens d'une durée qui se prolongerait pendant de longs siècles, mais qui devrait avoir une fin, elle est dite éternelle au sens de ce mot de l'Evangile : « Son règne n'aura point de fin. » (*Luc*, I, 33.) Elle ne sera pas non plus éternelle, en ce sens que si elle finit pour les uns qui passent, elle recommence pour d'autres qui succèdent aux premiers, ce qui lui donnerait une apparente perpétuité, comme dans les arbres toujours verts, il semble que c'est la même verdure qui continue, parce que les feuilles nouvelles succèdent aux anciennes qui dépérissent et tombent, et conser-

Qua opinione quidam cum videret homines impunitatem sibi perversissime pollicentes, eo quod omnes isto modo ad liberationem pertinere posse videantur, elegantissime respondisse perhibetur, bene potius esse vivendum, ut inter eos quisque reperiatur, qui pro aliis intercessuri sunt liberandis; ne tam pauci sint, ut cito ad numerum suum vel tricenum, vel sexagenum, vel centenum unoquoque eorum perveniente, multi remaneant qui erui jam de pœnis illorum intercessione non possint, et in eis inveniatur quisquis sibi spem fructus alieni temeritate vanissima pollicetur. Hæc me respondisse illis suffecerit, qui sacrarum litterarum, quas communes habemus, auctoritatem non spernunt, sed eas male intelligendo, non quod illæ loquuntur, sed hoc potius putant futurum esse quod ipsi volunt. Hac itaque responsione reddita librum, sicut promisimus, terminamus.

LIBER VIGESIMUS-SECUNDUS.

DE FINE DEBITO CIVITATIS DEI, HOC EST, DE ÆTERNA FELICITATE SANCTORUM. ADSTRUITUR FIDES RESURRECTIONIS CORPORUM, ET EXPLICATUR QUALIS FUTURA SIT. TUM DICTO QUID ACTURI SINT IN CORPORIBUS IMMORTALIBUS ATQUE SPIRITALIBUS SANCTI, OPUS TERMINATUR.

CAPUT PRIMUM.

De conditione angelorum et hominum.

Sicut in proximo libro superiore promisimus, iste hujus totius Operis ultimus disputationem de Civitatis Dei æterna beatitudine continebit. Quæ non propter ætatis per multa sæcula longitudinem, tamen quandocumque finiendam, æternitatis nomen accepit : sed quemadmodum scriptum est in Evangelio : « Regni ejus non erit finis. » (*Luc.*, I, 33.) Nec ita ut aliis moriendo decedentibus, aliis succedentibus oriendo, species in ea perpetuitatis appareat, sicut in arbore quæ perenni fronde vestitur, eadem videtur viriditas permanere, dum labentibus et cadenti-

vent à l'arbre son apparente verdure ; mais tous les citoyens de cette cité sont immortels, et les hommes obtiendront ce qui n'a jamais fait défaut aux saints anges. C'est Dieu, le tout-puissant Créateur de cette cité, qui fera ce miracle ; car il a promis de le faire, et il ne saurait mentir, et afin que nous ajoutassions foi à ces promesses, il a déjà accompli bien des merveilles promises et non promises.

2. C'est lui en effet qui, dans le principe, a formé le monde et l'a rempli de tous les biens visibles et de substances intelligibles ; mais il n'y a rien mis de meilleur que les esprits qu'il a doués d'intelligence, qu'il a faits aptes à le contempler et capables de le contenir, et qu'il a réunis dans une société que nous appelons du nom de sainte cité d'en haut et dans laquelle Dieu même est le soutien et le bonheur des saints, Dieu, dis-je, qui est comme leur vie à tous et leur commune nourriture. Il a doué la nature intelligente du libre arbitre, qui lui permet, si elle le veut, de quitter Dieu, la béatitude pour une vie de misère sans fin, prévoyant que certains anges poussés par l'orgueil qui leur inspirerait la pensée de se suffire à eux-mêmes pour la vie bienheureuse, et les porterait à renoncer à un si grand bien ; il ne leur ôta point cette faculté, croyant plus digne de sa puissance et de sa bonté, de tirer le bien du mal même que de ne point permettre que le mal fût. Or, le mal ne saurait exister, si une nature sujette au changement, bien que bonne et créée par le Dieu suprême et le bien immuable qui a tout créé, ne l'eût fait en elle-même par le péché. Mais ce péché est lui-même la preuve qu'en tant que nature, elle a été créée bonne. En effet, si elle n'était point un grand bien, quoique inférieur au Créateur, certainement l'abandon de Dieu qui est comme sa lumière, ne serait point un mal pour elle. Car de même que la cécité est un vice de l'œil qui montre que l'œil a été créé pour voir la lumière et par conséquent qu'il est capable de la lumière et bien plus excellent que tous les autres organes, autrement ce ne serait point un vice pour lui de ne point percevoir la lumière ; ainsi la nature qui jouissait de la vue de Dieu, nous montre l'excellence de son origine, puisque ce qui fait sa misère, c'est qu'elle ne jouit point de Dieu ; misère éternelle et juste châtiment de la chute volontaire des anges, tandis que l'amour des anges demeurés fidèles au souverain bien a, dans la certitude de garder à jamais sa félicité, la récompense de cette fidélité même. Celui qui a fait l'homme, l'a fait droit et doué aussi du libre arbitre ; c'est un animal terrestre, il est vrai, mais digne du

bus foliis, subinde alia quæ nascuntur, faciem conservant opacitatis : sed omnes in ea cives immortales erunt, adipiscentibus et hominibus, quod nunquam sancti Angeli perdiderunt. Faciet hoc Deus omnipotentissimus ejus conditor. Promisit enim, nec mentiri potest ; et quibus fidem hinc quoque faceret, multa sua, et non promissa, et promissa jam fecit.

2. Ipse est enim, qui in principio condidit mundum, plenum bonis omnibus visibilibus atque intelligibilibus rebus, in quo nihil melius instituit quam spiritus, quibus intelligentiam dedit, et suæ contemplationis habiles capacesque sui præstitit, atque una societate devinxit, quam sanctam et supernam dicimus Civitatem, in qua res qua sustententur beatique sint, Deus ipse illis est, tanquam vita victusque communis. Qui liberum arbitrium eidem intellectuali naturæ tribuit tale, ut si vellet, (*a*) desereret Deum, beatitudinem scilicet suam, continuo miseria secutura. Qui cum præsciret angelos quosdam per elationem, qua ipsi sibi ad beatam vitam sufficere vellent, tanti boni desertores futuros, non eis ademit hanc potestatem, potentius et melius esse judicans etiam de malis bene facere, quam mala esse non sinere. Quæ omnino nulla essent, nisi natura mutabilis, quamvis bona, et a summo Deo atque incommutabili bono, qui bona omnia condidit, instituta, peccando ea sibi ipsa fecisset. Quo etiam peccato suo teste convincitur, bonam conditam se esse naturam. Nisi enim magnum et ipsa, licet non æquale Conditori, bonum esset, profecto desertio Dei tanquam luminis sui malum ejus esse non posset. Nam sicut cæcitas oculi vitium est, et idem ipsum indicat ad lumen videndum oculum esse creatum, ac per hoc etiam ipso vitio suo excellentius ostenditur cæteris membris membrum capax luminis, (non enim alia causa esset vitium ejus carere lumine :) ita natura quæ fruebatur Deo, optimam se institutam docet etiam ipso vitio, quo ideo misera est, quia non fruitur Deo ; qui casum angelorum voluntarium justissima pœna sempiternæ infelicitatis obstrinxit, atque in eo summo bono permanentibus cæteris, ut de sua sine fine permansione certi essent, tanquam ipsius præmium permansionis dedit. Qui fecit hominem ipsum etiam rectum cum eodem libero arbitrio, terrenum quidem animal, sed cœlo dignum, si suo cohæreret

(*a*) Ita plures e veteribus libris. Editi vero, *ut si vellet deserere Deum, beatitudinem scilicet suam, continuo miseria esset secutura.*

ciel, s'il demeure attaché à son auteur, voué pareillement, suivant les lois de sa nature, à la misère, s'il se sépare de lui. Bien qu'il prévît qu'il pécherait aussi en prévaricant contre la loi de son auteur et se séparerait de lui, Dieu ne lui a point ôté, néanmoins, le libre arbitre, parce qu'il prévoyait en même temps le bien qu'il tirerait lui-même du mal. En effet, de cette race mortelle, condamnée avec autant de justice que de raison, il s'est fait, par sa grâce, un peuple nombreux pour suppléer au défaut des anges déchus, et réparer leur perte. Voilà comment loin d'être amoindrie dans le nombre de ses citoyens, la bien-aimée cité d'en haut aura peut-être le bonheur de compter un jour un plus grand nombre d'enfants.

CHAPITRE II.

La volonté de Dieu est éternelle et immuable.

1. Il se fait sans doute bien des choses par les méchants contre la volonté de Dieu; mais telle est, d'un autre côté sa sagesse, telle est aussi sa vertu, que tout ce qui semble contraire à sa volonté, ne tend pas moins au résultat final, juste et bon qu'il a vu dans sa prescience. Voilà comment il se fait que, lorsqu'on dit en parlant de Dieu, qu'il change de dispositions, c'est-à-dire, par exemple, qu'il est irrité contre ceux pour qui il était bien disposé auparavant, ce sont plutôt ces derniers que lui-même qui changent, et qui se trouvent transformés, si je puis parler ainsi dans les choses qu'ils endurent. C'est ainsi que le soleil change pour les yeux malades, et leur devient pénible en quelque sorte, d'agréable qu'il leur semblait auparavant, il les blesse au lieu de les réjouir; bien qu'en lui-même il ne cesse point d'être ce qu'il était. On donne encore le nom de volonté de Dieu, à celle qu'il fait lui-même dans le cœur des hommes qui obéissent à ses commandements; c'est de cette volonté-là que parlait l'Apôtre quand il disait : « C'est Dieu qui opère aussi en nous le vouloir. » (*Philip.*, II, 13.) De même ce qu'on entend par la justice de Dieu, ce n'est pas seulement la justice, par laquelle il est appelé juste, mais encore celle qu'il opère dans l'homme justifié par lui. C'est ainsi qu'on appelle sa loi celle qui serait mieux appelée la loi des hommes, mais on l'appelle ainsi, parce qu'elle a été donnée par lui. C'étaient bien, en effet, des hommes que ceux à qui Jésus disait : « Il est écrit dans votre loi. » (*Jean*, VIII, 17.) Or, dans un autre endroit nous lisons : « La loi de Dieu est dans son cœur. » (*Ps.* XXXVI, 31.) C'est en parlant de la volonté que Dieu opère dans les hommes qu'on entend le mot vouloir, qui n'est point son vouloir à lui, mais le vouloir de ceux qui lui appartiennent et qu'il fait vouloir ainsi; de même qu'on dit qu'il connaît une

auctori : miseria similiter, si eum desereret, secutura, qualis naturæ hujusmodi conveniret. Quem similiter cum prævaricatione legis Dei per Dei desertionem peccaturum esse præsciret, nec illi ademit liberi arbitrii potestatem, simul prævidens, quin boni de malo esset ipse facturus, qui de mortali progenie merito justeque damnata tantum populum gratia sua colligit, ut inde suppleat, et instauret partem quæ lapsa est angelorum; ac sic illa dilecta et superna Civitas non frandetur suorum numero civium, quin etiam fortassis et uberiore lætetur.

CAPUT II.

De æterna Dei et incommutabili voluntate.

1. Multa enim fiunt a malis quidem contra voluntatem Dei : sed tantæ est ille sapientiæ tantæque virtutis, ut in eos exitus sive fines, quos bonos et justos ipse præscivit, tendant omnia, quæ voluntati ejus videntur adversa. Ac per hoc cum Deus mutare dicitur voluntatem, ut quibus lenis erat, verbi gratia, reddatur iratus, illi potius quam ipse mutantur, et eum quodam modo mutatum in his quæ patiuntur inveniunt : sicut mutatur sol oculis sauciatis, et asper quodam modo ex miti, et ex delectabili molestus efficitur, cum ipse apud se ipsum maneat idem qui fuit. Dicitur etiam voluntas Dei, quam facit in cordibus obedientium mandatis ejus, de qua dicit Apostolus : « Deus est enim, qui operatur in (*a*) vobis et velle. » (*Philip.*, II, 13.) Sicut justitia Dei, non solum qua ipse justus est dicitur, sed illa etiam quam in homine, qui ab illo justificatur, facit : sic et lex ejus vocatur, quæ potius est hominum, sed ab ipso data. Nam utique homines erant, quibus ait Jesus : « In lege vestra scriptum est : » (*Joan.*, VIII, 17) cum alio loco legamus : « Lex Dei ejus in corde ipsius. » (*Psal.* XXXVI, 31.) Secundum hanc voluntatem, quam Deus operatur in hominibus, etiam velle dicitur, quod ipse non vult, sed suos id volentes facit : sicut dicitur cognovisse, quod ut

(*a*) Sic Mss. At editi, *in nobis et velle. Sicut enim justitia*, etc.

chose quand il fait que ceux qui ignoraient cette chose la connaissent ; car si l'Apôtre dit : « Connaissant Dieu ou plutôt connus de Dieu, » (*Gal.*, IV, 9) il n'est pas permis de croire que Dieu n'a connu, qu'en ce moment, des hommes qu'il a connus avant même la création du monde (I *Petr.*, I, 20), mais l'Apôtre dit qu'il connut alors, en ce sens qu'il lui a fait connaître. Ce sont des manières de parler dont il a été question, si j'ai bonne mémoire, dans les livres précédents. C'est donc dans ce sens où nous disons que Dieu veut les choses qu'il fait vouloir aux hommes ignorants de l'avenir, qu'il est dit que Dieu fait une foule de choses qu'il ne fait point lui-même.

2. En effet, il y en a beaucoup qui veulent devenir saints parce que Dieu leur a inspiré la volonté qu'ils le soient, mais qui ne le deviennent point, de même qu'il y en a beaucoup qui lui adressent de pieuses et saintes prières pour les autres, sans qu'il fasse ce qu'ils lui demandent, bien que ce soit lui-même qui ait produit en eux cette volonté de prier par la vertu de son Saint-Esprit. De là il suit que lorsque les saints veulent ou prient, selon Dieu, que tous les hommes soient saints, nous pouvons nous servir de cette locution : Dieu veut et ne fait point. Mais pour ce qui est de la volonté qui, en lui, est éternelle comme la prescience, on peut certainement affirmer qu'elle a fait tout ce qu'elle a voulu, sur la terre et dans le ciel, non-seulement quant au passé ou au présent, mais encore quant à l'avenir. (*Ps.* CXIII, 3.) Mais tant que le moment où il a voulu que les choses se fissent n'est pas encore venu, nous disons en parlant de ce qu'il a prévu et prédisposé avant tous les temps, cela sera quand Dieu le voudra. S'il s'agit non pas seulement de la chose même, mais du temps où elle doit se faire et que nous ne sachions pas si ce temps viendra, nous disons : Cela sera si Dieu le veut : non point que Dieu doive avoir alors une volonté nouvelle qu'il n'aurait point eue jusqu'à ce moment, mais parce que ce qu'il a prédisposé dans son immuable éternité pour être un jour sera en effet ce jour-là.

CHAPITRE III.

De l'éternité bienheureuse promise aux saints et des supplices éternels des damnés.

C'est ainsi, pour passer beaucoup d'autres choses sous silence, que nous voyons s'accomplir maintenant dans le Christ la promesse faite à Abraham en ces termes : « Toutes les nations seront bénies dans votre race. » (*Gen.*, XXII, 8.) C'est de la même manière que s'accomplira aussi un jour, dans cette race d'Abraham, ce que le prophète a dit quelque part : « Ceux qui étaient dans les tombeaux ressusciteront ; » (*Isa.*, XXVI, 19) et ce qu'il annonce en ces termes ailleurs :

cognosceretur fecit, a quibus ignorabatur. Neque enim dicente Apostolo : « Nunc autem cognoscentes Deum, imo cogniti a Deo, » (*Gal.*, IV, 9) fas est ut credamus, quod eos tunc cognoverit Deus præcognitos ante constitutionem mundi (I *Petr.*, I, 20) : sed tunc cognovisse dictus est, quod tunc ut cognosceretur effecit. De his locutionum modis jam et in superioribus libris memini disputatum. Secundum hanc ergo voluntatem, qua Deum velle dicimus quod alios efficit velle, a quibus futura nesciuntur, multa vult, nec facit.

2. Multa enim volunt fieri sancti ejus ab illo inspirata sancta voluntate, nec fiunt ; sicut orant pro quibusdam pie sancteque, et quod orant non facit, cum ipse in eis hanc orandi voluntatem sancto Spiritu suo fecerit. Ac per hoc, quando secundum Deum volunt et orant sancti, ut quisque sit salvus, possumus illo modo locutionis dicere : Vult Deus et non facit ; ut ipsum dicamus velle, qui ut velint isti facit. Secundum illam vero voluntatem suam, quæ cum ejus præscientia sempiterna est, profecto in cœlo et in terra omnia quæcumque voluit (*Psal.* CXIII, 3), non solum præterita vel præsentia, sed etiam futura jam fecit. Verum ante quam veniat tempus, quo voluit ut fieret, quod ante tempora universa præscivit atque disposuit, dicimus : Fiet quando Deus voluerit. Si autem non solum tempus quo futurum est, verum etiam utrum futurum sit ignoramus, dicimus : Fiet, si Deus voluerit : non quia Deus novam voluntatem, quam non habuit, tunc habebit ; sed quia id quod ex æternitate in ejus immutabili præparatum est voluntate, tunc erit.

CAPUT III.

De promissione æternæ beatitudinis sanctorum, et perpetuis suppliciis impiorum.

Quapropter, ut cætera tam multa præteream, sicut nunc in Christo videmus impleri quod promisit Abrahæ, dicens : « In semine tuo benedicentur omnes gentes : » (*Gen.*, XXII, 8) ita quod eidem semini ejus promisit, implebitur, ubi ait per Pro-

« Il y aura de nouveaux cieux et une nouvelle terre, et on ne se souviendra point de ceux qui ont existé auparavant, la mémoire n'en reviendra jamais à l'esprit, mais on goûtera la joie et le bonheur dans la terre que je créerai; je ferai de Jérusalem un océan de délices et une mer de joie de mon peuple; et je me réjouirai dans Jérusalem et ferai mon bonheur de mon peuple; on n'y entendra plus désormais la voix des pleurs, » (*Isa.*, LXV, 17 et suiv.) ainsi que ce que prédit un autre prophète en disant : « En ce temps-là, tous ceux de votre peuple qui seront trouvés écrits dans le livre de vie seront sauvés, ainsi que la multitude de ceux qui, maintenant, dorment dans la poussière, » ou, selon quelques traducteurs, « sous un amas de terre et qui ressusciteront, ceux-ci pour la vie éternelle, ceux-là pour l'opprobre de l'éternelle confusion, » (*Dan.*, XII, 1, 2) ou ce que ce même Daniel dit ailleurs : « Les saints du Dieu très-haut entreront en possession du royaume et régneront jusqu'à la fin des siècles et jusque dans les siècles des siècles; » (*Dan.*, VII, 18) et, un peu plus loin : « Or, son royaume sera éternel. » (*Ibid.*, 27.) C'est ainsi que plusieurs autres promesses, tant celles que j'ai rapportées dans le vingtième livre de cet ouvrage que celles que j'ai omises et qui se trouvent dans les mêmes Ecritures, s'accompliront un jour comme se sont accomplies celles que nous venons de rappeler et que les incrédules révoquaient en doute. Car elles sont les unes et les autres du même Dieu, et elles ont été faites par celui devant qui tremblent les divinités païennes, au témoignage même de Porphyre, un des plus grands philosophes païens.

CHAPITRE IV.

Contre les sages du monde, qui pensent que le corps de l'homme étant de terre ne peut être transporté dans les célestes demeures.

Il y a des savants et des sages qui, en dépit de l'autorité qui a amené, comme elle l'avait prédit auparavant, tant d'hommes à croire et à espérer qu'il en sera comme il a été dit, pensent avoir trouvé un argument décisif contre la résurrection des corps et répètent ce qu'ils ont lu dans le troisième livre de la *République*, de Cicéron. Or, ce dernier, après avoir avancé que Hercule et Romulus sont devenus dieux, d'hommes qu'ils étaient, ajoute : « Mais leurs corps ne sont point allés dans le ciel, attendu que la nature ne permet point aux choses de la terre d'être ailleurs que sur la terre. » Voilà la grande raison de ces sages, dont le Seigneur connaît à quel point les pensées sont vaines

phetam : « Resurgent qui erant in monumentis. » (*Isai.*, XXVI, 19.) Et quod ait : « Erit cœlum novum et terra nova, et non erunt memores priorum, nec ascendent in cor ipsorum; sed lætitiam et exsultationem invenient in ea. (*a*) Ecce ego faciam Jerusalem exsultationem et populum meum lætitiam; et exsultabo in Jerusalem, et lætabo in populo meo; et ultra non audietur in ea vox fletus. » (*Isai.*, LXV, 17, etc.) Et per alium Prophetam, quod prænuntiavit dicens eidem Prophetæ : « In tempore illo salvabitur populus tuus omnis qui inventus fuerit scriptus in libro : et multi dormientium in terræ pulvere, » sive, ut quidam interpretati sunt, « aggere, exsurgent; hi in vitam æternam, et hi in opprobrium et confusionem æternam. » (*Dan.*, XII, 1, 2.) Et alio loco per eumdem Prophetam : « Accipient regnum sancti Altissimi, et obtinebunt illud usque in sæculum, et usque in sæculum sæculorum. » (*Dan.*, VII, 18.) Et paulo post : « Regnum, inquit, ejus regnum sempiternum. » (*Ibid.*, 27.) Et alia quæ ad hoc pertinentia in libro vicesimo posui, sive quæ non posui, et tamen in eisdem litteris scripta sunt : venient et hæc, sicut et ista venerunt, quæ increduli non putabant esse ventura. Idem quippe Deus utraque promisit, utraque ventura esse prædixit, quem perhorrescunt numina Paganorum, teste etiam Porphyrio nobilissimo philosopho Paganorum.

CAPUT IV.

Contra sapientes mundi, qui putant terrena hominum corpora ad cœleste habitaculum non posse transferri.

Sed videlicet homines docti atque sapientes contra vim tantæ auctoritatis, quæ omnia genera hominum, sicut tanto ante prædixit, in hoc credendum sperandumque convertit, acute sibi argumentari videntur adversus corporum resurrectionem, et dicere quod in tertio de republica libro a Cicerone commemoratum est. Nam cum Herculem et Romulum ex hominibus deos esse factos asseveraret : « Quorum non corpora, inquit, sunt in cœlum elata; neque enim natura pateretur, ut id quod esset e terra, nisi in terra maneret. » Hæc est magna ratio sapientium, quorum Dominus novit cogitationes, quoniam vanæ sunt. (*Psal.* XCIII, 11.) Si enim animæ tantummodo

(*a*) Editi : *Et ecce.* Particula *Et* abest a Mss. et a LXX. Vide supra, lib. XX, c. XXI, n. 2.

(*Ps.* XCIII, 11.) En effet, si nous étions tout âme, c'est-à-dire si nous étions des esprits sans corps habitant le ciel et ignorant qu'il y a des êtres corporels vivant sur la terre et qu'on vînt nous dire : Un jour vous serez attachés par des liens admirables à des corps de terre que vous animerez, n'aurions-nous point de bien plus fortes raisons à faire valoir pour refuser de croire qu'il dût en être ainsi, et ne dirions-nous point que la nature ne permet point qu'un être incorporel soit attaché par un lien corporel? Et pourtant la terre est pleine d'âmes qui vivifient des corps de terre dans une étroite et incompréhensible union. Pourquoi donc la volonté du même Dieu, qui a placé des âmes dans ces corps, ne pourrait-elle transporter un corps terrestre dans le ciel, si, par elle, une âme, qui est bien supérieure à toute espèce de corps céleste, a pu être unie à un corps fait de terre? Comment? un imperceptible atome de terre aura pu recevoir quelque chose de supérieur même à un corps céleste et qui lui donne la vie et le sentiment, et le ciel ne pourra l'admettre dans son sein ou ne saurait y garder cet atome de terre sensible et vivant en qui le sentiment et la vie émanent d'une substance plus excellente que tout corps céleste? Si ce miracle ne s'accomplit point maintenant, c'est parce que le temps n'est pas encore venu où celui qui a opéré la merveille dont je viens de parler, merveille dont l'habitude a diminué l'importance à nos yeux, mais beaucoup plus étonnante que celle que ne veulent point croire les incrédules, veut qu'il en soit ainsi; pourquoi, en effet, voyons-nous avec moins d'étonnement les âmes incorporelles de beaucoup supérieures à toute espèce de corps célestes liées à des corps de terre que des corps de terre transportés dans des demeures corporelles sans doute, mais célestes? N'est-ce pas parce que nous voyons l'une tous les jours et que c'est notre fait pour le moment, tandis que nous ne sommes pas encore dans l'autre état et que nous ne l'avons jamais vu? Car il est bien certain que si on ne consulte que la saine raison, on trouve quelque chose de plus étonnant dans l'œuvre de Dieu qui tient par un moyen quelconque le corporel uni à l'incorporel, que dans celle de réunir ensemble des corps célestes et terrestres, mais qui ne sont après tout que des corps et des corps, si différents qu'on les suppose?

CHAPITRE V.

De la résurrection de la chair, que certaines personnes n'admettent point, quand tout le monde y croit.

Que cela ait été incroyable autrefois, c'est possible, mais à présent le monde entier croit que

essemus, id est, sine ullo corpore spiritus, et in cœlo habitantes terrena animalia nesciremus, nobisque futurum esse diceretur, ut terrenis corporibus animandis quodam vinculo mirabili necteremur, nonne multo fortius argumentaremur id credere recusantes, et diceremus naturam non pati, ut res incorporea ligamento corporeo vinciretur? Et tamen plena est terra vegetantibus animis (*a*) hæc membra terrena, miro sibi modo connexa et implicita. Cur ergo eodem volente Deo, qui fecit hoc animal, non poterit terrenum corpus in cœleste corpus attolli, si animus (*b*) omni, ac per hoc etiam cœlesti, corpore præstabilior, terreno corpori potuit illigari? An terrena particula tam exigua potuit aliquid cœlesti corpore melius apud se tenere, ut sensum haberet et vitam, et eam sentientem atque viventem dedignabitur cœlum suscipere, aut susceptam non poterit sustinere, cum de re sentiat et vivat ista meliore, quam est corpus omne cœleste? Sed ideo nunc non fit, quia nondum est tempus quo id fieri voluit, qui hoc quod videndo jam viluit, multo mirabilius quam illud quod ab istis non creditur, fecit. Cur enim non vehementius admiramur incorporeos animos cœlesti corpore potiores, terrenis illigari corporibus, quam corpora, licet terrena, sedibus quamvis cœlestibus, tamen corporeis sublimari, nisi quia hoc videre consuevimus, et hoc sumus, illud vero nondum sumus, nec aliquando adhuc vidimus? Nam profecto sobria ratione consulta mirabilioris esse divini operis reperitur, incorporalibus corporalia quodam modo attexere, quam licet diversa, quia illa cœlestia, ista terrestria, tamen corpora et corpora copulare.

CAPUT V.

De resurrectione carnis, quam quidam mundo credente non credunt.

Sed hoc incredibile fuerit aliquando : ecce jam credidit mundus sublatum terrenum Christi corpus in cœlum; resurrectionem carnis et ascensionem in

(*a*) Editi : *Et tamen plena est terra vegetantibus animis, quibus hæc membra terrena miro modo sunt connexa,* etc. Castigantur auctoritate veterum librorum, qui non habent *quibus,* nec *sunt :* sed omnes ferunt, *miro sibi modo connexa.* — (*b*) Vind. Am. et Er. *si animus omnia hæc terrena transcendens, per hoc etiam cœlesti corpore præstabilior.* Et post octo versus, loco *qui hoc quod videndo jam viluit,* iidem editi ferunt : *Quid hoc quod providentia Dei multo mirabilius, quam illud quod ab istis non creditur, fecit?* minus apte et dissentientibus Mss.

le corps du Christ, qui était un corps de terre, a été transporté dans le ciel, et, à l'exception d'un fort petit nombre d'hommes savants ou ignorants que cela étonne encore, tous, savants et ignorants, croient à la résurrection de la chair et à son ascension dans les célestes demeures. Si ce que ces derniers ont cru est croyable, je laisse à peuser quelle est la stupidité de ceux qui ne le croient point; si au contraire c'est incroyable, il y a là quelque chose de bien incroyable, c'est qu'on croie de la sorte une chose incroyable. Voici donc deux choses incroyables : nos corps ressusciteront pour l'éternité, et cette chose si incroyable sera crue du monde entier. Or, le même Dieu prédit l'une et l'autre avant même que l'une des deux arrivât. (*Matth.*, XXVI, 13.) De ces deux choses incroyables nous en voyons une déjà accomplie; le monde croit une chose incroyable. Pourquoi désespérer de voir arriver l'autre, incroyable comme la première qui, pourtant, s'est accomplie, puisque le monde a cru l'incroyable? Ces deux choses incroyables dont nous voyons l'une accomplie et nous croyons que l'autre s'accomplira, se trouvent également prédites dans les lettres saintes d'après lesquelles le monde a cru. Et la manière même dont le monde a cru, si on y regarde de près, se trouve plus incroyable encore. En effet, c'est un petit nombre d'hommes étrangers aux arts libéraux, grossiers, dépourvus des ressources de la grammaire, des armes de la dialectique et de l'aplomb que donne l'art de la parole, quelques pêcheurs que le Christ a envoyés avec les filets de la foi pêcher dans la mer de ce monde, et c'est par eux qu'il a pris tant de poissons de toutes les espèces les plus admirables et les plus rares, de l'espèce même des philosophes. Aux deux premières choses incroyables ajoutons donc cette troisième, s'il vous plaît, ou plutôt parce qu'il doit vous plaire, et cela nous fera trois choses incroyables qui toutefois se sont accomplies. Il est incroyable que le Christ est ressuscité et monté aux cieux dans sa chair; il est incroyable que le monde ait cru une chose aussi incroyable, et il est incroyable que des hommes du peuple, de basse condition, en fort petit nombre et sans lettres, aient pu persuader une chose aussi incroyable avec une telle efficacité au monde et, dans le monde, aux savants eux-mêmes. De ces trois choses incroyables nos adversaires rejettent la première, mais sont contraints d'accepter la seconde, dont il leur est impossible de trouver la cause s'ils n'admettent la troisième. En effet, c'est un fait annoncé et cru dans le monde entier que la résurrection du Christ et son ascension dans son corps au ciel; si ce double fait n'est pas croyable, d'où vient qu'il est cru dans l'univers entier? Si c'est une

supernas sedes, paucissimis remanentibus atque stupentibus, vel doctis, vel indoctis, jam crediderunt et docti et indocti. Si rem credibilem crediderunt, videant quam sint stolidi, qui non credunt : si autem res incredibilis credita est, etiam hoc utique incredibile est, sic creditum esse, quod incredibile est. Hæc igitur duo incredibilia, resurrectionem scilicet nostri corporis in æternum, et rem tam incredibilem mundum esse crediturum, idem Deus ante quam vel unum horum fieret, ambo futura esse prædixit. (*Matth.*, XXVI, 13.) Unum duorum incredibilium jam factum videmus, ut quod erat incredibile, crederet mundus : cur id quod reliquum est desperatur, ut etiam hoc veniat, quod incredibile credidit mundus, sicut jam venit, quod similiter incredibile fuit, ut rem tam incredibilem crederet mundus, quando quidem hoc utrumque incredibile, quorum videmus unum, alterum credimus, in eisdem litteris prædictum sit, per quas credidit mundus? Et ipse modus quo mundus credidit, si consideretur, incredibilior invenitur. Incruditos liberalibus disciplinis; et omnino, quantum ad istorum doctrinas attinet, impolitos, non peritos grammatica, non armatos dialectica, non rhetorica inflatos, piscatores Christus cum retibus fidei ad mare hujus sæculi paucissimos misit, atque ita et ex omni genere tam multos pisces, et tanto mirabiliores, quanto rariores etiam ipsos philosophos cepit. Duobus illis incredibilibus, si placet, imo quia placere debet, addamus hoc tertium. Jam ergo tria sunt incredibilia, quæ tamen facta sunt. Incredibile est Christum resurrexisse in carne, et in cœlum ascendisse cum carne : incredibile est mundum rem tam incredibilem credidisse : incredibile est homines ignobiles, (*a*) infimos, paucissimos, imperitos rem tam incredibilem, tam efficaciter mundo, et in illo etiam doctis persuadere potuisse. Horum trium incredibilium primum nolunt isti, cum quibus agimus, credere; secundum coguntur et cernere; quod non inveniunt, unde sit factum, si non credunt tertium. Resurrectio certe Christi, et in cœlum cum carne in qua resurrexit ascensio, toto jam mundo prædicatur et creditur : si credibilis non

(*a*) Nonnulli Mss. cum Vind. Am. Er. *infirmos* : et infra loco *infimorum*, habent *infirmorum*.

multitude de gens de haute extraction, de grands, de savants qui se seront donnés pour témoins oculaires de ces deux faits et qui ont pris soin de publier partout ce qu'ils ont vu, il n'y a rien d'étonnant que le monde les ait crus, et c'est pour nos contradicteurs un étrange entêtement de ne vouloir point le croire; mais si c'est sur la parole de témoins peu nombreux, obscurs, de bas étage et ignorants disant et écrivant qu'ils ont vu ce fait, que le monde le croit, comment se fait-il qu'une poignée d'hommes obstinés faisant bande à part ne croient point même sur la foi du monde entier? Or, le monde n'a cru à ce petit nombre de témoins illettrés, d'obscure et de basse extraction, que parce que la divinité même s'est révélée d'une manière admirable dans ces hommes; car ce qui persuadait de leur part, c'étaient plutôt les miracles que les discours. En effet, ceux qui n'avaient point vu le Christ ressusciter et monter aux cieux dans sa chair ont cru au témoignage de ceux qui leur disaient l'avoir vu, non-seulement parce qu'ils le leur attestaient, mais encore parce qu'ils opéraient des prodiges étonnants. En effet, des hommes qu'on savait parler une ou deux langues au plus, on les entendait tout à coup avec étonnement parler toutes les langues de l'univers (*Act.*, II); on les voyait, d'un mot, guérir, au nom du Christ, un homme de quarante ans, boiteux dès le sein de sa mère. (*Ibid.*, 3, 4.) Les linges de leurs corps, placés sur les malades, leur rendaient la santé, et leur ombre guérissait en tombant sur eux une foule de gens atteints des affections les plus diverses rangés le long des chemins par où ils devaient passer. Ils faisaient encore une multitude d'autres prodiges étonnants au nom du Christ; on les vit même ressusciter des morts. Si nos adversaires accordent que tout cela est arrivé comme on le dit, voilà bien des choses incroyables à ajouter aux trois premières. Et, lorsque pour faire croire une seule chose incroyable, que la chair ressuscitera et montera au ciel, nous entassons une pareille masse de choses incroyables, nous ne pouvons pas encore triompher de l'horrible entêtement des incrédules et les amener à croire. Mais si on ne croit point que les apôtres du Christ ont opéré tous ces miracles pour faire croire à la résurrection et à l'ascension de leur maître qu'ils prêchaient aux hommes, c'est à nos yeux un bien grand miracle que l'univers entier y ait cru sans miracle; et ce miracle nous suffit.

est, unde toto terrarum orbe jam credita est? Si multi nobiles, sublimes, docti eam se vidisse dixerunt, et quod viderunt, diffamare curarunt, eis mundum credidisse non mirum est; sed istos adhuc credere nolle perdurum est : si autem ut verum est, paucis, obscuris, minimis, indoctis eam se vidisse dicentibus et scribentibus credidit mundus, cur pauci obstinatissimi, qui remanserunt, ipsi mundo jam credenti adhuc usque non credunt? Qui propterea numero exiguo ignobilium, infimorum, imperitorum hominum credidit, quia in tam contemptibilibus testibus multo mirabilius divinitas se ipsa persuasit. Eloquia namque persuadentium, quæ dicebant, mira fuerunt facta, non verba. Qui enim Christum in carne resurrexisse, et cum illa in cœlum ascendisse non viderant, id se vidisse narrantibus, non loquentibus tantum, sed etiam mirifica facientibus signa credebant. Homines quippe, quos unius, vel ut multum, duarum linguarum fuisse noverant, repente linguis omnium gentium loquentes mirabiliter audiebant. (*Act.*, II.) Claudum ab uberibus matris ad eorum verbum in Christi nomine post quadraginta annos incolumem constitisse; sudaria de corporibus eorum ablata sanandis profuisse languentibus; in via qua fuerant transituri positos in ordine innumerabiles morbis variis laborantes, ut ambulantium super eos umbra transiret, continuo salutem solere recipere (*Ibid.*, 3, 4); et alia multa stupenda in Christi nomine per eos facta (*a*), postremo etiam mortuos resurrexisse cernebant. Quæ si, ut leguntur, gesta esse concedunt, ecce tot incredibilia tribus illis incredibilibus addimus; et ut credatur unum incredibile, quod de carnis resurrectione atque in cœlum ascensione dicitur, multorum incredibilium testimonia tanta congerimus, et nondum ad credendum horrenda duritia incredulos flectimus. Si vero per Apostolos Christi, ut eis crederetur, resurrectionem atque ascensionem prædicantibus Christi, etiam ista miracula facta esse non credunt, hoc nobis unum grande miraculum sufficit, quod eam terrarum orbis sine ullis miraculis credidit.

(*a*) Sic Mss. At. Vind. Am. et Er. *facta sunt signa*. Lov. *facta signa* : omisso *sunt*.

CHAPITRE VI.

Si c'est par amour que Rome a placé Romulus, son fondateur, au rang des dieux, c'est parce que l'Eglise a cru que le Christ est le Seigneur qu'elle l'a aimé.

1. Rappelons ici le passage où Cicéron s'étonne qu'on ait cru à la divinité de Romulus. Je vais citer ses paroles telles qu'elles nous sont conservées dans ses écrits : « Ce que je trouve de plus étonnant dans Romulus, dit-il, c'est que tous les autres dieux faits par les hommes l'ont été à des époques peu éclairées, où l'esprit était plus enclin aux fictions, attendu qu'il est facile d'inculquer des croyances à des esprits sans culture. Mais moins de six cents ans nous séparent du siècle de Romulus, et, à cette époque-là, déjà les lettres et les arts étaient cultivés depuis longtemps, et toutes les erreurs avaient disparu du champ inculte de la vie des hommes. » Un peu plus loin il continue dans le même sens, toujours en parlant de Romulus : « On peut comprendre par là que Romulus était de bien des années postérieur à Homère, et qu'à cette époque où l'instruction et les savants ne manquaient pas, il n'y avait plus beaucoup de place à des fictions nouvelles. Car si l'antiquité a souvent accepté des fables d'invention même parfois assez grossière, l'âge suivant, déjà plus cultivé, a rejeté à peu près tout ce qui se présentait avec le cachet de l'impossible. » Si donc un des hommes les plus savants et les plus éloquents du monde, Marcus Tullius Cicéron, s'étonne qu'on ait cru si merveilleusement à la divinité de Romulus, c'est parce que c'était à une époque d'instruction qui ne devait point accepter de vaines fictions. Cependant qui a cru à la divinité de Romulus si ce n'est Rome, et encore Rome naissante et faible? Quant aux générations suivantes, elles durent conserver ce qu'elles avaient reçu des anciens, et c'est dans cette superstition sucée en quelque sorte avec le lait maternel que grandit la cité romaine et monta à un tel degré de puissance que, du faîte élevé d'où sa domination planait sur toutes les autres nations, comme du haut d'une éminence, elle répandit son opinion parmi tous les peuples ; si ces derniers ne voyaient point, du moins ils disaient que Romulus était dieu dans la crainte de blesser, à l'occasion de leur fondateur, la ville à laquelle ils étaient asservis en refusant à Romulus un titre que Rome lui donnait moins par amour de l'erreur que par erreur de son amour. Quant au Christ, si la cité céleste et éternelle, dont il est le fondateur, le croit Dieu, ce n'est point parce qu'il l'a fondée; car bien au contraire si elle doit être fondée par lui, c'est précisément parce qu'elle le croit Dieu. Rome était déjà construite et dédiée à Romulus quand

CAPUT VI.

Quod Roma conditorem suum Romulum diligendo deum fecerit, Ecclesia autem Christum Dominum credendo dilexerit.

1. Recolamus etiam hoc loco illud quod de Romuli credita divinitate Tullius admiratur. Verba ejus ut scripta sunt, inseram : « Magis est, inquit, in Romulo admirandum, quod cæteri qui dii ex hominibus facti esse dicuntur, minus eruditis hominum sæculis fuerunt, ut fingendi (*a*) proclivior esset ratio, cum imperiti facile ad credendum impellerentur. Romuli autem ætatem minus his sexcentis annis jam inveteratis litteris atque doctrinis, (*b*) omnique illo antiquo ex inculta hominum vita errore sublato fuisse cernimus. » Et paulo post de eodem Romulo ita loquitur, quod ad hunc pertinet sensum : « Ex quo intelligi potest, inquit, permultis annis ante Homerum fuisse, quam Romulum, ut jam doctis hominibus ac temporibus ipsis eruditis ad fingendum vix quidquam esset loci. Antiquitas enim recepit fabulas, fictas etiam nonnunquam incondite. Hæc ætas autem jam exculta præsertim eludens omne quod fieri non potest respuit. » Unus e numero doctissimorum hominum, idemque eloquentissimus omnium M. Tullius Cicero, propterea dicit divinitatem Romuli mirabiliter creditam, quod erudita jam tempora fuerunt, quæ falsitatem non reciperent fabularum. Quis autem Romulum deum nisi Roma credidit, atque id parva et incipiens? Tum deinde posteris servare fuerat necesse quod acceperant a majoribus, ut cum ista superstitione in lacte quodam modo matris ebibita cresceret civitas, atque ad tam magnum perveniret imperium, ut ex ejus fastigio velut ex altiore quodam loco alias quoque gentes, quibus dominaretur, hac sua opinione perfunderet; ut non quidem crederent, sed tamen dicerent deum Romulum, ne civitatem, cui serviebant, de conditore ejus offenderent, aliter eum nominando quam Roma; quæ id non amore quidem hujus erroris, sed tamen amoris errore crediderat. Christus autem quanquam sit cœlestis et sempiternæ conditor Civitatis, non tamen

(*a*) In Mss. *proclivis*. — (*b*) In Mss. *omniumque*.

elle rendit à ce dernier un culte divin dans les temples, tandis que c'est pour être construite et dédiée que notre Jérusalem a placé dans le fondement de sa foi la croyance que son fondateur, le Christ, est Dieu. L'une, c'est par amour pour Romulus qu'elle en a fait son dieu, l'autre c'est parce qu'elle a cru que son fondateur est Dieu qu'elle l'a aimée. De même donc que Rome a été prévenue dans son amour pour croire volontiers même un bien faux de celui qu'elle aimait, ainsi l'autre cité l'a été dans sa foi pour aimer sans témérité non un bien faux, mais un bien très-véritable dans l'objet de la foi. Car, sans compter tant et de si grands miracles qui ont établi la divinité de Jésus-Christ, il y a eu des prophéties divines et très-dignes de foi concernant la divinité du Christ qui n'en sont plus pour nous, comme pour nos pères, à s'accomplir, mais qui ont reçu maintenant leur accomplissement. Quant à Romulus, qu'il ait fondé Rome et qu'il y ait régné, c'est un fait que l'histoire et la tradition nous apprennent, nul prophète ne l'a annoncé d'avance; mais qu'il ait été admis au rang des dieux, c'est une croyance, ce n'est pas un fait que l'histoire constate, et nul prodige, nul miracle ne prouve que ce fait a véritablement eu lieu. En effet, cette louve fameuse qu'il eut pour nourrice, ce grand prodige, comme il pourrait sembler, quelle valeur, quelle importance a-t-il pour prouver qu'il fût un dieu? Car lors même que cette louve ne serait point une courtisane, mais vraiment une bête des bois, ne fut-elle point la nourrice des deux frères? Et pourtant Rémus n'est point tenu pour un dieu. Et puis où est l'homme qui, se voyant défendu de proclamer Romulus, Hercule, ou tout autre homme, dieu, a mieux aimé mourir que de ne point leur donner ce nom? Bien plus, y a-t-il une seule nation qui compterait Romulus parmi ses dieux sans la crainte du nom romain pour l'y contraindre? Au contraire, qui pourrait compter la multitude de ceux qui sont morts plutôt que de consentir à nier la divinité du Christ? Et qui pourrait dire la cruauté des traitements au milieu desquels ils sont morts? Ainsi il a suffi de la crainte d'encourir de la part des Romains une légère indignation, possible du moins, sinon effective, pour pousser certaines cités soumises à Rome à décerner à Romulus les honneurs divins, tandis que nulle crainte n'a pu détourner, sur toute la terre, une multitude innombrable de martyrs non-seulement d'honorer le Christ comme un Dieu, mais encore de le proclamer tel à haute voix. Or, il ne s'agissait point de la crainte d'une légère indignation des esprits, mais de supplices très-grands

eum, quoniam ab illo condita est, Deum credidit : sed ideo potius est condenda, quia credidit. Roma conditorem suum jam constructa et dedicata tanquam deum coluit in templo : hæc autem Jerusalem conditorem suum Deum Christum, ut construi posset et dedicari, posuit in fidei fundamento. Illa illum amando esse deum credidit, ista istum Deum esse credendo amavit. Sicut ergo præcessit unde amaret illa, et de amato jam libenter etiam falsum bonum crederet : ita præcessit unde ista crederet, ut recta fide, non temere quod falsum, sed quod verum erat amaret. Exceptis enim tot et tantis miraculis, quæ persuaserunt Deum esse Christum, prophetiæ quoque divinæ fide dignissimæ præcesserunt, quæ in illo, non sicut a patribus adhuc creduntur implendæ, sed jam demonstrantur impletæ. De Romulo autem quia condidit Romam, in eaque regnavit, auditur, legiturve quod factum est, non quod (*a*) ante fuerat prophetatum : sed quod sit receptus in deos, creditum tenent litteræ, non factum docent. Nullis quippe rerum mirabilium signis id ei vere provenisse monstratur. Lupa quippe illa (*b*) nutrix, quod videtur quasi magnum exstitisse portentum, quale aut quantum est ad demonstrandum deum? Certe enim etsi non meretrix lupa fuit illa, sed bestia, cum commune fuerit ambobus, frater tamen ejus non habetur deus. Quis autem prohibitus est, aut Romulum, aut Herculem, aut alios tales homines deos dicere, et mori maluit, quam non dicere? Aut vero aliqua gentium coleret inter deos suos Romulum, nisi Romani nominis metus cogeret? Quis porro numeret, quam multi quantalibet sævitia crudelitatis occidi, quam Christum Deum negare maluerunt? Proinde metus quamlibet levis indignationis, quæ ab animis Romanorum, si non fieret, posse putabatur existere, compellebat aliquas civitates positas sub jure Romano tanquam deum colere Romulum : a Christo autem Deo non solum colendo, verum etiam confitendo, tantam per orbem terræ Martyrum multitudinem metus (*c*) revocare non potuit, non levis offensionis

(*a*) Ex veteribus libris alii habent, *ante quam fieret :* alii, *ante fieret.* — (*b*) Hic editi addunt, *fratrum duorum.* Et post tres versus, ad verba *cum commune fuerit ambobus*, habent *cum fratribus portentum commune fuerit ambobus.* — (*c*) Editi Vind. Am. et Er. nulla freti veterum codicum auctoritate, *metus ullus aut error revocare non potuit, blandiriæ nullæ, promissio nulla demovit, sed nec facultatum violenta subtractio, nec acerbitas universarum variarumque pœnarum, et ipsius mortis*, etc.

et nombreux, de la mort même, le supplice qu'on redoute plus que tous les autres. Et, bien que la cité de Dieu, toute voyageuse qu'elle fût encore sur la terre, comptât dans ses rangs des peuples nombreux, non-seulement elle n'a point alors pris les armes pour son salut temporel, mais elle a renoncé à toute lutte pour s'assurer le salut éternel. Les citoyens étaient jetés dans les fers et dans les prisons, on les accablait de coups et de mauvais traitements, on les brûlait, on les battait de verges, on les égorgeait et ils se multipliaient. A leurs yeux ce n'était point combattre pour le salut que de ne point mépriser son salut pour l'auteur du salut.

2. Je sais qu'au troisième livre *de la République*, de Cicéron, si je ne me trompe, on établit qu'un état bien ordonné n'entreprend jamais la guerre que pour la foi jurée ou pour son salut : or, que veut-il dire par ces mots pour son salut, et que veut-il faire entendre par là ? C'est ce qu'il nous montre dans un autre endroit en ces termes : « Il arrive souvent que les individus se soustraient aux peines dont les hommes, même les plus grossiers, ont le sentiment, telles que la pauvreté, l'exil, les fers et les coups, la mort leur en offre un moyen rapide; mais pour les Etats, la mort, qui semble affranchir l'individu de toute peine, est elle-même une peine, car il est dans la nature d'un état de durer toujours. Aussi la mort ne saurait-elle lui être naturelle comme elle l'est à l'homme, pour qui elle est inévitable et quelquefois même désirable. Au contraire, qu'un Etat disparaisse, soit détruit ou s'éteigne, c'est, pour lui, si nous comparons les petites choses aux grandes, comme si le monde entier s'écroulait et tombait en ruine. » Cicéron s'exprime de la sorte parce qu'il croyait avec tous les Platoniciens que le monde ne doit point périr. Il suit de là que lorsqu'il veut que l'Etat prenne les armes pour son salut, il entend parler de sa durée, qui est éternelle, comme il le dit lui-même, bien que les individus qui le composent naissent et meurent, de même que le feuillage de l'olivier ou du laurier, ou de tout autre arbre pareil, est éternel, nonobstant la chute et le renouvellement de chacune de leurs feuilles, car la mort qui, suivant Cicéron, pour l'individu, n'est point une peine, souvent même est la fin de ses peines, en est une au contraire pour un Etat tout entier. Aussi y a-t-il lieu à se demander si les habitants de Sagonte ont bien fait de préférer que leur ville périsse plutôt que de manquer à la foi jurée qui les liait à la république romaine, bien que pour cette action les habitants de la cité terrestre leur aient prodigué des louanges. Toutefois je ne vois point comment en ce cas elle suivait le principe établi plus haut qui ne permet point à un Etat de

animorum, sed immensarum variarumque pœnarum, et ipsius mortis, quæ plus cæteris formidatur. Neque tunc Civitas Christi, quamvis adhuc peregrinaretur in terris, et haberet tamen magnorum agmina populorum, adversus impios persecutores suos pro temporali salute pugnavit; sed potius ut obtineret æternam, non repugnavit. Ligabantur, includebantur, cædebantur, torquebantur, urebantur, laniabantur, trucidabantur, et multiplicabantur. Non erat eis pro salute pugnare, nisi salutem pro Salvatore contemnere.

2. Scio in libro Ciceronis tertio, nisi fallor, de republica, disputari, nullum bellum suscipi a civitate optima, nisi aut pro fide, aut pro salute. Quid autem dicat pro salute, vel intelligi quam salutem velit, alio loco demonstrans : « Sed his pœnis, inquit, quas etiam stultissimi sentiunt, egestate, exilio, vinculis, verberibus, elabuntur sæpe privati, oblata mortis celeritate. Civitatibus autem mors ipsa pœna est, quæ videtur a pœna singulos vindicare. Debet enim constituta sic esse civitas, ut æterna sit. Itaque nullus interitus est reipublicæ naturalis, ut hominis, in quo mors non modo necessaria est, verum etiam optanda persæpe. Civitas autem cum tollitur, deletur, exstinguitur : simile est quodam modo (ut magnis parva conferamus) ac si omnis hic mundus intereat et concidat. » Hoc ideo dixit Cicero, quia mundum non interiturum cum Platonicis sentit. Constat ergo eum pro ea salute bellum voluisse suscipi a civitate, qua fit ut maneat hic civitas, sicut dicit, æterna, quamvis morientibus et nascentibus singulis; sicut perennis est opacitas oleæ vel lauri, atque hujusmodi cæterarum arborum, singulorum lapsu ortuque foliorum. Mors quippe, ut dicit, non hominum singulorum, sed universæ pœna est civitatis, quæ a pœna plerumque singulos vindicat. Unde merito quæritur, utrum recte fecerint Saguntini, quando universam suam civitatem interire maluerunt, quam fidem frangere, qua cum ipsa Romana republica tenebantur : in quo suo facto laudantur ab (*a*) hominibus terrenæ reipublicæ civibus. Sed quomodo huic disputationi possent obedire, non video, ubi dicitur nullum suscipiendum

(*a*) Vind. Am. Er. et prope omnes Mss. *ab omnibus*.

prendre les armes pour autre chose que pour la foi jurée et pour le salut, car on ne dit point ce qu'il y aurait à faire dans le cas où l'une de ces deux choses serait en péril de ne pouvoir être sauvée que par la perte de l'autre. Si les habitants de Sagonte avaient opté pour leur salut, il leur fallait renoncer à la foi jurée, et s'ils se décidaient à garder la foi jurée, ils devaient sacrifier leur salut, comme ils le firent en effet. Mais tel est le salut de la cité de Dieu, qu'il ne peut exister ou plutôt qu'il ne peut être assuré qu'avec la foi et par la foi, et que nul ne peut y entrer dès qu'il a sacrifié la foi. C'est cette pensée d'un cœur plein de générosité et de force dans la souffrance qui a fait tant et de si grands martyrs, des martyrs tels qu'on n'en vit et qu'on n'en put voir de pareil lorsque Romulus a été tenu pour un dieu.

CHAPITRE VII.

Si le monde a cru dans le Christ, c'est l'effet de la vertu divine, non des discours persuasifs des hommes.

Mais il est bien ridicule de parler de la fausse divinité de Romulus quand il s'agit du Christ. Cependant si, dès l'époque de Romulus, antérieure de près de six siècles à Cicéron, on accorde qu'il y avait déjà une telle culture des choses de l'intelligence, qu'on devait rejeter tout ce qui avait le caractère d'une chose impossible, à combien plus forte raison, six cents ans plus tard, du temps même de Cicéron et surtout sous les règnes d'Auguste et de Tibère, dans le siècle le plus éclairé, l'esprit humain n'aurait-il pu accepter la résurrection du Christ et son ascension dans sa chair au ciel comme étant une chose absolument impossible, et aurait-il fermé à cette croyance l'oreille et le cœur si la divinité même de la vérité ou la vérité de la divinité et le concours permanent des plus étonnants miracles ne lui avaient montré que non-seulement cette chose était possible, mais encore avait effectivement eu lieu? Aussi, en dépit de si nombreuses et si grandes persécutions bien faites pour jeter la terreur dans les âmes et pour les détourner d'une telle foi, la résurrection de la chair et son immortalité qui ont commencé en Jésus-Christ pour se continuer dans tous les hommes, au siècle à venir, ont-elles été crues d'une foi inébranlable, prêchées avec intrépidité et répandues par tout l'univers comme une semence que devait féconder le sang des martyrs. Cela vient de ce que, aux oracles des prophètes qui avaient précédé succéda le témoignage des miracles; et une vérité nouvelle quant à la coutume mais qui n'avait rien de contraire à la raison pénétra dans les âmes jusqu'à ce que l'univers entier eût embrassé par la foi ce qu'il avait commencé à repousser avec fureur.

esse bellum, nisi aut pro fide, aut pro salute : nec dicitur, si in unum simul periculum ita duo ista concurrerint, ut teneri alterum sine alterius amissione non possit, quid sit potius eligendum. Profecto enim Saguntini si salutem eligerent, fides eis fuerat deserenda : si fides tenenda, amittenda utique salus, sicut et factum est. Salus autem Civitatis Dei talis est, ut cum fide ac per fidem teneri, vel potius acquiri possit; fide autem perdita, ad eam quisque venire non possit. Quæ cogitatio firmissimi ac patientissimi cordis, tot ac tantos Martyres fecit, qualem ne unum quidem habuit, vel habere potuit, quando est deus creditus Romulus.

CAPUT VII.

Quod ut mundus in Christum crederet, virtutis fuerit divinæ, non persuasionis humanæ.

Sed valde ridiculum est, de Romuli falsa divinitate, cum de Christo loquimur, facere mentionem. Verumtamen cum sexcentis ferme annis ante Ciceronem Romulus fuerit, atque illa ætas jam fuisse doctrinis dicatur exculta, ut quod fieri non potest, omne (*a*) respueret : quanto magis post sexcentos annos ipsius tempore Ciceronis, maximeque postea sub Augusto atque Tiberio, eruditioribus utique temporibus, resurrectionem carnis Christi atque in cœlum ascensionem, tanquam id quod fieri non potest, mens humana ferre non posset, eludensque ab auribus cordibusque respueret, nisi eam fieri potuisse, atque factam esse divinitas ipsius veritatis, vel veritas divinitatis, et contestantia miraculorum signa monstrarent; ut terrentibus et contradicentibus tam multis tamque magnis persecutionibus, præcedens in Christo, deinde ad novum sæculum in cæteris secutura resurrectio atque immortalitas carnis et fidelissime crederetur, et prædicaretur intrepide, et per orbem terræ pullulatura fecundius cum Martyrum sanguine sereretur. Legebantur enim præconia (*b*) præcedentia Prophetarum, concurrebant ostenta virtutum, et persuadebatur veritas nova consuetudini, non contraria rationi, donec orbis terræ qui persequebatur furore, (*c*) sequeretur fide.

(*a*) Editi, *omne eludens*. Abest *eludens* a Mss. — (*b*) Vind. Am. Er. et plures Mss. *præcedentium*. — (*c*) Ita veleres libri. Editi autem, *prosequeretur fide*.

CHAPITRE VIII.

Miracles qui ont été faits pour amener le monde à croire au Christ, et qui ne cessent point de se produire depuis que le monde y croit.

1. Pourquoi, dit-on, les miracles dont vous nous parlez ne se reproduisent-ils plus maintenant? Je pourrais répondre à cela, qu'ils étaient nécessaires avant que le monde crût, précisément pour l'amener à croire. Quiconque demande encore des prodiges pour croire, est lui-même un bien grand prodige, puisqu'il ne croit point quand tout le monde croit. Mais ils ne parlent ainsi que pour empêcher qu'on ne croie à l'existence de ces miracles. D'où vient donc que de toutes parts on publie avec une si grande foi que le Christ est monté aux cieux dans sa chair? D'où vient que dans des siècles éclairés, qui rejetaient tout ce qui avait un caractère d'impossibilité, le monde a cru, sans aucun miracle, les choses les plus merveilleuses et les plus incroyables? Dira-t-on qu'elles étaient croyables, et que c'est pour cela qu'on les a crues? Pourquoi donc alors ceux qui parlent ainsi ne les croient-ils pas? Notre raisonnement est bien court : ou bien des merveilles incroyables, mais toutefois réelles et visibles, ont fait ajouter foi à quelque chose d'incroyable et d'invisible, ou bien cette chose était tellement croyable, qu'elle n'avait pas besoin d'être appuyée par des miracles pour être crue; il s'ensuit toujours la condamnation de l'incrédulité de nos contradicteurs. Mais voici de quoi confondre leur excessive vanité. Il s'est fait de nombreux miracles, on ne saurait le nier, pour attester le grand et salutaire miracle de l'ascension du Christ au ciel, avec le corps dans lequel il est ressuscité; tous se trouvent, en effet, rapportés dans les livres d'une parfaite vérité, comme la croyance qu'ils devaient fonder. Le bruit de ses miracles s'est répandu pour établir la foi, et la foi qu'ils ont établie les fait connaître eux-mêmes avec plus d'éclat encore. En effet, on en lit le récit au milieu des peuples pour y faire naître la foi, et on ne les lirait point parmi eux si déjà ils n'étaient acceptés par la foi. Car même de nos jours il se fait encore des miracles au nom du Christ, soit par le moyen de ses sacrements, soit par les prières et au tombeau de ses saints; mais ils ne brillent pas du même éclat, ce qui fait qu'ils ont moins de retentissement. Le canon des saintes lettres qui dut être défini, fait lire les premiers partout, et les grave dans la mémoire de tous les peuples de la terre; quant aux seconds, c'est à peine s'ils sont connus de la ville où ils s'accomplissent et de tous les habitants d'un même lieu. Car souvent ils n'arrivent à la connaissance que d'un très-petit nombre d'hommes, à l'exclusion

CAPUT VIII.

De miraculis, quæ ut mundus in Christum crederet facta sunt, et fieri mundo credente non desinunt.

1. Cur, inquiunt, nunc illa miracula, quæ prædicatis facta esse, non fiunt? Possem quidem dicere, necessaria fuisse prius quam crederet mundus, ad hoc ut crederet mundus. Quisquis adhuc prodigia ut credat inquirit, magnum est ipse prodigium, qui mundo credente non credit. Verum hoc ideo dicunt, ut nec tunc illa miracula facta fuisse credantur. Unde ergo tanta fide Christus usquequaque cantatur in cœlum cum carne sublatus? Unde temporibus eruditis, et omne quod fieri non potest respuentibus, sine ullis miraculis nimium mirabiliter incredibilia credidit mundus? An forte credibilia fuisse, et ideo credita esse dicturi sunt? Cur ergo ipsi non credunt? Brevis est igitur nostra complexio : Aut (*a*) incredibilis rei, quæ non videbatur, alia incredibilia, quæ tamen fiebant et videbantur, fecerunt fidem; aut certe res ita credibilis, ut nullis quibus persuaderetur miraculis indigeret, istorum nimiam redarguit infidelitatem. Hoc ad refellendos vanissimos dixerim. Nam facta esse multa miracula, quæ attestarentur illi uni grandi salubrique miraculo, quo Christus in cœlum cum carne in qua resurrexit, ascendit, negare non possumus. In eisdem quippe veracissimis libris cuncta conscripta sunt, et quæ facta sunt, et propter quod credendum facta sunt. Hæc, ut fidem facerent, innotuerunt; hæc per fidem, quam fecerunt, multo clarius innotescunt. Leguntur quippe in populis, ut credantur; nec in populis tamen nisi credita legerentur. Nam etiam nunc fiunt miracula in ejus nomine, sive per sacramenta ejus, sive per orationes vel memorias sanctorum ejus; sed non eadem claritate illustrantur, ut tanta quanta illa gloria diffamentur. Canon quippe sacrarum litterarum, quem (*b*) definitum esse oportebat, illa facit ubique recitari, et memoriæ cunctorum inhærere populorum : hæc autem ubicumque fiunt, ibi sciuntur vix a tota ipsa civitate vel quocumque commanentium loco. Nam plerumque etiam ibi paucissimi sciunt, ignorantibus cæteris, maxime si

(*a*) Sic Mss. At editi, *incredibili rei.* — (*b*) Editi veteribus libris dissentientes, *diffamatum.*

de tous les autres qui les ignorent, surtout s'ils se passent dans une grande ville; et, quand on les raconte ailleurs, à d'autres, ils ne sont point rapportés avec une autorité assez grande pour être crus sans aucun doute, aucune hésitation, quoique ce soient des fidèles du Christ qui les rapportent à d'autres fidèles.

2. Il s'est fait à Milan, à l'époque où j'habitais cette ville, un miracle : un aveugle recouvra la vue. Ce miracle a pu être connu de beaucoup de monde, parce que, d'un côté, Milan est une grande ville, et que, de l'autre, l'empereur s'y trouvant alors, le fait se passa en présence d'un grand concours de peuple accouru pour honorer les reliques des martyrs saint Gervais et saint Protais. Leurs corps étaient demeurés longtemps cachés sans qu'on sût où ils étaient. Une vision découvrit à l'évêque Ambroise l'endroit où ils reposaient, et c'est là que notre aveugle, débarrassé de ses anciennes ténèbres, vit la lumière du soleil.

3. Mais à Carthage, à l'exception d'un petit nombre de personnes qui entendirent parler de la guérison d'Innocent, ancien avocat de la préfecture, guérison qui arriva en notre présence et que nous vîmes de nos propres yeux, mon frère Alypius et moi, au retour de notre voyage d'outre-mer. Nous n'étions pas encore clercs, mais déjà nous servions Dieu. Cet homme d'une grande piété, ainsi que toute sa maison, nous reçut dans sa demeure; nous habitions alors chez lui. Il était entre les mains des médecins, qui lui avaient déjà fait l'opération de nombreuses et dangereuses fistules placées à l'anus, et continuaient de lui faire suivre un traitement. Il avait enduré dans cette opération, de longues et cruelles douleurs. Mais, dans le nombre, un des trajets fistuleux avait si bien échappé aux médecins, qu'ils ne lui avaient point appliqué le fer, comme ils l'auraient dû, pour l'ouvrir. Tous les autres trajets ouverts par les médecins guérirent, mais celui-là demeurait encore et se jouait de leurs efforts. Inquiet de tous les retards qu'éprouvait la guérison, et appréhendant beaucoup une nouvelle opération, dont un médecin de sa maison, à qui les autres n'avaient point voulu permettre d'assister à la première opération pour voir comment ils la faisaient, qu'Innocent lui-même avait chassé d'auprès de lui, dans un mouvement de colère et n'avait repris qu'avec peine, lui avait annoncé la nécessité, il éclata enfin et s'écria : Est-ce que vous allez m'inciser de nouveau? Allez-vous en venir à ce que disait celui que vous n'avez pas voulu admettre auprès de vous? Ceux-ci se moquèrent de l'ignorance de l'autre médecin et calmèrent les craintes de notre homme, par de bonnes paroles et de belles promesses. Il s'écoula

magna sit civitas; et quando alibi aliisque narrantur, non tanta ea commendat auctoritas, ut sine difficultate vel dubitatione credantur, quamvis Christianis fidelibus a fidelibus indicentur.

2. Miraculum quod Mediolani factum est, cum illic essemus, quando illuminatus est cæcus, ad multorum notitiam potuit pervenire, quia et grandis est civitas, et ibi erat tunc Imperator, et immenso populo teste res gesta est, concurrente ad corpora martyrum Protasii et Gervasii : quæ cum laterent, et penitus nescirentur episcopo Ambrosio per somnium revelata reperta sunt; ubi cæcus ille depulsis veteribus tenebris diem vidit.

3. Apud Carthaginem autem quis novit, præter admodum paucissimos, salutem, quæ facta est Innocentio Exadvocato vicariæ præfecturæ, ubi nos interfuimus, et oculis aspeximus nostris? Venientes enim de transmarinis, me et fratrem meum Alypium, nondum quidem clericos, sed jam Deo servientes, ut erat cum tota domo sua religiosissimus, ipse susceperat, et apud eum tunc habitabamus. Curabatur a medicis : (a) fistulas, quas numerosas atque perplexas habuit in posteriore atque ima corporis parte, jam secuerant ei, et artis suæ cætera medicamentis agebant. Passus autem fuerat in sectione illa et diuturnos et acerbos dolores. Sed unus inter multos sinus fefellerat medicos, atque ita latuerat, ut eum non tangerent, quem ferro aperire debuerant. Denique sanatis omnibus quæ aperta curabant, iste remanserat solus, cui frustra impendebatur labor. Quas moras ille suspectas habens, multumque formidans ne iterum secaretur, quod ei prædixerat alius medicus domesticus ejus, quem non admiserant illi, ut saltem videret, cum primum sectus est, quomodo id facerent, iratusque illum domo abjecerat, vixque receperat, erupit, atque ait : Iterum me secturi estis? Ad illius, quem noluistis esse præsentem, verba venturus sum? Irridere illi medicum imperitum, metumque hominis bonis verbis promissionibusque lenire. Præterierunt et alii dies plurimi, nihilque proficiebat

(a) Editi : *Curabatur a medicis propter fistulas :* et infra, *jam secuerant eum.* At Mss. omnes omittunt *propter :* et ex iis quidam habent, *jam secuerant ei;* alii longe plures, *eum.*

encore plusieurs jours, et rien de ce qu'on faisait ne réussissait; les médecins n'en persévéraient pas moins dans leurs assurances qu'ils parviendraient à fermer ce trajet fistuleux par leur seul traitement, et sans recourir au fer. Ils s'adjoignirent un autre vieux médecin, d'une certaine réputation dans son art : c'était Ammonius, car il vivait encore à cette époque. Il examina la plaie, et s'appuyant sur les soins de l'expérience de ses confrères, il conclut aux mêmes promesses. Rassuré par l'autorité de ce dernier, Innocent raillait avec ironie et enjouement son médecin domestique, comme s'il fût déjà guéri. Bref, il s'écoula tant de temps en vaines espérances, que les premiers médecins, fatigués et confus, finirent par déclarer qu'il n'y avait plus d'autre moyen de guérison que le fer. Innocent fut attéré, il pâlit, en proie à une crainte excessive; dès qu'il put se recueillir et parler, il congédia les médecins en leur défendant de reparaître jamais devant lui. Fatigué de verser des larmes et poussé à bout par la nécessité, il n'eut d'autre ressource que d'appeler un certain Alexandre, qui passait alors pour habile chirugien, afin qu'il lui fît l'opération que, dans sa colère, il ne voulait point laisser pratiquer aux autres. Il arrive, et, d'un œil expérimenté, examine, aux cicatrices, le travail des premiers médecins; puis, en homme d'honneur, il conseille au malade de leur laisser terminer la guérison, et jouir de la gloire d'une opération qui leur avait tant coûté et qu'il ne pouvait lui-même trop admirer, tout en ajoutant, qu'en effet, il ne pouvait guérir qu'à condition d'une nouvelle opération. Il ajoutait qu'il n'entrait pas du tout dans ses habitudes de ravir la gloire d'un pareil travail à des hommes dont il constatait avec admiration, par la vue même des cicatrices, l'art consommé, l'habileté et le soin, quand ils n'avaient plus que peu de temps à attendre pour en jouir. Ces médecins rentrèrent donc en grâce auprès d'Innocent. Ce dernier consentit qu'ils ouvrissent avec le fer, en présence d'Alexandre, le canal fistuleux qui, de l'avis de tous, ne pouvait guérir autrement. L'opération fut remise au lendemain. Quand les médecins se furent éloignés, la douleur d'Innocent causa un tel chagrin à tous ses gens, qu'on aurait cru assister à des funérailles, et que nous eûmes toutes les peines du monde à le calmer. Il recevait tous les jours la visite de saints hommes, de Saturnin, d'heureuse mémoire, alors évêque d'Uzale, du prêtre Gélose et des diacres de l'Eglise de Carthage, parmi lesquels se trouvait alors le seul qui maintenant soit encore de ce monde. Un homme, dont je ne dois prononcer le nom qu'avec le respect qui lui est dû, l'évêque Aurèle, avec qui je me suis souvent entretenu du fait que je rapporte ici, quand nous repassions ensemble, dans nos souvenirs, les merveilles opé-

omne quod fiebat. Medici tamen in sua pollicitatione persistebant, non se illum sinum ferro, sed medicamentis esse clausuros. Adhibuerunt et alium grandævum jam medicum, satisque in illa arte laudatum (adhuc enim vivebat) Ammonium, qui loco inspecto, idem quod illi ex eorum diligentia peritiaque promisit. Cujus ille factus auctoritate securus, domestico suo medico, qui futuram prædixerat aliam sectionem faceta hilaritate, velut jam salvus, illusit. Quid plura? Postea tot dies inaniter consumpti transierunt, ut fessi atque confusi faterentur eum nisi ferro nullo modo posse sanari. Expavit, expalluit nimio timore turbatus : atque ubi se collegit, farique potuit, abire illos jussit, et ad se amplius non accedere, nec aliud occurrit fatigato lacrymis et illa jam necessitate constricto, nisi ut adhiberet Alexandrinum quemdam, qui tunc chirurgus mirabilis habebatur, ut ipse faceret quod ab illis fieri nolebat iratus. Sed postea quam venit ille, laboremque illorum in cicatricibus sicut artifex vidit, boni viri functus officio, persuasit homini ut illi potius qui in eo tantum laboraverant, quantum ipse inspiciens mirabatur, curationis suæ fine fruerentur, adjiciens quod re vera nisi sectus esset, salvus esse non posset; sed valde abhorrere a suis moribus, ut hominibus quorum artificiosissimam operam, industriam, diligentiam admirans in cicatricibus ejus videret, propter exiguum quod remansit, palmam tanti laboris auferret. Redditi sunt animo ejus, et placuit ut eodem Alexandrino assistente ipsi sinum illum ferro, qui jam consensu omnium aliter insanabilis putabatur, aperirent. Quæ res dilata est in consequentem diem. Sed cum abiissent illi, ex mœrore nimio domini tantus est in domo illa exortus dolor, ut tanquam funeris planctus vix comprimeretur a nobis. Visitabant eum quotidie sancti viri, episcopus tunc Uzalensis, beatæ memoriæ Saturninus, et presbyter (a) Gelosus, ac diaconi Carthaginensis Ecclesiæ : in quibus erat, et ex quibus solus est nunc in rebus humanis, jam episcopus cum honore a nobis debito nominandus Aurelius, cum quo recordantes

(a) Plerique Mss. *Gulosus*.

rées par Dieu. J'ai toujours trouvé sa mémoire très-fidèle sur ce sujet. La veille au soir, comme ils venaient visiter le malade, selon leur habitude, ce dernier les supplie, avec larmes et gémissements, de vouloir bien assister le lendemain matin à son trépas, plutôt qu'à ses souffrances, car il lui restait de son premier supplice une telle impression d'épouvante, qu'il ne doutait point qu'il dût expirer entre les mains des médecins. Les visiteurs le consolent; ils l'exhortent à mettre sa confiance en Dieu et à supporter sa volonté avec le courage d'un homme de cœur. Après cela nous nous rendîmes à l'endroit où nous faisions nos prières; et tandis que, selon notre habitude, nous nous agenouillons et nous prosternons à terre, lui, de son côté, tombe aussi à genoux, comme si une force étrangère l'y eût précipité, et se met à prier; mais comment le fait-il, avec quelle ferveur, avec quel transport, avec quel torrent de larmes, avec quels gémissements et quels sanglots? qui pourrait le dire? Tous ses membres en étaient agités, il en était presque suffoqué. Je ne sais pas si les autres priaient ou si leur attention n'était point détournée par tout ce qui se passait; quant à moi, il m'était absolument impossible de prier; je ne dis que ces mots du fond de mon cœur : Seigneur, quelles prières de vos serviteurs écouterez-vous, si vous n'écoutez point celles-ci? car il ne me semblait point qu'on pût rien aire de plus, à moins d'expirer en priant. Nous nous relevâmes, et après avoir reçu la bénédiction de l'évêque, nous nous séparâmes, lui ne cessant de prier les assistants de se trouver chez lui le lendemain, et ceux-ci l'exhortant à prendre courage. Le jour tant redouté venu, les serviteurs de Dieu arrivent comme ils l'avaient promis; les médecins entrent, on prépare tout ce que la circonstance réclame; on dispose les redoutables instruments de fer; tout le monde se tient dans l'attente et dans la crainte. Ceux qui ont le plus d'autorité relèvent et soutiennent par leurs consolations, le moral du patient. Cependant on dispose le corps du malade dans une attitude favorable aux mouvements de l'opérateur; on délie les bandages, on met la région du mal à nu, le médecin l'étudie du regard, et, l'instrument en main, il dirige son attention sur la fistule qu'il doit ouvrir, il la cherche des yeux, du doigt, de toutes les manières enfin, et ne trouve qu'une cicatrice bien fermée. Je laisse à penser, car il me serait impossible de l'exprimer par des paroles, les transports de joie, les actions de grâces et les louanges adressées au Dieu de toute miséricorde et de toute-puissance par tous les assistants en larmes; il est plus facile de s'en faire une idée que de le dire.

3. Dans la même ville de Carthage, une femme

mirabilia (*a*) opera Dei, de hac re sæpe collocuti sumus, eumque valde meminisse, quod commemoramus, invenimus. Qui cum eum, sicut solebant, vespere visitarent, rogavit eos miserabilibus lacrymis, ut mane dignarentur esse præsentes suo funeri potius quam dolori. Tantus enim eum metus ex prioribus invaserat pœnis, ut se inter medicorum manus non dubitaret esse moriturum. Consolati sunt eum illi, et hortati ut in Deo fideret, ejusque voluntatem viriliter ferret. Inde ad orationem ingressi sumus : ubi nobis ex more genua figentibus, atque incumbentibus terræ, ille se ita projecit, tanquam fuisset aliquo impellente graviter prostratus, et cœpit orare : quibus modis, quo affectu, quo motu animi, quo fluvio lacrymarum, quibus gemitibus atque singultibus succutientibus omnia membra ejus et pene intercludentibus spiritum, quis ullis explicet verbis? Utrum orarent alii, nec in hæc eorum averteretur intentio, nesciebam. Ego tamen prorsus orare non poteram : hoc tantummodo breviter in corde meo dixi : Domine quas tuorum preces exaudis, si has non exaudis? Nihil enim mihi videbatur addi jam posse, nisi ut expiraret orando. Surreximus, et accepta ab Episcopo benedictione discessimus : rogante illo ut mane adessent, illis ut æquo animo esset hortantibus. Illuxit dies qui metuebatur, aderant servi Dei, sicut se adfuturos esse promiserant : ingressi sunt medici, parantur omnia quæ hora illa poscebat, tremenda ferramenta proferuntur, attonitis suspensisque omnibus. Eis autem quorum erat major auctoritas, defectum animi ejus consolando erigentibus, ad manus secturi membra in lectulo componuntur, solvuntur nodi ligamentorum, nudatur locus, inspicit medicus, et secandum illum sinum armatus atque intentus inquirit. Scrutatur oculis, digitisque contrectat; tentat denique modis omnibus : invenit firmissimam cicatricem. Jam illa lætitia et laus atque gratiarum actio misericordi et omnipotenti Deo, quæ fusa est ore omnium lacrymantibus gaudiis, non est committenda meis verbis: cogitetur potius, quam dicatur.

3. In eadem Carthagine Innocentia religiosissima

(*a*) Plerique Mss. *mirabilia operum Dei.*

très-pieuse, du nom d'Innocence, appartenant aux premières familles de la ville, avait un cancer au sein, mal incurable, au dire des médecins. Aussi d'ordinaire on retranche du reste du corps l'organe qui en est atteint. Ou bien, pour prolonger la vie du malade et retarder une mort inévitable, il faut, dit Hippocrate, renoncer à toute espèce de traitement. C'est ce que cette femme avait appris d'un habile médecin ami de sa famille, et elle s'était tournée vers Dieu seul, par la prière. A l'approche de Pâques, elle est avertie en songe, de se placer dans le baptistère, du côté des femmes, et de se faire faire le signe de la croix à l'endroit où était son mal, par la première personne qu'elle rencontrerait sortant du baptême. Elle le fit et fut guérie à l'instant même. Le médecin qui lui avait conseillé de ne recourir à aucun remède si elle voulait prolonger quelque temps encore son existence, l'ayant visité plus tard, et la trouvant parfaitement guérie du mal dont il avait reconnu la présence, à la première vue, la pressa de lui dire à quel moyen elle avait eu recours, car il désirait vivement connaître, on le comprendra, le remède qui mettait en défaut, la science d'Hippocrate. Il apprend d'elle ce qu'elle a fait, alors d'un ton de voix et d'un regard pleins de dédain qui faisaient craindre à cette femme qu'il ne se permît quelques paroles outrageantes pour le Christ, il s'écria, dit-on, mais avec une sorte de sentiment religieux mêlé d'urbanité : Je pensais que vous alliez m'apprendre quelque chose d'important. Puis comme cette femme frémissait déjà d'horreur, il ajouta : Eh! quoi d'étonnant que le Christ ait guéri un cancer quand il a ressuscité un mort de quatre jours! Lorsque j'appris ce fait, je fus vivement peiné de voir qu'un aussi grand miracle qui s'était opéré à Carthage même et en faveur d'une personne de ce rang était demeuré complétement inconnu. Je crus devoir en faire l'observation à cette femme et l'en réprimander. Elle me répondit qu'elle ne l'avait point tenu secret. Je demandai à quelques dames de ses plus intimes amies qui se trouvaient alors avec elle, si elles en avaient eu connaissance; elles me répondirent qu'elles n'en savaient absolument rien. Voilà lui dis-je, comment vous en avez parlé! Ces personnes qui vivent dans la plus grande intimité avec vous, n'en ont point entendu un mot. Puis comme je ne l'avais que fort peu questionnée, je lui fis reprendre, avec ordre et en détail, le récit de tout ce qui s'était passé; en l'entendant, ses amies furent saisies d'admiration et rendirent gloire à Dieu.

femina, de primariis ipsius civitatis, in mamilla cancrum habebat : rem, sicut medici dicunt, nullis medicamentis sanabilem. Aut ergo præcidi solet, et a corpore separari membrum ubi nascitur : aut ut aliquanto homo (*a*) diutius vivat, tamen inde morte quamlibet tardius adfutura, secundum Hippocratis, ut ferunt, sententiam omnis est omittenda curatio. Hoc illa a perito medico et suæ domui familiarissimo acceperat, et ad solum Deum se orando converterat. Admonetur in somnis appropinquante Pascha, ut in parte feminarum observanti ad baptisterium, quæcumque illi baptizata primitus occurrisset, signaret ei locum signo (*b*) Christi : fecit, et confestim sanitas consecuta est. Medicus sane qui ei dixerat, ut nihil curationis adhiberet, si paulo diutius vellet vivere, cum inspexisset eam postea, et sanissimam comperisset, quam prius habere illud malum tali inspectione cognoverat, quæsivit ab ea vehementer quid adhibuisset (*c*); cupiens, quantum intelligi datur, nosse medicamentum, quo Hippocratis definitio vinceretur. Cumque ab ea quid factum esset audisset, voce velut contemnentis et vultu, ita ut illa metueret, ne aliquod contumeliosum verbum proferret in Christum, religiosa urbanitate respondisse fertur: Putabam, inquit, magnum aliquid te mihi fuisse dicturam. Atque illa jam exhorrescente, mox addidit : Quid grande fecit Christus sanare cancrum, qui quatriduanum mortuum suscitavit? (*Joan.*, XI.) Hoc ego cum audissem, et vehementer stomacharer, in illa civitate atque in illa persona, non utique obscura, factum tam ingens miraculum sic latere, hinc eam et admonendam et pene objurgandam putavi. Quæ cum mihi respondisset non se inde tacuisse ; quæsivi ab eis quas forte tunc matronas amicissimas secum habebat, utrum hoc antea scissent. Responderunt se omnino nescisse. Ecce, inquam, quomodo non taces, ut nec istæ audiant, quæ tibi tanta familiaritate junguntur. Et quia breviter ab ea quesiveram, feci ut illis audientibus multumque mirantibus et glorificantibus Deum, totum ex ordine, quemadmodum gestum fuerit, indicaret.

(*a*) Ita Mss. At Editi Vind. Am. Er. *aut ut aliquanto homo quietius vivat, fomentis est pestis mitigandæ frequentibus. Nam ut inde mortem quantumlibet tardius adfuturam confidamus, secundum Hippocratis, ut fertur, sententiam*, etc. Lov. *aut ut aliquanto homo diutius vivat, nam inde mortem quantumlibet tardius adfuturam, secundum Hippocratis*, etc. — (*b*) Vind. Am. et Er. *signo crucis Christi.* — (*c*) Editi, *adhibuisset curationis.* Abest *curationis* a Mss.

4. C'était dans la même ville, un médecin atteint de la goutte, s'était fait inscrire pour le baptême, et, la veille de la cérémonie, pendant son sommeil, des enfants noirs et crépus, qu'il comprit être des démons, lui défendirent de se faire baptiser cette année-là. Mais en dépit de leur défense, et malgré de cruelles douleurs telles qu'il n'en avait jamais ressenties, qu'ils lui firent éprouver, en le foulant aux pieds, il triompha de leur opposition et vint se plonger, sans différer, dans les eaux de la régénération, comme il en avait fait le vœu, et non-seulement y laissa les douleurs extraordinaires qu'il venait de souffrir et dont il ne se ressentit plus jamais dans la suite, mais encore s'y trouva débarrassé de la goutte. Depuis lors il n'en ressentit aucune atteinte, pendant les longues années qu'il vécut encore. Or, qui l'a su? Cependant j'en ai eu connaissance ainsi que quelques-uns de nos frères à qui le bruit en est parvenu.

5. Un ancien acteur de Curube, atteint, non-seulement d'une paralysie, mais encore d'une horrible descente, se trouva guéri en recevant le baptême, et on le vit remonter du bain de la régénération, délivré de sa double infirmité, comme s'il n'avait jamais rien eu. Qui l'a su hors de Curube, à l'exception de quelques personnes qui ont pu l'apprendre ailleurs? Pour nous, dès que nous en avons eu connaissance, nous l'avons fait venir à Carthage sur l'ordre du saint évêque Aurèle, bien que nous tinssions ce fait de personnes dont nous ne pouvions révoquer la sincérité en doute.

6. Un certain Hespérius, ancien tribun qui se trouve auprès de nous, possède sur le territoire de Fussale, une ferme appelée Zubedi. S'étant aperçu que l'influence pernicieuse des malins esprits s'exerçait sur les animaux et les esclaves de sa maison, il vint en mon absence prier nos prêtres, d'envoyer à la ferme l'un d'eux pour conjurer, par ses prières, les puissances ennemies. L'un d'eux y alla en effet, et y offrit le sacrifice du corps de Jésus-Christ, en demandant de toutes ses forces à Dieu, que ces épreuves cessassent. Dieu, dans sa miséricorde, y mit fin à l'instant. Or, Hespérius avait reçu d'un ami, un peu de terre sainte que ce dernier avait prise à l'endroit où Jésus-Christ avait été enseveli quand il ressuscita au troisième jour, et lui avait apportée, et il l'avait placée dans sa chambre pour se préserver de tout malheur. Lorsque sa maison fut délivrée, il se demanda ce qu'il ferait de cette terre, que, par respect, il ne voulait point conserver plus longtemps dans sa chambre à coucher. Il se trouva que mon collègue, Maxime, évêque de Synite, et moi, étions

4. (*a*) Medicum quemdam podagrum in eadem urbe, qui cum dedisset nomen ad baptismum, et pridie quam baptizaretur, in somnis a pueris nigris (*b*) cirratis, quos intelligebat dæmones, baptizari eodem anno prohibitus fuisset, eisque non obtemperans, etiam conculcantibus pedes ejus in dolorem acerrimum, qualem nunquam expertus est, (*c*) isset, magisque eos vincens lavacro regenerationis, ut voverat, ablui non distulisset, in baptismate ipso non solum dolore, quo ultra solitum cruciabatur, verum etiam podagra caruisse, nec amplius, cum diu postea vixisset, pedes doluisse quis novit? Nos tamen novimus, et paucissimi fratres ad quos id potuit pervenire.

5. (*d*) Ex mimo quidam Curubitanus, non solum a paralysi, verum etiam ab informi pondere genitalium, cum baptizaretur, salvus effectus est, et liberatus utraque molestia, tanquam mali nihil habuisset in corpore, de fonte regenerationis ascendit. Quis hoc præter Curubim novit, et præter rarissimos aliquos qui hoc ubicumque audire potuerunt? Nos autem cum hoc comperissemus, jubente sancto episcopo Aurelio, etiam ut veniret Carthaginem fecimus: quamvis a talibus prius audierimus, de quorum fide dubitare non possemus.

6. Vir Tribunitius Hesperius (*e*) apud nos est, habet in territorio Fussalensi fundum (*f*) Zubedi appellatum, ubi cum afflictione animalium et servorum suorum domum suam spirituum malignorum vim noxiam perpeti comperisset, rogavit nostros, me absente, Presbyteros, ut aliquis eorum illo pergeret, cujus orationibus cederent. Perrexit unus, obtulit ibi sacrificium corporis Christi, orans quantum potuit, ut cessaret illa vexatio: Deo protinus miserante cessavit. Acceperat autem ab amico suo terram sanctam de Jerosolymis allatam, ubi sepultus Christus die tertio resurrexit; eamque suspenderat in cubiculo suo, ne quid mali etiam ipse pateretur. At ubi domus ejus ab illa infestatione purgata est, quid de illa terra fieret, cogitabat; quam diutius in cubiculo suo

(*a*) Vind. Am. Er. et quinque Mss. *Mendicum.* — (*b*) Vind. Am. Er. *curatis.* At Lov. et Mss. *cirratis:* id est crinitis. Nam cirros capitis crines interpretatur Nonius. Martial., lib. IX, epig. 30 : *Nec matutini cirrata caterva magistri.* — (*c*) Vind. Am. et aliquot Mss. *æstuasset.* — (*d*) In editis pro *Ex mimo,* habent *e vacino;* idque superioribus ita conjunctum, *ad quos id potuit per venire e vecino.* — (*e*) Editi, *qui apud nos est.* Abest *qui* a Mss. — (*f*) Er. *Cubedi.* Quatuor Mss. *Zabedi.* Cæteri, *Zubedi appellatur.*

alors dans le voisinage, il nous pria de l'aller trouver, nous y allâmes. Après nous avoir raconté tout ce qui précède, il nous demanda d'enfouir cette terre quelque part et d'y ériger un lieu de prière où les chrétiens pourraient se rassembler et célébrer le service divin. Nous n'y mîmes aucune opposition, et cela se fit. Or, il y avait là un jeune homme de la campagne frappé de paralysie. En apprenant ce qui s'était fait, il demanda à ses parents de le porter sans retard à cet endroit. Y étant amené il se mit en prière, et s'en retourna aussitôt après sur ses pieds, il était guéri.

7. A un peu moins de trente milles d'Hippone royale, se trouve la villa Victoriana où s'élève une chapelle en l'honneur des martyrs de Milan, Protais et Gervais. On y porta aussi un jeune homme devenu tout à coup possédé du démon, un jour qu'il faisait baigner son cheval, en plein midi, en été, dans un endroit profond d'une rivière. Il était étendu dans cette chapelle presque mourant, on aurait même dit qu'il était mort, quand, selon sa coutume, la maîtresse du lieu, vint en cet endroit avec ses femmes et quelques religieuses, pour y réciter des hymnes et les prières du soir. Elles se mirent à chanter leurs hymnes. Le démon de l'homme se réveille alors comme frappé par le son de ces voix, saisit l'autel avec un frémissement terrible, et, soit qu'il n'ose, soit qu'il ne puisse l'ébranler, il y demeure comme lié ou cloué. Puis, d'un ton lamentable, il confesse où, quand et comment il s'est emparé de ce jeune homme, et finit par annoncer qu'il sortira de son corps, en nommant, l'un après l'autre les membres qu'il menace de lui couper en sortant, et il sort, après avoir parlé ainsi. Un œil du jeune homme pendait sur sa joue, retenu par une petite veine intérieure comme par une racine, toute la prunelle en était devenue blanche de noire qu'elle était. A cette vue, les assistants, car d'autres personnes attirées par ses cris étaient accourues, s'étaient mis en prière, et malgré la joie de le voir rendu à la raison, ils étaient affligés néanmoins de la perte de son œil, et disaient qu'on devait aller chercher un médecin. C'est alors que le mari de la sœur de celui qui l'avait porté dans ce lieu s'écria : Dieu qui l'a délivré du démon à la prière des saints est assez puissant pour lui rendre son œil. Aussitôt il remet à sa place, comme il peut, cet œil tombé et pendant, et le bande avec un mouchoir, qu'il ne crut pas devoir lever avant sept jours. Quand il l'ôta, il trouva l'œil parfaitement guéri. Il s'accomplit encore en ce lieu d'autres guérisons qu'il serait trop long de rapporter ici.

reverentiæ causa habere nolebat. Forte accidit, ut ego et collega tunc meus episcopus (*a*) Synitensis ecclesiæ Maximinus in proximo essemus : ut veniremus rogavit, et venimus. Cumque nobis omnia retulisset, etiam hoc petivit, ut infoderetur alicubi, atque ibi orationum locus fieret, ubi etiam possent Christiani ad celebranda quæ Dei sunt congregari. Non restitimus : factum est. Erat ibi juvenis paralyticus rusticanus : hoc audito petivit a parentibus suis, ut illum ad eum locum sanctum non cunctanter adferrent. Quo cum fuisset allatus, oravit, atque inde continuo pedibus suis salvus abscessit.

7. Victoriana dicitur villa, ab Hippone regio minus triginta millibus abest. Memoria Martyrum ibi est Mediolanensium Protasii et Gervasii. Portatus est eo quidam adolescens, qui cum die medio tempore æstatis equum ablueret in fluminis gurgite, dæmonem incurrit. Ibi cum jaceret vel morti proximus, vel simillimus mortuo, ad vespertinos illuc hymnos et orationes cum ancillis suis et quibusdam sanctimonialibus ex more domina possessionis intravit; atque hymnos cantare cœperunt. Qua voce ille quasi percussus, excussus est : et cum terribili fremitu altare apprehensum movere non audens sive non valens, tanquam eo fuerit alligatus, aut affixus, tenebat : et cum grandi ejulatu parci sibi rogans, confitebatur ubi adolescentem, et quando, et quomodo menserit. Postremo se exiturum esse denuntians membra ejus singula nominabat, quæ se amputaturum exiens minabatur : atque inter hæc verba discessit ab homine. Sed oculus ejus in maxillam fusus, tenui venula ab interiore quasi radice pendebat, totumque ejus medium, quod nigellum fuerat, albicaverat. Quo viso qui oderant (concurrerant autem etiam alii vocibus ejus acciti, et se omnes in orationem pro illo straverant), quamvis eum sana mente stare gauderent, rursus tamen propter oculum ejus contristati, medicum quærendum esse dicebant. Ibi maritus sororis ejus, qui cum illo detulerat : Potens est, inquit, Deus sanctorum orationibus, qui fugavit dæmonem, lumen reddere. Tunc, sicut potuit, oculum lapsum atque pendentem, loco suo revocatum ligavit oratio : nec nisi post septem dies putavit esse solvendum. Quod cum fecisset, sanissimum invenit. Sanati sunt illic et alii, de quibus dicere longum est.

(*a*) Am. Er. et Lov. *Synisensis*. Vind. *Synistensis*. At. Mss. *Sinitensis*. Vide epistolam August., CL, n. 4, et ibidem not. b.

8. Je connais, à Hippone, une jeune fille, qui fut délivrée du démon après s'être frottée avec de l'huile dans laquelle, un prêtre qui priait pour elle, avait laissé couler ses larmes. Il est encore à ma connaissance qu'un évêque ayant fait une prière pour un jeune homme possédé du démon qu'il ne vit même pas, ce jeune homme se trouva délivré sur-le-champ.

9. Un habitant d'Hippone, nommé Florent, pauvre vieillard plein de sentiments religieux, qui exerçait le métier de tailleur pour vivre, avait perdu son vêtement et n'avait point de quoi en acheter un autre. Il vint à la chapelle des vingt martyrs fort célèbre parmi nous et leur demanda, à haute voix, un vêtement. Des jeunes gens qui se trouvaient là en humeur de rire et qui entendirent sa prière, l'accompagnèrent de leurs quolibets, à sa sortie, comme s'il avait demandé aux martyrs cinquante oboles (1), pour s'acheter un habit. Il marchait en silence, quand il aperçoit sur le rivage un gros poisson palpitant rejeté par la mer, il s'en empare avec l'aide et l'assistance de ces jeunes gens, et le vendit trois cents oboles à un cuisinier, nommé Catos, bon chrétien, à qui il raconta ce qui s'était passé. Il se disposait à acheter de la laine, avec le prix de ce poisson, pour que sa femme lui en tissât un vêtement, du mieux qu'elle pourrait. Mais le cuisinier en préparant le poisson lui trouva dans l'estomac un anneau d'or que, dans un sentiment de compassion pour le pauvre homme et de religieuse terreur, il lui remit, en lui disant : Voilà comment les vingt martyrs vous paient un vêtement.

10. L'évêque Préject ayant apporté à Tibilis des reliques du très-glorieux martyr Etienne, il se faisait à la mémoire de ce saint un grand concours de fidèles. Une femme aveugle de l'endroit pria qu'on la conduisît à l'évêque qui apportait ces reliques ; et lui remit des fleurs qu'elle avait apportées. Lorsqu'on les lui eut rendues, elles les approcha de ses yeux et recouvra la vue. A leur grand étonnement, tous les assistants la voient s'avancer, pleine de joie, devant eux, reprendre le chemin de sa demeure sans avoir besoin de personne qui la conduise désormais.

11. Les reliques du même martyr, déposées dans la forteresse de Sinite, colonie située dans le voisinage d'Hippone, étaient portées par l'évêque du lieu, nommé Lucille, précédé et suivi

(1) Le mot latin *folles* que nous traduisons par oboles vient d'un autre mot exprimant la bourse dans laquelle on enfermait cette espèce de pièces de monnaie qui était tantôt de cuivre, tantôt d'argent. Celle dont il est parlé ici était de cuivre, non d'argent, à peu près de la même valeur que l'or et ce sou de notre monnaie, à ce que pense Sirmond dans son discours CCCLXXXIX, et ailleurs XL. Suidas prétend qus ce *follis* n'est autre chose que l'obole, comme on le voit aux mots φολλεις et κέρματα. Il est encore questions des *folles* au livre III *contre Cresconius*, chapitre XXIX, et au livre I d'Evade, *des Miracles de saint Etienne*, chapitre IV, dans l'appendice placé à la fin de livres de la *Cité de Dieu*.

8. Hipponensem quamdam virginem scio, cum se oleo perunxisset, cui pro illa orans Presbyter instillaverat lacrymas suas, mox a dæmonio fuisse sanatam. Scio etiam Episcopum semel pro adolescente, quem non vidit, orasse, illumque illico dæmone caruisse.

9. Erat quidam senex Florentius Hipponensis noster, homo religiosus et pauper, sartoris se arte pascebat, casulam perdiderat, et unde sibi emeret non habebat: ad Viginti Martyres, quorum Memoria apud nos est celeberrima, clara voce, ut vestiretur, oravit. Audierunt eum adolescentes, qui forte aderant irrisores; eumque discedentem exagitantes prosequebantur; quasi (*a*) a Martyribus quinquagenos folles, unde vestimentum emeret, petivisset. At ille tacitus ambulans, ejectum grandem piscem palpitantem vidit in littore, eumque illis faventibus atque adjuvantibus apprehendit, et cuidam coquo (*b*) Catoso nomine, bene Christiano, ad coquinam conditariam, indicans quid gestum sit, trecentis follibus vendidit, lanam comparare inde disponens, ut uxor ejus quomodo posset, ei quo induceretur, efficeret. Sed coquus concidens piscem, anulum aureum in ventriculo ejus invenit, moxque miseratione flexus, et religione perterritus, homini eum reddidit, dicens : Ecce quomodo Viginti Martyres te vestierunt.

10. Ad aquas Tibilitanas episcopo afferente (*c*) Præjecto reliquias martyris gloriosissimi Stephani, ad ejus Memoriam veniebat magnæ multitudinis concursus et occursus. Ibi cæca mulier, ut ad Episcopum portantem (*d*) duceretur, oravit : flores quos ferebat dedit: recepit, oculis admovit, protinus vidit. Stupentibus qui aderant, præibat exultans, viam carpens, et viæ ducem ulterius non requirens.

11. Memorati Memoriam Martyris, quæ posita est in castello Sinitensi, quod Hipponensi coloniæ vicinum est, ejusdem loci Lucillus episcopus, populo præcedente atque sequente portabat. Fistula, cujus

(*a*) Vind. Am. Er. et aliquot Mss. *quasi qui*.— (*b*) Sic Mss. At editi Vind. Am. *Carloso*. Er. et Lov. *Carchoso*.— (*c*) Editi Vind. Er. et Lov. *Projecto*. Veteres libri : *Præjecto*. — (*d*) Editi, *portantem pignora sacra*. Absunt *pignora sacra* a Mss.

de son peuple. Une fistule, dont il souffrait déjà depuis longtemps et que devait prochainement opérer un médecin de ses amis, fut tout à coup guérie pendant qu'il portait ce pieux fardeau, et cet évêque ne retrouva plus sur lui aucun vestige de son mal.

12. Il y a à Calamate un prêtre espagnol du nom d'Euchaire, qui souffrait depuis longtemps de la pierre. Il fut guéri par les reliques du même saint que l'évêque Possidius apportait avec lui. Plus tard les progrès d'une autre maladie grave jetèrent ce même prêtre, dans un état si voisin de la mort, qu'on allait lui lier les mains; il fut rappelé à lui par l'assistance de ce martyr dont on avait fait toucher les reliques à son manteau que l'on étendit ensuite sur lui.

13. Il y avait aussi en cet endroit, parmi les premiers habitants de la ville, un homme déjà d'un certain âge, nommé Martial, qui avait une grande aversion pour la religion du Christ; mais sa fille était chrétienne et son gendre avait reçu le baptême cette même année. Comme il était tombé malade, sa fille et son gendre le prièrent, avec des torrents de larmes, de se faire chrétien ; mais il leur répondit par un refus péremptoire, et les chassa de devant ses yeux dans la violence de son emportement. La pensée vint à son gendre de se rendre à la mémoire du martyr saint Etienne et d'y prier de toutes ses forces pour lui, afin que Dieu lui inspirât la bonne disposition d'esprit d'embrasser, sans délai, la foi de Jésus-Christ. Il le fit avec force larmes et gémissements, et dans les sentiments les plus ardents d'une sincère piété, puis, en se retirant il prit au hasard quelques fleurs qui se présentèrent à lui sur l'autel, et, la nuit venue, les plaça au chevet du malade. Le vieillard s'endormit. Mais voilà qu'avant l'aube il s'écrie qu'on aille vite chercher l'évêque qui, en ce moment, se trouvait par hasard auprès de moi à Hippone. En apprenant qu'il était absent, le malade fait appeler des prêtres. Ils arrivent; il leur déclare qu'il croit, et, au grand étonnement et à la grande surprise de tous, il reçoit le baptême. Tant qu'il vécut, il n'eut plus que ces paroles à la bouche : O Christ, receyez mon esprit, sans savoir que c'étaient les dernières paroles prononcées par le bienheureux Etienne lapidé par les Juifs, ce furent aussi ses dernières à lui, car il expira peu de temps après.

14. Il y eut dans la même ville deux hommes atteints de la goutte aux pieds guéris par le même martyr; l'un était citoyen de l'endroit, l'autre étranger. La guérison du premier fut complète; quant au second, ayant appris ce qu'il devrait faire s'il ressentait encore les at-

molestia jam diu laboraverat, et familiarissimi sui medici, qui (*a*) eam secaret, opperiebatur manus, illius piæ sarcinæ vectatione, repente sanata est : nam deinceps eam in suo corpore non invenit.

12. Eucharius (*b*) est presbyter ex Hispania, (*c*) Calamæ habitat, veteri morbo calculi laborabat; per Memoriam supradicti Martyris, quam Possidius illo advexit episcopus, salvus factus est. Idem ipse postea morbo alio prævalescente, mortuus sic jacebat, ut ei jam pollices ligarentur : opitulatione memorati Martyris, cum de Memoria ejus reportata fuisset et super jacentis corpus missa ipsius Presbyteri tunica, suscitatus est.

13. Fuit ibi vir in ordine suo primarius, nomine Martialis, ævo jam gravis, et multum a religione abhorrens Christiana. Habebat sane fidelem filiam, et generum eodem anno baptizatum. Qui cum eum ægrotantem multis et magnis (*d*) lacrymis rogarent, ut Christianus fieret, prorsus abnuit, eosque a se turbida indignatione submovit. Visum est genero ejus, ut iret ad Memoriam sancti Stephani, et illic pro eo quantum posset oraret, ut Deus illi daret mentem bonam, qua credere non differret in Christum. Fecit hoc ingenti gemitu et fletu, et sinceriter ardente pietatis affectu : deinde abscedens, aliquid de altari florum, quod occurrit, tulit; eique, cum jam nox esset, ad caput posuit : tum dormitum est. Et ecce ante diluculum clamat, ut ad Episcopum curreretur, qui mecum forte tunc erat apud Hipponem. Cum ergo audisset eum absentem, venire Presbyteros postulavit. Venerunt, credere se dixit, admirantibus atque gaudentibus omnibus, baptizatus est. (*e*) Hoc, quam diu vixit, in ore habebat : Christe accipe spiritum meum (*Act.*, VII) : cum hæc verba beatissimi Stephani: quando lapidatus est a Judæis, ultima fuisse nesciret; quæ huic quoque ultima fuerunt : nam non multo post etiam ipse defunctus est.

14. Sanati sunt ibic per eumdem Martyrem etiam (*f*) podagri duo, unus civis, peregrinus unus : sed civis omni modo, peregrinus autem per re-

(*a*) Mss *cum secaret*. Paulo post ante *repente sanata est*, addunt Vind. Am. et Er. *ubi sanctas attigit reliquias :* quod non est in Lov. nec in Mss. — (*b*) Ita veteres libri. At editi omittunt, *est;* et loco *habitat*, ferunt *habitans*. — (*c*) Vind. Am. Er. et Mss. *Chalamæ*. — (*d*) Editi, *precibus et lacrymis*. At Mss. carent *precibus et*. — (*e*) Sola editio Lov. pro *Hoc*, habet *Hic*. — (*f*) Vind. Am. Er. *tres podagrici, duo cives, peregrinus unus. Sed cives omni modo*, etc.

teintes de son mal, le fit et vit la douleur cesser à l'instant.

15. Il y a une terre du nom d'Audure où s'élève une église dans laquelle se trouve une mémoire du martyr saint Etienne. Un petit enfant jouait dans une cour, lorsque des bœufs, qui traînaient un chariot, s'étant écartés de la voie, l'écrasèrent sous les roues. Il rendit aussitôt le dernier soupir. Sa mère le relève et l'approche des reliques; non-seulement il recouvra la vie, mais encore il ne présente aucune trace de blessure.

16. A Caspalie, terre voisine d'Audure, une religieuse était malade et dans un état désespéré. On alla faire toucher sa robe à la même relique, mais la religieuse mourut avant qu'on fût de retour avec la robe. Les parents n'en revêtirent pas moins son cadavre. Elle revint à la vie et à la santé.

17. A Hippone, un Syrien nommé Bassus priait auprès des reliques du même martyr pour sa fille fort dangereusement malade. Il avait apporté avec lui la robe de cette enfant. Tout à coup arrivèrent quelques-uns de ses serviteurs, venus en toute hâte de chez lui pour lui annoncer que sa fille était morte. Comme il était en prière, ses amis reçurent les domestiques et les empêchèrent de lui dire ce qui était arrivé, de peur qu'il n'éclatât en sanglots devant tout le monde. De retour à sa maison, que remplissent les gémissements des siens, il jette la robe de sa fille sur son corps, et aussitôt elle est rendue à la vie.

18. Au même endroit, le fils d'un percepteur des deniers publics nommé Irénée mourut de maladie. Son corps était étendu sans vie, et ses funérailles se préparaient au milieu des pleurs et des gémissements quand un de ses amis, laissant aux autres les paroles de consolation, suggéra la pensée d'oindre le corps du défunt avec de l'huile du martyr; on le fit, et il recouvra la vie.

19. Toujours dans la même ville où nous habitons, l'ancien tribun Eleusinus déposa sur la relique du saint martyr, qui se trouve dans un faubourg, son petit enfant que la maladie venait de lui ravir, et, après une prière accompagnée de larmes, il le releva vivant.

20. Que faire? Je suis pressé par la promesse de terminer cet ouvrage et ne puis consigner ici tous les miracles qui sont venus à ma connaissance, et certainement bien des gens, en lisant ces pages, seront fâchés que j'aie omis tant de faits miraculeux qu'ils connaissent comme moi. Je les prie de me pardonner et de considérer quelle longue entreprise ce serait, pour moi, d'entrer ici dans des détails que la nécessité de terminer cet ouvrage me force à négliger. En effet,

velationem quid adhiberet quando doleret, audivit : et cum hoc fecerit, dolor continuo conquiescit.

15. Audurus nomen est fundi, ubi ecclesia est, et in ea Memoria Stephani martyris. Puerum quemdam parvulum, cum in area luderet, exorbitantes boves qui vehiculum trahebant, rota obtriverunt, et confestim palpitavit expirans. Hunc mater arreptum ad eamdem Memoriam posuit; et non solum revixit, verum etiam illæsus apparuit.

16. Sanctimonialis quædam in vicina possessione, quæ Caspaliana dicitur, cum ægritudine laboraret, ac desperatur, ad eamdem Memoriam tunica ejus allata est : quæ ante quam revocaretur, illa defuncta est. Hac tamen tunica operuerunt cadaver ejus parentes, et recepto spiritu salva facta est.

17. Apud Hipponem Bassus quidam Syrus ad Memoriam ejusdem Martyris orabat pro ægrotante et periclitante filia, eoque secum vestem ejus attulerat : cum ecce pueri de domo cucurrerunt, qui ei mortuam nuntiarent. Sed cum, orante illo, ab amicis ejus exciperentur, prohibuerunt eos illi dicere, ne per publicum plangeret. Qui cum domum redisset jam suorum ejulatibus personantem, et vestem filiæ quam ferebat, super eam projecisset, reddita est vitæ.

18. Rursus ibidem apud nos Irenæi cujusdam collectarii filius ægritudine extinctus est. Cumque corpus jaceret exanime, atque a lugentibus et lamentantibus exsequiæ pararentur, amicorum ejus quidam inter aliorum consolantium verba suggessit, ut ejusdem Martyris oleo corpus perungeretur. Factum est, et revixit.

19. Itemque apud nos vir Tribunitius (*a*) Eleusinus super Memoriam (*b*) Martyris, quæ in suburbano ejus est, ægritudine exanimatum posuit infantulum filium : et post orationem, quam cum multis lacrymis ibi fudit, viventem levavit.

20. Quid faciam? Urget hujus operis (*c*) implendi promissio, ut non hic possim omnia commemorare quæ scio : et procul dubio plerique nostrorum, cum hæc legent, dolebunt me tam multa prætermisisse, quæ utique mecum sciunt. Quos jam nunc, ut ignoscant, rogo; et cogitent quam prolixi laboris sit fa-

(*a*) Nonnulli Mss. *Eleusinius*. — (*b*) Vind. Am. Er. et plures Mss. *Martyrum*. — (*c*) Vind. Am. Er. et Mss. *implenda*.

si je voulais rapporter toutes les guérisons miraculeuses, sans compter les autres miracles, qui se sont produites par l'intercession du même saint martyr, le très-glorieux Etienne, à Calamate seulement et à Hippone, il y aurait matière à plusieurs volumes, encore ne pourrait-on recueillir que celles dont on a fait des relations pour être lues aux peuples. C'est nous-même qui avons prescrit de les faire, en voyant se répéter, de nos jours, des merveilles de la puissance divine semblables à celles des temps anciens qu'on ne devait point laisser périr dans la mémoire des hommes. Il n'y a pas encore deux ans que cette relique est à Hippone, et, bien qu'on n'ait point fait, j'en suis très-certain, une relation de tous les miracles qui se sont opérés depuis, celles qu'on en a écrites portent le nombre de ces miracles en ce moment au moins à soixante-dix. Mais à Calamate, où l'on a commencé longtemps avant nous à posséder de ces reliques, ces relations se sont bien plus multipliées, et le nombre en est incomparablement supérieur.

21. Nous connaissons encore beaucoup d'autres miracles opérés par le même martyr à Uzale, colonie voisine d'Utique, où l'évêque Evode a élevé une mémoire en l'honneur du saint longtemps avant qu'il y eût de ses reliques à Hippone. Mais ce n'est point l'usage dans cet endroit de rédiger de ces sortes de relations, ou plutôt ce n'était point l'usage de le faire; mais il se peut que depuis on ait commencé à en dresser. Dernièrement je me trouvais en cet endroit, et, du consentement de ce même évêque, j'ai engagé une femme de la plus grande distinction, nommée Pétronia, à faire le récit de la manière miraculeuse dont elle avait été guérie d'une longue et cruelle maladie qui avait résisté à tous les efforts de la médecine pour qu'on le donnât à lire au public. Elle obéit avec empressement et inséra dans son récit un fait que je ne puis passer sous silence, quelque hâte que j'aie d'arriver à la fin de cet ouvrage. Elle nous dit donc qu'un juif lui avait conseillé de se ceindre à nu, par-dessous ses vêtements, d'une tresse de cheveux où se trouverait un anneau ayant sous le chaton une pierre trouvée dans les reins d'un bœuf. C'est munie de ce talisman qu'elle s'approcha de la mémoire du saint martyr. Mais un jour qu'étant partie de Carthage et venue sur le bord du fleuve Bagrada, dans une de ses terres où elle s'arrêta, elle aperçoit à ses pieds, en se levant, le fameux anneau du juif. Tout étonnée, elle porte la main à la ceinture de cheveux où il avait été placé. La trouvant parfaitement attachée avec ses nœuds et dans l'état où elle l'avait placée, elle soupçonna qu'elle s'était rompue et que l'anneau s'en était

cere, quod me hic non facere suscepti operis necessitas cogit. Si enim miracula sanitatum, ut alia taceam, ea tantummodo velim scribere, quæ per hunc Martyrem, id est, gloriosissimum Stephanum, facta sunt in colonia Calamensi, et in nostra, plurimi conficiendi sunt libri : nec tamen omnia colligi poterunt, sed tantum de quibus libelli dati sunt, qui recitarentur in populis. Id namque fieri voluimus, cum videremus antiquis similia divinarum signa virtutum etiam nostris temporibus frequentari; et ea non debere multorum notitiæ deperire. Nondum est autem biennium, ex quo apud Hipponem regium cœpit esse ista Memoria, et multis, quod nobis certissimum est, non dotis libellis, de iis quæ mirabiliter facta sunt, illi ipsi qui dati sunt ad septuaginta ferme numerum pervenerant, quando ista conscripsi. Calamæ vero, ubi et ipsa Memoria prius esse cœpit, et crebrius dantur, (*a*) incomparabili multitudine superant.

21. Uzali etiam, quæ colonia Uticæ vicina est, multa præclara per eumdem Martyrem facta cognovimus : cujus ibi Memoria longe prius quam apud nos, ab Episcopo Evodio constituta est. Sed libellorum dandorum ibi consuetudo non est, vel potius non fuit : nam fortasse nunc esse jam cœpit. Cum enim nuper illic essemus : Petroniam clarissimam feminam, quæ ibi mirabiliter ex magno atque diuturno, in quo medicorum adjutoria cuncta defecerant, languore sanata est, hortati sumus volente supradicto loci Episcopo, ut libellum daret, qui recitaretur in populo; et obedientissime paruit. In quo posuit etiam, quod hic reticere non possum, quamvis ad ea quæ hoc opus urgent, festinare compellar. A quedam Judæo dixit sibi fuisse persuasum, ut anulum capillatio (*b*) cingulo insereret, quo sub omni veste ad nuda corporis cingeretur : qui anulus haberet sub gemma lapidem in renibus inventum bovis. Hoc alligata quasi remedio ad sancti Martyris limina veniebat. Sed profecta a Carthagine, cum in confinio fluminis Bagradæ in sua possessione mansisset, surgens ut iter peragaret, ante pedes suos illum jacentem anulum vidit, et capillatiam zonam qua fuerat alligatus, mirata tentavit. Quam cum omnino suis

(*a*) Sola editio Lov. *incredibili*. — (*b*) Vind. Am. Er. et Mss. *vinculo*.

échappé; mais la trouvant aussi parfaitement intact, elle voit dans ce prodige comme le gage de sa guérison. Détachant donc sa ceinture, elle la jette dans le fleuve ainsi que l'anneau. Ceux qui ne croient point que Notre-Seigneur Jésus est sorti du sein de sa mère sans altérer sa virginité et est entré, les portes fermées, dans le lieu où se tenaient ses disciples, ne voudront point croire au fait que je rapporte; mais qu'ils prennent des renseignements sur ce que je viens de rapporter, et s'ils le trouvent appuyé sur des preuves, qu'ils acceptent aussi le reste. La femme à qui il est arrivé est illustre, d'une famille considérable, mariée à un homme de condition, et habite Carthage; la ville est importante, la personne est d'un haut rang, le fait ne peut donc rester caché pour quiconque en fait la recherche. Ce qu'il y a de certain, c'est que le martyr dont l'intercession lui a obtenu sa guérison a cru au fils d'une femme demeurée vierge, en celui qui est entré les portes closes là où se tenaient ses disciples; enfin il a cru dans le fait à l'occasion duquel j'ai rapporté tous ces miracles, c'est-à-dire à son ascension dans le ciel avec son corps dans lequel il était ressuscité. Si même il s'opère tant de merveilles par son moyen, c'est parce qu'il a donné sa vie pour cette foi. Il s'opère donc encore de nos jours de nombreux miracles par le moyen de qui il plaît à Dieu qui les opère et comme il le veut, lui qui a fait tous ceux dont nous lisons le récit. Mais ces miracles ne se répandent point de la même manière, et on n'en fait point l'objet d'une lecture assidue pour les empêcher de sortir de l'esprit et de s'effacer sur le sable mouvant de la mémoire des hommes; car dans les endroits même où, comme on a commencé à le faire ici, la relation des merveilles opérées, écrite par les personnes qui en ont été favorisées, se lit au peuple, ceux qui sont présents à cette lecture l'entendent une fois, mais il y en a beaucoup qui n'y assistent point, et parmi ceux qui y sont présents, c'est à peine si, au bout de quelques jours, il y en a qui en retiennent quelque chose et qui racontent ce qu'ils ont entendu à ceux qu'ils savent avoir manqué à cette lecture.

22. Il se fit à Hippone un miracle, non point plus grand que ceux que je viens de rapporter, mais cependant si éclatant et si célèbre que je ne pense pas qu'il y ait un seul habitant d'Hippone qui ne l'ait vu ou qui n'en ait eu connaissance; on ne pourra jamais l'oublier. Dix frères, dont sept garçons et trois filles, d'une famille distinguée de Césarée, en Cappadoce, venaient de s'attirer la malédiction de leur mère, que la mort de son mari avait privée de toute protection. Elle reçut de ses enfants un outrage des plus cruels, et la vengeance divine s'appesantit

nodis firmissimis, sicut fuerat, comperisset astrictam, crepuisse atque exsiluisse anulum suspicata est: qui etiam ipse cum integerrimus fuisset inventus, futuræ salutis quodam modo pignus de tanto miraculo se accepisse præsumpsit, atque illud (*forte* cingulum) vinculum solvens, simul cum eodem anulo, projecit in flumen. Non credunt hoc, qui etiam Dominum Jesum per integra virginalia matrix enixum, et ad discipulos ostiis clausis ingressum fuisse non credunt: sed hoc certe quærant, et si verum invenerint, illa credant. Clarissima femina est, nobiliter nata, nobiliter nupta, Carthagini habitat: ampla civitas, ampla persona rem quærentes latere non sinit. Martyr certe ipse, quo impetrante illa sanata est, in filium permanentis virginis credidit, in eum qui ostiis clausis ad discipulos ingressus est, credidit: postremo, propter quod omnia ista dicuntur a nobis, in eum qui ascendit in cœlum cum carne, in qua resurrexerat, credidit; et ideo per eum tanta fiunt, quia pro ista fide animam posuit. Fiunt ergo etiam nunc multa miracula, eodem Deo faciente per quos vult, et quemadmodum vult, qui et illa quæ legimus fecit: sed ista nec similiter innotescunt, neque ut non (*a*) excidant animo, quasi glarea memoriæ, crebra lectione tunduntur. Nam et ubi diligentia est, quæ nunc apud nos esse cœpit, ut libelli eorum qui beneficia percipiunt, recitentur in populo, semel hoc audiunt qui adsunt, pluresque non adsunt, ut nec illi qui adfuerunt, post aliquot dies, quod audierunt, mente retineant, et vix (*b*) quisquam reperiatur illorum, qui ei quem non adfuisse cognoverit, indicet quod audivit.

22. Unum est apud nos factum, non majus quam illa quæ dixi, sed tam clarum atque illustre miraculum, ut nullum arbitrer esse Hipponensium, qui hoc non vel viderit, vel didicerit, nullum qui oblivisci ulla ratione potuerit. Decem quidam fratres (quorum septem sunt mares, tres feminæ) de Cæsarea Cappadociæ suorum civium non ignobiles, maledicto matris recenti, patris eorum obitu destitutæ, quæ injuriam sibi ab eis factam acerbissime tulit, tali pœna sunt divinitus coerciti, ut horribiliter quate-

(*a*) Plures Mss. *excedant*. — (*b*) In Mss. *quisque*.

sur eux en les frappant tous d'un horrible tremblement des membres. Ne pouvant supporter de demeurer en cet affreux état sous les yeux de leurs concitoyens, ils se dispersèrent chacun à l'aventure et se répandirent dans presque tout le monde romain. Deux d'entr'eux, un frère et une sœur, vinrent à Hippone ; ils se nommaient Paul et Palladie, déjà bien connus en beaucoup d'endroits par le bruit de leur malheur. Ils étaient arrivés environ quinze jours avant Pâques et visitaient tous les jours la mémoire où reposaient les reliques du très-glorieux Etienne, priant Dieu de leur pardonner enfin et de les rétablir dans leur premier état de santé. Là et partout où ils allaient, ils attiraient sur eux les regards de la foule. Quelques personnes qui les avaient vus ailleurs et qui connaissaient la cause de leur tremblement la racontaient comme ils pouvaient aux autres. Le jour de Pâques venu, le matin de cette belle fête du Seigneur, comme une grande foule de peuple se trouvait dans l'église, le jeune homme tenait en priant la balustrade de la mémoire des saints martyrs. Soudain il tombe à la renverse et demeure étendu par terre comme endormi, mais sans éprouver ce tremblement, qui ne le quittait pas même pendant son sommeil. Tous les assistants, stupéfaits à cette vue, sont saisis les uns d'épouvante et les autres de compassion. Quelques-uns veulent le relever, mais d'autres les en empêchent en disant qu'il valait mieux attendre la fin de tout cela. Paul se relève, il ne tremblait plus, il était guéri, et se tenant debout il regardait la foule qui avait elle-même les yeux arrêtés sur lui. Il ne se trouva personne qui ne rendît gloire à Dieu. L'église retentit de toutes parts de cris d'allégresse. On se précipite vers moi à la place où j'étais assis et d'où je me disposais à me lever, chacun accourt l'un après l'autre et me raconte ce fait à son tour comme s'il était le premier à me l'apprendre. Dans ma joie, je rendais grâces à Dieu au fond de mon cœur quand le jeune homme arrive lui-même entouré de la foule et se prosterne à mes pieds. Je le relève et l'embrasse, puis nous nous avançons vers le peuple; l'église était comble et retentissait de cris de joie; de tous les côtés on entendait ces exclamations : Grâce à Dieu! Gloire à Dieu! nul ne gardait le silence. Je salue le peuple : les cris redoublent de toutes parts. Enfin le silence se rétablit et on se met à lire les leçons de la divine Ecriture. Quand on en fut venu à l'endroit qui devait servir de texte à mon discours, je dis quelques mots en rapport avec la solennité et les sentiments d'allégresse dont on était pénétré, laissant les fidèles admirer l'éloquence de Dieu dans l'œuvre qu'il venait d'accomplir plutôt que dans mes discours. Le jeune homme prit

rentur omnes tremore membrorum : in qua fœdissima specie oculos suorum civium non ferentes, quaquaversum cuique ire visum est, toto pene vagabantur orbe Romano. Ex his etiam ad nos venerunt duo, frater et soror, Paulus et Palladia, multis aliis locis miseria diffamante jam cogniti. Venerunt autem ante Pascha ferme dies quindecim, ecclesiam quotidie, et in ea Memoriam gloriosissimi Stephani frequentabant, orantes ut jam sibi placaretur Deus, et salutem pristinam redderet. Et illic, et (*a*) quacumque ibant, convertebant in se civitatis aspectum. Nonnulli qui eos alibi viderant, causamque tremoris eorum noverant, aliis, ut cuique poterant, indicabant. Venit et Pascha, atque ipso die Dominico mane, cum jam frequens populus præsens esset, et loci sancti cancellos, ubi (*b*) Martyrium erat, idem juvenis orans teneret, repente prostratus est, et dormienti simillimus jacuit : non tamen tremens, sicut etiam per (*c*) somnum solebat. Stupentibus qui aderant, atque aliis paventibus, aliis dolentibus, cum eum quidam vellent erigere, nonnulli prohibuerunt, et potius exitum expectandum esse dixerunt. Et ecce surrexit, et non tremebat, quoniam sanatus erat, et stabat incolumis, intuens intuentes. Quis ergo se tenuit a laudibus Dei? Clamantium gratulantiumque vocibus ecclesia usquequaque completa est. Inde ad me curritur, ubi sedebam jam processurus : irruit alter quisque post alterum, omnis posterior quasi novum, quod alius prior dixerat, nuntiantes : meque gaudente et apud me gratias Deo agente, ingreditur etiam ipse cum pluribus, inclinatur ad genua mea, erigitur ad osculum meum. Procedimus ad populum, plena erat ecclesia, personabat vocibus gaudiorum, Deo gratias, Deo laudes, nemine tacente, hinc atque inde clamantium. Salutavi populum, et rursus eadem ferventiore voce clamabant. Facto tandem silentio, Scripturarum divinarum sunt lecta solemnia. Ubi autem ventum est ad mei Sermonis locum, dixi pauca pro tempore et pro illius jucunditate lætitiæ. Magis enim eos in opere divino quamdam Dei eloquentiam, non audire, sed considerare permisi. Nobiscum homo prandit, et diligenter

(*a*) Vind. Am. Er. cum nonnullis Mss. *et quocumque*. — (*b*) Nonnulli Mss. *ubi Martyris Memoria erat*. Interpretatio est et glossema. — (*c*) Er. et Lov. *per somnium*. Emendantur ex aliis libris.

son repas avec nous et nous raconta l'histoire de son malheur et de celui de sa sœur ainsi que de sa mère. Le lendemain, après le sermon, je promis de faire lire au peuple la relation de ce miracle. Ce jour-là, qui était le troisième après le dimanche de Pâques, pendant qu'on lisait ce récit au peuple, je fis placer le frère et la sœur sur les degrés de la chaire d'où je devais parler, et une foule de tout sexe avait les yeux fixés sur eux; le frère se tenait debout, guéri de son affreuse infirmité; la sœur tremblait encore de tous ses membres, en sorte que ceux qui n'avaient point vu le frère avant sa guérison pouvaient comprendre, à la vue de sa sœur, ce que la miséricorde de Dieu avait opéré en lui, ce dont il fallait se réjouir pour lui et ce qu'on devait demander pour elle. Cependant, lorsque la lecture de leur récit fut terminée, je les engageai à se retirer de l'endroit où je les avais placés pour être vus de la foule; et comme je commençais quelques réflexions sur tout ce qui venait de se passer, au milieu de mon discours, je me vois interrompu par de nouveaux cris d'allégresse partis de la chapelle du martyr. Ceux qui m'écoutaient tournent aussitôt la tête de ce côté et se précipitent dans cette direction. En quittant les gradins où je l'avais fait monter, Palladie était allée prier auprès du saint martyr. A peine eut-elle touché la balustrade qu'elle tomba, comme son frère, dans une espèce de sommeil et se releva guérie. Pendant que nous cherchons à voir ce qui est arrivé et d'où provenaient ces cris de joie, la foule entre avec la jeune fille dans la basilique où nous étions et l'amène guérie de l'endroit où reposent les reliques du martyr. Alors il sortit de toutes les bouches un tel cri d'admiration qu'il semblait que l'enthousiasme et les larmes ne finiraient point. On la conduisit à la même place qu'elle avait occupée peu de temps auparavant, encore agitée de son tremblement. En la trouvant comme son frère, on est transporté d'un bonheur égal au chagrin qu'on avait éprouvé peu de temps auparavant en la voyant dans un état si différent, on était saisi d'admiration en constatant que les vœux de chacun pour elle avaient été exaucés si tôt, avant même qu'on eût prié pour sa guérison. Il s'élevait vers Dieu un tel transport de louanges, de tels cris d'allégresse que nos oreilles pouvaient à peine y résister. Or, qu'y avait-il au fond de ces cœurs triomphants? La foi de Jésus-Christ pour laquelle Etienne a répandu son sang.

nobis omnem suæ ac maternæ fraternæque calamitatis indicavit historiam. Sequenti itaque die post Sermonem redditum, narrationis ejus libellum in crastinum populo recitandum (*Ser.* CCCXXI, tom. V) promisi. Quod cum ex Dominico Paschæ die tertio fieret in gradibus exedræ, in qua de superiore loquebar loco, feci stare ambos fratres, cum eorum legeretur (*Ser.* CCCXXII) libellus. Intuebatur populus universus sexus utriusque, unum stantem sine deformi motu, alteram membris omnibus contrementem. Et qui ipsum non viderant, quid in eo (*a*) divinæ misericordiæ factum esset, in ejus sorore cernebant. Videbant enim quid in eo gratulandum, quid pro illa esset orandum. Inter hæc recitato eorum libello, de conspectu populi abire eos præcepi; et de tota ipsa causa aliquanto diligentius cœperam disputare, cum ecce me disputante, voces aliæ de Memoria Martyris novæ gratulationis audiuntur. Conversi sunt eo qui me audiebant, cœperuntque concurrere. Illa enim ubi de gradibus descendit, in quibus steterat, ad sanctum Martyrem orare perrexerat. Quæ mox ut cancellos attigit, collapsa similiter velut in somnum, sana surrexit. Dum ergo requireremus quid factum fuerit, unde iste strepitus lætus exstiterit, ingressi sunt cum in illa basilicam, ubi eramus, adducentes eam sanam de (*forte*, Martyrii) Martyris loco. Tum vero tantus ab utroque sexu admirationis clamor exortus est, ut vox continuata cum lacrymis non videretur posse finiri. Perducta est ad eum locum, ubi paulo ante steterat tremens. Exsultabant eam similem fratri (*b*), cui doluerant remansisse dissimilem : et nondum fusas preces suas pro illa, jam tamen præviam voluntatem tam cito exauditam esse cernebant. Exsultabant in Dei laudem (*c*) voce sine verbis, tanto sonitu, quantum aures nostræ ferre vix possent. Quid erat in cordibus exsultantium, nisi fides Christi, pro (*d*) qua Stephani sanguis effusus est?

(*a*) Aliquot Mss. *divina misericordia.* — (*b*) Editi addunt, *factam :* quæ vox abest a Mss. — (*c*) Sic Vind. Am. et Mss. At Er. et Lov. *voces.* — (*d*) Plerique Mss. *pro quo.*

CHAPITRE IX.

Tous les miracles opérés par les Martyrs au nom du Christ rendent témoignage à la foi en Jésus-Christ, pour laquelle les Martyrs sont morts.

Tous ces miracles ne sont-ils point autant de témoignages en faveur de la foi qui prêche que le Christ est ressuscité dans sa chair et monté aux cieux avec sa chair? En effet, c'est parce que les martyrs étaient les martyrs, c'est-à-dire les témoins de cette foi, qu'en rendant témoignage à cette foi, ils s'attirèrent la cruelle inimitié du monde qu'ils ont vaincu, non point en opposant la force à la force, mais en souffrant la mort? C'est pour cette foi que sont morts ceux qui peuvent, par leur intercession, obtenir du Seigneur, pour qui ils sont morts, toutes ces faveurs. C'est pour cette foi qu'ils ont souffert, et leur admirable patience est suivie de ces merveilles de puissance. En effet, si la résurrection de la chair pour la vie éternelle n'a pas précédé en Jésus-Christ, ou ne doit point arriver, ainsi que le Christ l'a annoncé, ou selon que les prophètes l'ont prédit, comment se fait-il que ceux qui ont souffert la mort, pour la foi par laquelle cette résurrection est prêchée, ont un tel pouvoir? Soit que Dieu même opère ces miracles, suivant le mode admirable dont il agit dans le temps, lui qui est éternel, soit qu'il les accomplisse par ses ministres, et parmi les merveilles qu'il opère par ses ministres, qu'il en opère quelques-unes par les âmes des martyrs, comme s'ils vivaient encore ici-bas dans leur chair, ou qu'il les opère tous par le moyen des anges, à qui il donne ses ordres d'une manière invisible, immuable et incorporelle, en sorte que ce qu'on attribue aux martyrs ne soit dû qu'à leurs prières, à leur intercession, non pas à leur action; enfin soit que parmi ces merveilles les unes se fassent d'une manière, les autres d'une autre qu'on ne saurait comprendre, elles ne laissent pas toutefois d'être autant de témoignages favorables à la foi qui prêche que la chair ressuscitera pour l'éternité.

CHAPITRE X.

Combien les Martyrs qui obtiennent de Dieu des miracles afin que le vrai Dieu soit honoré, sont-ils plus dignes de nos hommages que les démons qui ne font des miracles que pour se faire passer eux-mêmes pour dieux.

A cela peut-être y en aura-t-il qui nous répondront que leurs dieux aussi ont fait des miracles. Voilà qui est bien, s'ils en viennent enfin à comparer leurs dieux à des hommes d'entre nous qui ne sont plus. Diront-ils aussi que leurs divi-

CAPUT IX.

Quod universa miracula, quæ per Martyres in Christi nomine fiunt, ei fidei testimonium ferant, qui in Christum Martyres crediderunt.

Cui, nisi huic fidei attestantur ista miracula, in qua prædicatur Christus resurrexisse in carne, et in cœlum ascendisse cum carne? Quia et ipsi Martyres hujus fidei martyres, id est, hujus fidei testes fuerunt, huic fidei testimonium perhibentes mundum inimicissimum et crudelissimum pertulerunt; eumque, non repugnando, sed moriendo vicerunt. Pro ista fide mortui sunt, qui hæc a Domino impetrare possunt, propter cujus nomen occisi sunt. Pro hac fide præcessit eorum mira patientia, ut in his miraculis tanta ista potentia sequeretur. Nam si carnis in æternum resurrectio vel non prævenit in Christo, vel non ventura est, sicut prænuntiatur a Christo, vel sicut prænuntiata est a Prophetis, a quibus prænuntiatus est Christus; (*a*) cur et mortui tanta possunt, qui pro ea fide, qua hæc resurrectio prædicatur, occisi sunt? Sive enim Deus ipse per se ipsum miro modo, quo res temporales operatur æternus, sive per suos ministros ista faciat; et eadem ipsa quæ per ministros facit, sive quædam faciat etiam per Martyrum spiritus, sicut per homines adhuc in corpore constitutos; sive omnia ista per Angelos, quibus invisibiliter, immutabiliter, et incorporaliter imperat, operetur; ut quæ per Martyres fieri dicuntur, eis orantibus tantum et impetrantibus, non etiam operantibus fiant; sive alia istis, alia illis modis, qui nullo modo comprehendi a mortalibus possunt: ei tamen attestantur hæc fidei, in qua carnis in æternum resurrectio prædicatur.

(*a*) Sic Mss. At editi, *quare Martyres tanta possunt.*

CAPUT X.

Quanto dignius honorentur Martyres, qui ideo multa mira obtinent, ut Deus verus colatur, quam dæmones, qui ob hoc quædam faciunt, ut ipsi dii esse credantur.

Hic forte dicturi sunt, etiam deos suos aliqua mira fecisse. Bene, si jam incipiunt deos suos nostris mortuis hominibus comparare. An dicent etiam se habere deos ex hominibus mortuis, sicut Herculem, sicut Romulum, sicut alios multos, quos in deorum nume-

nités, tels que Hercule, Romulus et tant d'autres qu'ils ont rangés au nombre des dieux, ne sont que des hommes qui ont été? Mais nos martyrs, à nous, ne sont point des dieux, car nous savons que le Dieu des martyrs et le nôtre ne font qu'un seul et même Dieu. On ne saurait non plus comparer les miracles opérés dans les temples des faux dieux, à ceux qui se sont faits par la vertu des reliques de nos martyrs. S'il semble y avoir entre les uns et les autres quelque ressemblance, leurs dieux sont vaincus par le nôtre, comme les mages de Pharaon l'ont été par Moïse. (*Exode*, VIII.) Les démons ont accompli ces miracles pour satisfaire ce même besoin d'impur orgueil qui les a poussés à vouloir être leurs dieux. Au contraire les martyrs, ou plutôt Dieu même, à la prière et avec le concours des martyrs, ne font leurs miracles que dans l'intérêt de la foi qui nous fera croire non point qu'ils sont eux-mêmes nos dieux, mais qu'ils ont un seul et même Dieu avec nous. Enfin nos adversaires ont bâti des temples, élevé des autels à de tels dieux, et ont établi des prêtres et des sacrifices en leur honneur; pour nous, au contraire, ce ne sont point des temples que nous élevons à nos martyrs comme à des dieux, ce sont des mémoires comme à des hommes que la mort a frappés, mais dont les âmes vivent auprès de Dieu, et, dans ces mémoires si nous plaçons des autels, ce n'est point pour offrir dessus des sacrifices aux martyrs, mais au Dieu unique des martyrs qui est aussi le nôtre. Dans le sacrifice que nous offrons sur ces autels, leurs noms sont prononcés en leur lieu, comme étant ceux d'hommes de Dieu qui ont vaincu le monde en son nom, mais ils ne sont point invoqués par le prêtre qui offre le sacrifice, car c'est à Dieu, non à eux qu'il l'offre, lors même qu'il l'offre dans l'oratoire érigé en leur mémoire, attendu qu'il est le prêtre de Dieu, non pas celui des martyrs. Quant au sacrifice, c'est le corps même du Christ qui ne leur est point offert à eux, attendu qu'ils sont eux-mêmes ce corps. Quels thaumaturges devons-nous donc croire de préférence? Sont-ce ceux qui veulent être tenus pour dieux par ceux pour qui ils accomplissent ces merveilles, ou bien ceux qui opèrent tous les miracles qu'ils font, pour qu'on croie un Dieu qui n'est autre que le Christ? ou bien sont-ce ceux qui veulent que tous leurs crimes mêmes soient sacrés; ou ceux qui ne veulent point que leurs louanges mêmes soient chose sainte, mais qui rapportent toutes celles qu'ils ont méritées en vérité à l'accroissement de la gloire de celui en qui ils sont loués? Car c'est dans le Seigneur que leurs âmes sont louées. (*Ps.* XXXIII, 3.) Croyons-les donc, quand ils nous disent la vérité et quand ils opèrent des miracles; car c'est en professant la vérité qu'ils sont morts, afin de pouvoir faire ces merveilles. Or, dans les vérités qu'ils professent, la pre-

rum receptos opinantur? Sed nobis Martyres non sunt dii: quia unum eumdemque Deum et nostrum scimus et Martyrum. Nec tamen miraculis, quæ per Memorias nostrorum Martyrum fiunt, ullo modo comparanda sunt miracula, quæ facta per templa perhibentur illorum. Verum si qua similia videntur, sicut a Moyse magi Pharaonis (*Exod.*, VIII), sic eorum dii victi sunt a Martyribus nostris. Fecerunt autem illa dæmones eo fastu impuræ superbiæ, quo eorum dii esse voluerunt: faciunt autem ista Martyres, vel potius Deus vel orantibus aut cooperantibus eis, ut fides illa proficiat, qua eos, non deos esse nostros, sed unum Deum habere nobiscum credamus. Denique illi talibus diis suis et templa ædificaverunt, et statuerunt aras, et sacerdotes instituerunt, et sacrificia fecerunt: nos autem Martyribus nostris non templa sicut diis, sed Memorias sicut hominibus mortuis, quorum apud Deum vivunt spiritus, fabricamus; nec ibi erigimus altaria, in quibus sacrificemus Martyribus, sed uni Deo et Martyrum et nostro (*a*): ad quod sacrificium, sicut homines Dei, qui mundum in ejus confessione vicerunt, suo loco et ordine nominantur; non tamen a sacerdote, qui sacrificat, invocantur. Deo quippe, non ipsis sacrificat, quamvis in Memoria sacrificet eorum: quia Dei sacerdos est, non illorum. Ipsum vero sacrificium corpus est Christi, quod non offertur ipsis, quia hoc sunt et ipsi. Quibus igitur potius credendum est miracula facientibus? Eisne qui se ipsos volunt haberi deos ab his quibus ea faciunt; an eis qui, ut in Deum credatur, quod et Christus est, faciunt quidquid mirabile faciunt? Eisne qui sacra sua etiam crimina sua esse voluerunt; an eis qui nec laudes suas volunt esse sacra sua, sed totum quod veraciter laudantur, ad ejus gloriam proficere in quo laudantur? In Domino quippe laudantur animæ eorum. (*Psal.* XXXIII, 3.) Credamus ergo eis et vera dicentibus, et mira facientibus. Dicendo enim vera, passi sunt, ut possent facere mira. In eis veris est præcipuum, quod Christus resurrexit a mortuis, et immortalitatem resurrectio-

(*a*) Hic editi addunt, *sacrificium immolamus*: quod abest a Mss.

mière est que le Christ est ressuscité d'entre les morts, et qu'il a montré le premier l'immortalité de la résurrection dans sa chair, immortalité qu'il nous a promise ou au commencement du siècle nouveau, ou à la fin de celui-ci.

CHAPITRE XI.

Contre les disciples de Platon, qui s'appuient sur le poids naturel des éléments pour conclure qu'un corps terrestre ne peut être dans le ciel.

1. Des philosophes dont le Seigneur sait à quel point les pensées sont vaines (*Ps.* XCIII, 11), tirent, du poids des éléments, des conclusions contraires à ce grand don de Dieu. Platon, leur maître, leur a, en effet, appris que les deux plus grands corps du monde, placés à des distances extrêmes, sont joints et unis entre eux par deux corps, l'air et l'eau. Il suit de là, disent-ils, que puisque le premier corps, en allant de bas en haut, est la terre, le second, au-dessus de la terre, l'eau, le troisième, au-dessus de l'eau, l'air, et le quatrième au-dessus de l'air, le ciel, il ne peut y avoir de corps terrestre dans le ciel; car pour demeurer à sa place, chaque élément est tenu en équilibre par son propre poids. Voilà par quels arguments la faiblesse humaine, sous l'empire de la vanité, s'inscrit en faux contre la toute-puissance de Dieu. Que font donc dans l'air tant de corps terrestres, puisque l'air est le troisième élément au-dessus de la terre? Est-ce que, par hasard, celui qui a donné aux corps des oiseaux la faculté de se soutenir en l'air, par des plumes légères, ne peut donner au corps de l'homme, devenu immortel, la vertu d'habiter aussi au haut du ciel? Mais les animaux terrestres qui ne peuvent voler, au nombre desquels se trouvent les hommes, devraient vivre dans la terre de même que les poissons qui sont aquatiques vivent dans l'eau. Pourquoi donc l'animal terrestre ne tire-t-il point sa vie au moins du second élément, c'est-à-dire de l'eau, mais du troisième? Pourquoi appartenant à la terre, ne peut-il vivre dans le second élément qui est la terre, sans être suffoqué à l'instant, et pourquoi faut-il qu'il soit dans le troisième pour vivre? Y aurait-il donc là erreur des éléments? Mais non, ce n'est point la nature qui est en défaut, c'est bien plutôt le raisonnement de nos philosophes. Je ne veux point répéter ici ce que j'ai déjà dit dans le treizième livre de cet ouvrage, qu'il y a une foule de corps terrestres et pesants, tels que le plomb, auxquels les artisans donnent une forme qui leur permet de nager sur l'eau, et nous refuserons à l'artisan de toute-puissance le pouvoir de donner au corps de l'homme la faculté de s'élever dans le ciel et d'y demeurer?

2. D'ailleurs ces philosophes ne trouvent ab-

nis in sua carne primus ostendit, quam nobis adfuturam, vel in principio novi sæculi, vel in hujus fine promisit.

CAPUT XI.

Contra Platonicos, qui de naturalibus elementorum ponderibus argumentantur, terrenum corpus in cœlo esse non posse.

1. Contra quod magnum Dei donum ratiocinatores isti, quorum cogitationes novit Dominus quoniam vanæ sunt (*Psal.* XCIII, 11), de ponderibus elementorum argumentantur : quoniam scilicet magistro Platone didicerunt, mundi duo corpora maxima atque postrema duobus mediis, aere scilicet et aqua, esse copulata atque conjuncta. Ac per hoc, inquiunt, quoniam terra ab hinc sursum versus est prima, secunda aqua super terram, tertius aer super aquam, quartum super aera cœlum; non potest esse terrenum corpus in cœlo. Momentis enim propriis, ut ordinem suum teneant, singula elementa librantur. Ecce qualibus argumentis omnipotentiæ Dei humana contradicit infirmitas, quam possidet vanitas. Quid ergo faciunt in aere terrena tot corpora, cum a terra sit aer tertius? Nisi forte, qui per plumarum et pennarum levitatem donavit avium terrenis corporibus ut portentur in aere, immortalibus factis corporibus hominum non poterit donare virtutem, qua etiam in summo cœlo valeant habitare. Animalia quoque ipsa terrena, quæ volare non possunt, in quibus et homines sunt, sicut sub aqua pisces, quæ sunt aquarum animalia, ita sub terra vivere debuerunt. Cur ergo non saltem de secundo, id est, de aquis, sed de elemento tertio terrenum animal carpit hanc vitam? Quare cum pertineat ad terram, in secundo, quod super terram est, elemento vivere si cogatur, continuo suffocatur, et ut vivat, vivit in tertio? An errat hic ordo elementorum, vel potius non in natura rerum, sed in istorum argumentationibus deficit? Omitto dicere, quod jam in tertio decimo libro dixi, quam multa gravia terrena sint corpora, sicut plumbum, et formam tamen ab artifice accipiant, qua natare valeant super aquam : et ut accipiat qualitatem corpus humanum, qua ferri in cœlum, et esse possit in cœlo, omnipotenti artifici contradicitur?

2. Jam vero contra illud quod dixi superius, etiam istum considerantes atque tractantes elementorum

solument aucune considération tirée de l'ordre des éléments sur lequel ils s'appuient, à opposer à ce que j'ai dit plus haut. En effet, de ce que la terre est la première dans l'ordre des éléments, l'eau la seconde, l'air la troisième, et le ciel la quatrième, il ne s'ensuit point que la nature de l'âme ne soit point au-dessus de tout cela. En effet, si Platon nie qu'elle soit un corps, Aristote en fait un cinquième corps. Or, si elle est un cinquième corps, il est hors de doute qu'elle est supérieure aux autres, et si elle n'est point un corps, elle est bien au-dessus de tout corps. Que fait-elle dans les corps terrestres? que fait, au sein de la matière, cette substance plus subtile qu'elle? que fait sous ce poids, une nature plus légère que les autres natures, et, dans cette lenteur, un être plus vif que tous les autres? L'excellence de sa nature ne pourra-t-elle procurer à son corps la faculté de s'élever dans le ciel, et, quand la nature des corps terrestres peut retenir les âmes en bas, les âmes à leur tour ne pourront-elles élever ces corps terrestres en haut?

3. Si nous en venons maintenant aux miracles de leurs dieux qu'ils opposent à ceux de nos martyrs, ne trouverons-nous point qu'ils les ont faits pour nous, et qu'ils sont tout à notre avantage? En effet, parmi les grands miracles opérés par leurs dieux, on peut citer celui que rapporte Varron, d'une vestale demeurée pure, qui soupçonnée à tort de n'avoir point conservé la virginité, et exposée par là au danger d'être mise à mort, puisa, dit-on, avec un crible, de l'eau dans le Tibre et la porta à ses juges, sans qu'il s'en perdît une seule goutte? Qui donc soutenait l'eau sur ce crible, en dépit de son poids? qui donc l'empêchait de tomber à terre par tant d'ouvertures? Un dieu, répondra-t-on, peut-être, ou quelque démon. Si c'est un dieu, est-il plus grand que celui qui a fait le monde? Si c'est un démon, est-il plus puissant que l'ange serviteur du Dieu qui a fait le monde? Mais que ce soit un dieu inférieur, un ange ou un démon, il a donc pu suspendre les lois de la pesanteur de l'élément humide, au point que la nature de l'eau parût changée; et le Dieu tout-puissant qui a lui-même créé tous les éléments, ne pourrait point ôter à un corps terrestre le poids qui l'incline en bas, pour faire habiter à ce corps vivifié le même élément où il plaira à l'esprit vivifiant d'habiter lui-même?

4. Après cela, comme ces philosophes placent l'air entre le feu au-dessus et l'eau au-dessous, comment se fait-il que nous le trouvons souvent entre l'eau et l'eau, ou entre l'eau et la terre? En effet, les nuées ne sont-elles point de l'eau? et pourtant il y a de l'air entre elles et la mer. Quels sont, je vous prie, la loi de la pesanteur et l'ordre des éléments qui font que des torrents d'une grande violence et d'une extrême abon-

ordinem, quo confidunt, non inveniunt omnino quod dicant. Sic est enim hinc sursum versus terra prima, aqua secunda, tertius aer, quartum cœlum, ut super omnia sit animæ natura. Nam et Aristoteles quintum corpus eam dixit esse, et Plato nullum. Si quintum esset, certe superius esset cæteris: cum vero nullum est, multo magis superat omnia. In terreno ergo quid facit corpore? In hac mole quid agit subtilior omnibus? In hoc pondere quid agit levior omnibus? In hac tarditate quid agit celerior omnibus? Itane per hujus tam excellentis naturæ meritum non poterit effici, ut corpus ejus levetur in cœlum, et cum valeat nunc natura corporum terrenorum deprimere animas deorsum, aliquando et animæ levare sursum terrena corpora non valebunt?

3. Jam si ad eorum miracula veniamus, quæ facta a diis suis opponunt Martyribus nostris, nonne etiam ipsa pro nobis facere, et nobis reperientur omnino proficere? Nam inter magna miracula deorum suorum, profecto magnum illud est, quod Varro commemorat, Vestalem virginem, cum periclitaretur falsa suspicione de stupro, cribrum implesse aqua de Tiberi, et ad suos judices nulla ejus parte stillante portasse. Quis aquæ pondus supra cribrum tenuit? Quis tot cavernis patentibus nihil inde in terram cadere permisit? Responsuri sunt: Aliquis deus, aut aliquis dæmon. Si deus, numquid major est Deo qui fecit hunc mundum? Si dæmon, numquid potentior est Angelo, qui Deo servit, a quo factus est mundus? Si ergo deus minor, vel angelus, vel dæmon potuit pondus humidi elementi sic suspendere, ut aquarum videatur mutata fuisse natura: itane Deus omnipotens, qui omnia ipse creavit elementa, terreno corpori grave pondus auferre non poterit, ut in eodem elemento habitet vivificatum corpus, in quo voluerit vivificans spiritus?

4. Deinde cum aera medium ponant inter ignem de super et aquam subter, quid est quod eum inter aquam et aquam, et inter aquam et terram sæpe invenimus? Quid enim volunt esse aquosas nubes, inter quas et maria aer medius reperitur? Quonam, quæso, elementorum pondere atque ordine efficitur, ut tor-

dance sont suspendues en l'air dans les nues, avant de courir au-dessous de l'air sur la terre? Enfin pourquoi l'air tient-il le milieu entre les hauteurs du ciel et la nudité de la terre, dans toute l'étendue de l'univers, si sa place est entre le ciel et l'eau, de même que celle de l'eau est entre lui et la terre?

5. Enfin si la succession des éléments est telle que les deux extrêmes, c'est-à-dire, le feu et la terre soient unis, selon Platon, par deux éléments mitoyens, qui sont l'air et l'eau; en sorte que le ciel occupe le haut et la terre le bas, comme qui dirait les fondements du monde, et que ce soit à cause de cela que la terre ne puisse se trouver dans le ciel, comment se fait-il qu'il y ait du feu même au sein de la terre? Car d'après le raisonnement des Platoniciens, ces deux éléments, la terre et le feu, doivent se trouver chacun à une place particulière, en sorte que de même que les Platoniciens ne veulent point que ce qui est d'en bas se trouve en haut, ainsi ce qui est d'en haut ne puisse se trouver en bas. De même donc, que d'après eux, il ne peut et ne pourra jamais se rencontrer une parcelle de terre dans le ciel; de même nous ne devrions point voir la moindre parcelle de feu sur la terre. Or, non-seulement il s'en trouve sur la terre, mais il y en a tellement dans la terre même, que le sommet des montagnes en vomit; sans compter que dans le cours ordinaire de la vie, non-seulement nous voyons du feu sur la terre, mais encore nous le voyons sortir de la terre, puisqu'il vient des pierres et du bois qui, sans aucun doute, sont des corps terrestres? Ils répondent à cela que le feu d'en haut est tranquille, pur, inoffensif et éternel; tandis que celui d'en bas est agité, fumeux, altérable et altérant. Cependant il n'altère point les montagnes non plus que les cavernes de la terre, où il brûle sans cesse. Mais je le veux bien, celui-là diffère de celui-ci pour être en rapport avec un séjour terrestre, pourquoi donc ne pas vouloir que nous croyions que la nature des corps terrestres deviendra un jour incorruptible pour convenir au ciel, de même que le feu corruptible convient à la terre? Les Platoniciens ne disent donc rien de concluant en s'appuyant sur la loi de la pesanteur et sur l'ordre dans lequel les éléments se succèdent, pour refuser au Dieu tout-puissant, la possibilité de rendre nos corps capables d'habiter aussi dans le ciel.

CHAPITRE XII.

Contre les invectives des infidèles, qui se rient des chrétiens parce qu'ils croient à la résurrection de la chair.

1. Mais pressant davantage leurs questions, et raillant la foi que nous avons à la résurrection

rentes violentissimi atque undosissimi, ante quam sub aere in terris currant, super aera in nubibus pendeant? Cur denique aer est medius inter summa cœli, et (*a*) nuda terrarum, quaquaversum orbis extenditur, si locus ejus inter cœlum et aquas, sicut aquarum inter ipsum et terras est constitutus?

5. Postremo si ita est elementorum ordo dispositus, ut secundum Platonem duobus mediis, id est, aere et aqua, duo extrema, id est, ignis et terra, jungantur, cœlique obtineat ille (*b*) summi locum, hæc autem imi, velut fundaminis mundi, et ideo in cœlo esse non potest terra; cur est ipse ignis in terra? Secundum hanc quippe rationem ita ista duo elementa in locis propriis, imo ac summo, terra et ignis esse debuerunt, ut quemadmodum nolunt in summo esse posse quod imi est, ita nec in imo posset esse quod summi est. Sicut ergo nullam putant vel esse vel futuram esse terræ particulam in cœlo, ita nullam particulam videre debuimus ignis in terra. Nunc vero non solum in terris, verum etiam sub terris ita est, ut eum eructuent vertices montium; præter quod in usibus hominum et esse ignem in terra, et eum nasci videmus ex terra : quando quidem et de lignis et de lapidibus nascitur, quæ sunt corpora sine dubitatione terrena. Sed ille, inquiunt, ignis est tranquillus, purus, innoxius, sempiternus : iste autem turbidus, fumeus, corruptibilis atque corruptor. Nec tamen corrumpit montes, in quibus jugiter æstuat, cavernasque terrarum. Verum esto, sit illi iste dissimilis, ut terrenis habitationibus congruat : cur ergo nolunt, ut credamus naturam corporum terrenorum aliquando incorruptibilem factam cœlo convenientem futuram, sicut nunc ignis corruptibilis his convenit terris? Nihil igitur afferunt ex ponderibus atque ordine elementorum, unde omnipotenti Deo, quo minus faciat corpora nostra talia, ut etiam in cœlo possint habitare, præscribant.

CAPUT XII.

Contra calumnias infidelium, quibus Christianos de credita carnis resurrectione irrident.

1. Sed scrupulosissime quærere, et fidem qua cre-

(*a*) Ita Mss. At editi, *et ima terrarum.* — (*b*) Editi, *summum* : dissentientibus Mss.

de la chair, nos adversaires nous demandent ordinairement si les germes abortifs doivent aussi ressusciter; ils nous demandent encore, à cause de ces paroles du Seigneur : « En vérité je vous le dis, il ne périra pas un seul cheveu de votre tête, » (*Luc*, XXI, 18) si tous les hommes auront même taille et même force, ou si les corps différeront de grandeur. Car si tous les corps doivent être égaux, ou les germes abortifs, supposé qu'ils ressuscitent, prendront-ils la matière qui faisait défaut à leur corps, et s'ils ne ressuscitent point, par la raison qu'ils ne sont point nés, mais qu'ils ont simplement été répandus, ils nous font la même question au sujet des petits enfants, et nous demandent où ils prendront ce développement corporel que nous voyons leur manquer à présent s'ils meurent à cet âge; car nous ne saurions dire que ces enfants-là ne ressusciteront point, puisqu'ils ont eu la faculté non-seulement de naître mais encore de renaître. Après cela, ils nous demandent le mode que doit affecter cette égalité générale; car si nous devons tous être aussi grands et aussi gros les uns et les autres, que le furent ceux qui, dans cette vie, ont atteint la taille la plus haute et la plus grosse, on nous demande, non pas seulement à propos des petits enfants, mais au sujet de la plupart des hommes, où ils prendront alors ce qui leur manque aujourd'hui si chacun doit recouvrer alors ce qu'il a possédé ici. S'il faut entendre ces paroles de l'Apôtre : « Nous devons tous atteindre à la nature de l'âge parfait du Christ; » (*Ephés.*, IV, 14) et ces autres : « Ceux que Dieu a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, » (*Rom.*, VIII, 29) en ce sens que la taille et la nature du corps du Christ deviendront la taille et la nature du corps de tous ceux qui seront dans son royaume, il faudra retrancher à la grandeur et à la grosseur du corps de bien des hommes; que deviennent en ce cas ces paroles : « Il ne périra pas un seul cheveu de votre tête, » s'il doit y avoir tant de perte pour le corps? On pourrait même, au sujet des cheveux, demander s'il en reviendra tout ce que le ciseau en a retranché. S'il en doit être ainsi, qui ne frémirait à la pensée d'une telle difformité? Car il semble par une suite nécessaire, que les ongles aussi devront recouvrer tout ce que les soins de propreté donnés au corps en ont fait retrancher. Où sera alors la beauté de ces corps qui certainement devra être plus grande dans la vie immortelle qu'elle ne peut l'être dans cette vie corruptible? Si tout cela ne revient point, ce sera donc autant de perdu. Comment donc alors, continuent-ils, ne doit-il pas périr un seul cheveu de la tête? Ils raisonnent de même pour l'embonpoint et la maigreur; car si nous devons

dimus resurrecturam carnem, ita quærendo, assolent irridere : Utrum fetus abortivi resurgant? Et quoniam Dominus ait : « Amen dico vobis, capillus capitis vestri non peribit : » (*Luc.*, XXI, 18) utrum statura et robur æqualia futura sint omnibus, an diversæ corporum quantitates? Si enim æqualitas corporum erit, unde habebunt quod hic non habuerunt in mole corporis illi abortivi, si resurgent et ipsi? Aut si non resurgent, quia nec nati sunt, sed effusi, eamdem quæstionem de parvulis versant, unde illis mensura corporis, quam nunc defuisse videmus, accedat, cum in hac ætate moriuntur. Neque enim dicturi sumus, eos non resurrecturos, qui non solum generationis, verum etiam regenerationis capaces sunt. Deinde interrogant, quem modum ipsa æqualitas habitura sit. Si enim tam magni et tam longi erunt omnes, quam fuerunt quicumque hic fuerunt maximi atque longissimi, non solum de parvulis, sed (*a*) de plurimis quærunt, unde illis accessurum sit, quod hic defuit, si hoc quisque recipiet, quod hic habuit. Si autem, quod ait Apostolus, occursuros nos omnes « in mensuram ætatis plenitudinis Christi, » (*Ephes.*, IV, 13) et illud alterum, « quos prædestinavit conformes (*b*) imaginis Filii sui, » (*Rom.*, VIII, 29) sic intelligendum est, ut statura et modus Christi corporis omnium qui in regno ejus erunt, humanorum corporum sit futurus: Multis erit, inquiunt, de magnitudine et longitudine corporis detrahendum : et ubi jam erit : « Capillus capitis vestri non peribit, » si de ipsa corporis quantitate tam multum peribit? Quamvis et de ipsis capillis possit inquiri, utrum redeat quidquid tondentibus decidit. Quod si rediturum est, quis non exhorreat illam deformitatem? Nam hoc et de unguibus videtur necessario secuturum, ut redeat tam multum quod corporis (*c*) curatura desecuit. Et ubi erit decus? quod certe majus, quam in ista esse corruptione potuit, in illa jam immortalitate esse debebit. Si autem non redibit, ergo peribit : quomodo ergo, inquiunt, capillus capitis non peribit? De macie quoque vel pinguedine similiter disputant. Nam si æquales

(*a*) Sic Mss. Editi vero, *sed et de plurimis magnis quærunt.* — (*b*) Editi addunt *fieri :* quod verbum hoc Apostoli loco non reperiri in Mss. jam aliquoties est observatum. — (*c*) Editi, *cura.* Melius Mss. *curatura.*

tous être pareils, il n'y aura plus ni maigres ni gras, par conséquent les uns gagneront et les autres perdront quelque chose; ce n'est donc point ce qui a été qu'on recouvrera, mais les uns acquerront quelque chose qu'ils n'auront point eu, et d'autres perdront quelque chose qu'ils ont eu.

2. Quant à la corruption et à la décomposition même après la mort des corps, dont une partie retourne en poussière, une autre partie s'évapore dans les airs, les uns deviennent la proie des bêtes, les autres sont consumés par le feu; ceux-ci périssent dans un naufrage, et ceux-là au sein des eaux où leur chair se pourrit et se fond en une matière liquide, ce n'est point une petite difficulté pour nos adversaires, qui ne croient pas que tous ces éléments puissent se recomposer en chair et revenir à leur premier état. Ils s'attachent aussi à toutes les difformités, à tous les vices, soit naturels, soit accidentels, et citent avec horreur et dérision ces enfantements monstrueux, et demandent en quel état ressusciteront ces monstres. Si nous disons que leur corps ne conservera aucune de ces difformités, ils s'apprêtent à nous confondre en nous objectant les cicatrices avec lesquelles nous prêchons que le Seigneur Christ est ressuscité. Mais la difficulté la plus grande de toutes qu'ils nous font, est celle de savoir dans quelle chair doit ressusciter celle d'un homme qui, poussé par la faim, s'est nourri de la chair de son semblable; car la chair de ce dernier s'est changée en celle de l'homme qui s'est nourri de tels aliments et a pris la place de ce que la maigreur lui avait fait perdre. Reviendra-t-elle à celui dont elle fut d'abord la chair, ou bien à celui dont elle est devenue la nourriture? Telle est la question qu'ils nous adressent pour tourner la résurrection en ridicule, et pour promettre à l'âme humaine soit, avec Platon, une succession de véritables misères et de fausses félicités, ou, avec Porphyre, après un grand nombre de révolutions par divers corps, un terme définitif à ses malheurs, dans lesquels elle ne doit plus jamais retomber, non point parce qu'elle aura un corps immortel, mais parce qu'elle se dégagera pour jamais de tout corps.

CHAPITRE XIII.

Les germes abortifs ne sont-ils pas du nombre des êtres qui doivent ressusciter, s'ils sont au nombre des morts?

A ces objections que je viens de me faire en me mettant à la place de nos adversaires, je vais répondre, avec l'assistance que la miséricorde de Dieu donnera à mes efforts. Je n'ose ni affirmer ni nier que les germes abortifs, qui sont morts

omnes erunt; non utique alii macri, alii pingues erunt. Accedet ergo aliis aliquid, aliis minuetur. Ac per hoc, non quod erat recipiendum, sed alicubi addendum est, quod non fuit; et alicubi perdendum, quod fuit.

2. De ipsis etiam corruptionibus et dilapsionibus corporum mortuorum, cum aliud vertatur in pulverem, in auras aliud exhaletur; sint quos bestiæ, sint quos ignis absumat; naufragio vel quibuscumque aquis ita quidam pereant, ut eorum carnes in humorem putredo dissolvat; non mediocriter permoventur, atque omnia ista recolligi in carnem et redintegrari posse non credunt. Consectantur etiam quasque fœditates et vitia, sive (*a*) accedant, sive nascantur: ubi et monstrosos partus cum horrore atque irrisione commemorant, et requirunt quænam cujusque deformitatis resurrectio sit futura. Si enim nihil tale redire in corpus hominis dixerimus, responsionem nostram de locis vulnerum, cum quibus Dominum Christum resurrexisse prædicamus, se confutaturos esse præsumunt. Sed inter hæc omnia quæstio difficillima illa proponitur, in cujus carnem reditura sit caro, qua corpus alterius vescentis, humana viscera fame compellente, nutritur. In carnem quippe conversa est ejus, qui talibus vixit alimentis; et ea quæ macies ostenderat detrimenta, supplevit. Utrum ergo illi redeat homini cujus caro prius fuit, an illi potius cujus postea facta est, ad hoc percontantur, ut fidem resurrectionis illudant: ac sic animæ humanæ, aut alternantes, sicut Plato, veras infelicitates falsasque promittant beatitudines; aut post multas itidem per diversa corpora revolutiones, aliquando tamen eam, sicut Porphyrius, finire miserias, et ad eas nunquam redire fateantur; non tamen corpus habendo immortale, sed corpus omne fugiendo.

(*a*) Vind. Am. Er. et Mss. *sive accidant*.

CAPUT XIII.

An abortivi non pertineant ad resurrectionem, si pertinent ad numerum mortuorum.

Ad hæc ergo quæ ab eorum parte contraria, me digerente, mihi videntur opposita, misericordia Dei

dans le sein de la mère, après y avoir eu vie, doivent ressusciter, bien que je ne voie pas comment il n'y aurait point de résurrection pour eux, s'ils comptent au nombre des morts. En effet, ou bien tous les morts ne doivent point ressusciter, et il y aura des âmes humaines éternellement dépourvues de corps, après en avoir eu un, bien que dans le sein de leur mère; ou bien, si toute âme humaine doit recouvrer à la résurrection le corps qu'elle a eu vivant, en quelque lieu qu'elle l'ait eu, et qu'elle l'ait quitté par la mort, je ne sais pas comment dire que toute espèce de morts, même de ceux qui sont morts dans le sein de leur mère, ne doit point avoir part à la résurrection. Mais quel que soit le sentiment qu'on ait sur ces choses, on doit entendre de ces germes abortifs s'ils ressuscitent, ce que je vais dire des enfants déjà nés.

CHAPITRE XIV.

Les enfants doivent-ils ressusciter dans un corps tel que celui qu'ils auraient eu s'ils avaient vécu?

Que dirons-nous des enfants, sinon qu'ils ne doivent point ressusciter avec un corps petit comme celui où la mort les a frappés, et qu'ils acquerront, par une opération aussi rapide qu'admirable, le développement qu'ils devaient recevoir plus lentement de l'action du temps? Car si cette parole du Seigneur : « Un cheveu ne périra point de votre tête, » signifie que rien de ce que nous avons eu ne doit nous faire défaut, elle ne veut pas dire que ce qui nous manquait ne nous sera point donné. Or, à l'enfant que frappe la mort, ce qui manque c'est le développement complet du corps; à un enfant parfait ce qui fait défaut c'est la perfection de son accroissement corporel, qui s'arrête lorsqu'il est frappé de mort et ne peut devenir plus grand. Or, tous les hommes ont ce genre de perfection, au moment de leur conception et de leur naissance, mais ils ne l'ont que d'une manière rationnelle, non matérielle, de même que tous les membres du corps se trouvent d'une manière latente dans le germe, quoique plusieurs manquent encore, même après la naissance, tels que les dents et autres organes semblables. C'est dans ce plan arrêté pour chaque espèce de corps matériel que se trouve, en quelque façon, dessiné d'avance, ce qui n'est pas encore, ou plutôt ce qui est déjà à l'état latent, et qui, avec le temps, sera ou paraîtra. Dans ce plan, l'enfant est donc déjà petit ou grand, selon qu'il doit être petit ou grand. Il est évident que nous n'avons aucune perte à craindre pour le corps, d'après ce plan, dans la résurrection de la chair,

meis nisibus opem ferente, respondeam. Abortivos fetus, qui cum jam vixissent in utero, ibi sunt mortui, resurrecturos ut affirmare, ita negare non audeo : quamvis non videam quomodo ad eos non pertineat resurrectio mortuorum, si non eximuntur de numero mortuorum. Aut enim non omnes mortui resurgent, et erunt aliquæ humanæ animæ sine corporibus in æternum, quæ corpora humana, quamvis intra viscera materna, gestarunt : aut si omnes animæ humanæ recipient resurgentia sua corpora, quæ habuerunt ubicumque viventia, et morientia reliquerunt, non invenio quemadmodum dicam ad resurrectionem non pertinere mortuorum, quoscumque mortuos etiam in uteris matrum. Sed utrumlibet de his quisque sentiat, quod de jam natis infantibus dixerimus, hoc etiam de illis intelligendum est, si resurgent.

CAPUT XIV.

An infantes in ea sint resurrecturi habitudine corporis, quam habituri erant ætatis accessu.

Quid ergo de infantibus dicturi sumus, nisi quia non in ea resurrecturi sunt corporis exiguitate, qua mortui; sed quod eis tardius accessurum erat tempore, hoc sunt illo Dei opere miro atque celerrimo recepturi? In sententia quippe Domini, ubi ait : « Capillus capitis vestri non peribit, » (*Luc.*, XXI, 18) dictum est non defuturum esse quod fuit, non autem negatum est adfuturum esse quod defuit. Defuit autem infanti mortuo perfecta quantitas sui corporis : perfecto quippe infanti deest utique perfectio magnitudinis corporalis; quæ cum accesserit, jam statura longior esse non possit. Hunc perfectionis modum sic habent omnes, ut cum illo concipiantur atque nascantur; sed habent in ratione, non in mole : sicut ipsa jam membra omnia sunt latenter in semine, cum etiam natis nonnulla adhuc desint, sicut dentes, ac si quid ejusmodi. In qua ratione uniuscujusque materiæ indita corporali, jam quodam modo, ut ita dicam, (*a*) liciatum esse videtur, quod nondum est, imo quod latet, sed accessu temporis erit, vel potius apparebit. In hac ergo infans, jam brevis aut longus est, qui brevis longusve futurus est. Secundum hanc rationem profecto in resurrectione corporis, detrimenta corporis non timemus : quia etsi æqualitas futura esset omnium, ita ut omnes usque ad gigan-

(*a*) Vind. Am. et Er. *innatum*.

attendu que, dans l'hypothèse où tous devraient être égaux, et atteindre une taille de géants, ceux qui ont été géants ici-bas, ne perdraient rien de leur taille première, puisque cette perte ne pourrait leur arriver qu'en contradiction avec la parole du Christ qui a dit qu'il ne périrait point un seul cheveu de notre tête. D'ailleurs comment le Créateur, l'admirable artisan, qui a tiré toutes choses du néant pourrait-il se trouver au dépourvu pour ajouter à un être ce qu'il saurait devoir lui être ajouté?

CHAPITRE XV.

Tous les corps doivent-ils ressusciter de la même manière que le corps du Seigneur?

Ce qu'il y a de certain, c'est que le Christ est ressuscité avec un corps de la même taille que celui dans lequel il est mort, et on ne saurait dire que, lorsque le temps de la résurrection sera venu, son corps, pour égaler la plus haute stature, doive acquérir une grandeur qu'il n'avait point quand il apparut à ses disciples dans l'état où ils l'avaient connu. D'un autre côté, prétendre que tous les autres corps doivent être réduits aux proportions de celui du Seigneur, c'est faire périr beaucoup de choses dans certains corps quoique le Seigneur lui-même ait promis qu'il ne périra point un seul cheveu de la tête. Il ne reste donc plus à dire qu'une chose, c'est que chacun reprendra la taille qu'il a eue dans sa jeunesse, lors même qu'il serait mort âgé; et, dans ce cas, ce que l'Apôtre a dit de la mesure de l'âge parfait du Christ, doit être entendu d'une autre manière, c'est-à-dire en ce sens que le chef mystique des peuples chrétiens trouvera dans la perfection future de tous ses membres la mesure accomplie de son âge; ou bien si cette parole se rapporte à la résurrection des corps, il faut l'entendre en ce sens que les corps des morts ne ressusciteront ni au-dessus ni au-dessous de la jeunesse, mais dans l'âge et la force à laquelle nous savons que le Christ est arrivé ici-bas. Car, suivant les hommes les plus savants de ce siècle, la jeunesse durerait environ jusqu'à trente ans et se renfermerait dans ces limites au delà desquelles l'homme semble commencer à perdre quelque chose en descendant vers l'âge mûr et la vieillesse. Ce serait pour cela que l'Apôtre n'a point dit : A la mesure du corps ou de la taille, mais « A la mesure de l'âge parfait du Christ. »

teas magnitudines pervenirent, ne illi (*a*) qui maximi fuerunt, minus haberent aliquid in statura, quod eis contra sententiam Christi periret, qui dixit, nec capillum capitis esse periturum; Creatori utique qui creavit cuncta de nihilo, quomodo deesse posset, unde adderet quod addendum esse mirus artifex nosset?

CAPUT XV.

An ad Dominici corporis modum, omnium mortuorum resurrectura sint corpora.

Sed utique Christus in ea mensura corporis, in qua est mortuus, resurrexit, nec fas est dicere, cum resurrectionis omnium tempus venerit, accessuram corpori ejus eam magnitudinem, quam non habuit, quando in ea discipulis, in qua illis erat notus, apparuit, ut longissimis fieri possit æqualis. Si autem dixerimus ad Dominici corporis modum etiam quorumque majora corpora redigenda, peribit de multorum corporibus plurimum, cum ipse nec capillum periturum esse promiserit. Restat ergo, ut suam recipiat quisque mensuram, quam vel habuit in juventute, etiamsi senex est mortuus; vel fuerat habiturus, si ante est defunctus. Atque illud quod commemoravit Apostolus de mensura ætatis plenitudinis Christi (*Ephes.*, IV, 13), aut propter aliud intelligamus dictum esse, id est, ut illi capiti in populis Christianis accedente omnium perfectione membrorum ætatis ejus mensura compleatur : aut si hoc de resurrectione corporum dictum est, sic accipiamus dictum, ut nec ultra, nec infra (*b*) juvenilem formam resurgant corpora mortuorum; sed in (*c*) ejus ætate et robore, usque ad quam Christum hic pervenisse cognovimus. Circa triginta quippe annos definierunt esse, etiam sæculi hujus doctissimi homines, juventutem : quæ cum fuerit spatio proprio terminata, inde jam hominem in detrimenta vergere gravioris ac senilis ætatis. Et ideo non esse dictum, in mensuram corporis, vel in mensuram staturæ : sed, « in mensuram ætatis plenitudinis Christi. »

(*a*) Lov. *ne illi quidem qui.* Abest *quidem* ab editis aliis et Mss. — (*b*) Veteres libri, *juvenalem :* et infra cap. XVI, *juvenali :* atque ita constanter. — (*c*) Sic Mss. At editi, *sed in ea ætate.*

CHAPITRE XVI.

Ce qu'il faut entendre par ces mots : Prédestinés pour être conformes à l'image du Fils de Dieu.

Quant à ces paroles de l'Apôtre : « Prédestinés pour être conformes à l'image du Fils de Dieu, » (*Rom.*, VIII, 29) on peut aussi les entendre de l'homme intérieur, de même que ces autres que nous lisons ailleurs : « Ne vous conformez point au siècle présent, mais transformez-vous par le renouvellement de votre esprit. » (*Rom.*, XII, 2.) C'est donc en nous transformant pour ne point nous conformer au siècle présent que nous nous rendons conformes au Fils de Dieu. On peut encore entendre ces mots en ce sens que, de même qu'il est devenu semblable à nous, par sa condition mortelle, ainsi nous deviendrons semblables à lui par l'immortalité, ce qui se rapporte également à la résurrection du corps. Si, au contraire, ces paroles n'ont pour but que de nous faire savoir en quelle forme nos corps doivent ressusciter, la conformité, dont il est fait mention en cet endroit, de même que la mesure dont il est parlé ailleurs, ne doit point s'entendre de la taille, mais de l'âge. Nous ressusciterons donc tous avec un corps aussi grand que nous l'avons eu ou que nous l'eussions eu dans l'âge de la jeunesse, bien qu'il importe peu quant à la forme du corps qu'elle soit celle de l'enfance ou de la vieillesse puisque toute infirmité tant du corps que de l'âme doit disparaître. Aussi n'y a-t-il pas lieu à se livrer à de laborieuses discussions avec quiconque prétendrait que nous devons ressusciter dans un corps tel que celui que nous aurons au moment de la mort.

CHAPITRE XVII.

Les femmes, à la résurrection, doivent-elles conserver leur sexe et demeurer femmes?

De cette parole de l'Apôtre : « Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge et de la plénitude du Christ, » (*Ephés.*, IV, 13) et de ces autres : « Conformes à l'image du Fils de Dieu, » (*Rom.*, VIII, 29) plusieurs pensent que les femmes ne ressusciteront point avec leur sexe, et disent qu'elles doivent toutes ressusciter dans le sexe de l'homme, attendu qu'il n'y a que l'homme que Dieu ait tiré du limon, tandis qu'il a tiré la femme de l'homme. Mais l'opinion de ceux qui pensent que les deux sexes doivent ressusciter également, me semble plus sage. Car, à la résurrection, la concupiscence de la chair qui est la cause de la confusion n'existera plus; l'homme et la femme étaient nus avant leur péché, et ils n'en éprouvaient aucune impression de honte. Les

CAPUT XVI.

Qualis intelligenda sit sanctorum conformatio ad imaginem Filii Dei.

Illud etiam quod ait : « Prædestinatos conformes imaginis Filii Dei, » (*Rom.*, VIII, 29) potest et secundum interiorem hominem intelligi. Unde nobis alio loco dicit : « Nolite conformari huic sæculo, sed reformamini in novitate mentis vestræ. » (*Rom.*, XII, 2.) Ubi ergo reformamur, ne conformemur huic sæculo, ibi conformamur Dei Filio. Potest et sic accipi, ut quemadmodum ille nobis mortalitate, ita nos illi efficiamur immortalitate conformes : quod quidem et ad ipsam resurrectionem corporum pertinet. Si autem etiam in his verbis, qua forma resurrectura sint corpora sumus admoniti; sicut illa mensura, ita et ista conformatio, non quantitatis intelligenda est, sed ætatis. Resurgent itaque omnes tam magni corpore, quam vel erant, vel futuri erant in juvenili ætate : quamvis nihil oberit, etiam si erit infantilis vel senilis corporis forma, ubi nec mentis, nec ipsius corporis ulla remanebit infirmitas. Unde etiam si quis in eo corporis modo, in quo defunctus est, resurrecturum unumquemque contendit, non est cum illo laboriosa contradictione pugnandum.

CAPUT XVII.

An in suo sexu resuscitanda atque mansura sint corpora feminarum.

Nonnulli propter hoc quod dictum est : « Donec occurramus omnes (*a*) in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi, » (*Ephes.*, IV, 13) et « conformes imaginis Filii Dei ; » (*Rom.*, VIII, 29) nec in sexu femineo resurrecturas feminas credunt, sed in virili omnes aiunt : quoniam Deus solum virum fecit ex limo, feminam ex viro. Sed mihi melius sapere videntur, qui utrumque sexum resurrecturum esse non dubitant. Non enim libido ibi erit, quæ confusionis est causa. Nam prius quam peccassent, nudi erant, et non confundebantur vir et femina. Corporibus ergo illis vitia detrahentur, natura servabitur.

(*a*) Hic in sola editione Lov. additur *in unitatem fidei.*

corps ressuscités seront donc dépouillés de leurs vices, ils ne conserveront que leur nature. Or, dans la femme, le sexe n'est point vice, mais nature; sans doute cette nature ne sera plus destinée à l'union sexuelle et à l'enfantement, mais elle n'en aura pas moins les organes de la femme, sinon pour continuer leur ancienne destination, du moins pour constituer une beauté nouvelle dont la vue ne doit plus exciter la concupiscence, puisqu'il n'y aura plus de concupiscence; mais nous porter à louer la sagesse et la clémence de Dieu qui a fait ce qui n'était point et a arraché à la corruption ce qu'il a fait. Il fallait en effet, à l'origine du genre humain, que la femme fût tirée d'une côte d'Adam endormi, pour prophétiser dès lors le Christ et l'Eglise (*Gen.*, II, 21), car le sommeil de l'homme, c'était la mort du Christ, dont le côté a été ouvert d'un coup de lance sur la croix où il était suspendu inanimé, pour laisser couler du sang et de l'eau (*Jean*, XIX, 34), ou les sacrements sur lesquels nous savons que l'Eglise est édifiée; c'est l'expression même dont l'Ecriture se sert, quand elle nous dit, non point que Dieu, de la côte d'Adam, forma ou fit, « mais édifia le corps de la femme. » (*Gen.*, II, 22.) C'est ce qui fait que l'Apôtre appelle l'Eglise, l'édifice du corps de Jésus-Christ. (*Ephés.*, IV, 12.) La femme est donc une créature de Dieu, ainsi que l'homme, mais elle a été tirée de l'homme, pour marquer l'unité et pour être, par là, la figure du Christ et de l'Eglise. Celui qui a créé l'un et l'autre sexe les ressuscitera donc l'un et l'autre. Enfin Jésus-Christ lui-même, comme les Sadducéens, qui niaient la résurrection de la chair, lui demandaient auquel des sept frères appartiendrait la femme que chacun d'eux avaient possédée, l'un après l'autre, pour donner une postérité à leur frère défunt, selon que la loi le prescrivait, répondit : « Vous êtes dans l'erreur parce que vous ne connaissez ni les Ecritures ni la puissance de Dieu. » (*Matth.*, XXII, 29.) Et loin de dire, comme c'était le lieu, la femme dont vous me parlez ne sera plus une femme alors, mais un homme, il dit : « A la résurrection on ne prendra plus ni femme, ni mari, tous les hommes seront comme les anges de Dieu, dans le ciel; » (*Matth.*, XXII, 30) égaux aux anges par l'immortalité et la félicité, non quant à la chair, non quant à la résurrection dont les anges n'ont pas besoin, puisqu'ils ne peuvent mourir. Ce qu'il n'y aura plus, à la résurrection, d'après le Seigneur, ce ne sont donc point des femmes, mais des noces, et il le déclare dans une occasion où la question qui lui était faite, l'était en termes tels, qu'il était plus court et plus facile d'y répondre en disant que la femme ne devait plus alors conserver son sexe, s'il avait prévu qu'en effet elle ne devait point le garder; bien loin de là, il affirme au contraire que le sexe

Non est autem vitium sexus femineus, sed natura : quæ tunc quidem et a concubitu et a partu immunis erit : erunt tamen membra feminea, non accommodata usui veteri, sed decori novo, quo, non alliciatur aspicientis concupiscentia, quæ nulla erit, sed Dei laudetur sapientia atque clementia, qui et quod non erat fecit, et liberavit a corruptione quod fecit. Ut enim in exordio generis humani de latere viri dormientis costa detracta femina fieret (*Gen.*, II, 21), Christum et Ecclesiam tali facto jam tunc prophetari oportebat. Sopor quippe ille viri, mors erat Christi, cujus exanimis in cruce pendentis latus lancea perforatum est, atque inde sanguis et aqua profluxit (*Joan.*, XIX, 34) : quæ sacramenta esse novimus, quibus ædificatur Ecclesia. Nam hoc etiam verbo Scriptura usa est, ubi non legitur, formavit, aut finxit, sed « Ædificavit eam in mulierem : » (*Gen.*, II, 22) unde et Apostolus ædificationem dicit corporis Christi, quod est Ecclesia. (*Ephes.*, IV, 12.) Creatura est ergo Dei femina, sicut vir : sed ut de viro fieret, unitas commendata; ut autem illo modo fieret, Christus, ut dictum est, et Ecclesia figurata est. Qui ergo utrumque sexum instituit, utrumque restituet. Denique et ipse Jesus interrogatus a Sadducæis, qui negabant resurrectionem, cujus septem fratrum erit uxor, quam singuli habuerunt, dum quisque eorum vellet defuncti semen, sicut lex præceperat, excitare : « Erratis, inquit, nescientes Scripturas, neque virtutem Dei. » (*Matth.*, XXII, 29.) Et cum (*a*) locus esset, ut diceret : De qua enim me interrogatis, vir erit etiam ipsa, non mulier; non hoc dixit : sed dixit : « In resurrectione enim neque nubent, neque uxores ducent, sed sunt sicut Angeli Dei in cœlo. » (*Ibid.*, 30.) Æquales utique Angelis immortalitate ac felicitate, non carne : sicut nec resurrectione, qua non indiguerunt Angeli; quoniam nec mori potuerunt. Nuptias ergo Dominus futuras negavit esse in resurrectione, non feminas : et ibi negavit, ubi talis quæstio vertebatur, ut eam negato sexu muliebri celeriore facilitate dissolveret, si eum ibi prænosceret non futurum :

(*a*) Vind. Am. et Er. *Et cum aptus locus esset.* Aliquot Mss. *Et cum ocyus esset.*

subsistera encore, en se servant de ces expressions : « On ne prendra plus de femme, » ce qui a rapport aux hommes, « et on ne prendra plus de mari, » ce qui se rapporte aux femmes. Le sexe qui maintenant prend femme et celui qui prend mari subsisteront donc encore alors; mais l'un et l'autre ne subsisteront plus pour faire ces unions.

CHAPITRE XVIII.

De l'homme parfait ou du Christ et de son corps, c'est-à-dire de l'Eglise, qui est la plénitude du Christ.

Mais il faut considérer l'ensemble du texte où l'Apôtre dit que nous arriverons tous à l'homme parfait. Voici en quels termes il est conçu : « Celui qui est descendu est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux afin de remplir toute chose. C'est donc lui qui a donné à son Eglise quelques-uns pour être apôtres, d'autres pour être prophètes, d'autres pour être prédicateurs de l'Evangile, et d'autres pour être pasteurs et docteurs, afin que les uns et les autres travaillassent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps du Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une même connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge et de la plénitude selon laquelle le Christ doit être formé en nous; afin que nous ne soyons plus comme des enfants ni comme des personnes flottantes qui se laissent emporter à tous les vents des opinions humaines par la tromperie des hommes et par l'adresse qu'ils ont à engager artificieusement dans l'erreur; mais que, pratiquant la vérité par la charité, nous croissions en toutes choses dans le Christ, qui est notre chef et notre tête, de qui tout le corps, dont les parties sont jointes et unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit, par tous les vaisseaux et toutes les liaisons qui portent l'esprit et la vie, l'accroissement, par la vertu de son influence, selon la mesure qui est propre à chacun des membres, afin qu'il se forme et qu'il s'édifie par la charité. » (*Ephés.*, IV, 10 à 16.) Voilà quel est l'homme parfait, tête et corps, composé de tous les membres qui, au temps marqué, recevront leur perfection. Cependant tous les jours ce corps reçoit de nombreux éléments tant que s'édifie l'Eglise à qui s'adressent ces paroles : « Vous êtes le corps du Christ et ses membres, » (I *Cor.*, XII, 27) ainsi que ces autres : « Pour son corps, qui est l'Eglise; » (*Coloss.*, XXIV, 1) puis celles-ci encore : « Nous ne faisons tous qu'un seul pain et un seul corps. » (I *Cor.*, X, 17.) C'est de l'édification de ce corps qu'il est parlé dans ce passage : « Pour la consommation des saints, les fonctions du ministère et l'édification du corps du Christ, »

imo etiam futurum esse firmavit dicendo : « Non nubent, » quod ad feminas pertinet; « neque uxores ducent, » quod ad viros. Erunt ergo, quæ vel nubere hic solent, vel ducere uxores : sed ibi hoc non facient.

CAPUT XVIII.

De viro perfecto, id est Christo et corpore ejus, id est Ecclesia, quæ est ipsius plenitudo.

Proinde quod ait Apostolus, occursuros nos omnes in virum perfectum, totius ipsius circumstantiam lectionis considerare debemus, quæ ita se habet : « Qui descendit, inquit, ipse est et qui ascendit super omnes cœlos, ut adimpleret omnia. Et ipse dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, quosdam vero Evangelistas, quosdam autem pastores et doctores, ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi, donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionem Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi : ut ultra non simus parvuli, jactati et circumlati omni vento doctrinæ, in illusione hominum, in (*a*) astutia ad machinationem erroris : veritatem autem facientes in caritate augeamur in illo per omnia, qui est caput Christus; ex quo totum corpus connexum, et compactum per omnem tactum subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque partis, incrementum corporis facit in ædificationem sui, in caritate. » (*Ephes.*, IV, 10, etc.) Ecce qui est vir perfectus, caput et corpus, quod constat omnibus membris, quæ suo tempore complebuntur. Quotidie tamen eidem corpori accedunt, dum ædificatur Ecclesia, cui dicitur : « Vos autem estis corpus Christi, et membra. » (I *Cor.*, XII, 27.) Et alibi : « Pro corpore, inquit, ejus, quod est Ecclesia. » (*Coloss.*, I, 24.) Itemque alibi : « Unus panis, unum corpus multi sumus. » (I *Cor.*, X, 17.) De cujus corporis ædificatione et hic dictum est : « Ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi : » (*Ephes.*, IV,

(*a*) Sic Mss. Editi vero, *in astutiam.*

(*Ephés.*, IV, 12) et que l'Apôtre continue à parler quand il prononce les paroles qui nous occupent en ce moment : « Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge et de la plénitude selon laquelle le Christ doit être formé en nous, » et le reste, montrant enfin dans quel corps il faut entendre cette mesure quand il dit : « Afin que nous croissions en toutes choses dans le Christ, qui est notre chef et notre tête, de qui tout le corps des fidèles, dont les parties sont unies et jointes ensemble avec une si juste proportion, reçoit, par tous les vaisseaux et toutes les liaisons qui portent l'esprit et la vie, l'accroissement, par la vertu de son influence selon la mesure qui est propre à chacun des membres. » De même donc qu'il y a une mesure pour chaque partie, ainsi en est-il une aussi pour le corps entier qui se compose de toutes ses parties, et cette nature est celle de la plénitude dont il est dit : « A la mesure de l'âge et de la plénitude du Christ, » plénitude dont il parle ailleurs en ces termes en disant du Christ : « Et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise, qui est son corps et sa plénitude, lui qui accomplit tout en tous. » (*Ephés.*, I, 22, 23.) Or, s'il fallait rapporter ces paroles à la forme de la résurrection que chacun aura, qui pourrait nous empêcher d'entendre également de la femme ce qui est dit de l'homme en prenant le mot homme pour l'un et l'autre sexe, comme dans ce verset du psaume : « Heureux l'homme qui craint le Seigneur, » (*Ps.* CXI, 1) où le mot homme comprend aussi les femmes qui craignent Dieu?

CHAPITRE XIX.

Les défauts corporels qui, dans cette vie, nuisent à la beauté du corps de l'homme, ne subsisteront pas à la résurrection; il ne restera que la substance de la nature, dans laquelle la qualité et la quantité concourront à la même beauté.

1. Que dirai-je maintenant au sujet des cheveux et des ongles? Une fois bien compris qu'il ne périra du corps rien dont l'absence soit une difformité, il est entendu en même temps que ce qui produisait une difformité doit se perdre dans la masse entière du corps et ne point rester aux endroits où la beauté des membres aurait à en souffrir. De même que si un vase d'argile, après avoir été réduit tout entier en argile, était refait de nouveau, il ne serait pas nécessaire que ce fût la portion d'argile qui formait l'anse qui redevînt l'anse et celle qui faisait le fond qui redevînt le fond, il suffirait que toute la matière du premier vase se retrouvât dans le second,

12) ac deinde subjectum unde nunc agimus : « Donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionem Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi, » et cætera; donec eadem mensura in quo corpore intelligenda esset, ostenderet, dicens : « Augeamur in illo per omnia, qui est caput Christus; ex quo totum corpus connexum, et compactum per omnem tactum subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque partis. » Sicut est ergo mensura uniuscujusque partis; ita totius corporis, quod omnibus suis partibus constat, est utique mensura plenitudinis, de qua dictum est : « In mensuram ætatis plenitudinis Christi. » Quam plenitudinem etiam illo commemoravit loco, ubi ait de Christo : « Et ipsum dedit caput super (*a*) omnia Ecclesiæ, quæ est corpus ejus, plenitudo ejus, qui omnia in omnibus (*b*) impletur. » (*Ephes.*, I, 22, 23.) Verum si hoc ad resurrectionis formam, in qua erit unusquisque, referendum esset, quid nos impediret nominato viro intelligere et feminam, ut virum pro homine positum acciperemus? Sicut in eo quod dictum est : « Beatus vir qui timet Dominum : » (*Psal.* CXI, 1) utique ubi sunt et feminæ, quæ timent Dominum.

CAPUT XIX.

Quod omnia corporis vitia, quæ in hac vita humano contraria sunt decori, in resurrectione non sint futura, ubi manente naturali substantia in unam pulchritudinem et qualitas concurret et quantitas.

1. Quid jam respondeam de capillis atque unguibus? Semel quippe intellecto ita nihil periturum esse de corpore, ut deforme nihil sit in corpore, simul intelligitur ea quæ deformem factura fuerant enormitatem, massæ ipsi accessura esse, non locis in quibus membrorum forma turpetur. Velut si de limo vas fieret, quod rursus in eumdem limum redactum totum de toto iterum fieret, non esset necesse ut illa pars limi, quæ in ansa fuerat, ad ansam rediret, aut quæ fundum fecerat, ipsa rursus faceret fundum; dum tamen totum reverteretur in totum, id est, totus

(*a*) Editi, *super omnem Ecclesiam*. At melioris notæ Mss. *super omnia Ecclesiæ*. Sic etiam in veteribus Bibliis Corbeiensibus, juxta Græcum, ὑπερ πάντα τῇ ἐκκλεσίᾳ : ut *Ecclesiæ* sit dativi casus, non genitivi. Hæc ipsa lectio est Hieronymi in Commentariis Apostoli. — (*b*) Sic Mss. At editi, *adimplet*.

c'est-à-dire que toute l'argile se retrouvât sans avoir rien perdu de sa masse dans le nouveau vase. De même si les cheveux et les ongles, qu'on a bien des fois rasés et coupés, ne peuvent revenir à leur place sans causer une difformité, ils n'y reviendront pas sans que pour cela néanmoins ils périssent pour le corps ressuscité, attendu que, par suite de la mutabilité de la matière, ils retourneront au corps auquel ils ont appartenu pour y occuper soit une place soit une autre sans troubler la convenance des parties. Après tout, ces mots du Seigneur : « Il ne périra point un cheveu de votre tête, » pourraient s'entendre beaucoup mieux du nombre que de la longueur des cheveux. C'est dans la même pensée qu'il a dit ailleurs : « Les cheveux de votre tête sont tous comptés. » (*Luc*, XII, 7.) Si je fais cette remarque, ce n'est pas que je croie qu'il doive périr quelque chose faisant naturellement partie d'un corps, mais je crois que tout ce qui constituait une difformité, difformité qui ne prouve qu'une chose, à savoir combien la condition présente des mortels est un châtiment, retourne dans l'intégrité de la substance, mais de manière à ne plus faire une difformité. Car si un artisan, qui n'est qu'un homme, peut couler et rendre belle une statue qu'il a faite difforme à dessein sans pour cela laisser périr un atôme de sa substance et lui enlever autre chose que sa difformité, en sorte que si dans la première statue il y avait quelque chose de laid et peu de rapport entre les différentes parties, il ne retranche et ne supprime rien à la masse dont il l'a faite, mais seulement répand et mêle cette portion de matière, dans le tout, de sorte que tout en ne reproduisant point ce qui était une difformité, il ne diminue pourtant en rien la masse de la matière, que penser du tout-puissant artisan? Ne pourra-t-il point faire disparaître et anéantir non-seulement les défauts des corps humains les plus communs, mais encore les difformités exceptionnelles, la monstruosité qui conviennent, il est vrai, au malheur de la vie présente, mais sont en opposition avec la félicité future des saints, sans aucun préjudice pour la substance du corps, bien que ce soient des excroissances naturelles sans doute de cette même substance, mais des excroissances laides qui causent ces difformités?

2. Par conséquent les personnes maigres ou grasses n'ont pas à craindre d'être alors telles qu'elles ne voudraient pas être maintenant s'il était en leur pouvoir de l'être; car toute la beauté du corps consiste dans une certaine proportion entre les parties, relevé par le charme de la couleur. Là où cette proportion fait défaut, on est choqué d'un vice qui consiste dans le plus ou dans le moins. Par conséquent il n'y aura

ille limus in totum vas nulla sui perdita parte remearet. Quapropter si capilli toties tonsi unguesve delecti ad loca sua deformiter redeunt, non redibunt : nec tamen cuique resurgenti peribunt, quia in eamdem carnem, ut quemcumque ibi locum corpori teneant, servata partium congruentia, materiæ mutabilitate vertentur. Quamvis quod ait Dominus : « Capillus capitis vestri non peribit, » (*Luc.*, XXI, 18) non de longitudine, sed de numero capillorum dictum multo aptius possit intelligi. Unde et alibi dicit : « Capilli capitis vestri numerati sunt (*a*) omnes. » (*Luc.*, XII, 7.) Neque hoc ideo dixerim, quod aliquid existimem corpori (*b*) cuiquam periturum, quod naturaliter inerat; sed quod deforme natum fuerat, (non utique ob aliud, nisi ut hinc quoque ostenderetur, quam sit pœnalis conditio ista mortalium,) sic esse rediturum, ut servata integritate substantiæ, deformitas pereat. Si enim statuam potest artifex homo, quam propter aliquam causam deformem fecerat, conflare, et pulcherrimam reddere, ita ut nihil inde substantiæ, sed sola deformitas pereat, ac si quid in illa figura priore indecenter exstabat, nec (*c*) parilitate partium congruebat, non de toto, unde fecerat, amputare atque separare, sed ita conspergere (*d*) universo atque miscere, ut nec fœditatem faciat, nec minuat quantitatem; quid de omnipotente artifice sentiendum est? Ergone non poterit quasque deformitates humanorum corporum, non modo usitatas, verum etiam raras atque monstrosas, quæ huic miseræ vitæ congruunt, abhorrent autem ab illa futura felicitate sanctorum, sic auferre ac perdere, ut quascumque earum faciunt, etsi naturalia, tamen indecora excrementa substantiæ corporalis, nulla ejus diminutione tollantur?

2. Ac per hoc non est macris pinguibusve metuendum, ne ibi etiam tales sint, quales si possent, nec hic esse voluissent. Omnis enim corporis pulchritudo est partium congruentia cum quadam coloris suavitate. Ubi autem non est partium congruentia, aut ideo quid offendit, quia (*e*) pravum est, aut

(*a*) Vox *omnes* abest a Mss. et ab editis Vind. Am. — (*b*) Omnes Mss. *cuique*. — (*c*) Sic Mss. At editi, *parilitati*. — (*d*) Sola editio Lov. *universa*. — (*e*) Sic aliquot Mss. At editi loco *pravum*, habent *parvum* : præter quam quod ex illis duo, Er. et Lov. omittunt, *aut ideo quia parum*.

point de difformité provenant du défaut de proportion entre les parties, là où tout ce qui est défectueux est corrigé, le moins est suppléé par un moyen que le Créateur connaît et le plus corrigé sans aucun détriment de la matière. Quant au charme de la couleur, combien grand ne sera-t-il point là où les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père? (*Matth.*, XIII, 43.) L'éclat du corps du Christ ressuscité, croyons-le, s'est dérobé aux regards des disciples plutôt qu'il n'a manqué. Leur œil d'homme était trop faible pour supporter cet éclat à l'époque où le Christ ne pouvait être reconnu des siens que s'ils le considéraient avec attention. C'est la raison pour laquelle aussi il leur montre et leur fait toucher les cicatrices de ses blessures et qu'il partage leur boire et leur manger, non parce qu'il avait besoin d'aliments, mais parce qu'il avait la puissance de le faire. De même donc qu'il y a des objets qu'on ne voit point quoique présents, et d'autres qu'on voit qui sont également présents, ainsi nous disons que cet éclat a existé sans être aperçu de ceux qui voyaient d'autres choses. C'est ce que les Grecs appellent ἀοραστία, et que les interprètes, faute de mots équivalents, traduisent dans notre langue par aveuglement. Tel fut ce qu'éprouvaient les habitants de Sodome quand ils cherchaient la porte du juste et ne pouvaient la trouver. S'ils eussent été atteints de cécité, affection qui consiste à ne pouvoir rien voir, ils n'auraient point cherché la porte de ce juste, mais des guides pour les ramener de l'endroit où ils se trouvaient.

3. Mais je ne sais comment il se fait que notre amour pour les bienheureux martyrs nous porte à désirer voir, sur leur corps, dans le royaume des cieux, les cicatrices des blessures qu'ils ont reçues pour le nom du Christ, et peut-être les verrons-nous en effet. Car ce ne sera point une difformité, mais une gloire, et ce sera dans leur corps une beauté sinon du corps, du moins de la vertu. Cependant il ne s'ensuit point que les martyrs qui auront perdu quelques-uns de leurs membres seront privés de ces membres à la résurrection des morts, puisqu'il leur est dit : « Il ne périra pas un cheveu de votre tête. » (*Luc*, XXI, 18.) Mais s'il est dans l'ordre du siècle nouveau que les marques glorieuses de ces blessures paraissent dans leur corps immortel, on verra les cicatrices à l'endroit où les membres auront été frappés, coupés ou mutilés, mais ces membres eux-mêmes leur seront rendus, ils ne les auront point perdus. Et puisqu'alors il n'y aura plus de défauts corporels, donnons-nous bien de garde de réputer et d'appeler défauts ces marques de courage.

ideo quia parum, aut ideo quia nimium. Proinde nulla erit deformitas, quam facit incongruentia partium, ubi et quæ prava sunt corrigentur; et quod minus est quam decet, unde Creator novit, inde supplebitur; et quod plus est quam decet, materiæ servata integritate, detrahetur. Coloris porro suavitas quanta erit, ubi justi fulgebunt sicut sol in regno Patris sui? (*Matth.*, XIII, 43.) Quæ claritas in Christi corpore, cum resurrexit, ab oculis discipulorum potius abscondita fuisse, quam defuisse credenda est. Non enim eam ferret humanus atque infirmus aspectus, quando ille a suis ista deberet attendi, ut posset agnosci. Quo pertinuit etiam, ut contrectantibus ostenderet suorum vulnerum cicatrices; ut etiam cibum potumque sumeret, non alimentorum indigentia, sed ea qua et hoc poterat potestate. Cum autem aliquid non videtur, quamvis adsit, a quibus alia, quæ pariter adsunt, videntur, sicut illam claritatem dicimus adfuisse non visam, a quibus alia videbantur, ἀοραστία Græce dicitur : quod nostri interpretes Latine dicere non valentes, in libro Geneseos cæcitatem interpretati sunt. Hanc enim passi sunt Sodomitæ, (*Gen.*, XIX, 11) quando quærebant ostium justi viri, nec poterant invenire. Quæ si cæcitas fuisset, qua fit ut nihil possit videri, non ostium quo ingrederentur, sed duces itineris a quibus inde abducerentur, inquirerent.

3. Nescio quo autem modo sic afficimur amore Martyrum beatorum, ut velimus in illo regno in eorum corporibus videre vulnerum cicatrices, quæ pro Christi nomine pertulerunt : et fortasse videbimus. Non enim deformitas in eis, sed dignitas erit, et quædam, quamvis in corpore, non corporis, sed virtutis pulchritudo fulgebit. Nec ideo tamen si aliqua Martyribus amputata et ablata sunt membra, sine ipsis membris erunt in resurrectione mortuorum; quibus dictum est : « Capillus capitis vestri non peribit. » (*Luc.*, XXI, 18.) Sed si hoc decebit in illo novo sæculo, ut indicia gloriosorum vulnerum in illa immortali carne cernantur, ubi membra, ut præciderentur, percussa vel secta sunt, ibi cicatrices, sed tamen iisdem membris redditis, non perditis, apparebunt. Quamvis itaque omnia quæ acciderunt corpori vitia, tunc non erunt : non sunt tamen deputanda vel appellanda vitia virtutis indicia.

CHAPITRE XX.

A la résurrection, la nature des corps, de quelque manière qu'elle soit dispersée, doit se réunir de toutes parts en son entier.

1. Loin de nous la pensée que la toute-puissance du Créateur soit inhabile, pour ressusciter les corps, à rappeler tout ce que les bêtes ou le feu ont dévoré, tout ce qui est tombé en cendre, s'est écoulé en eau ou exhalé en vapeur. Loin de nous la pensée que quelque chose puisse trouver, dans le sein de la nature ou dans ses secrets, une retraite si cachée qu'il échappe à la connaissance du Créateur de toutes choses ou se soustraie à sa puissance. Cicéron voulant donner, autant qu'il était en son pouvoir, une définition de Dieu, le grand auteur de toutes choses, a dit : « C'est un esprit indépendant et libre, dégagé de tout mélange périssable, connaissant et remuant tout et doué d'un mouvement éternel. » C'est chez les grands philosophes qu'il a puisé cette définition. Ainsi, pour parler d'après eux, y a-t-il quelque chose qui puisse rester caché à celui qui connaît tout, et qui puisse échapper à l'action de celui qui meut tout ?

2. Il y a là de quoi résoudre cette question qui semble plus difficile que les autres, à qui doit revenir, à la résurrection, la chair d'un homme mort qui est devenue la chair d'un autre homme vivant? Car si un homme poussé par la faim et cédant à ses instigations, se nourrit de chaire humaine, malheur dont l'histoire des temps anciens nous cite quelques exemples et que l'expérience de nos malheureux temps nous a appris, peut-on soutenir avec raison et vérité que tout ce qui a été ainsi mangé s'est échappé par les issues secrètes du corps et que rien ne s'en est changé et converti en la substance de l'homme qui s'en est nourri quand son état de maigreur, qui était manifeste et qui a disparu, montre assez quels vides ces aliments ont rempli? Quelques-unes des observations que j'ai faites un peu plus haut vont d'ailleurs me servir à résoudre cette difficulté. En effet, toute la chair que la faim a dévorée s'est évaporée dans l'air : or, la toute-puissance de Dieu, avons-nous dit, peut en rappeler tout ce qui s'y est dissipé. Par conséquent cette chair sera rendue à l'homme en qui elle a commencé d'être une chair humaine, car l'autre ne l'a possédée qu'à titre d'emprunt, c'est comme de l'argent prêté qu'on doit rendre au prêteur. Quant à l'homme que la disette a privé d'une partie de sa substance, il la recouvrera des mains de celui qui peut rappeler même ce qui s'est évaporé. Quand même cette substance aurait péri de toutes les manières possibles et qu'il n'en resterait plus un atôme dans les profondeurs cachées de la na-

CAPUT XX.

Quod in resurrectione mortuorum, natura corporum quibuslibet modis dissipatorum in integrum undecumque revocanda sit.

1. Absit autem, ut ad resuscitanda corpora vitæque reddenda non possit omnipotentia Creatoris omnia revocare, quæ vel bestiæ, vel ignis absumpsit, vel in pulverem cineremve collapsum, vel in humorem solutum, vel in auras est exhalatum. Absit ut sinus ullus secretumque naturæ ita recipiat, aliquid subtractum sensibus nostris, ut omnium Creatoris aut lateat cognitionem, aut effugiat potestatem. Deum certe volens, sicut poterat, definire Cicero tantus auctor ipsorum : « Mens quædam, inquit, est soluta et libera, secreta ab omni concretione mortali, omnia sentiens et movens, ipsaque prædita motu sempiterno. » (*Tuscul.*, I.) Hoc autem reperit in doctrinis magnorum philosophorum. Ut igitur secundum ipsos loquar, quomodo aliquid vel latet omnia sentientem, vel irrevocabiliter fugit omnia moventem ?

2. Unde jam etiam quæstio illa solvenda est, quæ difficilior videtur cæteris : ubi quæritur, cum caro mortui hominis etiam alterius sit viventis caro, cui potius eorum in resurrectione reddatur. Si enim quispiam confectus fame atque compulsus vescatur cadaveribus hominum, quod malum aliquotiens accidisse, et vetus testatur historia, et nostrorum temporum infelicia experimenta docuerunt; num quisquam veridica ratione contendet, totum digestum fuisse per imos meatus, nihil inde in ejus carnem mutatum atque conversum, cum ipsa macies quæ fuit et non est, satis indicet quæ illis escis detrimenta suppleta sint? Jam itaque aliqua paulo ante præmisi, quæ ad istum quoque nodum solvendum valere debebunt. Quidquid enim carnium exhausit fames, utique in auras est exhalatum : unde diximus omnipotentem Deum posse revocare quod fugit. Reddetur ergo caro illa homini, in quo esse caro humana primitus cœpit. Ab illo quippe altero tanquam mutuo sumpta deputanda est : quæ sicut æs alienum, ei redhibenda est, unde sumpta est. Sua vero illi, quem fames exinanierat, ab eo qui potest etiam exhalata revocare, reddetur. Quamvis etsi omnibus perisset modis, nec ulla ejus materies in ullis naturæ

ture, le Tout-Puissant saurait bien la réparer à son gré. Mais, d'après ce mot de la vérité même : « Il ne périra pas un cheveu de leur tête, » il y aurait de l'absurdité à penser que tandis qu'un cheveu de l'homme ne peut périr, une telle masse de chair dévorée et consumée par la faim puisse se perdre.

3. De tout ce que nous venons de considérer et de traiter dans la faible mesure de nos forces, il résulte, en somme, que, dans la résurrection de la chair, le corps aura éternellement la taille et la grandeur que comportait, en chacun, le développement naturel de la jeunesse, qu'il ait eu lieu ou qu'il soit demeuré inachevé, et que tous les membres conserveront entre eux l'harmonie de ses proportions. Si pour conserver ces proportions pleines d'harmonie, ce qui aura été retranché à un membre développé à l'excès dans un endroit, doit être réparti ensuite dans toute la masse, en sorte que rien ne se perde et que l'harmonie n'en règne pas moins entre toutes ces parties, il n'y a pas d'absurdité à penser qu'il peut être ajouté quelque chose à la stature du corps, puisqu'il est admis que ce qui aurait constitué une difformité en s'accumulant dans une seule place, est répandu dans toutes les parties pour en maintenir l'harmonie. Ou bien si on prétend que chacun de nous doit ressusciter dans un corps tel qu'il l'avait en mourant, il n'y a pas à combattre cette opinion trop vivement, pourvu qu'on rejette toute difformité, toute faiblesse, toute pesanteur et toute corruption ; en un mot, tout ce qui ne convient pas au royaume dans lequel les enfants de la promesse et de la résurrection doivent être égaux aux anges de Dieu, sinon quant au corps et à l'âge, du moins quant à la félicité.

CHAPITRE XXI.

Nouveauté du corps spirituel, dans lequel la chair des saints doit être changée.

Ce qui a péri des corps pendant la vie, ou des cadavres après la mort, leur sera donc rendu, sera changé à la résurrection, en même temps que ce qui est demeuré dans le tombeau, ressuscitera revêtu d'incorruptibilité et d'immortalité, et laissera son ancienne nature de corps animal pour prendre la nature nouvelle d'un corps spirituel. Mais quand bien même il arriverait par quelque événement, ou par le fait d'ennemis cruels, que le corps entier fût réduit en poussière et dispersé dans les eaux ou dans les airs, autant que cela peut se faire, et qu'il n'en restât plus vestige nulle part, il ne sera point, pour cela, soustrait à la toute-puissance du Créateur, et il ne se perdra pas un seul cheveu de sa tête. La chair spirituelle sera donc

latebris remansisset, unde vellet, eam repararet Omnipotens. Sed propter sententiam Veritatis, qua dictum est : « Capillus capitis vestri non peribit : » absurdum est, ut putemus, cum capillus hominis perire non possit, tantas carnes fame depastas atque consumptas perire potuisse.

3. Quibus omnibus pro nostro modulo consideratis atque tractatis, hæc summa conficitur, ut in resurrectione carnis in æternum eas mensuras habeat corporum magnitudo, quas habebat perficiendæ sive perfectæ cujusque indita corpori ratio juventutis, in membrorum quoque omnium modulis congruo decore servato. Quod decus ut servetur, si aliquid demptum fuerit indecenti alicui granditati in parte aliqua constitutæ, quod per totum spargatur, ut neque id pereat, et congruentia partium ubique teneatur, non est absurdum, ut aliquid inde etiam staturæ corporis addi posse credamus ; cum omnibus partibus, ut decorem custodiant, id distribuitur, quod si enormiter in una esset, utique non doceret. Aut si contenditur in ea quemque statura corporis resurrecturum esse, in qua defunctus est, non pugnaciter resistendum est ; tantum absit omnis deformitas, omnis infirmitas, omnis tarditas, omnisque corruptio ; et si quid aliud illud non decet regnum, in quo resurrectionis et promissionis filii æquales erunt Angelis Dei, si non corpore, non ætate, certe felicitate.

CAPUT XXI.

De novitate corporis spiritualis, in quam Sanctorum caro mutabitur.

Restituetur ergo et quidquid de corporibus vivis, vel post mortem de cadaveribus periit, et simul cum eo quod in sepulcris remansit, in spiritalis corporis novitatem ex animalis corporis vetustate mutatum resurget, incorruptione atque immortalitate vestitum. Sed etsi vel casu aliquo gravi vel inimicorum immanitate totum penitus conteratur in pulverem, atque in auras vel in aquas dispersum quantum fieri potest, nusquam esse sinatur omnino, nullo modo subtrahi poterit omnipotentiæ Creatoris, sed capillus in eo capitis non peribit. Erit ergo spiritui subdita caro spiritalis, sed tamen caro, non spiritus : sicut carni subditus fuit spiritus ipse carnalis, sed tamen

soumise à l'esprit, sans toutefois laisser d'être chair, non esprit. Nous en avons une preuve même dans notre état de dégradation et de châtiment. En effet, ce n'est pas quant à la chair, mais quant à l'esprit, que ceux à qui l'Apôtre s'adressait en ces termes : « Je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des gens charnels, » (I *Cor.*, III, 1) qu'ils étaient charnels, et lorsque, dans cette vie, on dit de quelqu'un que c'est un homme spirituel, cela n'empêche point qu'il soit encore charnel par le corps, et qu'il voie dans ses membres une loi qui est en opposition avec la loi de son âme (*Rom.*, VII, 23); mais il sera aussi spirituel dans son corps quand ce même corps ressuscitera en de telles conditions qu'on verra s'accomplir en lui ces paroles de l'Ecriture : « C'est un corps animal que l'on met en terre comme une semence, et il ressuscitera un corps spirituel. » (I *Cor.*, XV, 44.) Or, quelle sera la beauté du corps spirituel, et jusqu'où ira-t-elle? Comme jusqu'à présent nul ne le sait par expérience, je craindrais que toute parole à ce sujet ne fût téméraire. Cependant comme la gloire de Dieu ne nous permet point de taire notre joie et nos espérances, et que c'est du plus profond d'un cœur consumé de saintes ardeurs qu'il a été dit : « Seigneur, j'aime la beauté de votre demeure, » (*Ps.* XXV, 8) cherchons, avec l'aide même du Seigneur, à nous faire une idée, du mieux que nous pourrons, d'après les biens qu'il répand dans cette vie sur les méchants comme sur les bons, quelle sera la grandeur de ce bien dont nous ne saurions parler dignement, ne le connaissant pas encore par notre propre expérience. Car sans parler de ce que Dieu a créé l'homme droit, qu'il a donné au premier couple humain, une vie de délices dans la fécondité du paradis terrestre, parce que ce bonheur a si peu duré qu'il n'a pas même été connu de leurs enfants, qui pourra dire de quels témoignages de bonté Dieu environne encore le genre humain dans cette vie que nous connaissons et dans laquelle nous nous trouvons encore, dont nous ne cessons de souffrir les tentations, ou plutôt que nous ne cessons de souffrir elle-même comme une tentation, dans toute sa durée, tant que nous y sommes, et en dépit des progrès que nous pouvons y faire ?

CHAPITRE XXII.

Maux et misères auxquels le genre humain est sujet par suite de la première prévarication, et dont nul n'est délivré que par la grâce du Christ.

1. Pour ce qui est de notre première origine, la vie présente, si on peut lui donner ce nom de vie, pleine de tant et de si grands maux, nous est une preuve que toute la race humaine a été condamnée. En effet, qu'indique autre chose cette horrible et profonde ignorance d'où vien-

spiritus non caro. Cujus rei habemus experimentum in nostræ pœnæ deformitate. Non enim secundum carnem, sed utique secundum spiritum carnales erant, quibus ait Apostolus : « Non potui vobis loqui quasi spiritalibus, sed quasi carnalibus. » (I *Cor.*, III, 1.) Et homo spiritalis sic in hac vita dicitur, ut tamen corpore adhuc carnalis sit, et videat aliam legem in membris suis repugnantem legi mentis suæ : (*Rom.*, VII, 23) erit autem etiam corpore spiritalis, cum eadem caro sic resurrexerit, ut fiat quod scriptum est : « Seminatur corpus animale, resurget corpus spiritale. » (I *Cor.*, XV, 42.) Quæ sit autem, et quam magna spiritalis corporis gratia, quoniam nondum venit in experimentum, vereor ne temerarium sit omne quod de illa profertur eloquium. Verumtamen quia spei nostræ gaudium propter Dei laudem non est tacendum, et de intimis ardentis sancti amoris medullis dictum est : « Domine, dilexi decorem domus tuæ : » (*Psal.* XXV, 8) de donis ejus quæ in hac ærumnosissima vita bonis malisque largitur, ipso adjuvante, conjiciamus, ut possumus, quantum sit illud, quod nondum experti, utique digne eloqui non valemus. Omitto enim quando fecit hominem rectum ; omitto vitam illam duorum conjugum in paradisi fecunditate felicem, quoniam tam brevis fuit, ut ad nascentium sensum nec ipsa pervenerit : in hac quam novimus, in qua adhuc sumus, cujus tentationes, imo quam totam tentationem, quamdiu in ea sumus, quantumlibet proficiamus, perpeti non desinimus, quæ sint indicia circa genus humanum bonitatis Dei, quis poterit explicare ?

CAPUT XXII.

De miseriis ac malis, quibus humanum genus merito primæ prævaricationis obnoxium est, et a quibus nemo nisi per Christi gratiam liberatur.

1. Nam quod ad primam originem pertinet, omnem mortalium progeniem fuisse damnatam, hæc ipsa vita, si vita dicenda est, tot et tantis malis plena testatur. Quid enim aliud indicat horrenda quædam profunditas ignorantiæ, ex qua omnis error

nent toutes les erreurs qui ont reçu tous les enfants d'Adam dans leur sein ténébreux, de telle sorte que l'homme ne peut s'en dégager sans travail, sans douleur et sans crainte? Que prouve autre chose cet amour même de choses vaines et nuisibles d'où naissent les soucis rongeurs, les troubles, les chagrins, les ingratitudes, les joies insensées, la discorde, les procès, les guerres, les trahisons, les emportements, les inimitiés, la duplicité, la flatterie, la fraude, le vol, la rapine, la perfidie, l'orgueil, l'ambition, l'envie, les homicides, les parricides, la cruauté, l'inhumanité, la perversité, la luxure, l'insolence, l'impudence, l'impudicité, la débauche, l'adultère, l'inceste, tant d'abominables unions contre nature, et d'impuretés qu'on rougit de nommer, les sacriléges, les hérésies, les blasphèmes, les parjures, l'oppression des innocents, les calomnies, les trames secrètes, les prévarications, les faux témoignages, les jugements iniques, les violences, les brigandages et autres crimes semblables que je n'ai point présents à l'esprit, et qui n'en sont pas moins les hôtes fidèles de la vie de l'homme? Crimes des méchants, j'en conviens, mais qui ne viennent que de cette source d'erreur et d'amour déréglé, avec laquelle tout enfant d'Adam vient au monde. Qui ne sait, en effet, avec quelle ignorance de la vérité qui est manifeste dans l'enfance, et avec quelle surabondance de vains désirs qui commence à paraître au sortir même de l'enfance, l'homme vient au monde? C'est au point que si chacun était libre de vivre comme il veut, et de faire ce qu'il veut, il s'abandonnerait à tous ou à presque tous les crimes et les infamies que je viens de signaler, et à d'autres encore que je n'ai pu nommer.

2. Mais comme la divine Providence n'abandonne pas tout à fait ceux qu'elle a condamnés, et que Dieu ne permet point à son courroux d'arrêter le cours de ses miséricordes, au sein même du genre humain, la loi et l'instruction veillent contre ces ténèbres dans lesquelles nous naissons, et opposent une digue à ces torrents impétueux, non pas toutefois sans être remplies elles-mêmes de peines et de douleurs. En effet, à quoi tendent ces moyens d'intimidation auxquels on a recours pour réprimer la vanité de l'enfance? Pourquoi ces précepteurs, ces maîtres, ces férules, ces fouets, ces verges et cette discipline dont la sainte Ecriture a dit qu'on ne devait point ménager les coups au dos même d'un fils chéri, si on ne veut pas qu'il devienne indomptable en grandissant, et qu'une fois endurci il ne puisse plus ou ne puisse que difficilement être dompté dans la suite? A quoi tendent tous ces châtiments, sinon à chasser l'ignorance, à réfréner les désirs dépravés, double mal avec

exsistit, qui omnes filios Adam tenebroso quodam sinu suscipit, ut homo ab illo liberari sine labore, dolore, timore non possit? Quid amor ipse tot rerum vanarum atque noxiarum, et ex hoc mordaces curæ, perturbationes, mœrores, formidines, insana gaudia, discordiæ, lites, bella, insidiæ, iracundiæ, inimicitiæ, fallacia, adulatio, fraus, furtum, rapina, perfidia, superbia, ambitio, invidentia, homicidia, parricidia, crudelitas, sævitia, nequitia, luxuria, petulantia, impudentia, impudicitia, fornicationes, adulteria, incesta, et contra naturam utriusque sexus tot stupra atque immunditiæ, quas turpe est etiam dicere, sacrilegia, hæreses, blasphemiæ, perjuria, oppressiones innocentium, calumniæ, circumventiones, prævaricationes, falsa testimonia, iniqua judicia, violentiæ, latrocinia, et quidquid talium malorum in mentem non venit, et tamen de vita ista hominum non recedit? Verum hæc hominum sunt malorum, ab illa tamen erroris et perversi amoris radice venientia, cum qua omnis filius Adam nascitur. Nam quis ignorat cum quanta ignorantia veritatis, quæ jam in infantibus manifesta est; et cum quanta abundantia vanæ cupiditatis, quæ in pueris incipit apparere, homo veniat in hanc vitam, ita ut si dimittatur vivere ut velit, et facere quidquid velit, in hæc facinora et flagitia quæ commemoravi, et quæ commemorare non potui, vel cuncta vel multa perveniat?

2. Sed divina gubernatione non omni modo deserente damnatos, et Deo non continente in ira sua miserationes suas, in ipsis sensibus generis humani prohibitio et eruditio contra istas, cum quibus nascimur, tenebras vigilant, et contra hos impetus (*a*) opponuntur, plenæ tamen etiam ipsæ laborum et dolorum. Quid enim sibi volunt multimodæ formidines, quæ cohibendis parvulorum vanitatibus adhibentur? Quid pædagogi, quid magistri, quid ferulæ, quid lora, quid virgæ, quid disciplina illa qua Scriptura sancta dicit dilecti filii latera esse tundenda, ne crescat indomitus, domarique jam durus aut vix possit, aut fortasse nec possit? (*Eccli.*, xxx, 12.) Quid agitur his pœnis omnibus, nisi ut debelletur imperitia, et prava

(*a*) Nonnulli codices, *apponuntur*.

lequel nous venons en ce monde? D'où vient que nous oublions si facilement ce que nous avons tant de mal à apprendre; que l'ignorance ne coûte rien quand la science nous coûte tant, qu'il nous faut tant d'efforts pour être diligents et si peu de peine pour être paresseux? Est-ce que tout cela ne nous montre point où notre nature vicieuse nous incline et nous entraîne par son propre poids, et de quel secours elle a besoin pour se soustraire à ces penchants? La mollesse, la nonchalance, la paresse, la négligence, sont des vices qui fuient le travail, tandis que le travail qui est si utile est lui-même un châtiment.

3. Mais outre les peines sans lesquelles l'enfant ne peut apprendre ce que veulent ses parents, qui eux-mêmes veulent à peine quelque chose d'utile, de quel nombre de maux n'est point affligé le genre humain, de maux, dis-je, qui ne tiennent ni à la malice ni à l'injustice des méchants, mais à la condition, à la misère commune? C'est ce que nul ne saurait exprimer par la parole, ni embrasser par la pensée. Quels sujets de crainte, quelles calamités dans les veuvages et les deuils, dans le dam et les condamnations, dans les déceptions et les mensonges des hommes, dans les faux soupçons, dans les violences et les crimes, dans les forfaits d'autrui? N'est-ce point de l'ignorance et de la malice de l'homme que viennent les spoliations, la captivité, les fers, les prisons, les exils, les tortures, le retranchement des membres, la privation des sens, les violences exercées pour satisfaire des désirs obscènes, et une multitude d'autres horreurs? Que dire des fléaux sans nombre, qui, au dehors, menacent l'homme dans son corps, des excès du chaud et du froid, des tempêtes, des pluies, des inondations, des éclairs, du tonnerre, de la grêle, de la foudre, de la terre qui tremble et s'entr'ouvre, de la mort sous les ruines, de la terreur et des atteintes qui nous viennent des brutes même, de tous les poisons si nombreux que produisent les plantes, les eaux, l'air et les animaux; des morsures mortelles ou seulement cruelles des bêtes fauves; de la rage que communique le chien atteint de ce mal, le chien, dis-je, cet animal si caressant, si attaché, mais devenant quelquefois plus terrible et plus redoutable que les lions et les dragons, et ne pouvant toucher un homme sans le rendre enragé par sa morsure contagieuse, et faire de lui, pour ses parents, sa femme et ses enfants, un être plus redoutable qu'une bête féroce? Quels maux n'endurent point ceux qui parcourent les mers, quelles fatigues ne sont point le partage de ceux qui voyagent sur terre? Qui ne rencontre en sa course, de quelque côté qu'il se dirige, des accidents imprévus? Tel en rentrant

cupiditas (*a*) infrenetur, cum quibus malis in hoc sæculum venimus? Quid est enim, quod cum labore meminimus, sine labore obliviscimur; cum labore discimus, sine labore nescimus; cum labore strenui, sine labore inertes sumus? Nonne hinc apparet in quid velut pondere suo proclivis et prona sit vitiosa natura, et quanta ope, ut hinc liberetur, indigeat? Desidia, segnities, pigritia, negligentia, vitia sunt utique quibus labor fugitur, cum labor ipse etiam qui est utilis, pœna sit.

3. Sed præter pueriles pœnas, sine quibus disci non potest quod majores volunt, qui vix aliquid utiliter volunt, quot et quantis pœnis genus agitetur humanum, quæ non ad malitiam nequitiamque iniquorum, sed ad conditionem pertinent miseriamque communem, quis ullo sermone digerit, quis ulla cogitatione comprehendit? Quantus est metus, quanta calamitas ab orbitatibus atque luctu, a damnis et damnationibus, a deceptionibus et mendaciis hominum, a suspicionibus falsis, ab omnibus violentis facinoribus et sceleribus alienis? Quando quidem ab eis et deprædatio, et captivitas, et vincula, et carceres, et exilia, et cruciatus, et amputatio membrorum, et privatio sensuum, et oppressio corporis ad obscœnam libidinem opprimentis explendam, et alia multa horrenda sæpe contingunt. Quid ab innumeris casibus (*b*) qui forinsecus corpori formidantur, æstibus et frigoribus, tempestatibus, imbribus, alluvionibus, coruscatione, tonitru, grandine, fulmine, motibus hiatibusque terrarum, oppressionibus ruinarum, ab (*c*) offensione et pavore vel etiam malitia jumentorum, a tot venenis fruticum, aquarum, aurarum, bestiarum, a ferarum vel tantummodo molestis vel etiam mortiferis morsibus, a rabie quæ contingit ex rabido cane, ut etiam blanda et amica suo domino bestia nonnunquam vehementius et amarius quam leones draconesque metuatur, faciatque hominem, quem forte attaminaverit, contagione pestifera ita rabiosum, ut a parentibus, conjuge, filiis, pejus omni bestia formidetur? Quæ mala patiuntur navigantes? quæ terrena itinera gradientes? Quis ambulat ubicumque non inopinatis subjacens casibus? De foro

(*a*) Sic Mss. At editi, *refrenetur*. — (*b*) Probæ notæ Mss. *quæ*. — (*c*) Mss. *ab offensionibus*.

chez lui, de la place publique, fait une chute, se casse la jambe, et meurt des suites de cette blessure. Qui semble plus en sûreté qu'un homme assis? Le grand-prêtre Héli ne tombe que de son siége et se tue. Prenez les laboureurs, ou plutôt prenez tous les hommes, que ne redoutent-ils point du ciel, de la terre, ou des animaux nuisibles pour les biens de la campagne? Toutefois ils sont tranquilles quand ils les ont moissonnés et entassés dans leurs greniers. Et pourtant nous en connaissons plusieurs qui ont vu un fleuve débordé tout à coup emporter ces belles provisions de blé et les disperser, et les mettre eux-mêmes en fuite. Qui peut mettre sa confiance dans sa propre innocence en pensant aux mille manières dont le démon peut l'attaquer, d'autant plus que pour nous ôter cette confiance, Dieu permet qu'ils s'attaquent même à de tout petits enfants sortant du baptême, or, est-il rien de plus innocent au monde, et les tourmentent quelquefois de manière à nous faire bien comprendre combien est déplorable la misère de cette vie, et désirable la félicité de l'autre? Quant au corps, les maux dont il est le siége sont si nombreux, que les médecins n'ont pu les comprendre tous dans leurs livres. Et dans la plupart de ces maux, sinon dans tous, les remèdes employés à les combattre ou à les adoucir sont eux-mêmes un supplice. L'homme ne se délivre d'un mal que par un mal. N'a-t-on pas vu quelquefois les tourments de la soif pousser les hommes à boire leur propre urine ou celle des autres, et les aiguillons de la faim ne plus leur permettre de s'abstenir de la chair humaine, non point de celle d'hommes trouvés morts, mais d'hommes tués à dessein pour s'en repaître? N'a-t-on pas vu des mères même dévorer non point les enfants des autres, dans la rage de la faim, mais leurs propres enfants, avec une incroyable cruauté? Enfin le sommeil lui-même qu'on nomme proprement le repos, qui pourra dire combien souvent il est troublé par les visions et les songes? Quelles terreurs il fait éprouver à l'âme et aux sens par les vaines images qu'il produit et qu'il présente à l'esprit, avec une telle vivacité, que nous ne saurions les distinguer des objets réels? Dans certains cas de maladie ou d'empoisonnement, ces visions mensongères agitent encore plus misérablement l'homme même éveillé. Souvent même en pleine santé l'homme est le jouet des mille variétés de ruses des malins esprits, qui le trompent par de semblables visions; et, s'ils ne réussissent point à l'attirer à eux par ce moyen, ils ne laissent pas néanmoins de jeter le trouble dans ses sens par leur ardeur à lui suggérer le mensonge à quelque prix que ce soit.

4. Rien ne nous délivre de l'espèce d'enfer de

quidam rediens domum, sanis pedibus suis cecidit, pedem fregit, et ex illo vulnere finivit hanc vitam. Quid videtur sedente securius? De sella in qua sedebat cecidit Heli sacerdos, et mortuus est. (I *Reg.*, IV, 18.) Agricolæ, imo vero omnes homines quot et quantos a cœlo et terra, vel a perniciosis animalibus casus metuunt agrorum fructibus? Solent tamen de frumentis tandem collectis et reconditis esse securi. Sed quibusdam, quod novimus, proventum optimum frumentorum fluvius improvisus fugientibus hominibus de horreis ejecit atque abstulit. Contra mille formes dæmonum incursus, quis innocentia sua fidit? Quando quidem ne quis fideret, etiam parvulos baptizatos, quibus certe nihil est innocentius, aliquando sic vexant, ut in eis maxime Deo sinente, ista monstretur hujus vitæ flenda calamitas, et alterius desideranda felicitas. Jam vero de ipso corpore tot existunt morborum mala, ut nec libris medicorum cuncta comprehensa sint. In quorum pluribus ac pene omnibus etiam ipsa adjumenta et medicamenta tormenta sunt, ut homines a pœnarum exitio pœnali eruantur auxilio. Nonne ad hoc perduxit sitientes homines ardor immanis, ut urinam quoque humanam vel etiam suam biberent? Nonne ad hoc fames, ut a carnibus hominum abstinere se non possent, nec inventos homines mortuos, sed propter hoc a se occisos, nec quoslibet alienos, verum etiam filios matres incredibili crudelitate, quam rabida esuries faciebat, absumerent? Ipse postremo somnus, qui proprie quietis nomen accepit, quis verbis explicet sæpe somniorum visis quam sit inquietus; et quam magnis, licet falsarum rerum, terroribus, quas ita exhibet, et quodam modo exprimit, ut a veris eas discernere nequeamus, animam miseram sensusque perturbet? Qua falsitate visorum etiam vigilantes in quibusdam morbis et venenis (*a*) miserabilius agitantur : quamvis multimoda varietate fallaciæ homines etiam sanos maligni dæmones nonnunquam decipiant talibus visis, ut etiam si eos per hæc ad sua traducere non potuerint, sensus tamen eorum solo appetitu qualitercumque persuadendæ falsitatis illudant.

4. Ab hujus tam miseræ quasi quibusdam inferis

(*a*) Sola editio Lov. *mirabilius agitentur.*

cette vie malheureuse, que la grâce du Christ notre Sauveur, notre Seigneur et notre Dieu. Tel est en effet le sens du nom de Jésus qui veut dire Sauveur, et il est Sauveur particulièrement en empêchant qu'après cette vie, une autre vie ou plutôt une mort plus misérable ne nous attende pour l'éternité. Car ici-bas, quoique les choses saintes et les saints eux-mêmes nous procurent de grandes consolations et des remèdes à nos maux, cependant les grâces que nous demandons ne nous sont pas toujours accordées, de peur que l'intérêt seul nous amène à la religion qu'on ne doit rechercher que pour une autre vie, celle où il n'y aura plus aucun mal. Et si la grâce vient en aide dans ces maux aux justes, c'est afin de les leur faire supporter d'un cœur d'autant plus fidèle qu'il est plus fort. C'est à cela aussi que les savants du monde disent que sert la philosophie que les dieux, d'après Tullius, n'ont fait connaître dans sa vérité qu'à un très-petit nombre d'hommes? Jamais, dit-il, les dieux n'ont fait et n'ont pu faire un don plus grand que celui-là. Voilà donc ceux même contre qui nous avons affaire, contraints de confesser que la connaissance non pas d'une philosophie quelconque, mais de la vraie philosophie est une grâce de Dieu. Mais si Dieu n'a accordé qu'à peu d'hommes le don de la vraie philosophie, qui est l'unique secours contre les misères de la vie présente, il paraît assez clairement par là que le genre humain a été condamné à des misères qui sont des châtiments et des expiations. Si donc, de leur aveu, il n'y a point de don plus grand parmi les dons de Dieu, on doit croire qu'il n'est fait que par ce Dieu, au-dessus duquel ceux même qui honorent plusieurs dieux, ne placent aucun autre dieu.

CHAPITRE XXIII.

Il y a des maux, sans compter ceux qui sont communs aux bons et aux méchants, qui sont plus spécialement le lot des élus.

Sans compter les maux de cette vie dont nous venons de parler qui sont communs aux bons et aux méchants, les justes ont ici-bas également leurs épreuves particulières dans leur guerre contre le vice et dans les tentations, les combats et les périls où ils se trouvent engagés. En effet, la lutte peut être tantôt plus ardente, tantôt moins vive, mais la chair ne cesse jamais de concevoir des désirs contraires à ceux de l'esprit ni l'esprit d'en avoir de contraires à ceux de la chair. (*Gal.*, v, 17.) Aussi ne faisons-nous point ce que nous voulons, et ne détruisons-nous point en nous cette mauvaise concupiscence lors même que nous nous la soumettons, autant que nous le pouvons, avec l'assistance divine, en n'y consentant point et en recourant à des veilles continuelles, pour ne nous point laisser induire

vitæ, non liberat nisi gratia Salvatoris Christi, Dei ac Domini nostri. Hoc enim nomen est ipse Jesus; interpretatur quippe Salvator : maxime ne post hanc miserior ac sempiterna suscipiat, non vita, sed mors. Nam in ista quamvis sint per sancta ac sanctos curationum magna solatia; tamen ideo non semper etiam ipsa beneficia tribuuntur petentibus, ne propter hoc religio quæratur, quæ propter aliam magis vitam, ubi mala non erunt omnino ulla, quærenda est : et ad hoc meliores quosque in his malis adjuvat gratia, ut quanto fideliore, tanto fortiore corde tolerentur. Ad quam rem etiam philosophiam prodesse dicunt docti hujus sæculi, quam dii quibusdam paucis, ait Tullius, veram dederunt. Nec hominibus, inquit, ab his aut datum est donum majus, aut potuit ullum dari, usque ad eo et ipsi, contra quos agimus, quoquo modo compulsi sunt in habenda, non quacumque, sed vera philosophia divinam gratiam confiteri. Porro si paucis divinitus datum est veræ philosophiæ contra miserias hujus vitæ unicum auxilium, satis et hinc apparet humanum genus ad luendas miseriarum pœnas esse damnatum. Sicut autem hoc, ut fatentur, nullum divinum majus est donum, sic a nullo Deo dari credendum est, nisi ab illo, quo et ipsi qui multos deos colunt, nullum dicunt esse majorem.

CAPUT XXIII.

De his quæ, præter illa mala quæ bonis malisque communia sunt, ad justorum laborem specialiter pertinent.

Præter hæc autem mala hujus vitæ bonis malisque communia, habent in ea justi etiam proprios quosdam labores suos, quibus adversus vitia militant, et in talium præliorum tentationibus periculisque versantur. Aliquando enim concitatius, aliquando remissius, non tamen desinit caro concupiscere adversus spiritum, et spiritus adversus carnem (*Gal.*, v, 17), ut non ea quæ volumus faciamus, omnem malam concupiscentiam consumendo; sed eam nobis, quantum divinitus adjuti possumus, non ei consentiendo subdamus, vigiliis continuis excubantes, ne opinio

en erreur par la vraisemblance, surprendre par des paroles rusées, aveugler par les ténèbres de l'erreur qui nous feraient prendre le bien pour le mal et le mal pour le bien, entraîner, par la crainte, à négliger ce qui est à faire, ou précipiter, par la passion, à faire ce qu'on doit éviter; lors même que nous ne laissons point le soleil se coucher sur notre colère, le ressentiment nous porter à rendre le mal pour le mal, une tristesse honteuse et immodérée nous absorber, l'ingratitude nous faire sommeiller quand il s'agit de reconnaître un bienfait, les bruits de la médisance troubler notre bonne conscience, des jugements téméraires sur le prochain nous induire en erreur, une fausse opinion de nous conçue par les autres, nous abattre, le péché s'opérer dans notre corps mortel pour nous faire obéir à ses désirs, nos membres fournir au péché des armes pour l'iniquité, nos yeux suivre l'impure convoitise, le désir de la vengeance triompher de nous, notre pensée et nos regards s'égarer sur des choses mauvaises qui les flattent, nos oreilles entendre avec plaisir des paroles mauvaises ou indécentes; quand nous nous refusons à tout acte défendu quel que soit l'attrait qui nous y porte, et que dans cette guerre si pleine de travaux et de périls, nous n'espérions point en nos propres forces pour remporter la victoire, ou que nous ne nous l'attribuions point lorsqu'elle est remportée, mais que nous l'attribuions à la grâce de celui dont l'Apôtre a dit : « Grâces à Dieu qui nous donne la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ; » (I *Cor.*, XV, 57) et dans un autre endroit : « En tout cela nous ne demeurons vainqueurs que par celui qui nous a aimés. » (*Rom.*, VIII, 37.) Sachons cependant que, avec quelque courage que nous luttions contre le vice, ou même que nous le vainquions et en triomphions, tant que nous sommes dans ce corps, nous ne pouvons jamais manquer de motif de dire à Dieu : « Remettez-nous nos dettes comme nous remettons les leurs à ceux qui nous ont offensés. » (*Matth.*, VI, 12.) Mais dans ce royaume où nous serons toujours avec nos corps immortels, il n'y aura plus place pour les luttes ni pour les dettes, comme il n'y en aurait jamais eu, si notre nature était demeurée droite comme elle a été créée. De là vient que cette guerre continuelle où nous sommes en péril et dont nous désirons être délivrés par une dernière victoire, est un des fléaux de la vie présente que tant de maux nous prouvent et nous attestent avoir été frappée de condamnation.

veri similis fallat, ne decipiat sermo versutus, ne se tenebræ alicujus erroris offundant, ne quod bonum est malum, aut quod malum est bonum esse credatur, ne ab his quæ agenda sunt metus revocet, ne in ea quæ agenda non sunt cupido præcipitet, ne super iracundiam sol occidat, ne inimicitiæ provocent ad retributionem mali pro malo, ne absorbeat inhonesta vel immoderata tristitia, ne impertiendorum beneficiorum ingerat mens ingrata torporem, ne maledicis rumoribus bona conscientia fatigetur, ne temeraria de alio suspicio nostra decipiat, ne aliena de nobis falsa nos frangat, ne regnet peccatum in nostro mortali corpore ad obediendum desideriis ejus, ne membra nostra exhibeantur iniquitatis arma peccato (*Rom.*, VI, 12), ne oculus sequatur concupiscentiam, ne vindicandi cupiditas vincat, ne in eo quod male delectat, vel visio vel cogitatio remoretur, ne improbum aut indecens verbum libenter audiatur, ne fiat quod non licet, etiamsi libet, ne in hoc bello laborum periculorumque plenissimo vel de viribus nostris speretur facienda victoria, vel viribus nostris facta tribuatur, sed ejus gratiæ, de quo ait Apostolus : « Gratias autem Deo, qui dat nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum. » (I *Cor.*, XV, 57.) Qui et alio loco : « In his, inquit, omnibus supervincimus per eum qui dilexit nos. » (*Rom.*, VIII, 37.) Sciamus tamen quantalibet virtute prælianti vitiis repugnemus, vel etiam vitia superemus et subjugemus, quamdiu sumus in hoc corpore, nobis deesse non posse unde dicamus Deo : « Dimitte nobis debita nostra. » (*Matth.*, VI, 12.) In illo autem regno ubi semper cum corporibus immortalibus erimus, nec prælia nobis erunt ulla, nec debita; quæ nusquam et nunquam essent, si natura nostra, sicut recta creata est, permaneret. Ac per hoc etiam noster iste conflictus, in quo periclitamur, et de quo nos victoria novissima cupimus liberari, ad vitæ hujus malæ pertinet, quam tot tantorumque testimonio malorum (*a*) probamus esse damnatam.

(*a*) Sic Mss. Editi autem, *probavimus*.

CHAPITRE XXIV.

Biens dont le Créateur a comblé même la vie présente quoique réprouvée.

1. Il nous faut voir maintenant que de biens et quels biens la bonté de celui qui a créé et qui gouverne toutes choses a mêlés aux misères du genre humain dans lesquelles éclate la justice des châtiments qu'il lui inflige. Et d'abord cette bénédiction qu'il avait donnée avant le péché : « Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre, » (*Gen.*, I, 28) il n'a point voulu la rétracter, même après le péché, et la fécondité demeure dans une race qu'il a condamnée, et cette admirable vertu des germes ainsi que la vertu plus admirable encore qui les produit, inhérente, et, en quelque sorte, identifiée au corps de l'homme, l'action du péché n'a pu la détruire quoiqu'elle nous jette dans la nécessité de mourir, en sorte qu'on voit couler dans le même fleuve et entraînés par le même torrent, si je puis parler ainsi, en même temps, le mal que l'homme tire de son premier père et le bien qu'il a reçu de son Créateur. Dans le mal originel il y a deux choses : le péché et la peine du péché; dans le bien originel, il y a également deux choses, la propagation et la conformation. Mais pour ce qui se rapporte au sujet que nous traitons en ce moment, nous avons déjà suffisamment parlé des maux, dont l'un vient de notre audace, c'est le péché, l'autre du jugement de Dieu, c'est le châtiment, je me propose maintenant de parler des biens que Dieu a prodigués ou qu'il prodigue encore à la nature viciée et condamnée ; car, en la condamnant il ne lui a point ravi tout ce qu'il lui avait donné, autrement elle ne serait même plus, il n'a point non plus abdiqué tout pouvoir sur elle, même en la soumettant, pour la punir, au pouvoir du diable, puisque le diable lui-même n'est point soustrait à son empire; car en tant que nature, il ne pourrait subsister sans celui qui est par excellence et qui donne l'être à tout ce qui est, de quelque manière qu'il soit.

2. Or, de ces deux biens qui découlent, avons-nous dit, de sa bonté, comme de leur source, dans la nature viciée par le péché et condamnée au supplice, il a donné à la nature humaine en la bénissant le don de se propager au moment où il créait ses premiers ouvrages, dont il s'est reposé le septième jour. Quant à la conformation, elle se trouve dans le fait qu'il opère sans cesse. (*Jean*, v, 17.) En effet, s'il venait à enlever aux choses la puissance efficace qui leur vient de lui, elles ne sauraient se mouvoir ni mesurer le temps par leurs mouvements réguliers, ni même demeurer un seul instant dans l'être qu'elles ont reçu. Ainsi, en créant l'homme,

CAPUT XXIV.

De bonis quibus etiam hanc vitam damnationi obnoxiam Creator implerit.

1. Jam nunc considerandum est, hanc ipsam miseriam generis humani, in qua laudatur justitia punientis, qualibus et quam multis impleverit bonis ejusdem bonitas, cuncta quæ creavit administrantis. Primum benedictionem illam quam protulerat ante peccatum, dicens : « Crescite, et multiplicamini, et replete terram, » (*Gen.*, I, 28) nec post peccatum voluit inhibere, mansitque in stirpe damnata donata fecunditas; nec illam vim mirabilem seminum, imo etiam mirabiliorem qua efficiuntur et semina, inditam corporibus humanis et quodam modo intextam, peccati vitium potuit auferre, quo nobis impacta est etiam necessitas mortis : sed utrumque simul currit isto quasi fluvio atque torrente generis humani, malum quod a parente trahitur, et bonum quod a creante tribuitur. In originali malo duo sunt, peccatum atque supplicium : in originali bono alia duo, propagatio et conformatio. Sed quantum ad præsentem pertinet intentionem nostram, de malis, quorum unum de nostra venit audacia, id est peccatum, alterum de judicio Dei, id est supplicium, jam satis diximus. Nunc de bonis Dei, quæ ipsi quoque vitiatæ damnatæque naturæ contulit, sive usque nunc confert, dicere institui. Neque enim damnando aut totum abstulit quod dederat, alioquin nec esset omnino; aut eam removit a sua potestate, etiam cum diabolo pœnaliter subdidit, cum nec ipsum diabolum a suo alienaverit imperio; quando quidem ut ipsius quoque diaboli natura subsistat, ille facit qui summe est, et facit esse quidquid aliquo modo est.

2. Duorum igitur illorum, quæ diximus bona etiam in naturam peccato vitiatam supplicioque damnatam de bonitatis ejus quodam veluti fonte manare, propagationem in primis mundi operibus benedictione largitus est, a quibus operibus die septimo requievit. Conformatio vero in illo ejus est opere, quo usque nunc operatur. (*Joan.*, v, 17.) Efficacem quippe potentiam suam si (*a*) rebus subtrahat, nec progredi

(*a*) Lov. *si jam rebus.* Abest *jam* ab editis aliis et Mss.

Dieu a mis en lui une certaine fécondité qui lui permet de reproduire d'autres hommes en déposant en eux la faculté, mais non l'obligation de se reproduire, toutefois Dieu la refuse, cette faculté, à qui il lui plaît, et ceux-là sont stériles; mais il n'a point rétracté la bénédiction qu'il a donnée une première fois au premier couple humain et qui l'a rendu fécond. Toutefois, si le péché n'a point détruit dans l'homme la faculté de se reproduire, elle n'existe pourtant plus telle qu'elle aurait été s'il n'avait point péché. Car depuis que l'homme, déchu de sa gloire, est devenu semblable aux brutes, il engendre comme elles; néanmoins l'étincelle de la raison, si je puis parler ainsi, par laquelle il a été fait à l'image de Dieu ne s'est point tout à fait éteinte en lui. Si la conformation ne prêtait son concours à cette force de reproduction, cette dernière ne pourrait procéder aux formes et au plan de son espèce. En effet, si l'homme n'avait eu l'union des sexes pour se reproduire et que néanmoins Dieu eût voulu remplir la terre d'êtres humains, il eût pu les créer tous de la même manière que le premier sans le concours et l'union d'un homme et d'une femme; mais cette union, quand elle a lieu, ne peut être féconde que par l'action du Créateur. De même donc que l'Apôtre a dit, en parlant de l'institution spirituelle qui forme l'homme à la piété : « Ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose ni celui qui arrose, mais Dieu, qui donne l'accroissement, » (I *Cor.*, III, 7) ainsi peut-il dire, dans le cas qui nous occupe, ce n'est point l'action de l'homme, dans le mariage, ni sa semence qui font quelque chose, mais c'est Dieu qui donne la forme. Ce n'est point la mère qui porte le fruit qu'elle a conçu et le nourrit quand il est né, qui fait quelque chose, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement; c'est lui en effet qui, en vertu de l'opération dont il opère incessamment (*Jean*, V, 17), fait que les germes développent leurs harmonies et se débarrassent des voiles latents et invisibles qui les cachent, se montrent dans les formes visibles de ce que nous regardons comme le beau. C'est lui qui, en rapprochant et unissant ensemble par des nœuds admirables la nature corporelle et la nature incorporelle, l'une comme servante et l'autre comme maîtresse, produit l'être animé. Cette œuvre est si grande et si admirable, qu'elle excite l'admiration de quiconque la considère attentivement, non-seulement dans l'homme, qui est un animal raisonnable et par conséquent bien plus excellent et plus noble que tous les animaux, mais même dans la mouche la plus imperceptible, et le force à chanter les louanges du Créateur.

poterunt et suis dimensis motibus peragere tempora, nec prorsus in eo quod creatæ sunt aliquatenus permanebunt. Sic ergo creavit hominem Deus, ut illi adderet fertilitatem quamdam, qua homines alios propagaret, congenerans eis ipsam etiam propagandi possibilitatem, non necessitatem, quibus tamen voluit hominibus abstulit eam Deus, et steriles fuerunt : non tamen generi humano abstulit semel datam primis duobus conjugibus (*a*) benedictionem generandi. Hæc ergo propagatio quamvis peccato ablata non fuerit, non tamen etiam ipsa talis est, qualis fuisset, si nemo peccasset. Ex quo enim homo in honore positus, postea quam deliquit, comparatus est pecoribus (*Psal.* XLVIII, 13), similiter generat : non in eo tamen penitus extincta est quædam velut scintilla rationis, in qua factus est ad imaginem Dei. Huic autem propagationi si conformatio non adhiberetur, nec ipsa in sui generis formas modosque procederet. Si enim non concubuissent homines, et nihilo minus Deus vellet implere terras hominibus; quomodo creavit unum sine commixtione maris et feminæ, sic posset omnes : concumbentes vero nisi illo creante generantes esse non possunt. Sicut ergo ait Apostolus de institutione spiritali, qua homo ad pietatem justitiamque formatur : « Neque qui plantat, est aliquid, neque qui rigat; sed qui incrementum dat Deus : » (I *Cor.*, III, 7) ita etiam hic dici potest : Nec qui concumbit, nec qui seminat, est aliquid; sed qui (*b*) format Deus. Nec mater quæ conceptum portat, et partum nutrit, est aliquid: sed qui incrementum dat Deus. (*c*) Ipse namque operatione, qua nunc usque operatur (*Joan.*, V, 17), facit ut numeros suos explicent semina, et a quibusdam latentibus atque invisibilibus involueris in formas visibiles hujus quod adspicimus decoris evolvant. Ipse incorpoream corporeamque naturam, illam præpositam, istam subjectam, miris modis copulans et connectens, animantem facit. Quod opus ejus tam magnum et mirabile est, ut non solum in homine, quod est animal rationale, et ex hoc cunctis terrenis animantibus excellentius atque præstantius, sed in qualibet minutissima muscula bene consideranti stuporem mentis ingerat, laudemque pariat Creatoris.

(*a*) Nonnulli probæ notæ Mss. *benedictione generali.* — (*b*) Sola editio Lov. *informat.* — (*c*) Aliquot Mss. *Ipsa namque operatione,*

3. C'est donc lui qui a donné l'entendement à l'âme de l'homme, cet entendement où la raison et l'intelligence sont en quelque sorte endormies et comme nulles pendant l'enfance, mais se réveillent et se révèlent quand les années arrivent et rendent l'âme susceptible de connaissance et d'éducation, apte à la perception de la vérité et à l'amour du bien et capable de puiser à la source de la sagesse ces vertus de prudence, de force, de tempérance et de justice qui lui permettent de lutter contre les erreurs et les autres vices qui se transmettent avec le sang et d'en triompher par le seul désir du bien suprême et immuable. Bien que l'âme n'en vienne point toujours là, le seul fait qu'une nature raisonnable a été créée de Dieu, capable de tels biens, n'est-il pas l'œuvre aussi grande qu'admirable d'un être bon et tout-puissant? Qui pourrait en parler, y penser même comme il convient? En effet, sans compter l'art de vivre bien et de parvenir à l'immortelle félicité, art qu'on appelle vertu et que la grâce seule du Christ donne à ceux qui sont les enfants du royaume et de la promesse, que d'arts aussi nombreux que grands le génie de l'homme n'a-t-il pas inventés et exercés, les uns parce que la nécessité l'y poussait, les autres parce qu'il le voulait bien, en déployant tant d'intelligence et de raison, dans les choses même superflues, que dis-je, dans les choses funestes et dangereuses, objet de ses désirs, qu'il y a dans ce fait la preuve du bien incomparable qui est une nature capable de trouver, d'apprendre et de pratiquer tous ces arts. A quelles étonnantes merveilles n'est point arrivée l'industrie de l'homme dans l'art de se vêtir et de se construire une demeure? Quels progrès n'a-t-il point faits en agriculture, en navigation? Que n'a-t-il inventé et produit dans la fabrication des vases de toute sorte, dans la peinture et la statuaire? Quelles merveilles n'a-t-il point composées pour étonner les yeux des spectateurs au théâtre, et dont la représentation et le récit semblent incroyables? De quelles ressources n'a-t-il pas fait preuve pour prendre, tuer ou dompter les animaux sans raison? Contre l'homme même, que de sortes de poisons, d'armes et de machines il a inventés; quelle multitude de médicaments et de secours il a trouvée pour conserver ou recouvrer la santé du corps? Que de mets variés il a découverts pour la satisfaction de son palais, que d'excitants pour l'aiguillonner! Quelle multitude et quelle variété de signes, au premier rang desquels se trouvent la parole et l'écriture, pour faire connaître sa pensée et la persuader aux autres; quelle parure il sait donner à ses discours pour charmer l'esprit; que de genres variés en poésie, que d'instruments de musique, que de chants

3. Ipse itaque animæ humanæ mentem dedit, ubi ratio et intelligentia in infante sopita est quodam modo, quasi nulla sit, excitanda scilicet atque (*a*) exserenda ætatis accessu, qua sit scientiæ capax atque doctrinæ, et habilis perceptioni veritatis et amoris boni : qua capacitate hauriat sapientiam virtutibusque sit prædita, quibus prudenter, fortiter, temperanter, et juste, adversus errores et cætera ingenerata vitia dimicet, eaque nullius rei desiderio nisi boni illius summi atque immutabilis vincat. Quod etsi non faciat, ipsa talium bonorum capacitas in natura rationali divinitus instituta quantum sit boni, quam mirabile opus omnipotentis, quis competenter effatur, aut cogitat? Præter enim artes bene vivendi et ad immortalem perveniendi felicitatem, quæ virtutes vocantur, et sola Dei gratia, quæ in Christo est, filiis promissionis regnique donantur, nonne humano ingenio tot tantæque artes sunt inventæ et exercitæ, partim necessariæ, partim voluntariæ, ut tam excellens vis mentis atque rationis in his etiam rebus quas superfluas, imo et periculosas perniciosasque appetit quantum (*b*) bonum habeat in natura, unde ista potuit vel invenire, vel discere, vel exercere, testetur? Vestimentorum et ædificiorum ad opera quam mirabilia, quam stupenda, industria humana pervenerit; quo in agricultura, quo in navigatione profecerit; quæ in fabricatione quorumque vasorum, vel etiam statuarum et picturarum varietate excogitaverit et impleverit; quæ in theatris mirabilia spectantibus, audientibus incredibilia facienda et exhibenda molita sit; in capiendis, occidendis, domandis irrationalibus animantibus, quæ et quanta repererit : adversus ipsos homines tot genera venenorum, tot armorum, tot machinamentorum, et pro salute mortali tuenda atque reparanda quot medicamenta atque adjumenta comprehenderit : pro voluptate faucium quot codimenta et gulæ (*c*) irritamenta repererit : ad indicandas et suadendas cogitationes quam multitudinem varietatemque signorum, ubi præcipuum locum verba et litteræ tenent; ad delectandos animos, quos elocutionis ornatus; quam diversorum carminum copiam ad mulcendas aures,

(*a*) Sic plures Mss. Editi vero, *exercenda*. — (*b*) In sola editione Lov. *quantum bonorum*. — (*c*) Sic Mss. Editi vero, *incitamenta*.

différents pour flatter l'oreille; avec quelle sagacité l'homme a acquis la science et la pratique des nombres et des grandeurs, l'ordre et la marche des astres! Enfin de quelle multitude de connaissances des choses de ce monde l'âme de l'homme ne s'est-elle point remplie? Qui pourrait le dire, surtout si au lieu de les grouper en masse, on voulait les détailler chacune en particulier? Y a-t-il enfin quelqu'un qui puisse se faire une idée de ce qui a paru d'intelligences remarquables parmi les philosophes et les hérétiques pour la défense de l'erreur et du mensonge? Car je ne parle en ce moment que de la nature de l'entendement humain qui fait l'ornement de la vie mortelle, non de la foi et des voies de la vérité qui conduisent à la possession de la vie immortelle. Or, une si belle nature étant l'œuvre du vrai Dieu, du Dieu suprême, qui gouverne tout ce qu'il a créé, qui est souverainement puissant et souverainement juste, ne serait certainement jamais tombée dans les misères de cette vie pour passer ensuite, excepté ceux qui seront sauvés, dans des misères éternelles, s'il n'avait commencé par se trouver dans le premier homme, dont les autres sont issus, une faute immense.

4. Et dans le corps même, quoiqu'il nous soit commun par sa condition mortelle avec les brutes et qu'il soit inférieur en force à celui de plusieurs d'entre elles, à quel point n'y voit-on pas éclater la bonté de Dieu et la providence du Créateur? Le siége des sens, et les autres organes, les proportions, la forme et la stature du corps tout entier, tout, en lui, n'annonce-t-il point qu'il est fait pour le service d'une âme raisonnable? L'homme n'a point été créé dans l'état où nous voyons les animaux dépourvus de raison, lesquels sont inclinés vers la terre, mais la forme de son corps élancée vers le ciel l'avertit de porter ses pensées en haut. L'admirable flexibilité de la langue et des mains, si favorable et si propre à la parole et à l'écriture ainsi qu'à l'exercice d'une multitude d'arts et de fonctions, ne montre-t-elle pas assez quelle doit être l'âme qui n'a rien moins qu'un tel corps pour demeure? Bien plus, en dehors même de toute pensée de fonctions à remplir, il y a tant de proportion et d'harmonie entre les parties de ce corps qu'il est beau par lui-même et qu'on ne saurait dire si, en le créant, il a été tenu plus de compte de l'utilité que de la beauté, car il est bien certain qu'on ne voit rien dans le corps de créé pour l'utilité qui n'ait aussi la beauté. Cela ressortirait bien plus vivement encore à nos yeux si nous connaissions les nombres et les mesures qui relient et harmonisent entre elles toutes les parties du corps. Peut-être à force d'observation et d'adresse pourrions-nous découvrir ces

quot organa musica, quos cantilenæ modos excogitaverit : quantam peritiam dimensionum atque numerum, meatusque et ordines siderum quanta sagacitate comprehenderit : quam multa rerum mundanarum cognitione se impleverit, quis possit eloqui, maxime si velimus non acervatim cuncta congerere, sed in singulis immorari? In ipsis postremo erroribus et falsitatibus defendendis, quam magna claruerint ingenia philosophorum atque hæreticorum, quis æstimare sufficiat? Loquimur enim nunc de natura mentis humanæ, qua ista vita mortalis ornatur, non de fide atque itinere veritatis, qua illa immortalis acquiritur. Hujus tantæ naturæ conditor cum sit utique Deus verus et summus, ipso cuncta quæ fecit administrante et summam potestatem summamque habente justitiam, numquam profecto in has miserias decidisset, atque ex his, præter eos solos qui liberabuntur, in æternas esset (*a*) itura, nisi nimis grande peccatum in homine primo, de quo cæteri exorti sunt, præcessisset.

4. Jam vero in ipso corpore, quamvis nobis sit cum belluis mortalitate commune, multisque earum reperiatur infirmius, quanta Dei bonitas, quanta providentia tanti Creatoris apparet? Nonne ita sunt in eo loca sensuum et cætera membra disposita, speciesque ipsa ac figura et statura totius corporis ita modificata, ut ad ministerium animæ rationalis se indicet factum? Non enim ut animalia rationis expertia prona esse videmus in terram, ita creatus est homo : sed erecta in cœlum corporis forma admonet eum, quæ sursum sunt sapere. Porro mira mobilitas, quæ linguæ ac manibus attributa est, ad loquendum et scribendum apta atque conveniens, et ad opera artium plurimarum officiorumque complenda, nonne satis ostendit, quali animæ ut serviret tale sit corpus adjunctum? Quanquam et detractis necessitatibus operandi, ita omnium partium congruentia numerosa sit, et pulchra sibi parilitate respondeat, ut nescias utrum in eo condendo major sit utilitatis habita ratio, quam decoris. Certe enim nihil creatum videmus in corpore utilitatis causa, quod non habeat etiam decoris locum. Plus autem nobis id appareret,

(*a*) Er. et Lov. hic addunt, *pœnas* : pro quo subaud. *miserias*.

rapports harmonieux dans les organes extérieurs du corps, mais pour ce qui est des parties du corps plus cachées et qui se dérobent à nos regards, de cet admirable réseau de veines et de nerfs, de ces secrets de la vie, nul ne saurait les démêler ou les découvrir. En effet, en dépit des efforts de la main habile et cruelle des médecins appelés anatomistes qui dissèquent les corps des morts et quelquefois même portent le tranchant du fer investigateur dans les membres de malheureux qui expirent entre leurs mains, et fouillent d'un scalpel passablement inhumain les régions les plus cachées de notre corps pour y découvrir le siége du mal, le mal lui-même et les moyens de le guérir, nul n'a pu trouver et nul n'a même osé chercher ces rapports de nombre et de nature dont je parle, que les Grecs désignent par le mot ἁρμονιά, et qui, à l'extérieur et à l'intérieur, composent l'organisme de notre corps. Si ces rapports de nombre et de mesure qui règnent dans les viscères même où il ne paraît rien de beau nous étaient connus, nous serions tellement charmés par une beauté de raison que l'esprit même qui se sert des yeux la préférerait à la beauté apparente qui frappe les regards. Il y a aussi dans le corps des choses qui ne se trouvent placées que pour l'ornement, non pour l'usage, telles sont les mamelles à la poitrine de l'homme, telle encore la barbe qu'il porte au menton, elle est plutôt une parure qu'une protection pour sa figure, comme le prouve le visage de la femme, qui en est dépourvu et qui aurait dû, plutôt que celui de l'homme, en être muni, puisque le visage de la femme est plus délicat que celui de l'homme. Si donc il n'y a pas un seul organe, parmi ceux qu'on voit, ainsi qu'on ne saurait le nier, qui n'ait son cachet de beauté comme il a celui de l'appropriation à certaines fonctions, et s'il y en a plusieurs qui ne réunissent point l'utilité à la beauté, il me semble qu'il est facile de comprendre que dans l'établissement du corps humain il a été tenu un plus grand compte de la beauté que de l'utilité. Or, l'utilité n'aura qu'un temps, et un jour viendra où nous ne jouirons plus, exempts de désirs impurs, que du spectacle réciproque de notre beauté. Voilà ce dont il faut surtout glorifier le Créateur, à qui le Psalmiste s'adressait en ces termes : « Vous vous êtes revêtu de splendeur et de gloire. » (*Ps.* CIII, 1.)

5. Enfin la beauté et l'utilité du reste des créatures dont la munificence divine a donné le spectacle et la possession à l'homme, même après l'avoir condamné aux fatigues de la vie présente et plongé dans les misères, quelles paroles pourraient en retracer l'étendue? Que de beautés nombreuses et variées, nous présentent le ciel, la terre et la mer! et cette profusion, ce

si numeros mensurarum, quibus inter se cuncta connexa sunt et coaptata, nossemus : quos forsitan data opera in his quæ foris eminent, humana posset (*a*) vestigare solertia; quæ vero tecta sunt, atque a nostris remota conspectibus, sicuti est tanta perplexitas venarum atque nervorum et viscerum, secreta vitalium, invenire nullus potest. Quia etsi medicorum diligentia nonnulla crudelis, quos anatomicos appellant, laniavit corpora mortuorum, sive etiam inter manus secantis perscrutantisque morientium, atque in carnibus humanis satis inhumane abdita cuncta rimata est, ut quid, et quomodo, quibus locis curandum esset addisceret; numeros tamen de quibus loquor, quibus coaptatio, quæ ἁρμονία Græce dicitur, tanquam cujusdam organi, extrinsecus atque intrinsecus totius corporis constat, quid dicam, nemo valuit invenire, quos nemo ausus est quærere? Qui si noti esse potuissent, in interioribus quoque visceribus, quæ nullum ostentant decus, ita delectaret pulchritudo rationis, ut omni formæ apparenti quæ oculis placet, ipsius mentis, quæ oculis utitur, præferretur arbitrio. Sunt vero quædam ita posita in corpore, ut tantummodo decòrem habeant, non et usum : sicut habet pectus virile mamillas, sicut facies barbam, quam non esse munimento, sed virili ornamento, indicant puræ facies feminarum, quas utique infirmiores muniri tutius conveniret. Si ergo nullum membrum est, in his quidem conspicuis, (unde ambigit nemo,) quod ita sit alicui operi accommodatum, ut non etiam sit decorum; sunt autem nonnulla, quorum solum decus, et nullus est usus : puto facile intelligi in conditione corporis dignitatem necessitati fuisse prælatam. Transitura est quippe necessitas, tempusque venturum quando sola invicem pulchritudine sine ulla libidine perfruamur : quod maxime ad laudem referendum est Conditoris, cui dicitur in Psalmo : « Confessionem et decorem induisti. » (*Psal.* CIII, 1.)

5. Jam cætera pulchritudo et utilitas creaturæ, quæ homini, licet in istos labores miseriasque projecto atque damnato, spectanda atque sumenda divina largitate concessa est, quo sermone terminari

(*a*) Editi, *investigare*. Melius Mss. *vestigare*.

jeu admirable de la lumière dans le soleil, dans la lune et dans les astres; ces sombres profondeurs des forêts, l'éclat et le parfum des fleurs, la multitude et la diversité des oiseaux au chant varié et aux mille couleurs; quelle variété de formes et d'aspects dans les animaux grands ou petits, dont les moindres, à nos yeux, sont en même temps les plus admirables, car le travail de l'humble fourmi et celui des petites abeilles nous charment bien plus que la vue du corps des immenses baleines; quel spectacle grandiose nous offre la mer elle-même! Elle se revêt de couleurs diverses comme d'une robe tantôt de verdure, tantôt de pourpre ou d'azur. Quel charme de la contempler jusque dans son courroux, charme d'autant plus grand que le plaisir d'en jouir est exempt de la crainte et des périls du naufrage! Partout quelle abondance d'aliments contre la faim! Quelle variété de saveurs pour combattre le dégoût, répandue partout par la main opulente de la nature, non point par les ressources de l'art culinaire! Que de remèdes nombreux pour conserver ou recouvrer la santé, au milieu de toutes ces choses! Que de charmes dans la succession et le retour régulier du jour et de la nuit! Quelle température agréable quand la brise s'élève! Que de riches étoffes nous fournissent les plantes et les animaux! Je ne puis tout dire; mais si je voulais m'arrêter seulement à toutes les merveilles que je viens de réunir en bloc, pour les détacher les unes des autres et les considérer séparément, que de temps il me faudrait consacrer à chacune d'elles, puisqu'il n'en est point une seule qui n'en renferme beaucoup d'autres! Et pourtant ce ne sont là que des adoucissements donnés à de malheureux condamnés, ce ne sont pas encore les récompenses des bienheureux. Quelles seront donc ces récompenses, si telles sont les consolations? Que donnera à ceux qu'il a prédestinés à la vie celui qui a donné toutes ces choses à ceux-mêmes qu'il a prédestinés à la mort? Quels biens ne prodiguera-t-il point, dans la vie bienheureuse, à ceux pour qui il a voulu que son Fils unique souffrît tant de cruels tourments et la mort même? Aussi l'Apôtre, en parlant des prédestinés au royaume du ciel, dit-il : « Puisque Dieu n'a pas même épargné son propre Fils, mais qu'il l'a livré pour nous tous, comment, avec lui, ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses? » (*Rom.*, VIII, 32.) Que serons-nous donc, que deviendrons-nous quand toutes ces promesses s'accompliront? Quels biens recevrons-nous dans le royaume quand nous en avons reçu un gage dans la mort de Jésus-Christ pour nous! Que sera l'esprit de l'homme quand, dégagé de tout

potest? in cœli et terræ et maris multimoda et varia pulchritudine, in ipsius lucis tanta copia tamque mirabili specie, in sole ac luna et sideribus, in opacitatibus nemorum, in coloribus et odoribus florum, in diversitate ac multitudine volucrum garrularum atque pictarum, in multiformi specie tot tantorumque animantium, quorum illa plus habent admirationis, quæ molis minimum : (Plus enim formicularum et apicularum opera stupemus, quam immensa corpora (*a*) ballenarum :) in ipsius quoque maris tam grandi spectaculo, cum sese diversis coloribus induit velut vestibus, et aliquando viride, atque hoc multis modis, aliquando purpureum, aliquando cæruleum est. Quam porro delectabiliter spectatur etiam quandocumque turbatur, et fit inde major suavitas, quia sic demulcet intuentem, ut non jactet et quatiat navigantem? Quid ciborum usquequaque copia contra famem? Quid saporum diversitas contra fastidium, naturæ diffusa (*b*) divitiis, non coquorum arte ac labore quæsita? Quanta in tam multis rebus tuendæ ac (*c*) recuperandæ salutis auxilia? Quam grata vicissitudo diei alternantis et noctis? Aurarum quam blanda temperies? In fruticibus et pecoribus indumentorum conficiendorum quanta materies? Omnia commemorare quis possit? Hæc autem sola, quæ a me velut in quemdam aggerem sunt coarctata, si vellem velut colligata involucra solvere atque discutere, quanta mihi mora esset in singulis, quibus plurima continentur? Et hæc omnia miserorum sunt damnatorumque solatia, non præmia beatorum. Quæ igitur illa sunt, si tot ac talia et tanta sunt ista? Quid dabit eis quos prædestinavit ad vitam, qui hæc dedit etiam eis quos prædestinavit ad mortem? Quæ bona in illa beata vita faciet eos sumere, pro quibus in hac (*d*) misera unigenitum Filium suum voluit usque ad mortem mala tanta perferre? Unde Apostolus de ipsis in illud regnum prædestinatis loquens : « Qui proprio, inquit, Filio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit eum, quomodo non et cum illo omnia nobis (*e*) donabit? » (*Rom.*, VIII, 32.) Cum hæc promissio complebitur, quid erimus? quales erimus? Quæ bona in illo regno accepturi sumus, quando

(*a*) Editi, *balenarum*. At Mss. duplicata littera, *ll*, *ballenarum*. Ducitur a Græco βάλλειν, juxta Isid., lib. XII, c. VI. — (*b*) Sic Mss. A editi, *contra fastidium naturæ, diffusa divinitus*. — (*c*) In Mss. *ac recipiendæ*. — (*d*) Editi, *in hac miseria*. At Mss. *in hac misera* : supple *vita*. — (*e*) In editis, *donavit*. At in Mss. *donabit*, futuri temporis, juxta Græcum χαρίσεται.

vice qui le dompte et l'asservit ou auquel il ait, du moins, à opposer une louable résistance, il jouira d'une paix inaltérable dans la perfection? Quel beau et admirable savoir de toutes choses, quand il puisera, sans travail, une science exempte de toute erreur dans la sagesse même de Dieu comme à sa source, avec un bonheur infini et sans aucune peine! Quel sera ce corps soumis de tout point à l'esprit et si bien vivifié par lui qu'il n'aura besoin d'aucune nourriture pour se sustenter? Car ce ne sera plus un corps animal, mais un corps spirituel, ce sera un corps de chair sans doute, mais une chair exempte de toute corruption charnelle.

CHAPITRE XXV.

Opiniâtreté de ceux qui attaquent la résurrection de la chair, que croit le monde entier, comme il a été dit plus haut.

Quant à la nature des biens de l'âme dont les bienheureux jouiront après cette vie, les philosophes célèbres ne diffèrent point de notre sentiment, c'est sur la résurrection de la chair qu'ils contestent, c'est elle qu'ils nient. Mais une foule de gens, de savants et d'ignorants, de sages du monde et de simples, laissant le petit nombre de ceux qui nient la résurrection de la chair, se sont tournés de tout leur cœur et avec foi du côté du Christ, qui leur a montré, dans le fait de sa propre résurrection, ce qui semble une absurdité à ces derniers; car le monde a cru ce que Dieu a prédit, et Dieu a prédit aussi que le monde croirait cette chose un jour. Ce n'est point aux maléfices de Pierre qu'a cédé Dieu en prédisant si longtemps d'avance cette croyance à la gloire de ceux qui doivent la partager. Car ce Dieu, ainsi que je l'ai dit mille fois et comme je ne me lasserai point de le dire, c'est celui que, de l'aveu de Porphyre et d'après les preuves qu'il en cherche dans les oracles de ses dieux, les divinités païennes redoutent; et il glorifie même ce Dieu au point de l'appeler un Dieu père et roi. Il s'en faut bien en effet qu'on doive entendre ce qu'il a prédit de la manière que le veulent ceux qui n'ont point cru avec le monde ce qu'il avait prédit que le monde croirait un jour. Et pourquoi ne pas plutôt l'entendre selon la croyance du monde, annoncée si longtemps d'avance, que selon les vaines paroles de quelques hommes qui se refusent à croire ce qu'il était prédit que le monde croirait? En effet, s'ils prétendent qu'on doit l'entendre autrement que ne l'entend le reste du monde, parce qu'ils appréhendent en disant que cette prédiction est vaine, de faire injure au Dieu à qui ils rendent

quidem Christo moriente pro nobis tale jam pignus accepimus? Qualis erit spiritus hominis, nullum omnino habens vitium, nec sub quo jaceat, nec cui cedat, nec contra quod saltem laudabiliter dimicet, pacatissima virtute perfectus? Rerum ibi omnium quanta, quam speciosa, quam certa scientia, sine errore aliquo vel labore, ubi Dei sapientia de ipso suo fonte potabitur, cum summa felicitate, sine ulla difficultate? Quale erit corpus, quod omni modo spiritui subditum, et eo sufficienter vivificatum, nullis alimoniis indigebit? Non enim animale, sed spiritale erit, habens quidem carnis, sed sine ulla carnali corruptione substantiam.

CAPUT XXV.

De pervicacia quorumdam, qui resurrectionem carnis, quam, sicut prædictum est, totus mundus credit, impugnant.

Verum de animi bonis, quibus post hanc vitam beatissimus perfruetur, non a nobis dissentiunt philosophi nobiles : (*a*) de carnis resurrectione contendunt; hanc quantum possunt negant. Sed credentes multi, negantes paucissimos reliquerunt, et ad Christum, qui hoc quod istis videtur absurdum, in sua resurrectione monstravit, fideli corde conversi sunt, docti et indocti, sapientes mundi et insipientes. Hoc enim credidit mundus, quod prædixit Deus; qui etiam hoc prædixit, quod hanc rem mundus fuerat crediturus. Neque enim Petri maleficiis (*b*) eam cum laude credentium tanto ante prænuntiare compulsus est. Ille est enim Deus, quem, (sicut jam dixi aliquoties, nec (*c*) commemorare me piget,) confitente Porphyrio, atque id oraculis deorum suorum probare cupiente, ipsa numina perhorrescunt : quem sic laudavit, ut eum et Deum patrem et regem vocaret. Absit enim, ut sic intelligenda sint quæ prædixit, quomodo volunt hi qui hoc cum mundo non crediderunt, quod mundum crediturum esse prædixit. Cur enim non potius ita, sicut crediturus tanto ante prædictus est mundus, non sicut paucissimi garriunt, qui hoc cum mundo, quod crediturus prædictus est, credere noluerunt? Si enim propterea dicunt alio modo esse credenda, ne si dixerint vana esse conscripta, injuriam faciant illi Deo, cui tam magnum perhibent testimonium; tantam prorsus ei vel etiam

(*a*) Hic Vind. Am. et Er. addunt *qui*. Lov, *sed*. Neutrum habent Mss. — (*b*) Sola editio Lov. *ea*. — (*c*) In Mss. *commonere*.

un témoignage si éclatant, ils lui font au contraire une injure bien plus grande, en prétendant qu'on doit l'entendre autrement que ne l'entend le monde dont il a lui-même loué, prédit et rempli la foi. Serait-ce que Dieu ne peut faire que la chair ressuscite et vive éternellement, ou bien faut-il croire qu'il ne le fera point parce que ce serait un mal et une chose indigne de Dieu? Mais nous avons déjà dit beaucoup de choses de sa toute-puissance qui a opéré tant et tant de choses incroyables. S'ils veulent savoir ce que ne peut le Tout-Puissant, je vais le leur dire, il ne peut mentir. Croyons donc ce qu'il peut et ne croyons point ce qu'il ne peut pas; que nos adversaires ne croient donc pas qu'il peut mentir et croient qu'il fera ce qu'il a promis de faire, mais qu'ils le croient comme l'a cru le monde, dont il a prédit, loué, promis et montré la foi. Mais cela est un mal : comment le prouvent-ils, car il ne doit plus y avoir de corruption qui est le mal du corps? Quant à l'ordre des éléments, j'ai déjà discuté les objections qu'on en tire, et, pour ce qui est des autres objections que l'on fait, j'en ai dit assez. De quelle agilité jouira un jour ce corps incorruptible, je l'ai assez fait voir, je pense, dans le livre treizième, par ce qui existe dans l'état actuel de bonne santé qu'on ne saurait à aucun point de vue mettre en comparaison avec l'état de l'immortalité. Ceux qui n'ont pas encore lu ces détails ou qui veulent se les remettre en mémoire, n'ont qu'à lire les livres précédents.

CHAPITRE XXVI.

Comment le sentiment de Porphyre, qui pense que toute âme bienheureuse doit fuir toute espèce de corps, se trouve réduit à néant par l'opinion de Platon même, qui prétend que le Dieu suprême a promis aux dieux inférieurs qu'ils ne seront jamais dépouillés de leurs corps.

Mais, dit-on, Porphyre prétend que, pour être heureuse, l'âme doit fuir toute espèce de corps. C'est donc en vain que nous prétendons que le corps sera incorruptible, si l'âme ne peut être heureuse qu'en fuyant toute espèce de corps. Mais j'ai traité cette question du mieux que j'ai pu au livre cité plus haut, je n'en reproduirai ici qu'un argument. Que Platon, leur maître à tous, corrige ses ouvrages, et dise que leurs dieux, ces dieux qu'il dit revêtus de corps célestes, pour être heureux, doivent fuir leurs corps, c'est-à-dire, doivent mourir, quand le Dieu par qui ils ont été faits leur a promis, pour les tranquilliser, qu'ils seraient immortels, c'est-à-dire qu'ils habiteraient toujours dans leurs corps, non point par le fait de la nature qui le voudrait ainsi, mais parce que tel était son dessein. Et là il dé-

graviorem faciunt injuriam, si aliter dicunt esse intelligenda, non sicut mundus ea credidit, quem crediturum ipse laudavit, ipse promisit, ipse complevit. (*a*) Utrum enim non potest facere ut resurgat caro, et vivat in æternum; an propterea credendum non est id eum esse facturum, quia malum est atque indignum Deo? Sed de omnipotentia ejus, qua tot et tanta facit incredibilia, jam multa diximus. Si volunt invenire quod omnipotens non potest, habent prorsus, ego dicam, mentiri non potest. Credamus ergo quod potest, non credendo quod non potest. Non itaque credentes quod mentiri possit, credant esse facturum quod se facturum esse promisit : et sic credant, sicut credidit mundus, quem crediturum esse prædixit, quem crediturum esse laudavit, quem crediturum esse promisit, quem credidisse jam ostendit. Hoc autem malum esse, unde demonstrant? Non erit illic ulla corruptio, quod est corporis malum. De ordine elementorum jam disputavimus, de aliis hominum conjecturis satis diximus : quanta sit futura in corpore incorruptibili facilitas motus, de præsentis bonæ valetudinis temperamento, quæ utique nullo modo illi comparanda est immortalitati, in libro tertio decimo satis, ut opinor, ostendimus. Legant superiora Operis hujus, qui vel non legerunt, vel (*b*) volunt recolere quod legerunt.

CAPUT XXVI.

Quomodo Porphyrii definitio, qua beatis animis pulat corpus omne fugiendum, ipsius Platonis sententiæ destruatur, qui dicit summum Deum diis promisisse, ut nunquam corporibus exuerentur.

Sed Porphyrius ait, inquiunt, ut beata sit anima, corpus omne esse fugiendum. Nihil ergo prodest, quia incorruptibile diximus futurum corpus, si anima beata non erit, nisi corpus omne effugerit. Sed jam et hinc in libro memorato quantum oportuit disputavi : verum hic unum inde tantum commemorabo. Emendet libros suos istorum omnium magister Plato, et dicat eorum deos, ut beati sint, sua corpora fugituros, id est, esse morituros, quos in cœlestibus corporibus dixit inclusos; quibus tamen Deus, a quo facti sunt, quo possent esse securi, immortalitatem, id est, in eisdem corporibus æternam permansionem, non eorum natura id habente, sed suo consilio præ-

(*a*) Sic Mss. At editi : *Cur enim.* — (*b*) Editi veteribus libris dissentientes, *vel nolunt.*

truit ce qu'ils avancent, qu'on ne doit point croire à la résurrection des corps comme étant une chose impossible, car il est de toute évidence que le Dieu qui n'a point été fait par un autre, promet de faire une chose impossible, quand il promet aux dieux créés par lui l'immortalité. En effet, voici le langage que Platon lui prête : « Comme vous avez eu un commencement, vous ne pouvez être immortels et indissolubles, toutefois vous ne serez point dissous et les coups de la mort ne sont point faits pour vous, ils ne prévaudront point sur mes desseins qui sont un lien plus fort pour assurer votre immortalité que ceux dont vous êtes enchaînés. » (Voy. plus haut, liv. XIII, c. XVI, et serm. CCXLI, c. VIII.) Si ceux qui entendent ces paroles, non-seulement ne sont point absurdes, mais ne sont point sourds, ils ne peuvent douter que le Dieu par qui les autres dieux ont été faits, a promis à ces derniers, d'après Platon, quelque chose d'impossible. En effet, un Dieu qui dit : « Pour vous, vous ne pouvez être immortels, mais vous le serez par le fait de ma volonté, » dit-il autre chose sinon : Ce que vous ne pouvez être, je vais faire que vous le soyez? Il promit donc de faire ce qui, d'après Platon, est impossible, et il ressuscitera la chair en la rendant incorruptible, immortelle et spirituelle. Qu'ont-ils donc maintenant à crier que ce que Dieu a promis et que le monde a cru sur sa promesse, ainsi que Dieu même avait promis qu'il le croirait, est une chose impossible? Car nous aussi nous proclamons bien haut que Dieu qui, d'après Platon, fait des choses impossibles, doit faire cette impossibilité-là. Pour devenir bienheureuses, les âmes n'ont donc point à fuir toute espèce de corps, mais à recevoir un corps incorruptible. Or, dans quel corps incorruptible est-il plus convenable qu'elles goûtent les joies éternelles, que dans le même corps dans lequel elles ont gémi, lorsqu'il était corruptible? Les âmes bienheureuses ne seront donc point tourmentées du fatal désir que Virgile leur prête quand il dit : Elles se mettront à désirer de retourner dans leurs corps. (*Enéide*, VI.) Non, dis-je, elles ne seront point travaillées du désir de rentrer dans leurs corps puisqu'elles auront leurs corps avec elles, et elles l'auront en de telles conditions, que ce sera pour toujours et qu'elles ne le quitteront jamais, même pour un temps fort court, par l'effet de la mort.

CHAPITRE XXVII.

Sentiments contraires de Platon et de Porphyre. Si chacun de ces philosophes acceptait le sentiment de l'autre avec le sien, ils ne s'écarteraient ni l'un ni l'autre de la vérité.

Platon et Porphyre ont émis chacun une opi-

valente, promisit. Ubi etiam evertit illud quod dicunt, quoniam est impossibilis, ideo resurrectionem carnis non esse credendam. Apertissime quippe juxta eumdem philosophum, ubi diis a se factis promisit Deus non factus immortalitatem, quod impossibile est, se dixit esse facturum. Sic enim eum locutum narrat Plato : « Quoniam estis orti, inquit, immortales esse et indissolubiles non potestis : non tamen dissolvemini, neque vos ulla mortis fata periment, nec erunt valentiora, quam consilium meum, quod majus est vinculum ad perpetuitatem vestram, quam illa quibus estis colligati. » Si, non solum absurdi, sed surdi non sunt qui hæc audiunt, non utique dubitant diis factis, ab illo deo qui eos fecit, secundum Platonem, quod est impossibile fuisse promissum. Qui enim dicit : « Vos quidem immortales esse non potestis, sed mea voluntate immortales eritis : » quid aliud dicit, quam id quod fieri non potest, me faciente tamen eritis? Ille igitur carnem incorruptibilem, immortalem, spiritalem resuscitabit, qui juxta Platonem, id quod impossibile est, se facturum esse promisit. Quid adhuc, quod promisit Deus, quod Deo promittenti credidit mundus, qui etiam ipse promissus est credi-

turus, esse impossibile clamant? Quando quidem nos Deum, qui etiam secundum Platonem facit impossibilia, id facturum esse clamamus. Non ergo, ut beatæ sint animæ, corpus est omne fugiendum, sed corpus incorruptibile recipiendum. Et in quo convenientius incorruptibili corpore lætabuntur, quam in quo corruptibili gemuerunt? Sic enim non in eis erit illa dira cupiditas, quam posuit ex Platone Virgilius, ubi ait : Rursus et incipiant in corpora velle reverti. (*Æneid.*, VI.) Sic, inquam, cupiditatem revertendi ad corpora non habebunt, cum corpora, in quæ reverti cupiunt, secum habebunt; et sic habebunt, ut nunquam non habeant, nunquam ea prorsus vel ad exiguum quamlibet tempus ulla morte deponant.

CAPUT XXVII.

De contrariis definitionibus Platonis atque Porphyri, in quibus si uterque alteri cederet, a veritate neuter deviaret.

Singula quædam dixerunt Plato atque Porphyrius, quæ si inter se communicare potuissent, facti essent

nion qui aurait fait d'eux des chrétiens s'ils avaient pu la mettre en commun. Platon a dit : Les âmes ne peuvent exister éternellement sans corps, ce qui l'a conduit à prétendre que les âmes des sages, après un temps fort long, doivent retourner dans leur corps. De son côté, Porphyre a dit qu'une âme entièrement purifiée, une fois retournée au Père, ne saurait plus jamais rentrer dans les maux de ce monde. D'où il suit que si Platon avait fait part à Porphyre de la vérité qu'il a vue, que les âmes des justes et des sages purifiées de toutes leurs souillures rentreront dans leurs corps d'homme, et si de son côté, Porphyre avait cédé à Platon la vérité qui lui est apparue; à savoir que les âmes saintes ne retourneront jamais aux misères d'un corps corruptible, et que ces deux philosophes, au lieu de professer chacun un sentiment particulier, eussent tous deux émis ces deux pensées ensemble, ils auraient vu, je pense, que la conséquence est que les âmes rentreront dans leur corps et que le corps qu'elles reprendront sera tel qu'elles pourront y vivre heureuses et immortelles. Car puisque, d'après Platon, les âmes des saints doivent retourner dans des corps d'homme, et que, selon Porphyre, les âmes saintes ne doivent point rentrer dans les misères de la vie, que Porphyre dise donc avec Platon : Les âmes rentreront dans leurs corps, et que Platon dise avec Porphyre : Elles ne retourneront point à la misère, et ils tomberont d'accord que les âmes retourneront dans des corps où elles ne souffriront plus rien. Or, ces corps ne seront pas autres que ceux qu'a promis le Seigneur, qui doit rendre les âmes éternellement heureuses dans leur corps. C'est une conséquence qu'ils accorderaient sans peine, j'imagine, que si les âmes des saints doivent retourner dans des corps mortels, elles retourneront dans le corps dans lequel elles ont enduré les maux de ce siècle et ont servi Dieu avec foi et piété pour être délivrées de ces maux.

CHAPITRE XXVIII.

En quoi Platon, Labéon et Varron même auraient pu se servir les uns aux autres par rapport à la vraie foi de la résurrection, si leurs opinions s'étaient fondues en une seule.

Il y en a plusieurs parmi nous qui, épris de Platon à cause de son admirable manière de dire et de quelques vérités qu'il a enseignées, prétendent qu'il a eu sur la résurrection des morts un sentiment assez semblable au nôtre. Mais Cicéron, qui en touche deux mots dans ses livres de la *République*, fait entendre qu'il voit dans les paroles de Platon plutôt un jeu que l'intention de dire une vérité. En effet, il suppose un homme revenu à la vie et lui met dans la bouche un ré-

fortasse Christiani. Plato dixit, sine corporibus animas in æternum esse non posse. Ideo enim dixit, etiam sapientium animas post quamlibet longum tempus, tamen ad corpora redituras. Porphyrius autem dixit, animam purgatissimam, cum redierit ad Patrem, ad hæc mala mundi nunquam esse redituram. Ac per hoc, quod verum vidit Plato, si dedisset Porphyrio, etiam justorum atque sapientium purgatissimas animas ad humana corpora redituras; rursus quod verum vidit Porphyrius, si dedisset Platoni, nunquam redituras ad miserias corruptibilis corporis animas sanctas : ut non singuli hæc singula, sed ambo et singuli utrumque dicerent, puto quod viderent esse jam consequens, ut et redirent animæ ad corpora, et talia reciperent corpora, in quibus beate atque immortaliter viverent. Quoniam secundum Platonem, etiam sanctæ animæ ad humana corpora redibunt; secundum Porphyrium, ad mala mundi hujus sanctæ animæ non redibunt. Dicat itaque cum Platone Porphyrius : Redibunt ad corpora : dicat Plato cum Porphyrio : Non redibunt ad mala : et ad ea corpora redire consentient, in quibus nulla patiantur mala. Hæc itaque non erunt nisi illa quæ promittit Deus, beatas animas in æternum cum sua æterna carne (*a*) facturus. Hoc enim, quantum existimo, jam facile nobis concederent ambo, ut qui faterentur ad immortalia corpora redituras animas esse sanctorum, ad sua illas redire permitterent, in quibus mala hujus sæculi pertulerunt, in quibus Deum, ut his malis carerent, pie fideliterque coluerunt.

(*a*) Ita Vind. Am. Er. et Mss. At Lov. *victuras*.

CAPUT XXVIII.

Quid ad veram resurrectionis fidem, vel Plato, vel Labeo, vel etiam Varro conferre sibi potuerint, si opiniones eorum in unam sententiam convenissent.

Nonnulli nostri, propter quoddam præclarissimum loquendi genus, et propter nonnulla quæ veraciter sensit, amantes Platonem, dicunt eum aliquid simile nobis etiam de mortuorum resurrectione sensisse. Quod quidem sic tangit in libris *De Republica* Tullius, ut eum lusisse potius, quam quod id verum esset, affirmet dicere voluisse. Inducit enim hominem re-

cit conforme aux opinions platoniciennes. Labéon rapporte aussi que deux hommes étant morts le même jour, se rencontrèrent dans une sorte de carrefour, et qu'ayant ensuite reçu l'ordre de retourner dans leurs corps, ils se promirent de vivre amis, ce qu'ils firent en effet jusqu'à ce que la mort revînt les frapper. La résurrection dont nous parlent ces auteurs ne diffère point de celle de quelques morts que nous savons avoir été ressuscités et rendus à la vie, mais non pas dans des conditions qui les exemptassent de mourir une seconde fois plus tard. Marcus Caton nous rapporte, dans ses écrits sur le peuple romain, un fait plus merveilleux encore. Voici ses propres paroles, il m'a semblé que je devais les rapporter textuellement : « Des astrologues, dit-il, ont écrit qu'il y a, pour le retour des hommes à la vie, une certaine loi que les Grecs appellent παλιγγενεσίαν, et selon laquelle, après une période de quatre cent quarante ans, le corps et l'âme jadis réunis en un seul homme, resserrent leurs premiers nœuds. » Varron ou ces astrologues inconnus, car il ne cite pas leurs noms en rapportant leur opinion, ont dit une chose fausse sans doute, attendu que les âmes, une fois retournées dans les corps qu'elles avaient habités, ne doivent plus jamais les abandonner, cependant ce passage ne laisse pas de renverser et de détruire tous les arguments tirés, contre nous, de l'impossibilité. En effet, ceux qui partagent ou qui ont partagé cette opinion n'ont pas cru impossible que des corps qui se sont dissous en air, en poussière, en cendre et en eau, ou qui ont servi de pâture aux bêtes féroces, ou même à d'autres hommes, revinssent dans le même état qu'ils avaient eu auparavant. Si donc Platon et Porphyre, ou plutôt si tous leurs partisans qui vivent encore acceptent avec nous que les âmes saintes doivent retourner dans leurs corps, ainsi que Platon l'enseigne, mais ne retourneront point dans leurs misères, à ce que dit Porphyre, d'où s'ensuivrait, ce qu'enseigne la foi chrétienne, que les âmes rentreront dans leurs corps, mais que ces corps seront tels qu'elles y vivront exemptes de tout mal et dans une éternelle félicité, ils doivent accepter aussi avec Varron qu'elles rentreront dans les corps qu'elles ont occupés auparavant, et ainsi se trouve résolue pour eux la question tout entière de la résurrection de la chair pour la vie éternelle.

CHAPITRE XXIX.

Nature de la vision que les saints auront de Dieu dans le siècle à venir.

1. Maintenant voyons, autant que le Seigneur daignera nous en faire la grâce, ce que feront

vixisse, et narrasse quædam quæ Platonicis disputationibus congruebant. Labeo etiam duos dicit uno die fuisse defunctos, et occurrisse invicem in quodam compito, deinde ad corpora sua jussos fuisse remeare, et constituisse inter se amicos se esse victuros, atque ita esse factum, donec postea morerentur. Sed isti auctores talem resurrectionem corporis factam fuisse narrarunt, quales fuerunt eorum quos resurrexisse novimus, et huic quidem redditos vitæ, sed non eo modo ut non morerentur ulterius. Mirabilius autem quiddam Marcus Varro ponit in libris, quos conscripsit de gente populi Romani : cujus putavi verba ipsa esse ponenda. « Genethliaci quidam scripserunt, inquit, esse in renascendis hominibus quam appellant παλιγγενεσίαν Græci : hac scripserunt confici in annis numero quadringentis quadraginta, ut idem corpus et eadem anima, quæ fuerint conjuncta in homine aliquando, eadem rursus redeant in conjunctionem. » Iste Varro quidem, sive illi Genethliaci nescio qui (non enim nomina eorum prodidit, quorum commemoravit sententiam), aliquid dixerunt, quod licet falsum sit (cum enim semel ad eadem corpora quæ gesserunt, animæ redierint, nunquam ea postea sunt relicturæ); tamen multa illius impossibilitatis, qua contra nos isti garriunt, argumenta convellit, et destruit. Qui enim hoc sentiunt, sive senserunt, non eis visum est fieri non posse, ut dilapsa cadavera in auras, in pulverem, in cinerem, in humores, in corpora vescentium bestiarum, vel ipsorum quoque hominum, ad id rursus redeant, quod fuerunt. Quapropter Plato et Porphyrius, vel potius quicumque illos diligunt et adhuc vivunt, si nobis consentiunt etiam sanctas animas ad corpora redituras, sicut ait Plato, nec tamen ad mala ulla redituras, sicut ait Porphyrius; ut ex his fiat consequens quod fides prædicat Christiana, talia corpora recepturas in quibus sine ullo malo in æternum feliciter vivant; assumant etiam hoc de Varrone, ut ad eadem corpora redeant, in quibus antea fuerunt; et apud eos tota quæstio de carnis in æternum resurrectione solvetur.

CAPUT XXIX.

De qualitate visionis, qua in futuro sæculo sancti Deum videbunt.

1. Nunc jam quid acturi sint in corporibus immor-

les saints dans leurs corps immortels et spirituels, dans cette chair qui désormais ne vivra plus selon la chair, mais selon l'esprit. A vrai dire, je ne sais quelle sera cette action, ou plutôt cette quiétude et ce repos, car je ne l'ai jamais vue des yeux du corps, et si je dis que je ne l'ai vue que des yeux de l'esprit et de l'intelligence, qu'est-ce que notre intelligence en comparaison d'une chose si excellente? En effet, « dans cette vie règne, comme dit l'Apôtre, la paix de Dieu, cette paix qui surpasse tout entendement. » (*Philip.*, IV, 7.) Or, de quel entendement s'agit-il là, sinon du nôtre ou peut-être même de celui des saints anges, car il ne peut être question de celui de Dieu? Or, si les saints doivent vivre dans la paix de Dieu, il est évident que c'est dans celle qui surpasse tout entendement. Qu'elle surpasse notre entendement à nous, cela ne fait point de doute; mais qu'elle surpasse aussi celui des anges, car ces mots : « Tout entendement, » semblent ne faire aucune exception, nous devons l'entendre de la paix de Dieu par laquelle Dieu lui-même est en paix; il la connaît d'une manière que ni nous ni aucun ange ne pouvons la connaître. « Elle surpasse, donc, tout entendement, » excepté bien entendu celui de Dieu. Mais comme nous y aurons part aussi à notre manière, nous posséderons au dedans de nous, entre nous et avec lui cette paix suprême dans toute la mesure dont nous serons capables. C'est de cette manière là que les saints anges la connaissent également dans la mesure qui leur convient; les hommes la connaissent, en cette vie, d'une manière bien inférieure aux anges, quel que soit d'ailleurs le degré de perfection où leur âme se soit élevée. Il faut remarquer en effet quel est l'homme qui a dit : « Nous ne connaissons qu'en partie, et ce n'est qu'en partie aussi que nous avons le don de prophétie en attendant que nous soyons parvenus à l'état parfait; » (I *Cor.*, XIII, 9) et ailleurs : « Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir et en des énigmes, mais alors nous le verrons face à face. » (*Ibid.*, 12.) C'est ainsi que le voient maintenant les saints anges qui ont été aussi appelés nos anges, parce que ravis à la puissance des ténèbres et transportés par le don du Saint-Esprit dans le royaume du Christ, déjà nous commençons à appartenir à ces anges avec qui nous posséderons en commun cette sainte et très-douce cité de Dieu sur laquelle j'ai déjà composé tant de livres. Ces anges, qui sont les anges de Dieu, sont donc aussi nos anges, de la même manière que le Christ de Dieu est notre Christ. Ils sont les anges de Dieu parce qu'ils n'ont point abandonné Dieu, et ils sont nos anges parce qu'ils ont commencé à nous compter au nombre de leurs concitoyens. Aussi le Sei-

talibus atque spiritalibus sancti, non adhuc eorum carne carnaliter, sed spiritaliter jam vivente, quantum Dominus dignatur adjuvare, videamus. Et illa quidem actio, vel potius quies atque otium quale futurum sit, si verum velim dicere, nescio. Non enim hoc unquam per sensus corporis vidi. Si autem mente, id est intelligentia vidisse me dicam, quantum est, aut quid est nostra intelligentia ad illam excellentiam? Ibi est enim « pax Dei, quæ, sicut ait Apostolus, superat omnem intellectum : » (*Philipp.*, IV, 7) quem nisi nostrum, aut fortasse etiam (*a*) sanctorum Angelorum? non enim et Dei. Si ergo sancti in Dei pace victuri sunt, profecto in ea pace victuri sunt, quæ superat omnem intellectum. Quoniam nostrum quidem superat, non est dubium : si autem superat et Angelorum, ut nec ipsos excepisse videatur, qui ait « omnem intellectum; » secundum hoc dictum esse debemus accipere, quia pacem Dei, qua ipse Deus pacatus est, sicut novit Deus, non eam nos sic possumus nosse, nec ulli Angeli. « Superat itaque omnem intellectum, » non dubium quod præter suum. Sed quia et nos pro (*b*) modo nostro pacis ejus participes facti summam in nobis atque inter nos et cum ipso pacem, quantum nostrum summum est, obtinebimus : isto modo pro suo modo sciunt eam sancti Angeli, homines autem nunc longe infra, quantumlibet provectu mentis excellant. Considerandum est enim quantus vir dicebat : « Ex parte scimus, et ex parte prophetamus, donec veniat quod perfectum est. » (I *Cor.*, XIII, 9.) Et : « Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem. » (*Ibid.*, 12.) Sic jam vident sancti Angeli, qui etiam nostri Angeli dicti sunt, quia eruti de potestate tenebrarum, et accepto Spiritus pignore translati ad regnum Christi, ad eos Angelos jam cœpimus pertinere, cum quibus nobis erit sancta atque dulcissima, de qua jam tot libros scripsimus, Dei Civitas ipsa communis. Sic sunt ergo Angeli nostri, qui sunt Angeli Dei, quemadmodum Christus Dei, Christus est noster. Dei sunt, quia Deum non reliquerunt : nostri sunt, quia suos cives nos habere cœperunt. Dixit autem Dominus Jesus : « Videte ne contemnatis unum

(*a*) Am. Er. et Lov. addunt, *omnium* : quod abest a Mss. et a Vind. — (*b*) Sola editio Lov. *modulo*.

gneur Jésus a-t-il dit : « Prenez garde de mépriser un seul de ces petits enfants, car je vous dis que leurs anges, dans le ciel, voient toujours la face de mon Père, qui est au ciel. » (*Matth.*, XVIII, 10.) Nous le verrons donc nous-mêmes comme ils le voient, mais nous ne le voyons pas encore ainsi. Voilà pourquoi Paul disait, ainsi que je l'ai rapporté plus haut : « Nous ne voyons maintenant qu'en énigme, alors nous verrons face à face. » (I *Cor.*, XIII, 12.) La récompense réservée à notre foi est donc la vision dont l'apôtre saint Jean parle quand il dit : « Lorsque le Christ se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est. » (I *Jean*, III, 2.) Or, par ces mots « la face de Dieu, » on doit entendre sa manifestation, non point une partie du corps semblable à la nôtre et que nous désignons par ce nom.

2. Aussi quand on me demande ce que doivent faire les saints dans ce corps spirituel, je ne dis point ce que je vois, mais ce que je crois, d'après ce mot du Psalmiste : « Je crois, c'est pourquoi je parle. » (*Ps.* CXV, 10.) Je dis donc qu'ils verront Dieu dans leur corps : le verront-ils par leur corps comme nous voyons maintenant le soleil, la lune, les étoiles, la mer et la terre, et tout ce qu'elles renferment? Ce n'est point une petite question. En effet, il semble difficile de dire que les saints auront alors des corps tels qu'ils ne pourront ni fermer ni ouvrir les yeux quand il leur plaira ; mais il l'est bien plus de prétendre que dans l'autre vie quiconque fermera les yeux ne verra point Dieu. En effet, si le prophète Elisée, absent de corps, a pu voir Giézi, son serviteur, recevant des présents du syrien Naaman, que ce prophète avait guéri d'une horrible lèpre, bien que ce serviteur pensât que sa mauvaise action échappait aux regards de son maître et était demeurée secrète, à combien plus forte raison les saints, dans leur corps spirituel, verront-ils tout, non-seulement les yeux fermés, mais même absents de corps? Car c'est alors qu'arrivera cet état parfait dont l'Apôtre disait : « Ce n'est qu'en partie que nous connaissons et en partie seulement que nous avons le don de prophétie, mais lorsque nous serons dans l'état parfait, ce qui est parfait sera aboli. » (I *Cor.*, XIII, 9, 10.) Après cela, pour montrer par une comparaison la distance qui sépare la vie future de la vie présente, non point seulement pour l'homme quel qu'il soit, mais aussi pour ceux qui se font, dès maintenant, remarquer par l'éclat de leur sainteté, il ajoute : « Quand j'étais enfant, je parlais en enfant, je jugeais en enfant, je raisonnais en enfant; mais lorsque je suis devenu homme, je me suis défait de tout ce qui tenait de l'enfant. Ainsi nous ne voyons Dieu maintenant que comme en un miroir et en énigmes ; mais alors nous le verrons face à face.

de pusillis istis. Dico enim vobis, quia Angeli eorum in cœlis semper vident faciem Patris mei, qui in cœlis est. » (*Matth.*, XVIII, 10.) Sicut ergo illi vident, ita et nos visuri sumus : sed nondum ita videmus. Propter quod ait Apostolus, quod paulo ante dixi : « Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem. » (I *Cor.*, XIII, 12.) Præmium itaque fidei nobis visio ista servatur, de qua et Joannes apostolus loquens : « Cum apparuerit, inquit, similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est. » (I *Joan.*, III, 2.) Facies autem Dei manifestatio ejus intelligenda est, non aliquod tale membrum, quale nos habemus in corpore, atque isto nomine nuncupamus.

2. Quapropter cum ex me quæritur, quid acturi sint sancti in illo corpore spiritali, non dico quod jam video, sed dico quod credo : secundum illud quod in Psalmo lego : « Credidi, propter quod locutus sum. » (*Psal.* CXV, 10.) Dico itaque : Visuri sunt Deum in ipso corpore : sed utrum per ipsum, sicut per corpus nunc videmus solem, lunam, stellas, mare, ac terram, et quæ sunt in ea, non parva quæstio est. Durum est enim dicere, quod sancti talia corpora tunc habebunt, ut non possint oculos claudere atque aperire cum volent. Durius autem, quod ibi Deum, quisquis oculos clauserit, non videbit. Si enim propheta Elisæus puerum suum Giezi absens corpore vidit accipientem munera, quæ dedit ei Naaman Syrus, quem Propheta memoratus a lepræ deformitate mundaverat (IV *Reg.*, V, 26), quod servus nequam domino suo non videnti, latenter se fecisse putaverat; quanto magis in illo corpore spiritali videbunt sancti omnia, non solum si oculos claudant, verum etiam unde sunt corpore absentes? Tunc enim erit perfectum illud, de quo loquens Apostolus : « Ex parte, inquit, scimus, et ex parte prophetamus; cum autem venerit quod perfectum est, quod ex parte est evacuabitur. » (I *Cor.*, XIII, 9 et 10.) Deinde ut, quomodo posset, aliqua similitudine ostenderet, quantum ab illa quæ futura est distet hæc vita, non qualiumcumque hominum, verum etiam qui præcipua hic sanctitate sunt præditi : « Cum essem, inquit, parvulus, quasi parvulus sapiebam, quasi parvulus loquebar, quasi parvulus

Maintenant je ne connais Dieu qu'imparfaitement : mais alors je le connaîtrai comme je suis moi-même connu. » (*Ibid.*, 11, 12.) Si donc dans cette vie, où le don de prophétie que possèdent des hommes admirables est, par rapport à ce qui sera dans la vie future, comme l'état d'enfant par rapport à celui d'homme, Elisée ne laissa point de voir son serviteur recevant des présents dans un endroit où il ne se trouvait point lui-même, faut-il croire qu'à l'avénement de toute perfection, quand cette chair corruptible n'appesantira plus l'âme et que, devenue incorruptible, elle ne l'embarrassera plus en rien, les saints auront besoin, pour voir ce qu'ils voudront, d'yeux de chair dont Elisée n'eût pas besoin pour voir, quoique absent, son serviteur Giézi? Car, selon les Septante, telles sont les paroles du prophète à Giézi : « Mon esprit n'allait-il point avec toi quand cet homme s'est détourné de son char pour venir à ta rencontre et que tu as reçu de l'argent, etc., » (IV *Rois.*, v, 26) ou, selon la version que le prêtre Jérôme a faite sur l'hébreu : « Mon esprit n'était-il pas présent quand cet homme est descendu de son char pour venir au devant de toi? » (*Sic Vulg.*) C'est des yeux de son esprit que le prophète dit qu'il a vu le fait, avec l'aide admirable de Dieu, nul n'en doute. Mais combien plus abondant sera ce don divin quand Dieu sera tout en tous? (I *Cor.*, xv, 28.) Toutefois nos yeux de chair auront encore leur emploi, ils conserveront leur place, et l'esprit s'en servira par le corps devenu spirituel. En effet, si le prophète n'en eut pas besoin pour voir Giézi absent, il ne s'ensuit pas qu'il n'en faisait pas usage pour voir les objets présents qu'il aurait pu voir toutefois des yeux de l'esprit s'il avait tenu les yeux de son corps fermés, de même qu'il vit ce qui se passait là où il n'était point présent. Loin de nous donc la pensée de dire que les saints, dans l'autre vie, s'ils ferment les yeux, ne verront point Dieu, puisqu'ils ne cesseront de voir des yeux de l'esprit.

3. Mais le verront-ils aussi des yeux du corps, quand ils les auront ouverts? Là est la question. Or, dans le corps spirituel, les yeux spirituels eux-mêmes n'ont point un autre pouvoir que celui qu'ils ont maintenant; il est hors de doute que nous ne pourrons point voir Dieu par leur moyen. Ils seront donc doués d'un pouvoir bien différent, si on peut voir, par leur secours, la nature incorporelle qui n'est point contenue dans un lieu, mais qui est partout tout entière. Car ce n'est pas après avoir dit que Dieu est au ciel et en la terre, ce que d'ailleurs il dit lui-même par la bouche d'un prophète : « Je rem-

cogitabam; cum autem factus sum vir, evacuavi ea quæ parvuli erant. Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem. Nunc scio ex parte, tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum. » (*Ibid.*, 11, 12.) Si ergo in hac vita, ubi hominum mirabilium prophetia ita comparanda est illi vitæ quasi parvuli ad juvenem, vidit tamen Elisæus accipientem munera servum suum, ubi ipse non erat; itane cum venerit quod perfectum est, nec jam corpus corruptibile aggravabit animam, sed incorruptibile nihil impediet, illi sancti ad ea quæ videnda sunt oculis corporeis, quibus Elisæus absens ad servum suum videndum non indiguit, indigebunt? Nam secundum interpretes Septuaginta, ista sunt ad Giezi verba Prophetæ : « Nonne cor meum (*a*) iit tecum, quando conversus est vir de curru suo in obviam tibi, et accepisti pecuniam? » (IV *Reg.*, v, 26.) etc. Sicut autem ex Hebræo interpretatus est presbyter Hieronymus : « Nonne cor meum, inquit, in præsenti erat, quando reversus est homo de curru suo in occursum tui? » Corde suo se dixit hoc vidisse Propheta, adjuto quidem mirabiliter, nullo dubitante, divinitus. Sed quanto amplius tunc omnes munere isto abundabunt, cum Deus erit omnia in omnibus? (I *Cor.*, xv, 28.) Habebunt tamen etiam illi oculi corporei officium suum, et in loco suo erunt, uteturque illis spiritus per spiritale corpus. Neque enim et ille Propheta, quia non eis indiguit ut videret absentem, non eis usus est ad videnda præsentia; quæ tamen spiritu videre posset, etiamsi illos clauderet, sicut vidit absentia, ubi cum eis ipse non erat. Absit ergo, ut dicamus illos sanctos in illi vita Deum clausis oculis non visuros, quem spiritu semper videbunt.

3. Sed utrum videbunt et per oculos corporis, cum eos apertos habebunt, inde quæstio est. Si enim tantum poterunt in corpore spiritali eo modo utique etiam ipsi oculi spiritales, quantum possunt isti quales nunc habemus; procul dubio per eos Deus videri non poterit. Longe itaque alterius erunt potentiæ, si per eos videbitur incorporea illa natura, quæ non continetur loco, sed ubique tota est. Non enim quia dicimus Deum et in cœlo esse, et in terra, (ipse quippe ait per Prophetam : « Cœlum et terram

(*a*) Sic Mss. At Vind. Am. Er. *Nonne cor meum tecum erat, quando conversus est*, etc. Lov. *Nonne cor meum tecum erat, et novi quod conversus est*, etc.

plis le ciel et la terre, » (*Jérém.*, XXIII, 24) que nous dirons maintenant qu'il habite en partie le ciel et la terre; mais il est tout entier dans le ciel et tout entier sur la terre, non pas alternativement, mais en même temps, ce que ne peut faire une nature corporelle. La force de nos yeux sera donc beaucoup plus grande, non point en ce sens qu'elle sera plus perçante que celle dont jouissent, dit-on, certaines espèces d'aigles ou de serpents, car quelle que soit la portée de ces regards, ils ne peuvent apercevoir que les objets corporels, mais en ce qu'ils percevront les choses incorporelles. Et peut-être est-ce cette grande puissance de perception qui a été donnée pour un moment dans son corps mortel, aux yeux du saint homme Job, quand il dit à Dieu : « Mon oreille d'abord vous avait entendu, mais maintenant c'est mon œil qui vous voit; aussi me méprisé-je moi-même, me consumé-je de confusion, et me regardé-je comme terre et poussière. » (*Job*, XLII, 5 et 6.) Il est vrai que rien n'empêche d'entendre cela des yeux du cœur dont l'Apôtre parlait, quand il disait : « Qu'il éclaire les yeux de votre esprit. » Or, que Dieu se voie de ces yeux-là, quand on le verra, c'est ce dont nul chrétien ne doute, s'il reçoit d'un cœur fidèle ces paroles du divin Maître : « Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu. » (*Matth.*, V, 8.) Mais le verra-t-on aussi des yeux du corps? c'est ce qui fait l'objet de la question que nous traitons ici.

4. Quant à ce mot de l'Ecriture : « Toute chair verra le salut de Dieu, » (*Luc*, III, 6) il peut s'entendre, sans aucune difficulté, comme s'il y avait : Tout homme verra le Christ de Dieu, qui a été vu en effet dans un corps et y sera vu de nouveau quand il jugera les vivants et les morts. Que ce soit lui qu'on entende par le salut de Dieu, il y a beaucoup d'autres textes de l'Ecriture qui le prouvent, mais il y a surtout les paroles que prononça le vénérable vieillard Siméon qui s'est écrié en recevant le Christ enfant dans ses mains : « C'est maintenant Seigneur que vous laisserez mourir votre serviteur en paix, selon votre parole, puisque mes yeux ont vu notre salut. » (*Luc*, II, 29.) Et le mot de Job dont nous avons parlé plus haut, tel qu'il se lit dans la version faite sur l'hébreu : « Et je verrai Dieu dans ma chair, » (*Job*, XIX, 26) est évidemment une prophétie de la résurrection de la chair. Toutefois Job ne dit point : Par le moyen de ma chair; s'il s'était servi de cette expression, ses paroles pourraient s'entendre du Christ qui est Dieu, et qui sera vu par la chair dans la chair. Mais ces mots : « Dans ma chair, je verrai Dieu, » peuvent s'entendre comme s'il avait dit : Je serai

ego impleo,) » (*Jerem.*, XXIII, 24) aliam partem dicturi sumus eum in cœlo habere, et in terra aliam : sed totus in cœlo est, totius in terra; non alternis temporibus, sed utrumque simul, quod nulla natura corporalis potest. Vis itaque præpollentior oculorum erit illorum, non ut acrius videant, quam quidam perhibentur videre serpentes vel aquilæ : (quantalibet enim acrimonia cernendi eadem quoque animalia nihil aliud possunt videre quam corpora :) sed ut videant et incorporalia. Et fortasse ista virtus magna cernendi data fuerit ad horam etiam in isto mortali corpore oculis sancti viri Job, quando ait ad Deum : « In obauditu auris (*a*) audiebam te prius, nunc autem oculus meus videt te; propterea despexi memetipsum, et distabui, et existimavi me terram et cinerem. (*Job*, XLII, 5, 6.) Quamvis hic nihil prohibeat oculum cordis intelligi, de quibus oculis ait Apostolus : « Illuminatos oculos habere cordis vestri. » (*Ephes.*, I, 18.) Ipsis autem videri Deum, cum videbitur, Christianus ambigit nemo, qui fideliter accipit, quod ait Deus ille magister : « Beati mundi corde, quoniam ipsi Deum videbunt. » (*Matth.*, V, 6.) Sed utrum etiam corporalibus oculis ibi videatur, hoc in ista quæstione versamus.

4. Illud enim quod scriptum est : « Et videbit omnis caro salutare Dei, » (*Luc.*, III, 6) sine ullius nodo difficultatis sic intelligi potest, ac si dictum fuerit : Et videbit omnis homo Christum Dei : qui utique in corpore visus est, et in corpore videbitur, quando vivos et mortuos judicabit. Quod autem ipse sit salutare Dei, multa sunt et alia testimonia Scripturarum : sed evidentius venerandis illius senis Simeonis verba declarant, qui cum infantem Christum accepisset in manus suas : « Nunc, inquit, dimittis servum tuum Domine secundum verbum tuum in pace; quoniam viderunt oculi mei salutare tuum. » (*Luc.*, II, 29.) Illud etiam quod ait supra memoratus Job, sicut in exemplaribus quæ ex Hebræo sunt invenitur : « Et in carne mea videbo Deum : » (*Job*, XIX, 26) resurrectionem quidem carnis sine dubio prophetavit; non tamen dixit : Per carnem meam. Quod quidem si dixisset, posset Deus Christus intelligi, qui per carnem in carne videbitur : nunc vero potest et sic accipi : « In carne mea videbo Deum (*b*); » ac si dixisset : In carne mea ero, cum videbo Deum.

(*a*) Ita in Mss. At in editis, *obaudiebam*. — (*b*) Apud Vind. Am. et Er. additur hoc tantum loco : *Salvatorem meum*.

dans ma chair quand je verrai Dieu. Quant à ces autres expressions de l'Apôtre : « Face à face, » (I *Cor.*, XIII, 12) elles ne nous obligent point à croire que c'est par cette face corporelle où résident les yeux, que nous verrons Dieu, lui que nous verrons sans cesse des yeux de l'esprit. Si l'homme intérieur n'avait point aussi une face, le même Apôtre n'aurait point dit : « Ainsi nous tous, n'ayant point de voile qui nous couvre le visage, et contemplant la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, et nous avançons de clarté en clarté, par l'illumination de l'esprit du Seigneur. » (II *Cor.*, III, 18.) Et ce n'est pas dans un autre sens que nous entendons ce mot du Psalmiste : « Approchez-vous de lui afin que vous en soyez éclairés, et votre face ne sera point couverte de confusion, » (*Ps.* XXXIII, 6) car c'est par la foi qu'on s'approche de Dieu. Or, la foi appartient à l'âme, non au corps. Mais comme nous ne savons pas à quel point de perfection peut s'élever un corps spirituel, puisque sur ce sujet nous parlons de choses où l'expérience nous manque, à défaut de quelque texte des divines Ecritures qui ne puisse s'entendre autrement, il ne peut nous arriver que ce qui se lit dans le livre de la Sagesse : « Les pensées des hommes sont timides et notre prévoyance incertaine. » (*Sag.*, IX, 14.)

5. S'il était certain pour nous, d'après la manière de raisonner des philosophes qui prétendent que les choses intelligibles ne tombent que sous l'œil de l'intelligence, et les choses sensibles ou corporelles que sous l'œil du corps, en sorte que l'âme ne pourrait voir les choses intelligibles par le moyen du corps, ni les choses corporelles directement par elle-même, il serait également certain que Dieu ne peut être en aucune manière perçu par les yeux du corps même devenu spirituel. Mais ce raisonnement ne saurait tenir sérieusement contre la vraie raison et l'autorité du prophète. En effet, quel homme serait assez étranger à la vérité pour oser dire que Dieu ne connaît point les choses corporelles? A-t-il donc un corps pour connaître ces objets par les yeux du corps? Après cela, ce que j'ai dit un peu plus haut du prophète Elisée ne montre-t-il pas assez clairement que les choses corporelles peuvent être vues aussi par l'esprit, même sans le ministère du corps? En effet, quand son serviteur reçut des présents (IV *Rois*, V, 26), c'était un fait corporel; néanmoins le prophète le vit non par les yeux du corps, mais par ceux de l'esprit. De même donc qu'il est établi que les corps peuvent être vus par l'esprit, que sera-ce, si telle est la puissance du corps spirituel, qu'il puisse voir même l'esprit, car Dieu est esprit? Ensuite n'est-ce pas par un sens

Et illud quod ait Apostolus : « Facie ad faciem, » (I *Cor.*, XIII, 12) non cogit ut Deum per hanc faciem corporalem, ubi sunt oculi corporales, nos visuros esse credamus, quem spiritu sine intermissione videbimus. Nisi enim esset etiam interioris hominis facies, non diceret idem Apostolus : « Nos autem revelata facie gloriam Domini speculantes, in eamdem imaginem transformamur de gloria in gloriam, tanquam (*a*) a Domini spiritu. » (II *Cor.*, III, 18.) Nec aliter intelligimus quod in Psalmo canitur : « Accedite ad eum, et illuminamini, et facies vestræ non erubescent. » (*Psal.* XXXIII, 6.) Fide quippe acceditur ad Deum, quam cordis constat esse, non corporis. Sed quia spiritale corpus nescimus quantos habebit accessus, (de re quippe inexperta loquimur;) ubi aliqua, quæ aliter intelligi (*b*) nequeat, divinarum Scripturarum non occurrit et succurrit auctoritas, necesse est ut contingat in nobis quod legitur in libro Sapientiæ : « Cogitationes mortalium timidæ, et incertæ providentiæ nostræ. » (*Sap.*, IX, 14.)

5. Ratiocinatio quippe illa philosophorum, qua disputant ita mentis aspectu intelligibilia videri, et sensu corporis sensibilia, id est, corporalia, ut nec intelligibilia per corpus, nec corporalia per (*c*) se ipsam mens valeat intueri, si posset nobis esse certissima, profecto certum esset per oculos corporis etiam spiritalis nullo modo posse videri Deum. Sed istam ratiocinationem et vera ratio et prophetica irridet auctoritas. Quis enim ita sit aversus a vero, ut dicere audeat Deum corporalia ista nescire? Numquid ergo corpus habet, per cujus oculos ea possit addiscere? Deinde quod de propheta Elisæo paulo ante diximus, nonne satis indicat etiam spiritu, non per corpus, corporalia posse cerni? Quando enim servus ille munera accepit (IV *Reg.*, V, 26), utique corporaliter gestum est; quod tamen Propheta non per corpus, sed per spiritum vidit. Sicut ergo constat videri corpora spiritu; quid si tanta erit potentia spiritalis corporis, ut corpore videatur et spiritus? Spiritus enim est Deus. Deinde vitam quidem suam,

(*a*) Editi, *tanquam ad Domini spiritum*. Castigantur ex Mss. — (*b*) Sic Mss. Editi autem Am. Er. Lov. *nequeant* : et infra habebant cum Vind. *non occurrit, sed succurrit auctoritas*. — (*c*) Ita Vind. Am. et Mss. At Er. et Lov. *per se ipsa*.

intérieur, non par les yeux de son corps, que chacun connaît sa propre vie, ce principe qui fait qu'il vit maintenant dans son corps, et que ses organes terrestres végètent et sont vivants, tandis que la vie dans les autres, bien que ce soit quelque chose d'invisible, il la voit par le corps? Comment, en effet, distinguons-nous les êtres vivants de ceux qui ne le sont point, si ce n'est parce que nous voyons en même temps les corps et leur vie, que nous ne pouvons voir toutefois que par le corps? Mais quant à la vie sans un corps, nous ne pouvons point la voir des yeux de la chair.

6. Il est donc possible, il est même très-croyable que nous verrons alors les corps sensibles du ciel nouveau et de la terre nouvelle, et que ce ne sera pas sans voir en même temps, dans une très-grande clarté, par le moyen des corps que nous aurons alors, et que nous apercevrons de quelque côté que nous tournions les yeux, Dieu même présent partout et gouvernant toutes choses, même les corporelles, et nous ne le verrons point comme nous voyons maintenant ce qu'il y a d'invisible en lui, et qui devient visible par la connaissance que les créatures nous en donnent (*Rom.*, I, 20), comme dans un miroir en énigme et en partie seulement, d'une manière enfin où la foi qui nous fait croire a plus d'action sur nous que la vue même des choses corporelles que nous percevons par les yeux du corps. Mais de même qu'en ouvrant seulement les yeux, nous voyons, nous ne croyons pas simplement, nous voyons, dis-je, les hommes vivre et exécuter tous les mouvements de la vie, bien que sans le corps nous ne puissions voir cette même vie que nous apercevons néanmoins par le moyen du corps, sans aucune ambiguïté; ainsi, de quelque côté que nous portions les yeux spirituels de nos corps, nous verrons, même par ce corps, Dieu incorporel qui gouverne toutes choses. Ainsi donc, ou bien nous verrons Dieu des yeux du corps de même que s'ils étaient élevés à un tel degré d'excellence qu'ils eussent, avec l'esprit, une sorte d'analogie leur permettant de voir la nature incorporelle; mais il serait bien difficile, impossible même de montrer par aucun exemple ou par aucun texte des Ecritures qu'il en est ainsi; ou bien, hypothèse plus facile à comprendre, Dieu sera pour nous si clair et si visible, qu'il sera vu des yeux de l'esprit, par chacun de nous, en chacun de nous, vu par l'un dans l'autre, vu en lui-même, vu dans le ciel nouveau et dans la terre nouvelle, et dans toutes les créatures qui existeront alors, vu aussi par le moyen du corps dans tout objet corporel, de quelque côté que les yeux du corps spirituel dirigent leurs regards. Nos pensées même seront transparentes pour les autres, et alors se trouveront accomplies ces paroles de l'Apôtre : « Ne jugez

qua nunc vivit in corpore, et hæc terrena membra vegetat facitque viventia, interiore sensu quisque non per corporeos oculos novit : aliorum vero vitas, cum sint invisibiles, per corpus videt. Nam unde viventia discernimus a non viventibus corpora, nisi corpora simul vitasque videamus, quas nisi per corpus videre non possumus? Vitas autem sine corporibus corporeis oculis non videmus.

6. Quamobrem fieri potest, valdeque credibile est, sic nos esse visuros mundana tunc corpora cœli novi et terræ novæ, ut Deum ubique præsentem et universa etiam corporalia gubernantem, per corpora quæ gestabimus, et quæ conspiciemus quaquaversum oculos duxerimus, clarissima perspicuitate videamus : non sicut nunc invisibilia Dei, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur (*Rom.*, I, 20) per speculum in ænigmate, et ex parte (I *Cor.*, XIII, 12), ubi plus in nobis valet fides qua credimus, quam rerum corporalium species quam per oculos cernimus corporales. Sed sicut homines, inter quos viventes motusque vitales (*a*) exerentes vivimus, mox ut aspicimus, non credimus vivere, sed videmus; cum eorum vitam sine corporibus videre nequeamus, quam tamen in eis per corpora remota omni ambiguitate conspicimus : ita quacumque spiritalia illa lumina corporum nostrorum circumferemus, incorporeum Deum omnia regentem, etiam per corpora contuebimur. Aut ergo per illos oculos sic videbitur Deus, ut aliquid habeant in tanta excellentia menti simile, quo et incorporea natura cernatur, quod ullis exemplis sive Scripturarum testimoniis divinarum vel difficile vel impossibile est ostendere : aut quod est ad intelligendum facilius, ita Deus nobis erit notus atque conspicuus, ut videatur spiritu a singulis nobis in singulis nobis, videatur ab altero in altero, videatur in se ipso, videatur in cœlo novo et in terra nova, atque in omni quæ tunc fuerit creatura; videatur et per corpora in omni corpore quocumque fuerint spiritalis corporis oculi acie perveniente directi. Patebunt etiam cogitationes nostræ invicem

(*a*) Am. et Er. *exercentes*.

point avant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur vienne exposer à la lumière ce qui sera caché dans les ténèbres, et produire au grand jour les plus secrètes pensées des cœurs, et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui est due. » (I *Cor.*, IV, 5.)

CHAPITRE XXX.

Eternelle félicité de la Cité de Dieu, sabbat éternel.

1. Quelle félicité alors, quand tout mal ayant cessé et tout bien paraissant au grand jour, il n'y aura plus d'autre occupation que de célébrer les louanges de Dieu qui sera tout en tous, car je ne sais ce qu'on pourrait faire autre chose là où on ne connaîtra plus ni les langueurs de la paresse, ni l'aiguillon du besoin. C'est d'ailleurs ce que m'apprennent ces paroles du Psalmiste, quand elles frappent mes yeux ou mes oreilles : « Heureux ceux qui habitent dans votre maison, Seigneur; ils vous loueront dans les siècles des siècles. » (*Ps.* LXXXIII, 5.) Tous les membres, tous les organes de notre corps, devenus incorruptibles, que nous voyons maintenant appliqués, par la nécessité à des fonctions diverses, dégagés désormais des lois de cette nécessité, lesquelles auront fait place à une félicité pleine, certaine, assurée et éternelle, n'auront plus qu'à célébrer les louanges de Dieu. Car ces rapports harmonieux de nombre et de mesure dont j'ai parlé plus haut, qui sont cachés maintenant, apparaîtront alors au dedans comme au dehors du corps; et les esprits raisonnables, charmés par la beauté rationnelle, éclateront en chœur de louanges, avec toutes les choses grandes et admirables qui se verront alors, en l'honneur de celui qui en est le grand artisan. Quels seront les mouvements de tels corps? c'est ce que je n'aurai point la témérité de décider, ce que je ne puis même concevoir; toutefois mouvements, attitude et aspect, tout sera convenable là où il n'y aura rien qui blesse la convenance. Certainement le corps se rendra, en un clin d'œil, là où l'esprit voudra, et l'esprit ne voudra jamais rien qui ne convienne à l'esprit et au corps. Là, la gloire sera une gloire véritable, qui ne sera décernée ni par l'erreur, ni par la flatterie, et l'honneur, un vrai honneur, qui ne sera ni refusé à qui le mérite, ni rendu à qui en est indigne; d'ailleurs il n'y aura même point d'indigne pour le briguer dans ce séjour où nul indigne ne trouvera place; la paix sera une vraie paix, là où on n'aura à souffrir rien de contraire ni de soi ni des autres. La récompense de la vertu sera l'auteur même de la vertu, qui a promis de se donner à elle; or, il ne saurait y avoir rien de plus grand ou de meilleur que lui. En effet, quand il s'écriait, par la bouche du

nobis. Tunc enim implebitur quod Apostolus cum dixisset : « Nolite ante tempus judicare quidquam; » mox addidit, « donec veniat Dominus, et illuminet abscondita tenebrarum, et (*a*) manifestabit cogitationes cordis, et tunc laus erit unicuique a Deo. » (I *Cor.*, IV, 5.)

CAPUT XXX.

De æterna felicitate Civitatis Dei, sabbatoque perpetuo.

1. Quanta erit illa felicitas, ubi nullum erit malum, nullum latebit bonum, vacabitur Dei laudibus, qui erit omnia in omnibus? Nam quid aliud agatur, ubi neque ulla desidia cessabitur, neque ulla indigentia laborabitur, nescio. Admoneor etiam sancto Cantico, ubi lego, vel audio : « Beati qui habitant in domo tua, Domine, in sæcula sæculorum laudabunt te. » (*Psal.* LXXXIII, 5.) Omnia membra et viscera incorruptibilis corporis, quæ nunc videmus per usus necessitatis varios distributa, quoniam tunc non erit ipsa necessitas, sed plena, certa, secura, sempiterna felicitas, proficient in laudibus Dei. Omnes quippe illi, de quibus jam sum locutus, qui nunc latent, harmoniæ corporalis numeri non latebunt, intrinsecus et extrinsecus per corporis cuncta dispositi; et cum cæteris rebus, quæ ibi magnæ atque mirabiles videbuntur, rationales mentes in tanti artificis laudem (*b*) rationabilis pulchritudinis delectatione succendent. Qui motus illic talium corporum sint futuri temere definire non audeo, quod excogitare non valeo. Tamen et motus et status, sicut ipsa species, decens erit, quicumque erit, ubi quod non decebit, non erit. Certe ubi volet spiritus, ibi protinus erit corpus : nec volet aliquid spiritus, quod nec spiritum possit decere, nec corpus. Vera ibi gloria erit, ubi laudantis nec errore quisquam, nec adulatione laudabitur. Verus honor, qui nulli negabitur digno, nulli deferetur indigno : sed nec ad eum ambiet ullus indignus, ubi nullus permittetur esse nisi dignus. Vera pax (*c*), ubi nihil adversi, nec a se ipso, nec ab alio quisquam patietur. Præmium virtutis erit ipse qui virtutem dedit, eique se ipsum, quo

(*a*) Sic Mss. Editi vero, *manifestet*. — (*b*) In sola editione Lov. *rationalis*. — (*c*) Editi addunt, *ibi est* : quod hic non habent Mss.

Prophète : « Je serai leur Dieu et ils seront mon peuple, » (*Lévit.*, XXVI, 12) voulait-il dire autre chose que : C'est moi qui les rassasierai, moi qui serai pour eux tout ce que l'homme peut honnêtement désirer, je serai la vie, le salut, la nourriture, l'abondance, la gloire, l'honneur, la paix, je serai tous les biens? Tel est aussi le vrai sens de ce mot de l'Apôtre : « Afin que Dieu soit tout en tous. » (I *Cor.*, XV, 28.) Il sera la fin de nos désirs, lui que l'on verra sans fin, qu'on aimera sans dégoût, qu'on louera sans fatigue. Ce don, ces sentiments, ces fonctions, seront certainement communs à tous comme le sera la vie éternelle elle-même.

2. D'ailleurs qui pourrait concevoir, qui surtout pourrait exprimer quelle sera la diversité des degrés de gloire et d'honneur, selon la diversité des mérites? Et pourtant, nul doute que ces degrés n'existent. Et c'est encore un de ces grands biens que cette cité bienheureuse doit posséder dans son sein, que nul inférieur ne portera envie à ceux qui seront placés au-dessus de lui, de même que maintenant le reste des anges ne jalouse point la gloire des archanges, et chacun désirera aussi peu être ce qu'il n'est pas, bien que lié par la plus intime union avec celui qui a reçu, que, dans le corps, le doigt désire être l'œil, puisque l'un et l'autre membre concourent à l'harmonieux ensemble du corps tout entier. Ainsi au don plus petit que l'un ou l'autre aura reçu, s'ajoutera cet autre don de ne point désirer davantage.

3. Ce n'est pas à dire pour cela qu'on ne jouira plus du libre arbitre, par la raison que le péché n'aura plus de charme; il sera au contraire d'autant plus libre qu'il sera dégagé de toute délectation du péché, et ne ressentira plus désormais qu'une seule délectation invincible, celle de ne point pécher. Car le premier libre arbitre donné à l'homme, au moment où il a été créé dans sa première rectitude, était de pouvoir pécher ou ne point pécher; le dernier l'emportera d'autant plus sur le premier, qu'il ne sera plus le pouvoir de pécher, mais il n'en sera ainsi que par la grâce de Dieu, non par les forces de la nature. C'est en effet autre chose d'être Dieu ou de participer de Dieu. Dieu, par nature, ne peut pécher; celui qui participe de Dieu reçoit de Dieu de ne pouvoir pécher. Or, tel devait être l'ordre suivi par Dieu au sujet du don du libre arbitre : par le premier libre arbitre l'homme devait pouvoir ne point pécher, et par le second, ne pouvoir point pécher; l'un comme moyen d'acquérir des mérites, l'autre comme récompense des mérites acquis. Mais comme la nature ainsi faite a péché quand elle pouvait ne point

melius et majus nihil possit esse, promisit. Quid est enim aliud quod per Prophetam dixit : « Ero illorum Deus, et ipsi erunt mihi plebs; » (*Levit.*, XXVI, 12) nisi : Ego ero unde satientur : Ego ero quæcumque ab hominibus honeste desiderantur, et vita, et salus, et victus, et copia, et gloria, et honor, et pax, et omnia bona? Sic enim et illud recte intelligitur, quod ait Apostolus : « Ut sit Deus omnia in omnibus. » (I *Cor.*, XV, 28.) Ipse finis erit desideriorum nostrorum, qui sine fine videbitur, sine fastidio amabitur, sine fatigatione laudabitur. Hoc munus, hic affectus, hic actus profecto erit omnibus, sicut ipsa vita æterna, communis.

2. Cæterum qui futuri sint pro meritis præmiorum etiam gradus honorum atque gloriarum, quis est idoneus cogitare, quanto magis dicere? Quod tamen futuri sint, non est ambigendum. Atque id etiam beata Civitas illa magnum in se bonum videbit, quod nulli superiori ullus inferior invidebit, sicut nunc non invident Archangelis Angeli cæteri : (*a*) tamque nolet esse unusquisque quod non accepit, quamvis sit pacatissimo concordiæ vinculo ei qui accepit obstrictus, quam nec in corpore vult oculus esse qui est digitus, cum membrum utrumque contineat totius carnis pacata compago. Sic itaque habebit donum alius alio minus, ut hoc quoque donum habeat, ne velit amplius.

3. Nec ideo liberum arbitrium non habebunt, quia peccata eos delectare non poterunt. Magis quippe erit liberum, a delectatione peccandi usque ad delectationem non peccandi indeclinabilem liberatum. Nam primum liberum arbitrium, quod homini datum est, quando primum creatus est rectus, potuit non peccare, sed potuit et peccare : hoc autem novissimum eo potentius erit, quo peccare non poterit. Verum hoc quoque Dei munere, non suæ possibilitate naturæ. Aliud est enim, esse Deum, aliud, participem Dei. Deus natura peccare non potest; particeps vero Dei ab illo accipit, ut peccare non possit. Servandi autem gradus erant divini muneris, ut primum daretur liberum arbitrium, quo non peccare posset homo; novissimum, quo peccare non posset : atque illud ad comparandum meritum, hoc ad recipiendum præmium pertineret. Sed quia peccavit ista natura cum peccare potuit, largiore gratia liberatur, ut ad eam perducatur libertatem, in qua peccare non

(*a*) Er. *tam nolit*. Lov. *tanquam nollet*. Emendantur auxilio Mss.

pécher, elle a été sauvée par une grâce très-abondante pour qu'elle pût arriver à la liberté dans laquelle elle ne pût point pécher. De même que la première immortalité qu'Adam a perdue par le péché, était de pouvoir ne point mourir, et la seconde sera de ne pouvoir point mourir, ainsi le premier libre arbitre a été de pouvoir ne point pécher, et le second sera de ne pouvoir point pécher; car la volonté de la piété et de la justice sera inamissible de même que celle de la félicité. En effet, si en péchant, nous n'avons gardé ni la piété ni la félicité, nous n'avons pas néanmoins perdu la volonté de la félicité comme nous perdions cette dernière. Ainsi de ce que Dieu ne peut point pécher, faut-il nier qu'il soit doué de libre arbitre? La volonté de la cité sainte qui nous occupe sera donc une en tous, et indivisible en chacun, ce sera une volonté libre, exempte de tout mal, remplie de tout bien, et jouissant à jamais de la douceur des joies éternelles, dans l'oubli de ses fautes et de ses misères, mais non point pourtant dans un tel oubli de sa délivrance, qu'elle n'en témoigne sa reconnaissance à son libérateur.

4. Quant à la science propre à la raison, l'âme aura le souvenir de ses maux passés; mais quant au sentiment même de ces maux-là, elle en aura un complet oubli. C'est ainsi que si les plus habiles médecins connaissent, comme on connaît par l'art, presque toutes les maladies du corps, ils ne connaissent point par l'expérience du corps celles qu'ils n'ont point éprouvées. De même donc qu'il y a deux manières de connaître les maux, la puissance de l'esprit, aux regards duquel ils n'échappent point, et l'expérience des sens qu'ils affectent: car les vices se connaissent différemment par l'étude de la sagesse que par une vie mauvaise et déréglée, ainsi il y a deux sortes d'oublis des maux; l'homme qui les a connus par l'étude et la science les oublie d'une autre manière que celui qui les a connus par sa propre expérience et pour les avoir soufferts; le premier les oublie s'il néglige d'entretenir son savoir, l'autre s'il cesse de souffrir. C'est au sens de ce dernier oubli dont je viens de parler que les saints oublieront leurs maux passés, car ils seront exempts de tous maux, en sorte qu'il ne leur en restera point la plus légère impression. Cependant, en vertu de la science qui sera grande en eux, ils n'oublieront ni leurs maux passés, ni l'éternelle misère des damnés. En effet, s'ils devaient jamais oublier qu'ils ont été malheureux autrefois, comment pourraient-ils chanter éternellement, comme dit le Psalmiste, les miséricordes du Seigneur? (*Ps.* LXXXVIII, 2.) Or, nul chant ne sera bien certainement plus agréable à la cité sainte que celui qui célébrera la gloire de la grâce du Christ, par le sang de

possit. Sicut enim prima immortalitas fuit, quam peccando Adam perdidit, posse non mori, novissima erit non posse mori: ita primum liberum arbitrium posse non peccare, novissimum non posse peccare. Sic enim erit inamissibilis voluntas pietatis et æquitatis, quomodo est felicitatis. Nam utique peccando nec pietatem nec felicitatem tenuimus, voluntatem vero felicitatis nec perdita felicitate perdidimus. Certe Deus ipse numquid quoniam peccare non potest, ideo liberum arbitrium habere negandus est? Erit ergo illius Civitatis et una in omnibus, et inseparabilis in singulis voluntas libera, ab omni malo liberata, et impleta omni bono, fruens indeficienter æternorum fecunditate gaudiorum, oblita culparum, oblita pœnarum; nec tamen ideo suæ liberationis oblita, ut liberatori suo (*a*) non sit grata.

4. Quantum ergo attinet ad scientiam rationalem, memor prætoritorum etiam malorum suorum; quantum autem ad experientis sensum, prorsus immemor. Nam et peritissimus medicus, sicut arte sciuntur, omnes fere morbos corporis novit: sicut autem corpore sentiuntur, plurimos nescit, quos ipse non passus est. Ut ergo scientiæ malorum duæ sunt; una, qua potentiam mentis non latent; altera, qua experientis sensibus inhærent. (Aliter quippe sciuntur omnia vitia per sapientiæ doctrinam, aliter per insipientis pessimam vitam:) ita et obliviones malorum duæ sunt. Aliter ea namque obliviscitur eruditus et doctus, aliter expertus et passus: ille, si peritiam negligat; iste, si miseria careat. Secundum hanc oblivionem, quam posteriore loco posui, non erunt memores sancti præteritorum malorum: carebunt enim omnibus, ita ut penitus deleantur de sensibus eorum. Ea tamen potentia scientiæ, quæ magna in eis erit, non solum sua præterita, sed etiam damnatorum eos sempiterna miseria non latebit. Alioquin si se fuisse miseros nesciturí sunt, quomodo, sicut ait Psalmus misericordias Domini in æternum cantabunt? (*Psal.* LXXXVIII, 2.) Quo cantico in gloriam gratiæ Christi, cujus sanguine liberati sumus,

(*a*) Lov. *non sit ingrata.* Expungendum *non*: quod merito omissum est in editis Vind. Am. et Er. vel pro *ingrata*, legendum ut in melioris notæ Mss. *grata.*

qui nous avons été délivrés. Là s'accomplira cette parole : « Reposez-vous et voyez que je suis Dieu. » (*Ps.* XLV.) Ce sera alors le vrai, le grand sabbat qui n'a point de soir et que le Seigneur nous a fait connaître dans les premiers jours de la création du monde quand il est dit : « Et Dieu se reposa de toutes ses œuvres le septième jour, et il bénit ce jour, il le sanctifia, parce qu'il se reposa ce jour-là de toutes les œuvres qu'il avait entrepris de créer. » (*Gen.*, II, 2, 3.) Mais c'est nous-mêmes qui seront ce septième jour quand nous aurons été remplis de sa bénédiction et comblés de sa sanctification. Là, dans le repos, nous verrons qu'il est Dieu, ce que nous voulions devenir quand nous sommes tombés en nous détachant de lui et en prêtant l'oreille au séducteur qui nous disait : « Vous serez comme des dieux, » (*Gen.*, III, 5) et en nous séparant du vrai Dieu qui aurait fait de nous des dieux, non par la désertion, mais par la participation de sa nature. Avons-nous fait sans lui autre chose que de défaillir dans sa colère? (*Ps.* LXXXIX, 9.) Mais refaits par lui et rendus plus parfaits par une grâce plus grande, nous goûterons un repos éternel en voyant que c'est lui qui est Dieu, lui dont nous serons remplis quand il sera lui-même tout en tous. Car nos bonnes œuvres, quand nous savons comprendre qu'elles sont moins nôtres que siennes, nous seront alors imputées pour obtenir ce sabbat, attendu que si nous nous les attribuons à nous-mêmes, ce seront des œuvres serviles; or, il est dit en parlant du sabbat : « Vous n'y ferez aucune œuvre servile. » (*Deut.*, V, 14.) C'est ce qui fait que le prophète Ezéchiel a dit : « Je leur ai donné mes sabbats comme signe d'alliance entre eux et moi, afin qu'ils sussent que c'est moi le Seigneur qui les sanctifie. » (*Ezéch.*, XX, 12.) C'est ce que nous saurons parfaitement quand nous goûterons un repos parfait et que nous verrons parfaitement que c'est lui qui est Dieu.

5. Si on compte comme des jours les âges qui se trouvent exprimés par époques distinctes dans les saintes Ecritures, on voit encore plus clairement qu'il s'agit de ce sabbat puisque le sabbat est le septième jour. En effet, le premier âge, qui sera le premier jour, se compte depuis Adam jusqu'au déluge; le second depuis le déluge jusqu'à Abraham, tous deux égaux, non point par le laps de temps écoulé, mais par le nombre des générations qui se trouve de dix. A partir d'Abraham, suivant le compte même de l'évangéliste saint Matthieu, il y a trois époques jusqu'à l'avénement du Christ comprenant chacune quatorze générations; l'une va d'Abraham à David, l'autre de David à la captivité de Ba-

nihil erit profecto illi jucundius Civitati. Ibi perficietur : « Vacate, et videte quoniam ego sum Deus. » (*Psal.* XL, 11.) Quod erit (*a*) vere maximum sabbatum non habens vesperam, quod commendavit Dominus in primis operibus mundi, ubi legitur : « Et requievit Deus die septimo ab omnibus operibus suis, quæ fecit : et benedixit Deus diem septimum, et sanctificavit eum, quia in eo requievit ab omnibus operibus suis, quæ inchoavit Deus facere. » (*Gen.*, II, 2 et 3.) Dies enim septimus etiam nos ipsi erimus, quando ejus fuerimus benedictione et sanctificatione pleni atque (*b*) refecti. Ibi vacantes videbimus quoniam ipse est Deus : quod nobis ipsi esse voluimus, quando ab illo cecidimus, audientes a seductore : « Eritis sicut dii; » (*Gen.*, III, 5) et recedentes a vero Deo, quo faciente dii essemus ejus participatione, non desertione. Quid enim sine illo fecimus, nisi quod in ira ejus defecimus? (*Psal.* LXXXIX, 9.) A quo refecti, et gratia majore perfecti, vacabimus in æternum, videntes quia ipse est Deus, quo pleni erimus, quando ipse erit omnia in omnibus. Nam et ipsa bona opera nostra, quando ipsius potius intelliguntur esse quam nostra, tunc nobis ad hoc sabbatum adipiscendum imputantur. Quia si nobis ea tribuerimus, servilia erunt : cum de sabbato dicatur : « Omne opus servile (*c*) in eo non facietis. » (*Deut.*, V, 14.) Propter quod et per Ezechielem prophetam dicitur : « Et sabbata mea dedi eis in signum inter me et inter eos, ut scirent quia ego Dominus qui sanctifico eos. » (*Ezech.*, XX, 12.) Hoc perfecte tunc sciemus, quando perfecte vacabimus, et perfecte videbimus quia ipse est Deus.

5. Ipse etiam numerus ætatum, veluti dierum, si secundum eos articulos temporis computetur, qui in Scripturis videntur expressi, iste sabbatismus evidentius apparebit, quoniam septimus invenitur : ut prima ætas tanquam dies primus sit ab Adam usque ad diluvium, secunda inde usque ad Abraham, non æqualitate temporum, sed numero generationum : denas quippe habere reperiuntur. Hinc jam, sicut Matthæus Evangelista determinat, tres ætates usque ad Christi subsequuntur adventum, quæ singulæ denis et quaternis generationibus explicantur : ab Abraham usque ad David una, altera inde usque ad transmigrationem in Babyloniam, tertia inde usque ad Christi carnalem nativitatem. Fiunt itaque omnes

(*a*) Er. et Lov. *Quod erit ibi.* Abest *ibi* ab aliis libris. — (*b*) In plerisque Mss. *perfecti.* — (*c*) Abest *in eo* a veteribus libris.

bylone, et la troisième de la captivité de Babylone à la naissance du Christ dans sa chair. Ce qui fait cinq époques en tout. La sixième est en cours et ne doit point se borner à un certain nombre de générations, parce qu'il est dit : « Ce n'est pas à vous de connaître les temps dont mon Père se réserve la disposition. » (*Act.*, I, 7.) Après cette époque, Dieu se reposera comme au septième jour, quand il fera se reposer, en lui, ce même septième jour qui n'est autre chose que nous. Il serait trop long de parler en détail, en ce moment, de ces différents âges, cependant cette septième époque sera notre sabbat, qui n'aura point de soir, mais que terminera le dimanche, sorte de huitième jour sans fin, le dimanche, dis-je, consacré par la résurrection du Christ et figure prophétique du repos non-seulement de l'âme, mais aussi du corps. Alors nous serons dans le repos et nous verrons; nous verrons et nous aimerons; nous aimerons et nous louerons. Voilà ce qu'il y aura à la fin sans fin; car quelle autre fin peut-il y avoir pour nous que d'arriver au royaume qui ne doit point avoir de fin?

6. Je me suis acquitté, il me semble, avec l'aide de Dieu, de la dette de cette œuvre immense. Que ceux qui la trouveront trop ou trop peu étendue me pardonnent, mais que ceux qui pensent que j'en ai dit assez en rendent grâces, avec moi, non à moi, mais à Dieu. Ainsi soit-il.

quinque. Sexta nunc agitur, nullo generationum numero metienda, propter id quod dictum est : « Non est vestrum scire tempora, quæ Pater posuit in sua potestate. » (*Act.*, I, 7.) Post hanc tanquam in die septimo requiescet Deus, cum eumdem septimum diem, quod nos erimus, in se ipso (*a*) Deo faciet requiescere. De istis porro ætatibus singulis nunc diligenter longum est disputare. Hæc tamen septima erit sabbatum nostrum, cujus finis non erit vespera, sed Dominicus dies velut octavus æternus, qui Christi resurrectione sacratus est, æternam non solum spiritus, verum etiam corporis requiem præfigurans. Ibi vacabimus, et videbimus : videbimus, et amabimus : amabimus, et laudabimus. Ecce quod erit in fine sine fine. Nam quis alius noster est finis, nisi pervenire ad regnum, cujus nullus est finis?

6. Videor mihi debitum ingentis hujus Operis, adjuvante Domino, reddidisse. Quibus parum, vel quibus nimium est, mihi ignoscant : quibus autem satis est, non mihi, sed Deo mecum gratias congratulantes agant. Amen.

(*a*) Er. et Lov. *in se ipso Deus*. Melius editi alii et Mss. *in se ipso Deo*.

APPENDICE

DU

TOME SEPTIÈME DE L'ÉDITION DES BÉNÉDICTINS

COMPRENANT QUELQUES OPUSCULES

SUR LA DÉCOUVERTE ET LA TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT ÉTIENNE

ET SUR LES MIRACLES OPÉRÉS PAR LUI, SAVOIR :

Lettre d'Avitus à Palchonius, sur les reliques de saint Etienne, et sur la lettre de Lucien traduite, par lui, du grec en latin.

Lettre de Lucien à l'Eglise universelle, sur la révélation du corps du martyr saint Etienne.

Lettre d'Anastase à Landuléus, sur l'opuscule suivant.

Opuscule sur une autre découverte et une autre translation des reliques de saint Etienne, à Byzance, traduit, du grec en latin, par Anastase.

Lettre de Sévère à l'Eglise universelle sur les miracles opérés par les reliques de saint Etienne, dans l'île Minorque.

Livre attribué à Evodius sur les miracles de saint Etienne.

APPENDIX

EXHIBENTUR SCRIPTIONES ALIQUOT DE S. STEPHANI MARTYRIS

DETECTIONE, TRANSLATIONE ET MIRACULIS, SCILICET :

Aviti ad Palchonium Epistola de reliquiis sancti Stephani, et de Luciani epistola a se e Græco in Latinum versa.

Luciani Epistola ad universam Ecclesiam, de revelatione corporis Stephani Martyris.

Anastasii ad Landuleum Epistola de subsequente Scriptura.

Scriptura de alia detectione ac translatione sancti Stephani in urbem Byzantium, quam Anastasius Latinitate donavit.

Severi Epistola ad omnem Ecclesiam de virtutibus in Minoricensi insula factis per reliquias sancti Stephani.

De miraculis sancti Stephani liber Evodii nomine inscriptus.

TÉMOIGNAGE DE GENNADE SUR LA LETTRE SUIVANTE

(*Lib. de vir. illustr.*)

Le prêtre Avitus, Espagnol d'origine, traduisit en latin la lettre du prêtre Lucien, citée plus haut, et la fit parvenir, avec une lettre de sa main, aux Occidentaux, par le ministère du prêtre Orose.

IN SUBSEQUENTEM EPISTOLAM GENNADIUS

(*In lib. de vir. illustr.*)

Avitus presbyter, homo Hispanus genere, ante relatam Luciani presbyteri scripturam transtulit in Latinum sermonem, et adjecta epistola sua per Orosium presbyterum Occidentalibus dedit.

LETTRE D'AVITUS A PALCHONIUS

SUR

LES RELIQUES DE SAINT ETIENNE ET SUR LA LETTRE DE LUCIEN

TRADUITE PAR LUI DU GREC EN LATIN

Au bienheureux et toujours bien affectionné en Notre-Seigneur, Pape Palchonius, à tout le clergé et aux fidèles de l'Eglise de Braga, Avitus prêtre, salut éternel dans le Seigneur.

Je désire et prie que vous ne m'oubliiez point, de même que, de mon côté, autant que je le peux, je ne cesse de me rappeler votre souvenir, de prendre part, dans ma douleur, à vos tribulations, et de répandre aux saints lieux des larmes intarissables sur les troubles de votre patrie, demandant à Dieu, qui a voulu vous donner un avertissement, de vous rendre la liberté, ou de donner à ceux à qui il a permis de vous assujettir un esprit de douceur. Pour moi, mes bienheureux frères, j'en prends Jésus-Christ Notre-Seigneur à témoin, j'ai souvent eu le désir d'aller vous rejoindre pour partager vos infortunes ou votre bonheur; mais mes vœux se sont toujours trouvés paralysés, par la présence de l'ennemi qui occupe maintenant l'Espagne tout entière. J'ai craint, en effet, après avoir quitté les lieux saints, de ne pouvoir peut-être point arriver jusqu'à vous, et, arrêté en un endroit quelconque, d'expier mon audace déraisonnable. Mais comme le Dieu de miséricorde a daigné, à cause de vos vœux, de vos prières et de vos mérites, m'accorder la grâce de son indulgence, et permettre d'abord que mon fils bien-aimé, mon égal en sacerdoce, le prêtre Orose, fût envoyé dans vos contrées, par tous les évêques d'Afrique, et

EPISTOLA

AVITI AD PALCHONIUM

DE RELIQUIIS SANCTI STEPHANI ET DE LUCIANI EPISTOLA

A se e Greco in Latinum versa.

Beatissimo dilectissimoque semper in Domino papæ Palchonio, atque universo clero et plebi Ecclesiæ Bracharensis, Avitus presbyter salutem in Domino æternam.

Memores esse mei vos cupio et deprecor; sicut et ego, in quantum valeo, memoriam vestri habere non cesso, tribulationibus vestris meo dolore compatiens, et pro discidio patriæ (*a*) vestræ in locis sanctis incessabiles lacrymas fundens : ut aut vobis Dominus restituat libertatem, quos admonere voluit; aut illis tribuat mansuetudinem, quos prævalere permisit. Et ego quidem, beatissimi Fratres (teste Domino nostro Jesu Christo loquor), frequenter volui venire ad vos, ut vobiscum vel mala tolerarem, vel bonis fruerer : sed impeditum est desiderium meum, per totas jam Hispanias hoste diffuso. Veritus enim sum, ne et sancta loca relinquens, et ad vos forte non perveniens, ubicumque interceptus, irrationabilis audaciæ pœnas luerem. Sed quoniam misericors Deus meo voto vestroque merito (*b*) provocante dignatus est indulgentiæ suæ gratiam, primum ut dilectissimus filius et compresbyter meus (*c*) Orosius usque ad has partes ab Africanis episcopis mitteretur, cujus mihi cari-

(*a*) In veteribus aliquot Mss. deest *vestræ :* cujus loco in Vlimmerii codice et apud Baronium ad an. 415, habetur *nostræ*. — (*b*) Sic apud Baron. At apud Lov. *provocare*. In veteri codice Abbatiæ . Galli *procurare*. — (*c*) Gennadius *de vir. illust. in Orosio : Hic est Orosius qui ab Augustino pro discenda animæ ratione ad Hieronymum missus, rediens reliquias beati Stephani primi Martyris, tunc nuper inventas, primus intulit Occidenti.* Vide Augustini epistolam 166.

me tint lieu de vous par sa charité et ses paroles de consolation, puisque le premier martyr, notre couronne de gloire en Jésus-Christ, saint Etienne, nous a fait la grâce de se révéler et de se manifester à nous par des signes et des miracles d'un très-grand éclat, il m'a semblé convenable d'envoyer à votre charité ce saint martyr, découvert par la permission de Dieu, ordonnateur de si grandes choses, afin que présent parmi vous, il daigne être votre avocat et votre patron, et se montrer favorable aux vœux de ceux qui célèbrent son culte, lui qui a voulu prier pour ses ennemis, au milieu même des souffrances de sa passion. Aussi, mes bienheureux et bien-aimés frères, ne cessé-je de me rappeler votre souvenir, et, en voyant la Providence divine si bien disposer les choses, je me suis empressé d'obtenir du prêtre, à qui les reliques du saint martyr ont été révélées, une partie du corps qu'il a retrouvé, il me l'a accordée en secret, et je n'ai point perdu un instant pour vous l'envoyer. Je vous ai donc adressé par le ministère de mon saint fils et coprêtre, Orose, des reliques du corps du bienheureux Etienne, premier martyr. Ce sont un peu de poussière de sa chair et de ses muscles, et, ce qu'on peut tenir pour très-sûr et très-certain, des ossements entiers, pleins d'une onction qui étaient la preuve évidente de sa sainteté. Mais pour qu'il ne puisse s'élever aucun doute, je vous envoie, à la suite de cette lettre, une copie de la lettre du saint prêtre à qui ces reliques ont été révélées et qui en a, sur ma demande et à ma prière, dans l'intérêt de la vérité, et pour la faire plus entièrement connaître, écrit en grec cette relation que j'ai plus tard traduite en latin. Je vous prie, mes saints et bienheureux frères, de l'accueillir avec une foi aussi vive que sont vraies les choses qui s'y trouvent relatées. Quant à moi, je suis certain que le bienheureux martyr, après avoir daigné s'annoncer lui-même, et se découvrir, pour le salut du monde en péril, si vous estimez un tel don et l'aimez comme il le mérite, vous fera passer par son secours et sa présence, une vie tranquille et sûre. Mes bien-aimés dans le Seigneur, que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ et du Saint-Esprit soit avec vous.

Ainsi soit-il.

tas et consolatio vestram omnium præsentiam reddidit : deinde ut in diebus ipsis, quibus jam ipse reditum (*a*) incredibili desiderio parabat, beatus et vere sanctus corona gloriæ nostræ in Christo Jesu primus Martyr Stephanus se revelare et manifestare signis et virtutibus evidentissime sequentibus dignaretur; quem ego tantarum rerum (*b*) ordinatoris Dei occasione perceptum, dignius duxi Caritati vestræ præmittere, ut ipse præsens advocatus et patronus obsequentium sibi petitionibus dignetur assistere, qui cum pateretur etiam pro inimicis orare dignatus est. Itaque beatissimi dilectissimique Fratres, memoriam vestri incessabiliter agens, et tam conguentem ordinantis Dei dispositionem videns, promptus fui de presbytero, cui revelatum fuerat, partem aliquam inventi corporis promereri, quam festinato expetitam secretoque perceptam ad vos dirigere non distuli. Quamobrem misi vobis per sanctum filium et compresbyterum meum Orosium reliquias de corpore beati Stephani primi Martyris, hoc est, pulverem carnis atque nervorum, et quod fidelius certiusque credendum est, ossa solida atque manifesta sui sanctitate novis pigmentis vel odoribus pinguiora. Ut autem nulla possit esse dubitatio, ipsam ad vos subditam scriptis meis, sancti presbyteri, cui hæc revelata sunt, epistolam conscriptionemque transmisi, quam me pro fide veritatis plenius cognoscendæ rogante et expetente dictavit Græco primum ipse sermone, sed per me postea in Latinum versa est. Quæ et vos sancti et beati Fratres, quam veraciter, gesta sunt, tam fideliter suscepta habeatis imploro. Certus sum enim, quia sicut ipse beatus Martyr dignatus est nuntiare, et pro salute mundi periclitantis se manifestare, auxilio et præsentia tanti patroni, si vos tale pignus digno studio diligatis, tuti ex hoc quietique vivatis. Gratia Domini nostri Jesu Christi et sancti Spiritus vobiscum, Dilectissimi in Domino.

Amen.

AVERTISSEMENT SUR LA LETTRE SUIVANTE

Saint Augustin semble faire allusion, dans son CXII^e^ traité *Sur saint Jean,* à la lettre de Lucien à toute l'Eglise et à tous les fidèles du monde quand il dit : « On doit comprendre que Nicodème ne vint pas cette fois-là seulement, mais vint cette fois-là pour la première fois trouver Jésus et

ADMONITIO IN SUBSEQUENTEM EPISTOLAM

Luciani ad omnem Ecclesiam totiusque Orbis Christianos Epistolam indicare videtur Augustinus Tractatu CXX *in Joan.*, cum dicit : « Intelligendum est ad Jesum, non tunc solum, sed tunc primum venisse Nicodemum; venisse autem postea, ut fieret audiendo discipulus : quod certe modo in revelatione corporis

(*a*) Hic in Mss. additur, *ad vos.* — (*b*) Vetus codex Gallensis, *ordinantis Dei occasione percepta.*

qu'il retourna le voir plus tard pour devenir son disciple en écoutant ses instructions, ce qui vient d'être montré à toutes les nations d'une manière indubitable par la révélation du corps du bienheureux Etienne. » Saint Augustin confirme en grande partie, dans son sermon CCCXVIII, n. 1, l'histoire de cette révélation rapportée par Lucien, en s'exprimant ainsi sur saint Etienne : « Le corps de ce saint était demeuré caché depuis le temps de sa passion jusqu'à nos jours; mais il vient de se découvrir, comme se découvrent ordinairement les corps des martyrs, par une révélation de Dieu, au moment où il plut au Créateur... Et la vérité a été révélée à celui qui a montré les choses elles-mêmes telles qu'il les avait trouvées. En effet, c'est par des signes miraculeux que l'endroit où reposait le saint a été indiqué, et on y trouva le corps ainsi qu'il avait été révélé qu'on le trouverait. Beaucoup de gens prirent des reliques de ce corps, parce que Dieu le voulut et permit qu'ils vinssent en cet endroit. » De même dans son sermon CCCXIX, n. 6, saint Augustin s'exprime encore en ces termes : « Le corps de saint Etienne demeura caché pendant tant de temps et fut découvert quand il plut à Dieu; il a illuminé le monde tant il a fait de miracles : mort, il ressuscite les morts, parce qu'il n'est point mort à proprement parler. » Gennade, qui vécut plus près de ces temps-là, fait mention de cette lettre en propres termes dans son livre *Des hommes illustres*. Voici comment il s'exprime : « Un prêtre, un saint, à qui Dieu révéla, à l'époque où Théodose et Honorius étaient consuls, l'endroit de la sépulture de saint Etienne, premier martyr, et le lieu où reposaient ses reliques, a relaté la révélation qui en avait été faite dans une lettre écrite en grec et adressée aux fidèles de toutes les Eglises. » Il est inutile de citer, comme autorités, ceux qui n'ont fait que reproduire les propres paroles de Gennade, tels que Marcellin, dans sa *Chronique*, Bède, dans son livre des *Six âges du monde*, et d'autres écrivains postérieurs à ceux-là. Cependant, pour ce qui se rapporte à l'époque où se fit cette révélation, il y a une petite différence entre Marcellin et Bède : celui-ci, en effet, la place à la septième année du règne d'Honorius, tandis que celui-là la rapporte à la dixième de son consulat. Marcellin a pour lui le récit de Lucien, publié d'abord par Jean Vlimmérius, puis par les éditeurs de Louvain et par plusieurs autres ensuite; ces éditeurs citent en effet les mêmes consuls que Marcellin. Il est surprenant que Bède, qui avait aussi sous les yeux l'édition de Vlimmérius et qui en a rapporté plusieurs passages dans ses *Actes*, ch. VIII, n'ait point observé le même nombre de consuls que Marcellin. Il est vrai que cette note sur les consuls manque dans un autre exemplaire de la lettre de Lucien qu'on trouve dans quelques vieux manuscrits. Une copie de cet exemplaire, dans un manuscrit de l'abbaye de Fleury, manque aussi de ces mots qui se trouvent à la fin des autres exemplaires de la même lettre : « J'ai donc envoyé à votre béatitude une partie de ces reliques. » Or, cette manière de s'exprimer n'indique point que l'écrivain qui parle ainsi s'adresse aux fidèles de toutes les Eglises. Il est vrai qu'on peut

beatissimi Stephani fere omnibus gentibus declaratur. » Et revelationis historiam hic relatam a Luciano confirmat magna ex parte in Sermone CCCXVIII, n. 1, de Stephano sic loquens. « Hujus corpus ex illo usque ad ista tempora latuit ; nuper autem apparuit, sicut solent apparere sanctorum corpora Martyrum, revelatione Dei, quando placuit Creatori... Verum autem revelatum fuit ei, qui res ipsas inventas monstravit. Præcedentibus enim signis locus demonstratus est; et quomodo fuerat revelatum, sic et inventum est. Multi inde reliquias acceperunt, quia Deus voluit, et huc venerunt. » Item in Serm. CCCXIX, n. 6 : « Latuit tanto tempore corpus ejus, processit quando Deus voluit, illuminavit terras, tanta miracula fecit, mortuus vivos facit mortuos, quia nec mortuus. » Sed eamdem Epistolam vicinus eorum temporum Gennadius propriis verbis memorat in lib. *de Viris illustribus* : « Lucianus, ait, presbyter, vir sanctus, cui revelavit Deus, temporibus Honorii et Theodosii Augustorum, locum sepulcri et reliquiarum corporis sancti Stephani Martyris primi, scripsit ipsam revelationem ad omnium Ecclesiarum personas. : Græco sermone. » Superfluum est testes eos adjungere, qui Gennadii verba ipsa exscripserunt, Marcellinus *in Chronico*, Beda in lib. *De sex ætatibus mundi*, et posteriores alii. Nonnihil autem, quod ad tempus spectat, dissentiunt invicem Marcellinus et Beda, dum hic revelationem ad septimum Honorii imperantis annum, ille vero ad Honorii consulis decimum refert. Marcelline astipulatur Lucianus qualis a Joanne Vlimmerio primum, ac deinde a Lovaniensibus aliisque fuerat vulgatus, notans nimirum eosdem atque Marcellinus Consules : quos mirum est non observatos fuisse a Beda, qui Lucianum hunc ipsum Vlimmerianum legit; et plura ex eodem in librum *Retractationum in Acta*, cap. VIII, transcripsit. Certe quidem hæc Consulum nota ab alio abest Luciani exemplari, quod in veteribus nonnullis codicibus reperitur. Caret etiam idem istud aliud exemplar in Floriacensi codice illis in fine verbis : « Ex his ergo reliquiis transmisi beatitudini vestræ, » quæ hominis non sunt scribentis ad omnium Ecclesiarum personas. Quanquam hæc forsitan dicebat Lucianus converso ed eos stylo,

supposer que Lucien change de manière de parler pour s'adresser à ceux pour qui il avait composé ce récit, à la prière d'Avitus, qu'il avait chargé, comme on le voit par une lettre de ce prélat, de leur porter une portion des reliques du saint. Or, nous donnons ici de la lettre de Lucien les deux leçons de Vlimmérius, ainsi appelées parce qu'elles ont été éditées par Vlimmérius, revues sur plusieurs manuscrits, ainsi qu'une autre leçon de la même lettre, tirée d'un livre de l'abbaye de Fleury remontant à cinq cents ans environ et qui se retrouve également dans plusieurs autres manuscrits. Il est certain que cette dernière leçon n'était pas inconnue aux anciens, car Chrysippe, prêtre de Jérusalem, dans la bibliothèque de Photius, n. 171, et Adon, dans son *Martyrologe*, la suivent complétement et en rapportent quelques passages qui manquent dans l'édition de Vlimmérius. Dans l'exemplaire de Photius, on lit que « Gamaliel recommanda à Lucien de ne point laisser, par sa négligence, ces reliques exposées aux injures du temps, » ce qui ne se lit dans aucun autre exemplaire.

quorum causa scriptionem hanc edebat rogatus ab Avito, cui etiam reliquiarum partem ipsis transmittendam, sicuti liquet ex Aviti epistola, donaverat. Porro utrumque hic damus exemplum scriptionis Luciani, Vlimmerianum (sic appellare liceat quod Vlimmerii cura pridem prodierat) ad plures Mss. recognitum, et aliud modo descriptum ex Floriacensi libro annos circiter quingentos habente, quod in aliis etiam Mss. nonnullis reperitur. Certe hoc posterius non incognitum antiquis fuit; nam Chrysippus presbyter Jerosolymitanus in Photii Bibliotheca n. 171, et Ado in *Martyrologio* id omnino sequuntur, atque ex ipso exscribunt multa, quæ in Vlimmeriano exemplo desiderantur. Additur apud Photium : « Gamalielem præcipisse Luciano, ne posthac reliquias illas sole et pluvia corrumpi per negligentiam sineret : » quod nullo jam in exemplari legitur.

LETTRE DE LUCIEN A TOUTE L'ÉGLISE (1)

SUR LA

RÉVÉLATION DU CORPS DE S. ÉTIENNE, PREMIER MARTYR, ET D'AUTRES MARTYRS

Lucien, par la miséricorde de Dieu, pauvre et le moindre des hommes, prêtre de l'Eglise de Dieu dans le village de Caphargamala, au territoire de Jérusalem, à la sainte Eglise et à tous les saints qui sont, en Jésus-Christ, dans le monde entier, salut en Notre-Seigneur.

1. J'ai cru nécessaire de faire connaître à votre dilection en Jésus-Christ, la triple vision qui m'est apparue de la part de Dieu, au sujet de la révélation des reliques du bienheureux et glorieux protomartyr Etienne, premier diacre du Christ, de celles de Nicodème, dont il est parlé dans l'Evangile, ainsi que de Gamaliel, mentionné dans les Actes des Apôtres. Je l'ai fait à la prière, ou plutôt sur l'ordre d'un saint, d'un serviteur de Dieu, de notre père, le prêtre Avitus. Obéissant comme un fils à son père, j'ai dit, pour répondre à ses questions conformes à la foi consommée, toute la vérité, en toute simplicité, telle que je la connais, sans hésiter et sans l'altérer.

2. Le jour donc de la Parascève, c'est-à-dire un vendredi, le 3 décembre, sous le dixième consulat

(1) D'après les éditions de Vlimmère et de Louvain, revues sur plusieurs manuscrits.

EPISTOLA

LUCIANI AD OMNEM ECCLESIAM

DE REVELATIONE CORPORIS S. STEPHANI

Martyris primi et aliorum.

Lucianus misericordia Dei indigens et omnium hominum minimus, presbyter Ecclesiæ Dei quæ est in villa Caphargamala in territorio Jerosolymorum, sanctæ Ecclesiæ et omnibus sanctis qui sunt in Christo Jesu in universo mundo, in Dominum salutem.

1. Visio (*a*) quæ apparuit meæ pusillitati a Deo ter, de revelatione reliquiarum beati et gloriosi protomartyris Stephani et primi diaconi Christi, et Nicodemi qui in Evangelio scriptus est, et Gamalielis qui in Actibus Apostolorum nominatur, necessarium duxi pandere vestræ in Christo Dilectioni, imploratus ac magis jussus a sancto et Dei cultore patre Avito presbytero, ut secundum fidem consummatam interroganti quasi filius patri obaudiens, sicut cognovi, cum omni simplicitate impiger integre indicarem omnem veritatem.

2. Die igitur Parasceve, hoc est sexta feria, quæ est tertio nonas Decembris, consulatu Honorii decies et Theodosii sexies Augustorum, adveniente nocte dormiens in cubili meo, in loco sancto baptisterii, in quo consuetudo erat mihi dormire, et custodire Ecclesiastica quæ erant

(*a*) In Mss. deest vox : *Visio*.

d'Honorius et le sixième de Théodose, augustes, je m'étais endormi, à la nuit tombante, sur ma couche, dans le saint lieu du baptistère, où j'avais l'habitude de coucher pour garder les objets servant au ministère. A la troisième heure de la nuit, qui est le premier quart de garde des veilles, je tombai dans une sorte d'extase, un demi-sommeil, et je vis un vieillard à la taille élevée, un hieroprèpe, c'est-à-dire un prêtre plein de dignité, aux cheveux blancs, à la barbe longue, revêtu d'une étole blanche ornée de glands d'or, avec une croix au milieu. Il tenait une crosse d'or à la main. Il s'approcha de moi, et, se plaçant à ma droite, il me toucha de sa crosse d'or; puis, m'appelant trois fois par mon nom : Lucien, Lucien, Lucien, il me dit en grec : Rendez-vous à la ville d'Hélia, qui n'est autre que Jérusalem, et dites au saint homme Jean, qui en est l'évêque, ces paroles : Combien de temps serons-nous retenus enfermés et tarderez-vous à nous ouvrir les portes? Or, c'est sous votre épiscopat que nous devons être révélés. Ouvrez sans retard le tombeau où nos restes ont été déposés sans soins, afin que, par nous, Dieu, son Christ et son Saint-Esprit ouvrent la porte de leur clémence sur le monde; car les chutes nombreuses dont ce siècle est témoin tous les jours le mettent dans un grand danger. D'ailleurs, c'est beaucoup moins de moi que des saints si dignes de tout honneur qui sont avec moi, que je me préoccupe.

3. Je lui répondis en ces termes : Qui êtes-vous donc, seigneur, et qui sont ceux qui sont avec vous? Voici sa réponse : Je suis Gamaliel, qui ai élevé Paul, l'apôtre du Christ, et qui lui ai enseigné la loi à Jérusalem. Celui qui est placé près de moi, dans le tombeau, du côté de l'orient, est le seigneur Etienne, que les princes des prêtres et les Juifs ont lapidé, à Jérusalem, pour la foi du Christ, hors de la ville, à la porte du nord, sur la route de Cédar, où il demeura un jour et une nuit, étendu par terre, sans sépulture, afin de devenir, selon l'ordre impie des princes des prêtres, la proie des bêtes sauvages. Mais Dieu ne voulut point qu'il reçût les atteintes de la dent d'aucune d'elles : les bêtes sauvages, les oiseaux de proie et les chiens respectèrent ces restes précieux. Et moi, Gamaliel, plein de compassion pour le sort du ministre du Christ, et de hâte pour recevoir ma récompense et avoir part avec ce saint homme dans la foi, j'ai envoyé, pendant la nuit, tous les hommes religieux que je connaissais croyant en Jésus-Christ et habitant à Jerusalem, au milieu des Juifs, et leur fis toutes mes recommandations; je leur donnai tout ce qui leur était nécessaire et les déterminai à se rendre secrètement sur le lieu du supplice pour enlever le corps et le porter, dans une de mes voitures, à ma maison de campagne appelée Caphargamala, c'est-à-dire maison de campagne de Gamaliel, à vingt milles de la ville. Là, je lui fis des funérailles qui durèrent quarante jours, et le fis déposer dans le monument que je m'étais fait faire en cet endroit, dans la case située du côté de l'orient, et j'ai fait donner à ces gens de quoi subvenir à tous les frais de ces funérailles. Dans l'autre case fut placé le seigneur Nicodème, le même qui alla trouver Jésus pendant la nuit, et qui entendit ces paroles de sa bouche : « Quiconque ne renaît par l'eau et le Saint-Esprit, ne peut entrer dans le royaume des cieux, » (*Jean*, III, 5) et qui fut baptisé par les disciples de

in ministerio, hora tertia noctis quæ est prima custodia vigiliarum, quasi in exstasi effectus semivigilans, vidi virum senem, longum, Hieroprepen, hoc est dignum sacerdotem, canum, barbam prolixam habentem, palliatum alba stola, cui inerant gemmulæ aureæ habentes intrinsecus sanctæ crucis signum, et virgam auream in manu habentem. Et veniens stetit ad dexteram meam, et aurea virga pulsavit me, ter vocans nomine meo, dicens : Luciane, Luciane, Luciane. Et dixit mihi Græco sermone : Vade in civitatem quæ dicitur Helia, quæ est Jerusalem, et dic sancto Joanni qui est in ea episcopus : Quamdiu clausi sumus, et non aperis nobis? Et maxime, quia in temporibus tui sacerdotii oportet nos revelari. Aperi nobis festinanter monumentum, ubi in negligentia positæ sunt nostræ reliquiæ, ut per nos aperiat Deus et Christus ejus et Spiritus sanctus ostium clementiæ suæ in hoc mundo. Periclitatur enim sæculum hoc ex multis casibus, qui fiunt in eo quotidie. Et non tantum sollicitus sum pro me, quantum pro his qui sunt positi mecum, sancti et multi honoris digni.

3. Et respondi ei dicens : Quis enim es tu Domine, et hi qui tecum sunt? Respondit mihi : Ego sum Gamaliel, qui Paulum apostolum Christi nutrivi, et legem docui in Jerusalem. Et qui mecum est in orientali parte monumenti jacens, ipse est (*a*) Dominus meus Stephanus, qui lapidatus est a Judæis et principibus sacerdotum in Jerusalem pro Christi fide foris portam quæ est ad Aquilonem, quæ ducit ad Cedar : ubi die ac nocte jacuit projectus, ut sepulturæ non daretur, secundum mandatum impiorum principum, ut a feris consumeretur corpus ejus. Ex Dei autem voluntate non tetigit eum unum ex his, non fera, non avis, non canis. Ego Gamaliel compatiens Christi ministro, et festinans habere mercedem et partem cum sancto viro in fide, misi per noctem quantos noveram religiosos, et in Christo Jesu credentes, habitantes in Jerusalem in medio Judæorum, et hortatus sum eos, et necessaria substantiæ ministravi, ac persuasi illis ire occulte, ut portarent corpus ejus meo vehiculo in villam meam, hoc est in Caphargamala (quod interpretatur villa Gamalielis), viginti millia a civitate habens, et ibi feci illi planctum fieri diebus (*b*) quadraginta, et præcepi eum in meo monumento poni in orientali theca, et præcepi eis quæcumque necessaria erant pro ejus planctu de meo dari. Ipse etiam Dominus Nicodemus in alia theca positus est, qui venit ad Salvatorem Jesum nocte, et (*c*) evangelizatus est ab eo, audiens : « Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non potest introire in regnum cœlorum. » (*Joan.*, III, 5.) Et exiens baptizatus est a Christi discipulis. Et cognoscentes Judæi amoverunt eum a principatu suo, et anathematizaverunt

(*a*) Editi hic et aliis quibusdam locis : *Dominus*, pro quo Mss. *Domnus*. — (*b*) Sic omnes Mss. Ad editi, *diebus septuaginta*. Beda, *quadraginta quinque*. — (*c*) Ita in Mss. At in editis, *catechizatus est*.

Jésus-Christ après l'entretien qu'il avait eu avec ce dernier. Quand les Juifs en eurent connaissance, ils le privèrent de son titre de prince, l'anathématisèrent et le chassèrent de la ville. C'est moi, Gamaliel, qui l'accueillit dans ma propriété comme une victime de la persécution pour le Christ. J'ai pourvu à sa nourriture et à son entretien jusqu'à la fin de ses jours, et, à sa mort, je l'ai fait enterrer avec honneur à côté du seigneur Etienne. J'avais un fils bien-aimé appelé Abibas; il avait reçu avec moi le baptême du Christ des mains des disciples du Seigneur; il mourut à l'âge de vingt ans, avant moi, et fut déposé dans la case supérieure où je fus placé moi-même après ma mort. Quant à ma femme, Ethna, et à mon fils aîné, Sélémias, n'ayant point voulu devenir disciples du Christ, ils ont été enterrés à Capharsémélia, maison de campagne appartenant à ma femme. Et moi, l'humble prêtre Lucien, je fis cette question à Gamaliel : En quel endroit devons-nous vous chercher? Gamaliel me répondit : Au milieu du faubourg, ce qui peut s'entendre d'un champ très-voisin de la maison de campagne, appelé Delagabri, c'est-à-dire champ des hommes de Dieu.

4. Sur ce, je me suis éveillé, et j'ai adressé cette prière au Seigneur : Seigneur Jésus-Christ, si cette vision vient de vous et n'est point une illusion, faites qu'elle se renouvelle une seconde et une troisième fois, quand vous le voudrez et de la manière qu'il vous plaira. Je me mis donc à jeûner et à ne me nourrir que de fruits secs jusqu'au vendredi suivant. Alors le seigneur Gamaliel m'apparut de la même manière, avec le même aspect et le même costume que la première fois, et me dit : Pourquoi avez-vous négligé d'aller dire ce que je vous avais prescrit au saint évêque Jean? Je répondis : Je n'ai pas osé, seigneur, annoncer ce que j'avais vu, tout de suite après la première vision que j'ai eue, de crainte de passer pour un séducteur. Mais j'ai prié le Seigneur, si c'était lui qui vous envoyait vers moi, de faire que vous m'apparussiez une seconde et une troisième fois. Gamaliel reprit : Croyez-moi, croyez-moi, croyez-moi. Puis il ajouta de nouveau : Comme vous m'avez demandé où vous trouveriez les corps de chacun et dans quel ordre ils sont posés, prêtez-moi toute votre attention et remarquez bien ce qui va vous être montré. Oui, seigneur, répondis-je. Alors il apporta quatre corbeilles, dont trois d'or et une d'argent. Les trois premières étaient pleines de roses; deux d'entre elles avaient des roses blanches, et la troisième des roses rouges de sang; la quatrième, qui était d'argent, était pleine d'un safran qui exhalait une odeur excellente. Il les plaça devant moi. Je lui dis : Qu'est-ce que cela, seigneur? Il me répondit : Ce sont nos reliques. La corbeille aux roses rouges, c'est le seigneur Etienne; il est placé dans le tombeau à droite, du côté de l'orient, en entrant. La seconde corbeille, c'est le seigneur Nicodème, placé contre la porte. La corbeille d'argent, c'est mon fils Abibas, né du sein du témoignage, c'est-à-dire régénéré dans la loi; il a quitté ce monde avec l'innocence immaculée qu'il avait puisée dans le sein de sa mère. Voilà pourquoi il est représenté par une corbeille d'argent d'une extrême pureté. Ne sentez-vous point l'exquise odeur du safran qu'elle renferme? Il est placé avec moi, en haut du monument; nous reposons ensemble comme deux frères jumeaux. Ayant ainsi parlé, il disparut de nouveau à mes yeux.

5. Quand je fus éveillé, je rendis grâce au Dieu

eum, et de civitate exsiliaverunt. Et hunc ego Gamaliel quasi persecutionem pro Christo passum sustuli eum in meum agrum, et alui et vestivi eum usque ad finem vitæ ejus, et defunctum honorifice sepelivi juxta Domnum Stephanum. Similiter et *(a)* Abibas filius meus dilectissimus, qui mecum baptismum Christi accepit ab ejus discipulis, viginti annorum exsistens, ante me mortuus est, et sepultus in tertia theca excelsiori, in qua et ego ipse postea defunctus, applicitus sum. Mea vero uxor Ethna habens nomen, et Selemias primogenitus meus, quia noluerunt esse fidei Christi cultores, in alia villa matris suæ sepulti sunt, hoc est in Capharsemelia. Interrogavi autem ego humilis Lucianus presbyter dicens : Et ubi vos quæremus? Qui dixit mihi : In *(b)* medio proastio, quod potest intelligi proximo de villa agro, qui dicitur Delagabri, id est, virorum Dei.

4. Et evigilavi, et deprecatus sum Dominum, dicens, Domine Jesu Christe, si est hæc visio ex te, et non est illusio, fac ut iterum et tertio appareat mihi quando vis, et quomodo vis. Cœpi ergo jejunare, et siccas escas *(c)* ducere usque ad aliam Parasceven. Et iterum Domnus Gamaliel eadem similitudine, eodemque schemate apparuit mihi, sicut in prima visione, dicens : Quare neglexisti ire, et dicere sancto episcopo Joanni? Et ego respondi : Timui, Domine, mox ad primam visionem hæc nuntiare, ne viderer seductor esse. Deprecatus sum autem, ut si a Domino missus fuisses ad me, denuo ac tertio appareres mihi. Dixit autem ad me Gamaliel. Adquiesce, adquiesce, adquiesce mihi. Et iterum ait mihi : Quoniam requisisti de reliquiis singulorum quomodo et ubi sint positæ; appone sensum, et vide diligenter quæ ostenduntur tibi. Et dixi : Etiam, Domine. Et statim attulit quatuor calathos, tres aureos, et unum argenteum. Tres eorum pleni erant rosis : duo habebant albas rosas, et tertius rubicundas coloris sanguinei : quartus vero calathus argenteus plenus erat croco bene olente. Et posuit eos ante me. Et ego dixi ei : Quid sunt isti, Domne? Et dixit mihi. Lipsana nostra sunt. Qui rubras habet rosas, ipse est Domnus Stephanus, qui a dextris positus est ad Orientem ab introitu monumenti. Secundus calathus, Domnus Nicodemus est, positus contra ostium. Unus vero calathus argenteus Abibas est filius meus, de utero testimonii, id est iteratus in lege, immaculatus ex utero matris suæ excessit e mundo, propterea in similitudinem argenti mundissimi apparuit. Numquid non vides crocum, qui in ipso est, suavissimi esse odoris? Et ipse conjunctus est meo calatho in excelso loco, ubi ambo positi sumus quasi gemini. Et cum hæc dixisset, denuo ex oculis meis evanuit.

5. Cumque expergefactus fuissem, gratias egi Deo om-

(a) Veteres libri : *Adbibas* vel *Abbibas*. — (b) Mss. *in meo proastio*. — (c) Sic Mss. Editi autem, *sumere*.

tout-puissant et me remis au jeûne en attendant une troisième révélation. La troisième semaine écoulée, le même jour et à la même heure, le même homme m'apparut avec un air menaçant et frémissant, et me dit : Pourquoi avez-vous gardé le silence jusqu'à cette heure et n'avez-vous pas voulu aller rapporter à l'évêque Jean ce qui vous a été dit et montré ? Quelle sera votre excuse auprès de Dieu, et quel pardon espérez-vous de lui, pour ce dédain, au jour du jugement ? Ne voyez-vous point la sécheresse extrême qui désole le monde et les tribulations dont il est plein ? Or, vous vous conduisez avec négligence. Ne considérez-vous point qu'il y a, au désert, beaucoup d'hommes plus saints et meilleurs que vous, que nous avons négligés parce que c'est par vous que nous voulons que ces choses parviennent à la connaissance du monde? Car si nous avons voulu que vous quittassiez un autre hameau pour devenir curé de celui-ci, c'est afin que ces choses fussent découvertes par vous. Levez-vous donc, et allez dire à l'évêque de nous ouvrir la porte, et de faire un lieu de prière en cet endroit, afin que, par notre intercession, le Seigneur ait pitié de son peuple. A ces paroles, je répondis tout tremblant : Ce n'est point par négligence, seigneur, que j'ai agi comme je l'ai fait, mais j'attendais que vous vous montrassiez à moi une troisième fois. Mais à présent, sans attendre un jour de plus, je vais exécuter tout ce que vous me direz. Puis comme il se tenait devant moi, avec un air indigné, il me sembla que je tombais dans une autre extase : J'étais à Jérusalem et en présence de Jean, et je lui racontais toute ma vision. Il semblait m'écouter, puis il me dit : Mon cher ami, si les choses se sont passées ainsi que vous le dites et si le Seigneur vous a fait cette révélation, dans ce siècle où nous sommes, il faut que j'aille prendre, dans ce domaine, ce grand bœuf de labour qui peut aller aussi bien à la voiture qu'à la charrue, ensuite, je vous abandonnerai le domaine avec tout le reste. Je lui répondis : Seigneur, que m'importe le domaine si je n'ai point de bœuf qui me permette de le régir et de le labourer ? L'évêque me répondit : Il me plaît qu'il en soit ainsi, mon cher ami, parce que notre ville est administrée à l'aide de chariots, et le grand bœuf, que vous dites caché dans votre domaine, fait grand défaut à notre attelage. Il vaut mieux qu'il se trouve dans notre important domaine que dans votre modeste propriété, n'est-ce pas assez pour vous des deux autres petits bœufs que je vous laisse pour labourer la terre de votre exploitation ?

6. Ayant entendu cela dans mon extase, c'est-à-dire dans mon transport, je m'éveillai incontinent, je bénis le Seigneur, et me rendis sur-le-champ à la ville, auprès de l'évêque Jean. Je lui rapportai toute ma vision, mais je me tus sur ce qui avait rapport au bœuf et attendis ce qu'il allait me répondre. J'avais bien compris que ce grand bœuf n'était autre que saint Etienne et que les chars dont il avait été question, étaient les saintes Eglises, tandis que le grand char était la première Eglise même de Sion. Or, comme le saint évêque avait à me demander les reliques du bienheureux Etienne, je ne voulus point à cause de cela lui parler de ma vision du bœuf. En entendant ce récit, l'évêque Jean se mit à fondre en larmes de joie et s'écria : Béni soit le Seigneur Dieu, Fils du Dieu vivant ! Si Dieu, ô mon cher ami, vous a révélé tout ce que vous dites-là et avez entendu, je dois faire la translation des reliques du bienheureux

nipotenti, et consuetis jejuniis operam dedi usque ad tertiam revelationem. In tertia igitur septimana, eadem die et hora, venit supradictus vir comminans et fremebundus, et dixit mihi : Quare usque nunc dissimulasti, et noluisti pergere, et dicere episcopo Joanni quæ tibi dicta sunt et ostensa? Quam excusationem habebis apud Deum, aut quam veniam pro hoc contemptu sperabis in die judicii? Numquid non vides quanta siccitas est tribulatio in toto mundo? Et tu negligenter agis. Numquid non consideras quia multi meliores te sunt per eremum sancti viri, quos prætereuntes, per te voluimus innotesci? Ideo namque te ex alia in hac villa voluimus esse sacerdotem, ut per te manifestaremur. Exsurge igitur, et vade, et dic illi, ut aperiat nobis, et faciat locum orationis, ut intercessione nostra misereatur Dominus populo suo. Et cum ad verba ejus intremuissem, dixi : Non negligens fui, Domne mi, sed præstolabar tertium adventum tuum. Nunc vero sine crastina die pergam, omnia quæ mihi mandasti dicturus. Et cum indignans adversum me staret, videbar mihi quasi in altero mentis excessu devenisse Jerosolymam, et quasi in conspectu astarem episcopo Joanni narrans ei omnem visionem. A quo videbar audire : Si hæc sic se habent ut dicis, Carissime, et Dominus tibi revelavit hæc temporibus nostris, oportet me colligere de possessione illa bovem illum maximum aratorem, qui et carro et aratro aptus est, et dimittere tibi possessionem cum omnibus cæteris. Ad quem aio : Ut quid mihi possessio, Domne mi, si non habeo bovem illum per quem regatur et aretur possessio? Et dixit mihi Episcopus : Ita placuit, Carissime, quoniam civitas nostra vehiculis ministratur, et unum bovem ad (a) illum maximum carrum minus habemus, quem tu diceris in possessione tua celare. Oportet namque ut in civitate celeberrima sit magis quam in parvula possessione. Numquid non tibi sufficiunt duo residui boves minores ad excolendam terram vehiculi tui?

6. Cumque hoc in extasi, hoc est, in excessu mentis audissem, statim expergefactus benedixi Dominum, et perrexi ad civitatem ad sanctum episcopum Joannem. Et cum illi omnia quæ videram narrassem, reticui de visione bovis, expectans quid audirem ab eo. Intellexeram enim quia sanctus Stephanus ipse esset bos maximus, et quia carri illi de quibus dicebat sanctæ essent Ecclesiæ, et Sion prima Ecclesia ipsa esset carrus major. Et quia habebat sanctus Episcopus a me petere benedicti Stephani reliquias, ideo de visione bovis Episcopo dicere nolui. Cumque hæc audisset Joannes episcopus, lacrymatus est præ gaudio, et dixit : Benedictus Dominus Deus Filius Dei vivi. Si hæc ut dicis : Carissime, et audisti, et Deus tibi revelavit, oportet me inde transferre beatum Stephanum

(a) Editi, *et unum bovem illum maximum ad carrum minus habemus.* Castigantur ex Mss.

Etienne, premier martyr et archidiacre du Christ, de l'endroit où il est, en cette ville. Il a le premier combattu les combats du Seigneur contre les Juifs, et, sur la terre, il a aperçu, dans le ciel, Dieu même se tenant dans sa majesté en même temps que lui-même semblait comme un ange dans l'assemblée des hommes. Le saint évêque me dit donc : Allez, faites des fouilles dans la terre qui est dans le champ, et, si vous trouvez quelque chose faites-m'en part. Alors je lui dis : J'ai parcouru le champ, et j'y ai vu, au milieu, un tas de pierres de petite dimension, et je pense que c'est là que se trouvent ces corps. Le pape me répartit : Je vous l'ai déjà dit : allez, faites des fouilles, et, si vous trouvez quelque chose, demeurez pour garder l'endroit, puis envoyez-moi un diacre pour me faire venir. Ayant ainsi parlé, il me congédia. Lorsque je fus arrivé au village, j'envoyai des crieurs publics engager les habitants du lieu à se se lever de bonne heure et à fouiller le tumulus.

7. La même nuit, le même seigneur Gamaliel apparut à un moine nommé Miget, homme simple et innocent, sous les mêmes traits qu'il m'était apparu à moi-même et lui dit : Allez, dites au prêtre Lucien : Vous perdez vos peines à fouiller ce tumulus, nous ne sommes plus là, mais nous avons été déposés dans un autre lieu, pendant qu'on pleurait sur nous à la manière des anciens, et qu'on élevait en cet endroit un tumulus en témoignage du deuil célébré en notre honneur. Mais cherchez-nous dans un autre endroit, du côté d'où souffle le vent de Borée, à l'endroit appelé en syriaque Debatalia, ce qui veut dire en grec ἀνδρῶν ἀγαθῶν, comme qui dirait *les braves*. Dès l'aube, en me levant pour le chant des hymnes, je trouvai ce moine en train de prêcher à tous les fidèles. Quand les hymnes furent terminées je dis : Allons à ce tumulus, et faisons-y des fouilles. Alors on me dit : Prenez donc connaissance auparavant de ce que raconte le moine Miget. Je le fis venir et je lui demandai quelle vision il avait eue. Il me dit tous les signes que j'avais vus du seigneur Gamaliel, et me raconta comment il avait vu un champ situé au sud, où se trouvait un sépulcre comme abandonné et tombant en ruine, dans lequel il avait aperçu trois lits d'or dont un plus élevé que les deux autres, sur lequel deux corps reposaient ensemble ; l'un était celui d'un vieillard et l'autre celui d'un jeune homme. Il n'y avait qu'un corps sur chacun des deux autres lits. Or, celui qui reposait sur le lit le plus élevé me dit : Allez dire au prêtre Lucien que c'est nous qui avons été les propriétaires de ce fonds. Si vous voulez trouver un grand, un juste, il est placé du côté de l'orient. En entendant ces paroles de la bouche du moine, je glorifiai le Seigneur d'avoir trouvé un second témoin de la révélation.

8. Nous nous dirigeâmes donc vers le tumulus, mais nos fouilles ne nous y firent rien découvrir ; alors nous nous rendîmes au tombeau que la même nuit notre moine avait vu en songe, et après y avoir fait des fouilles, nous trouvâmes trois cercueil, selon ce qui m'était apparu sous la forme de corbeilles. Nous y trouvâmes une pierre tombée sur laquelle on lisait en très-grosses lettres : Keayea, Celiel, c'est-à-dire, serviteur de Dieu, et Apaan, Dardan, ce qui veut dire, Nicodème et Gamaliel. C'est la traduction que nous donna de ces mots le pape Jean, ainsi que

primum Martyrem et archidiaconum Christi, qui primum adversum Judæos dominica bella bellavit, et Deum in sua majeste in terris positus in cœlo vidit stantem, et tanquam Angelus in concione hominum apparuit. Hæc autem omnia ut vidi, ita evenerunt, et consona sibi apparuerunt universa. Dixit autem mihi sanctus Episcopus : Vade, fode in acervo, qui est in ipso agro : et si inveneris, nuntia mihi. Et ego dixi ei : Deambulavi agrum, et vidi acervum minutorum lapidum in medio, ubi arbitratus sum eos esse. Et dixit mihi papa : Jam dixi tibi : Vade, fode ; et si inveneris, sedens custodi locum, et manda mihi per Diaconum ut veniam ad locum. Et ita me dimisit. Et cum venissem in villam, misi præcones, ut omnes habitatores villæ diluculo consurgerent, et foderent in acervo.

7. Eadem vero nocte apparuit ipse Domnus, Gamaliel cuidam monacho nomine (*a*) Migetio, innocenti et simplici viro, eadem similitudine qua mihi apparuit, et dixit ad eum, Vade, dic Luciano presbytero : Vane laboras in acervo illo, modo non ibi sumus, sed tunc ibi positi fuimus, cum lamentarentur nos secundum consuetudinem antiquorum, propter quod ibi acervus in testimonium plauctus factus est. Sed quære nos in alia parte, quæ est (*b*) ad Boream, et loco qui dicitur Syra lingua, Debatalia, quod interpretatur in Græco ἀνδρῶν ἀγαθῶν, quod nos possumus dicere, virorum fortium. Diluculo vero consurgens ad hymnos, inveni monachum illum prædicantem omnibus fratribus. Hymnis deinde dictis cœpi dicere : Eamus ad acervum illum, et fodiamus in illo. Tunc quidam dixerunt mihi : Audi primum quid dicat monachus Migetius. Et advocato monacho Migetio, exquisivi ab eo quid esset quod vidisset. Ille autem universa signa quæ videram Domni Gamalielis dixit mihi, et quemadmodum vidisset contra Austrum agrum situm, et monumentum in eo quasi neglectum et ruinosum, ubi vidisset tres lectos aureos stratos, et unum ex eis altiorem cæteris in quo erant duo jacentes, unus senex et unus juvenis, et in aliis duobus lectis erant singuli. Et respondit qui erat in excelsiori lecto, et dixit : Vade, dic presbytero Luciano, quoniam nos domini loci istius fuimus : si vis magnum et justum invenire, ipse ab orientali plaga positus est. Et hæc audiens a monacho glorificavi Dominum, quoniam inventus est alius testis in revelatione.

8. Nos igitur ivimus ad acervum, et fodientes nihil invenimus. Convertimus autem nos ad monumentum illud, ubi monacho ipsa nocte apparuerat, et fodientes invenimus tres thecas, secundum quod apparuerat mihi in typo calathorum. Invenimus igitur altissimis litteris scriptum lapidem obrutum, habentem, (*c*) Keayea, Celiel, quod interpretatur servus Dei, et Apaan, Dardan, quod

(*a*) Sic Mss. Editi autem : *Nugetio*. — (*b*) Editi, *quæ est Boran*. Emendantur ad veteres codices. — (*c*) In Mss. sic legitur : *habentem ita, Celiel, quod interpretatur Stephanus Dei, et Nardam, quod interpretatur Nicodemus*.

je l'ai appris de la bouche même de ce saint évêque. Je m'empressai donc d'aller annoncer la chose à l'évêque qui était alors à Lidda, qui n'est autre que Diospolis, où il présidait un synode. Il prit avec lui deux autres évêques, Eleuthère de Sébaste et Eleuthère de Jéricho, et tous trois se rendirent sur les lieux. Quand ils ouvrirent le cercueil de saint Etienne, la terre trembla, et il se répandit une odeur si douce et si suave, que nul ne se souvient d'en avoir senti une pareille ou d'avoir entendu dire qu'on éprouva jamais rien de semblable, c'était au point que nous nous croyions transportés dans un paradis de délices. Il y avait avec nous une foule de gens dont plusieurs étaient atteints de différentes maladies. A l'instant où il sentirent cette douce odeur, il y en eut soixante-treize qui recouvrèrent la santé. Chez d'autres, les démons qui les possédaient furent chassés ; là, c'est une perte de sang qui s'arrêta, ici ce furent des écrouelles et des furoncles qui se trouvèrent guéris ; ceux-ci furent guéris d'une fistule, ceux-là de fièvres tierces ou quartes. Les uns se sentirent délivrés de la fièvre et d'autres de la jaunisse : ici c'est une céphalalgie qui disparut, et là une migraine; enfin plusieurs se trouvèrent guéris de douleurs secrètes d'entrailles; en fin il se fit beaucoup d'autres guérisons qu'il me serait trop long de rapporter en détail. Après avoir baisé les saintes reliques, on referma le cercueil, et on porta celles de saint Etienne, en chantant des psaumes et hymnes, à la sainte église de Sion, où il avait été ordonné archidiacre. On nous abandonna quelques parcelles des membres du saint. Que dis-je des parcelles ? de très-grandes reliques, de la terre et de la poussière de l'endroit où toute la chair de son corps s'était consumée, et on emporta le reste.

9. J'envoie donc de ces reliques à votre béatitude ; quand vous les aurez reçues, priez pour mon humble personne, afin que je sois trouvé digne aux yeux du Seigneur, quand j'apparaîtrai devant lui appuyé sur les mérites du bienheureux martyr saint Etienne, et sur vos prières. La translation de ces reliques s'est faite le vingt-six de décembre. A cette époque régnait déjà depuis longtemps une sécheresse désolante, mais à l'heure même de la translation, la pluie tomba en abondance et abreuva la terre. Tout le monde glorifiait le Seigneur à cause de son saint martyr Etienne, et à cause du trésor céleste de grâce et de miséricorde que le Seigneur Jésus-Christ daignait ouvrir au monde en péril, lui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Amen.

interpretatur Nicodemus, et Gamaliel. Hoc interpretatus est papa Joannes, sicut et ipse audivi ab ipso sancto Episcopo. Statim ergo renuntiavi Episcopo, cum esset in Lidda, quæ est Diospolis, (*a*) synodum agens. Qui assumpsit secum duos alios Episcopos, (*b*) Eleutherium de Sebaste, et Eleutherium de Jericho, et venerunt ad locum. Qui cum aperuissent Domni Stephani thecam, statim terræ motus factus est, et tanta suavitas et fragrantia odoris inde ingressa est, quantam nullus hominum se meminit vel audisse vel sensisse : ita ut putaremus nos in amœnitate paradisi esse positos. Multitudo namque populi aderat nobiscum, inter quos erant plurimi infirmi variis languoribus. Et ipsa hora mox de odore suavitatis ejus septuaginta et tres animæ curatæ sunt. Ab aliis fugati dæmones, aliorum fons restrictus est sanguinis, alii a strumis et furunculis liberati, alii a syringio sanati, alii a tertianis et quartanis; alios febris reliquit, alios morbus regius; alii a cephalalgia curati et hemicrania, nonnulli a viscerum occulto dolore liberati. Et multas alias curationes senserunt homines, quas enumerare longum est. Et osculantes sanctas reliquias iterum clauserunt. Et tunc cum Psalmis et Hymnis portaverunt reliquias beatissimi Stephani et sanctam ecclesiam Sion, ubi et Archidiaconus fuerat ordinatus : derelinquentes nobis de membris Sancti parvos articulos, imo maximas reliquias, (*c*) terram cum pulvere, ubi omnis ejus caro assumpta est, cætera asportaverunt.

9. Ex his ergo reliquiis transmisi beatitudini vestræ : quas cum susceperitis, orate pro exiguitate mea, ut dignus inveniar in conspectu Domini, fultus beatissimi Martyris Stephani meritis, et vestris orationibus. Translatæ sunt autem reliquiæ ipsius Martyris septimo Kalendas Januarias. Et tunc in tempore jugis et infinita siccitas erat : sed eadem hora pluvia magna descendit, et abundanter inebriata est terra : et omnes glorificabant ibi Dominum, propter sanctum ejus Stephanum, et propter cœlestem ejus thesaurum misericordiæ et pietatis, quem periclitanti sæculo aperire dignatus est Jesus Christus Dominus noster, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum, Amen.

(*a*) Mss. *in synodo agens.*— (*b*) Melius in altero exemplari ex Floriacensi codice : *Eustonium* sive *Euthonium :* qui et inter Diospolitanæ synodi episcopos nominatur ab Augustino in lib. I *contra Julianum*, c. v. — (*c*) In Mss. post *imo maximas reliquias*, habetur sic, *cætera cum pulvere, ubi omnis ejus caro absumpta est, asportaverunt.*

LETTRE DE LUCIEN A TOUTE L'ÉGLISE [1]

SUR LA

RÉVÉLATION DU CORPS DE S. ÉTIENNE, PREMIER MARTYR, ET D'AUTRES MARTYRS

Lucien, par la miséricorde de Dieu, pauvre et le moindre des hommes, prêtre de l'Eglise de Dieu dans le village de Caphargamala, au territoire de Jérusalem, à la sainte Eglise et à tous les Saints qui sont en Jésus-Christ, dans ce monde entier, salut en Notre-Seigneur.

1. Il m'a paru bon, non par un mouvement de vanité, mais pour l'édification de ceux qui l'apprendront, de faire connaître à votre sainteté la révélation qui m'a été faite du corps de saint Etienne, par un effet de la grâce de Notre-Seigneur et Sauveur.

2. Or, il m'est arrivé à trois reprises différentes, pendant que je me livrais au sommeil, sur mon lit, dans la basilique du baptistère, le vendredi, à l'aube du jour, vers la troisième heure de la nuit, lorsque je n'étais plus déjà que dans une sorte de demi sommeil, de tomber dans une espèce d'extase et de voir alors un vieillard, à la taille élevée, aux traits du visage distingués, portant une longue barbe, avec un vêtement blanc sous un manteau dont le haut était couvert d'espèces de croix d'or enchevêtrées. Il avait une crosse d'or à la main, l'empeigne de ses souliers était d'or. Il marchait en silence devant moi. En l'apercevant, je me dis en moi-même, avec doute : Que penses-tu qu'est cela? Cette vision vient-elle de Dieu ou de l'ennemi? car je n'avais pas oublié ces paroles de l'Apôtre : « Satan lui-même se transfigure quelquefois en ange de lumière. » (II *Cor.*, XI, 14.) En le voyant marcher, je me mis à penser et à dire : Si cet homme vient de la part de Dieu, il m'appellera trois fois par mon nom, s'il ne m'appelle qu'une fois, je ne lui répondrai point. Ne se doutant point de cela, il parut se détourner de son chemin et vint à moi, puis, de la crosse qu'il avait à la main, il me toucha et, m'appelant trois fois par mon nom, il me dit : Lucien, Lucien, Lucien. Je lui répondis : Qui êtes-vous, seigneur? Il me dit : Levez-vous et allez dire à Jean, évêque de Jérusalem : Jusques à quand demeurerons-nous enfermés? combien de temps s'écoulera-t-il encore avant que vous nous ouvriez, d'autant plus que c'est de vos jours que nous devons être révélés? Ouvrez-nous au plus vite, afin que, par nos prières, Dieu ouvre, au genre humain, la porte de sa miséricorde; car le temps presse, et ce monde va périr sous la multitude de ses iniquités de chaque jour. Après cela, il ajouta : Ce n'est point pour moi seul que je m'inquiète, mais c'est pour ceux qui sont

(1) D'après le manuscrit de l'abbaye de Fleury et plusieurs autres.

EPISTOLA

LUCIANI AD OMNEM ECCLESIAM

DE REVELATIONE CORPORIS S. STEPHANI

Martyris primi et aliorum.

Lucianus (*a*) misericordia indigens et omnium hominum minimus, presbyter Ecclesiæ Dei quæ est in villa Caphargamala in territorio Jerosolymitano, sanctæ Ecclesiæ et omnibus sanctis qui sunt in Christo Jesu in universo mundo, in Domino salutem.

1. Revelationem sancti Stephani, quæ mihi per gratiam Domini et Salvatoris nostri ostensa est, dignum duxi ut vestræ panderem Sanctitati, non jactanti a quadam, sed ad confirmationem audientium.

2. Tertia enim vice mihi ostensum est, dum quiescerem in basilica baptisterii in stratu meo, die sexta feria illucescente, circa horam noctis tertiam, dum adhuc prope vigilarem, tanquam in excessu mentis effectus, vidi virum ætate senem, statura procerum, vultu decorum, promissa barba, in vestitu candido, amictum pallio, in cujus summitate erant tanquam aureæ cruces intextæ, (et manu tenebat virgam auream,) calciatum caligis in superficie deauratis, deambulantem coram me, et tacentem. Et cum hoc viderem, hæsitans intra memetipsum dicebam : Quis putas est? De Deo est, an de adversa parte? Nec enim oblitus fueram verbi Apostoli dicentis : « Nam et ipse Satanas transfigurat se in Angelum lucis. » (II *Cor.*, XI, 14.) Cum ergo viderem eum deambulantem, cogitare cœpi in corde meo, et dicere : Si hic homo de Deo est, tertia vice me nomine meo clamabit : quod si me semel vocitaverit, non illi dabo responsum. Qui nihil dubitans, dissimulata deambulatione venit ad me : et de virga, quam manu tenebat, pulsans me, tertio me nomine meo clamavit, dicens : Luciane, Luciane, Luciane. Cui ego respondi : Quis es Domine? Dixit mihi : Surge, et vade, et dic Joanni episcopo Jerosolymitano : Usque quo clausi sumus? usque quo non aperis nobis? Maxime cum temporibus tuis revelandi simus. Aperi nobis velocius, ut per nostram orationem aperiat Deus generi humano ostium misericordiæ suæ. Instat enim tempus, ut hic mundus intereat, præ multitudine iniquitatum suarum, quas quotidie faciunt. Et post hæc ait : Non solummodo mei causa sollicitus sum, sed et pro illis qui me-

(*a*) In codice Germanensi annorum fere 400, sic inscribitur : *Domino sancto et venerabili Hymesio episcopo, humillimus et omnium infimus Lucianus presbyter de villa Caphargamala territorio Jerosolymitano, perpetuam in Christo Jesu salutem.* Et incipit : *Revelationem quæ mihi ostensa est, dignum duxi ut vestra panderem, Sanctitati.* Alius vero Germanensis ante annos, ut videtur, sexcentos scriptus consentit Floriacensi libro, quem hic sequimur. Mutavit forte inscriptionem epistolæ ipse Lucianus, cum Stephani reliquias Hymesio transmitteret.

avec moi; car ils sont dignes d'être comblés des plus grands honneurs sur la terre, et l'endroit où nous reposons est privé de tout honneur.

3. En entendant cela, je lui dis : Dites-moi, seigneur, qui vous êtes et qui sont ceux qui sont avec vous? Il me répondit : Je suis Gamaliel; c'est moi qui ai élevé Paul, plus tard apôtre. Quant à celui qui est enterré avec moi, c'est le seigneur Etienne qui fut lapidé par les Juifs, à Jérusalem, et qui demeura un jour et une nuit exposé dans le faubourg de la ville, sur le chemin de Cédar, jeté là par l'ordre impie des prêtres pour y devenir la pâture des bêtes féroces et des oiseaux de proie. Cependant ni les unes ni les autres n'osèrent toucher à son corps. Quant à moi, Gamaliel, qui connaissais la sainteté de cet homme, sa foi et sa dévotion, et qui croyais que j'aurais part avec lui dans la résurrection, j'envoyai chercher des hommes pleins de foi et de religion, et leur dis : Ne craignez personne et écoutez mes conseils : relevez le corps de saint Etienne, portez-le dans la propriété qui m'appartient et que j'ai appelée de mon nom, Caphargamala, vous le déposerez dans un tombeau neuf que j'ai fait préparer pour moi, et vous lui rendrez pendant quarante jours les honneurs habituels. Ma propriété est à la vingt-deuxième pierre. Toutes les dépenses que vous ferez pour lui rendre ces honneurs, c'est moi qui vous en tiendrai compte de mon propre argent. Celui qui est enterré avec lui est mon neveu Nicodème (1), qui, une nuit, alla trouver le Sauveur, pour entendre, de sa bouche, des paroles de vérité, et recevoir une seconde naissance dans l'eau et le Saint-Esprit. Après avoir été instruit par le Seigneur, il fut baptisé par les saints apôtres Pierre et Jean. Ce baptême remplit les princes des prêtres d'indignation contre Nicodème, et leur fit concevoir la pensée de le faire mourir; ils n'y donnèrent point suite, par déférence pour moi et à cause de sa parenté avec moi; mais ils l'accablèrent de coups, le laissèrent à demi-mort, l'anathématisèrent et le chassèrent de la ville après l'avoir dépouillé de tous ses biens. Je l'ai fait recueillir aussi et porter dans ma propriété, en ordonnant à mon intendant de lui donner tout ce dont il aurait besoin. Il ne survécut que peu de jours et s'endormit dans le Seigneur. Je l'ai fait enterrer aux pieds de saint Etienne, à titre de confesseur. Le troisième corps qui se trouve avec le mien est celui d'Abibas, mon fils, qui crut, comme moi, aux préceptes du Christ, et reçut, avec moi, le baptême, des mains des saints apôtres, à l'âge de vingt ans environ. Il était très-versé dans la connaissance de la loi, était demeuré vierge, et ne s'était point souillé avec les femmes, il avait constamment servi dans le temple avec Paul, mon disciple. Il me devança dans sa pureté, auprès de Dieu. Près de lui, reposent ceux dont je vous ai parlé plus haut, et moi je repose avec eux; car ma femme Ethna et mon fils aîné Sélémias qui n'ont point voulu croire dans le Christ, se sont séparés de nous et ont été enterrés dans une propriété de ma femme, appelée Capharselemia, ils n'étaient pas

(1) Ce passage est tiré de la bibliothèque de Photius. Il se lit également dans le martyrologe d'Adon.

cum sunt : digni enim sunt maximis honoribus cumulari in terris; quia locus in quo jacemus, valde despectus est.

3. Cum hæc igitur audissem, aio ad eum : Dicito mihi Domine, tu quis es, et qui sunt tecum? Et dicit mihi : Ego sum Gamaliel, qui nutrivi Paulum, qui postea Apostolus factus est. Qui autem jacet mecum, Domnus Stephanus est, qui a Judæis Jerosolymis lapidatus est, et die noctuque in (*a*) exapeleo jacuit civitatis, in via euntibus Cedar, jussu impiorum sacerdotum projectus, ut a bestiis et avibus devoraretur. Et tamen nec bestiæ eum, nec aves tangere præsumpserunt. Ego vero Gamaliel cum scirem sanctitatem viri et fidem et devotionem ejus, credens me partem cum eo in resurrectione habere, misi ad religiosos viros et fideles, mandans et dicens : Nullum formidantes acquiescite consiliis meis, et colligite corpus sancti Stephani, et deferte ad possessionem meam, quam nomine meo appellavi Caphargamala : et deponite eum in monumento meo novo; et facite consueta sollemnia per dies quadraginta, in ipsa possessione, quæ est in vigesimo secundo lapide. Et quæcumque in expensis solemnibus erogata fuerint, de meo præberi faciam. Ille vero alius, qui cum illo jacet : Nicodemus nepos meus est, qui noctu ad Salvatorem veniebat, ut veritatis verba agnosceret, et renasceretur per aquam et Spiritum sanctum. Qui cum a Domino audisset, baptizatus est a sanctis Apostolis Petro et Joanne. Pro quo baptismate indignati sunt principes sacerdotum adversus Nicodemum, et cogitabant occidere eum : sed propter honorem meum et (*b*) rem consanguinitatis non fecerunt. Attamen plagis eum multis afficientes, semi mortuum reliquerunt, et anathematizaverunt, et foras civitatem miserunt, diripientes omnem substantiam ejus. Ego vero et hunc feci collegi, et in possessionem meam deduci, præcipiens dispensatori meo, ut quidquid illi necessarium fuisset, præstaret. Qui cum paululum supervixisset, dormivit in Domino. Quem feci sepeliri ad pedes beati Stephani, tanquam pro nomine confessoris. Ille vero tertius, qui mecum jacet, ipse est Abibas filius meus, qui mecum pariter credidit Christi præceptis, et mecum pariter baptismum consecutus est a (*c*) sanctis Apostolis, vigesimum circiter agens annum : Legis multam habens scientiam, castus corpore, et nullam mulieris sciens maculam : sed semper templo Dei vacans cum Paulo discipulo meo. Præcesserat enim ad Deum immaculatus. Juxta quem positi sunt de quibus supra locutus sum, cum quibus et ego jaceo. Nam conjux mea (*d*) Ethna et primogenitus meus filius Selemias, qui noluerunt in Christum credere, recesserunt a nobis, et in possessione sua materna sepulti

(*a*) Germanensis, codex, *in exapoli jacuit civitate. Inde abstractus est in via euntibus Cedar, jussu impiorum sacerdotum, ut a bestiis*, etc. c. — (*b*) In Germanensi Ms. *et jura consanguinitatis*. — (*c*) Sic Floriacensis codex. At Germanensis, *consecutus est a prædictis Apostolis. Nam vigesimum circiter agens annum, Legis plenissimam habens scientiam, virgo et animo et corpore, et nullum mulieris sciens peccatum... vacans cum Paulo discipulo meo, qui postea apostolus factus, præcessit ad Deum, juxta quem*, etc.— (*d*) Germanensis codex : *Athea*. Alius Germ. vetustior : *Emna*.

dignes de reposer avec nous. Ce qui vous fera ajouter foi à mes paroles, c'est que dès que vous aurez commencé à faire des fouilles, vous trouverez la place de ma femme et celle de mon fils aîné, vides. C'est ce que nous avons en effet trouvé comme il me l'avait dit. Et lorsque, dans ma profonde misère, je lui eus adressé cette question : Où vous trouverons-nous, seigneur? il me répondit : Dans ma propriété qui s'appelle maintenant, en syriaque, Delangabria, ou Debathalia, c'est-à-dire propriété des hommes de Dieu, ou des braves. Après s'être exprimé ainsi, il s'évanouit à mes yeux.

4. Après cette vision, je me levai, et me prosternai en prière et j'implorai la miséricorde du Seigneur en disant : Seigneur Jésus, si cette révélation ou cette vision vient de votre volonté, faites qu'elle se réitère une seconde et une troisième fois, afin que je puisse annoncer, en pleine confiance, la révélation de vos saints. Je me mis donc, dès ce jour-là même, à jeûner et à m'abstenir de tout. Je ne pris d'autre aliment solide que du pain et du sel, et, pour boisson, je ne bus que de l'eau, comme nous avons coutume de faire aux saints jours du carême. Le vendredi suivant, saint Gamaliel m'apparut de nouveau, avec le même aspect qu'il avait la première fois, à la même heure de la nuit, comme je n'étais plus plongé profondément dans le sommeil. Il me dit : Pourquoi, mon bien cher frère, n'avez-vous rien fait de ce que je vous ai dit, et n'êtes-vous point allé le rapporter à l'évêque Jean ? Ne voyez-vous point quelle sécheresse désole la terre et à quelles tribulations le monde entier est en proie? Cependant vous montrez de la négligence! Levez-vous donc et allez lui dire de nous ouvrir la porte et de nous élever un lieu de prière, afin que, par notre intercession, le Seigneur ait pitié de son peuple. Je lui répondis : Ce n'est point par indifférence, mon seigneur, que j'ai agi comme je l'ai fait, mais j'ai dit en prière au Seigneur : Seigneur Jésus, si cette révélation vient de vous, qu'elle se renouvelle une seconde et une troisième fois, si donc vous m'apparaissez une troisième fois, vous me comblerez de la plus grande joie. En entendant ces mots, il fit un signe de la main et dit : Je vous le pardonne, je vous le pardonne, je vous le pardonne, puis il ajouta : Ecoutez, prêtre. Je lui répondis : Parlez, seigneur, j'écoute. Il reprit : Comme vous avez eu un doute dans votre esprit et que vous vous êtes dit : Trouverai-je l'endroit, pensez-vous que je les trouve tous dans le même lieu? Et si je les trouve, comment pourrai-je distinguer les reliques de chacun? Voilà les pensées que vous rouliez dans votre esprit. Je ne pus dire le contraire, et je m'écriai : C'est vrai, seigneur, telles étaient les pensées de mon esprit. Vous connaissez tout, rien ne vous échappe. Il me dit : Nous se sommes point comme vous le pensez dans un seul et même endroit, mais chacun de nous a sa place. Remarquez donc bien ce que je vais vous dire et prêtez-moi toute votre attention. Regardant alors, je le vis lever les mains au ciel et prier. Puis aussitôt il déposa quatre corbeilles, trois d'or et une d'argent, pleines de roses. L'une des quatre était pleine de safran. Dans l'une des trois autres étaient des roses d'un rouge de sang ; il la plaça à ma droite. Les deux autres étaient pleines de roses blanches, c'était comme des lis, mais c'étaient des roses. La

sunt, quæ Capharselemia dicitur : quia indigni habiti sunt societate nostra. Ut autem credas, cum cœperis fodere, invenies locum uxoris meæ et filii vacuum. Et ita ut dixit invenimus. Et cum ego miserrimus interrogassem, dicens : Ubi vos inveniemus, Domine? dicit mihi: In possessione mea invenies nos, quæ nunc lingua Syriaca dicitur (*a*) Delangabria, sive Debathalia, quod interpretatur : Possessio virorum Dei, sive (*b*) bellatorum. Et cum hæc omnia prædixisset, evanuit ex oculis meis.

4. Ego vero post hanc visionem surrexi, et prostratus orationi rogavi Domini misericordiam, et dixi, Domine Jesu, si hæc revelatio sive visio ex voluntate tua est, præsta ut iterum et tertio manifestetur mihi, ut confisus fiducialiter adnuntiem revelationem Sanctorum tuorum. Et cœpi ex illa die jejunare, et ab omnibus me abstinere, et præter panem et salem in escam nil sumere, et aquam bibere, sicut solemus in diebus sanctæ Quadragesimæ facere. Insequenti vero sexta feria denuo venit sanctus Gamaliel in ipso habitu, sicut prius venerat, et in ipsa noctis hora, me necdum valde soporato; et dicit mihi : Quare dissimulasti, Carissime frater, et non perrexisti et retulisti Joanni episcopo? Numquid non vides quanta siccitas est super terram et tribulatio in toto mundo? Et tu negligenter agis. Surge igitur, et vade, et dic illi ut aperiat nobis, et faciat locum orationis, ut per intercessionem nostram misereatur Dominus populo suo. Ego vero aio ad eum : Non egi dissimulanter, Domine mi, sed rogavi Dominum et dixi, Domine Jesu, si ex te est hæc revelatio, secundo et tertio appareat mihi. Et nunc, Domine, ecce secunda vice venisti, et lætificasti me : si autem tertio veneris, plenius me exhilarabis. Cumque hæc audisset, de manu significavit, dicens : Ignosco, ignosco, ignosco. Et cum hæc dixisset, dicit mihi : Audi Presbyter. Cui ego respondi, et dixi : Loquere Domine, quia audio. Et dicit mihi : Quia hæsitasti in animo tuo, dicens : Si fuerit ut inveniam locum, putas in uno loco positos omnes inveniam? Quod si ita evenerit, quemadmodum potero discernere reliquias singulorum? Hæc ergo intra temetipsum cogitabas. Cui ego negare non potui : et dixi : Verum est, Domine, ita volvebam in animo meo. Omnia nosti, et nihil te latet. Et dicit mihi : Non sumus, ut putas, in uno loco positi; sed unusquisque nostrum suum locum habet. Animadverte itaque quæ dico tibi, et intende animo. Et respiciens vidi extendentem manus suas ad cœlum, et orantem. Et statim deposuit inde quatuor calathos, tres aureos (et unum argenteum,) plenos rosis. Et unus ex ipsis plenus erat croco. Unus vero de tribus calathis rubentes valde rosas habebat tanquam sanguinem, quem et ad dexteram meam posuit. Alii vero duo pleni erant rosis albis, in modum lilii, sed rosæ erant. Et quartus calathus crocum habebat, cujus odor fragrabat suavissimus. Et

(*a*) Idem Germ. cod. *Delagabria.*— (*b*) Ado in Martyrologio, *beatorum.*

quatrième corbeille renfermait des safrans qui exhalaient une délicieuse odeur. Il les plaça devant moi et me dit : Vous voyez ces corbeilles ? Oui, seigneur, lui répondis-je. Il me dit : Ce sont les cercueils dans lesquels nous reposons, et ces roses sont nos restes. De même que vous voyez cette corbeille placée à votre droite, avec de très-belles roses, ainsi, quand vous aurez commencé vos fouilles, trouvé la porte du sépulcre et pénétré dans l'intérieur, vous trouverez à votre droite un cercueil ; c'est celui de saint Etienne ; ne faites aucune difficulté de le croire ; il n'y a que lui, de nous tous, qui ait mérité la palme du martyre ; voilà pourquoi il se trouve placé à l'orient ; le cercueil placé au nord, c'est-à-dire à l'aquilon, est celui du saint néophyte Nicodème ; celui qui se trouve un peu plus haut est celui de mon fils et le mien ; car nous étions l'un et l'autre aussi des néophytes. Je lui dis : Dites-moi, je vous prie, seigneur, pourquoi l'une de ces corbeilles est d'argent ? Il me répondit : C'est parce que mon fils était pur et chaste quand il a quitté ce monde, voilà pourquoi il est représenté par quelque chose qui ressemble à de l'argent le plus pur. Ne sentez-vous point quelle douce odeur exhale le safran qui se trouve dedans ? A ces mots, il s'évanouit une seconde fois à mes yeux.

5. A mon réveil, je rendis grâce au Dieu tout-puissant, et me remettant au jeûne, j'attendis une troisième révélation. La troisième semaine, le même jour et à la même heure, l'homme dont j'ai parlé plus haut, se présente, la menace à la bouche et la colère dans les yeux, et me dit : Pourquoi avez-vous différé jusqu'à cette heure et n'avez-vous point voulu aller dire à l'évêque Jean, ce qui vous a été dit et montré ? Que pourrez-vous alléguer, pour votre excuse, auprès de Dieu, ou comment pouvez-vous espérer votre pardon pour une telle faute, au jour du jugement ? Ne songez-vous point qu'il y a beaucoup de saints personnages meilleurs que vous dans le désert, que j'ai laissés de côté, parce que c'est par vous que je veux que la chose soit manifestée, et c'est pour cela que j'ai voulu que vous fussiez appelé, de la cure que vous occupiez, à cette basilique, pour que nous fussions révélés par vous. Tout tremblant à ces paroles, je lui dis : Mon seigneur, je n'ai point été négligent, j'ai seulement attendu que vous m'apparaissiez une troisième fois. Mais à présent, je vais aller dire, dès demain matin, tout ce que vous m'avez prescrit. Et pendant qu'il restait debout devant moi, dans la posture d'un homme indigné, il me sembla que, tombant dans une nouvelle extase, j'arrivais à Jérusalem et me trouvais en présence de l'évêque Jean, à qui je racontais toute ma vision, et qu'il me répondait : S'il en est comme vous le dites, mon cher ami, et que le Seigneur vous ait révélé ces choses, de nos jours, il faut que j'aille enlever, de cette propriété, ce grand bœuf de labour, qui convient bien à mon chariot et à ma charrue, ensuite je vous laisserai le domaine avec tous les autres bœufs. Je lui répartis : A quoi me servira cette propriété, si je n'ai point le bœuf avec lequel je puisse l'administrer et l'engraisser ? L'évêque me dit : Il me plaît qu'il en soit ainsi, mon très-cher ami, parce que notre cité est administrée à l'aide de chariots, et qu'il manque à mon char le grand bœuf dont vous me parlez, et que vous dites

posuit illos in conspectu meo, et dicit mihi : Vides hos calathos? Et aio ad eum : Etiam, Domine. Et dicit mihi : Isti sunt loculi nostri in quibus jacemus, et hæ rosæ reliquiæ nostræ sunt : et sicut vides hunc calathum rosas pulcherrimas habentem ad dexteram tuam positum, ita cum aperire cœperis locum, invenies ostium sepulcri, et introgressus reperies in dextera parte loculum : ipse est sancti Stephani. Et ne dubitare velis : quia ipse solus ex nobis martyrio meruit coronari. Et ideo in orientali parte positus est. Ille vero loculus qui ad partes Boreæ, id est Aquilonis, positus est, ipse est sancti Nicodemi (*a*) neophyti. Alius vero loculus, qui paululum eminentior est, ipse est meus et filii mei : quia et nos neophyti fuimus. Et ego aio ad eum : Rogo, Domine mi, quare unus calathus argenteus est? Et dicit mihi : Quoniam filius meus (*b*) castus et immaculatus excessit e mundo, propterea in similitudinem argenti mundissimi apparuit. Numquid non vides crocum, qui in ipso est, suavissimi esse odoris? Et dum hæc dixisset, denuo ex oculis meis evanuit.

5 Cumque expergefactus fuissem, gratias egi Deo omnipotenti, et constitutis jejuniis operam dedi usque tertiam revelationem. In tertia igitur septimana, eadem die et hora venit supradictus vir, comminans et fremebundus, et dicit mihi : Quare usque nunc dissimulasti, et noluisti pergere, et dicere episcopo Joanni quæ tibi dicta sunt et ostensa? Quam excusationem habebis apud Deum, aut quam veniam pro hoc contemptu sperabis in die judicii? Et non consideras quia multi meliores te sunt per eremum sancti viri, quos prætereuntes per te voluimus innotesci Ideo namque te ex (*c*) alia basilica hic voluimus esse sacerdotem, ut per te manifestaremur. Et cum ad verba ejus intremuissem, dixi : Non fui negligens, Domine mi, sed præstolabar tertio adventum tuum. Nunc vero sine (*d*) crastina die pergam, omnia quæ mihi mandasti dicturus. Et cum indignans adversum me staret, videbar mihi quasi in alterum mentis excessum (*e*) devenissem Jerosolymis, et quia in conspectu starem episcopi Joannis, narrans ei omnem visionem. A quo videbar audire : Si hæc ita se habent, ut dicis : Carissime, et Dominus tibi revelavit hoc temporibus nostris ; oportet me tollere de possessione illa bovem illum maximum aratorem, qui carro et aratro aptus est, et dimittere tibi possessionem cum cæteris omnibus. Ad quem aio : Ut quid mihi possessio est, Domine mi, si non habeo bovem per quem regatur et alatur possessio. Et dicit mihi Episcopus : Ita placuit, Carissime, quia civitas nostra vehiculis ministratur, et unum bovem ad illum maximum

(*a*) Germanensis codex, *nepotis mei*. — (*b*) Idem Germ. cod., *virgo et immaculatus*. — (*c*) Idem Germ. codex Ulimmeriani exemplar magis hoc loco consentiens, ex *alia in hac villa voluimus esse presbyterum*. — (*d*) In Germ. codice, *sine retardatione pergam*. — (*e*) Germ. cod., *devenisse Jerosolymam*.

caché dans votre propriété, il vaut mieux en effet qu'il soit dans une ville très-célèbre que dans une petite propriété. N'avez-vous pas assez des deux autres bœufs, d'un veau et des instruments de travail du grand bœuf pour cultiver la terre de votre attelage ?

6. Tout cela, je l'avais entendu dans une extase, c'est-à-dire dans une défaillance d'esprit. M'étant éveillé, je me mis aussitôt à bénir Dieu, et je me rendis à la ville auprès du saint évêque Jean. Je lui racontai tout ce que j'avais vu, mais je gardai le silence sur la vision du bœuf, et attendis ce qu'il allait me dire. J'avais bien compris que ce grand bœuf n'était autre que saint Etienne lui-même, et que les chars dont Jean avait parlé, c'étaient les saintes Eglises; que la première Eglise de Sion était le grand char, et que le saint évêque allait me demander les reliques de saint Etienne. C'est ce qui fit que je ne voulus point parler de la vision du bœuf, à l'évêque. En m'entendant, ce dernier se mit à pleurer de joie et me dit : Béni soit le Seigneur Dieu, Fils du Dieu vivant. Si vous avez entendu cela, comme vous le dites, mon cher ami, et si Dieu vous a fait une pareille révélation, je vais transporter ici de l'endroit où il repose le bienheureux Etienne, premier martyr, archidiacre du Christ, le premier qui a combattu les combats du Seigneur au milieu des Juifs et qui, sur la terre, a mérité de voir, dans sa majesté, le Seigneur debout dans le ciel et qui a paru comme un ange dans l'assemblée des hommes. Après avoir parlé ainsi, le saint évêque Jean me congédia. Lorsque je fus de retour à mon village, j'envoyai dire à tous les habitants du lieu d'avoir à se lever de grand matin pour faire des fouilles dans un tumulus.

7. La même nuit, le seigneur Gamaliel apparut à un moine, homme simple et innocent, nommé Miget, sous les mêmes traits qu'il m'était apparu à moi-même, et lui dit : Allez dire au prêtre Lucien : C'est en vain que vous vous donnez du mal à fouiller ce tumulus; nous ne sommes plus là, mais nous y avons été placés pendant les lamentations qu'on fit sur nous, à la manière des anciens, et ce tumulus a été élevé en témoignage de ce deuil; mais cherchez-nous dans un autre endroit, au lieu appelé en syriaque, DEBATALIA, en grec, ANDRAGATHON, que nous pouvons traduire par ce mot : les braves. A la pointe du jour, en me levant, je trouvai ce moine en train de prêcher à tous les frères. Après la récitation des hymnes je me mis à dire : Allons à ce tumulus et faisons-y des fouilles. Alors quelques personnes me dirent : Ecoutez auparavant ce que raconte le moine Miget; je le fis venir et lui demandai de quoi il s'agissait. Il me raconta tous les prodiges qu'il avait vus de la part de Gamaliel et me dit comment il avait vu un champ situé au midi, et dans lequel se trouvait un sépulcre comme abandonné et tombant en ruines, où il avait remarqué trois lits d'or, dont un plus élevé que les autres, sur lequel étaient étendus deux personnages, un vieillard et un jeune homme, les deux autres lits ne contenaient chacun qu'un seul personnage. Celui qui occupait le lit le plus élevé, répondant à ses questions lui avait dit : Allez dire au prêtre Lucien que c'est nous qui sommes les seigneurs de ce lieu. Si vous voulez trouver un grand saint, il est déposé du côté de l'orient.

carrum minus habemus, quem tu diceris in possessione tua celare. Oportet namque ut in civitate celeberrima sit, quam in parva possessione. Numquid non tibi sufficiunt duo residui boves, et unus vitulus, et utensilia bovis maximi, ad excolendam terram vehiculi tui?

6. Et cum hoc in exstasi, hoc est in excessu mentis audissem, statim expergefactus benedixi Deum : et perrexi in civitatem ad sanctum episcopum Joannem. Et cum illi omnia quæ videram enarrassem, reticui de visione bovis, expectans quid audirem ab eo. Intellexeram enim quia sanctus Stephanus ipse est bos maximus; et quia carri illi, de quibus dicebat, sanctæ essent Ecclesiæ; et Sion prima Ecclesia, ipsa esset carrus major; et quia habebat sanctus Episcopus a me petere sancti Stephani reliquias, ideo de visione bovis Episcopo dicere nolui. Cumque audisset episcopus Joannes, præ gaudio lacrymatus est, et dixit : Benedictus Dominus Deus Filius Dei vivi. Si hæc, ut dicis Carissime, ita audisti, et Deus tibi revelavit, oportet me transferre inde beatum Stephanum primum Martyrem, Archidiaconum Christi, qui primus apud Judæos dominica bella bellavit, et Dominum in sua majestate in terris positus in cœlum vidit stantem, et tanquam Angelus in concione hominum apparuit. Et cum hæc dixisset sanctus Joannes, demisit me. Cumque venissem ad villam, misi præconem ad omnes habitatores villæ, diluculo ut consurgerent, et foderent in acervo.

(a) Germ. Ms. *videram.*

7. Eadem vero nocte apparuit ipse Domnus Gamaliel cuidam monacho Migetio nomine, innocenti et simplici viro, ea similitudine qua mihi apparuit; et dixit ad eum : Vade, et dic Luciano presbytero : In vanum laboras in acervo illo, modo non sumus ibi, sed tunc ibi positi fuimus, cum lamentarentur nos secundum consuetudinem antiquorum : propter quod acervus in testimonium planctus factus est. Sed quære nos in alia parte, in loco qui dicitur lingua Syriaca, Debathalia; quod interpretatur in Græco, Andragathon; quod nos possumus dicere, virorum bonorum. Diluculo vero surgens, inveni monachum illum prædicantem omnibus fratribus. Hymnis dictis deinde cœpi dicere : Eamus ad acervum illum, et fodiamus in illo. Tunc quidam dixerunt mihi : Audi primum quid dicat monachus Migetius. Advocato monacho Migetio, exquisivi ab eo quid esset. Ille autem universa signa quæ (a) viderat Gamalielis, dixit mihi, et quemadmodum vidisset contra Austrum agrum situm, et monumentum in eo quasi neglectum et ruinosum, ubi tres lectos aureos stratos vidit, unum ex iis altiorem ab aliis, in quo erant duo jacentes, unus senex et unus juvenis, et in aliis lectis duobus erant singuli. Et respondit qui erat in excelsiori lecto, et dixit : Vade, et dic presbytero Luciano, quoniam nos domini loci hujus sumus. Si vis magnum et justum invenire, ipse ab orientali plaga nobis positus est. Et hæc audiens a monacho

En entendant cela de la bouche du moine, j'ai glorifié le Seigneur de ce qu'il trouvait un second témoin de la révélation qui avait été faite. Or, tout se trouva être comme Miget l'avait vu, et tout sembla parfaitement se rapporter.

8. Je fis donc aussitôt part des choses au saint évêque, qui me renvoya à ses frères les évêques. Ceux-ci accoururent à l'endroit indiqué, où ils firent faire des fouilles. Après avoir enlevé une grande quantité de terre, nous trouvâmes une pierre sur laquelle se lisait ces mots hébreux Celeliel, Nasoon, Gamaliel, Abbibabel, écrits en caractères grecs. Voici le sens de ces mots : Celeliel signifie Etienne; Nasoon, Nicodème; Abbibabel, le fils même de Gamaliel. Lorsque nous fûmes arrivés plus bas, nous trouvâmes du côté de l'orient la place de saint Etienne, comme il m'avait été dit. Aussitôt, il se fit un tremblement de terre, et il se répandit, de cet endroit, une odeur si suave et si abondante, que personne ne se rappelait en avoir senti une pareille; c'était à se croire dans les délices du paradis terrestre. Il y avait une foule de peuple présente avec nous, et dans le nombre s'en trouvaient plusieurs d'atteints de diverses infirmités; à l'instant même et dès qu'on sentit la bonne odeur, il y en eut soixante-treize de guéris. Chez les uns, ce sont des démons qui étaient chassés, chez les autres, c'est une perte de sang qui était arrêtée. Les uns se trouvèrent guéris d'une infirmité secrète, les autres, de fièvres tierces ou quartes. La fièvre quitte ceux-ci, la jaunisse ceux-là; les uns sont guéris des écrouelles, les autres de furoncles ; ceux-ci d'une cephalalgie et de la migraine, et d'autres de beaucoup d'autres maladies qu'il serait long d'énumérer. Il y avait alors présents les évêques Jean, de Jérusalem, Eustonius, de Sébaste, et Eleuthère de Jéricho, avec tout leur clergé. Ils emportèrent donc les reliques de saint Etienne, en chantant des hymnes et des cantiques, dans la sainte église de Sion, où il avait été ordonné archidiacre. On nous laissa prendre quelques petits fragments de ses membres, et même des reliques très-grandes avec la poussière provenant de la décomposition de ses chairs.

9. Je vous demande donc de prier pour mon néant, afin que je sois trouvé digne de jouir de la présence du Seigneur, avec l'assistance du bienheureux martyr Etienne, et le secours de vos prières, dans le royaume de Jésus-Christ Notre-Seigneur, à qui soient la gloire et l'empire, avec le Père et le Saint-Esprit, jusque dans les siècles des siècles. Amen. Or, les reliques du bienheureux Etienne ont été trouvées le trois août.

glorificavi Dominum, quoniam inventus est et alius testis in revelatione. Hæc autem ut (*a*) vidit, ita et evenerunt; et consona sibi apparuerunt universa.

8. Statim igitur nuntiavi beato Episcopo. At ille misit ad fratres suos Episcopos. Qui cum occurrissent, venerunt ad locum : quem cum jussissent fodere, et pars terræ maxima fuisset egesta, invenimus lapidem, in quo sculptum erat, Celeliel, (*b*) Nasoon, Gamaliel, Abbibabel, Hebraica quidem verba, litteris autem Græcis. Interpretatio vero nominum hæc est : Celeliel Stephanus quidem dicitur : Nasoon vero Nicodemus, Abbibabel filium Gamalielis significat. Cum autem pervenissemus deorsum, invenimus locum sancti Stephani in parte Orientis, sicut audieram. Et statim terræ motus factus est, et tanta suavitas et fragrantia odoris inde egressa est, quantam nullus hominum sensisse se meminit : ut putaremus nos in amœnitate paradisi esse positos. Multitudo namque populi aderat nobiscum, inter quos plurimi erant infirmi variis languoribus : in ipsa hora mox de odore suavitatis ejus septuaginta et tres animæ curatæ sunt. Ab aliis fugati dæmones, aliorum fons restinctus est sanguinis : alii a strumis et furunculis liberati; alii a secretiore infirmitate sanati, alii a tertianis et quartanis : alios febris reliquit, alios morbus regius : alii a cephalalgia curati et hemicranio : et multas alias curationes senserunt homines, quas enumerare longum est. Aderant enim tunc in illo tempore episcopi, Joannes Jerosolymitanus, et (*c*) Eustonius episcopus de Sebasti civitate, et Eleutherius Jerichontinus, cum omni Clero. Itaque cum Psalmis et Hymnis asportaverunt reliquias beatissimi Stephani in sanctam ecclesiam Sion, ubi archidiaconus fuerat ordinatus : derelinquentes nobis de membris Sancti parvos articulos, imo maximas reliquias cum pulvere, ubi ejus omnis caro absumpta est. (*d*)

9. Et ideo orate precor pro exiguitate mea, ut dignus inveniar in conspectu Domini, adjutus beatissimi Martyris Stephani meritis, et vestris orationibus : regnante Christo Jesu Domino nostro, cui est cum Patre et Spiritu sancto gloria et imperium in sæcula sæculorum, Amen. Inventæ sunt autem reliquiæ beatissimi Stephani tertio Nonas Augustas.

(*a*) Idem. Germ. Ms. *ut vidi.* — (*b*) In eodem Germ. Ms. *Cheliel, Nasnam, Gamaliel, Abbiba.* — (*c*) In Germanensi codice, *et Hestonius Sebastanæ civitatis et Eleutherius Jerichontinus : hi omnes cum clero suo venerunt, et ita cum Psalmi*, etc. — (*d*) Idem Germ. codex, ut in inscriptione Epistolæ, quam Hymesio episcopo prænotatam observavimus, ita in conclusione recedit a codice Floriacensi, et habet sic : *ubi ejus omnis caro destuxerat. Ex his ergo sanctis reliquiis beatitudini vestræ transmisi. Quod cum susceperitis, orate pro exiguitate mea, ut dignus inveniar in conspectu Domini Jesu Christi, adjutus meritis beati primi martyris Stephani. Et vos mementote nostræ humilitatis, et tanquam præsentem me diligite, præstante Domino nostro Jesu Christo, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.* Nec addit inventas esse Stephani reliquias tertio Nonas Augusti.

AVERTISSEMENT

SUR LA LETTRE D'ANASTASE ET SUR L'ÉCRIT SUIVANT

Cette lettre d'Anastase a été extraite d'un vieux livre de l'abbaye de Fleury. Anastase y dit qu'il a traduit, du grec en latin, l'écrit suivant. On ignore de quel auteur grec est cet écrit, auquel néanmoins ajoutent foi un grand nombre de grecs qui, pour la plupart, voient, dans la découverte dont il y est parlé des reliques de saint Etienne ainsi que dans la translation qui en fut faite de Jérusalem à Constantinople, une découverte et une translation postérieures de quelques années à la révélation faite à Lucien. En effet, cet écrit place cette translation « à une époque où déjà le corps de saint Etienne avait été transporté à Jérusalem, dans la sainte Sion. » Or, cette translation a été faite par Jean, évêque de Jérusalem, après la révélation faite à Lucien, comme on le voit par la lettre de ce dernier. Cependant Nicéphore, liv. XIV, ch. IX, dit que ces reliques furent apportées à Constantinople sous Constantin, et il ajoute qu'une partie de ces reliques, qui peut-être étaient demeurées cachées et étaient restées en Palestine, fut découverte plus tard par une révélation divine faite à Lucien. Toutefois, plusieurs choses montrent la fausseté de l'écrit suivant, où on remarque certaines dates contredites par les fastes de l'histoire. Il y est dit, en effet, que le cercueil de saint Etienne a été déposé dans un oratoire construit par Alexandre « sous le dixième consulat de Constantin Auguste. » Or, l'empereur Constantin, d'après les fastes, n'a été que huit fois consul. Cyrille y est marqué comme évêque de Jérusalem : or, il n'occupa ce siége que sous Constance, non pas sous Constantin, bien longtemps par conséquent après la mort de l'évêque Eusèbe, qui est néanmoins représenté dans cet écrit comme occupant le siége de Constantinople et recevant les reliques de saint Etienne.

ADMONITIO IN EPISTOLAM ANASTASII ET IN SUBSEQUENTEM SCRIPTURAM

Ex vetere libro Floriacensi prodit Epistola hæc Anastasii, qua ille significat e Græco sermone in Latinum translatam suo labore subsequentem Scripturam. Quonam auctore condita Græce et conficta fuerit Scriptura, compertum non est : ei tamen fidem addunt multi e Græcis, qui plerumque illam Stephani Martyris, quam narrat, detectionem aliam et in urbem Constantinopolim translationem statuunt post aliquot annos a revelatione facto Luciano. Enim vero contigisse translatio hæc dicitur, « cum esset reconditum S. Stephani corpus Jerosolymis in sancta Sion : » quo nimirum a Joanne Jerosolymitano translatum post Luciani revelationem fuit, secundum ipsius Epistolam Luciani. Attamen Nicephorus lib. XIV, c. IX, refert primum Stephani reliquias Constantinopolim deportatas sub Constantino, tum addit partem quamdam ejus reliquiarum, quæ occultata forsitan et relicta erat in Palestina, a Luciano postea detectam divina revelatione. Cæterum subsequentis Scripturæ falsitatem produnt plurima, quæ cum temporum historia pugnant. Dicitur Stephani loculus in Oratorio per Alexandrum exstructo « positus consulatu Constantini Augusti decies : » at Constantinus imperator octies tantum consul in Fastis consignatur. Cyrillus, qui hic nominatur episcopus Jerosolymitanus, non sub Constantino suscepit episcopatum, sed sub Constantio, annis certe multis post mortem Eusebii episcopi, qui Eusebius nihilo minus Constantinopoli sedere et Stephani corpus excipere fingitur.

LETTRE D'ANASTASE A LANDULEUS

TOUCHANT UN ÉCRIT SUR LA TRANSLATION DES RELIQUES DU PROTOMARTYR ÉTIENNE

QU'IL AVAIT TRADUIT DU GREC EN LATIN

A Landuleus, très-remarquable évêque de Capoue, homme digne de Dieu, Anastase, humble bibliothécaire du siége apostolique, salut en Notre-Seigneur.

Comme la sainte Eglise où siége, on sait avec quel honneur, votre vénérabilité est tenue pour insigne et célèbre, à cause des reliques et de la mémoire de saint Etienne, et, par suite, est l'objet d'un ardent amour et d'une grande vénération, de la part de Votre Sainteté, j'ai cru bon, étant à Mantoue, en qualité de légat du siége apostolique, auprès des Augustes, de traduire du grec en latin et d'envoyer à votre dévotion l'histoire de la translation de son saint corps, que je découvris d'une manière imprévue et que je n'ai jamais trouvée nulle part jusqu'à présent. Je me suis adonné à ce travail tout à la fois pour échapper aux ennuis de l'oisiveté et pour ne point priver les pays latins de la connaissance de tels miracles. Je fus encore excité à entreprendre cette version par les pressantes prières des habitants de Mantoue, qui possèdent, dans leurs murs, une église d'une certaine importance dédiée à ce saint martyr.

Recevez donc ce petit travail, et, en apprenant les choses merveilleuses opérées, après sa mort, par le premier martyr et premier diacre du Christ, choses que peut-être vous avez ignorées jusqu'à ce jour, rendez de dignes louanges à celui qui en fut l'auteur, et célébrez avec solennité, non sans quelque souvenir de moi, l'anniversaire de cette merveilleuse translation. Comme j'ai traduit aussi à la même époque et dans la même ville, un sermon d'Amphiloque, évêque d'Icône, sur la virginité, et même sur les trois professions, à propos de sainte Anne et de saint Siméon, je l'envoie également à Votre Sainteté avec le susdit opuscule; je ne sais en effet, rien de mieux à offrir à un homme spirituel, que des dons spirituels, que Votre Béatitude se souvienne toujours de moi et se porte toujours bien, et que ses prières lui obtiennent la demeure de Dieu.

EPISTOLA

ANASTASII AD LANDULEUM

DE SCRIPTURA TRANSLATIONIS PROTOMARTYRIS STEPHANI

Quam e Græco in Latinum vertit.

Landuleo egregio et Deo digno episcopo Capuano, Anastasius exiguus Apostolicæ bibliothecarius, in Domino salutem.

Quia sancta ecclesia, cui Venerabilitas tua præesse decenter agnoscitur, beati Stephani Reliquiis et Memoria celebris et insignis habetur, ac per hoc magno erga ejus reverentiam Sanctitas tua flagrat affectu : ratum duxi, penes Mantuanam urbem sedis Apostolicæ legationis apud Augustos (*alii* explendæ) explenda causa degens, Translationem ipsius sacri corporis Græce conscriptam, ac ex improviso delatam, Latineque nusquam a me ante prorsus inventam, Romano dare sermoni, tuæque piæ destinare devotioni : quatenus per hoc et otiositatis a me rancor excluderetur, et Latinitas tantorum miraculorum cognitione minime fraudaretur. Accidit autem, ut etiam super hoc a præfatæ urbis incolis obnixe rogarer, eo quod illic hujus Martyris habeatur templum, honesta qualitate constructum.

Suscipe itaque hoc Opusculum, et mira quæ primus Christi Domini Martyr atque Diaconus post transitum gessit, quæque forte hactenus ignorasti, comperiens, laudes auctori dignas repende : diemque anniversarium, mei quoque non immemor, in hujus mirabilis Translationis celebrationem solemniter age. Sed quoniam tunc temporis ibidem positus Sermonem nihilo minus quem de virginitate super Anna et Simeone, imo quem de tribus professionibus Amphilochius Iconii præsul habuerat, interpretatus sum, et hunc quoque cum memorato simul Opusculo Sanctimoniæ tuæ mittere procuravi. Spiritali quippe nil fere commodius duxi, quam spiritalia offerenda. Beatitudo tua in æternum valeat mei memor, impetrantibus Dei sedes orationibus suis.

HISTOIRE

DE LA TRANSLATION DES RELIQUES DE S. ÉTIENNE

DE JÉRUSALEM A BYSANCE

1. Il arriva, à l'époque où le corps de saint Etienne, premier martyr, était déjà transporté à Jérusalem dans la sainte Sion, du temps de Jean, évêque de Jérusalem, qu'un sénateur, appelé Alexandre, conçut le projet d'élever un oratoire en l'honneur de saint Etienne. L'œuvre achevée, il demanda à l'évêque Jean de vouloir bien placer le corps du saint dans cet oratoire. Alors l'évêque déposa le cercueil, et plaça au dehors cette inscription fixée avec des clous : Le 14 décembre, indiction cinquième, sous le dixième consulat de l'empereur Constantin-Auguste. Cinq ans après, le même sénateur Alexandre étant tombé malade, fit son testament en faveur de la sainte Eglise, des pauvres et de sa femme Julienne, en adjurant l'évêque Jean, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de lui faire faire, après sa mort, un cercueil en bois de Perse, et de déposer son corps près du tombeau du saint protomartyr Etienne, attendu, disait-il, que je lui ai construit une demeure de mes propres deniers. Cela dit, il s'endormit en paix. Le lendemain, Jean vint à sa demeure avec une foule de peuple, emporta son corps et le déposa auprès du saint protomartyr Etienne.

2. Huit ans après, sa femme Julienne eut une pensée qu'elle trouva bonne, ce fut de prendre le corps de son mari et de l'emporter à Byzance, dans sa propriété. Après y avoir réfléchi, elle alla trouver l'évêque de Jérusalem, Cyrille, et lui dit : J'ai l'intention de porter le corps de mon mari à Byzance, dans ma propriété. Celui-ci lui répondit : Je ne puis y consentir, ce serait jeter le trouble dans le peuple. Alors Julienne s'en alla, tout en larmes, dans sa demeure, et écrivit à son père, qui était à Byzance, une lettre où elle s'exprimait ainsi : A mon père, sa propre fille, Julienne, Salut dans Notre-Seigneur. Je vous rends tous les devoirs que je vous dois, et je vous prie de vouloir bien me faire bon accueil. Ce ne sont point des paroles pleines de caresses, mais des mots inspirés par un mystère céleste, ce ne sont point des phrases qui empruntent leur force de persuasion aux règles de la rhétorique, mais de simples prières que j'adresse à mon père et seigneur; car je souffre violence de la part des princes, comme veuve et à l'occasion de mes droits d'épouse. Hâtez-vous donc d'obtenir un ordre sacré du grand empereur Constantin, à l'évêque de Jérusalem, Cyrille, pour que je puisse venir et emporter avec moi, dans ma propriété, le corps de mon mari. Le père ayant reçu cet ordre sacré du grand empereur Constantin, l'envoya à Cyrille, évêque de Jérusalem.

3. Celui-ci en lisant l'ordre sacré de l'empereur, contre lequel il ne pouvait aller, fit venir la femme

SCRIPTURA DE TRANSLATIONE S. STEPHANI

DE JERUSALEM IN URBEM BYZANTIUM

1. Factum est, cum esset reconditum corpus sancti Stephani primi Martyris Jerosolymis in sancta Sion, in diebus Joannis episcopi Jerosolymitani, ut Alexander quidam Senatorum posuisset in animo suo construere Oratoriam domum sancti Stephani. Quo peracto deprecatus est multum Joannem episcopus, ut conderet corpus S. martyris Stephani in eodem Oratorio. Tunc ergo Episcopus posuit loculum, et titulum clavis confixit forinsecus, mense Decembrio, die quarta decima, indictione (*a*) quinta, consulatu domini nostri Imperatoris Constantini Augusti decies. Itaque post annos quinque in infirmitatem incidens Alexander Senator, testamentum fecit sanctæ Ecclesiæ et pauperibus atque conjugi suæ Julianæ, adjurans Joannem episcopum per Dominum nostrum Jesum Christum, ut post obitum, inquit, meum fiat loculus persicus, et locate me juxta sancti protomartyris Stephani tumulum : nam et domum ejus ædificavi ex mea substantia. Quo dicto dormivit in pace. Postera vero die veniens Episcopus una cum multitudine populi sustulit eum, et posuit juxta S. Stephanum protomartyrem.

2. Post octo autem annos Juliana uxor ejus cogitans et esse bonum existimans, voluit corpus viri tollere, ac deferre Byzantium in propriam possessionem. Et hoc consiliata, profecta est ad Cyrillum Jerosolymitonum episcopum, et dixit ei : Quia viri mei corpus volo portare Byzantium in meam possessionem. Qui dixit ei : Non possum hoc facere, et populum conturbare. Tunc Juliana plorans, abiit in domum suam, et faciens litteras misit ad (*b*) patrem suum Byzantii positum, scribens ita : Propria filia tua Juliana, patri meo in Domino salutem. (*c*) Decentes honores offero, et rogo præstes mihi quo a te suscipiar. Nam non dicta verbis blandis repleta, sed cœlesti mysterio nuntiata, neque compositam verbis rhetoricis suadelam circumferentia, sed preces dirigo ad patrem meum et dominum, quoniam vim patior a principibus ut vidua, causa nuptiarum. Accelera ergo ut fiat Sacra, et mittatur a magno Imperatore (*d*) Constantino, Cyrillo episcopo Jerosolymitano, ut veniam et ipsa, maritique mei corpus afferam ad possessionem meam. At ille accipiens Sacram a magno Imperatore Constantino, misit eam Cyrillo episcopo Jerosolymis.

3. Itaque Sacram Episcopus legens, et contradicere non valens, adduxit mulierem, et dixit ei : Quomodo possu-

(*a*) Ita Floriacensis Ms. At codex Joannis Vlimmerii qui hanc Scripturam primus vulgavit, aliique postea editi habent, *indictione* 11. Et infra : *Itaque post annos* 11. — (*b*) Sic Floriac. codex. Editi vero, *ad presbyterum.* — (*c*) In Floriac. Ms. *Ducentos.* — (*d*) Floriacensis Ms. hoc loco : *Constantio :* sed mox infra habet : *Constantino.*

et lui dit : Comment puis-je me conformer à cet ordre, quand je ne sais quel est le cercueil de votre mari, ni celui du protamartyr saint Etienne ? Mais allez, disposez tout ce qui est nécessaire pour le voyage, et donnez-moi les indications qui me manquent. Tous les préparatifs étant terminés, Julienne alla trouver l'évêque à l'église. A la nuit close, ils descendirent dans l'oratoire où reposaient les reliques du saint, et, en ouvrant l'endroit où elles étaient, ils trouvèrent deux cercueils. L'évêque dit à la femme : Je ne sais point quel est le cercueil du protomartyr saint Etienne, ni quel est celui de votre mari. La femme lui répondit : Je connais le cercueil de mon mari, car c'est moi qui l'ai fait faire. En entendant cela, l'évêque lui dit d'emporter celui qu'elle reconnaissait. Alors, elle s'élance, et, dans son empressement, elle embrasse les reliques de saint Etienne, pensant que c'étaient les restes de son mari; elle les prit et les déposa sur une litière, puis, prenant congé de l'évêque, elle se mit en route le cœur plein de joie. Pendant la nuit, tout en marchant, on entendit le chant des hymnes et il se répandait une odeur de parfum délicieuse. Les esprits impurs criaient : Malheur à nous, voilà que le protomartyr Etienne passe en nous frappant cruellement d'un glaive de feu. La femme était dans la voiture, et des serviteurs marchaient devant la litière, et, dans leur effroi, ils s'écriaient : Qu'est-ce que les esprits ont à nous parler de saint Etienne ? Pensent-ils donc que c'est le corps de saint Etienne que nous accompagnons sans le savoir? On entendait, en effet, une multitude d'anges chanter des hymnes devant la litière. Que faut-il faire maîtresse? Peut-être n'est-ce point le corps de votre époux, mais celui du protomartyr saint Etienne. En les entendant ainsi parler, elle gardait le silence et fondait en larmes, puis elle recommanda à ses gens de ne point parler de ce qui était arrivé pendant la route; si on vous demande, dit-elle, soit dans la ville, soit dans le pays, de qui est le cercueil placé sur cette civière, vous répondrez que c'est celui du mari de votre maîtresse et qu'on le porte à Byzance. La même nuit nous passâmes devant trois habitations. Comme nous nous arrêtions le jour, pour prendre du repos, et ne nous remettions que le soir en marche, les esprits criaient au plus sombre de la nuit : Voici que passe celui qui nous flagelle, nous ne pouvons supporter la vertu du saint corps, il est de feu et il nous brûle cruellement, nous ne pouvons supporter la force du protomartyr saint Etienne. Il s'opérait en même temps beaucoup de miracles et se faisait bien des guérisons le long du chemin.

4. Nous arrivâmes à Ascalon, sur le bord de la mer, et nous y trouvâmes un navire en partance pour Byzance. En ayant fait venir le patron, Julienne lui donna cinquante pièces d'or en lui disant : J'ai un secret à vous confier; ne me faites point essuyer un refus. J'ai un cercueil à porter à Byzance; faites en sorte qu'il y arrive en bon état, et vous en serez bien récompensé par le Dieu tout-puissant. Cet homme lui répondit : Je ne veux point faire essuyer un refus à ma maîtresse, car c'est le grand protomartyr saint Etienne qui est avec vous; toute ma vie et toutes mes espérances sont en lui, attendu que mes yeux ont contemplé de bien glorieuses choses aujourd'hui. Venez donc, ma maîtresse, et montez dans mon navire; nous naviguerons avec la vertu de Dieu et du saint corps. Tout le monde étant monté sur le vaisseau, on s'éloigna de terre avec un vent favorable. Mais, arrivé en haute mer, il s'éleva tout à coup une

mus hoc facere, cum nesciam qui sit loculus S. primi martyris Stephani, et qui mariti tui? Sed vadens præpara quæ itineri necessaria sunt, et indica mihi. Quæ præparatis his quæ itineri congruunt, perrexit ad Episcopum in Ecclesia. Advesperascente autem profundius descenderunt in oratorium, ubi jacebat lipsanum Sancti : et aperientes positionem, invenerunt loculos duos. Et dixit Episcopus mulieri : Non novi qui sit loculus S. protomartyris Stephani, et qui mariti tui. Cui mulier : Ego, inquit, novi qui sit loculus viri mei, quoniam ego feci eum. Tunc Episcopus audiens hæc, jussit ei tollere quem nosset. Et impetu abiens amplexata est lipsanum S. Stephani, existimans esse mariti sui corpus. Et accipiens posuit illud in lecticam. Et vale dicens Episcopo, ibat itinere suo gaudens, et per totam noctem hymnus factus est in via, et odor unguenti suavitate referti spirabat. Porro spiritus immundi clamabant dicentes : Væ nobis, quia protomartyr Stephanus transit, diro nos verberans igne. Mulier autem in vehiculo suo sedebat, et pueri ambulabant coram lectica, et formidabant dicentes : Quid est quod accidit nobis, quia spiritus clamant de S. Stephano? Putasne ipsius est hoc corpus, et nos nescimus? Multitudo enim Angelorum ante lecticam canunt hymnum. Sed quid faciemus, Domina nostra? Forsitan non est viri tui corpus, sed S. protomartyris Stephani. Tunc illa his auditis, flens tacebat. Præcepitque pueris nemini dicere quæ sibi apparuerant in itinere. Sed si quis interrogaverit, inquit, in civitate aut in regione cujus sit hæc lectica, dicite : Quia mariti dominæ nostræ est, et vadit Byzantium. In eadem vero nocte, transivimus mansiones tres. Porro inter diu quiescentibus, et sero incedentibus nobis, spiritus profunda nocte clamabant dicentes : Transit is qui flagellat nos, non possumus ferre virtutem sancti corporis, quia ignis est, et acriter nos consumit, non sustinentes vim S. protomartyris Stephani. Sanitates autem et virtutes fiebant multæ in via.

4. Porro pervenimus Ascalonem maritimam, et invenimus navim euntem Byzantium, convocatoque nauclero, mulier dedit ei quinquaginta aureos, dicens : Quia secretum habeo tibi enarrare, et ne contradicas mihi. Loculum habeo deportandum Byzantium, quem salvum ferre procura, et habebis mercedem ab omnipotenti Deo. Qui dixit ei : Nolo contradicere dominæ meæ, quia magnus tecum est protomartyr Stephanus, et in ipso est vita mea et spes mea, quia viderunt oculi mei gloriosissima hodie. Veni ergo domina mea, et ascende navim. Navigaturi enim sumus cum virtute Dei et sancti corporis. Tunc introeuntibus omnibus in navim, soluta est a terra vento prospero. Et venientes in medium pelagi, subito tempestas facta est, ita ut fluctus exaltarentur super ar-

violente tempête, et les flots passaient par dessus les agrès du navire. Comme la mer était fort grosse, tout le monde, poussé par la crainte, se leva et se mit à adorer le saint corps; mais au milieu des cris et des pleurs, il se fit tout à coup un grand calme sur la mer, et le protomartyr saint Etienne apparut à l'équipage en disant : C'est moi, ne craignez point. Comme il prononçait ces mots, le vent cessa de souffler et il se fit un grand calme. Au matin, nous arrivâmes dans les détroits de Chalante, à cause du prince auguste. Tout à coup il se fit un tremblement de terre en cet endroit, tel que la terre en fut ébranlée dans ses fondements, jusqu'à ce que le navire qui portait saint Etienne fût passé; après cela, la terre cessa de trembler et redevint calme comme auparavant; mais les démons criaient contre le prince, et disaient : Prince impie, pourquoi n'as-tu point mis le feu au navire qui passe là, et lui as-tu permis de côtoyer notre pays? car c'est ce navire-là qui a causé le tremblement de terre. Le prince, en entendant ces choses, envoya cinq chaloupes pour s'emparer du navire et le brûler. Comme les chaloupes arrivaient au navire, un ange sortit de ce dernier, frappa les chaloupes et les coula à fond; une grande joie éclata alors parmi les passagers du navire, en voyant que Dieu était avec eux. Après avoir navigué trois jours et trois nuits encore, nous arrivâmes à Chalcédoine, et le navire entra dans le port. Nous demeurâmes en cet endroit pendant cinq jours, et, tout ce temps, ceux qui étaient possédés par le démon venaient sur le rivage, et, dans les tourments qu'ils éprouvaient, ils s'écriaient : Le serviteur de Dieu que les Juifs, dans leur iniquité, ont lapidé, vient d'arriver. Puis, sous l'influence de saint Etienne, les esprits criaient : Malheur à nous! il nous fait ressentir les ardeurs d'un feu dévorant. Où fuir ses terribles menaces? Ils sortaient donc avec rage, chassés du corps des hommes comme par le feu. Tous ceux qui avaient des malades les apportaient sur le bord de la mer, et tous étaient guéris par la vertu du saint protomartyr. Ayant levé l'ancre, nous arrivâmes à Sos. En apprenant notre arrivée, presque toute la ville fut dans l'agitation; les chrétiens étaient transportés de joie et les païens étaient accablés de chagrin. Etant de nouveau partis de cette ville, à cause de la foule qui se pressait autour de nous, nous gagnâmes Staurie.

5. Eusèbe, évêque de Constantinople, en apprenant qu'il était question du corps du protomartyr Etienne, et que toute la foule des chrétiens était en émoi pour venir voir des preuves de la vertu du saint corps, courut trouver l'empereur Constantin et lui annonça l'arrivée du corps de saint Etienne. L'empereur lui demanda comment ce corps était venu de Jérusalem, et qui l'avait apporté. On lui présenta Julienne, en lui disant : Seigneur empereur, voici la femme qui a apporté le corps du saint protomartyr. L'empereur lui dit : Comment se fait-il que vous ayez apporté le corps de saint Etienne? Dites-moi la vérité. Elle lui répondit : Seigneur empereur, mon mari a bâti, à Jérusalem, un oratoire à saint Etienne, et c'est lui qui, avec l'évêque Jean, a placé le saint dans cet oratoire. Quelques années après, mon mari mourut, non sans laisser entre les mains de l'évêque Jean un testament où il disait : Après ma mort, placez-moi auprès du premier martyr Etienne. C'est ce qui fut fait. L'empereur lui repartit : En ce cas, comment

mamenta navis. Et mari fortiter fluctuante metu detenti surgentesque omnes adoraverunt sanctum corpus. Cum autem plorarent et flerent, repente serenitas magna exorta est in mari, et apparuit eis S. protomartyr Stephanus dicens : Ego sum, nolite timere. Quod eo dicente, cessavit ventus, et facta est tranquillitas magna. Mane autem facto venimus ad angusta (*a*) Chalantis propter principem Augustum. Subito autem terræ motus factus est in loco illo, ita ut commoverentur fundamenta terræ, donec pertransiit navis S. protomartyris Stephani; et tunc quievit terra quæ movebatur. Dæmones autem clamabant adversus principem dicentes : Impiissime princeps, quare non incendisti navim quæ transivit illuc, sed dimisisti illam transire contra nos? Ipsa enim navis fecit terræ motum. Princeps vero hoc audito, misit dromones quinque ad comprehendendam et incendendam navim. Dromonibus autem pervenientibus ad navim, Angelus exiens de navi percussit dromones, et submersit eos. Et factum est gaudium magnum in navi, quia Deus erat cum illis. Navigantes itaque tribus diebus, totidemque noctibus, venimus Chalcedonem, et dimissa est navis in portu. Facientibus autem nobis illic dies quinque, quotquot habebant dæmonia, veniebant circa mare vexati clamantes : Servus Dei venit, qui lapidatus est ab iniquis Judæis. Et gratia S. Stephani spiritus clamabant : Væ nobis, quia comburit nos acriter : quo fugiemus minas ejus terribiles? Porro exiebant atrociter ab hominibus repulsi, tanquam ab igne : et quotquot habebant infirmos, ferebant eos extra mare, et omnes salvi fiebant virtute S. Protomartyris. Præterea inde moti venimus Sosas. Audiens autem pene tota civitas currebat transiens, Christianis quidem gaudentibus, paganis autem tristantibus. Et inde profecti rursus propter turbam quæ in circuitu erat, venimus civitatem (*b*) Staurium.

5. Cognito autem hoc Eusebius episcopus Constantinopoleos de corpore protomartyris Stephani, et quia tota Christianorum multitudo mota erat, ad videndam virtutem S. corporis, cursim perrexit ad Imperatorem (*c*) Constantinum, et nuntiavit ei de corpore S. Stephani. Imperator autem sciscitabatur qualiter venerit ab Jerosolymis corpus, et quis esset qui hoc detulerat. Qui adduxerunt ei mulierem, dicentes, Domine Imperator, hæc est quæ attulit corpus S. protomartyris. Imperator vero dixit ad eam : Quomodo attulisti corpus S. Stephani? Dic mihi veritatem. Quæ dixit, Domine Imperator, vir meus ipse ædificavit Jerosolymis oratorium S. Stephani, et ipse una cum episcopo Joanne recondivit S. Stephanum. Post annos autem aliquot mortuus est vir meus, deposito testamento apud episcopum Joannem dicens : Post finem meum ponite me prope primum martyrem Stephanum.

(*a*) Sic vetus codex. At editi, *ad angusta calantes propter principem Augusti.* — (*b*) Editi, *Taurum.* At Ms. *Staurium.* — (*c*) Vetus codex hoc iterum : *Constantium.* Verum Eusebius, de quo supra, non Constantio, sed Constantino imperante fuit episcopus Constantinopolitanus.

donc avez-vous apporté ce corps ici? Elle reprit : Seigneur empereur, j'étais en butte aux violences des princes du pays, en ma qualité de veuve, et parce que je ne voulais épouser aucun autre homme. Je fis part de tout à mon père, et lui dis que j'avais l'intention de venir ici et d'y apporter le corps de mon mari, pour le placer dans ma propriété. Alors mon père, en apprenant cela, obtint de votre gouvernement un ordre sacré qu'il m'envoya, ainsi qu'à l'évêque, pour que je pusse enlever le corps de mon mari. Etant donc descendue, pendant la nuit, avec l'évêque Cyrille, je pensai que c'était le corps de mon mari que j'enlevais, mais c'était celui de saint Etienne. Julienne montra l'ordre sacré à l'empereur, qui, en le lisant, reconnut son écriture. Alors, répondant à l'empereur, elle dit : Seigneur empereur, vous êtes maître de mon corps, il est vrai ; mais Dieu est maître de mon âme, Dieu qui a fait les merveilles qui sont au ciel et sur la terre. Si vous ne croyez point à mon récit, envoyez un Juif au navire, où repose le cercueil du saint, avec une inscription en lettres hébraïques, et, en la lisant, vous acquerrez la certitude de ce que j'avance. L'empereur ayant fait venir un Juif, l'adjura au nom de la loi de Moïse, en lui disant : Allez voir ce qui est écrit. Le Juif y alla donc accompagné de deux hommes pour le protéger, et, après avoir lu l'inscription, il s'écria : Voici un grand spectacle ! Les gens qui l'accompagnaient pour le protéger lui dirent : De quel spectacle parlez-vous ? Le Juif reprit : C'est le protomartyr Etienne, et c'est en lui que sont ma vie et mes espérances, car mes yeux ont vu aujourd'hui des choses bien glorieuses. Les hommes qui l'accompagnaient étant donc revenus, rapportèrent à l'empereur que c'était le protomartyr Etienne. Constantin, plein de joie, fait venir l'évêque Eusèbe et lui dit : Allez au vaisseau avec une multitude de peuple ; je vais y envoyer un char, et vous apporterez le cercueil dans mon palais.

6. L'évêque se rendit donc au vaisseau, et tout le peuple y courut aussi avec des cierges. L'évêque étant descendu dans le navire, en rapporta le cercueil, le plaça sur le char, et se rendit en toute hâte au palais. Les mules marchaient poussées par les anges ; mais, arrivées à la place dite de Constantin, elles ne purent aller plus loin. On eut recours aux coups pour les faire avancer ; mais l'une d'elles, empruntant la voix humaine, par la vertu des anges, dit en présence de tout le peuple : Pourquoi nous frapper à la tête ? Il faut qu'il soit enterré ici. Ne vous fatiguez donc point davantage, autrement vous verrez des signes et des prodiges. L'évêque, tout tremblant et tourmenté, alla annoncer à l'empereur qu'il ne pouvait lui apporter le corps du saint. En apprenant cela, l'empereur fut saisi de tristesse, et envoya douze autres bêtes de trait pour tirer le char ; mais elles demeurèrent immobiles comme les premières, par la vertu des anges, et ne purent faire avancer le char. Alors l'évêque s'écria : Il n'y a que vous, ô Dieu tout-puissant, pour opérer ces merveilles sur votre saint protomartyr Etienne, qui a souffert le martyre pour votre nom, comblez-nous donc de votre grâce et de vos miséricordes, par la prière et l'intercession de votre saint protomartyr. Alors l'évêque prit le cercueil sur le char et le mit dans un endroit, pendant

Et ita factum est. Imperator autem dixit : Quomodo ergo illud huc detulisti? Quæ ait, Domine Imperator, vim patiens a principibus, sicuti vidua, et nolens alteri viro copulari, nuntiavi patri meo, quia huc volo venire et afferre viri mei corpus ad possessionem meam. Tunc audiens hoc (*a*) pater meus, accepit Sacram ab imperio vestro, et misit hanc mihi et Episcopo, ut tollerem corpus viri mei. Descendens itaque noctu cum Cyrillo episcopo, existimavi tollere viri mei corpus, et tuli S. Stephani. Dedit autem Imperatori etiam Sacram. Imperator autem cum legeret, recognovit suam ipsius manum. Tunc mulier respondens dixit Imperatori, Domine Imperator potestatem habes corporis mei, animæ vero Deus, qui facit mirabilia in cœlo et in terra. Quod si non credis Domine, mitte ad navim Hebræum, ubi jacet loculus Sancti, in quo etiam titulus est affixus, scriptus Hebraicis litteris, et legens eas cognosces certitudinem. Imperator vero vocato Hebræo, adjuravit eum per legem ipsius dicens : Vade, et vide quid scriptum sit. Abiens itaque Hebræus cum duobus protectoribus, et legens dixit : Magnum spectaculum hoc est. Protectores vero dixerunt. Quod spectaculum est, die nobis. Hebræus autem dixit : Quia protomartyr Stephanus est, (*b*) et in ipso vita mea et spes mea, quia viderunt oculi mei gloriosissima hodie. Tunc venientes protectores nuntiaverunt Imperatori, quia protomartyr Stephanus est. Et gavisus est valde, et convocans Eusebium episcopum dicit ei : Vade ad navim cum multitudine populi, et ego mittam plaustrum, et ferte mihi loculum in palatium.

6. Ivit ergo Episcopus, et omnis populus cum cereis cucurrit. At vero Episcopus descendens in navim, tulit loculum : et posito in carruca festinavit in palatium. Mulæ autem incedebant, tractæ violenter ab Angelis. Et venientes in locum qui dicitur Constantinianus, steterunt, et ulterius non valebant transire. Percutiebant ergo animantia. Una autem earum per angelicam virtutem humana voce locuta est coram omni populo dicens : Quid percutitis facies nostras ? Hic oportet eum recondi in loco hoc. Nolite ergo laborare omnino : alioquin signa et prodigia habetis videre. Episcopus vero tremefactus et tormentum non sustinens, nuntiavit Imperatori, quia non possum afferre corpus Sancti. Audiens autem hoc Imperator, tristatus est, et misit alia duodecim animalia, ut traherent carrucam. Et ipsa quoque similiter steterunt propter vim Angelorum, et non valuerunt movere carrucam. Tunc (*c*) Episcopus exclamavit dicens : Unus es Deus omnipotens, qui facis mirabilia solus super sanctum protomartyrem tuum Stephanum, qui martyrium passus est pro nomine tuo. Da ergo nobis gratiam et misericordiam, per orationes et intercessiones sancti Protomartyris. Tunc Episcopus tulit loculum a carruca, et locavit eum faciens Oratorium ejus per menses quinque, in quo

(*a*) Idem codex : *Tunc audiens meus Dominus, accepit Sacram*, etc. — (*b*) In veteri codice non habetur, *et in ipso vita mea et spes mea.* — (*c*) In Floriacensi codice : *Tunc populus exclamavit.*

qu'on élevait un oratoire qui demanda cinq mois à construire, et où il le plaça avec toute sorte de soins. Il s'opéra des guérisons et des miracles en faveur des malades, pendant ces jours-là, à la gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit, à qui soient la louange et la gloire, dans les siècles des siècles. Amen.

et posuit loculum cum omni cautela. Sanitates autem et virtutes factæ sunt super infirmos in diebus illis, in gloriam Patris et Filii et Spiritus sancti, cui est honor et imperium in sæcula sæculorum, Amen.

LETTRE DE SÉVÈRE A TOUTE L'ÉGLISE

SUR LES MIRACLES OPÉRÉS POUR LA CONVERSION DES JUIFS DANS L'ILE MINORQUE

PAR LES RELIQUES DE SAINT ÉTIENNE

Aux très-saints et bienheureux seigneurs les évêques, prêtres et diacres, et à tous les frères de l'univers entier, Sévère, par la miséricorde de Dieu le plus pauvre et le dernier des évêques, salut éternel en Jésus-Christ notre redempteur.

1. L'archange Raphaël nous disant qu'il est honorable de confesser et divulguer les œuvres de Dieu, il est certainement dangereux de taire et de céler les œuvres du Christ. Toutefois, le récit en sera d'autant plus agréable, qu'il sera fait en termes plus simples et plus ordinaires ; car l'éclat et la beauté d'un miracle sont en quelque sorte cachés, s'il est rapporté en un style trop abondant et trop apprêté. C'est pourquoi je vais essayer de raconter toutes les merveilles que le Christ a opérées dans un récit plus véridique que recherché.

2. Minorque est une des îles Baléares dont le nom est connu de tous les peuples et célèbre dans les écrits des auteurs même du siècle. Elle est située à peu près à égale distance, dans la mer, des côtes de la Mauritanie césarienne et de l'Espagne. Elle est d'une très-petite étendue, et ne compte guère que trente milles de long sur trois de large. Je n'entre dans ces détails que pour qu'on puisse reconnaître que Dieu choisit ce qu'il y a de plus méprisable au monde (I *Cor.*, I, 27), non-seulement quand il s'agit des hommes, mais encore quand il s'agit des lieux. Dans cette île donc, la dernière du monde par sa petitesse, son aridité et son aspérité, se trouvent deux petites villes qui ont reçu leur nom des Carthaginois ; elles ont été bâties à l'opposé l'une de l'autre ; ce sont, Jammone à l'ouest, et Magone à l'est. C'est dans ces villes que la charge du ministère sacerdotal m'a été il y a peu de temps imposée, à moi qui suis le dernier des mortels. Jammone a reçu de Dieu un antique privilége, c'est que jamais les Juifs ne peuvent demeurer dans ses murs. Beaucoup, il est vrai, ont eu la témérité de le tenter ; mais une vieille tradition nous apprend qu'ils ont

EPISTOLA

SEVERI AD OMNEM ECCLESIAM [a]

DE VIRTUTIBUS AD JUDÆORUM CONVERSIONEM

IN MINORICENSI INSULA FACTIS

In præsentia reliquiarum sancti Stephani.

Sanctissimis ac beatissimis dominis, Episcopis, Presbyteris, Diaconibus, et universæ fraternitati totius orbis terrarum, Severus episcopus misericordia Dei indigens et omnium ultimus, in Christo Redemptore nostro æternam salutem.

1. Cum Dei opera revelare et confiteri, honorificum esse, Raphael Archangelus moneat; profecto silere vel celare opera Christi periculosum est. In quibus tamen annumerandis major est gratia, si communi et simplici sermone referantur. Celatur enim quodam modo speciosissima pulchritudo virtutis, si abundantiori eloquio circumdata fuerit atque fucata. Quapropter ego quoque magnalia, quæ apud nos Christus operatus est, non composito, sed veridico sermone referre aggredior.

2. Insula Minorica, una ex Balearibus insulis est, quarum nomen cunctis populis, sæcularium quoque auctorum litteris pervulgatum est. Hæc inter Mauritaniam Cæsariensem et Hispaniam medio prope modum æquoris spatio sita, angustis admodum terminis clauditur, longitudinem triginta, latitudinem vero tria millia passuum habens. Quæ nunc idcirco commemoravi, ut agnosci possit, contemptibilia mundi a Domino non solum in hominibus, sed etiam in locis eligi. (I *Cor.*, I, 27.) In hac itaque insula, quæ omnium terrarum, parvitate, ariditate, asperitate postrema est, duo parva oppida, quibus a Pœnis indita nomina, e regione fundata sunt : Jammona ad Occasum : Magona ad Orientem spectat. In his mihi omnium mortalium ultimo nuper sacerdotalis officii pondus impositum est. Sed Jammona antiquum a Deo munus etiam nunc retinet, ut Judæi habitare in ea nequaquam possint. Multos si quidem id temere audentes, aut ægritudine præventos, aut repulsos, aut morte subitanea extinctos, aut etiam fulmine trucidatos tradit

(a) Citatur infra in libro I, de miraculis S. Stephani, c. I

tous été atteints de maladie, ou chassés, ou frappés de mort subite, ou même de la foudre, en sorte que le bruit de ces faits inspira aux Juifs mêmes la crainte de renouveler imprudemment, désormais, la même tentative. Nous ne pensons point que cela soit peu digne de créance, quand nous voyons qu'il n'y a plus même de loups, de renards ni d'autres animaux nuisibles dans cette île, tandis qu'on y voit une multitude d'animaux bons à manger. Mais ce qui est plus étonnant encore, c'est que les couleuvres et les scorpions, qui s'y trouvent en grand nombre, ont perdu absolument toute propriété nuisible. Mais si les Juifs, que je compare avec raison aux loups et aux renards, à cause de leur cruauté et de leur méchanceté, n'osent pas venir à Jammone même en passant, Magone en était au contraire toute remplie, à ce qu'on rapporte, comme de couleuvres et de scorpions, et l'Eglise du Christ était tous les jours mordue par eux. Mais le bienfait tout charnel dont je viens de parler s'est renouvelé pour nous d'une manière toute spirituelle. Et cette génération de vipères (*Luc*, III, 7), comme il est écrit, qui exerçait sa fureur contre nous et nous portait des coups empoisonnés, perdit tout à coup, par l'effet de la vertu de Dieu, son virus mortel.

3. En effet, vers le temps à peu près, où, malgré mon indignité je reçus le sacerdoce, un prêtre d'une remarquable sainteté venant de Jérusalem, s'arrêta quelques jours à Magone. N'ayant pu passer en Espagne, comme il le désirait, il résolut de retourner en Afrique, et sans doute, sous l'inspiration du saint martyr Etienne, il déposa dans l'église de cette petite ville, les reliques du saint qu'il avait l'intention de porter en Espagne. A peine l'eut-il fait que le feu que le Seigneur est venu apporter sur la terre et qu'il désire si vivement voir brûler (*Luc*, XII, 49), s'alluma au souffle de sa charité. En effet, dès lors notre tiédeur se réchauffa et notre cœur, comme il est dit, devint brûlant le long de la route. (*Luc*, XXIV, 32.) Déjà le zèle dans la foi était ardent, déjà il excitait les cœurs par l'espérance de sauver la multitude. Aussitôt on cessa même d'échanger les devoirs de l'urbanité, et non-seulement les rapports quotidiens créés par la familiarité furent interrompus, mais encore l'espèce de fâcheuse charité qui régnait depuis longtemps, fit place à une haine temporelle mais inspirée par amour pour le salut de tous. Dans toutes les places publiques ce n'étaient que disputes sur la loi contre les juifs, dans toutes les maisons, ce n'étaient que lances rompues pour la foi.

4. Le peuple juif trouvait un appui surtout dans l'autorité et la puissance d'un certain Théodose, qui se distinguait non-seulement parmi les Juifs, mais encore parmi les chrétiens de la ville, par ses richesses et le rang qu'il occupait dans le monde, puisqu'il avait parmi eux le titre de docteur de la loi, et pour me servir de leurs propres expressions, de père des pères. Dans la ville de Magone, il avait été revêtu de toutes les fonctions de la cour, et il était devenu défenseur et exerçait alors dans la cité les fonctions de patron. Quant aux chrétiens ils manquaient de cœur comme de force, mais ils l'emportaient par la force de la vérité, imploraient la protection et le patronnage de saint Etienne, jusqu'au moment où les deux camps ayant pris jour pour engager la lutte, ils se séparèrent après avoir conclu une trêve, dans l'espérance du côté des Juifs, que Théo-

vetustas : adeo ut celebris hujus rei fama ipsis quoque Judæis, ne id ultra temere audeant, metum fecerit. Nec hoc fide indignum ducimus, cum etiam lupos, vulpesque, et omnia noxia animalia deesse videamus : cum earum quæ ad vescendum bonæ sunt, ferarum copia magna sit. Illud etiam magis mirum est, quod colubri et scorpiones sunt quam plurimi, sed amiserunt omnino nocendi violentiam. Cum igitur Jammonam nullus Judæorum, qui lupis ac vulpibus feritate atque nequitia merito comparantur, ne hospitii quidem jure accedere audeat : Magona tantum veluti colubris et scorpionibus, ut tradebatur, ferebat, ut quotidie ab his Christi Ecclesia morderetur. Sed antiquum illud beneficium carnale, nuper nobis spirituale renovatum est; ut illa, sicut scriptum est, generatio viperarum (*Luc.*, III, 7), quæ venenatis ictibus sæviebat, subito divina virtute compulsa mortiferum illud virus incredulitatis abjecerit.

3. Namque diebus pene illis, quibus ego tanti sacerdotii nomen, licet indignus, accepi, quidam sanctitate præcipuus a Jerusalyma veniens, Magonæ non longo tempore moratus est : qui post quam transvehi ad Hispanias, sicut desiderabat, (*a*) nequivit, remeare ad Africam denuo statuit : tum beati Stephani reliquias, quæ nuper revelatæ sunt, cum ad Hispanias portare constituisset; ipsas sue dubio Martyre inspirante, in memorati oppidi ecclesia collocavit. Quo facto, proti-

nus ille ignis, quem Dominus venit mittere in terram, et quem valde ardere cupit, caritate ejus accensus est. (*Luc.*, XII, 49.) Statim si quidem tepor noster incaluit, et factum est cor nostrum, sicut scriptum est, ardens in via. (*Luc.*, XXIV, 32.) Tunc enim ille in fide jam ardebat zelus, tunc spe salvandæ multitudinis erigebat. Denique statim intercisa sunt etiam salutationis officia, et non solum familiaritatis consuetudo divulsa, sed etiam noxia inveteratæ species caritatis ad odium temporale, sed pro æternæ salutis amore translata est. In omnibus plateis adversus Judæos pugnæ Legis, in omnibus domibus fidei prælia gerebantur.

4. Judæorum populus maxime cujusdam Theodosii auctoritate et potentia nitebatur, qui non solum inter Judæos, verum etiam inter Christianos ejusdem oppidi et censu et honore sæculi præcipuus erat, si quidem apud illos Legis doctor, et (ut ipsorum utar verbo) pater patrum fuit : in civitate autem cunctis Curiæ munuis exsolutus, et defensor jam exstiterat, et jam nunc patronus municipium habebat. Christiani autem ut corde, ita etiam et viribus humiles, sed veritatis robore superiores, patroni Stephani patrocinium deprecabantur : donec utrique exercitus, cum jam diem certaminis condixissent, datis tunc induciis discesserunt, Judæis id magnopere exspectantibus, ut scilicet Theodorus, in cujus se omnis Synagoga viribus acclinabat, ex Majoricense insula

(*a*) Erat enim Hispania obsessa hoc tempore a Gothis. Baronius ad an. 418.

dore sur les forces de qui toute la synagogue se reposait, serait revenu au jour dit, de l'île Majorque, où le hasard avait permis qu'il fût allé pour voir ses propriétés. Dès que l'exprès qui lui avait été dépêché fut arrivé auprès de là, il repassa la mer, et, par son autorité, jeta la consternation dans le cœur de bien du monde. Toutefois il n'éteignit point mais assoupit seulement le feu de la discussion, car se rallumant aussitôt avec une plus grande violence, il embrasa même des feux de la foi, la ville voisine. Et pour que ce mot de Salomon : « Le frère qui aide son frère, sera exalté comme une ville forte et élevée, » (*Prov.*, XVIII, 19) s'accomplît, plusieurs serviteurs du Christ qui ne reculaient point du tout devant la fatigue du voyage, résolurent de consacrer à cette guerre, toutes les forces de leur âme.

5. Dans l'attente du combat, on peut voir, par le commonitoire ajouté à cette lettre, quelles sortes d'armes nous préparions. Si nous avons voulu publier ce commonitoire, ce n'est point pour l'instruction de plusieurs, attendu que nous en manquons absolument tous, et nous ne l'espérons guère que de votre béatitude, mais c'est afin qu'on puisse remarquer que nous n'étions pas nous-mêmes sans une certaine inquiétude sur la faible mesure de nos moyens pour la lutte entreprise, et que le Christ, dont le royaume n'est point dans les paroles mais dans la vertu, a tout consommé pour nous sans que nous eussions même un mot à proférer, par ses seules forces, et sans qu'il en coutât une seule goutte de sueur pour son armée, et nous a accordé une victoire que nul n'osait ni prétendre, ni espérer. Les Juifs s'excitaient les uns les autres comme aux jours de Machabée, et désiraient la mort pour défendre leurs lois. Aussi non contents de feuilleter leurs livres, ils se mirent à réunir à leur synagogue, des pierres même, des pieux, des traits et des projectiles de toute sorte, afin de pouvoir repousser s'il en était besoin, par les forces corporelles, l'armée des chrétiens forte de la force du Saint-Esprit.

6. Cependant tandis que tous ces préparatifs se faisaient et que des deux côtés on se disposait avec ardeur à la guerre, de part et d'autre les deux camps étaient agités pendant la nuit par des visions inénarrables et des plus claires que je ne saurais passer entièrement sous silence, sans paraître vouloir dérober à Dieu une grande partie de la gloire qui lui appartient. En effet voici en quels termes saint Luc insérait dans son histoire sacrée, le songe de saint Paul : Il lui sembla voir la nuit dans une vision, un Macédonien qui se tenait près de lui et le priait de venir à son secours. Averti par cette vision, l'Apôtre, qui avait résolu de diriger sa course d'un autre côté, la tourna vers la Macédoine. Combien la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ est-elle plus grande, pour avoir daigné découvrir à ses moindres et indignes serviteurs, la révélation faite à saint Paul, que l'Ecriture n'a point voulu nous céler ? Mais pour être bref, et de peur de fatiguer peut-être votre béatitude, je ne rapporterai ici que deux de ces visions.

7. De notre côté, une femme très-pieuse et très-dévote, nommée Théodora, qui méritait par la virginité de son corps, la religion de son dessein et par le sens même de son nom, de représenter la figure de l'Eglise, vit en songe une très-noble veuve s'approcher de moi qui suis revêtu de la charge épiscopale, non pas à cause de mon mérite, mais par un effet de la grâce de Dieu, et me remettre pas ses

reverteretur, ad quam forte visendæ possessionis gratia perrexerat. Qui quidem statim ut ad eum missa legatio est, remeans, auctoritate sua multos terruit; sed non extinxit, sed consopivit contentionis incendium : majore si quidem illico exardescens violentia, etiam vicinum oppidum fidei flamma corripuit. Et ut illud Salomonis impleretur : « Frater fratrem adjuvans exaltabitur sicut civitas firma et alta : » (*Prov.*, XVIII, 19) statuerunt multi famuli Christi, laborem itineris minime recusantes, cunctas animi vires huic bello tradere.

5. Pendente igitur prælio, nos quidem qualia præparaverimus arma, subditum huic epistolæ Commonitorium probat : quod quidem non pro quorumdam instructione edi voluimus, (quippe qui ea penitus egemus, et quam a beatitudine vestra magis speramus) sed ut animadverti possit, non minimam nos sollicitudinem secundum modulum possibilitatis nostræ suscepti habuisse certaminis : Christum vero, cujus regnum non in sermone, sed in virtute est, nobis ne verbum quidem proferentibus, suis omnia viribus consummasse, et absque ullo sudore certaminis exercitui suo hanc, quam nemo aut optare audebat, aut sperare poterat, victoriam concessisse. Judæi igitur exemplis se Machabæi temporis exhortantes, mortem quoque pro defendendis legitimis suis desiderabant. Itaque non solum libros revolvere, sed etiam saxa, sudes, jacula, omniaque telorum genera ad synogogam conferre cœpere, ut Christianorum aciem virtute sancti Spiritus munitam (si ita res posceret) etiam corporis viribus propulsarent.

6. Interea dum hi apparatus gererentur, magnoque altrinsecus studio futurum instituitur bellum, utrinque exercitus inenarrabilibus et absolutissimis somniis commoventur, quorum si nullam penitus facerem mentionem, non minimam videbor partem divinæ gloriæ operuisse. Sic enim S. apostoli Pauli somnium Lucas sacræ historiæ inseruit, dicens, virum Macedonem adstitisse in visione noctis, orantem ut adjuvaretur ab eo, et hac Apostolum visione præmonitum, itineris eo destinati cursum ad Macedoniam convertisse. Quanto itaque Domini nostri Jesu Christi major est gloria, quod id minimis atque indignis famulis revelare dignatus est, quod etiam beato Apostolo demonstrare in Scriptura celare noluit? Igitur brevitatis causa, ne beatitudini vestræ fastidium fortasse gignatur, duas tantum somnia inseram.

7. Apud nos devota quædam religiosissima, nomine Theodora, quæ et virginitate corporis, et religione propositi, et nominis interpretatione typum portare Ecclesiæ mereretur, vidit in visione noctis viduam quamdam nobilissimam ad me, qui non pro merito, sed pro divini muneris largitate sacerdotio fungor, (*alii* inscriptas) insertas literas (*al.* præmisisse) per se misisse, quibus mihi sanctos agros suos adseminandum suppliciter of-

mains, à elle Théodora, des lettres dans lesquelles elle m'offrait avec instance, ses champs à ensemencer. Dieu, d'un autre côté daigna m'avertir, moi le dernier des pécheurs, par un songe semblable, de me préparer à aller répandre la semence. En effet, une autre veuve très-distinguée, qui représentait, sans aucun doute la synagogue, me priait de me charger de ses champs demeurés incultes, et de les cultiver avec soin quand le temps des semailles serait venu. Or, quelle était cette autre veuve pleine de distinction, sinon celle qui s'est cruellement plongée elle-même dans le veuvage, quand elle a eu l'impiété de tuer le Christ ? Ces deux songes n'en font donc qu'un. Tout le monde sait que nous avons parlé de cette vision, bien que nous n'en connussions point l'explication au moins une trentaine de jours avant qu'elle reçût son accomplissement.

8. Chez les Juifs il arriva aussi par une admirable dispensation de Dieu qu'un homme du nom de Théodore fût revêtu des mêmes honneurs que moi ; car c'était un homme appelé Théodore qui était alors souverain prêtre du peuple perfide. Il raconta sa vision en ces termes, non-seulement aux Juifs, mais encore à une mère de famille, sa voisine, qui comptait parmi les premières de la ville, ainsi qu'à beaucoup de chrétiens, bien longtemps avant qu'elle s'accomplît : Comme je me rendais à la synagogue, je rencontrai douze hommes qui me tendirent la main en me disant : Où vas-tu ? Il y a un lion de ce côté-là. Comme je commençais à trembler, à ce mot de lion, je regardais du côté indiqué, et j'aperçus, en cherchant à fuir, des moines qui faisaient entendre des chants d'une grande douceur. Ma frayeur en devint aussitôt plus grande, et si je n'étais entré dans la maison d'un certain Ruben, et ne m'étais ensuite enfui à toutes jambes du côté de ma mère qui était tout proche, je n'aurais pu échapper aux effets d'une terreur mortelle. Ma mère me reçut dans sein, à demi mort, et me délivra en même temps de tout péril et de toute crainte. Le songe de cet homme est des plus clairs, et n'a pas besoin d'explication. En effet, quel est ce lion, sinon « celui de la tribu de Juda, le rejeton de David ? » (*Apoc.*, v, 5.) Et quelle est cette voisine, sinon celle dont il est écrit : « Il n'y en a qu'une qui soit ma voisine? » (*Cant.*, vi, 8.) Il n'y avait qu'un point qui parût obscur, c'est qu'il fût entré dans la maison de Ruben, poussé par la terreur que le lion lui inspirait. Mais cela nous fut expliqué plus tard par le lion même qui avait eu recours à la terreur pour le sauver. Nous le dirons en son lieu. Maintenant je reviens à mon sujet.

9. Au départ des serviteurs du Christ, de la ville de Jammone, il se réunit une telle foule de gens qu'il semblait que ce fussent tous les habitants de la ville. Elle accomplit la rude tâche de ce difficile voyage, avec un tel entrain, qu'elle parcourut une distance de trente milles plus gaiement que si elle s'était rendue dans quelque agréable faubourg de la ville pour un festin de fête. Nous arrivâmes donc à Magone. Je dépêchai aussitôt quelques clercs pour annoncer mon arrivée aux Juifs et leur demander de vouloir bien se rendre à la sainte église. Ils nous firent une réponse à laquelle nous ne nous attendions point et nous dirent qu'ils ne devaient point entrer ce jour-là dans l'église, de peur, je pense, de se souiller ; attendu que c'était le jour de leur sabbat qu'ils auraient violé par cette démarche. Je leur demandai alors de m'ouvrir s'ils l'aimaient mieux, les portes de la syna-

ferret. Simili etiam somnio me quoque ultimum peccatorum ad seminandum præcingere et commonere dignatus est. Vidua enim quædam altera nobilissima, quam Synagogæ speciem habuisse non dubium est, me ut agros suos incultos susciperem, eosque, quando tempus sementis urgeret, diligenter excolerem, deprecabatur. Quæ est autem altera nobilissima vidua, nisi illa quæ Christum impie perimendo, semetipsam crudelissime viduavit. Hoc somnium utriusque unum est. Ante triginta ferme, quam impleretur, dies, et vidisse nos, et licet absolutionem ejus ignoraremus, tamen fratribus indicasse manifestum est.

8. Apud Judæos quoque miro divinæ dispensationis ordine, ut et nominis Theodori et officii mei in uno homine societas conveniret, Theodorus qui summus sacerdos perfidi populi erat, somnium quod viderat, non solum Judæis, sed etiam propinquæ cuidam matrifamilias primariæ ipsius civitatis, multisque etiam aliis Christianis, ante non parvum quam adimpleretur tempus, his sermonibus propalavit. Eunti mihi, inquit, in synagogam, duodecim viri manus obvias obtulerunt, dicentes : Quo vadis? Leo illic est. Cum ergo audito leonis nomine trepidare cœpissem, locum tamen, dum fugam paro, unde introspicerem, reperi, et vidi monachos illic mira suavitate psallentes. Major mihi pavor illico adjectus est, et nisi in cujusdam nomine Ruben ingressus fuissem domum, et inde ad matrem propinquam cursu præcipiti convolassem, nequaquam curam mortiferi terroris evasissem. Illa me exanimem sinu suo confovens, a discrimine pariter et a metu eripuit. Hoc ejus somnium valde clarum est, et interpretatione non indiget. Quis enim leo, nisi ille « de tribu Juda radix David ? » (*Apoc.*, v.) Quæ propinqua illa, nisi de qua scriptum est : « Una est propinqua mea? » (*Cant.*, vi.) Illud ergo solum videbatur obscurum, quod in domum Ruben Judæi, a leone cum terreretur, ingressus est : quod quidem nobis postmodum ab ipso leone qui terruit, ut salvaret, evidentissime expositum est : quod de hinc suo explicabimus loco. Nunc autem cœptæ rei ordinem prosequar.

9. Ex Jammonensi civitate ad profectionem famulorum Christi multitudo convenit, quæ in ipso oppido putabatur consistere : tantaque difficillimi itineris laborem alacritate confecit, ut tringinta millia passuum jucundius transvolaret, quam si ad suburbanum aliquod amœnissimum ad convivia epulaturi vocarentur. Igitur Magonam pervenimus. Statim missis clericis, adventum meum Judæis nuntiavi, et ut ad ecclesiam sanctam accedere dignarentur. Poposci. Illi autem inopinatum nobis nuntium remittentes, mandaverunt ecclesiam sibi, (ne, credo, polluerentur,) ingredi die eadem non oportere : esse enim diem sabbati, cujus festivitatem suis illi actibus corrupissent. Rursum ego expetivi, ut me ad synagogam,

gogue, puisqu'il leur semblait qu'ils se souilleraient en entrant dans notre église ; nous ne voulions point les contraindre à une œuvre servile, le jour de leur sabbat. Je leur fis dire, que la discussion sur la loi ne devait avoir rien que de parfaitement honnête, qu'il ne devait s'y mêler ni troubles, ni disputes; j'ajoutai que, si leur conduite était droite et franche, et si leur excuse était simple, ils devaient nous montrer le commandement qui interdit de parler ce jour-là. Comme ils ne me répondaient à cela, que par un refus abstiné, ils finirent, poussés par la terreur que leur inspirait le lion dont il a été parlé, par se rendre à l'habitation où j'avais été reçu. Là je leur dis : Mes frères, dites-moi, je vous prie, pourquoi vous avez amoncelé ces tas de pierres, et ces armes de toutes sortes contre nous, comme contre des brigands, surtout dans une ville soumise aux lois romaines? Nous voulons vous gagner, et vous, vous voulez nous perdre. Il n'est pas juste je pense, que nous nous abordions les uns les autres dans des dispositions si différentes ; car, à ce que je vois, vous êtes altérés de notre sang, quand nous ne le sommes, nous, que de votre salut. Un peu effrayés à ces paroles, ils essayèrent de nier le fait, et opposaient à nos discours, quand nous disions qu'il en était ainsi, le serment même. Alors pour trancher le nœu de la dispute, je m'écriai : Qu'est-il besoin de serments là où on peut s'assurer des choses par ses propres yeux? Allons donc à la synagogue et voyons avec vous si vos assertions reposent sur la vérité ou sur le mensonge.

10. Nous nous mîmes donc en chemin pour la synagogue, et nous chantions par les rues pleines d'une multitude de gens dans l'allégresse, des hymnes en l'honneur du Christ. Le psaume que chantaient les Juifs même avec un entrain étonnant était celui-ci : « Leur mémoire a péri avec éclat ; le Seigneur demeure à jamais. » (*Psal.* IX, 7.) Mais avant que nous fussions arrivés à la synagogue, quelques juives, par une disposition de la Providence, je crois, le cœur plein d'audace, se mirent à nous jeter, d'un lieu élevé, de très-grosses pierres, pour nous faire sortir de notre modération. Mais, chose étonnante à rapporter, ces pierres qui pleuvaient comme la grêle sur une foule compacte, non-seulement ne blessèrent, mais n'atteignirent même aucun des nôtres. Alors notre terrible lion, fit peu à peu, cesser la douceur de ses agneaux ; en effet, sans écouter nos cris, tous les chrétiens s'arment de pierres, et en dépit des observations de leurs pasteurs, animés par une seule pensée, par le zèle de la gloire du Christ plutôt que par la colère, ils se précipitent sur ces loups, comme des bœufs, la corne en avant. Après tout il est hors de doute que cela se passa ainsi par la permission de celui qui seul est le bon pasteur. Bref, de peur qu'il ne parût qu'il avait donné une victoire sanglante à son troupeau, personne parmi les Juifs ne fit semblant, même par ressentiment, comme cela se produit ordinairement, d'avoir même été atteint. Mais comme nous devons absolument éviter tout mensonge, il y en eut un, mais un seulement, parmi les chrétiens, qui se trouva blessé, pour avoir voulu ressembler à Acham qui avait désiré s'approprier sous Jésus, fils de Navée (*Jos.*, VII), une partie des dépouilles de l'ennemi qui étaient anathème. En effet, le serviteur d'un chrétien ayant voulu enlever un objet de la synagogue, alla au devant de la pierre qui le blessa; car un des

si mallent, opperirentur ; quando quidem ingressus ecclesiæ pollutio videretur : non utique eos a nobis in die festi sabbati ad opus servile compelli ; futurum autem honestissimum de lege conflictum, nec excitandas lites et fabulas esse miscendas ; aut si non astute certamen fugerent, et simplicem afferrent excusationem, ostenderent præceptum, quo in eo die sermonem conferre prohibitum sit. Ad hæc cum illi in omnibus contradictionem obstinatissimam retulissent, tandem illius leonis terrore compulsi, ad domum in quam hospitio accesseram, confluxerunt. Ibi ego : Quæso, inquam, fratres quare quasi adversus latrones, præsertim in civitate Romanis legibus subdita, acervos saxorum, omniaque armorum genera congregastis? Nos acquirere cupimus, vos perdere desideratis. Non est, quantum arbitror, æquum ut tam varia lite alterutrum laboremus : vos vero, ut video, sititis nostrum sanguinem, nos vero vestram salutem. Ad hæc illi paululum territi, negavere factum, nostris affirmantibus ita se habere, etiam cum jurejurando renitebantur. Tunc ego, ut nodum cœptæ contentionis abscinderem : Ubi res, inquam, oculis probari potest, juratione quid opus est? Eamus igitur ad synagogam, et utrum pro vitio an veritate vestra nitatur assertio, vobismetipsis testantibus comprobabitur.

10. Pergere igitur ad synagogam cœpimus, et hymnum Christo per plateam ex multitudine lætitiæ canebamus. Psalmus autem, quem mira jucunditate etiam a Judæorum populis decantabatur, hic fuit : « Periit memoria eorum cum strepitu, et Dominus in æternum permanet. » (*Psal.* IX.) Sed ante quam ad synagogam perveniremus, quædam Judææ mulieres (ordinatione credo Dei), audaciam præsumentes, ut scilicet nostrorum lenitas incitaretur, lapides in nos ex superiore loco immanissimos jactare cœperunt : qui mirum dictu, cum super confertissimam multitudinem grandinis instar descenderent, neminem nostrorum, non solum ictu, sed nec tactu quidem vexavere. Hic agnis suis leo ille terribilis mansuetudinem paululum abstulit : omnes si quidem reclamantibus nobis saxa corripiunt, et pastoris commonitione posthabita, cum unum potius consilium cunctis zelus potius Christi, quam ira suggereret, lupos cornibus impetendos censuerunt : quamvis hoc illius qui solus bonus pastor est, nutu factum esse nulli dubium sit. Denique ne cruentam gregi suo videretur præstitisse victoriam, nemo Judæorum se contactum saltem fuisse, ne pro invidia quidem, ut mos est, simulavit. Sane quoniam omnimodis debemus vitare mendacium, unus ex omni Christianorum numero inventus est, qui cum Achani illi similis esse vellet, qui sub Jesu Nave de anathemate spolia concupivit. (*Jos.*, VII.) Nam servus cujusdam Christiani solus, dum aliquid a synagoga diripere concupiscit, in lapidem offensionis incurrit. Quidam vero

nôtres lui lança, comme à un Juif, une pierre qui lui brisa la tête, et le fit se souvenir de celui qui est sa tête, c'est-à-dire, du Christ. La blessure était certainement dangereuse, elle le força de confesser le désir de vol qu'il avait eu, et ce châtiment détourna tous les autres de la pensée de tomber dans la même faute. Tous les Juifs ayant lâché pied, nous demeurâmes maîtres de la synagogue; mais aucun de nous non-seulement n'en emporta quoi que ce fût, mais n'eut pas même la pensé d'en rien dérober; c'est le feu qui consuma tous les ornements qui s'y trouvaient, à l'exception des livres, de l'argenterie et des quatre murs. Quant aux livres saints, nous les avons emportés, afin qu'ils ne fussent point profanés chez les Juifs; pour l'argenterie, nous la leur avons rendue, afin qu'ils ne pussent se plaindre ni de la perte qu'ils avaient faite, ni de notre pillage. La synagogue, au grand étonnement des Juifs, étant détruite, nous nous dirigeâmes vers l'église, au chant des hymnes en demandant au Seigneur de purger ces véritables antres de la perfidie, et de faire luire la lumière dans ces cœurs infidèles et ténébreux.

11. Un Juif du nom de Ruben fut choisi par le Seigneur pour être le premier né d'entre eux. En effet, d'une voix sainte et qui réjouissait tous les cœurs, il pria qu'on le déliât des entraves de la superstition judaïque. Aussitôt il est changé en Jacob primitif, et prenant le signe salutaire, il s'attache à nos pas, suit nos conseils, et reproche aux Juifs, avec nous, leur dureté et leur obstination. Il se passa trois jours, si je ne me trompe, pour les nôtres, en prières, et, pour les Juifs, dans leur perfidie. Après cela, Théodore, accompagné de la foule des siens, vint à l'endroit où l'on ne voyait plus que les murailles de la synagogue qui furent détruites plus tard, quand les Juifs eurent embrassés la foi. La foule des chrétiens se rendit également au même lieu. Là, Théodore parlant audacieusement sur la loi, tournait en ridicule tout ce qui lui était opposé et en faisait des plaisanteries. Le peuple chrétien en voyant qu'il ne pouvait triompher de lui par les paroles des hommes, invoqua le secours du ciel, tous unissant donc leurs voix s'écrièrent d'un commun accord : Théodore croyez au Christ. Par un effet admirable de la miséricorde de Dieu, on ne demandait encore que bien peu, mais déjà beaucoup plus qu'on ne demandait était accordé. Mais, que dis-je, il n'y a rien d'étonnant quand le Tout-Puissant fait un miracle. Celui qui a changé la vertu de ces cris pour les oreilles des Juifs, est le même qui a fait jadis que quatre lépreux se rendirent maîtres du camp du roi de Syrie qui assiégeait Samarie, le même qui mit la confusion dans le camp des Madianites par le moyen de Gédéon, et qui mit entre les mains de trois cents jeunes gens de son armée une victoire qui ne leur coûta aucune peine, puisqu'il disposa les choses de telle sorte que, aveuglés par la terreur, les ennemis se transpercèrent mutuellement de leurs glaives. Ainsi arriva-t-il que les cris poussés par les nôtres produisirent sur les Juifs qui les entendirent une impression bien différente des sentiments qui les faisaient pousser. En effet, tous pensèrent qu'on disait Théodore croit. Aussi persuadés que le chef de leur perfidie s'était converti au Christ, ils furent tous également saisis de crainte et de terreur là où il n'y avait pas lieu de craindre. Les femmes, les cheveux épars se mirent à courir en poussant des cris lugubres, et répétant le nom de

nostrorum quasi adversus Judæum, lapidem injecit; qui capiti ejus illisus, ut capitis sui, id est, Christi meminisset, admonuit : quod vulnus licet periculosum fuerit, tamen et illum rapinæ suæ confiteri concupiscentiam compulit, et cunctos ne similiter laberentur, præsenti terruit ultione. Igitur post quam Judæis cedentibus synagoga potiti sumus, nullus ex ea quidquam, non dico abstulit, sed nec cogitavit diripere. Omnia ejus ornamenta, exceptis libris atque argento cum ipso pariete, ignis absumpsit. Libros sanctos, ne apud Judæos injuriam paterentur, sustulimus : argentum vero, ne vel de præda nostra, vel de suo dispendio quererentur, ipsis reddidimus. Eversa itaque cunctis Judæis stupentibus synagoga, ad ecclesiam cum hymnis perreximus, et auctori victoriæ nostræ gratias referentes, effusis precibus poscebamus, ut vera perfidiæ antra Dominus expugnaret, et tenebrosorum pectorum infidelitas coargueretur a lumine.

11. Ruben quidam Judæus a Domino ut primogenitus omnium constitueretur est electus. Nam clamore sanctissimo lætificans corda multorum, absolvi se a vinculis Judaicæ superstitionis deprecabatur : statimque primitivus Jacob factus, signum salutare suscepit, et inde nostris lateribus atque consiliis inhærens, obstinatissimam cunctorum duritiem nobiscum increpat. Triduum, ni fallor, emensum est, ex quo nostri in oratione, et Judæi in perfidia perstitere. Post hæc venit Theodorus, multitudinis suæ agmine circumseptus ad locum, in quo soli synagogæ parietes, qui post hæc credentibus Judæis sunt subversi, superesse videbantur : ad quem locum Christianorum pariter multitudo convenit. Ibi Theodorus cum audacter de lege differens, omnia quæ objiciebantur irrideret atque perverteret : populus Christianus videns quod verbis superari non posset humanis, auxilium de cœlo imploravit. Omnes itaque pariter clamantes, cum summo unitæ vocis fragore dixerunt : Theodore, crede in Christum. Mira indulgentissimi Domini misericordia, adhuc parva petebantur, et majora concesserat. Imo non mirum est de Omnipotente miraculum. Ipse etenim virtutem clamoris hujus in auribus Judæorum commutavit, qui olim effecit, ut quatuor leprosi regis Syriæ, qui Samariam obsederat, castris potirentur; et qui per Gedeon Madianitarum agmina conturbavit, deditque trecentis ejus viris ingentem sine labore victoriam, efficiens per terrorem, ut mutuis hostium multitudo vulneribus prosterneretur. Ita et nunc ista vox longe aliter a circumstantibus Judæis suscepta est, quam a nostris immittebatur. Omnes enim putaverunt dictum, Theodorus credidit. Itaque existimantes principem perfidiæ suæ ad Christi fidem fuisse conversum, cuncti pariter trepidi, ubi timor non erat, terrebantur : mulieres eorum sparsis crinibus occurrentes cum ferali ululatu nomen Theodori repetitis vocibus accusabant, dicentes : O Theodore, quid fecisti?

Théodore, elles l'accusaient en ces termes : O Théodore qu'as-tu fait ? Quant aux hommes, les uns s'enfuirent dans des bois impraticables et dans le creux des rochers, les autres se précipitèrent par les ruelles de la ville, cherchant un endroit pour se cacher.

12. Pour Théodore, frappé de stupeur, il voyait s'accomplir au sein de son peuple cette parole divine : « L'impie fuit bien que personne ne le poursuive. » (*Prov.*, XXVIII.) Et pourtant on ne peut dire que personne les poursuivait, puisque c'était le terrible lion en faisant entendre son rugissement par la bouche des moines, d'un certain endroit de la synagogue, comme il avait été révélé à Théodore, qui jetait la terreur au sein de ses ennemis résistant. Théodore se tenait donc à la place où il avait ressenti en songe une si grande frayeur du lion, et comme il cherchait la cause d'une telle impression de terreur, et qu'il n'entendait que le nom de notre lion, sans voir en lui, aucune férocité, ainsi qu'on l'a supposé, il n'apercevait que les moines qui chantaient, et, abandonné de tous les siens, il cherchait à s'échapper, et regardait quelle route ses pieds devaient suivre. Le saint homme Ruben le voyant en proie à une horrible crainte, pâle et muet de terreur, se précipite vers lui, lui adresse de douces et bonnes paroles, l'engage à embrasser la foi du Christ, puis lui alléguant pour calmer sa crainte, l'exemple de la manière dont il avait lui-même embrassé la foi, il lui montre, dans cette dernière, la maison, où il s'était enfui par la crainte du lion, et semble lui causer une certaine satisfaction. Mais pour raconter tout ce qui s'est passé avec fidélité, et pour que vous qui recherchez non le charme mais la vérité du récit, vous m'écoutiez plus volontiers, je vais vous rapporter sans rien changer à la simplicité de ses paroles, les discours de Ruben lui-même. Il disait donc : Que crains-tu, seigneur Théodore ? Si tu veux être en pleine sécurité, comblé d'honneur, et de richesses, crois dans le Christ, comme j'y crois à présent moi-même. Tu es debout en ce moment, tandis que moi je suis assis avec les évêques, si tu embrasses la foi, tu seras assis à ton tour, et c'est moi qui me tiendrai debout devant toi. Théodore, accueillant ces paroles au fond de son cœur, nous dit : Je ferai ce que vous voulez, comptez sur la parole que je vous donne, mais permettez-moi auparavant d'adresser quelques mots à mon peuple, afin que, s'il est possible, je recueille, par la conversion du reste, une plus grande récompense de mon propre retour. Cette promesse fut accueillie avec le plus grand empressement par nous tous ; les uns se jettent sur lui avec transport, lui baisent la bouche et le cou, les autres le prennent dans leurs bras avec tendresse, ces derniers, lui serrent les mains, et sont heureux d'échanger quelques mots avec lui. Théodore, heureux de l'accueil que lui font les nôtres, se rend à sa demeure, pourtant il n'était pas absolument exempt de toute crainte ; car bien que, par l'engagement qu'il venait de prendre, il fût déjà entré dans la maison de Ruben, il ne laissait pas néanmoins d'éprouver quelque frayeur, parce qu'il n'était pas encore arrivé à la voisine qui le reçut, au bout de trois jours, dans son sein, et le délivra de toute espèce de crainte. Quant à nous, nous nous rendîmes à l'église en chantant des hymnes, selon la coutume. Nous bénissions le père des miséricordes et le Dieu de toute consolation qui plaçait dans notre tête une source d'eau et dans nos yeux une fontaine de larmes pour pleurer les

Viri autem, alii ad devios saltus et fixuras montium confugere, alii per ipsius oppidi angiportus discurrebant, locum in quo delitescerent, invenire cupientes.

12. Ipse Theodorus stupore perculsus divinam sententiam in plebe sua cernebat impleri : « Fugit impius nemine persequente : » (*Prov.*, XXVIII) sed tamen non nemine; persequebatur enim eos ille leo terribilis, qui de synagogæ loco, sicut Theodoro fuerat revelatum, per monachos rugitum emiserat, quo resistentes tremefecit inimicos. Stabat igitur Theodorus in loco prorsus eodem, quo ei pridem per somnium terror fuerat leonis injectus : et cum causam tantæ trepidationis inquireret, et nomen solummodo nostri leonis audiret, nullam illic sicut ferebatur, feritatem videns, tantum psallentes monachos intuebatur, et ab omni suorum multitudine destitutus, atque elabi parans, etiam ipse pedum viam prospiciebat : quem cum horribili formidine apprehensum, non solum colore vultus, verum etiam vocis officio destitutum Ruben ille sanctissimus aspexisset, propere accedit, et trementem blando sermone compellans, ad Christi fidem cohortabatur; atque ingerens ei, pro suffragio metus, suæ credulitatis exemplum, domus figuræ, ad quam pavore leonis confugeret, quodam modo satisfacere videbatur. Verum ut et nos fideliter universa narremus, et vos qui non eloquii ornatum, sed veritatem quæritis, libentius audiatis, ipsius Ruben verba inserens, nihil ex simplicitate dictorum ejus subtraham. Aiebat enim : Quid times, domine Theodore? Si vis certe securus et honoratus et dives esse, in Christum crede, sicut et ego credidi. Modo tu stas, et ego cum episcopis sedeo : si tu credideris, et tu sedebis, et ego ante te stabo. Hos sermones Theodorus alta mente suscipiens ad nos ait : Faciam quod vultis; tenete, inquit, promissionem hanc; sed permittite mihi, ut prius alloquar plebem meam, ut majorem conversionis meæ etiam ex reliquis possim habere mercedem. Hæc ejus sponsio cum inexistimabili cunctorum existimatione suscepta est : alii in eum amabiliter irruentes, os ipsius et colla mulcebant, alii eum ulnis mollibus amplectebantur, alii autem dexteram dexteræ adjungere, et sermonem conserere gestiebant. Perrexit igitur Theodorus ad atrium suum quolibet officio nostrorum lætus, tamen anxietate non penitus carens. Nam licet in domum Ruben per promissionem suam jam veniretur, ingressus tamen et tunc trepidus erat; quia nondum ad propinquam venerat, quæ eum post triduum materno suscepit sinu, et ab omni perturbatione trepidationis absolvit. Nos autem ad ecclesiam cum hymnis ex more perreximus. Benedictus est Pater misericordiarum et Deus totius consolationis, qui dedit capiti nostro aquam et oculis nostris fontem lacrymarum, ut ploraremus vulneratos populi nostri. Peractis si quidem mysteriis ecclesiam egressi, non minimam in occursum

blessures de notre peuple. Quand les mystères furent achevés, nous sortîmes de l'église et nous aperçûmes une multitude de Juifs qui venaient à notre rencontre. Tous, d'une voix unanime, demandaient à recevoir le caractère du Christ, de nos mains, tout indigne pasteur que je fusse. Retournant donc à l'église, et rendant, de tout notre cœur, grâce à Dieu, nous traçâmes à l'instant même le signe du Christ sur leurs fronts. Mais quelle langue pourrait raconter ce qui a été opéré, par la vertu du Christ, dans l'âme de ceux qui s'étaient réfugiés vers les forêts et dans les antres? D'autant plus que l'histoire de la conversion de chacun d'eux diffère de celle des autres? Mais, comme il serait aussi mal à nous de tout passer sous silence qu'il nous est impossible de tout dire, je me contenterai de rapporter ici, avec l'aide de vos prières un miracle du Christ, que nous tenons de la bouche d'hommes éprouvés et très-dignes de foi.

13. Deux des plus importants personnages parmi les Juifs, Meletius, frère de Théodore, et Innocent, qui échappa naguère au désastre des Espagnes, était venu, avec toute sa maison, s'établir dans cette île, ainsi qu'ils l'affirment eux-mêmes maintenant sur nos redoutables sacrements, s'étaient réfugiés dans un antre ou plutôt sur un rocher, en compagnie de deux autres Juifs de basse extraction qui les avaient suivis dans leur fuite. S'étant donc un peu arrêtés dans cet endroit, où ils étaient arrivés haletants de crainte et de fatigue, ils envoyèrent en éclaireurs, à la ville, les deux derniers, qui étaient plus jeunes, plus agiles et plus entreprenants, et demeurèrent seuls dans l'endroit où ils se trouvaient. Alors Meletius, prenant le premier la parole, s'écrie : Qu'ai-je donc, mon frère, que je ne puis repousser de mon esprit, ainsi que l'enseigne notre religion, un mot qui est un blasphème? Depuis que les chrétiens se sont écriés que mon frère s'est converti, un mot ne cesse de me venir à la pensée, bien que je l'ignorasse tout à fait auparavant; c'est celui-ci : Christ, en votre nom. Plus je fais d'efforts pour le chasser de mon esprit, plus il y demeure profondément et obstinément imprimé. Innocent lui répond : Ce n'est pas sans raison que cette exclamation à laquelle votre esprit n'a jamais songé et que vos lèvres n'ont jamais articulée, bien qu'elle soit très-commune chez tous les hommes, se trouve, comme vous le dites, si profondément gravée dans votre esprit; je crois que cela vient de Dieu. Cependant faites, je vous en prie, tous vos efforts; chassez toutes ces fables, et repoussez cette mauvaise pensée. Alors Meletius se mit à faire un tel bruit et à proférer tant de paroles confuses, qu'Innocent vit qu'il luttait avec son esprit, non-seulement aux traits de son visage, mais encore à tous les mouvements de son corps. Voyant qu'il ne réussissait point du tout, il lui vint à l'esprit de prononcer des mots profanes et même indécents; puis, enflant ses narines et aspirant l'air avec force, il se mit à faire un bruit inconvenant et à pousser des éclats de rire honteux; mais toutes ces folies ne réussirent point à effacer le nom du Christ de sa pensée, car le feu du salut avait déjà pénétré jusqu'à la moelle de ses os. Qu'est-ce donc que cela veut dire, frère Innocent, s'écria-t-il? toutes ces paroles produisent un effet tout contraire. Il m'est impossible d'effacer de mon esprit le nom du Christ, ni par la multitude des paroles, ni même par des blasphèmes et des expressions obscènes, car j'entends retentir

nostrum Judæorum multitudinem convenisse inspeximus. Omnes unanimiter deprecabantur, ut Christi characterem a me, licet indigno pastore, susciperent. Reversi itaque ad ecclesiam, et toto corde Domino gratias referentes, illico in frontibus eorum signum salutis impinximus. Quæ autem cum his qui ad silvas, sive ad antra confugerant, Christi virtute gesta sint, quæ lingua effabitur? præsertim cum unusquisque eorum propriam conversionis suæ habeat historiam. Sicut itaque impossibile nobis est omnia dicere; sic ingratum cuncta præterire. Quapropter unum Christi miraculum, quod tum a fidelibus probatissimisque viris comperimus, precibus vestris adjutus evolvam.

13. Duo quidam primarii Judæorum, Meletius Theodori frater, et Innocentius qui Hispaniarum cladem nuper effugiens, cum famulis suis ad hanc insulam venerat, sicut nunc ipsi etiam cum sacramentorum terribili interpositione confirmant, ad unam speluncam, vel potius rupem convenerunt, associando se duobus quibusdam Judæis humili loco ortis, qui istos communis fugæ principes legerant. Igitur cum in loco eorum trepidi anhelantesque paululum residissent; duos illos, qui ætate alacres et audaces erant, explorandi gratia ad oppidum remittentes, soli derelicti sunt ibi. Tunc prior Meletius : Quid est, inquit, frater, quod verbum, sicut docet religio nostra, blasphemum avellere a corde meo nequeo? Ex quo enim fratrem meum conversum fuisse Christianorum populus inclamavit, nihil aliud mihi in corde suggeritur, nisi hoc verbum mihi usque ad hunc diem penitus ignoratum : Christe in nomine tuo. Quanto magis pulsare hoc ab animo meo nitor, tanto violentius tenaciusque inhærescit. Ad hæc Innocentius : Non, inquit, frustra hic sermo, quem cor tuum, ut apud cunctos probatissimum est, antea nec cogitavit, nec unquam protulit, hic præsertim menti tuæ, ut asseris, tam violenter insertus est : hoc ex Deo esse arbitror. Verumtamen elabora obsecro, et fabulis his declinatis, interpellationem molestæ cogitationis expelle. Tunc Meletius ita obstrepere et confusis clamoribus personare cœpit, ut eum cum sua mente luctari, non solum nutibus vultus, sed etiam totius corporis indicio Innocentius cerneret. Quod postea quam ne parum quidem proficere intellexit, et adjecit etiam illud, ut verba quædam profana et turpia loqueretur, et nunc naribus corrugatis aerem sorbens inhonestos strepitus promeret, nunc fœtidis risibus cachinnaretur; sed hæc ab animo ejus nomen Christi exstinguere nequivit insania, quia jam cunctas ejus medullas sanitatis ignis pervaserat : Quid ergo, inquit, Innocenti frater, in contrarium verba ista vertuntur? Abolitionem mihi nominis Christi nec scurrilitate verborum, nec ipsis possum obscœni sonitus extorquere blasphemiis : aliud si quidem mihi reddi sentio, quod cordis mei auribus, quas

aux oreilles de mon cœur, que j'essaie en vain de boucher, une toute autre voix qui répète incessamment le nom du Christ dans mon âme. Innocent répond ainsi à ces paroles de Meletius : Je viens d'entendre, de mes propres oreilles, le peuple chrétien proclamer que mon frère Théodore, qui l'emporte sur moi en science et en âge, s'est converti au Christ. Se peut-il que, pressé par l'exemple de mon frère, vous abandonniez aussi la religion juive? Pourquoi donc perdons-nous davantage le temps dans cette horrible solitude? D'ailleurs, combien de temps pourrons-nous travailler, accablés comme nous le sommes par le besoin de nourriture? Quelle cause y a-t-il, pour nous, de mourir de soif, de faim et de froid? Sommes-nous réservés, par l'horrible silence de cette solitude, à ce dernier supplice que nous endurons maintenant? Est-ce que ce sont les chaînes des larrons, les glaives des barbares que nous fuyons? Est-ce qu'un peuple que nous avons vu verser des larmes sur nous est altéré de notre sang? Cherchons dans nos souvenirs, je vous prie, qui il a jamais traité avec violence parmi nous, à qui même il a jamais prodigué l'injure. Revenons à des hommes inoffensifs et que nous n'avons jamais blessés comme ennemis en aucune circonstance, et advienne ce qui plaira à Dieu. Meletius lui répondit : Frère Innocent, vous que je sais instruit, non-seulement dans le latin, mais encore dans le grec, et qui avez fait de la loi l'objet constant de vos méditations, il me semble que vous avez oublié ce mot du Seigneur par la bouche d'Ezéchiel : « C'est l'âme qui pèche qui mourra. » (*Ezech.*, XII.) Si vous avez lu cette parole, pourquoi pensez-vous que je serai entraîné, par l'exemple de mon frère Théodore, à embrasser la foi du Christ? Il a son âme et son péché, et ce péché, si je n'abandonne point le Seigneur mon Dieu, ne peut me porter préjudice. Je prends à témoin ce Dieu, qui a tiré nos pères de la terre d'Egypte, que je voudrais, si la mauvaise saison n'y mettait obstacle, me jeter dans la première barque venue, pour me réfugier dans n'importe quel pays, et que ce n'est point l'amour de mes biens ni la force des affections, dont je ferais volontiers le sacrifice, qui pourraient me retenir, je ne demande qu'une chose, c'est de n'être point forcé de renoncer au Dieu de mes pères. Mais quand vous croyez donner un bon avis en décidant que nous devons retourner à la ville, je suis étonné qu'un homme aussi prudent que vous ne pense point à ce qui doit nous arriver, si Théodore, la colonne de notre synagogue, l'homme en qui nous mettions toute notre confiance, en est arrivé à être apostat. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'aller à ma campagne, et de ne point nous montrer aux yeux des chrétiens; nous pourrons nous tenir cachés en cet endroit jusqu'à ce que nous trouvions une occasion favorable de passer à l'étranger. D'ailleurs, dans cette île, il y a dans le cœur de tous les habitants un tel sentiment de haine pour notre religion, que quiconque ne quittera point sa patrie ne saurait conserver la foi de ses pères. Pourquoi donc ne point préférer un exil volontaire quand nous ne pouvons échapper à cette peine, la chose est évidente, à cause de la haine de nos concitoyens, quand bien même nous ne le voudrions point? S'étant donc arrêtés d'un commun accord à cette pensée, ils se mettent à l'œuvre pour le voyage projeté. Mais pendant que, suivant un étroit sentier, aveuglés par les ténèbres de leur âme, ils s'écartent du chemin qu'ils suivaient sans le savoir, ils se trouvent dans des en-

frustra obstruere nitor, Christi nomen ingerere incessabili clamore non desinit. His Meletii verbis talia Innocentius retulit : Fratrem meum Theodorum doctrina, honore et ætate majorem ad Christi fidem conversum his auribus audientibus plebs Christiana testata est; poteritne fieri, ut etiam tu germani constrictus exemplo religionem Judiacam deseras? Quid ergo in hac terribili solitudine diutius tempus terimus? Quamdiu etiam inopia victus laborare poterimus? Quid causæ est, ut fame tabescamus, arescamus siti, obrigescamus algore? ad postremum, quod jam patimur, nostræ hujus solitudinis horribili teneamur silentio? Numquid latronum vincula, numquid barbarorum gladios fugimus? Numquid sanguinem nostrum plebs tanta misericors, quam pro nobis flere conspeximus, concupiscit? Recordemur, obsecro, quem unquam læserit vi nostrorum, vel saltem irrogaverit injuriam. Revertamur ad innoxios, quos in nullo læsimus inimicos; et quod Deo placuerit, fiat. Ad hæc Meletius : Ego te, inquit, Innocenti frater, quem non solum Latinis, sed etiam Græcis litteris eruditum scio, et legem jugiter meditari, oblitum reor, quod per Ezechielem prophetam Dominus ait : « Anima quæ peccaverit, ipsa morietur. » (*Ezech.*, XII.) Si enim legisti hoc, cur me fratris mei Theodori exemplo attrahi posse ad fidem Christi existimas? Habet ille animam suam, ita et peccatum suum : quod quidem peccatum mihi, si Dominum Deum non relinquo, non nocebit. Testor autem illum qui eduxit patres nostros de terra Ægypti, me, si hyemis violentia non obesset, abrepto quocumque navigio ad quaslibet terras solum velle migrare : nec me possessionum amor, nec affectuum caritas detineret, quorum facilis mihi jactura est; tantum ne Deum patrum meorum negare compellar. Quod autem consilio inutili ad civitatem remeandum decernis : miror te prudentissimum virum non animo prævidere quid de nobis futurum censeas, si Theodorus columna synagogæ nostræ, in quo omnem fiduciam reponebamus, apostatare compulsus est. Hoc ergo sanius est, ut eamus ad agrum meum, nec nos ultra Christianorum oculis ingeramus. Possumus enim illic interim delitescere, donec opportuno tempore ad peregrina emigremus. Quando quidem in hac insula ita apud cunctos odium nostræ religionis increvit, ut qui patriam non reliquerit, fidem patrum tenere non possit. Cur itaque non voluntarium suscipiamus exilium, ad quod, sicut res indicat, odiis civium, etiamsi nolumus, destinandi sumus? Hoc igitur consilio utriusque sententia confirmata, laborem destinati itineris arripiunt. Sed dum per angustissimum ingrediuntur callem, cogitationum tenebris lucem occæcantibus oculorum, ipsum quem inscii sequebantur, tramitem perdiderunt, et in locis desertis atque inviis remansere. Cum autem scinderentur sentibus ac vepribus lacerarentur, post quam cor-

droits déserts et impraticables. Déchirés par les ronces et mis en lambeaux par les épines, après s'être mis le corps dans un état affreux par de larges blessures, ils tombèrent d'abord dans une telle anxiété, puis dans un si grand désespoir et une telle frayeur, qu'ils se trouvèrent contraints d'avouer qu'ils recevaient là de Dieu le juste châtiment de leur incrédulité. Invoquant donc le nom du Christ, qu'ils repoussaient auparavant, quand il se présentait de lui-même à leur esprit, ils reprirent, les jambes en sang, une route qui, contre leur gré et leur intention, les ramena à la ville. Y étant arrivés malgré eux et tremblants de crainte, ils se mirent à s'informer de tout avec curiosité; ils apprirent que Théodore était encore juif, et que les chrétiens ne s'étaient livrés à aucune violence. Etonnés et ne pouvant croire ce qui leur était arrivé, ils dirigent leurs pas vers la demeure de Théodore; ce dernier, prenant à peine le temps de finir son repas, les reçoit et leur demande aussitôt pourquoi ils s'étaient séparés de lui et éloignés de la ville. Il se sentit bien plus porté à rire qu'à s'étonner, en apprenant toute leur histoire.

14. Trois jours après, Théodore se disposant à adresser la parole à son peuple pour l'engager à embrasser la foi du Christ, rencontra une troupe de Juifs qui venaient d'eux-mêmes confesser le Christ; car il n'y avait presque personne parmi eux qui n'attestât publiquement qu'il avait senti la puissance du Christ. En effet, d'abord, dans leur conseil, un jeune homme, parent de Théodore, du nom de Galiléen, afin que, comme on l'a dit, le mystère de ce qui se passait fût en rapport jusqu'à la fin avec les noms, se mit à dire à haute voix, dans un sentiment de violente aversion : Je vous prends tous à témoin que je ne puis être dans les pays appartenant aux Juifs, puisque j'y rencontre avec moi des chrétiens dont la haine, si je veux demeurer Juif, me mettra peut-être à mort. Voulant donc mettre mes jours à l'abri du péril, je me décide à aller à l'église pour éviter ainsi la mort qui m'est préparée. Galiléen disait vrai à son insu, quand, en attendant qu'il pût prendre la fuite, il s'exprimait ainsi et expliquait de la sorte sa conversion, sans penser aucunement à la mort du siècle futur. Il avait à peine fini de parler ainsi, que vint à passer un homme honorable, appelé Cécilien, qui tenait le premier rang, non-seulement parmi les Juifs, mais encore dans la ville tout entière, au point qu'il en est encore maintenant le défenseur. Il s'écria que Galiléen avait le même motif que lui de craindre un même sort. Ces mots donnèrent tant de courage au jeune Galiléen, que, en présence de tout le monde, il partit comme un trait pour recevoir, en guise de talisman, le signe de notre Galiléen, et solliciter de notre humilité la faveur de porter désormais son nom. Quant à Cécilien, comme il était le père des Juifs, il consulta son frère Florin, vieillard qui, comme lui, était le conseiller des Juifs, puis s'adressa en ces termes, comme je l'ai su plus tard, à la synagogue : Pour moi, dit-il, qui suis le premier en honneur, dans la synagogue, après Théodore, ce n'est point à la manière du jeune Galiléen que je viens, poussé par la crainte, prendre conseil de tout le monde et parler devant vous; mais je viens plutôt vous exhorter et vous engager à quitter le sentier de l'erreur, afin, si c'est possible, de courir tous ensemble vers la foi de l'Eglise. Mais, dans l'hypothèse où une force aussi grande ne vous porterait point vers le Christ, pour moi et pour mon frère Florin,

pus suum longis fœdavere vulneribus, ad tantam primo quidem anxietatem, deinde etiam ad desperationem atque formidinem venere, ut compellerentur fateri, se ea judicio Dei justo ob incredulitatem perpeti. Igitur nomen Christi, quod ante se ultro ingerens repellebant, laceratis jam cruribus, invocantes, semitam quæ eos contra voluntatem ac propositum suum ad oppidum retraxit, corripuerunt. Sed cum ad civitatem inviti ac trepidi pervenissent, curiosius omnia percunctantes, audierunt Theodorum etiam nunc Judæum esse, nec ullam, sicut existimaverant, populi Christiani pertulisse violentiam. Stupentes autem, et quod ipsis acciderat non credentes, ad domum Theodori iter dirigunt : ubi cum eos jam pene exacto prandio ille excepisset, illico inquirit causam, cur a se et a civitate abscessissent; universumque ordinem gestæ rei, magis cum risu, quam cum admiratione cognoscit.

14. Post triduum Theodorus, cum concionari ad plebem suam, eosque ad fidem Christi provocare disponeret, ultro se offerentium ad confessionem Judæorum etiam seditionem pertulit. Nemo enim eorum ferme erat, qui non se palam sensisse Christi potentiam contestaretur. Nam primo in concilio eorum adolescens quidam ipsius Theodori consobrinus, nomine Galilæus, (ut congruum, sicut dictum est, nominibus mysterium gestæ rei usque ad finem deduceretur,) cum ingenti invidia proclamare hoc cœpit : Contestor, inquit, vos omnes me Judæorum esse non posse in pos session; si quidem in ea Christianos consortes habeo, quorum odiis, si in Judaismo perseverare voluero, forsitan perimendus sum. Ego igitur vitæ meæ periculo consulens, ad ecclesiam jam pergam, ut necem quæ mihi paratur effugiam. Hæc Galilæus, cum ad tempus fugæ se pararet, quasi ut causas conversionis suæ reddidisse videretur, de futuri sæculi morte tunc nihil cogitans, veritatem inscius loquebatur. Huic sermoni, pene præterieus vir honestus, et non solum inter Judæos, verum etiam in civitaque usque adeo præcipuus, ut etiam nunc defensor civitatis electus sit, Cæcilianus, vera Galilæum dicere, seque similem habere causam, similia formidare attestabatur. Quibus verbis tantam supra memorato juveni adjecit confidentiam, ut in conspectu omnium cursu rapidissimo ad percipiendum fidei bravium ad Galilæi nostri convolaret auxilium, et ab humilitate nostra, ut ejus deinde nomine censeretur, expeteret. Cæcilianus autem cum esset Judæorum pater, habito cum Florino fratre suo æque Judæorum patre seniore consilio, hujusmodi, sicut agnovimus, verbis synagogam adorsus est : Ego, inquit, cum sim in honore synagogæ post Theodorum primus, non sicut juvenis Galilæus, cunctos quasi trepidus consulo, contestorque; sed potius adhortor atque commoneo, denuntians ut errore pravi itineris derelicto, si fieri potest, omnes pariter ad fidem Ecclesiasticam concurramus.

si nous ne pouvons vous faire violence et vous contraindre d'accepter malgré vous un tel salut, du moins, abandonnant, avec toute notre maison, les déceptions d'une religion que nous sommes hors d'état de soutenir, nous allons nous inscrire au nombre des chrétiens et partager leur foi. Ils n'auraient certainement pas pu vous convaincre, ni vous, mon frère Théodore, qui semblez plus habile que les autres, ni le reste des Juifs, s'ils n'avaient eu en partage la vérité, qui ne peut être vaincue. C'est en ce sens que Cécilien parla à son peuple, et le même jour, avec les sentiments d'une joie ineffable, nous reçûmes dans la foi du Christ beaucoup d'autres Juifs qui se présentèrent avec lui.

15. Le ciel fit aussi alors des miracles que je suis bien indigne de rapporter, et que pourtant je n'ose passer sous silence. Vers la septième heure du jour, nous commençâmes la célébration de la messe du Seigneur, car la plus grande partie de la journée s'était passée pendant que nous exhortions les Juifs qui se rendaient à la foi du Christ, et que nous inscrivions leurs noms, car nous les portions sur un registre, et le peuple, rassasié par tant de joies, avait oublié sa nourriture corporelle. Pendant que tout le peuple réuni attendait la messe dans l'église latine, située un peu hors de la ville, dans un endroit à l'écart et dans laquelle reposent des reliques du martyr saint Etienne qu'on y a placées depuis peu de temps. Deux moines que le Seigneur avait choisis d'avance, pour être les témoins de ces merveilles, étaient couchés sur l'herbe, dans un champ qui s'étend en face des portes de l'église. Un homme honorable, appelé Julien, qui se rendait à l'église avec un autre habitant de la ville, allait passer près d'eux, quand sur la réponse de l'un des moines, il fut troublé à la vue d'un signe admirable qui s'offrait à lui et poussa un cri confus. Revenu à lui, il étendit la main et montra ce qu'il voyait et qu'il ne pouvait exprimer. C'était un globe brillant de lumière, à peu près aussi gros qu'un homme et assez semblable à une sorte de de vase qu'on appelle vulgairement jarre. Il avait un tel éclat et brillait tellement qu'il semblait au religieux qui l'avait vu le premier, comme nous l'avons appris de sa propre bouche, que c'était le soleil qui tombait. Ce globe, ainsi qu'il leur semblait, paraissait descendre lentement au delà de la basilique où tout ce peuple était assemblé avec nous; ils le crurent si peu éloigné, que ce même religieux pénétré de frayeur, se précipitait en toute hâte, pensant qu'il était tombé derrière la basilique. Mais retenu par l'autre religieux, il ralentit le pas, car ce second religieux qui avait vu la même chose, assurait non pas avec une certitude parfaite, mais par conjecture, qu'il était tombé beaucoup plus loin. Quelques juives, parmi lesquelles était la femme de ce valet dont nous avons parlé plus haut, qui regardaient de leur chambre, dirent qu'elles avaient vu la même chose, et prétendaient aussi que ce globe avait paru tomber sur la basilique. Mais cette vision était-elle un ange ou saint Etienne, on ne sait. Le même jour, vers la même heure, c'est-à-dire vers les quatre heures, un peu avant que ce phénomène parût, une grêle très-fine, que les habitants du pays appellent Albigistine, dans leur patois, tomba en abondance, mais non point partout. Plusieurs de ceux qui en avaient été frappés le long de la route,

Quod si vos ad Christum tanta virtus non attrahit; ego certe et Florinus frater meus, sicut recusantibus vobis tantam salutem vim inferre non possumus, ita nos cum universa domo nostra religionis hujus, quam astruere non valemus, ludibria deserentes, Christianorum numero fideique sociabimur : qui nunquam utique innumerabilibus Scripturarum testimoniis, non solum te, frater Theodore, qui peritior reliquis videris, sed etiam cunctos convincerent, nisi veritatem, quæ vinci non potest, sectarentur. Tali Cæcilianum sensu plebem suam affatum comperimus, multosque Judæorum eadem die ad fidem Christi cum ipso concurrentes cum ineffabili exultatione suscepimus.

15. Prodigia sane quæ de cœlo tunc facta sunt, sicut eloqui digne non valeam, silere non audeo. Hora circiter septima missam Dominicam solemniter cœpimus celebrare. Nam dum nos advenientes ad Christi fidem Judæos vel exhortamur, vel annotamus, (si quidem nomina eorum scripsimus,) populus autem tanti gaudii epulis saginatus carnalium non meminisset escarum, pars diei major excurrerat. Cum igitur in ecclesia, quæ paululum a civitate sequestri in loco sita est, in qua sancti Martyris Stephani nuper reconditæ reliquiæ conquiescunt, nobiscum pariter plebs universa Missam opperiebatur; duo quidem monachi, quos Dominus testes suorum miraculorum præelegit, in campo qui ante fores ecclesiæ protenditur, in herbis accubabant. Vir autem honoratus Julius nomine, cum alio quodam de civitate ecclesiam petens, cum per ipsos præterire cœpisset, respondente uno ex monachis, viso mirabili signo conturbatus, confusum emisit clamorem; conversusque ad se, protensa manu, quæ verbo explicare non poterat, quid videret ostendit. Erat globus quidam candidissimi luminis, proceritate sui staturam quasi hominis adæquans, instar vasculorum quæ vulgo Orcæ appellantur; tantæ vero claritatis et fulgoris, ut visum fuit, quod fratri qui id prior notavit, sicut ipso referente cognovimus, sol decidere videretur. Hoc sicut istis visum est, quasi trans basilicam, in qua universus nobiscum populus consederat, lento lapsu demittebatur : verum ita propinquum putavere, ut se idem frater stupore percitus cursu præriperet, existimans id post basilicam decidisse. Sed ab illo retractus fratre gressum inhibuit : ille enim ita quidem etiam sibi visum, tamen longius fuisse, non quasi certus, sed ut æstimans astruebat. Mulieres autem quædam tunc Judææ, inter quas matrona Meletii illius, cujus supra mentio habita est, de cœnaculo perspicientes ita sibi idipsum visum affirmabant, quasi supra basilicam decidisset. Verum hoc utrum Angelus, an ipse Stephanus, quod visum est, fuerit, incertum est. Eadem diei hora circiter quarta, id est, paulo ante quam hoc signum demonstraretur, grando minutissima, quam incolæ insulæ illius gentili sermone Albigistinum vocant, non usquequaque copiosa defluxit. Hæc, cum odor ex ea mellis

s'apercevant qu'elle répandait une odeur de miel, y goûtèrent et la trouvèrent plus douce que le miel. Aussi beaucoup de personnes sages, en voyant le même jour les enfants d'Israël sortir de l'Egypte de leur perfidie et délivrés de leur servitude, comparaient ces faits aux miracles que nous lisons dans l'Exode (*Exod.*, XVI), et pensèrent que le miracle de la manne se renouvelait pour ce peuple qui, regardant Dieu de l'œil d'un cœur ouvert à la foi, méritait le nom de véritable Israël. Les mêmes personnes pensèrent que la colonne de feu qui avait précédé leurs pères dans le désert, leur était également apparue, pour indiquer aussi la route à leurs fils, tirés par une verge de fer de la véritable Egypte et de la fournaise, ainsi qu'il est écrit. (*Exod.*, XIII.) Et en effet, comme on le voit en lisant l'Exode, il y a une grande similitude entre ces prodiges; car ce que nous croyions avoir été de la grêle, ressemblait à des grains de coriandre et rappelait le goût du miel; et le globe qui était apparu avait manifestement l'aspect de la colonne de feu. On sait que ces deux prodiges furent vus en même temps par les chrétiens de Jammone; en effet, ceux qui ont eu l'esprit de chercher et le goût de connaître ce que signifiait cette pluie abondante de miel, ont reconnu ce signe; et la colonne de feu s'est montrée aux yeux de ceux que le Seigneur a jugés dignes de l'apercevoir. On peut comprendre par là que les Juifs doivent être visités dans tout l'univers par la lumière de la foi, puisque nous autres, qui sommes renfermés dans une île et confinés dans un si petit coin du monde, si je puis parler ainsi, nous l'avons vue, par la grâce du ciel, briller à nos yeux d'une splendeur si grande, que la vision de ces signes est parvenue jusqu'aux extrémités du pays que vous habitez.

16. Le jour suivant, tout le monde était dans une attente qui mettait Théodore en demeure de tenir sa promesse. Il pensait avoir de très-bonnes raisons pour retarder les vœux de tous; il disait qu'il voulait amener avec lui à l'église, sa femme qu'il avait laissée dans l'île Majorque, de peur que si elle apprenait que son mari s'était converti sans son consentement, elle ne se buttât, comme cela a lieu ordinairement, dans sa perfidie, et cédât aux instances de sa mère, en particulier, qui vivait encore, et que, détournée du bon chemin par ses conseils, elle ne se séparât de son mari par sentiment de religion. Théodore avait exposé ces raisons aux chrétiens, et les leur avait fait goûter; mais les Juifs qui s'étaient convertis, protestèrent avec la plus grande énergie; aussi tout délai étant mis de côté, Théodore se jeta avec empressement dans le sein d'une mère qui se tenait à sa portée, ainsi qu'il l'avait vu en songe. Derrière lui, comme si tout obstacle venait de disparaître, toute la synagogue se rendit à l'église. C'est quelque chose d'étonnant à dire, comment les docteurs de la loi mosaïque crurent sans aucune dispute de mots et sans aucun combat sur le terrain des Ecritures. A la seule demande qui leur était faite s'ils voulaient recevoir la foi du Christ, ils déclaraient qu'ils croyaient en Jésus-Christ et qu'ils voulaient devenir chrétiens. Un vieillard, âgé de cent deux ans, dit-on, qu'il avait passés au sein de sa perfidie, sans même échanger trois mots avec nous, transporté de joie à la pensée de la vie éternelle, nous déclara qu'il désirait, à la fin de ses jours, revenir à une enfance spirituelle, par la foi du Christ, et nous pré-

fragrare cœpisset, a multis quos per viam verberaverat degustata, dulcior melle comperta est. Multi itaque sapientes, cum eadem die filios Israel ab Ægypto perfidiæ suæ atque a servitute egressos viderent, hæc quæ facta sunt, signis illis quæ in Exodo legimus comparabant (*Exod.*, XVI), ut huic populo, qui Deum credulo corde intuens verum etiam Israelis nomen meruit, manna crederent innovari. Columnam quoque ignis, quæ patres in eremo præcedebat, ut etiam filiis a vera Ægypto atque fornace, sicut scriptum est, ferrea egressis (*Exod.*, XIII), ducatum præberet ad vitam, ostensam fuisse existimarunt. Et re vera, sicut lectione Exodi attestatur, similitudo signorum minime discrepat. Nam et illud quod nivem fuisse credidimus, semen coriandri minuti adæquabat, mellis saporem ferebat; et hoc quod apparuit, columnæ igneæ speciem habuisse manifestum est. Utrumque autem signum etiam Jammonæ consistentibus fratribus revelatum fuisse cognoscimus. Nam et pluviam mellis multi, quibus intellectus requirendi et pergustus agnoscendi datus est, probavere : et columna candidissimi illius luminis multorum, quos dignos Dominus judicavit, se ingessit aspectibus. Unde intelligi datur, Judæos per universum orbem fidei lumine, visitandos : quoniam quidem nobis, qui in hac insula atque in hoc parvulo, ut ita dixerim, orbe consistimus, tantus cœlestis gratiæ splendor illuxit, ut usque ad extremos terræ vestræ terminos signorum visio perveniret.

16. Sequenti igitur die summa omnium expectatio, ut Theodorus sponsioni suæ satisfaceret, admonebat : qui cum justis, quantum videbatur, allegationibus cunctorum vota crederet differenda, dicens matronam prius suam, quam in Majoricensi reliquisset insula, huc se velle deducere; ne forte si absque consensu suo virum suum conversum fuisse agnovisset, sicut solet, pertinax perfidia esset; persuasione matris præcipue suæ, quæ adhuc supererat, et consiliis dementata, et a conjugio viri religione discederet. Cum hæc Theodorus Christianis jam acquiescentibus propalasset; Judæis, qui conversi fuerant, acerrima commotione resistentibus, amputata dilationis mora, ad matris propinquæ sinum festinus ipse, ut in somnis viderat, convolavit. Post quem omnis, tanquam remoto obice, ad Ecclesiam synagoga confluxit. Mirum dictu, inveterati illius legis doctores, sine ulla altercatione verborum, sine ullo Scripturarum certamine crediderunt : tantum percunctati, an vellent fidem Christi suscipere, credere se in Christo et Christianos fieri cupere profitebantur. Centum quidam et duos, ut asserunt, ætatis atque perfidiæ suæ habens annos, sine trium commutatione verborum, spe futuræ vitæ alacer decrepitus, optare se ut in fine temporum suorum per fidem Christi ad spiritualem reverteretur infantiam,

senta ses membres déjà consumés par l'âge, à régénérer au plus vite par le baptême.

17. Il y eut des Juifs qui avaient en passant abordé dans cette île, et attendaient un temps favorable pour mettre à la voile, et qui, ce moment venu, aimèrent mieux croire. Le Christ souffrit, pour étendre la gloire de sa vertu, qu'il y eût trois femmes seulement, mais des plus distinguées parmi les Juifs, qui persévérassent dans la perfidie pendant quelque temps. L'une d'elle était Arthémisie, fille de Lectorius, qui dernièrement encore était gouverneur de cette province, et qui maintenant est comte; émue à la nouvelle de la conversion de Mélétius, elle abandonna le domicile conjugal avec une seule amie, sa nourrice et quelques servantes et, sans être arrêtée par la pensée de la faiblesse de ses sens, elle s'enfuit dans une caverne située dans un endroit un peu écarté, bien que ce fût dans un vignoble. Il se trouvait dans cette vigne un pressoir nouvellement construit, et un grand bassin également neuf, qui semblaient en quelque façon être l'image du peuple qui croit, car nous croyons et voyons que tous ces gens n'ont point reçu le vin nouveau du Nouveau Testament, comme des outres vieilles, mais comme des outres neuves. La dame étant donc demeurée deux jours à l'endroit où elle s'était retirée, offensée et inexorable, ordonna, à l'aube du troisième jour, à sa servante d'aller puiser de l'eau. En s'apercevant que cette eau avait le goût et l'odeur du miel, elle se mit d'abord à adresser des reproches à la servante, et lui demanda avec colère, pourquoi elle avait mis du miel dans la cruche à l'eau, et, pour la confondre elle va elle-même au bassin et y puise, dans le creux de sa main; mais elle trouve que l'eau dont elle se servait depuis deux jours, avait pris le goût du miel le plus doux. Appelant donc toutes ses femmes, elle les prie de goûter de cette eau, dans la pensée que peut-être ce n'était qu'un faux goût qui, dans sa bouche, lui faisait éprouver la douceur du miel. Toutes en goûtèrent et ressentirent une telle impression de douceur, que c'était à croire qu'elles avaient bu non de l'eau mêlée de miel, mais du miel pur au lieu d'eau dont il avait l'apparence. Frappées d'étonnement, elles se préparaient à revenir à la ville, et, dans leurs recherches curieuses, elles trouvèrent que la rosée même répandue sur les plantes avait un goût tout pareil. La dame en question courant donc en toute hâte à la ville, rapporta ces faits à son mari, et, par lui les fit connaître à tous les autres habitants, et aussitôt, sans plus faire d'opposition, elle embrassa la foi du Christ. Mais le même jour où la femme de Mélétius se vit contrainte de faire disparaître du miel l'amertume de son incrédulité, oui, dis-je, le même jour où cette fille d'Israël, qui se trouvait dans une sorte de désert, sentit les eaux de cet antique lac Mara devenir douces par le bois de la Croix qui avait été jeté dedans, toute l'église exhala une odeur si merveilleuse et si véritablement céleste, que presque tous les frères sentirent la présence du Saint-Esprit, que nous avions déjà, bien qu'en petit nombre, sentie quelques jours auparavant. Mais ce qui sembla bien étonnant à tout le monde, c'est que pendant le même temps, bien que le ciel demeurât presque constamment serein, il tomba des pluies très-abondantes : la pluie précédait d'un peu les Juifs qui venaient à la foi du Christ. Si bien que remarquant ce fait, nous disions, entre nous, en riant : Il pleut, signe de con-

nobisque putrefacta jam senio membra, ut quantocyus per baptismum regeneraretur, ingessit.

17. Fuerunt quidam Judæi, qui prætereuntes illuc appulsi, opportunitatem temporis atque ventorum aucupabantur : qui navigandi concessa opportunitate credere maluerunt. Tres igitur tantum feminas, sed nobilissimas Judæorum, ad virtutis suæ gloriam dilatandam in duritie perfidiæ suæ Christus permanere aliquantulum passus est. Arthemisia si quidem, Lectorii, qui nuper hanc provinciam rexit, et nunc Comes esse dicitur, filia, conjugis Meletii conversione commota, cum una ferme amica et nutrice et paucis ancillis domum viri sui deserens, ad quamdam speluncam, licet in vinea, tamen remotiore paululum loco sita, oblita femineæ infirmitatis evasit. Erat in ea parvum novumque torcular, lacusque novus factus figuram quodam modo gerere credentis populi videbatur. Non enim istos sicut utres veteres, sed sicut novos lacus mustum Novi Testamenti recepisse, et credimus et videmus. In eo igitur loco cum per biduum matrona a viro suo offensa inexorabilis permansisset; ut primum tertia dies illuxit, famulæ aquam haurire imperavit : quam cum odore et sapore mellis dulcedinem referre sensisset, primo quidem ministræ succensere cœpit, et cur in eodem urceo mel injecisset, indignans inquirebat. Postquam autem, ut quasi negantem convinceret, ad lacum pergit; de quo paululum concavis manibus hauriens, reperit aquam, qua per biduum usa fuerat, in mellis suavissimi versam dulcedinem. Advocans itaque cunctas quæ aderant, ut gustarent rogat, ne forte fallax sapor in faucibus tantum ipsius suavitatem mentiretur. Omnes gustantes mira oblectatione affectæ sunt, ut non aquam mellis sapore delibutam, sed mel sincerissimum, solum aquæ similitudinem censerent. Stupore igitur percitæ, dum ad civitatem reverti parant, curiosius agentes, etiam rorem qui in herbis plurimis erat, degustatum similem repererunt. Pergens itaque ad civitatem matrona memorata, hæc marito detulit, et per eum omnibus indicavit : statimque ad Christi fidem sine reluctatione consensit. Verum eadem die qua Meletii uxor amaritudinem incredulitatis abjicere ex melle compulsa est, eadem, inquam, die qua memorata filia Israel quasi in deserto posita illum antiquum Mara lacum injecto Crucis ligno obdulcescere persensit (*Exod.*, xv), ita mirifico vereque cœlesti omnis ecclesia odore fragravit, ut præsentiam Spiritus sancti, quam et ante jam aliquoties, sed paucissimi senseramus, fraternitas pene universa sentiret : et mirum cunctis illud fuit, quod per eosdem dies, serena propemodum jugiter permanente creberrimi imbres demittebantur, et paulatim venientes ad fidem Christi Judæos pluvia præcedebat : ita ut hoc animadvertentes, vulgo inter nos et quasi jucunlariter diceremus : Ecce jam pluit, scitote quoscumque Judæos ad Christi

version de quelques Juifs à la foi du Christ. Chose étonnante, pendant que nous parlions ainsi, les Juifs frappaient à la porte de la foi : d'ailleurs ce n'est point sans raison, car il est dit : « Le Seigneur a séparé pour son héritage, une pluie volontaire. » (*Psal.* LXVII, 10.) Les femmes qui refusaient de courir à l'odeur des parfums du Christ, se tenaient sur les hauteurs.

18. La femme de l'Innocent dont nous avons parlé plus haut, avec tous ses enfants, une veuve vénérable, au dire de tout le monde, en voyant la conversion d'un autre Innocent, mari de sa sœur, s'embarqua; non-seulement, nous ne mîmes aucun obstacle à son départ, mais nous lui conseillâmes même de prendre ce parti, parce qu'elle et sa famille ne se laissaient incliner à la foi en Jésus-Christ, ni par les paroles, ni par les miracles. La femme du second Innocent fit la sourde oreille pendant presque quatre jours entiers aux paroles de salut que nous lui adressions. Rejetant toute médecine, elle était accablée du mal incurable de l'incrédulité, et entendait, sans en être émue, les menaces comme les prières mêlées de larmes de son mari. A la prière d'Innocent, presque toute la communauté chrétienne se rendit à la maison où il habitait, avec un grand chagrin dans l'âme en voyant qu'une femme faisait seule obstacle à une joie complète, car sa sœur passait déjà pour manifestement chrétienne. Après avoir longtemps multiplié, sans succès, à ses oreilles devenues sourdes, de vaines paroles, nous recourûmes à l'auxiliaire bien connu de la prière, et nous déposâmes, aux pieds de la miséricorde du ciel, les vœux que repoussait l'impiété d'une femme. La troupe de notre chef Jésus se fatigua donc contre Amalech, notre ennemi, près de trois heures, dans un combat d'hymnes et de prières. Nous perdions presque toute espérance, il faut l'avouer, et nous songions à la retraite, mais réunissant toutes nos forces, nous prescrivîmes de nouveau à toute l'assistance de prier, puis prosternés à terre, nous pleurâmes pendant longtemps, et au moment où le peuple répondait Amen, à la fin de la prière, cette femme s'écria qu'elle a la foi et qu'elle veut être chrétienne. En la voyant arrachée aussi aux liens du démon, nous reprîmes pleins de joie le chemin de nos demeures.

19. Le lendemain, c'est-à-dire le huitième jour depuis notre arrivée de Jammone, nous résolûmes de retourner chez nous, le cœur rempli de joie de la victoire que nous avions remportée. Déjà nous faisions nos préparatifs de départ et nous quittions la ville, quand le Seigneur nous donna, comme viatique, la seule joie qui semblait nous manquer. En effet, la veuve alliée d'Innocent, dont il a été parlé plus haut, revenant de la mer, se précipite tout à coup à mes pieds et demande avec larmes le secours de notre foi. Pourquoi, lui dis-je, ô femme, avez-vous eu la pensée de quitter vos frères avec une pareille légèreté ? Elle me répondit : Jonas, le prophète, n'a-t-il pas également voulu s'enfuir de la face du Seigneur, et pourtant, il finit, bien que malgré lui, par faire sa volonté. (*Jonas*, I.) Accueillez donc, non-seulement moi, mais accueillez aussi ces orphelines et nourrissez-les pour le Christ. Et en même temps que toute en larmes, elle me parlait ainsi d'un ton de voix qui faisait pitié, elle me présentait en pleurant ses deux petites filles. Qui aurait pu retenir des larmes de joie alors ? A qui la grandeur de son allégresse ne fit-elle verser des pleurs ? Je reçus, à bras ouverts, cette brebis, la dernière de

fidem accessuros. Mirum dictu, frequenter dum adhuc talia loqueremur, a quibusdam Judæis fidei janua pulsabatur : nec immerito, sicut scriptum est : « Pluviam voluntariam segregabit hæreditati suæ Dominus. » (*Psal.* LXVII.) Desuper erant feminæ, quæ in odorem unguentorum Christi currere recusabant.

18. Innocentii illius, cujus supra fecimus mentionem, matrona cum prole sua, venerabilis, sicut fama est, vidua, illico ut Innocentium sororis conjugem conversum esse conspexit, navim conscendit, non solum permittentibus, sed etiam suadentibus nobis; quia ad fidem Christi nec verbis, nec miraculis flecterentur. Uxor autem Innocentii per quatuor fere dies verbum salutis, quod ingerebamus, obduratis auribus recipiebat. Hæc cum omnem respuens medicinam, insanabili incredulitatis valetudine opprimeretur, nullisque Innocentii conjugis vel minis, vel precibus, vel lacrymis moveri posset; universa, Innocentio rogante, ad domum in qua habitabat, fraternitatis multitudo convenit, habens magnum dolorem animi, quod tantæ lætitiæ plenitudini una mulier obsisteret, quia jam soror ejus manifeste putabatur. Cum igitur diu cassa verba surdis auribus ingerentes nihil profecissemus, ad cognitum orationis præsidium convolavimus, precesque quas humana repellebat impietas, ad cœlestem misericordiam vertimus. Itaque usque in horam tertiam ferme hymnorum et orationum prœliis adversus Amalech hostem Jesu ducis nostri sudavit exercitus. (*Exod.*, XVII.) Inde cum jam pene quod fatendum est, desperantes abscessionem moliremur, resumptis rursum viribus orationem cunctis indiximus, soloque strati diu flevimus; et cum in consummatione orationis Amen populus acclamasset, et illa credere se et Christianam fieri velle subjunxit. Nos itaque, hac etiam a diaboli laqueis eruta, læti ad habitacula nostra perrexîmus.

19. Sequenti, id est, octava demum die, qua veneramus Jammona, remeare statuimus, optima præclaræ victoriæ gaudia reportantes. Sed cum jam in procinctu itineris constituti, civitate digrederemur, Dominus populo suo, quasi pro viatico, gaudium quod solum deesse videbatur, adjecit. Affinis si quidem Innocentii illa vidua de pelago reducta est, quæ subito se meis genibus advolvens, fidei nostræ auxilium cum lacrymis deprecabatur. Cui ego : Cur, inquam, mulier tanta animi levitate fratres tuos deserere voluisti? Ad hæc illa : Et Jona, inquit, propheta a facie Domini fugere voluit, et tamen voluntatem Dei, licet invitus, implevit. (*Jon.*, I.) Suscipe ergo, tu non solum me, sed et istas orphanas, et Christo eas nutri. Et hoc miserabiliter acclamans, duas filias suas parvulas mihi cum fletibus ingerebat. Quis non præ gaudio flevit? Cui non extorsit lacrymas lætitiæ magnitudo?

toutes, que je croyais demeurée dans l'erreur, et je la ramenai avec ses deux agneaux au bercail du Christ.

20. On peut dire que pendant les huit jours qui virent toutes ces choses s'accomplir, nous célébrâmes la fête de Pâque, même avant le commencement du Carême, puisque nous vîmes l'Eglise s'augmenter de cinq cent quarante âmes. Je ne crois pas inutile et superflu de rappeler, en finissant, car j'ai omis bien des choses à cause de la multitude de faits que j'avais à raconter, que personne dans cette nombreuse population de Jammone qui avait fait, tant de jours auparavant, le chemin de trente milles pour nous accompagner, ne fit passer cette entreprise après le soin de sa maison, ou l'approvisionnement des choses nécessaires à la vie, ou aucun sentiment de regret. Au contraire, ce qu'il y a de plus étonnant et de plus capable de nous combler de joie, c'est que la terre elle-même que les Juifs occupaient, et qui était longtemps demeurée stérile, à présent que les ronces de l'incrédulité ont été coupées, et qu'elle a reçu la semence de la parole, produit sous nos yeux des fruits nombreux de justice, au point que nous sommes remplis de joie par l'espérance de si abondantes récoltes, et par la vue des œuvres fertiles de la foi, qui pullulent là où nous avons défriché une si grande forêt de perfidie. Après avoir commencé par raser la synagogue jusque dans ses fondements, non-seulement ils achetèrent, de leur argent, les matériaux nécessaires à la construction de la basilique, mais encore ils en portèrent les pierres sur leurs propres épaules.

21. Votre Béatitude saura que toutes ces choses se sont accomplies le 2 février, par la vertu de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'espace de huit jours, après le cinquième consulat du seigneur Honorius, sous Constance, pour la seconde fois vainqueur. Si vous daignez faire bon accueil aux paroles d'un indigne pécheur, concevez le zèle du Christ contre les Juifs, mais que ce soit pour l'amour de Dieu et pour leur salut éternel. Peut-être le temps prédit par l'Apôtre, où tout Israël sera sauvé après que la plénitude des nations sera entrée dans le bercail, est-il arrivé, et peut-être le Seigneur a-t-il voulu que cette étincelle s'allumât au bout du monde pour que l'univers entier fût embrasé des feux de la charité.

Suscepi plane ovem, quam ex omni numero solam errasse putabamus; eamque cum gemino fetu ad Christi ovilia revocavi.

20. Sane per hos octo, quibus hæc gesta sunt, dies, ante initium Quadragesimæ, Paschæ a nobis celebrata est festivitas : quingentas si quidem et quadraginta animas ad Ecclesiam constat adjectas. Inane autem et supervacaneum non reor, ut cum multa propter infinitam copiam prætermisero, in fine commemorem, neminem ex tanta Jammonensis populi multitudine, qui per triginta millia passuum ante tot dies venerat, aut curam domus suæ, aut provisionem substantiæ, aut desiderii affectum huic operi prætulisse. Illud magis mirum magisque gaudendum est, quod ipsam Judaicæ plebis terram diu inertem, nunc autem recisis incredulitatis vepribus et recepto verbi semine multiplicem fructum justitiæ germinare conspicimus; ita ut nobis in spe tantorum novalium gaudeamus, unde insignem perfidiæ eruimus silvam, illic fertilissima fidei opera pullulare. Primum enim ipsa synagogæ fundamenta evertere, deinde ad novam basilicam construendam non solum impendia conferunt, sed etiam humeris saxa comportant.

21. Hæc beatitudo vestra die quarto Nonarum Februalium virtute Domini nostri Jesu Christi arrepta, octo diebus ab eodem consummata esse cognoscat, post consulatum domini Honorii undecimum, et Constantio iterum victore. Quamobrem si indigni et peccatoris verbum dignanter admittitis, zelum Christi adversum Judæos, sed propter Deum eorumdemque perpetuam salutem, suscipite. Forsitan enim jam illud prædictum ab Apostolo venit tempus, ut plenitudine gentium ingressa omnis Israel salvus fiat. Et fortasse hanc ab extremo terræ scintillam voluit Dominus excitari, ut universus orbis terrarum caritatis flagret incendio.

AVERTISSEMENT SUR LES LIVRES SUIVANTS

On ne sait de quel auteur sont les deux livres suivants *Sur les miracles du saint martyr Etienne*. Le nom de l'évêque Evodius, à qui les éditeurs de Louvain attribuent ces livres, ne se trouve point dans l'édition de Jean Vlimmérius, qui est antérieure à celle de Louvain, ni dans un vieil exemplaire de Fleury. L'auteur de ces livres dit, dans le prologue, qu'il les a écrits à la re-

ADMONITIO IN SUBSEQUENTES LIBROS

Incerti auctoris sunt, qui subsequuntur *de Miraculis sancti Stephani Martyris* libris duo, neque Evodii episcopi Uzalensis nomen, cui inscripti a Lovaniensibus fuerunt, præferebant in ante edito Joannis Vlimmerii codice, neque in vetere libro Floriacensi. Evodii jussu compositos testatur auctor in prologo, seque

commandation d'Evodius, et il montre qu'il n'est pas lui-même Evodius dans les chapitres VI et XIII du premier livre, ainsi qu'à la fin du second. Aussi lorsque dans le résumé placé après le prologue, en tête du récit, il est dit que « c'est par Evodius que ces miracles ont été portés à la connaissance du siècle dans l'église d'Uzales, » ce n'est point de l'auteur du livre, de celui qui l'a écrit, mais de celui qui l'a conseillé et approuvé qu'il s'agit, c'est-à-dire d'Evodius, qui le fit composer et lire au peuple. On ne sait si Augustin avait cet ouvrage sous les yeux quand, au moment de raconter un miracle consigné à la fin du premier de ces deux livres il dit, dans son sermon CCCXXIII, n. 3 : « Informez-vous du grand nombre de miracles qui se sont faits à Uzales, où Evodius, mon ami, est évêque, et vous l'apprendrez. Sans parler de tous les autres, je me contenterai de vous en rapporter un qui s'y est opéré, afin que vous voyiez combien la présence de la majesté divine se fait sentir en cet endroit. »

etiam ipse ab eodem Evodio episcopo diversum indicat in 6 ac 13 capite libri primi et in fine libri secundi. Proinde in argumento quod Operi post finitum prologum affigitur, quando miracula hæc dicuntur « mandata quoque notitiæ fidelium ab Evodio in Ecclesia Uzali, » his verbis non auctor scriptorque Operis, sed suasor et approbator qui scribi legique jusserit, Evodius significatur. Nescimus autem an Opus istud habuerit præ oculis Augustinus, quando descriptum hic in libri primi fine miraculum narraturus in sermone CCCXXIII, n. 3, dicebat : « Apud Uzalim, ubi est episcopus frater meus Evodius, quanta miracula ibi fiant quærite, et invenietis. Prætermissis autem aliis, indico vobis unum quod ibi factum est, ut videatis quanta sit ibi præsentia majestatis. »

DEUX LIVRES

SUR LES MIRACLES DE SAINT ÉTIENNE

PROLOGUE

Le saint ange Raphaël daignant nous exhorter à nous bien garder de tenir secrètes, et plutôt à révéler au grand jour les œuvres de Dieu dans l'intérêt de sa gloire, quand il nous dit : « Il est bon de tenir caché le secret du roi, mais il y a de l'honneur à découvrir et à publier les œuvres de Dieu, » (*Tob.*, XII, 7) attendu que si c'est le propre de l'infidélité de ne pas ajouter foi aux choses connues, c'est également celui de l'envie de ne point vouloir prêcher pour l'édification des autres ce qui est arrivé à notre connaissance, j'ai eu à cœur, bienheureux pape Evodius, de me conformer avec zèle à vos ordres, beaucoup moins en comptant sur mes propres forces qu'en m'appuyant sur la grâce de Dieu et sur le secours de vos saintes prières, dans la pensée pieuse de raconter, au lieu de tenir renfermées dans un silence regrettable, les merveilles que le Christ a daigné et daigne encore opérer parmi nous, par son saint premier martyr Etienne, afin que le reste des chrétiens n'en soit point privé, et que la gloire de Dieu, qui est notre ami, retentisse aux oreilles de nos frères. Je ne chercherai pas à les enfler en quelque sorte par les ressources de l'imagination et de l'élocution, mais je m'efforcerai uniquement d'en rendre avec simplicité toute la vérité, selon

DE

MIRACULIS SANCTI STEPHANI

LIBRI DUO

PROLOGUS

Quoniam sanctus Raphael Angelus nos adhortari dignatur, ut opera Dei non tam in abscondito collocemus, quam potius pro Dei gloria in aperto pandamus, monens, et dicens : « Sacramentum regis bonum est abscondere, opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est : » (*Tob.*, XII, 7) quia sicut cognitis fidem non adhibere infidelitatis est, ita invidentiæ est in ædificationem aliorum nolle cognita prædicare. Propterea, beatissime papa Evodi, jussis paternitatis tuæ studiose obtemperare curavi, non tam fisus viribus meis, quam adjutus gratia Dei et sanctis orationibus tuis : ut ea quæ per patronum nostrum Stephanum primum Martyrem suum operatus est apud nos Christus, et adhuc operari dignatur, non malivola taciturnitate supprimere, quo cæteri fraudarentur; sed magis pia devotione narrare, quo amici Dei gloria fraternis auribus intimetur : nec ingenio et lingua aliqua quasi exaggerare prævalentes; sed ipsarum rerum

que Dieu m'en fera la grâce, et mon récit ne recherchera pas tant à se parer de la pompe du langage qu'à éviter le vernis du mensonge. Aussi, partout où le sujet le demandera, je ne rougirai point de rapporter avec simplicité les propres paroles des acteurs, telles qu'ils les auront dites. En effet, les hommes de bien et religieux aiment mieux la vérité, quelque barbares que soient les termes dans lesquels elle est exprimée, que le mensonge orné des expressions les plus choisies et les plus polies. Bien certainement, personne ne s'imaginera que nous avons entrepris ce récit dans la pensée d'ajouter quoi que ce soit à la la gloire du bienheureux martyr, puisque, ni le silence ne saurait la diminuer, ni les paroles l'augmenter. Les miracles n'ont aucun besoin du secours de la langue humaine ; ils font eux-mêmes retentir de toutes parts la trompette de la renommée ; mais nous nous proposons de montrer notre dévouement à l'édification de nos frères pour en recevoir avec humilité la récompense, et craignons en même temps cette parole terrible du Seigneur : « Si vous vous taisez, les pierres parleront. » (*Luc*, XIX, 40.) Je prie tous ceux qui voudront bien lire, avec piété et religion, ces lignes, de daigner se souvenir toujours, dans leurs saintes prières, du dernier des pécheurs qui les a écrites au nom du Seigneur, et de ne point se choquer s'ils trouvent quelques endroits de notre récit écrits en style un peu rustique, mais plutôt de se complaire dans ces passages comme étant l'expression de la vérité.

LIVRE PREMIER

Récit des œuvres que Dieu a produites, sous les yeux des hommes, par le vénérable mérite du bienheureux protomartyr Etienne, et qui ont été portées à la connaissance des fidèles par Evodius dans l'église d'Uzales, dont ce très-digne prélat était évêque, en même temps que Aurèle Augustin était le dispensateur de l'héritage du Seigneur à Hippone.

CHAPITRE PREMIER.

Ampoule pleine de sang montrée en songe à une servante de Dieu.

A une époque où il ne pouvait encore exister le moindre bruit qu'un jour les reliques de monseigneur saint Etienne, premier martyr du Christ, seraient apportées au milieu de nous, malgré notre indignité, car rien ne pouvait nous faire penser ou même soupçonner qu'il en serait ainsi, ce glorieux martyr, devançant les temps, commença à se révéler à quelques âmes parmi nous. En effet, un jour qu'il était prononcé quelque part un sermon sur ces saintes reliques, par des hommes qui les avaient, à notre insu, reçues d'Orient, une sainte femme, une servante de Dieu, qui se trouvait là et entendit ce sermon, ne crut pas facilement à ce qui lui était dit, comme cela a coutume d'arriver, et se mit à dire en elle-même : Qui sait si ce sont les vraies reliques des martyrs? Dès la nuit suivante, elle vit en songe une ampoule

veritatem, prout Deus donaverit, fideliter explicare cupientes, ut ipsa nostra narratio non tam verborum pompam audeat quærere, sed potius mendaciorum fucum studeat declinare; ita ut ubicumque res postulaverit, ipsorum quoque hominum verba, sicut ab eis dicta sunt, simpliciter ponere non debeamus erubescere. Magis enim placent bonis ac religiosis quæcumque dicuntur vera, etiam vitiosis verbis, quam falsa politis et ornatis verbis. Sane non ob hoc nos quispiam arbitretur voluisse ista narrare, quasi aliquid nos gloriæ beato Martyri videamur præstare : quando quidem illi nec tacendo demere, nec loquendo quidquam possumus conferre. Ipsa quippe virtutum miracula nullo humanæ linguæ præconio indigent, jam ubique personantem exserunt tubam : sed tantum nostram devotionem ad fratrum ædificationem pro recipienda obedientiæ mercede cum humilitate volumus demonstrare, metuentes quoque quod ab ipso Domino legimus terribiliter dictum esse : « Si vos tacebitis, lapides clamabunt. » (*Luc.*, XIX, 40.) Quæso autem vos omnes, quotquot hæc audire vel legere pie ac religiose volueritis, ut hujus peccatoris ultimi, qui hoc in nomine Domini scripsi, semper in sanctis orationibus vestris meminisse dignemini : et si quid a nobis rusticiter profertur, non indignemini; sed tantum, quia veraciter dicitur, delectemini.

LIBER PRIMUS

Textus divinorum operum, quæ ostensa sunt per beati protomartyris Stephani venerabile meritum, mandata quoque notitiæ fidelium ab Evodio in Ecclesia Uzali, cujus urbis pontificatum administrabat sacerdos dignissimus; Aurelio tunc temporis Augustino apud Hipponem Dominicæ sationis dispensatore constituto.

CAPUT PRIMUM.

De ampulla sanguinis famulæ Dei per somnium ostensa.

Cum igitur adhuc nullus saltem rumor esse potuisset, quo ad nos indignos Domini sancti Stephani in martyrio primi Confessoris Christi reliquiæ venturæ essent, non enim hoc fieri posse aut in cogitatione habebamus, aut suspicari poteramus; ecce ex anteriori tempore cœpit idem gloriosus quibusdam apud nos sanctis animis se ipsum revelare. Nam cum quodam loco vel die sermo supradictarum reliquiarum ab his servis Dei fieret, qui easdem sibimet de Orientis partibus missas nobis nescientibus habebant, adfuit in sermone quædam etiam mulier sacra famula Dei, quæ ubi hoc audivit, ut evenire adsolet, non facile credidit, et apud semetipsam tacite dicere cœpit : Et quis scit si vere Martyrum sunt reliquiæ? Statim autem sequenti nocte per somnium am-

qui renfermait des traces de sang, et des espèces d'épis qui semblaient des os. Un prêtre tenait cette ampoule à la main, et, en présence de cette femme, dit à un moine de ses parents : Voulez-vous savoir comment il est prouvé que ce sont les reliques des saints? En parlant ainsi, il lui plaça l'ampoule sur le visage, et à l'instant même il se mit à lancer des flammes ardentes par les yeux et par les oreilles. Daignez écouter comment cela prouve que c'étaient des reliques. Un prêtre de Dieu, le jour de la manifestation de ces reliques, tenait dans ses mains une ampoule semblable à celle qui était apparue en songe à la servante de Dieu, et le doute qu'elle avait eu la première, les faits montrèrent que d'autres l'avaient après elle. Quant au feu que l'ampoule alluma dans les yeux et les oreilles du moine, que signifiait-il autre chose, sinon que la prédication des saintes reliques, en arrivant à la connaissance des moines, devait enflammer tout le corps de l'Eglise du feu de la lumière divine par le moyen de l'ouïe et de la vue, en sorte que tous pourraient dire : « Nous avons vu les choses que nous avons entendues? » (*Ps.* XLVII, 9.) Ce détail même d'un prêtre, qui apparut et plaça sur le visage du moine l'ampoule qui lance des flammes, n'est pas inutile. Ce fut en effet un prêtre qui, nouvellement arrivé d'Orient, plaça comme une sorte d'ampoule devant les yeux des serviteurs de Dieu. La parole de ses discours, sur les reliques qu'il avait vues dans ces contrées, alluma le feu sacré de la foi. Je voudrais à présent en venir à des miracles de notre patron saint Etienne, plus évidents et plus manifestes que celui-là, si je n'avais encore à raconter à Votre Sainteté une autre vision qui se rapporte, je trouve, au sujet dont il s'agit. Je vous prie de daigner l'écouter avec patience; ce ne sera point, je pense, sans quelque fruit.

CHAPITRE II.

Saint Etienne apparaît à une vierge.

Une autre sainte femme, une vierge, eut un songe où il lui semblait qu'elle allait dans un endroit situé dans le faubourg de la ville, où se trouvent depuis longtemps les reliques de Félix et de Gennade. Mais elle ne s'y rendait point par le chemin qu'on suit ordinairement pour y aller; elle prenait un sentier un peu détourné et sinueux. Dans ce chemin, elle aperçoit une foule immense de peuple qui s'avançait en grande pompe, plein de joie, en chantant et en tenant à la main des cierges et des flambeaux. En tête du cortége, elle aperçut un jeune homme vêtu de blanc, que la foule accompagnait, et autour de qui elle ne cessait de répéter ce cri : Confesseur du Christ! Confesseur du Christ! Conduit à l'église et placé au pupitre, le jeune homme étend les bras et dit à la foule : Vous avez à présent un martyr. On est étonné de voir combien la vérité des faits répondit à cette vision. « Un jour viendra, dit le Seigneur, que je répandrai mon esprit sur toute chair; vos fils et vos filles prophétiseront, vos vieillards auront des songes et vos jeunes gens des visions; je répandrai aussi alors mon esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes, et je ferai ensuite paraître des prodiges en haut dans le ciel et en bas sur la terre. » (*Joël*, II, 28 et 29.) Aussi, ceux qui étaient alors dans le lieu où reposaient les martyrs, disent-ils qu'une étoile leur

pulla quædam eidem demonstratur intra se habens sanguinis quamdam aspersionem et aristarum quasi ossium significationem : quam Presbyter quidam manu tenens germano ejus Monacho illa præsente locutus est dicens : Vis scire quomodo Martyrum probentur reliquiæ? Quo dicto ampullam ejus ori injecit, et mox flamma (*a*) ignis per aures ejus atque oculos evomi cœpit. Hoc quomodo res ipsa manifestata sit dignanter accipite. Ampullam sicut oculis suis vidit ancilla Dei in somnii revelatione, sic inter manus suas accepit postea sacerdos Dei in ipsius rei manifestatione; et quod illa quamdam dubitationem prius in se habuit, eamdem nunc in quibusdam res ipsa declaravit. Quod deinde ignis per ampullam aures atque oculos comprehendit, quid aliud tunc præsignavit, nisi quod prædicatio sanctarum reliquiarum perveniens ad os Monachorum, unum corpus Ecclesiæ per auditum atque visum claritatis Dei igne succendit, ut omnes merito dicerent : « Sicut audivimus, ita et vidimus? » (*Psal.* XLVII, 9.) Nec quod ille Presbyter apparuit, qui ad os Monachi ampullam applicuit, quæ ignem emisit, inane fuit. Is enim erat qui nuper ex Oriente rediens, et de sanctis reliquiis quas illic viderat, in ore servorum Dei verbum ponens, quasi ampullam admovit, et sancto igne succendit. Sed jam vellem ad evidentiora et manifestiora patroni Stephani transire miracula, nisi ad rem pertinere existimarem, alteram adhuc Sanctitati vestræ proferre visionem. Quam peto ut patienter, et sicut arbitror, non infructuose, audire dignemini.

CAPUT II.

Ubi virgini sanctus Stephanus apparuit.

Alia autem virgo sacra ad locum antiquorum Martyrum in suburbio civitatis constitutorum, qui Felix et Gennadius nuncupantur, videbatur sibi iter facere per somnium, non ea via qua de civitate compendio pergi adsolet, sed aliquantulum devia et flexuosa. Per hanc videt adventare innumeros populos gaudentes sane atque psallentes, et cereos et luminaria cum grandi celebritate gestantes, et quasi quemdam candidatum parvulum comitantes, eique iteraris vocibus inclamantes : Confessor Christi, confessor Christi. Quem cum ad ecclesiam perduxissent, atque supra pulpitum elevassent, videt eumdem parvulum subito manus extendisse, et ore proximo populis dixisse : Ecce habetis Martyrem. Mirabile dictu est, quanta hujus quoque visionis veritas consecuta est. Nec immerito olim per Prophetam divina voce prædictum est : « Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et dabo de Spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri et filiæ vestræ, et juvenes visiones videbunt, et senes somnia somniabunt : et super servos meos et ancillas meas effundam de Spiritu meo : et dabo signa in

(*a*) Sic Floriacensis Ms. At editi, *flamma sanguinis*.

apparut en cet endroit. A présent, si vous le voulez bien, je vais vous montrer le fruit de la seconde vision. Quarante jours environ depuis cette révélation, on avait recueilli les saintes reliques dans l'endroit où reposaient nos saints martyrs, et vers lequel il avait semblé à la jeune fille qu'elle se dirigeait; après avoir célébré les mystères des fidèles, on en revenait au son des instruments de musique et au chant des cantiques d'une foule immense de peuple, et on regagnait la ville par le chemin que la jeune fille avait vu en songe; le saint évêque, assis sur un char, portait les saintes reliques dans son sein, et rappelait le jeune homme vêtu de blanc que la jeune fille avait vu. On pouvait en effet, dans ce qu'on a du corps du martyr, reconnaître les restes d'un jeune confesseur du Christ. Doutez-vous qu'il fût jeune? Mais n'était-ce point un enfant pour l'innocence, un timide jeune homme pour l'humilité? Et l'hymne qui retentissait sur les lèvres de tout ce peuple, ce : « Béni celui qui vient au nom du Seigneur, » (*Ps.* CXVII, 26) quel sens avait-elle, quand ces mille voix en répétaient les accents, sinon celui des paroles mêmes que la jeune fille entendit dans sa vision : Confesseur du Christ! Confesseur du Christ? Enfin, on portait une multitude de cierges et de flambeaux, comme la jeune fille l'avait vu, et l'église où nous entrâmes est précisément celle qu'elle avait vue en songe. Il ne reste plus qu'un détail de la vision, c'est que la jeune fille avait vu ce confesseur placé au pupitre et l'avait entendu dire au peuple, les bras étendus : Vous avez maintenant un martyr. Or, veuillez apprendre comment, par une disposition de la Providence divine, ce point encore s'est accompli en son temps. En effet, le jour même où les reliques de saint Etienne entrèrent dans l'église, à l'heure des lectures canoniques, on donna connaissance, du haut du pupitre, à l'église entière, avec une grande faveur, d'une lettre qui nous était adressée par un saint évêque de Minorque, nommé Sévère, et dans laquelle se trouvaient relatées toutes les merveilles que la présence des saintes reliques du glorieux Etienne avait opérées dans cette île pour le salut de tous les Juifs qui s'y trouvaient, et qui embrassèrent la foi. Voilà comment saint Etienne lui-même semblait, par le récit de toutes les merveilles opérées par lui, étendre les bras et dire à la foule des fidèles transportée de joie et d'allégresse : Maintenant vous avez un martyr. Mais que tout cela soit dit pour montrer en quelque sorte, aux fidèles, que ce n'est point par hasard, mais par une disposition particulière de Dieu, que les reliques de saint Etienne sont venues parmi nous, quelque grands pécheurs que nous fussions.

CHAPITRE III.

Une femme aveugle fait toucher un linge aux saintes reliques et recouvre la vue.

Arrivons maintenant comme je l'ai promis, à des miracles plus connus. Le soir du même jour, les reliques se trouvant exposées sur la chaire couverte d'un voile, dans l'abside, une femme nommée Hilaire, privée de la vue, boulangère de son état, bien connue de tout le monde, excitée par la foi en un si grand et glorieux martyr, et n'éprouvant dans son âme aucune des fluctuations du doute ou de l'incrédulité, « car dit l'apôtre saint Jacques, celui qui hé-

cœlo sursum et in terra deorsum. » (*Joel.*, II, 28.) Unde etiam stella ad locum supradictorum Martyrum, ab his qui tunc in agro fuerunt, occurrisse refertur. Nam si placet, secundæ visionis fructum incipiamus ostendere. Igitur post quadraginta ferme dies ex quo ista revelata sunt, in loco memoratorum Martyrum nostrorum, quo illa pergentem se viderat, susceptis ibi reliquiis, atque sacramentis fidelium celebratis, exinde cantantes atque psallentes cum immensæ multitudinis choris ad civitatem regredi cœpimus, per illam vero viam quæ puellæ monstrata est, portabantur sancti Episcopi gremio residentis vehiculo sanctæ reliquiæ, velut ille parvulus candidatus qui ab illa fuerat visus. In sui quippe corporis portione parvulus ille cognoscitur Confessor Christi. Dubitas an Martyr parvulus sit? Nonne propter innocentiam infantulus, propter humilitatem pusillus est? Ipse denique hymnus qui ore universi populi cantabatur, id est : « Benedictus qui venit in nomine Domini, » (*Psal.* CXVII, 26) quid aliud, dum repetita voce cantaretur, significasse intelligitur, nisi quod illa audiente dicebatur, Confessor Christi, confessor Christi? Jam vero sicut ostensum erat puellæ, ita cereis luminaribusque fulgebant. Eamdem quoque, quam illa per visionem viderat, nos etiam intravimus ecclesiam. Unum aliquid ultimum de omni visione jam restat, quod puella Confessorem illum in pulpitum levatum esse conspexerat, et extensis manibus dicentem populis audierat : Ecce habetis Martyrem. Hoc quoque qualiter impletum sit divina procuratione ad tempus dignamini accipere. Eodem namque die in quo ingressæ sunt ecclesiam beati Stephani reliquiæ, in ipso principio Canonicarum lectionum, Epistola ad nos quoque delata cujusdam sancti Episcopi, Severi nomine, Minoricensis insulæ, de pulpito in aures Ecclesiæ cum ingenti favore recitata est : quæ continebat gloriosi Stephani virtutes, quas in insula memorata per præsentiam reliquiarum suarum in salutem omnium illic credentium perfecerat Judæorum. Unde ex hac recitatione talium factorum suorum tanquam extensione manuum suarum acclamantibus et exultantibus fidelibus ipse dicere videretur : Ecce habetis Martyrem. Verum hæc dicta sint, ut commendare fratribus aliquo modo possemus, quam non utcumque et temere, sed divina dignatione ad nos quantumlibet homines peccatores sancti Stephani reliquiæ videantur pervenisse.

CAPUT III.

De muliere cæca, quæ pallam cum reliquiis contigit, et visum recepit.

Nunc ergo, sicut promisimus, ad notiora miracula veniamus. Cum igitur ejusdem diei vespere in loco Absidæ super cathedram velatam essent reliquiæ constitutæ, mulier quædam nomine Hilara oculis capta, civibus nota panaria, excitata tantæ gloriæ Martyris fide, et nulla in-

site, ressemble aux flots de la mer qui est agitée et emportée çà et là par le vent, » (*Jac.*, I, 6) cette femme, dis-je, robuste dans sa foi, fermement persuadée qu'elle allait recouvrer la vue, et enflammée de la charité qui vient de la grâce de Dieu, pria une autre pieuse femme de la prendre par la main et de la conduire à l'endroit où se trouvaient les reliques et où elle ne pouvait aller elle-même, les yeux de son corps lui refusant leur service, mais où elle était déjà arrivée en esprit guidée par les yeux de l'âme, et où elle espérait recouvrer la vue. Y étant arrivée conduite à la main par une autre, elle prit à tâton un linge posé sur les reliques et le porta aussitôt sur ses yeux; puis éclairée déjà par la lumière de la foi, elle s'éloigna mais sans avoir encore recouvré la vue. Elle ne cessait dans les prières que son cœur et sa bouche multipliaient, de mêler le nom du glorieux martyr à celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ. De retour chez elle, elle continuait encore à combattre, par une prière incessante, dans l'enceinte domestique de sa demeure, contre les ténèbres de la cécité qu'elle voulait vaincre, comme contre un autre Amalec ennemi de Jésus. (*Exod.*, XVII.) Une partie de la nuit s'était écoulée quand cette femme franchissant le seuil de sa porte, commença peu à peu à apercevoir la lumière, puis elle distingua les murailles qui se trouvaient en face et enfin put compter les pavés même de la rue. Aussitôt elle appela son fils et lui tint ce langage : Mon fils, est-ce que ces murailles que je vois ne sont pas celles du jeune fermier? Ne vois-je point là, les pierres de la route ? Son fils lui répondit : Pourquoi mentir ? Il pensait qu'elle parlait ainsi pour l'éprouver, non point parce qu'elle voyait clair. Levant donc de nouveau les yeux au ciel, elle s'écrie : Je vois, au-dessus du théâtre la lune à la moitié de son croissant. Son fils lui répond : Pourquoi feigniez-vous de ne point voir? Comme si sa mère n'avait jamais été aveugle auparavant, et eût seulement fait semblant de l'être. Il ne faut point s'étonner si l'homme animal ne pouvait point encore percevoir les choses de l'esprit de Dieu (I *Cor.*, II, 14); il ignorait qu'il avait été prédit autrefois que : « Alors les yeux des aveugles s'ouvriraient. » (*Isaie*, XXXV, 6.) Mais elle qui n'avait pas fait semblant d'être aveugle, ainsi que son fils le pensait, mais qui se rendait compte qu'elle venait de recouvrer la vue, comme c'était en effet, rendait des actions de grâces à l'ami du Christ, parce que ce n'était pas en vain qu'elle avait chanté : « C'est vous, Seigneur, qui allumez ma lampe, ô mon Dieu, éclairez mes ténèbres, » (*Ps.* XXVII, 32) et encore : « Vous m'avez éclairée d'une manière admirable, ô mon Dieu, du haut des montagnes éternelles ; » (*Ps.* LXXV, 5) puisqu'elle avait été si bien exaucée et éclairée, du haut de ces montagnes éternelles. Le lendemain, elle alla seule, sans autre guide que la lumière de ses yeux, à l'église, en disant les louanges de Dieu et de l'ami de Dieu, et raconta aux fidèles qui la félicitaient et qui étaient émerveillés, le miracle qui s'était opéré en elle. Tel est à notre connaissance le premier qui s'accomplit parmi nous, à l'arrivée des saintes reliques.

credulitatis fluctuans dubitatione : « Qui enim hæsitat, inquit apostolus Jacobus, æstimabitur tempestati maris, quæ a vento movetur et circumfertur : » (*Jac.*, I, 6) hæc itaque in fide roborata, et in spe percipiendi luminis confirmata, ac divinæ gratiæ amore inflammata, ad locum ubi erant reliquiæ, quo ipsa per se impedientibus carnis oculis corpore appropinquare non poterat, sed lucentibus oculis cordis spiritu jam pervenerat; rogavit quamdam feminam religiosam, ut sibi manum daret, et se illuc duceret, unde lucem se recepturam esse confideret. Quo cum alienæ manus auxilio deducta fuisset, pallam super reliquias positam manu errabunda comprehendit, statimque suis utrisque luminibus applicavit; atque exinde nondum quidem corpore illuminata, sed jam luce fidei irradiata discessit. Nam gloriosi Martyris nomen nunc ore, nunc corde precando, etiam Christum Dominum non reticebat. Quæ cum domum suam fuisset reducta, intra ipsos quoque domesticos parietes ad evincendas cæcitatis tenebras, quasi adversus Amalec hostem (*a*) Jesu (*Exod.*, XVII), continuata oratione pugnabat. Parum aliquid noctis transierat, cum ecce mulier ostii sui limen egressa, paulatim cœpit lumen recipere, ita ut parietes contra positos aspiceret, et silices plateæ visu discerneret. Statimque filium suum appellavit, atque his verbis allo-qui cœpit : Fili, nonne isti parietes de domo infantis (*b*) villici sunt? Ecce et silices de platea. Et dixit ei filius suus : Ut quid mentiris? putans quod illa tentando id diceret, non videndo. Iterum levans oculos ad cœlum : Ecce video, inquit, et lunam super theatrum adhuc dimidiam. Dixitque ei filius suus : Quare te faciebas non videre? quasi nunquam antea mater ejus cæca fuisset, sed potius cæcitatem finxisset. (*c*) Nec mirum si animalis homo nondum perciperet quæ sunt Spiritus Dei (I *Cor.*, I, 14), ignorans quod olim prædictum esset : « Tunc aperientur oculi cæcorum. » (*Isa.*, XXXV, 6.) Verum illa non simulatæ pristinæ cæcitatis, ut filius putabat; sed conscia perceptæ novæ lucis, ut veritas habebat : Amico Christi gratias agebat : quoniam non frustra Deo cantaverat : « Tu illuminabis lucernam meam Domine, Deus meus illuminabis tenebras meas : » (*Psal.* XXVII, 32) et : « Illuminans tu mirabiliter a montibus æternis : » (*Psal.* LXXV, 5) quæ sic de montibus æternis exaudita sit et illuminata. Altera die mane ad ecclesiam sola nullo alio comitante, sed proprio lumine deducente, perrexit, laudes Dei et Amici Dei non abscondit, quid in se mirabiliter gestum fuisset, congratulantibus et admirantibus fidelibus enarravit. Hoc ergo primum notum est apud nos in adventu sanctarum reliquiarum.

(*a*) Editi, *adjuvante Jesu*. Abest *adjuvante* a Floriac. Ms. — (*b*) Floriac. Ms. *vilici*. — (*c*) Hic aliisque passim locis lacunas juvante Floriacensi codice explemus.

CHAPITRE IV.

Un homme, en tombant, s'était cassé la jambe, il est guéri; beaucoup d'autres obtiennent la guérison d'une foule de maladies.

A la même époque, un barbier de la ville, nommé Concord, s'était cassé la jambe en tombant. Retenu longtemps au lit, il souffrait de bien des manières ; d'un côté la pensée de sa misère, de l'autre, le souci de ses enfants qui étaient en bas âge, le tourmentaient beaucoup dans la triste position où il se trouvait placé. Une nuit, pendant son sommeil, mais celui qui veille à la garde d'Israël, qui fait le grand et le petit, et qui prend un soin égal de tous, ne dormait ni ne sommeillait, il se voit en songe conduit sur une montagne élevée, par un sentier raide et étroit d'où il n'y avait pour lui aucun moyen de revenir, aucun moyen de se sauver. Cela voulait-il dire autre chose sinon qu'il devait savoir et comprendre qu'il ne devait chercher de secours qu'en Dieu, non chez les hommes, dans ses angoisses et ses souffrances? Il raconte en effet qu'il vit apparaître, dans sa douleur et son amertume, une femme d'un extérieur vénérable, qui lui présenta une espèce de figue dont la douceur lui donnait à entendre la douceur de la grâce spirituelle. Cela lui faisant concevoir l'espérance de voir ses prières exaucées, il lui demanda la santé. Cette femme qui, évidemment était l'image de l'Eglise, lui dit : Approchez-vous de suite de saint Etienne, et il vous guérira. L'événement prouva la vérité de cette parole. En effet, comme la femme de la vision s'éloignait de lui, il se plaignait qu'elle le laissait derrière elle, et lui disait : Vous me laissez et vous vous en allez ! Il la voit alors s'approcher de saint Etienne, comme elle le lui avait promis et l'invoquer pour lui, en disant : Je vous en prie, par votre sainteté, guérissez cet homme; ayez pitié de lui, pitié de ses enfants, arrachez cet innocent à ses épreuves. Alors, il vit celui qui était prié en ces termes venir à lui en habit blanc, avec une belle figure et s'approcher du lit où il était étendu. A peine l'eût-il reconnu, qu'il s'adressa à lui tout en larmes, en ces termes, comme un malade à son médecin, un pauvre à un riche, un suppliant à un protecteur : Ami bien-aimé du Christ, prenez soin de moi, délivrez-moi de la tribulation, ayez pitié de moi, pitié de mes enfants. A peine finissait-il cette prière, que le saint l'exaucait et lui répondait : Levez-vous, vous êtes guéri. Celui-ci à cet ordre, bien que endormi de corps mais éveillé d'esprit, saute à l'instant même à bas de son lit et se met à marcher d'un pas ferme et droit et accomplit ainsi cette parole du prophète : « Le boiteux sautera comme un cerf. » (*Isaïe*, xxxv, 6.) Le lendemain matin il se lève, et va, en toute hâte, rendre ses vœux aux matyrs, à l'endroit où les reliques avaient été reçues. Pour s'y rendre, vu la longueur du chemin, il crut devoir s'aider d'un bâton. Après avoir longtemps prié en cet endroit, il y fit brûler des cierges, y laissa son bâton, et s'en retourna à pied, en portant son plus petit enfant suspendu à son cou; il alla à l'église, en rendant gloire à Dieu et à l'ami de Dieu et en multipliant les preuves de sa guérison. Après cela, on se hâta de rentrer les reliques du saint dans l'église, comme un poste de guérison, et nous nous mîmes à chanter : « O Dieu, nous avons reçu votre

CAPUT IV.

De homine qui cadens pedem fregerat, et salvus factus est; et de multis qui a variis morbis curati sunt.

Per idem tempus quidam civitatis tonsor, qui Concordius vocabatur, pedem cadendo fregerat. Is diu lecto decumbens, variis doloribus cruciabatur. Cum hinc eum paupertatis cogitatio, inde parvulorum filiorum sollicitudo in tanto casus sui mœrore positum maceraret, ecce quadam nocte, ipso quidem dormiente, sed non illo dormitante neque obdormiente qui custodit Israel, qui pusillum et magnum fecit (*Psal.* cxx, 4), et æqualiter est illi cura pro omnibus, videt per somnium perductum se in arduum quemdam et angustum cujusdam montis ascensum, unde nulla sibi esset facultas remeandi, nullus exitus evadendi. Ex quo quid aliud demonstrabatur, quam ut sciret atque intelligeret, in angustiis pressurarum suarum, non humanum, sed solius Dei deberi quærere auxilium? Namque apparuisse sibi ait quamdam reverendi visus feminam, quæ sibi sic afflicto et dolorum amaritudine repleto, speciem fici traderet, per cujus dulcedinis significationem spiritalis gratiæ perciperet suavitatem. Unde etiam fiduciam impetrandi accipiens precibus insistebat, et sanitatem ab ea petebat. At illa, quæ typum procul dubio gestabat Ecclesiæ : Modo, inquit, accede ad sanctum Stephanum, et faciet te sanum. Quod dictum facti fides est subsecuta. Nam cum illa discederet, et ipse post eam relinqui se dolens diceret : Dimittis me, et ducis te? ecce videt illam, sicut illi promiserat, ad sanctum Stephanum accedentem et pro se rogantem ac dicentem his verbis : Rogo te per sanctitatem tuam cura illum; miserere illi, miserere filiorum ejus, libera hominem innocentem de tribulatione. Tum illum qui rogabatur vidit ad se, atque ad cubiculum in quo jacebat, ingredientem amictum veste candida, specie decora. Quem mox ut agnovit, ut ægrotus medicum, egenus copiosum, supplex patronum, his verbis cum lacrymis rogabat dicens : Care Christi amice cura me, libera me de tribulatione, miserere mihi, miserere filiis meis. Vix precator verba finierat, et jam precum exauditor precibus respondebat, dicens : Surge, salvus factus es. At ille statim in sermone jubentis, tanquam qui obdormiens corpore, sed vigilans spiritu audisset, continuo de lecto exilivit, et ante lectum suum firmis gressibus incedere cœpit, ac sic verbum illud prophetiæ implevit : « Et claudus salict sicut cervus. » (*Isa.*, xxxv, 6.) Deinde mane surgit, votaque sua Martyribus, ubi eædem reliquiæ susceptæ sunt, reddere properavit. Quo propter itineris longitudinem baculo adhuc innitendum esse putavit. Ubi post quam diu oravit, cereos accendit, baculum dereliquit, atque exinde filium parvulum collo sustinens repedavit : in ecclesiam venit, et gloriam Dei atque Amici Dei sanitatis attestatione prædicavit. Post hæc reliquiis in ecclesia cum ingenti celebritate collocatis, tanquam proposita statione

miséricorde, au milieu de votre temple. » (*Ps.* XLVII, 10.) A partir de ce jour quel concours de peuple il se fit de tous les lieux en cet endroit, quelles grâces y furent et y sont encore tous les jours accordées, quels miracles on y voit éclater, que d'aveugles y recouvrent la vue, que de paralytiques y sont rendus à la santé, que de maux variés, que de souffrances diverses y sont guéries, que de morts même y ont été rappelés à la vie ! Il serait bien long, impossible même à nous, de retenir tous ces miracles dans notre mémoire, de les raconter tous en détail, ou de les confier au papier, car chacun de ces miracles est une histoire tout entière. Toutefois si nous ne pouvons les raconter tous, nous ne saurions non plus les passer tous sous silence, nous n'en choisirons que quelques-uns des plus connus, afin de ne point en inonder les oreilles et fatiguer l'attention, et pour ne pas en priver non plus ceux que ces détails peuvent charmer.

CHAPITRE V.

Une femme prie saint Etienne pour son mari : elle est exaucée.

Une femme, de Memplonitan, était incertaine si son mari, qui était parti depuis longtemps en voyage était mort ou en vie. Il s'était écoulé environ trois ans, depuis que, tourmentée par les pensées les plus diverses au sujet de l'état dans lequel elle se trouvait, cette femme voyait son esprit en suspens, et, dans son incertitude, la malheureuse ne savait quel parti prendre ; d'un côté, on lui conseillait de se remarier, de l'autre, elle n'avait en perspective que la misère, les soucis et tous les dangers auxquels la fragilité de la chair l'exposait ; puis la chasteté conjugale, la pensée de son mari et de sa réputation, sa religion enfin se présentaient à son esprit. Bref, dans l'agitation où la mettaient ces pensées qui se combattaient les unes les autres, elle reçut de quelques personnes, non sans que la divine Providence y fût pour quelque chose, le conseil de recourir à la protection du très-puissant avocat Etienne, on l'encourageait fort à le faire. Elle s'empresse donc alors d'aller se jeter, en suppliante, aux pieds de la châsse du saint; là, prosternée, elle mêle ses larmes à sa posture. Pendant qu'elle priait elle mérite d'entendre une voix lui dire : Ton mari vit encore. Revenant donc en toute hâte chez elle, elle y retrouve son mari en parfaite santé. Voilà de quelle manière la chasteté conjugale fut gardée pour l'un des deux époux, et comment on apprit par un effet admirable de la grâce divine, à quel point un ami de Dieu porte le souci d'une âme en péril.

CHAPITRE VI.

Un homme avait été écrasé sous les ruines d'une maison qui venait de s'écrouler : Sa femme, après avoir adressé une prière à saint Etienne, le retrouve vivant.

Dans le même temps, une maison de notre ville s'était écroulée et avait écrasé un homme sous ses ruines ; il s'appelait Datif. Après avoir retiré son corps de dessous les décombres, on le porta dans une maison voisine, et on lui rendait les honneurs funèbres au milieu des larmes. Cependant sa femme, accablée du malheureux sort de son mari, court se prosterner toute en larmes au pied de la châsse du

medicinæ (unde cantavimus : « Suscepimus Deus misericordiam tuam in medio templi tui, » (*Psal.* XLVII, 10) quanti ex illo die multitudinis undique concursus fieri cœpere, quanta beneficia fuerint collata, et quotidie conferantur, quanta mirac ula demonstrata, quot cæci illuminati, paralytici sanati, quanti variis morbis passionibusque curati, sed et mortui suscitati, longum est nobis et pene impossibile universa vel memoria retinere, vel sermone digerere, vel stilo mandare ; cum uumæquodque miraculum sui generis quamdam historiam habere noscatur. De quibus tamen omnibus, quæ neque explicare possumus, neque penitus reticere debemus, pauciora quæque et notiora eligimus, ut neque fastidientium aures inundemus, neque diligentium studia defraudemus.

CAPUT V.

De muliere quæ pro marito suo sanctum Stephanum invocavit, et exaudita est.

Igitur (*a*) Memplonitani loci mulier quædam diu peregrinantis mariti nec de morte certa, nec de vita secura, cum triennii ferme tempus emensum esset, quo illa diversis opinionibus de conjuge exagitata in ancipiti et dubio vitæ suæ statu fuisset collocata, fluctuabat ex incerto pendens muliebris animus, et in quod se latus ægra projiceret ignorabat, dum hinc nuptiæ suaderentur, paupertas proponeretur, sollicitudo ingereretur, fragilitas carnis insidiaretur; rursum ex alia parte castitas, maritus, fama, religio ante oculos ponerentur : tandem inter hujuscemodi sibimet repugnantium cogitationum æstus, potentissimi advocati Stephani implorare debere patrocinia, non sine divina providentia est a quibusdam instigata atque cohortata. Nam ad ejus Memoriam supplex advolavit, ibique se cum lacrymis stravit. Et dum orat audire meruit : Maritus tuus venit. Propere illa domum rediit, et maritum incolumem invenit. Ita et conjugi castitas custodita, et Amico Dei quanta fuerit animæ periclitantis cura, cognitum factum est in Dei mirabili gratia.

CAPUT VI.

De homine quem collapsa domus opresserat, cujus conjuge orante sanctum Stephanum, vivus inventus est.

Per idem tempus in nostra civitate quædam domus ruina collapsa hominem oppresserat, cui nomen Dativus est. Cujus exinde erutum corpus et ad vicinam domum translatum, funeris obsequio plangebatur. Proinde jugalis ejusdem, mariti sui tanto luctu perculsa, ad Memoriam gloriosi Stephani pro vita mariti cum lacrymis se prostratura perrexit. Ibidem dum illa aliquandiu ad aures

(*a*) Ita Floriacensis Ms. At editi : *Igitur in emblonitarna loci.* Vide infra, lib. II, c. IV.

glorieux Etienne, afin d'obtenir de lui la vie de son époux. Et là, pendant qu'elle frappe, par ses prières, à la porte des oreilles du saint et le presse de l'exaucer, tout à coup, au milieu des larmes et du deuil des assistants, qui invoquaient aussi le nom du vénérable martyr, cet homme se mit à ouvrir les yeux et à remuer le corps là où on l'avait placé, à la vue et à l'étonnement de tout le monde. Puis, quelque temps après, le même jour, il revint à la vie, et, se mettant sur son séant, il dit à celui chez qui il se trouvait : Vous êtes bien heureux, mon frère, car aujourd'hui même l'ange de Dieu est entré dans votre maison. Puis il se mit à raconter ce que son âme avait vu. Il disait donc qu'il avait été entouré d'une foule de morts dont il reconnut les uns, et dont les autres lui étaient inconnus. Puis survint un jeune homme revêtu d'une robe d'une éclatante blancheur; il était habillé en diacre. Du ton du commandement, mais avec bonté, il dit aux morts : Retirez-vous. A l'instant même la foule des morts disparut. Alors il s'approcha de lui et lui dit : Rendez ce que vous avez reçu. Comme il ne comprenait point, le jeune homme reprit une seconde fois : Rendez ce que vous avez reçu; et comme il lui renouvelait cet ordre pour la troisième fois, il lui répondit : Est-ce mon symbole que vous m'ordonnez de rendre? Le jeune diacre lui ayant dit : C'est cela même, il rendit à l'instant le symbole et ajouta : Si vous l'ordonnez, je vous rendrai aussi l'oraison dominicale. Sur un signe affirmatif du jeune diacre, il la rendit. Alors le jeune diacre lui fit sur le cœur, pendant qu'il était étendu tout de son long, un signe de croix en disant : Levez-vous, et soyez guéri. Il se leva, comme il lui était prescrit, et se trouva guéri.

Amici Dei fide pulsaret, precibus insisteret, ecce repente in conspectu plangentium funeri circumstantium et nomen venerandi Martyris invocantium, vir ejus in quo jacebat loco, aperire oculos, et corpus movere, videntibus et mirantibus omnibus qui aderant, cœpit : ac deinde post aliquantum ejusdem diei spatium emensum ad vivos rediens, et in se residens, ad illum cujus domus erat, dixit : Beatus es frater, quoniam hodie Angelus Dei domum tuam intravit. Et narrare cœpit quæ animæ suæ revelata fuissent. Dixit enim multitudine mortuorum se fuisse circumdatum, quorum alios agnovisset, alios ignorasset. Deinde quodam ingresso juvene, candida veste nitente, habitum diaconi præferente, et pietatis imperio jubente ac dicente illis mortuis : Recedite, statim illas mortuorum turbas non comparuisse. Tum illum ad se accessisse, ac sibi dixisse : Redde quod accepisti. Et se non intelligente, iterum illum repetisse : Redde quod accepisti. Sed et tertio ut redderet similiter imperatum sibi ab eo fuisse, seque respondisse : Num Symbolum jubes ut reddam? Et illo dicente : Redde, se ex ordine Symbolum reddidisse, et adjecisse : Si jubes, et Orationem Dominicam reddo : atque illo annuente reddidit. Tunc ille signo salutari cor jacenti signavit, eique dixit : Surge jam salvus. Et surgens, sicut dictum est, salvus effectus est.

(*a*) Codex Floriac. *Zurius.*

CHAPITRE VII.

Le saint empêche l'évêque de porter ses reliques ailleurs.

Dans le même temps, notre vénérable évêque se proposait de déposer, dans l'église du Promontoire, une partie des reliques du saint; l'époque de la cérémonie était même fixée. Or, voilà que trois jours environ auparavant, deux prêtres de notre église, dont l'un était d'un âge mûr et nommé Zumure, reçut avis, ainsi qu'il le rapporta lui-même plus tard, de se rendre le matin même chez l'évêque, et de lui dire de ne point mettre à exécution le projet qu'il avait conçu au sujet des reliques du saint. Ce prêtre n'ayant point tenu compte de cet avis et n'ayant pas rapporté la chose à l'évêque, il en fut amèrement repris dans une seconde vision, et reçut un soufflet sur la joue. L'autre prêtre, nommé Donat, rapporta qu'il avait vu, dans la mémoire même du saint, notre évêque debout, en face de lui, et portant dans ses mains et à son cou les sacrements dans un vêtement d'une éclatante blancheur. Lui ayant adressé à l'instant même la parole, il lui dit d'un ton de voix absolu : Déposez là ce que vous portez. Et comme un autre prêtre, qui se tenait à la gauche de l'évêque, lui disait : Mais quel autre le portera? Il lui répondit : Que vous importe, pourvu que ce que l'évêque tient en ce moment se trouve remis à sa place? Or, ce fait s'accomplit trois jours après, ainsi qu'il avait été révélé. En effet, lorsque, la veille, on disposait le char pour que l'évêque pût partir avec une portion des reliques, le bruit de ce qui se préparait s'en étant répandu dans la ville, une immense multitude de

CAPUT VII.

Ubi prohibuit sanctus episcopum, ne reliquias suas transferre præsumeret.

Eodem tempore venerabilis Episcopus noster, de ejusdem sancti reliquiis aliquam partem disposuerat in Promontoriensi ecclesia collocare. Dies etiam quo id fieret statutus erat. Ecce ante diem fere tertium, quidam Ecclesiæ nostræ Presbyteri duo, quorum unus maturioris ætatis, (*a*) Zumurus nomine, admonetur, quod ipse postmodum retulit, ut ad Episcopum mane pergeret, eique diceret, ne perficeret quod de parte reliquiarum facere disposuisset. Quod cum memoratus Presbyter negligenter habuisset, nec ad Episcopum pertulisset, secunda vice et graviter arguitur, et alapa illisa in faciem verberatur. Alium autem Presbyterum Donatum nomine retulisse, quod in ipso loco Memoriæ eumdem Episcopum nostrum viderit sibimet e diverso adstantem, et Sacramenta nivei candoris in palla manibus et collo gestantem. Quem protinus appellans, constanter dixit : Pone hic quod portas. Cumque ab alio in sinistra Episcopi stante Presbytero, sibimet, diceretur : Et quis alius portabit? Ipse respondit : Quod ad te, modo hic quod ab Episcopo portatur, loco suo reponatur? Quod sicut revelatum est, ita post diem tertium impletum est. Namque

peuple se porta vers l'église. Il s'éleva alors un grand tumulte, et des clameurs plus grandes encore; le zèle de la foi et l'amour de chacun pour l'ami de Dieu enflammaient tous les cœurs. On entoure l'évêque de rangs pressés, on le prie, on le retient et on ne le laisse aller qu'après avoir obtenu de lui la promesse, sur le saint Sacrement, qu'il ne transporterait pas la moindre parcelle des reliques hors de la ville. Cette promesse apaisa enfin la tempête soulevée, par le zèle de la foi, dans le peuple; toutes les reliques furent placées ensemble, dans l'endroit de la mémoire où déjà une partie des reliques avait été primitivement déposée. Ainsi qu'on l'a dit, il avait semblé en songe, au prêtre Donat, qu'il pressait l'évêque, qui portait les sacrements, ou plutôt les saintes reliques, de les replacer là où il les avait prises. Or, il en fut ainsi pour qu'il n'y eût point de division, d'autant plus que cela se passait dans une église qui, dans le principe, avait été usurpée par les donatistes, et qui depuis fut rendue à l'unité catholique, dont elle est restée jusqu'à ce jour la propriété. C'est même ce qui a valu à cette église le nom de Restitute.

CHAPITRE VIII.

Un aveugle touche la châsse du saint et recouvre la vue.

Le même jour, au moment où la portion des reliques tirée du monastère était portée à l'église par les mains du pontife avec grande pompe, et au doux chant des hymnes et des cantiques, un aveugle, saisissant le reliquaire d'argent où se trouvaient lesdites reliques, se mit à faire violence au royaume des cieux par la force très-grande de sa foi. Et comme il n'y a que les violents qui le ravissent (*Matth.*, XI, 12), il recouvra aussitôt la vue. Par là le Christ combla de joie l'Eglise tout entière.

CHAPITRE IX.

Deux prisonniers debarrassés de leurs fers par le glorieux Etienne.

Il y avait aussi deux hommes qui se trouvaient chargés de fers et étroitement détenus dans la prison publique. L'un d'eux, accablé de souffrances et de douleur, invoqua saint Etienne en lui demandant son précieux secours. Tout à coup, au milieu de ses larmes et de ses prières, ses chaînes se détachent de ses mains. Aussitôt il se présente de lui-même, libre de toute entrave, au gardien de la prison, et lui raconte le miracle qui vient de s'opérer. Celui-ci n'osa point le remettre dans les fers; mais rendu, par ce qui venait d'arriver, plus prudent et plus attentif, il serre l'autre prisonnier d'une manière plus forte et plus étroite : comme s'il pouvait y avoir un lien indissoluble pour la puissance divine. Il ne savait point que « la parole de Dieu n'est point liée. » (II *Tim.*, II, 9.) Cependant l'autre prisonnier, excité par la dureté des fers qui le retiennent, s'adresse à l'auteur d'un pareil miracle en termes semblables à ceux de son compagnon, et auxquels il mêle ses larmes, ainsi qu'il nous l'a dit lui-même, et mérite d'être exaucé comme lui. Délivré de la même manière de ses chaînes, il a raconté ce qui s'était passé, en confessant les œuvres de Dieu.

cum jam præcedente die vehiculum pararetur, ut cum parte reliquiarum Episcopus proficisceretur, repente hujusce rei fama per civitatem divulgata, immensa ad ecclesiam multitudo confluxit. Tumultus et clamor magnus fieri cœpit, zelus fidei et amor Amici Dei omnes accendit. Circumdatur Episcopus stipantibus turbis, rogatur, et tenetur, nec ante dimittitur, quam sacramento etiam interposito nihil se reliquiarum de civitate ablaturum esse polliceretur. Quo ita demum illa populi pro zelo fidei tempestas placaretur, simulque reliquiæ in unum congregarentur, in eodem Memoriæ loco, ubi jam pars fuerat reliquiarum primitus collocata, ibi et alia pars similiter reponeretur. Donatus presbyter per somnium sacramenta portantem Episcopum, hoc est sacratarum reliquiarum portionem gestantem compellere, sicut dictum est, videbatur, ut in loco suo reponeretur quod ab eodem reportabatur. Ideo factum credo, ne ullus divisionis locus daretur, maxime quia in Ecclesia hoc agebatur, quæ primitus a Donatistarum divisione usurpata, postea usque in hodiernum unitati Catholicæ est restituta. Unde etiam vocabulum sumpsit, ut ecclesia Restituta appellari meruerit.

CAPUT VIII.

De cæco qui capsellam reliquiarum tetigit, et visum recepit.

Sane eodem quo hæc agebantur die, cum pars ipsa reliquiarum de monasterii habitaculo prolata cum ingenti celebritatis exultatione et hymnorum choris resonantibus dulci modulatione manibus sacerdotis ad ecclesiam portaretur; ecce quidam cæcus apprehendens capsellam argenteam, in qua erat reliquiarum portio memorata, cœpit fortissima fide regno cœlorum vim facere. Et quia qui vim faciunt, diripiunt illud (*Matth.*, XI, 10), continuo lumen recepit. Unde universæ Ecclesiæ suæ Christus non modicum gaudium cumulavit.

CAPUT IX.

De duobus catenatis per gloriosum Stephanum liberatis.

Item cum quidam in custodia publica catenarum nexibus vincti districtius haberentur, eorum unus cruciatu pœnæ ac dolore compunctus, sanctum Stephanum Christi carum in auxilium invocabat. Ecce vero inter lacrymas vocesque ejulantis, subito de manibus ejus corruere catenæ. Quo facto cum præposito custodiæ solutus ultro se ipsum ingessisset, et rem tanti miraculi confessus fuisset, non est ausus custos rursum ei vincula injicere, sed plane ex hoc quasi cautior et sollicitior effectus alium pariter vinctum arctius fortiusque constrinxit : quasi divinæ potentiæ possit esse quidquam insolubile, ignorans quia « sermo Dei non est alligatus. » (II *Tim.*, II, 9.) Verum cum ille simili vinculorum asperitate compulsus ad eumdem tanti miraculi auctorem talibus, sicut socius ejus, vocibus et fletibus suppliciter exclamaret, ipse quoque exaudiri meruit, et similiter catenis resolutis opera Dei confitendo narravit.

CHAPITRE X.

Un prisonnier délivré de ses fers et guéri par les mérites de saint Etienne.

Un autre prisonnier voyait les blessures de ses fers se gonfler dans les bains publics, à la vapeur de l'eau chaude; il en ressentait la plus grande douleur. La foi lui vint d'invoquer aussi le secours de l'ami de Dieu. Tout à coup, au moment où il se rendait à la piscine, ses chaînes se détachèrent, et tous ceux qui le virent se mirent à louer le Christ et son premier confesseur Etienne.

CHAPITRE XI.

Paralytique guéri.

Un paralytique de Zarite, campagne d'Hippone, appelé Restitut, forgeron de son état, étendu depuis bien longtemps sur son lit, ne pouvait plus faire usage de ses pieds pour marcher ni de sa langue pour parler. Ayant un jour enfin entendu parler du bienheureux saint Etienne, il fit comprendre par signes, du mieux qu'il put, qu'on devait le porter à la mémoire du glorieux martyr. On le fit, et là, pendant de longues heures d'hiver, il demeura en prière malgré un froid intense sur le pavé de l'oratoire, ce qui ordinairement est bien contraire à ces sortes d'infirmités. Vers le vingtième jour, pendant la nuit, il lui sembla, en songe, qu'il voyait apparaître devant lui un jeune homme d'un aspect distingué et magnifiquement vêtu qui l'appela à lui et lui ordonna d'aller à pied au lieu où se trouvait la mémoire. A partir de ce moment, l'usage des pieds et de la langue lui revinrent un peu. Quatre mois s'étaient écoulés depuis lors, et il n'avait pas encore recouvré complétement la santé. Il songeait donc à retourner chez lui. Mais il reçut alors, à ce qu'il raconte lui-même, avis de ne point se hâter de partir et d'attendre quatre autres mois encore, après quoi il pourrait retourner chez lui sur ses pieds. C'est en effet ce qui eut lieu, au jour et à l'heure annoncés, comme la promesse lui en avait été faite; car, ainsi que notre propre conscience en est témoin, et qu'il l'a confessé lui-même, à la gloire de Dieu, il retourna chez lui sur ses pieds, et sa langue commença à articuler distinctement des mots.

CHAPITRE XII.

Homme paralysé de la langue et des jambes guéri.

Un habitant d'Utique était retenu sur son lit par une paralysie de la langue et des jambes. Sa mère se rendit avec une très-ferme foi à la mémoire du saint martyr, et, après avoir recommandé sa cause et celle de son fils à cet excellent avocat, elle emporta un peu de poussière du lieu pour se sanctifier, puis, de retour chez elle, elle en répandit sur le lit de son fils. A peine celui-ci ressent-il le bienfait de la santé qu'il se lève de son lit et non-seulement se met à marcher à l'aide de ses jambes, mais encore fait deux milles pour aller à la mémoire du martyr, en rendant intérieurement grâce au saint d'avoir re-

CAPUT X.

De reo soluto, et per meritum sancti Stephani sanato.

Alio item vincto cum in thermis publicis vapore caloris catenarum vulnera intumescerent, et gravissimum dolorem eidem concitarent, adfuit fides, ut Amici Dei opem imploraret. Qui cum ad piscinalem egressus esset, subito etiam ipsi catenæ ceciderunt, et omnes quotquot viderunt, Christum, atque ejus primum Confessorem Stephanum magnificare cœperunt.

CAPUT XI.

Ubi paralyticus meruit sanitatem.

Paralyticus territorii Hipponensis (*a*) Zaritorum, vocabulo Restitutus, faber ferrarius, per plurimum tempus lecto decumbens, non pedibus poterat incedere, non linguam in verba resolvere : tandem beati Stephani ad se fama perlata, parentes proprios nutu quo poterat hortabatur, ut ad Memoriam gloriosi Martyris portaretur. Quo facto dum ibidem hyemis multo tempore in tanta frigoris asperitate super pavimentum tesellæ jaceret in oratione, (quod utique contrarium hujusmodi infirmitatibus esse solet,) fere vigesima die per somnium noctu apparuisse sibimet indicavit quemdam juvenili forma præditum, speciosa etiam veste et habitu decorum, seque tunc ab illo accersitum, sibique esse jussum ut ad locum Memoriæ suis pedibus accederet : et ex illo cœpisse paulatim gressum et linguam ad propria officia aliquantulum revocare. Cumque quartus mensis fuisset (*b*) emensus, eo quod nondum adhuc plenam receperat sanitatem, cogitare cœpit ad propria remeare; seque tunc admonitum fuisse ait, sibique dictum esse, ne festinare vellet, sed adhuc quatuor menses expectare deberet, quo tunc domum suam propriis pedibus repedaret. Quod omnino sicut promissum est, ita die et tempore denuntiato adimpletum est. Nam sicut et nostra conscientia testis est, et ipse in gloriam Dei confessus est, et pedibus suis ad propria remeavit, et ore proprio verba distinctius pronuntiare cœpit.

CAPUT XII.

Ubi quidam paralysi linguæ et pedum liberatus est.

Quidam de civitate Uticensi paralysi pedibus et lingua implicatus lecto detinebatur. Cujus mater ad sancti Stephani Memoriam fide firmissima convolavit, secumque post quam filii sui causam optimo advocato commisit, exinde aliquid pulveris pro sanctificatione abstulit, et revertens domum filio jacenti adhibuit. Ex quo mox ille sanitatis beneficium sentiens, de lecto surrexit, et non solum pedibus suis ambulare cœpit, sed etiam per duodecim millia passuum proprio gressu ad beati Martyris Memoriam pervenit, gratias in corde suo agens, de pe-

(*a*) In ante editis deest *Zaritorum*, pro quo forte melius : *Diarrythorum*. Restituitur hic sicuti scriptum est in Floriacensi codice, in quo postea, loco *Restitutus, habetur Resti*. — (*b*) Floriacensis Ms. *fuisset exemptus, ex quo nondum*, etc.

couvré la santé de ses jambes, mais l'implorant encore pour la guérison de sa langue. Prenant donc une manche de sa tunique, car il n'avait point son mouchoir, il la lança en la retenant de la main par un bout à travers une petite ouverture de la mémoire dans l'intérieur du lieu où se trouvent les saintes reliques, puis la retirant, il l'approcha de sa bouche; peu à peu la grâce de la foi avec laquelle il se touchait la langue en dénoua les nœuds qui l'empêchaient de parler. Il répéta cela plusieurs fois, comme s'il avait puisé des remèdes salutaires dans un cellier divin pour ses membres malades, et finit par rendre la santé à sa langue desséchée, et, avec l'aide de Dieu, il recouvra l'usage de la parole. Voilà comment dans ces deux malades s'accomplit cette antique prophétie : « La langue des muets sera délivée. » (*Isa.*, xxxv, 6.)

CHAPITRE XIII.

Aveugle de Pisitane recouvrant l'usage des yeux.

Un aveugle de Pisitane, appelé Donatien, se rendit au cabinet du très-puissant médecin Etienne, et là, après avoir frappé avec foi et pitié pendant huit jours, comme par une sorte de mystérieux rapport avec la résurrection du Seigneur, qui eut lieu, il est vrai, trois jours après la passion, mais pour le quantième des jours le huitième, qui est celui qui vient après le sabbat, il recouvra la vue par la foi, comme je l'ai dit, ce même jour que le monde entier reçut, par la résurrection du Seigneur, la lumière des âmes.

Cet homme, voulant s'acquitter du vœu qu'il avait fait au saint, eut la dévotion de lui offrir une chandelle, non sans raison, puisqu'il avait recouvré la vue. L'évêque le fit venir et le pria de lui dire ce qui était arrivé et pourquoi il offrait ce présent. Il confessa en présence de toute l'église que, grâce à son archimédecin spirituel, il avait recouvré la vue de l'âme aussi bien que celle du corps.

CHAPITRE XIV.

Apparition de saint Etienne à un homme à qui on avait dit que son fils avait été tué.

Un habitant de notre cité, nommé Rusticien, avait envoyé avec un de ses hommes son propre fils à deux cents milles acheter des porcs, et lui avait remis une somme d'argent. Plusieurs jours s'écoulèrent, et ils ne revenaient point. Un de ses amis lui fit des reproches et le blâma d'avoir envoyé son fils et cet homme à une pareille distance, et lui dit qu'il avait appris que des voleurs les avaient assassinés. En entendant cela, cet homme, saisi d'un chagrin qui faisait pitié à voir, revient chez lui en pleurant et en se lamentant. Les larmes furent son unique nourriture pendant toute la journée. Cependant la nuit vint et le trouva accablé par cette sombre douleur. Tout à coup il voit en songe apparaître devant lui un beau jeune homme, qui lui rappelait le visage et la démarche de l'un des premiers et des plus honorables habitants de la ville, appelé Uzales, et qui lui dit d'un air riant : Pourquoi pleurez-vous? Il lui répon-

dum sanitate percepta, sed adhuc preces fundens de propria lingua solvenda. Proinde exuens sibi manicam tunicæ suæ, eo quod orarium non haberet, per (*a*) fenestellam Memoriæ ad interiora loca sanctarum reliquiarum manu injecta mittebat, atque inde rursum dexteram reducens ori suo admovebat, et linguam contingendo paulatim nodos loquendi, gratia fidei resolvebat. Hoc enim sæpius faciendo, tanquam salutares cibos de cœlesti assumens cellario ægrotanti suo adhibuit membro : unde arentem linguam refecit, et loquendi officium adjutus Dei gratia idoneum recepit : ac sic in utrisque illa suppleta est prophetia, per quam olim dictum est : « Et (*b*) plana erit lingua mutorum. » (*Isai.*, xxxv, 6.)

CAPUT XIII.

Ubi cæcus Pisitanus lumen recepit oculorum.

Cæcus etiam quidam Pisitanæ civitatis, cui vocabulum est Donatianus, ad stationem potentissimi medici Stephani advenit. Ibi denique pulsans fidei pietate, die octavo, tanquam Dominicæ resurrectionis sacramento, quæ facta est a die quidem passionis tertio, sed in dierum numero post sabbatum octavo, eo die, ut dixi, per fidem lumen oculorum recepit, quando lucem (*c*) mentium universus mundus per Domini Resurrectionem excepit. Qui cum vota sua cupiens sancto Martyri reddere, argenteam offerret pro sua devotione candelam, (nec immerito candelam offerebat, qui lumen receperat,) is accersitus a venerabili Episcopo, atque interrogatus ut ei diceret quid sibi præstitum esset, quare illud donum offerret, astante universa Ecclesia etiam ore confessus est, quod et corde et corpore spiritali archiatro curante illuminatus redditus est.

CAPUT XIV.

Ubi cuidam sanctus Stephanus apparuit, qui audierat filium suum a latronibus interfectum.

Ubilaneus nostræ civitatis nomine (*d*) Rusticanus, filium suum cum alio homine suo porcos mercatum connumeratis solidis miserat fere ad ducenta millia passuum : cumque complures transacti essent dies, neque illi adhuc reversi fuissent, a quodam amico suo argui et increpari cœpit, eo quod filium suum et hominem suum in tam longinquam regionem mittere voluisset, quos jam a latronibus occisos se dixit audisse. Quo audito, ille quasi miserabili luctu perculsus domum flens lugensque regressus est. Lacrymis pro cibo tota pastus est die. Interea cum sic nox eum oppressum mœroris tenebris invenisset, ecce per somnium videt sibi apparere quemdam decorum juvenem, cujusdam (*e*) honorati et primarii civitatis viri nomine Uzalensis vultum habitumque præferentem, eumque hilari facie sibi dixisse : Quid ploras? Respondisse autem se, (*f*) ut ipsius utar simplicibus ver-

(*a*) Idem Flor. Ms. *per fenestram.* — (*b*) Sic Floriac. Ms. At editi, *plena.* — (*c*) Sic Floriac. Ms. Editi vero, *gentium.* — (*d*) Floriac. Ms. *Rusticianus.* — (*e*) Ita Floriac. Ms. Editi vero : *Honorii.* — (*f*) Floriac. Ms. *Respondisse autem se supplicibus verbis, Domine,* etc.

dit, pour me servir de ses propres expressions dans toute leur simplicité : Monseigneur, n'en déplaise à votre bonté, je pleure parce que j'ai appris que mon serviteur et mon fils ont été assassinés. Le jeune homme le console en ces termes : Non, ils n'ont pas été assassinés. Mais en attendant, pour qui me prenez-vous ? dit-il. Notre homme lui répondit : Pour monseigneur Uzales. D'Uzales, oui, mais non Uzales ainsi que vous le pensez ; je suis Etienne. Vous êtes dans le chagrin à cause de votre fils et de votre serviteur ; mais sachez qu'ils sont maintenant en chemin pour revenir ici. Vous leur aviez donné vingt-cinq écus : on leur a prêté de plus vingt mille bourses. Ils ramènent quarante-quatre porcs de choix. Ils arriveront le jour de la cité de Rome, à la première heure. Or, tout se passa de la manière qu'il lui avait été révélé. Les deux hommes revinrent en effet sains et saufs avec le nombre de porcs indiqué ; le prêt qui leur avait été fait se trouva de la somme annoncée, et ils furent de retour au jour et à l'heure révélés sans aucune erreur.

CHAPITRE XV.

Un enfant encore catechumène était mort, il est rendu plein de vie à sa mère par les mérites de saint Etienne.

1. Une femme avait un enfant qui mourut n'étant que catéchumène. Cette femme le porta dans ses bras avec force larmes et des gémissements à fendre le cœur à la mémoire du glorieux Etienne, où elle le déposa privé de vie pour le recevoir, du saint, rendu à la vie. Dans sa foi et sa piété, elle frappait aux portes des oreilles de l'ami de Dieu, dans le chagrin qu'elle ressentait de perdre deux fois son enfant, une première fois en ce monde, et une seconde fois dans l'autre, puisque mort sans baptême il ne pouvait être sauvé. Au milieu des lamentations et des cris de douleur de cette mère infortunée, le souffle revient tout à coup à l'enfant et la vie lui est rendue ; on lui donne le baptême, on complète les sacrements ; mais à peine son âme est-elle délivrée des chaînes du péché qu'elle se dépouille de nouveau des liens d'une chair mortelle et s'envole, libre d'entraves, avec une extrême rapidité vers les embrassements spirituels de Dieu. Voilà comment fut donnée une grande consolation à cette mère ; elle eut le bonheur de revoir son fils rendu à son amour et le vrai salut assuré à cet enfant. Bien certainement il ne recouvra la vie, pendant un instant, que pour ne point mourir à jamais, et il ne mourut dans le temps que pour jouir de la vie éternelle.

2. Nous nous sommes bornés à ces quelques miracles, entre une multitude d'autres, de peur de fatiguer peut-être, en ce moment, ceux qui sont venus ici de lieux fort éloignés, pour la fête du martyr ; mais si nous voulions tout consigner par écrit et rapporter tous les miracles, ce qui serait bien difficile, comme nous l'avons dit plus haut, nous ferions un livre bien long. Nous pensons qu'il suffit d'avoir cité les plus remarquables et les plus notoires, ceux qui n'ont point besoin du secours de la langue de l'homme pour se faire connaître, attendu qu'ils trouvent une grande force, dans la vertu éclatante de la puissance divine. Toutefois, nous avons voulu

bis, Domine meus, per bonitatem tuam ideo ploro, quia audivi quod homo meus et filius meus occisi sunt. At ille consolans eum ait illi : Non sunt occisi. Tamen qui sum ego, ait ? Ille respondit, Dominus meus Uzalensis. Bene, ait ipse, dixisti, quia Uzalensis sum, sed non sum ipse quem putas : Ego enim sum Stephanus. Sane unde tristis es de filio tuo et homine tuo, scias quod jam huc habent redeuntes faciem. Nam dedisti illis solidos viginti quinque, insuper autem acceperunt creditam pecuniam prope viginti millia folles, et adducunt secum porcos numero quadraginta quatuor omnes electos. Venient autem die Romanorum civitatis, hora prima. Hæc itaque omnia sicut per somnium revelata sunt, ita postea re ipsa completa sunt. Namque et homines incolumes reversi sunt, et porci tot numero adducti, et summa pecuniæ creditæ eadem inventa, et dies horaque adventus illorum prædicta sine ullo prorsus errore est consecuta.

CAPUT XV.

De parvulo qui catechumenus mortuus est, et meritis sancti Stephani matri vivus restitutus est.

1. Cujusdam (*a*) mulieris filius parvulus mortuus catechumenus erat. Qui matris portatus manibus cum ingenti ejulatu et miserabili vociferatione ante ipsam Memoriam gloriosi Stephani fuit projectus, tradente illa mortuum, ut ab eo reciperet vivum. Cumque ad aures Amici Dei pulsaret fide pietatis, percussa duplici luctu orbitatis, quod et in præsenti vita filium perdidisset, et in futura, utpote sine gratia baptismi, salvum habere non posset, ecce inter diu lamentantis et vociferantis dolorem et clamorem miseræ matris, repente parvulo spiritus redditur, vita tribuitur, vox viventi conceditur. Continuo Presbyter accersitur, baptismus parvulo traditur, sacramenta complentur, atque ita a peccatorum lethali catena anima liberata, statim etiam mortalis carnis vinculo exuitur, et ad Dei spiritales amplexus summa celeritate liberata dimittitur. Ita et matri non modica consolatione concessa gaudere de (*b*) reddito filio datur, et parvulo salus vera conceditur. Qui profecto ob hoc ad modicum vitam recepit, ne in æternum moreretur : ob hoc ad tempus mori meruit, ut vita perpetua frueretur.

2. Hæc interim de multis et pene infinitis miraculis pauciora decerpsimus, ne in præsenti auditoribus propter festivitatem Martyris de longinquo advenientibus forsitan oneri esse possemus. Cæterum quod nobis difficillimum est, si omnia recordari ac recensere, ut superius dictum est, vellemus, librum prolixum faceremus. Ipsas enim notissimas clarissimasque virtutes ad prædicationem sui sibimet sufficere existimamus, quæ non indigent humanæ linguæ facultate, quoniam prævalent divinæ potentiæ perspicua veritate. Verumtamen devo-

(*a*) Miraculum istud refert Augustinus in Sermone CCCXXIII, n. 3, et Serm. CCCXXIV. — (*b*) Sic Floriac. Ms. At editi, *de redempto filio*.

montrer par un certain côté, notre zèle pour la sanctification de nos frères en Jésus-Christ, afin de pouvoir obtenir par vos prières, la récompense de l'obéissance paternelle et, avec la grâce de Dieu, la bénédiction du premier martyr du Christ, le glorieux Etienne, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui soient honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen.

LIVRE SECOND [1]

CHAPITRE PREMIER.

Avertissement sur le second livre qui doit faire suite au premier.

Votre sainteté, très-saints pères et frères, se rappelle bien avec moi que lorsque les miracles du seigneur Etienne, premier martyr du Christ, fidèlement recueillis par écrits et revêtus d'une attestation publique, étaient lus précédemment en votre présence, ce même ami de Dieu a mis, comme je le pense, le comble à votre joie, en permettant qu'après la lecture de ces œuvres et de ces opérations divines, toutes les personnes en qui ces merveilles se sont opérées, qui se trouvaient présentes à cette lecture, en fussent la preuve la plus claire et en renouvelassent le récit de leur propre bouche, rendant ainsi témoignage à notre narration et faisant de plus entrer en vous, par les yeux et les regards, la foi de la vérité. Aussi est-il arrivé que, tandis que dans le principe, les vertus de Dieu n'étaient manifestées que par la lecture et à vos oreilles, elles furent mises ouvertement sous vos yeux, en sorte que s'est accompli en vous ce mot du Prophète : « Nous avons vu comme nous avons entendu. » (*Ps.* XLVII, 9.) C'était en effet un bien grand spectacle en pareille matière ; car, à peine le lecteur avait-il terminé le récit d'un miracle, par exemple, pour commencer par le commencement, l'histoire de cette aveugle qui a recouvré la vue, que cette femme recherchée et découverte au milieu de la foule, fut amenée dans l'église, et à l'admiration générale et aux félicitations de tous, on la vit s'avancer seule, sans le compagnon et le guide habituel de ses pas, monter les degrés de l'abside, et se placer dans un lieu élevé pour être vue de tout le monde, et proclamer ainsi avec une muette éloquence, la preuve de la grâce de Dieu à son égard, par la vue rendue à ses yeux qui devenaient en quelque sorte eux-mêmes de fidèles témoins du récit qu'on avait entendu. De même pour la guérison du paralytique dont l'histoire précède celle de l'aveugle, celui qui avait été guéri de cette infirmité, poussé aussi en avant par le peuple, s'avançait sur ses propres jambes et toute l'église, en le voyant, était remplie de joie ; il donnait la preuve palpable de la vérité du récit dans ses

(1) Ce livre manque dans le manuscrit de Fleury.

tionem nostram ad ædificationem fratrum in nomine Christi ex aliqua parte exhibere voluimus, ut paternæ obedientiæ mercedem orationibus vestris recipere et gloriosi Stephani primi testis Christi benedictionem favente divina misericordia possimis impetrare : per Christum Dominum nostrum, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum, Amen.

LIBER SECUNDUS

CAPUT PRIMUM.

Allocutio de libro altero ad precedentem adjungendo.

Bene mecum recolit Sanctitas vestra, sanctissimi Patres et Fratres, quod cum in conventu nostræ hujus Uzalensis Ecclesiæ (*Redundat* cum) cum Domini Stephani primi martyris Christi miracula fideliter descripta, et publica attestatione comprobata, ante hoc tempus vobis qui adfuistis de publico recitarentur, hoc quoque plenissimæ gratulationis munus ipso Amico Dei, ut credimus, procurante dilectioni vestræ exhibitum, ut post recitationem divinorum operum atque gestorum, ipsarum etiam personarum in quibus illa mirabilia facta, quæcumque in præsenti reperiri potuerunt, demonstratio perspicua et professio propria, non solum scriptis nostris testimonium perhiberent, verum etiam oculis aspectibusque vestris fidem veritatis ingererent. Unde factum est, ut dum ipsæ virtutes Dei vestris auribus primitus per lectionem intimarentur, etiam visibus vestris (*a*) oculata fide præsentarentur, ut illud in vobis quod in Psalmo scriptum est compleretur : « Sicut audivimus, ita et vidimus. » (*Psal.* XLVII, 9.) Erat namque in tanta re cœlestis gloriæ spectaculum grande. Ubi enim pronuntiaverat lector quamlibet historiam, verbi gratia primitus de quadam cæca, postea illuminata, statim terminato sermone hæc eadem persona requisita in populo, et inventa, et in medium omnis Ecclesiæ producta, admirantibus et congratulantibus, videbatur sola jam sine ullo comite ac duce, sicut prius solebat, incedere, ipsaque etiam per se gradus absidæ conscendens, universis eminus conspicienda adstabat, et testimonium in se divinæ gratiæ, ipsorum suorum illuminatione oculorum veluti fidelium testium tacita quadam prædicatione proclamabat. Item cum de paralytico sanato multis antea cognito præcessit lectio, continuo idem qui ab ejusmodi infirmitate fuerat curatus, similiter productus e populo propriis gradiens passibus, cum totius Ecclesiæ magno gaudio cernebatur, præconia divinæ laudis quibusdam contestans palpabili-

(*a*) Vlimmerii codex, *osculata*.

membres guéris, à ceux qui refusaient de rendre gloire à Dieu. Aussi pendant que tout cela se passait ainsi et que les faits se rapportaient admirablement, dans une unité parfaite avec le récit qui en était lu, on eût pu croire, non pas qu'on racontait des choses passées, mais plutôt que l'on montrait des choses présentes. En effet ce que renfermait ce récit se trouvait aussitôt confirmé par le fait présent sous les yeux, en sorte que chaque merveille était rendue encore plus merveilleuse comme par un nouveau miracle. Quel homme eût été assez dur, assez semblable au fer, pour ne point fondre en larmes et ne point se sentir alors porté à la piété et à l'humilité ? Qui jamais a pu parler de ces merveilles en termes dignes d'elles ? On poussait des cris de jubilation en entendant la lecture de ces miracles, mais on éclatait en témoignages de joie encore bien plus grands quand on en voyait les preuves. Voilà comment, par l'ouïe et par la vue, la flamme de l'amour divin pénétrait dans le cœur de tous les hommes. Mais ne voulant point passer toutes ces choses sous silence, et désirant renouveler le souvenir de ceux qui se trouvaient présents au moment où elles se passaient et ne point faire tort à ceux dont elles étaient ignorées, considérant de plus, que tous les faits rapportés ont été recueillis et décrits sur-le-champ tels qu'ils sont arrivés, par plusieurs personnes pieuses ; j'ai voulu faire comme un second livre, pour les raconter à mon tour, avec l'aide de Dieu. Je vous rapporterai donc, mes très-chers amis, Notre-Seigneur Jésus-Christ aidant, les merveilles de notre commun patron Etienne, et vous raconterai l'histoire admirable et bien connue de tout le monde des choses accomplies à l'honneur et à la gloire de Dieu.

CHAPITRE II.

Mégétie, atteinte de paralysie, dépérissait entre les mains des médecins : elle a recours à saint Etienne et est guérie de sa double infirmité.

1. Une femme de Carthage, noble par son origine, mais plus noble encore par sa foi en Jésus-Christ, ayant nom Mégétie, se distinguait non moins par ses richesses selon Dieu que par sa fortune selon le monde. Sa mère, appelée Vitule, était chrétienne, mais son mari, son père et son beau-père étaient païens. Se trouvant grosse de quatre mois, après avoir eu des nausées, elle eut des vomissements et faisait de tels efforts, avait de tels bâillements et de tels vomissements, enfin elle tomba dans un tel malaise et un si mauvais état de santé, que la paralysie, je ne sais pour quelle cause, s'en suivit, si bien que ses dents et ses artères sortirent de leur place et qu'elle ne pouvait ni rapprocher ses mâchoires comme décrochées, ni même accomplir entièrement les mouvements les plus ordinaires du palais et de la langue pour expectorer ou pour avaler. Cette femme pieuse et réservée avait gagnée à cet état un extérieur difforme et repoussant, de plus elle avait des taches de grossesse placées de telle sorte, qu'elle ne pouvait les cacher, car elles se trouvaient sur sa figure, dont un sage a dit, le front c'est l'homme, et on ne peut le voiler sans honte. Pour les autres parties du corps, si elles sont atteintes de quelque difformité, on peut les soustraire aux regards par un moyen quelconque ; mais quand c'est le visage même, tout ce qu'on emploie pour en soustraire la laideur aux yeux, l'augmente au lieu de la déguiser. Que pouvait donc faire cette noble dame ? Cacher par un voile la

bus documentis, ipsis sanatis sui corporis integris membris. Dum hæc itaque gererentur, dumque uno eodemque tempore singulis quoque conscriptis etiam ipsæ res mirabiliter concordi unitate coirent; profecto putares non tam præterita narrari, quam potius præsentia demonstrari. Ita enim quod sermone proferebatur, statim etiam ipso præsenti opere cernebatur, ut alio quodam majori miraculo mirabiliora ipsa miracula redderentur. Quis tam durus ac ferreus non in lacrymas erupit, non ad pietatem humilitatemque defluxit? Quis unquam digno præconio loqui possit? Fiebat clamor gratulationis in auditu lectionis : rursum quoque major exultatio excitabatur in aspectu visionis: ac sic per auditum et visum penetrabat flamma divini amoris omnis tunc cor hominis. Hæc autem quia sine silentio præterire non potui, propter eorum qui illo tempore adfuerant memoriam renovandam, sive eorum quos ista latebant nequaquam scientiam defraudandam : et quia illa ipsa continuo quæ recitata sunt, statim etiam a religiosis plurimis cum clausula sua capta sunt atque descripta, idcirco ad alia quæ consecuta sunt narranda, hinc adjuvante Domino, quasi libelli secundi exordium sumpsimus. Referam igitur vobis : Charissimi, adjutorio Domini nostri Jesu Christi, adhuc Stephani patroni communis mirabilia gestæ rei multisque bene notissimam in laudem et gloriam Dei memorabilem historiam.

CAPUT II.

De Megetia quæ paralysi fuerat percussa, quæ inter medicorum manus defecerat, et currens ad sanctum Stephanum a duplici infirmitate curata est.

1. Carthaginensis civitatis quædam fuit, nobilis genere, nobilior Christi fide, Megetia nomine, dives in sæculo, ditior in Deo : cui Christiana mater erat nomine Vitula : pagani autem erant maritus, et socer, et pater. Hæc cum in utero haberet, quarto mense conceptus sui, nescio unde nauseando prius ac rejiciendo dum frequentius pateretur stomachi concussionem, orisque distensionem, et vomitus provocationem, in pravitatem pestemque paralysis causa perducta est, ita ut exclusis a locis suis ipsis cardinibus dentium et arteriarum, nequaquam posset dilapsa ora constringere, neque pervios atque integros palati motus ac linguæ ad aliquid vel ore emittendum, vel in os recipiendum habere. Remanserat in femina pia et pudorata deformis quidam et adversandus aspectus, et ibi vitii macula corpori erat infixa, ubi utique nequaquam posset esse celata. Facies quippe erat, de qua quidam dixerat : Frons hominem præfert, quæ tegi sine dedecore non potest. Cæterorum namque membrorum cum aliquo vitio officia præpediuntur, nonnulla industria rubori subtrahuntur. At vero cum ipse vultus aliqua fuerit fœditate turpatus, quidquid propter vere-

difformité dont sa figure était atteinte, quand les devoirs de la société et de l'urbanité la forçaient à recevoir les autres femmes de distinction qui venaient la voir, à leur donner un baiser, ou à converser avec elles, sans parler du boire et du manger, quand elle avait tant de peine à prendre des aliments et à les avaler? Tous les soins des médecins, tout leur art, se consuma en vains efforts pendant longtemps sur sa personne, non-seulement sans pouvoir en aucune façon lui rendre un peu de santé, mais encore sans réussir à empêcher que l'état de la malade ne s'empirât. Ce n'était point sans raison qu'il en était ainsi, car l'Auteur et le Rédempteur de toute la nature, le Dieu dont la censure tient réuni en sa main le corps de l'homme tout entier et toute son économie, et donne à la médecine son cours, n'avait pas encore réformé en elle ce qui ne peut se former que par sa vertu. Accablée donc par une aussi grande douleur et par un pareil chagrin, elle en était à son sixième mois, sans ressentir aucun soulagement, ni des remèdes, ni des médicaments, et cette jeune femme délicate avait perdu toutes les forces du corps et de l'âme. La conséquence de cet état fut que le fruit qu'elle portait se trouva dépourvu de tout esprit vital et mourut dans son sein. Mais au premier mal de la paralysie, indépendamment duquel la vie même était déjà en danger, s'en ajouta un autre plus grave et plus dangereux qui ne laissait plus même aucune espérance de vivre à cette malheureuse. Car si cette jeune femme s'était affaiblie au point où elle était, par l'effet de sa seule maladie de figure, comment aurait-elle pu vivre après la perte de ses entrailles frappées de mort? Elle était à son septième mois, sa figure atteinte par le mal n'était pas encore guérie de son fâcheux état, ni son sein débarrassé de son fardeau frappé de mort. Pons, père de Mégétie, Avitien son beau-père, et Adventien son mari, encore retenus tous les trois dans les liens de la gentilité, recouraient sans résultat et en vain non-seulement à l'adresse des médecins, mais encore à des pratiques démoniaques et à de vaines superstitions, et essayaient de tout pour sauver la vie de Mégétie qui dépérissait toujours. Mais, ô malheureuse erreur, quel bien peux-tu faire aux hommes que tu n'as d'autres pensées que de perdre? La voix de la vérité te confond, dans les psaumes sacrés, quand elle dit d'une manière générale et en deux mots, de qui vient le salut de l'âme et celui du corps. Voici en quels termes elle s'exprime : « Le salut appartient au Seigneur. » (*Ps.* II, 7.) En effet, il n'y a qu'à Dieu que ces paroles s'adressent dans nos chants : « Seigneur, vous sauverez et les hommes et les bêtes. » (*Ps.* XXXV, 7.) Il n'y a que celui qui a créé qui daigne guérir.

2. Toutes ces personnes se donnaient donc une peine bien inutile, mais comme elles étaient endormies de cœur sinon de corps, le Dieu notre maître qui ne dort ni ne sommeille (*Psal.* CXX, 4), et qui garde Israël, le Dieu, dis-je, qui veille sur tous les êtres, alluma dans le cœur de Vitule, mère de Mégétie, le feu de la foi et lui inspira la pensée de recourir aux suffrages de son ami le seigneur Etienne. Quand cette femme bénie fut arrivée de Carthage à Uzales, à l'endroit où reposent les saintes reliques, le seigneur très-miséricordieux et très-compatissant la reçut, l'exauça et lui vint en aide. Il lui rendit sa fille, et permit que, victorieuse du diable qui était son ennemi, elle triomphât de ses attaques. Impos-

cundiam tegminis adhibetur, ipsa verecundia magis augetur. Quid ergo faceret nobilis matrona, velamento abscondens ora vitiata, dum venientibus salutatum ad se æque aliis nobilibus feminis, aut osculum dare, aut sermonem conferre, ipsius vitæ societas atque humanitas compulisset, ut taceam de cibo et potu, quod vix ægre poterat manducare vel haurire? Namque ingenium industriaque medicorum diu multumque circa eam laborantium frustra, non solum nihil salutis ei conferre poterat, verum etiam in deterius causa pergebat. Nec immerito : ab illo enim conditore et redemptore omnis naturæ Deo nondum in illa reformabatur, quod non nisi ejus virtute formatur, cujus censura omne hominis corpus et disciplina constringitur, et medicina laxatur. Tali igitur confecta mœrore ac dolore, nec quorumcumque remediorum aut medicamentorum ullo adjuta levamine, fere jam sexto mense, tabefactum fuerat delicatæ corpus animusque puellæ. Ob quam rem etiam illud quod gestabat a vitali spiritu jam destitutum, intra septa viscerum retinebat emortuum. Ita cum prius sub uno paralysis vitio jam ipsa vita horreret, accessit aliud gravius et periculosius, unde nec ipsa quidem vivendi possibilitas remaneret. Nam si puella sic defecerat sub vitiosi oris labore, quomodo posset vivere cum mortuorum viscerum collapsione? Septimus mensis incesserat, non vultus pestifer a pravitate exuebatur, non alvus onere mortuo exuebatur. Pontius vero Megetiæ pater, socer autem Avitianus, et maritus Adventius, utpote adhuc gentilitatis erroribus adstricti, quidquid non solum per industriam medicorum, verum etiam per artes dæmoniorum ac superstitiosarum figmenta vanitatum, quasi pro vita intermorientis Megetiæ poterant attentare, frustra omnino atque inaniter desudabant. Sed error infelix quid saluti humanæ te crederes posse conferre, quam studuisti semper auferre? Refellit te vox veritatis in sacratissimis Psalmis, contestans generaliter et breviter, a quo vere sit omnis salus animæ corporisque, dicens : « Domini est salus. » (*Psal.* III, 9.) Soli enim Deo recte cantatur : « Homines et jumenta salvos facies Domine. » (*Psal.* XXXV, 7.) Qui dignatus est creare, ipse prorsus dignatus est et sanare.

2. Proinde illis memoratis personis diu in talibus frustra laborantibus, et non corpore, sed corde dormitantibus, ecce Deus ille magister qui non dormit neque dormitat, qui custodit Israel (*Psal.* CXX, 4); ipse Deus, inquam, cui cura est pro omnibus, religiosam Vitulam Megetiæ matrem, fideli calore succendit, atque ut ad domini Amici sui Stephani suffragium accurreret, inspiravit. Quam, ubi benedicta femina in sacratarum reliquiarum loco de Carthaginensi urbe ad Uzalensem profecta est, misericordissimus Dominus et miserator excepit, exaudivit, adjuvit, atque de filia compotem fecit, ac

sible de dire en quels termes mêlés de larmes, cette pieuse femme s'adressa à l'ami de Dieu, et avec quel sentiment de douleur, prosternée sur le seuil du glorieux martyr, elle répandait les angoisses de son cœur. Voici en quels termes elle s'exprimait : « Seigneur Etienne, ami du Christ, secourez une mère malheureuse qui a recours à vous, pour le salut d'une fille en danger. Et pendant que je vous prie ici-même, avec gémissements, que là-bas votre servante éprouve les effets de votre présence, et vous sente médecin de sa fille, c'est ce que j'implore de vous. Vous savez vous-même la cause des souffrances de Mégétie, et en quel péril sa vie se trouve placée; car il y a longtemps qu'elle est étendue sur un lit de douleur, souffrant dans tout le corps, liée par la paralysie, et le sein rongé par la pourriture. Le moment approche où elle va entrer dans le huitième mois de sa grossesse, car nous touchons à la fin du septième. Tout le monde désespère du salut de Mégétie; mais moi qui suis accourue me précipiter aux pieds du Christ et de son ami, je crois qu'un tel chagrin ne fondra point sur ma tête, au sujet de ma fille. Je vous demande donc, avec prière et supplication, de réconforter mon âme, par une bonne nouvelle au sujet de ma fille, quand, m'éloignant de ce sanctuaire, je retournerai en toute hâte vers votre servante. Quand il lui sembla qu'elle avait, par ces paroles et d'autres semblables, suffisamment instruit Etienne, son saint avocat auprès du juge Jésus-Christ, cette mère, qui se trouvait comme dans les douleurs de l'enfantement, est impatiente d'aller revoir sa fille, sa seule et unique préoccupation. Toutefois, elle emporte avec elle, de la mémoire du saint martyr, de l'huile bénite, ainsi que le mouchoir témoin des larmes et des sueurs qu'elle a répandues pour le salut de son enfant. Mais voilà que dans la route, lorsque pour se mettre à l'abri des ardeurs du soleil, car on était en été, époque où un soleil de feu dévore la terre, tout à coup elle voit un messager lui apporter une lettre que son mari lui écrivait de Carthage, comme elle l'avait demandé à saint Etienne dans ses prières, et par laquelle il lui annonçait la prochaine délivrance de sa fille. C'était le lendemain que celle-ci devait entrer dans son huitième mois, lui disait-on, mais sa fille avait un peu plus de force, déjà on avait quelques indices de sa prochaine délivrance, elle devait donc reprendre elle-même courage. Pour la religieuse Vitule, tout cela lui était annoncé non par un homme, mais de la part de Dieu même. Cette mère ranimée par ces premiers indices que ses vœux étaient exaucés, se remet en route avec une nouvelle ardeur. A peine est-elle arrivée à Carthage, qu'elle trouve sa fille à la dernière extrémité. Sans perdre un instant, elle lui frotte les membres avec l'huile bénite, lui place son mouchoir sur le sein et l'en entoure. Cela fait, Mégétie rendue à la vie, et délivrée de son fardeau, entra dans son huitième mois, époque redoutée des femmes grosses, et laissant derrière elle le palais de la mort, elle revint de nouveau à la vie. Mais après avoir atteint la cause qui devait lui donner la mort, le céleste médecin avait encore une autre guérison à opérer. Pour l'obtenir, Vitule, en mère pleine de foi, désirait amener avec elle, sa fille désormais sauvée, aux sources de la fontaine de vie, d'où elle avait rapporté à sa chère malade, un céleste breuvage, et dans laquelle elle l'avait plongée pour la sauver. Mais Mégétie n'avait pas encore

de diabolo adversario superato victricem triumphare permisit. Dici non potest quibus illa pia femina Amicum Dei flebilibus vocibus fuerit aggressa, et quanta cum miseratione ante limina gloriosi Martyris prostrata effusos sui cordis dolores expresserit, in hæc verba prorumpens : Domine Stephane Christi amice, subveni matri miseræ, ad te confugienti pro salute periclitantis filiæ. Hic te ergo planctibus oro, illic te ancilla tua præsentem medicum sentiat imploro. Scis ipse qualibus causis laboret Megetia, et in quo vitæ discrimine sit constituta. Ecce enim ex quanto tempore jacet, misera toto corpore, et paralysi dissoluta, et visceribus tabefacta. Proximum est autem, ut septimo mense completo, comprehendatur ab octavo. Omnes desperant de salute Megetiæ : ego quæ ad Christum et te Amicum ejus confugi, credo quia talis luctus de filia non imponetur capiti meo. Peto autem et rogo, ut cum hinc a corona tua revertens festinanter ad ancillam tuam proficisci cœpero, recreetur anima mea de filia aliquo nuntio bono. His et horum similibus multis affatibus ubi satis visa est sibi idoneum instruxisse advocatum sanctum Stephanum apud judicem Christum, propere ad revisendam filiam, unam et solam suam maximam curam, mater parturibunda revertitur. Oleum tamen sanctificatum, et orarium vel sudarium (*a*) orationum suarum sudorumque pro salute filiæ laborantis testimonium, a beati Martyris Memoria secum pariter reportabat. Ecce igitur in via cum declinandorum æstuum gratia (nam æstivum tempus erat, quo igneus sol terras urebat) secessisset, subito adveniente nuntio accepit litteras a viro suo de Carthagine directas, sicut precibus suis postulaverat, in quibus proxime futura liberatio filiæ significata erat. Nam mensem octavum altera die ingressura filia dicebatur, aliquantulum tamen vegetior esse, et sui jam partus signa præcedere, et bono animo illam de filia esse debere. Quod totum religiosæ Vitulæ matri, non ore humano, sed divino oraculo nuntiabatur. His igitur primis votorum suorum relevata mater auspiciis, perniciter advolavit. Quæ ubi pervenit Carthaginem, suamque natam in ipso vitæ suæ articulo positam invenit, statim sacrato oleo filiæ membra perunxit, sudarium quoque amplexandum pectori tradidit. Quo facto, rediviva Megetia uteri sui partu exonerata, octavi mensis ingressa prægnantibus mulieribus tremenda (*forte*, limina) lumina, ab ipsa mortis regia, rursus auris est vitalibus restituta. Sic itaque una lethali causa dispuncta, archiatro cœlesti protinus altera curanda restabat. Quod ut jamjamque fieret, fida mater Vitula filiam liberatam ad vitalis fontis venam, unde ægræ suæ haustum cœleste poculum attulerat, salubriterque infuderat, secum reducere cupiebat. Sed nondum recupe-

(*a*) Vlimmerii *grationum*.

recouvré assez de forces après le travail de sa dangereuse délivrance, pour se permettre de braver les nouvelles fatigues du voyage.

3. Cependant le mari, le beau-père et le père de la jeune femme, que le malheureux cas de sa grossesse n'avait pas encore portés à rendre gloire au vrai Dieu et à son premier martyr, pour obtenir son complet rétablissement, c'est-à-dire la guérison de sa bouche, eurent de nouveau recours à tous les remèdes des hommes et à toutes leurs erreurs, et perdirent ainsi un temps considérable, car il se passa, dans cette attente, un an entier et quelques mois en plus. Enfin la mère pleine de foi, Vitule, appela à elle un médecin fameux de Carthage, nommé Félix, homme très-sûr et ami de la maison, et le pressa de questions sur sa fille unique, en lui disant : Que votre fille unique soit dans le même état! Mégétie peut-elle guérir, oui, ou non, de cette paralysie? Il lui répondit en ces termes : Pour vous parler en toute franchise, puisque vous me pressez de le faire, votre fille ne peut pas guérir de cette affection-là, car l'espèce de charnière où les mâchoires s'emboitent avec les os de la bouche est disloquée. Vitule lui dit alors, en s'appuyant sur la stabilité de sa foi : Pour moi, je ne puis croire, avec ma foi dans le Christ, que ma fille demeurera en cet affreux état de paralysie. Le médecin admirant la ferme foi de cette femme, lui repartit : Le Dieu tout-puissant, en qui vous croyez, peut faire ce que vous espérez, mais n'attendez rien de nous. En entendant ces mots, la religieuse Vitule congédie le médecin, et prenant Mégétie avec elle, elle va trouver son mari ainsi que le mari de sa fille, et, dans l'expansion de sa pieuse douleur, elle leur parle ainsi : Jusqu'à présent nous avons cédé à tous vos désirs, et, simples femmes que nous sommes, nous n'avons pu résister à des hommes, il y a longtemps que nous faisons toutes vos volontés, sans qu'il en résulte aucun bien pour la santé de ma fille, et voilà un an et bien des mois en plus que le corps de mon enfant est soumis à tous les traitements des médecins, et ne s'en trouve pas mieux, comme vous le voyez vous-mêmes ; je vous prie donc de nous permettre maintenant de faire à notre tour un remède qui nous réussisse et de nous adresser à notre propre médecin. J'ai confiance en lui, et j'espère qu'après ne l'avoir point laissé mourir avec l'enfant qu'elle avait conçu, il guérira son visage et lui permettra de rentrer dans le commerce de ses semblables. A ces gémissements trop justes et trop fondés, de deux femmes animées d'un esprit viril, ces hommes ne purent résister, et aimèrent mieux céder de bonne grâce que de s'y voir obligés par le sentiment de tout autre.

4. Vitule avait donc gagné à son avis son mari et celui de Mégétie, ce dernier encore païen et le premier revêtu de la dignité de sénateur, et déjà catéchumène sous le nom de Pons. Il est juste, en effet, que nous commencions à articuler avec l'honneur qui lui est dû, le nom d'un homme dont nous commençons aussi à dire la foi en Jésus-Christ; et même il ne nous semble pas hors de propos de rapporter ici, puisque l'occasion s'en présente, comment cet homme a été amené à se faire initier à la foi du Christ. Or, à l'époque où la religieuse Vitule était allée s'adresser à l'ami de Dieu, pour sa fille qui n'était pas encore délivrée du danger que présentait

ratæ vires Megetiæ, post laborem periculosæ enixionis suæ, alterum itineris subire laborem minime permittebant.

3. Interea vir, socer et pater puellæ nihilo adhuc permoti in laudem Dei verique ejus Martyris primi de tam miserabili causa uteri, rursum cœpere ob ejusdem curandam reliquam valetudinem, id est, vitiosi oris pravitatem, illa hominum remedia erroresque consulere, et longas moras temporum frustra conterere. Namque annus integer et aliquot fere menses evoluti sic erant. Tandem fidelis mater Vitula, archiatrum quemdam Felicem nomine Carthaginensis civitatis, fidelissimum præ cæteris atque amicum domus suæ, corrogavit ad se ipsam, ac super salutem ipsius unicæ obtestando constrinxit, dicens : Sic unica filia tua vivat, potestne curari Megetia de paralysi ista, an non? Tum ille : Fideliter dico, filiam tuam de hac causa penitus curari non posse, quia sic me voluisti constringere. Ipsa, inquit, junctura quasi carri, ubi oris et maxillarum retinacula quædam continentur, exclusa est a locis suis. Cui respondens mater Vitula, fidei suæ stabilitate fundata, continuo retulit dicens : Ego non sic credo in Christo meo, quia sic relinquetur filia mea in hoc tanto paralysis malo. At ille fidei firmitatem valde admirans in femina. Hoc, inquit, omnipotenti Deo licet facere, cui credis : nam nihil speres ex nobis. Quibus religiosa Vitula auditis, dimisso a se archiatro, assumens secum Megetiam suam adiit virum suum, et virum filiæ suæ, ac pio inflammata dolore, sic fari exorsa est : Acquievimus, inquit, vobis misere usque nunc, nec resistere viris mulieres valuimus : diu vestras pertulimus voluntates, ex quibus nullus fructus salutis filiæ, nullus cessit effectus, ita ut ecce per annum et quot excurrunt amplius menses inter manus medicorum corpus filiæ meæ tantummodo fatigetur, nec omnino, sicut videtis, aliquid perficiendo sanetur. Rogo aliquando permittite et nobis, ut faciamus et nos quæ expediunt nobis : eamus et nos ad medicum nostrum. Credo in illum, quia qui noluit Megetiam cum suo partu mortuo mori, ipse etiam eam faciet sano vultu suo inter homines conversari. His atque hujuscemodi querimoniis deploratis justis ac veris, nequaquam illi viri tali feminæ virili animo indutæ valuerunt resistere. Maluerunt sponte cedere, quam quolibet alio judicante victi discedere.

4. Flexis itaque illis in hanc sententiam matris Vitulæ, marito scilicet simulque patre Megetiæ, sed marito quidem adhuc pagano, patre vero Christiano catechumeno effecto nomine Pontio, Senatoriæ dignitatis viro : (Dignum est ut cujus fidem in Christo cœpimus pronuntiare, ejus quoque vocabulum jam incipiamus cum debito honore pariter nominare : qui sane quemadmodum initiatus Christiano nomine fuerit, quoniam locus videtur exigere, minime nos pigebit aperire. Quando enim religiosa Vitula, nondum de partus periculo liberata Megetia, ad Amicum Dei fuerat profecta, ibi in suis precibus

sa grossesse, elle avait instruit dans ses prières, cet ami de Dieu, de l'état d'esprit de son vénérable mari, quant à la foi, afin qu'il embrassât la croyance du Christ et reçût le nom de chrétien. Cette femme avait eu à cet endroit une révélation à ce sujet. En effet, il lui avait semblé voir auprès de la mémoire du bienheureux martyr, deux cierges resplendissant de lumière, qui se consumaient également, et, à côté d'elle, son mari Pons, qui lui disait : C'est votre cierge qui brille le plus ; aussi désiré-je que vous sachiez que j'ai déjà présenté le cou. Ayant eu cette vision et entendu ces mots, la religieuse Vitule s'éveilla, et, le matin après sa prière, alla faire part à quelques servantes de Dieu de ce qu'elle avait vu en songe. Elle fut la première à en donner le sens et à dire à ces saintes filles qui l'entouraient : Il faut que votre sainteté sache que Pons croira prochainement au Christ, comme mon Christ lui-même m'en a donné la confiance. Car voici le sens du songe que j'ai eu quand il me dit : Je veux que vous sachiez que j'ai déjà présenté le cou ; cela ne peut s'entendre qu'en ce sens, qu'il a déjà présenté le cou au joug du Christ. Voilà donc comment le vénérable Pons devint d'abord catéchumène du Christ, l'année suivante, à la même époque, où la religieuse Vitule avait adressé ses vœux au bienheureux Etienne, pour la santé de son mari.

5. Mais, comme j'avais commencé à le dire, Vitule et sa fille Mégétie ayant obtenu le consentement de leurs maris, partirent ensemble de Carthage et arrivèrent à la mémoire du saint martyr. Alors, prosternées devant le seuil sacré de cet édifice, elles passent le jour et la nuit à pleurer et à se lamenter, sous la cendre et le cilice. Ces nobles femmes n'éprouvaient aucun respect humain, elles ne voulaient que plaire à Dieu, et accomplissaient en elles ces paroles du Psalmiste : « Mes larmes m'ont servi de pain et le jour et la nuit, lorsqu'on me disait tous les jours : Où est ton Dieu? » (*Ps.* XLI, 4.) Car ce genre d'épreuve, au sujet de notre religion chrétienne, ne fit point défaut à ces pieuses et nobles femmes de la part des incrédules, quand elles rappelaient devant Dieu leurs infortunes, et répandaient leur âme à ses pieds en paroles mêlées de larmes amères, comme dit l'Ecriture. Les ennemis de notre foi leur disaient en effet : Où est votre Dieu? La pieuse mère Vitule criait donc aux oreilles de l'ami de Dieu : Seigneur Etienne, je viens d'amener à vos pieds Mégétie, que vous avez vous-même arrachée à la mort. Vous ne nous avez point fait tourner à la joie de notre ennemi, car vous ne nous avez point livrées aux mains de ceux qui nous tourmentent, qui disent du mal du Christ, et n'ont point mis leur espérance en lui non plus qu'en vous, son si grand ami. Faites, je vous en prie, faites de nouveau rougir ces hommes en rendant une santé pleine et entière à votre Mégétie, comme vous les avez déjà confondus par la délivrance périlleuse de son sein. Ne vous montrez point impuissant pour si peu, quand vous nous avez déjà tant accordé. Accomplissez, dans l'intérêt de votre gloire, la promesse que j'ai faite de votre part à son mari païen. Qu'une mère ne soit point confondue dans sa fille, après vous avoir mis en avant et avoir eu recours à vous. Que la bouche de ma fille se remette, pour que l'œil intérieur de ceux qui ne croient point encore, et qui insultent à votre foi, soit guéri, et rendez la santé des membres à cette enfant, pour qu'ils recouvrent la santé de l'âme.

etiam de hujus viri sui venerabilis credulitate instruxerat, ut ille imbueretur fide ac nomine Christiano. Quod sane eidem illa ipsa nocte tali est visione revelatum. Visa est quippe sibimet videre juxta ipsam beati Martyris Memoriam duo cerofaria luminosa pariter igne flammantia, ibidemque assistente secum atque apparente memorato Pontio viro suo, sibimet dictum fuisse, Vitula, melius lucet cerofarium nostrum : unde volo scias me posuisse jam jugulos. Quo viso auditoque, religiosa Vitula somno expergefacta, et mane (*f.* facto.) facta oratione suppleta, hoc ipsum quod in somnis viderat quibusdam ancillis Dei enarrare cœpit. Et prior ipsa somnium suum interpretata respondit, dicens ad memoratas circumstantes virgines : Noverit sanctitas vestra, quia cito Pontius credet in Christo, sicut confido de Christo meo. Nam hoc est, quod per somnium mihi significavit dicens : Volo scias Vitula, quia posui jam jugulos, non utique nisi sub jugo Christi. Sic ergo honorabilis Pontius effectus, ut dixi, primum catechumenus Christianus sequenti anno, hisdem diebus quibus a religiosa Vitula beatus Stephanus pro salute mariti æterna fuerat exoratus.)

5. Sed, ut dicere cœperam, consentientibus sibimet viris suis, mater Vitula cum Megetia sua pariter de Carthagine profectæ, pariter ad Memoriam beati Martyris pervenerunt, ac deinde ante sacrata ipsius limina prostratæ, die noctuque flentes et ejulantes, cinere et cilicio squallentes, inde nobiles feminæ homines non erubescentes, ut Deo essent placentes, susceperunt illud quod dictum in Psalmis audierant : « Fuerunt mihi lacrymæ meæ panis die ac nocte, dum dicitur mihi quotidie : Ubi est Deus tuus? » (*Psal.* XLI, 4.) Etenim neque ista de ipsa nostra religione Christiana piis et nobilibus feminis deerant ab incredulis improperia, unde ante Dominum flebilibus vocibus, et amaris, ut scriptum est, verbis memorabant, et effundebant super se animam suam. Dicebatur namque ab inimicis fidei nostræ : Ubi est Deus vester? Inclamabat ergo Vitula mater auribus Amici Dei, Domine Stephane, ecce adduxi Megetiam tuam ad te, quam tu ipse liberasti de morte. Nec nos in gaudium inimici fecisti venire, non tradens nos in animas tribulantium nos, qui detrahunt et desperant de Christo Domino nostro, et de te ejus tanto Amico. Fac, rogo, fac iterum erubescere eos de tota et de plena Megetiæ tuæ salute, sicut jam fecisti erubescere eos de ejus uteri periculosissimo labore. Non omnino deficies ad minora, qui præstitisti majora. Quod promisi ejus viro pagano de te, imple propter te. Non confundatur mater in filia, quæ præsumpsit in te, quæ confugit ad te. Certe ut oculus cordis nondum credentium nobisque insultantium sanetur, os filiæ curetur : et ut acquiratur sanitas animæ illorum, præstetur puellæ sanitas membrorum suorum.

6. Tel était le sens de leurs paroles mêlées de larmes et de gémissements. Déjà sept jours s'étaient écoulés quand, pendant une nuit profonde, Mégétie a une vision en songe. Elle voit un homme d'une beauté remarquable se montrer à elle sous les dehors d'un diacre. Elle le prie, comme un médecin spirituel, de regarder sa bouche et de vouloir bien la guérir. A peine l'eut-il regardée, qu'il lui dit d'un air gai et serein : C'est vrai, votre bouche n'est pas encore redressée; mais regardez en haut, et voyez ce qui vole au-dessus de votre tête. Mégétie, levant aussitôt les yeux, vit un serpent d'une noirceur affreuse qui se soutenait en l'air, avec ses ailes, au-dessus de sa tête. Il allait de tous les côtés, et faisait mille replis sur lui-même. Effrayée à la vue de cette monstrueuse apparition, Mégétie se sent rassurée par les encouragements de cet homme plein de beauté, qui lui disait : Si vous ne commencez par tuer ce serpent, vous ne pouvez guérir; mais ne craignez rien, attaquez-le avec force, et vous en viendrez à bout. En entendant cela, Mégétie, forte de la force de sa foi et de l'appui d'un pareil aide, saisit une sorte de verge qui lui était présentée en ce moment, et livra bataille à cet affreux et tortueux dragon. Après avoir multiplié ses efforts et s'être longtemps fatiguée dans la lutte contre cet ennemi, qui revenait sans cesse à la charge, elle finit par l'étendre expirant à ses pieds, d'un coup qu'elle lui porta à la tête. Tremblante de joie, elle s'éveille et saute à bas de son lit. Elle cherche dans sa pensée quel pouvait être le sens de ce songe. Ne pouvant le découvrir, elle demande qu'on vienne auprès d'elle et qu'on la rassure, puis elle se livre de nouveau au sommeil. Elle voit, pour la seconde fois, le même beau jeune homme, vêtu d'un habit blanc comme la neige, qui lui tend la main pendant qu'elle était couchée sur son lit, et qui lui dit du ton du commandement : Levez-vous et soyez guérie. Mégétie, de son côté, suivant qu'elle avait coutume de faire quand son médecin venait la visiter, avance la tête comme pour lui présenter sa bouche à panser. Mais le jeune homme, en voyant qu'elle ne savait pas encore ce qu'il en était, lui dit : Pourquoi faites-vous cela? Ce sont vos yeux qu'il faut guérir avant tout. Elle lui répliqua : Mon seigneur, mes yeux sont en bon état; mais c'est ma bouche que je vous prie de guérir. Je vous ai déjà dit, reprit le jeune homme, que ce sont vos yeux qu'il faut guérir. Puis, comme un médecin spirituel qui regarde en esprit les secrets du cœur, ainsi qu'un autre regarde la peau, il prend un collyre médicinal qu'il lui met sur les yeux, et dont il les recouvre entièrement, puis se retire. Le lendemain matin, la religieuse Mégétie raconte sa vision à de très-saintes femmes, ses plus chères amies, et, au milieu de son récit, elle est saisie tout à coup d'un vif sentiment de componction en se rappelant un péché qu'elle a commis, et qu'elle se hâte de confesser; mais, ainsi qu'il est écrit, elle reconnut sa faute et ne cacha point son iniquité. (*Ps.* XXXI, 5.) Tels étaient donc les yeux qu'elle devait commencer par guérir, yeux non du corps, mais du cœur, ainsi que le médecin spirituel, le glorieux Etienne, le lui avait dit en ces termes : Ce sont vos yeux qu'il faut commencer par guérir. En effet, il fallait guérir ce qu'il y avait de malade dans son cœur, pour qu'elle pût être guérie ensuite de ce qu'il y avait de malade dans son corps. Voilà ce que signifiait le hideux serpent qui volait sur sa

6. Talibus in ejusmodi sensum dictis lacrymabilibus deploratis, septima transierat dies, cum ecce nocte intempesta visitatur per somnum Megetia, videt apparentem sibi insignem virum visu, Diaconi præferentem habitum. Illa cum rogare cœpit, velut quemdam medicum spiritualem, ut os suum inspiceret, et si dignaretur, curaret. Verum ille mox ut os ejus inspexit, vultu eam hilari serenoque (*forte*, intuitus.) intuitu ait : Equidem adhuc os tuum non rectum; sed sursum aspice, et vide quid volitet super caput tuum. Continuo illa super se erigens oculos, vidit serpentem quemdam teterrimum supra se pennarum remigio volitantem, atque huc et illuc tortuosis anfractibus oberrantem. At pavefacta Megetia horribili monstruosoque visu, insignis illius viri exhortatione firmatur, ad ipsam dicentis : Nisi prius istum serpentem occideris, sanari non poteris. Sed noli metuere, forti animo illi congredere, et omnino superabis. Quo audito Megetia fidei suæ robore et de tanti adjutoris sui armata protectione, arrepta in tempore sibimet velut virga oblata, contra illum draconem teterrimum et tortuosissimum decertavit. Quem, etsi diu exercita diuque ab reluctante adversario delassata, ad extremum tamen ubi illum in capite percussit, continuo prostravit. Quo trepido gaudio expergefacta, strato exsiliens evigilavit. Cumque somnii sui quid ratio portenderet cogitaret, nec liquido intelligere valuisset, exinde oravit visitari, confirmarique poposcit, ac deinde se quieti permisit. Ecce denuo videt illum decorum habitu juvenem, nivea veste fulgentem, ac statim jacenti sibimet velut manu porrecta, audivit jubentem pariterque dicentem : Surge, sic curaris. At vero Megetia, ut ante medico homini facere consueverat, capite opposito, quasi fovenda ora sua ei offerebat. Sed ille, ut pote ignorantis corrigens factum, respondit eidem : Ut quid hoc facis? Prius sunt tibi oculi curandi. Illa retulit dicens : Domine meus, oculos sanos habeo, sed ut os meum cures rogo. Et ille : Jam, inquit, tibi dixi, prius sunt in te oculi curandi. Tunc velut cœlestis archiatrus, spiritu cordis secreta introspiciens quasi cutem medicinalem collyrium imposuit, oculos superlinivit, atque discessit. Verum cum mane facto hoc ipsum religiosa Megetia somnium suum carissimis suis et sanctissimis feminis indicaret, in ipso sermone narrationis suæ ultro corde compuncta et cujusdam peccati sui recordatione subito stimulata, peccatum suum confiteri non distulit, sed sicut scriptum est, delictum suum agnovit, et injustitiam suam non operuit. (*Psal.* XXXI, 5.) Ecce ergo qui illi erant oculi prius curandi, non utique corporis, sed cordis, quod, ut spiritualis medicus, gloriosus Stephanus pronuntiavit illi dicens : Prius sunt tibi oculi curandi. Sanandum quippe erat quod vitiosum latebat in mente, ut sic demum sanaretur quod depravatum cernebatur in corpore. Hinc ille quoque teterrimus serpens, qui super caput volitabat, quia principalem rationalis animæ mentem obtinebat, conterendus fuerat

tête; il était maître du cœur, qui est la principale partie de l'âme; il fallait le terrasser et le vaincre. Or, c'est en reconnaissant humblement nos fautes que nous brisons, par la pénitence, la tête du serpent, et c'est par la confession de nos fautes que nous purifions l'œil de notre cœur. Il y avait donc douze jours qu'elle était venue, avec sa mère, trouver l'ami de Dieu, et pendant qu'elle priait et frappait, pleine de foi et de piété, aux portes de la sainte mémoire du martyr, non-seulement avec le cœur, mais aussi avec le corps, la petite porte de la mémoire cède et s'ouvre, et Mégétie, faisant violence au royaume de Dieu, introduit sa tête dans l'intérieur, la place sur le coussin où reposent les saintes reliques, et l'arrose, l'inonde de ses larmes. Mais voilà que celui qui s'approche des cœurs contrits, laissant d'en haut sa miséricorde s'abaisser sur cette femme, Mégétie, la servante de Dieu, sentit comme une main, qu'on eût pu croire visible et tangible, toucher sa bouche et la remettre en place. Quand elle se fut relevée, après avoir terminé sa prière, elle raconta le fait, tout en tremblant de joie et de bonheur, aux chœurs de vierges sacrées qui se trouvaient là et qui chantaient, avec elle et pour elle, les louanges de Dieu. Il serait impossible de dire quel excès de joie cela excita chez tous les assistants, et quels torrents de douces larmes ce miracle fit couler de tous les yeux devant Dieu.

7. Mais avant d'en venir au récit tant désiré de ce qui s'est passé, et de raconter la pleine et parfaite guérison de la religieuse Mégétie, opérée par les soins et le secours de l'ami de Dieu et au nom du Christ, nous ne saurions passer sous silence quelque chose de merveilleux qui se produisit au milieu de tout cela. Il y avait déjà environ quarante jours que la mère et la fille étaient en prières auprès du saint martyr, quand tout à coup une lettre leur arrive de Carthage, qui leur apprend que l'honorable Pons, le père de la jeune femme, était tombé malade. Elles quittent Uzales pour se rendre auprès de lui. Mais, à moitié chemin, contraintes par la chaleur, ces deux femmes ayant eu le désir de prendre un bain pour se reposer, rencontrèrent une domestique qui connaissait Mégétie, et qui était envoyée au-devant d'elle, par le mari encore païen de la jeune femme, beaucoup moins pour la saluer que pour voir en quel état elle se trouvait. Comme elle brûlait du plus ardent désir de voir, à découvert, le visage et la bouche de Mégétie, de cette femme bénie du ciel, elle se présente à elle avec des sentiments pleins de déférence, et regarde aussi longtemps qu'il lui plaît, la figure de la servante de Dieu, la bouche de Mégétie lui apparaît parfaitement rétablie et entièrement guérie. A cette vue qui était tout autre qu'elle ne l'avait espérée, elle se retourne aussitôt du côté d'une vierge consacrée à Dieu qui se tenait auprès d'elle, et l'appelant par son nom, elle lui dit : Ma fille Helpidienne, madame Mégétie est complétement guérie. En effet, la grâce de Dieu avait une telle force en Mégétie, que bien que son état de santé fût plus parfait dans le reste du corps qu'en cet endroit, cependant il semblait à tous les yeux que la guérison de la bouche était entière. La servante du Seigneur qui comprenait ce grand mystère de Dieu répondit à cette femme : Et bien, incrédules, croyez du moins à présent.

8. Une autre fois, la même femme bénie, Mégétie, s'entretenait à Carthage, avec son mari encore païen ; au milieu des fables qu'il débitait, cet homme

et vincendus. Dum enim reatus cujusque delicti humiliter agnoscitur, caput colubri pœnitendo quassatur, cordis oculus confitendo purgatur. Duodecimo igitur die, ex quo cum sua ad Amicum Dei venerat matre, dum orat ad locum sacratæ Memoriæ pulsans fidei pietate, non solum affectu cordis, verum etiam motu corporis, ipsa ostiola Memoriæ impulsa patefecit, ac vim faciens regno Dei, caput suum intromisit interius, et super cubile sanctarum reliquiarum confixit, lacrymisque suis omnia illic lavit, atque rigavit. Verum ecce illo desuper miserante qui appropinquat contritis corde, Megetia famula Dei quadam sibi visibili et attrectabili manu os suum corrigi et compalpari persensit. Quæ postea quam ab oratione surrexit, circumstantibus choris virginum sanctarum, ibidemque pro illa et cum illa Deo laudes dicentium, tremens et gaudens hoc ipsum indicavit. Quale tunc quantumque in omnibus mentibus fecerit gaudium et flendi ante ipsum Deum excitaverit affectum, vix poterit explicari.

7. Sed ante quam gestæ rei ad finem optatissimum veniamus, ubi plenam perfectamque salutem religiosæ Megetiæ, Amico Dei curante atque auxiliante in nomine Christi, demonstraturi sumus, quod in medio hujus aliud mirabiliter contigerit, nequaquam præterire debemus. Cum ferme quadraginta diebus circa sancti Martyris locum orando mater filiaque persisterent, ecce repente venientibus litteris, sibimet Carthagine directis, quo pater puellæ honorabilis Pontius diceretur corpore ægrotare, ad eumdem visendum de Uzalensi civitate profectæ sunt. Verum cum in medio itineris, æstuum causa, fovendi corporis gratia lavacris uti voluissent; adfuit in præsenti quædam domestica ab infideli (*f*. cognata Megetiæ in obviam missa) cognita Megetia, et in obviam missa, non tam ad salutandum, quam potius ad explorandum. Quæ cum curiosius cuperet benedictæ Megetiæ nuda ora vultusque conspicere, intravit cum ea in obsequium, et ubi quantum voluit in faciem famulæ Dei intendit, prorsus integrum sibimet apparens os Megetiæ sanumque conspexit. Quo viso, obstupefacta atque mirata illa domestica, quæ aliud quam sperabat invenit, continuo ad quamdam juxta stantem sacram virginem convertit sese, et nominatim eam compellans ait: Infans Helpidiana, sana est prorsus domina Megetia. Sic enim Dei gratia vigebat in Megetia, ut licet ejus plenior cura in corpore ex parte aliqua differretur, perfecta tamen sanitatis species reverberandis incredulorum oculis objiceretur. Quod illa ancilla Dei intelligens magnum mysterium Dei, illi mulierculæ respondit dicens : Increduli vel modo credite.

8. Rursus apud Carthaginem cum benedicta Megetia quadam die cum viro suo pagano sermonem conferret, et inter fabulas dum viro suo ore integro vultuque appa-

vit sa femme la bouche remise et la figure rendue à son premier état; ému de ce qu'il voit, il se met à la féliciter et à dire : Madame Mégétie, je vous vois complétement guérie; mais elle, sans faire attention à cette exclamation de son mari, et dissimulant ce que la vertu de Dieu opérait en elle, continuait le cours de la conversation. Son mari de son côté, ne pouvait s'empêcher de dire ce qu'il voyait et lui répondait comme précédemment : Vous êtes bien certainement guérie, grâce à Dieu. Alors Mégétie pleine de joie dit en souriant à son mari : Eh bien, croyez-vous à présent au Christ? Que voulez-vous, répond-il, que je fasse pour mon père? Car moi aussi je veux devenir chrétien.

9. Mais pour en venir enfin au terme que nous avons annoncé, à l'approche du très saint jour de Pâque, une personne de distinction nommée Rustique, amie de Mégétie, prie cette femme bénie de Dieu, de l'accompagner à Mappalie, pour s'acquitter d'un vœu au saint martyr Cyprien, et assister avec elle à la fête; celle-ci allègue plusieurs raisons qui l'empêchent de se rendre à ses désirs, parce qu'elle savait ce que la puissance de Dieu opérait, en elle, aux yeux des infidèles et le complément de guérison que la grâce du ciel lui réservait. Cependant comme elle ne voulait point contrister son amie, elle ne lui répondit point par un refus, et promit qu'elle se rendrait à ses vœux le jour qu'il plairait à Dieu. A peine cette amie s'était-elle éloignée que Mégétie se mit à prier jour et nuit. Tous les jours elle commençait par prendre une petite bouchée de pain trempée dans de l'huile sainte et ne prenait ses autres aliments qu'après cela. Une nuit elle eut une vision, il lui sembla qu'elle était auprès de la mémoire de saint Etienne, et qu'elle voyait le même beau jeune homme qu'elle avait déjà vu auparavant, inondé d'une lumière ayant l'éclat de la neige, et monté sur un superbe coursier; elle voyait aussi beaucoup de lampes allumées; il était précédé d'un cortége splendide, et il lui adressa ces paroles : C'est vous, Mégétie, que regarde cette lumière, recevez-la. Eveillée après cette vision et remplie de joie, en se sentant guérie, elle porte la main à sa bouche et à sa figure pour se rendre compte de l'état dans lequel elle se trouvait, et, comme si elle ne pouvait s'en rapporter à elle-même dans l'excès de sa joie, elle appelle à haute voix ses servantes qui couchaient auprès d'elle, pour venir la voir et l'examiner. Celles-ci en voyant le don de Dieu qui s'était accompli dans leur maîtresse, et les vœux de tous exaucés, poussèrent ensemble un cri de joie, et éclatèrent en expressions qui rendaient gloire à Dieu. Cependant le jour fixé d'avance par son amie arrive, et de divers côtés, on dit à la religieuse Mégétie qu'elle doit accompagner, ainsi qu'elle l'avait promis, ses bonnes amies, et ne les point laisser aller seules au lieu indiqué; Mégétie, la servante de Dieu, la bouche encore couverte d'un voile, comme elle avait l'habitude d'être, s'avance donc de la chambre au-devant de ses amies, et après les avoir laissées quelques instants dans la tristesse que leur inspirait son état, tout à coup levant son voile et montrant son visage à découvert, elle s'écrie : Voyez à présent ce que Dieu a daigné faire en moi, réjouissez-vous-en, et, avec moi, rendez-en grâce à Dieu. Toutes la regardent, remplies d'allégresse en louant Dieu, elles la couvrent de leurs baisers, et la serrent dans leurs bras. Alors toutes ensemble se dirigent vers l'église et s'ac-

reret, commotus tali visione vir ejus gratulari cœpit ac dicere, Domina Megetia, sanam te prorsus aspicio. Verum illa dissimulando interim tegens quod divina virtus in se demonstrabat, sermonis sui cursum tenebat. Itidemque ille quod videbat tacere non poterat, et sicut prius eidem respondebat : Sana es prorsus, Deo gratias. At illa impleta gaudio, tandem subridens, ait marito : Vel modo jam credes Christo? Et ille : Quid vis, inquit, faciam patri meo? nam et ego Christianus fieri volo.

9. Sed ut jam ad terminum quem promisimus veniamus, dies Paschæ sanctissimus propinquabat, ecce benedicta Megetia a quadam amica atque nobili femina Rustica rogabatur, ut voto suo solvendo beato Martyr. Cypriano in Mappalia secum pergeret, et solemnitati pariter interesset. Quod Megetia facere se non posse causabatur, sciens quid in se Dei potentia infidelium oculis ostenderet, quid (*f.* plenæ saluti) plene salutis cœlestis gratia reservaret. Tamen amicam contristare nolens, non penitus negavit, sed plane ad illum diem quod Deus voluisset facturam se esse promisit. At ubi illa amica discessit, non destitit die noctuque orationi instare Megetia. Buccellam sane omni die in oleo sanctificato tinctam prius accipiebat, et sic cæteros cibos sumebat. Quadam vero nocte visitavit in somnis, ita ut se juxta Memoriam beati Stephani stantem putaret, ibique juvenem illum speciosum cerneret, candida luce perfusum et insigni equo subvectum, lampadesque quam plures lucentes, ac præcedens ei splendidissimum apparatum, sibique ab eodem clara voce dictum : Ad te pertinet ista lux, Megetia, suscipe illam. Post quam visionem expergefacta gaudioque repleta, statim ubi se sanam sensit, manus suas ad os suum faciemque inspiciendam applicavit, et quasi præ nimio gaudio soli sibi non credens, ancillas suas quæ circa lectum suum quiescebant, clara voce excitavit, et ut ad se inspiciendam atque contemplandam accurrerent, advocavit. Tum illæ, ut viderunt in domina sua donum Dei fuisse impletum, votumque omnium esse perfectum, omnes pariter in lætitiam exclamaverunt, et in laudem Dei eruperunt. Advenit etiam ille ab amica præstitutus sibimet dies, venitur a diversis ad religiosam Megetiam, ut sicut promiserat, ad destinatum locum caras suas non deserendo pergere dignaretur. Sed Megetia Dei famula velamento adhuc, sicut solebat, ore contecto, ab intimo cubiculo ad amicas suas foras egressa est. Quas ubi de se aliquandiu tristes esse permisit, subito illo a facie velamento ablato, et vultu demonstrato ait : Ecce vos videte quid in me Deus dignatus est perficere, et una mecum gaudete, et ipsi Domino pro me gratias agite. Quam ubi omnes conspexere, gaudentes et Dominum benedicentes, osculis lambere, et eam complexari cœperunt. Tunc omnes una ad ecclesiam perrexerunt cum ea, et vota sua Domino

quittent des vœux qu'elles avaient faits au Seigneur. La fête de la Pâque du Seigneur passée, la religieuse Vitule se rendit avec sa chère Mégétie et les autres pieuses femmes à Uzales, et, en présence de toute notre église, transportée de joie et d'allégresse, elle rend avec bonheur ses vœux à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à son ami pour l'entière et parfaite guérison de sa fille.

CHAPITRE III.

Un certain Donat trouve dans son cellier deux cents tonneaux de vin tourné. Il ordonne à un de ses serviteurs de tirer à ces tonneaux, de remplir une bouteille et de la porter en toute hâte à saint Etienne. L'ayant déposée aux pieds du saint, il fait sa prière, revient et verse le contenu de la bouteille dans les tonneaux; le vin est rendu à son premier état.

Un homme appelé Donat, père d'un fils très-honorable, appelé Rustique, comptable des préfets et qui était connu de tout le monde, avait coutume de mettre en dépôt et de garder tous les ans, du vin d'excellente qualité, dans une propriété qu'il possédait dans un des faubourgs les plus connus de la ville. Là, suivant la coutume des propriétaires, il tenait en dépôt les produits du sol, pour les livrer, avec un bénéfice convenable, aux acheteurs; comme les prix étaient moins élevés que ceux qu'il avait espérés, il voulut visiter sa cave avec son homme d'affaires, très-habile dégustateur de vins, et se rendre compte de son état dans chaque tonneau. A peine le dégustateur eut-il approché de ses lèvres ce qu'il avait tiré des tonneaux, qu'on le vit pâlir et montrer un visage étonné. Outre que le vin avait une teinte désagréable à l'œil, il avait de plus, au palais, un goût tout à fait détestable. Pensant qu'il n'en était ainsi que dans un tonneau, la perte de son maître ne lui semblait pas encore trop pénible; mais quand il eut examiné tous les tonneaux, les uns après les autres, et qu'il eut trouvé que dans tous, or, il y en avait à peu près deux cents, le vin était tourné et perdu, on comprend, si on a un cœur d'homme compatissant, quels furent les sentiments du propriétaire et ceux de l'homme chargé de la cave. Ce n'était pas en effet une perte sans importance et de peu de valeur, car il s'agissait comme je l'ai dit, de près de deux cents tonneaux tout pleins d'un vin qu'on croyait excellent, et, qui se trouvait, au contraire, n'être plus qu'un liquide non pas simplement aigre, mais tout à fait tourné, épais et de vilaine apparence. Que faire en présence d'une telle perte? Car le propriétaire voyait sa vendange perdue, non pas dans la vigne, mais, ce qui est plus pénible encore, dans sa cave. Que faire, dis-je, et quel parti tirer de ce liquide qui n'était même plus du vin? Le vendre à vil prix? Mais quel acquéreur assez sot se présenterait pour acheter une aussi mauvaise marchandise? Fallait-il le jeter et le laisser couler dans le ruisseau? Mais qui peut ainsi perdre le souvenir de tout ce qu'il a dépensé de travail, et jeter aux pieds des hommes et des animaux, le fruit, quel qu'il soit, d'une année de labeurs? Son esprit était en proie à ces tristes pensées, quand le souffle d'une inspiration divine gonfla ses voiles du vent de la grâce, et le fit aborder au port où il devait trouver le calme et la

persolverunt. Peracto autem sancto Pascha Domini, etiam ad Uzalensem civitatem religiosa Vitula una cum Megetia sua aliisque religiosis feminis venit, votaque sua de salute filiæ plena et perfecta Christo Domino Christique Amico in conspectu omnis nostræ Ecclesiæ congaudentis atque congratulantis hilariter reddidit, ferventer exhibuit, fructuoseque persolvit.

CAPUT III.

Donatus quidam apothecam habens, fere ducenta vasa vini corrupta reperit, cujus jussu minister lagenam ex omnibus vasis impletam attulerat, et ad sanctum Stephanum currens, ibique ponens oravit, et reversus cum lagena in omnibus vasis ex eadem infudit, et reparatum est vinum.

Donatus quidam dicitur homo, sane honestissimi quoque filii nomine Rustici præfectorum numerarii cunctis bene notissimi pater. Hic in fundo suo suburbano cum loco et nomine vocitato, probi generis vina quotannis condere et conservare consueverat. Interea, ut possessoribus mos est, commodorum quæstuum causa, quoslibet terræ repositos fructus tunc malle venales emptoribus publicare, cum votis exoptatorum lucrorum avariora concurrunt pretia temporum, visum est memorato domino prædii, cum quodam homine suo, vini scilicet gustatore peritissimo, apothecam suam primitus intrare, ac per singula vasa examinando vina approbare. Quo facto, mox ut degustator haustum vasis merum applicuit judicio labiorum, continuo stupefacta in homine ora vultusque palluere. Nam præter quod vini teterrimus color aversandum oculis ex se offerebat aspectum, etiam tristissimus sapor labiis mœrendum ingerebat gustum. Verum cum hoc malum in uno tantum vase consistere putaretur, non tam molestante damnum jactura patris familias habebatur. At ubi per singula vasa cœptum est circuiri, omniumque vasorum, id est, ferme ducentorum numerus examinatus similiter degenerasse ac deperisse repertus est; quis tunc ibidem fuerit possessoris animus, quis ipsius apothecarii luctus, puto quod ignorare non possit omnis compatiens animus humanus. Non enim re vera minimum et contemnendum detrimentum damnumve contigerat, sed ducenta, ut dixi, fere quæ putabantur vasa vino suavissimo plenissima, eadem e contrario reperiebantur, nec aceti, sed cujusdam corruptissimi et fœculentissimi liquoris squalore adimpleta. Quid ageret ita rei labefactæ suæ dominus, vindemiæ suæ interitum non adhuc in vitibus, sed quod est gravius, in ipsa perpessus apotheca? Quid, inquam, ageret, quid tam corrupto nec jam dicendo vino facere potuisset? An forsitan qualicumque abjectissimo pretio vendidisset? Sed quis tam fatuus emptor ad rem fatuam accessisset? An saltem effunderet atque projiceret? Sed quis ita oblitus laborum suorum esset, ut qualescumque anni fructus proculcandos hominibus belluisque facile exponeret? Tandem fluctuabunda in talibus mœroribus anima divinæ aspirationis aura perflata in portum fidissimum statio-

sécurité. En effet, comme il était en proie à mille pensées diverses, il lui vint à l'esprit de recourir, avant tout, à l'ami de Dieu, à saint Etienne, premier martyr du Christ. Il ordonna donc à son dégustateur de remplir une petite bouteille du contenu de n'importe quel tonneau, et de la porter au saint, dès le matin, pour être bénite, puis de la rapporter après la bénédiction, d'en verser quelques gouttes dans tous les tonneaux, et de s'en aller ensuite. O Seigneur, Seigneur, qui avez soin de l'homme (*Exod.*, xv, 25), vous qui faites tout pour lui avec bonté, qui avez jadis corrigé, par le ministère de vos saints, des eaux amères et infécondes, en y faisant jeter des morceaux de bois, et un vase plein de sel (IV *Rois*, ii, 21), et qui avez, par vous-même, Seigneur, changé l'eau en vin (*Jean.*, ii, 9), vous avez alors, par le ministère de votre ami saint Etienne, ramené ce vin à son premier état, en changeant son amertume en douceur, son aspect terne en une apparence claire et limpide, son mauvais goût en goût excellent. Le fidèle serviteur se hâte de faire ce que son maître lui a ordonné ; il emplit, comme il le lui avait dit, une bouteille de ce liquide, court à la chapelle du saint, fait toucher sa bouteille aux reliques, la rapporte, et en verse une goutte dans chaque tonneau, et s'en va. Le lendemain, le maître du vin, se rappelant sa foi et l'ordre qu'il avait donné, se lève de bonne heure, et, prenant avec lui le serviteur confident de ce qu'il avait fait, ils se rendent ensemble à la cave. On examine de nouveau tous les tonneaux, les uns après les autres, on en tire du vin ; la couleur en semble parfaite et le goût délicieux, la tristesse fait place à la joie. On voit par là ce que peut la foi en Dieu et dans son très-glorieux ami. Tout le monde en entendant ce récit fut frappé d'admiration. Bref, le vin est livré à des prix convenables à des acquéreurs. Voilà comment la divine Providence vient en aide aux besoins des hommes. Mais qu'est-ce qu'on rend à Dieu ? Qu'est-ce qu'on fait en retour de tels bienfaits ?

CHAPITRE IV.

Apparition d'un magnifique dragon dans le ciel. A son aspect tout le peuple se réfugie au sanctuaire de saint Etienne, et pendant qu'il est en prière, le dragon disparaît peu à peu aux regards derrière un rideau de nuages.

1. Un jour de foire dans notre ville, vers l'heure de midi, le ciel, qui était pur, fut tout à coup bouleversé par une sombre et affreuse tempête, et on vit un dragon de feu d'une grandeur énorme, se précipiter la tête la première. Ce phénomène ne doit paraître ni nouveau, ni insolite, d'abord parce qu'il est connu de tout le peuple, et ensuite parce que l'autorité de la sainte Ecriture fait mention des dragons quand elle dit : « Louez aussi le Seigneur, vous qui êtes sur la terre, vous dragons, et vous tous, abîmes, feu, grêle, neige, glace, vents des tempêtes, vous tous qui exécutez sa parole. » (*Ps.* cxlviii, 7.) Ce qu'il appelle abîme, ne s'entend pas seulement des amas d'eaux qui couvrent la terre, mais encore de la profondeur de l'air que nous voyons au-dessus de nos têtes, de cette immensité qui semble s'engraisser de l'humidité qui s'exhale de la terre et de la mer et dont le mouvement fait le souffle des vents agite les nues comme des flocons de laine, et lance

nemque tutissimam velificante deducta est gratia. Nam multa secum agitanti hæc potior sententia animo insedit possessoris, confugiendum esse ad Amicum Dei Stephanum sanctum, primum Martyrem Christi. Proinde jubet illi prægustatori vini sui, ut unam lagunculam ex quolibet vasorum suorum adimpleret, eamque ad beati Memoriam, benedicendam diluculo deportaret, atque exinde sanctificatam continuo referret, tuncque ex illa per omnia vasa parum quid superfunderet atque discederet. O Domine, Domine, cui cura est pro homine, omnia benigne faciens propter hominem (*Exod.*, xv, 25), qui per sanctos tuos olim aquas amaras et infecundas ligno immisso et vase salis injecto sanasti (IV *Reg.*, ii, 21), ac per te ipsum, Domine, aquam in vinum convertisti (*Joan.*, ii, 9), ipse nunc et per Amicum tuum Stephanum sanctum, reparasti in statum pristinum vina perdita, versa amaritudine in suavitatem, nigredine in candorem, mœrore in exultationem. Propere igitur domini sui jussa minister ille fidelis exequitur : lagenam, ut fuerat præceptum, hausit, perrexit, apposuit, reportavit, vasisque singulis permodicum quid contribuit, et abiit. Altera die memor fidei mandatique sui, surgit paterfamilias matutinus, ministerii conscium ministrumque convenit, una secum ad apothecam comitem ducit : inspiciuntur denuo cuncta per ordinem vasa : vinum hauritur, nitor in colore conspicitur, sapor in gustu approbatur, tristitia in gaudium commutatur, et quid quantumque fides in Christo ejusque gloriosissimo Amico valeat reperitur, cunctisque audientibus mirantibusque succeditur : denique illa probatissima vina condigno pretio emptoribus distribuuntur. Ecce qualiter divina providentia utilitatibus hominum deservit : ei quid tandem Deo pro tantis ejus beneficiis exhibetur aut redditur?

CAPUT IV.

Ubi draco de cœlo magnificus apparuit, a cujus conspectu universa plebs ad Stephani limina confugit, et ipsis orantibus paulatim inter vellera nubium subtractus non comparuit.

1. Quadam die agebantur nundinæ in nostra civitate, et hora jam meridiana cœli facies serena in tetram et caliginosam aeris turbidinem subito est commota. Ecce autem desuper aspicitur igneus quidam et immensæ magnitudinis propendens in caput e nubibus draco. Quod non ita insolitum et novum debet videri, non solum propter notitiam popularem, verum etiam Scripturæ sanctæ auctoritatem, quæ de draconibus sic memorat dicens : « Laudate Dominum de terra, dracones et omnes abyssi, ignis, grando, nix, glacies, spiritus tempestatis, quæ faciunt verbum ejus. » (*Psal.* cxlviii, 7.) Abyssus namque dicitur, non tantum hic deorsum aquarum inæstimabilis profunditas, sed etiam sursum istius caliginosi aeris, quem suspicimus, immensitas, qui maris ac terræ humore videtur pinguescere : cujus impulsu flabi-

la foudre et ses feux. Il ne faut pas croire, comme les insensés ont la simplicité de le faire, que c'est par hasard et sans règle que tout cela se produit, la sainte Ecriture veille à ce que nous ne le pensions pas ainsi, car après avoir dit : « Feu, grêle, neige, glace et vent des tempêtes, » elle ajoute aussitôt, en parlant du Créateur qui a fait et gouverne toutes ces choses, « vous tous qui faites sa volonté. » Ce dragon, par un effet de la divine Providence, était donc suspendu en l'air, comme je l'ai dit, il lançait comme des flammes du haut des nues, et semblait sortir de l'abîme supérieur, d'où il dardait des traits de feu, pendant que l'agitation de l'air le portait çà et là. Il semblait qu'il allait fondre sur la ville, c'était la crainte de tous les assistants qui le voyaient, aussi la foule entière se mit-elle à se sauver de l'assemblée publique, et chacun courait dans une direction différente, selon que la crainte précipitait ses pas. Quant à la foire elle se trouva bouleversée et troublée, car laissant tout commerce de choses terrestres, les hommes n'avaient plus qu'une pensée, craindre pour leurs jours. En effet, qui au moment où il déplore les malheurs que court son âme, pourrait songer à quelques profits d'argent ? Ou quel homme à l'heure où il redoute de voir arriver le terme de ses jours, se mettrait en peine de la nourriture de son corps ? Enfin qui songerait à acquérir un vêtement quand il perd l'esprit dans la crainte de la mort ? Aussi se fit-il un grand concours de peuple vers l'église comme vers le sein d'une mère, pour se recommander à la miséricorde de Dieu le Père. On voyait prosternées la face contre terre, au pied de la mémoire sacrée de l'ami de Dieu, des personnes de tout âge et de tout sexe. Enfin, le seigneur Etienne, adressant bien à propos au Christ une prière, à la place de tous ces gémissements, et la clémence de Dieu aidant, cet horrible dragon se mit à s'éloigner peu à peu de la vue, à se retirer et à se cacher derrière les nuages ; puis le vent s'élevant du côté par où ils étaient venus, le ciel redevint serein, tous les nuages disparurent et se dissipèrent. Le courage revint à tous, une grande allégresse succéda à une consternation très-grande, et on rendit à Dieu et à son ami de nombreuses actions de grâces mêlées de torrents de larmes que faisait couler une délivrance si inespérée.

2. Mais à cela s'ajoute encore quelque chose de plus merveilleux que ce miracle même, afin que la fragilité humaine, si pleine d'ignorance dans tous les hommes, puisqu'elle ne connaît les jugements et les bienfaits de Dieu ni aussi clairement ni aussi ouvertement qu'il le faudrait, ne se montre point ingrate. En effet, le lendemain de ce jour, par un effet de la disposition de la divine Providence, un négociant absolument inconnu dans nos contrées, se présenta de lui-même à notre sous-diacre nommé Sennode, dans un endroit nommé Memblotut, l'appela, et lui demanda qui et d'où il était. Sur sa réponse qu'il était sous-diacre de l'église d'Uzales, cet homme, si toutefois ce n'était qu'un homme, il est à croire, en effet, que c'était un ange et un homme, car on n'est pas sans avoir entendu dire dans la religion chrétienne, et sans avoir connu par l'histoire, que très-souvent des anges se sont montrés aux hommes, sous un extérieur et avec l'apparence de simples mortels ; cet homme, dis-je, donna à ce sous-diacre un voile de différentes couleurs, sur lequel on voyait une peinture représentant, à droite, saint Etienne

les auræ excitantur, velut lanæ vellera nubes agitantur, fulgura ignita emittuntur. Quæ omnia ne, sicut insipienter sapientes putant, casu et fortuitu fieri crederentur, sancta scriptura vigilanter providit : et postea quam dixit : « Ignis, grando, nix, glacies, spiritus tempestatis ; » continuo subjunxit de ipso universitatis Creatore atque Rectore, et ait, « quæ faciunt verbum ejus. » Proinde pendentem ex hac, ut dixi, providentia dispensationis Dei, et nubibus flammantem draconem tanquam de superiore abysso procedentem atque emicantem, cum aliquandiu huc atque illuc motus aer ferret atque deferret, ac jamjamque præcipitandum super mediam civitatem tremor omnium qui aderant exspectantium et stupentium cerneret, fugere conventu publico popularis turba cœpit, et passim quacumque timor egerat, sicut quisque poterat, discurrebat. Totus denique ipse dissolutus perturbatusque mercatus. Relicta namque omni negotiatione terrena, pro sola tantum homines metuebant vita. Quis enim tunc quæreret lucra pecuniæ, in tanto discrimine damna deplorans animæ ? Aut quis cogitaret vel corporis victum, formidans vitæ suæ ultimum occasum ? Quis porro cuperet vestem, metu mortis amittens mentem ? Magnus etiam concursus multitudinis ad gremium Ecclesiæ matris, ad misericordiam protinus convolavit Dei Patris. Ad ipsam Amici Dei sacratam Memoriam in facie prostrata jacebat diversa ætas, dispar quoque sexus. Tandem pro cunctorum fletibus opportune ad Christum domini Stephani fusa prece, clementia Dei annuente, horrendus ille draco paulatim cœpit a conspectu hominum inter nubium septa subtrahi atque abscondi, et qua venti incubuerant, redeunte cœli serena facie, discuti atque propelli, ac sic revocatis animis, atque a tanta tristitia in lætitiam reductis, reddebantur Deo et Amico ejus uberes gratiæ cum ingentibus lacrymis de inopinata gratulatione profusis.

2. Ad hæc accedit etiam aliud quiddam ex hoc ipso miraculo mirabilius : ne ignara in omnibus fragilitas humana, nihil de divinis judiciis et beneficiis evidentius apertiusque edocta, ita ut dignum fuerat, extitisset grata. Ecce namque altero die procurante divina dispensatione quidam negotiator nunquam nostræ cognitus regioni : Subdiaconum nostrum nomine Sennodum in loco (*forte* Memplonitano) Memblotutano ultro convenit, et ad se vocavit, et quisnam vel unde esset ab eodem flagitavit. Qui ubi se Subdiaconum Uzalensis Ecclesiæ memoratus est, respondit continuo idem ille ignotus homo, (si tamen solum homo : credendum est enim quia Angelus et homo ; neque enim hoc vel inauditum atque inexpertum est, sive religioni Christianæ sive notitiæ humanæ, sanctos Angelos terreno habitu et visibili specie plerumque hominibus apparuisse.) Dedit ergo Subdiacono memorato velum variis pictum coloribus, in quo inerat pictura hæc,

lui-même debout, portant sur ses épaules une croix glorieuse, du pied de laquelle il semblait frapper la porte de la ville, d'où s'enfuyait un dragon affreux, à l'approche de l'ami de Dieu. Mais ce serpent redoutable ne se trouvait point en sûreté dans sa fuite, car on voyait le martyr du Christ le fouler et le broyer d'un pied triomphant. Ce n'est certainement pas sans un mystère de Dieu, que ce voile avec sa peinture a été apporté et suspendu par le sous-diacre en question devant la mémoire même d'un si grand patron. Les fidèles de tout âge et de tout sexe se mirent à regarder et à admirer, comme un grand spectacle, par quel libérateur ce dragon avait été mis à mort et cet ennemi vaincu ; car ce qui se passait le lendemain était, pour tous les esprits, une démonstration qui faisait ajouter foi à ce qui était arrivé la veille ; et ce qu'on pouvait voir avec un peu de soin sur ce voile, on le tenait pour vrai avec une foi plus complète. En effet, la peinture se trouvait d'accord avec la grâce, et on voyait aussi bien l'intervention divine dans ce fait de la veille, que dans ce qui en conservait la mémoire le lendemain. Enfin, le rapport qu'il y avait entre le fait du jour et celui du lendemain, ainsi qu'entre l'image de la chose et certaines copies qui en étaient faites, alluma dans les âmes de bien des gens, de tels sentiments d'étonnement et d'amour, d'admiration et de reconnaissance, qu'il n'y avait sur toutes les lèvres que ce seul mot, cette seule affirmation : En vérité, c'est par son ami que Dieu a délivré cette ville et a chassé loin de nous un grand fléau. Et en effet, il y avait dans ce voile tout un discours pour les hommes, il semblait dire à sa manière : O malheureux mortels, à quel incendie allumé par le dragon avez-vous échappé hier, ou quel avocat a fait entendre pour vous, et agréer sa parole ? Comprenez-le et réjouissez-vous-en, par le sens de ce voile qui parut le lendemain. Rappelez-vous à vous-même l'épreuve qui a précédé et la délivrance qui a suivi, vous ne serez plus dans le doute, mais vous aurez la certitude et vous rendrez grâces à votre Dieu, par celui qui est mon ami. Vous voyez que ce dragon a été écarté de votre ville et en a été chassé ; celui qui lui a brisé la tête, c'est mon premier martyr, et le trophée de la croix vous a fait vaincre votre ennemi. En voyant notre cité ainsi délivrée d'abord d'un pareil péril, puis avertie et éclairée par ce voile en cette représentation, toute âme pieuse se sent réjouie par ce double miracle, à la gloire de Dieu.

CHAPITRE V.

Délivrance du payeur public de Carthage.

1. Parmi les miracles de notre patron commun, le seigneur Etienne, nous avons, s'il m'en souvient bien, dans notre médiocrité, placé des guérisons et des visions, et rapporté les effets qui s'en sont suivis ; nous nous proposons maintenant de raconter, avec l'aide du Seigneur, des apparitions et des visions de formes humaines qui se sont produites, soit d'une manière évidente soit pour la foi seulement et d'une manière cachée, dans le forum, en plein jour, en présence d'une foule de peuple, et de rappeler des faveurs extraordinaires accordées par le même ami de Dieu, sous les yeux de personnes bien éveillées qui regardaient attentivement. Le payeur public de Carthage,

In dextera veli parte ipse S. Stephanus videbatur adstare, et gloriosam crucem propriis repositam humeris bajulare, qua crucis cuspide portam civitatis videbatur pulsare, ex qua profugiens draco teterrimus cernebatur exire, Amico Dei videlicet adventante. Verum ille serpens noxius nec in ipsa fuga tutissimus, sub triumphali pede Martyris Christi contritus aspiciebatur et pressus. Talis itaque pictura veli non omnino absque mysterio Dei ubi a memorato Subdiacono allata pariter atque suspensa est ante ipsam Memoriam tanti patroni, omnis ætas omnisque sexus intueri et mirari cœpit, tanquam spectaculum grande, quo scilicet auctore quove liberato draco ille extinctus est hostisque devictus. Gestæ quippe rei fidem præcedentis diei commendabat in animis omnium attestatio sequentis diei. Namque illud quod studiosius cernebatur in velo, hoc jam credibilius tenebatur in vero. Concurrebat enim pictura cum gratia, et tam divinitus pridie gestum salutis beneficium recolebatur, quam postea in veli imagine advertebatur. Denique ex ipsa congruentia diei præcedentis atque sequentis veritatis, et imagine rerum et quorumdam exemplariorum, tantus in multis stupor pariterque amor, admiratio et gratulatio accendebatur, ut a cunctis nihil aliud omnino vel diceretur vel affirmaretur nisi hoc unum : Vere quia per Amicum suum Deus istam liberaverit civitatem, et grandem a nobis depulit pestem. Et re vera Dei fuit ad homines quædam allocutio in velo tacite significantis quodammodo, et dicentis : O miseri mortales, quale hesterna die draconis, evaseritis incendium, vel cujus pro vobis advocati fuerit acceptum suffragium, isto sequenti die istius veli figuratione intelligite, atque gaudete. Hinc vestram et præcedentem tentationem et subsequentem liberationem apud vosmetipsos conferte, exinde non dubii, sed certi, Deo vestro per Amicum meum gratias agite. Ecce draconem de vestra civitate cernitis fugatum et expulsum, ecce conterentem caput ejus primum Martyrem meum : ecce Crucis trophæum, per quod vicistis inimicum. Hoc ergo modo civitate nostra a tanto periculo primitus liberata, ac postea tali per congruentem picturam veli admonitione instructa et illuminata, gemino miraculo est omnis pia anima in Dei gloria exhilarata.

CAPUT V.

De dispensatore pecuniæ publicæ Carthaginis liberato.

1. In supradictis miraculis domini Stephani patroni communis, virtutes sanitatum et visiones somniorum effectusque eorum mediocritate nostra nos digessisse meminimus : nunc vero evidenter et occultata fide humani habitus corporales apparitiones et demonstrationes in foro, in judiciis, in luce diei, et conventu populorum, ordinum dignitates hominibus vigilantibus et videntibus exhibitas per ipsum Amicum Dei, adjuvante Domino cupimus enarrare. Igitur dispensator pecuniæ

appelé Florent, comme il n'arrive que trop souvent dans les fonctions du fisc, à ceux qui en sont les agents, pour satisfaire les exigences des puissances sous lesquelles ils vivent, et aux ordres desquelles ils se trouvent, s'était mis dans le cas d'une condamnation à mort de la part des juges indignés. Pour cette chose, le proconsul, je ne sais comment, ordonna qu'on l'enlevât précipitamment et qu'on le fît comparaître devant lui. L'ordre donné ayant été exécuté sans aucun retard, et le susdit payeur, enlevé publiquement, se trouvant conduit en présence du proconsul qui était assis dans la salle du conseil, tout à coup, une grande pâleur se répandit sur le visage des assistants, leur cœur s'émut à la vue du sort qui attendait cet homme, et dans un sentiment d'humanité, ils se mirent à craindre à la pensée du danger qui le menaçait. Cependant en apercevant celui qu'il avait fait chercher dans un accès de fureur, le proconsul irrité se leva, et d'une voix terrible, jette dans son âme l'épouvante, par ses questions pleines de menaces. Cet homme terrifié perd toute présence d'esprit et ne trouve pas un mot à répondre. Mais voici qu'un Maître qui regarde d'en haut sur les enfants des hommes, mêle un peu de douceur à la sévérité, change ces menaces en douces paroles, aime en châtiant, console en aimant, est juge quand il punit, père dans ses douces caresses et toujours fidèle, ne se montre jamais cruel. Dieu même, Dieu dis-je, envoya pour délivrer cet homme, son ange, dont il est dit : « L'ange du Seigneur environne ceux qui le craignent et il les délivrera. » (*Ps.* XXXIII, 7.) En effet, comme ce payeur, se trouvait plein d'inquiétude et de crainte pour sa vie, dans l'effroi où le jetaient les terribles questions du proconsul, il se sentit tout à coup frappé sur l'épaule ; détournant aussitôt la tête, et jetant à la dérobée un regard derrière lui, il voit près de lui quelqu'un qui semble être un des bourreaux, mais qui lui indique par signe ce qu'il a à faire, qui il doit prier, et lui dit en l'encourageant à le faire : Invoquez saint Etienne. A cette vue et à ces mots, Florent, reprend toute sa présence d'esprit et tout son sang-froid, et se sentant l'esprit ranimé à l'instant même par la pensée de pouvoir échapper, ne cesse de prier et d'invoquer saint Etienne intérieurement ; puis levant peu à peu les yeux sur son juge, il les fixe sur l'assesseur de ce dernier. En le voyant avec des traits nouveaux pour lui, et en s'apercevant que son visage brillait d'un éclat également nouveau, il ne retrouvait pas en lui celui qui lui était bien connu ; il voyait au contraire dans ce conseiller du juge un personnage tout à fait inconnu pour lui et d'un aspect admirable tandis que tout le monde connaissait l'air vieux, la laideur et la maigreur de celui qui jusqu'alors remplissait les fonctions d'assesseur. Au contraire, celui qu'il voyait était brillant de jeunesse, et d'une beauté de visage éclatante. A cette vue, Florent en proie à une émotion aussi longue que profonde, cesse de douter de son sort ; mais se remettant et reprenant une confiance entière, il crut qu'il avait saint Etienne même, présent devant les yeux, et que sur un siége caché il fixait ses regards sur lui, qu'il siégeait comme juge dans sa cause, ou du moins en qualité d'assesseur au juge. Cette vision et la présence de l'ami de Dieu lui donnent une confiance pleine et entière ; il voit son défenseur et le très-miséricordieux assesseur de

publicæ Carthaginensis civitatis, Florentius nomine, sicut in talibus functionibus fiscalium actionum evenire assolet actoribus earum, ut motus sæpe potestatum sub quibus degunt, et quorum ditioni inserviunt, incurrant; idem usque ad periculum capitis offensam judiciariæ indignationis incurrerat. Qua de re ex præcepto nescio unde Proconsulis, præcipitanter jussus est rapi, et ejus mox obtulibus sisti. Quod cum absque ulla mora officium (*f.* parebat *vel,* petebat.) quod patebat implesset, memoratumque dispensatorem raptum per publicum sedenti Proconsuli in secretario obtulisset; continuo pallor ingens cœpit discurrere per corda eorum qui aderant, et videbant, atque humana miseratione hominem dolebant, ejusque periculum metuebant. Interea viso protinus quem furialiter quærebat, exurgit in voce terribili potestas irata, minaci eumdem dispensatorem interrogatione perturbans. At pavefacti hominis fugata mens metu, nec quid diceret inveniebat. Sed ecce Deus ille magister e cœlo prospiciens super filios hominum, miscens severitati lenitatem, minas transferens in benignitatem, castigando amans, amando consolans, judex in flagellis, pater in blandimentis, ubique fidelis, nusquam crudelis : ipse ergo Deus Dominus ad liberandum eum hominem Angelum suum misit, de quo dictum est : « Immittit Angelus Domini in circuitu timentium eum, et eruet eos. » (*Psal.* XXXIII.) Nam cum dispensator ille vitæ suæ incertus ac dubius sub tanto metu terribilis potestatis inter quæstionarios adstaret, repente pulsatum se a tergo persensit. Statimque paululum cervice defixa, oculisque furtim retrorsum reductis, videt velut unum de carnificibus circa se adstantem, sibique suggerentem quid ageret, quem rogare deberet, dicentem et admonentem : Invoca S. Stephanum. Quo viso auditoque Florentius, suæ menti ac sensui redditus, et fuga dudum recreato animo confortatus, gloriosum Stephanum intra semetipsum orare atque invocare minime desistebat. Deinde elevata parumper facie ad interrogantem judicem, oculos intendit in judicis assessorem. Quem cum nova facie, novoque vultu micantem, fulgentemque conspiceret, neque illum sibi notissimum, sed alium incognitum atque mirificum judicis consiliarium cerneret, ita ut cum esset assessoris nota antea in omnibus, et marcida ævo in vultu deformitas et senilis ætas; in illo vero qui ei apparebat, juvenili decore vultus et candor effulgebat. Hoc viso memoratus Florentius, diu multumque permotus, non jam dubius, sed firmus et certus, gloriosum Stephanum ibi præsentem credebat adesse, ipsumque occultata sede intendere se, et in sua causa judicem sedere, vel judici adsistere. Nam quo plenius perfectiusque de tali visione ac præsentatione Amici Dei fiduciam caperet, videt Florentius eumdem suum suffragatorem, suique judicis misericordissimum consiliatorem, etiam manu sua sibimet annuentem, et ne quidquam prorsus timeret, per manum dexteram significantem, vultuque hilari sibi

son juge qui lui fait signe, et de la main droite, lui indique de ne point craindre, lui montre un visage gai et souriant et lui donne une pleine espérance de salut. Bref, l'emportement furieux du juge et sa colère excessive se calmèrent peu à peu et son esprit reprit de la tranquillité et de la douceur, si bien que Florent ne craignait plus un juge en lui mais voyait un père, et loin de redouter qu'il ne fît tomber la hache sur sa tête, il se mit à espérer d'entendre de sa bouche une parole de salut. O Seigneur, Seigneur, vous qui nous ordonnez, non point par amour des louanges, mais par un sentiment de miséricorde de chanter votre gloire, dans les psaumes sacrés, et qui le voulez moins pour être exalté vous-même que pour que nous trouvions un protecteur, c'est de vous qu'il est dit : « Vous dominez sur la puissance de la mer et vous apaisez le mouvement des flots. » (*Ps.* LXXXVIII, 10.) Ces paroles se rapportent admirablement à celles de l'Evangile, où sur le commandement du Christ aux flots et aux vents qui se soulevaient autour de lui, ses disciples dans leur étonnement s'écrièrent : « Quel est cet homme qui commande aux vents et à qui les vents obéissent? » (*Matth.*, VIII, et *Luc*, VIII.) Elle est encore bien vraie cette autre parole de la sainte Ecriture : « Le cœur du roi, dans la main du Seigneur, est comme une eau courante, il le fait tourner du côté qu'il veut. » (*Prov.*, XXI, 1.) Vous nous avez en effet montré, Seigneur, dans la colère du proconsul que vous avez calmée ensuite, la même puissance que jadis, comme on le voit dans les antiques Ecritures, vous avez déployée en ramenant à la douceur le courroux d'un roi, à l'égard d'une sainte femme, Esther, comme vous nous l'avez donné à lire et à apprendre. Bref, le proconsul non content d'écarter les bourreaux de la personne du payeur Florent, et de le faire approcher lui-même de sa personne, comme un fils bien aimé, non plus comme un subordonné, et de l'engager à se jeter dans ses bras sans aucune crainte, il lui parle d'une voix paternelle et affectueuse, puis après lui avoir donné son pardon et accordé la vie, il le laisse partir de la salle du conseil. Après cela, ceux qui se tenaient là, tremblant de crainte pour le sort de cet homme, et tout émus à la pensée du péril qu'il courait, voyant le payeur se retirer libre et sans qu'il lui eût été fait aucun mal, se sentirent transportés d'un sentiment de joie et de surprise; ils étaient partagés entre le doute et l'allégresse, et frappés d'étonnement, ils se demandaient les uns aux autres : D'où vient ce changement si soudain et si complet qui a dépouillé la puissance proconsulaire de sa sévérité, pour lui inspirer une pareille douceur, et de tels sentiments d'humanité, et lui faire ramener un homme à la vie, des portes de la mort?

2. Quant à Florent, bien que le péril qu'il avait couru fût passé, il n'en revint pas moins du tribunal chez lui l'âme quelque peu meurtrie des coups de la crainte qu'il avait ressentie. Il ne raconta alors à aucun des siens ce qui lui était arrivé, ni ce qu'il avait vu, et comment il avait échappé. Mais, la même nuit, il vit en songe le même homme qui lui était apparu dans la salle du conseil, vêtu à la manière des jeunes gens, l'appeler à lui par son nom, en se tenant sur le seuil de sa porte. Qu'est-ce donc, ô Florent! me reconnaissez-vous? C'est moi qui vous suis apparu dans la salle du conseil, et qui vous ai délivré de la mort. En le reconnaissant et en comprenant que c'était Etienne, Florent voulut l'adorer; mais Etienne

arridentem, et spem salutis plenissimam pollicentem. Quid multa? Sensim cœpere illi furiales impetus judicis tumentesque animi ad omnem tranquillitatem lenitatemque deduci : ita ut non formidaret judicem, sed agnosceret patrem; nec cujus securim capiti suo pertimesceret, sed cujus favorem propriæ salutis speraret. O Domine, Domine, qui veras tuas laudes in sacris tibi Psalmis decantari non arroganter, sed misericorditer jubes; non pro tua jactantia, sed pro nostra tutela, cum dicitur : « Tu dominaris potestati maris, motum autem fructuum ejus tu mitigas. » (*Psal.* LXXXVIII.) Sicut consonat etiam Evangelica auctoritas, ubi imperio Christi tui dum levigarentur turbulenti fluctus ac venti, mirantes dixere discipuli : « Qualis est hic, qui imperat ventis, et mari, et obediunt ei? » (*Matth.*, VIII; *Luc.*, VIII.) Verissimumque quod etiam alibi in sermone Scripturæ sacræ dicitur de te : « Cor regis in manu Domini, sicut aqua decurrens, quocumque voluerit, illuc detorquet eum. » (*Prov.*, XXI.) Tu enim Domine de consulari irata primitus et post tranquillata potestate erga dispensatorem, illud nostris temporibus exhibuisti, quod in antiqua Scripturæ auctoritate prius ferociente et rursum blandiente regia potestate, circa Esther feminam sanctam ostendisti (*Esth.*, XV), et in memoriam posteris legendum sciendumque dedisti. Proinde dispensatorem Florentium Proconsul, non jam ut officialem suum, sed tanquam filium remotis carnificibus, non solum ad sese atque ad gremium suum absque ullo timore vicinius jussit accedere, sed et eum cœpit paterna affectione familiarius commonere, ac deinde indulta venia vitaque concessa liberum facit de secretario abscedere. Quo facto qui adstabant et pro hominis periculo pia sollicitudine trepidabant, abeunte absoluto et illæso dispensatore, mixto cum stupore gaudio, modo hæsitabant, modo exsultabant, modo inter se mirantes et disquirentes dicebant : Unde ista tam repentina rerum commutatio atque conversio, quæ Proconsularem potestatem omni severitate exuta ad tantam humanitatem lenitatemque perduxit, ut hominem ad vitam ab ipso mortis limine reduxerit?

2. Porro autem Florentius, licet transacto periculo, adhuc tamen ex priore metu aliquantulum animo saucius domum reversus est. Nulli sane suorum est in tempore confessus quid acciderit, quid viderit, (*al.* qui evaserit.) quid evaserit. Verum nocte eadem per somnium videt sibi apparentem illum qui in secretario a se visus fuerat, juvenili specie vestitum, limine, atque ultro nominatim compellatus audivit : Quid est Florenti? Agnoscis me? Ego sum qui in secretario apparui tibi, teque de morte liberavi. Quem cum Florentius agnovisset, ipsumque esse Stephanum intellexisset, ubi eum adorare voluit, manu mento supposita ab illo elevatus est. Expergefactus autem Florentius surgit matutinus, cupiensque grates

lui mettant la main sous le menton, le releva. Le matin, Florent, dès son réveil, se lève, et, plein du désir d'aller rendre grâce à Dieu et ses vœux à l'ami de Dieu, se dirige seul vers Uzales. Mais comme il ne connaissait point la route qui y conduit, il priait en lui-même en marchant, et demandait au saint, dans son cœur, de lui servir de guide. Il priait ainsi, et, dans le silence de ses vœux, un prêtre de notre église, nommé Firmin, survient par une autre route et se joint à Florent. En l'apercevant, Florent lui demande de quel côté il dirige ses pas; le prêtre lui répond qu'il va à Uzales, dont il se dit prêtre. Alors Florent, l'âme réjouie, se met à se féliciter; mais ne pouvant contenir sa joie, il fait part en détail, depuis le commencement jusqu'au bout, au prêtre qui venait de se joindre à lui comme compagnon de route, de tout ce que la miséricorde de Dieu avait accompli pour lui, par son glorieux ami. Arrivé au terme du voyage, Florent entre dans la ville avec le prêtre, et, franchissant avec une pieuse humilité le seuil du sanctuaire du bienheureux martyr, il se prosterne jusqu'à terre pour rendre grâces à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à son bienheureux ami. Puis, étant entré dans le monastère, il raconte toutes ces choses au vénérable évêque ainsi qu'à tous les serviteurs de Dieu qui étaient accourus là auprès de lui. Il nous remplit de joie et nous embrasa de ferveur autant que lui, par ses paroles d'actions de grâces à la louange de Dieu et de la couronne du martyr Etienne. Ce que nous venons de raconter, du mieux que notre plume nous a permis de le faire, est un choix restreint de merveilles fait au milieu de beaucoup d'autres semblables. Toute âme religieuse les lira avec bonheur, plutôt que de n'en recueillir que de la fatigue.

Deo persolvere, ejusque Amico vota sua reddere, solus ad Uzalensem urbem proficiscitur. Sed cum viæ sibi incognitæ essent, viator ignarus orabat tacitus intra semetipsum, et ejusdem gloriosi Martyris Christi implorat ducatum. Verum cum ipse precem funderet, ecce in silentio precantis Presbyter nostræ Ecclesiæ Firmus nomine Florentio aliunde superveniens adjungitur. Quem conspiciens Florentius percunctatus est quo iter ageret. Respondens memoratus Presbyter, ad Uzalensem se pergere civitatem, unde etiam se presbyterum esse confessus est. Tunc Florentius animo exhilaratus gratulari plurimum cœpit, omne suum gaudium celare non potuit, sed ab ipso rei gestæ exordio supradicto Presbytero itineris sui comiti adjuncto, quæ secum divina misericordia per gloriosum Amicum suum egerit, ordine indicavit. Deinde finito itinere Florentius una cum Presbytero ad civitatem venit, beati Martyris limina humili pietate ingressus, et pavimento prostratus omnipotenti Domino Jesu Christo ejusque beatissimo Amico gratias egit. Monasteria quoque ingressus venerabili Episcopo, simulque servorum Dei ad se concurrenti choro, omnia hæc enarravit. Et nos quoque secum per multam gratiarum actionem, in laudes Dei et coronæ martyris Stephani alacriter excitavit ac ferventissime accendit. Hæc dicta sunt a nobis pauciora de multis quæ valuit stilus indagare, et legenda magis cum desiderio, quam cum fastidio religiosis pectoribus commendare.

PRÉFACE

DU

TOME HUITIÈME DE L'ÉDITION DES BÉNÉDICTINS

Tout docteur catholique a deux devoirs à remplir : l'un d'élucider et de fortifier les vérités de la religion chrétienne, l'autre de les défendre contre les attaques des hérétiques. Personne, parmi les anciens, ou parmi les modernes, ne s'est plus heureusement acquitté de ce double devoir que saint Augustin qui, de l'avis de tous, a justement mérité le titre de principal et souverain docteur de l'Eglise. Dans les tomes précédents, nous avons publié les ouvrages de ce père qui expliquent les dogmes chrétiens ; il nous reste dans les trois derniers tomes de ses œuvres, à donner au public ses écrits vulgairement appelés *Polémiques*, et qui ont pour but la réfutation des hérétiques et des infidèles. Si dans ses précédents ouvrages, le saint homme n'a point négligé l'occasion de s'élever contre les erreurs dominantes, lorsqu'elles s'offraient à lui, cependant le but qu'il se proposait dans ces écrits, n'était pas le même que celui qu'il a eu en vue dans ceux qui nous restent à publier. Mais si le lecteur a vu avec tant de satisfaction Augustin s'élever, dans l'occasion, contre les hérétiques, il y a lieu d'espérer qu'il retirera un fruit bien plus abondant encore des livres suivants, où il met en pièces et réduit en poussière, en l'attaquant de front et avec méthode, l'ensemble de leurs erreurs. On y voit les porte-étendard des hérétiques vaincus et terrassés, soit dans des conférences publiques, soit dans des écrits publiés sur les matières controversées, et leurs propres ouvrages, leurs

IN OCTAVUM TOMUM PRÆFATIO

Cum doctoris catholici duo sint officia, alterum Christianæ religionis veritates illustrare ac confirmare, alterum easdem ab insurgentium hæreticorum erroribus vindicare; nemo veterum aut recentiorum utrasque partes implevit felicius Augustino, qui omnium judicio id merito assecutus est, ut præcipuus ac summus Ecclesiæ doctor haberetur. Hactenus ejus opera quæ christiana dogmata explicant exhibuimus : nunc ea quæ ad infidelium hæreticorumque confutationem pertinent, quæque vulgari jam nomine *Polemica* vocare solemus, in tribus quæ restant voluminibus repræsentanda sunt. Nam etsi in prioribus illis scriptis aliquando ex occasione grassantes errores Vir sanctus perstringat; non is tamen ejusmodi generis operum scopus erat, qualem sibi ipse in reliquis operibus proposuit. Quod si Augustinum obiter in hæreticos disserentem tanta cum voluptate lectores huc usque revolverunt : longe major ex sequentibus libris fructus sperandus est, in quibus recto ordine ac dedita opera universum errorum corpus in particulas discinditur ac dissipatur; hæreticorum antesignani tum publicis concertationibus, tum editis lucubrationibus vincuntur ac prosternuntur; achillea denique ac primaria eorum scripta in favillas rediguntur; adeo

ouvrages capitaux et de premier ordre se dissiper en fumée. Aussi si les écrits du premier genre ont valu à saint Augustin le titre de docteur catholique qu'il partage avec plusieurs autres pères, les ouvrages qui vont suivre lui ont mérité de son vivant et pendant qu'il était encore sur la terre, de tous les catholiques, au dire de saint Jérôme, le nom unique et plus glorieux que tout autre nom, de *Restaurateur de la foi antique.* « Courage, lui dit ce père dans une de ses lettres, vous êtes connu du monde entier. Les catholiques voient et révèrent en vous le restaurateur de leur antique foi. » (Lit. cxcv, inter Aug.)

Il ne semble pas qu'on puisse rien ajouter à ce titre et à cet éloge, cependant saint Jérôme dit encore dans la même lettre, qu'on peut regarder comme « une très-grande gloire la haine que tous les hérétiques éprouvaient pour ce très-saint homme. En effet leur ressentiment contre lui et les mauvaises dispositions de leur cœur à son égard sont allés jusqu'au point d'avoir promis une récompense à quiconque les délivrerait de lui ; ce n'est pas assez, ils voulurent mettre le comble à la haine mortelle qu'ils lui avaient vouée en s'efforçant de persuader à leurs partisans que Dieu voyaient leur dessein d'un bon œil, et ils ne craignirent point de leur promettre « qu'il remettrait certainement tous leurs péchés, à ceux qui pourraient réussir dans l'exécution de ce projet. » (Possid., dans *la vie d'Aug.*, c. ix.) La modération dont saint Augustin fit preuve en cette occasion est admirable. En effet, tandis que ses ennemis, non contents de l'accuser dans leur particulier, cherchaient encore à lui donner la mort, il supporta toutes ces inimitiés particulières et ferma les yeux sur elles avec tant d'égalité d'âme, que c'est à peine, si dans ses controverses, il en fit mention, et nous ne connaîtrions point ces machinations homicides, sans Possidius, qui en a conservé le souvenir dans l'histoire de sa vie. S'il se trouvait parfois contraint de répondre aux injures dont il était l'objet, ce n'était jamais pour exhaler une juste indignation, mais dans l'intérêt de ses

ut cum ex primi generis scriptis doctoris catholici nomen, quod nonnullis etiam præcipuis Ecclesiæ patribus commune est, retulerit Augustinus; ex his posterioribus unum sibi proprium, quo nullum aliud illustrius, elogium a catholicis Hieronymo teste meruerit, ut veluti alter *antiquæ fidei conditor* etiam vivens et in terris degens agnosceretur. « Macte virtute, inquit ille ad ipsum Augustinum scribens, in orbe celebraris. Catholici te conditorem antiquæ rursum fidei venerantur atque suspiciunt. » (Epist. 195, inter Augustiniana.)

Nihil ad hujusce tituli et elogii commendationem videtur adjici posse : sed tamen eodem in loco Hieronymus subdit, « signum majoris gloriæ esse, » quod Virum sanctissimum ob eamdem causam, « omnes hæretici detestarentur. » Eorum vero malevolentia et abalienatio eo usque progressa est, ut eum e medio tollere quovis proposito præmio tentaverint, nec sibi ad concepti capitalis odii cumulum sufficere putarent, nisi etiam Deum eidem consilio suffragari suis asseclis persuadere conarentur, quibus polliceri non dubitarunt, « omnia peccata a Deo indubitanter esse credendum posse dimitti eis, qui hoc facere ac perficere potuissent. » (Possid., *in vita Aug.*, c. ix.) Sed miranda est hoc in loco Augustini moderatio, quod cum non solum privatis criminationibus ab adversariis impeteretur, sed et ab eis quæreretur ad necem; privatas inimicitias illas ita æquanimiter tulit ac dissimulavit, ut vix ullam de eis in suis disputationibus fecerit mentionem : nec quidquam certi de intentatæ illi necis machinatione resciremus, nisi Possidius in ejus vita rem posteris consignasset. Quod si quandoque ad injurias sibi illatas aliquid reponere cogebatur; id non justæ indignationi suæ tribuebat, sed lectorum utilitati, qui iniquis ejusmodi criminationibus

lecteurs que ces iniques accusations auraient pu induire en erreur. Mais nul ne saurait mieux qu'Augustin lui-même rendre combien en ces circonstances son âme était calme et modérée. Voici comment il s'exprime à ce sujet dans son livre *contre Pétilien*, au chapitre I. « Pour moi, lorsque je réponds à quelqu'un, soit de vive voix soit dans mes écrits, de quelque injurieuse accusation dont j'aie été l'objet, je contiens et j'émousse, autant que le Seigneur m'en fait la grâce, tous les élans d'une vaine indignation, je ne pense qu'au bien de ceux qui me lisent ou qui m'écoutent, et sans songer à l'emporter sur lui par l'énergie de mes injures, je ne m'étudie qu'à être plus utile que lui en confondant son erreur. » Aussi dans ses controverses, le sujet en question était-il traité avec toutes les ressources que la raison et le raisonnement pouvaient lui fournir. Le sentiment des injures ou des blessures qui ne s'adressaient qu'à lui était impuissant à le détourner du nœud de la difficulté, et il se tenait pour satisfait pour son compte, si même au prix de son propre honneur, il réussissait à assurer les droits de l'Eglise et de la vérité. C'est le seul but qu'il se proposait d'atteindre. Et même dans la réfutation des hérétiques, le saint docteur ne visait pas tant à les confondre par ses arguments qu'à les ramener par de douces paroles et des expressions pleines de bonté, à la connaissance de la vérité. C'est là seulement ce qu'il eut en vue dès ses premières controverses, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, en ces termes : « J'ai demandé à Dieu et je lui demande encore, de me donner, en vous convainquant d'erreur et en réfutant l'hérésie que vous avez embrassée peut-être moins par malice que par imprudence, une âme pacifique et tranquille, plus désireuse de vous corriger que de vous confondre. Car si le Seigneur renverse l'empire de l'erreur par ses serviteurs, cependant il leur ordonne de corriger, non point de perdre les hommes en tant qu'hommes. » (Liv. *contre une lettre des Manichéens*, c. I.) Dieu veuille que tous ceux qui sont engagés dans des controverses sur la foi, soient animés du même esprit.

a veritate possint abduci. Sed nemo melius tam moderati animi in his occasionibus statum expresserit, quam Augustinus ipse, cujus hæc verba sunt in libro *contra Petilianum* tertio, cap. I. «Ego quando cuique vel dicendo vel scribendo respondeo, etiam contumeliosis criminationibus lacessitus, quantum mihi Dominus donat, frænatis atque contritis vanæ indignationis aculeis, auditori lectorive consulens, non ago ut efficiar homini conviciando superior, sed errorem convincendo salubrior. » In his itaque disputationibus res tota rationum et argumentorum validis momentis agebatur. Non illum a proposito difficultatis scopo conviciorum propriæve læsionis sensus avocabat; sed satis sibi factum existimabat, si vel proprii honoris dispendo Ecclesiæ et veritatis jura (quod unum sibi ob oculos ponebat) asseruisset. In refellendis etiam hæreticorum argumentis ita se gerebat Doctor sanctus, ut non tantum eorum animos exasperare quam maxime caveret; sed etiam, quantum in ipso erat, eos ad veritatis agnitionem mollioribus et humanioribus verbis et appellationibus revocare conaretur. Hunc agendi modum statim ab initio concertationum suarum sibi proposuit, uti ipse testatur. « Deum rogavi et rogo, ut in refellenda et revincenda hæresi vestra, cui et vos fortasse imprudentius quam malitiosius adhæsistis, det mihi mentem pacatam atque tranquillam, et magis de vestra correctione, quam de subversione cogitantem. Quanquam enim Dominus per servos suos regna subvertat erroris; ipsos tamen homines, in quantum homines sunt, emendandos esse potius quam perdendos jubet. » (Lib. *Contra epistolam Manichæi*, c. I.) Utinam qui fidei controversias tractant, eodem animo ducerentur.

Si les grandes facultés de saint Augustin se font remarquer dans tous ses ouvrages, on peut dire qu'elles brillent d'un plus vif éclat encore dans ses controverses catholiques, de même que c'est à la guerre et dans la mêlée que la valeur d'un soldat se montre davantage. En effet, c'est dans ces écrits que la force et la pénétration de son esprit, sa science, son érudition, sa connaissance des Ecritures, son éloquence, sa prudence et son habileté paraissent dans tout leur jour, quand les efforts de ses adversaires l'excitent et le forcent à déployer toutes les ressources de son esprit pour repousser leurs assauts.

Mais comme les œuvres polémiques de saint Augustin sont trop nombreuses pour être renfermées en un seul volume, il a fallu en faire plusieurs. Le premier comprend celles qui sont dirigées contre les Manichéens, les Priscillianistes et les Ariens, dont il serait oiseux et superflu de parler longuement ici, puisque ce volume commence par le livre de saint Augustin *sur les hérésies*, où le lecteur trouvera un résumé de toutes ces erreurs.

Notre habile champion s'attaqua tout aussitôt après son baptême à l'hérésie des Manichéens, qui l'avait séduit et dont il avait été imbu dès sa jeunesse ; il le fit en cinq livres qu'il écrivit contre eux, ce sont les livres *du Libre arbitre*, *de la Genèse contre les Manichéens*, *des Mœurs de l'Eglise catholique*, *des Mœurs des Manichéens* et *de la Vraie religion*. Comme ils ont été écrits par Augustin avant qu'il fût prêtre et quand il n'était encore que néophyte, nous les avons laissés dans le tome Ier, où ils se sont toujours trouvés placés dans toutes les éditions antérieures à celle-ci. Ce sont ces livres que Paulin appelle *le Pentateuque contre les Manichéens* dans sa lettre qui se trouve la xxve de la collection des lettres de saint Augustin, voici en quels termes il en parle : « O flambeau dignement placé sur le chandelier de l'Eglise, flambeau qui répands au loin sur les villes catholiques du haut de son chandelier aux sept branches, une lumière qu'alimente une huile de joie, dissipes les ténèbres de l'hérésie si

Etsi porro in omnibus Augustini operibus summa ejus facultas elucet, nonnihil tamen majoris splendoribus catholicæ ejus disceptationes præ se ferunt : ut in bello et prælio magis quam in pace militum virtus probatur. In ipsis enim scriptis vis et acumen ingenii, doctrina, eruditio, Scripturarum peritia, eloquentia, prudentia et dexteritas, ut in proprio argumento lumen suum explicant, dum urgentium adversariorum impetus omnes animi nervos ad eos debellandos excitant et proritant.

Jam vero quoniam plura sunt Augustini Polemica opuscula, quam ut in unum volumen cogi possint ; ea in plures tomos partiri necessarium fuit. Et primus quidem ea quæ *adversus Manichæos*, *Priscillianistas et Arianos* condita sunt complectetur : de quibus hic multis præfari otiosum et supervacaneum fuerit ; cum primo loco sese offerat Augustini liber *De hæresibus*, in quo historiam harum omniumque hæreseon compendio descriptam lector inveniet.

Manichæorum hæresim, qua deceptus atque imbutus fuerat adolescens, statim a suo baptismo aggressus est strenuissimus pugil, quinque libris in eos editis, nempe *De libero arbitrio, De Genesi contra Manichæos, De moribus Ecclesiæ catholicæ, De moribus Manichæorum,* et *De vera Religione* : quos quia neophytus et nondum presbyter composuit, in primo tomo, ut in antea vulgatis, reliquimus. Hos libros nomine *Pentateuchi contra Manichæos* designat Paulinus in Epistola 25 inter Augustinianas, laudatque in hunc modum. « O lucerna digne supra candelabrum Ecclesiæ posita, quæ late catholicis urbibus de septiformi lychno pastum oleo lætitiæ lumen effundens, densas licet hæreticorum caligines discutis, et lucem veritatis a confusione tenebrarum

épaisses qu'elles soient, et fais briller la lumière de la vérité de toute la splendeur de ta lumineuse parole au milieu de la confusion et des ténèbres. » C'est ainsi que s'exprimait Paulin en parlant de ces premiers ouvrages composés contre les Manichéens ; s'il y trouvait une si grande lumière et une telle splendeur, que ne doit-on pas attendre de ceux qu'il a écrits depuis et auxquels il a travaillé dans un âge moins jeune avec un soin plus grand et une plus grande expérience des choses?

A peine eut-il reçu le sacerdoce, qu'il composa pour son ami Honoré, encore retenu dans les erreurs des Manichéens, son livre de l'*Utilité de croire*, où il s'exprime en ces termes remarquables et dignes d'être placés en tête de toutes ses œuvres polémiques : « J'ai demandé à Dieu et je le lui demande encore, que cet écrit vous soit utile, ou du moins ne vous soit point nuisible, je fais la même prière à Dieu pour tous ceux entre les mains de qui le hasard le fera tomber. J'espère qu'il en sera ainsi, car je puis me rendre le témoignage que je n'ai pris la plume pour écrire ce livre que dans un sentiment de piété et de charité, non dans le vain désir de me faire un nom et par une puérile ostentation. » (Chap. I.) Après cet ouvrage, il en composa encore un autre contre les Manichéens, sous ce titre : *les Deux natures*, dont ils faisaient l'une émanée de Dieu, et l'autre des esprits de ténèbres. Il attaque ces rêveries par des raisons remarquables puisées dans les lumières naturelles, qu'il présente de manière à toucher les cœurs et à amener ainsi, plutôt que par la controverse, ses adversaires, à reconnaître la vérité. Il gémit en même temps de n'avoir point eu recours autrefois aux mêmes raisons pour s'empêcher de tomber dans cette malheureuse secte. Ces écrits et les discours pleins de poids qu'il fit au peuple sur ce sujet, lui attirèrent une admiration universelle, et fit regarder comme sauvée et gagnée une cause soutenue par un homme d'une telle modération, d'une si grande sincérité, d'une science et d'une éloquence si grandes. C'est ce qui fit que catholiques et donatistes, en voyant la ville d'Hippone en grande partie

splendore clarifici sermonis enubilas. » Hactenus Paulinus de primis illis in Manichæos scriptis ; in quibus si tantum luminis ac splendoris deprehendit, quid de aliis subsequentibus, quæ progressu temporis majore diligentia et rerum usu ab Augustino condita sunt, expectandum est?

Ex his primum quod a suscepto sacerdotio composuit in gratiam amici sui Honorati, qui Manichæorum erroribus tenebatur, *De utilitate credendi* inscripsit, ubi his præclaris usus est verbis, quæ in fronte Polemicorum ipsius operum adhiberi merentur. « Quæ ut tibi prosint, aut certe nihil obsint, omnibusque omnino, quorum in manus forte devenerint, et rogavi Deum, et rogo ; et spero ita fore, si bene mihi conscius sum, quod ad hunc stilum pio et officioso animo, non vani nominis appetitione aut nugatoriæ ostentationis accessi. » (cap. I.) Post hæc eosdem Manichæos denuo exagitavit edito libro *De duabus naturis*, quarum dicebant unam partem Dei esse, alteram de gente tenebrarum : quæ deliramenta perspicuis et a lumine naturali petitis rationibus sic eludit, ut magis animos commovendo, quam disputando, adversarios ad veritatis agnitionem reducere videatur : dolens interim quod olim easdem rationes non adhibuisset, ut ne in pravissimæ sectæ perniciem laberetur. His porro scriptis et gravibus suis ad populum concionibus ita omnium in se admirationem excitavit, ut illam causam salvam et sanam reputarent omnes, quam vir tantæ moderationis et sinceritatis, tantæ doctrinæ et eloquentiæ propugnasset. Hinc est quod Hippone civitate per « Fortunatum presbyterum Manichæum » magnam partem corrupta, non modo catholici, sed et Donatistæ sanctum doctorem ad singularem cum eo « disputationem » adduxerint : ex

acquise à l'erreur par un prêtre manichéen nommé Fortunat, engagèrent ce saint docteur à consentir à une dispute publique avec ce prêtre. Fortunat en sortit si complétement battu et terrassé, que, à partir de ce jour, tous les habitants d'Hippone évitèrent sa société pestilentielle. Possidius nous a conservé le souvenir de l'issue aussi brillante qu'heureuse de cette conférence; on en trouvera les actes dans ce volume; on y voit que cet homme qui n'avait pour lui que le don de la parole, à la seule argumentation d'Augustin, la même qu'il avait entendu soutenir autrefois à Nébridius, demeura muet, se contenta de demander du temps sous prétexte de consulter ses partisans, et s'enfuit non-seulement du lieu de la conférence, mais encore de la ville même d'Hippone pour n'y plus jamais remettre les pieds. Ce fut peu de temps après cette victoire qu'Augustin écrivit son opuscule intitulé : *Contre Adimante.* Il y concilie les passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, et résout quelques objections que ce vieil hérétique, autrefois disciple de Manès, en avait tirées.

Devenu évêque, Augustin continua sa lutte contre les Manichéens, et réfuta d'abord la lettre de Manès intitulée : *Le Fondement,* qui renfermait toute la doctrine des Manichéens, c'est-à-dire, comme l'assurait l'un d'eux, nommé Félix, qui contenait le principe, le milieu et la fin de leur doctrine. (Liv. II, *Des Actes avec Félix*, c. 1.) Les Manichéens eux-mêmes avaient un tel respect pour cette lettre, qu'ils ne la lisaient qu'à genoux. On lit, en effet, dans deux anciens exemplaires de cette lettre, ces paroles : « Nous ne la lisions qu'à genoux. » (Liv. *contre une lettre des Manich.*, c. v.) Il est vrai qu'à cette leçon nous en avons préféré une autre que nous trouvons dans un excellent manuscrit de Corbie, ainsi conçu : « Lorsque cette lettre nous fut lue, dans notre malheur, nous nous sommes écriés : Vous nous avez éclairés. »

Peut-être Augustin n'avait-il pas encore terminé ce travail lorsque les catholiques lui en imposèrent un autre, en lui demandant de répondre à un livre de Faustus, prêtre manichéen,

qua ita debilitatus et fractus recessit Fortunatus, ut ejus pestilentissimo contagio Hipponenses omnes deinceps caruerint Possidius describit prosperum fortunatumque successum hujusce collationis, cujus acta hic referuntur (*In Vita Aug.*, c. VI): ex quibus discimus hominem loquacissimum ad unum Augustini argumentum (idem scilicet (*Confess.*, lib. VII, c. 2) quod olim a Nebridio audierat), ita obmutuisse, ut captato per speciem suos consulendi asseclas ad respondendum spatio, turpi fuga ex urbe Hippone, nedum ex collatione aufugerit, nunquam eo rediturus. Patrata hac victoria, aliquando post procusum est opusculum *Contra Adimantum :* quo in opere veteris ac Novi Testamenti loca simul conciliantur, satisfitque cavillationibus, qua ex locis illis veterator iste, Manichæi quondam discipulus, deduxerat.

Idem in Manichæos certamen prosecutus est Augustinus jam episcopus, refellendo primum *Manichæi epistolam*, *fundamenti* appellatam, in qua totius perversæ doctrinæ summa continebatur, id est « doctrinæ initium, medium, et finis, » testante Felice Manichæo. (Lib. II *De Actis cum Felice*, c. I.) Unde tanta ab ipsis Manichæis reverentia hæc epistola legebatur, ut non nisi « ab inclinatis » disceretur. Sic enim habetur hic (Lib. *Contra epist. Manich.*, c. v) locus in duobus vetustis exemplaribus, « inclinatis discebatur a nobis : » tametsi aliam prætulimus lectionem ex optimæ notæ codice Corbeiensi. « Ipsa enim nobis illo tempore miseris quando lecta est, illuminati dicebamur a vobis. »

Ab hac lucubratione forte non ita pridem manum removerat Augustinus, cum catholici aliud eidem onus imponunt, ut scilicet responderet ad librum *Fausti Manichæorum episcopi* tantopere

dont ses partisans faisaient un très-grand cas. Saint Augustin, en parlant de cet homme, disait : « On nous parlait de son arrivée comme de celle d'un homme qui nous était promis du ciel pour résoudre toutes les difficultés qui nous embarrassaient. » (Liv. *De l'utilité de croire*, c. VIII.) Mais l'événement ne répondit guère à ces belles promesses. Bien au contraire, ce fut notre saint docteur qui sembla envoyé du ciel pour confondre les mensonges de cet inepte bateleur qui, par ses misérables balivernes, avait séduit l'esprit d'une foule de gens, et surtout pour justifier les actes des anciens patriarches que ce malheureux héritique avait entrepris de noircir. Dans cet ouvrage, saint Augustin, en refusant à cet homme indigne le nom d'apôtre de Jésus-Christ, que Manès s'attribuait au commencement de ses lettres, nous fait connaître l'époque où naquit cette hérésie, et nous apprend « qu'elle vit le jour non-seulement après Tertullien, mais encore après la mort de Cyprien. » (Liv. XIII, c. IV.) Epiphane est tout à fait de cet avis, car il place la naissance de cette hérésie à la neuvième année de l'empire de Gallien, laquelle coïncide avec la 263e de Jésus-Christ. (EPIPH., liv. *Du poids et de la mesure.*) Eusèbe, au contraire, la place du temps du pape Félix et de l'empereur Dioclétien. Or, ce dernier ne parvint à l'empire que dix ans environ après la mort du pape Félix, arrivée en 275. (EUSÈBE, liv. VII, c. XXXI, XXX et XXXII.) Léon le Grand la fait remonter plus haut, à l'an 260 de Jésus-Christ, sous l'empire de Probus et le consulat de Paulin. (LÉON, serm. II *sur la Pentecôte.*) *Les Actes de la conférence avec Félix le manichéen,* qui vint pour séduire les catholiques, et que saint Augustin fut assez heureux pour ramener à la communion de l'Eglise, sont de nouveaux trophées de la vérité catholique, moissonnés par ce même Augustin. Le livre de la *Nature du bien* fit connaître les abominables actions de ces sectaires, non-seulement en Paphlagonie, mais aussi en Gaule. (Ch. XLVII.) Il a été écrit dans le but de montrer que la nature incommutable n'est autre que Dieu, le souverain bien, que toutes les

a suis prædicati; « cujus nobis adventus, ait Augustinus (Lib. *De Utilitate credendi*, c. VIII), ad explicanda omnia quæ nos movebant, quasi de cœlo promittebatur. » Verum tam magnificis promissis non bene respondit eventus : imo vero contraria forte factum est, ut doctor sanctus « quasi de cœlo missus » merito existimari possit ad revincenda commenta ineptissimi præstigiatoris, qui miserandis nugis multorum animos seduxerat, maxime vero ad vindicanda veterum Patriarcharum acta, quibus infaustus ille hæreticus fucum facere tentaverat. Hoc in opere cum Apostoli Jesu Christi nomen, quod Manichæus initio epistolarum suarum sibi tribuebat, ab indigno homine removeret, tempus exortæ hujus hæresis nobis indicat Vir sanctus, aitque constare, « non solum post Tertullianum, verum etiam post Cyprianum hanc hæresim fuisse exortam. » (Lib. XIII, c. IV.) Huic sententiæ concordat Epiphanius, qui ejusdem hæresis ortum revocat ad nonum Gallieni annum, qui cum anno Christi 263 coincidit. (EPIPH., lib. *de Pond. et Mens.*) Eusebius vero ad tempus Felicis Papæ et Diolectiani imperatoris, qui tamen ad imperium non pervenit, nisi fere post decennium a morte Felicis Papæ, quæ contigit anno 275. (EUSEB., lib. VII, c. XXX, XXXI et XXXII.) Leo Magnus longius eamdem originem submovet, ad annum scilicet a Christi resurrectione 260, Probo imperatore et Paulino consule. (LEO, serm. II *de Pentec.*) *Acta collationis cum Felice Manichæo*, qui catholicos seducturus cum venisset, per Augustinum feliciter ad Ecclesiæ communionem reductus est, nova catholicæ veritatis trophæa suppeditant, eodem Augustino duce reportata. Liber *De natura boni* exsecranda quorumdam illius sectæ hominum, « non tantum in Paphlagonia, sed etiam in Gallia » (cap. XLVII) degentium, facinora detegit, habetque pro argu-

natures viennent de lui, et que, en tant que natures, elles sont bonnes; puis il montre ce qu'est le mal et d'où il vient, tout le mal que les Manichéens font entrer dans la nature du bien, ainsi que tout le bien qu'ils mettent dans la nature du mal, natures qui n'existent, l'une et l'autre, que dans leur erreur. Enfin un dernier livre, *contre Sécondin,* achève de ruiner les dogmes de cette pernicieuse hérésie; il plaisait tellement à son auteur que, à son avis, on devait sans difficulté le préférer à tous ses autres ouvrages contre le manichéisme.

Pour se former un jugement sur la valeur de ces ouvrages, il faudrait les comparer avec ceux d'autres auteurs sur le même sujet, de Sérapion, parmi les Grecs, c'était un évêque de Thmuis en Egypte, qui reçut le surnom de Scholastique, à cause de l'élégance de son génie (liv. *des Ecriv. eccles.*), au dire de saint Jérôme, de Didyme d'Alexandrie, de Tite, évêque de Bostrène, et de Zacharie, évêque de Mytilène; et, parmi les latins, de Victor l'Africain. Ce dernier, entre autres, a été édité par Sirmond, parmi les opuscules dogmatiques des écrivains anciens; les autres l'ont été par Canisius, dans le tome V de ses *Lect. antiq.*

Pour ce qui est des autres écrits contenus dans ce tome, un manuscrit qui avait été mis en vente soit par hasard, soit à dessein sur la place du marché maritime de Carthage, et qui renfermait un livre hérétique sans nom d'auteur, fournit à saint Augustin la matière de deux livres intitulés : *Contre un adversaire de la loi et des prophètes*, dans lesquels le sénateur Cassiodore dit que bien des questions sur la loi de Dieu se trouvent résolues.

Nous sommes redevables à Orose du livre que saint Augustin écrivit contre les Priscillianistes et les Origénistes. Nous avons à l'aide d'un manuscrit rétabli le texte d'une certaine leçon ambiguë *sur l'Année obscure*, qui avait exercé la sagacité des lecteurs et qui se trouvait dans une consultation de ce même Orose, placée en tête de ce livre. En effet, on avait lu jusqu'alors : « Terra illa... si eamdem anno illo recondito apud te mandando. » Or, nous l'avons

mento ut ostendat, naturam incommutabilem Deum esse ac summum bonum, atque ab illo esse cæteras naturas, easque in quantum naturæ sunt bonas; tum quid vel unde sit malum, et quanta mala Manichæi ponant in natura boni, quanta bona in natura mali, quas naturas finxit error ipsorum. Denique postremus liber *Contra Secundinum* dogmata perniciosissimæ hæresis penitus evertit, adeoque suo auctori placuit, ut ejus sententia, omnibus quæ adversus illam pestem scripserat, facile præponeretur.

De horum omnium scriptorum dignitate si quis judicium ferre velit, ea conferat cum aliis aliorum auctorum de eodem argumento lucubrationibus, quales sunt inter Græcos Serapion Thmueos Ægypti urbis episcopus, « qui ob elegantiam ingenii cognomen Scholastici meruit, » (Lib. *de Scriptorib. eccles.*) ait Hieronymus; et Didymus Alexandrinus, Titus episcopus Bostrenus, et Zacharias episcopus Mytilenensis; inter Latinos Victorinus Afer : ex quibus hic a Sirmondo editus inter opuscula dogmatica veterum quinque scriptorum, illi a Canisio tom. V *antiq. lect.*

Ad alia tomi hujus scripta quod attinet, unus codex qui sive casu, seu dedita opera, in platea maritima Carthaginensi venalis expositus erat, cujusdam hæretici anonymi librum continens, materiam præbuit duobus libris *Contra adversarium Legis et Prophetarum;* in quo Cassiodorus Senator scribit multa de Legis divinæ quæstionibus enodari.

Librum *Contra Priscillianistas et Origenistas* Orosio acceptum referre debemus. In hujus consultatione libro præfixa ambiguam quamdam de *Anno recondito* lectionem, quæ negotium legentibus facessebat, unius codicis ope restituimus. Nam cum antea legeretur. « Terra illa..... si

trouvée ainsi conçue dans un vieil exemplaire : « Si eam de manna illo recondito tu apud me mandando et replendo visitaveris. » Ces paroles d'Orose s'adressent à saint Augustin, dont il dit plus loin « qu'il attend, et que beaucoup d'autres attendent avec lui que ses paroles descendent sur eux comme une rosée. » A ces éloges, Augustin répond avec sa modestie naturelle, et, comme il avait coutume de le faire quand on lui posait des questions obscures à traiter, telle que celle de la distinction des anges ; il se récuse pour les résoudre en confessant ingénuement son ignorance en ces termes : Mais, pour que vous en rabattiez beaucoup à mon sujet, vous qui me regardez comme un grand docteur, il faut que vous sachiez que j'ignore complétement ce qu'ils sont et en quoi ils diffèrent. (Liv. *contre Priscil.*, c. XI.)

Enfin les derniers opuscules de ce tome sont dirigés contre les Ariens. Au premier rang se place le livre *contre le discours des Ariens*, qui contenait plus de trente chefs d'erreurs ; saint Augustin les réfute sommairement l'une après l'autre. Vient ensuite la conférence que notre saint docteur eut, vers la fin de sa vie, avec l'évêque Maximin, laquelle ne fut pas moins glorieuse pour l'Eglise catholique et funeste à la dangereuse hérésie d'Arius, que celle qu'il avait eue quelques années auparavant avec le comte Pascentius. La conférence avec Maximin fut suivie de deux livres contre le même évêque arien. Le pape Agathon a cité ces deux livres dans le sixième concile général, en donnant le nom de très-éminent docteur à celui qui les a écrits.

Viennent après cela les livres *de la Trinité*, qui jusqu'alors étaient placés dans le tome III, et que nous avons réservés pour celui-ci, à cause de leur grande affinité avec les opuscules dont nous avons parlé plus haut ; car, dans ces livres *de la Trinité*, il réfute çà et là les arguments des Ariens. La critique qu'Erasme s'est permise de cet excellent ouvrage, montre assez qu'il ne l'avait lu qu'avec une excessive légèreté. Aussi ne nous arrêterons-nous point à réfuter

eamdem anno illo recondito apud te mandando : » ita scriptum habetur in veteri exemplari, « si eam de manna illo recondito tu apud me mandando et replendo visitaveris. » Quæ verba ab Orosio diriguntur ad Augustinum, de quo in consequentibus ait, se et plurimos secum, ut Augustini « eloquium velut ros super eos descendat » expectare. Ad hæc autem elogia ingenitam sibi molestiam objecit Augustinus, cum de obscuris quibusdam quæstionibus interrogatus, qualis est illa de Angelorum distinctione, ab his solvendis se excusat, ignorantiam ingenue professus his verbis : Sed, quo me contemnas, quem magnum putas esse doctorem, quænam ista sint, et quid inter se differant, nescio. (Lib. *Contra Priscill.*, c. II.)

Denique postrema hujusce tomi opuscula adversus Arianos exarata sunt. Et quidem primo loco liber *Contra sermonem Arianorum*, qui plures quam trigenta errorum articulos continebat, de verbo summatim refutatur. Tum subsequitur *Collatio* sub finem vitæ a sancto doctore habita *cum Maximino episcopo*, quæ non minus Ecclesiæ catholicæ gloriosa atque Arianæ hæresi exitiosa fuit, quam alia non paucis ante annis cum Pascentio Comite inita. Hanc demum cum Maximino collationem subsecuti sunt libri contra eumdem Arianum episcopum duo, merito quidem jure ab Agathone papa in sexto concilio generali cum « præstantissimi doctoris » commendatione laudati.

His succedunt libri *De Trinitate*, quos, cum in tomo tertio antehac locum tenuerint, in hunc locum consulto rejecimus, ob magnam cum prædictis opusculis affinitatem : propterea quod in his de Trinitate libris Arianorum passim argumenta refelluntur. Cæterum Erasmi de hoc egregio opere censura satis arguit, cum nonnisi leviter in eorumdem librorum lectione fuisse versatum.

le sentiment précipité de cet auteur, et nous contenterons-nous de lui opposer, en guise d'antidote, le jugement que Cassiodore a porté de ces livres de saint Augustin dans ses *Institutions*, ch. XVI, où il s'exprime ainsi : « C'est avec une attention toute particulière que vous devez méditer les quinze livres qu'il a écrits sur la sainte Trinité, avec une profondeur admirable. » Quant à saint Augustin, selon sa coutume, il ne parle de cet écrit qu'avec modestie, et déclare qu'il n'aurait pas eu à le composer, si les ouvrages des Pères grecs sur ce sujet avaient été traduits en latin, ou si un autre que lui avait entrepris de résoudre et d'éclairer les difficultés qui lui étaient proposées. Mais la modestie avec laquelle il juge son œuvre ne doit rien ôter à l'importance de cet ouvrage, à nos yeux, car quiconque a, de nos jours, étudié les matières théologiques avec quelque soin, proclame que personne, avant Augustin, n'a aussi bien expliqué, contre les Ariens, l'invisibilité de Dieu, ni répandu une aussi grande lumière sur les ombres qu'ils ont accumulées par leurs difficultés. Les Grecs ont trouvé cet ouvrage si admirable, qu'ils l'ont attribué à des auteurs de leur nation.

Il nous reste à parler de l'Appendice, où se trouvent les traités *contre les cinq hérésies, contre les Juifs, contre les païens et contre les Ariens*; les traités *de la foi contre les Manichéens, de l'unité de la Trinité contre l'Arien Félicien;* dans les éditions de Louvain, tous ces traités sont attribués à Augustin, mais dans les avis dont nous ferons précéder chacun de ces traités, nous démontrerons que c'est à tort qu'on les a attribués à notre saint. Nous ferons voir qu'ils ressemblent aux autres opuscules de l'Appendice, dont nous nous efforcerons, autant que nous pourrons, de faire connaître les véritables auteurs.

Cela dit, nous croirions nous rendre coupables en empêchant plus longtemps le lecteur de feuilleter, suivant son désir, les ouvrages contenus dans ce volume. Nous croyons qu'il aura beaucoup plus de satisfaction à voir comment Augustin détruit les hérésies, par la vertu de

Non immoramur confutandæ hominis præcipiti sententiæ, rati sufficere antidoti loco Cassiodori judicium, qui de his libris ita censuit in libro *Institutionum* cap. XVI. « S. Augustini quindecim libri, quos de sancta Trinitate mirabili profunditate conscripsit, curiosa vobis intentione meditandi sunt. » Augustinus quidem modeste, pro suo more, de hoc opere loquitur, aitque id argumenti a se non fore tractandum, si Græcorum Patrum opera hac de re conscripta in latinum eloquium translata fuissent, aut si quis alius difficultates sibi propositas solvere et illustrare voluisset. At nihil de hujusce operis dignitate detrahere debet modesta id genus auctoris professio. Et certe qui res theologicas his temporibus accuratius investigarunt, fatentur neminem ante Augustinum satis explicasse invisibilitatem Filii Dei contra Arianos, nec objectas ab eis difficultatum umbras tanto cum lumine dispulisse. Unde Græcis ita admirabile visum est istud opus, ut illud suæ gentis hominibus proprium fecerint.

Superest agendum de appendice, in qua continentur tractatus *Contra quinque hæreses, Contra Judæos, Paganos, et Arianos, de Fide contra Manichæos, de Unitate Trinitatis contra Felicianum Arianum,* qui omnes in editionibus Lovaniensis recognitionis Augustino tributi fuerant : sed quam perperam, evincent, ut credimus, admonitiones, quas singulis tractatibus præfigemus suis locis. Consimiles aliis appendicis opusculis apponemus, quorum veros ac genuinos, quoad fieri poterit, auctores retegere conabimur.

His ergo leviter delibatis, lectorem ad subjecta opera pervolenda festinantem diutius hoc in limine remorari nefas ducimus. Longe profecto jucundius erit inspicere hæreseon eversionem Jesu

Jésus-Christ. A ce sujet qu'il nous soit permis de rapporter ici ce que nous lisons dans le sermon *Sur le déluge :* « Au milieu de ce peuple, mes frères, où Moïse, par le moyen de sa verge, opérait de nombreux miracles, on vit se lever les mages du Pharaon, qui faisaient aussi des prodiges contre le serviteur de Dieu, Moïse. Mais s'il leur fut permis d'en opérer quelques-uns, c'était pour que leur défaite parût plus admirable. Or, que signifiaient ces mages du Pharaon, sinon tous les hérétiques qui sont les ministres du diable, lesquels, sous le nom du Christ, désirent dévorer le peuple du Christ? On voit, de nos jours, les hérésies surgir sur cette terre, comme les serpents des mages que dévora et que dévore encore aujourd'hui, le serpent qui a été élevé sur le bois de la croix. Ici, comme vous le savez, mes frères, s'est montrée au jour la doctrine de vipère des Donatistes; elle a été broyée et anéantie. Après elle, on vit pulluler la fraude des serpents maximianistes; elle a aussi été broyée et anéantie. Le venin des aspics manichéens se mit à couler; il fut écrasé, anéanti. Les ministres du diable firent naître le dogme nouveau des Pélagiens, comme un rejeton des mages du Pharaon, pour déclarer la guerre à notre serpent; il fut broyé et anéanti. Mais voilà qu'un serpent d'Arien qui avait été tué jadis, se dresse contre nous : Reviens à nous, ô notre nouveau Moïse! que ta verge reparaisse; reviens, ô Christ, notre serpent! brise la tête du dragon; dis ce que tu es avec le Père; nous écouterons tes leçons, et nous fermerons les oreilles aux blasphêmes des hérétiques. »

Christi virtute ab Augustino factam; de qua nobis id dicere liceat, quod in sermone *de Cataclysmo* scriptum legitur. « In illo populo, fratres, in quo multa miracula faciebat Moyses per virgam, exsurrexerunt magi Pharaonis, facientes et ipsi prodigia contra famulum Dei Moysen : sed ad hoc quædam mira facere permissi sunt, ut mirabilius vincerentur. Magi Pharaonis quid aliud significabant, nisi omnes hæreticos ministros diaboli, qui sub nomine Christi devorare cupiunt populum Christi? Scatent nunc hæreses in hanc terram, tanquam serpentes magorum, quos devoravit et devorat ille serpens exaltatus in ligno. Fuit hic, ut nostis Dilectissimi, viperea doctrina Donatistarum; contrita est, consumpta est. Mox Maximianistarum serpentina fraus pullulavit; contrita est, consumpta est. Manichæorum venenum aspidis subrepserat; contritum est, consumptum est. Pelagianorum novum dogma a ministris diaboli, tanquam a magis Pharaonis excitatum, illi nostro serpenti certamen indixit; conteritur, consumitur. Ecce nobis unus anguis Arianus, olim mortuus, insultat : redi Moyses noster, redi virga, redi serpens Christe; contere caput draconis, dic quid sis cum Patre : te audiamus docentem, non hæreticum blasphemantem. » (Cap. v, t. VI, pag. 605.)

AVERTISSEMENT

SUR LE LIVRE DES HÉRÉSIES

Augustin écrivit ce livre sur les instances et à la demande d'un diacre de Carthage, nommé Quodvultdeus. C'est dans ce but que ce diacre lui écrivit les lettres que nous reproduisons plus bas. Dans la première, Quodvultdeus prie saint Augustin de dresser une liste des hérésies avec l'indication sommaire des erreurs et des rites de chacune d'elles. Dans la seconde, Augustin s'excuse d'entreprendre ce travail, parce qu'il est trop difficile, et que d'ailleurs il a déjà été tenté par d'autres. Quodvultdeus insiste avec force dans la troisième, et prie saint Augustin de ne pas refuser de se charger de cette entreprise, qui ne répond pas seulement à sa prière, mais encore au désir de tout le monde. Vaincu par ces instances, Augustin se met à l'œuvre, et pendant les instants de liberté que ses autres occupations lui laissent, entreprend de décrire chaque hérésie. A cette époque, il se trouvait engagé dans la réfutation de Julien, et, comme il nous l'apprend lui-même, dans la revue de ses propres ouvrages qu'il jugeait extrêmement nécessaire, et qu'il fut obligé de suspendre, il avait déja composé deux volumes de ses *Rétractations*. Or, nous avons fait remarquer au tome I que ces deux volumes étaient achevés en 427. Le livre *des Hérésies* leur étant postérieur, semble devoir se placer à l'année 428. Possidius, dans son *Index abrégé*, au chapitre v, note le livre inachevé *des Hérésies au diacre Quodvultdeus*. Isidore, dans ses *Hommes illustres*, ch. IX, rapporte que « Primasius, évêque d'Afrique, a composé en style de l'école, contre l'évêque Fortuné, *trois livres sur les Hérésies*, où il explique ce qu'Augustin, surpris par la mort, avait laissé inachevé dans son *livre des Hérésies*. » En effet, vers la fin de sa préface, Augustin promet une seconde partie, dans laquelle il se proposait de dire ce qui rend un homme hérétique. La mort le surprit avant qu'il eût mis la main à cette seconde partie.

ADMONITIO IN LIBRUM DE HÆRESIBUS

Ad scribendum hunc librum hortator atque auctor Augustino fuit Quodvultdeus diaconus Carthaginensis. Eo spectant subsequentes epistolæ : prima Quodvultdei est Augustinum rogantis ut hæresum edat catalogum, proprios quibusque errores ac ritus paucis complectentem : secunda vero Augustini excusantis operis difficultatem, remque ab aliis tentatam jam esse admonentis. Rescribit Quodvultdeus, vehementer ab eo contendens, ut id munus petitioni ipsius, « universali desiderio » non deneget. Tunc demum victus Augustinus laborem et curam in se recipit scribendi de hæresibus, dum per alias occupationes licebit. Nunc enim imposita sibi necessitate refellendi Julianum, se etiam ab incœpta opusculorum suorum recognitione (quam rem plurimum necessariam judicat) avocari testatur; additque se hujus recognitionis duo volumina jam absolvisse, retractatis omnibus libris suis. Hæc duo volumina circiter annum Christi 427, perfecta observamus in tomo I quibus quando quidem posterior est ipse *de Hæresibus* liber, ad annum circiter 428 revocandus videtur. Possidius in indiculo, cap. v, notat, *De Hæresibus ad Quodvultdeum diaconum, imperfectum opus*. Et Isidorus, *De viris illustribus*, cap. IX, « Primasius, inquit, Africanus episcopus composuit sermone scholastico *de hæresibus tres libros*, directos ad Fortunatum episcopum, » explicans in eis quod olim B. Augustinus in *libro Hæreseon* imperfectum morte interveniente reliquerat. Nempe alteram Operis partem, ad ostendendum quid hæreticum faciat, pollicetur Augustinus in præfationis fine, quam partem morte præventus non attigit.

QUATRE LETTRES SUR CE MÊME LIVRE DES HÉRÉSIES

Au très-justement vénéré et vraiment bienheureux père AUGUSTIN, *évêque, le diacre* QUODVULTDEUS (1).

1. J'ai longtemps hésité et toujours différé à vous faire part de ce que j'osais espérer de vous; mais je me suis senti encouragé à vous le dire enfin par la bienveillance si connue de votre Béatitude. Mais si, en pensant à cette bienveillance, j'ai eu des appréhensions plus grandes même que précédemment, ce fût que le Seigneur ne me reprochât mon orgueil si je ne demandais pas, et ma négligence si je ne cherchais pas, et ma paresse si je ne frappais pas. Je me persuadai que ce serait beaucoup pour moi d'avoir eu ce désir quand même je ne pourrais le voir satisfait, car je n'ignorais point que votre sainte âme, que le Christ possède tout entière, est prête non-seulement à ouvrir la porte de la parole divine que la grâce d'en-haut tient toute grande ouverte pour votre vénération à tous ceux qui veulent entrer, mais à persuader d'entrer à ceux qui hésiteraient encore à le faire. Je ne veux pas par un vain flux de paroles retenir plus longtemps Votre Révérence, et je vais vous exposer en peu de mots l'objet de ma demande et de mes vœux.

2. Si j'en juge par moi-même, il y a bon nombre de clercs, même dans la grande ville que j'habite, qui manquent d'instruction, et je laisse Votre Sainteté juge si ce que je demande d'elle doit être utile à notre ordre tout entier. Quant à moi, je me crois indigne par moi-même d'obtenir de vous, père justement vénérable et vraiment bienheureux, ce que je sollicite de vos travaux spirituels au nom de tous ceux qui le méritent. Je demande donc à Votre Béatitude de vouloir bien faire un exposé des hérésies qui se sont élevées et s'élèvent encore depuis que la religion chrétienne a reçu le nom de l'héritage promis, des erreurs qu'elles ont répandues ou répandent encore, ce qu'elles pensent et ont pensé, en opposition avec l'Eglise catholique, sur la foi, la Trinité, le baptême, la pénitence, l'homme Christ, le Christ Dieu, la résurrection, le Nouveau et l'Ancien Testament, enfin de tout ce en quoi elles s'écartent de la vérité; de celles qui ont conservé le baptême ou qui l'ont rejeté et de celles après lesquelles l'Eglise baptise sans toutefois rebaptiser; comment elle reçoit ceux qui reviennent à elle, ce qu'elle répond à chacun en s'appuyant sur la loi, l'autorité et la raison.

(1) Lettre CXXI du tome II.

DE EODEM LIBRO EPISTOLÆ QUATUOR

Domino merito venerabili, et vere beatissimo patri AUGUSTINO *episcopo*, QUODVULTDEUS *diaconus*.

1. Diu trepidus sui, et ausus hos meos aliquotiens distuli : sed me principaliter, ut dici assolet, animavit beatitudinis tuæ benevolentia omnibus comprobata : quam dum considero, magis timui, ne non petendo superbus, non quærendo desidiosus, non pulsando piger a Domino judicarer. Sufficere autem mihi crederem hujusmodi tantummodo voluntatem, si fructum adipisci non possem : cum autem pro certo noverim, ostium divini sermonis, quod venerationi tuæ cœlestis gratia patefecit, paratam esse mentem tuam sanctam, quam possidet Christus, non solum cunctis volentibus pandere, verum etiam nolentibus, ut introire non pigeat, persuadere; occupationi reverentiæ tuæ multiloquio superfluo moram non faciam, sed desiderium obsecrationis meæ breviter indicabo.

2. Nonnullos in clero hujusce etiam amplissimæ civitatis esse imperitos, ex me ipso conjicio; et quantum universo illi ordini profuturum sit quod expeto, considerationi sanctitatis tuæ discutiendum offero. Privilegio namque cunctorum, qui hoc de spiritalibus tuis laboribus promerentur, etiam me indignum consecuturum esse præsumo, Domine merito venerabilis, et vere beatissime pater. Precor igitur beatitudinem tuam, ut ex quo Christiana religio hæreditatis promissæ nomen accepit, quæ hæreses fuerint, sint; quos errores intulerint, inferant; quid adversus catholicam Ecclesiam senserint, sentiant, de fide, de Trinitate de baptismo, de pœnitentia, de homine Christo, de Deo Christo, de resurrectione, de Novo et Vetere Testamento; et omnia omnino, quibus a veritate dissentiunt : quæ etiam baptismum habeant, quæve non habeant; et post quas baptizet, nec tamen rebaptizet Ecclesia; qualiter suscipiat venientes, et quid singulis lege, auctoritate, atque ratione respondeat, digneris exponere.

3. Que Votre Béatitude ne me croie pas assez simple pour ne pas comprendre combien il faudrait de volumes, et quels volumes, pour répondre à toutes ces questions. Mais je n'en demande pas tant, car je ne doute pas que cela n'ait été fait bien des fois; mais ce que je veux, c'est un exposé bref, concis, sommaire et instructif des opinions de chaque hérésie et de l'enseignement que l'Eglise catholique leur oppose, une sorte de mémoire sur toutes ces matières tel que ceux qui voudraient ensuite étudier plus à fond une objection ou asseoir leur conviction plus solidement et sur des raisons plus nombreuses y trouvassent l'indication des ouvrages aussi riches que magnifiques dans lesquels différents auteurs, et particulièrement Votre Vénération, ont traité ces matières. En effet, ce sera assez, je pense, de cette espèce de *memorandum*, aussi bien pour les savants que pour les ignorants, pour les gens ayant des loisirs que pour ceux n'en ayant pas, enfin pour tous les ministres de l'Eglise à quelque ordre qu'ils appartiennent, car ceux qui lisent beaucoup résument leurs lectures dans de courtes notes, et les ignorants s'instruisent en lisant des abrégés qui leur apprennent ce qu'ils doivent prendre et ce qu'ils doivent laisser, ce dont il faut se garder dans la pratique et ce qu'on doit faire. Peut-être, si toutefois ce que je pense est vrai, ce petit opuscule ne laissera-t-il point d'ajouter son témoignage, pour votre couronne de gloire, aux témoignages merveilleux que vos autres ouvrages vous rendent contre la malignité de vos ennemis et contre leurs langues injustes, peut-être aussi, ceux pour qui le champ de la calomnie s'ouvre tout grand en se voyant resserrés et enfermés de tous côtés par les fortes barrières de la foi, accablés de toutes parts des traits de la vérité et percés par l'un de ces traits aux pointes nombreuses, n'oseront-ils pas exhaler leur souffle mortel.

4. Je sens combien je suis à charge à un saint vieillard dont les pensées sont meilleures que les miennes, qui projette de plus grandes choses que celles que je lui demande et qui souffre beaucoup dans son corps; mais c'est au nom du Seigneur Christ qui vous a si largement fait part de sa sagesse que je viens vous prier, vous qui aimez avec raison à vous regarder comme étant redevable envers les sages et les insensés, de faire cette grâce aux ignorants de son Eglise. Vous pourrez dire ensuite avec autant de justice que de raison : « Considérez que je n'ai pas travaillé pour moi seul, mais pour tous ceux qui recherchent la vérité. » (*Eccli.*, XXIV, 47.) Je pourrais vous adresser des prières aussi nombreuses que suppliantes et vous parler au nom de tous ceux qui sont ignorants comme moi; mais j'aime mieux vous savoir occupé à m'écrire qu'à me lire davantage.

3. Nec me tantæ beatitudo tua credat ineptiæ, ut non inspiciam quantis et quam ingentibus voluminibus opus sit, ut possint ista dissolvi. Verum hoc ego fieri non expeto; id enim multipliciter factum esse non dubito : sed breviter, perstricte atque summatim, et opiniones rogo cujuslibet hæresis exponi, et quid contra teneat Ecclesia catholica, quantum instructioni satis est, subdi : ut velut quodam ex omnibus concepto commonitorio, si quis aliquam objectionem aut convictionem uberius, plenius ac planius nosse voluerit, ad opulenta et magnifica volumina transmittatur, quibus a diversis, et præcipue a veneratione tua in hoc ipsum constat elaboratum. Sufficiet enim admonitio talis, ut puto, doctis et imperitis, otiosis et occupatis, et ad cujuslibet gradus ministerium Ecclesiæ undecumque promotis; dum et ille qui multa legit, eadem breviter recordatur, et compendio ignarus instruitur : ut noverit quid teneat, quid evitet; quid aversetur ne faciat, quid ut faciat assequatur. Fortassis autem, si tamen quod arbitror verum est, etiam adversus calumniantium malignas mentes, et dolosa labia opus hoc parvum inter cætera mirifica (*a*) testimonio coronæ tuæ non deerit : ut quibus patet campus calumniandi profusior, validis et ex omni parte conclusis fidei limitibus coartati, omnibusque veritatis telorum generibus circumacti, etiam uno multiformi jaculo repente postrati, morticinos spiritus non audeant anhelare.

4. Video quam onerosus exsistam meliora cogitanti, et disponenti majora sancto seni, et querelas corporis sustinenti. Sed per Christum Dominum rogo, qui te participem sapientiæ suæ sine invidia esse concessit, ut hanc gratiam dones indoctis Ecclesiæ, qui te agnoscis sapientibus atque insipientibus debitorem (*Rom.*, I, 14), merito ac jure dicturus : « Videte quoniam non mihi soli laboravi, sed omnibus exquirentibus veritatem. » (*Eccli.*, XXIV, 47.) Potui adhuc (*b*) offerre supplices et multiplices preces, et mecum imperitorum classes adsciscere : sed malui jam gaudere dictantem, quam adhuc occupare legentem.

(*a*) *Testimoni*, in uno Mss. — (*b*) *Afferre*, in aliquot Mss.

A son très-cher fils et condiacre QUODVULTDEUS (1), AUGUSTIN, *évêque.*

1. J'ai reçu la lettre que votre charité m'a écrite pour me demander, avec une ardeur extrême, de faire un court exposé de toutes les hérésies qui se sont élevées depuis la venue de Notre-Seigneur et Sauveur contre sa doctrine. Je vous ai dit, dans la lettre que je vous ai adressée par Philocale, le premier de mes fils d'Hippone, combien ce que vous me demandez est difficile; je profite d'une seconde occasion qui m'est offerte pour vous écrire de nouveau et vous montrer en peu de mots la difficulté de cette entreprise.

2. Un évêque de Brescia nommé Philastre, que j'ai vu même à Milan avec saint Ambroise, a fait sur ce sujet un livre où il parle même des hérésies qui s'élevèrent parmi le peuple juif avant la venue de Notre-Seigneur, et il en compte vingt-huit : depuis la venue du Seigneur il en trouve cent vingt-huit. Un évêque de Chypre, nommé Epiphane, parmi les Grecs, a aussi écrit sur cette matière, il est très-avantageusement connu dans la doctrine de la foi catholique. Lui aussi a réuni les hérésies des deux époques et en compte en tout quatre-vingts. Bien qu'ils se soient proposé l'un et l'autre de traiter le même sujet que celui que vous me suggérez, vous voyez combien ils diffèrent entre eux pour le nombre des sectes, ce qui ne serait point arrivé si ce qui, pour l'un, était une hérésie en avait également été une pour l'autre. Car on ne peut pas croire qu'Epiphane ait ignoré l'existence de celles que Philastre connaissait, puisque nous savons que celui-là était beaucoup plus instruit que celui-ci, au point que lors même que c'eût été Philastre qui en eût compté moins qu'Epiphane, cependant nous devrions dire que cela tiendrait à ce qu'il lui en serait échappé. Mais on ne peut douter que dans la question de savoir en quoi consiste une hérésie, ils ne voyaient pas les choses tous les deux de la même manière. C'est que, en effet, il est très-difficile de le définir; aussi faut-il bien prendre garde, quand on veut donner une liste complète des hérésies, d'en omettre quelques-unes qui sont de vraies hérésies ou d'en compter quelques autres qui n'en sont point. Vous voyez donc que je ferais peut-être bien de vous envoyer le livre de saint Epiphane, car je crois qu'il a traité ce sujet plus savamment que Philastre. Il serait plus facile de le traduire en latin à Carthage, et alors vous pourriez plutôt me rendre vous-même le service que vous me demandez.

3. Je vous recommande d'une manière particulière le porteur de la présente, c'est un sous-diacre de notre diocèse, du domaine d'un homme considérable, nommé Oronte, notre très-cher ami. Je

(1) Lettre CCXXI, tome II.

Dilectissimo filio et condiacono (*a*) QUODVULTDEO, AUGUSTINUS *episcopus.*

Acceptis litteris caritatis tuæ, ubi a me ardentissimo studio postulasti, ut de omnibus hæresibus, quæ post Domini Salvatoris adventum adversus ejus doctrinam pullulaverunt, aliquid breviter scriberem : quam sit hoc difficile, continuo reperta occasione rescripsi per filium meum Hipponensium primarium Philocalum : mox autem etiam ista oblata est, qua nunc rescribo, et breviter difficultatem operis ejus ostendo.

2. Philastrius quidam (*b*) Brixiensis episcopus, quem cum sancto Ambrosio Mediolani etiam ipse vidi, scripsit hinc librum; nec illas hæreses prætermittens, quæ in populo Judæo fuerunt ante adventum Domini, easque viginti-octo commemoravit : et post Domini adventum CXXVIII. Scripsit etiam hinc græce episcopus Cyprius Epiphanius, in doctrina catholicæ fidei laudabiliter diffamatus, sed ipse utriusque temporis hæreses colligens, LXXX complexus est. Cum ergo ambo id vellent facere quod a me petis, quantum tamen inter se differant de numero interim sectarum vides : quod utique non evenisset, nisi aliud uni eorum videretur esse hæresis, et aliud alteri. Neque enim putandum est aliquas ignorasse Epiphanium, quas noverat Philastrius; cum Epiphanium longe Philastrio doctiorem invenerimus : ita ut Philastrium potius dicere deberemus latuisse plurimas, si tamen plures esset ille complexus, et iste pauciores. Sed procul dubio in ea quæstione ubi disceptatur quid sit hæresis, non idem videbatur ambobus : et re vera hoc omnino definire difficile est : et ideo cavendum, cum omnes in numerum redigere conamur, ne prætermittamus aliquas, quamvis hæreses sint; aut annumeremus aliquas, cum hæreses non sint. Vide ergo ne forte librum sancti Epiphanii tibi mittere debeam (ipsum enim arbitror Philastrio doctius hinc locutum), qui possit apud Carthaginem in latinam linguam verti facilius atque commodius, ut tu potius præstes nobis, quod quæris a nobis.

3. Perlatorem multum commendo. Subdiaconus est de nostra diœcesi : de fundo autem viri spectabilis,

(*a*) Nonnulli Mss. *Condiacono Quodoultdeus.* — (*b*) Mss. *Brixensis.*

lui écris aussi pour lui et pour son père adoptif une lettre que je prie votre chrétienne bienveillance de vouloir bien se charger de lui faire parvenir après en avoir pris connaissance. J'envoie avec lui un homme de mon église de peur qu'il n'éprouve quelque difficulté à parvenir jusqu'à vous; car j'ai quelque crainte à son sujet, mais j'espère que le Seigneur m'en délivrera par le moyen de votre charité. Je vous prie aussi de vouloir bien m'écrire pour me faire connaître de quelle manière se comporte, dans la foi catholique, ce Théodose qui a dévoilé quelques Manichéens, que j'aime à croire corrigés depuis qu'il les a fait connaître. Si vous avez appris quelque chose au sujet du départ des saints évêques, faites-le moi savoir. Vivez pour Dieu.

Au très-justement vénéré et bienheureux saint père AUGUSTIN, *évêque, le diacre* QUODVULTDEUS (1).

1. J'ai reçu les instructions écrites que Votre Révérence a bien voulu me faire remettre par un ecclésiastique; quant à celles que Votre Béatitude dit m'avoir envoyées auparavant par l'honorable Philocale, je ne les ai pas encore reçues. Bien que je n'aie jamais perdu de vue la pensée de mes péchés, je vois aujourd'hui bien clairement que ma personne est cause que mon Eglise tout entière est privée de recevoir le service que je vous ai demandé. Mais j'espère bien, mon très-justement vénéré et vraiment bienheureux père, que celui qui, par la grâce de son Fils unique, a daigné effacer tous les crimes du genre humain, ne permettra pas que mes fautes tournent au détriment de tous et fera plutôt surabonder la grâce là où le péché a abondé. Si je vous ai proposé un sujet plein de difficultés à traiter, ce n'est point que j'ignorais qu'il fût tel quand j'ai supplié votre bienveillance de vouloir bien l'entreprendre pour l'instruction de gens aussi ignorants que nous le sommes, mais j'ai compté sur l'abondance de la source divine à laquelle le Seigneur vous accorde de puiser.

2. Car si Philastre et Epiphane, deux vénérables évêques, ont écrit quelque chose de semblable à ce que je vous demande, il est certain que je l'ignore comme beaucoup d'autres choses, ou plutôt comme tout le reste. Cependant je ne puis croire qu'ils aient apporté tout le soin et toute la diligence voulues pour exposer toutes les opinions contraires à chacune de celles des hérétiques et pour indiquer les pratiques de ces derniers. D'ailleurs il est probable que ce qu'ont écrit ces deux

(1) Lettre CXXIII, tome II.

nobisque carissimi (*a*) Orontii. Pro illo autem, et pro ejus patre, a quo adoptatus est, etiam ad ipsum scripsi: quas litteras quum legerit Christiana benignitas tua, peto ut eas apud memoratum virum tua intercessione adjuvare digneris. Misi autem cum illo etiam hominem ecclesiæ, ne ad tuam sanctitatem difficilis ei esset accessus : non enim parum de illo sollicitus sum, a qua me sollicitudine Dominus, ut spero, per tuæ caritatis instantiam liberabit. Peto etiam mihi rescribere non graveris, quemadmodum sit in fide catholica ille Theodosius, per quem Manichæi nonnulli sunt proditi; et ipsi quos ab eo proditos, putamus esse correctos. Si quid etiam de profectione sanctorum episcoporum forte audivisti, fac ut noverim. Deo vivas.

Domino merito venerabili, ac beatissimo sacro patri AUGUSTINO *episcopo,* QUODVULTDEUS *diaconus.*

1. Unum quidem reverentiæ tuæ commonitorium, quod per Ecclesiasticum dignatus es destinare, suscepi. Nam quod prius directum esse beatitudo tua significavit, per virum honorabilem Philocalum, necdum ad me pervenit. Verum quamvis conscius propriorum semper fuerim peccatorum, nunc tamen evidenter agnovi, adipiscendo illi quod exoravi muneri, meam toti Ecclesiæ impedimento esse personam. Sed omnino confido, quoniam qui per Unici sui gratiam, humani generis dignatus est delere facinora, nec mea in perniciem cunctorum prævalere permittet, potiusque ubi abundavit peccatum, gratiam faciet redundare (*Rom.*, v, 20), Domine merito venerabilis, ac vere beatissime pater. Difficultatem operis, quod instruendis imperitissimis nobis per tuam beneficentiam præstari suppliciter exoravi, nec ipse ignorans ante prædixi : sed de divini fontis ubertate, quam tibi Dominus tribuit, veraci corde præsumpsi.

2. Nam etsi Philastrius et Epiphanius venerandi episcopi tale aliquid scripsisse memorantur, quod procul dubio me inter cætera, imo sicut omnia, latet : non tamen arbitror eos hanc curam diligentiamque adhibuisse, ut singulis quibusque opinionibus contrarias etiam (*b*) opiniones adjungerent, ritusque subjicerent : tum denique opus illud utriusque qualecumque sit, non habet fortassis eam, quam desidero, brevitatem.

(*a*) *Honorati*, in aliquot Mss. — (*b*) *Responsiones*, in duob. Mss.

auteurs, quoi que ce puisse être, n'a point la brièveté que je désire. Et puis c'est bien inutilement qu'on recommande un ouvrage grec à quelqu'un qui ne sait pas même son latin, car ce n'est pas de me conseiller que je vous ai prié, mais bien de m'aider. Est-il besoin de rappeler à Votre Vénération non-seulement la difficulté de les traduire, mais encore de les comprendre, vous la connaissez très-bien vous-même? De plus il faut ajouter encore que, depuis la mort de ces auteurs, il s'est élevé plusieurs hérésies dont ils ne font point mention.

3. Voilà pourquoi je recours tout particulièrement à votre piété et fais, en mon nom et à la demande de tous, un appel à votre cœur si pieux et si bien disposé à la miséricorde. Mettez de côté toutes ces saveurs exotiques, considérez le texte de ma première lettre et ne refusez point à un homme qui frappe à votre porte et qui souffre de la faim, ce pain d'Afrique que notre province estime plus que tout autre et qui est même assaisonné de manne. Puisse du moins mon importunité, que rien ne rebute, obtenir de vous ce que je ne puis réclamer ni à titre de faveur, ni à titre d'un mérite quelconque.

A mon seigneur le très-sincèrement bien-aimé frère et diacre QUODVULTDEUS, AUGUSTIN, *évêque* (1).

1. Puisque l'occasion de vous écrire s'offre à moi par un prêtre de Fussale, que je recommande à votre charité, j'ai relu la lettre où vous me demandez de faire quelque chose sur les hérésies qui se sont produites depuis que l'avénement du Seigneur dans la chair a commencé a être prêché. Je l'ai fait pour voir si je devais entreprendre l'ouvrage que vous me demandez et vous envoyer quelque chose sur ce sujet. Mais vous devez comprendre que c'est un travail d'autant plus difficile que vous le voulez plus court. Je n'ai pas pu faire cet ouvrage, si court qu'il fût, à cause de tous les soucis qui me sont survenus, auxquels je ne pouvais absolument pas me soustraire, et qui même m'ont forcé de suspendre ce que j'étais en train de faire.

2. Or, voici ce que c'était : Je répondais aux huit livres que Julien a publiés depuis les quatre premiers auxquels j'ai déjà répondu. Mon frère Alypius, qui les avait reçus à Rome avant qu'il les eût tous écrits, ne voulut pas perdre une occasion de m'en envoyer cinq, qu'il avait sous la main, en me promettant de m'envoyer les trois autres le plus tôt possible et en faisant beaucoup d'ins-

(1) Lettre CCXIV, tome II.

Frustra etiam homini, qui Latina non didicit, Græca facundia delegatur : quia non ego tantummodo consilium, sed et auxilium postulavi. Quid autem venerationem tuam de interpretum non solum difficultate, sed etiam obscuritate admoneam, cum ipse hoc magis ac plene dijudices? Accedit ad causam, quod nonnullæ etiam post illorum obitum hæreses emersisse doceantur, quarum nullam illi fecerint mentionem.

3. Quamobrem ad peculiare patrocinium pietatis tuæ confugio, et voce mea, sed universali desiderio, paratum ad misericordiam sacrosanctum pietatis pectus appello, sequestratis saporibus peregrinis, considerato textu prioris epistolæ, panem Afrum, quem nostra provincia solet habere præcipuum, cœlesti etiam manna conditum, sero pulsanti et famen patienti non deneges. Profecto enim nec ego pulsare cellabo, donec ipse concedas : ut quod non impetrat privilegium, ubi nullum est meritum, saltem indefessa importunitas mereatur.

Domino sinceriter dilectissimo fratri et condiacono QUODVULTDEO, AUGUSTINUS *episcopus.*

1. Cum mihi hæc scribendi offerretur occasio per Fussalensem presbyterum, quem commendo caritati tuæ, relegi epistolam tuam, in qua petis, ut de hæresibus, quæ oriri potuerunt ex quo Domini in carne nuntiari cœpit adventus, aliquid scriberem. Hoc autem feci, ut viderem utrum jam deberem opus ipsum aggredi, et inde tibi aliquid mittere : ubi considerares tanto esse difficilius, quanto vis effici brevius. Sed ne hoc quidem potui, talibus curis supervenientibus impeditus, a quibus omnino dissimulare non possem : nam me et ab eo, quod habebam in manibus, averterunt.

2. Hoc autem est, ubi respondeo libris Juliani, quos octo edidit post illos quatuor, quibus ante respondi. Hos enim cum Romæ accepisset frater Alypius, nondum omnes descripserat, cum oblatam occasionem noluit præterire, per quam mihi quinque transmisit; promittens alios tres cito se esse missurum, et multum instans ne respondere differrem. Cujus instantia coactus sum remissus agere (*a*) quod agebam; ut operi

(*a*) *Quam* in aliquot Mss.

tances pour que je ne différasse point d'y répondre. Il se montra si pressant que je me vis contraint de négliger un peu ce que j'étais en train de faire; mais pour mener les deux choses de front, je consacrai à l'une mes journées et à l'autre mes nuits, quand je trouvais quelque relâche du côté des autres affaires qui ne cessent de m'arriver de toutes parts. Or, ce que je faisais alors était on ne peut plus nécessaire, car je repassais mes propres ouvrages et je retouchais ce qui, en eux, me choquait ou pouvait choquer les autres, et corrigeais ou défendais ce qui devait ou pouvait se lire. Déjà même j'avais terminé deux volumes de la retouche de tous mes ouvrages, dont je ne connaissais pas même le nombre, et que j'ai su se monter à deux cent trente-deux. Restaient encore mes lettres et les traités populaires que les Grecs désignent par le nom d'homélies. J'avais déjà relu la plupart de mes lettres, mais je n'avais encore rien dicté à leur sujet quand les livres de Julien commencèrent à m'occuper. Je suis arrivé, dans mes réponses, au quatrième de ces livres. Quand j'aurai fini ce travail et que j'aurai répondu au cinquième livre de Julien, j'ai l'intention, si les trois autres ne me sont point encore arrivés et si Dieu le permet, de commencer le travail que vous me demandez et de le mener de front avec la revue de mes ouvrages et de consacrer mes jours à un travail et mes nuits à l'autre.

3. Si je fais connaître ce détail à Votre Sainteté, c'est pour que plus vous désirez vivement recevoir ce que vous sollicitez de moi, plus vous demandiez ardemment pour moi, à Dieu, son secours, afin que je puisse satisfaire à votre louable désir, mon seigneur et très-sincèrement affectionné frère, et faire quelque chose d'avantageux pour ceux à qui vous pensez que ce travail doit être de quelque utilité. Je vous recommande encore le porteur de la présente et, si vous savez à qui il faut s'adresser pour mener à bien l'affaire qui le conduit à Carthage, je vous prie de vouloir bien lui venir en aide. Nous ne pouvons point en effet fermer les yeux sur les besoins de ces gens-là, qui sont non-seulement nos colons, mais, ce qui est beaucoup plus, nos frères, et qui sont confiés à nos soins dans la charité du Christ. Vivez pour Dieu.

utrique non deessem, uni diebus, alteri noctibus : quando mihi ab aliis occupationibus hinc atque hinc venire non desistentibus parceretur. Agebam vero rem plurimum necessariam : nam retractabam opuscula mea, et si quid in eis me offenderet, vel alios offendere posset, partim reprehendendo, partim defendendo, quod legi deberet, et posset, operabar : et duo volumina jam absolveram, retractatis omnibus libris meis, quorum numerum nesciebam; eosque CCXXXII esse cognovi. Restabant epistolæ et tractatus populares, quos Græci homilias vocant : et plurimas epistolarum legeram, sed adhuc nihil inde dictaveram, cum me etiam isti Juliani libri occupare cœperant, quorum nunc quarto respondere cœpi. Quando ergo id explicavero, quintoque respondero, si tres non supervenerint, dispono (si Deus voluerit) et quæ poscis incipere, simul agens utrumque, et hoc scilicet, et illud de retractatione opusculorum nostrorum, nocturnis et diurnis temporibus in singula distributis.

3. Hoc ideo insinuavi Sanctitati tuæ, ut quantum tibi desiderium est sumendi quod poscis, tanto flagrantius a Domino mihi poscas adjutorium, quo serviam laudabili studio tuo, atque utilitati eorum, quibus id existimas profuturum, Domine sinceriter dilectissime frater. Commendo iterum perlatorem, et negotium propter quod eo perrexit, si cognoveris apud quem agendum sit, peto ne pigeat adjuvare. Non enim possumus necessitates hominum ejusmodi deserere, qui nostri non coloni, sed quod majus est, fratres sunt, et in caritate Christi ad curam pertinent nostram. Deo vivas.

LE LIVRE

SUR LES HÉRÉSIES

A QUODVULTDEUS [1]

Mon saint fils Quodvultdeus, vous m'avez demandé bien souvent et avec beaucoup d'instances d'écrire quelque chose qui fût digne d'être lu par quiconque a le désir d'éviter les dogmes contraires à la foi chrétienne et propres à induire en erreur en s'abritant sous une ombre de christianisme; je veux que vous sachiez que j'ai pensé à ce travail bien longtemps avant que vous m'en fissiez la demande et que je l'aurais entrepris si, en y regardant de près, je n'eusse senti quelle œuvre c'était et combien elle dépasse mes forces. Mais comme personne ne s'est plus que vous, je le reconnais, montré pressant dans ses prières, des instances si exigentes m'ont fait réfléchir aux sens de votre nom, et je me suis dit : Je vais me mettre à l'œuvre et faire ce que Dieu veut. Je suis en effet persuadé que Dieu, s'il me fait, dans sa miséricorde, la grâce de me conduire au terme de ce travail, veut se servir du ministère de ma langue pour montrer au moins, ou bien pour faire disparaître avec l'aide abondant de sa grâce, la difficulté énorme de cette entreprise. Il y a déjà bien longtemps que je passe et repasse dans mon esprit la première de ces deux hypothèses et que je l'envisage dans mes méditations ; quant à la seconde, je n'ose dire que j'aie reçu cette grâce, et je ne sais si maintenant que je me mets à l'œuvre, que je prie, que je cherche, que je frappe, je serai assez heureux pour obtenir ; mais ce que je sais, c'est que je ne saurais ni demander, ni chercher, ni frapper comme il faut, si je n'en étais rendu capable par le don de l'inspiration divine. Aussi dans cette œuvre que j'entreprends, sur les vives instances que vous me faites, par la volonté de Dieu, vous voyez que pour la mener à bonne fin, ce qu'il me faut, c'est moins de me sentir aiguillonné par vos exigences à mon égard que secouru non-seulement par vos pieuses prières, mais encore par celles des autres frères que vous pourrez vous associer, dans la foi, pour le succès d'une telle

(1) Ecrit vers l'an 428.

DE

HÆRESIBUS AD QUODVULTDEUS

LIBER UNUS

Quod petis sæpissime atque instantissime, sancte fili. Quodvultdeus, ut de hæresibus aliquid scribam dignum lectione cupientium dogmata devitare contraria fidei Christianæ, et Christiani nominis obumbratione fallentia, scias me olim longe antequam peteres, facere cogitasse, atque fuisse facturum, nisi diligenter considerans quale quantumque id esset, ultra vires meas esse sentirem. Sed quoniam fateor nullum mihi, ut te, institisse poscendo : in ipsa tam molesta instantia tua etiam tuum nomen attendi, et dixi : Aggrediar et faciam quod vult Deus. Hoc enim Deum velle confido, si me ad hujus Operis terminum misericordi favore perduxerit, ut per ministerium linguæ meæ tanta hujus rei difficultas aut ostendatur tantummodo, aut ipso etiam plenius adjuvante tollatur. Quorum duorum, quod priore loco posui, jam diu est ut animo volvo ac revolvo, et quadam meditatione contueor : quod autem postea dixi, non me accepisse confiteor ; et utrum dum hoc ago, ut efficiam, dum peto, dum quæro, dum pulso, sim fortasse accepturus ignoro : scio me tamen nec petiturum, nec quæsiturum ac pulsaturum quantum sat est, nisi et hunc affectum munere divinæ inspirationis accepero. In hoc igitur Opere, quod te vehementer urgente in Dei voluntate suscepi, cernis me ut id peragam non tam crebrescentibus ad me tuis petitionibus esse cogendum, quam piis ad Deum non solum tuis, verum et aliorum fratrum, quos tibi in

entreprise. C'est pour qu'il en soit ainsi que je fais en sorte que ce début de mon travail soit remis le plus tôt possible, avec l'aide de Dieu, entre les mains de votre charité, afin que vous sachiez combien vous devez m'aider de vos prières pour ce qui me reste à faire, ainsi que tous ceux qui, comme vous, auront pu apprendre que j'ai mis la main à cette grande entreprise que vous désirez me voir terminer.

Vous me demandez donc, ainsi que l'indique la lettre où, pour la première fois, vous me manifestez ce désir, que je vous fasse « en peu de mots un exposé substantiel et sommaire des hérésies qui ont paru et qui paraissent encore depuis le jour où la religion du Christ a reçu le nom de l'héritage promis : l'indication des erreurs qu'elles ont répandues ou qu'elles répandent encore, de ce qu'elles ont pensé ou pensent encore contre l'Eglise catholique, sur la foi, la Trinité, le baptême, la pénitence, l'homme Christ, le Christ Dieu, la résurrection, le Nouveau et l'Ancien Testament. » Mais en voyant cette manière de poser vos questions vous entraîner trop loin, vous avez pensé devoir tout embrasser dans une expression générale et vous avez dit : « Enfin sur tous les points sans exception sur lesquels elles sont en désaccord avec la vérité; » puis vous avez ajouté : « De celles qui ont le baptême et de celles qui ne l'ont point, de celles après lesquelles l'Eglise baptise, sans toutefois qu'elle rebaptise personne; de la manière dont elle reçoit les membres de ces hérésies qui reviennent à elle et enfin des réponses qu'on fait à chacune d'elles en s'appuyant sur la loi, sur l'autorité et sur la raison. » Quand vous me demandez un exposé de toutes ces choses, j'admire la pénétration de votre esprit qui a soif de la vérité sur tant et de si grandes choses et qui, en redoutant la fatigue, n'en demande qu'un bref exposé. Mais vous avez vu vous-même la pensée qui pouvait me venir à l'esprit en lisant ce passage de votre lettre, et vous semblez avoir voulu devancer mes réflexions en disant : « Que votre béatitude ne me croie point assez sot pour ne point voir le nombre et l'importance des volumes que demanderaient ces choses pour être traitées à fond. Mais ce n'est pas ce que j'attends de vous, car je ne doute point que cela n'ait été fait par une foule d'auteurs. » Puis, comme si vous vouliez me donner un conseil sur la manière dont je pourrai allier la brièveté à la vérité, vous répétez les expressions que j'ai déjà reproduites plus haut et vous dites : « Je vous prie de me faire en peu de mots un exposé substantiel et sommaire des opinions de chaque hérésie et de la doctrine contraire de l'Eglise catholique suffisante pour l'instruction du lecteur. » Mais par là vous me lancez encore dans un long travail, non pas qu'on ne puisse ou qu'on ne doive point parler de ces choses en

hanc rem fideles socios potueris invenire, orationibus adjuvandum. Quod ut fiat, has ipsas primas hujus laboris mei partes, ubi est ista prælocutio, curavi tuæ Caritati in auxilio Domini accelerare mittendas : ut propter illa quæ restant, noveritis quantum pro me orare debeatis, quicumque nosse potueritis, a me jam fuisse susceptum hoc tam grande negotium, quod a me desideratis impleri.

Petis ergo, (quod tuæ indicant litteræ, quas ad me dedisti, cum primum a me petere ista cœpisti,) ut exponam « breviter, perstricti atque summatim, ex quo Christiana religio hæreditatis promissæ nomen accepit, quæ hæreses fuerint, sint; quos errores intulerint, inferant; quid adversus catholicam Ecclesiam senserint, sentiant, de fide, de Trinitate, de baptismo, de pœnitentia, de homine Christo, de Deo Christo, de resurrectione, de Novo et Vetere Testamento. » Istas autem inquisitiones tuas in immensum procedere cum videres, putasti cujusdam generalitatis adhibendum esse compendium, atque dixisti : « Et omnia omnino, quibus a veritate dissentiunt » Deinde addidisti : « Quæ etiam baptismum habeant, quæve non habeant; et post quas baptizet, nec tamen rebaptizet Ecclesia : qualiter suscipiat venientes; et quid singulis lege, auctoritate, atque ratione respondeat. » Hæc omnia cum quæris ut exponantur a me, miror luculentum ingenium tuum, tot tantarumque rerum et sitire veritatem, et fastidium jam timendo poscere brevitatem. Sed vidisti etiam ipse quid hoc loco possem tuæ hujus epistolæ cogitare : et quasi vigilanter occurristi cogitationi meæ, dicens : « Nec me tantæ Beatitudo tua credat ineptiæ, ut non inspiciam quantis et quam ingentibus voluminibus opus sit, ut possint ista dissolvi. Verum hoc ego fieri non expecto : id enim multipliciter factum esse non dubito. » Et tanquam consilium subjiciens, quomodo possit et servari brevitas, et veritas pandi, adjungis ea verba quæ paulo ante jam posui, et dicis : « Sed breviter, perstricte atque summatim opiniones rogo cujuslibet hæresis poni, et quid contra teneat Ecclesia catholica, quantum instructioni satis est, subdi. » Ecce iterum mittis in longum :

peu de mots, mais parce que ce que vous me demandez est si étendu que, si brièvement qu'on en parle, il faudra bien des mots pour le faire. Puis vous ajoutez : « Que ce soit une sorte de memento de tout ce qui a été écrit sur ce sujet qui renvoie ceux qui voudront connaître une objection ou une réfutation, d'une manière plus étendue, plus complète et plus claire aux riches et magnifiques ouvrages dans lesquels divers auteurs, mais surtout votre vénération, ont traité toutes ces questions. » En vous exprimant ainsi, vous indiquez que ce que vous désirez c'est une sorte de memento de toutes ces matières, écoutez donc et vous aurez le memento que vous me demandez.

Un certain Celse a renfermé en six gros volumes toutes les opinions des philosophes qui avaient fondé des sectes différentes jusqu'au temps où il vivait; il ne pouvait pas aller plus loin. Il ne réfute aucun d'eux, il expose seulement leur sentiment, aussi succinctement qu'il est possible de le faire quand on ne veut que montrer et indiquer les choses sans les louer ou les blâmer, les affirmer ou les soutenir. Il cite une centaine de philosophes environ, non point parce qu'ils ont tous inventé une hérésie particulière, mais parce qu'il n'a pas cru devoir passer sous silence ceux qui ont suivi leur maître sans s'écarter de leur opinion. Notre Epiphane (1), évêque de Chypre, mort il n'y a pas longtemps, a également fait six livres sur quatre-vingts hérésies. Dans ce travail, il se contente de raconter l'histoire de chacune sans défendre la vérité contre l'erreur par aucun argument. Ces livres sont courts, et si on les réunissait en un seul, on ne pourrait pas encore le comparer pour l'étendue à quelques-uns des miens ou de ceux d'autres auteurs. Si je puis imiter sa brièveté, je ne vois pas ce que vous pourrez souhaiter ou demander de plus en ce genre. Mais ce n'est pas là que se trouve le point important de mon travail, comme vous pourrez le voir vous-même quand je l'aurai terminé, soit que je vous le fasse remarquer, soit que vous le remarquiez de vous-même. Vous verrez en effet combien ce qu'a écrit l'évêque que je viens de nommer est loin de répondre à ce que vous me demandez; vous verrez combien j'en suis loin moi-même. Car si vous ne voulez qu'une réponse courte, substantielle et sommaire à toutes les hérésies dont il sera question, vous en voulez une cependant, et il n'en a point fait. Pour moi, je veux faire plus encore que vous ne me demandez, je veux traiter ce sujet, si Dieu m'en accorde la grâce, de manière à ce qu'on puisse éviter toute espèce d'hérésies, soit

(1) Epiphane évêque de Constance ou de Salamine, dans l'île de Chypre, mourut vers l'an de Jésus-Christ 403. Son important ouvrage contre quatre-vingts hérésies, intitulé par lui *Panarium*, n'est guère connu que par l'analyse que nous en donne saint Augustin.

non quia dici ista breviter sive non valent, sive non debent, sed quia tam multa sunt, ut quamlibet breviter dicenda multas litteras flagitent: tu autem « ut velut quodam, inquit, ex omnibus concepto commonitorio, si quis aliquam objectionem aut convictionem uberius, plenius, ac planius nosse voluerit, ad opulenta et magnifica volumina transmittatur, quibus a diversis, et præcipue, inquis, a Veneratione tua in hoc ipsum constat esse elaboratum. » Quæ cum dicis, unum quasi commonitorium de his omnibus te desiderare significas: audi ergo unde commonearis quid petas.

Opiniones omnium philosophorum, qui sectas varias condiderunt, usque ad tempora sua, (neque enim plus poterat,) sex non parvis voluminibus quidam Celsus absolvit. Nec redarguit aliquem, sed tantum quid sentirent aperuit, ea brevitate sermonis, ut tantum adhiberet eloquii, quantum rei nec laudandæ, nec vituperandæ, nec affirmandæ aut defendendæ, sed aperiendæ indicandæque sufficeret; cum ferme centum philosophos nominasset: quorum non omnes instituerunt hæreses proprias; quoniam nec illos tacendos putavit, qui suos magistros sine ulla dissensione secuti sunt. Noster vero Epiphanius Cyprius episcopus ab hinc non longe humanis rebus exemptus, de octoginta hæresibus loquens sex libros etiam ipse conscripsit, historica narratione memorans omnia, nulla disputatione adversus falsitatem pro veritate decertans. Breves sane sunt hi libelli, et si in unum librum redigantur, nec ipse erit nostris vel aliorum quibusdam libris longitudine comparandus. Hujus brevitatem si fuero in commemorandis hæresibus imitatus, quid a me brevius postulare vel expectare debeas, non habebis. Sed non ibi hujus mei laboris summa consistit, quod et tibi, vel me demonstrante, vel etiam te præcurrente poterit apparere, cum hoc fecero. Videbis enim in eo quod supradictus Episcopus fecit, quantum desit Operi quod ipse vis fieri: quanto magis quod ego? Tu namque quamvis breviter, perstricte atque summatim, tamen vis etiam responderi commemoratis hæresibus: quod ille non fecit. Ego vero hoc magis volo facere, si et Deus velit, unde possit omnis hæresis, et quæ nota est, et quæ ignota, vitari, et unde

connues, soit inconnues, et juger sainement toutes celles qui pourront naître un jour. Toute erreur n'est point une hérésie, bien que toute hérésie, qui consiste toujours dans quelque vice, ne puisse reposer que sur une erreur; aussi me semble-t-il ou tout à fait impossible, ou du moins fort difficile, à mon avis, de renfermer dans une définition régulière ce qui fait un hérétique. C'est ce que je dirai dans la suite de cet ouvrage si Dieu me guide lui-même et conduit ma discussion au but que je me propose. On verra et on dira, en son lieu, à quoi sert de rechercher la définition de l'hérésie quand bien même on ne réussirait point à la trouver, car qui ne voit combien il serait utile de la découvrir? Les deux premières parties de cet ouvrage embrasseront les hérésies qui ont existé contre la doctrine du Christ depuis son avénement et son ascension et dont la connaissance est arrivée d'une manière ou d'une autre jusqu'à nous. Dans les suivantes, il sera question de ce qui constitue une hérésie. Voici donc les hérétiques qui ont paru depuis que le Seigneur est remonté au ciel :

I. Les Simoniens (1).
II. Les Ménandriens.
III. Les Saturniens.
IV. Les Basilidiens.
V. Les Nicolaïtes.
VI. Les Gnostiques.
VII. Les Carpocratiens.
VIII. Les Cérinthiens, ou Mérinthiens.
IX. Les Nazaréens.
X. Les Ebioniens.
XI. Les Valentiniens.
XII. Les Sécondiens.
XIII. Les Ptoléméens.
XIV. Les Marciens.
XV. Les Colorbasiens.
XVI. Les Héracléonites.
XVII. Les Ophites.
XVIII. Les Caïaniens.
XIX. Les Séthianiens.
XX. Les Archontices.
XXI. Les Cerdoniens.
XXII. Les Marcionites.
XXIII. Les Apellites.
XXIV. Les Sévériens.
XXV. Les Tatiens, ou Encratites.
XXVI. Les Cataphryges.
XXVII. Les Pépuziens, ou Quintiliens.
XXVIII. Les Artotyrites.

(1) Cette liste d'hérésies a été intercalée en cet endroit par une main étrangère. Dans plusieurs manuscrits on ne la trouve point à cette place, mais en tête même de l'ouvrage, avant la préface, avec ce titre : *Hérésies contenues dans ce livre.*

recte possit quæcumque innotuerit, judicari. Non enim omnis error hæresis est, quamvis omnis hæresis, quæ in vitio ponitur, nisi errore aliquo hæresis esse non possit. Quid ego faciat hæreticum, regulari quadam definitione comprehendi, sicut ego existimo, aut omnino non potest, aut difficillime potest: quod in processu hujus Operis declarabitur, si Deus rexerit, atque ad id, quod intendo, perduxerit disputationem meam. Quid autem prosit ipsa inquisitio, etiamsi non potuerimus comprehendere quomodo sit definiendus hæreticus, suo loco videndum atque dicendum est: nam si hoc comprehendi potuerit, quis non videat utilitas quanta sit? Erunt ergo primæ partes Operis hujus de hæresibus, quæ post Christi adventum et ascensum adversus doctrinam ipsius exstiterunt, et utcumque nobis innotescere potuerunt. In posterioribus autem partibus, quid faciat hæreticum, disputabitur. Cum ergo Dominus ascendisset in cœlum, hi hæretici exorti sunt.

I. Simoniani.
II. Menandriani.
III. Saturniniani.
IV. Basilidiani.
V. Nicolaitæ.
VI. Gnostici.
VII. Carpocratiani.
VIII. Cerinthiani, vel Merinthiani.
IX. Nazaræi.
X. Ebionæi.
XI, Valentiniani.
XII. Secundiani.
XIII. Ptolemæi.
XIV. Marcitæ.
XV. Colorbasii.
XVI. Heracleonitæ.
XVII. Ophitæ.
XVIII. Caiani.
XIX. Sethiani.
XX. Archontici.
XXI. Cerdoniani.
XXII. Marcionitæ.
XXIII. Apellitæ.
XXIV. Severiani.
XXV. Tatiani, vel Encratitæ.
XXVI. Cataphryges.
XXVII. Pepuziani, alias Quintilliani.
XXVIII. Artotyritæ.
XXIX. Tessarescædecatitæ.

XXIX. Les Tessarescédécatites.
XXX. Les Alogiens.
XXXI. Les Adamiens.
XXXII. Les Elcéséens et les Sampséens.
XXXIII. Les Théodotiens.
XXXIV. Les Melchisédéciens.
XXXV. Les Bardesanites.
XXXVI. Les Noétiens.
XXXVII. Les Valésiens.
XXXVIII. Les Cathares, ou Novatiens.
XXXIX. Les Angéliciens.
XL. Les Apostoliciens.
XLI. Les Sabelliens, ou Patripassiens.
XLII. Les Origéniens.
XLIII. Les seconds Origéniens.
XLIV. Les Pauliniens.
XLV. Les Photiniens.
XLVI. Les Manichéens.
XLVII. Les Hiéracites.
XLVIII. Les Mélétiens.
XLIX. Les Ariens.
L. Les Vadiens, ou Anthropomorphites.
LI. Les Sémiariens.
LII. Les Macédoniens.
LIII. Les Aériens.
LIV. Les Aétiens, ou Eunomiens.
LV. Les Apollinaristes.
LVI. Les Antidicomarites.
LVII. Les Massaliens, ou Euthites.
LVIII. Les Métangismonites.
LIX. Les Séleuciens, ou Hermiens.
LX. Les Proclianites.
LXI. Les Patriciens.
LXII. Les Ascites.
LXIII. Les Passalorynchites.
LXIV. Les Aquariens.
LXV. Les Coluthiens.
LXVI. Les Floriniens.
LXVII. Les dissidents sur l'état du monde.
LXVIII. Les va-nu-pieds.
LXIX. Les Donatistes, ou Donatiens.
LXX. Les Priscillianites.
LXXI. Les hérétiques ne mangeant point avec les hommes.
LXXII. Les Rhétoriens.
LXXIII. Les hérétiques prétendant que la divinité est passible.
LXXIV. Les hérétiques pensant que Dieu est triforme.
LXXV. Les hérétiques disant l'eau coéternelle avec Dieu.
LXXVI. Les hérétiques niant que l'âme soit l'image de Dieu.
LXXVII. Les hérétiques pensant qu'il y a des mondes innombrables.
LXXVIII. Les hérétiques croyant que les âmes

XXX. Alogii.
XXXI. Adamiani.
XXXII. Elcesæi, et Sampsæi.
XXXIII. Theodotiani.
XXXIV. Melchisedeciani.
XXXV. Bardesanistæ.
XXXVI. Noetiani.
XXXVII. Valesii.
XXXVIII. Cathari, sive Aovatiani.
XXXIX. Angelici.
XL. Apostolici.
XLI. Sabelliani, sive Patripassiani.
XLII. Origeniani.
XLIII. Alii Origeniani.
XLIV. Pauliani.
XLV. Photiniani.
XLVI. Manichæi.
XLVII. Hieracitæ.
XLVIII. Meletiani.
XLIX. Ariani.
L. Vadiani, sive Anthropomorphitæ.
LI. Semiariani.
LII. Macedoniani.
LIII. Aeriani.
LIV. Aetiani, qui et Eunomiani.
LV. Apollinaristæ.
LVI. Antidicomaritæ.
LVII. Massaliani, sive Euchitæ.
LVIII. Metangismonitæ.
LIX. Seleuciani, vel Hermiani.
LX. Proclianitæ.
LXI. Patriciani.
LXII. Ascitæ.
LXIII. Passalorynchitæ.
LXIV. Aquarii.
LXV. Coluthiani.
LXVI. Floriniani.
LXVII. De mundi statu dissentientes.
LXVIII. Nudis pedibus ambulantes.
LXIX. Donatistæ, sive Donatiani.
LXX. Priscillianistæ.
LXXI. Cum hominibus non manducantes.
LXXII. Rhetoriani.
LXXIII. Christi divinitatem passibilem dicentes.
LXXIV. Triformem Deum putantes.
LXXV. Aquam Deo coæternam dicentes.
LXXVI. Imaginem Dei non esse animam dicentes.
LXXVII. Innumerabiles mundos opinantes.

se changent en démons et en animaux de toute sorte.

LXXIX. Les hérétiques croyant que tous les habitants de l'enfer ont été délivrés par la descente du Christ en ce lieu.

LXXX. Les hérétiques donnant le temps pour commencement à la naissance du Christ de son Père.

LXXXI. Les Luciférien s.

LXXXII. Les Jovinianites.

LXXXIII. Les Arabiques.

LXXXIV. Les Helvidiens.

LXXXV. Les Paterniens, ou Vénustiens.

LXXXVI. Les Tertullianites.

LXXXVII. Les Abéloïtes.

LXXXVIII. Les Pélagiens, ou Célestiniens.

I. — Les *Simoniens* tirent leur nom de Simon le Mage. Baptisé par le diacre Philippe (*Act.*, VIII, 16), comme on le voit dans les Actes des Apôtres, il voulut acheter des apôtres, à prix d'argent, le pouvoir de donner, lui aussi, le Saint-Esprit par l'imposition des mains. Par des pratiques magiques, il avait trompé beaucoup de gens. Il enseignait la détestable et honteuse doctrine qu'on peut user indifféremment des femmes et disait que ce n'est pas Dieu qui a créé le monde. Il niait aussi la résurrection de la chair, et se donnait pour le Christ. Il voulait encore se faire passer pour Jupiter. Il prétendait qu'une certaine femme de mauvaise vie nommée Hélène (1), dont il avait fait la compagne de ses crimes, n'était autre que Minerve; il avait fait placer à Rome, en vertu de l'autorité publique, comme des images de dieux et présentait aux adorations de ses disciples les images de cette courtisane et les siennes. C'est dans cette ville que l'apôtre Pierre le fit mourir par la vraie vertu du Dieu tout-puissant (2).

II. — Les *Ménandriens*, qui tirent leur nom de Ménandre, mage et disciple de celui qui prétendait que le monde n'a point été créé par Dieu, mais était l'œuvre des anges.

III. — Les *Saturniens* (3) tirent leur nom d'un certain Saturnin qui établit, dit-on, les turpitudes de Simon le magicien, dans la Syrie, et qui prétendait aussi que le monde avait été créé par sept anges seulement, à l'insu (4) de Dieu le Père.

IV. — Les *Basilidiens*, ainsi appelés de Basilis; ils différaient des Simoniens en ce qu'ils

(1) Certaines éditions portent Sélène. Mais les manuscrits ont Hélène, ce qui est plus exact, attendu que Simon débitait, dans son délire, que cette femme n'était autre que la Troyenne Hélène, comme on le voit dans Tertullien (liv. *de l'Ame*, c. XXXIV,) dans Philastre, etc. Epiphane l'appelle aussi Ἑλένην, et Damascène ne la nomme point autrement dans son ouvrage *sur les Hérésies*.

(2) A cet endroit toutes les éditions ajoutent : *Il disait que ce n'était pas un autre que lui qui, sur le mont Sinaï, avait donné la loi à Moïse dans la personne de Dieu le Père, et qui, sous le règne de Tibère, était apparu, croyait-on, dans un corps et était descendu plus tard sur les apôtres sous forme de langues de feu; que le Christ n'était point venu, et n'avait rien souffert de la part des Juifs.*

(3) Dans Epiphane et dans Damascène ils sont appelés *Saturniliens*, et ont, pour auteur, *Saturnilus*. C'est ainsi que les appelle également Justin, dans son dialogue avec Tryphon; Théodoret leur donne aussi ce nom.

(4) Un manuscrit du Vatican présente ici une variante légère qui a le même sens.

LXXVIII. Animas converti in dæmones et in quæcumque animalia existimantes.

LXXIX. Liberationem omnium apud inferos factam Christi descensione credentes.

LXXX. Cristi de Patre nativitati initium temporis dantes.

LXXXI. Luciferiani.

LXXXII. Jovinianistæ.

LXXXIII. Arabici.

LXXXIV. Helvidiani.

LXXXV. Paterniani, sive Venustiani.

LXXXVI. Tertullianistæ,

LXXXVII. Abeloitæ.

LXXXVIII. Pelagiani, qui et Cœlestiani.

I. — *Simoniani* a Simone mago, qui baptizatus a Philippo diacono, sicut in Actibus Apostolorum legitur (*Act.*, VIII, 18), pecunia voluit a sanctis Apostolis emere, ut etiam per impositionem manus ejus daretur Spiritus sanctus. Hic magicis fallaciis deceperat multos. Docebat autem detestandam turpitudinem indifferenter utendi feminis. Nec Deum fecisse mundum, dicebrt. Negabat etiam carnis resurrectionem. Et asserebat se esse Christum. Idemque Jovem se credi volebat; Minervam vero meretricem quamdam Helenen, quam sibi sociam scelerum fecerat: imaginesque et suam et ejusdem meretricis discipulis suis præbebat adorandas, quas et Romæ tanquam deorum simulacra auctoritate publica constituerat. In qua urbe apostolus Petrus eum vera virtute Dei omnipotentis extinxit.

II. — *Menandriani* a Menandro etiam ipso mago, discipulo ejus, qui mundum asserebat non a Deo, sed ab angelis factum.

III. — *Saturniniani* a quodam Saturnino, qui turpitudinem Simonianam in Syria confirmasse perhibetur, qui etiam mundum solas angelos septem præter conscientiam Dei Patris fecisse dicebat.

IV. — *Basilidiani* a Basilide, qui hoc distabat a Simonianis, quod trecentos sexaginta quinque cœlos esse dicebat, quo numero dierum annus includitur.

prétendaient qu'il y avait trois cent soixante-cinq cieux, nombre correspondant aux jours de l'année. De là vient qu'ils tenaient pour saint, en quelque sorte, le nom (1) Ἄβρασαξ, dont les lettres en grec, prises comme chiffres, reproduisent le nombre 365. En effet, les sept lettres dont il se compose sont, α, β, ρ, α, σ, α et ξ; c'est-à-dire un, deux, cent, un, deux cents, un, et soixante, dont la somme égale trois cent soixante-cinq (2).

V. — Les *Nicolaïtes* tirent leur nom de Nicolas, l'un, dit-on, des sept diacres ordonnés par les apôtres. Comme on lui reprochait son amour jaloux pour sa femme qui était fort belle, il permit, dit-on, pour montrer qu'il était étranger à ce sentiment, à quiconque le voudrait, d'user d'elle. Ce fait devint le point de départ d'une secte infâme qui approuve la promiscuité des femmes. Les Nicolaïtes ne se privent point, en fait de nourriture, de mets offerts aux idoles, et ne s'abstiennent point (3) de certains rites religieux particuliers aux superstitions des Gentils. Ils ont aussi leurs fables au sujet du monde, et mêlent à leurs disputes les noms barbares de je ne sais quels princes pour effrayer ceux qui les entendent; mais tout cela fait plutôt rire que trembler les hommes sensés. Il se trouve aussi que ces hérétiques n'attribuent point la création à Dieu, mais à certaines puissances auxquelles ils croient ou qu'ils se forgent, avec une étonnante vanité.

VI. — Les *Gnostiques*, ainsi nommés, ou du moins qui se flattant qu'on doit leur donner ce nom à cause de l'excellence de leur science, bien qu'ils ne l'emportent sur tous les autres que par leur vanité et leurs mœurs honteuses. On les désigne suivant les lieux tantôt par un nom, tantôt par un autre; quelques-uns les appellent même Borborites, comme qui dirait fougueux, à cause de l'excessive immoralité qui les distingue, dit-on, dans leurs mystères. Il y en a qui croient qu'ils descendent des Nicolaïtes ou des Carpocratiens, dont nous parlerons plus loin. Ils enseignent des dogmes remplis des imaginations les plus fabuleuses. Ils prennent aussi les âmes faibles par la terreur de noms d'anges ou de princes, et débitent sur Dieu, sur la nature des choses un tissu de fables et de choses étrangères à la saine vérité. Ils prétendent que la substance des âmes est de la nature de Dieu, et ils expliquent d'après leurs erreurs par de très-longues et très-sottes fables, la venue de ces âmes dans les corps qu'elles habitent (4) et leur

(1) Les manuscrits, d'accord avec Epiphane et Damascène, écrivent ce nom de cette manière, mais les éditions portent Ἄβραξαν.

(2) Sur la foi d'anciens manuscrits nous avons donné cette version; mais certaines éditions ajoutent après cela : « Ils ne croient point que ce monde ou l'homme ait été créé par Dieu, mais bien par le trois-cent-soixante cinquième ciel. Ils apprennent avec beaucoup d'ardeur des poésies érotiques. Ils ne croient point que le Christ a été crucifié par les Juifs, ils pensent que le Cyrénéen Simon, qu'ils contraignirent à porter sa croix a été crucifié à sa place. »

(3) Une édition de Louvain, porte *ils ne sont point contraires à*, mais l'édition d'Erasme, d'accord avec les manuscrits, porte avec plus de raison *ils ne s'abstiennent point*.

(4) Une édition porte : « Ils disent que leur avénement dans les corps se fait avec les autres âmes aériennes par lesquelles les péchés

Unde etiam quasi sanctum nomen commendabat, quod est, ἄβρασαξ, cujus nominis litteræ secundum Græcam supputationem eumdem numerum complent. Sunt enim septem, α, et β, et ρ, et α, et σ, et α, et ξ : id est unum, et duo, et centum, et unum, et ducenta, et unum, et sexaginta : quæ fiunt in summa trecenta sexaginta quinque.

V. — *Nicolaitæ* a Nicolao nominati sunt, uno, ut perhibetur, ex illis septem, quos Apostoli diaconos ordinaverunt. (*Act.*, VI, 5.) Iste cum de zelo pulcherrimæ conjugis culparetur; velut purgandi se causa permisisse fertur, ut ea qui vellet uteretur. Quod ejus factum in sectam turpissimam versum est, qua placet usus indifferens feminarum. Hi nec ab iis quæ idolis immolantur, cibos suos separant : e alios ritus gentilium superstitionum non aversantur. Narrant etiam quædam fabulosa de mundo, nescio quæ barbara principum nomina miscentes disputationibus suis, quibus terreant auditores, quæ prudentibus risum potius faciunt, quam timorem. Intelliguntur autem etiam isti non Deo tribuere creaturam, sed quibusdam potestatibus, quas mirabili vel fingunt vanitate, vel credunt.

VI. — *Gnostici* propter excellentiam scientiæ sic se appellatos esse, vel appellari debuisse gloriantur: cum sint superioribus omnibus vaniores atque turpiores. Denique cum ab aliis atque aliis per diversas terrarum partes aliter atque aliter nuncupentur, nonnulli eos etiam Borboritas vocant, quasi cœnosos, propter nimiam turpitudinem, quam in suis mysteriis exercere dicuntur. Aliqui eos a Nicolaitis exortos putant : aliqui a Carpocrate, de quo post loquemur. Tradunt autem dogmata falbuosissimis plena figmentis : etiam ipsi principum vel angelorum nominibus terribilibus infirmas animas capiunt; et de Deo rerumque natura, fabulosa et a sanitate veritatis aliena multa contexunt. Animarum substantiam, Dei dicunt esse naturam, earumque adventum in hæc corpora et reditum ad Deum iisdem suis fabulis longissimis et stultissimis secundum suos errores inserunt : et

retour vers Dieu. Bien loin de rendre remarquables ceux qui les écoutent, par une science étendue, comme ils le prétendent, ils ne les remplissent que de vaines fables. On dit aussi que c'est un de leurs dogmes qu'il y a un Dieu bon et un Dieu mauvais.

VII. — Les *Carpocratiens* viennent de Carpocrate qui enseignait toutes sortes de pratiques infâmes et tous les péchés imaginables. Il disait qu'on ne pouvait pas autrement échapper aux mains des principautés et des puissances à qui ces choses plaisent, ni passer outre et parvenir au ciel supérieur. On le représente comme ayant tenu Jésus pour un pur homme, né du rapprochement des deux sexes, mais ayant reçu une âme capable de connaître et d'annoncer les choses d'en haut. Il rejetait la résurrection des corps en même temps que la loi. Il disait que le monde a été fait non par Dieu, mais par je ne sais quelles vertus. On prétend qu'une certaine Marcelline, qui rendait un culte aux images de Jésus, de Paul, d'Homère et de Pythagore, les adorait et leur offrait de l'encens, appartenait à cette sexte.

VIII. — Les *Cérinthiens* sont appelés ainsi de Cérinthe; on les nomme encore Mérinthiens, de Mérinthe. Ils disaient que le monde a été fait par les anges, qu'on doit se circoncire et observer les autres préceptes semblables de la loi. Ils prétendaient que Jésus ne fut qu'un homme, qu'il n'est point ressuscité, mais qu'il doit ressusciter un jour. Ils ont également imaginé que, après la résurrection, on doit passer mille ans dans le royaume terrestre du Christ, au sein des voluptés charnelles de la table et dans la satisfaction de toutes ses passions; c'est de là qu'ils sont aussi appelés Chiliastes.

IX. — Les *Nazaréens*, tout en confessant que le Christ est Fils de Dieu, ne laissent point de suivre tous les préceptes de la loi ancienne, que les chrétiens ont appris des apôtres à ne plus observer, mais à entendre d'une manière spirituelle.

X. — Les *Ebionites* disent aussi que le Christ n'est qu'un pur homme. Ils observent les préceptes charnels de la loi, tels que la circoncision dans la chair et les autres, bien que le Nouveau Testament nous ait déchargés de ce fardeau. Epiphane confond tellement avec ces hérétiques les Sampséens et les Elcéséens (1), qu'il les place ensemble sous la même rubrique, comme ne formant qu'une seule et même hérésie. Cependant il fait entendre qu'il y a entre eux une certaine différence, et il les nomme ensuite à leur place. Eusèbe, en parlant des Elcéséens, dit que cette secte professait qu'on devait nier la

sont commis dans les corps; attendu que les premières de ces âmes retournent immaculées vers ce Dieu de la substance de qui elles émanent. On dit aussi, » etc. Les éditeurs de Louvain ont rétabli le texte d'après les manuscrits.

(1) Dans les anciens manuscrits on trouve leur nom écrit avec une aspiration, *Hélcéséens*.

illos qui eis credunt faciunt, non multa, ut putant, scientia præpollere, sed multa, ut ita dicam, fabulositate vanescere. Dicuntur quoque bonum deum et malum deum in suis habere dogmatibus.

VII. — *Carpocratiani* sunt a Carpocrate, qui docebat omnem turpem operationem, omnemque adinventionem peccati: nec aliter evadi atque transiri principatus et potestates, quibus hæc placent, ut possit ad cœlum superius perveniri. Hic etiam Jesum hominem tantummodo, et de utroque sexu natum putasse perhibetur, sed accepisse talem animam, qua sciret ea quæ superna essent, atque nuntiaret. Resurrectionem corporis simul cum Lege abjiciebat. Negabat a Deo factum, sed a nescio quibus virtutibus mundum. Sectæ ipsius fuisse traditur quædam Marcellina, quæ colebat imagines Jesu et Pauli et Homeri et Pythagoræ, adorando incensumque ponendo.

VIII. — *Cerinthiani* a Cerintho, iidemque Merinthiani a Merintho, mundum ab angelis factum esse dicentes, et carne circumcidi oportere, atque alia hujusmodi Legis præcepta servari. Jesum hominem tantummodo fuisse, nec resurrexisse, sed resurrecturum asseverantes. Mille quoque annos post resurrectionem in terreno regno Christi, secundum carnales ventris et libidinis voluptates, futuros fabulantur: unde etiam Chiliastæ sunt appellati.

IX. — *Nazaræi*, cum Dei Filium confiteantur esse esse Christum, omnia tamen veteris Legis observant, quæ Christiani per apostolicam traditionem non observare carnaliter, sed spiritaliter intelligere didicerunt.

X. — *Ebionæi*. Christum etiam ipsi tantummodo hominem dicunt. Mandata carnalia Legis observant, circumcisionem scilicet carnis, et cætera, a quorum oneribus per Novum Testamentum liberati sumus. Huic hæresi Epiphanius Sampsæos et Elcesæos ita copulat, ut sub eodem numero, tanquam una sit hæresis, ponat, aliquid tamen interesse significans: quamvis et in consequentibus loquatur de illis, ponens eos sub numero suo. Eusebius vero Elcesaitarum sectam commemorans, fidem in persecutione

foi pendant la persécution, et la conserver dans le fond de son cœur. (Eusèbe, lib. VI, ch. xxxviii)

XI. — Les *Valentiniens*, ainsi nommés de Valentin, inventeur d'une multitude de fables sur la nature des choses. Il prétend qu'il y a eu trente Eons ou siècles, dont le principe est la profondeur et le silence (1); il donne aussi à ce dernier le nom de Père. De ces deux principes, comme d'un mariage, seraient nés, selon lui, l'intellect et la vérité qui auraient produit huit Eons en l'honneur de leur Père. De l'intellect et de la vérité procéderaient le Verbe et la vie qui auraient eux-mêmes produit dix Eons. Du Verbe et de la vie procéderaient l'homme et l'Eglise, lesquels auraient produit douze Eons. Or, huit, plus dix, plus douze Eons, font trente Eons qui avaient tous, comme je l'ai dit, leur premier principe dans la profondeur et le silence. Le Christ envoyé par le Père, c'est-à-dire par la profondeur, apporta avec lui un corps spirituel ou céleste; il ne reçut rien de la vierge Marie, mais passa seulement par elle comme par un ruisseau (2) ou par un robinet, sans avoir pris une chair en elle (3). Il nie encore la résurrection de chair, et affirme qu'il n'y a que l'esprit et l'âme qui reçoivent le salut par le ministère du Christ.

XII. — Les *Secondiniens* (4) ne diffèrent, dit-on, des Valentiniens, que par les turpitudes auxquelles ils se livrent.

XIII. — *Ptolémée*, également disciple de Valentin, voulant faire une nouvelle hérésie, se contenta de quatre Eons et de quatre autres.

XIV. — *Marc*, je ne sais lequel, fit une hérésie en niant la résurrection de la chair, et en avançant que le Christ n'a pas véritablement souffert, que ses souffrances furent seulement putatives. Il embrassa aussi la doctrine de deux principes contraires, et enseigna quelque chose de semblable aux doctrines de Valentin sur les Eons.

XV. — *Colorbase* (5) les imita et ne diffère pas beaucoup d'eux; il avança que la vie de tous les hommes et la génération se trouvent renfermées dans sept astres.

XVI. — Les *Héracléonites*, ainsi nommés d'Héracléon, qui était disciple du précédent, reconnaissent deux principes, l'un issu de l'autre. De ces deux principes en découlent plusieurs autres. On dit qu'ils pratiquaient, sur leurs mourants, une sorte de rédemption d'un nou-

(1) Un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Michel, ainsi qu'un de la Colbertine et un de la Vaticane ajoutent ici : *Le silence est la mère.*

(2) Une édition dit *par une fente.*

(3) Plusieurs éditions ajoutent ici ce qui suit. « Il dit que le diable a été engendré par le trentième siècle et que du diable sont nés tous les autres démons qui ont fait ce monde, aussi n'attribue-t-il point la malice au libre arbitre, mais à la nature du monde, c'est-à-dire au genre du diable. » Mais ces mots ne se trouvent point dans les manuscrits.

(4) Quelques manuscrits, entre autres un de Louvain, les appellent *Sévandiniens;* d'autres, avec Erasme, *Sécondiniens* leur chef aurait été *Secundus,* d'après Philastre, Epiphane et d'autres.

(5) Certaines éditions l'appellent *Colarbase.*

dicit negandam docuisse, et in corde servandam.

XI. — *Valentiniani* a Valentino, qui de natura rerum multa fabulosa confinxit, triginta Æonas, id est, sæcula, asserens exstitisse, quorum principium esse profundum et silentium, quod profundum etiam patrem appellat. Ex quibus duobus velut ex conjugio processisse perhibet intellectum et veritatem, et protulisse in honorem patris Æonas octo. De intellectu autem et veritate processisse verbum et vitam, et protulisse Æonas decem. Porro de verbo et vita processisse hominem et ecclesiam, et protulisse Æonas duodecim. Itaque octo et decem et duodecim fieri triginta Æonas, habentes, ut diximus, primum principium de profundo et silentio. Christum autem a patre missum, id est, a profundo, spiritale vel cœleste corpus secum attulisse : nihilque assumpsisse de virgine Maria, sed per illam tanquam per rivum aut per fistulam sine ulla de illa assumpta carne transisse. Negat etiam resurrectionem carnis, solum per Christum spiritum et animam salutem accipere affirmans.

XII. — *Secundiani* hoc a Valentinianis distare dicuntur, quod addunt opera turpitudinis.

XIII. — *Ptolemæus* quoque discipulus Valentini, hæresim novam condere cupiens, quatuor Æonas et alios quatuor asserere maluit.

XIV. — *Marcus* etiam nescio quis hæresim condidit, negans resurrectionem carnis, et Christum non vere, sed putative passum asseverans. Duo quoque opinatus est ex adverso sibi esse principia quiddam tale de Æonibus quale Valentinus affirmans.

XV. — *Colorbasus* secutus est istos, non multum aliter sentiens, vitam omnium hominum et generationem in septem sideribus consistere affirmans.

XVI. — *Heracleonitæ* ab Heracleone discipulo superiorum, duo asserunt principia, unum ex altero, et ex his duobus alia pluria. Feruntur autem suos morientes novo modo quasi redimere, id est, per

veau genre, avec de l'huile, du baume et de l'eau, en prononçant sur leurs têtes certaines invocations en langue hébraïque.

XVII. — Les *Ophites*, ainsi nommés d'un mot grec ὄφις serpent. Ils tiennent le serpent pour le Christ (1). Ils ont aussi un vrai serpent accoutumé à lécher leurs pains, qui semble sanctifier ainsi, pour eux, une sorte d'eucharistie. Il y en a qui prétendent que les Ophites viennent des Nicolaïtes ou des Gnostiques, et que c'est par les fables et les fictions de ces derniers qu'ils ont été amenés à adorer un serpent.

XVIII. — Les *Caïnites*, ainsi appelés, parce qu'ils honorent Caïn, en disant qu'il fut un homme d'une très-solide vertu. Ils ont également en estime Judas qui a trahi le Seigneur; pour eux, son crime est un bienfait. Ils prétendent qu'il savait combien la passion du Christ devait être utile au genre humain, et que c'est pour cela qu'il l'a livré aux Juifs qui devaient le faire mourir. On prétend qu'ils honorent encore ceux qui ont fait schisme dans le peuple de Dieu, et qui ont péri engloutis dans le sein de la terre entr'ouverte sous leurs pieds (*Num.*, XVI, 31); ils honoreraient aussi les habitants de Sodome. Ils disent du mal de la loi et avancent que Dieu n'en est point l'auteur, et que la chair ne doit point ressusciter.

XIX. — Les *Séthiens*, ainsi appelés de Seth, fils d'Adam, qu'ils ont en honneur, et sur qui ils débitent de vaines fables et des hérésies. Ils le disent issu d'une mère d'en haut qu'ils prétendent s'être unie avec un père également d'en haut; de lui serait née une autre race divine, comme qui dirait la race des enfants de Dieu. Ces hérétiques débitent sur les princes et les principautés une multitude de choses de la dernière vanité. Quelques auteurs prétendent qu'ils regardaient Sem, fils de Noé, comme le Christ.

XX. — Les *Archontiques*, ainsi appelés d'un mot qui signifie princes. D'après eux, l'univers que Dieu a créé, est l'œuvre des princes. Ils se livrent à des turpitudes et nient la résurrection de la chair.

XXI. — Les *Cerdoniens*, ainsi nommés de Cerdonius, qui enseigna le dogme de deux principes opposés l'un à l'autre. Il disait que le Dieu de la loi et des prophètes n'est point le Père du Christ, attendu que Dieu n'est ni bon ni mauvais, mais juste, et que le Père du Christ est bon. Selon eux, le Christ lui-même n'est pas né d'une femme, et n'a point eu de corps. Il n'est point véritablement mort, et il n'a point souffert, mais

(1) Telle est la leçon des manuscrits. Mais certaines éditions décrivent à peu près ainsi cette hérésie. « Ils pensent que le serpent qui a trompé Adam et Eve n'est autre que le Christ. Ils ont aussi un vrai serpent qu'ils nourrissent et respectent; par les enchantements de leur prêtre il sort de son trou, monte sur l'autel placé près de ce trou, lèche leurs offrandes, s'enroule autour d'elles puis regagne son trou. Après cela ils rompent les offrandes en guise d'eucharistie, comme ayant été sanctifiés par le Christ même, à ce qu'ils pensent. Ils prétendent que le culte du serpent leur vient des Nicolaïtes ou des Gnostiques.

oleum, balsamum et aquam et invocationes quas Hebraicis verbis dicunt super capita eorum.

XVII. — *Ophitæ* a colubro nominati sunt : coluber enim Græce ὄφις, dicitur. Hunc autem Christum arbitrantur: sed habent etiam verum colubrum assuetum eorum panes, lambere, atque ita eis velut eucharistiam sanctificare. Quidam dicunt istos Ophitas ex Nicolaitis sive Gnosticis extitisse. et per eorum fabulosa figmenta ad colubrum colendum fuisse perventum.

XVIII. — *Caiani* propterea sic appellati, quoniam Cain honorant, dicentes eum fortissimæ esse virtutis. Simul et Judam traditorem divinum aliquid putant, et scelus ejus beneficium deputant; asserentes eum præscisse quantum esset generi humano Christi passio profutura, et occidendum Judæis propterea tradidisse. Illos etiam, qui schisma facientes in primo populo Dei, terra dehiscente perierunt (*Num.*, XVI, 31), et Sodomitas colere perhibentur. Blasphemant Legem, et Deum Legis auctorem carnisque resurrectionem negant.

XIX. — *Sethiani* nomen acceperunt a filio Adæ, qui vocatus est Seth : eum quippe honorant, sed fabulosa et hæretica vanitate. Dicunt enim eum de superna matre natum, quam perhibent convenisse cum superno patre, unde divinum semen aliud nasceretur, tanquam filiorum Dei. Hi quoque multa de principatibus et potestatibus vanissima fabulantur. Quidam eos dicunt Sem filium Noe Christum putare.

XX. — *Archontici* a principibus appellati, universitatem, quam Deus condidit, opera esse principum dicunt. Operantur etiam quamdam turpitudinem. Resurrectionem carnis negant.

XXI. — *Cerdoniani* a Cerdone nominati, qui duo principia sibi adversantia dogmatizavit : Deumque Legis ac Prophetarum non esse patrem Christi, nec bonum Deum esse, sed justum; patrem vero Christi bonum, Christumque ipsum neque natum ex femina, neque habuisse carnem; nec vere mortuum vel quidquam passum, sed simulasse passionem. Quidam vero in duobus principiis suis duos deos ita eum dixisse

il a simulé sa passion. Quelques auteurs prétendent que dans ses deux principes, Cerdonius voyait deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais. Il nie la résurrection des morts, et ne fait aucun cas de l'Ancien Testament.

XXII. — Les *Marcionites* tirent leur nom de Marcion, qui embrassa la doctrine de Cerdonius sur les deux principes. Epiphane prétend néanmoins qu'il admit trois principes, le bon, le juste et le mauvais; mais Eusèbe, dans ses écrits, ne donne pas Marcion, mais un certain Synère pour l'auteur des trois principes. (Eusèbe, lib. V, c. 13.)

XXIII. — Les *Apellistes* ont pour chef Apel, qui enseigne l'existence de deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais; toutefois il ne les place point dans deux principes différents et ennemis l'un de l'autre; il prétend qu'il n'y a qu'un principe, lequel est bon, et en a créé un second; celui-ci étant mauvais, se trouve avoir créé le monde dans sa malignité. Certains auteurs prétendent encore que cet Apel a eu, sur le Christ, des sentiments tellement faux, qu'il disait que bien loin de tirer sa chair (1) du ciel, il l'avait reçue des éléments du monde auquel il la rendit quand il remonta au ciel après sa résurrection.

XXIV. — Les *Sévériens,* disciples de Sévère, ne boivent point de vin, attendu que dans leurs fables et leur vanité, la vigne est un produit de Satan et de la terre. Ils chargent aussi leur doctrine insensée de noms de princes fantastiques, et rejettent (2) la résurrection de la chair ainsi que l'Ancien Testament.

XXV. — Les *Tatiens* tirent leur origine d'un certain Tatien (3). Appelés quelquefois aussi Eucratites, ils condamnent les noces qu'ils mettent au même rang que toutes les fornications et les corruptions. Ils ne reçoivent point, parmi eux, quiconque use du mariage, soit homme soit femme. Ils ne mangent point de chair, ils l'ont en horreur. Ils sont aussi dans les idées de certains prolongements fabuleux de siècles. Ils nient le salut du premier homme. Epiphane fait une différence entre les Tatiens et les Encratites; ceux-ci ne sont que des Tatiens schismatiques (4).

XXVI. — Les *Cataphryges* sont des hérétiques qui eurent pour auteurs Montan, en qualité de Paraclet, et ses deux prophètesses Frisca et Ma-

(1) La seule édition du Louvain a lu : *Tirer du ciel.*

(2) Certaines éditions ajoutent : « Il prétendait aussi qu'une certaine fille nommé Philomène était inspirée d'en-haut pour prédire l'avenir. Il lui rapportait les songes et les rêves de son esprit et était ordinairement avertis d'avance en secret de ses divinations, et de ses présages par un être fantastique apparaissait à Philomène, sous les traits d'un enfant se donnaut dans ces apparitions tantôt pour le Christ, tantôt pour saint Paul. Philomène adressait ses questions à ce fantôme, qui lui faisait les réponses qu'elle devait transmettre à ceux qui l'écoutaient. Elle faisait ordinairement aussi plusieurs prodiges dont le plus remarquable, entre autres, était de faire entrer dans une bouteille dont le goulot était fort étroit un pain très-gros, qu'elle en tirait ensuite du bout des doigts, sans l'endommager, et dont elle se contentait pour toute nourriture comme s'il lui venait du ciel. » Tout cela fait défaut dans les manuscrits. Peut-être était-ce une note ajoutée en marge, non pas sur Sévère, mais sur Apel, et les éditeurs l'auraient transporté par méprise à la suite de ce qui concerne Sévère. Tertullien fait mention de cet Apel et de sa Philomène dans son livre *des Prescriptions,* chapitres VI et XXX.

(3) Certaines éditions écrivent *Tacien;* mais les manuscrits portent *Tatien.*

(4) Quelques éditions ont : *Ils prétendent :* mais les manuscrits portent *il prétend,* au singulier, en parlant d'Epiphane.

perhibent, ut unus eorum esset bonus, alter autem malus. Resurrectionem mortuorum negat, spernens etiam Testamentum Vetus.

XXII. — Marcion quoque, a quo *Marcionitæ* appellati sunt, Cerdonis secutus est dogmata de duobus principiis : quamvis Epiphanius eum tria dicat asseruisse principia, bonum, justum, pravum : sed Eusebius Synerum quemdam, non Marcionem, trium principiorum atque naturam scribit auctorem.

XXIII. — *Apellitæ* sunt, quorum Apelles est princeps, qui duos quidem deos introducit, unum bonum, alterum malum : non tamen in duobus diversis atque inter se adversis esse principiis; sed unum esse principium, deum scilicet bonum; et ab illo factum alterum : qui cum malignus esset, inventus est in sua mundum malignitate fecisse. Hunc Apellem dicunt quidam etiam de Christo tam falsa sensisse, ut diceret eum, non quidem carnem deposuisse de cœlo, sed ex elementis mundi accepisse, quam mundo reddidit, cum sine carne resurgens ascendit in cœlum.

XXIV. — *Severiani* a Severo exorti, vinum non bibunt, eo quod fabulosa vanitate de satana et terra germinasse asserant vitem. Etiam ipsi non sanam doctrinam suam, quibus volunt, inflant nominibus principum, carnis ressurrectionem cum Vetere Testamento respuentes.

XXV. — *Tatiani* a Tatiano quodam instituti, qui et Encratitæ appellati sunt, nuptias damnant, atque omnino pares eas fornicationibus aliisque corruptionibus faciunt, nec recipiunt in suorum numerum conjugio utentem, sive marem, sive feminam. Non vescuntur carnibus, easque omnes abominantur. Prolationes quasdam fabulosas sæculorum etiam isti sapiunt. Saluti primi hominis contradicunt. Epiphanius Tatianos et Encratitas ita discernit, ut Encratitas Tatiani schismaticos dicat.

XXVI. — *Cataphryges* sunt, quorum auctores fue-

ximilla. Ils tiraient leur nom de la province de Phrygie, où ils ont existé et vécu. Ils comptent même encore quelques adeptes parmi les peuples de ces contrées. Ils prétendent que c'est en eux, non point dans les apôtres, que s'est accomplie la descente promise du Saint-Esprit. Ils tiennent les secondes noces pour une fornication, et ils disent que si saint Paul les a permises, c'est parce qu'il n'avait alors qu'une science et une prophétie imparfaites (I *Cor.*, XIII, 9), attendu que le temps de la perfection n'était pas encore venu. Ils disent, dans leur délire, que c'est dans Montan et dans ses prophétesses que la perfection est arrivée. On prétend qu'ils ont des mystères coupables; ils feraient, en effet, servir, pour composer leur eucharistie, le sang d'un enfant d'un an dont ils couvriraient le corps de piqûres d'épingles, et qu'ils mêleraient à de la farine pour en faire un pain. Si l'enfant meurt à la suite de ce traitement, ils le tiennent pour un martyr (1); et s'il survit, ils en font un grand-prêtre.

XXVII. — Les *Pépuziens* (2), ou *Quintiliens*, ainsi appelés d'un endroit qu'Epiphane prétend être une ville déserte que, dans leur estime pour elle (ils la regardent comme divine), ils appellent Jérusalem. Ils accordent aux femmes un tel pouvoir qu'ils les honorent même du sacerdoce, car ils prétendent que, dans cette même ville ayant nom Pépuza, le Christ s'est révélé sous les traits d'une femme à Quintilla et à Priscilla; c'est du nom de celle-là qu'ils sont aussi appelés Quintiliens. Ils se servent également du sang d'un enfant pour faire ce que nous avons rapporté des Cataphrygiens. On les donne d'ailleurs pour issus de ces derniers. Enfin certains auteurs prétendent que Pépuza n'est point une ville, mais une villa ayant appartenu à Montan et à ses prophétesses Prisca et Maximilla. Ce ne serait que parce qu'ils ont habité en ce lieu qu'on l'a appelé du nom de Jérusalem.

XXVIII. — Les *Artotyrites* sont des hérétiques qui tirent leur nom de leurs offrandes. En effet, ils offrent du pain et du fromage parce qu'ils prétendent que les offrandes faites par les premiers hommes étaient empruntées aux fruits de la terre et aux brebis. Epiphane les confond avec les Pépuziens.

XXIX. — Les *Tessarescédécatites*, ainsi appelés de ce qu'ils ne célèbrent la Pâque que le quatorzième jour de la lune (3), quelque jour de la semaine qu'il tombe, et si c'est un dimanche, ils font vigile et jeûne même ce jour-là.

(1) Deux exemplaires de la Colbertine et un de la Vaticane portent : *Pour un grand martyr; et, s'il survit, pour souverain prêtre.* D'autres exemplaires de la Vaticane, et de quelques autres bibliothèques ont : *Pour un martyr, et, s'il survit, pour un très-grand prêtre.* Enfin un manuscrit de Saint-Michel dit : *Pour le premier prêtre.*

(2) Presque tous les manuscrits lisent : *Pépudiens*, et plus loin, ou lieu de *Pépuza*, écrivent constamment *Pépudia*.

(3) Quelques éditions ajoutent *de mars*.

runt, Montanus tanquam paraclitus, et duæ prophetissæ ipsius, Prisca et Maximilla. His nomen provincia Phrygia dedit, quia ibi exstiterunt, ibique vixerunt : et etiam nunc in eisdem partibus populos habent. Adventum Spiritus sancti a Domino promissum, in se potius quam in Apostolis fuisse asserunt redditum. Secundas nuptias pro fornicationibus habent : et ideo dicunt eas permisisse apostolum Paulum, quia ex parte sciebat, et ex parte prophetabat (I *Cor.*, XIII, 9) : nondum enim venerat quod perfectum est. Hoc autem perfectum in Montanum et in ejus prophetissas venisse delirant. Sacramenta perhibentur habere funesta : nam de infantis anniculi sanguine, quem de toto ejus corpore minutis punctionum vulneribus extorquent, quasi eucharistiam suam conficere perhibentur, miscentes eum farinæ, panemque inde facientes : qui puer si mortuus fuerit, habetur apud eos pro martyre; si autem vixerit, pro magno sacerdote.

XXVII. — *Pepuziani* sive *Quintilliani*, a loco quodam nominati sunt, quam civitatem desertam dicit Epiphanius. Hanc autem isti divinum aliquid esse arbitrantes, Jerusalem vocant : tantum dantes mulieribus principatum, ut sacerdotio quoque apud eos honorentur. Dicunt enim Quintillæ et Priscillæ in eadem civitate Pepuza Christum specie feminæ revelatum : unde ab hac Quintilliani etiam nuncupantur. Faciunt et ipsi de sanguine infantis, quod Cataphryges facere supra diximus : nam et ab eis perhibentur exorti. Denique alii hanc Pepuzam non esse civitatem, sed villam dicunt fuisse Montani et prophetissarum ejus Priscæ et Maximillæ, et quia ibi vixerunt, ideo locum meruisse appellari Jerusalem.

XXVIII. — *Artotyritæ* sunt, quibus oblatio eorum hoc nomen dedit : offerunt enim panem et caseum, dicentes a primis hominibus oblationes de fructibus terræ et ovium fuisse celebratas. Hos Pepuzianis jungit Epiphanius.

XXIX. — *Tessarescædecatitæ* hinc appellati sunt, quod non nisi quarta decima luna pascha celebrant, quilibet septem dierum occurrat dies ; et si dies Dominicus occurrerit, ipso die jejunant et vigilant.

XXX. — Les *Aloges* (1), comme qui dirait sans verbe, du mot grec λογος, verbe. Ils sont ainsi appelés parce qu'ils ne veulent point recevoir le Verbe Dieu ; ils rejettent l'Evangile de saint Jean de même que son Apocalypse, prétendant que ces livres ne sont point de lui.

XXXI. — Les *Adamiens*, ainsi appelés d'Adam, dont ils imitent la nudité dans le paradis terrestre avant son péché. Ils réprouvent les noces, par la raison que Adam n'a point connu sa femme avant son péché ni avant d'être chassé du paradis terrestre. Ils croient donc qu'il n'y aurait point eu de mariage si personne n'avait péché. Les hommes et les femmes, dans cette secte, s'assemblent donc nus, entendent les lectures nus, prient nus, célébrent nus les sacrements et pour cela regardent leur église comme le paradis terrestre.

XXXII. — Les *Elcéséens* ou *Sampséens*, cités seulement pour mémoire en cet endroit par Epiphane, qui prétend qu'ils ont été induits en erreur par un certain faux prophète appelé Elie (2). Ils adoraient deux femmes descendant de ce faux prophète, qu'ils tiendraient pour deux déesses. Pour le reste, ils professent la doctrine des Ebionites.

XXXIII. — Les *Théodotiens*, ainsi nommés d'un certain Théodote (3), prétendent que le Christ n'est qu'un pur homme. On dit que ce Théodote n'enseigna cette doctrine que parce que, ayant faibli dans la persécution, il pensait couvrir par ce moyen la honte de sa chûte comme n'ayant point renié un Dieu, mais un homme.

XXXIV. — Les *Melchisidéciens* pensaient que le prêtre de Dieu Melchisédech ne fut point un homme, mais une vertu du Dieu très-haut.

XXXV. — Les *Bardésanites*, ainsi nommés d'un certain Bardesan qu'on représente comme ayant été d'abord un disciple remarquable de la doctrine du Christ et qui, dans la suite, tomba peu à peu dans l'hérésie de Valentin, dont toutefois il ne prit qu'une part (4).

XXXVI. — Les *Noëtiens*, ainsi appelés d'un certain Noët, qui prétendait que le Christ est la même chose que le Père et le Saint-Esprit.

XXXVII. — Les *Valesiens* se rendent eux-mêmes eunuques, ainsi que leurs hôtes, parce qu'ils pensent que c'est ainsi qu'ils doivent servir Dieu. On leur impute encore d'autres hérésies et d'autres turpitudes; mais Epiphane lui-même ne dit pas quelles elles sont, et je ne l'ai trouvé nulle part.

(1) Quelques éditions lisent : *Alogiens;* mais il faut lire avec les manuscrits, *Alogiens,* attendu que les hérésiographes grecs les appellent Αλογοι.

(2) Epiphane l'appelle dans son résumé Ελκεσαῖος, dans son *Panarium*, Ηλξαὶ et dans son analyse du *Panarium* Ηλξὰ.

(3) Les éditions l'appellent *Théodotion*. On a du corriger d'après un manuscrit de la Vaticane.

(4) Après ces mots on lisait encore : *Il y ajouta du sien, en attribuant au destin la vie des hommes*. Mais nous n'avons point trouvé ces mots dans nos manuscrits.

XXX. — *Alogi* propterea sic vocantur, tanquam sine verbo, (λόγος enim Græce verbum dicitur,) quia Deum Verbum recipere noluerunt, Joannis Evangelium respuentes, cujus nec Apocalypsin accipiunt, has videlicet scripturas negantes esse ipsius.

XXXI. — *Adamiani* ex Adam dicti, cujus imitantur in paradiso nuditatem, quæ fuit ante peccatum. Unde et nuptias aversantur : quia nec prius quam peccasset Adam, nec prius quam dimissus esset de paradiso, cognovit uxorem. Credunt ergo quod nuptiæ futuræ non fuissent, si nemo peccasset. Nudi itaque mares feminæque conveniunt, nudi lectiones audiunt, nudi orant, nudi celebrant sacramenta, et ex hoc paradisum suam arbitrantur Ecclesiam.

XXXII. — *Elcesæos et Sampsæos* hic tanquam ordine suo commemorat Epiphanius, quos dicit a quodam pseudopropheta esse deceptos, qui vocabatur Elci, ex cujus genere duas mulieres tanquam deas ab eis perhibet adoratas : cætera Ebionæis tenere similia.

XXXIII. — *Theodotiani* a Theodoto quodam instituti, hominem tantummodo Christum asseverant. Quod dicitur idem Theodotus propterea docuisse, quia in persecutione lapsus isto modo se casus sui devitare putabat opprobrium, si non Deum negasse, sed hominem videretur.

XXXIV. — *Melchisedeciani*, Melchisedech sacerdotem Dei excelsi, non hominem fuisse, sed virtutem Dei esse arbitrantur.

XXXV. — *Bardesanistæ* a quodam Bardesane, qui in doctrina Christi prius exstitisse perhibetur insignis : sed postea, quamvis non per omnia, in Valentini hæresim lapsus est.

XXXVI. — *Noetiani* a quodam Noeto, qui dicebat Christum eumdem ipsum esse Patrem et Spiritum sanctum.

XXXVII. — *Valesii* et se ipsos castrant, et hospites suos, hoc modo existimantes Deo se debere servire. Alia quoque hæretica docere dicuntur et turpia : sed quæ illa sint, nec ipse commemoravit Epiphanius, nec uspiam potui reperire.

XXXVIII. — Les *Cathares* (1). Ils s'appellent ainsi eux-mêmes avec non moins d'orgueil que d'odieux à cause de leur pureté. Ils rejettent les secondes noces et la pénitence et suivent l'hérésie de Novat; aussi les appelle-t-on également Novatiens.

XXXIX. — Les *Angéliques* adonnés au culte des anges. Epiphane dit qu'on n'en voyait plus de son temps.

XL. — Les *Apostoliques*, qui se sont orgueilleusement donné ce nom parce qu'ils ne reçoivent point dans leur société ceux qui usent de leurs femmes et qui possèdent quelque chose en propre. Ils ressemblent aux moines et à un grand nombre de clercs de l'Eglise catholique (2). S'ils sont tenus pour hérétiques c'est parce qu'ils se sont séparés de l'Eglise et enseignent que ceux qui usent des choses dont eux-mêmes se privent n'ont aucune espérance. Ils se rapprochent aussi des Encratites. On les appelle aussi Apotactites. Ils enseignent encore je ne ne sais quelles autres hérésies qui leur sont propres.

XLI. — Les *Sabelliens*. Ils descendent, dit-on, de ce Noët dont nous avons parlé plus haut, car plusieurs prétendent que Sabellius fut son disciple. Je ne sais pour quel motif Epiphane en fait deux hérésies quand on voit qu'il a pu arriver que Sabellius fût plus connu que Noët, d'où cette hérésie aurait reçu son nom. En effet il y a bien peu de gens qui connaissent les Noétiens, tandis que le nom des Sabelliens se trouve dans toutes les bouches. On les appelle aussi Praxéaniens, d'un certain Praxéas, et Hermogéniens, d'un certain Hermogène. Praxéas et Hermogène avaient les mêmes sentiments et, dit-on, habitaient l'Afrique. Ce ne sont point autant de sectes différentes, mais des noms différents d'une seule et même secte empruntés aux hommes les plus connus de cette secte. Tels les Donatistes, qui sont les mêmes que les Parménianistes; tels les Pélagiens, qui se confondent avec les Célestiniens. Je n'ai pas pu trouver pour quelle raison Epiphane n'a point donné les noms de Noétiens et de Sabelliens comme deux noms différents d'une seule et même sorte d'hérétiques, mais en fait deux sectes différentes, attendu que, s'il y a entre eux quelque différence, il l'a exprimée d'une manière si obscure, sans doute par amour de la concision, que je ne puis la saisir. En effet, en plaçant aussi loin les uns des autres que je l'ai fait moi-même, les Noétiens et les Sabelliens, il dit : « Les Sabelliens enseignaient la même chose que les Noétiens et disaient de plus que le Père n'a point souffert. » (Epiph., *in Anacephal.*) Comment cela peut-il s'entendre des Sabelliens, qui sont connus pour dire au contraire

(1) On lit dans les manuscrits, *les Cathares* ou *Novatiens*, en grec Καθαροί.
(2) Les éditions portent : L'Eglise catholique. Le mot Eglise ne se trouve pas dans les manuscrits.

XXXVIII. — *Cathari*, qui se ipsos isto nomine, quasi propter munditiam, superbissime atque odiosissime nominant, secundas nuptias non admittunt, pœnitentiam denegant : Novatum sectantes hæreticum : unde etiam Novatiani appellantur.

XXXIX. — *Angelici*, in angelorum cultum inclinati, quos Epiphanius jam omnino defecisse testatur.

XL. — *Apostolici*, qui se isto nomine arrogantissime vocaverunt, eo quod in suam communionem non reciperent utentes conjugibus et res proprias possidentes : quales habet Catholica et monachos et clericos plurimos. Sed ideo isti hæretici sunt, quoniam se ab Ecclesia separantes, nullam spem putant eos habere, qui utuntur his rebus, quibus ipsi carent. Encratitis isti similes sunt : nam et Apotactitæ appellantur. Sed et alia nescio quæ propria hæretica docere perhibentur.

XLI. — *Sabelliani* ab illo Noeto, quem supra commemoravimus, defluxisse dicuntur ; nam et discipulum ejus quidam perhibent fuisse Sabellium. Sed qua causa duas hæreses eas Epiphanius computet, nescio : cum fieri potuisse videamus, ut fuerit Sabellius iste famosior, et ideo ex illo celebrius hæc hæresis nomen acceperit. Noetiani enim difficile ab aliquo sciuntur : Sabelliani autem sunt in ore multorum. Nam et Praxeanos eos a Praxea quidam vocant ; et Hermogeniani vocari ab Hermogene potuerunt : qui Praxeas et Hermogenes eadem sentientes, in Africa fuisse dicuntur. Nec tamen istæ plures sectæ sunt ; sed unius sectæ plura nomina, ex his nominibus qui in ea maxime innotuerunt : sicut Donatistæ, iidem Parmenianistæ ; sicut Pelagiani, iidem Cœlestiani. Unde ergo sit factum, ut Noetianos et Sabellianos, non unius hæresis duo nomina, sed tanquam duas hæreses supradictus Epiphanius poneret, liquido invenire non potui : quia si quid inter se differunt, tam obscure dixit, studio forsitan brevitatis, ut non intelligam. Loco quippe isto, quo et nos, tam longe a Noetianis Sabellianos commemorans : « Sabelliani, inquit, similia Noeto dogmatizantes, præter hoc quod dicunt Patrem non esse passum. » Quomodo de Sabellianis intelligi potest,

que le Père a souffert, au point qu'on les appelle plus souvent Patripassiens que Sabelliens? A moins peut-être que par ces mots : « Et ils disent de plus que le Père n'a point souffert, » il ait voulu parler des Noétiens : mais qui pourra les distinguer les uns des autres dans une telle obscurité? Et puis comment comprendre que quelques-uns d'entre eux disent que le Père n'a point souffert quand ils prétendent que le Père, le Fils et le Saint-Esprit c'est tout un? Philaster, évêque de Brescia, dans un livre très-long *Sur les hérésies*, où il pense qu'on doit en compter cent vingt-huit sortes, place les Sabelliens immédiatement après les Noétiens. Voici en quels termes il s'exprime : « Sabellius son disciple suivit pas à pas les traces de son maître, et on a donné le nom de Sabelliens à ceux qui ont été aussi appelés Patripassiens et Praxéaniens, de Praxéas, et Hermogéniens d'Hermogène. Ils habitaient l'Afrique et, à cause des sentiments dans lesquels ils étaient, ils ont été rejetés par l'Eglise catholique. » Il est évident qu'il dit qu'on a appelé Sabelliens des hérétiques qui partageaient les sentiments de Noët, et il cite d'autres noms encore donnés à cette secte. Cependant il a placé les Sabelliens et les Noétiens sous deux rubriques différentes, comme s'il parlait de deux hérésies. Pourquoi cela? C'est ce que seul il pourrait dire.

XLII. — Les *Origéniens*, ainsi appelés d'un certain Origène, non pas de celui (1) que tout le monde connaît, mais d'un je ne sais quel autre Origène dont Epiphane disait en parlant de lui ou de ses sectateurs : « Les Origéniens ainsi nommés d'un certain Origène (2), gens de pratiques honteuses, se livrant à des actions abominables (3) et abandonnant leurs corps à toutes sortes de corruption. » Il fait suivre immédiatement ces Origéniens d'autres Origéniens en disant :

XLIII. — « Les autres Origéniens, disciples aussi de l'interprète (4) Adamante, rejettent la résurrection des morts. Ils font du Christ et du Saint-Esprit des créatures et ne voient qu'une allégorie dans le paradis, les cieux et le reste. » Voilà ce qu'Epiphane dit d'Origène. Mais ceux qui prennent sa défense prétendent qu'il a enseigné que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont d'une seule et même substance et qu'il n'a point rejeté la résurrection des morts, bien que

(1) Epiphane dans le *Panarium*, aux hérésies placées dans le nº 63 et 64, dit clairement qu'il ne sait pas si ses Origéniens aux mœurs honteuses ont été ainsi appelés d'Origène Adamante, ou d'un autre Origène, mais ce qu'il y a de certain, c'est que dans son résumé qui seul parvint, sans le *Panarium*, dans les mains d'Augustin, il parle des deux Origéniens d'une manière si obscure, qu'on croirait plutôt les premiers descendus, nom d'Origène Adamante, mais de l'autre Origène.

(2) L'édition de Louvain porte ici : *Les disciples d'Origène*, mais le mot *disciples* manque dans l'édition d'Erasme, de même que dans les manuscrits et dans le texte d'Epiphane.

(3) Les manuscrits portent : *Faisant des choses indicibles*, le grec a : Ἀῤῥητοποιοῦντες.

(4) Les éditions donnent cette leçon : « Ils sont aussi sectateurs de l'interprète Adamante et nient la résurrection des morts. Ils prétendent que le Christ et le Saint-Esprit, sont une créature; quant au paradis, aux cieux et au reste, ils ne croient point qu'on doive les entendre au propre, mais d'une manière allégorique. » Les anciens livres suivent le grec de plus près..

cum sic innotuerint dicere Patrem passum, ut Patripassiani quam Sabelliani crebrius nuncupentur? Aut si forte in eo quod ait, « præter hoc quod dicunt Patrem non esse passum : » Noetianos hoc dicere intelligi voluit, quis eos in hac ambiguitate discernat? Vel quomodo possunt intelligi quilibet eorum Patrem passum fuisse non dicere, cum dicant eumdem ipsum esse et Patrem et Filium et Spiritum sanctum? Philaster autem Brixianus episcopus in prolixissimo libro quem *De hæresibus* condidit, et cxxviii, hæreses arbitratus est computandas, Sabellianos continuo post Noetianos ponens : « Sabellius, inquit, discipulus ejus, qui similitudinem sui doctoris itidem secutus est, unde et Sabelliani postea sunt appellati, qui et Patripassiani, et Praxeani a Praxea, et Hermogeniani ab Hermogene, qui fuerunt in Africa, qui et ita sentientes abjecti sunt ab Ecclesia catholica. » Certe iste eosdem postea Sabellianos dixit appellatos, qui ea quæ Noetus sentiebant; et alia nomina ejusdem sectæ commemoravit : et tamen Noetianos et Sabellianos sub duobus numeris tanquam duas hæreses posuit; qua causa, ipse viderit.

XLII. — *Origeniani* a quodam Origene dicti sunt, non illo qui fere omnibus notus est, sed ab alio nescio quo, de quo vel sectatoribus ejus Epiphanius loquens : « Origeniani, inquit, cujusdam Origenis, turpis autem sunt operationis, isti sunt nefanda facientes, sua corpora corruptioni tradentes. » Alios autem Origenianos continuo subjiciens :

XLIII. — « Origeniani, inquit, alii, qui et Adamantii tractatoris, qui et mortuorum resurrectionem repellunt : Christum autem creaturam et Spiritum sanctum introducentes : paradisum autem et cœlos et alia omnia allegorizantes. » Hæc quidem de Origene Epiphanius : sed qui eum defendunt, unius ejusdemque substantiæ esse, dicunt, docuisse, Patrem et Filium et Spiritum sanctum : neque resurrectionem repulisse mortuorum : quamvis et in istis eum convincere studeant, qui ejus plura legerunt. Sed sunt hujus Origenis alia dogmata, quæ catholica

des hommes qui l'ont beaucoup lu s'efforcent de prouver qu'il est tombé dans ces erreurs. Mais cet Origène a encore prêché d'autres dogmes, que l'Eglise catholique est loin de recevoir et au sujet desquels elle l'a condamné avec raison et ne peut être induite (1) en erreur par les apologistes, particulièrement pour ce qui concerne la purification et l'affranchissement et le retour des âmes après un long espace de temps dans des maux identiques par la révolution de l'univers raisonnable. En effet, quel chrétien catholique, instruit ou non, ne se sentirait point saisi d'une violente horreur à la pensée de la purification des méchants dont il parle, c'est-à-dire à la pensée que ceux mêmes qui ont passé jusqu'à la fin cette vie dans le péché, le crime, les sacriléges et les impiétés les plus grandes, que le diable même, ainsi que ses anges seront purifiés après un laps de temps bien long, il est vrai, puis délivrés et replacés dans le royaume de Dieu et dans la lumière, enfin qu'après un long temps encore tous ceux qui auront été délivrés ainsi retomberont de nouveau dans les mêmes maux; que telles ont toujours été et telles seront toujours les alternatives de bonheur et de malheur pour la créature raisonnable? J'ai traité avec beaucoup de soin, dans mes livres *de la Cité de Dieu* (liv. XXI), cette très-vaine impiété contre les philosophes à qui Origène l'avait empruntée (2).

XLIV. — Les *Pauliniens*, ainsi nommés de Paul de Samosate, prétendent que le Christ n'a point toujours été. Ils placent son commencement au moment où il est né de Marie. Ils ne le regardent point comme étant plus qu'un homme. C'était autrefois l'hérésie d'un certain Artémon (3); mais après sa mort, elle fut reprise par Paul, et plus tard confirmée par Photius, ce qui fait qu'on en connaît les sectateurs beaucoup plus sous le nom de Photiniens que sous celui de Pauliniens. Le concile de Nicée a décidé que les Pauliniens devaient être rebaptisés dans l'Eglise catholique, ce qui fait croire qu'ils n'observaient point les règles du baptême, que bien des hérétiques ont emportées avec eux et conservées avec soin en se séparant de l'Eglise catholique.

XLV. — *Photin* n'est placé par Epiphane ni tout de suite après, ni avec Paul, mais ne vient qu'à la suite de plusieurs autres placés entre lui et ce dernier. On convient qu'il pensait comme Paul; pourtant il lui était opposé, dit-on, en un point, mais on ne dit pas lequel. Philaster les inscrit tous les deux à la suite, chacun sous une rubrique particulière, comme si c'étaient deux hérésiarques distincts, bien

(1) Telle est la version des manuscrits; mais les éditions donnent celle-ci : *Ne peut être excusé par ses défenseurs.*

(2) Sur l'autorité d'anciens manuscrits nous avons supprimé ici quelque chose que les éditions ajoutaient, voici ce que c'est : Origène lui-même dit, en outre, que le Fils de Dieu comparé aux hommes saints est vérité; mais que comparé au Père, il n'est que mensonge, et qu'il y a une aussi grande distance du Fils au Père que des apôtres au Fils. D'où il suit qu'on ne doit point prier le Fils avec le Père, attendu qu'il n'est que le déprécateur non point l'auteur des dons qui doivent être accordés.

(3) Les éditions portent *Artémonius;* mais les manuscrits donnent *Artémon.*

Ecclesia omnino non recipit; in quibus nec ipsum falso arguit, nec potest ab ejus defensoribus falli: maxime de purgatione et liberatione, ac rursus post longum tempus ad eadem mala revolutione rationalis universæ creaturæ. Quis enim catholicus Christianus vel doctus vel indoctus non vehementer exhorreat, eam quam dicit purgationem malorum, id est, etiam eos qui hanc vitam in flagitiis et facinoribus et sacrilegiis atque impietatibus quamlibet maximis finierunt, ipsum etiam postremo diabolum atque angelos ejus, quamvis post longissima tempora, purgatos, atque liberatos regno Dei lucique restitui, et rursus post longissima tempora omnes qui liberati sunt, ad hæc mala denuo relabi et reverti; et has vices alternantes beatitudinum et miseriarum rationalis creaturæ semper fuisse, semper fore? De qua vanissima impietate adversus philosophos, a quibus ista didicit Origenes, in libris *de Civitate Dei* (in libro XXI), diligentissime disputavi.

XLIV. — *Pauliani* a Paulo Samosateno, Christum non semper fuisse dicunt; sed ejus initium, ex quo de Maria natus est, asseverant : nec eum aliquid amplius quam hominem putant. Ista hæresis aliquando cujusdam Artemonis fuit : sed cum defecisset, instaurata est a Paulo, et postea sic a Photino confirmata, ut Photiniani quam Pauliani celebrius nuncupentur. Istos sane Paulianos baptizandos esse in Ecclesia catholica Nicæno concilio constitutum est. Unde credendum est eos regulam baptismatis non tenere, quam secum multi hæretici cum de Catholica discederent abstulerunt, eamque custodiunt.

XLV. — *Photinus* ab Epiphanio non continuo post Paulum sive cum Paulo, sed aliis interpositis ponitur. Non tacetur sane similia credidisse : secundum aliquid tamen adversatus ei dicitur; sed quid sit ipsum aliquid, omnino non dicitur. Philaster autem continuatim ponit ambos sub singulis et propriis nu-

qu'il dise que Photin a suivi en tout la doctrine de Paul.

XLVI. — Les *Manichéens* doivent leur naissance à un Perse appelé Manès. Mais ses disciples, quand il eut commencé (1) à prêcher sa doctrine en Grèce, l'appelèrent Manichée, pour ne point lui laisser un nom qui signifie folie. Plus tard quelques-uns d'entre eux, comme étant plus instruits et par cela même plus menteurs, doublèrent la lettre *n* et l'appelèrent *Mannichée*, comme qui dirait « versant la manne. » Il inventa deux principes divers et opposés, mais également éternels et coéternels, c'est-à-dire ayant toujours été; il émit aussi la pensée des deux natures ou substances du bien et du mal, et suivit, en cela, les anciens hérétiques. D'après leurs dogmes, ces deux substances sont en lutte entre elles, se mêlent ensemble; le bien se purifie du mal, mais la partie du bien qui ne peut se dégager du mal est damnée; telles sont leurs assertions; ils débitent une foule de fables qu'il serait beaucoup trop long de faire entrer dans ce travail. Mais d'après ces fables vaines et impies, ils sont amenés à dire que les âmes bonnes qu'ils pensent devoir s'échapper un jour de leur mélange avec la nature contraire du mal, sont de la même nature que Dieu. Ils reconnaissent bien que le monde a été fait par la nature du bien, c'est-à-dire par la nature de Dieu, mais d'un mélange de bien et de mal qui s'est fait quand les deux natures ont lutté l'une contre l'autre. Non contents de prétendre que le bien est purifié et délivré du mal dans le monde entier et tiré de tous ses éléments par les vertus de Dieu (2), ils disent encore qu'il est purifié par les élus dans les aliments qu'ils consomment. Ils prétendent en effet que la substance de Dieu est renfermée aussi bien dans ces aliments que dans le monde entier, et ils pensent qu'elle est purifiée dans les élus par le genre de vie que mènent les Manichéens élus comme étant plus sainte et plus excellente que celle des auditeurs. Ils veulent en effet que leur église ne compte que ces deux sortes de membres, les élus et les auditeurs; mais ils croient que la portion de la substance bonne et divine, mêlée, garrottée dans le boire et le manger, et particulièrement dans le corps de ceux qui font des enfants, se trouve néanmoins chargée de liens plus serrés et de plus grandes souillures dans le reste des hommes que chez eux, et même dans leurs auditeurs que dans leurs élus. Toutes les portions de lumière qui, de tous côtés, se trouvent purifiées, se rendent au royaume de Dieu comme à

(1) Telle est la version de tous les manuscrits; mais les éditions portent : « Lorsque son nom eut commencé à être prêché; car auparavant il avait nom Urbicus, et même Cubricus d'après Epiphane dans sa LXe hérésie. Plus tard quelques-uns d'entre ses disciples, comme étant plus instruits, et, par celà même plus menteurs, doublèrent la lettre n et l'appellent Mannichée, comme qui dirait qui verse la manne, au lieu de Manochée qui veut dire insensé. Il inventa deux principes, etc. »

(2) Les éditions portent : *La vertu de Dieu*, mais les manuscrits ont avec plus de justesse : *Les vertus de Dieu*, celles que plus loin les Manichés, placent dans le soleil, et la lune, comme dans deux nefs, en les appelant *les saintes vertus de Dieu*.

meris, quasi hæreses duas, cum dicat Photinum in omnibus Pauli secutum fuisse doctrinam.

XLVI. — *Manichæi* a quodam Persa exstiterunt, qui vocabatur Manes : quamvis et ipsum, cum ejus insana doctrina cœpisset in Græcia prædicari, Manichæum discipuli ejus appellare maluerunt, devitantes nomen insaniæ. Unde quidam eorum quasi doctiores, et eo ipso mendaciores, geminata *n* littera, Mannichæum vocant, quasi manna fundentem. Iste duo principia inter se diversa et adversa, eademque æterna et coæterna, hoc est semper fuisse, composuit : duasque naturas atque substantias, boni scilicet et mali, sequens alios antiquos hæreticos, opinatus est. Quarum inter se pugnam et commixtionem, et boni a malo purgationem, et boni quod purgari non poterit, cum malo in æternum damnationem, secundum sua dogmata asseverantes, multa fabulantur, quæ cuncta intexere huic Operi nimis longum est. Ex his autem suis fabulis vanis atque impiis cogunt dicere, animas bonas, quas censent ab animarum malarum naturæ scilicet contrariæ commixtione liberandas, ejus cujus Deus est esse naturæ. Proinde mundum a natura boni, hoc est, a natura Dei factum, confitentur quidem, sed de commixtione boni et mali, quæ facta est, quando inter se utraque natura pugnavit. Ipsam vero boni a malo purgationem ac liberationem, non solum per totum mundum et de omnibus cujus elementis virtutes Dei facere dicunt, verum etiam Electos suos per alimenta quæ sumunt. Et eis quippe alimentis, sicut universo mundo, Dei substantiam perhibent esse commixtam : quam purgari putant in Electis suis eo genere vitæ, quo vivunt Electi Manichæorum, velut sanctius et excellentius Auditoribus suis. Nam his duabus professionibus, hoc est Electorum et Auditorum, ecclesiam suam constare voluerunt. In cæteris autem hominibus, etiam in ipsis Auditoribus suis, hanc partem bonæ divinæque substantiæ quæ mixta et colligata in escis et potibus detinetur, maximeque in eis qui generant filios, artius et inquinatius colligari putant. Quidquid vero

leur propre séjour par certaines nefs qui ne sont autre chose à leurs yeux que le soleil et la lune : et ces nefs, à ce qu'ils prétendent, ont été faites de la pure substance de Dieu. Quant à la lumière qui nous éclaire, qui tombe sous nos yeux mortels et qui se trouve, pensent-ils, à l'état de pureté parfaite non-seulement dans ces nefs, mais encore dans tous les corps brillants où, d'après eux, elle est retenue en une sorte de mélange et doit se purifier, à ce qu'ils disent, ce n'est pas autre chose, selon eux, que la nature même de Dieu. Ils attribuent à la nation des ténèbres les cinq éléments ayant engendré des princes qui leur sont propres, et ils leur donnent les noms de fumée, ténèbre, feu, eau et vent. Dans la fumée sont nés les bipèdes, et c'est de là que l'homme, pensent-ils, tire son origine. Dans les ténèbres sont nés les serpents, dans le feu les quadrupèdes, dans l'eau les êtres qui nagent et dans le vent ceux qui volent. Pour combattre ces cinq éléments mauvais, ont été envoyés du royaume et de la substance de Dieu cinq autres éléments qui se sont mêlés avec les premiers dans le combat engagé contre eux; l'air avec la fumée, la lumière avec les ténèbres, le bon feu avec le mauvais feu, la bonne eau avec la mauvaise, le bon vent avec le mauvais. Quant aux nefs, c'est-à-dire aux deux astres lumineux du ciel, ils les distinguent en disant que la lune a été faite de la bonne eau et le soleil du bon feu. Dans ces nefs se trouvent les saintes vertus qui se changent en mâles pour attirer les femelles de la nation adverse et en femelles pour enflammer la concupiscence des mâles de la nation opposée, afin que les ardeurs de la concupiscence étant ainsi allumées en elles, la lumière qu'elles retenaient captive et mêlée à leurs membres, s'en dégage, soit reçue par les anges de lumière pour être purifiée et replacée après cela dans ces nefs pour être reportée dans leurs propres royaumes. Voilà par quelle occasion, ou plutôt par quelle nécessité d'une exécrable superstition, leurs élus sont amenés à prendre une sorte d'eucharistie arrosée de liqueur séminale humaine, afin que la substance divine qui s'y trouve renfermée s'en dégage purifiée ainsi que des autres aliments qu'ils consomment. Mais ils nient cela et prétendent que ce sont je ne sais quels autres hérétiques qui accomplissent ces mystères sous le nom de Manichéens. Cependant ils ont été découverts, vous le savez, dans une église de Carthage, et déjà vous étiez vous-même élevé au diaconat quand, par les soins du tribun Ursus, alors préfet de la maison royale, on en amena quelques-uns. Parmi eux se trouvait une jeune fille nommée Marguerite qui découvrit cette criminelle turpitude; bien qu'elle n'eût pas en-

undique purgatur luminis, per quasdam naves, quas esse lunam et solem volunt, regno Dei, tanquam propriis sedibus reddi. Quas itidem naves de substantia Dei pura perhibent fabricatas. Lucemque istam corpoream animantium mortalium oculis adjacentem, non solum in his navibus, ubi eam purissimam credunt, verum etiam in aliis quibusque lucidis rebus, ubi secundum ipsos tenetur admixta, crediturque purganda, Dei dicunt esse naturam. Quinque enim elementa quæ genuerunt principes proprios, genti tribuunt tenebrarum : eaque elementa his nominibus nuncupant, fumum, tenebras, ignem, aquam, ventum. In fumo nata animalia bipedia, unde homines dicere originem censent; in tenebris serpentia, in igne quadrupedia, in aquis natatilia, in vento volatilia. His quinque elementis malis debellandis alia quinque elementa de regno et substantia Dei missa esse, et in illa pugna fuisse permixta, fumo aera, tenebris lucem, igni malo ignem bonum, aquæ malæ aquam bonam, vento malo ventum bonum. Naves autem illas, id est, duo cœli luminaria, ita distinguunt, ut lunam dicant factam ex bona aqua, solem vero ex igne bono. Esse autem in eis navibus sanctas virtutes, quæ se in masculos transfigurant, ut illiciant feminas gentis adversæ, (*a*) et rursus in feminas, ut illiciant masculos ejusdem gentis adversæ; et per hanc illecebram commota eorum concupiscentia fugiat de illis lumen, quod membris suis permixtum tenebant, et purgandum suscipiatur ab angelis lucis, purgatumque illis navibus imponatur ad regna propria reportandum. Qua occasione, vel potius execrabilis superstitionis quadam necessitate, coguntur Electi eorum velut eucharistiam conspersam cum semine humano sumere, ut etiam inde, sicut de aliis cibis quos accipiunt, substantia illa divina purgetur. Sed hoc se facere negant, et alios nescio quos sub nomine Manichæorum facere affirmant. Detecti sunt tamen in ecclesia, sicut scis, apud Carthaginem, jam te ibi diacono constituto, quando instante Urso tribuno, qui tunc domui regiæ præfuit, aliqui adducti sunt : ubi puella nomine Margarita istam nefariam turpitudinem prodidit; quæ cum esset annorum non-

(*a*) Hæc pars sententiæ restuitur ex Mss. V. lib. *De nat. boni*, c. XLIV.

core douze ans, elle disait qu'elle avait été souillée dans ces criminels mystères. Alors Ursus amena, non sans peine, une manichéenne nommée Eusébie, une sorte de religieuse, qui avait subi le même traitement pour la même cause, à avouer le fait. D'abord elle soutint qu'elle était encore vierge et demanda à être visitée par une sage-femme; on le fit, et comme on découvrit ce qu'il en était, elle avoua aussi cette honteuse et criminelle pratique consistant à étendre de la farine pour recevoir et mêler ensemble la liqueur seminale d'hommes et de femmes ayant eu un commerce charnel entre eux. Marguerite avait rapporté la même chose sans avoir entendu ce que celle-ci avait dit, attendu qu'elle n'était point présente à la déposition. Dernièrement encore on en a découvert plusieurs qui ont été conduits à l'église, ainsi que le prouvent les actes épiscopaux que vous nous avez envoyés et qui ont confessé, après un interrogatoire conduit avec soin, ce mystère; je devrais dire cette abomination. L'un d'eux, nommé Viator, prétendait que ceux qui font cela s'appellent Cathares; mais il ne put nier, après avoir avancé que toutes les autres parties de la secte manichéenne se partageaient en Mattariens et spécialement en Manichéens, que ces trois sectes procèdent d'un seul auteur et se confondent toutes trois dans celle des Manichéens. D'ailleurs tout le monde sans doute connaît les livres de ces derniers, où se trouvent décrites ces monstruosités sur la transformation des mâles en femelles et des femelles en mâles, pour exciter les passions des princes des ténèbres et les dissoudre par le feu de la concupiscence, afin que la substance divine, captive en eux, débarrassée de leurs étreintes, s'enfuie loin d'eux. Or, c'est de cette doctrine que découle la turpitude qu'ils nient comme étant leur fait. Ils s'imaginent qu'ils imitent les vertus divines de tout leur pouvoir afin de purifier une portion de leur dieu, qu'ils croient renfermée et souillée dans la liqueur seminale de l'homme ainsi que dans tous les corps du ciel et de la terre et dans les germes de toutes choses. Il suit donc de là qu'ils doivent la purifier par la manducation, aussi bien dans la liqueur séminale de l'homme que dans les autres germes qu'ils consomment dans leurs aliments. Voilà pourquoi on leur donne encore le nom de Cathares, c'est-à-dire purificateurs; c'est parce qu'ils portent le soin de purifier cette substance divine au point de ne pas reculer devant une si horrible et honteuse nourriture. Cependant ils ne mangent point de viande, comme si la substance divine s'était enfuie de tous les êtres tués ou morts et

dum duodecim, propter hoc scelestum mysterium se dicebat esse (*a*) vitiatam. Tunc Eusebiam quamdam Manichæam quasi sanctimonialem, idipsum propter hoc ipsum passam, vix compulit confiteri, cum primo illa se asseruisset integram, atque ab obstetrice inspici postulasset : quæ inspecta, et quid esset inventa, totum illud turpissimum scelus, ubi ad excipiendum et commiscendum concumbentium semen farina substernitur (quod Margarita indicante absens non audierat), similiter indicavit. Et recenti tempore nonnulli eorum reperti, et ad ecclesiam ducti, sicut Gesta episcopalia quæ nobis misistis ostendunt, hoc non sacramentum, sed execramentum, sub diligenti interrogatione confessi sunt : quorum unus nomine Viator, eos qui ista faciunt proprie Catharistas (*b*) vocari dicens, cum alias ejusdem Manichææ sectæ partes in (*c*) Mattarios, et specialiter Manichæos, distribui perhiberet, omnes tamen has tres formas ab uno auctore propagatas, et omnes generaliter Manichæos esse, negare non potuit. Et certe illi libri Manichæi sunt omnibus sine dubitatione communes, in quibus libris illa portenta ad illiciendos et per concupiscentiam dissolvendos utriusque sexus principes tenebrarum, ut liberata fugiat ab eis, quæ captivata tenebatur in eis divina substantia, de masculorum in feminas et feminarum in masculos transfiguratione conscripta sunt, unde ista, (*d*) quam quilibet eorum negant ad se pertinere, turpitudo defluxit. Divinas enim virtutes, quantum possunt, imitari se putant, ut purgent Dei sui partem : quam profecto, sicut in omnibus corporibus cœlestibus et terrestribus, atque in omnium rerum seminibus, ita et in hominis semine teneri existimant inquinatam. Ac per hoc sequitur eos, ut sic eam etiam de semine humano, quemadmodum de aliis seminibus quæ in alimentis sumunt, debeant manducando purgare. Unde etiam Catharistæ appellantur, quasi purgatores, tanta eam purgantes diligentia, ut se nec ab hac tam horrenda cibi turpitudine abstineant. Nec vescuntur tamen carnibus, tanquam de mortuis vel occisis fugerit di-

(*a*) Sic Mss. Editi autem habent, *violatam*. — (*b*) Hic editi addunt, *id est mundatores vel purgatores*. — (*c*) Editi, *in Macarios :* quod erratum secutus est Sirmondus in suo Prædestinato : quanquam Augiense ejusdem Prædestinati exemplar præfert *Mattarios*. Sic vero habent hic etiam Augustini Mss. omnes. Nempe *quia in mattis dormiunt, Mattarii appellantur*, ex lib. V, *contra Faust.*, cap. v. — (*d*) Ita Vaticani duo Mss At editi, *unde ista eorum, quamlibet negant*, etc.

que ce qui reste après cela ne fût plus digne d'être purifié dans le ventre des élus. Ils ne mangent point non plus d'œufs, comme s'ils mouraient aussi quand on les casse, qu'on ne dût se nourrir d'aucun corps ayant eu vie et qu'il n'y eût de vivant en fait de chair que ce qui en est reçu dans de la farine pour ne point mourir. Ils ne se servent pas non plus de laitage pour aliment, bien qu'on le tire ou qu'on le tette du corps d'un être vivant; non pas qu'ils ne croient qu'il s'y trouve quelque chose de la substance divine à l'état de mélange, mais parce que l'erreur n'est point conséquente avec elle-même. Ils ne boivent pas de vin; ils prétendent que c'est le fiel des princes des ténèbres, mais ils mangent du raisin. Ils ne boivent pas même de vin doux, si nouvellement qu'il soit extrait du raisin. Ils sont convaincus que les âmes de leurs auditeurs passent dans leurs élus, ou, par un sort plus heureux encore, dans la nourriture de leurs élus afin d'en sortir purifiés pour ne rentrer dans aucun autre corps. Quant aux autres âmes, ils croient qu'elles retournent dans le corps des bêtes ainsi que dans toutes les plantes tenant à la terre par leurs racines et y puisant leur nourriture. Ils pensent que les herbes et les arbres ont vie, que cette vie qu'ils ont en eux sent et éprouve de la douleur quand on les blesse et qu'on ne peut en cueillir ou en détacher quoi que ce soit sans leur causer de la douleur. Aussi prétendent-ils qu'il n'est pas permis d'arracher les ronces d'un champ et tiennent-ils l'agriculture, le plus innocent des arts, pour coupable d'une multitude d'homicides. Ces homicides, selon eux, ne sont pardonnés à leurs auditeurs que parce qu'il n'ont que ce moyen de procurer des aliments à leurs élus. La substance divine, purifiée dans leurs entrailles, doit obtenir leur pardon à ceux qui la livrent aux élus pour qu'ils lui fassent subir cette purification. Quant aux élus mêmes, ils ne se livrent point au travail des champs, ne cueillent jamais un fruit, pas même une feuille, et attendent que ces choses leur soient apportées pour leur usage par leurs auditeurs; ils vivent ainsi, selon leurs vaines conceptions, de tous ces immenses homicides que d'autres commettent. Ils recommandent à leurs auditeurs, s'ils mangent de la chair d'animaux, de ne point tuer les animaux pour ne point offenser les princes des ténèbres qui sont garrottés dans les cieux et de qui ils prétendent que toute chair tire son origine; s'ils usent de leurs femmes, ils veulent qu'ils évitent de les rendre grosses et de produire la génération, de peur que la substance divine qui entre en eux par le moyen des aliments qu'ils prennent ne se trouve chargée des liens de la chair dans leurs enfants. Ils pensent en effet que les âmes viennent dans toute chair par le moyen du boire et du manger.

vina substantia, tantumque ac tale inde remanserit, quod jam dignum non sit in Electorum ventre purgari. Nec ova saltem sumunt, quasi et ipsa cum franguntur exspirent, nec oporteat (*a*) ullis mortuis corporibus vesci, et hoc solum vivat ex carne, quod farina ne moriatur excipitur. Sed nec alimonia lactis utuntur, quamvis de corpore animantis vivente mulgeatur sive sugatur : non quia putant divinæ substantiæ nihil ibi esse permixtum, sed quia sibi error ipse non constat. Nam et vinum non bibunt, dicentes fel esse principum tenebrarum; cum vescantur uvis : nec musti aliquid, vel recentissimi, sorbent. Animas Auditorum suorum in Electos revolvi arbitrantur, aut feliciore compendio in escas Electorum suorum, ut jam inde purgatæ in nulla corpora revertantur. Cæteras autem animas et in pecora redire putant, et (*b*) in omnia quæ radicibus fixa sunt atque aluntur in terra. Herbas enim atque arbores sic putant vivere, ut vitam quæ illis inest, et sentire credant, et dolere, cum (*c*) læduntur : nec aliquid inde sine cruciatu eorum quemquam posse vellere aut carpere. Propter quod, agrum etiam spinis purgare, nefas habent. Unde agriculturam, quæ omnium artium est innocentissima, tanquam plurium homicidiorum ream dementer accusant : suisque Auditoribus ideo hæc arbitrantur ignosci, quia præbent inde alimenta Electis suis; ut divina illa substantia in eorum ventre purgata, impetret eis veniam, quorum traditur oblatione purganda. Itaque ipsi Electi, nihil in agris operantes, nec poma carpentes, nec saltem folia ulla vellentes, expectant hæc afferri usibus suis ab Auditoribus suis, viventes de tot ac tantis secundum suam vanitatem homicidiis alienis. Monent etiam eosdem Auditores suos, ut si vescuntur carnibus, animalia non occidant, ne offendant principes tenebrarum in cœlestibus colligatos, a quibus omnem carnem dicunt originem ducere : et si utuntur conjugibus, conceptum tamen generationemque devitent, ne divina substantia quæ in eos per alimenta ingreditur, vinculis carneis ligetur in prole. Sic quippe in omnem

(*a*) Aliquot Mss. *illis mortuis*. — (*b*) Sola editio Lov. *et omnia* : omisso *in*. — (*c*) In Mss. *cum læditur*.

Ils condamnent le mariage sans aucune hésitation, et autant qu'il est en eux ils l'empêchent quand ils s'opposent à la génération, seul but du mariage. Ils prétendent que Adam et Eve sont nés de parents qui étaient princes de la fumée, attendu que leur père, nommé Saclas, a dévoré les enfants de tous ses compagnons et a chargé de la chair, comme d'un lien solide, en ayant commerce avec son épouse, tout ce qu'il avait absorbé de la substance divine en mangeant ces enfants. D'après eux, le Christ n'est autre que le serpent de nos Ecritures; ils prétendent qu'il a éclairé Adam et Eve pour leur faire ouvrir les yeux de la connaissance et qu'ils connussent le bien et le mal, que ce même Christ est venu, dans ces derniers temps, pour délivrer les âmes, non les corps. Il n'a point existé dans une vraie chair, mais il en a pris un semblant pour faire illusion aux yeux des hommes. C'est dans ce corps apparent qu'il a faussement éprouvé non-seulement la mort, mais aussi la résurrection. Le Dieu qui a donné la loi à Moïse et qui a parlé par la bouche des prophètes hébreux n'est point le vrai Dieu, c'était un prince des ténèbres. Quant aux Ecritures du Nouveau Testament, ils les lisent, mais les tiennent pour tellement falsifiées qu'ils n'en acceptent que ce qui leur plaît et en rejettent tout ce qui ne leur convient point; ils leur en préfèrent d'autres apocryphes comme contenant toute vérité. Ils avancent que la promesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ au sujet du Saint-Esprit Paraclet a été accomplie dans leur hérésiarque Manès; aussi ce dernier se donne-t-il dans ses lettres le titre d'apôtre de Jésus-Christ, par la raison que Jésus-Christ a promis de l'envoyer, et que c'est en lui qu'il a envoyé le Saint-Esprit. Voilà aussi pourquoi ce même Manès a eu douze disciples, à l'instar du nombre des apôtres, nombre que les Manichéens même de nos jours conservent encore à présent. Ils ont, en effet, douze de leurs élus qu'ils appellent maîtres, et le treizième est leur prince : ils ont aussi soixante-douze prêtres ordonnés par les évêques, ils ont aussi des diacres. Les autres élus ne sont qu'élus; toutefois on envoie ceux d'entre eux qui semblent capables, pour soutenir ou même augmenter l'erreur là où elle existe déjà, ou pour la répandre là où elle n'existe pas encore. Ils prétendent que le baptême par l'eau ne procure le salut à personne et ils ne jugent pas devoir baptiser aucun de ceux qu'ils entraînent dans leur erreur. Ils adressent des prières au soleil pendant le jour à quelque point de sa course qu'il se trouve, et à la lune pendant la nuit si elle paraît; quand elle ne pa-

carnem, id est, per escas et potus venire animas credunt. Unde nuptias sine dubitatione condemnant, et quantum in ipsis est, prohibent, quando generare prohibent, propter quod conjugia copulanda sunt. Adam et Evam ex parentibus principibus fumi asserunt natos : cum pater eorum nomine Saclas sociorum suorum fetus omnium devorasset, et quidquid inde commixtum divinæ substantiæ ceperat, cum uxore concumbens in carne prolis tanquam tenacissimo vinculo colligasset. Christum autem fuisse affirmant, quem dicit nostra Scriptura serpentem, a quo illuminatos asserunt, ut cognitionis oculos aperirent, et bonum malumque dignoscerent : eumque Christum novissimis temporibus venisse ad animas, non ad corpora liberanda. Nec fuisse in carne vera, sed simulatam speciem carnis ludificandis humanis sensibus præbuisse, ubi non solum mortem, verum etiam resurrectionem similiter mentiretur. Deum qui Legem per Moysen dedit, et in Hebræis prophetis locutus est, non esse verum Deum, sed unum ex principibus tenebrarum. Ipsiusque Testamenti Novi scripturas tanquam infalsatas ita legunt, ut quod volunt inde accipiant, quod nolunt rejiciant, eisque tanquam (*a*) totum verum habentes nonnullas apocryphas anteponant. Promissionem Domini Jesu Christi de paraclito Spiritu sancto (*Joan.*, XVI, 7) in suo hæresiarcha Manichæo dicunt esse completam. Unde se in suis litteris, Jesu Christi apostolum dicit, eo quod Jesus Christus se missurum esse promiserit atque in illo miserit Spiritum sanctum. Propter quod etiam ipse Manichæus duodecim discipulos habuit, ad instar apostolici numeri, quem numerum Manichæi hodieque custodiunt. Nam ex Electis suis habent duodecim, quos appellant magistros, et tertium decimum principem ipsorum : episcopos autem septuaginta duos, qui ordinantur a magistris; et presbyteros, qui ordinantur ab episcopis. Habent etiam episcopi diaconos. Jam cæteri tantummodo Electi vocantur : sed mittuntur etiam ipsi qui videntur idonei, ad hunc errorem vel ubi est sustentandum et augendum, vel ubi non est etiam seminandum. Baptismum in aqua nihil cuiquam perhibent salutis afferre : nec quemquam eorum quos decipiunt, baptizandum putant. Orationes faciunt ad solem per diem, quaqua versum circuit : ad lunam per noctem, si apparet; si autem non apparet, ad Aquiloniam partem, qua

(*a*) Sic veteres Mss. At editi, *eisque tanquam non totum verum habentibus nonnullas*, etc.

raît point, ils prient debout tournés vers l'Aquilon, du côté par où le soleil, après son coucher, retourne à l'Orient. Ils attribuent l'origine du péché non point au libre arbitre de la volonté, mais à la substance de la nation adverse qui, d'après leurs dogmes, est mêlée aux hommes; ils présentent toute chair comme l'œuvre non de Dieu, mais des mauvais esprits; elle est coéternelle par son principe contraire, avec Dieu. La concupiscence charnelle qui fait que la chair a des désirs contraires à l'esprit (*Gal.*, v, 17) n'est point une faiblesse qui nous vienne de la nature humaine dans le premier homme; ils prétendent que c'est une substance contraire qui adhère à nous de telle sorte que, lorsque nous sommes délivrés et purifiés, elle se sépare de nous et vit d'une vie immortelle dans sa propre nature; les deux âmes, les deux esprits, dont l'une est bonne et l'autre mauvaise, sont en lutte dans un seul et même homme, quand la chair a des désirs contraires à l'esprit et que l'esprit en a de contraires à la chair. Le vice ne doit jamais se guérir de la manière que nous croyons, mais la substance du mal, séparée un jour et retranchée de nous, doit aller vivre, à la fin de ce siècle, après la conflagration du monde, dans un globe qui lui servira d'éternelle prison. Ils assurent que ce globe aura une sorte de couverture qui l'enveloppera et adhérera à lui, une sorte de toit formé d'âmes bonnes sans doute, quant à leur nature, mais qui n'auront pu néanmoins se purifier de la contagion de la nature mauvaise.

XLVII. — Les *Hiéracites*, ainsi appelés de leur auteur Hiéraca, nient la résurrection de la chair; ils ne reçoivent dans leur communion que les moines, hommes ou femmes, et ceux qui ne sont point engagés dans le mariage. Ils disent que les petits enfants n'entreront point dans le royaume des cieux, attendu qu'ils n'ont aucun des mérites qu'on acquiert dans la lutte par laquelle on vainc les vices.

XLVIII. — Les *Mélétiens*, ainsi nommés de Mélétius, ne voulant point prier avec les convertis, c'est-à-dire avec ceux qui, tombés dans la persécution, ont fait un schisme. On dit que maintenant ils font cause commune avec les Ariens.

XLIX. — Les *Ariens*, ainsi appelés d'Arius, sont très-connus par l'erreur où ils sont tombés en ne voulant point admettre que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont d'une seule et même substance, d'une seule et même nature, ou, pour parler plus exactement, d'une seule et même essence, en grec οὐσία. Pour eux le Fils est une créature, et le Saint-Esprit une créature de créature, c'est-à-dire créé par le Fils. On les connaît moins comme enseignant que le Christ n'a pris qu'un corps humain sans l'âme. Je ne

sol cum occiderit ad Orientem revertitur, stant orantes. Peccatorum originem non libero arbitrio voluntatis, sed substantiæ tribuunt gentis adversæ : quam dogmatizantes esse hominibus mixtam, omnem carnem non Dei, sed malæ mentis perhibent esse opificium, quæ a contrario principio Deo coæterna est. Carnalem concupiscentiam, qua caro concupiscit adversus spiritum (*Gal.*, v, 17), non ex vitiata in primo homine natura nobis inesse infirmitatem ; sed substantiam volunt esse contrariam, sic nobis adhærentem, ut quando liberamur atque purgamur, separetur a nobis, et in sua natura etiam ipsa immortaliter vivat : easque duas animas, vel duas mentes, unam bonam, alteram malam, in uno homine inter se habere conflictum, quando caro concupiscit adversus spiritum, et spiritus adversus carnem. Nec in nobis sanatum hoc vitium, sicuti nos dicimus, nunquam futurum : sed a nobis sejunctam atque seclusam substantiam istam mali, et finito isto sæculo post conflagrationem mundi in globo quodam, tanquam in carcere sempiterno, esse victuram. Cui globo affirmant accessurum semper et adhæsurum quasi coopertorium atque tectorium ex animabus, natura quidem bonis, sed tamen quæ non potuerint a naturæ malæ contagione mundari.

XLVII. — (*a*) *Hieracitæ*, quorum auctor Hieraca nuncupatur, resurrectionem carnis negant. Monachos tantum et monachas et conjugia non habentes in communionem recipiunt. Ad regnum cœlorum non pertinere parvulos dicunt, quia non sunt eis ulla merita certaminis, quo (*b*) vitia superantur.

XLVIII. — *Meletiani* a Meletio nuncupati, nolentes orare cum conversis, id est, eis qui in persecutione ceciderunt, (*c*) schisma fecerunt. Nunc autem dicuntur Arianis esse conjuncti.

XLIX. — *Ariani* ab Ario, in eo sunt notissimi errore, quo Patrem et Filium et Spiritum sanctum nolunt esse unius ejusdemque naturæ atque substantiæ, aut ut expressius dicatur, essentiæ, quæ οὐσία Græce appellatur : sed esse Filium creaturam; Spiritum vero sanctum creaturam creaturæ, hoc est, ab ipso Filio creatum volunt. In eo autem quod Christum

(*a*) Editi, *Hierachitæ*. At Mss. absque aspiratione in quarta syllaba : *Hieracitæ*. Græci. Ἱερακῖται. — (*b*) Sic Mss. At Lov. *separentur*. Er. *superentur*. — (*c*) Apud Lov. *vel schisma fecerunt*. Abest *vel* ab Er. et a Mss.

vois pas non plus que personne les ait jamais entrepris sur ce chapitre-là. Mais il n'en est pas moins vrai qu'ils soutiennent cela, ainsi qu'Epiphane l'a relevé, et que j'ai pu m'en convaincre moi-même par plusieurs de leurs écrits et de leurs manières de parler. Nous savons aussi qu'ils rebaptisent les catholiques, mais j'ignore s'ils agissent de même avec les non catholiques.

L. — Ceux qu'Epiphane appelle *Vadiens* ne doivent point, à son avis, être regardés comme des hérétiques, mais bien comme des schismatiques. Il y en a qui les appellent anthropomorphites, parce qu'ils font Dieu, dans leur imagination charnelle, semblable à l'homme corruptible. Epiphane leur en fait le reproche, et les épargne pour qu'on ne les appelle point hérétiques. Il dit qu'ils se sont séparés de notre communion, en attaquant les évêques riches et en célébrant la pâque avec les Juifs. Il y en a pourtant qui assurent qu'en Egypte ils sont en communion avec l'Eglise catholique. Quant aux Photiniens qu'Epiphane place en cet endroit, nous en avons parlé plus haut.

LI. — Les *Sémiariens*, hérétiques qui prétendent que le Fils est d'une substance semblable à celle du Père; Epiphane les nomme ainsi, comme qui dirait incomplétement Ariens. Les quasi-Ariens ne voudraient même point qu'elle fût semblable; ce sont les Eunomiens qui sont connus pour le dire.

LII. — Les *Macédoniens*, ainsi appelés de Macédonius, son nommés par les Grecs πνευματομάχους, parce qu'ils attaquent le Saint-Esprit. Pour ce qui est du Père et du Fils, ils ont des sentiments droits et les regardent comme d'une seule et même substance ou essence, mais ils ne veulent pas croire qu'il en soit de même du Saint-Esprit, et ils disent qu'il est une créature; ce sont eux plutôt, que certains écrivains appellent semi-Ariens, par la raison que dans cette question ils sont en partie avec les Ariens, et en partie avec nous. Il est vrai que plusieurs les présentent comme disant que le Saint-Esprit, s'il n'est point Dieu, est néanmoins la déité du Père et du Fils, et qu'il n'a point de substance propre.

LIII. — Les *Aériens* viennent d'un certain prêtre Aérius, qui conçut du chagrin, dit-on, de ne pouvoir être ordonné évêque. Tombé dans l'hérésie des Ariens, il y a joint quelques dogmes qui lui étaient propres, et dit qu'il ne fallait rien offrir pour les morts, qu'on ne devait point observer ni établir de jeûnes solennels, mais que chacun devait jeûner quand bon lui semblerait, de peur de paraître astreint à la loi. Ils di-

sine anima solam carnem suscepisse arbitrantur, minus noti sunt: nec adversus eos ab aliquo inveni de hac re aliquando fuisse certatum. Sed hoc verum esse, et Epiphanius non tacuit, et ego ex eorum quibusdam scriptis et collocutionibus certissime comperi. Rebaptizati quoque ab his catholicos novimus, utrum et non catholicos, nescio.

L. — (*a*) *Vadianos*, quos appellat Epiphanius, et schismaticos, non hæreticos vult videri; alii vocant Anthropomorphitas, quoniam Deum sibi fingunt cogitatione carnali in similitudinem hominis corruptibilis: quod rusticitati eorum tribuit Epiphanius, parcens eis ne dicantur hæretici. Eos autem separasse se, dicit, a communione nostra, culpando espiscopos divites, et pascha cum Judæis celebrando. Quamvis sint qui eos in Ægypto Ecclesiæ catholicæ communicare asseverent. De Photinianis autem, quos isto loco Epiphanius commemorat, jam superius satis locutum sum.

LI. — *Semiarianos* Epiphanius dicit, qui similis essentiæ dicunt Filium, tanquam non plenos Arianos: quasi Ariani nec similem velint; cum hoc Eunomiani dicere celebrentur.

LII. — *Macedoniani* sunt a Macedonio (*b*), quos et πνευματομάχους Græci dicunt, eo quod de Spiritu sancto litigent. Nam de Patre et Filio recte sentiunt, quod unius sint ejusdemque substantiæ vel essentiæ: sed de Spiritu sancto hoc nolunt credere, creaturam eum esse dicentes. Hos potius quidam Semiarianos vocant, quod in hac quæstione ex parte cum illis sint, ex parte nobiscum. Quamvis a nonnullis perhibeantur, non Deum, sed deitatem Patris et Filii dicere Spiritum sanctum, et nullam propriam habere substantiam.

LIII. — *Aeriani* ab Aerio quodam sunt, qui cum esset presbyter, doluisse fertur quod episcopus non potuit ordinari; et in Arianorum hæresim lapsus, propria quoque dogmata addidisse nonulla, dicens, (*c*) offerri pro dormientibus non oportere: nec statuta solemniter celebranda esse jejunia, sed cum

(*a*) Floriacensis codex hoc tantum loco habebat *Adianos*: nam supra in indiculo operi præfixo cum cæteris Mss. præfert: *Vadianos*. Prædestinatus in Augiensi codice *Valdianos* constanter vocat, iis duobus locis, quibus Sirmondus *Audianos* edidit. Græcis re vera dicuntur Αυδλανόι. — (*b*) Editi addunt: *Constantinopolitanæ ecclesiæ episcopo*: quod a Mss. abest. — (*c*) Sic Mss. At editi, *dicens, orare, vel offerre pro mortuis oblationem non oportere.*

saient encore qu'il ne devait y avoir aucune différence entre un prêtre et un évêque. Il y en a qui prétendent que ces hérétiques n'admettaient à leur communion, comme les Encratiques et les Apotactites, que les personnes gardant la continence, et celles ayant si bien renoncé au siècle, qu'elles ne possédaient plus rien en propre. Cependant Epiphane dit qu'ils ne s'abstenaient point de l'usage de la viande. Philaster prétend le contraire.

LIV. — Les *Aétiens,* ainsi nommés d'Aétius, sont encore appelés Eunomiens, d'Eunomius, disciple d'Aétius, et sont même plus connus sous ce nom que sous l'autre, attendu qu'Eunomius qui était bon dialecticien, défendit cette hérésie avec beaucoup de force et d'éclat. Il prétendait que le Fils diffère en tout du Père, et le Saint-Esprit du Fils. Il fut aussi, dit-on, tellement ennemi des bonnes mœurs, qu'ils assuraient qu'on ne devait point se mettre en peine de faire le mal ou de persévérer dans tels péchés que ce fût, pourvu qu'on partageât sa foi.

LV. — Les *Apollinaristes* eurent pour auteur Apollinaire, et se séparèrent de sentiment de l'Eglise catholique, sur la question de l'âme et du Christ. Ils disaient, comme les Ariens, que le Christ Dieu avait pris un corps sans l'âme. Mais vaincus sur ce point par les textes des Evangiles, ils prétendirent que l'âme du Christ était dépourvue de l'esprit qui en fait une âme raisonnable, remplacée en lui par le Verbe. Quant à la chair, voici en quoi on les donne comme séparés de la vraie foi : ils disaient que la chair du Christ et le Verbe étaient d'une seule et même substance, et soutenaient avec beaucoup de force que le Verbe s'est fait chair, c'est-à-dire qu'une partie du Verbe s'est changée en chair, en d'autres termes, s'est converti en chair, mais qu'il n'a point emprunté un corps dans le sein de Marie.

LVI. — Les *Antidicomarites,* ainsi appelés, parce qu'ils combattent tellement la virginité de Marie, qu'ils soutiennent qu'après avoir mis le Christ au monde, elle eut des rapports avec son époux.

LVII. — En dernier lieu, Epiphane place les *Massaliens*, nom tiré du syriaque; en grec on les appelle Εὐχῖται, d'un mot qui signifie prière; ils prient tant, en effet, que ceux qui le leur entendent dire trouvent la chose incroyable. Car lorsque le Seigneur a dit : « Il faut toujours prier, et ne jamais cesser; » (*Luc*, XVIII, 1) et l'Apôtre : « Priez sans cesse, » (I *Thess.*, V, 17) cela s'entend, avec beaucoup de raison, en ce

quisque voluerit jejunandum, ne videatur esse sub lege. Dicebat etiam presbyterum ab episcopo nulla differentia debere discerni. Quidam perhibent istos, sicut Encratitas vel Apotactitas, non admittere ad communionem suam nisi continentes, et eos qui sæculo ita renuntiaverint, ut propria nulla possideant. Ab esca tamen carnium non eos abstinere dicit Epiphanius : Philaster vero et hanc eis tribuit abstinentiam.

LIV. — *Aetiani* ab Aetio sunt vocati, iidemque Eunomiani ab Eunomio Aetii discipulo, quo nomine magis innotuerunt. Eunomius quippe in dialectica prævalens, acutius et celebrius defendit hanc hæresim, dissimilem per omnia Patri asserens Filium, et Filio Spiritum sanctum. Fertur etiam usque adeo fuisse bonis moribus inimicus, ut asseveraret, quod nihil cuique obesset quorumlibet perpetratio ac perseverantia peccatorum, si hujus quæ ab illo docebatur fidei particeps esset.

LV. — *Apollinaristas* Apollinaris instituit, qui de anima Christi a Catholica dissenserunt; dicentes, sicut Ariani, Deum Christum carnem sine anima suscepisse. In qua quæstione testimoniis evangelicis victi, mentem, qua rationalis est anima hominis, defuisse animæ Christi, sed pro hac ipsum Verbum in eo fuisse dixerunt. De ipsa vero ejus carne sic a recta fide dissensisse perhibentur, ut dicerent carnem illam et Verbum unius ejusdemque substantiæ, contentiosissime asseverantes, Verbum carnem factum, hoc est, Verbi aliquid in carnem fuisse conversum atque mutatum, non autem carnem de Mariæ carne fuisse susceptam.

LVI. — (*a*) *Antidicomaritæ* appellati sunt hæretici, qui Mariæ virginitati usque adeo contradicunt, ut affirment eam post Christum natum viro suo fuisse commixtam.

LVII. — *Postremam* ponit Epiphanius (*b*) *Massalianorum* hæresim : quod nomen ex lingua Syra est. Græce autem dicuntur Εὐχῖται, ab orando sic appellati. Tantum enim orant, ut eis qui hoc de illis audiunt incredibile videatur. Nam cum Dominus dixerit : « Oportet semper orare, et non deficere; » (*Luc.*, XVIII, 1) et Apostolus : « Sine intermissione orate : » (I *Thess.*, V, 17) quod sanissime sic accipitur, ut

(*a*) Editi : *Antidicomarianitæ :* secundum Græcos. Omnes vero hic Latini Mss. *Antidicomaritæ.* — (*b*) Editi : *Psallianorum.* At Mss. plerique : *Massalianorum.* Pauciores : *Massilianorum :* qui tamen *Massalianos* et ipsi habent in indiculo ante præfationem. Concordant Græci scriptores.

sens, qu'on ne doit point passer un seul jour sans consacrer quelque temps à la prière. Mais ces hérétiques s'y livrent avec tant d'exagération, que pour cela seul on a jugé devoir les compter parmi les hérétiques. Il est vrai qu'on prétend qu'ils débitent, sur la purification des âmes, je ne sais quelle fable fantastique et ridicule, par exemple, qu'on voit sortir une laie avec ses petits marcassins de la bouche d'un homme quand il est purifié, et qu'on voit entrer en lui également, sous une apparence visible, un feu qui le dévore. Epiphane place avec eux les Euphémites, les Martyriens et les Sataniens, et il les cite comme ne faisant tous ensemble qu'une seule hérésie. On dit que les Euchites pensent qu'ils n'est point permis aux moines de faire quoique ce soit, pour soutenir leur existence, et qu'ils doivent se montrer moines en ne se livrant absolument à aucun travail.

Là se termine l'ouvrage sur les hérésies, fait par l'évêque de Chypre, que nous avons nommé plus haut, que les Grecs placent aux rangs des grands hommes, et que beaucoup ont loué pour la pureté de sa foi catholique. J'ai suivi en parlant des hérétiques, non la manière dont il le fait, mais l'ordre qu'il a adopté. En effet, j'ai ajouté certaines choses empruntées à d'autres auteurs, et dont il n'a point parlé; de même j'en ai passé plusieurs qu'il a dites. Voilà pourquoi je suis tantôt plus, tantôt moins étendu que lui dans mes explications; dans plusieurs cas j'ai reproduit sa concision, en me réglant, pour tout, sur le but que je me proposais. Des quatre-vingts hérésies dont il parle, il en compte vingt qui lui ont paru antérieures à l'avénement du Christ et qu'il néglige; quant aux soixante autres, il en parle dans cinq livres très-courts, ce qui fait qu'il a compris toutes les hérésies dans les six livres dont se compose son travail. Quant à moi, me proposant, pour répondre à votre demande, de rappeler les hérésies qui, depuis que le Christ est dans sa gloire, se sont élevées contre sa doctrine, même sous le voile du nom chrétien; j'ai cité, dans mon travail, cinquante-sept hérésies empruntées à l'ouvrage d'Epiphane, en en réunissant deux en une, là où je n'ai point remarqué de différence, entre l'une et l'autre; mais par contre, là où de deux hérésies il a voulu n'en faire qu'une, j'en ai fait deux que j'ai placées chacune sous une rubrique particulière. Il me reste à parler encore de celles que j'ai trouvées chez d'autres auteurs, et de celles que je me rappelle moi-même. Je vais donc, pour le moment, ajouter celles que rapporte Philaster, et dont Epiphane n'a point parlé.

LVIII. — Les *Métangismonites;* c'est ainsi

nullo die intermittantur certa tempora orandi : isti ita nimis hoc faciunt, ut hinc judicarentur inter hæreticos nominandi. Quamvis nonnulli eos dicant de purgatione animarum nescio (*a*) quam phantasticam et ridiculam fabulam narrare, porcam scilicet cum porcellis videri exire de ore hominis quando purgatur, et in eum visibili similiter specie ignem qui non comburat intrare. His adjungit Epiphanius Euphemitas, Martyrianos, et (*b*) Satanianos, et hos omnes cum illis tanquam unam hæresim ponit. Dicuntur Euchitæ opinari, monachis non licere sustentandæ vitæ suæ causa aliquid operari, atque ita se ipsos monachos profiteri, ut omnino ab operibus vacent.

Usque ad istos ergo de hæresibus opus suum perduxit supradictus Episcopus Cyprius, apud Græcos inter magnos habitus, et a multis in catholicæ fidei sanitate laudatus. Cujus ego in commemorandis hæreticis non modum, sed ordinem sum secutus. Nam et aliqua ex aliis posui quæ ipse non posuit, et aliqua non posui quæ ipse posuit : itaque alia latius quam ipse, alia etiam brevius explicavi, paremque in nonnullis exhibui brevitatem, omnia moderans sicut intentionis meæ ratio postulabat. Proinde ille de octoginta hæresibus, separatis viginti, quas ante Domini adventum exstitisse, sicut ei visum est, computavit, reliquas post Domini ascensum natas sexaginta, brevissimis libris quinque comprehendit, atque omnes (*c*) sex libros totius ejusdem sui operis fecit. Ego autem, quia secundum petitionem tuam eas hæreses memorare institui, quæ post glorificationem Christi se adversus doctrinam Christi, etiam sub velamine Christiani nominis extulerunt, quinquaginta septem ex Epiphanii ipsius opere in meum transtuli duas in unam referens, ubi nullam differentiam potui reperire : et rursus ubi ille ex duabus unam facere voluit, sub numeris suis singulas posui. Sed adhuc commemorare debeo, sive quas apud alios reperi, sive quas ipse reminiscor. Nunc ergo addo quas Philaster posuit, nec posuit Epiphanius.

LVIII. — *Metangismonitæ* dici possunt, qui Metangismon asserunt, dicentes sic esse in Patre Filium,

(*a*) Mss. *nescio qua phantastica et ridicule fabulosa narrare.* — (*b*) In impressis : *Satamanos,* eorum vitio qui ediderunt : nam Mss. omnes tuerunt : *Satanianos.* — (*c*) Editi, *in sex libros totius ejusdem sui operis fecit concludi.* Mss. vero nec habent particulam *in,* nec verbum *concludit.*

qu'on peut appeler les hérétiques qui professent le métangisme, c'est-à-dire qui prétendent que le Fils est dans le Père de même qu'un vase est dans un autre vase, et qui les considèrent d'une manière corporelle, comme deux corps, en sorte que le Fils s'emboîterait dans le Père comme un vase moindre dans un plus grand. De là vient qu'on a donné à cette hérésie le nom grec de Μεταγγισμὸς, de deux mots, dont un ἀγγεῖον, signifie vase; l'emboîtement d'un vase dans l'autre n'a point d'expression en un seul mot pour se rendre dans notre langue, comme cela se peut en grec par le mot μεταγγισμος.

LIX. — Les *Séleuciens* ou Hermiens, selon qu'on leur donne pour auteurs Séleucus ou Hermias, disent que la matière des éléments dont le monde est fait n'a point été créée par Dieu, mais est coéternelle avec lui. Ils n'attribuent pas non plus l'âme à la création de Dieu, mais ils veulent que ce soient des anges qui aient fait les âmes de feu et d'esprit. Quant au mal, ils prétendent que tantôt il vient de Dieu, tantôt de la matière. Ils nient que le Sauveur soit assis à la droite du Père, dans sa chair, et disent qu'il s'en est dépouillé pour la placer dans le soleil; ils appuient leur opinion sur ce passage du Psaume : « Il a placé sa tente dans le soleil. » (*Ps.* XVIII, 6.) Ils nient également que le paradis soit visible, ne reçoivent point le baptême d'eau, et ne croient point à la résurrection future; ils voient une résurrection quotidienne dans la génération des enfants.

LX. — Les *Proclianites* ont suivi les doctrines des précédents, en y ajoutant que le Christ n'est pas venu dans la chair.

LXI. — Les *Patriciens*, ainsi appelés de Patrice, disent que la substance de la chair de l'homme n'est point l'œuvre de Dieu, mais du diable, et ils portent la pensée qu'on doit la fuir et la détester, jusqu'au point que plusieurs d'entre eux se sont donné la mort, dit-on, pour s'en délivrer.

LXII. — Les *Ascites*, ainsi nommés d'un mot grec ἀσκὸς, qui signifie outre. On les représente comme allant de tous côtés comme des bacchantes, en portant une outre gonflée et voilée, comme s'ils étaient eux-mêmes des outres nouvelles remplies du vin nouveau de l'Evangile.

LXIII. — Les *Passalorynchites* pratiquent le silence avec tant de soin, qu'ils vont jusqu'à placer leurs doigts sur leurs lèvres et leurs narines de peur de troubler, par le plus léger bruit, le silence même qu'ils gardent, quand ils pensent qu'ils doivent se tenir silencieux. De là leur nom; car le mot grec πασσαλὸς signifie pieu, et ῥύγχος nez. Pourquoi ont-ils préféré pieu à doigt dans la composition de leur nom, c'est ce que je ne sais. Le mot doigt se disant δάκτυλος en grec, ils auraient pu s'appeler Dactylorynchites, ce qui eût été plus clair.

quomodo vas in vase, quasi duo corpora carnaliter opinantes; ita ut Filius intret in Patrem, tanquam vas minus in vas majus. Unde et tale nomen hic error accepit, ut μεταγγισμὸς Græce diceretur : ἀγγεῖον quippe illa lingua vas dicitur : sed introitus unius vasis in alterum : Latine uno nomine non potest dici, sicut Græce potuit μεταγγισμός.

LIX. — *Seleuciani* sunt vel Hermiani ab auctoribus Seleuco vel Hermia, qui elementorum materiam de qua factus est mundus, non a Deo factam dicunt, sed Deo coæternam. Nec animam Deo tribuunt creatori, sed creatores esse animarum Angelos volunt de igne et spiritu. Malum autem asserunt esse aliquando a Deo, aliquando a materia. Negant Salvatorem in carne sedere ad dexteram Patris, sed ea se exuisse perhibent, eamque in sole posuisse, accipientes occasionem de Psalmo, ubi legitur : « In sole posuit tabernaculum suum. » (*Psal.* XVIII, 6.) Negant etiam visibilem paradisum. Baptismum in aqua non accipiunt. Resurrectionem non putant futuram, sed quotidie fieri in generatione filiorum.

LX. — *Proclianitæ* secuti sunt istos, et addiderunt Christum non in corne venisse.

LXI. — *Patriciani* a Patricia nuncupati, substantiom carnis humanæ non a Deo, sed a diabolo conditam dicunt : eamque sic fugiendam et detestandam putant, ut quidam eorum perhibeantur etiam morte sibi illata carere carne voluisse.

LXII. — *Ascitæ* ab utre appellati sunt : ἀσκὸς enim Græce, Latine uter dicitur : quem perhibentur inflatum et opertum circuire bacchantes, tanquam ipsi sint evangelici utres novi novo vino repleti.

LXIII. — *Passalorynchitæ* in tantum silentio student, ut naribus et labiis suis digitum opponant, ne vel ipsam taciturnitatem voce præripiant, quando tacendum sibi esse arbitrantur; unde etiam illis est nomen inditum : πάσσαλος enim Græce dicitur palus : et ῥύγχος nasus. Cur autem per palum digitum significare maluerint, a quibus hoc nomen compositum est, nescio : cum Græce et dicatur digitus δάκτυλος, et possint utique Dactylorynchitæ multo evidentius nuncupari.

LXIV. — Les *Aquariens*, ainsi appelés, parce qu'ils offrent de l'eau dans le sacrement, non point ce qu'offre toute l'Eglise.

LXV. — Les *Coluthiens*, ainsi appelés d'un certain Coluthos, qui prétendait que Dieu n'est point l'auteur des maux, contrairement à cette parole du Prophète : « Je suis le Dieu qui crée les maux. » (*Is.*, XLV, 7.)

LXVI. — Les *Floriniens*, ainsi nommés de Florin, qui disait au contraire que c'est Dieu qui fait les choses mauvaises, contrairement à ce qui est écrit : « Dieu fit toutes choses, et elles étaient très-bonnes. » (*Gen.*, I, 31.) Ainsi ces deux sortes d'hérétiques, bien que disant le contraire, vont les uns et les autres contre la divine Ecriture. Sans doute Dieu crée les maux quand il envoie de justes châtiments; Coluthos ne le voyait point ainsi. Il ne créa point les natures ou les substances mauvaises, en tant qu'elles sont des natures et des substances, et c'est en cela que Florin était dans l'erreur.

LXVII. — Philaster parle d'une hérésie sans auteur et sans nom, prétendant que ce monde doit demeurer, même après la résurrection des morts, dans l'état où il est maintenant, et qu'il n'y aura rien de changé, ni nouveau ciel, ni nouvelle terre, comme le promet la sainte Ecriture. (*Is.*, VI, 17; I *Petr.*, III, 13; *Apoc.*, XXI, 1.)

LXVIII. — Il y a une autre sorte d'hérétiques qui ne marchent que pieds nus, par la raison que Dieu a dit à Moïse ou à Josué : « Otez votre chaussure de vos pieds, » (*Exod.*, III, 5; *Jos.*, V, 15) et que le prophète Isaïe reçut l'ordre de marcher pieds nus. (*Is.*, XX, 2.) On les tient pour hérétiques parce que, au lieu de faire de cette pratique une œuvre de pénitence corporelle, ils entendent les divins oracles dans le sens que nous venons de dire.

LXIX. — Les *Donatiens* ou Donatistes sont des hérétiques qui, dans le principe, ont fait schisme, parce qu'on avait ordonné Cécilien, évêque de Carthage, contre leur gré. Ils lui reprochaient des crimes qu'ils ne prouvaient point, et particulièrement son ordination par des traditeurs des livres saints. Mais convaincus de fausseté, dans leurs reproches, après un jugement où on les entendit ainsi que lui et qui termina cette affaire, ils s'opiniâtrèrent dans leur schisme, et, du schisme, tombèrent dans l'hérésie, comme si l'Eglise du Christ, à cause des crimes de Cécilien, vrais ou faux, et c'est de cette dernière manière qu'ils parurent aux juges, avait péri dans le reste de l'univers, où elle doit au contraire se trouver, d'après les promesses, et n'était plus qu'en Afrique, dans le parti de Donat, après s'être éteinte dans le reste du monde en quelque sorte par la contagion de la communion. Ils osent même rebaptiser les catholiques,

LXIV. — *Aquarii* ex hoc appellati sunt, quod aquam offerunt in poculo Sacramenti, non illud quod omnis Ecclesia.

LXV. — *Coluthiani* a quodam Colutho, qui dicebat Deum non facere mala; contra illud quod scriptum est : « Ego Deus creans mala. » (*Isai.*, LXV, 7.)

LXVI. — *Floriniani* a Florino, qui e contrario dicebat Deum creasse mala : contra id quod scriptum est : « Fecit Deus omnia, et ecce bona valde. » (*Gen.*, I, 31.) Ac per hoc quamvis contraria inter se dicentes, tamen ambo divinis eloquiis resistebant. Creat enim Deus mala, pœnas justissimas irrogando, quod Coluthus non videbat : non autem malas creando naturas atque substantias, in quantum sunt naturæ atque substantiæ, ubi Florinus errabat.

LXVII. — Hæresim quamdam sine auctore et sine nomine Philaster commemorat, quæ dicit hunc mundum etiam post resurrectionem mortuorum in eodem statu in quo nunc est esse mansurum, neque ita esse mutandum, ut sit cœlum novum et terra nova, sicut sancta Scriptura promittit. (*Isai.*, VI, 17; I *Petr.*, III, 13; *Apoc.*, XXI, 1.)

LXVIII. — Est alia hæresis nudis pedibus semper ambulantium, eo quod Dominus dixerit ad Moysen, vel ad Josue : « Solve calceamentum de pedibus tuis. » (*Exod.*, III, 5; *Jos.*, V, 15.) Et quod propheta Isaias nudis pedibus jussus fuerit ambulare. (*Isai.*, XX, 2.) Ideo ergo hæresis est, quia non propter corporis afflictionem sic ambulant, sed quia testimonia divina taliter intelligunt.

LXIX. — *Donatiani* vel Donatistæ sunt, qui primum propter ordinatum contra suam voluntatem Cæcilianum Ecclesiæ Carthaginensis episcopum schisma fecerunt : objicientes ei crimina non probata, et maxime quod a traditoribus divinarum Scripturarum fuerit ordinatus. Sed post causam cum eo dictam atque finitam falsitatis rei deprehensi, pertinaci dissensione firmata, in hæresim schisma verterunt : tanquam Ecclesia Christi propter crimina Cæciliani, seu vera, seu quod magis judicibus apparuit, falsa, de toto terrarum orbe perierit, ubi futura promissa est, atque in Africana Donati parte remanserit, in aliis terrarum partibus quasi contagione communionis extincta. Audent etiam rebaptizare Catholicos : ubi se amplius hæreticos esse firmarunt, cum Ecclesiæ catholicæ universæ placuerit, nec in ipsis hæreticis

et par là ils se sont de plus en plus affermis dans l'hérésie, puisque l'Eglise catholique tout entière a jugé bon de ne point rejeter le baptême qui lui est commun, même avec les hérétiques. L'histoire donne pour auteur à cette hérésie, un nommé Donat, de Numidie, qui souleva le peuple chrétien contre Cécilien, et s'adjoignant quelques évêques de sa faction, ordonna Marjorni, évêque de Carthage. Majorni eut pour successeur un autre Donat de la même secte, qui fortifia tellement par son éloquence cette hérésie, qu'on pense généralement que c'est plutôt de lui que de l'autre que ces hérétiques ont été appelés Donatistes. On a de ses écrits, où l'on voit qu'il n'avait pas non plus, sur la Trinité, des sentiments catholiques, et que, tout en regardant le Fils comme de la même substance que le Père, cependant il le faisait moindre que lui, de même qu'il pensait que le Saint-Esprit est moindre que le Fils. Cependant la masse des Donatistes ne le suivit point dans cette erreur, on n'en trouverait même pas facilement un qui l'ait partagée avec lui. Ces hérétiques reçurent à Rome le nom de Montois; on leur envoie ordinairement d'Afrique leur évêque, ou bien leurs évêques africains viennent de Rome à Carthage s'ils aiment mieux l'ordonner dans cette dernière ville. En Afrique, se rattachent à cette hérésie ceux qu'on appelle Circumcellions, genre d'hommes de la campagne d'une audace bien connue, et qui non-seulement commettent des crimes abominables sur les autres, mais encore ne s'épargnent guère eux-mêmes dans leur cruauté insensée. En effet, ils se font souvent mourir eux-mêmes par tous les genres de mort, mais surtout en se précipitant dans des abîmes, dans l'eau ou dans le feu; souvent même ils contraignent par des menaces de mort tous ceux de quelque sexe qu'ils soient, qu'ils ont pu entraîner dans leur erreur, à se tuer les uns les autres. Toutefois la plupart des Donatistes désapprouvent ces pratiques, et ils ne pensent point être souillés par la communion de ceux qui reprochent au monde chrétien le crime d'Africains inconnus. Il s'est produit beaucoup de schisme parmi eux, et, dans leurs assemblées, ils se divisent beaucoup; mais le plus grand nombre d'entre eux ne se rend pas compte de ces divisions. A Carthage, Maximien, ordonné par cent évêques environ de cette hérésie, contre Primien, et condamné à la suite d'une accusation atroce par les trois cent dix autres évêques, avec les douze qui avaient assisté de leur personne à son ordination, il les força de reconnaître que même hors de l'Eglise on peut donner le baptême du Christ, car ils admirent quelques membres ainsi baptisés, sans les soumettre à la réitération du baptême, aux mêmes honneurs que ceux qu'ils avaient baptisés en dehors de leur propre Eglise, et ils ne cessèrent de faire tous leurs efforts pour les corriger par le

baptisma commune rescindere. Hujus hæresis principem accipimus fuisse Donatum, qui de Numidia veniens, et contra Cæcilianum Christianam dividens plebem, adjunctis sibi ejusdem factionis episcopis, Majorinum apud Carthaginem ordinavit episcopum. Cui Majorino Donatus alius in eadem divisione successit, qui eloquentia sua sic confirmavit hanc hæresim, ut multi existiment propter ipsum potius eos Donatistas vocari. Exstant scripta ejus, ubi apparet eum etiam non catholicam de Trinitate habuisse sententiam, sed quamvis ejusdem substantiæ, minorem tamen Patre Filium, et minorem Filio putasse Spiritum sanctum. Verum in hunc, quem de Trinitate habuit, ejus errorem Donatistarum multitudo intenta non fuit; nec facile in eis quisquam, qui hoc illum sensisse noverit, invenitur. Isti hæretici in urbe Roma Montenses vocantur, quibus hinc ex Africa solent episcopum mittere : aut hinc illuc Afri episcopi eorum pergere, si forte ibi eum ordinare placuisset. Ad hanc hæresim in Africa et illi pertinent, qui appellantur Circumcelliones, genus hominum agreste et famosissimæ audaciæ, non solum in alios immania facinora perpetrando, sed nec sibi eadem insana feritate parcendo. Nam per mortes varias maximeque præcipitiorum et aquarum et ignium se ipsos necare consuerunt; et in istum furorem alios quos potuerint sexus utriusque seducere, aliquando ut occidantur ab aliis, mortem nisi fecerint comminantes. Verumtamen plerisque Donatistarum displicent tales, nec eorum communione contaminari se putant, qui Christiano orbi terrarum dementer objiciunt ignotorum crimen Afrorum. Multa et inter ipsos facta sunt schismata, et ab iis se diversis cœtibus alii atque alii separarunt, quorum separationem cætera grandis multitudo non sensit. Sed apud Carthaginem Maximianus contra Primianum ab ejusdem erroris centum ferme episcopis ordinatus, et a reliquis trecentis decem, cum eis duodecim qui ordinationi ejus etiam præsentia corporali interfuerunt, atrocissima criminatione damnatus, compulit eos nosse etiam extra Ecclesiam dari posse baptismum Christi. Nam quosdam ex eis cum eis quos extra eorum Ecclesiam bap-

bras séculier. Ils ne craignirent point de souiller leur communion par leurs crimes, que leur propre concile a bien exagérés par sa sentence.

LXX. — Les *Priscillianistes* que Priscillien établit en Espagne, suivent particulièrement les dogmes combinés des Gnostiques et des Manichéens. Il est vrai que la lie des autres hérésies a coulé avec une horrible confusion en eux, comme dans une sorte de sentine. Pour cacher leurs impuretés et leurs turpitudes, ils débitent comme des dogmes ces paroles : « Jurez, parjurez-vous, ne trahissez point un secret. » Ils prétendent que les âmes sont de la même nature que Dieu; qu'elles sont descendues graduellement sur terre pour y soutenir une lutte volontaire, par sept cieux et par certaines principautés, qu'elles sont tombées au pouvoir d'un prince plein de malignité, par qui ils prétendent que ce monde a été fait, et par qui elles sont elles-mêmes tenues emprisonnées dans des corps charnels. Ils disent aussi que les hommes sont liés par le destin à certains astres, et que notre corps est composé à l'instar des douze signes du ciel, imitant, en cela, ceux qu'on appelle vulgairement mathématiciens, qui placent le Bélier dans la tête, le Taureau dans le cou, les Gémeaux dans les épaules, le Cancer dans la poitrine, et ainsi de suite pour les autres signes à qui ils donnent une place, et arrivent aux pieds qu'ils attribuent aux Poissons, attendu que c'est le signe que les astrologues mettent en dernier lieu. Telles sont, sans compter beaucoup d'autres encore, les conceptions fabuleuses, vaines et sacriléges, trop longues à décrire en entier, que cette hérésie a inventées. Ils ne mangent point non plus de viande qu'ils tiennent pour un aliment impur. Ils séparent l'un de l'autre les époux à qui ils ont réussi à faire accepter ce mal, et enlèvent les maris à leurs femmes, bien que celles-ci ne veulent point se séparer, ou les femmes à leurs maris, quoique ceux-ci n'y consentent pas, parce qu'ils attribuent la création de la chair non au bon Dieu, mais aux mauvais anges. Ils se distinguent même dans leurs artifices, des Manichéens, en ce qu'ils ne rejettent point les Ecritures canoniques, lisant tout ensemble les authentiques avec les apocryphes, et les tenant pour autorité, mais détournant à leur sens, par le moyen des allégories, tout ce qui dans ces livres pourrait détruire leur erreur. Au sujet du Christ, ils tiennent pour l'hérésie de Sabellius, car ils prétendent que non-seulement le Père et le Fils, mais encore que le Saint-Esprit ne font qu'un.

LXXI. — Philaster dit qu'il y a d'autres hérétiques ne prenant point leur nourriture avec les hommes; mais il ne dit point s'ils tiennent cette

tizaverant, in suis honoribus sine ulla in quoquam repetitione baptismatis receperunt, nec eos ut corrigerent per publicas potestates agere destiterunt, nec eorum criminibus per sui Concilii sententiam vehementer exaggeratis communionem suam contaminare timuerunt.

LXX. — *Priscillianistæ*, quos in Hispania Priscillianus instituit, maxime Gnosticorum et Manichæorum dogmata permixta sectantur. Quamvis et ex aliis hæresibus in (*a*) eos sordes, tanquam in sentinam quamdam horribili confusione confluxerint. Propter occultandas autem contaminationes et turpitudines suas habent in suis dogmatibus et hæc verba : « Jura, perjura, secretum prodere noli. » Hi animas dicunt ejusdem naturæ atque substantiæ, cujus est Deus, ad agonem quemdam spontaneum in terris exercendum, per septem cœlos et per quosdam gradatim descendere principatus, et in malignum principem incurrere, a quo istum mundum factum volunt, atque ab hoc principe per diversa carnis corpora seminari. Adstruunt etiam fatalibus stellis homines colligatos, ipsumque corpus nostrum secundum duodecim signa cœli esse compositum, sicut hi qui Mathematici vulgo appellantur, constituentes in capite Arietem, Taurum in cervice, Geminos in humeris, Cancrum in pectore, et cætera nominatim signa percurrentes, ad plantas usque perveniunt, quas Piscibus tribuunt, quod ultimum signum ab Astrologis nuncupatur. Hæc et alia fabulosa, vana, sacrilega, quæ persequi longum est, hæresis ista contexit. Carnes tanquam immundas escas etiam ipsa devitat : conjuges, quibus hoc malum potuerit persuadere, disjungens, et viros a nolentibus feminis, et feminas a nolentibus viris. Opificium quippe omnis carnis non Deo bono et vero, sed malignis angelis tribuunt : hoc versutiores etiam Manichæis, quod nihil Scripturarum canonicarum repudiant, simul cum Apocryphis legentes omnia et in auctoritatem sumentes, sed in suos sensus allegorizando vertentes quidquid in sanctis libris est quod eorum evertat errorem. De Christo Sabellianam sectam tenent, eumdem ipsum esse dicentes, non solum Filium, sed etiam Patrem, et Spiritum sanctum.

LXXI. — Dicit Philaster, esse alios hæreticos, qui cum hominibus non sumunt escas : sed utrum cum aliis qui ejusdem sectæ non sunt, an etiam inter

(*a*) Sola editio Lov. *in eas*.

conduite avec leurs partisans, ou seulement à l'égard de ceux qui n'appartiennent point à leur secte. Il prétend aussi qu'ils pensent bien du Père et du Fils, mais qu'ils n'ont point de sentiments catholiques pour ce qui est du Saint-Esprit, qu'ils tiennent pour une créature.

LXXII. — Un certain Rhétorius a donné naissance à une hérésie d'une étonnante vanité, en ce qu'elle dit que tous les hérétiques marchent dans la droite voie et disent la vérité. C'est tellement absurde que cela me paraît incroyable.

LXXIII. — Il y a une autre hérésie qui prétend que, dans le Christ, la divinité a souffert au moment où la chair était attachée à la croix.

LXXIV. — Une autre fait Dieu triforme, en sorte qu'une partie en lui est le Père, une autre le Fils, une autre le Saint-Esprit. Voilà comment il se fait que ce sont les parties d'un seul Dieu qui sont la Trinité; comme si Dieu se composait de ces trois parties, et qu'il ne fût point parfait en lui-même en tant que Père, Fils ou Saint-Esprit.

LXXV. — Une autre hérésie dit que l'eau n'a point été créée par Dieu, mais est coéternelle avec lui.

LXXVI. — Une autre prétend que c'est le corps de l'homme, non pas son âme, qui est l'image de Dieu.

LXXVII. — Une autre avance qu'il y a une multitude innombrable de mondes, ainsi que l'ont également pensé certains philosophes païens.

LXXVIII. — Une autre prétend que les âmes perverses des hommes se changent en démons et en animaux en rapport avec leurs mérites.

LXXIX. — Une autre pense que, à la descente du Christ dans les enfers, les incrédules ont cru, et que tous en sont sortis délivrés.

LXXX. — Une autre, ne comprenant point que le Fils soit né de toute éternité, pense que sa naissance date du commencement des temps; néanmoins voulant confesser que le Fils est coéternel avec le Père, elle croit qu'il existait en lui avant de naître; en d'autres termes, qu'il a toujours été, mais qu'il n'a pas toujours été Fils, et qu'il n'a commencé à l'être qu'au moment où il est né. Il m'a semblé que je devais citer dans mon travail toutes ces hérésies rapportées par Philaster dans le sien. Il parle d'autres hérésies encore, mais elles ne me semblent pas mériter ce titre. J'en ai cité plusieurs sans en indiquer le nom; il ne l'a point indiqué lui-même.

LXXXI. — Les *Luciférien*s sont ainsi nommés de Lucifer, évêque de Cagliari. Ils sont bien connus; ils ne se trouvent cités néanmoins parmi les hérétiques ni par Ephiphane, ni par Philaster; je suppose que c'est parce que ces deux au-

se ipsos id faciant, non exprimit. Dicit etiam eos de Patre et Filio recte, de Spiritu autem sancto non catholice sapere, quod eum opinentur esse creaturam.

LXXII. — A *Rhetorio* quodam exortam hæresim dicit nimium mirabilis vanitatis, quæ omnes hæreticos recte ambulare, et vera dicere affirmat : quod ita est absurdum, ut mihi incredibile videatur.

LXXIII. — Alia est hæresis, quæ dicit in Christo divinitatem doluisse, cum figeretur caro ejus in cruce.

LXXIV. — Est alia, quæ triformem sic asserit Deum, ut quædam pars ejus sit Pater, quædam Filius, quædam Spiritus sanctus, hoc est, quod Dei unius partes sint, quæ istam faciunt Trinitatem : velut ex his tribus partibus compleatur Deus, nec sit perfectus in se ipso, vel Pater, vel Filius, vel Spiritus sanctus.

LXXV. — Alia est, quæ dicit aquam non a Deo creatam, sed ei semper fuisse coæternam.

LXXVI. — Alia dicit, corpus hominis, non animam, esse imaginem Dei.

LXXVII. — Alia dicit, esse innumerabiles mundos, sicut opinati sunt quidam philosophi gentium.

LXXVIII. — Alia, sceleratorum animas converti in dæmones dicit, et in quæque animalia suis meritis congrua.

LXXIX. — Alia, descendente ad inferos Christo credidisse incredulos, et omnes exinde existimat liberatos.

LXXX. — Alia, sempiterne natum non intelligens Filium, putat illam nativitatem sumpsisse a tempore initium : et tamen volens coæternum Patri Filium confiteri, apud illum fuisse ante quam de illo nasceretur existimat; hoc est, semper eum fuisse, verumtamen semper eum Filium non fuisse, sed ex quo de illo natus est Filium esse cœpisse. Has hæreses (*a*) putavi in hoc Opus meum de Philastri Opere transferendas. Et alias quidem ipse commemorat, sed mihi appellandæ hæreses non videntur. Quascumque autem sine nominibus posui, nec ipse earum nomina memoravit.

LXXXI. — *Luciferianos* a Lucifero Caralitano episcopo exortos, et celebriter nominatos, nec Epiphanius, nec Philaster inter hæreticos posuit : credo tantummodo schisma, non hæresim eos condidisse, credentes. Apud quemdam tamen, cujus nomen in

(*a*) Hic editi perperam addunt, *quæ absque auctorum nominibus sunt.*

teurs n'ont vu en eux que des schismatiques, non des hérétiques. Toutefois, dans un auteur dont je n'ai point vu le nom dans son ouvrage, j'ai trouvé les Lucifériens placés au rang des hérétiques, par ces mots : « Bien que les Lucifériens retiennent, en toutes choses, la vérité catholique, ils sont néanmoins tombés dans l'erreur pleine de folie, de dire que l'âme se produit par transfusion, et qu'elle est de chair et de la substance de la chair. » Est-ce parce que cet auteur les voit dans ce sentiment, si toutefois tel est leur sentiment, qu'il a cru avec raison devoir les placer parmi les hérétiques; ou bien sans se mettre en peine si c'était leur opinion ou non, a-t-il cru devoir les tenir pour hérétiques, parce qu'ils soutiennent leur schisme avec opiniâtreté? C'est une autre question qu'il ne me semble pas le lieu de traiter ici.

LXXXII. — J'ai trouvé encore, dans le même auteur, les Jovinianistes que je connaissais déjà. Cette hérésie est née de jours, à l'époque de notre jeunesse, d'un moine nommé Jovinien. Il disait, d'accord avec les Stoïciens, que tous les péchés sont égaux, que l'homme ne pouvait plus pécher après avoir reçu le baptême de la régénération, que les jeûnes ne servent à rien non plus que l'abstinence de quelque aliment que ce soit. Il détruisait la virginité de Marie, en disant qu'elle avait été souillée par son enfantement. Il mettait aussi sur le même rang, la virginité des vierges et la continence de l'homme dans les saints qui choisissent la vie du célibat, ainsi que les mariages chastes des fidèles; ce qui fit que de saintes vierges déjà avancées en âge, dans la ville de Rome, où il enseignait ces choses, se marièrent, dit-on, après l'avoir entendu. Quant à lui, il n'avait et ne voulait point avoir de femme, non pas en vue d'un mérite plus grand auprès de Dieu, dans le royaume de la vie éternelle, mais à cause de l'avantage qu'il y trouvait dès à présent. Il parlait ainsi pour que l'homme n'eût point à souffrir les ennuis de l'union conjugale. Toutefois cette hérésie fut bientôt étouffée et s'éteignit, et ne put jamais réussir à entraîner un seul prêtre.

LXXXIII. — En étudiant l'histoire d'Eusèbe, que Rufin a traduite en latin, et à laquelle il a ajouté deux livres pour les temps postérieurs à cet évêque, je n'ai point trouvé une seule hérésie que je n'aie déjà vue chez les deux autres, excepté celle dont Eusèbe parle dans son livre sixième en disant qu'elle a existé en Arabie. Comme il n'en cite point l'auteur, il m'a semblé qu'on pouvait l'appeler l'hérésie d'Arabie. Ses sectateurs disaient que l'âme meurt avec le corps et se dissout avec lui, mais qu'elle doit ressusciter à la fin des siècles. Au dire d'Eusèbe, ils furent très-vite réfutés par Origène qui était dans ces

eodem ejus Opusculo non inveni, in hæreticis Luciferianos positos legi per hæc verba : « Luciferiani, inquit, cum teneant in omnibus catholicam veritatem, in hunc errorem stultissimum prolabuntur, ut animam dicant ex transfusione generari; eamdemque dicunt et de carne et de carnis esse substantia. » Utrum ergo iste propter hoc quod de anima ita sentiunt (si tamen vere ita sentiunt), eos inter hæreticos ponendos esse crediderit, recteque crediderit; an etiam si id non sentirent, sive non sentiunt, ideo tamen sint hæretici, quia dissensionem suam pertinaci animositate firmarunt, alia quæstio est, neque hoc loco mihi videtur esse tractanda.

LXXXII. — *Jovinianistas* quoque apud istum reperi, quos jam noveram. A Joviniano quodam monacho ista hæresis orta est ætate nostra, cum adhuc juvenes essemus. Hic omnia peccata, sicut Stoici philosophi, paria esse dicebat, nec posse peccare hominem lavacro regenerationis accepto, nec aliquid prodesse jejunia, vel a cibis aliquibus abstinentiam. Virginitatem Mariæ destruebat, dicens eam pariendo fuisse corruptam. Virginitatem etiam sanctimonialium, et continentiam sexus virilis in sanctis eligentibus cælibem vitam, conjugiorum castorum atque fidelium meritis adæquabat : ita ut quædam virgines sacræ provectæ jam ætatis in urbe Roma, ubi hæc docebat, eo audito nupsisse dicantur. Non sane ipse vel habebat, vel habere volebat uxorem : quod non propter aliquod apud Deum majus meritum in regno vitæ perpetuæ profuturum, sed propter præsentem prodesse necessitatem, hoc est, ne homo conjugales patiatur molestias disputabat. Cito tamen ista hæresis oppressa et extincta est, nec usque ad deceptionem aliquorum sacerdotum potuit pervenire.

LXXXIII. — Cum Eusebii historiam scrutatus essem, cui Rufinus a se in Latinam linguam translatæ subsequentium etiam temporum duos libros addidit, non inveni aliquam hæresim, quam non legerim apud istos, nisi quam in sexto libro ponit Eusebius, narrans eam exstitisse in Arabia. Itaque hos hæreticos, quoniam nullum eorum ponit auctorem, Arabicos possumus nuncupare : qui dixerunt animas cum corporibus mori atque dissolvi, et in fine sæculi utrumque resurgere. Sed hos disputatione Origenis præsentis et eos alloquentis, celerrime dicit fuisse correctos. Jam nunc illæ commemorandæ sunt hæ-

contrées, et qui eut des disputes et des entretiens avec eux. Maintenant il nous reste à parler des hérésies que nous avons trouvées ailleurs que dans les ouvrages de ces auteurs, ou qui nous sont revenues en mémoire d'une manière ou d'autre.

LXXXIV. — Les *Helvidiens*, ainsi nommés d'Helvidius, leur chef, s'inscrivent tellement en faux contre la virginité de Marie, qu'ils prétendent même qu'après Jésus-Christ, elle eut d'autres enfants de Joseph, son époux. Mais je serais bien surpris si ce n'étaient point eux, sauf le nom d'Helvidius, qu'Epiphane a appelés Antidicomarites.

LXXXV. — Les *Paterniens* pensent que les parties inférieures du corps de l'homme ont été faites non par Dieu, mais par le diable, et comme ils laissent à ces parties la licence de toute espèce de crimes, ils vivent dans la plus grande impureté. Quelques auteurs les appellent aussi Vénustiens.

LXXXVI. — Les *Tertullianistes*, ainsi appelés de Tertullien, dont il existe beaucoup d'opuscules très-éloquemment écrits. Ces hérétiques ont été toujours en diminuant jusqu'à présent, et ont pu se trouver encore dans leurs derniers rejetons dans la ville de Carthage. A l'époque où je me trouvais dans cette ville, il y a quelques années, ils ont disparu à peu près entièrement, comme vous devez vous en souvenir vous-même. Car le petit nombre de ceux qui avaient persévéré dans cette hérésie passèrent dans l'Eglise, et réunirent aux catholiques leur basilique qui est très-connue. Tertullien, ainsi que ses écrits l'indiquent, dit bien, il est vrai, que l'âme est immortelle, mais il prétend qu'elle est un corps, non pas seulement elle, mais Dieu lui-même. Toutefois on ne dit point qu'il soit devenu hérétique pour cela. Il pourrait, en effet, en un certain sens appeler la nature même et la substance divines un corps, mais non point semblable à ceux dont les parties peuvent et doivent être regardées par la pensée comme étant les unes plus grandes ou plus petites que les autres, tels que dans les corps proprement dits, quoiqu'il soit dans un sentiment semblable au sujet de l'âme; mais on a pu penser, comme je l'ai fait remarquer, qu'il disait que Dieu est un corps, par la raison qu'il n'est point rien, qu'il n'est pas une inanité, qu'il n'est point une qualité du corps ou de l'âme, mais il est présent partout, sans toutefois se partager selon les espaces et les lieux, et sans laisser de persévérer d'une manière immuable dans sa nature et sa substance. Ce n'est donc point à cause de cela que Tertullien est devenu hérétique, mais c'est parce que passant dans le camp des Cataphryges qu'il avait écrasés auparavant, il se mit aussi à blâmer les secondes noces en

reses, quæ a nobis non apud istos repertæ sunt, sed in recordationem nostram quomodocumque venerunt.

LXXXIV. — *Helvidiani* exorti ab Helvidio, ita virginitati Mariæ contradicunt, ut eam post Christum alios etiam filios de viro suo Joseph peperisse contendant. Sed (*a*) mirum ni istos, prætermisso Helvidii nomine, (*b*) Antidicomaritas Epiphanius appellavit.

LXXXV. — *Paterniani* inferiores partes humani corporis non a Deo, sed a diabolo factas opinantur, et omnium ex illis partibus flagitiorum licentiam tribuentes impurissime vivunt. Hos etiam Venustianos quidam vocant.

LXXXVI. — *Tertullianistæ* a Tertulliano, cujus multa leguntur Opuscula eloquentissime scripta, usque ad nostrum tempus paulatim deficientes, in extremis reliquiis durare potuerunt in urbe Carthaginensi : me autem ibi posito ante aliquot annos, quod etiam te meminisse arbitror, omni ex parte consumpti sunt. Paucissimi enim qui remanserant, in Catholicam transierunt, suamque basilicam, quæ nunc etiam notissima est, Catholicæ tradiderunt. Tertullianus ergo sicut scripta ejus indicant, animam dicit immortalem quidem, sed eam (*c*) corpus esse contendit : neque hanc tantum, sed ipsum etiam Deum. Nec tamen hinc hæreticus dicitur factus. Posset enim quoquo modo putari ipsam naturam substantiamque divinam corpus vocare; non tale corpus cujus partes aliæ majores aliæ minores valeant vel debeant cogitari, qualia sunt omnia quæ proprie dicimus corpora; quamvis de anima tale aliquid sentiat : sed potuit, ut dixi, propterea putari corpus Deum dicere, quia non est nihil, non est inanitas, non est corporis vel animæ qualitas, sed ubique totus, et per locorum spatia nulla partitus, in sua tamen natura atque substantia immutabiliter permanet. Non ergo ideo est Tertullianus factus hæreticus; sed quia transiens ad Cataphrygas, quos ante destruxerat, cœpit etiam secundas nuptias contra Apostolicam doctrinam (I *Tim.*, IV, 3) tanquam stupra damnare, et postmodum etiam ab ipsis divi-

(*a*) Mss. *Sed nimirum istos.* —) Epiphanius Αντιδικομαριανίτας appellat. — (*c*) Editi, « sed eam effigiatum corpus esse contendit, neque hanc tantum, sed ipsum etiam Deum corporeum esse dicit, licet non effigiatum. Nec tamen hinc, » etc. Expunximus quæ absunt a Mss.

dépit de la doctrine de l'Apôtre (I *Tim.*, IV, 3), comme si c'était une chose honteuse. Plus tard il se sépara d'eux et forma secte à part. Il a certainement avancé que les âmes humaines les plus mauvaises se changeront en démons, après leur mort.

LXXXVII. — Il y a, ou plutôt il y a eu dans nos campagnes, je veux dire dans la campagne d'Hippone, une hérésie parmi les gens des champs, mais elle a diminué peu à peu; elle était confinée dans une petite villa dont tous les habitants, fort peu nombreux d'ailleurs, étaient dans cette erreur. Mais ils se sont tous corrigés et sont redevenus catholiques, et il ne reste plus un seul partisan de cette erreur. On les appelait *Abéloniens*, nom dérivé d'un mot punique. Quelques-uns prétendent qu'ils furent appelés ainsi du fils d'Adam, nommé Abel, ce qui fait que nous pouvons les appeler ou Abéliens ou Abéloïtes. Ils n'avaient aucun commerce avec les femmes; néanmoins les lois de leur secte ne leur permettaient point de vivre sans femme. Le mari et la femme habitaient donc ensemble en faisant profession de continence; ils adoptaient pour enfants un jeune garçon et une jeune fille qui devaient leur succéder dans le pacte de leur union. Ceux qui venaient à mourir étaient remplacés par d'autres, en sorte que toujours deux personnes de sexe différent succédaient à deux autres personnes également de sexe différent, dans la société de cette villa. Quel que fût celui des parents qui mourût, les enfants servaient le survivant jusqu'à la mort. Après sa mort, les deux enfants adoptifs en adoptaient à leur tour deux autres. Jamais ils ne manquèrent d'enfants à adopter, leurs voisins se chargeant d'en faire pour eux et leur donnant volontiers des enfants pauvres dans l'espérance de les voir devenir leurs héritiers.

LXXXVIII. — L'hérésie des *Pélagiens* est la plus nouvelle de toutes, et doit le jour à un moine nommé Pélage. Célestius suivit si fidèlement sa doctrine, que leurs sectateurs sont souvent appelés Célestiens. Ils se sont montrés tellement ennemis de la grâce de Dieu par laquelle nous avons été prédestinés pour devenir les enfants adoptifs par Jésus-Christ lui-même (*Ephés.*, I, 5), et nous sommes soustraits au pouvoir des ténèbres pour croire en lui et être transportés dans son royaume, ce qui lui inspirait ces paroles : « Personne ne peut venir à moi s'il ne lui est donné par mon Père, » (*Jean*, VI, 65) et par laquelle la charité est répandue dans nos cœurs (*Rom.*, V, 5), afin que la foi opère par la charité (*Galat.*, V, 6), qu'ils croient que l'homme peut, sans elle, accomplir tous les commandements de Dieu. Or, si cela était vrai, il semblerait que c'est en vain que le Seigneur a dit :

sus, sua conventicula propagavit. Dicit sane etiam ipse animas hominum pessimas post mortem in dæmones verti (*a*).

LXXXVII. — Est quædam hæresis rusticana in campo nostro, id est, Hipponensi, vel potius fuit : paulatim enim diminuta, in una exigua villa remanserat, in qua quidem paucissimi, sed omnes hoc fuerunt, qui omnes modo correcti et Catholici facti sunt, nec aliquis illius supersedit erroris. (*b*) Abelonii vocabantur, Punica declinatione nominis. Hos nonnulli dicunt ex filio Adæ fuisse nominatos, qui est vocatus Abel : unde Abelianos vel Abeloitas eos nos possumus dicere. Non miscebantur uxoribus, et eis tamen sine uxoribus vivere sectæ ipsius dogmate non licebat. Mas ergo et femina sub continentiæ professione simul habitantes, puerum et puellam sibi adoptabant in ejusdem conjunctionis pacto successores suos futuros. Morte præventis quibusque singulis alii subrogabantur : dum tamen duo duobus disparis sexus in illius domus societate succederent. Utrolibet quippe parente defuncto, uno remanenti, usque ad ejus quoque obitum filii serviebant. Post cujus mortem etiam ipsi puerum et puellam similiter adoptabant. Nec unquam eis defuit unde adoptarent, generantibus circumquaque vicinis, et filios suos inopes ad spem hæreditatis alienæ libenter dantibus.

LXXXVIII. — *Pelagianorum* est hæresis, hoc tempore omnium recentissima a Pelagio monacho exorta. Quem magistrum Cœlestius sic secutus est, ut sectatores eorum Cœlestiani etiam nuncupentur. Hi Dei gratiæ, qua prædestinati sumus in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsum (*Ephes.*, I, 5), et qua eruimur de potestate tenebrarum (*Col.*, I, 23), ut in eum credamus atque in regnum ipsius transferamur, propter quod ait : « Nemo venit ad me, nisi fuerit ei datum a Patre meo, » (*Joan.*, VI, 65) et qua diffunditur caritas in cordibus nostris (*Rom.*, V, 5), ut fides per dilectionem operetur (*Gal.*, V, 6), in tantum inimici sunt, ut sine hac posse hominem credant facere omnia divina mandata : cum si hoc verum esset, frustra Dominus dixisse videretur : « Sine me nihil potestis facere. » (*Joan.*, XV, 5.) Denique Pelagius a

(*a*) Hinc rursum auctoritate Mss. removimus, quod excusi libri addebant, *statum autem animæ credit per traducem propagari.* — (*b*) In Mss. *Abeloitæ*.

« Sans moi vous ne pouvez rien faire. » (*Joan.*, xv, 5.) Enfin Pélage, repris par les frères de ce qu'il n'accordait rien au secours de la grâce de Dieu pour accomplir ses commandements, finit par se rendre à leurs observations, mais seulement avec restriction, car il ne faisait point passer la grâce avant le libre arbitre; mais, par une ruse hostile à la foi, il la mettait après, en disant que la grâce n'est donnée aux hommes que pour qu'ils puissent faire plus facilement avec son secours ce qu'il leur est ordonné de faire par le libre arbitre. Or, en disant pour qu'ils puissent le faire plus facilement, il a voulu qu'on crût que s'ils ne le pouvaient que plus difficilement, cependant ils pouvaient sans la grâce de Dieu accomplir ses commandements. Quant à la grâce de Dieu, sans laquelle nous ne pouvons rien, ils prétendent qu'elle n'est autre chose que le libre arbitre que notre nature, sans aucun mérite précédent de notre part, a reçu de Dieu qui ne nous aide, par sa loi et sa doctrine, qu'à apprendre ce que nous devons faire et espérer, mais non pas à faire, par le don de son Esprit, ce que nous avons appris que nous devons faire. Ainsi ils reconnaissent que nous avons reçu de Dieu la science par laquelle l'ignorance est dissipée; mais ils nient que la charité par laquelle nous vivons avec piété nous ait été donnée; en sorte que tandis que la science qui, sans la charité, enfle l'homme (I *Cor.*, viii, 1), est un don de Dieu, la charité elle-même qui édifie pour que la science n'enfle point, n'en serait pas un. Ils détruisent aussi les prières que fait l'Eglise, soit pour les infidèles et pour ceux qui résistent à la doctrine de Dieu, afin qu'ils se convertissent à lui, soit pour les fidèles, afin que la foi s'augmente en eux et qu'ils persévèrent en elle. Ils soutiennent, en effet, que nous ne recevons point cela de Dieu, mais que l'homme l'a de lui-même; quant à la grâce de Dieu par laquelle nous sommes délivrés de l'impiété, elle nous est, disent-ils, donnée selon nos mérites. Il est vrai que Pélage, craignant d'être condamné au tribunal des évêques de Palestine, se vit contraint de condamner lui-même ces choses, mais on les retrouve encore enseignées dans ses écrits postérieurs à ce concile. Ils vont même jusqu'à dire que la vie des justes, dans ce monde, est tout à fait exempte de péché, et que ce sont eux qui, dans cette vie mortelle, composent l'Eglise du Christ, en sorte qu'elle serait tout à fait sans tache et sans rides (*Ephés.*, v, 27), comme si ce n'était pas l'Eglise du Christ qui pousse vers Dieu, dans tout l'univers, ce cri : « Pardonnez-nous nos offenses. » (*Matth.*, vi, 12). Ils nient aussi que les enfants, nés d'Adam selon la chair, aient contracté, dès le premier instant de leur naissance, la contagion de l'antique mort. Ils prétendent donc qu'ils naissent si bien exempts du péché originel, qu'il n'y a

fratribus increpatus, quod nihil tribueret adjutorio gratiæ Dei ad ejus mandata facienda, correptioni eorum hactenus cessit, ut non eam libero arbitrio præponeret, sed infideli calliditate supponeret, dicens, ad hoc eam dari hominibus, ut quæ facere per liberum jubentur arbitrium, facilius possint implere per gratiam. Dicendo utique ut facilius possint, voluit credi, etiam si difficilius, tamen posse homines sine gratia divina facere jussa divina. Illam vero gratiam Dei, sine qua nihil boni possumus facere, non esse dicunt nisi in libero arbitrio, quod nullis suis præcedentibus meritis ab illo accepit nostra natura, ad hoc tantum ipso adjuvante per suam legem atque doctrinam, ut discamus quæ facere, et quæ sperare debeamus, non autem ad hoc per donum (*a*) Spiritus sui, ut quæ didicerimus esse facienda, faciamus. Ac per hoc divinitus nobis dari scientiam confitentur, qua ignorantia pellitur : caritatem autem dari negant, qua pie vivitur : ut scilicet cum sit Dei donum scientia quæ sine caritate inflat, non sit Dei donum ipsa caritas, quæ ut scientia non inflet, ædificat. (I *Cor.*, viii, 1.) Destruunt etiam orationes, quas facit Ecclesia, sive pro infidelibus et doctrinæ Dei resistentibus, ut convertantur ad Deum; sive pro fidelibus, ut augeatur in eis fides, et perseverent in ea. Hæc quippe non ab ipso accipere, sed a se ipsis homines habere contendunt, gratiam Dei qua liberamur ab impietate dicentes secundum merita nostra dari. Quod quidem Pelagius in episcopali judicio Palæstino damnari metuens, damnare compulsus est; sed in posterioribus suis scriptis hoc invenitur docere. In id etiam progrediuntur, ut dicant vitam justorum in hoc sæculo nullum omnino habere peccatum, et ex his Ecclesiam Christi in hac mortalitate perfici, ut sit omnino sine macula et ruga (*Ephes.*, v, 27), quasi non sit Christi Ecclesia, quæ toto terrarum orbe clamat ad Deum : « Dimitte nobis debita nostra. » (*Matth.*, vi, 12.) Parvulos etiam negant, secundum Adam carnaliter natos, contagium mortis antiquæ prima nativitate contrahere. Sic enim eos sine ullo peccati ori-

(*a*) Sic Mss. Editi vero, *Spiritus sancti.*

absolument rien à leur remettre par la régénération, et que si on les baptise, c'est afin que, adoptés par la régénération, ils soient reçus dans le royaume de Dieu, en passant d'un état bon à un état meilleur, mais sans être, par ce renouvellement, dégagés du mal d'anciennes chaînes, attendu que quand bien même ils ne seraient point baptisés, ils leur promettent en dehors du royaume de Dieu, il est vrai, mais ils leur promettent néanmoins une sorte de vie éternelle et bienheureuse. Ils prétendent aussi qu'Adam, lors même qu'il n'eût point péché, aurait connu la mort du corps, et que s'il meurt, c'est moins en punition de sa faute que par suite de la condition de sa nature. On leur impute encore beaucoup d'autres erreurs, mais c'est surtout de celles-là qu'on comprend que presque toutes les autres découlent.

Nous venons de citer bien des hérésies, et cependant je n'ai point encore satisfait entièrement à votre demande. En effet, comment aurais-je pu vous citer toutes les hérésies qui sont nées depuis que la religion chrétienne, pour me servir de vos propres expressions, a reçu le nom de l'héritage qui lui était promis, puisque je ne saurais les connaître toutes? Si je pense que je ne les connais point toutes, c'est parce qu'aucun des auteurs dont j'ai lu les ouvrages sur ce sujet ne les a pas toutes indiquées, puisque j'en ai trouvé chez l'un que je n'ai point trouvées chez l'autre, de même qu'il y en a chez celui-ci qui ne se sont point rencontrées chez celui-là. Si j'en ai cité plus qu'eux, c'est parce qu'après avoir recueilli toutes celles que j'ai trouvées dans leurs écrits, j'y ai ajouté celles qui se sont présentées à mon esprit et que je n'ai point vues chez eux. Voilà pourquoi j'ai raison de croire que je ne les ai pas nommées toutes, attendu que je n'ai point pu lire tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, et que je ne vois point que ceux que j'ai lus aient parlé de toutes. Enfin, lors même que j'aurais parlé de toutes les hérésies, ce que je ne crois pas, sont-ce là toutes les hérésies? Je ne le sais. Voilà comment ce que vous me demandez de finir dans mes écrits, je ne puis pas même l'embrasser dans ma pensée. J'ai entendu dire que saint Jérôme a écrit quelque chose sur les hérésies, mais je n'ai pu trouver son ouvrage dans notre bibliothèque, et je ne sais point comment me le procurer (1). Si vous le pouvez, ayez-y recours, et peut-être trouverez-vous quelque chose de mieux que mon travail, bien que je ne pense pas que même ce saint, quoique très-savant, ait

(1) Dans cet endroit plusieurs manuscrits intercalent ces mots : « Un homme très-sûr et qui connaissait et aimait ces ouvrages questionné à ce sujet dit que le personnage, je ne sais lequel, qui a répandu ce bruit ne savait pas ce qu'il disait, attendu que saint Jérôme, continuait-il, n'a écrit aucun ouvrage sur les hérésies. » et continuant *si vous le savez*, etc. Il existe un petit index des hérésies publié sous le nom de saint Jérôme, par Claude Meinard, après l'œuvre incomplète de saint Augustin, mais les savants ne le reconnaissent point pour être de lui.

ginalis vinculo asserunt nasci, ut prorsus non sit quod eis oporteat secunda nativitate dimitti : sed eos propterea baptizari, ut regeneratione adoptati admittantur ad regnum Dei, de bono in melius translati, non ista renovatione ab aliquo malo obligationis veteris absoluti. Nam etiam si non baptizentur, promittunt eis extra regnum quidem Dei, sed tamen æternam et beatam quamdam vitam suam. Ipsum quoque Adam dicunt, etiam si non peccasset, fuisse corpore moriturum, neque ita mortuum merito culpæ, sed conditione naturæ. Objiciuntur eis et alia nonnulla, sed ista sunt maxime, ex quibus intelliguntur etiam illa vel cuncta, vel pene cuncta pendere.

Ecce quam multas commemoravimus hæreses, nec tamen modum tuæ postulationis implevimus. Ex quo enim Christiana religio, ut verbis tuis utar, hæreditatis promissæ nomen accepit, quæ hæreses ortæ sint, quomodo commemorare omnes potui, qui omnes nosse non potui? Quod ideo existimo, quia nullus eorum quorum de hac re scripta legi, omnes posuit : quando quidem inveni apud alium, quas apud alium non inveni ; et rursus apud istum, quas ille non posuit. Ego autem propterea plures quam ipsi posui, quia collegi ex omnibus, quas omnes apud singulos non inveni, additis etiam quas ipse recolens apud ullum illorum invenire non potui. Unde merito credo nec me posuisse omnes ; quia nec omnes qui de hac re scripserunt, legere potui, neque hoc quemquam eorum video fecisse quos legi. Postremo etiamsi omnes forsitan posui, quod non puto, utrum omnes sint utique nescio. Et ideo quod vis me loquente finiri, non saltem potest me cognoscente comprehendi. Audivi scripsisse de hæresibus sanctum Hieronymum, sed ipsum ejus Opusculum nec in nostra bibliotheca invenire potuimus, nec unde possit accipi, scimus. Quod si tu scieris, perveni (*a*) ad illud, et forte habebis melius aliquid quam hoc nostrum : quamvis nec ipsum, licet hominem doctissimum, omnes hæ-

(*a*) Sic Er. et prope omnes Mss. At Lov. *perveni, et ego per te ad illud perveniam, et forsitan habebis melius aliquid.*

pu passer en revue toutes les hérésies. Certainement, du moins je le crois, il n'a pas eu connaissance, par exemple, des Abéloïtes, qui sont des hérétiques de notre pays. De même il peut se faire qu'il y en ait eu d'autres ailleurs, dans des localités fort peu connues qui lui aient échappé, à cause même de l'obscurité du lieu où ils se trouvent.

Et maintenant pour ce que vous me demandez dans votre lettre, de dire absolument tous les points où les hérétiques s'éloignent de la vérité, je ne pourrais le faire quand bien même je les connaîtrais tous; combien moins le puis-je faire quand je ne les connais point? En effet, il y a des hérétiques, il faut bien l'avouer, qui attaquent la règle de la vérité chacun en un point, ou du moins en quelques points seulement, tels sont les Macédoniens, les Photiniens, et beaucoup d'autres qui agissent de même. Quant aux rêveurs, si je puis parler ainsi, qui font un tissu de fables aussi vaines que longues et compliquées, ils sont tellement pleins de dogmes erronés, qu'ils ne pourraient eux-mêmes en dire le nombre, ou du moins ne le pourraient que difficilement. Or, il n'est point d'étranger à qui une hérésie soit mieux connue qu'à ses sectateurs; aussi avouerai-je que je n'ai ni rapporté ni connu tous les dogmes de celles dont j'ai parlé. Qui ne voit, en effet, quel travail cela demanderait, et que d'écrits cela exigerait? Toutefois il n'est pas de peu d'utilité d'éviter les erreurs que j'ai consignées dans cet écrit, après qu'on les aura lus et qu'on les connaîtra. Quant à la demande que vous me faites de vous dire ce que l'Eglise catholique pense de l'objet de chacune de ces erreurs, il est inutile que j'y réponde, puisqu'il suffit de savoir à ce sujet qu'elle est d'un avis contraire, et que nul ne peut en tenir une seule de foi. Mais ce serait dépasser les limites étroites de ce travail que de dire comment on doit affirmer et défendre la vérité, en présence de ces erreurs. Mais c'est un grand profit, pour le cœur fidèle, de savoir ce qu'on ne doit point croire, quand bien même il ne pourrait le réfuter dans une discussion. Nul chrétien catholique ne doit donc croire ces choses-là; mais il ne s'ensuit point que quiconque ne les croit point doive se dire et se croire chrétien catholique, car il peut exister maintenant ou naître un jour d'autres hérésies dont il n'est point parlé dans mon ouvrage; or, quiconque en embrasserait une, ne saurait être chrétien catholique. Il y a maintenant à rechercher ce qui fait l'hérétique, afin que, avec l'aide de Dieu, nous évitions non-seulement les poisons de l'hérésie que nous connaissons, mais encore ceux que nous ne connaissons point, tant ceux qui existent déjà, que ceux qui peuvent exis-

reses arbitrer indagare potuisse. Et certe Abeloitas nostræ regionis hæreticos, quantum existimo, ille nescivit : sic forte et alibi alios in obscurissimis locis reconditos, ejus notitiam ipsa locorum suorum obscuritate fugientes.

Jam vero illud quod habent tuæ litteræ, ut omnia omnino dicamus, quibus hæretici a veritate dissentiunt, etiam si omnia scirem, facere non possem; quanto minus possum, qui omnia scire non possum? Sunt enim hæretici, quod fatendum est, qui singulis, vel non multo amplius, dogmatibus oppugnant regulam veritatis : sicut Macedoniani vel Photiniani, atque alii quicumque ita se habent. Illi autem, ut ita dixerim, fabulones, id est, qui fabulas vanas easdemque longas perplexasque contexunt, tam multis falsis dogmatibus pleni sunt, ut ipsi quoque illa numerare non possint, aut difficillime possint. Nec ulli alieno ulla hæresis facile sic innotescit, ut suis : unde nec earum, quas commemoravi, omnia dogmata me dixisse vel didicisse profiteor. Quis enim non videat quantam res ista operam et quam multas litteras flagitet? Nec ideo tamen parum prodest errores istos, quos huic Operi intexui, lectos cognitosque vitare. Quid enim contra ista sentiat catholica Ecclesia, quod a me dicendum putasti, superfluo quæritur : cum propter hoc scire sufficiat eam contra ista sentire, nec aliquid horum in (a) fidem quemquam debere recipere. Quomodo autem quæ contra hæc veritas habet, asserenda ac defendenda sint, modulum Operis hujus excedit. Sed multum adjuvat cor fidele, nosse quid credendum non sit, etiam si disputandi facultate id refutare non possit. Omnis itaque Christianus catholicus ista non debet credere : sed non omnis qui ista non credit, consequenter debet se Christianum catholicum jam putare vel dicere. Possunt enim et hæreses aliæ, quæ in hoc Opere nostro commemoratæ non sunt, vel esse vel fieri, quarum aliquam quisquis tenuerit, Christianus catholicus non erit. Quid ergo faciat hæreticum, deinceps requirendum est : ut cum hoc Domino adjuvante vitamus, non solum ea quæ scimus, verum etiam quæ nescimus, sive quæ jam orta sunt, sive quæ adhuc oriri poterunt, hæretica venena vitemus.

(a) Plures Mss. *in fide.*

ter un jour. Finissons-là ce travail que j'ai cru devoir vous envoyer avant même de l'avoir terminé, afin que quiconque le lira m'aide de ses prières pour mener à bonne fin ce qui me reste encore à faire (1).

Les *Timothéens* disent que le Fils de Dieu est un homme véritable né de la vierge Marie, mais qu'il ne fait pas une seule personne, au point de ne pas être réduit à une seule nature. Ils prétendent que le sein de la Vierge a été une sorte de laboratoire où les deux natures, c'est-à-dire Dieu et l'homme, fondues et réduites en une seule masse, n'ont plus produit qu'une seule forme, qui est la forme du Dieu homme, les propriétés des deux natures, après cette fusion, se trouvant changées. Pour soutenir cette impiété qui avance que la nature de Dieu a changé, ils violentent ce texte de l'Evangéliste : « Et le Verbe s'est fait chair, » et l'interprètent ainsi : La nature divine s'est changée en la nature humaine. O anéantissement infligé à la substance inviolable! C'est Timothée, actuellement en exil à Biza en Bythinie, qui a donné naissance à cette impiété. Il a trompé bien des gens par le spectacle de sa vie chaste et religieuse.

Les *Nestoriens*, ainsi nommés de l'évêque Nestorius, qui osa dogmatiser contre la foi catholique, et dire que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est qu'un homme, et que, en tant que médiateur de Dieu et des hommes, il n'a pas été conçu du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge, mais que ce n'est que plus tard que le Dieu s'est uni à l'homme. Il disait que ce n'est point l'Homme-Dieu qui a souffert et qui a été enseveli, et s'efforçait de faire évanouir tout notre remède par lequel le Verbe de Dieu a daigné s'unir l'homme dans le sein de la Vierge, pour ne faire qu'une seule personne, qui est celle de l'Homme-Dieu; en sorte qu'il serait né à part et d'une manière extraordinaire, de même qu'il serait mort pour nos péchés en payant la dette qu'il n'avait point contractée, et qu'il est remonté Dieu-homme au ciel, après être ressuscité d'entre les morts.

Les *Eutychiens*, ainsi nommés d'Eutychès, qui avait été prêtre de l'Eglise de Constantinople. En voulant réfuter Nestorius, il tomba dans l'apollinarisme et le manichéisme; et, niant l'humanité du Christ, il attribue à l'essence divine tout ce que le Verbe a emprunté à notre faiblesse, en sorte qu'il anéantit le mystère du salut des hommes, qui ne peut exister qu'avec la double substance, parce qu'il niait que le Christ eût notre nature. Dans sa sotte impiété, il ne sentit pas qu'il ravissait au corps entier tout ce qu'il ôtait à son chef.

(1) Il est certain que le livre d'Augustin se termine là, quoique dans plusieurs manuscrits, se trouvent ajoutées les hérésies de Nestorius et d'Eutychès qui n'étaient point connues avant la mort d'Augustin, et même celle des Timothéens, dans l'ordre ci-dessus.

Hujus autem sit jam voluminis finis, quod propterea vobis, ante quam totum hoc Opus perficerem, credidi esse mittendum, ut illud quicumque legeritis, ad id quod restat implendum, quod tam magnum esse cernitis, me orationibus adjuvetis.

Timotheani dicunt Filium Dei verum quidem hominem ex virgine Maria natum, sed non ita unam reddidisse personam, ut non in unam sit redactus naturam, conflatorium quoddam volentes fuisse interiora virginis, per quod duæ naturæ, id est, Deus et homo, in unam resolutæ et compactæ massam, unam Dei et hominis exhibuerint formam : immutata videlicet naturarum proprietate efficientium coitionem. Et ad confirmandum hujusmodi impietatem, quæ Deum asserit a sua versum naturæ, cogunt Evangelistæ testimonium dicentis : Et Verbum caro factum est : quod ita interpretantur : Divina natura in humanam versa est. O abolitionem, illi inviolabili impingentem substantiæ! Hujus impietatis initium Timotheus, apud Bizam Bithyniæ modo exsulans civitatem, continentis et religiosæ vitæ imagine multis illudit.

Nestoriani a Nestorio episcopo qui contra catholicam fidem dogmatizare ausus est, Dominum nostrum Jesum Christum hominem tantum, (Plerique MSS. dogmatizare ausus est, Christum Dominum nostrum Deum hominem tantum,) nec id quod mediator Dei et hominum effectus est, in utero virginis de Spiritu sancto fuisse conceptum, sed postea Deum homini fuisse permixtum : nec Deum hominem passum sepultumque dicebat : vacuare contendens omne nostrum remedium, quo Verbum Dei sic hominem suscipere dignatus est in utero virginis, ut una persona fieret Dei et hominis, propterea sic singulariter et mirabiliter natus, mortuus etiam pro nostris peccatis, cum ea quæ non rapuerat persolveret, Deus homo a mortuis resurgens ascendit in cœlum.

Eutychiani ab Eutyche quodam Constantinopolitanæ Ecclesiæ presbytero, (addit quidam codex, monacho) exorti sunt, qui cum videretur refutare Nestorium, in Apollinarem Manichæumque transivit, et humanitatis in Christo denegans veritatem, quidquid a Verbo nostræ proprietatis receptum est, divinæ tantummodo ascribit essentiæ; ut sacramentum salutis humanæ, quod non nisi in utraque substantia est, nostram in Christo naturam negando, dissolveret, stulta impietate non sentiens universo corpori auferri, quod capiti defuisset.

TRAITÉ [1]

CONTRE LES JUIFS

CHAPITRE PREMIER.

Exemple de la sévérité de Dieu dans la dispersion des Juifs et de sa bonté dans la vocation des Gentils.

1. L'apôtre saint Paul, le docteur des nations dans la foi et la vérité, voulant nous engager à demeurer stables et fermes dans la foi dont il fut le digne ministre, nous rappelle le précepte qui nous oblige et un exemple qui nous effraie. « Considérez, dit-il, la bonté et la sévérité de Dieu : sa sévérité envers ceux qui sont tombés, et sa bonté (2) envers vous, si toutefois vous demeurez fermes dans l'état où sa bonté vous a mis. » (*Rom.*, XI, 22.) C'était des Juifs qu'il parlait ainsi, car ils sont les rameaux de l'olivier qui poussait sur les saints prophètes comme sur une souche fertile. Ils ont été rompus, à cause de leur infidélité, pour permettre à l'olivier sauvage des Gentils d'être greffé à leur place par la foi, et de devenir la maîtresse tige de l'olivier fertile, après que les rameaux naturels ont été retranchés. « Mais, continue-t-il, vous ne devez point pour cela vous laisser aller à l'arrogance contre les rameaux naturels, car si vous vous élevez contre eux, ce n'est pas vous qui portez la racine, mais c'est la racine qui vous porte. » (*Rom.*, 18.) Et comme il s'en sauve quelques-uns parmi eux, il ajoute aussitôt : « Autrement vous serez aussi retranchés. Et pour eux s'ils ne demeurent point dans leur infidélité, ils seront entés de nouveau sur la tige, car Dieu est tout-puissant pour les y greffer encore. » (*Rom.*, 22, 23.) Quant à ceux qui persévèrent dans leur infidélité, on peut leur appliquer ces paroles du Seigneur : « Les fils de ce royaume iront dans les ténèbres extérieures; c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. » (*Matth.*, VIII, 12.) Pour les Gentils qui persévèrent dans

(1) Certaines éditions intitulent ce traité : *Discours*. Dans le manuscrit de Citeaux on lit : *Sermon de saint Augustin contre les Juifs*. Un autre manuscrit de Citeaux et un de ceux qui sont au Vatican, portent : *Sermon de saint Augustin sur l'Incarnation du Seigneur, contre les Juifs*. Deux autres manuscrits du Vatican : *Livre du bienheureux Augustin, sur l'Incarnation du Seigneur, contre les Juifs*. Bède ou Florus, dans son *Commentaire de l'Epître de saint Paul*, aux chapitres IX et XI, de celle *aux Galates*, chapitre VI, et *aux Ephésiens*, chapitre II, *aux Colossiens*, chapitre II, *et aux Hébreux*, chapitre VII, l'appellent : *Livre contre les Juifs*. Dans le petit index de Possidius, au chapitre, I, il est cité sous ce titre : *Deux traités contre les Juifs*.

(2) Certaines éditions portent ici : *La bonté de Dieu*, mais les mots *de Dieu*, manquent dans les autres manuscrits, de même que dans le texte grec de l'Apôtre.

TRACTATUS

ADVERSUS JUDÆOS

CAPUT PRIMUM.

Severitatis Dei exemplum in excisione Judæorum, bonitatis vero in insitione Gentium.

1. Beatus apostolus Paulus, doctor gentium in fide et veritate, exhortans nos ut in eadem fide, cujus idoneus minister effectus est: stabiles firmique maneamus, præcepto admonet, terret exemplo. « Vide, inquit, bonitatem et severitatem Dei : in eos quidem qui ceciderunt, severitatem : in te autem bonitatem, si permanseris in bonitate. » (*Rom.*, XI, 22.) Hoc dixit utique de Judæis, qui tanquam rami ex illa olea, quæ in sanctis Patriarchis tanquam in radice fructifera, propter infidelitatem fracti sunt: ut gentium propter fidem insereretur oleaster, et fieret particeps pinguedinis oleæ ramis naturalibus amputatis. Sed « noli, inquit, gloriari adversum ramos : nam si gloriaris. non tu radicem portas, sed radix te. » (*Ibid.*, 18.) Et quoniam salvantur aliqui ex illis, continuo subjunxit : « Alioquin et tu excideris. Sed et illi si non permanserint in infidelitate, inserentur : potens est enim Deus iterum inserere eos. » (*Ibid.*, 22 et 23.) Illi autem qui permanent in infidelitate, ad illam sententiam Domini pertinent, ubi ait : « Filii autem regni hujus ibunt in tenebras exteriores ; ibi erit fletus et stridor dentium. » (*Matth.*, VIII, 12.) Gentes autem permanentes in bonitate, ad illud

l'état où sa bonté les a mis, c'est d'eux qu'il a été dit auparavant : « Beaucoup viendront d'Orient et d'Occident et s'asseoiront avec Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume des cieux. » (*Matth.*, 11.) Ainsi donc, les patriarches vivant dans la racine, l'infidélité orgueilleuse des rameaux naturels est brisée par une juste sévérité de Dieu, et l'humble fidélité de l'olivier sauvage se trouve entée par la grâce de la bonté de Dieu.

2. Mais quand on parle ainsi aux Juifs, ils n'ont que des dédains pour l'Evangile et pour le langage de l'Apôtre, et n'écoutent pas ce que nous leur disons ; cela vient de ce qu'ils ne comprennent point ce qu'ils lisent; car s'ils comprenaient de qui le Prophète a parlé, quand il a dit : « Je vous ai établi pour être la lumière des nations et le salut que j'envoie jusqu'aux extrémités de la terre, » (*Is.*, XLIX, 6) ils ne seraient ni aveugles ni malades au point de ne reconnaître ni la lumière, ni le salut dans le Seigneur. De même s'ils comprenaient encore de qui est dit ce qu'ils chantent, en vain et en pure perte, quand ils font entendre ces paroles : « Leur voix a éclaté par toute la terre, et leurs paroles ont retenti jusqu'aux extrémités du monde, » (*Ps.* XVIII, 5) ils se réveilleraient à ce son de voix des apôtres, et ils sentiraient que leurs paroles sont divines.

CHAPITRE II.

C'est pour nous que les livres de l'ancien Testament ont été écrits, et c'est nous qui en accomplissons le mieux les préceptes.

C'est donc dans les saintes Ecritures dont l'autorité est grande parmi eux, que nous devons puiser les témoignages dont la vérité, mise en pleine lumière, puisse les confondre s'ils ne veulent point en profiter pour se guérir.

3. Mais avant tout il faut leur montrer dans quelle erreur ils sont, lorsqu'ils pensent que les livres de l'Ancien Testament ne nous regardent point, parce que laissant les anciens mystères, nous en avons de nouveaux. En effet, ils nous disent : Que vous importe la lecture de la loi et des prophètes, puisque vous ne voulez point en observer les préceptes? Ils parlent ainsi, parce que nous ne pratiquons point la circoncision de la chair sur les enfants mâles ; nous mangeons des viandes que la loi déclare impures; nous n'observons point, selon la chair, leur sabbat, leurs néoménies et leurs jours de fêtes; nous n'offrons point à Dieu des victimes tirées de nos troupeaux, et ne célébrons point, avec eux et comme eux, la Pâque, en mangeant un agneau et des pains azymes, et le reste des symboles de l'ancienne loi, que l'Apôtre appelle en général les ombres des mystères à venir, parce qu'ils

quod superius ait : « Multi ab Oriente et Occidente venient, et recumbent cum Abraham et Isaac et Jacob in regno cœlorum. » (*Ibid.*, 11.) Itaque illis Patriarchis in radice viventibus, et infidelis superbia naturalium ramorum justa Dei severitate confringitur, et fidelis humilitas oleastri gratia divinæ bonitatis inseritur.

2. Sed quando Judæis ista dicuntur, Evangelium Apostolumque contemnunt, et quod dicimus non audiunt: quoniam quod legunt, non intelligunt. Nam utique si intelligerent de quo prædixerit Propheta, quem legunt: « Dedi te in lucem gentium, ita ut sis salus mea usque in fines terræ : » (*Isai.*, XLIX, 6) non sic cæci essent, non sic ægroti, ut in Domino Christo nec lucem agnoscerent, nec salutem. Item si intelligerent, quod infructuose atque inaniter cantant, de quibus sit prænuntiatum : « In omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terræ verba eorum ; » (*Psal.* XVIII, 5) ad sonum Apostolorum evigilarent, et verba eorum divina esse sentirent.

CAPUT II.

Instrumenti veteris libros ad nos pertinere, eorumque præcepta per nos melius impleri.

De sanctis ergo Scripturis, quarum et apud ipsos magna habetur auctoritas, sumenda sunt testimonia, quorum et si nolint oblata utilitate sanari, aperta possint veritate convinci.

3. Sed primo eorum ille redarguendus est error, quo putant ad nos ideo non pertinere instrumenti veteris libros, quia jam non vetera, sed nova sacramenta servamus. Dicunt enim nobis: Quid apud vos facit lectio Legis et Prophetarum, cujus præcepta servare non vultis? Eo quod carnem præputii non circumcidimus masculinam, et vescimur carnibus quas Lex dicit immundas, nec sabbata et neomenias et dies festos eorum carnaliter observamus, nec victimis pecorum sacrificamus Deo, nec pascha in ove et azymis similiter celebramus : et si qua alia vetera sacramenta generali vocabulo umbras futurorum appellat Apostolus (*Col.*, II, 17), quia ea significabant

(a) Omnes fere Mss. *carne præputii non circumcidimus masculinum :* cum quibus concordat Beda vulgatus.

signifiaient ce qui devait nous être révélé en son temps, et qui nous a été en effet si bien révélé, que maintenant nous jouissons, sans aucune ombre, de sa lumière. Il serait bien long de dire, pour chaque chose en particulier, comment nous pratiquons sur nous, la circoncision, en nous dépouillant du vieil homme, non pas en nous retranchant un morceau de chair; comment nous évitons dans nos mœurs, les aliments dont ils se privent parmi les animaux; comment nous offrons au Seigneur, dans notre propre corps, une hostie vivante, sainte et agréable, et au lieu de sang, comment nous répandons en esprit nos âmes à ses pieds dans de saints désirs, comment enfin nous nous purifions de toutes nos iniquités, dans le sang du Christ qui est pour nous l'agneau immaculé. Celui qui, à cause de la ressemblance de la chair avec notre chair de péché, était représenté par un chevreau, dans les sacrifices anciens, est pour quiconque reconnaît en lui la plus grande victime, un taureau sur les bras de la croix. Quand nous trouvons notre repos en lui, c'est alors que nous célébrons le vrai sabbat; pour ce qui est de l'observance des nouvelles lunes, ce n'est autre chose, pour nous, que la sanctification d'une vie nouvelle. Quant à notre pâque, c'est le Christ; notre azyme, c'est le respect de la vérité, un azyme exempt de tout levain des anciens temps. S'il y a encore quelques autres choses auxquelles il n'est pas nécessaire que nous nous arrêtions maintenant, qui se trouvent figurées dans les ombres anciennes, elles ont toutes leur terme dans celui dont le règne est sans terme. Car il fallait que tout cela eût son accomplissement dans celui qui est venu, non pour détruire, mais pour remplir la loi et les prophètes.

CHAPITRE III.

Le Christ n'a pas rendu vaine la loi en la condamnant, mais il l'a changée en l'accomplissant.

4. On peut donc dire que le Christ n'a point rendu vaines les figures anciennes, en les condamnant, mais qu'il les a changées en les accomplissant, et que celles qui prédisaient sa venue devaient être différentes de celles annonçant qu'il est venu. Pourquoi voit-on en tête de certains psaumes qu'ils lisent, comme nous, et qu'ils tiennent en grande autorité, dans les saintes Lettres, ce titre : « Pour les choses qui doivent changer, » quand le texte de ces psaumes prédit la venue du Christ, sinon pour indiquer d'avance que ces choses devaient être changées par celui par qui ce changement paraît consommé, et que le peuple de Dieu qui maintenant n'est autre que le peuple chrétien, ne serait pas astreint à observer des pratiques qui n'étaient faites que

suo tempore revelanda, quæ nos revelata suscepimus, ut remota umbra (*a*) nuda eorum luce frueremur. De quibus singillatim nimis longum est disputare, quemadmodum exuendo veterem hominem circumcidimur, non in expoliatione corporis carnis, et quos cibos vitant in pecoribus, vitamus in moribus; et exhibemus corpora nostra hostiam vivam, sanctam, Deo placentem; cui et animas nostras in desideriis sanctis pro sanguine intelligenter effundimus, et Christi velut agni immaculati sanguine ab omni iniquitate mundamur. Qui propter similitudinem carnis peccati etiam (*b*) caprino pecore in veteribus sacrificiis figuratur: nec eum negat in crucis cornibus taurum, qui in illo agnoscit maximam victimam. In illo requiem cum invenimus, vere sabbatizamus: et lunæ novæ observatio, vitæ novæ est sanctificatio. Et pascha nostrum (*c*) Christus est, et azyma nostrum sinceritas veritatis, fermentum non habens vetustatis: et si qua alia sunt in quibus nunc immorari opus non est, quæ illis veteribus adumbrata sunt signis, in illo habent finem, cujus regni non erit finis. In illo quippe omnia oportebat impleri, qui venit Legem et Prophetas non solvere, sed implere. (*Matth.*, VII, 17.)

CAPUT III.

Christus legem non evacuavit arguendo, sed implendo mutavit.

4. Proinde illa vetera signa rerum non evacuavit arguendo, sed implendo mutavit : ut alia essent quæ nuntiarent venisse jam Christum, quam fuerant illa quæ prænuntiabant esse venturum. Quid sibi autem vult quod sic prænotantur quidam Psalmi, quos et ipsi legunt et habent in Litterarum auctoritate sanctarum, ut in eorum titulis scriptum sit : « Pro iis (*d*) quæ immutabuntur ; » textus vero eorumdem Psalmorum prædicat Christum : nisi quia eorum mutatio per illum futura prædicta est, per quem apparet impleta : ut populus Dei, qui nunc

(*a*) Ita omnes Mss. et Beda seu Florus ad Coloss. At editi : *ut remota umbra Judæorum, luce frueremur.* — (*b*) Vaticani duo Mss. *hircino pejore.* — (*c*) Hic editi, addunt verbum, *immolatus :* quod a Mss. et Beda, vulgato abest. — (*d*) Editi hic et infra, *qui immutabuntur.* At Mss. omnes et Beda constanter habent, *quæ.*

pour les temps prophétiques? Ce n'est point qu'elles soient condamnées, mais elles sont changées; ce n'est point que les choses dont elles étaient la figure devaient périr, mais pour que les signes des choses fussent en rapport, chacun avec leur temps.

CHAPITRE IV.

C'est la venue du Christ qui est prédite dans le psaume quarante-quatre.

5. Enfin dans le psaume XLIV, le premier qui ait, en tête, le titre dont j'ai parlé plus haut : « Pour les choses qui doivent changer, » ainsi que cet autre : « Cantique pour le bien-aimé, » il est de toute évidence qu'il est question du Christ : « Vous surpassez en beauté les enfants des hommes, » (*Ps.* XLIV, 3) y est-il dit, de celui « qui ayant la forme et la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu, » (*Philipp.*, II, 6) car c'est à lui qu'il est dit dans le même psaume : « Vous qui êtes très-puissant, ceignez votre glaive sur votre cuisse, » (*Ps.* XLIV, 4) parce qu'il devait parler aux hommes dans la chair, car le glaive c'est la parole, et la cuisse c'est la chair. En effet : « Il s'est anéanti lui-même en prenant une forme et une nature d'esclave. » (*Philipp.*, II, 6.) En sorte que tout « en surpassant en beauté les enfants des hommes, » il devint par sa faiblesse, ce qu'un autre prophète a dit de lui : « Nous l'avons vu, il est sans beauté et sans éclat, son visage était abject et son aspect difforme. » (*Is.*, LIII, 2.) En effet, dans le même psaume, il est montré avec la plus grande évidence, que le Christ est non-seulement homme, mais Dieu, car on lit après le passage que nous avons cité : « Votre trône, ô Dieu! est éternel; le sceptre de votre empire est un sceptre de droiture et d'équité, car vous avez aimé la justice et haï l'iniquité; aussi, ô Dieu! le Seigneur votre Dieu vous a-t-il oint d'une huile d'allégresse d'une manière plus excellente que tous ceux qui ont part à votre gloire. » (*Is.*, 7 et 8.) C'est en effet de l'onction qui, en grec, se dit χρίσμα que vient le nom de Christ. Il est Dieu et il est oint par Dieu, qui a changé avec les autres sacrements l'onction charnelle en une onction spirituelle. Voici comment dans le même endroit il lui est parlé de l'Eglise : « La Reine s'est tenue à votre droite, avec un vêtement enrichi d'or, et couverte de diverses parures, » (*Ib.*, 12) qui représentent la diversité extérieure des langues dans les nations, dont néanmoins la foi au dedans est une et simple, car « toute la gloire de la fille du Roi lui vient de l'intérieur. » (*Ib.*, 14.) C'est à elle que le Psalmiste s'adresse en ces termes : « Ecoutez, ma fille, et voyez; » (*Ib.*, 11) écoutez la promesse et voyez-en l'ac-

est populus Christianus, jam non cogatur observare quæ propheticis temporibus observabantur : non quia damnata, sed quia mutata sunt : non ut res ipsæ quæ significabantur perirent, sed ut rerum signa suis quæque temporibus convenirent.

CAPUT IV.

Christus in quadragesimo quarto Psalmo prænuntiatus.

5. Denique in Psalmo quadragesimo quarto, (nam ipse primus est eorum qui hujusmodi titulum preferunt : « Pro iis quæ immutabuntur : » (*Psal.* XLIV, 1) ubi etiam legitur : « Canticum pro dilecto : » (*Ibid.*, III) apertissime Christus ostenditur : « Speciosus forma præ filiis hominum. Qui cum in forma Dei esset non rapinam arbitratus est, esse æqualis Deo. » (*Phil.*, II, 6.) Ibi ei dicitur : « Accingere gladium tuum juxta femur : » (*Psal.* XLIV, 4) quod in carne esset hominibus locuturus. Per gladium quippe sermo, per femur caro significatur : quia « semetipsum exinanivit, formam servi accipiens; » ut ille per divinitatem « speciosus forma præ filiis hominum, » etiam illud fieret per infirmitatem, quod de illo alius Propheta : « Vidimus eum, et non habebat speciem neque decorem; sed vultus ejus abjectus, et deformis positio ejus. » (*Isai.*, LIII, 2.) Nam in eodem Psalmo, quod non tantum homo, sed etiam Deus sit Christus, apertissime ostenditur, cum subditur : « Thronus tuus Deus in sæculum sæculi, virga (*a*) æquitatis virga regni tui. Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem, propterea unxit te, Deus, Deus tuus oleo exultationis præ participibus tuis. » (*Psal.* XLIV, 7 et 8.) Ab unctione quippe, quod Græce χρίσμα dicitur, Chrisus est appellatus : ipse est Deus unctus a Deo, qui et ipsam cum cæteris sacramentis carnalem in spiritalem mutavit unctionem. Ibi ei de Ecclesia dicitur : « Astitit regina a dexteris tuis in vestitu deaurato, circumamicta varietate. » (*Ibid.* 12.) Ubi significatur linguarum varietas in omnibus gentibus : quarum tamen una et simplex fides est intus : « Omnis enim pulchritudo filiæ regis intrinsecus. » (*Ibid.* 14.) Quam Psalmus alloquitur dicens :

(*a*) In duobus Mss. et ad oram editionis Lov. *virga directionis* : quam lectionem sequitur Augustinus Enarratione in eumdem *Ps.* XLIV.

complissement : « Puis oubliez votre peuple et la maison de votre père. » (*Ib.*, 11.) Ainsi de nouvelles choses se trouvent accomplies et les anciennes sont changées, « parce que le Roi a été épris d'amour pour votre beauté, » beauté qui est son œuvre et qu'il n'a point trouvée en vous; car comment auriez-vous été belle à ses yeux, quand vous étiez souillée de vos péchés? Mais pour que vous ne croyiez point que vous placez votre espoir dans un homme, le Psalmiste continue et dit : « Il est le Seigneur votre Dieu, » c'est pour que vous ne méprisiez point son extérieur servile et que vous ne vous moquiez point de la faiblesse du Tout-Puissant et de l'humilité du Très-Haut, qu'il ajoute : « Il est votre Dieu. » S'il paraît petit, c'est un grand qui se cache ; à l'ombre de la mort, c'est le soleil de justice, et, sous l'ignominie de la croix, c'est le Seigneur de gloire. Ses persécuteurs peuvent le mettre à mort, les infidèles peuvent le nier, « il est votre Seigneur et votre Dieu, » dont le corps change aujourd'hui ce qui autrefois était figuré par les ombres.

CHAPITRE V.

Le titre du psaume soixante-huit, qui a rapport à la passion du Christ, indique aussi un changement.

6. Le psaume LXVIII a aussi pour titre ces paroles : « Pour les choses qui doivent changer. » Or, dans ce psaume, c'est la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ transfigurant en soi certaines expressions de ses membres, c'est-à-dire de ses fidèles, qui est chantée. En effet, il n'a jamais connu le péché pour lui-même, mais il s'est chargé des nôtres; aussi dit-il : « Mes péchés ne vous sont point cachés. » (*Ps.* LXVIII, 6.) Nous trouvons là écrit et annoncé d'avance ce dont nous lisons l'accomplissement dans l'Evangile, en ces termes : « Ils m'ont donné du fiel en nourriture, et, dans ma soif, ils m'ont abreuvé de vinaigre. » (*Matth.*, XXVII, 34.) C'est donc lui qui a changé les vieilles choses que le titre du psaume indiquait comme devant être changées un jour. Les Juifs qui lisent ces mots sans les comprendre, pensent dire quelque chose qui a du sens quand ils nous demandent quel cas nous faisons de la loi et des prophètes, puisque nous n'observons point les préceptes qui nous y sont donnés. Si nous ne les observons point, c'est parce qu'ils ont été changés, et ils ont été changés parce qu'il avait été prédit qu'ils le seraient, et que nous croyons en celui qui a révélé aux hommes qu'ils devaient être changés. Ainsi donc nous n'observons point les sacrements qui sont prescrits dans la loi et les prophètes, parce que nous comprenons ce qui y était prédit et que nous sommes

« Audi, filia, et vide : » (*Ibid.* 11) audi promissum, vide completum. « Et obliviscere populum tuum et domum patris tui. » Sic nova implentur, sic vetera commutantur. Quouiam concupivit rex speciem tuam. » (*Ibid.* 12.) Speciem quam fecit ipse per se, non invenit in te. Quomodo enim speciosa esses ejus oculis, quando eras tuis fœdata peccatis? Ne tamen spem tuam arbitreris ponendam in homine, sequitur, et dicit : « Quoniam ipse est (*a*) Dominus Deus tuus. » Ne formam servi spernas, ne potentis infirmitatem excelsique humilitatem derideas, « ipse est Deus tuus. » In eo quod parvus apparet, magnus latet, in umbra mortis sol justitiæ, in contumelia crucis Dominus gloriæ. Quamvis eum persecutores necent, infideles negent: « ipse est Dominus Deus tuus : » per cujus corpus immutantur, quæ antea per umbras figurabantur.

CAPUT V.

Titulo sexagesimi octavi psalmi qui de Christi passione scriptus est, etiam mutatio prædicitur.

6. Psalmus quoque sexagesimus octavus habet in titulo : « Pro iis quæ commutabuntur. » Et cantatur ibi passio Domini nostri Jesu Christi, transfigurantis in se quasdam etiam voces menbrorum, hoc est, fidelium suorum. Non enim ipse ulla delicta habuit, sed nostra portavit : unde dicit : « Et delicta mea a te non sunt abscondit. » (*Psal.* LXVIII, 6.) Ibi scriptum est et prænuntiatum, quod in Evangelio legimus factum : « Dederunt in escam meam fel, et in siti mea putaverunt me aceto. » (*Ibid.* 22; *Matth.*, XXVII, 34 et 48, *Joan.*, XIX, 29.) Per hunc ergo immutata sunt vetera, quæ titulus Psalmi prædixerat immutanda. Quod Judæi legentes et non intelligentes, aliquid se dicere existimant, cum requirunt a nobis quomodo accipiamus auctoritatem Legis et Prophetarum, cum sacramenta non observemus quæ ibi præcepta sunt. Non observamus, quia mutata sunt; mutata sunt autem, quia mutanda prænuntiata sunt : et in eum credimus, cujus revelatione mutata sunt. Non ergo observamus sacramenta, quæ ibi præcepta sunt, quia intelligimus quæ ibi prædicta sunt, et tenemus quæ ibi promissa sunt. Isti autem qui hæc nobis objiciunt, adhuc amari sunt ex parentibus suis, qui dederunt in escam Domino fel,

(*a*) Vox *Dominus* non in omnibus codicibus reperiturd LXX, seudp. Est a ab iis abest *Deus*.

en possession de ce qui y était promis. Pour ceux qui nous objectent ces choses, ils ont encore l'amertume de leurs pères qui ont donné du fiel à manger au Seigneur, et la vétusté du vinaigre qu'ils lui ont donné à boire. S'ils ne comprennent point, c'est que, en eux, se trouve accompli ce qui a été dit dans ces paroles : « Que leur table soit devant eux comme un filet pour les prendre, qu'elle leur soit une juste rétribution, une pierre de scandale. » (*Psal.* LXVIII, 23.) Aussi sont-ils devenus fiel et vinaigre, en offrant pour nourriture du fiel et du vinaigre à celui qui est le pain vivant. En effet, comment verraient-ils ces choses quand c'est d'eux qu'il est dit : « Que leurs yeux soient frappés d'aveuglement pour qu'ils ne les voient point? » (*Ibid.*, 24.) Et comment seraient-ils droits et auraient-ils le cœur élevé en haut, quand c'est à eux que se rapporte cette prédiction : « Que leur dos soit toujours courbé? » Ces choses n'ont point été dites de tous les Juifs, mais seulement de ceux que regardent les prédictions qui ont été faites; car pour ceux qui parmi eux, ont cru en Jésus-Christ, y croient de nos jours ou y croiront d'ici à la fin des siècles, ces paroles ne les regardent point; elles ne se rapportent pas au véritable Israël, je veux dire à celui qui doit voir le Seigneur face à face, « car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas pour cela de vrais Israélites, » dit l'Apôtre; « de même que tous ceux qui sont de la race d'Abraham ne sont point ses vrais enfants, puisque Dieu lui a dit : Ce sera Isaac qui sera appelé votre fils, c'est-à-dire que ceux qui sont enfants d'Abraham selon la chair ne sont pas pour cela enfants de Dieu; mais que ce sont les enfants que ce patriarche a eus en vertu de la promesse de Dieu, qui sont réputés ses véritables enfants. » (*Rom.*, IX, 6 et 7.) Mais ceux-ci se rapportent à la Sion spirituelle et aux villes de Juda, c'est-à-dire aux Eglises dont l'Apôtre voulait parler, quand il disait : « Les Eglises de Judée qui croient en Jésus-Christ ne me connaissent même point de vue. » (*Gal.*, I, 22.) C'est que, ainsi que nous le lisons un peu plus loin dans le même psaume : « Dieu sauvera Sion, et les villes de Juda seront rebâties. Et ceux qui en avaient été chassés, y demeureront après l'avoir acquise en héritage, et la race de ses serviteurs la possédera, et ceux qui aiment son nom y établiront leur demeure. » (*Ps.* LXVIII, 36, 37.) Mais les Juifs qui entendent ces paroles les prennent dans un sens charnel, et pensent à la Jérusalem terrestre qui maintenant est esclave avec ses enfants; ils ne pensent point du tout à celle qui est notre mère éternelle dans les cieux.

et adhuc veteres ex aceto quod ei potandum obtulerunt: et ideo non intelligunt, quia in eis impletur quod sequitur: « Fiat mensa eorum coram ipsis in muscipulam, et retributionem, et scandalum. » (*Psal.* LXVIII, 23.) Ipsi enim (*a*) fellei et acidi facti sunt, felleas et accidas escas pani vivo ministrando. Quomodo enim hæc videant, de quibus ibi prædictum est : (*b*) « Excæcentur oculi eorum, ne videant. » (*Ibid.* 24.) Et quomodo sint recti, ut sursum cor habeant, de quibus prædictum est : « Et dorsum eorum semper incurva? » Nec de omnibus ne dicta sunt: imo vero de omnibus ad quos pertinent quæ prædicta sunt. Ad eos enim qui vel tunc ex illis crediderunt in Christum, vel nunc usque credunt, vel deinceps usque in finem sæculi credituri sunt, ista non pertinent (*c*) ad verum Israel, scilicet, qui videbit Dominum facie ad faciem. « Neque enim omnes qui ex Israel sunt, hi Israel sunt: neque qui sunt semen Abraham, omnes filii sunt, sed in Isaac, inquit, vocabitur tibi semen, hoc est, non ii qui filii carnis, hi filii Dei, sed filii promissionis deputantur in semen. » (*Rom.*, IX, 6, etc.) Sed hi pertinent ad spiritalem Sion et (*d*) civitates Judæ, id est, Ecclesias: de quibus Apostolus dicit : « Eram autem ignotus facie Ecclesiis Judææ quæ sunt in Christo; » (*Gal.*, I, 22.) Quoniam, sicut in eodem Psalmo paulo post ponitur : « Deus salvam faciet Sion, et ædificabuntur civitates Judæ. Et inhabitabunt eam, et hæreditate acquirent eam. Et semen servorum ejus possidebunt eam, et qui diligunt nomen ejus, inhabitabunt in ea. » (*Psal.* LXVIII, 36 et 37.) Sed cum hæc audiunt Judæi, carnaliter accipiunt, et terrenam Jerusalem cogitant, quæ servit cum filiis suis (*Gal.*, IV, 25) : non matrem nostram æternam in cœlis.

(*a*) Sic Mss. Editi vero, *fel et acetum facti sunt, felleas et acidas pani vivo epulas ministrando.* — (*b*) Editi : *Obscurentur :* qui tamen infra, cap. VI, in concordiam redeuntes cum Mss. habent : *Excæcentur.* — (*c*) Editi, *adversum Israel.* Corrigendum arbitramur, *ad verum Israel.* — (*d*) Editi, *et civitatem.* Melius Mss. *et civitates.*

CHAPITRE VI.

Le titre du psaume soixante-dix-neuf annonce aussi des changements futurs.

7. De même, le Psaume LXXIX a également pour titre ces paroles : « Pour les choses qui doivent changer. » Or, dans ce psaume, on lit entre autres choses : « Regardez du haut du ciel, et voyez, et visitez cette vigne. Donnez la perfection à celle que votre droite a plantée, et jetez les yeux sur le fils de l'homme que vous vous êtes confirmé. » (*Ps.* LXXIX, 15, 16.) Or, il s'agit ici de la vigne dont il est dit : « Vous l'avez transplantée d'Egypte, » (*Ib.*, 9) car le Christ n'en a point planté d'autre; il a seulement changé celle-là en mieux quand il est venu. Voici, en effet, ce qu'on lit dans l'Evangile : « Il fera périr misérablement ces misérables, et il louera la vigne à d'autres vignerons. » (*Matth.*, XXI, 41.) Il n'est pas dit, en effet, il l'arrachera et en plantera une autre; mais il la louera, c'est la même, à d'autres vignerons. C'est que, en effet, par la société des saints, cette vigne est bien la même cité de Dieu, la même assemblée des enfants de la promesse qui doit se compléter par la mort et la succession des hommes, et à la fin des siècles recevoir, dans tous ses membres, en même temps, l'immortalité qui lui a été promise; c'est elle qui, dans un autre psaume, est indiquée par l'olivier fertile, et s'écrie : « Pour moi je serai dans la maison de mon Dieu, comme un olivier qui porte du fruit, j'ai espéré dans la miséricorde de mon Dieu pour l'éternité, pour les siècles des siècles. » (*Ps.* LI, 10.) Car si les infidèles et les orgueilleux, c'est-à-dire si les rameaux infructueux ont été cassés pour qu'on pût, à la place, greffer l'olivier sauvage, il ne s'ensuit point pour cela que la racine des patriarches et des prophètes a pu périr. En effet, continue Isaïe : « Quand même le nombre des enfants d'Israël serait aussi grand que celui des grains de sable de la mer, il y en aura peu de sauvés, » (*Is.*, X, 22) encore ne le seront-ils que par celui dont il est dit : « Jetez les yeux sur le fils de l'homme que vous vous êtes confirmé, » et à qui se rapportent ces autres paroles : « Etendez votre main sur l'homme de votre droite et sur le fils de l'homme que vous vous êtes confirmé, et nous ne nous éloignerons plus de vous. » (*Ps.* LXXIX, 16, 18.) C'est par ce fils de l'homme, c'est-à-dire par Jésus-Christ, que des restes de son peuple, je veux dire des apôtres et d'une foule d'autres Israélites qui ont cru en Dieu, unis à la plénitude des nations, que se parfait la vigne sainte, et c'est dans l'abandon des sacrements anciens, pour les nouveaux qui leur ont été substitués, que se trouve accom-

CAPUT VI.

Titulus quoque Psalmi septuagesimi noni prænuntiat mutationem.

7. Item Psalmus septuagesimus nonus simili titulo prænotatur : « Pro iis quæ immutabuntur. » In quo Psalma inter cætera scriptum est: «Respice de cœlo, et vide, et visita vineam istam : et perfice eam quam plantavit dextera tua, et super filium hominis, quem confirmasti tibi. » (*Psal.* LXXIX, 15 et 16.) Ipsa est enim vinea de qua dicitur : « Vineam ex Ægypto transtulisti. » (*Ibid.*, 9.) Non enim Christus aliam plantavit: sed ipsam, veniendo in melius commutavit. Sic et in Evangelio legitur : « Malos male perdet, et vineam suam locabit aliis agricolis. » (*Matth.*, XXI, 41.) Non enim ait: Eradicabit, aliamque plantabit : sed eamdem ipsam locabit aliis agricolis. Eadem namque est sanctorum societate Civitas Dei et congregatio filiorum promissionis, mortalium decessione ac successione complenda, atque in fine sæculi simul in omnibus immortalitatem debitam receptura : quæ alio modo in alio Psalmo per olivam fructiferam significatur, et dicit : « Ego autem sicut oliva fructifera in domo Dei, speravi in misericordia Dei in æternum, et in sæculum sæculi. » (*Psal.* LI, 10.) Neque quia fracti sunt infideles et superbi, ac per hoc infructuosi rami, ut insereretur oleaster gentium, ideo perire potuit radix Patriarcharum et Prophetarum. « Quia etsi fuerit, inquit Isaias, numerus filiorum Israel sicut arena maris, reliquiæ salvæ fient : » (*Isai.*, X, 22) sed per eum de quo dicitur : « Et super filium hominis, quem confirmasti tibi : » et de quo repetitur : « Fiat manus tua super virum dexteræ tuæ, et super filium hominis, quem confirmasti tibi. (*Psal.* LXXIX, 16 et 18.) Et non discedimus a te. » Per hunc filium hominis, id est Christum Jesum, et de suis reliquiis, hoc est Apostolis, et aliis multis, qui ex Israelitis in Christum (*a*) Deum crediderunt, accedente plenitudine gentium, vinea sancta perficitur : et in remotione veterum, atque institutione novorum sacramentorum titulus ejus

(*a*) Editi, *in Christum Dominum.* Vetus cod. Cisterc., *in Christum Domini.* Alii plerique Mss. *in Christum Deum.*

pli le titre de ce psaume : « Pour les choses qui doivent changer. »

8. Mais il faut leur apporter des témoignages plus clairs encore, et tels qu'ils ne puissent pas n'en point sentir la force, soit qu'ils veuillent ou qu'ils ne veuillent pas en admettre les conséquences. « Le temps vient, dit le Seigneur, où je ferai une nouvelle alliance avec la maison de Jacob, non point selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères le jour où je les pris par la main pour les tirer de l'Egypte. » (*Jérém.*, XXXI, 31 et 32.) Voilà donc ce changement que le titre des psaumes annonçait déjà au petit nombre de lecteurs qui le comprenaient manifestement et clairement exprimé par la bouche d'un prophète. Voilà une promesse évidente d'un Testament nouveau qui ne devait point ressembler au Testament conclu avec le peuple, au sortir de l'Egypte. Si donc dans cet Ancien Testament il y a des préceptes que nous ne sommes pas tenus d'observer, nous qui appartenons au Nouveau Testament, pourquoi les Juifs ne reconnaissent-ils point qu'ils sont demeurés dans de vieilles observances, devenues vaines, plutôt que de nous reprocher, à nous qui avons les nouvelles promises par les prophètes, de ne point observer les anciennes? Puisque selon l'expression de l'auteur du Cantique des cantiques, « le jour a soufflé et les ombres se sont évanouies, » (*Cant.*, II, 17) il faut que maintenant ce soit le jour du sens spirituel qui brille pour nous, et que nous renoncions aux cérémonies charnelles. « Le Seigneur Dieu des dieux a parlé et il a appelé a terre depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. » (*Ps.* XLIX, 1.) Oui, il l'a appelée tout entière à son Nouveau Testament, car c'est à elle qu'il a dit : « Chantez au Seigneur un cantique nouveau, que toute la terre chante au Seigneur. » (*Ps.* XCV, 1.) Il n'a donc plus, comme autrefois au haut du mont Sina, parlé au seul peuple qu'il avait tiré de l'Egypte; mais s'il a parlé, ce fut pour appeler la terre depuis le levant jusqu'au couchant. Si le Juif voulait entendre ce langage, il entendrait aussi cet appel, et il se trouverait avec ceux à qui il est dit dans le même psaume : « Ecoutez, ô mon peuple! et je vous parlerai; Israël, écoutez-moi, et je vous attesterai la vérité. C'est moi qui suis Dieu, qui suis votre Dieu. Je ne vous reprendrai point pour avoir manqué à m'offrir vos sacrifices, car vos holocaustes seront toujours devant moi; mais je n'ai pas besoin de recevoir des veaux de votre maison, ni des boucs du milieu de vos troupeaux, parce que toutes les bêtes des forêts m'appartiennent, aussi bien que celles qui sont répandues sur les montagnes et les bœufs. Je connais tous les oiseaux du ciel; les champs dans leur beauté sont à moi. Si donc j'ai faim, ce n'est point à vous que je le dirai, puisque toute la terre est à moi avec tout ce qu'elle renferme.

Psalmi : « Pro his quæ commutabuntur, » impletur.

8. Apertioribus itaque testimoniis cum eis agendum est, quæ sive consentiant, sive dissentiant, tamen sentiant. « Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et confirmabo super domum Jacob testamentum novum, non secundum testamentum quod constitui patribus eorum, in die qua apprehendi manum eorum, ut educerem os de terra Ægypti. » (*Jerem.*, XXXI, 31 et 32.) Ista certe prædicta mutatio, non per Psalmorum titulos intelligentibus paucis significatur, sed manifesto præconio propheticæ vocis exprimitur. Aperte promissum est Testamentum novum, non secundum Testamentum quod factum est ad populum, quando eductus est de Ægypto. Cum ergo in illo Veteri Testamento præcepta sin ista, quæ nos ad novum pertinentes observare non cogimur, cur non Judæi se potius in vetustate supervacanea remansisse cognoscunt, quam nobis nova promissa tenentibus, quod vetera non observemus objiciunt? Quoniam ergo, sicut scriptum est in Cantico Canticorum : « Aspiravit dies, removeantur umbræ; » (*Cant.*, II, 17) spiritalis significatio jam lucescat, carnalis celebratio jam quiescat. « Deus deorum Dominus locutus est, et vocavit terram a solis ortu usque ad occasum : » (*Psal.* XLIX, 1) utique omnem terram ad Testamentum Novum, cui dicitur in alio Psalmo : « Cantate Domino canticum novum, cantate Domino omnis terra. » (*Psal.* XCV, 1.) Non ergo sicut antea ex monte Sina locutus est uni populo, quem vocavit ex Ægypto Deus deorum : sed sic locutus est, ut vocaret terram a solis ortu usque ad occasum. Quam si Judæus vellet intelligere locutionem, audiret hanc vocationem, et et in eis esset, quibus in eodem Psalmo dicitur : « Audi populus meus, et loquar tibi; Israel, et testificabar tibi, Deus Deus tuus ego sum. Non super sacrificia tua arguam te, holocausta autem tua in conspectu meo semper. Non accipiam de domo tua vitulas, neque de gregibus tuis hircos : quoniam meæ sunt omnes bestiæ silvæ, pecora in montibus et boves : cognovi omnia volatilia cœli, et species agri mecum est. Si esuriero, non dicam tibi : meus est enim orbis terræ et plenitudo ejus. Numquid

Est-ce que je mange la chair des taureaux, est-ce que je bois le sang des boucs? Immolez plutôt à Dieu un sacrifice de louanges, et rendez vos vœux au Très-Haut. Invoquez-moi au jour de l'affliction, je vous en délivrerai, et vous me glorifierez. » (*Ps.* XLIX, 7, etc.) Assurément il s'agit bien là du changement évident des sacrifices anciens, puisque Dieu déclare qu'il ne les agréera plus désormais et en indique d'autres à ses adorateurs, ce qu'il fait, non point parce qu'il a besoin de nos louanges, mais pour les faire servir à notre salut. En effet, voici comment il termine le même psaume : « Le sacrifice de louanges est celui par lequel l'homme m'honorera, et c'est la voie par laquelle je lui montrerai le salut qui vient de Dieu. » (*Ps.* XLIX, 23.) Or, qu'est-ce que le salut qui vient de Dieu, sinon le Fils de Dieu, le Sauveur du monde, le Fils du Père, jour du jour, c'est-à-dire lumière de lumière, dont le Nouveau Testament nous a révélé l'avénement? Aussi après avoir dit : « Chantez au Seigneur un cantique nouveau, que la terre entière chante au Seigneur; chantez au Seigneur et bénissez son nom, » le Psalmiste nous le montre-t-il aussitôt comme devant être annoncé aux hommes, et continue-t-il en ces termes : « Annoncez bien dans la suite des jours son assistance salutaire. » (*Ps.* XCV, 1, 2.) Il est donc le prêtre et la victime « qui accomplit le sacrifice de louanges, » en donnant le pardon des mauvaises œuvres, et la grâce d'en faire de bonnes. Car les adorateurs du Seigneur ne lui offrent un sacrifice de louanges que « pour que celui qui se glorifie ne le fasse que dans le Seigneur. » (I *Cor.*, I, 31.)

CHAPITRE VII.

Les Juifs n'entendent pas bien certaines prophéties qui les concernent.

9. Mais, en entendant cela, les Juifs relèvent la tête et nous disent : Nous sommes le peuple de qui et à qui ces choses ont été dites; car c'est nous qui sommes Israël, le peuple de Dieu, et c'est nous que nous reconnaissons dans ses paroles, quand il dit : « Ecoutez mon peuple, et je parlerai; Israël, écoutez-moi, et je vous attesterai la vérité. » (*Ps.* XLIX, 7.) Que répondrons-nous à cela? C'est que nous connaissons un Israël spirituel dont l'Apôtre a dit : « Tous ceux qui se conduiront selon cette règle verront la paix et la miséricorde se reposer sur eux et sur l'Israël de Dieu. » (*Gal.*, VI, 16.) Et nous en connaissons un autre charnel dont le même apôtre a dit : « Considérez les Israélites selon la chair. » (I *Cor.*, X, 18.) Mais ces derniers ne comprennent point cela, et c'est même ce qui prouve

manducabo carnes taurorum, aut sanguinem hircorum potabo? Immola Deo sacrificium laudis, et redde Altissimo (*a*) preces tuas. Et invoca me in die tribulationis, et eruam te, et glorificabis me. » (*Psalm.* XLIX, 7 etc.) Certe et hic sacrificiorum veterum aperta mutatio est. Illa enim Deus accepturum se non fore prædixit, cultoribus suis sacrificium laudis indixit : et hoc non quod a nobis tanquam indigens expetat laudem, sed ut in nobis consulat ad salutem. Nam eumdem Psalmum ita conclusit : « Sacrificium laudis glorificabit me, et ibi via est, ubi ostendam illi salutare Dei. » (*Ibid.* 23.) Quid vero est salutare Dei, nisi Filius Dei, Salvator mundi, dies Filius ex die Patre, hoc est lumen ex lumine, cujus adventus revelavit Testamentum Novum? Unde etiam ubi dicitur : « Cantate Domino canticum novum, cantate Domino omnis terra, cantate Domino, benedicite nomen ejus : » (*Psal.* XCV, 1 et 2) statim evangelizandus? ipse monstratur, atque additur : « Bene nuntiate diem ex die salutare ejus. » Ipse igitur sacerdos et victima sacrificium laudis implevit, malorum operum tribuens indulgentiam, et bene operandi largiens gratiam. Ad hoc enim Domino sacrificium laudis ab ejus cultoribus immolatur, « ut qui gloriatur in Domino glorietur. » (I *Cor.*, I, 31.)

CAPUT VII.

Judæi prophetias quasdam pro se non recte interpretantes.

9. Sed hoc Judæi cum audiunt, erecta cervice respondent : Nos sumus, de nobis hoc dictum est, nobis hoc dictum est. Nos enim sumus Israel, populus Dei : nos in verbis dicentis agnoscimus : « Audi populus meus, et loquar tibi, Israel, et testificabor tibi. » (*Psal.* XLIX, 7.) Quid sumus ad ista dicturi? Novimus quidem Israel spiritalem, de quo dicit Apostolus : « Et quicumque hanc regulam sequuntur, pax super illos et misericordia, et super Israel Dei. » (*Gal.*, VI, 16.) Istum autem Israel scimus esse carnalem? de quo idem dicit : « Videte Israel secundum carnem. » (I *Cor.*, X, 18.) Sed ista isti non capiunt, et eo ipso se ipsos carnales esse convincunt. Quos paululum quasi præsentes alloqui libet : Itane vos

(*a*) Habebant editi, *vota tua*. Sed veteres codices omnes habent, *preces tuas* : et sic August., *in Enarratione ejusdem Psalmi*, tom. IV. Græce est apud LXX, τὰς εὐχάς σου.

qu'ils sont charnels. Nous pouvons donc leur adresser ainsi les paroles en peu de mots comme s'ils étaient là présent : Est-ce que vous êtes bien le peuple que le Dieu des dieux a appelés à lui de l'Orient à l'Occident? N'est-ce pas vous qui avez été transportés d'Egypte dans la terre de Chanaan? Or, vous n'avez point été appelés dans ce dernier pays du levant au couchant; mais au contraire vous en avez été dispersés à l'Orient et à l'Occident. N'êtes-vous pas plutôt du nombre de ses ennemis, à qui il est dit dans un psaume : « Mais Dieu m'a ouvert les yeux sur mes ennemis; ne les faites pas mourir, de peur qu'ils n'oublient votre loi, mais dispersez-les dans votre puissance? » (*Ps.* LVIII, 12.) En effet, bien loin d'oublier la loi de Dieu, vous la portez partout, pour servir de témoignage aux nations et pour vous couvrir vous-mêmes de honte, car vous en êtes, sans le savoir, les ministres auprès du peuple qui a été appelé du levant au couchant. Le nierez-vous, et, dans un redoublement d'aveuglement, ne verrez-vous point, dans votre étonnante impudence, et ne confesserez-vous pas des choses prédites avec une telle autorité, et accomplies d'une manière si manifeste? Que répondrez-vous donc à ces paroles du prophète Isaïe : « Dans les derniers temps, la montagne sur laquelle se bâtira la maison du Seigneur, sera fondée sur le haut des monts, et elle s'élèvera au-dessus des collines; toutes les nations y accourront en foule, et beaucoup de peuples y viendront en disant : Allons, montons à la montagne du Seigneur, et à la maison du Dieu de Jacob; il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers, parce que sa loi sortira de Sion et la parole du Seigneur partira de Jérusalem. » (*Is.*, II, 2, 3.) Est-ce que vous répondrez encore à cela : C'est nous, parce que vous avez entendu qu'il parlait de la maison de Jacob, de Sion et de Jérusalem? Comme si nous disions que ce n'est pas de la race de Jacob que descend, selon la chair, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est représenté par la montagne fondée sur le haut des monts, parce que son élévation surpasse toutes les élévations, ou que nous prétendions que les apôtres et les Eglises de la Judée qui ont cru en Jésus-Christ, après sa résurrection, ne sont point de la maison de Jacob, ou qu'on doive entendre un autre Jacob, spirituellement parlant, que le peuple chrétien lui-même, qui, pour être plus jeune que le véritable Jacob, ne le surpasse et ne le soumet pourtant pas moins en grandissant, en sorte qu'on voit s'accomplir ce qui a été dit autrefois, en figure, de Jacob et de son frère : « L'aîné sera assujetti au cadet. » (*Gen.*, XXV, 23.) Quant à ces mots Sion et Jérusalem, bien qu'on doive les prendre spirituellement pour

ad eum populum pertinetis, quem vocavit Deus deorum a solis ortu usque ad occasum? Nonne vos ex Ægypto in terram Chanaan translati estis? non illud vocati a solis ortu usque ad occasum, sed inde dispersi in solis ortum et in occasum. Nonne vos ad ejus inimicos potius pertinetis, qui dicit in Psalmo : « Deus meus (*a*) demonstravit mihi in inimicis meis, ne occideris, eos, ne quando obliviscantur legis tuæ, disperge illos in virtute tua? » (*Psal.* LVIII, 12.) Unde non obliviscentes legem Dei, sed eamdem circumferentes in gentibus ad testimonium, vobis ad opprobrium, nescientes eam populo ministratis, qui vocatus est a solis ortu usque ad occasum. An vero negabitis et ea quæ tanta auctoritate prædicta, tanta manifestatione completa sunt, aut majore cæcitate non intuemini, aut mirabili impudentia non fatemini? Quid ergo ad illud responsuri estis, quod Isaias propheta proclamat? « Erit in novissimis temporibus manifestus mons domus Domini, paratus in cacumine montium, et exaltabitur super colles, et venient ad eum universæ gentes, et dicent : Venite : ascendamus in montem Domini, et in domum Dei Jacob, et annuntiabit nobis viam salutis, et ingrediemur in eam : ex Sion enim lex prodiet, et verbum Domini ex Jerusalem. » (*Isai.*, II, 2 et 3.) An et hic dicturi estis : Nos sumus? quoniam audistis domum Jacob et Sion et Jerusalem. Quasi nos negemus de semine Jacob esse Christum Dominum secundum carnem, qui significatus est vocabulo montis parati super cacumen montium, quod omnes celsitudines (*b*) ejus celsitudo transcendit : aut negemus Apostolos et illas Ecclesias Judææ, quæ post Christi resurrectionem in eum continuo crediderunt, ad domum Jacob pertinere : aut vero alius intelligendus sit spiritaliter Jacob, quam ipse populus Christianus; qui cum sit minor natu, quam populus Judæorum, tamen eum (*c*) crescendo superat, et subdit : ut impleatur quod de duobus illis fratribus in figura prædictum est : « Et major serviet minori. » (*Gen.*, XXV, 23.) Sion autem et Jerusalem quamvis spiritaliter in-

(*a*) Ita Mss. nec aliter legit Augustinus *Enar. in hunc Psalmum*, tom. IV. At editi ferebant, *demonstra mihi inter inimicos meos*. Et infra, *disperge illos in veritate tua*. — (*b*) Editi, *celsitudines eorum ejus celsitudo transcendit*. Vocem *eorum* expunximus auctoritate Cisterciensium Mss. — (*c*) Vaticani duo Mss., *tamen eum transcendit, superat*, etc.

l'Eglise, ils n'en sont pas moins un témoignage concluant contre les Juifs, attendu que c'est de l'endroit même où ils ont crucifié le Christ, que la loi et la parole de Dieu se sont répandues dans les nations; car la loi qui leur a été donnée par Moïse, dont ils s'enorgueillissent tant, mais qui fait plutôt leur condamnation, ce n'est point de Sion ni de Jérusalem, mais de Sina qu'elle s'est répandue. En effet, ce n'est que quarante ans après l'avoir reçue qu'ils entrèrent avec la loi, dans la terre promise, où se trouve Sion, appelée aussi Jérusalem; mais ce n'est ni là ni dans cette terre qu'ils l'ont reçue. Quant à l'Evangile du Christ, la loi de foi, il est bien certain que c'est de là qu'il est parti. Car, ainsi que le Seigneur lui-même, s'entretenant après sa résurrection avec ses disciples, et leur montrant que les prophéties des oracles divins avaient trouvé en lui leur accomplissement, leur disait : « Il est écrit de moi et il fallait que le Christ souffrît de la sorte, qu'il ressuscitât le troisième jour, et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés par toutes les nations, en commençant par Jérusalem. » (*Luc*, XXIV, 46, 47.) Voici encore ce que le prophète Isaïe disait : « La loi sortira de Sion, et la parole du Seigneur de Jérusalem. » (*Is.*, II, 3.) En effet, c'est bien là que le Saint-Esprit, en venant, selon la promesse du Seigneur, remplit ceux qui se tenaient alors enfermés dans la même maison, et leur fit parler la langue de tous les peuples du monde, et c'est de là aussi qu'ils partirent pour aller prêcher l'Evangile dans toutes les nations. Et de même que la loi qui fut donnée sur le Sina, ne fut écrite par le doigt de Dieu, image du Saint-Esprit, que cinquante jours après la Pâque, ainsi la loi qui nous vient de Sion et de Jérusalem, fut écrite, non point sur des tables de pierre, mais sur les tables du cœur des saints évangélistes, par le Saint-Esprit, cinquante jours aussi après la vraie Pâque de la passion et de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, car c'est ce jour-là que le Saint-Esprit fut envoyé, selon la promesse qui en avait été faite auparavant.

10. Allez maintenant, ô vous qui êtes Israélites selon la chair, non point selon l'esprit, allez maintenant et contredites une vérité si manifeste; et quand vous entendez ces mots : « Venez, montons sur la montagne du Seigneur, et vers la maison de Jacob, » (*Is.*, II, 3) dites encore c'est de nous qu'il s'agit, si vous voulez, dans votre aveuglement, allez vous heurter contre la montagne où vous vous briserez la tête et où vous vous défigurerez horriblement. Si vous voulez dire, avec vérité : C'est de nous qu'il s'agit, dites-le quand vous entendez ces autres paroles : « C'est par les iniquités de mon peuple qu'il a été conduit à la mort. » (*Is.*, LIII,

telligatur Ecclesia, magis tamen adversus istos idoneum testimonium est, quia ex isto loco, ubi Christum crucifixerunt, et lex et verbum Domini processit ad gentes. Lex enim quæ illis per Moysen data est, de qua superbius extolluntur, et de qua melius convincuntur, non intelligitur prodisse de Sion et Jerusalem, sed de monte Sina. Ad terram quippe promissionis, ubi est (*a*) Sion, quæ appellatur etiam Jerusalem, post quadraginta annos cum ipsa Lege venerunt : (*b*) non autem ibi eam vel inde acceperunt. Evangelium vero Christi, et Lex fidei, quod certum est, inde processit. Sicut etiam ipse Dominus, postea quam resurrexit, loquens discipulis suis, et ostendens prædicta divinorum eloquiorum in se esse completa : « Quoniam sic scriptum est, inquit, et sic oportuit Christum pati, et resurgere a mortuis die tertio, et prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissionem peccatorum per omnes gentes; incipientibus ab Jerusalem. » (*Luc.*, XXIV, 46.) Ecce quod prophetavit Isaias dicens : « Ex Sion enim lex prodiet, et verbum Domini ex Jerusalem. » (*Isai.*, II, 3.) Ibi enim veniens de super secundum Domini promissionem Spiritus sanctus, eos quos tunc una domus continebat, implevit, et loqui linguis omnium gentium fecit (*Act.*, II, 2) : et inde exierunt prædicare Evangelium in notitiam omnium gentium. Sicut enim Lex illa, quæ processit de monte Sina, quinquagesimo die post celebratum pascha conscripta est digito Dei, quo significatur Spiritus sanctus; ita Lex ista, quæ processit de Sion et Jerusalem, non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis sanctorum Evangelistarum scripta est per Spiritum sanctum, quinquagesimo die post verum pascha passionis et resurrectionis Domini Christi quo die Spiritus sanctus est missus, qui (*c*) fuerat ante promissus.

10. Ite nunc, o Israelitæ secundum carnem, non secundum spiritum, ite nunc, et adhuc contradicite apertissimæ veritati; et cum auditis : « Venite, ascendamus in montem Domini, et in domum Dei Jacob : » (*Isai.*, II, 3) dicite : Nos sumus; ut cæci offendatis in montem, ubi collisa facie pejus perdatis frontem. Si vere vultis dicere : Nos sumus, ibi hoc dicite, ubi auditis : (*d*) « Ab iniquitatibus populi

(*a*) Nomen *Sion* hic in editis omissum, restituitur ex Mss. — (*b*) Omnes Mss. omittunt, *non autem ibi eam, vel inde acceperunt.* — (*c*) Editi, *fideliter fuerat.* Abest. *fideliter* a Mss. — (*d*) Editi : *Ob iniquitatem* At Mss. *ab iniquitatibus :* quod respondet Græco LXX.

3.) C'est du Christ qu'il est question là, du Christ que, dans la personne de vos parents, vous avez mené à la mort; il fut conduit à la mort comme un agneau à la boucherie, et vous avez accompli, sans le savoir par votre fureur, la Pâque que vous célébrez sans la connaître. Si vous voulez dire à propos : C'est de nous qu'il s'agit en cet endroit, dites-le quand vous entendez ces mots : « Aveuglez le cœur de ce peuple, bouchez ses oreilles et fermez ses yeux; » (*Is.*, VI, 10) dites-le encore quand le Prophète s'écrie : « J'ai étendu mes mains pendant tout le jour vers un peuple incrédule et qui me contredit. » (*Is.*, LXV, 2.) Dites-le, dites-le, quand ces mots arrivent jusqu'à vos oreilles : « Que leurs yeux soient tellement obscurcis, qu'ils ne voient point, et faites que leur dos soit toujours courbé. » (*Ps.* LXVIII, 24.) Oui, à ces paroles des prophètes et à celles qui leur ressemblent, dites, c'est de nous qu'il s'agit, car dans ces passages c'est indubitablement de vous qu'il est question. Mais vous êtes si aveuglés, que vous dites c'est de nous qu'il s'agit, là où ce n'est pas de vous qu'on parle, et que vous ne vous reconnaissez point là où il n'est question que de vous.

CHAPITRE VIII.

Isaïe prédit aux Juifs que Dieu les rejetterait.

11. Mais nous avons quelque chose de plus clair encore à vous dire; prêtez-nous un peu d'attention. Il est vrai que lorsqu'on parle du bon Israël, vous dites c'est de nous qu'il s'agit, et que lorsqu'il est parlé du bon Jacob, vous vous écriez également, c'est de nous qu'il est question. Si on vous demande pourquoi vous parlez ainsi, vous répondez, parce que Jacob ou Israël est le même et unique patriarche dont nous tirons notre origine, et nous croyons, avec raison, que nous sommes désignés par le nom de notre père. Ainsi donc vous dormez d'un sommeil si grand et si profond, que nous ne pouvons vous éveiller, pour aller aux choses spirituelles que vous ne comprenez pas, ni, malgré nos efforts, vous apprendre, car vous êtes aveugles et sourds des yeux et des oreilles de l'esprit, comment on doit entendre maintenant ces mots, dans un sens spirituel. En effet, comme vous le dites, et ainsi que la lecture de la Genèse nous l'apprend manifestement, Jacob et Israël désignent un seul et même homme, et la maison d'où vous vous glorifiez de descendre est en même temps la maison de Jacob et la maison d'Israël. D'où vient donc que le Prophète, après avoir prédit qu'il y aurait une montagne qui serait fondée sur le haut des monts, vers laquelle toutes les nations se rendraient, comme ce n'était pas du mont Sina pour une seule nation, mais de Sion et de Jérusalem, et pour toutes les nations que

mei ductus est ad mortem. » (*Isai.*, LIII, 3.) De Christo enim dictum est. quem vos in parentibus vestris duxistis ad mortem; qui sicut ovis ad immolandum ductus est, ut pascha, quod nescientes (*a*) celebratis, nescientes sæviendo impleretis. Si vere vultis dicere: Nos sumus, tunc dicite, quando auditis : « Incrassa cor populi hujus, et aures eorum oppila, et oculos eorum grava. » (*Isai.*, VI, 10.) Tunc dicite : Nos sumus, quando auditis : « Tota die expandi manus meas ad populum non credentem, et contradicentem. » (*Isai.*, LXV, 2.) Tunc dicite : Nos sumus; quando auditis : « Excæcentur oculi eorum, ne videant, et dorsa eorum semper incurva. » (*Psal.* LXVIII, 24.) In his atque hujusmodi propheticis vocibus dicite : Nos sumus; ubi sine ulla dubitatione vos estis : sed sic cæci estis, ut esse vos dicatis, ubi non estis; et non vos agnoscatis, ubi estis.

CAPUT VIII.

Judæorum a Deo dimissio per Isaiam prænuntiata.

11. Sed in hæc manifestiora quæ dicturus sum, paulisper attendite. Certe cum auditis in bono Israel, dicitis : Nos sumus : et cum auditis in bono Jacob, dicitis : Nos sumus. Et cum a vobis causa requiritur, respondetis : Quoniam Jacob ipse est et Israel, ex quo patriarcha propagati sumus, unde merito patris nostri appellatione censemur. Non ergo vos alto et gravi somno dormientes, ad spiritalia quæ non capitis excitamus, neque nunc quomodo spiritaliter accipienda sint ista vocabula, vobis in auditu et visu spiritali surdis et cæcis persuadere conamur. Nempe sicut vos fatemini, et lectio libri Geneseos manifeste declarat (*Gen.*, XXXII, 28), unus homo erat Jacob et Israel; et unde gloriamini, ipsa est domus Jacob, quæ domus est Israel. Quid ergo est, quod idem ipse Propheta, cum prænuntiasset montem futurum paratum in cacumine montium, ad quem venturæ essent universæ gentes; quia non de monte Sina uni genti, sed de Sion et Jerusalem lex et verbum Domini processurum esset omnibus gentibus; quod manifestissime in Christo et Christianis videmus impletum : paulo post dicit : « Et nunc tu domus Jacob,

(*a*) Ita Mss. At editi, *nescientes in pecude celebratis, nobis per Christum, qui est agnus Dei, consecraretur, nam pascha nostrum immolatus est Christus.*

devaient partir la loi et la parole du Seigneur, chose qui s'est accomplie avec la dernière évidence dans Jésus-Christ, il ajoute un peu plus loin : « Et maintenant, ô maison de Jacob! venez et marchons dans la lumière du Seigneur. » (*Is.*, II, 5.) Je suis sûr que vous allez encore dire, selon votre habitude, à propos de ces paroles : C'est de nous qu'il s'agit; mais attendez un peu ce qui suit, et, après avoir dit ce qu'il vous plaira, écoutez ce que vous ne voulez pas entendre. En effet, le Prophète continue après ces paroles : « Car il a rejeté son peuple qui est la maison d'Israël. » (*Is.*, II, 6.) Oui, écriez-vous là, c'est de nous qu'il s'agit; reconnaissez-vous dans ces paroles, et pardonnez-nous de vous avoir dit ces choses. Si vous les entendez volontiers, elles sont dites pour votre édification; mais si vous ne pouvez les entendre, sans en être fâchés, elles sont dites pour votre confusion. Pourtant, que vous le veuillez ou que vous ne le veuillez point, il faut qu'elles soient dites. Et bien ce n'est pas moi, mais c'est le Prophète que vous lisez, par qui vous ne pouvez nier que Dieu ait parlé, que vous ne pouvez retrancher de l'ensemble imposant des écrivains inspirés de Dieu, qui s'écrie avec force selon l'ordre qu'il en a reçu du Seigneur, et qui élève la voix comme une trompette pour vous parler en ces termes : « Et maintenant, maison de Jacob, marchons dans la lumière du Seigneur. » (*Is.*, II, 5.) Vous avez tué le Christ par la main de vos pères. Il y a longtemps que vous ne croyez point et que vous contredites, mais vous n'êtes pas encore perdus, parce que vous n'êtes point sortis du corps; vous avez toujours le temps de faire pénitence, venez donc maintenant. Vous auriez dû venir plutôt, venez du moins à présent, les jours de la pénitence ne sont point encore passés pour quiconque n'a point vu luire son dernier jour. Ou bien, si vous croyez être la maison de Jacob, suivre le Prophète et marcher maintenant à la lumière du Seigneur; montrez-moi quelle est la maison d'Israël qu'il a rejetée. Quant à nous, nous vous les montrons toutes les deux, c'est-à-dire nous vous montrons ceux qu'il a appelés de celle-là après les avoir distingués des autres, et ceux qu'il a rejetés, parce qu'ils étaient dans celle-ci. En effet, de la première il a appelé non-seulement les apôtres, mais encore un grand peuple, après la résurrection du Christ, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut. Mais il a rejeté le reste que vous imitez en les suivant, et il vous a rejetés vous-mêmes qui demeurez dans la même perdition en ne croyant point. Mais si c'est vous qui êtes ceux qu'il a appelés, où sont donc ceux qu'il a rejetés? Car vous ne pouvez pas dire, je ne sais quelle est la nation qu'il a rejetée, puisque le Prophète vous dit : « Il a rejeté son peuple, la maison d'Israël. » (*Is.*, II, 6.) Voilà ce que vous êtes, et vous n'êtes pas ce que vous vous flattez

venite, ambulemus in (*a*) luce Domini? » (*Isa.*, II, 5.) Hic profecto dicetis, ut soletis : Nos sumus : sed quod sequitur, paulisper attendite, ut cum dixeritis quod vultis, etiam quod non vultis audiatis. Nam Propheta conjungit et dicit : « Dimisit enim plebem suam domum Israel. » (*Ibid.*, 6.) Hic dicite : Nos sumus : hic vos agnoscite, et nobis quia ista commemoravimus, ignoscite. Si enim libenter auditis, ad vestrum dicuntur alloquium : si vero indignanter auditis, ad vestrum dicuntur opprobrium. Dicantur tamen oportet, sive volentibus, sive nolentibus vobis. Ecce, non ego, sed Propheta quem legitis, per quem Deum locutum non potestis negare, quem de auctoritate divinarum scripturarum non potestis auferre, quemadmodum illi Dominus imperavit (*Isa.*, LVIII, 1), exclamat vehementer, et sicut tuba exaltat vocem suam, vosque increpat, dicens : « Et nunc tu domus Jacob, venite, ambulemus in luce domini. » (*Isa.*, II, 5.) Occidistis Christum in parentibus vestris. Tamdiu non credidistis, et contradixistis : sed nondum peristis, quia nondum de corpore existis; et nunc habetis spatium pœnitendi, et nunc venite. Olim quidem debuistis, sed et nunc venite : nondum finiti sunt dies cui nondum venit ultimus dies. Aut si vos tanquam domum Jacob Prophetam secutos, jam in luce Domini creditis ambulare, domum Israel quam dimisit ostendite. Nos enim utrosque monstramus, et quos ex illa domo vocando discreverit, et quos illic remanentes dimiserit. Vocavit enim inde non solum Apostolos, sed etiam post Christi resurrectionem populum magnum; unde superius jam diximus : dimisit autem illos, quos etiam vos non credendo imitamini; et vos ipsos, qui eos imitando in eadem pernicie demoramini. Aut si vos estis quos inde vocavit, ubi sunt quos dimisit? Non enim potestis dicere, quod nescio quam aliam gentem dimiserit; cum Propheta clamet : « Dimisit enim plebem suam domum Israel. » (*Isa.*, II, 6.) Ecce quod estis, non quod vos esse jactatis. Dimisit enim et vineam, de qua expectavit ut faceret uvas, fecit autem spinas; et mandavit nubi-

(*a*) Sic plures Mss. juxta LXX. At editi, *in lucem*.

d'être. En effet, il a rejeté la vigne de laquelle il avait attendu du raisin et qui ne lui a produit que des épines, et il a dit à ses nuées de ne plus laisser tomber leur pluie sur elle. Mais c'est encore de là qu'il a appelé ceux à qui il dit : « Soyez juges entre ma vigne et moi, » (*Is.*, v. 3) et dont il dit encore ailleurs : « Si c'est par la vertu de Béelzébuth que je chasse les démons, vos fils par qui les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges. » (*Matth.*, XII, 27.) Et il ajoute en leur faisant cette promesse : « Vous serez assis sur douze siéges pour juger les douze tribus d'Israël. » (*Matth.*, XIX, 28.) Ainsi c'est la maison de Jacob qui a été appelée de Dieu et qui marche à la lumière du Seigneur, qui doit s'asseoir et juger la maison d'Israël, je veux dire le peuple qu'il a rejeté. Comment, en effet, « la pierre que, selon le même Prophète, ceux qui bâtissaient avaient rejetée, a-t-elle été placée à la tête de l'angle, » (*Ps.* CXVII, 22) si ce n'est parce qu'il s'est uni à lui-même, par un baiser de paix, dans une sorte d'angle, les peuples tant circoncis qu'incirconcis qui venaient à lui? Aussi l'Apôtre dit-il : « C'est lui qui est notre paix, c'est lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un seul. » (*Ephés.*, II, 14.) Ce sont donc ceux qui l'ont suivi de la maison de Jacob ou de celle d'Israël, quand il les a appelés, et ce sont ceux qui se trouvaient réunis à la pierre angulaire et qui marchent dans la lumière du Seigneur. Quant à ceux qu'il a rejetés de ces deux maisons, ce sont ceux qui n'édifient que des ruines et qui rejettent la pierre angulaire.

CHAPITRE IX.

Rejet des Juifs prédit plus clairement encore par Malachie.

12. Enfin, ô Juifs! si vous tâchez de détourner ces paroles du Prophète, dans un autre sens conforme aux dispositions de votre cœur, et si vous résistez contre votre salut au Fils de Dieu, si, dis-je, vous voulez entendre ces paroles de manière que la maison de Jacob et celle d'Israël, le peuple appelé et le peuple rejeté, soient un seul et même peuple, qui n'a point été appelé dans les uns et rejeté dans les autres, mais qui a été appelé tout entier pour marcher dans la lumière du Seigneur, parce qu'il n'avait été rejeté que parce qu'il ne marchait plus dans cette lumière, ou bien qui a été appelé dans les uns et rejeté dans les autres, en sorte qu'il n'ait point été fait de séparation de la table du Seigneur qui a rapport au sacrifice du Christ, et qu'ils se trouvent également les uns et les autres, tant ceux qui marchent dans la lumière du Seigneur et observent ses préceptes, que ceux qui rejettent la justice et ont mérité d'être rejetés de lui sous les mêmes sacrements anciens, si, dis-je, vous voulez entendre les choses ainsi, que direz-

bus suis se pluerent super eam imbrem. Sed etiam inde eos vocavit, quibus dicit : « Judicate inter me et vineam meam. » (*Isa.*, v, 3.) De quibus et Dominus ait : « Si ego in Beelzebub ejicio dæmonia, filii vestri in quo ejiciunt? Ideo ipsi judices erunt vestri. » (*Matth.*, XII, 27.) Quibus hoc promittens : « Sedebitis, inquit, super duodecim sedes, judicantes duodecim tribus Israel. » (*Matth.*, XIX, 28.) Sedebit itaque domus Jacob, quæ in luce Domini vocata ambulavit, judicare domum Israel, hoc est, plebem ipsius quam dimisit. Quomodo enim juxta eumdem Prophetam : « Lapis quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli, » (*Psal.* CXVII, 22) nisi quod ex circumcisione et præputio populi tanquam parietes de diverso venientes, in angulo sibimet tanquam in pacis osculo copulantur? Unde dicit Apostolus : « Ipse est enim pax nostra, qui fecit utraque unum. » (*Ephes.*, II, 14.) Qui ergo ex domo Jacob sine Israel vocantem secuti sunt, ipsi sunt lapidi angulari cohærentes, et in Domini luce ambulantes : quos vero ibi dimisit, ipsi sunt ruinam ædificantes, et angularem lapidem reprobantes.

CAPUT XI.

Dimissio Judæorum clarius prædicta per Malachiam.

12. Postremo si hæc verba prophetica secundum cor vestrum in alium sensum detorquere conamini, o Judæi, contra salutem vestram resistentes Filio Dei; si hæc, inquam, verba sic vultis accipere, ut eadem sit plebs et domus Jacob vel Israel, et vocata et dimissa; non in aliis vocata, in aliis dimissa, sed universa propterea vocata, ut ambularet in luce Domini, quoniam propterea erat dimissa, quod non ambulabat in luce Domini; aut certe sic in aliis vocata, in aliis dimissa, ut nulla facta separatione mensæ Dominicæ, ad Christi sacrificium (*a*) pertinente, sub eisdem veteribus sacramentis essent utrique, et ii scilicet qui in luce Domini ambulantes ejus præcepta servarunt, et ii qui justitiam respuentes ab

(*a*) Sic Mss. Editi vero, *pertinentis*. Forte legendum, *pertinentes sub eisdem veteribus*, etc.

vous et comment comprendrez-vous un autre prophète, qui vous retire cette ressource en vous disant avec la dernière évidence : « Mon affection n'est plus en vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai plus de présents de votre main. Car depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, mon nom est grand parmi les nations, et on offre en tout lieu à mon nom un sacrifice pur, parce que mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur tout-puissant? » (*Malac.*, I, 10, 12.) Que répondrez-vous, enfin, à des paroles si évidentes? Quelle parole avez-vous encore à faire entendre, dans votre impudence excessive, pour rendre votre chute plus profonde et plus misérable? « Mon affection n'est plus en vous, dit » non pas le premier venu, mais « le Seigneur tout-puissant? » Qu'avez-vous donc tant à vous glorifier d'être de la race d'Abraham, au point de vous écrier, quand on vous parle de Jacob ou d'Israël, de la maison de Jacob ou de la maison d'Israël, avec louange, qu'il ne peut être question que de vous, quand le Seigneur tout-puissant vous dit : « Mon affection n'est plus en vous, et je ne recevrai plus de présents de votre main? » Certainement vous ne pouvez nier ici que non-seulement il ne reçoit plus de sacrifice de vos mains, mais même que vous ne lui en offrez plus. Car, d'après la loi du Seigneur, il n'y a qu'un endroit où il vous soit prescrit de lui offrir des sacrifices; hors de là, il vous est interdit de lui en offrir nulle part. Puis donc que, par votre faute, vous avez mérité de perdre cet endroit, vous n'osez plus lui offrir de vos mains, ailleurs, le sacrifice qu'il ne vous était permis de lui offrir qu'en cet endroit. Voilà tout à fait accomplie cette parole du Prophète : « Je ne recevrai plus de sacrifice de vos mains. » Car s'il vous restait un temple et un autel dans la Jérusalem terrestre, vous pourriez dire que ces paroles trouvent leur accomplissement parmi vous dans les méchants dont le Seigneur ne recevrait point les sacrifices, mais que le Seigneur reçoit les holocaustes de ceux qui au milieu de vous gardent ses commandements. Mais on ne peut plus raisonner ainsi dès lors qu'il n'y a pas un seul d'entre vous qui puisse offrir un sacrifice de ses propres mains, selon la prescription de la loi qui vous a été donnée sur le mont Sina. Et on ne peut pas dire non plus que cela a été prédit et accompli en ce sens que la parole du Prophète vous permette de répondre que si vous n'offrez plus des victimes charnelles, de vos propres mains, vous offrez du moins de cœur et de bouche des victimes de louange, selon ce mot du Psalmiste : « Immolez à Dieu un sacrifice de louange; » (*Ps.* XLIX, 14) car ces paroles d'un autre prophète : « Mon affection n'est plus en vous, » s'élèvent contre vous.

eo deseri meruerunt : si hæc ergo sic intelligere vultis, quid dicturi estis, et quomodo alium Prophetam intellecturi, qui vobis omnino hanc amputat vocem, tanta manifestatione clamantem : « Non est mihi voluntas in vobis, dicit Dominus omnipotens, et sacrificium non accipiam de manibus vestris. Quia ab oriente sole usque in occidentem nomen meum clarum factum est in gentibus; et in omni loco sacrificium offertur nomini meo sacrificium mundum : quoniam magnum nomen meum in gentibus, dicit Dominus omnipotens. » (*Malach.*, I, 10 et 11.) Qua tandem voce tantæ rerum evidentiæ reclamatis? Quid vos amplius nimis impudenter extollitis, ut graviore ruina miserabilius pereatis? « Non est mihi voluntas in vobis, dicit, » non quicumque, sed « Dominus omnipotens. » Quid tantum de Abrahæ semine gloriamini, qui ubicumque auditis Jacob aut Israel, aut domum Jacob vel domum Israel, cum aliqua laude dici, contenditis hoc non potuisse dici, nisi de vobis? cum Dominus omnipotens dicat : « Non est mihi voluntas in vobis, et sacrificium non accipiam de manibus vestris. » (*Hebr.*, VII.) Certe hic negare non potestis, non solum illum non accipere sacrificium de manibus vestris, sed nec vos illi offerre manibus vestris. Locus enim unus est Lege Domini constitutus, ubi manibus vestris sacrificia jussit offerri, præter quem locum omnino prohibuit. Hunc ergo locum qnoniam pro vestris meritis amisistis, etiam sacrificium quod ibi tantum licebat offerri, in locis offerre aliis non audetis. Ecce omnino impletum est quod ait Propheta : « Et sacrificium non accipiam de manibus vestris. » Nam si in terrena Jerusalem maneret vobis templum et altare, possetis dicere in eis hoc esse completum, quorum iniquorum inter vos constitutorum sacrificia Dominus non acceptat; aliorum vero ex vobis atque in vobis acceptare sacrificia, qui Dei præcepta custodiunt. Hoc non est cur possit dici, ubi nullus omnino vestrum est, qui secundum Legem, quæ de monte Sina processit, manibus suis sacrificium possit offerre. Neque hoc ita prædictum et impletum est, ut vos prophetica sententia respondere permittat : Quia manibus non offerimus carnem, sed corde et ore offerimus laudem, secundum illud in Psalmo : « Immola Deo sacrificium laudis. » (*Psal.* XLIX, 14.) Etiam hinc contradicit vobis, qui dicit : « Non est mihi voluntas in vobis. »

13. A présent n'allez pas croire, parce que vous n'offrez plus de victimes et que le Seigneur ne veut plus en recevoir de vos mains, qu'il n'en est plus offert à Dieu. Sans doute celui qui n'a nul besoin de nos biens, n'a pas non plus besoin de sacrifices; néanmoins comme il n'est point sans sacrifice, sinon pour lui, du moins pour nous, le Prophète continue en ces termes : « Depuis le levant jusqu'au couchant, mon nom est grand parmi les nations, et on offre en tout lieu, à mon nom, un sacrifice pur, parce que mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur tout-puissant. » (*Malach.*, I, 11.) Que répondrez-vous à cela? Ouvrez donc enfin les yeux et voyez que de l'Orient à l'Occident, non plus dans un seul endroit, selon ce qui vous avait été prescrit, mais en tout lieu, les chrétiens offrent un sacrifice, non point à un dieu quelconque, mais au Dieu même d'Israël qui avait prédit ces choses. Aussi, dit-il ailleurs à son Eglise : « Celui qui t'a rachetée, s'appellera le Dieu de toute la terre. » (*Is.*, LIV, 5.) Scrutez les Ecritures où vous pensez avoir la vie éternelle; certainement vous l'auriez, si vous saviez y trouver le Christ et le tenir; scrutez-les, vous dis-je, avec soin, elles vous rendront témoignage au sujet de ce sacrifice pur qui s'offre au Dieu d'Israël, non plus par votre seule nation, des mains de laquelle il a prédit qu'il n'en recevrait plus, mais de toutes les nations qui s'écrient : « Venez, montons sur le mont du Seigneur. » (*Is.*, II, 3.) Il ne s'offre plus en un seul lieu, selon ce qui vous avait été prescrit dans la seule Jérusalem terrestre; mais en tout lieu et jusque dans la véritable Jérusalem, non plus selon l'ordre d'Aaron, mais suivant l'ordre de Melchisédech. Car c'est au Christ et du Christ seul qu'il a été dit et prédit en ces termes : « Le Seigneur en a fait le serment et il ne s'en repentira point; vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech. » (*Ps.* CIX, 5.) Qu'est-ce à dire, « le Seigneur en a fait le serment, » sinon que ce qu'il a dit repose sur une inébranlable vérité? Que signifient encore ces mots : « Il ne s'en repentira point, » sinon qu'il ne doit plus jamais changer ce sacerdoce? Dieu, en effet, ne se repent pas à la façon dont les hommes se repentent; on dit que Dieu se repent quand il change un état de choses qui semblait devoir durer toujours. Ainsi donc quand le Prophète dit : « Il ne se repentira point, vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, » il fait assez voir par là qu'il s'est repenti c'est-à-dire qu'il a voulu changer le sacerdoce établi par lui, suivant l'ordre d'Aaron, comme en effet nous voyons que cela a eu lieu pour l'un et l'autre sacerdoce, puisque celui d'Aaron n'est

13. Deinde me existimetis, non offerentibus vobis, nec illo accipiente de manibus vestris, Deo sacrificium non offerri; quo quidem ille non eget, qui bonorum nostrorum nullius indiget : tamen quia sine sacrificio non est, quod non illi, sed nobis utile est, adjungit et dicit : « Quia ab oriente sole usque in occidentem nomen meum clarum est factum in gentibus; et in omni loco sacrificium offertur nomini meo, sacrificium mundum : quoniam magnum nomen meum in gentibus, dicit Dominus omnipotens. » (*Malach.*, I, 11.) Quid ad hæc respondetis? Aperite oculos tandem aliquando, et videte, ab oriente sole usque in occidentem, non in uno, sicut vobis fuerat constitutum, sed in omni loco offerri sacrificium Christianorum; non cuilibet Deo, sed ei qui ista prædixit, Deo Israel. Unde et alibi dicit Ecclesiæ suæ : « Et qui eruit te, ipse Deus Israel universæ terræ vocabitur. » (*Isa.*, LIV, 5.) Scrutamini Scripturas, in quibus putatis vos habere vitam æternam. (*Joan.*, V, 39.) Et profecto haberetis, si Christum in eis intelligeretis, et teneretis. Sed perscrutamini eas: ipsæ testimonium perhibent de hoc sacrificio mundo, quod offertur Deo Israel; non ab una gente vestra, de cujus manibus non se accepturum prædixit; sed ab omnibus gentibus, quæ dicunt : « Venite, ascendamus in montem Domini. » (*Isa.*, II, 3.) Nec in uno loco, sicut vobis præceptum erat in terrena Jerusalem; sed in omni loco, usque in (*a*) ipsam Jerusalem. Nec secundum ordinem Aaron, sed secundum ordinem Melchisedech. Christo enim dictum est, et de Christo tanto ante prædictum est : « Juravit Dominus, et non pœnitebit eum : Tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedec. » (*Psal.* CIX, 5.) Quid est : « Juravit Dominus, » nisi inconcussa veritate firmavit? Et quid est, « non pœnitebit eum, » nisi hoc sacerdotium nulla omnino ratione mutabit? Neque enim sicut hominem, pœnitet Deum : sed Dei dicitur pœnitentia, quamvis ab illo institutæ, rei cujusque mutatio, quæ credebatur esse mansura. Proinde cum dicit : « Non pœnitebit eum : Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedec, » satis ostendit eum pœnituisse, hoc est, eum mutare voluisse sacerdotium, quod constituerat secundum ordinem Aaron : sicut de utroque videmus impletum. Nam et Aaron sacerdotium jam nullum est in aliquo templo, et

(*a*) Apud Bedam, *ad Hebr.*, VII, *usque in ipsa Jerusalem* : id est, etiam in ipsa Jerusalem, in cœlo.

plus rien pour le temps présent, et que celui du Christ est éternel et persévère jusque dans les cieux.

14. C'est donc à cette lumière du Seigneur que vous appelle le Prophète, quand il dit : « Et maintenant venez, ô maison de Jacob, marchons ensemble dans la lumière du Seigneur (*Is.*, II, 5), vous, dis-je, maison de Jacob, » qu'il a appelée et élue; non point « vous » qu'il a rejetée, « car il a rejeté son peuple, la maison d'Israël. » (*Is.*, 6.) Qui que vous soyez, si vous voulez venir, vous serez de celle de ces deux maisons qu'il a appelée, non point de celle qu'il a rejetée; car la lumière du Seigneur dans laquelle marchent les nations, c'est celui à qui s'adressent ces paroles du Prophète : « Je vous ai établi pour être la lumière des nations et le salut que j'envoie jusqu'aux extrémités de la terre. » (*Is.*, XLIX, 6.) Or, à qui parle-t-il ainsi, n'est-ce point au Christ? En qui ces paroles trouvent-elles leur accomplissement, si ce n'est en lui? Mais cette lumière ne se trouve point parmi vous dont il a été dit aussi : « Dieu leur a donné jusqu'à ce jour un esprit d'assoupissement, des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre. » (*Rom.*, XI, 8.) Non, dis-je, cette lumière ne se trouve point parmi vous, voilà pourquoi dans votre excessif aveuglement, vous rejetez la pierre qui est devenue la pierre angulaire. Par conséquent, « approchez-vous de cette pierre et éclairez-vous. » (*Ps.* XXXIII, 6.) Qu'est-ce à dire : « Approchez-vous, » sinon croyez? Où iriez-vous, en effet, pour vous approcher de cette pierre, puisqu'elle n'est autre que la pierre dont Daniel a dit que, en s'accroissant, elle est devenue si grande, qu'elle s'est changée en montagne et a rempli la terre entière? (*Dan.*, II, 35.) Aussi ne voyez-vous point que les nations qui vous disent : « Venez, allons ensemble sur le mont du Seigneur, » ne cherchent à aller où à monter nulle part. Elles montent là, où elles se trouvent, attendu que c'est en tout lieu que s'offre le sacrifice qui est selon l'ordre de Melchisédech. Et, comme le dit un autre prophète : « Il anéantit tous les dieux prétendus de la terre, et il sera adoré par chacun dans son pays. » (*Soph.*, II, 11.) Ainsi donc, quand on vous dit : « Approchez-vous de cette pierre, » on ne vous dit pas : Préparez des bêtes de transport et des navires, chargez-vous de victimes, et du plus loin que vous vous trouviez, allez à l'endroit où Dieu acceptera les sacrifices de votre dévotion; mais approchez-vous de la pierre qui est annoncée à vos oreilles, de celui qui est glorifié devant vos yeux; vous n'aurez point de peine pour le faire, car vous vous en approchez dès que vous croyez.

Christi sacerdotium in æternum perseverat in cœlo.

14. Ad hanc ergo lucem Domini vocat vos Propheta, cum dicit : « Et nunc tu domus Jacob, venite, ambulemus in luce Domini. Tu domus Jacob, » (*Isa.*, II, 5) quam vocavit et elegit; non « Tu, » quam dimisit. « Dimisit enim plebem suam domum Israel. » (*Ibid.*, 6.) Quicumque inde venire vultis, ad hanc pertinebitis, quam vocavit; illa carebitis, quam dimisit. Lux quippe Domini, in qua ambulant gentes, illa est de qua idem Propheta dicit : « Dedi te in lucem gentium, ut sis salus mea usque in fines terræ. » (*Isa.*, XLIX, 6.) Cui hoc dictum est, nisi Christo? De quo impletum est, nisi de Christo? Non est ista lux in vobis, de quibus identidem dictum est : « Dedit illis Deus spiritum compunctionis; oculos, ut non videant; et aures, ut non audiant, usque in hodiernum diem. » (*Rom.*, XI, 8.) Non est, inquam, in vobis hæc lux : ideo nimia cæcitate lapidem reprobatis, qui factus est in caput anguli. Ergo : « Accedite ad eum, et illuminamini. » (*Psal.* XXXIII, 6.) Quid est : « Accedite, » nisi credite? Quo enim eatis, ut ad eum accedatis; cum ille sit lapis de quo Daniel propheta dicit (*Dan.*, II, 35), quod crescendo tam magnus mons factus sit, ut impleret universam faciem terræ? Sic enim et gentes quæ dicunt : « Venite, ascendamus in montem Domini, » (*Isa.*, II, 3) nusquam terrarum pergere et pervenire contendunt. Ubi sunt, ibi ascendunt : quia in omni loco sacrificium offertur secundum ordinem Melchisedec. Et sicut alius Propheta dicit : « Exterminat Deus omnes deos gentium terræ, et adorant eum unusquisque de loco suo. » (*Sophon.*, II, 11.) Cum ergo vobis dicitur : « Accedite ad eum : » non vobis dicitur : Naves aut jumenta præparate, et vestris victimis onerate, et de tam longinquo pergite ad locum, ubi Deus sacrificia vestræ devotionis acceptet : sed accedite ad eum, qui in vestris auribus prædicatur : accedite ad eum, qui ante oculos vestros glorificatur. Ambulando non laborabitis : ibi enim acceditis, ubi creditis.

CHAPITRE X.

Avec quelle charité les Juifs doivent être invités à la foi.

15. Voilà, mes bien-aimés, ce que nous devons prêcher avec amour aux Juifs, partout où cela nous est possible, qu'ils nous écoutent avec reconnaissance ou l'indignation dans le cœur. Nous ne devons point nous élever avec orgueil contre ces rameaux brisés; rappelons-nous plutôt par quelle grâce, avec quelle miséricorde et sur quelle racine nous avons été entés, pour que nous ne nous élevions point en nous-mêmes, mais que nous nous rabaissions jusqu'aux personnes les plus humbles dans nos sentiments, et que nous leur disions, non point avec l'orgueilleuse insulte aux lèvres, mais dans des sentiments de joie mêlée de crainte : Venez, et marchons ensemble dans la lumière du Seigneur, parce que son nom est grand dans les nations. S'ils nous entendent et nous écoutent, ils seront eux-mêmes au nombre de ceux à qui il a été dit : « Approchez-vous de lui, vous serez éclairés par lui, et vos visages ne seront point couverts de honte. » *Ps.* XXXIII, 6.) Mais au contraire, s'ils nous entendent et ne nous écoutent point, s'ils nous regardent et ne nous voient que d'un œil jaloux, ils se trouveront parmi ceux dont il est écrit : « Le pécheur le verra et il en sera irrité; il grincera des dents et séchera de dépit. » (*Ps.* CXI, 10.) Quant à moi, dit l'Eglise, en parlant au Christ, « je serai dans la maison du Seigneur, comme un olivier fertile, parce que j'ai mis mon espérance dans la miséricorde de Dieu pour l'éternité, pour les siècles des siècles. » (*Ps.* LI, 10.)

CAPUT X.

Qua caritate invitandi Judæi ad fidem.

15. Hæc, (*a*) Carissimi, sive gratanter, sive indignanter audiant Judæi, nos tamen ubi possumus, cum eorum dilectione prædicemus. Nec superbe gloriemur adversus ramos fractos : sed potius cogitemus cujus gratia, et quanta misericordia, et in qua radice inserti sumus; ut non alta sapientes, sed humilibus consentientes (*Rom.*, XI); non eis cum præsumptione insultando, sed cum tremore exsultando dicamus : Venite, ambulemus in luce Domini, quoniam magnum nomen ejus in gentibus. Si enim audierint et obaudierint, erunt inter eos, quibus dictum est : « Accedite ad eum, et illuminamini; et vultus vestri non erubescent. » (*Psal.* XXXIII, 6.) Si autem audiunt et non obaudiunt, vident et invident, inter eos sunt, de quibus dictum est : « Peccator videbit, et irascetur; dentibus suis frendet, et tabescet. » (*Psal.* CXI, 10.) « Ego autem, » dicit Ecclesia Christo, « velut oliva fructifera in domo Domini, speravi in misericordia Dei in æternum, et in sæculum sæculi. » (*Psal.* LI, 10.)

(*a*) Editi : *Fratres carissimi.* Abest *Fratres* a Mss. nec apud Augustinum facile occurrunt junctæ simul hæ duæ voces : *Fratres carissimi,* præter quam in supposititiis Sermonibus.

OUVRAGES DE SAINT AUGUSTIN

CONTRE LES MANICHÉENS

TANT CEUX QU'IL A COMPOSÉS N'ÉTANT ENCORE QUE SIMPLE PRÈTRE, QUE CEUX QU'IL ECRIVIT PENDANT SON ÉPISCOPAT

A ces ouvrages s'ajoute un Index d'autres opuscules qu'il composa *ex professo*, contre les mêmes hérétiques, avant d'être prêtre, et de quelques autres écrits dirigés, en passant, contre eux à différentes époques.

SEQUUNTUR OPERA ADVERSUS MANICHÆOS

QUÆ AUGUSTINUS TEMPORE PRESBYTERII AC EPISCOPATUS SUI CONSCRIPSIT

His etiam subjicitur index aliorum Opusculorum, quibus in eosdem hæreticos ante suum presbyteratum ex professo egit, necnon cæterorum in quibus ipsos obiter quocumque tempore reprehendit.

AVERTISSEMENT SUR L'OPUSCULE SUIVANT

Augustin compte, au nombre des premiers livres qu'il écrivit n'étant encore que prêtre, le livre *De l'utilité de croire.* Or, il fut élevé à la prêtrise à Hippone au commencement de l'année 391, ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de l'établir ailleurs, dans la préface que nous avons placée en tête du tome second, aux lettres VIII et IX, etc.

Il entreprit cet ouvrage pour Honoré, afin de le tirer des piéges des Manichéens où il l'avait lui-même fait tomber autrefois, comme il le confesse au commencement de son livre. Honoré avait été trompé par les promesses spécieuses des Manichéens, qui prenaient l'engagement de ne rien enseigner que d'évident pour la raison et de clair; et il se moquait de ce que, dans l'Eglise catholique, on obligeait les hommes à croire au lieu de leur prouver la vérité par la raison. Mais comme il n'était attaché à l'erreur par aucun intérêt temporel, et seulement par

IN OPUSCULUM SUBSEQUENS ADMONITIO

Librum *De utilitate credendi* recenset Augustinus primum eorum, quos edidit tempore sui presbyteratus. Hanc vero dignitatem Hippone suscepit sub initium anni 391, quod jam alias demonstravimus in secundi tomi præfatione, ad Augustini epistolas VIII, IX, etc.

Opus Honorati causa scripsit, ut a Manichæorum errore amicum revocaret, quem olim in eorum laqueos ipse conjecerat, sicuti sub libri exordium confitetur. Deceptus fuerat honoratus speciosis illis Manichæorum pollicitationibus, quibus se nihil nisi quod ratione evidens et apertum fieret, docturos promittebant : irridebatque ille in catholicæ Ecclesiæ disciplina, quod fides hominibus imperaretur, nec verum eis ratione demonstraretur. Cum igitur falsa veritatis specie illusus, non

une fausse apparence de la vérité, il était moins hérétique que trompé par les hérétiques; c'est ce qui persuada à saint Augustin qu'il pourrait le conduire à la vérité s'il parvenait à lui montrer avec quel sacrilége et quelle témérité ils s'attaquaient à ceux qui suivent l'autorité de la foi catholique, et avant de pouvoir contempler la vérité visible seulement des âmes pures, commencent par croire et se préparent ainsi à recevoir les lumières de Dieu. Saint Augustin obtient ce résultat dans cet ouvrage en s'appuyant particulièrement sur l'Ancien Testament, dont les hérétiques se plaisaient surtout à se servir dans leurs attaques pour entraîner les simples.

Pour ce qui est d'Honoré, l'événement répondit aux peines et aux désirs d'Augustin, si toutefois c'est le même, comme le pense Rivius, qui écrivait de Carthage à Augustin vers l'an 412 pour lui proposer plusieurs difficultés à résoudre. En effet, bien que cet Honoré n'eût point encore reçu le baptême, les questions qu'il propose à saint Augustin n'ont rien qui sentent le Manichéen; quant à Augustin, il ne lui parle non plus de ces hérétiques qu'en passant, non point comme de gens qu'il eût tenus pour hérétiques. Pour Honoré, à qui saint Augustin a écrit sa lettre CXL, Cassiodore lui donne le titre de prêtre. Il se peut qu'il ait été élevé dans la suite à la prêtrise. Saint Augustin parle dans sa lettre LXXXIII de la mort d'un autre Honoré qui était également prêtre. Vers la fin de sa vie, il écrivit une lettre qui est la CCXXVIII^e^, à un évêque de Thabenna qui portait aussi ce nom.

temporalis commodi gratia inductus adhæreret errori, sicque magis deceptus ab hæreticis, quam hæreticus esset, speravit Augustinus fore ut illum ad veram religionem adduceret, si modo ostenderet Manichæos sacrilege ac temere in eos invehi, qui catholicæ fidei auctoritatem sequentes, ante quam illud verum quod pura mente conspicitur intueri queant, credendo præmuniuntur, et illuminaturo præparantur Deo. Id autem sic præstat hoc in opere, ut Veteris quoque Testamenti, cujus illi maxime reprehensione commovebant imperitos, patrocinium suscipiat.

Augustini labori studioque optatus erga Honoratum respondit eventus, si tamen is est, ut Rivius arbitratur, qui ab urbe Carthagine scribebat ad Augustinum circa annum 12, et varias illi quæstiones enodandas proponebat. Quamvis enim Honoratus iste necdum baptismum percepisset, illæ tamen quæ ab eo proponuntur quæstiones minime redolent Manichæum, nec de Manichæis nisi ex occasione loquitur ipsi Augustinus, et tanquam de iis quos ipse censeret hæreticos. Istum ipsum Honoratum, cui Augustinus epistolam CXL scribit, presbyterum Cassiodorus nuncupat : qui forte ad presbyteratum provectus postea fuerit. Loquitur Augustinus in epistola LXXXIII de morte alterius cujusdam Honorati presbyteri. Sub finem quoque vitæ suæ scripsit epistolam CCXXVIII ad Thabennensem episcopum ejusdem nominis.

LIVRE PREMIER DES RÉTRACTATIONS, CHAPITRE XIV

1. J'étais prêtre lorsque j'ai écrit, à Hippone, le livre *De l'utilité de croire*, pour un de mes amis que les Manichéens avaient trompé. Je savais qu'il était encore dans leurs erreurs et qu'il se moquait de ce que dans l'enseignement de la foi catholique, on obligeait les hommes à croire au lieu

LIBRI PRIMI RETRACTATIONUM, CAPUT XIV

1. Jam vero apud Hipponem regium presbyter scripsi librum *De utilitate credendi*, ad amicum meum, quem deceptum a Manichæis, adhuc eo errore noveram detineri, et irridere in catholicæ fidei disciplina quod juberentur homines credere, non autem quid esset verum certissima ratione docerentur. In hoc libro

de leur apprendre la vérité par de très-bonnes raisons. Je disais dans ce livre : « Cependant les préceptes et les mandements de la loi, qu'il n'est plus permis maintenant aux chrétiens d'observer, tels que le sabbat, la circoncision, les sacrifices, et toutes les choses semblables, renferment de tels mystères que tout esprit pieux comprend qu'il n'y aurait rien de plus pernicieux que de prendre à la lettre tout ce qui y est dit, et qu'il n'y a rien de plus salutaire que de l'expliquer spirituellement. C'est ce qui a fait dire à l'Apôtre : La lettre tue, mais l'esprit vivifie. » (II *Cor.*, III, 6.) Or, j'ai expliqué ces paroles de l'Apôtre d'une manière différente, mais plus juste, à ce qu'il me semble, ou du moins autant qu'on peut en juger par les choses mêmes dans le livre qui a pour titre *De l'esprit et de la lettre*. Cependant ce sens que j'ai donné d'abord n'est pas non plus à rejeter.

2. J'ai dit encore : « Il y a en fait de religion deux sortes de personnes dignes de louanges, celles qui ont déjà trouvé et qu'on doit estimer très-heureuses, et celles qui cherchent encore avec autant d'ardeur que de droiture. Les premières sont déjà en possession, et les secondes se trouvent dans la voie par laquelle on est bien sûr d'arriver. » (Ch. II.) Si, d'après ces paroles, on regarde comme bienheureux ceux qui ont déjà trouvé et dont nous disons qu'ils sont dès à présent en possession, en tant qu'ils ne sont plus dans cette vie, mais dans celle que nous espérons et vers laquelle nous tendons, ce sens n'a rien d'erroné ; car on doit juger que ceux qui sont déjà arrivés là où nous tendons par nos recherches et par la foi, c'est-à-dire là où nous désirons parvenir par la voie de la foi, ont trouvé ce qu'il faut chercher. Mais si on entend par ces paroles qu'ils sont ou ont été bienheureux dans cette vie, cela ne me paraît point vrai ; non pas que, dans cette vie, on ne puisse absolument pas trouver la vérité que l'œil de l'esprit contemple et qu'on possède par la foi, mais parce que cette vérité, si grande qu'elle soit, ne nous rend point encore parfaitement heureux. Car on ne peut pas dire que nous ne voyons point des yeux de l'esprit ce dont parle l'Apôtre quand il dit : « Nous ne voyons maintenant Dieu que comme dans un miroir et en énigme, etc. » (I *Cor.*, XIII, 12.) Et encore : « Je ne connais maintenant Dieu qu'en partie. » Nous le voyons en effet, mais cette vue ne nous rend pas encore parfaitement heureux ; car ce qui nous rend tels, c'est ce que l'Apôtre dit un peu plus loin : « Alors je le verrai face à face, alors je le connaîtrai comme je suis moi-même connu de lui. » On peut dire de ceux qui ont trouvé cela qu'ils sont en possession de la béatitude où conduisent les sentiers de la foi que nous suivons et où nous désirons parvenir par la foi. Mais quels sont les bienheureux déjà en possession du but où conduit cette voie? C'est là la grande question. Pour ce qui est des saints anges, il n'y a point de difficulté, puisqu'ils y sont. Mais quant aux hommes qui ont déjà quitté la vie, faut-il dire qu'ils sont dès

dixi (Cap. III) : « In quibus tamen Legis præceptis atque mandatis, quibus nunc Christianos uti fas non est, quale vel sabbatum est, vel circumcisio, vel sacrificia, et si quid hujusmodi est, tanta mysteria continentur, ut omnis pius intelligat, nihil esse perniciosius, quam quidquid ibi est, accipi ad litteram, id est ad verbum ; nihil autem salubrius, quam spiritu revelari. Inde est : Littera occidit, spiritus autem vivificat. » (II *Cor.*, III, 6.) Sed aliter exposui verba ista apostoli Pauli, et quantum mihi videtur, vel potius ipsis rebus apparet, multo convenientius in eo libro qui inscribitur : *De spiritu et littera* : quamvis non sit et iste sensus respuendus.

2. Item dixi : « Duæ sunt enim personæ in religione laudabiles, una eorum qui jam invenerunt, quos etiam beatissimos judicari necesse est, alia eorum qui studiosissime et rectissime inquirunt. Primi ergo sunt jam in ipsa possessione ; alteri in via, qua tamen certissime pervenitur. » (Cap. XI.) In his verbis meis, si illi qui jam invenerunt, quos in ipsa possessione jam esse diximus, sic accipiantur beatissimi, ut non in hac vita, sed in ea quam speramus, et ad quam per fidei viam tendimus, sint, non habet iste sensus errorem : ipsi enim judicandi sunt quod quærendum est invenisse, qui jam ibi sunt quo nos quærendo et credendo, id est, viam fidei tenendo cupimus pervenire. Si autem in hac vita isti esse putantur vel fuisse, id verum esse non mihi videtur : non quia in hac vita nihil veri omnino inveniri potest quod mente cernatur, non fide credatur ; sed quia tantum est quidquid est, ut non faciat beatissimos. Neque enim quod dicit Apostolus : « Videmus nunc per speculum in ænigmate, » et : « Nunc scio ex parte, » (I *Cor.*, XIII, 12) non cernitur mente. Cernitur plane, sed beatissimos nondum facit. Illud enim beatissimos facit, quod dicit : « Tunc autem facie ad faciem, et tunc cognoscam sicut et cognitus sum. » (*Ibid.*) Qui hoc invenerunt, ipsi dicendi sunt in beatitudinis possessione consistere, ad quam ducit via fidei quam tenemus, et quo credendo cupimus pervenire. Sed quinam sint illi beatissimi, qui jam sunt in ea possessione quo ducit hæc via, magna quæstio est. Et Angeli quidem sancti quod ibi sint, nulla quæstio est. Sed de sanctis hominibus jam defunctis, utrum ipsi saltem dicendi sint jam in illa possessione consistere, merito quæritur. Jam enim corpore

maintenant en possession de ce but? C'est justement la question. Sans doute ils sont à présent délivrés de ce corps de corruption qui appesantit l'âme, mais ils attendent encore eux-mêmes la rédemption de leur propre corps ; leur chair repose toujours dans l'espérance, elle n'a point encore reçu la clarté qui l'attend dans son incorruptibilité future. Mais à cause de cela leur manque-t-il quelque chose pour contempler la vérité des yeux de l'esprit, pour la voir, comme il est dit, « face à face? » Ce n'est point ici le lieu de le rechercher. De même quand je dis : « Car savoir ce qui est grand, honnête, et même ce qui est de Dieu, c'est le souverain bonheur, » nous devons le rapporter à la même béatitude; attendu que, dans cette vie, si parfaitement que cela soit connu, on n'est pas encore bienheureux, puisque ce qu'on n'en connaît point est incomparablement plus que ce qu'on en connaît.

3. J'ai dit encore : « Il y a une grande différence entre posséder quelque chose par une certaine vue de l'esprit, ce qui est proprement connaître, et le confier utilement à l'enseignement de vive voix ou à l'écriture pour être cru de la postérité. » Un peu plus loin je dis encore : « Ce que nous savons, nous le devons à la raison, et ce que nous croyons à l'autorité. » Il ne faut point entendre cela en ce sens que, dans la manière de parler habituelle, nous craignions de dire que nous savons ce que nous croyons sur de bons témoignages. En effet, à proprement parler, nous disons que nous savons quelque chose quand nous le tenons par une solide vue de l'esprit; mais dans le langage ordinaire, auquel la sainte Ecriture même se conforme, nous disons sans difficulté que nous savons aussi bien les choses perçues par nos sens que celles dont la connaissance nous arrive par le rapport de témoins dignes de foi; nous comprenons parfaitement néanmoins qu'il y a une différence entre ces deux manières de connaître.

4. J'ai dit aussi : « Il n'est douteux pour personne que les hommes se divisent en sots et en sages. » (Ch. XII.) Cela peut paraître en contradiction avec ce que j'ai dit au livre III *Du libre arbitre* : « Comme s'il n'y avait pas dans l'homme de milieu entre la sagesse et la sottise. » (Ch. XXIV.) Mais quand je me suis exprimé ainsi, il s'agissait du premier homme, et il était question de savoir s'il avait été fait sage ou insensé, ou bien ni l'un ni l'autre ; parce que nous ne pouvions à aucun titre appeler insensé un homme qui a été fait sans vice, attendu que la sottise est elle-même un grand vice; et, d'un autre côté, on ne voit pas bien comment nous aurions pu appeler sage un homme qu'il fût possible de séduire. C'est ce qui m'a amené à dire pour résumer la question : « Comme s'il n'y avait pas dans l'homme de milieu entre la sagesse et la sottise. » J'avais en effet en vue dans ma pensée les petits enfants. Or, tout en disant qu'ils apportent avec eux le péché originel, nous ne pouvons pourtant point les appeler, à proprement parler, ni sages

quidem corruptibili, quo anima aggravatur (*Sap.*, IX), exuti sunt, sed adhuc expectant etiam ipsi redemptionem corporis sui, et caro eorum requiescit in spe, nondum in futura incorruptione clarescit. (*Rom.*, VIII.) Sed utrum ad contemplandam cordis oculis veritatem, sicut dictum est : « Faciem ad faciem, » (*Psal.* XV) nihil ex hoc minus habeant, non hic locus est disputando requirere. Item quod dixi : « Nam scire magna et honesta vel etiam divina, beatissimum est, » (Cap. XI) ad eamdem beatitudinem referre debemus. In hac enim vita quantumcumque id sciatur, nondum est beatissimum : quoniam incomparabiliter longe est amplius quod inde nescitur.

3. Et quod dixi : « Multum interesse utrum aliquid mentis certa ratione teneatur, quod scire dicimus, an famæ vel litteris credendum posteris utiliter commendetur. » Et paulo post : « Quod scimus igitur, debemus rationi; quod credimus, auctoritati : » (*Ibid.*) non sic accipiendum est, ut in sermone usitatiore vereamur nos dicere scire, quod idoneis testibus credimus. Proprie quippe cum loquimur, id solum scire dicimur, quod mentis firma ratione comprehendimus. Cum vero loquimur verbis consuetudini aptioribus, sicut loquitur etiam divina scriptura, non dubitemus dicere scire nos, et quod percepimus nostri corporis sensibus, et quod fide dignis credimus testibus, dum tamen inter hæc et illud quid distet intelligamus.

4. Item quod dixi : « Nemini dubium est, omnes homines aut stultos esse aut sapientes, » (Cap. XII) potest videri esse contrarium illi quod legitur in libro tertio *de Libero arbitrio* : « Quasi vero natura humana præter stultitiam et sapientiam nullam mediam recipiat affectionem. » (Cap. XXIV.) Sed illud ibi dictum est, ubi de primo homine quærebatur, utrum sapiens fuerit factus, an stultus, an neutrum : quoniam nullo modo stultum dicere poteramus, qui sine vitio factus est, cum sit stultitia magnum vitium; et sapientem quomodo diceremus, qui potuit seduci, non satis apparebat. Ideoque ad compendium dicere volui : « Quasi vero natura humana præter stultitiam et sapientiam nullam mediam recipiat affectionem. » Intuebar quippe etiam parvulos, quos licet confiteamur trahere originale peccatum, tamen nec sapientes nec stultos possumus proprie

ni insensés, car ils ne font encore ni bon ni mauvais usage du libre arbitre. Maintenant, lorsque je dis que les hommes sont ou sages ou insensés, je veux parler de ceux qui ont l'usage de la raison, ce qui les distingue des animaux et les fait être hommes. C'est dans le même sens que nous disons que tous les hommes veulent être heureux. Est-ce que nous craignons, en émettant une pensée si manifestement vraie, que l'on ne comprenne que nous parlons aussi des enfants qui ne peuvent point encore avoir une pareille volonté ?

5. Dans un autre endroit, en parlant des miracles que le Seigneur Jésus a opérés pendant qu'il était encore ici-bas vivant dans la chair, j'ai ajouté : « Pourquoi, me demanderez-vous, ces miracles ne s'en fait-il plus maintenant ? » (Ch. XVI.) Et j'ai répondu : « Parce qu'ils ne nous toucheraient pas s'ils n'étaient merveilleux ; or, s'ils étaient habituels, ils ne seraient plus merveilleux. » Si je me suis exprimé ainsi, c'est seulement parce qu'on ne voit plus se faire à présent de si grands miracles ni les mêmes miracles, mais non point parce qu'il ne s'en fait plus du tout.

6. Vers la fin du livre, je dis : « Si ce discours s'est prolongé beaucoup plus que je ne pensais, je veux y mettre fin en cet endroit, où je veux que vous sachiez que je n'ai pas même encore commencé à réfuter les Manichéens, ni abordé leurs fadaises, ni rien exposé de grand sur la foi catholique ; mais que je me suis seulement proposé de vous ôter de l'esprit, si je le pouvais, la fausse opinion qu'on vous a insinuée par malice ou par ignorance sur le compte des vrais chrétiens, et vous porter à apprendre quelque chose de grand et de divin. Voilà pourquoi ce volume se comporte ainsi. Une fois que votre esprit sera calmé, je me montrerai peut-être plus disposé à pousser plus loin. » (Ch. XVIII.) En parlant ainsi, je n'ai pas voulu dire que je n'avais encore rien écrit contre les Manichéens, ni rien mis sur le papier de ce qui regarde la doctrine catholique, puisque tous les volumes que j'ai publiés précédemment sur ces deux sujets prouvent que je n'ai point gardé le silence. Mais c'est du livre écrit pour Honoré que je parlais en disant que je n'avais pas encore commencé à réfuter les Manichéens, ni abordé leurs fadaises, ni rien exposé de grand sur la foi catholique, car j'espérais, après ce début, lui écrire plus tard ce que je n'avais pas encore fait entrer dans ce travail. Ce livre commence ainsi : « Honoré, s'il me semblait que c'est une seule et même chose... »

dicere, nondum utentes libero arbitrio, seu bene, seu male. Nunc autem aut sapientes aut stultos esse homines dixi, eos volens intelligi qui jam ratione utuntur, qua discernuntur a pecoribus, ut homines sint : sicut dicimus, beatos esse omnes homines velle. Numquid enim in hac sententia tam vera atque manifesta metuimus ne intelligantur et parvuli, qui hoc adhuc velle non possunt ?

5. Alio loco cum miracula commemorassem, quæ Dominus Jesus fecit, cum hic esset in carne, adjunxi, dicens : « Cur, inquies, ista modo non fiunt ? » (Cap. XVI.) Atque respondi, « quia non moverent nisi mira essent ; si autem solita essent, mira non essent. » Hoc autem dixi, quia non tanta, nec omnia modo, non quia nulla fiunt etiam modo.

6. In fine autem libri : « Sed quoniam sermo iste noster, inquam, multo processit longius quam putabam, hic finem libro faciamus, in quo memineris volo, nondum me Manichæos cœpisse refellere, et illas nugas nondum invasisse, neque de ipsa Catholica magnum aliquid aperuisse ; sed voluisse tantummodo eruere tibi, si possem, falsam opinionem de veris Christianis malitiose aut imperite nobis insinuatam, et erigere ad magna quædam et divina discenda. Quare hoc volumen ita sese habeat : placatiore autem animo tuo facto, ero fortassis in cæteris promptior. » (Cap. XVIII.) Hæc non ita dixi, quasi nihil contra Manichæos adhuc scripsissem, vel nihil de doctrina catholica mandassem litteris, cum tot superius edita volumina de utraque re non me tacuisse testentur : sed in hoc libro ad illum scripto nondum Manichæos refellere cœperam, et illas nugas nondum invaseram, neque de ipsa Catholica magnum aliquid aperueram : quoniam sperabam hoc initio facto, ad eum ipsum me scripturum fuisse, quæ hic nondum scripseram. Hic liber sic incipit : « Si mihi, Honorate, unum atque idem videretur esse. »

LE LIVRE A HONORÉ [1]

SUR

L'UTILITÉ DE CROIRE

Augustin prouve contre les Manichéens, qu'il prend à partie dans ce livre, qu'ils agissent d'une manière sacrilége et ténébreuse en reprochant à ceux qui suivent la doctrine catholique de se préparer par la foi à l'intelligence des mystères, en commençant par croire ce qu'ils ne peuvent point encore percevoir des yeux de l'esprit. Il leur montre surtout qu'ils ont bien tort de s'attaquer à l'Ancien Testament.

CHAPITRE PREMIER.

Ce qui le porte à écrire ce livre pour Honoré.

1. Honoré, s'il me semblait que c'est une seule et même chose d'être hérétique et de croire aux hérétiques, je penserais que je n'ai rien de mieux à faire dans cette cause que de laisser dormir ma plume et ma langue se taire. Mais comme il y a une très-grande différence entre ces deux choses, puisque, suivant moi, un hérétique est un homme qui, pour un intérêt temporel et surtout par le désir de la gloire et de la domination, invente et embrasse des opinions fausses et des nouveautés, tandis que celui qui croit à ces sortes de gens est un homme trompé par une fausse apparence de vérité et de piété; puisqu'il en est ainsi, je n'ai pas cru que je devais garder le silence avec vous, et vous taire ce qu'il me semble de la découverte et de la possession de la vérité, pour laquelle nous avons dès notre adolescence, comme vous le savez brûlé d'un grand amour. Mais c'est une chose bien éloignée de l'esprit des hommes; trop engagés et trop profondément tombés dans les intérêts corporels, ils n'estiment que ce qu'ils perçoivent par les cinq messagers bien connus du corps, ne songent qu'aux impressions et aux images qu'ils ont reçues par leur moyen, même quand ils s'efforcent de s'éloigner des sens, et croient mesurer, avec la plus grande justesse, ce qu'il y a d'ineffable et d'impénétrable dans la vérité, à l'aide de la règle mortelle et infiniment trompeuse que leur fournissent ces images. Croyez-moi, mon bien cher ami, il n'y a rien de

(1) Composé vers l'an 391.

DE

UTILITATE CREDENDI

AD HONORATUM

LIBER UNUS

Contra Manichæos disputat, probatque ipsos sacrilege ac temere in eos invehi, qui catholicæ fidei auctoritatem sequentes, ad mysteriorum intelligentiam sese illius subsidio comparant, dum ea credunt, quæ nondum valent animo percipere. Sed in primis ostendit vetus Testamentum perperam ab iisdem hæreticis reprehendi.

CAPUT PRIMUM.

Quo consilio hæc Honorato scribat.

1. Si mihi, Honorate, unum atque idem videretur esse, hæreticus, et credens hæreticis homo, tam lingua quam stylo in hac causa conquiescendum mihi esse arbitrarer. Nunc vero cum inter hæc duo plurimum intersit: quando quidem hæreticus est, ut mea fert opinio, qui alicujus temporalis commodi, et maxime gloriæ principatusque sui gratia, falsas ac novas opiniones vel gignit vel sequitur; ille autem qui hujusmodi hominibus credit, homo est imaginatione quadam veritatis ac pietatis illusus cum hæc ergo ita sint, non putavi apud te silendum esse, quid mihi de invenienda ac retinenda veritate videatur; cujus, ut scis, ab ineunte adolescentia magno amore flagravimus. Sed res est longe remota a vanorum hominum mentibus, qui nimis in hæc corporalia progressi atque lapsi, nihil aliud putant esse, quam quod istis quinque notissimis nuntiis corporis sentiunt; et quas ab his plagas atque imagines acceperunt, eas secum volvunt, etiam cum conantur recedere a sensibus; et ex earum mortifera et fallacissima regula ineffabilia penetralia veritatis rectissime se metiri putant. Nihil est facilius, mi Carissime,

plus facile que de dire et même de se persuader qu'on a trouvé la vérité; mais vous reconnaîtrez, je l'espère, en lisant ma lettre, que c'est, en effet, une chose très-difficile. J'ai demandé à Dieu et je lui demande encore, que cette lettre vous fasse du bien, ou du moins ne vous fasse point de mal, de même qu'à tous ceux entre les mains de qui elle pourra tomber. J'espère même qu'il en sera ainsi, parce que, si je ne me trompe moi-même, je n'ai pris la plume que dans la pensée charitable d'être utile, non point dans le but d'acquérir une vaine réputation, ni pour céder au besoin d'une puérile ostentation.

2. Je me propose donc de vous prouver, si je peux, que c'est un sacrilége et une témérité de la part des Manichéens de reprocher à ceux qui acceptent l'autorité de la foi catholique, de commencer, avant d'être en état de voir la vérité qui ne se laisse apercevoir que des âmes pures, par se prémunir par la foi, et à se préparer ainsi à être plus tard éclairés de Dieu. Vous le savez, en effet, Honoré, si nous sommes tombés entre les mains de ces hommes, c'est seulement parce qu'ils prétendaient, en mettant de côté l'autorité qui les effrayait, conduire à Dieu et délivrer de toute erreur par les lumières de la pure et simple raison quiconque voulait les écouter. Qu'est-ce qui me poussait à laisser là pendant près de neuf ans la religion que j'avais reçue de mes parents, dès l'âge le plus tendre, pour suivre et écouter avec soin ces hommes, sinon ce qu'ils disaient, que nous étions sous l'empire d'une terreur superstitieuse, et qu'on nous prescrivait de croire avant de comprendre, tandis que, pour eux, ils ne contraignaient personne à croire avant d'avoir commencé par dégager la vérité de tous ses liens, dans leurs discussions? Comment ces promesses n'auraient-elles pas séduit surtout un jeune homme désireux de connaître le vrai, fier de ses disputes dans l'école de certains docteurs, et bavard tel que j'étais alors, plein de mépris pour ce que je regardais comme des contes de bonnes femmes, et brûlant du désir de tenir enfin et de boire à longs traits la vérité qu'ils promettaient de me montrer dans tout son éclat et toute sa pureté? Mais quelle fut la raison qui enfin me détourna d'eux, m'empêcha de m'attacher entièrement à eux, et me porta à sortir du rang de ceux qu'ils appellent auditeurs, et à renoncer aux espérances et aux choses de ce monde? C'est que je remarquai qu'eux aussi étaient plus diserts et plus abondants à réfuter les autres que forts et sûrs à prouver leurs propositions. Mais que dirai-je de moi qui déjà étais chrétien catholique? Presque épuisé et la gorge desséchée par les ardeurs d'une bien longue soif, je me suis précipité avec une entière avidité sur les mamelles que j'avais

quam non solum se dicere, sed etiam opinari verum invenisse; sed quam re ipsa difficillimum sit, agnosces, ut confido, his litteris meis. Quæ ut tibi prosint, aut certe nihil obsint, omnibusque omnino quorum in manus forte devenerint, et rogavi Deum, et rogo; et spero ita fore, si bene mihi conscius sum, quod ad hunc stylum pio et officioso animo, non vani nominis appetitione ac nugatoriæ ostentationis accessi.

2. Est igitur mihi propositum, ut probem tibi, si possim, Manichæi sacrilege ac temere invehantur in eos, qui catholicæ fidei auctoritatem sequentes, ante quam illud verum quod pura mente conspicitur, intueri queant, credendo præmuniuntur, et illuminaturo præparantur Deo. Nosti enim Honorate, non aliam ob causam nos in tales homines incidisse, nisi quod se dicebant terribili auctoritate separata, (*a*) mera et simplici ratione eos qui se audire vellent introducturos ad Deum, et errore omni liberaturos. Quid enim me aliud cogebat, annes fere novem, spreta religione quæ mihi puerulo a parentibus insita erat, homines illos sequi ac diligenter audire, nisi quod nos superstitione terreri, et fidem nobis ante rationem imperari dicerent, se autem nullum premere ad fidem, nisi prius discussa et enodata veritate? Quis non his pollicitationibus illiceretur, præsertim adolescentis animus cupidibus veri, etiam nonnullorum in schola doctorum hominum disputationibus superbus et garrulus: qualem me tunc illi invenerunt, spernentem scilicet quasi aniles fabulas, et ab eis promissum, apertum et sincerum verum tenere atque haurire cupientem? Sed quæ rursum ratio revocabat, ne apud eos penitus hærerem, ut me in illo gradu quem vocant Auditorum tenerem, ut hujus mundi spem atque negotia non dimitterem; nisi quod ipsos quoque animadvertebam plus in refellendis aliis disertos et copiosos esse, quam in suis probandis firmos et certos manere? Sed de me quid dicam, qui jam catholicus Christianus eram? (*b*) quæ nunc ubera, post longissimam sitim pene exhaustus atque (*c*) aridus, tota aviditate repetivi, eaque altius flens et gemens concussi et expressi, ut id manaret

(*a*) Editi, *mira*. Melius aliquot Mss. *mera*. — (*b*) In excusis, *qui nunc ubera Ecclesiæ*. At in Mss. *quæ*, omissa voce *Ecclesiæ*. — (*c*) Editi, *atque avidus*. Emendantur a Mss.

quittées, et dans mes larmes abondantes, poussant de profonds gémissements, je les ai frappées, je les ai pressées pour en faire couler de quoi me réconforter dans mon épuisement, et me rendre à l'espérance du salut et de la vie. Mais pourquoi parler de moi? Vous qui n'étiez pas encore chrétien, et qui les exécriez tant, mais qui cédant à mes instances avez fini par vous laisser entraîner à les écouter et à les étudier, je vous demande ce qui vous a le plus charmé en eux, rappelez-le-vous, je vous prie; n'est-ce point la promesse pleine d'assurance qu'ils vous faisaient de vous donner des raisons? Mais comme ils passaient un temps considérable à disputer avec autant de longueur que de véhémence sur les erreurs des gens peu versés dans leur doctrine, ce que plus tard je reconnus n'être pas fort difficile même à un homme médiocrement instruit, s'ils nous inculquaient quelqu'un de leurs dogmes, nous jugions nécessaire de le retenir par la raison qu'il ne s'en présentait point d'autres sur lesquels nous pussions nous reposer. Ils se conduisaient donc à notre égard comme ces oiseleurs habiles qui placent leurs trébuchets gluants sur les mares d'eau pour attrapper les oiseaux que la soif y conduit. En effet, ils remplissent de terre, cachent par toutes sortes de moyens toutes les mares des alentours, ou en éloignent les oiseaux par leurs appareils effrayants, afin de les faire tomber dans leurs piéges, non par choix, mais parce qu'ils n'ont point d'eau ailleurs.

3. Mais pourquoi ne me dirais-je point à moi-même que toutes ces comparaisons si belles et si soignées et toutes ces critiques peuvent toujours être versées à flots, d'une manière spirituelle et piquante, par le premier venu, sur quiconque enseigne quoi que ce soit? J'ai cru néanmoins que je devais toucher un peu ce point dans ma lettre, pour engager ces sectaires à ne plus agir de la sorte; mais, comme le dit un maître (Cicéron), à mettre de côté tout ce vain attirail de lieux communs, afin de traiter le sujet avec des raisons tirées de ses entrailles et de puiser, dans la cause même, les arguments de cette cause. Qu'ils cessent donc d'avoir constamment à la bouche ces façons de parler de quiconque les quittait après les avoir longtemps écoutés comme des maîtres : « La lumière est allée plus loin. » Vous voyez, en effet, vous dont je me préoccupe avant tout, car je me mets fort peu en peine d'eux, vous voyez combien il est facile, si on le veut, de les confondre, combien aussi c'est une chose superflue et vaine. Aussi je laisse ce soin à votre prudence. Je ne crains pas que vous pensiez que j'étais hanté par la lumière, quand j'étais encore mêlé à tous les tracas de la vie du monde, et rempli des espérances ténébreuses d'une femme remarquable par sa beauté, et de l'amour du luxe et des richesses,

quod mihi sic affecto ad recreationem satis esse posset, et ad spem reducendam vitæ ac salutis. Quid ergo de me ipso dicam? Tu nondum Christianus, qui hortatu meo, cum eos vehementer execrareris, vix adductus es, ut audiendi tibi atque explorandi viderentur, qua quæso alia re delectatus es, recordare obsecro te, nisi magna quadam præsumptione ac pollicitatione rationum? Sed quia diu multumque de imperitorum erroribus latissime ac vehementissime disputabant, quod cuivis mediocriter erudito esse facillimum, sero didici: si quid etiam suorum nobis inserebant, necessitate retinendum, cum alia non occurrerent in quibus acquiesceremus, arbitrabamur. Itaque nobis faciebant, quod insidiosi aucupes solent, qui viscatos surculos (*a*) propter aquam defigunt, ut sitientes aves decipiant. Obruunt enim et quoquo modo cooperiunt alias quæ circa sunt aquas, vel inde etiam formidolosis molitionibus deterrent, ut in eorum dolos, non electione, sed inopia decidant.

(*a*) Editi, *prope aquam*. At Mss. *propter aquam* : eodem sensu.

3. Sed cur non ipse mihi respondeo, quod istæ lautæ ac lapidæ similitudines atque hujusmodi reprehensiones, in omnes qui aliquid docent, a quovis adversario effundi urbanissime ac dicacissime possunt? Sed ob hoc putavi aliquid tale inserendum litteris meis, ut eos admoneam, desinant talibus agere: ut quemadmodum ille ait, separatis nugis locorum communium, res cum re, causa cum causa, ratio cum ratione confligat. Quare desinant dicere illud, quod in ore habent quasi necessarium, cum eos quisque deseruerit qui diutius audisset: « Lumen per illum transitum fecit. » Vides enim tu mea maxima cura (nam de illis non nimis æstuo) quam hoc inane et facillimum ad reprehendendum cuivis esse possit. Itaque hoc discutiendum dimitto prudentiæ tuæ. Non enim vereor ne me arbitreris inhabitatum lumine, cum vitæ hujus mundi eram implicatus, tenebrosam spem gerens, de pulchritudine uxoris, de pompa divitiarum, de inanitate honorum cæterisque noxius et perniciosis voluptatibus. Hæc enim

des vanités appelées honneurs, et de toutes sortes de funestes et pernicieuses voluptés. Vous le savez, en effet, pendant le temps que je les fréquentais avec ardeur, je n'avais point encore renoncé au désir et à l'espérance de toutes ces choses. Je ne m'en prends point à leur doctrine, car, bien au contraire, je reconnais qu'ils ne cessaient de m'engager à me tenir en garde contre toutes ces choses. Mais dire que la lumière m'a fui, quand je me détournai de toutes ces ombres des choses et que j'eus résolus de me contenter du peu de nourriture nécessaire au soutien de la santé de mon corps, tandis que j'aurais été éclairé et inondé d'une éclatante lumière, quand ces choses captivaient toutes mes affections et me tenaient dans leurs liens, c'est, pour adoucir le mot, le fait d'un homme bien peu clairvoyant dans les choses dont il aime le plus à parler. Mais revenons, s'il vous plaît, au sujet qui nous occupe.

CHAPITRE II.

Les Manichéens attaquent l'Ancien Testament quand ils s'adressent à des hommes peu instruits dans les saintes Lettres.

4. Or, vous savez parfaitement que les Manichéens, par leurs attaques contre la foi catholique et surtout contre l'Ancien Testament qu'ils mettent en pièces, ébranlent profondément les gens inexpérimentés qui ne savent comment on doit prendre ces choses, et de quelle manière elles descendent dans les veines et jusque dans la moelle des os dans les âmes jeunes, et, si je puis parler ainsi, vagissantes encore, qui s'abreuvent à leur source. Comme il se trouve dans l'Ancien Testament certaines choses de nature à choquer les esprits ignorants et distraits, et c'est le plus grand nombre, on peut toujours attaquer ces choses avec succès, mais il n'est pas aussi facile, à bien des gens, de les défendre avec un succès égal, à cause des mystères dont elles sont remplies. Quant au petit nombre de ceux qui sont capables de le faire, ils n'aiment pas à se mêler à ces disputes qui ressemblent à des joûtes publiques et bruyantes; aussi ne sont-ils connus que de ceux qui savent les rechercher avec de très-grandes instances. Veuillez donc, je vous prie, écouter ce qui me frappe le plus dans la témérité avec laquelle les Manichéens attaquent la foi catholique et l'Ancien Testament. Pour moi, ce que je souhaite et désire, c'est que vous l'entendiez dans les mêmes dispositions que je vous le dis. Dieu sait, lui qui connaît tous les secrets de ma conscience, que, dans mes paroles, je ne veux mettre aucune malice; je crois qu'on doit prendre tout ce que je vais vous dire comme dicté par le désir de prouver la vérité pour qui seule j'ai résolu de vivre depuis longtemps déjà, et avec une incroyable sollicitude. Après m'être engagé avec vous si facilement dans les sentiers de l'erreur, puisse-t-il ne m'être pas aussi difficile, pour ne rien dire de plus, de suivre avec vous la droite voie! Mais j'ose me flatter que celui à qui je me suis consacré ne

omnia, quod te non latet, cum studiose illos audirem cupere et sperare non desistebam. Neque hoc eorum doctrinæ tribuo : fateor enim et illos sedulo monere, ut ista caveantur. Sed modo me dicere desertum lumine, cum ab his omnibus umbris rerum me averterim, soloque victu ad valetudinem corporis necessario contentus esse decreverim, illustratum autem atque fulgentem fuisse, cum ista diligerem et his involutus tenerer, hominis est, ut mitissime dicam, minus acute considerantis res, de quibus loqui multum amat. Sed veniamus ad causam, si placet.

CAPUT II.

Manichæi vetus Testamentum reprehendunt apud imperitos.

4. Nam bene nosti quod reprehendentes Manichæi catholicam fidem, et maxime Vetus Testamentum discerpentes et dilaniantes, commovent imperitos : qui profecto nesciunt quatenus sint accipienda illa, et quemadmodum hausta utiliter in venas quasi vagientium adhuc animarum medullasque descendant. Et quia sunt ibi quædam quæ suboffendant animos ignaros et negligentes sui, quæ maxima turba est, populariter accusari possunt : defendi autem populariter, propter mysteria quæ his continentur, non a multis admodum possunt. Qui vero pauci hoc facere noverunt, non amant propatula et famigerula quædam in disputatione certamina; et ob hoc minime noti sunt, nisi his qui eos instantissime requirunt. De hac igitur Manichæorum temeritate, qua Vetus Testamentum et catholicam fidem reprehendunt, accipe obsecro quæ me moveant. Opto autem ac spero te hoc animo accepturum, quo a me dicuntur. Scit autem Deus, cui nota sunt arcana conscientiæ meæ, nihil me in hoc sermone malitiose agere : sed ut existimo accipiendum esse, veri probandi causa : cui uni rei vivere jam diu statuimus, et in-

m'abandonnera point dans l'espérance que je nourris de vous voir entrer avec moi dans les sentiers de la sagesse; je l'attends de celui que je m'efforce jour et nuit de contempler, et je lui demande souvent avec larmes à la pensée de mes péchés et en songeant que par suite de mes habitudes d'autrefois, j'ai l'œil de mon âme blessé par les atteintes de mes anciennes erreurs. Car de même que, après une longue cécité ou de longues ténèbres, les yeux ne s'ouvrent qu'avec difficulté au grand jour, clignent encore et se détournent de la lumière qu'ils désirent pourtant contempler, surtout si on veut leur faire regarder le soleil, ainsi il m'arrive, tout en reconnaissant que ce qui se voit des yeux de l'âme est un bien ineffable et unique pour elle, de convenir avec larmes et gémissements que je ne suis pas encore en état de le contempler. Qu'il ne m'abandonne donc point si je ne sais pas ce que c'est que feindre, si je ne cède qu'à une pensée de devoir, si j'aime la vérité, si je fais un cas particulier de l'amitié, si je ne crains rien tant que de vous voir vous tromper.

CHAPITRE III.

Quatre points de vue sous lesquels on peut considérer les saintes Ecritures de l'Ancien Testament.

5. L'Ecriture qu'on appelle Ancien Testament se présente aux yeux de quiconque désire la bien connaître sous quatre points de vue différents, de l'histoire, de l'étiologie, de l'analogie et de l'allégorie. N'allez pas me prendre pour un pédant parce que je vous donne des noms grecs. D'abord je les ai reçus tels et je n'oserais me permettre de vous les donner autres que je les ai reçus; ensuite remarquez que nous n'avons point de mots dans notre langue pour rendre ces choses, et certainement il y aurait eu bien plus de pédantisme de ma part à en fabriquer exprès pour la traduire; d'un autre côté, si je les remplaçais par des circonlocutions, la marche de la discussion en deviendrait moins facile. En tout cas, je vous prie de croire que si je tombe dans l'erreur, de quelque manière que cela m'arrive, ce ne sera jamais par enflure et par orgueil. L'Ecriture sainte se présente donc à nous au point de vue de l'histoire quand on y étudie ce qui est écrit ou ce qui s'est fait, ou bien sinon ce qui s'est fait, du moins ce qui a été écrit comme s'il avait été fait. Elle se présente au point de vue de l'étiologie, quand elle nous montre pour quelle cause ce qui s'est dit ou fait a été dit ou fait; au point de vue de l'analogie, quand elle nous fait voir qu'il n'y a aucune contradiction entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Enfin on la considère au point de vue de l'allégorie, toutes les fois qu'on fait voir qu'il ne faut point prendre à la lettre ce qui

credibili sollicitudine : ne mihi errare vobiscum facillimum fuerit, iter autem rectum tenere vobiscum sit, ne durius loquar, difficillimum. Sed præsumo quod et in hac spe, qua spero vos viam sapientiæ mecum obtenturos, non me deseret ille cui sacratus sum : quem dies noctesque intueri conor; et quoniam propter peccata mea propterque consuetudinem plagis veternosarum opinionum sauciatum oculum animæ gerens, invalidum me esse cognosco, sæpe rogo cum lacrymis. Et quemadmodum post longam cæcitatem ac tenebras luminibus vix apertis, et adhuc lucem palpitando atque aversando, quam tamen desiderant, recusantibus, præsertim si eis solem istum quispiam conetur ostendere : ita mihi nunc evenit, non neganti esse ineffabile quiddam et singulare animæ bonum quod mente videatur, et me ad contemplandum nondum esse idoneum cum fletu et gemitu confitenti. Non me ergo deseret, si nihil fingo, si officio ducor, si veritatem amo, si amicitiam diligo, si multum metuo ne fallaris.

—

CAPUT III.

Quadruplex scripturas veteris Testamenti tractandi ratio.

5. Omnis igitur Scriptura, quæ Testamentum Vetus vocatur, diligenter eam nosse cupientibus quadrifaria traditur, secundum historiam, secundum ætiologiam, secundum analogiam, secundum allegoriam. Ne me ineptum putes, Græcis nominibus utentem. Primum quia sic accepi, nec tibi hoc aliter audeo intimare quam accepi. Deinde tu quoque animadvertis, non esse harum rerum apud nos usitata nomina : quæ si fabricassem interpretando, essem profecto ineptior; si autem circumloquerer, minus essem in disserendo expeditus. Id tantum oro credas, quoquo modo errem, nihil a me inflato ac tumido fieri. Secundum historiam ergo traditur, cum docetur quid scriptum, aut quid gestum sit; quid non gestum, sed tantummodo scriptum quasi gestum sit. Secundum ætiologiam, cum ostenditur quid qua de causa vel factum vel dictum sit. Secundum analogiam, cum demonstratur non sibi adversari duo Testamenta Vetus et Novum. Secundum allegoriam,

est écrit, mais le regarder comme une figure.

6. Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses apôtres se sont servis de l'Ecriture de toutes ces différentes manières. En effet, c'est au point de vue historique que le Sauveur en fait usage pour répondre à ceux qui lui faisaient remarquer que ses disciples broyaient des épis dans leurs mains un jour de sabbat, quand il leur dit : « N'avez-vous point lu ce que fit David lorsque lui et ceux qui l'accompagnaient furent pressés de la faim; comme il entra dans la maison de Dieu et mangea des pains de proposition, qu'il n'était permis de manger ni à lui ni à ceux qui étaient avec lui, mais aux prêtres seuls? » (*Matth.*, XII, 3 et 4.) Quant au point de vue étiologique, on la voit citée ainsi, lorsque Jésus-Christ, après avoir interdit à l'homme de renvoyer sa femme, si ce n'est pour adultère, répondit à ceux qui lui rappelaient que Moïse l'avait autorisé à le faire en donnant un libelle de divorce : « C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse l'a fait. » (*Matth.*, XIX, 8.) En effet, dans cette occasion, il dit pour quelle cause Moïse a eu raison de permettre le divorce à l'époque où il l'a fait, et fait comprendre ainsi que son précepte sur ce sujet indique que de nouveaux temps étaient arrivés. Mais il serait long d'expliquer que c'est par une disposition admirable de la divine Providence que l'ordre et la disposition de ces temps nouveaux ont été réglés et composés.

7. Quant à l'analogie, qui consiste à montrer le rapport de convenance des deux Testaments, pourquoi dirai-je que tous ceux qui font autorité aux yeux des Manichéens y ont eu souvent recours, puisqu'ils peuvent souvent se rendre compte par eux-mêmes en combien d'occasions ils prétendent qu'il a été ajouté certaines choses aux saintes Ecritures par je ne sais quels interpolateurs? Ce reproche m'a toujours semblé dans leur bouche, même quand j'étais un des leurs, extrêmement faible; et ce n'est pas moi seulement qui le jugeais ainsi, mais vous-même, il m'en souvient, vous étiez de cet avis, et nous tous, qui nous efforcions d'apporter un soin un peu plus grand que le reste des croyants dans l'appréciation de ces choses, nous pensions de même. Mais depuis qu'une foule de ces difficultés qui m'ébranlaient le plus m'ont été expliquées et résolues, (je veux parler de celles où leur éloquence triomphe d'habitude et se donne d'autant plus libre essor qu'elle n'est point retenue par la présence d'un contradicteur,) il me semble qu'ils ne peuvent rien dire de plus impudent, ou pour me servir d'un mot plus doux, de moins intéressant et de moins fort que lorsqu'ils prétendent que les divines Ecritures ont été altérées; car ils ne peuvent le prouver par aucun exemplaire de cette époque pourtant si récente. En effet, s'ils nous disaient qu'ils ne croient point devoir les accepter en aucune fa-

cum docetur non ad litteram esse accipienda quædam quæ scripta sunt, sed figurate intelligenda.

6. His omnibus modis Dominus noster Jesus Christus et Apostoli usi sunt. Nam de historia illud sumptum est, cum objectum esset? quod die sabbati discipuli ejus spicas evulsissent : « Non legistis, inquit, quod fecit David, cum esuriret, et qui cum eo erant, quomodo intravit in domum Dei, et panes propositionis manducavit, quos non licebat ei manducare, neque eis qui cum eo erant, nisi solis sacerdotibus? » (*Matth.*, XII, 3 et 4.) Ad ætiologiam vero illud pertinet, quod cum Christus prohibuisset uxorem abjici, nisi fornicationis causa, relatumque esset ab interrogantibus, Moysen libello dato repudii permisisse licentiam : « Hoc, inquit, Moyses fecit propter duritiam cordis vestri. » (*Matth.*, XIX, 8.) Hic enim causa reddita est, cur illud a Moyse pro tempore bene permissum sit, ut hoc quod Christus præcipiebat, alia jam tempora demonstrare videretur. Horum autem autem temporum vices, atque ordinem mira quadam divinæ providentiæ dispositio ne digestum atque compositum, longum est explanare.

7. Jam porro (*a*) analogiam, qua utriusque Testamenti congruentia perspicitur, quid ego dicam usos fuisse omnes quorum auctoritati illi cedunt; cum secum ipsi considerare possint, quam multa soleant dicere immissa esse Scripturis divinis a nescio quibus corruptoribus veritatis? Quæ vox mihi semper quidem, etiam cum eos audirem, invalidissima visa est : nec mihi soli, sed etiam tibi (nam bene memini) et nobis omnibus, qui paulo majorem diligentiam in judicando habere conabamur, quam turba credentium. Nunc vero postea quam mihi sunt exposita atque enodata multa, quæ me maxime movebant, ea scilicet in quibus illorum plerumque se jactat, et quo securius sine adversario, eo effusius exsultat oratio; nihil mihi videtur ab eis impudentius dici, vel ut mitius loquar, incuriosius et imbecillius, quam

(*a*) In excusis, *analogia*. In Mss. vero, *analogiam*. Refertur ad verbum *usos*, quod cum accusandi casu non inelegante jungitur. Sic infra, cap. VIII, *cujusmodi viam usus fuerim*.

çon, parce qu'ils les regardent comme l'œuvre d'hommes qui, à leurs yeux, n'ont point écrit la vérité, leur manière d'agir serait, en un certain sens, plus droite, et leur erreur plus humaine. C'est d'ailleurs ce qu'ils ont fait par rapport au livre des Actes des Apôtres. Mais quand j'y réfléchis en moi-même, je ne puis assez m'étonner de la pensée qu'ils ont eue, et, dans ces choses, ce que je regrette pour eux, ce n'est pas tant leur peu de sagesse que leur peu de cœur. En effet, ce livre renferme une foule de choses toutes pareilles à celles qu'ils reçoivent; il me semble donc qu'il faut une grande dose de folie pour ne pas le recevoir, avec la faculté de dire, si quelque chose les choque dans ce livre, que c'est un fait faux et interpolé. Ou bien, s'il y a de l'impudence à s'exprimer ainsi, comme il y en a en effet, pourquoi veulent-ils que les Epîtres des apôtres et les quatre Evangiles aient quelque autorité dans les choses qu'ils regardent comme l'œuvre d'interpolateurs et qui, proportion gardée, se trouvent peut-être en plus grand nombre que dans ce livre? Voilà ce qui me semble particulièrement digne de notre attention, et que je vous demande de vouloir bien considérer avec moi dans une discussion calme et paisible. En effet, vous savez que les Manichéens prétendent ranger leur auteur au nombre des apôtres, et disent que c'est par lui que nous avons reçu le Saint-Esprit que le Seigneur avait promis d'envoyer à ses disciples. Si donc ils recevaient les Actes des Apôtres où la venue du Saint-Esprit se trouve bien clairement prédite, ils n'auraient plus moyen de dire que c'est là une interpolation. Ils veulent, en effet, qu'il y ait eu avant Manès des hommes, je ne sais lesquels, qui corrompirent les livres saints, et qui voulurent fondre ensemble la loi des Juifs et l'Evangile. Mais ils ne peuvent en dire autant du Saint-Esprit, à moins pourtant qu'ils ne prétendent que ces interpolateurs ont eu le don de divination pour écrire, dans leurs livres, des choses devant être tournées un jour contre Manès qui n'était pas encore né alors, et qui devait prétendre que le Saint-Esprit avait été envoyé par lui. Mais nous parlerons ailleurs un peu plus longuement du Saint-Esprit; pour le moment revenons à notre sujet.

8. Je crois avoir assez fait voir dans le Nouveau Testament, ce que j'entends, en parlant de l'Ancien, par l'histoire, l'etiologie et l'analogie; il me reste à vous montrer l'allégorie. Notre Sauveur lui-même, dans l'Evangile, se sert d'une allégorie tirée de l'Ancien Testament, quand il dit: « Cette race corrompue et adultère demande un prodige, et on ne lui en donnera point d'autre que celui du prophète Jonas; car comme Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre du

Scripturas divinas esse corruptas : cum id nullis in tam recenti memoria exstantibus exemplaribus possint convincere. Si enim dicerent, eas sibi penitus accipiendas non putasse, quod ab his essent conscriptæ, quos verum scripsisse non arbitrarentur; esset utcumque tergiversatio eorum rectior, vel error humanior. Hoc enim de illo libro fecerunt, qui Actus Apostolorum inscribitur. Quod eorum consilium, cum mecum ipse pertracto, nequeo satis mirari. Non enim sapientiam hominum in hac re, sed cor mediocre desidero. Tanta enim liber iste habet, quæ similia sint his quæ accipiunt, ut magnæ stultitiæ mihi videatur, non et hunc accipere, et si quid ibi eos offendit, falsum atque immissum dicere. Aut si talis oratio impudens est, sicuti est, cur in Pauli epistolis, cur in quatuor Evangelii libris ea valere aliquid putant, in quibus haud scio an multo plura sint proportione, quam in illo libro esse potuerunt, quæ a corruptoribus interjecta credi volunt? Sed nimirum illud est quod mihi videtur, quod peto placidissimo et serenissimo judicio mecum consideres. Nosti enim quod auctoris sui Manichæi personam in Apostolorum numerum inducere molientes, dicunt Spiritum sanctum, quem Dominus discipulis se missurum esse promisit, per ipsum ad nos venisse. Itaque si illos Actus Apostolorum acciperent (*Act.*, II, 2), in quibus evidenter adventus sancti Spiritus prædicatur, non invenirent quomodo id immissum esse dicerent. Volunt enim nescio quos corruptores divinorum librorum ante ipsius Manichæi tempora fuisse : corrupisse autem illos, qui Judæorum legem Evangelio miscere cupiebant. Hoc autem de Spiritu sancto dicere nequeunt, nisi forte divinasse illos asserant, et posuisse in suis libris quod contra futurum aliquando Manichæum, qui Spiritum sanctum per se missum esse diceret, proferretur. Verum de Spiritu sancto alias planius aliquid eloquemur. Nunc ad hoc quod intenderam redeamus.

8. Nam et historiam Veteris Testamenti, et ætiologiam, et analogiam in Novo Testamento inveniri, satis, ut puto, est demonstratum : de allegoria restat ostendere. Ipse Liberator noster in Evangelio allegoria utitur ex Vetere Testamento : « Generatio, inquit, hæc signum quærit, et non dabitur ei nisi signum Jonæ prophetæ; sicut enim Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus fuit, sic et Filius

poisson, ainsi le fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre. » (*Matth.*, XII, 39, 40.) Mais que dirai-je de saint Paul? ne voit-il pas dans l'histoire même de l'Exode une allégorie du peuple chrétien, ainsi qu'il résulte de ce passage de sa première Epître aux Corinthiens : « Je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que tous nos pères ont été sous la nue, qu'ils ont tous passé la mer Rouge, qu'ils ont tous été baptisés sous la conduite de Moïse dans la nue et dans la mer, qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle, et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel aussi; car ils buvaient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivait, et cette pierre était le Christ. Cependant il y en eut peu d'un si grand nombre qui fussent agréables à Dieu, car ils périrent dans le désert. Or, toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnassions point aux mauvais désirs comme ils s'y abandonnèrent. Ne devenons donc point idolâtres, comme le sont devenus quelques-uns d'entre eux dont il est écrit : Le peuple s'assit pour manger et pour boire, et il se leva ensuite pour jouer. Ne commettons point de fornication comme en ont commis quelques-uns parmi eux, ce qui fit qu'il y en eut vingt-trois mille qui furent frappés de mort en un seul jour. Ne tentons point le Christ, comme le tentèrent quelques-uns d'eux qui furent tués par les serpents. Ne murmurons point comme le firent plusieurs d'entre eux qui furent frappés de mort par l'ange exterminateur. Or, toutes ces choses qui leur arrivaient étaient des figures, et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous autres qui nous trouvons à la fin des temps. » (I *Cor.*, X, 1 à 11.) Il y a encore, dans le même Apôtre, une autre allégorie qui se rapporte parfaitement à notre sujet, attendu que les Manichéens se plaisent à la citer et à la faire ressortir dans leurs disputes; elle se trouve dans l'Epître aux Galates, où saint Paul s'exprime ainsi : « Car il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de la servante et l'autre de la femme libre; mais celui qui naquit de la servante, naquit selon la chair, et celui qui naquit de la femme libre naquit en vertu de la promesse de Dieu. Or, tout ceci est une allégorie; car ces deux femmes sont les deux alliances dont la première qui a été conclue sur le mont Sina et qui n'engendre que des esclaves, est figurée par Agar; en effet Agar est, en figure, la même chose que Sina, montagne d'Arabie, et Sina représente la Jérusalem d'ici-bas qui est esclave avec ses enfants; au lieu que la Jérusalem d'en haut est libre, et c'est elle qui est notre mère à tous. » (*Gal.*, IV, 22 à 26.)

9. Or ici, ces hommes vraiment mauvais, en voulant rendre la loi vaine, nous forcent de

hominis tribus diebus et tribus noctibus erit in corde terræ. » (*Matth.*, XII, 39 et 40.) Nam quid ego de apostolo Paulo dicam? qui etiam ipsam Exodi historiam futuræ Christianæ plebis allegoriam fuisse significat ad Corinthios epistola prima : « Nolo autem vos ignorare, fratres, quia patres nostri omnes sub nube fuerunt, et omnes per mare transierunt, et omnes in (*a*) Moysen baptizati sunt in nube et in mari : et omnes eumdem cibum spiritalem manducaverunt, et omnes eumdem potum spiritalem biberunt. Bibebant enim de spiritali consequente eos petra; petra autem erat Christus. Sed non in pluribus eorum complacuit Deo : prostrati enim sunt in deserto. Hæc autem figuræ nostræ fuerunt, ut non simus cupidi malorum, sicut et illi concupierunt. Neque idola colamus, sicut quidam ex illis, sicut scriptum est : Sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere. Neque fornicemur, sicut quidam ex illis fornicati sunt, et ceciderunt una die viginti tria millia hominum. Neque tentemus Christum, sicut quidam eorum tentaverunt, et a serpentibus interierunt. Neque murmuremus, sicut quidam ex illis murmuraverunt, et perierunt ab exterminatore. Omnia autem ista in figura contingebant illis. Scripta autem sunt ad correptionem nostram, in quos fines sæculorum devenerunt. » (I *Cor.*, X, 1, etc.) Est item apud Apostolum allegoria quædam, sane ad causam maxime pertinens, ideo quod ipsi eam in disputando proferre atque ostentare consuerunt. Idem enim Paulus dicit ad Galatas : « Scriptum est enim quod Abraham duos filios habuit, unum de ancilla, et unum de libera : sed iis quidem qui de ancilla, secundum carnem natus est; qui autem de libera, per promissionem : quæ sunt per allegoriam dicta. Nam hæc sunt duo Testamenta, unum quidem de monte Sina in servitutem generans, quod est Agar. Sina enim mons est in Arabia, qui confinis ei quæ nunc est Jerusalem, et servis cum filiis suis. Quæ autem sursum est Jerusalem, libera est, quæ est mater omnium nostrum. » (*Gal.*, IV, 22, etc.)

9. Hic igitur illi homines nimium mali, dum frustrare legem conantur, eas Scripturas approbare nos

(*a*) Editi, *in Moyse*. At Mss. juxta Græcum, *in Moysen*.

prendre la défense de la sainte Ecriture dans cet endroit. Ils ne font, en effet, attention qu'à ce qui est dit, que ceux qui sont sous la loi sont esclaves, et ils nous citent surtout ces paroles : « Vous donc qui voulez être justifiés par la loi, vous êtes déchus de la grâce. » (*Gal.*, v, 4.) Nous convenons de tout cela, et nous disons que cette loi est nécessaire seulement à ceux à qui la servitude est encore utile; c'est pour le bien qu'elle a été portée, afin que les hommes qui ne pouvaient se détourner du péché, par la force de la raison, fussent contraints à le faire par une telle loi, je veux dire par la menace et la crainte de peines, de nature à frapper les yeux des insensés. La grâce de Jésus-Christ, en nous délivrant de ces peines, ne condamne point la loi, elle nous invite au contraire, sinon à demeurer par la crainte esclaves de la loi, du moins à obéir à sa charité pour nous; car c'est la grâce, je veux dire le bienfait que ceux qui veulent toujours demeurer dans les liens de la loi ne comprennent pas encore leur être venue du ciel. C'est avec raison que Paul les traite comme des infidèles, puisqu'ils ne se croient point encore délivrés par Notre-Seigneur Jésus-Christ de la servitude à laquelle ils avaient été assujettis pendant quelque temps par une juste disposition de Dieu. Voilà pourquoi le même apôtre disait : « La loi nous a tenu lieu de guide pour nous mener comme des enfants à Jésus-Christ. » (*Gal.*, III, 24.) Celui donc qui nous a donné enfin un maître que nous devons aimer, avait commencé par nous donner un guide que nous devions craindre. Mais tous ces préceptes et ces prescriptions de loi, qu'il serait un crime pour un chrétien, d'observer maintenant, tels que le sabbat, la circoncision, les sacrifices et toutes les choses semblables, cachaient de si grands mystères, qu'il n'y a point une âme pieuse qui ne comprenne que rien ne serait plus pernicieux que de prendre au pied de la lettre toutes ces choses, et qu'il n'y a rien de plus salutaire que de les entendre spirituellement. C'est ce qui a fait dire à saint Paul : « La lettre tue, mais l'esprit vivifie; » (II *Cor.*, III, 6) et encore : « Lorsqu'ils lisent l'Ancien Testament, le même voile demeure toujours devant leurs yeux, parce qu'il n'est point ôté et qu'il ne s'ôte que par Jésus-Christ. » (*Ibid.*, 14.) Ce qui est ôté en Jésus-Christ, ce n'est pas l'Ancien Testament, mais le voile qui le recouvre, afin qu'il ne soit compris que par Jésus-Christ, et que ce qui serait obscur et caché dans Jésus-Christ, soit mis à découvert par lui. En effet, le même apôtre continue aussitôt en ces termes : « Mais lorsque vous aurez passé au Christ, le voile, » non pas la loi ou l'Ancien Testament, « se déchirera. » (*Ibid.*, 16.) Ainsi la grâce de Notre-Seigneur n'a point ôté la loi et l'Ancien Testament comme s'ils n'avaient caché que des choses inutiles, mais le voile seulement qui cachait des choses utiles.

cogunt. Attendunt enim quod dictum est, in servitute esse eos qui sub lege sunt, et id ultimum præ cæteris ventilant : « Evacuati estis a Christo, qui in lege justificamini, a gratia excidistis. » (*Gal.*, v, 4.) Nos hæc omnia vera esse concedimus, nec illam legem necessariam esse dicimus, nisi eis quibus est adhuc utilis servitus : ideoque utiliter esse latam, quod homines qui revocari a peccatis ratione non poterant, tali lege coercendi erant, pœnarum scilicet istarum quæ videri ab stultis possunt, minis atque terroribus : a quibus gratia Christi cum liberat, non legem illam damnat, sed aliquando nos obtemperare suæ caritati, non servire timori legis, invitat. Ipsa est gratia, id est, beneficium quod non intelligunt sibi venisse divinitus, qui adhuc esse cupiunt sub vinculis legis. Quos merito Paulus objurgat tanquam infideles, quia a servitute, cui certo tempore justissima Dei dispositione subjecti erant, jam per Dominum nostrum Jesum se liberatos esse non credunt. Hinc est illud ejusdem Apostoli : « Lex enim pædagogus noster erat in Christo. » (*Gal.*, III, 24.) Ille igitur pædagogum dedit hominibus quem timerent, qui magistrum postea quem diligerent. In quibus tamen legis præceptis atque mandatis, quibus nunc Christianos uti fas non est, quale vel sabbatum est, vel circumcisio, vel sacrificia, et si quid hujusmodi est, tanta mysteria continentur, ut omnis pius intelligat nihil esse perniciosius, quam quidquid ibi est accipi ad litteram, id est, ad verbum; nihil autem salubrius, quam spiritu revelari. Inde est : « Littera occidit, spiritus autem vivificat. » (II *Cor.*, III, 6.) Inde est : « Idipsum velamen in lectione Veteris Testamenti manet, quod non revelatur, quoniam in Christo evacuatur. » (*Ibid.*, 14.) Evacuatur namque in Christo, non Vetus Testamentum, sed velamen ejus, ut per Christum intelligatur, et quasi denudetur, quod sine Christo obscurum atque adopertum est. Statim quippe idem Apostolus subjicit; « Cum autem transieris ad Christum, auferetur velamen. » (*Ibid.* 16.) Non enim ait, auferetur lex, aut Testamentum Vetus. Non igitur per Domini gratiam, tanquam inutilia ibi tegerentur, ablata sunt; sed tegmen potius, quo

Voilà comment on agit avec ceux qui recherchent le sens des saintes lettres, avec piété et ardeur, non point avec une agitation impie; on leur fait remarquer avec soin l'ordre des choses, la cause de ce qui s'est fait ou dit, et le rapport de convenance qu'il y a entre l'Ancien et le Nouveau Testament; on ne laisse pas un point sans en montrer la concordance; on leur découvre si bien tous les secrets des figures, que toutes les difficultés que les interprètes font disparaître portent à dire que ceux qui aiment mieux condamner ces choses que de les apprendre sont bien malheureux.

CHAPITRE IV.

Ceux qui lisent tombent dans trois erreurs.

10. Mais en attendant, je veux laisser de côté toutes ces hauteurs de la science, pour agir, avec vous, comme je crois qu'on doit le faire avec un ami, c'est-à-dire pour agir de mon mieux, non pas comme j'ai vu avec admiration les hommes les plus doctes le faire. Il y a trois erreurs dans lesquelles tombent les hommes quand ils lisent quelque chose. Je parlerai de chacune d'elles. La première consiste à regarder comme vrai ce qui est faux, attendu que celui qui l'a écrit pensait autre chose que ce qu'il a écrit. La seconde, qui ne va peut-être pas aussi loin, mais qui pourtant n'est pas moins funeste, consiste bien à regarder aussi comme vrai ce qui est faux, mais en partageant, en cela, la pensée même de celui qui l'a écrit. La troisième consiste à comprendre quelque chose de vrai, à la lecture d'un livre dont l'auteur n'a point compris ce qu'il a écrit. Dans cette erreur, il se trouve quelque chose de bon, je dis plus, à le bien prendre, le fruit de la lecture demeure tout entier. Je trouve un exemple de la première erreur, dans le fait de dire et de croire que Rhadamanthe entend et juge les causes des morts aux enfers, parce qu'on l'a lu dans les vers de Virgile. C'est une double erreur, d'abord parce que c'est croire une chose qu'on ne doit point croire, et en second lieu parce qu'il n'est pas à penser que celui qui a écrit cela l'ait cru lui-même. On peut trouver un exemple de la seconde erreur dans le fait de quelqu'un qui, ayant lu dans Lucrèce, que l'âme se compose d'atomes, et, à la mort, se décompose dans les mêmes atomes et s'évanouit, le tient pour vrai et pense qu'il est obligé de le croire. Celui-là n'est pas moins malheureux de tenir, dans une telle matière, pour certain ce qui n'est qu'une fausseté, quand même Lucrèce, dont les écrits l'ont trompé, l'aurait cru aussi. Que lui sert-il, en effet, d'être sûr de l'opinion d'un auteur, s'il a fait choix non pas d'un auteur qui ne dût point l'induire en erreur, mais qui l'y entraînât avec lui. Voici un exemple de la troisième. Je suppose que quelqu'un, après

utilia tegebantur. Hoc modo agitur cum iis qui studiose ac pie, non turbide atque improbe, Scripturarum illarum sensum requirunt, demonstraturque sedulo et ordo rerum, et causæ factorum atque dictorum, et Veteris Testamenti ad novum tanta congruentia, ut apex nullus, qui non consonet, relinquatur; et figurarum tanta secreta, ut omnia quæ interpretando eruuntur, miseros esse cogant fateri, qui hæc volunt ante condemnare, quam discere.

CAPUT IV.

Triplex error legentium.

10. Sed ut, omissa interim altitudine scientiæ, sic agam tecum, quomodo agendum arbitror cum familiari meo : id est, sicut ego possum, non sicut doctissimos viros posse miratus sum : Tria genera sunt erroris, quibus homines errant, cum aliquid legunt. De singulis dicam. Primum genus est, in quo id quod falsum est verum putatur, cum aliud qui scripsit putaverit. Alterum est, quamvis non tam late patens, non tamen minus noxium, cum id quod falsum est verum putatur, id tamen putatur, quod etiam ille qui scripsit putavit. Tertium est, cum ex alieno scripto intelligitur aliquid veri, cum hoc ille qui scripsit, non intellexerit. In quo genere non parum est utilitatis, imo si diligentius consideres, totus legendi fructus est integer. Primi generis exemplum est, ut si quisquam, verbi gratia, dicat et credat Rhadamanthum apud inferos audire ac dijudicare causas mortuorum, eo quod Maronis in carmine id legerit. (*Æneid.*, VI.) Hic enim errat duobus modis, quod et rem non credendam credit, neque id putandus est credidisse ille quem legit. Alterum genus animadverti sic potest : si quis, quia Lucretius animam ex atomis esse scribit, eamque post mortem in easdem atomos solvi atque interire, id verum ac sibi credendum arbitretur. Nam et hic non minus miser est, si de re tanta id quod falsum est pro certo sibi persuasit; quanquam id Lucretius, cujus libris deceptus est, opinatus sit. Quid enim huic prodest de auctoris sententia certum esse, quando sibi eum non

avoir lu dans les écrits d'Epicure un passage où ce philosophe recommande la continence, prétend qu'il fait en effet consister le bien suprême dans la vertu, et que, par conséquent, on ne doit point l'accuser. En effet, quel mal lui fait l'erreur d'Epicure, faisant consister le souverain bien, pour l'homme, dans les voluptés charnelles, s'il n'est pas tombé sur cette pensée aussi honteuse que funeste, et si Epicure ne lui plaît que parce qu'il est convaincu que cet auteur n'a point eu la pensée qu'il n'aurait pas dû avoir? Non-seulement cette erreur est le fait de l'homme, mais peut-être même est-elle très-digne de l'homme. En effet, si on venait m'apprendre d'un homme que j'aime bien qu'il a dit, en présence de beaucoup de personnes que, tout âgé qu'il fût, l'enfance et l'adolescence lui plaisent tellement qu'il a juré de vivre comme on vit à cet âge, et qu'on me prouvât d'une manière si irrécusable qu'il a tenu ce langage, qu'il y aurait de l'impudence de ma part à le nier, semblerais-je digne de blâme si je pensais, qu'en parlant ainsi, il a voulu exprimer son amour pour l'innocence, pour une âme exempte de toutes les passions dont les chaînes enlacent les hommes faits, et si, à cause de cela, je l'en aimais plus qu'auparavant, quand même il aurait eu la folie de n'aimer de l'âge des enfants que la liberté plus grande dont ils jouissent de jouer et de manger, ou même leur indigne oisiveté? Supposons que cet ami soit mort depuis qu'on m'aurait fait part de ce qui a été dit, et que je n'aie pu, par mes questions, le mettre dans le cas d'expliquer sa pensée, se trouverait-il un homme assez méchant pour me faire un reproche de louer ses desseins et ses vœux, en m'appuyant sur les paroles mêmes qu'on m'aurait rapportées? Que dis-je? il n'est pas jusqu'au juste juge de toutes choses qui ne fît peut-être aucune difficulté de louer la pensée et la volonté que j'aurais eues, puisque, d'un côté, c'est l'innocence qui m'aurait plu, et que de l'autre, j'aurais mieux aimé penser du bien d'un homme dans un cas douteux, quand je pouvais aussi en penser du mal.

CHAPITRE V.

Il y a trois sortes différentes d'écritures.

11. Les choses étant ainsi, écoutez aussi trois conditions, trois différences dans les écrits, car il ne s'en trouve pas moins. Il peut se faire qu'un auteur ait bien écrit et soit mal compris du lecteur, ou qu'il ait fait un bon livre, et qu'il soit bien compris, ou bien enfin que le lecteur tire quelque bien d'un écrit où l'auteur ne s'était proposé rien moins que le bien. Dans ces trois

per quem (*a*) non erraret, sed cum quo erraret, elegerit? Tertio generi est illud accommodatum : si quis Epicurum lecto ejus in libris aliquo loco ubi continentiam laudat, in virtute illum summum bonum posuisse asseveret, et ideo non esse culpandum. Huic enim quid obest error Epicuri, si summum bonum hominis voluptatem ille corporis credit; cum iste non se dederit tam turpi noxiæque sententiæ, neque ob aliam causam ei placeat Epicurus, nisi quod eum sensisse non putat, quod sentiri non oporteat? Hic error non modo humanus est, sed sæpe etiam homine dignissimus. Quid enim si mihi de aliquo quem diligerem nuntiaretur, quod sibi, cum esset barbatus, pueritiam atque infantiam ita placere multis audientibus dixerit, ut etiam juraverit se similiter velle vivere, idque ita mihi probaretur, ut impudenter negarem; num reprehendendus viderer, si eum existimarem, cum hoc diceret, significare voluisse, sibi placere innocentiam, et ab eis quibus hominum genus involveretur cupiditatibus animum alienum, et ex eo illum magis magisque diligerem, quam antea diligebam; etiam si fortasse ille in puerorum ætatibus libertatem quamdam in ludendo et cibando atque ignavum otium stultus adamasset? Fac enim eum esse defunctum post quam hoc mihi nuntiatum est, nec interrogari a me potuisse quidquam, ut aperiret sententiam suam; esset ne quisquam tam improbus qui mihi succenseret, cum hominis laudarem propositum et voluntatem per illa ipsa verba quæ acceperam? Quid quod etiam justus rerum existimator non dubitaret fortasse laudare opinionem ac voluntatem meam, cum et innocentia mihi placeret, et homo de homine in re dubia bene potius existimarem, cum etiam (*b*) male liceret?

CAPUT V.

Tres scripturarum quarumque differentiæ.

11. Quæ cum ita sint, audi etiam earumdem scripturarum totidem conditiones et differentias. Nam necesse est totidem occurrant. Aut enim utiliter scripsit quispiam, et non utiliter ab aliquo intelligitur : aut utrumque inutiliter sit : aut utiliter intelligit lector, cum ille contra, qui legitur scripserit. Horum trium primum non improbo, ultimum non curo. Nam neque possum reprehendere hominem, qui nulla sua

(*a*) Hic in ante editis omissa erat particula negans. — (*b*) Lov. *malediceret*. Melius Er. et Mss. *male liceret* : supple *existimare*.

hypothèses je ne blâme point les écrits du premier, et je ne parlerai point de ceux du troisième, car je ne saurais blâmer un homme qui est mal compris sans qu'il y ait de sa faute, et je ne puis me sentir contrarié qu'un auteur qui n'a point vu la vérité soit lu quand je ne vois pas qu'il en résulte du mal pour son lecteur. Reste donc le deuxième cas; or, je ne puis que le trouver excellent et presque exempt de tout mal, puisque le livre est supposé bon et qu'il est pris dans le bon sens par ceux qui le lisent. Mais dans ce cas, le livre peut être de deux sortes, attendu qu'il n'exclut pas absolument toute erreur. En effet, il arrive parfois que si l'auteur a eu de bons sentiments en écrivant son livre, le lecteur en avait aussi de bons en le lisant, mais différents de ceux de l'auteur, quoique souvent meilleurs, parfois aussi moins élevés, bien que toujours bons. Lorsqu'il arrive que nous ressentons en lisant ce qu'a ressenti l'auteur en écrivant, et que cela tend à bien régler la vie, la vérité dans ce cas est comble et on ne voit pas d'où pourrait venir l'erreur. Mais dans les écrits d'une grande obscurité il est fort rare qu'il en soit ainsi; toutefois, à mon avis, il est impossible de savoir, à n'en pouvoir douter, s'il en est ainsi, on ne peut que le conjecturer, car sur quels arguments pourrais-je me fonder pour me faire une idée de la pensée d'un absent ou d'un mort, et jurer qu'elle est exacte, quand, fût-il même présent, il pourrait y avoir bien des choses, si je l'interrogeais, qu'il me cacherait par politesse, sinon par perversité? Mais d'ailleurs, pour la chose à connaître, je crois qu'il ne sert à rien de savoir ce que fut l'écrivain. Cependant il est fort convenable de croire bon l'auteur d'un livre qui s'est proposé d'être utile au genre humain et à la postérité.

12. Je voudrais donc que les Manichéens m'apprissent de quel genre ils font l'erreur de l'Eglise catholique. S'ils la font du premier genre, c'est assurément un grand crime à elle; mais la réponse ne se fera pas longtemps attendre, car il nous suffit de nier que nous comprenions les Ecritures comme ils pensent que nous le faisons, quand ils nous accusent. S'ils disent que son erreur est du second genre, ce n'est pas moins grave, mais nous leur faisons la même réponse. Si c'est du troisième genre, il n'y a point de mal. Poursuivez et considérez les saintes Ecritures elles-mêmes. En effet, quelle objection font-ils contre les livres qu'on appelle l'Ancien Testament? Disent-ils qu'ils sont bons, mais que nous ne les comprenons mal? Ils ne les reçoivent point. Diront-ils qu'ils ne sont pas bons et que nous ne les comprenons pas bien? A cela, la réponse que j'ai faite plus haut suffit. Diront-ils enfin que si nous les comprenons bien, ils n'en sont pas moins de mauvais livres? N'est-ce pas là laisser passer sans rien leur dire les vivants à qui on a affaire et s'en prendre aux morts qui sont hors de cause pour le moment?

culpa male intellectus est; nec moleste habere quemquam legi, qui verum non viderit, cum obesse legentibus nihil videam. Unum igitur genus est probatissimum, et quasi purgatissimum, cum et bona scripta sunt, et in bonam partem accipiuntur a legentibus. Id quoque tamen adhuc in duo dividitur, non enim penitus excludit errorem. Nam evenit plerumque, ut cum bene senserit scriptor, bene etiam lector sentiat, sed aliud quam ille, et sæpe melius, sæpe inferius, utiliter tamen. Cum autem et hoc sentimus quod ille quem legimus, et id est vitæ bene agendæ accomodatissimum, cumulatissime sese habet veritas, nec aliunde aperitur falsitatis locus. Quod genus cum de rebus obscurissimis lectio est, rarissimum omnino est; neque id, mea sententia, liquido sciri, sed tantummodo credi potest. Quibus enim argumentis absentis vel mortui hominis voluntatem ita colligam, ut de illa jurare possim; cum etiam si præsens interrogaretur, multa esse possent, quæ si malus non esset officiosissime absconderet? Illud autem nihil ad rem cognoscendum valere arbitror, qualis fuerit ille qui scripsit : honestissime tamen bonus creditur, cujus litteris generi humano posteritatique consultum est.

12. Quamobrem vellem mihi isti dicerent, in quo genere ponant Ecclesiæ catholicæ, quem putant, errorem. Si in primo, grave omnino crimen : sed defensionem longinquam non requirit; satis est enim negare ita nos intelligere, ut illi cum invehuntur existimant. Si in secundo, non minus grave est : sed eadem voce refellentur. Si in tertio, nullum crimen est. Age, ac deinde Scripturas ipsas considera. Quid enim libris objiciunt veteris, quod dicitur, Testamenti? Numquidnam quod boni sunt, sed male intelliguntur a nobis? At eos ipsi non accipiunt. An quia nec boni sunt, nec bene accipiuntur? At hoc superior defensio satis expugnat. An illud dicent : Quamvis bene a vobis accipiantur, mali sunt tamen? Quid est aliud vivos, cum quibus res agitur, adversarios absolvere, atque olim mortuos, cum quibus

Pour moi je crois que les hommes qui ont fait ces livres ont tous écrit pour le bien, que c'étaient de grands hommes, des hommes divins, et que la loi a été faite et promulguée par l'ordre et la volonté de Dieu; et cela il me serait bien facile de le prouver, quoique je ne sache que fort peu de chose de ces livres, si j'avais affaire à des esprits justes, non point opiniâtres, et je le ferai quand j'aurai trouvé des oreilles et des cœurs bienveillants; mais ce sera quand je pourrai. Quant à présent, n'est-ce pas assez pour moi, quoiqu'il faille penser de la chose en elle-même, que je n'aie point été trompé?

CHAPITRE VI.

En fait d'Ecriture sainte, il ne faut point accepter les explications qu'en donnent ses ennemis.

13. Je vous jure sur ma conscience, mon cher Honoré, et sur le Dieu qui habite dans les âmes pures, qu'il n'y a pour moi rien de plus sage, de plus chaste et de plus religieux que toutes ces saintes lettres que l'Eglise catholique possède sous le nom d'Ancien Testament. Cela vous étonne, je le sais, car je ne puis nier que nous avons une conviction tout à fait opposée. Mais il n'y a rien de plus téméraire, et cette témérité nous l'avons eue quand nous étions jeunes, que de dédaigner les commentateurs de ces livres qui font profession de les posséder et de pouvoir les transmettre à leurs disciples, pour en demander le sens à ceux qui ont déclaré une guerre acharnée, je ne sais sous l'empire de quelle nécessité, à ceux qui les ont recueillis et à ceux qui les ont composés. En effet, où est l'homme qui irait demander à un ennemi d'Aristote de lui expliquer ses livres dans ce qu'ils ont d'obscur et de caché? Et pour ne parler que des sciences, où le lecteur peut errer sans sacrilége, quel homme a jamais eu la pensée de lire ou d'étudier les écrits géométriques d'Archimède à l'école d'Epicure qui les attaquait avec une grande véhémence, bien qu'il ne les comprît point du tout, à ce que je crois? D'ailleurs ces écritures de la loi sur lesquelles ils se jettent avec autant d'insuccès que d'inanité, comme si elles étaient exposées aux attaques du vulgaire, sont-elles donc si faciles à comprendre? Ils me font l'effet de cette femme dont ils se plaisent à se moquer et qui, pleine de dépit de voir que le soleil qui nous éclaire était, auprès d'elle, l'objet des louanges d'une Manichéenne qui lui recommandait de l'adorer, bondit de sa place, et, simple d'esprit qu'elle était dans sa foi, se mit à fouler aux pieds l'endroit que le soleil éclairait en passant par sa fenêtre et à s'écrier : Voilà comment je marche sur votre dieu soleil. C'était insensé et digne d'une femme, personne ne le

nulla contentio est, accusare? Ego quidem illos viros et omnia utiliter memoriæ mandasse, et magnos ac divinos fuisse, et illam legem Dei jussu ac voluntate promulgatam esse et conditam credo : et id, quanquam perpauca ejus generis librorum sciam, persuadere tamen facile possum, si mihi æquus et minime pertinax animus adhibeatur : atque id faciam, cum copia nobis data fuerit benevolarum aurium ac mentis tuæ : sed hoc cum potero; nunc autem nonne mihi satis est, quoquo modo se ista res habeat, deceptum non fuisse?

CAPUT VI.

De Scripturis non credendum expositoribus earum inimicis.

13. Testor, Honorate, conscientiam meam, et puris animis inhabitantem Deum, nihil me existimare prudentius, castius, religiosius, quam sunt illæ Scripturæ omnes, quas Testamenti Veteris nomine catholica Ecclesia retinet. Miraris, novi. Non enim dissimulare possum, longe aliter nobis fuisse persuasum. Sed nihil est profecto temeritatis plenius, (quæ nobis tunc pueris inerat,) quam quorumque librorum expositores deserere, qui eos se tenere ac discipulis tradere posse profitentur, et eorum sententiam requirere ab his, qui conditoribus illorum atque auctoribus acerbissimum, nescio qua cogente causa, bellum indixerunt. Quis enim sibi unquam libros Aristotelis reconditos et obscuros ab ejus inimico exponendos putavit? ut de his loquar disciplinis, in quibus lector fortasse sine sacrilegio labi potest. Quis denique geometricas litteras Archimedis legere, magistro Epicuro, aut discere voluit? contra quas ille multum pertinaciter, nihil earum, quantum arbitror, intelligens, disserebat. An istæ Scripturæ legis planissimæ sunt, in quas isti quasi vulgo expositas impetum faciunt frustra et inaniter? Qui mihi similes videntur illi mulierculæ, quam iidem ipsi solent deridere, quæ irata quod ei sol iste laudaretur, et a Manichæa quadam femina colendus commendaretur, ut erat religiose simplex, concita exsilivit, et eum locum quem sol per fenestram illustraverat, crebro pede percutiens : Ecce solem deumque tuum calco, clamare cœpit : stulte omnino atque muliebriter, quis negat? Sed nonne tibi tales viden-

nie, mais ne vous semble-t-il pas que des gens qui se figurent avoir fait quelque chose de concluant parce qu'ils déchirent à grands coups de paroles et de malédictions, aux applaudissements d'une foule ignorante, des livres qu'ils ne comprennent point et dont ils ignorent le but et l'importance, qui même sont, pour eux, terre à terre, bien qu'ils soient très-élevés et divin pour ceux qui les comprennent, agissent comme cette bonne femme? Quoi qu'il en soit, croyez-moi, tout ce qui est dans l'Ecriture sainte est grand et divin. La vérité y est tout entière, et on y trouve une doctrine éminemment propre à nourrir l'âme et à réparer nos forces. Elle est si bien accommodée à nos besoins qu'il n'y a personne qui n'en puisse tirer ce qui lui suffit, pourvu qu'il s'en approche avec la foi et la piété que la vraie religion demande. Pour vous en convaincre, j'aurais besoin d'avoir recours à de nombreux raisonnements et à une bien longue dissertation. En effet, je devrais d'abord commencer par détruire en vous la haine que vous avez pour les auteurs de ces livres et ensuite travailler à vous la faire aimer et procéder pour cela autrement qu'en vous exposant leurs pensées et en vous expliquant leurs écrits. Car si nous détestions Virgile, ou plutôt si nous ne l'aimions point déjà, avant même de le comprendre, sur la recommandation de nos pères, jamais nous ne nous montrerions satisfaits de la solution donnée aux innombrables questions qu'on peut faire sur lui et qui troublent et agitent ordinairement les grammairiens, nous n'entendrions pas non plus volontiers ceux qui entreprendraient de les résoudre à son avantage, et nous serions de l'avis de ceux qui s'efforceraient de soutenir, en s'appuyant sur ces difficultés, qu'il s'est trompé et que ce fut une imagination en délire. Mais comme bien des gens essaient de l'expliquer chacun selon ses moyens et son intelligence, on applaudit de préférence, au contraire, à ceux qui l'expliquent de manière à le faire juger le meilleur des poètes, et ceux même qui ne le comprennent point sont convaincus que non-seulement il n'a point fait de faute, mais encore qu'il n'a rien chanté que dans la perfection. Aussi s'il arrive qu'à propos d'une simple question, un maître se trouve embarrassé pour répondre et reste court, au lieu de croire que c'est la faute de Virgile, nous nous en prenons à lui. S'il entreprend de se justifier en montrant qu'un si grand écrivain a réellement fauté, c'est à peine si on trouvera, même en les payant, des élèves qui restent à ses leçons. Combien s'en fallait-il que nous eussions la même bienveillance pour les auteurs par qui une longue antiquité nous a appris que le Saint-Esprit a parlé? On vit même les jeunes gens les plus intelligents, les plus étonnants chercheurs de raisons, sans se donner la peine de feuilleter au moins ces livres, sans se mettre en quête de maîtres qui les leur expliquassent, sans même

tur isti, qui ea quæ non intelligunt, aut cur, aut omnino qualia sunt, quamvis jacentibus similia, subtilia tamen intelligentibus atque divina, magno impetu orationis maledictisque lacerantes, quia eis imperiti plaudunt, aliquid se proficere existimant? Quidquid est, mihi crede, in Scripturis illis, altum et divinum est : inest omnino veritas, et reficiendis instaurandisque animis accommodatissima disciplina; et plane ita modificata, ut nemo inde haurire non possit quod sibi satis est, si modo ad hauriendum devote ac pie, ut vera religio poscit, accedat. Quod ut tibi probem, multis rationibus et longiore oratione opus est. Agendum enim tecum prius est, ut auctores ipsos non oderis, deinde ut ames : et hoc agendum quovis alio modo potius, quam exponendis eorum sententiis et litteris. Propterea quia si Virgilium odissemus, imo si non eum prius quam intellectus esset majorum nostrorum commendatione diligeremus, nunquam nobis satis fieret de illis ejus quæstionibus innumerabilibus, quibus Grammatici agitari et perturbari solent; nec audiremus libenter, qui cum ejus laude illas expediret; sed ei faveremus, qui per eas illum errasse ac delirasse conaretur ostendere. Nunc vero cum eas multi ac varie pro suo quisque captu aperire conentur, his potissimum plauditur, per quorum expositionem melior invenitur poeta, qui non solum nihil peccasse, sed nihil non laudabiliter cecinisse, ab eis etiam qui illum non intelligunt, creditur. Itaque in quæstiuncula magistro deficienti, et quid respondeat non habenti, succensemus potius, quam illum mutum vitio Maronis putamus. Jam si ad defensionem suam peccatum tanti auctoris asserere voluerit, vix apud eum discipuli vel datis mercedibus remanebunt. Quantum erat ut similem benevolentiam præberemus eis, per quos locutum esse Spiritum sanctum tam diuturna vetustate firmatum est? Sed scilicet intelligentissimi adolescentes, et miri rationum exploratores, non evolutis saltem illis litteris, non quæsitis magistris, non aliquantum nostra tarditate accusata, non deni-

s'en prendre un peu à leur pesanteur d'esprit, enfin sans reconnaître au moins un peu d'intelligence dans ceux qui, pendant si longtemps, ont voulu leur faire lire, garder et expliquer ces livres, penser qu'il n'y a rien à croire de tout ce qu'ils disent et cependant se laisser entraîner par les discours des ennemis acharnés de ces livres et par leurs fausses promesses de raisons, jusqu'à croire et à vénérer des milliers de fables inouïes.

CHAPITRE VII.

On doit rechercher la vraie religion.

14. Mais je reviens à mon sujet et je le poursuivrai avec vous, si je puis, de manière, je ne dis pas à découvrir à ceux qui ont souci de leur âme la foi catholique, mais à leur apprendre à scruter ces grands mystères et à faire luire à leurs yeux l'espérance d'une moisson de fruits divins et de la découverte de la vérité. Nul doute que ceux qui se mettent à la recherche de la vraie religion ne croient déjà à l'immortalité de leur âme à qui cette religion doit profiter, ou du moins ne veuillent trouver dans cette religion la preuve que leur âme est immortelle. C'est donc pour l'âme que toute religion subsiste; car, pour ce qui est du corps, quelle qu'en soit la nature, il ne donne ni préoccupation ni souci, surtout après sa mort, à celui dont l'âme a trouvé le moyen d'être heureuse. C'est donc à cause de l'âme, et même c'est pour l'âme seule que la vraie religion existe, s'il en existe une. Or, cette âme, pourquoi, et j'avoue que cette question est fort obscure, pourquoi, dis-je, se trompe-t-elle, pourquoi est-elle insensée, comme nous le voyons, jusqu'à ce qu'elle ait acquis ou qu'elle perçoive la sagesse qui d'ailleurs pourrait bien n'être autre chose que la vraie religion? Est-ce que je vous envoie à des fables? Est-ce que je vous force à croire quoi que ce soit sans preuve? Je dis que notre âme, empêtrée, plongée tout entière dans l'erreur et la folie, cherche la voie de la vérité, s'il en existe une. S'il n'en est pas ainsi pour vous, excusez-moi et veuillez, je vous prie, me faire part de votre sagesse; mais si vous reconnaissez en vous ce que je dis, cherchons ensemble, je vous prie, la vérité.

15. Supposez que nous n'ayons point encore entendu parler de religion, la religion sera pour nous chose nouvelle, aussi bien que notre entreprise. Il nous faut chercher, je crois, des gens qui la professent, supposé qu'elle existe, et si nous trouvons des gens qui pensent différemment les uns des autres sur ce sujet, et qui désirent, par la diversité de leurs opinions, attirer le monde à soi, si, dis-je, il y en a parmi eux qui se distinguent entre tous par leur célébrité, leur renom et la grande réputation dont ils jouissent chez tous les peuples, la grande ques-

que vel mediocri corde concesso eis qui ejusmodi litteras per totum orbem tam longo tempore legi, custodiri, tractarique voluerunt; nihil apud illos credendum putavimus, eorum qui istis inimici infestique sunt voce commoti, apud quos falsa pollicitatione rationis inaudita millia fabularum credere et colere cogeremur.

CAPUT VII.

Quærenda vera religio.

14. Sed nunc quod institui peragam, si possum, et sic apud te agam, ut fidem catholicam non interim aperiam, sed ad scrutanda ejus magna mysteria, eis quorum animæ sibi curæ sunt, spem divini fructus et inveniendæ veritatis ostendam. Nemo dubitat eum qui veram religionem requirit, aut jam credere immortalem esse animam cui prosit illa religio, aut etiam idipsum in eadem religione velle invenire. Animæ igitur causa omnis religio : nam corporis natura quoquo modo se habeat, nullam curam ac sollicitudinem incutit ei, præsertim post mortem, cujus anima tenuerit quo beata sit. Animæ igitur causa vel solius vel maxime vera, si qua est, religio constituta est. Hæc autem anima, videro quam ob causam, et obscurissimum esse confiteor, errat tamen ac stulta est, ut videmus, donec adipiscatur percipiatque sapientiam, et fortasse ipsa est vera religio. Num te ad fabulas mitto? num aliquid cogo te temere credere? Animam nostram dico errore ac stultitia irretitam et demersam, viam, si qua est, quærere veritatis. Si hoc in te non est, da veniam, et participare mecum, quæso, sapientiam tuam : sin id quod dico agnoscis in te, simul obsecro quæramus verum.

15. Puta nos adhuc neminem audisse cujuspiam religionis insinuatorem. Ecce res nova est a nobis negotiumque susceptum. Quærendi sunt, credo, hujus rei, si ulla est, professores. Fac nos reperisse alios aliud opiniantes, et diversitate opinionum ad se quemque trahere cupientes; sed inter hos excellere famæ interim celebritate quosdam, atque om-

tion sera sans doute de savoir s'ils possèdent la vérité; ne sont-ce point ces gens-là que nous devons étudier de préférence, afin si nous nous trompons, car nous sommes hommes, de ne nous tromper qu'avec le genre humain tout entier?

16. Mais la vérité ne se trouve que chez le petit nombre. Vous savez donc déjà quelle elle est si vous savez chez qui elle se rencontre. Ne vous ai-je pas dit tout à l'heure que nous devions la chercher comme si nous ne la connaissions point? D'ailleurs si d'après la nature même de la vérité vous conjecturez qu'elle n'est le partage que du petit nombre, vous ne savez pourtant pas de qui se compose ce petit nombre. Mais qu'importe si ce petit nombre qui possède la vérité est tel, qu'il soit maître de la multitude des hommes par son autorité et en état de se dégager de toute entrave et, si je puis parler ainsi, de se montrer éclairé dans ces sortes de secrets? Ne voyons-nous point combien peu nombreux sont ceux qui atteignent à la parfaite éloquence, bien que, dans tout le monde, les écoles de rhéteurs regorgent de jeunes gens? Néanmoins est-ce que effrayés par la multitude des incapables, ceux qui veulent devenir bons orateurs croient qu'ils doivent s'appliquer à l'étude de Cécilius ou d'Erucius plutôt qu'à celle de Cicéron? Tous veulent étudier ce qu'ils voient appuyé sur l'autorité des anciens. Il n'est pas jusqu'à la masse même des incapables qui ne veuille étudier cequi est reçu, par le petit nombre des gens instruits, qu'on doit étudier. Il est vrai que fort peu le savent, moins encore le pratiquent, et infiniment peu arrivent à la distinction. Que direz-vous s'il en est de même de la vraie religion? Direz-vous que c'est la multitude des incapables qui fréquente les églises? Mais il n'y a pas à conclure de là qu'il n'y ait personne d'instruit en ces mystères. Cependant s'il n'y en avait pas plus qui étudiassent l'éloquence qu'il n'y en a qui deviennent éloquents, jamais nos parents n'auraient la pensée de nous recommander à des maîtres d'éloquence. Puis donc que c'est la multitude, composée en grande partie de gens incapables, qui nous a engagés à nous livrer à cette étude et à aimer ce que peu de personnes peuvent acquérir, pourquoi ne voulons-nous point que la même cause nous conduise à l'étude de la religion, que nous ne méprisons peut-être qu'au grand détriment de notre âme? En effet, s'il y a un culte de Dieu très-vrai et très-pur, on ne peut nier que s'il ne se rencontre que dans le petit nombre, il se trouve cependant chez ceux avec qui la multitude, quelque remplie de passions qu'on la suppose et privée d'intelligence qu'elle soit, est d'accord? Si donc on nous reprochait notre témérité et notre folie de n'avoir point cherché ce que nous devons avoir le plus à cœur de trouver chez ceux qui en sont les maîtres, pourrions-nous répondre : C'est le

nium pene occupatione populorum. Utrum isti verum teneant, magna quæstio est : sed nonne prius sunt explorandi, ut quamdiu erramus, si quidem homines sumus, cum ipso genere humano errare videamur?

16. At enim apud paucos quosdam est veritas. Scis ergo jam quæ sit, si scis apud quos sit. Nonne dixeram paulo ante, ut quasi rudes quæreremus? Sed si ex ipsa vi veritatis paucos eam tenere conjectas, qui vero sint, nescis; quid si ita pauci sunt qui verum sciunt, ut auctoritate sua multitudinem teneant, unde se in illa secreta expedire et quasi eliquare paucitas possit? Nonne videmus quam pauci summam eloquentiam consequantur, cum per totum orbem rhetorum scholæ adolescentium gregibus perstrepant? Numquidnam imperitorum perterriti multitudine, quicumque boni oratores evadere volunt, Cæcilii sibi potius, aut Erucii orationibus, quam Tullianis navandam operam existimant? Hæc appetunt omnes, quæ majorum auctoritate firmata sunt. Eadem imperitorum turbæ discere moliuntur, quæ a paucis doctis discenda recepta sunt : assequuntur autem perpauci, agunt pauciores, clarescunt paucissimi. Quid si tale quiddam est vera religio? Quid si multitudo imperitorum frequentat ecclesias, sed nullum argumentum est, ideo neminem illis mysteriis factum esse perfectum? Et tamen si tam pauci studerent eloquentiæ, quam pauci sunt eloquentes, nunquam nos parentes nostri magistris talibus commendandos putarent. Cum igitur ad hæc studia nos multitudo invitaverit, quæ imperitorum parte copiosa est, ut id quod pauci adipisci possunt adamaremus; cur nobis esse similem in religione nolumus causam, quam cum magno animæ discrimine fortasse contemnimus. Si enim verissimus et sincerissimus Dei cultus, quamvis sit apud paucos, apud eos tamen est quibus multitudo, quanquam cupiditatibus involuta et a puritate intelligentiæ remota, consentit; quod fieri posse quis dubitet? quæro, si quis temeritatem vecordiamque nostram arguat, quod non apud ejus magistros eam diligenter investigamus, cujus inveniendæ nobis magna cura inest,

grand nombre qui nous en a détournés, quand le grand nombre ne nous a point empêchés d'étudier les arts libéraux, qui ne sont pourtant pas d'un grand avantage pour la vie présente, non plus que de rechercher à acquérir de l'argent et des honneurs, ou de prendre les moyens de nous assurer et de nous conserver dans une bonne santé, enfin de poursuivre le bonheur en cette vie, quoique toutes ces choses, loin d'être le partage du grand nombre, ne le soient que de fort peu de monde?

17. Mais il semble que chez eux on n'enseigne que des absurdités. Qui vous l'a dit? Ce sont leurs ennemis; quelle que soit la cause ou la raison qui les fait parler ainsi, la question n'est point là; ils ne sont pas moins leurs ennemis. J'ai vu qu'ils n'enseignaient que des absurdités, lorsque j'ai lu leurs livres. Est-ce vrai? Si vous n'aviez aucune connaissance des poètes et de leur art, vous n'oseriez jamais entreprendre de lire Térentianus Maurus, sans le secours d'un maître. On a besoin d'Asper, de Cornutus, de Donat et d'une infinité d'autres commentateurs, pour pouvoir entendre quelques-uns de ces poètes dont on voit que les vers ont obtenu des applaudissements au théâtre; et vous osez vous jeter sans guide et sans interprète dans la lecture de ces livres qui, de l'aveu de presque tous les hommes, sont remplis de choses divines? Si vous en rencontrez dans ces écrits quelques-uns qui vous paraissent absurdes, au lieu de vous en prendre à votre pesanteur d'esprit, à votre incapacité, ou aux ténèbres que répandent dans l'âme les passions mondaines, vous en jetez la faute sur ces livres excellents qui ne peuvent être entendus par des personnes ainsi disposées. Nous aurions dû chercher un homme pieux et instruit, ou du moins passant pour tel, de l'aveu de tout le monde, afin de devenir meilleurs à son école et plus habile à ses leçons. Et s'il était difficile de trouver un pareil homme, il fallait nous donner la peine de le chercher. Ne s'en trouvait-il point de tel dans ce pays? Oh! la bonne raison de nous mettre en voyage! N'en connaissait-on point de pareil sur le continent, ou même n'y en existait-il point du tout? Il fallait nous embarquer, et si nous ne le trouvions point sur la première terre qui se serait présentée à nous au delà des mers, nous aurions dû poursuivre notre course jusqu'aux endroits où s'est passé, dit-on, ce qui est écrit dans ces livres. Avons-nous rien fait de tel, mon cher Honoré? Cela n'a point empêché des enfants comme nous, de condamner, au tribunal de notre jugement, la religion peut-être la plus sainte qu'il y ait, je dis peut-être, parce que c'était encore pour nous chose douteuse, une religion, dis-je, dont le renom remplit l'univers presque tout entier. Que serait-il advenu si, en lisant les endroits des Ecritures qui semblent choquer davantage les ignorants et blessent le

quid respondere possimus? Deterruit me multitudo? Cur ab studio artium liberalium, vix huic præsenti vitæ aliquid commodi afferentium, cur ab inquirenda pecunia, cur ab honore adipiscendo, cur denique a comparanda et retinenda bona valetudine, postremo cur ab ipsa beatæ vitæ appetitione, cum his omnes occupentur, pauci excellant, nulla deterruit multitudo?

17. At absurda ibi dici videbantur. Quibus asserentibus? Nempe inimicis, qualibet causa, qualibet ratione, non enim hoc nunc quæritur, tamen inimicis. Cum legerem, per me ipse cognovi. Itane est? Nulla imbutus poetica disciplina Terentianum Maurum sine magistro attingere non auderes; Asper, Cornutus, Donatus et alii innumerabiles requiruntur, ut quilibet poeta possit intelligi, cujus carmina et theatri plausus videntur captare: tu in eos libros, qui quoquo modo se habeant, sancti tamen divinarumque rerum pleni, prope totius generis humani confessione diffamantur, sine duce irruis, et de his sine præceptore audes ferre sententiam; nec si tibi aliqua occurrunt quæ videantur absurda, tarditatem tuam et putrefactum tabe hujus mundi animum, qualis omnium stultorum est, accusas potius, quam eos qui fortasse a talibus intelligi nequeunt. Quæreres aliquem pium simul et doctum, vel qui talis esse multis consentientibus diceretur, cujus et præceptis melior et doctrina peritior fieres. Non facile reperiebatur? Cum labore investigaretur. Deerat in ea terra quam incolebas? Quæ causa utilius cogeret peregrinari? In continenti prorsus latebat, aut non erat? Navigaretur. Si in propinquo trans mare non inveniebatur, progredereris usque ad illas terras, in quibus ea quæ illis libris continentur, gesta esse dicuntur. Quid tale fecimus, Honorate? Et tamen religionem fortasse sanctissimam, adhuc enim quasi dubitandum sit (loquor,) cujus opinio totum jam terrarum orbem occupavit, miserrimi pueri pro nostro arbitrio judicioque damnavimus. Quid si illa quæ nonnullos imperitos in eisdem Scripturis videntur offendere, eo sunt ita posita, ut cum res abhorrentes a sensu qualiumcumque hominum, nedum

sens du premier venu, que nous ne supposons ni saint ni sage, nous en avions cherché avec grande ardeur la signification? Ne voyez-vous point de quelle manière on cherche à interpréter le Catamitus des *Bucoliques* et à trouver, je ne sais quelle signification importante, au jeune Alexis? Ne dit-on pas que Platon lui-même l'a chanté dans un poème érotique, tout en convenant que le sens de ces choses échappe à l'esprit des ignorants, parce qu'on peut croire, sans sacrilége, que le plus abondant des poètes a composé des pièces licencieuses?

18. Mais ce qui nous empêchait, ce qui nous détournait de toute recherche, était-ce la sanction de quelque loi, la puissance de ceux qui s'y opposaient, la bassesse ou la mauvaise réputation des initiés, était-ce la nouveauté de l'institution, ou le secret dont la pratique en était environnée? Ce n'était rien de tout cela. Toutes les lois divines et humaines permettent de chercher à connaître la foi catholique; en tout cas, à défaut du droit divin qui est, pour nous, incertain, tant que nous errons, le droit humain nous permet certainement de l'embrasser et de la pratiquer. Quant aux ennemis, il n'en est pas un qui effraie notre faiblesse; et, après tout, on doit chercher au prix des plus grands périls, la vérité et le salut de son âme si, après les avoir cherchés là où on le pouvait sans danger, on ne les y a point trouvés. Toutes les dignités, tous les pouvoirs, à quelque degré que ce soit, sont dévotement soumis à ce culte divin. Le nom de cette religion est en très-grand honneur et fort illustre. Qu'est-ce donc enfin qui nous a empêchés de rechercher et de discuter avec piété, avec soin et avec attention si, ce qui ne peut être connu et conservé que par un petit nombre d'hommes, ne se trouve point dans toute sa pureté, la même où toutes les nations prétendent qu'il est et l'entourent de leur faveur?

19. Puisqu'il en est ainsi, laissez-nous rechercher d'abord, comme je l'ai dit, à quelle religion nous confierons nos âmes pour qu'elle les purifie et les réhabilite. On ne saurait douter que nous ne devions nous prononcer pour la religion catholique, car les chrétiens sont plus nombreux que ne le seraient les Juifs et les adorateurs des idoles réunis. Mais parmi les chrétiens, quoiqu'il y ait plusieurs hérésies qui toutes prétendent au titre de catholique pour soi à l'exclusion des autres, auxquelles elles donnent le nom d'hérétiques, tout le monde convient que l'Eglise est une; si on jette les yeux sur le monde entier, on trouve qu'elle compte le plus d'adhérents, et, au dire de tous ceux qui la connaissent, elle l'emporte aussi sur toutes les autres par la possession de la pure vérité. Quant à cela, il est vrai, c'est une autre question. Mais ce qui suffit à nos recherches,

prudentium atque sanctorum, legerentur, secretam significationem multo studiosius quæreremus? Nonne cernis, ut Catamitum (*a*) Bucolicorum, cui pastor durus effluxit, conentur homines interpretari, et Alexim puerum, in quem Plato etiam carmen amatorium fecisse dicitur, nescio quid magnum significare, sed imperitorum judicium fugere affirment; cum sine ullo sacrilegio poeta uberrimus videri possit libidinosas cantiunculas edidisse?

18. Sed re vera revocabat nos atque prohibebat a quærendo, aut alicujus legis sanctio, aut adversantium potentia, aut (*b*) sacratorum persona vilis, aut fama turpis, aut institutionis novitas, aut occulta professio? Nihil horum est. Omnia divina et humana jura permittunt quærere catholicam fidem; tenere autem et colere, per humanum certe jus licet, si de divino, quamdiu erramus, incertum est : nemo imbecillitatem nostram terret inimicus; (quanquam veritas atque animæ salus si diligenter quæsita, ubi tutissime licet, inventa non fuerit, cum quovis discrimine quæri debeat :) omnium dignitatum et potestatum gradus, huic divino cultui devotissime inserviunt : honestissimum est religionis nomen, et præclarissimum. Quid impedit tandem perscrutari atque discutere pia et sedula investigatione, utrum hic sit illud quod sincerissime nosse et custodire paucos necesse est, etiamsi omnium in id gentium voluntas favorque conspiret?

19. Quæ cum ita sint, fac nos, ut dixi, nunc primum quærere cuinam religioni animas nostras purgandas instaurandasque tradamus : procul dubio a catholica Ecclesia sumendum exordium. Plures enim jam Christiani sunt, quam si Judæi simulacrorum cultoribus adjungantur. Eorumdem autem Christianorum, cum sint hæreses plures, atque omnes se catholicos velint videri, aliosque præter se hæreticos nominent, una est Ecclesia, ut omnes concedunt; si totum orbem consideres, refertior multitudine; ut autem qui noverunt affirmant, etiam veritate sincerior cæteris omnibus. Sed de veritate alia quæstio est : quod autem quærentibus satis est, una est Catholica, cui hæreses aliæ diversa nomina imponunt,

(*a*) Editi : *Catamitum Bucolicum*. At Mss. *Catamitum Burcolicorum*. Catamitus hic, quo nomine puer meritorius vocatur, intelligendus ipse Alexis puer, de quo Virgilius in Bucolicis, Eclog. II. — (*b*) Unus Michaelinus codex, *sectatorum*.

c'est qu'il y a une Eglise catholique ; si les autres sectes l'appellent de différents noms, on les désigne elles-mêmes par des noms qui leur sont propres et qu'elles n'oseraient repousser. Cela nous fait comprendre, au jugement d'arbitres que nulle partialité n'empêche de se prononcer, à qui on doit attribuer le nom de catholique que toutes ambitionnent pour soi. Il ne faut pas croire que nous devions nous arrêter à le rechercher dans une discussion aussi longue qu'inutile; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il en est une dans laquelle les lois mêmes sont chrétiennes. Je ne veux rien préjuger de là, mais je crois que c'est pour nous le point de départ le plus convenable pour nos recherches. Car on ne doit pas craindre que le vrai culte de Dieu soit dépourvu de toute force qui lui soit propre, et ait besoin d'être soutenu par ceux mêmes qu'il doit soutenir. Toutefois on doit regarder comme la perfection du bonheur, de pouvoir trouver la vérité, où la recherche et la conservation en sont les plus sûres. Si on n'y arrive point, il faudra alors se retourner d'un autre côté et chercher ailleurs, coûte que coûte.

CHAPITRE VIII.

Augustin expose par quelle voie il est arrivé à la connaissance de la religion catholique.

20. Cela posé, et c'est tellement juste, qu'il me semble que je dois gagner ma cause auprès de vous, quelque adversaire que je trouve en vous, je veux vous faire connaître, si je puis, la voie que j'ai suivie pour rechercher la vraie religion dans les dispositions où je viens de vous dire qu'on doit la chercher. A peine vous eus-je quitté pour passer la mer, que je me demandai avec mille hésitations et mille incertitudes ce que je devais retenir ou rejeter; mes doutes croissaient de jour en jour davantage, depuis que j'avais entendu l'homme (Faustus) dont l'arrivée nous avait été promise en quelque sorte du ciel, comme vous le savez, pour nous expliquer tout ce qui nous embarrassait. Je le trouvai, sauf en éloquence, pareil aux autres. Je me raisonnai moi-même, une fois arrivé en Italie, et je réfléchis longtemps au dedans de moi, non point pour savoir si je demeurerais dans cette secte, dans laquelle je me repentais bien d'être tombé, mais comment je pourrais trouver la vérité après laquelle nul mieux que vous ne sait tous les soupirs que je poussais. Souvent il me semblait qu'on ne pouvait point la trouver, et le flot de mes pensées me portaient vers l'Académie. Quelquefois aussi en considérant, autant que je le pouvais, combien l'esprit de l'homme est vivace, plein de sagacité et de perspicacité, je croyais que la vérité ne demeurait cachée que parce que la manière de la chercher était cachée, et qu'il

cum ipsæ singulæ propriis vocabulis, quæ negare non audeant, appellentur. Ex quo intelligi datur, judicantibus arbitris quos nulla impedit gratia, (*a*) cui sit catholicum nomen, ad quod omnes ambiunt, tribuendum. Sed ne id loquacissime aut superfluo quispiam disserendum putet, una est certe, in qua ipsæ quodam modo etiam humanæ leges Christianæ sunt. Nullum ego hinc præjudicium fieri volo, sed exordium quærendi opportunissimum judico. Non enim metuendum est, ne verus Dei cultus nullo proprio robore innixus, ab eis quos fulcire debeat, fulciendus esse videatur : sed certe perfectæ felicitatis est, si potuerit ibi verum inveniri, ubi et inquisitio ejus et retentio securissima est : si non potuerit, tum demum alio, quocumque periculo, adeundum atque rimandum.

CAPUT VIII.

Qua Augustinus via venerit ad catholicam religionem.

20. Iis igitur constitutis, quæ, ut opinior, ita justa sunt, ut obtinere apud te istam causam quovis adversario debeam, edam tibi ut possum, cujusmodi viam usus fuerim, cum eo animo quærerem veram religionem, quo nunc exposui esse quærendam. Ut enim a vobis trans mare abscessi, jam cunctabundus atquæ hæsitans, quid mihi tenendum, quid dimittendum esset : quæ mihi cunctatio in dies major oboriebatur, ex quo illum hominem, cujus nobis adventus, ut nosti, ad explicanda omnia quæ nos movebant, quasi de cœlo promittebatur, audivi, eumque excepta quadam eloquentia talem quales cæteros esse cognovi; rationem ipse mecum habui magnamque deliberationem jam in Italia constitutus, non utrum manerem in illa secta, in quam me incidisse pœnitebat, sed quonam modo verum inveniendum esset, in cujus amorem suspiria mea nulli melius quam tibi nota sunt. Sæpe mihi videbatur non posse inveniri, magnique fluctus cogitationum mearum in Academicorum suffragium ferebantur. Sæpe rursus intuens quantum poteram, mentem humanam tam vivacem, tam sagacem, tam perspicacem, non putabam latere veritatem, nisi quod in ea quærendi mo-

(*a*) Nonnulli Mss. *quod et sit.*

fallait la tenir d'une autorité divine. Restait à trouver quelle était cette autorité, quand, au milieu de toutes ces dissensions, chacun se faisait fort de me l'apprendre. Je voyais donc devant moi une forêt inextricable où il m'en coûtait beaucoup de m'engager; au milieu de tout cela mon âme était agitée sans trève, ni repos, par le désir de trouver la vérité. Cependant je me détachais de plus en plus de ceux que j'avais formé le projet d'abandonner tout à fait. Au milieu de tant de dangers, il ne me restait qu'à prier, d'une voix pleine de soupirs et de larmes, la divine Providence de venir à mon aide. C'est ce que je faisais avec ardeur, peut-être même déjà certaines discussions de l'évêque Ambroise de Milan m'avaient-elles frappé et inspiré le désir mêlé de quelque espérance de faire des recherches sur certains points de l'Ancien Testament, dont, vous le savez, on nous avait parlé en tels termes, que nous les avions en horreur. J'avais résolu de rester catéchumène dans l'Eglise à laquelle mes parents m'avaient livré, jusqu'à ce que j'eusse trouvé ce que je voulais, ou que je fusse bien convaincu qu'il n'y avait plus à le chercher. On aurait donc eu alors en moi un disciple on ne peut mieux disposé et plus docile, s'il s'était rencontré quelqu'un pour m'instruire. Si donc vous aussi vous sentez depuis longtemps dans les mêmes dispositions et tourmenté d'un pareil souci de votre âme, et si, en même temps, vous jugez que vous avez été balloté assez longtemps comme cela, et que vous veuillez mettre un terme à toutes vos fatigues, entrez dans la voie de l'enseignement catholique qui est venu du Christ jusqu'à nous en passant par les apôtres, et qui, de nous, doit passer à la postérité.

CHAPITRE IX.

L'Eglise catholique exige la foi de ceux qui viennent à elle, les hérétiques promettent des raisons.

21. Il est ridicule, dites-vous, que tout le monde prétende la posséder et l'enseigner. C'est la prétention de tous les hérétiques, je n'en disconviens pas; mais elle ne va point chez eux sans la promesse à ceux qu'ils tâchent d'attirer dans leur parti, de leur montrer la raison des choses même les plus obscures. Leur grand grief contre l'Eglise catholique est précisément qu'elle prescrit la voie que doivent suivre ceux qui viennent à elle, tandis qu'ils se vantent non-seulement de n'imposer à personne le joug de la foi, mais encore d'ouvrir, à tous, les sources même de la science. Que peut-on rien dire de plus glorieux pour eux, me répondrez-vous? Détrompez-vous sur cela, car s'ils parlent ainsi, ce n'est point parce qu'ils se sentent l'ombre de force, mais pour attirer la foule par le mot de

dus lateret, eumdemque ipsum modum ab aliqua divina auctoritate esse sumendum. Restabat quærere, quænam illa esset auctoritas; cum in tantis dissensionibus se quisque illam traditurum polliceretur. Occurrebat igitur inexplicabilis silva, cui demeum inferi multum pigebat : atque inter hæc sine ulla requie, cupiditate reperiendi veri animus agitabatur. Dissuebam me tamen magis magisque ab istis, quos jam deserere proposueram. Restabat autem aliud nihil in tantis periculis, quam ut divinam providentiam lacrymosis et miserabilibus vocibus, ut opem mihi ferret, deprecarer. Atque in sedulo faciebam : et jam fere me commoverant nonnullæ disputationes Mediolanensis episcopi, ut non sine spe aliqua de ipso Vetere Testamento multa quærere cuperem, quæ, ut scis, male nobis commendata exsecrabamur. Decreveramque tamdiu esse catechumenus in Ecclesia, cui traditus a parentibus eram, donec aut invenirem quod vellem, aut mihi persuaderem non esse quærendum. Opportunissimum ergo me ac valde docilem tunc invenire posset, si fuisset qui posset docere. Hoc ergo modo et simili animæ tuæ cura (*a*) si diu te quoque affectum vides, et si jam satis tibi jactatus videris, finemque hujusmodi laboribus vis imponere; sequere viam catholicæ disciplinæ, quæ ab ipso Christo per Apostolos ad nos usque manavit, et ab hinc ad posteros manatura est.

CAPUT IX.

Catholica Ecclesia venientibus præcipit fidem, hæretici promittunt rationem.

21. Ridiculum, inquis, istud est, cum omnes hanc se profiteantur tenere, ac docere. Profitentur hoc omnes hæretici, negare non possum; sed ita ut eis, quos illectant, rationem se de obscurissimis rebus polliceantur reddituros : eoque Catholicam maxime criminantur, quod illis qui ad eam veniunt præcipitur ut credant: se autem non jugum credendi imponere, sed docendi fontem aperire gloriantur. Quid, inquis, dici potuit, quod ad eorum laudem (*b*) magis pertineret? Non ita est. Hoc enim faciunt nullo ro-

(*a*) Editio Lov. omittit *si* : cujus loco Er. et Mss. habent, *sit*. — (*b*) Omnes Mss. *maxime pertineret*.

raison. A cette promesse l'âme de l'homme se sent naturellement remplie de joie, et, sans considérer ni ses forces ni sa santé, elle aspire à la nourriture des esprits sains, qui n'est donnée que pour leur mal à ceux qui ne sont pas bien portants, et elle se précipite sur le poison que lui présentent ceux qui la trompent. Il faut commencer par croire les choses pour les saisir et les comprendre plus tard, si on se conduit bien et si on en est digne, car on ne peut, par aucun moyen, arriver à la vraie religion sans se soumettre au joug pesant de l'autorité.

22. Mais peut-être demandez-vous qu'il vous soit apporté quelque raison sur ce point même, pour vous convaincre qu'on ne doit pas commencer par la raison, mais par la foi pour vous instruire. Il n'est pas mal aisé de vous satisfaire, pourvu que vous vous montriez juste. Mais pour plus de facilité, je veux procéder avec vous comme si vous répondiez à mes questions. Et d'abord dites-moi pourquoi il vous semble qu'on ne doit point croire. C'est, me dites-vous, parce que la crédulité d'où vient le mot crédule, me semble un défaut, autrement on ne regarderait pas ordinairement cette appellation comme une injure. En effet, si la défiance est un défaut, parce qu'elle ne porte que sur des choses qui ne sont point claires, à combien plus forte raison la crédulité en est-elle un, puisqu'elle diffère de la défiance en ce qu'elle accepte l'inconnu sans hésiter, tandis que la défiance hésite? Toutefois en attendant, j'accepte cette opinion et cette définition. Mais nous trouvons aussi, vous le savez, qu'être curieux est un défaut, tandis que nous tenons le studieux en honneur. Eh bien donc, remarquez, s'il vous plaît, quelle différence il vous semble y avoir entre l'un et l'autre. Vous me répondrez certainement que si le curieux et le studieux ont pour mobile l'un et l'autre le besoin de savoir, cependant le curieux veut savoir ce qui ne le regarde point, tandis que le studieux veut apprendre, au contraire, seulement ce qui le regarde. Cependant tout en convenant que, pour un homme, sa femme, ses enfants et l'état de leur santé le regardent, s'il arrive que cet homme, parti en pays étranger, s'enquiert minutieusement de tous les voyageurs, de la manière dont vont et se comportent ses enfants, sa femme et ses affaires, il est certainement animé d'un grand désir de le savoir; toutefois nous ne disons point qu'il est studieux, quoique son envie de savoir soit grande, et que ce qu'il veut savoir le regarde particulièrement. Ainsi vous voyez par là en quoi pèche la définition du studieux, puisque quiconque est studieux veut apprendre ce qui l'intéresse, et que tout désir d'apprendre ce qui nous intéresse n'est point simplement d'un studieux; nous réservons ce nom pour quiconque a le besoin d'apprendre ce qui contribue à

bore præditi, sed ut aliquam concilient multitudinem nomine rationis : qua promissa naturaliter anima gaudet humana, nec vires suas valetudinemque considerans, sanorum escas appetendo, quæ male committuntur nisi valentibus, irruit in venena fallentium. Nam vera religio, nisi credantur ea quæ quisque postea, si se bene gesserit dignusque fuerit, assequatur atque percipiat, et omnino sine quodam gravi auctoritatis imperio iniri recte nullo pacto potest.

22. Sed quæris fortasse vel de hoc ipso aliquam accipere rationem, qua tibi persuadeatur, non prius ratione quam fide te esse docendum. Quod facile potest, si modo æquum te præbeas. Sed ut commode fiat, volo quasi respondeas interroganti : et primo dicas mihi, quare tibi videatur non esse credendum. Quod ipsa, inquis, credulitas, a qua creduli nominantur, vitium quoddam mihi videtur esse : alioquin hoc nomen non pro convicio objectare solerenus. Nam si suspiciosus in vitio est, eo quod non comperta suspicatur : quanto magis credulus, qui hoc a suspicioso differt, quod ille incognitis aliquam, iste nullam tribuit dubitationem. Interim accipio hanc opinionem ac distinctionem. Sed scis etiam curiosum non nos solere appellare sine convicio; studiosum vero etiam cum laude. Quamobrem attende, si placet, etiam inter hæc duo quid tibi distare videatur. Id certe respondes, quod quamvis uterque agatur magna cupiditate noscendi, curiosus tamen ea requirit, quæ nihil ad se attinent : studiosus autem contra, quæ ad sese attinent requirit. Sed quia non negamus ad hominem pertinere conjugem ac liberos et eorum salutem, si quispiam peregre positus, quemadmodum valeant ac sese agant sua conjux ac liberi, omnes advenientes sedulo percontetur, magna utique ducitur cupiditate noscendi : et tamen hunc studiosum non vocamus, qui et magnopere scire vult, et ea quæ ad se maxime pertinent. Quare jam intelligis eo vacillare istam definitionem studiosi, quod omnis quidem studiosus ea nosse vult quæ ad se pertinent, non tamen omnis qui id agit studiosus vocandus est; sed is qui ea quæ ad ani-

nourrir, à orner l'âme de connaissances libérales; cependant c'est avec raison que nous appelons curieux celui qui a le désir d'apprendre, mais en ayant soin d'indiquer l'objet de ce désir. On peut dire aussi de quelqu'un qui aime les siens, qu'il est curieux des siens, mais nous n'ajoutons rien de plus, et nous ne trouvons pas qu'il mérite qu'on dise de lui qu'il est curieux d'apprendre. Je ne dirais pas, en parlant d'un homme curieux d'entendre parler des siens, qu'il en est curieux, à moins que, parce qu'ils jouissent d'une bonne réputation, il ne se plaise à entendre souvent parler d'eux; mais je dirai qu'il est désireux d'entendre parler des siens, même s'il n'a qu'une fois ce désir. Revenons maintenant à la curiosité, et dites-moi s'il vous semble qu'il y aurait de la curiosité pour un homme à vouloir entendre une historiette qui ne peut lui être d'aucune utilité, c'est-à-dire qui n'a aucun rapport aux choses qui le concernent, et cela non pas souvent ni d'une manière odieuse, mais entre amis, tout simplement à table, dans une réunion ou dans un cercle? Je ne le pense pas. Et pourtant il vous semblerait certainement qu'il y a curiosité de sa part, s'il s'agissait pour lui de vouloir entendre parler d'une chose qui l'intéresse. D'où il suit que la définition du mot curieux doit également être rectifiée en suivant la même règle que pour le mot studieux. Je vous laisse donc à décider s'il n'y aurait pas lieu aussi de rectifier de même les autres expressions qui précèdent celles-ci. En effet, pourquoi celui qui ne se défie qu'une fois en passant et pour une chose en particulier, mériterait-il qu'on l'appelât défiant? J'en dirai de même de l'épithète de crédule par rapport à celui qui croit parfois quelque chose. Ainsi de même qu'il y a une différence entre celui qui désire apprendre une chose en particulier et celui qui a le désir d'apprendre en général, entre un homme curieux d'une chose et un homme curieux simplement; ainsi y en a-t-il une très-grande entre l'homme croyant et l'homme crédule.

CHAPITRE X.

Il n'y a pas de honte à croire, en fait de religion.

23. Mais à présent, voyons, me direz-vous, si nous devons croire, en fait de religion; car de ce que nous accordons que ce n'est pas la même chose de croire et d'être crédule, il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait pas de mal à croire, en fait de religion. Que faire en effet si ce n'est pas moins un mal de croire que d'être crédule, comme c'en est également un d'être ivrogne et d'être ivre? Celui qui tient cela pour certain, est à mes yeux un homme qui ne saurait avoir un ami. En effet, s'il est mal de croire quoique ce soit, celui qui croit à son ami fait mal; ou, s'il n'y croit pas,

mum nutriendum liberaliter atque ornandum pertinent, impensissime requirit (*a*) : tamen studentem recte appellamus, præsertim addentes quid studeat audire. Nam etiam suorum studiosum possumus appellare, si suos tantum diligit : non tamen adjunctione nulla, communi nomine studiosorum dignum putamus. Audiendi autem cupidum quemadmodum se sui haberent, non appellarum studiosum audiendi, nisi gaudens fama bona idipsum sæpe vellet audire : studentem vero etiam si semel. Refer nunc animum ad curiosum, et dic mihi, utrum si quis fabellam libenter audiret, nihil sibi omnino profuturam, id est, rerum ad se non pertinentium; neque id (*b*) odiose atque crebro, sed carissime ac modestissime, vel in convivio, vel in aliquo circulo, ullove consessu, videretur tibi curiosus? Non opinor : sed certe habens illius rei curam, quam libenter audiret, profecto videretur. Quapropter etiam curiosi definitio ea regula, qua studiosi, emendanda est. Vide igitur utrum et illa superiora emendanda sint. Cur enim non et suspiciosi nomine indignus sit, qui aliquando aliquid suspicatur; et creduli, qui aliquando aliquid credit? Itaque ut inter studentem alicujus rei et omnino studiosum, rursumque inter curam habentem atque curiosum, ita inter credentem et credulum plurimum interest.

CAPUT X.

Turpe non esse credere in religione.

23. Sed nunc vide, inquies, utrum in religione credere debeamus. Neque enim si concedimus aliud esse credere, aliud credulum esse, sequitur ut nulla culpa sit in religionibus credere. Quid enim si et credere et credulum esse vitiosum est, quemadmodum et ebrium et ebriosum esse? Quod qui certum existimat, nullum mihi habere posse amicum videtur. Si enim turpe est aliquid credere, aut turpiter facit qui amico credit, aut nihil amico credens quomodo amicum vel ipsum vel se appellet non video.

(*a*) Editi vitiose ferebant, *impensissime requirit, eum studentem recte appellamus*. Emendantur ex Mss. — (*b*) Quidam Mss. *otiose*.

je ne vois pas comment il peut donner à un autre ou s'attribuer à lui-même le nom d'ami. Peut-être à cela me direz-vous, je conviens qu'il y a lieu quelquefois de croire, mais montrez-moi comment ce n'est pas mal de croire avant de savoir, quand il s'agit de religion. J'essaierai de le faire si je puis. Je vous demanderai donc ce que vous regardez comme plus mal, de livrer la religion à un indigne, ou de croire ce qui nous est dit par ceux qui nous la livrent. Si vous ne comprenez point ce que j'entends par un indigne, je vous dirai que c'est un homme qui se présente avec des dispositions de cœur feintes. Vous m'accorderez, je pense, qu'il y a un plus grand mal à découvrir les saints mystères à un tel homme, que d'ajouter foi à des hommes religieux qui nous affirment quelque chose sur la religion; d'ailleurs vous ne sauriez honorablement dire le contraire. Et bien donc maintenant, supposez que vous avez devant vous un homme disposé à vous livrer la religion, comment pourrez-vous ajouter foi à ses paroles, vous approcher de lui avec une âme vraie, sans avoir au fond du cœur, par rapport à cette chose, de la ruse ou de la feinte? Vous me direz, en toute conscience, que vous n'avez aucune feinte dans l'âme, et vous l'affirmerez par les paroles les plus solennelles; mais ces paroles après tout ne sont que des paroles, et étant homme vous ne sauriez ouvrir à un autre homme les replis de votre cœur, au point de lui montrer jusqu'au plus intime de vous-même. Mais si cet homme vous dit : Je crois en vous, n'est-il pas de la plus grande justice que de votre côté vous croyiez en moi, vous qui devez recevoir de moi le bienfait de la vérité que je dois vous donner? Que répondrez-vous? que vous devez croire.

24. Mais, direz-vous, ne serait-ce pas mieux que vous me rendissiez raison? Il n'y aurait aucune témerité à moi de suivre la raison partout où elle me conduirait. Peut-être bien serait-ce mieux. Mais si c'est une si grande affaire pour vous de connaître Dieu par la raison, pensez-vous que tout le monde soit capable de saisir toutes les raisons par lesquelles l'esprit humain est amené à la connaissance de Dieu? Pensez-vous qu'il y en ait beaucoup qui le puissent? Pensez-vous même qu'il y en ait seulement quelques-uns? Je crois, dites-vous, qu'il n'y en a que fort peu. Vous croyez-vous de ce petit nombre? Il ne m'appartient pas, dites-vous, de répondre à cette question. Par conséquent vous pensez que l'homme dont nous parlons doit encore vous croire sur ce point, aussi vous croit-il; mais vous, cependant, veuillez remarquer que c'est la seconde fois qu'il ajoute foi à vos paroles, quand même vous n'êtes pas sûr de ce que vous dites, tandis que vous ne voulez pas le croire une seule fois sur parole, lorsqu'il vous donne de religieux conseils. Mais supposons qu'il en soit ainsi, que c'est avec un esprit exempt de toute feinte que vous vous présentez pour recevoir ma religion, et que vous êtes si bien du petit nombre des privilégiés, que vous

Hic fortasse dicas : Concedo aliquid aliquando esse credendum, nunc expedi quomodo in religione turpe non sit credere, ante quam scire. Faciam, si potero. Quocirca ex te quæro quid existimes in graviore culpa esse, religionem tradere indigno, an id quod ab eis qui illam tradunt dicitur, credere. Si quem dicam indignum non intelligis : eum dico, qui ficto pectore accedit. Concedis, ut arbitrior, magis culpandum esse, tali homini pandere si qua sunt sancta secreta, quam religiosis viris de ipsa religione aliquid affirmantibus credere. Neque enim te aliud respondere decuerit. Quare nunc fac putes eum adesse, qui tibi religionem sit traditurus : quonam modo illi fidem facturus es, vero animo te accedere, neque quidquam in te, quod ad hanc rem attinet, doli atque simulationis esse? Dices, bona tua conscientia nihil te fingere, quantis poteris idipsum asserens verbis, sed tamen verbis. Non enim animi tui latebras, ita ut intime sciaris, homo homini aperire possis. At ille si dixerit : Ecce credo tibi, sed nonne est æquius, ut etiam tu credas mihi, cum tu beneficium, si aliquid veri teneo, sis accepturus, daturus ego? quid respondebis, nisi esse credendum?

24. Sed inquis : Nonne erat melius, rationem mihi redderes, ut ea quocumque me duceret, sine ulla sequerer temeritate? Erat fortasse : sed cum res tanta sit, ut Deus tibi ratione cognoscendus sit, omnesne putas idoneos esse percipiendis rationibus, quibus ad divinam intelligentiam mens ducitur humana, an plures, an paucos? Paucos, ais, existimo. Horumne in numero esse te credis? Non est meum, inquis, hoc respondere. Illius ergo putas, etiam hoc tibi credere : quod quidem facit. Tu tantum memento, jam eum bis credidisse tibi incerta dicenti; te illi religiose admonenti ne semel quidem velle credere. Verum fac ita esse, et vero animo te ad accipiendam religionem accedere, et ita paucorum te esse hominum, ut rationes quibus ad certam cogni-

pouvez saisir les raisons par lesquelles on arrive jusqu'à la connaissance de la puissance de Dieu, quel est votre avis au sujet du reste des hommes qui ne sont pas doués d'un esprit aussi serein que vous? Faut-il leur refuser toute religion? ou bien faut-il les conduire pas à pas et par degrés jusqu'au haut de ces mystères? Vous voyez clairement ce qui serait plus religieux, car il ne saurait vous sembler qu'on puisse repousser ou dédaigner d'aucune manière un homme animé du désir d'une chose aussi importante; mais ne pensez-vous point que, s'il ne croit pas d'abord qu'il peut arriver au but qu'il se propose, et s'il ne fait preuve d'un esprit suppliant, ne se soumet point à certains grands préceptes nécessaires, et ne se purifie point par un certain genre de vie, il ne pourra jamais arriver à la possession de la pure vérité? C'est votre avis, je pense. Mais est-ce qu'il y aurait du mal pour ceux du nombre desquels je vous crois, qui peuvent très-aisément saisir par les lumières d'une raison sûre les secrets divins, à suivre la même voie que ceux qui commencent avant tout par croire? Je ne le pense pas. Vous me demandez peut-être, pourquoi les retarder dans leur marche? C'est parce que si par ce fait ils ne se nuisent pas à eux-mêmes, par l'exemple ils peuvent nuire aux autres. En effet, il est rare de trouver quelqu'un qui ait de ses forces le sentiment qu'il en doit avoir; les uns s'en défient trop et doivent être excités, les autres, au contraire, présument d'eux-mêmes, et il faut les rabaisser et empêcher ainsi les premiers de tomber dans le désespoir, et les seconds de se précipiter dans l'audace. Ce qu'il est facile de faire, si pour éviter aux autres une émulation dangereuse, on contraint ceux-mêmes qui pourraient voler, de se contenter de marcher seulement dans la voie qui est sûre pour le reste des hommes. Telle est la prévoyance de la vraie religion, voilà l'ordre de Dieu, la tradition des saints qui nous ont devancés, voilà ce qui s'est conservé jusqu'à nous. Vouloir troubler ou intervertir cet ordre, c'est chercher, pour arriver à la vraie religion, une voie sacrilége. Ceux qui le feraient ne pourraient certainement arriver au but où ils tendent, quand même ils réussiraient à trouver ce qu'ils veulent. Quel que soit leur génie, si Dieu ne les aide, ils ne sauraient que ramper à terre; or, il ne les aidera que si en le recherchant ils ont souci du reste des hommes; c'est la voie la plus solide qui se puisse trouver pour aller au ciel. D'ailleurs pour moi je ne puis aller contre cette raison, car comment pourrais-je dire qu'on ne doit croire que ce qu'on connaît? L'amitié même, si on ne croit des choses qu'il est absolument impossible de démontrer d'une manière certaine par la raison, ne pourrait exister, et ne faut-il pas que les maîtres s'en rapportent aux esclaves qui les servent? Ils le font, et font bien. D'ailleurs peut-

tionem vis divina perducitur, capere possis : quid, cæteris hominibus, qui tam sereno ingenio præditi non sunt, negandam religionem putas? An eos pedetentim quibusdam gradibus ad illa summa penetralia esse ducendos? Vides plane quid sit religiosius. Neque enim tibi quivis homo in rei tantæ cupiditate ulla modo deserendus aut respuendus videri potest. Sed nonne censes, nisi primo credat se ad id quod instituit perventurum, mentemque (*a*) supplicem præbeat, et quibusdam magnis necessariisque præceptis obtemperans quadam vitæ actione perpurget, non eum esse aliter illa quæ pure vera sunt adepturum? Censes profecto? Quid ergo istis, quorum de genere te esse jam credo, qui facillime divina secreta ratione certa capere possunt, si hac via veniant, qua illi qui primitus credunt, numquid tandem oberit? Non arbitror. Sed tamen ais : Quid eos morari opus est? Quia etsi facto sibi nihil nocebunt, nocebunt tamen exemplo cæteris. Vix enim est qui de se tantum sentiat, quantum potest : sed qui minus, excitandus est; qui amplius, reprimendus; ut neque ille desperatione frangatur, neque iste præcipitetur audacia. Quod facile fit, si etiam ii qui valent volare, ne qui sint periculoso invitamento, paulisper cogantur incidere qua etiam cæteris tutum est. Hæc est providentia veræ religionis : hoc jussum divinitus, hoc a beatis majoribus traditum, hoc ad nos usque servatum : hoc perturbare velle atque pervertere, nihil est aliud quam ad veram religionem sacrilegam viam quærere. Quod qui faciunt, nec si eis concedatur quod volunt, possunt quo intendunt pervenire. Cujusmodi enim libet excellant ingenio, nisi Deus adsit, (*b*) humi repunt. Tunc autem adest, si societatis humanæ in Deum tendentibus cura sit. Quo gradu nihil firmius in cœlum reperiri potest. Ego quidem huic rationi non possum resistere; nam nihil sine cognitione esse credendum, qui possum dicere? cum et amicitia, nisi aliquid credatur quod certa ratione demonstrari non potest, omnino nulla sit, et sæpe dispensatoribus servis sine

(*a*) In quatuor Mss. *simplicem*. — (*b*) Veteres libri constanter, *humo repunt*.

il se voir rien de plus injuste, en fait de religion, que les ministres de Dieu soient obligés de nous croire sur parole, quand nous leur promettons un esprit exempt de toute feinte, et que nous nous refusions de croire à leur parole, quand ils nous prescrivent quelque chose? Enfin, peut-il y avoir une voie plus sûre que de se préparer à recevoir la vérité en ajoutant foi, avant tout, aux choses établies de Dieu pour cultiver et purifier d'avance nos âmes, ou, si déjà vous êtes en état de la recevoir, que d'aimer mieux faire un petit détour pour entrer par où il est très-sûr d'entrer plutôt que de nous mettre nous-mêmes en danger et de donner aux autres l'exemple de la témérité?

CHAPITRE XI.

Comment la foi est exempte de ce qu'il y a de téméraire dans l'opinion.

25. Il nous reste donc à voir pourquoi nous ne devons point nous mettre sous la conduite de ceux qui promettent de nous mener par la raison. Nous avons déjà vu comment on peut, sans péché, suivre ceux qui nous prescrivent de croire. Mais il y a bien des gens qui pensent qu'ils peuvent s'adresser, non-seulement sans encourir aucun blâme, mais encore en méritant des louanges, à ces prometteurs de raisons; mais il n'en est point ainsi. Il y a deux sortes de gens qui méritent des louanges en fait de religion, ceux qui ont trouvé et qu'on doit aussi estimer bienheureux, et ceux qui la cherchent avec la plus grande ardeur et la plus grande droiture possibles. Les premiers en sont déjà en possession; les seconds se trouvent dans la voie par laquelle ils sont bien certains d'y parvenir. Il y en a trois autres sortes bien dignes d'être blâmés et détestés. Les premiers sont ceux qui se contentent d'une opinion, c'est-à-dire qui se figurent savoir ce qu'ils ignorent; les seconds, ceux qui sentent bien à la vérité qu'ils ne connaissent point la religion, mais qui ne la cherchent pas et ne peuvent la trouver; et les troisièmes qui pensent bien ne la point connaître, mais ne veulent point la chercher. De même il y a aussi dans l'âme de l'homme trois opérations qui se touchent en quelque sorte, mais qui méritent fort d'être distinguées les unes des autres; on les exprime par les mots comprendre, croire et conjecturer. Si on les considère en elles-mêmes, la première est exempte de défaut, la seconde n'en est pas toujours exempte, et la troisième en est toujours mêlée. En effet, comprendre ce qui est grand, honnête et même divin est le comble du bonheur, et il n'y a point de mal à comprendre ce qui est superflu, s'il y en a, c'est peut-être à l'étudier, puisque cette étude em-

ulla culpa dominorum credatur. In religione verò quid iniquius fieri potest, quam ut Dei antistites nobis non fictum animum pollicentibus credant, nos eis præcipientibus nolimus credere? Postremo quæ potest esse via salubrior, quam idoneum primo fieri percipiendæ veritatis, adhibendo iis fidem, quæ ad præcolendum et ad præcurandum animum sunt divinitus constituta? aut si jam prorsus idoneus sis, circuire potius aliquantum qua tutissimum est ingredi, quam et tibi esse auctorem periculi, et cæteris temeritatis exemplum?

CAPUT XI.

Credentes ab opinantium temeritate quomodo alieni.

25. Quare jam superest ut consideremus, quo pacto hi sequendi non sint, qui se pollicentur ratione ducturos. Nam quomodo sine culpa possimus sequi eos qui credere jubent, jam dictum est: ad hos autem sponsores rationis, non modo sine vituperatione, sed etiam cum aliqua laude se venire nonnulli putant: sed non ita est. Duæ enim personæ in religione sunt laudabiles: una eorum qui jam invenerunt, quos etiam beatissimos judicare necesse est; alia eorum qui studiosissime et rectissime inquirunt. Primi ergo sunt (*a*) jam in ipsa possessione, alteri in via, qua tamen certissime pervenitur. Tria sunt alia hominum genera, profecto improbanda ac detestanda. Unum est opinantium, id est, eorum qui se arbitrantur scire quod nesciunt. Alterum eorum qui sentiunt quidem se nescire, sed non ita quærunt, ut invenire possint. Tertium eorum, qui neque se scire existimant, nec quærere volunt. Tria sunt item velut finitima sibimet in animis hominum distinctione dignissima, intelligere, credere, opinari. Quæ si per se ipsa considerentur, primum semper sine vitio est, secundum aliquando cum vitio, tertium nunquam sine vitio (*b*). Nam intelligere magna et honesta vel etiam divina, beatissimum est. Intelligere autem superflua, nihil nocet; sed fortasse discere nocuit, cum tempus necessariorum occuparent. Ipsa etiam noxia, non intelligere, sed facere aut pati, miserum est.

(*a*) Sic Mss. At editis, *sunt etiam*. — (*b*) Editi post *nunquam sine vitio*, addunt: *et hoc ad eamdem beatitudinem referre debemus. In hac enim vita quantumcumque id sciatur*, etc. Retractatio ipsa est subsequentis sententiæ hunc a librariis translata.

ploie un temps qui appartient aux choses nécessaires. Quant à ce qui est mal, ce n'est point un mal de le comprendre, mais c'en est un très-grand de le faire ou de le subir. En effet, ce n'est point à comprendre comment on peut faire périr son ennemi, sans danger pour soi, qu'il y a du mal; mais à désirer le faire, ôtez ce désir, est-il rien de plus innocent? Pour ce qui est de croire, ce n'est blâmable que lorsqu'on croit quelque chose indigne de Dieu, ou quand on le croit trop facilement d'un homme. Pour le reste, si on croit quelque autre chose, ou si on comprend qu'on ne sait point cette chose, il n'y a absolument aucun mal. En effet, je crois que les plus scélérats parmi les conjurés ont été autrefois mis à mort par le courage de Cicéron. Or, je n'en sais rien, et même je sais parfaitement que je ne puis le savoir d'aucune manière. Pour ce qui est de conjecturer, c'est la plus honteuse des choses, et cela pour deux raisons : la première, parce que celui qui est persuadé qu'il sait une chose, ne saurait plus chercher à s'en instruire, supposé même que ce soit une chose dont il soit possible de s'instruire; et en second lieu, parce que, en soi, la témérité n'est pas le signe d'une âme bien disposée. En effet, si, par exemple, le fait dont je parlais tout à l'heure, au sujet de Cicéron, quelqu'un conjecture le savoir, car bien que personne ne l'empêche de l'apprendre, ce fait ne peut être su de science certaine par qui que ce soit, comme il ne sent pas qu'il y a une grande différence entre savoir une chose par une certaine raison de l'esprit, ce qui, pour nous, est synonyme de comprendre, et la voir confiée à la renommée ou au papier pour être crue de la postérité, il est certain qu'il se trompe; or, dans toute erreur il y a quelque chose de honteux. Ainsi ce que nous comprenons, nous le devons à la raison; ce que nous croyons, à l'autorité; ce que nous conjecturons, à l'erreur. Mais si tout homme qui comprend croit aussi, et tout homme qui croit conjecture, quiconque croit ne comprend point pour cela, et personne comprenant ne conjecture. Si donc on rapporte ces trois choses aux cinq sortes de gens dont nous avons parlé plus haut, c'est-à-dire aux deux que nous avons trouvées dignes de louanges et dont nous avons parlé en premier lieu, et aux trois autres que nous avons appelées vicieuses, nous trouvons en premier lieu que les bienheureux croient à la vérité même; en second lieu que les esprits amis et curieux de la vérité croient à l'autorité; or, dans l'un et l'autre cas, la foi est louable. Parmi les trois sortes de vicieux, les premiers sont ceux qui conjecturent savoir ce qu'ils ne savent point; leur crédulité est évidemment vicieuse. Les deux autres sortes de gens dignes de blâme ne croient rien, ce sont ceux qui cherchent la vérité, mais sans espoir de la trouver, et ceux qui ne la cherchent point du tout. Et cela seulement en choses qui touchent à une science quelconque, car dans

Non enim si quis intelligat quomodo possit inimicus sine suo periculo occidi, intelligentia ipsa, ac non cupiditate reus est : quæ si absit, quid innocentius dici potest? Credere autem tunc est culpandum, cum vel de Deo indignum aliquid creditur, vel de homine facile creditur. In cæteris vero rebus si quis quid credit, si se id nescire intelligat, nulla culpa est. Credo enim sceleratissimos conjuratos virtute Ciceronis quondam interfectos : atqui id non solum nescio, sed etiam nullo pacto me scire posse, certo scio. Opinari autem duas ob res turpissimum est : quod et discere non potest, qui sibi jam se scire persuasit, si modo illud disci potest; et per se ipsa temeritas non bene affecti animi signum est. Nam etiam si hoc ipsum quod de Cicerone dixi, scire se quisquam arbitratur, quanquam nihil eum impediat a discendo, quia res ipsa nulla scientia teneri potest: tamen quod non intelligit multum interesse, utrum aliquid (*a*) mentis certa ratione teneatur, quod intelligere dicimus, an famæ vel litteris credendum posteris utiliter commendetur: profecto errat, neque quisquam error turpitudine caret. Quod intelligimus igitur, debemus rationi : quod credimus, auctoritati : quod opinamur, errori. Sed intelligens omnis etiam credit; credit omnis et qui opinatur : non omnis qui credit intelligit, nullus qui opinatur intelligit. Hæc ergo tria si ad illa quinque hominum genera, quæ paulo ante commemoravimus, referantur, id est, duo probanda quæ priora posuimus, et tria reliqua vitiosa : invenimus primum beatorum genus ipsi veritati credere : secundum autem studiosorum amatorumque veritatis, auctoritati. In quibus (*b*) duorum generibus laudabiliter creditur. In primo autem vitiosorum, id est, eorum qui opinantur se scire quod nesciant, est profecto vitiosa credulitas. Cætera duo improbanda genera nihil credunt, et illi qui verum quærunt cum desperatione inveniendi, et illi qui omnino non quærunt. Et hoc

(*a*) Plerique Mss. *mentis certa ratione videatur.* — (*b*) Sic Mss. Editi vero : *In quibus duobus.*

les choses de la vie je ne sais vraiment pas comment un homme pourrait ne rien croire. Il est vrai que ceux qui, même dans la conduite de la vie prétendent ne suivre que les probabilités, veulent paraître plutôt ne point pouvoir savoir quelque chose que ne rien croire. En effet, qui est-ce qui ne croit point à ce qu'il approuve? ou bien qu'est-ce que cette probabilité qu'ils prétendent suivre si elle n'est pas probable? Ainsi donc il peut y avoir deux sortes de gens opposés à la vérité, ceux qui attaquent la science non la foi, et ceux qui les condamnent l'une et l'autre. Et, je le répète, je ne sais point si on peut trouver des gens ainsi disposés, quand il s'agit des choses ordinaires de la vie. Tout cela soit dit pour nous faire comprendre que tout en conservant la foi aux choses mêmes que nous ne comprenons pas encore, nous sommes à l'abri de tout reproche de témérité. Quant à ceux qui prétendent qu'on ne doit croire que ce qu'on sait, ils ne peuvent être confondus avec les conjectureurs dont le nom seul, il faut le reconnaître, sonne d'une manière honteuse et très-misérable. Mais si on a soin de remarquer qu'il y a une grande différence entre penser qu'on sait une chose, et croire sur l'autorité d'autrui, quelque chose qu'on sait bien ignorer, on évitera certainement de tomber dans l'erreur, dans un acte qui ne sente point l'humanité et dans l'orgueil.

CHAPITRE XII.

Combien la foi, en maintes circonstances, est nécessaire à l'homme pour vivre même en société.

26. En admettant qu'on ne doit point croire ce qu'on ne sait pas, je vous demande comment les enfants devront assister leurs parents et payer leur affection de retour s'ils ne croient point que ce soient leurs parents. Or, ils ne peuvent les connaître par la raison; s'ils croient qu'un tel est leur père, ce n'est que sur le témoignage de leur mère; quant à leur mère, ils ne la croient leur mère le plus souvent que sur le témoignage non pas d'elle, mais des sages-femmes, des nourrices et des serviteurs; car si on peut lui ravir son enfant et lui en substituer un autre à sa place, ne peut-elle point trompée ainsi elle-même, tromper les autres? Cependant nous croyons, nous croyons même sans hésitation, une chose que nous ne pouvons point savoir, ainsi que nous sommes forcés de l'avouer. Qui ne voit s'il en était autrement, que la piété filiale, le lien le plus saint du genre humain, serait violée par le plus orgueilleux des forfaits? En effet, où est l'homme, si insensé qu'il soit, qui blâme un enfant de rendre ses devoirs à ceux qu'il croit être ses parents, quand même ils ne le seraient point? Au contraire, ne jugerait-il pas digne d'être exterminé celui qui n'aurait aucun amour pour ceux qui peut-être sont ses

dumtaxat in rebus ad aliquam pertinentibus disciplinam. Nam in alio vitæ actu, prorsus nescio quo pacto possit homo nihil credere? Quanquam in illis etiam qui se in agendo probabilia sequi dicunt, scire potius nihil posse, quam nihil credere, volunt videri. Quis enim quod probat non credit? aut quomodo est illud quod sequuntur, si non probatur, probabile? Quare duo genera possunt esse adversantium veritati: unum eorum, qui scientiam tantum oppugnant, non fidem: alterum eorum, qui utrumque condemnant; qui tamen utrum in rebus humanis inveniri possint, rursus ignoro. Hæc dicta sunt, ut intelligeremus nos retenta fide, illarum etiam rerum quas nondum comprehendimus, a temeritate opinantium vindicari. Nam qui dicunt nihil esse credendum nisi quod scimus, id unum cavent nomen opinationis, quod fatendum est turpe ac miserrimum: sed si (*a*) diligenter considerent plurimum interesse, utrum se scire quis putet, an quod nescire se intelligit, credat aliqua auctoritate commotus: profecto erroris et inhumanitatis atque superbiæ crimen vitabit.

a) Sola editio Lov. *sed si quis consideret.*

CAPUT XII.

Credere in multis quam necessarium ad humanam societatem.

26. Quæro enim, si quod nescitur, credendum non est, quomodo serviant parentibus liberi, eosque mutua pietate diligant, quos parentes suos esse non credant. Non enim ratione ullo pacto sciri potest: sed interposita matris auctoritate de patre creditur: de ipsa vero matre plerumque nec matri, sed obstetricibus, nutricibus, famulis. Nam cui furari filius potest, aliusque supponi, nonne potest decepta decipere? Credimus tamen, et sine ulla dubitatione credimus, quod sciri non posse confitemur. Quis enim non videat pietatem, nisi ita sit, sanctissimum generis humani vinculum, superbissimo scelere violari? Nam quis vel insanus eum culpandum putet, qui eis officia debita impenderit, quos parentes esse

parents, dans la crainte que son amour ne s'adressât à de faux parents? Il serait facile de citer une multitude de cas où on pourrait montrer qu'il ne resterait rien debout dans la société humaine, si on prenait le parti de ne croire que ce qu'on peut percevoir par soi-même.

27. Ecoutez maintenant ce que j'espère n'avoir plus de peine à vous persuader. Quand il est question de la religion, c'est-à-dire du culte et de l'intelligence de Dieu, ceux qu'on doit le moins suivre, ce sont ceux qui nous défendent de croire et nous promettent des raisons. En effet, personne ne fait difficulté d'accepter que tous les hommes sont ou sages ou insensés. Or, j'appelle sages non pas des hommes qui ont du cœur et de l'esprit, mais des hommes en qui se trouve, autant que cela se peut dans un homme, la connaissance très-fermement perçue de l'homme même et de Dieu, une vie et des mœurs en rapport avec cette connaissance; tous les autres, pour moi, je les range parmi les insensés, quelle que soit leur science ou leur ignorance, par quelque genre de vie qu'ils se recommandent ou ne se recommandent point à nous. Les choses étant ainsi, quel est l'homme assez médiocrement intelligent pour ne point voir clairement qu'il est plus utile et plus salutaire aux insensés de suivre les recommandations des sages que de vivre selon les lumières de leur propre jugement? Car tout ce qu'on fait, si ce n'est pas droit, est un péché; or, il n'y a pas moyen que ce qui procède d'une raison qui n'est pas droite soit droit. Mais une raison droite, c'est précisément la vertu même. Or, où se trouve la vertu parmi les hommes, si ce n'est dans l'âme du sage? Il n'y a donc que le sage qui ne pèche point, mais l'insensé pèche toujours, excepté dans les choses où il obéit au sage; car les choses ainsi faites par lui procèdent de la sagesse; et, si je puis parler ainsi, on ne doit point regarder l'insensé comme l'auteur de ses actes, en ce cas, puisqu'il est comme le ministre et l'instrument du sage. Par conséquent, il est mieux pour tous les hommes de ne point pécher que de pécher, il est hors de doute que les insensés vivraient mieux s'ils pouvaient être esclaves des sages. Mais s'il ne fait un doute pour personne qu'il serait préférable qu'il en fût ainsi dans les choses de moindre importance, par exemple dans le négoce, dans la culture d'un champ, dans le choix d'une femme, dans l'éducation des enfants, en un mot dans l'administration d'un patrimoine, combien à plus forte raison en est-il de même en matière de religion? En effet, les choses humaines sont bien plus faciles à apprendre que les divines, et plus celles-ci sont saintes et importantes, plus aussi nous leur devons de soumission et de respect et plus nos fautes en ces matières sont criminelles et dangereuses. Vous voyez qu'il ne nous reste plus

crediderit, etiamsi non essent? Quis contra non exterminandum judicaverit, qui veros fortasse parentes minime dilexerit, dum ne falsos diligat metuit? Multa possunt afferri, quibus ostendatur nihil omnino humanæ societatis incolume remanere: si nihil credere statuerimus, quod non possumus tenere perceptum.

27. Sed nunc accipe, quod jam facilius me tibi persuasurum esse confido. Cum de religione, id est, cum de colendo atque intelligendo Deo agitur, ii minus sequendi sunt, qui nos credere vetant, rationem promptissime pollicentes. Nam nemini dubium est, omnes homines aut stultos, aut sapientes esse. Nunc autem sapientes voco, non cordatos et ingeniosos homines, sed eos quibus inest, quanta inesse homini potest, ipsius hominis Deique firmissime percepta cognitio, atque huic cognitioni vita moresque congruentes: cæteros autem, cujusque modi artibus inertiisque affecti sint, quolibet victu probandi sive improbandi, stultorum in numero deputaverim. Quæ cum ita sint, quis mediocriter intelligens non plane viderit, stultis utilius atque salubrius esse præceptis obtemperare sapientium, quam suo judicio vitam degere? Nam omne factum, si recte factum non est, peccatum est: nec recte factum esse ullo modo potest, quod non a recta ratione proficiscitur. Porro recta ratio est ipsa virtus. Cui autem hominum virtus, nisi sapientis animo præsto est? Solus igitur sapiens non peccat. Stultus ergo omnis peccat, nisi in iis factis, in quibus sapienti obtemperaverit: a recta enim ratione talia facta proficiscuntur, nec, ut ita dicam, dominus sui facti stultus existimandus est, cum est tanquam instrumentum ministeriumque sapientis. Quare si omnibus hominibus non peccare quam peccare melius est; melius profecto stulti omnes viverent, si servi possent esse sapientium. Atque hoc si in rebus minoribus, ut in mercando vel colendo agro, in uxore ducenda, in suscipiendis educandisque liberis, in ipsa denique re familiari administranda expedire nemo ambigit, multo magis in religione. Nam et res humanæ promptiores ad dignoscendum sunt, quam divinæ; et in quibuscumque sanctioribus et præstantioribus, quo majus eis

qu'à être longtemps des insensés si la vie la meilleure et religieuse nous est à cœur, à moins que nous ne cherchions des sages à qui nous nous soumettions pour ne pas sentir trop longtemps la domination de la folie qui nous courbe maintenant sous son joug et pour pouvoir nous y soustraire enfin un jour.

CHAPITRE XIII.

Celui qui manque de sagesse ne saurait chercher le sage s'il ne savait d'abord qu'il existe.

28. Ici se présente encore une question très-difficile. Comment, en effet, étant insensés, pourrons-nous trouver un sage, surtout quand il y a tant d'hommes qui revendiquent indirectement pour eux-mêmes ce surnom, quand on voit qu'il n'y a personne qui ose se donner ouvertement pour tel, et surtout que tant de monde s'entende si peu sur les choses même dont la connaissance fait la sagesse qu'on est porté à admettre que personne n'est sage ou qu'il n'y en a qu'un qui le soit? Mais quel est cet unique sage? Je ne vois pas comment l'insensé qui le cherche pourra le découvrir et le reconnaître. En effet, on ne peut connaître une chose à de certains signes que si on connaît la chose à laquelle ces signes appartiennent. Or, l'insensé ignore la sagesse. Car il n'en est point de la sagesse comme de l'or, de l'argent et des autres choses semblables qu'on peut connaître sans en avoir; l'œil de l'âme de celui qui n'a pas la sagesse ne saurait voir la sagesse. Tout ce qui tombe sous nos sens corporels s'offre à nous au dehors, voilà pourquoi nous pouvons voir des yeux du corps les choses étrangères, même lorsque nous n'en possédons pas un atome; mais ce qui ne se perçoit que par l'intellect est intérieur à l'âme, et le voir ce n'est pas autre chose que le posséder. Or, l'insensé est dépourvu de sagesse, il ne connaît donc point la sagesse. Il ne saurait donc, d'un côté, la percevoir par les yeux du corps, ni d'un autre côté la voir sans l'avoir, ni l'avoir sans cesser d'être insensé. Il ne la connaît donc point, et tant qu'il l'ignore, il ne peut la connaître ailleurs. Nul ne peut, tant qu'il est insensé, trouver un sage d'une manière sûre et certaine pour se délivrer du mal énorme de la folie en se soumettant à lui.

29. A cette immense difficulté, puisque nous sommes en quête de la religion, il n'y a que Dieu qui puisse apporter remède. Si nous ne croyons point qu'il est dans les âmes humaines et leur vient en aide, nous ne devons pas même chercher la vraie religion. En effet, que vou-

obsequium cultumque debemus, eo sceleratius periculosiusque peccatur. Nihil igitur nobis restare (*a*) a modo vides, quam diu stulti sumus, si nobis vita optima et religiosa cordi est, nisi ut quæramus sapientes, quibus obtemperando dominationem stultitiæ neque ita multum sentire, dum inest nobis, et evadere aliquando possimus.

CAPUT XIII.

Qui sapientia caret, non quærit sapientem, nisi esse credat.

28. Hic rursus oritur difficillima quæstio. Quonam enim modo stulti sapientem invenire poterimus, cum hoc nomen, tametsi nemo fere audeat palam, plerique tamen ex obliquo sibi vindicant, cum de rebus ipsis, quarum cognitione constat sapientia, ita inter se dissentiant, ut aut nullum eorum, aut (*b*) certum unum necesse sit esse sapientem? Sed quinam iste sit, cum ab stulto requiratur, quo pacto queat dignosci plane atque percipi, omnino non video. Neque enim signis quibuslibet cognoscere aliquid potest, nisi illud ipsum, cujus ea signa sunt, noverit. Atqui sapientiam stultus ignorat. Non enim ut aurum et argentum, cæteraque id genus, et cognoscere cum videas, et non habere concessum est, ita sapientiam mentis ejus oculo, qui ea careat, videri fas est. Sensu enim corporis quæcumque attingimus, forinsecus nobis offeruntur: et ideo licet quoque res alienas oculis cernere, cum earum vel ejus generis nos nihil habeamus. Quod autem intellectu capitur, intus apud animum est: nec id habere quidquam est aliud, quam videre. Caret autem stultus sapientia: non igitur novit sapientiam. Non enim oculis eam posset videre: non autem potest videre et non habere, neque habere ac stultus esse. Nescit hanc igitur, et dum nescit, in alio loco cognoscere non potest. Non potest, quamdiu stultus est, quisquam certissima cognitione invenire sapientem, cui obtemperando tanto stultitiæ malo liberetur.

29. Huic igitur tam immani difficultati, quoniam de religione quærimus, Deus solus mederi potest: quem nisi et esse et humanis mentibus opitulari credimus, nec quærere quidem ipsam veram religionem debemus. Quid enim tandem tanto molimine investigare cupimus? Quid optamus attingere? Quo per-

(*a*) Omnes Mss. *admodum vides*, sive quod idem est, *ammodum*. — (*b*) Er. et plures Mss. *aut certe unum*.

lons-nous scruter avec tant d'efforts? A quel but désirons-nous atteindre? Où voulons-nous en venir? Est-ce à croire qu'il n'existe point ou qu'il n'a point affaire avec nous? On ne pourrait rien voir de plus pervers qu'une pareille pensée. En effet, quand vous n'oseriez me demander à moi-même un bienfait, ou du moins quand vous ne sauriez certainement me le demander sans impudence, vous venez me demander la découverte de la religion alors même que vous ne croyez pas que Dieu existe, ou s'il existe, qu'il se mette en peine de nous? Que sera-ce donc si cette chose est tellement grande qu'on ne puisse la trouver que si on la cherche avec soin et de toutes ses forces? Que sera-ce encore si cette recherche, très-difficile en elle-même, exerce l'esprit qui a trouvé pour comprendre ce qu'il a trouvé? Qu'y a-t-il de plus doux et de plus ami de nos yeux corporels que la lumière du jour, et pourtant ils ne peuvent ni la voir ni la tolérer quand elle s'offre à eux après de longues ténèbres? Qu'y a-t-il de meilleur que le boire et le manger pour un corps épuisé par la maladie? Et pourtant nous voyons qu'on retient et qu'on modère les convalescents de peur qu'ils ne mangent à leur appétit comme s'ils se portaient bien et, par un excès de nourriture, ne retombent dans le mal qu'ils veulent éviter. Je parle des convalescents; mais ne forçons-nous point les malades eux-mêmes à prendre certaines choses? Or, ils ne nous obéiraient certainement pas quand il leur en coûte tant s'ils ne croyaient par là se délivrer de leur mal? Quand donc vous livrerez-vous à une recherche qui demande autant de soin que de peine? Quand voudrez-vous vous imposer un travail, une fatigue aussi grande que celle que réclame une chose de cette importance, si vous ne croyez même point à l'existence de ce que vous cherchez? C'est donc avec raison qu'il a été réglé par la majesté de la doctrine catholique que la foi serait, avant toute chose, exigée de quiconque vient à la religion.

CHAPITRE XIV.

S'il ne faut croire à Dieu, on ne doit pas croire non plus à l'existence même de la religion.

30. Je vous le demande donc, quelle raison m'apportera cet hérétique, puisque nous parlons de ceux qui veulent être appelés chrétiens? Qu'est-ce qui peut le détourner de croire, comme d'un acte téméraire? S'il ne veut pas que je croie quoi que ce soit, je ne croirai même pas qu'il y a une vraie religion parmi les hommes, et si je ne crois pas qu'il en existe une, je ne la chercherai pas. Mais cet hérétique, je crois, doit me la montrer, car il est écrit : « Celui qui cherche trouvera. » (*Matth.*, VII, 8.) Je ne m'adresserais donc point à un homme qui me dé-

venire desideramus? Eone, quod esse aut ad nos pertinere non credimus? Nihil est tali mente perversius. Tunc cum beneficium a me petere non auderes, aut certe impudenter auderes, inventionem religionis postulatum venis, cum Deum neque esse, neque si sit, curare nos putes? Quid si tanta res est, quæ nisi sedulo atque omnibus viribus quæsita nequeat reperiri? Quid si ipsa difficillima inventio, ad capiendum quod inventum erit, mentem quærentis exercet? Quid enim oculis nostris hac luce jucundius et familiarius? Quam tamen perpeti atque tolerare post diuturnas tenebras nequeunt. Quid exhausto ægrotatione corpori accommodatius quam cibus et potio? Videmus tamen convalescentes refrenari atque cohiberi, ne saturitati valentium committere sese audeant, cibisque ipsis agere, ut ad illum morbum, quo eos repudiabat, revertantur. De convalescentibus loquor: quid, ipsos ægrotantes nonne urgemus ut aliquid sumant? In quo profecto nobis cum tanta molestia non obtemperarent, si se illum morbum evasuros esse non crederent. Quando ergo tu te operosissimæ ac laboriosissimæ inquisitioni dabis? Quando tantam, quanta ipsa res digna est, curam negotiumque tibi audebis imponere, cum id quod quæris, esse non credas? Recte igitur catholicæ disciplinæ majestate institutum est, ut accedentibus ad religionem fides persuadeatur ante omnia.

CAPUT XIV.

Si nihil credendum est, nec ipsa esse religio credetur.

30. Itaque ille hæreticus, (si quidem de his nobis sermo est, qui se Christianos dici volunt,) quam mihi rationem afferat, quæso te? Quid est, unde a credendo, veluti a temeritate revocet? Si nihil me credere jubet: hanc ipsam veram religionem ullam in rebus humanis esse non credo : quam cum esse non credo, non quæro. At ille, ut opinor, quærenti monstraturus est : ita enim scriptum est: « Quærens inveniet. » (*Matth.*, VII, 8.) Ad eum igitur, qui me vetat credere, non venirem, nisi aliquid crederem.

fend de croire, si je ne croyais à quelque chose. Y a-t-il folie plus grande que celle de lui déplaire par la foi qui seule ne s'appuie point sur la science et seule me conduit à lui?

31. Mais quoi, tous les hérétiques ne nous exhortent-ils point à croire en Jésus-Christ? Est-il possible de se mettre plus en contradiction avec soi-même? On peut à ce sujet les presser de deux manières et leur demander d'abord ce que sont devenues ces raisons qu'ils nous promettaient, ces reproches de témérité, cette présomption de savoir. En effet, s'il est honteux de croire à un homme sans raison, pourquoi attendez-vous, pourquoi faites-vous en sorte que je croie à quelqu'un sans raison afin que je puisse être conduit ensuite plus facilement par votre raison? Est-ce que votre raison pourra édifier quelque chose de solide sur le fondement de la témérité? Je parle en m'appuyant sur les principes de ceux à qui nous déplaisons en croyant; car, pour moi, non-seulement je trouve très-salutaire que vous croyiez avant la raison, lorsque vous n'êtes pas en état de percevoir la raison, et que, par la foi, vous prépariez le terrain de votre âme à recevoir la semence de la vérité; suivant moi, c'est un point d'une telle importance que sans cela il ne peut y avoir de salut pour les âmes malades. Mais quand les hérétiques trouvent cela si ridicule et si téméraire, ils se conduisent avec une manifeste impudence lorsqu'ils veulent que nous croyions à Jésus-Christ. Après tout je confesse que déjà je crois en Jésus-Christ, et je suis convaincu, dans mon âme, que ce qu'il a dit est vérité, bien que ma foi ne s'appuie sur aucune raison. Ce principe posé, allez-vous m'instruire, ô hérétique? Mais laissez-moi un instant me demander à moi-même (car je n'ai pas vu, moi, ce Jésus-Christ dans l'état où il lui a plu de se montrer aux hommes, ce Jésus qu'on dit partout avoir été vu des yeux des hommes), à qui je dois commencer par croire, en ce qui le concerne pour ne m'approcher de vous que muni d'abord de cette foi-là. Or, je vois que je n'ai cru à personne en particulier, mais que j'ai cru uniquement à la renommée et à une opinion très-répandue parmi les peuples et les nations qui partout ont reçu les mystères de l'Eglise catholique. Pourquoi donc ne m'adresserai-je point de préférence à eux pour savoir ce que Jésus-Christ a prescrit, puisque c'est par leur autorité que je suis amené à croire qu'il a prescrit quelque chose de bon? Est-ce que vous me ferez mieux connaître ce qu'a dit celui à l'existence présente ou passée de qui je ne croirais point si ce fait m'était proposé à croire par vous? Je l'ai donc cru, je le répète, sur la renommée qui trouve sa force dans son étendue, dans le consentement des peuples et dans son ancienneté. Quant à vous, qui ne vous distinguez que par votre petit nombre, votre excessive tur-

Est ne ulla major dementia, quam ut ei sola, quæ nulla scientia subnixa est, fide displiceam, quæ ad eum ipsum me sola perduxit?

31. Quid quod omnes hæretici Christo nos credere hortantur? Possunt ne magis sibi adversari? In quo dupliciter urgendi sunt. Primum quærendum ab his, ubi sit ratio quam pollicebantur, ubi objurgatio temeritatis, ubi præsumptio scientiæ. Si enim turpe est sine ratione cuiquam credere, quid expectas, quid satagis, ut alicui sine ratione credam, quo facilius tua ratione duci possim? An firmum aliquid superædificabit ratio tua fundamento temeritatis? Secundum illos loquor, quibus credendo displicemus. Nam ego credere ante rationem, cum percipiendæ rationi non sis idoneus, et ipsa fide animum excolere excipiendis seminibus veritatis, non solum saluberrimum judico, sed tale omnino, sine quo ægris animis salus redire non possit. Quod illis cum deridendum et plenum temeritatis videtur, profecto ut Christo credamus, agunt impudenter. Deinde fateor me jam Christo credidisse, et in animum induxisse, id esse verum quod ille dixerit, etiamsi nulla ratione fulciatur: hoc hæretice principio me (*a*) docturus es? Sine paululum mecum ipse considerem, (quoniam Christum ipsum, quomodo apparere hominibus voluit, qui istis etiam vulgaribus oculis visus esse prædicatur, ego non vidi,) quibus de illo crediderim, ut ad te jam tali fide præstructus accedam. Nullis me video credidisse, nisi populorum atque gentium confirmatæ opinioni ac famæ admodum celeberrimæ: hos autem populos Ecclesiæ catholicæ mysteria usquequaque occupasse. Cur non igitur apud eos potissimum diligentissime requiram quid Christus præceperit, quorum auctoritate commotus, Christum aliquid utile præcepisse jam credidi? Tunc mihi melius expositurus es quid ille dixerit, quem fuisse aut esse non putarem, si abs te mihi hoc commendaretur (*b*) esse credendum? Hoc ergo credidi, ut dixi, famæ, celebritate, consensione, vetustate (*c*) roboratæ. Vos autem et tam pauci, et

(*a*) Plures Mss. *ducturus es*. — (*b*) Vaticani quatuor et nonnulli e Gallicanis Mss. *non esse credendum*. — (*c*) In Mss. *roborata*.

bulence et votre grande nouveauté, personne ne saurait douter que vous n'avez rien qui fasse autorité. Quelle est donc cette démence? Croyez sur la foi des peuples que vous devez croire à Jésus-Christ, mais apprenez de nous ce qu'il a dit : Pourquoi, je vous prie? Car si les peuples me manquaient et ne pouvaient m'enseigner quoi que ce fût, je me laisserais bien plus facilement persuader qu'il ne faut pas croire en Jésus-Christ que je ne serais amené à penser que je dois apprendre quelque chose à son sujet d'autres personnes que celles par qui j'aurais cru en lui. Quel excès de confiance, ou plutôt d'ineptie! Je vais vous apprendre ce qu'a enseigné le Christ à qui vous croyez. Que feriez-vous donc si je ne croyais point en lui, est-ce que vous pourriez m'apprendre quelque chose de lui? Mais, dites-vous, il faut que vous croyiez en lui. Est-ce sur votre parole? Non, dites-vous, car pour nous nous ne conduisons par la raison que ceux qui d'abord croient en lui. Pourquoi donc croirais-je en lui? Parce que la renommée, en ce qui le concerne, est fondée. L'est-elle par vous ou par d'autres? Par d'autres, me répond-on. C'est donc à d'autres que je dois croire pour que vous m'instruisiez ensuite? Je le devrais peut-être s'ils ne m'engageaient les premiers à ne point m'adresser à vous; car ils disent que vos doctrines sont pernicieuses. Vous me direz à cela qu'ils mentent. En ce cas, comment puis-je les croire, au sujet de Jésus-Christ, qu'ils n'ont point vu, et ne les point croire sur vous qu'ils ne veulent point voir? Croyez aux Ecritures, me dites-vous. Mais en croyant à l'Ecriture qu'on me présente, si elle est nouvelle, si on n'en a point entendu parler, si elle ne m'est recommandée que par quelques personnes, si elle n'est appuyée sur rien, ce n'est point à l'Ecriture que je crois, mais c'est à ceux qui me la présentent; par conséquent, si c'est vous qui m'offrez cette Ecriture, vous si peu nombreux et si peu connus, je ne dois point y ajouter foi. Et puis vous allez en même temps contre vos promesses, puisque vous m'ordonnez de croire au lieu de me donner des raisons. Vous me ramenez encore au grand nombre et à la renommée. Trêve donc de cet entêtement et de je ne sais quelle ardeur indomptée à répandre votre nom. Engagez-moi plutôt à rechercher ceux qui sont à la tête de cette multitude, et je les rechercherai, en effet, avec tout le soin possible, avec toute la peine imaginable, pour apprendre plutôt d'eux que de vous quelque chose sur ces Ecritures, puisque s'ils n'existaient point je ne saurais pas même qu'il y a quelque chose à apprendre. Pour vous, rentrez dans vos ténèbres, ne me tendez plus d'embûches au nom de la vérité que vous vous efforcez de ravir à ceux en qui vous reconnaissez vous-même que se trouve l'autorité.

32. Mais s'ils vont jusqu'à nier même qu'on

tam turbulenti, et tam novi, nemini dubium est, (*a*) quam nihil dignum auctoritate præferatis. Quæ igitur ista tanta dementia est? Illis crede, Christo esse credendum; et a nobis disce quid dixerit. Cur obsecro te? Nam si illi deficerent, nec me quidquam docere possent; multo facilius mihi persuaderem, Christo non esse credendum, quam de illo quidquam, nisi ab iis, per quos ei credidissem, discendum. O ingentem confidentiam, vel potius ineptiam! Ego te doceo quid Christus præceperit, cui credis. Quid si non ei crederem, num aliquid de illo me docere posses? Sed oportet, inquit, ut credas. Num vobis eum commendantibus? Non, inquit : nam nos, illos qui ei credunt, ratione ducimus. Cur igitur illi credam? Quia fama fundata est. Utrum per vos, an per alios? Per alios, inquit. Illis ergo credam, ut tu me doceas? Deberem fortasse; nisi me hoc illi præcipue monerent, ut omnino ad te non accederem : dicunt enim perniciosas vos habere doctrinas. Respondebis : Mentiuntur. Quomodo igitur eis de Christo credam, quem non viderunt; de te non credam, quem nolunt videre? Scriptis, ait, crede. At scriptura omnis, si nova et inaudita proferatur, vel commendetur a paucis, nulla confirmante ratione, ratione non ei, sed illis qui eam proferunt, creditur. Quamobrem scripturas istas si vos profertis, tam pauci et incogniti, non libet credere. Simul etiam contra promissum facitis, fidem potius imperando, quam reddendo rationem. Rursus me ad multitudinem famamque revocabis. Cohibe tandem pertinaciam, et nescio quam indomitam propagandi nominis libidinem : et mone potius, ut hujus multitudinis primates quæram, et quæram diligentissime ac laboriosissime, ut ab his potius de his litteris aliquid discam, qui si non essent, discendum omnino esse nescirem. Tu vero in latebras tuas redi, nec quidquam insidiare sub nomine veritatis, quam conaris eis adimere, quibus auctoritatem ipse concedis.

32. Si autem Christo etiam credendum negant, nisi indubitata ratio reddita fuerit, Christiani non

(*a*) Plures Mss. *quin*.

doit croire en Jésus-Christ avant qu'on ait donné une raison indubitable de cette foi, ils ne sont pas même chrétiens. Car ce langage est celui que des païens tiennent contre nous, à tort, il est vrai, mais pourtant sans se contredire et sans se mettre en opposition avec eux-mêmes. Mais qui est-ce qui pourrait supporter que ces hérétiques prétendissent être à Jésus-Christ, quand ils soutiennent que les ignorants ne doivent rien croire de ce qui se rapporte à Dieu tant qu'on ne leur a point donné des raisons très-claires pour y croire? Mais nous voyons que ce même Jésus-Christ, au témoignage de l'histoire admise par ces mêmes hérétiques comme par nous, ne mettait rien au-dessus, n'avait rien plus à cœur que la foi en lui, avant même que ceux à qui il avait affaire fussent capables de percevoir les secrets de Dieu. En effet, à quoi tendaient ces miracles si grands et si nombreux, sinon, comme il le disait lui-même, à faire croire en lui? C'est par la foi qu'il conduisait les ignorants; vous, c'est par la raison. Il criait qu'on devait croire; et vous, vous vous récriez à cette parole! Il louait ceux qui croyaient, et vous, vous les blâmez. Si on ne devait le suivre que lorsqu'il changeait l'eau en vin, pour ne point parler des autres miracles, ou qu'il faisait quelque merveille semblable, non pas quand il enseignait les hommes, on ne devra faire aucun cas de ces paroles : « Croyez en Dieu, et croyez en moi, » (*Jean*, XIV, 1) mais accuser de témérité celui qui ne voulait pas qu'il vînt dans sa maison parce qu'il croyait que, d'un mot, il pouvait faire céder la maladie de son fils. Ainsi donc celui qui nous a apporté un remède pour guérir l'excessive corruption de nos mœurs s'est acquis l'autorité par ses miracles, a mérité la foi par son autorité, a réuni la multitude par la foi, par la multitude a obtenu l'ancienneté, et par l'ancienneté a fortifié la religion que ni les nouveautés pleines d'ineptie et de ruses des hérétiques, ni les attaques violentes des vieilles erreurs des nations ne devaient réussir à renverser même un peu.

CHAPITRE XV.

La sagesse de Dieu incarnée est la voie la plus commode pour arriver à la vraie religion.

33. C'est pourquoi si je ne suis pas capable de de vous instruire, du moins puisqu'il y a beaucoup de gens qui veulent passer pour sages et qu'il n'est pas facile de discerner si ce ne sont point des insensés, je ne cesserai de vous engager à prier Dieu avec toute l'attention possible, de tout votre cœur, avec gémissement, ou même, si vous le pouvez, avec larmes, de vous délivrer du mal de l'erreur, si vous avez la vie bienheureuse à cœur. Ce sera encore plus facile pour vous, si vous vous soumettez volontiers à ses préceptes que confirme la grande autorité de l'Eglise ca-

sunt. Nam id adversus nos Pagani quidam dicunt, stulte quidem, sed non sibi adversi, nec repugnantes. Hos vero quis ferat ad Christum se pertinere profiteri, qui nisi apertissimam rationem stultis de Deo protulerint, nihil credendum esse contendunt? At ipsum videmus quantum illa, cui et ipsi (*a*) credunt, docet historia, nihil prius, neque fortius, quam credi sibi voluisse : cum illi nondum essent idonei, cum quibus ei res esset, ad divina percipienda secreta. Quid enim aliud agunt tanta et tam multa miracula, ipso etiam dicente illa fieri non ob aliud, nisi ut sibi crederetur? Fide ille stultos ducebat, vos ratione ducitis. Clamabat ille ut crederetur, vos reclamatis. Laudabat credentes ille, vos objurgatis. Nisi vero, aut in vinum aquam converteret, ut alia omittam, si nihil tale facientem, sed docentem homines sequi possent : aut nihil pendenda vox illa est : « Credite Deo, et mihi credite : » (*Joan.*, XIV, 1) aut temeritatis ille culpandus est, qui eum in domum suam venire noluit, solo ejus imperio pueri sui morbum credens esse cessurum. Ergo ille afferens medicinam, quæ corruptissimos mores sanatura esset, miraculis conciliavit auctoritatem, auctoritate meruit fidem, fide contraxit multitudinem, multitudine obtinuit vetustatem, vetustate roboravit religionem : quam non solum hæreticorum ineptissima novitas fraudibus agens, sed nec gentium quidem veternosus error violenter adversans, aliqua ex parte convelleret.

(*a*) Veteres libri, *cedunt*.

CAPUT XV.

Sapientia Dei incarnata, via ad religionem commodissima.

33. Quamobrem tametsi docere non valeo, monere tamen non desino : ut quoniam multi se sapientes videri volunt, neque utrum sint stulti, dignoscere facile est; omni intentione, votisque omnibus, gemitibus denique, vel etiam, si fieri potest, fletibus Deum deprecere, ut te ab erroris malo liberet, si tibi beata vita cordi est. Quod facilius fiet, si præ-

tholique. Quiconque est uni d'esprit à Dieu, de manière à n'admettre rien entre lui et Dieu qui les sépare l'un de l'autre, est un sage; Dieu est vérité, et nul n'est sage s'il ne touche par son esprit à la vérité; nous ne saurions nier qu'entre la folie de l'homme et la pure sagesse de Dieu, la sagesse de l'homme ne tienne comme le milieu. En effet, le sage, autant que cela est donné à l'homme, imite Dieu; or, l'insensé qui veut imiter Dieu avec fruit n'a rien de plus près de lui que le sage. Comme il ne lui est pas facile, ainsi que je l'ai dit plus haut, de comprendre par les lumières de la raison, il fallait lui mettre certains miracles sous les yeux, dont les insensés se servent plus aisément que de leur esprit, afin que commençant, sous la conduite d'hommes touchés eux-mêmes, par purifier leur vie et leurs mœurs, ils devinssent par ce moyen propres à recevoir la raison. Puisque l'homme devait être imité, et que cependant notre espérance ne devait point être mise en lui, qu'est-ce que Dieu a pu faire de plus indulgent et de plus libéral, n'était-ce pas que sa sagesse pure, éternelle, immuable, à laquelle il faut que nous nous attachions, daignât se faire homme, et non-seulement faire ce qui était propre à nous engager à suivre Dieu, mais aussi souffrir les choses même par lesquelles nous étions détournés de nous mettre à sa suite? Car si on ne peut arriver au bien certain et suprême, sans l'aimer d'un amour plein et parfait, on ne saurait y réussir tant qu'on appréhende les maux du corps et de la fortune. Dieu, par sa naissance misérirable dans le monde et par la vie laborieuse qu'il y a menée, s'est concilié notre amour, et, par sa mort et sa résurrection, il a banni toute crainte. Enfin, dans tout le reste qu'il serait trop long de détailler, il s'est montré tel, qu'il nous fut possible de comprendre jusqu'où peut aller la clémence de Dieu et s'élever la faiblesse de l'homme.

CHAPITRE XVI.

Dieu a établi une autorité qui conduit les hommes à la foi, en partie par les miracles, en partie par la foule de ceux qui la suivent.

34. Croyez-moi, l'autorité la plus salutaire, est celle qui élève notre âme au-dessus de sa demeure mortelle; or, c'est là ce qu'on appelle sa conversion de l'amour de ce monde vers le vrai Dieu, c'est uniquement l'autorité, elle seule pousse les insensés et les fait hâter le pas vers la sagesse, tant que nous ne pouvons comprendre les choses dans leur pureté; c'est un mal sans doute que d'être trompé par l'autorité, mais c'en est certainement un bien plus grand encore que

ceptis ejus, quæ tanta Ecclesiæ catholicæ auctoritate firmata esse voluit, libens obtemperes. Cum enim sapiens sit Deo ita mente conjunctus, ut nihil interponatur quod separet; Deus enim est veritas; nec ullo pacto sapiens quisquam est, si non veritatem mente contingat : negare non possumus inter stultitiam hominis et sincerissimam Dei veritatem medium quiddam interpositam esse hominis sapientiam. Sapiens enim, quantum datum est, imitatur Deum : homini autem stulto, ad imitandum salubriter, nihil est homine sapiente propinquius : quem quoniam, ut dictum est, intelligere ratione non facile est, oportebat quædam miracula ipsis oculis admoveri, quibus utuntur stulti multo quam mente commodius, ut commotorum auctoritate hominum prius vita moresque purgarentur, et ita rationi accipiendæ habiles fierent. Cum igitur et homo esset imitandus, et non in homine spes ponenda; quid potuit indulgentius et liberalius divinitus fieri, quam ut ipsa Dei sincera, æterna, incommutabilisque Sapientia, cui nos hærere oportet, suscipere hominem dignaretur? Quid non modo illa faceret, quibus ad sequendum Deum invitaremur; sed etiam illa pateretur, quibus a sequendo Deo deterrebamur. Nam cum adipisci certissimum ac summum bonum nemo possit, nisi id plene perfecteque dilexerit; quod nullo pacto fiet, quamdiu mala corporis atque fortuita formidantur : ille nascendo mirabiliter et operando conciliavit caritatem, moriendo autem et resurgendo exclusit timorem. Jam vero talem se in cæteris rebus omnibus præbuit, quas persequi longum est, ut et divina clementia quo porrigi, et humana infirmitas quo possit evehi sentiremus.

CAPUT XVI.

Auctoritas divinitus constituta, quæ partim miraculis, partim sequentium multitudine movet ad fidem.

34. Hæc est, crede, saluberrima auctoritas, hæc prius mentis nostræ a terrena inhabitatione suspensio, hæc in Deum verum ab hujus mundi amore conversio. Sola est auctoritas, quæ commovet sultos ut ad sapientiam (*a*) festinent. Quamdiu intelligere sincera non possumus, auctoritate quidem decipi miserum est : sed certe miserius non moveri. Si enim Dei providentia non præsidet rebus humanis,

a) Plerique Mss. *festinetur*. Quidam, *festinentur*.

de n'être point touché par elle. Si la providence de Dieu ne préside point aux choses humaines, il n'y a pas à se mettre en peine de la religion. Si, au contraire, la beauté de toutes choses qu'on ne peut pas ne point voir émanée de la source d'une beauté très-réelle, et si je ne sais quel sens intime poussent les meilleurs esprits à chercher Dieu et à le servir tant en public qu'en particulier, il ne faut pas désespérer qu'il y ait une autorité établie de Dieu pour nous élever jusqu'à lui, comme par certains degrés qui nous soutiennent. Or, cette autorité, en mettant de côté la raison qu'il est, avons-nous dit, bien difficile aux insensés de comprendre dans sa pureté, nous touche de deux manières, en partie par les miracles et en partie par la multitude de ceux qui la suivent. Tout cela n'est pas nécessaire au sage; qui le nie? Mais la question, en ce moment, est pour nous de pouvoir être sages, c'est-à-dire de nous attacher à la vérité, ce qui bien certainement est impossible à toute âme souillée. Or, les souillures de l'âme, pour le dire en deux mots, c'est l'amour de quelque chose à l'exclusion de Dieu : plus on est purifié de ces souillures, plus facilement on voit Dieu. Il suit de là que vouloir voir la vérité pour purifier son âme, quand on doit au contraire la purifier, pour la voir, c'est renverser l'ordre et commencer par la fin. Ainsi donc, si on ne peut voir la vérité, l'autorité est là pour nous en rendre capables et pour nous laisser nous purifier. Or, comme je viens de le dire, elle agit, nul n'en doute, en partie par les miracles et en partie par la multitude. J'entends par miracle tout ce qui paraît tardu, insolite, et au-dessus de tout ce que peut espérer ou faire celui qui en est le témoin étonné. Dans ce genre, il n'y a rien qui soit plus à la portée des peuples, des gens sans intelligence, que ce qui parle aux sens. Or, ce qui parle aux sens est de deux sortes : il y a des choses qui ne font qu'exciter l'admiration, et il y en a d'autres qui excitent en même temps une grande reconnaissance, une grande bienveillance. En effet, si on aperçoit quelqu'un voler en l'air, comme cette chose ne procure au spectateur aucun autre avantage que le spectacle qu'elle lui offre, il se contente de l'admirer. Mais au contraire, si un homme atteint d'une maladie grave, désespérée, se voit guéri d'un mot par un homme lui ordonnant d'être guéri, il ressentira pour l'auteur de sa guérison plus d'affection à cause de la santé qui lui est rendue, qu'il n'a éprouvé d'admiration pour le premier. Tels sont les miracles qui ont été opérés à l'époque où Dieu s'est montré aux hommes comme un homme véritable. Les malades furent rendus à la santé et les lépreux guéris; le pouvoir de marcher fut rendu aux boiteux, la vue aux aveugles et l'ouïe aux sourds.

nihil est de religione satagendum. Sin vero et species rerum omnium, quam profecto ex aliquo verissime pulchritudinis fonte manare credendum est, et (a) interior nescio quæ conscientia Deum quærendum Deoque serviendum meliores quosque animos quasi publice privatimque hortatur; non est desperandum ab eodem ipso Deo auctoritatem aliquam constitutam, quo velut gradu certo innitentes, adtollamur in Deum. Hæc autem, seposita ratione, quam sinceram intelligere, ut sæpe diximus, difficillimum stultis est, dupliciter nos movet, partim miraculis, partim sequentium multitudine. Nihil horum est necessarium sapienti : Quis negat? Sed id nunc agitur, ut sapientes esse possimus, id est, inhærere veritati : quod profecto sordidus animus non potest. Sunt autem sordes animi, ut brevi explicem, amor quorumlibet rerum, præter animum et Deum : a quibus sordibus quanto est quis purgatior, tanto verum facilius intuetur. Verum igitur videre velle, ut animum purges, cum ideo purgetur ut videas, perversum certe atque præposterum est. Homini ergo non valenti verum intueri, ut ad id fiat idoneus, purgarique se sinat, auctoritas præsto est : quam, ut paulo ante dixi, partim miraculis, partim multitudine valere nemo ambigit. Miraculum voco, quidquid arduum aut insolitum supra spem vel facultatem mirantis apparet. In quo genere nihil est populis aptius et omnino stultis hominibus, quam id quod sensibus admovetur. Sed rursus hæc in duo dividuntur : quædam enim sunt quæ solam faciunt admirationem; quædam vero magnam etiam gratiam benevolentiamque conciliant. Nam si quis volantem hominem cernat, cum ea res nihil spectatori afferat commodi præter ipsum spectaculum, miratur tantummodo. Si quis autem gravi et desperato morbo affectus, mox ut jussum fuerit convalescat, admirationem sanitatis suæ, sanantis etiam caritate superabit. Talia facta sunt illo tempore, quo Deus in vero homine, quantum sat erat, hominibus apparebat. Sanati languidi, mundati leprosi; incessus claudis, cæcis visus, surdis auditus est redditus. Homines illius temporis aquam in vinum conversam, saturata

(a) Sic Mss. At editi, *et interiori nescio qua conscientia.*

Les hommes de ce temps-là ont vu l'eau changée en vin, cinq mille personnes nourries avec cinq pains, la mer foulée aux pieds comme une route, et les morts ressusciter. Car quelques-uns de ces miracles avaient pour objet le corps auquel ils apportaient un bienfait manifeste, d'autres l'esprit qu'ils frappaient par un signe invisible, tous rendaient aux hommes témoignage en faveur de la majesté de Dieu. Voilà comment l'autorité de Dieu attirait alors à elle les âmes errantes des hommes. Pourquoi, me direz-vous, ces miracles ne se répètent-ils plus maintenant? C'est parce qu'ils ne toucheraient point s'ils n'étaient extraordinaires, et ils ne seraient plus extraordinaires s'ils étaient habituels. En effet, donnez-moi quelqu'un qui voie et éprouve pour la première fois la succession du jour et de la nuit, l'ordre si constant des choses du ciel, les quatre saisons de l'année, la pousse et la chute des feuilles des arbres, la force infinie des semences, la beauté de la lumière, la variété des couleurs, des sons, des odeurs et des saveurs, et avec qui pourtant il nous soit possible de nous entretenir, il sera ébahi, accablé par ces merveilles; et nous, nous ne tenons aucun compte de toutes ces choses, je ne dis pas par la facilité de les connaître, car qu'y a-t-il de plus obscur que les causes de ces phénomènes, mais par l'habitude de les percevoir. Les miracles de Jésus-Christ ont donc été produits bien à propos, pour rapprocher et propager la multitude des croyants et faire que l'autorité devînt utile aux mœurs même.

CHAPITRE XVII.

Avec quelle utilité les bonnes mœurs ont été persuadées aux peuples par l'autorité.

35. Les mœurs ont tant d'empire sur l'esprit des hommes, qu'il nous est plus facile d'improuver et de détester que d'abandonner ou de changer ce qu'il y a de mauvais en elles. Pensez-vous qu'il a été peu fait pour les hommes, quand on voit non-seulement de grands savants, mais même la masse ignorante des hommes et des femmes croire et proclamer, au sein des nations si nombreuses et si diverses, qu'on ne doit adorer pour Dieu (et l'on ne parvient à Dieu que par l'intellect), rien de terrestre, ou d'igné, enfin absolument rien de corporel; quand on voit, dis-je, la sobriété portée jusqu'à se contenter d'un peu de pain et d'eau; des jeûnes durer non-seulement un jour, mais plusieurs jours de suite; la chasteté aller jusqu'au dédain du mariage et de la procréation des enfants; la patience jusqu'à ne compter pour rien les croix et les flammes, la libéralité jusqu'à distribuer son patrimoine aux pauvres, le mépris enfin de ce monde tout entier jusqu'au désir de la mort? Il y en a peu qui pratiquent ces choses, il y en a moins

quinque millia quinque panibus, transita pedibus maria, mortuos resurgentes viderunt : ita quædam corpori manifestiore beneficio, quædam vero menti occultiore signo, et omnia hominibus majestatis testimonio consulebant : sic in se tunc animas errantes mortalium divina commovebat auctoritas. Cur, inquis, ista modo non fiunt? Quia non moverent, nisi mira essent : at si solita essent, mira essent. Nam diei et noctis vices, et constantissimum ordinem rerum cœlestium, annorum quadrifariam conversionem, decidentes redeuntesque frondes arboribus, infinitam vim seminum, pulchritudinem lucis, colorum, sonorum, odorum, saporumque varietates, da qui primum videat atque sentiat, cum quo tamen loqui possimus, hebescit obruiturque miraculis : nos vero hæc omnia, non cognoscendi facilitate, quid enim causis horum obscurius? sed certe sentiendi assiduitate contemnimus. Facta sunt igitur illa opportunissime, ut his multitudine credentium congregata atque propagata, in ipsos mores utilis converteretur auctoritas.

CAPUT XVII.

Mores boni populis quam utiliter auctoritate persuasi.

35. Mores autem quilibet tantum valent ad obtinendas hominum mentes, ut etiam quæ in his prava sunt, quod fere superantibus libidinibus evenit, improbare citius et detestari, quam deserere aut mutare possimus. Parumne consultum rebus humanis arbitraris, quod nihil terrenum, nihil igneum, nihil denique quod corporis sensus attingit, pro Deo colendum esse, ad quem solo intellectu ambiendum est, non pauci doctissimi disputant, sed imperitum etiam vulgus marium feminarumque in tam multis diversisque gentibus et credit et prædicat? Quod continentia usque ad tenuissimum victum panis et aquæ, et non quotidiana solum, sed etiam per contextos plures dies perpetuata jejunia; quod castitas usque ad conjugii prolisque contemptum, quod patientia usque ad cruces flammasque neglectas, quod liberalitas usque ad patrimonia distributa pauperibus, quod denique totius hujus mundi aspernatio

encore qui les pratiquent bien et avec prudence; mais les peuples les approuvent toutes, ils les entendent, ils les révèrent, ils les aiment, et s'en prennent à leur propre faiblesse de ne point les pratiquer aussi, ce qu'ils ne font point sans quelque élévation de leur âme vers Dieu, et sans quelque étincelle de vertu. La divine Providence a fait que ces choses sont arrivées, suivant ce qu'avaient prédit des prophètes, par la doctrine de Jésus-Christ et par les exemples qu'il a donnés dans son humanité sainte, par le ministère des apôtres, par les outrages, les croix, le sang, et la mort des martyrs; par la vie admirable de tant de saints, et par un grand nombre de miracles dont tant de grandes actions et tant de vertus ont mérité d'être accompagnées selon que les temps le demandaient. En voyant un tel secours de Dieu, un tel progrès et un tel fruit, balancerons-nous à nous retirer dans le sein de l'Eglise, qui est arrivée au comble de l'autorité jusqu'à faire accepter au genre humain tout entier la doctrine qu'elle a conservée par une succession d'évêques depuis les apôtres jusqu'à nous, malgré les contradictions des hérétiques? Elle a obtenu cette influence en partie par le jugement du peuple, en partie par l'autorité des conciles, et en partie par l'éclat des miracles. En sorte que ne vouloir point lui donner le premier rang, c'est une grande témérité ou une téméraire arrogance. Car s'il n'y a de chemin assuré pour parvenir à la sagesse et au salut que pour quiconque préfère la foi à la raison, n'est-ce pas méconnaître tout à fait injustement la grâce et l'assistance divines, que de vouloir résister avec tant de peine à une autorité que fortifiaient tant de prérogatives? Si toute science, quelque vile et facile qu'elle soit, a besoin, pour être acquise, d'un maître qui l'enseigne, quoi de plus téméraire de ne pas vouloir apprendre les livres des mystères divins de leurs propres interprètes, et cependant de les condamner sans les connaître?

CHAPITRE XVIII.

Conclusion en forme d'exhortation.

36. Si la raison ou mes instantes prières sont capables de vous toucher, si, comme je le pense, vous avez un vrai souci de vous-même, je voudrais que vous m'écoutassiez et que vous vous remissiez avec une pieuse foi, une vive espérance et une charité pleine de simplicité, entre les mains de bons précepteurs du christianisme catholique, et que vous ne cessassiez point de prier ce Dieu dont la bonté nous a faits, dont la justice nous châtie et dont la clémence nous délivre. En le faisant, ni les préceptes et les conférences des

usque ad desiderium mortis intenditur? Pauci hæc faciunt, pauciores bene prudenterque faciunt : sed populi probant, populi audiunt, populi favent, diligunt postremo populi : populi suam imbecillitatem, quod ista non possunt, nec sine provectu mentis in Deum, nec sine quibusdam scintillis virtutis, accusant. Hoc factum est divina providentia per Prophetarum vaticinia, per humanitatem doctrinamque Christi, per Apostolorum itinera, per Martyrum contumelias, cruces, sanguinem, mortes, per sanctorum prædicabilem vitam, atque in his universis digna rebus tantis atque virtutibus pro temporum opportunitate miracula. Cum igitur tantum auxilium Dei, tantum profectum fructumque videamus, dubitabimus nos ejus Ecclesiæ condere gremio, quæ usque ad confessionem generis humani ab apostolica Sede per successiones episcoporum, frustra hæreticis circumlatrantibus, et partim plebis ipsius judicio, partim conciliorum gravitate, partim etiam miraculorum majestate (*a*) damnatis, culmen auctoritatis obtinuit? Cui nolle primas dare, vel summæ profecto impietatis est, vel præcipitis arrogantiæ. Nam si nulla certa ad sapientiam salutemque animis vita est, nisi cum eos rationi præcolit fides; quid est aliud ingratum esse opi atque auxilio divino, quam tanto (*f.* robore) labore præditæ auctoritati velle resistere? Et si unaquæque disciplina, quanquam vilis et facilis, ut percipi possit, doctorem aut magistrum requirit; quid temerariæ superbiæ plenius, quam divinorum sacramentorum libros, et ab interpretibus suis nolle cognoscere, et incognitos velle damnare?

(*a*) Editio Er. cum aliquot Mss. *damnantis columen auctoritatis.*

CAPUT XVIII.

Conclusio per exhortationem.

36. Quamobrem si quid te vel ratio, vel oratio nostra commovit, et si veram, ut credo, curam tui geris; velim me audias, et bonis præceptoribus catholicæ Christianitatis te pia fide, alacri spe, simplici caritate committas : Deumque ipsum, cujus unius et bonitate facti sumus, et justitia pœnas luimus, et clementia liberamur, orare non cesses. Ita tibi neque præcepta et disputationes doctissimorum hominum et vere Christianorum, neque libri, neque serenæ ipsæ cogitationes defuerint, quibus facile quod

hommes les plus instruits et vraiment chrétiens, ni les livres, ni les bonnes pensées ne vous feront défaut pour vous mettre en état de trouver facilement ce que vous cherchez. Quant à ces misérables bavards, puis-je les qualifier d'un nom plus doux? quittez-les tout à fait. En recherchant trop d'où vient le mal, ils ne trouvent rien que le mal. Dans cette question, ils excitent souvent ceux qui les écoutent, à chercher; mais mieux vaudrait dormir toujours que de se réveiller pour entendre ce qu'ils enseignent à ceux qu'ils tiennent éveillés. A la place de la léthargie ils mettent la frénésie; ce sont sans doute deux maladies également mortelles; pourtant il y a cette différence entre l'une et l'autre, que ceux qui sont en léthargie meurent sans faire de mal à personne, tandis que les frénétiques sont redoutables à tous ceux qui se portent bien, et particulièrement à ceux qui veulent les secourir. Car Dieu n'est point auteur du mal, et jamais il n'a eu à se repentir de l'avoir fait; il n'est accessible ni aux tempêtes, ni aux commotions de l'âme, et son royaume n'est pas limité à une parcelle de terre. Il n'approuve ni ne commande aucun crime, aucun forfait, jamais il ne ment. Or, c'étaient ces choses et d'autres semblables qui nous ébranlaient, quand on nous les présentait à l'esprit avec force invectives, et qu'on nous disait que telle était la doctrine de l'Ancien Testament, ce qui est le comble de la fausseté. Je trouve que les manichéens ont raison de blâmer toutes ces choses; mais qu'ai-je découvert? pas autre chose, sinon que lorsqu'ils blâment tout cela, leurs blâmes ne sauraient s'adresser à la doctrine catholique. Voilà comment je garde ce que j'ai appris de vrai chez eux, et je rejette ce que j'y ai trouvé de faux. Mais l'Eglise catholique m'a encore appris bien des choses auxquelles ces hommes au corps hâve, mais à l'âme épaisse, ne sauraient aspirer; par exemple que Dieu n'est point corporel et qu'on n'en peut voir une partie quelconque des yeux du corps; qu'il n'y a rien dans sa substance et sa nature qui soit susceptible d'être violé ou changé, rien de composé ou de fait. Si vous tombez d'accord avec moi sur ces choses (or, il n'est pas permis de penser autrement de Dieu), tous leurs échafaudages sont renversés. Comment se fait-il que Dieu n'ait fait ni engendré le mal, et qu'il n'existe et n'a jamais existé une nature ou une substance que Dieu n'ait engendrée ou faite, et cependant qu'il nous délivre du mal? vérité prouvée par des raisons qui s'imposent si nécessairement, qu'elles ne vous permettent, ni à vous surtout ni à vos pareils, l'ombre d'un doute, pourvu toutefois qu'à un bon esprit ils allient la paix de l'âme et une certaine piété, sans lesquelles on ne peut absolument rien comprendre à ces grandes choses. Et ici il ne s'agit point d'un vain bruit parti du sein des brouillards, ni de je ne sais

quæris invenias. Nam isto verbosos et miseros (quid enim aliud mitius dixerim?) pœnitus desere : qui dum nimis quærunt unde sit malum, nihil reperiunt nisi malum. In qua quæstione sæpe auditores erigunt ad quærendum : sed ea docent excitatos, ut vel dormire semper satius sit, quam illo modo evigilare. De lethargicis enim phreneticos faciunt : inter quos morbos, cum sit uterque plerumque mortiferus, hoc tamen interest, quod lethargici sine aliena vexatione moriuntur; phreneticus autem multis sanis, et eis potissimum qui volunt subvenire, metuendus est. Nam neque Deus mali auctor est, nec unquam eum quidquam fecisse pœnituit, nec ullius commotionis animi tempestate turbatur, nec terræ particula regnum ejus est : nulla flagitia vel scelera probat aut imperat, nunquam mentitur. Hæc enim atque hujusmodi nos movebant, cum ea (*a*) magnis invectionibus quaterent, et hanc esse Veteris Testamenti disciplinam insimularent : quod omnino falsissimum est. Itaque illos recte reprehendere ista concedo. Quid ergo didici? Quid putas, nisi cum ista reprehenduntur, disciplinam catholicam non reprehendi? Ita quod apud eos verum didiceram, teneo : quod falsum putaveram, respuo. Sed et alia multa me docuit Ecclesia catholica, quo illi homines exsangues corporibus, sed crassi mentibus, aspirare non possunt : Deum scilicet non esse corporeum, nullam ejus partem corporeis oculis posse sentiri, nihil de substantia ejus atque natura ullo modo esse violabile aut commutabile, aut (*b*) compositum, aut fictum : quæ si mihi concedis, (non enim aliter de Deo sentiendum est,) omnia illorum machinamenta subversa sunt. Illud vero quomodo sit, ut nec Deus malum genuerit aut fecerit, nec ulla sit fueritve unquam natura atque substantia, quam non Deus aut genuerit aut fecerit, et tamen a malo nos liberet; tam necessariis rationibus approbatur, ut dubitari omnino non possit : præsertim tibi, atque talibus; si tamen bono ingenio pietas et pax quædam mentis accedat, sine qua de tantis rebus nihil pror-

(*a*) Editi, *magis*. At Mss. *magnis*.— (*b*) In Mss. *aut compositivum*.

quelle fable venue de Perse à laquelle il suffit de prêter un peu l'oreille, et qui ne réclame point un esprit subtil, mais une intelligence d'enfant. La vérité se comporte différemment, bien différemment même de ce que les Manichéens disent dans leur délire. Mais comme ce discours s'est prolongé beaucoup plus que je ne pensais d'abord, terminons ici ce livre, où, ne l'oubliez point, je vous prie, je n'ai pas même commencé à réfuter les Manichéens, ni à mettre le pied sur le terrain de leurs fadaises, de même que je ne vous ai point encore donné de vues un peu grandes sur la religion catholique elle-même, attendu que je ne me suis proposé que de vous ôter, si je le pouvais, la fausse opinion qu'on nous a inculquée, avec autant de méchanceté que d'ignorance, sur les vrais chrétiens, et vous porter à apprendre des choses grandes et divines. Que ce volume donc se termine comme cela, et une fois que votre esprit sera devenu plus calme, je pousserai peut-être plus avant dans les autres sujets.

sus intelligi potest. Et hic non fama de fumo est, et nescio qua fabella Persica, cui satis est aurem accommodare, et animum non subtilem, sed plane puerilem. Longe omnino, longe se aliter, non ut Manichæi desipiunt, veritas habet. Sed quoniam iste sermo noster multo processit longius quam putabam, hic finem libro faciamus : in quo memineris volo, nondum me Manichæos cœpisse refellere, et illas nugas nondum invasisse : neque de ipsa Catholica magnum aliquid aperuisse; sed voluisse tantummodo eruere tibi, si possem, falsam opinionem de veris Christianis malitiose aut imperite nobis insinuatam, et erigere ad magna quædam et divina discenda. Quare hoc volumen ita sese habeat : placatiore autem animo tuo facto, ero fortasse in cæteris promptior.

SUR LE LIVRE

DES

DEUX AMES, CONTRE LES MANICHÉENS

ON LIT AU LIVRE PREMIER DES RÉTRACTATIONS, CHAPITRE XV.

1. Après ce livre (1), n'étant encore que prêtre, j'ai écrit contre les Manichéens le livre *Des deux âmes,* dont ils font l'une partie de Dieu, l'autre des ténèbres que Dieu n'a point faites, et qui sont coéternelles avec lui. Ils prétendent dans leur délire que, dans le même homme, il y a deux âmes, l'une bonne et l'autre mauvaise : celle-ci, c'est-à-dire la mauvaise, serait proprement l'âme de la chair, qui elle-même vient des ténèbres; celle-là, au contraire, c'est-à-dire la bonne, serait issue d'une partie adventice de Dieu ayant combattu contre lès ténèbres, et mêlé les deux âmes. Tout le bien dans l'homme, ils l'attribuent à cette bonne âme et tout le mal à la mauvaise. Quand j'ai dit dans ce livre : « Qu'il n'y a absolument aucune âme qui, par le seul fait qu'elle est vie et en tant qu'elle est vraiment vie, ne se rapporte à la souveraine source et au principe de la vie, » (ch. I) je l'ai dit en ce sens que toute créature a rapport au Créateur, mais non point en ce sens que, pour moi, elle fût issue de lui et constituât une portion de son être, si je puis parler ainsi.

2. J'ai dit encore : « Le péché n'est point ailleurs que dans la volonté. » (Ch. X.) Les Pélagiens peuvent se faire une arme de ces mots à cause des petits enfants qu'ils prétendent exempts de tout péché que le baptême doive effacer en eux, parce qu'ils n'ont point encore l'usage du libre arbitre de la volonté ; comme si le péché que, suivant nous, ils tiennent de leur origine, c'est-à-dire le péché dont nous enseignons que la souillure les a atteints et les a rendus par conséquent dignes de châtiment, pouvait se trouver ailleurs que dans la volonté par laquelle il a été commis, quand a été faite la transgression du précepte divin. Cette pensée : « Le péché n'est point ailleurs que dans la volonté, » peut aussi paraître fausse à cause de ces mots de l'Apôtre : « Si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui fais le mal, mais c'est le péché qui habite en moi. » (*Rom.*, VII, 16 et 17.) En effet, ce péché est si peu dans la volonté qu'il dit : « Je fais ce que je ne veux pas. » Comment se fait-il donc que le péché ne soit jamais ailleurs que dans la volonté? Mais le péché

(1) Ce fut tout aussitôt après avoir composé son livre de l'*Utilité de croire*, c'est-à-dire environ vers 391, que saint Augustin écrivait celui-ci. En effet, après avoir repassé le livres *des deux Ames,* il place aussitôt sa rétractation du *livre ou de la dispute contre Fortunat,* qui eut lieu le 28 août 392.

IN LIBRUM DE DUABUS ANIMABUS, CONTRA MANICHÆOS

LIBRI I RETRACTATIONUM, CAPUT XV.

Post hunc librum scripsi adhuc presbyter *contra Manichæos de duabus animabus*, quarum dicunt unam partem Dei esse, alteram de gente tenebrarum, quam non condiderit Deus, et quæ sit Deo coæterna : et has ambas animas, unam bonam, alteram malam, in uno homine esse delirans : istam scilicet malam, propriam carnis esse dicentes, quam carnem etiam dicunt gentis esse tenebrarum ; illam vero bonam, ex adventitia Dei parte, quæ cum tenebrarum gente conflixerit, atque utramque miscuerit : et omnia quidem bona hominis illi bonæ animæ, omnia vero mala illi malæ animæ tribuunt. In hoc libro illud quod dixi, « nullam esse qualemcumque vitam, quæ non eo ipso quo vita est, et in quantum omnino vita est, ad summum vitæ fontem principiumque pertineat, » (cap. I) ita dixi, ut tanquam creatura ad Creatorem pertinere intelligatur, non autem de illo esse tanquam pars ejus existimetur.

2. Item quod dixi, « nusquam » scilicet, « nisi in voluntate esse peccatum, » (cap. X) possunt Pelagiani pro se dictum putare, propter parvulos, quos ideo negant habere peccatum, quod eis in baptismate remittatur, quia nondum arbitrio voluntatis utuntur. Quasi vero peccatum quod eos ex Adam dicimus originaliter trahere, id est reatu ejus implicatos, et ob hoc pœnæ obnoxios detineri, usquam esse potuit nisi in voluntate, qua voluntate commissum est, quando divini præcepti est facta transgressio. Potest etiam putari falsa esse ista sententia, qua diximus : « nusquam nisi in voluntate esse peccatum, » quia dixit Apostolus : « Si autem quod nolo, hoc facio, jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum. » (*Rom.*, VII, 16 et 17.) Hoc enim peccatum usque adeo non est in voluntate, ut dicat : « Quod nolo, hoc facio. » Quomodo

dont l'Apôtre parle ici est appelé péché parce qu'il est le fait et la peine du péché; c'est en effet à la concupiscence de la chair que se rapportent ces paroles, ainsi que celles qui les suivent le prouvent : « Car je sais, continue l'Apôtre, qu'il n'y a rien de bon en moi, c'est-à-dire dans ma chair, parce que je trouve en moi la volonté de faire le bien, mais quant au moyen de l'accomplir, je ne l'y trouve point. » (*Ibid.*, 18.) Il est certain que la perfection du bien veut que la concupiscence même du péché ne se trouve plus dans l'homme; s'il vit bien, sa volonté ne consent point aux mouvements de la concupiscence; cela n'empêche pas qu'il ne fait point le bien, parce que la concupiscence contre laquelle la volonté proteste demeure encore en lui. La souillure que lui imprime cette concupiscence est lavée par le baptême, mais il reste une infirmité contre laquelle lutte avec une extrême ardeur, jusqu'à ce qu'il en soit guéri, tout fidèle qui fait des progrès dans le bien. Lors donc que je dis que le péché ne se trouve point ailleurs que dans la volonté, cela doit s'entendre surtout du péché qu'a suivi une juste damnation; c'est celui, en effet, qui est entré dans le monde par le moyen d'un seul homme. (*Rom.*, v, 12.) Après tout, le péché par lequel on consent à la concupiscence du péché ne se fait non plus que par un acte de la volonté. Voilà pourquoi j'ai dit ailleurs : « On ne péche jamais que par la volonté. » (Ch. x.)

3. De même dans un autre endroit j'ai défini « la volonté un mouvement de l'âme exempt de toute coaction, ayant pour but soit de conserver, soit d'acquérir quelque chose. » (*Ibid.*) Ce que j'ai dit pour bien distinguer celui qui veut de celui qui ne veut pas, et reporter ainsi notre pensée aux premiers hommes qui, dans le paradis terrestre, ont été la source du mal pour le genre humain en péchant sans que personne les contraignît, c'est-à-dire en péchant avec une volonté libre, puisque c'est sciemment qu'ils ont agi comme ils l'ont fait, et entraînés non contraints par le tentateur. En effet, on peut dire avec justesse de l'homme qui pèche sans le savoir, qu'il a péché sans le vouloir, bien que ce qu'il a fait sans le savoir, il l'a fait néanmoins avec volonté; mais dans ce sens encore son péché n'a pu exister sans un acte de sa volonté, qui est, comme je l'ai définie, un mouvement de l'esprit exempt de toute contrainte et ayant pour but soit de conserver, soit d'acquérir quelque chose. En effet, s'il n'avait pas voulu faire ce qu'il a fait, il ne l'aurait point fait, puisqu'il ne fut pas contraint à le faire. C'est donc parce qu'il l'a voulu qu'il l'a fait, bien qu'il n'ai point péché parce qu'il a voulu, attendu qu'il ignorait que ce qu'il a fait fût un péché. C'est ainsi que ce péché même ne va point sans la volonté, mais une volonté de fait, non une volonté de péché; néanmoins ce qui s'est fait est un péché, puisqu'il n'aurait pas dû se faire. Mais quiconque pèche sciemment, s'il peut résister sans péché à celui qui le force au péché et ne lui résiste

ergo nusquam est nisi in voluntate peccatum? Sed hoc peccatum, de quo sic est locutus Apostolus, ideo peccatum vocatur, quia peccato factum est, et pœna peccati est : quando quidem hoc de concupiscentia carnis dicitur, quod aperit in consequentibus dicens : « Scio quia non habitat in me, hoc est in carne mea bonum; velle enim adjacet mihi, perficere autem bonum non. » (*Ibid.*, 18.) Perfectio quippe boni est, ut nec ipsa concupiscentia peccati sit in homine : cui quidem quando bene vivitur, non consentit voluntas; veruntamen non perficit bonum, quia inest adhuc concupiscentia cui repugnat voluntas : cujus concupiscentiæ reatus in baptismate solvitur, sed infirmitas manet, cui donec sanetur, omnis fidelis qui bene proficit, studiosissime reluctatur. Peccatum autem quod nusquam est nisi in voluntate, illud præcipue intelligendum est, quod justa damnatio consecuta est : hoc enim per unum hominem introivit in mundum. (*Rom.*, v, 12.) Quanquam et hoc peccatum quo consentitur peccati concupiscentiæ, non nisi voluntate committitur. Propter hoc et alio loco dixi : « Non igitur nisi voluntate peccatur. » (Cap. x.)

3. Itemque alio loco ipsam voluntatem definivi dicens : « Voluntas est animi motus, cogente nullo, ad aliquid vel non amittendum vel adipiscendum. » (*Ibid.*) Quod propterea dictum est, ut hac definitione volens a nolente discerneretur, et sic ad illos referretur intentio, qui primi in paradiso fuerunt humano generi origo mali, nullo cogente peccando, hoc est libera voluntate peccando; quia et scientes contra præceptum fecerunt, et ille tentator suasit ut hoc fieret, non coegit. Nam et qui nesciens peccavit, non incongruenter nolens peccasse dici potest : quamvis et ipse quod nesciens fecit, volens tamen fecit; ita nec ipsius esse potuit sine voluntate peccatum. Quæ voluntas utique, sicut definita est, animi motus fuit, nullo cogente, ad aliquid vel non amittendum vel adipiscendum. Quod enim si noluisset, non fecisset, non coactus est facere. Quia voluit ergo fecit, etsi non quia voluit peccavit, nesciens peccatum esse quod fecit. Ita nec tale peccatum sine voluntate esse potuit, sed voluntate facti, non voluntate peccati : quod tamen factum peccatum fuit; hoc enim factum est, quod fieri non debuit. Quisquis autem sciens peccat, si potest cogenti ad peccatum sine peccato resistere, nec tamen facit, utique volens peccat : quoniam qui potest resistere, non cogitur

point, pèche volontairement; car quiconque peut résister n'est pas forcé de céder. Quant à celui qui ne peut résister par une bonne volonté à la cupidité qui le presse et, par suite, agit contre les préceptes de la justice, il commet non-seulement un péché, mais son action est même la peine du péché. D'où il suit qu'il est très-vrai de dire que jamais il n'y a de péché sans volonté.

4. Nous avons aussi donné une définition du péché et nous avons dit que « le péché est la volonté de retenir ou d'obtenir ce que la justice défend, avec la liberté de s'abstenir. » (Ch. XI.) Elle est vraie parce qu'elle définit seulement ce qui est péché, non point ce qui est en même temps la peine du péché. Mais quand le péché est tel qu'il se trouve en même temps péché et peine du péché, la volonté, sous l'empire de la cupidité, à moins que par hasard elle ne soit pieuse, peut-elle faire autre chose que demander des secours? En effet, elle n'a de liberté que dans la mesure où elle a été délivrée et qu'elle est appelée volonté. Autrement ce n'est point volonté, mais cupidité qu'elle devrait proprement s'appeler, et elle n'est point, comme le prétendent les Manichéens en délire, l'adjonction d'une nature étrangère, mais le vice de notre nature, dont nous ne sommes guéris que par la grâce du Sauveur. Si on dit que la cupidité même n'est point autre chose que la volonté viciée et esclave du péché, il n'y a pas lieu à contester ni à disputer sur les mots, puisqu'on est d'accord sur la chose. Voilà comment encore on montre que sans la volonté il n'y a ni péché actuel ni péché originel.

5. J'ai encore dit : « J'aurais pu rechercher encore si cette mauvaise âme avait une volonté avant d'être mêlée à la bonne. Si elle n'en avait point, elle était exempte de péché et innocente et par conséquent elle n'était nullement mauvaise. » (Ch. XII.) Pourquoi donc, me dit-on, parlez-vous du péché des enfants dont vous ne tenez point la volonté pour coupable? Je réponds à cela que nous ne les tenons pour coupables que par le fait de leur origine, non point par celui de leur volonté propre. Car qu'est-ce que tout homme terrestre à son origine, sinon Adam? Or, Adam certes avait une volonté, et c'est parce qu'il pécha par un acte de cette volonté que le péché est entré dans le monde.

6. J'ai dit encore : « Les âmes ne sauraient être mauvaises par suite de leur nature. » (*Ibid.*) Si on me demande dans quel sens j'entends ces paroles de l'Apôtre : « Nous étions par la corruption de notre nature enfants de colère aussi bien que le reste des hommes, » (*Ephés.*, II, 3) je répondrai que par le mot de nature dont je fais usage, j'entends celle qui est appelée proprement nature et dans laquelle nous avons été créés sans aucun vice, tandis que par le mot nature l'Apôtre entend notre origine, laquelle est atteinte d'un vice qui va contre la nature. De même quand je dis :

cedere. Qui vero cogenti cupiditati bona voluntate resistere non potest, et ideo facit contra præcepta justitiæ, jam hoc ita peccatum est, ut sit etiam pœna peccati. Quapropter peccatum sine voluntate esse non posse verissimum est.

4. Itemque definitio peccati, qua diximus : « Peccatum est voluntas retinendi vel consequendi quod justitia vetat, et unde liberum est abstinere, » (cap. 11) propterea vera est, quia id definitum est quod tantummodo peccatum est, non quod etiam pœna peccati. Nam quando tale est ut idem sit et pœna peccati, quantum est quod valet voluntas sub dominante cupiditate, nisi forte si pia est, ut oret auxilium? In tantum enim libera est, in quantum liberata est, et in tantum appellatur voluntas. Alioquin tota cupiditas, quam voluntas, proprie nuncupanda est : quæ non est, sicut Manichæi desipiunt, alienæ naturæ additamentum, sed nostræ vitium, a quo non sanatur nisi gratia Salvatoris. Quod si quisquam dicit, etiam ipsam cupiditatem nihil aliud esse quam voluntatem, sed vitiosam peccatoque servientem; non resistendum est, nec de verbis, cum res constat, controversia facienda. Etiam sic enim ostenditur, sine voluntate nullum esse peccatum, sive in opere, sive in origine.

5. Rursus in eo quod dixi : « Jam quærere (*leg.* poteram) cœperam, utrum illud malum genus animarum, ante quam bono misceretur, habuisset aliquam voluntatem. Si enim non habebat, sine peccato atque innocens erat, et ideo nullo modo malum : » (cap. 12) Cur igitur, inquiunt, peccatum dicitis parvulorum, quorum voluntatem non tenetis ream? Respondetur, non eos proprietate voluntatis, sed origine reos teneri. Omnis enim homo terrenus quid est origine, nisi Adam? Porro autem Adam habebat utique voluntatem, qua voluntate cum peccasset, peccatum per eum intravit in mundum.

6. Itemque in eo quod dixi : « Natura esse malæ animæ nullo modo queunt : » (*Ibid.*) si quæritur quomodo accipiamus quod ait Apostolus : « Fuimus et nos natura filii iræ, sicut et cæteri; » (*Ephes.*, II, 3) respondemus, naturam in his verbis meis me intelligi voluisse illam, quæ proprie natura dicitur, in qua sine vitio creati sumus. Nam ista propter originem natura appellatur : quæ origo utique habet vitium, quod est

« Tenir pour coupable quelqu'un qui n'a point fait ce qu'il ne pouvait point faire, c'est le comble de l'injustice et de la folie, » on me répond, pourquoi donc les petits enfants sont-ils tenus pour coupables ? A cela je dis qu'ils sont tenus pour coupables à cause de leur origine d'un père qui n'a point fait ce qu'il aurait pu faire, c'est-à-dire qui n'a point observé le commandement de Dieu. Lorsque je dis encore : « Ces âmes, quoi qu'elles fassent, si elles le font par un mouvement de la nature, non point de la volonté, c'est-à-dire si elles sont dépourvues du libre mouvement de l'esprit pour le faire ou ne le point faire, si enfin il ne leur est point donné de pouvoir s'en abstenir, nous ne pouvons les tenir pour coupables de péché, » ces paroles ne sauraient faire question pour ce qui est des enfants, attendu que s'ils sont tenus pour coupables, c'est par suite de leur origine d'un père qui a péché par un acte de sa volonté, dans un moment où il n'était pas dépourvu du libre mouvement de l'esprit, pour faire ou ne point faire ce qu'il a fait, et qu'il avait plein pouvoir de s'abstenir de mal faire. Ce n'est pas ce que les Manichéens disent de la nature des ténèbres que, dans leurs folies monstrueuses, ils nous montrent comme toujours mauvaise et qu'ils soutiennent n'avoir jamais été bonne.

7. On peut encore me demander dans quel sens j'ai dit : « Supposé qu'il y ait, or, ce n'est rien moins que certain, des âmes destinées à des offices corporels, non point par suite de péché, mais par nature, elles ont cependant quelque point d'affinité avec nous, bien qu'elles nous soient inférieures, et, par conséquent, on ne peut les déclarer mauvaises par la raison que, lorsque nous les suivons et que nous aimons les choses corporelles, nous sommes mauvais nous-mêmes, » attendu que j'ai dit encore en parlant de ces âmes, dont j'avais commencé à parler précédemment, « lors même qu'on leur accorderait que nous sommes portés aux choses honteuses par un autre genre inférieur d'âme, ils ne pourraient en conclure que celles-ci sont mauvaises par nature, ou que celles-là sont souverainement bonnes. » Car j'ai poursuivi la dispute sur la nature de ces âmes jusqu'à l'endroit où j'ai dit : « Supposé qu'il y ait, or, ce n'est rien moins que certain, des âmes destinées à des offices corporels, non par suite de péché, mais par nature, » etc. On pourrait donc me demander pourquoi j'ai fait cette remarque : « Or, ce n'est rien moins que certain, » attendu que je ne saurais douter qu'il n'existe point de telles âmes. Mais je me suis exprimé ainsi, parce que j'ai vu par expérience qu'ils disaient que le diable et ses anges sont bons dans leur genre et dans la nature dans laquelle Dieu les a créés tels qu'ils sont, selon l'ordre qui leur est propre, mais qu'il est mal à nous de nous laisser attirer et séduire par eux. Au contraire, si nous nous mettons en garde contre eux et si nous les vainquons, il en résulte pour nous de l'honneur et de la gloire. Ceux qui s'expriment ainsi croient prouver leur dire en citant, de l'Ecriture sainte, des témoi-

contra naturam. Et iterum in eo quod dictum est : « Peccati reum teneri quemquam, quia non fecit quod facere non potuit, summæ iniquitatis et insaniæ est : » Cur ergo, inquiunt, parvuli tenentur rei? Respondetur, quia ex ejus origine tenentur, qui non fecit quod facere potuit, divinum scilicet servare mandatum. Quod autem dixi : « Illæ animæ quidquid faciunt, si natura, non voluntate faciunt, id est, si libero et ad faciendum et ad non faciendum motu animi carent, si denique his abstinendi ab opere suo potestas nulla conceditur, peccatum earum tenere non possumus : » propterea non perturbat de parvulis quæstio, quia ex illius origine rei tenentur, qui voluntate peccavit, quando libero et ad faciendum et ad non faciendum motu animi non carebat, eique ab opere malo abstinendi summa potestas erat. Quod Manichæi de tenebrarum gente non dicunt, quam fabulosissime inducunt, eamque naturam semper malam, nunquam bonam fuisse contendunt.

7. Illud autem quæri potest quomodo dixerim : « Etiam si sunt animæ, quod interim incertum est, corporeis officiis, non peccato, sed natura deditæ, nosque quanquam sint inferiores, aliqua tamen interiore vicinitate contingunt, non illas ideo malas haberi oportere, quia nos cum eas sequimur et corporea diligimus, mali sumus : » (cap. XIII) quando quidem de illis hoc dixi, de quibus superius loqui cœperam, dicens : « Quanquam etiamsi eisdem concedatur inferiore alio genere animarum nos illici ad turpia; non inde conficiunt, aut illas natura malas esse, aut istas summum bonum. » De his enim disputationem usque ad hunc locum perduxi, ubi dixi : « Etiamsi sunt animæ, quod interim incertum est, corporeis officiis, non peccato, sed natura deditæ, » etc. Quæri ergo potest, cur dixerim : « quod interim incertum est : » cum prorsus dubitare non debuerim, non esse tales animas. Sed hoc ideo dixi, quia expertus sum qui dicerent diabolum et angelos ejus bonos esse in genere suo, et in ea natura in qua eos creavit Deus ordine proprio tales quales sunt : sed nobis malum esse, si illiciamur et seducamur ab eis ; si autem caveamus eos atque vincamus, decorum atque gloriosum. Et hoc qui dicunt, videntur sibi, ut id probent, de Scripturis adhibere idonea testi-

gnages convenables, tels que ces paroles où l'auteur du livre de Job fait la peinture du diable : « Il est la première des créatures du Seigneur, Dieu l'a fait pour être le jouet de ses anges ; » (*Job*, XL, 14) ou ces autres du psaume CIII, verset 26 : « C'est là qu'on voit le dragon que vous avez formé, Seigneur, pour s'y jouer (dans la mer). » Cette question que je n'aurais point à traiter et à résoudre contre les Manichéens qui n'ont pas cette pensée, mais contre d'autres hérétiques dont c'est le sentiment, je n'ai point voulu l'aborder ni la traiter alors pour ne point allonger mon livre beaucoup plus que je ne voulais, attendu que je voyais aussi que si j'accordais cela, on devait pouvoir convaincre les Manichéens d'introduire, par la plus insensée des erreurs, une nature de mal coéternelle avec le bien éternel. Voilà pourquoi je me suis servi de cette manière de parler : « Or, ce n'est rien moins que certain; » ce n'était pas parce que je doutais moi-même, mais parce que cette question qui me divisait de ceux qui, je le savais, tenaient pour l'affirmative, n'était point encore résolue. Mais je l'ai traitée par la sainte Ecriture, beaucoup plus tard, avec toute la clarté possible dans mes livres *Sur la Genèse à la lettre*.

8. Ailleurs j'ai dit encore : « Si nous péchons en aimant les choses corporelles, c'est parce que la justice nous ordonne d'aimer les choses spirituelles, et que, par notre nature, nous sommes capables de le faire, et alors nous sommes, dans notre genre, parfaitement bons et heureux. » (Ch. XIII.) A ce sujet, on peut me demander pourquoi j'ai dit « par notre nature » nous sommes capables de le faire, au lieu de dire « par la grâce. » Mais la question se posait entre les Manichéens et moi. Or, la grâce fait que la nature guérie par elle peut, par celui qui est venu chercher et sauver ce qui s'était perdu (*Luc*, XIX, 10), ce qu'elle ne pouvait point étant viciée. Et même en pensant alors à cette grâce, j'ai prié pour nos meilleurs amis qui étaient encore retenus dans cette erreur mortelle, et j'ai dit : « Grand Dieu, Dieu tout-puissant, Dieu de souveraine bonté qu'on doit croire et comprendre inviolable et incorruptible, trine unité que l'Eglise catholique honore, je vous prie et supplie, après avoir ressenti en moi les effets de votre miséricorde, de ne point permettre que des hommes avec qui, depuis mon enfance, j'ai toujours vécu dans la plus grande union de pensées, se séparent de moi dans la question de votre culte. » (Ch. XIV.) Quand je priais ainsi, je croyais de foi que non-seulement ceux qui se convertissent à Dieu sont aidés de sa grâce pour avancer et faire des progrès, ce en quoi on peut dire encore que cette grâce leur est donnée en raison du mérite de leur conversion, mais encore que leur conversion même est un fait de la grâce de Dieu, puisque j'ai prié pour ceux qui étaient éloignés de lui et que je l'ai fait pour qu'ils se convertissent à Dieu. Mon livre commence ainsi : « Avec l'aide de la miséricorde de Dieu. »

monia, vel illud scriptum est in libro Job (*Job*, XL, 14), cum diabolus describeretur : « Hoc est initium figmenti Domini, quod fecit ad illudendum ab angelis suis, » vel illud in Psalmo CIII. « Draco hic quem finxisti ad illudendum ei. » (*Ps.* CIII.) Quam quæstionem, quæ non adversus Manichæos qui hoc non sentiunt, sed adversus alios qui hoc sentiunt, suscipienda esset atque solvenda, pertractare atque enodare tunc nolui, ne librum multo quam vellem facerem longiorem : cum viderem etiam si hoc concederetur, tamen debere Manichæos ac jam posse convinci, introducentes insanissimo errore naturam mali æterno bono coæternam. Ideo ergo dixi : « quod interim incertum est, » non quod ego inde dubitarem, sed quod inter me et illos, quos ita sapere inveneram, nondum esset ista quæstio dissoluta : quam tamen in aliis longe posterioribus libris meis *de Genesi ad litteram*, secundum Scripturas sanctas quanta potui manifestatione dissolvi.

8. Alio loco : propterea, inquam, corporea diligendo peccamus, quia spiritalia diligere et justitia jubemur, et natura possumus, et tunc in nostro genere optimi et beatissimi sumus. » (Cap. XIII.) Ubi quæri potest, cur « natura, » et non gratia « possumus » dixerim. Sed contra Manichæos de natura quæstio versabatur. Et utique id agit gratia, ut sanata natura, quod vitiata non potest, possit per eum qui venit quærere et salvum facere quod perierat. Quam tamen gratiam etiam tunc recolens oravi pro familiarissimis meis, qui mortifero illo adhuc tenebantur errore, et dixi : « Deus magne, Deus omnipotens, Deus summæ bonitatis, quem inviolabilem et incorruptibilem credi atque intelligi fas est : Trina Unitas, quam catholica Ecclesia colit, supplex oro, expertus in me misericordiam tuam, ne homines, cum quibus mihi a pueritia in omni convictu fuit summa consensio, in tuo cultu a me dissentire permittas. » (Cap. XIV.) Sic utique orans, jam fide retinebam, non solum conversos ad Deum gratia ejus adjuvari, ut proficiant ac perficiantur, ubi adhuc dici potest, pro merito conversionis illorum istam dari gratiam, verum etiam ut convertantur ad Deum, ad ipsam Dei gratiam pertinere : quando quidem pro eis oravi qui erant ab illo nimis aversi, atque ut ad illum converterentur oravi. Hic liber sic incipit : « Opitulante Dei misericordia. »

LE

LIVRE DES DEUX AMES

CONTRE LES MANICHÉENS

Selon les Manichéens, il y aurait dans tout homme deux âmes : une bonne, de la substance de Dieu, l'autre mauvaise, de la nature des ténèbres; cette dernière non créée par Dieu. Augustin gémit de s'être attaché à ces hérétiques au point de ne pas faire attention aux raisons si claires et si manifestes par lesquelles leur délire est confondu. En effet, dès le premier coup-d'œil, on voit facilement que toute âme étant un être doué d'intelligence et une vie, et par conséquent supérieur à la lumière visible que les Manichéens font venir de Dieu, on doit l'attribuer aussi à Dieu. Quant aux passages de la sainte Ecriture par lesquels ces hérétiques essaient de prouver que les méchants ne viennent point de Dieu, saint Augustin leur donne une meilleure explication en les rapprochant d'autres passages des mêmes Ecritures. Ensuite, après avoir donné la définition du péché et de la volonté, il prouve avec une complète évidence, par le pardon donné aux pécheurs dans l'Eglise, ainsi que par les sentiments pieux et bons de pénitence, que les âmes pécheresses ne sont point mauvaises par leur nature.

CHAPITRE PREMIER.

Erreur des Manichéens sur l'existence de deux âmes, dont l'une ne viendrait point de Dieu. Raisons qui la réfutent.

1. Avec l'aide de la miséricorde de Dieu, après avoir rompu et quitté les filets des Manichéens, et être rentré dans le sein de l'Eglise catholique, je puis du moins à présent considérer et déplorer ma misère. Il y a bien des choses que j'aurais dû faire pour empêcher que les semences de la religion véritable qui avaient été pour mon salut déposées dans mon cœur dès mon enfance, n'en fussent point arrachées si facilement et en si peu de jours, par la ruse et l'erreur d'hommes faux et fallacieux. Si j'avais commencé par réfléchir en moi-même avec calme, avec soin et avec une âme suppliante et pieuse, sur les deux sortes d'âmes auxquelles ils attribuaient une nature tellement propre et distincte, que l'une était de la substance même de Dieu, tandis qu'ils ne voulaient point que Dieu fût l'auteur de l'autre, peut-être mes efforts m'eussent-ils fait découvrir qu'il n'y a pas une seule vie, quelle

DE DUABUS ANIMABUS

CONTRA MANICHÆOS

LIBER UNUS

Manichæis hæreticis duas animas in unoquoque homine esse, unam de Dei substantia bonam, alteram malam de tenebrarum gente nec a Deo conditam dicentibus, dolet se Augustinus sic adhæsisse, ut ad rationes quibus deliramentum istud evertitur, tam obvias tamque manifestas non attenderit. Primum enim consideranti facile apparere, omnem animam, cum vita quædam sit, resque intelligibilis, ac proinda luce visibili, quam a Deo esse Manichæi fatentur, præstantior, auctori Deo tribuendam. Loca vero Scripturæ quibus illi malos ex Deo non esse disputant, aliorum locorum comparatione melius explicari. Postea etiam ex peccati et voluntatis definitione, ex venia peccatorum quæ peccantibus datur in Ecclesia, tandemque ex pœnitendi affectu pio atque utili, evidenter omnino demonstrari, peccantes animas non natura malas esse

CAPUT PRIMUM.

Manichæorum error de duabus animabus, quantum altera non sit a Deo, qua ratione expugnatur.

Opitulante Dei misericordia, disruptis et derelictis Manichæorum laqueis, tandem catholicæ gremio (*a*) restitutum libet considerare nunc saltem ac deplorare illam meam miseriam. Multa enim erant, quæ facere debui, ne tam facile ac diebus paucis, religionis verissimæ semina mihi a pueritia salubriter insita, errore vel fraude falsorum fallaciumve hominum effossa ex animo pellerentur. Nam primo animarum illa duo genera, quibus ita singulas naturas propriasque tribuerunt, ut alterum de ipsa Dei esse substantia, alterius vero Deum nec conditorem quidem velint accipi, si mecum sobrie diligenterque considerassem, mente in Deum supplici et pia, fortasse mihi satagenti apparuisset, nullam esse qua-

(*a*) Lovanienses ex mendoso Cambronensi codice posuerunt: *gremio constituto libet.*

qu'elle soit, par le seul fait qu'elle est une vie, et précisément en tant qu'elle est une vie, qui ne remonte à la source suprême, au principe même de la vie, qui n'est autre que le seul vrai et souverain Dieu. Par conséquent, ou bien les âmes que les Manichéens appellent mauvaises sont dépourvues de vie, en ce cas ce ne sont point des âmes, et elles ne sauraient ni vouloir ou ne point vouloir, ni appéter ou fuir, ou bien elles ont vie pour être des âmes et pour faire quelque chose de pareil à ce qu'ils pensent; mais elles ne l'ont que par la vie; par conséquent, s'il est constant, comme il l'est en effet, que le Christ a dit : « C'est moi qui suis la vie, » (*Jean*, XIV, 6) il n'y a point de cause pour ne point confesser que toute âme, ne pouvant être âme qu'en ayant vie, toute a été faite et créée par Jésus-Christ, c'est-à-dire par la vie.

CHAPITRE II.

Si la lumière perçue des yeux du corps a Dieu pour auteur, comme les Manichéens l'affirment, il en est à plus forte raison de même de l'âme, qui ne peut être perçue que par les yeux de l'intellect.

2. Si, à cette époque, mon esprit n'était point assez fort pour aborder et soutenir la question de la vie même et de la participation à la vie, question certainement très-grande et qui mérite d'être traitée avec beaucoup de calme et de sérénité entre les hommes les plus instruits, j'aurais peut-être pu tout simplement ouvrir les yeux et voir; car il apparaît très-manifestement à tout homme se considérant lui-même, sans esprit de parti, que tout ce que nous prétendons savoir et connaître nous le percevons ou par les sens ou par l'intelligence. Quant aux sens du corps on en compte communément cinq : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher; mais il n'est personne, si ingrat ou si impie qui ne m'accorde que l'intelligence leur est bien supérieure à tous et les dépasse de beaucoup. Cela établi et assuré il s'ensuit que tout ce qu'on perçoit par le toucher, par la vue ou par tout autre sens corporel, est d'autant plus inférieur à ce qu'on perçoit par l'intelligence, que nous voyons les sens eux-mêmes le céder davantage à l'intelligence. Par conséquent, comme toute vie, et par suite, toute âme ne peuvent être perçues par aucun sens corporel, et ne le sont que par l'intelligence, tandis que le soleil qui nous éclaire, la lune et toute lumière qui ne sont perçus que par les yeux mortels, doivent d'après les Manichéens être attribués au Dieu vrai et bon, n'est-ce pas le comble de la démence de prétendre que ce que nous percevons par le corps vient de Dieu, et de croire, d'un autre côté, que ce n'est point ce même Dieu qui est l'auteur de ce que non-seulement nous ne percevons que par l'âme, mais que par

lemlibet vitam, quæ non eo ipso quo vita est, et in quantum omnino vita est, ad summum vitæ fontem principiumque pertineat : quod nihil aliud quam summum et solum verumque Deum possumus confiteri. Quapropter illas animas, quæ a Manichæis vocantur malæ, aut carere vita, et animas non esse, neque quidquam velle seu nolle, appetere vel fugere; aut si viverent, ut et animæ esse possent, et aliquid tale agere, quale illi opinantur, nullo modo eas nisi vita vivere : ac si Christum dixisse constaret, ut constat, « ego sum vita; » (*Joan.*, XIV, 6) nihil esse causæ cur non omnes animas, cum animæ nisi vivendo esse non possint, per Christum, id est, per vitam creatas et conditas fateremur.

CAPUT II.

Si lux quæ sensu percipitur Deum habet auctorem, ut fatentur Manichæi, multo magis anima quæ solo intellectu percipitur.

2. Quod si tempore illo quæstionem de ipsa vita et de participatione vitæ mea cogitatio ferre ac sustinere non posset, quæ profecto magna est, et multum serenæ disputationis inter doctissimos indigens; illud dispicere fortasse valuissem, quod omni homini sese sine studio partium bene consideranti manifestissime apparet, omne quod scire et nosse dicimur, aut sensu corporis, aut intelligentia nos habere comprehensum. Sensus autem corporis etiam vulgo quinque numerari, visum, auditum, odoratum, gustum, atque tactum : quibus omnibus intelligentiam longe alteque præstare et excellere, quis mihi non vel ingratus impiusque concederet? Quo constituto atque firmato illud consequi, ut cuncta quæ tactu et visu vel quolibet alio modo corporaliter sentirentur, tanto essent inferiora his quæ intelligendo assequeremur, quanto ipsos sensus intelligentiæ cedere videremus. Quamobrem cum omnis vita, et ob hoc omnis anima nullo corporis sensu, sed solo intellectu percipi queat; sol autem iste atque luna omnisque lux quæ mortalibus his oculis cernitur, ab ipsis quoque Manichæis vero et bono Deo tribuenda esse dicatur : summam esse dementiam id prædicare pertinere ad Deum, quod per corpus intuemur; quod vero non solum animo, sed ipsa sublimitate animi, mente scilicet atque intelligentia caperemus, id est, vitam,

ce qu'il y a de plus sublime dans l'âme, je veux dire par l'esprit et par l'intelligence, qu'il n'est pas dis-je, l'auteur de la vie, de quelque nom qu'on l'appelle, mais pourtant de la vie, et qu'on doive la priver d'un tel créateur? Si je m'interrogeais moi-même, ne pourrais-je dire, après avoir invoqué Dieu, ce qu'est la vie, combien c'est quelque chose de caché à tous les sens du corps, de tout à fait incorporel? Les Manichéens ne confessent-ils point que les âmes même qu'ils détestent non-seulement vivent, mais encore vivent d'une vie immortelle? et ne conviennent-ils pas que ce mot de Jésus-Christ : «Laissez les morts ensevelir leurs morts, » (*Matth.*, VIII, 22) ne s'entend point du tout de ceux qui ont perdu la vie, mais uniquement de ceux qui commettent le péché, seule mort d'une âme immortelle, selon le langage de Paul qui nous dit : « La veuve qui passe sa vie dans les délices est morte, » (I *Tim.*, v, 6) et nous montre par là qu'on peut être mort et vivre encore? Je ne considérais donc point quelle vie décolorée mène l'âme pécheresse, je ne voyais que ceci, c'est qu'elle vit. Si j'avais pu le percevoir par l'œil de l'intelligence, je crois qu'il me serait venu à la pensée que toute âme est d'autant au-dessus de la lumière perçue par les yeux du corps, que l'intelligence nous semble elle-même supérieure à ces mêmes organes.

CHAPITRE III.

Tout corps aussi vient de Dieu.

Quant à la lumière du jour, les Manichéens tombent d'accord avec nous qu'elle vient également du Père de Jésus-Christ. Comment donc pourrais-je douter que toute âme vienne également de lui? Bien plus, tout ignorant et si jeune que je fusse, je n'aurais point fait l'ombre de difficulté, même alors, d'admettre que non-seulement l'âme, mais tout corps vient de lui, si je m'étais demandé avec piété et avec attention, au fond de mon âme, ce que c'est que la forme et le formé, l'espèce et le spécifié, enfin lequel des uns est la cause des autres.

3. Mais laissons là ce qui a rapport au corps; l'objet de mes plaintes c'est l'âme, c'est le mouvement spontané et vivant, c'est l'action, c'est la vie, l'immortalité, en un mot; ce dont je gémis, c'est que j'ai eu le malheur de penser que je pouvais posséder quelque chose, toutes ces choses, sans la bonté de Dieu; c'est qu'à toutes ces grandes choses, je n'ai donné qu'une attention distraite, voilà ce qui me semble digne de tous mes gémissements et mériter toutes mes larmes. Réfléchissant à tout cela en moi-même, j'aurais dû en faire l'objet de mes entretiens avec moi-même, les soumettre aux autres; leur demander ce qu'est la force de comprendre

qualiscumque illa diceretur, tamen vitam, eodem Deo auctore privandam et viduandam putare. Num enim quid sit vivere, quamque secretum ab omni corporis sensu, quamque omnino incorporeum, si me ipsum invocato Deo interrogarem, respondere non possim? Aut non illi quoque fateantur, non solum vivere illas, quas detestantur animas, sed etiam immortaliter vivere? Quodque a Christo dictum est, « dimitte mortuos sepelire mortuos suos; » (*Matth.*, VIII, 22) non de omnino non viventibus, sed de peccantibus dictum, quæ immortalis animæ sola mors est : scribente Paulo, « mortua est vidua, quæ in deliciis vivit : » (I *Tim.*, v, 6) simul enim et mortuam esse dixit, et vivere. Quare non ego quanto decoloratius vivat peccatrix anima, sed illud ipsum tantum quod vivat attenderem. Quod si percipere nisi intelligendo non possem, credo veniret in mentem, tanto esse quamlibet animam luci, quam per hos sentimus oculos, præferendam, quanto intelligentiam ipsis oculis præferremus.

—

CAPUT III.

Corpus etiam omne a Deo esse unde probatur.

Lucem autem illam illi quoque a Patre Christi esse confirmant : egone tandem, quod ab eo esset quæcumque anima, dubitarem? Ego vero non modo de anima, sed de quovis etiam corpore, quin ab ipso esset, nihil omnino, ne tum quidem, (*a*) homo scilicet illius imperitiæ atque illius ætatis ambigerem, si forma quid esset quidve formatum, quid species et quin indutum specie, deinde quid horum cui causa esset, pie cauteque cogitarem.

3. Sed de corpore interim taceo : de anima conqueror, de spontaneo et vivido motu, de actu, de vita, de immortalitate : denique conqueror, quod aliquam rem ista omnia sine Dei bonitate habere posse miserrimus credidi; quod quanta essent, negligenter attendi; hoc mihi gemendum, hoc deflendum puto. Volverem mecum hæc, loquerer mecum, deferrem ad (*b*) alios : quæ vis esset intelligendi, quoniam nihil esset in homine, quod huic excellentiæ

(*a*) Editi, *hoc scilicet*. Corriguntur ex Mss. — (*b*) Vaticani Mss. *ad illos :* intelligo Manichæos.

dont l'homme est doué, car il n'y a rien en lui, qu'on puisse comparer à une telle excellence. Dès que ces hommes, si toutefois c'eussent été des hommes, auraient répondu à mes questions, j'aurais dû leur demander si comprendre est la même chose que voir des yeux du corps. Ils m'auraient répondu non; tirant alors la conséquence que l'intelligence de l'esprit est bien préférable aux sens de la vue, j'aurais ajouté que ce que nous percevons par un organe supérieur doit être nécessairement réputé supérieur. Qui aurait pu me refuser cela? J'aurais donc continué à rechercher si cette âme qu'ils disent mauvaise est perceptible pour les yeux du corps ou ne l'est que par ceux de l'intelligence; ils m'auraient répondu qu'elle ne l'est que pour l'intelligence. Une fois tout cela bien convenu et bien établi entre nous, j'aurais fait voir quelle conséquence j'en tirais, et je leur aurais montré que l'âme qu'ils exècrent est meilleure que la lumière du jour qu'ils vénèrent, puisqu'elle est perçue par l'intellect de l'esprit, tandis que la lumière du jour ne l'est que par les yeux du corps. Arrivé là, peut-être auraient-ils hésité à me suivre, et refusé de prendre la raison pour guide, tant est grande la force d'opinions invétérées et d'erreurs acceptées et soutenues depuis longtemps. Mais plus ils auraient hésité, plus de mon côté j'aurais insisté, non pas avec dureté, non pas d'une manière puérile, non pas avec opiniâtreté, mais reprenant les concessions qui m'auraient été faites, je leur aurais montré qu'ils devaient me les faire. Je les aurais exhortés à se consulter ensemble et à me dire clairement s'ils refusaient de m'accorder que l'intellect est préférable à nos yeux charnels, ou s'il leur paraissait faux que la lumière perçue par l'excellence de l'âme est plus excellente que celle perçue par les sens du corps, s'ils voulaient reconnaître que ces âmes qu'ils regardent comme étrangères ne peuvent être connues que par l'intellect, c'est-à-dire par ce qu'il y a d'excellent dans l'âme, ou s'ils étaient d'avis que ce n'est point par les yeux du corps que nous voyons le soleil et la lune; je leur aurais fait remarquer qu'on ne peut tenir, en ces choses, pour la négative sans la plus grande absurdité, et la plus complète imprudence; je leur aurais dit qu'on ne peut douter que la lumière qu'ils engagent à honorer est moins noble que l'âme qu'ils excitent à fuir.

CHAPITRE IV.

L'âme d'une mouche même est supérieure à la lumière du jour.

4. Arrivés là, si par hasard se sentant ébranlés ils m'avaient demandé si je pense qu'on dût

possemus conferre, (*a*) proponerem. Ubi mihi hoc homines, si modo essent homines, concessissent; quærerem utrum his oculis (*b*) videre, id est intelligere. Ubi negavissent, colligerem primo longe esse sensui oculorum istorum intelligentiam mentis anteponendam: deinde subjungerem, id quod re meliore perciperemus, necessario melius judicandum. Quis hoc non daret? Ergo pergerem quærere: Anima illa, quam malam dicerent, oculisne sentiretur istis, an mente intelligeretur? Mente faterentur. Quibus omnibus inter nos convenientibus atque firmatis, quid conficeretur ostenderem, animam scilicet illam quam exsecrarentur, luce ista quam venerarentur esse meliorem: quando quidem illa intellectu mentis, hæc sensu corporis innotescit. Hic vero hærerent fortasse, ducemque rationem sequi recusarent: tanta est vis veternosarum opinionum et diu defensæ atque creditæ falsitatis. Sed ego instarem magis hærentibus, non aspere, non pueriliter, non pervicaciter, repeterem quæ concessa sunt; et (*c*) quam essent concedenda, monstrarem. Hortarer ut in commune consulerent, viderent certe quid nobis negandum esset, utrum intellectum istis carneis luminibus præferendum, an excellentius esse quod animi excellentia, quam quod vili sensu corporis cognoscitur, falsum putarent; an illas animas, quas alienigenas crederent, tantum intelligendo, id est, ipsa animi excellentia sciri posse nollent fateri; an solem ac lunam non nisi istis oculis notos fieri vellent abnuere. Quod si nihil horum nisi absurdissime atque impudentissime negari poste animadverterent; suaderem non eos oportere dubitare, istam lucem quam colendam prædicarent, esse anima illa viliorem quam fugiendam monerent.

CAPUT IV.

Anima etiam muscæ præstantior ista luce.

4. Atque hic si forte turbati a me quærerent, num

(*a*) Ita plures Mss. Editi vero, *præponerem*: cum hac vocum aliquando interpunctione, *quæ vis esset intelligendi* (*quoniam nihil esset in homine quod huic excellentiæ possemus conferre*) *præponerem*. — (*b*) Editio Er. *viderent, id est, intelligerent*. Sic et Vaticani Mss. Sed melius alii cum Lov. *videre, id est intelligere*. Sensus est, utrum idem est his oculis videre, quod intelligere. — (*c*) Editi, *et quæ essent concedenda*. Emendantur ex Vaticanis Mss.

regarder l'âme d'une mouche même comme préférable à la lumière qui nous éclaire, je leur aurais répondu qu'on le doit certainement; parce que si sa petitesse m'ébranle, elle vit néanmoins, et cela me raffermit dans ma pensée. On se demande, en effet, ce qui fait vivre ces membres si petits, ce qui conduit ce tout petit corps ici et là au gré de ses appétits naturels, ce qui fait mouvoir en mesure ses pattes quand elle court, ce qui enfin modère ou accélère le mouvement de ses petites ailes quand elle vole. Quoi que ce soit qui produise ces choses, si on y réfléchit bien, cela dépasse tellement la petitesse de cet être, qu'on est contraint de le préférer même à la lumière, dont l'éclat nous frappe d'admiration.

CHAPITRE V.

Combien les âmes vicieuses et dignes de damnation l'emportent elles-mêmes sur la lumière qui nous éclaire, bien que celle-ci soit louable en son genre.

Il est hors de doute pour tout le monde que cela, quelque nom qu'on lui donne, est intelligible, et par conséquent, placé par les lois divines au-dessus du sensible, au-dessus donc de la lumière du jour qui nous éclaire. En effet, à quoi nous sert la pensée, je vous le demande, si elle ne nous sert à apercevoir qu'il y a une différence entre comprendre par l'esprit, et sentir par le corps, et que le premier dépasse le second d'une incomparable hauteur? Il n'est donc pas possible de ne point préférer l'intelligible au sensible, quand l'intellect est placé lui-même au-dessus des sens.

5. De là peut-être aussi aurais-je pu reconnaître, ce qui d'ailleurs est une conséquence manifeste, que l'injustice, l'intempérance, et les autres vices de l'âme étant connus non par les sens, mais par l'intelligence, il s'ensuit que même ces vices que nous détestons et que nous jugeons condamnables, doivent être placés avant la lumière qui nous éclaire, bien que celle-ci soit digne de louange en son genre, par la raison que ces vices sont perçus par l'intelligence. En effet, un esprit qui se soumet comme il faut à Dieu, conçoit d'abord que tout ce que nous louons ne doit point pour cela être préféré à tout ce que nous blâmons; ainsi de ce que je loue un plomb très-pur, il ne s'ensuit pas que je l'estime plus que l'or que je blâme. Toutes choses doivent être considérées en leur genre. Je blâme un jurisconsulte d'ignorer un grand nombre de lois; mais pourtant je le préfère si bien au plus habile cordonnier, que je ne songe même pas à comparer l'un à l'autre. Mais si je loue ce dernier, c'est parce qu'il est très-habile dans son métier; et l'autre, si j'ai raison de le blâmer, c'est parce qu'il ne remplit pas bien les

etiam muscæ animam huic luci præstare censerem: responderem: Etiam; nec me terreret musca quod parva est, sed quod viva firmaret. Quæritur enim, quid illa membra tam exigua vegetet, quid huc atque illuc pro naturali appetitu tantillum corpusculum ducat, quid currentis pedes in numerum moveat, quid volantis pennulas moderetur ac vibret. Quod qualecumque est, bene considerantibus, in tam parvo tam magnum eminet, ut cuivis fulgori perstringenti oculos præferatur.

CAPUT V.

Vitiosæ animæ quanquam damnandæ, quomodo huic luci quæ in genere suo laudanda est, antecellant.

Certe quod nemo dubitat, (*a*) quidquid id est, intelligibile est: quod omni sensibili, et ob hoc huic etiam luci divinis legibus antecellit. Quid enim (*b*) cogitatione percipimus, quæso, si hoc non percipimus, aliud esse mente intelligere, aliud sentire per corpus, et prius illud ab hoc posteriore incomparabili sublimitate distare; ideoque non posse intelligibilia sensibilibus non præferri, cum ipse intellectus tantum sensibus præferatur.

5. Hinc illud etiam fortasse cognoscerem, quod consequens esse manifestum est, cum injustitia et intemperantia cæteraque animi vitia non sentiantur, sed intelligantur, quomodo fiat, ut etiam ista, quæ detestamur et damnanda censemus, tamen quoniam intelligibilia sunt, anteire hanc lucem queant, cum in suo genere ista laudanda sit. Suggeritur enim animo bene sese Deo subjicienti, primo non omne quod laudamus, omni quod vituperamus, esse anteponendum. Neque enim quia lando purgatissimum plumbum, ob hoc illud vituperando auro pluris æstimo. In suo enim genere quidque considerandum est. Improbo jurisconsultum multas leges ignorantem: sed eum tamen probatissimo sutori sic præfero, ut ne comparandum quidem putem. At istum laudo, quod suæ artis peritissimus sit: illum autem, quod suam professionem minus impleat, jure reprehendo. Ex quo reperire deberem lucem istam, quod in ge-

(*a*) Sic Lovanienses duorum Mss. auctoritate correxerunt. Alii tamen Mss. plures cum Er. habent, *quidquid intelligibile est, omni sensibili, et ob hoc huic etiam luci*, etc. — (*b*) Er. et Mss. *cognitione*.

conditions de sa profession. De là je devrais trouver que c'est avec raison qu'on loue la lumière qui nous éclaire, attendu qu'elle est parfaite en son genre; mais pourtant, que ce genre d'êtres le cédant à celui des intelligibles, on doit la placer au-dessous des choses intelligibles, au-dessous même des âmes injustes et intempérantes, parce qu'elles sont intelligibles, quoique en même temps nous ayons parfaitement raison de tenir ces dernières pour dignes de condamnation. Cela vient de ce que nous cherchons dans les âmes ce qui se rapporte à Dieu, non point ce qui est préférable à la lumière qui nous éclaire. Aussi si on me disait que cette lumière vient de Dieu, je me garderais bien de dire le contraire; mais je soutiendrais qu'à plus forte raison on doit m'accorder que les âmes, même vicieuses, sinon en tant que vicieuses, du moins en tant qu'âmes, ont Dieu pour auteur.

CHAPITRE VI.

Faut-il aussi préférer les vices en tant qu'intelligibles à la lumière, qui n'est que sensible, et leur donner Dieu pour auteur.

6. Mais là, si un Manichéen, l'esprit en garde et en éveil, mais plutôt poussé par le désir de s'instruire que par l'entêtement, m'avait engagé à conduire mes recherches au delà des âmes vicieuses et à les porter jusque sur les vices eux-mêmes, en me demandant pourquoi, ne connaissant les vices par les sens du corps et nous trouvant forcés de les compter parmi les choses intelligibles, par la raison que nous arrivons à les connaître, il y aurait sacrilége à leur donner Dieu pour auteur quand nous tombons d'accord ensemble qu'on doit le regarder comme le créateur de la lumière qui nous éclaire; je lui aurais donné la réponse à cette difficulté, si elle s'était présentée à mon esprit sur-le-champ, comme il arrive ordinairement aux vrais serviteurs de Dieu, ou si j'avais pu la préparer d'avance; et si je n'avais ni mérité cette grâce ni eu le temps de préparer ma réponse, j'aurais différé de la faire et j'aurais avoué que cette proposition était difficile et ardue à traiter. Je serais rentré en moi-même et, me prosternant devant Dieu, j'aurais poussé de profonds gémissements en le priant de ne point permettre que je demeurasse court au beau milieu du chemin où je me serais trouvé amené par mes raisons; je lui aurais demandé de n'être point contraint, par cette question embarrassante, soit à subordonner, à sacrifier l'intelligible au sensible, soit à le faire lui-même auteur des vices, puisque ces deux alternatives sont également fausses et impies, et je ne puis croire qu'il m'aurait laissé dans un embarras. Il m'aurait plutôt

nere proprio perfecta esset, jure laudari : tamen quia sensibilium rerum numero includitur, quod genus intelligibilium generi cedat necesse est, infra injustas et intemperantes animas, quoniam sunt intelligibiles, esse deputandam; quamvis istas non injuria damnatione dignissimas judicemus. Quærimus namque in his quod concilietur Deo, non quod isti fulgori præferatur. Quapropter quisquis hoc lumen ex Deo esse contenderet, non repugnarem; sed magis animas dicerem, vitiosas etiam non in quantum vitiosæ, sed in quantum animæ sunt, Deum sibi esse creatorem fateri oportere.

CAPUT VI.

An ipsa etiam vitia tanquam intelligibilia, luci sensibili præferenda sint et Deo ut auctori tribuenda.

6. Hoc loco si quisquam illorum cautus et vigilans, jam etiam studiosior, quam pertinacior, me admoneret, non de vitiosis animis, sed de ipsis vitiis esse quærendum: quæ quoniam sensu corporis non cognoscerentur, et tamen cognoscerentur, non nisi intelligibilia posse accipi, quæ si sensibilibus omnibus antecellunt, cur lucem Deo auctori esse tribuendam inter nos conveniret, vitiorum vero auctorem Deum nemo nisi sacrilegus diceret. Responderem homini, si aut statim et repente, ut bonis Dei cultoribus solet, divinitus infulsisset hujus solutio quæstionis, aut fuisset antea præparata : quorum si neutrum meruissem atque potuissem, cœpta differrem; quodque esset propositum, difficile esse ad dignoscendum atque arduum confiterer. Recurrerem in me, prosternerer Deo, alte ingemiscerem, quærens ne me in medio spatio, quo certis rationibus promovissem, hærere pateretur; ne ancipiti quæstione cogerer aut intelligibilia sensibilibus submittere ac subdere, aut ipsum vitiorum dicere auctorem; cum esset utrumvis horum falsitatis impietatisque plenissimum. Nullo modo possem existimare, quod me sic affectum ille desereret. Admoneret potius suis illis ineffabilibus modis ut considerarem etiam atque etiam, utrum ii aumivitia, (*a*) de quibus æstuarem, inter intelligi

(*a*) Apud Lov. particula *de* prætermissa, non bene redditum, *quibus æstuarem.*

excité par les moyens ineffables qui lui sont propres à considérer encore et encore si les vices de l'âme qui auraient fait toute la difficulté à mes yeux doivent être rangés parmi les intelligibles. Pour m'en assurer, comme mon œil intérieur, par un juste effet de mes péchés, a perdu sa force, j'aurais cherché à m'élever jusqu'à la vue des choses invisibles par le moyen des choses visibles, dont je ne dis pas la connaissance serait plus sûre pour moi, mais dont la pratique habituelle m'inspirerait plus de confiance. Je me serais donc demandé aussitôt ce qui se rapporte proprement au sens de la vue, et je trouverais que ce sont les couleurs dont une part revient à la lumière qui nous éclaire. En effet, ce sont là des choses que nul autre sens ne perçoit; quant aux mouvements des corps, à leur grandeur, aux intervalles et aux figures, s'ils peuvent être perçus par les yeux, ils ne le sont point uniquement par eux, mais ils peuvent l'être aussi par le toucher, et je conclurais de là que la lumière l'emporte d'autant plus sur toutes les choses corporelles et sensibles, que le sens de la vue est lui-même supérieur à tous les autres sens. Après avoir choisi la lumière pour m'en faire un point d'appui où je devrais nécessairement asseoir le premier degré de mes recherches, je continuerais à voir ce que je pourrais faire en procédant de cette façon et je me ferais ce raisonnement : Si le soleil qui brille à mes yeux d'un si grand éclat et qui suffit au jour par sa lumière venait à s'affaiblir peu à peu à nos yeux jusqu'à devenir semblable à la lune, la sensation qu'éprouveraient nos yeux ne cesserait pas d'être celle d'un corps lumineux quelconque, et nous ne chercherions pas la lumière parce que nous aurions cessé de voir ce que nous voyions auparavant, sans cesser pourtant de boire par les yeux ce qui subsisterait encore. Nous ne verrions donc point la lumière qui aurait cessé de luire, mais celle qui resterait encore après la diminution supposée. Mais si nous ne voyions point cette lumière qui manquerait, nous ne la sentirions point non plus; car sentir par l'organe de la vue est la même chose que voir; par conséquent, si la lumière qui manque ne peut être perçue ni par l'organe de la vue, ni par aucun autre sens, on ne peut la ranger parmi les choses sensibles; car il n'y a rien de sensible qui ne puisse être perçu par les sens. Rapprochons maintenant cette comparaison de la vertu dont nous disons, avec infiniment de convenance, que l'âme reflète la lumière intelligible. Or, nous appelons vice un certain manque de lumière de vertu qui ne fait point complétement périr l'âme, mais qui l'obscurcit. On ne peut donc pas non plus placer justement le vice de l'âme parmi les intelligibles, de même que l'abaissement de la lumière du soleil dont nous parlions plus haut ne peut être rangé parmi les choses sensibles. Quant à ce qui reste à l'âme, c'est-à-dire quant à ce par quoi

bilia numeranda essent. Quod ut reperirem, propter imbecillitatem interioris oculi mei, quæ mihi peccatis meis jure accidisset, aliquem mihi ad invisibilia contuenda in ipsis visibilibus machinarer gradum : quorum esset nobis nullo modo certior cognitio, sed consuetudo fidentior. Itaque statim quærerem quid ad sensum proprie pertineret oculorum : invenirem colores, quorum principatum lux ista obtineret. Hæc enim sunt, quæ nullus alius sensus attingit : nam motus corporum, et magnitudines, et intervalla, et figuras, quamvis et oculis, non tamen proprie, sed tactu etiam posse sentiri. Unde colligerem tanto cæteris corporeis et sensibilibus præstare lucem quanto aliis sensibus aspectus esset illustrior. Electa igitur ex omnibus quæ corpore sentiuntur ista luce, qua niteret, et in qua gradum illum inquisitionis meæ necessario collocarem, pergerem attendere quid ageretur hoc modo, mecumque ita sermocinarer. Si sol iste tanta claritate conspicuus et diei luce sufficiens, usque ad lunæ similitudinem in conspectu nostro paulatim deficeret, num aliud quidquam oculis sentiremus quam lucem utcumque fulgentem; lucem tamen quærentes, quod fuerat non videndo, et haurientes videndo quod aderat? Non ergo illum defectum videremus, sed lucem quæ defectui remaneret. Cum autem non videremus non sentiremus : quidquid enim sentimus aspectu, non potest non videri: quare si defectus ille neque visu, neque alio sensu sentiretur, non posset inter sensibilia numerari. Nihil enim sensibile est, quod sentiri non potest. Referamus nunc considerationem, ad virtutem, cujus intelligibili luce splendere animum convenientissime dicimus. Porro ab hac luce virtutis defectus quidam non perimens animam, sed obscurans, vitium vocatur. Potest igitur recte vitium quoque animæ nequaquam inter intelligibilia numerari, ut lucis ille defectus recte de sensibilium numero eximitur : illud tamen quod remanet animæ, id est, hoc ipsum quod vivit atque anima est, tam est intelligibile, quam sensibile illud, quod in hoc visibili lumine post de-

elle vit et est une âme, c'est intelligible au même titre que ce qui reste dans la lumière visible après qu'elle a diminué, de quelque éclat qu'elle brillât auparavant, est sensible. Par conséquent l'âme, en tant qu'elle est âme et qu'elle participe à la vie, sans quoi elle ne serait point âme, est très-justement mise au-dessus de tous les sensibles. C'est donc une bien grande erreur que de dire qu'une âme, quelle qu'elle soit, n'est point de Dieu quand on se flatte de reconnaître que le soleil et la lune viennent de lui.

7. Si on voulait maintenant énumérer tous les sensibles et citer non-seulement ceux que nous sentons, mais encore ceux dont, sans les sentir, nous jugeons cependant par le corps, on pourrait citer les ténèbres dont nous jugeons par nos yeux et le silence que nous apprécions par nos oreilles; car nous reconnaissons la présence des premières à ce que nous ne voyons plus, et celle du second à ce que nous n'entendons rien. Il en est de même des intelligibles, nous ne voyons pas seulement ceux qui sont éclairés des lumières de l'esprit, telle est la sagesse; mais aussi ceux dont nous nous détournons parce qu'ils manquent de cette lumière, telle est la folie que j'appellerai avec raison les ténèbres de l'esprit. Je ne discuterais point sur les mots et je résoudrais la question tout entière par une division facile à établir, et je ferais voir aussitôt aux personnes attentives que ce sont les substances intelligibles, non point leur déficit, qui sont placées par la loi divine et incorruptible de la vérité, avant les substances sensibles, quoique nous voulions appeler les déficit des premières, intelligibles et ceux des secondes sensibles. Il suit de là que quiconque admettrait que ces lumières visibles et ces âmes intelligibles sont des substances, serait forcé de toute manière de reconnaître et de donner le premier rang aux âmes; mais quant aux déficit des uns et des autres, on ne peut les dire supérieurs les uns aux autres, attendu qu'ils sont de pures privations et la négation de l'être; par conséquent ils ne sauraient avoir d'autre force que celle des négations elles-mêmes. Lorsque nous disons, ceci n'est pas de l'or, cela n'est point une vertu, bien qu'il y ait une grande différence entre l'or et la vertu, il n'y en a aucune entre les négations dont nous les accompagnons. Néanmoins il n'est personne de bon sens qui fasse difficulté de reconnaître que le manque de vertu est pire que le manque d'or, ce n'est pas, tout le monde le comprend, à cause des négations elles-mêmes, c'est à cause des choses auxquelles elles sont ajoutées; car plus la vertu l'emporte sur l'or, plus on est malheureux de manquer de vertu que d'or. Voilà comment il se fait que les choses intelligibles étant supérieures aux choses sensibles, nous supportons avec raison plus difficilement le déficit des choses intelligibles que celui des choses sensibles, c'est que nous estimons plus chères ou plus viles, non point les dé-

fectum quantumcumque fulgeret : et ideo animam in quantum anima esset, et vitæ participaret, sine qua nullo pacto anima esse potest, rectissime omnibus sensibilibus anteferri. Quamobrem maximi erroris esse, ullam animam dicere non esse ex Deo, ex quo esse solem lunamque glorieris.

7. Quod si jam placeret omnia sensibilia nominare, non modo ea quæ sentiremus, sed etiam ea quæ non sentiendo tamen per corpus judicaremus, sicut per oculos tenebras, et per aures silentium; et illas enim non videndo, et hoc non audiendo cognoscimus: rursusque intelligibilia, non ea tantum quæ illustrata mente conspicimus, sicuti est ipsa sapientia, sed etiam illa quæ ipsius illustrationis privatione aversamur, ut est insipientia, quam tenebras animi congrue dixerim : nullam de verbo facerem controversiam sed totam quæstionem facili divisione dissolverem, statimque approbarem bene attendentibus, substantias intelligibiles sensibilibus substantiis divina et incorrupta veritatis lege præponi, non earum substantiarum defectus; quamvis hos intelligibiles, illos sensibiles appellare vellemus. Quapropter qui et hæc lumina visibilia, et illas intelligibiles animas substantias esse faterentur omni modo eos cogi sublimiores partes animis concedere atque tribuere, defectus vero utriusque generis non posse alteros alteris anteponi : privant enim tantum, et non esse indicant, quod usquequaque eamdem vim non habent, sicut ipsæ negationes. Nam cum dicimus : Non est aurum, et non est virtus, quamvis inter aurum et virtutem plurimum, nihil tamen inter negationes, quas eis adjunximus, distat. Verum enim vero pejus est non esse virtutem, quam non esse aurum : nemo sanus hinc ambigit, quod non propter ipsas negationes, sed propter res quibus adjunguntur, accidere quis non intelligat? Auro enim virtus quanto præstat, tanto est virtute quam auro carere miserius. Quamobrem cum res intelligibiles sensibilibus rebus antecellunt, defectum in intelligibilibus quam in sensibilibus merito ægrius toleramus, non eos de-

ficits en eux-mêmes, mais les choses qui font défaut. Voilà encore comment il nous semble que le manque de la vie, qui est chose intelligible, est une bien plus grande misère que le manque de la lumière du jour qui nous éclaire. C'est que la vie qui est perçue par l'intellect est bien plus précieuse que la lumière perçue par les yeux.

8. Les choses étant ainsi, y aurait-il quelqu'un pour oser nier que toutes les âmes, quelles qu'elles soient, qui ne sont âmes que parce qu'elles vivent, viennent de Dieu, après lui avoir attribué le soleil, la lune, tous les astres en général, et en un mot, tout ce qui brille dans notre feu terrestre et dans notre lumière visible, enfin quand la vie l'emporte tant sur la lumière du jour? Si on dit vrai quand on dit que tout ce qui luit, vient de Dieu, mentirai-je, ô grand Dieu, si je dis que tout ce qui vit vient de vous? Non, n'est-ce pas, l'aveuglement de l'esprit et le supplice des âmes ne vont pas au point que les hommes ne puissent comprendre cela. Mais quelles que soient leur erreur et leur opiniâtreté, pour moi, appuyé sur ces raisons et m'en faisant des armes, je crois que si je leur eusse présenté doucement la chose ainsi étudiée et envisagée à ce point de vue, ce que j'aurais appréhendé, c'est qu'il se trouvât, parmi eux, un homme de quelque valeur qui ne fût pas tenté de préférer aux sens l'intellect ou ces choses perçues par l'intellect, non par le déficit, ou du moins qui fût porté à les comparer aux choses corporelles ou aux choses dont la connaissance se rapporterait aux organes des sens. Cela une fois établi, quand celui-là ou tout autre oserait-il nier devant moi que les âmes, quelque mauvaises qu'elles fussent, cependant par le seul fait qu'elles sont des âmes, sont du nombre des choses intelligibles et ne sont point comprises par le déficit, puisque ce qui fait que ce sont des âmes, c'est qu'elles vivent? Car bien que ce soit par suite d'un déficit qu'elles sont comprises vicieuses, ce n'est pas par suite du déficit de l'âme, puisque c'est parce qu'elles vivent qu'elles sont des âmes. Il ne peut pas non plus se faire que la présence de la vie soit une cause de déficit en elles, puisque dans toute chose le déficit est d'autant plus grand que la vie l'abandonne davantage.

9. Une fois qu'il serait évident à tout point de vue que les âmes ne peuvent être séparées de leur auteur, de cet auteur dont la lumière qui nous éclaire n'est point séparée non plus elle-même, tout ce que les Manichéens pourraient dire, je ne l'accepterais point; bien plus je les engagerais plutôt à suivre avec moi ceux qui prétendraient que tout ce qui est, par le fait qu'il est, et en tant qu'il est, vient de Dieu.

fectus, sed ea quæ deficiunt, carius vel vilius æstimantes. Ex quo jam illud apparet, defectum vitæ, quæ intelligibilis est, multo miserabiliorem esse, quam hujus sensibilis lucis; quod scilicet multo est carior intellecta vita, quam lux ista conspecta.

8. Quæ cum ita sint, audebit ne quisquam, cum solem ac lunam, et quidquid in sideribus, quidquid denique in hoc igne nostro atque terreno luce visibili effulget, Deo tribuat, animas quaslibet, quæ profecto nisi vivendo animæ non sunt, cum tantum hoc lumen vita præcedat, nolle concedere ex Deo esse: et cum ille verum dicat, qui dicit: In quantum nitet, ex Deo est: ego ne tandem, Deus magne, mentiar, si dicam: In quantum vivit, ex Deo est? Non usque adeo, quæso, cæcitas mentis suppliciaque augeantur animorum, ut hæc homines non intelligant. Sed quoquo modo illorum error aut pertinacia sese haberet, his ego fretus armatusque rationibus, credo cum ad eos rem ita consideratam perspectamque detulissem, et cum his placide contulissem, vererer ne mihi quisquam eorum alicujus momenti esse videretur, si aut intellectum, aut ea quæ intellectu (a) non per defectum perciperentur, sensui conaretur præferre, aut saltem comparare corporeo, vel his rebus quæ ad eumdem sensum cognoscendæ similiter pertinerent. Quo constituto, quando ille mihi vel quisquam negare auderet, animas quantum vellet malas, tamen quoniam animæ essent, intelligibilium rerum numero contineri, neque illas per defectum intelligi? Si quidem animæ non alio essent, nisi quo viverent. Licet enim per defectum intelligerentur vitiosæ, quia virtutis egestate vitiosæ: non tamen per defectum animæ, quia vivendo animæ. Nec fieri potest, ut vitæ præsentia sit causa deficiendi; cum tanto quidque deficiat, quanto descritur a vita.

9. Omni modo igitur cum pateret non posse ullas animas ab eo auctore separari, a quo lux ista non separatur, jam quidquid afferrent, non acciperem: moneremque potius, ut eos mecum sequi mallent, qui omne quidquid esset, quoniam esset, in quantumcumque esset, ex uno Deo esse prædicarent.

(a) Editi, *nondum perfecte*. Melius Vaticani Mss. *non per defectum*.

CHAPITRE VII.

Objections des Manichéens tirées des saintes Ecritures.

Les Manichéens me combattent avec ces paroles de l'Evangile : « Ce qui fait que vous ne les écoutez pas (les paroles de Dieu), c'est que vous n'êtes pas de Dieu. (*Jean*, VIII, 47.) Vous êtes les enfants du diable. » (*Ibid.*, 44.) Mais je leur répondrais par celles-ci : « Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui ; » (*Jean*, I, 3) et par ce mot de l'Apôtre : « Il n'y a qu'un Dieu de qui sont toutes choses, et il n'y a aussi qu'un seul Seigneur Jésus-Christ, par qui toutes choses ont été faites. » (I *Cor.*, VIII, 6.) Je leur citerais encore ce passage du même Apôtre : « Tout est de lui, tout est par lui, tout est en lui, gloire soit à lui ; » (*Rom.*, XI, 36) et j'exhorterais ces hommes, si pourtant je trouvais en eux des hommes, à ne pas présumer que nous avons déjà trouvé, mais plutôt à chercher des maîtres qui nous fissent voir que ces pensées qui nous semblent contradictoires ne se contredisent point et s'accordent même. En effet, quand l'Ecriture nous dit avec une seule et même autorité, tantôt : « Tout est de Dieu, » (I *Cor.*, II, 12) tantôt : « Vous n'êtes point de Dieu, » (*Jean*, VIII, 48) comme il n'est pas permis de condamner les saintes Lettres imprudemment, tout le monde voit qu'il faut chercher un maître habile pour résoudre cette difficulté. Certainement si ce maître comprenait bien les saintes Ecritures, et, selon le mot d'un auteur inspiré de Dieu, si c'était un homme spirituel, comme il ne pourrait certainement s'empêcher d'abonder dans le sens des vraies raisons que j'ai exposées et développées du mieux que j'ai pu, sur l'intelligible et sur le sensible, et même qu'il ne pourrait que les traiter beaucoup mieux que moi et d'une manière beaucoup plus propre à instruire, nous ne l'entendrions parler de cette question que pour nous faire comprendre comment il n'y a point une seule âme qui ne soit de Dieu en même temps qu'il est vrai de dire aux pécheurs et aux infidèles : « Vous n'êtes point de Dieu. » En effet, peut-être après avoir invoqué le secours de Dieu, pourrions-nous voir facilement qu'il y a une différence entre vivre et pécher, et que si la vie dans le péché est appelée mort en comparaison de la vie juste (I *Tim.*, V, 6), on peut trouver en même temps l'une et l'autre chose dans un seul et même homme, c'est-à-dire la vie et le péché ; mais en tant qu'il est en vie, il est de Dieu, en tant qu'il est pécheur, il n'est pas de Dieu. Le partage ainsi fait, nous nous servons de celle des deux phrases qui se rapporte à notre pensée. Si nous voulons nous rappeler la toute-puissance du Dieu créateur, nous disons aux

CAPUT VII.

Objectantur contra a Manichæis loca Scripturæ.

Recitarent adversus me voces illas Evangelicas : « Vos propterea non auditis, quia ex Deo non estis : Vos ex patre diabolo estis. » (*Joan.*, VIII, 47 et 44.) Ego quoque contra recitarem, « omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil. » (*Joan.*, I, 3.) Et illud Apostoli : « Unus Deus, ex quo omnia ; et unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia. » (I *Cor.*, VIII, 6.) Et iterum ejusdem Apostoli : « Ex quo omnia, per quem omnia, in quo omnia, ipsi gloria. » (*Rom.*, XI, 36.) Hortarerque homines (si tamen homines invenirem), nihil nos jam quasi comperisse præsumeremus, sed quæreremus potius magistros, qui sententiarum istarum, quæ nobis inter se pugnare viderentur, pacem concordiamque monstrarent. Nam in una atque eadem auctoritate (*a*) Scripturarum, cum alibi sonaret, « omnia ex Deo : » (I *Cor.*, II, 12) et alibi, « vos non estis ex Deo : » (*Joan.*, VIII, 48) quoniam libros temere condemnare nefas esset, quis non videret peritum doctorem, cui quæstionis hujus solutio nota esset, inveniendum fuisse? qui profecto si esset bonus intellector, et, ut divinitus dicitur, homo (I *Cor.*, II, 15) spiritalis, quoniam necessario faveret veris rationibus, quas de intelligibili sensibilique natura, quantum potui, tractavi atque disserui, imo (*b*) eas ipse multo melius, et ad docendum aptius aperiret ; nihil ab eo aliud de hac quæstione audiremus, nisi quemadmodum fieri posset, ut et nullum animarum genus non esset ex Deo, et recte tamen peccatoribus et infidelibus diceretur, « non estis ex Deo. » Nam et nos fortasse implorato in auxilium Deo facile videre possemus, aliud esse vivere, aliud peccare : et quanquam vita in peccatis in comparatione justæ vitæ mors appellata sit (I *Tim.*, V, 6) ; utrumque tamen in homine uno posse inveniri, ut simul sit vivus atque peccator : sed quod vivus, ex Deo ; quod peccator, non ex Deo. In qua divisione utimur ea parte de duabus, quæ nostræ sententiæ competit : ut cum Dei conditoris omnipotentiam insinuare volumus, etiam peccatori-

(*a*) Vox *Scripturarum* non est in Mss. Vaticanis. — (*b*) In editis, *imo si eas*. Abest *si* a Mss.

pécheurs même qu'ils sont de Dieu. Nous le disons à ceux qui sont contenus dans une espèce en particulier; nous le disons à ceux qui sont animés, nous le disons aux êtres raisonnables, enfin nous le disons, ce qui se rapporte particulièrement à notre sujet, aux vivants, toutes choses qui, en soi, sont des dons de Dieu. Mais lorsque nous nous proposons de reprendre les pécheurs, nous leur disons avec justesse aussi : « Vous n'êtes pas de Dieu; » mais nous nous adressons alors à ceux qui se détournent de la vérité, aux infidèles, aux grands coupables, aux grands criminels, et, pour tout dire, en un mot qui comprend tout, aux pécheurs. Qui doute que tout cela n'est point de Dieu? Par conséquent, comment nous étonner que le Christ dise aux pécheurs en leur reprochant en même temps d'être pécheurs et de ne point croire en lui : « Vous n'êtes pas de Dieu, » sans toutefois que pour cela cette autre pensée : « Toutes choses ont été faites par lui, » et « toutes choses sont de lui, » soit fausse? Car si ne pas croire à Jésus-Christ, rejeter l'avénement du Christ, ne pas recevoir le Christ, était un sûr indice des âmes qui n'appartiennent point à Dieu, et que ce soit pour cela qu'il ait été dit : « Ce qui fait que vous n'écoutez point ses paroles, c'est que vous n'êtes pas de Dieu, » comment serait vrai ce mot de l'Apôtre dans le mémorable commencement de son Evangile : « Il est venu dans son propre héritage, et les siens ne l'ont point reçu? » (*Jean.*, I, 11.) Comment sont-ils appelés siens, s'ils ne l'ont point reçu, et d'où vient qu'ils ne sont pas siens, puisqu'ils ne l'ont point reçu, sinon parce que les pécheurs en tant qu'ils sont hommes appartiennent à Dieu, tandis que en tant qu'ils sont pécheurs, ils appartiennent au diable? Celui donc qui a dit : « Les siens ne l'ont point reçu, » se plaçait au point de vue de la nature en parlant ainsi; au contraire celui qui a dit : « Vous n'êtes point de lui, » se plaçait au point de vue de la volonté. L'Evangéliste ne parlait que des œuvres de Dieu, et le Christ s'en prenait aux péchés des hommes.

CHAPITRE VIII.

Les Manichéens se demandent d'où vient le mal, et sur cette question ils se flattent de triompher.

10. Mais ici peut-être me demandera-t-on, d'où vient le péché, d'où vient le mal en général? S'il vient de l'homme, d'où l'homme vient-il lui-même? Si c'est de l'ange, d'où vient l'ange? Comme on dit qu'ils ont Dieu pour auteur, et on le dit avec autant de justesse que de vérité, il semble pourtant aux personnes sans expérience et incapables de jeter sur les choses cachées un regard pénétrant, qu'on rattache comme par une chaîne le mal et le péché à Dieu. Par cette seule question les Manichéens pensent

bus dicamus quod ex Deo sint. Dicimus enim his qui aliqua specie continentur, dicimus animantibus, dicimus rationalibus, dicimus postremo, quod ad rem maxime attinet, viventibus : quæ omnia per se ipsa divina sunt munera. Cum autem malos arguere propositum est, recte dicimus, « non estis ex Deo. » Dicimus enim se a veritate avertentibus, infidelibus, facinorosis, flagitiosis, et quod nomine uno totum continet, peccatoribus : quæ rursus omnia ex Deo non esse quis dubitet? Itaque Christus peccatoribus, idipsum quod peccatores erant et sibi non credebant coargues, quid mirum si ait, « non estis ex Deo : » ex alia parte illa salva manente sententia, quod « omnia per ipsum facta sunt, et omnia ex Deo? » Nam si Christo non credere, Christi adventum repudiare, Christum non recipere, certum (*a*) indicium esset animarum, quæ non sunt Dei; et ideo dictum esset, « vos propterea non auditis, quia non estis ex Deo : » quomodo vera esset vox illa Apostoli, in ipso Evangelii memorabili principio, qua dictum est, « in sua propria venit, et sui eum non receperunt? » (*Joan.*, I, 11.) Unde sui, si non receperunt; aut unde ideo non sui, quia non receperunt; nisi quia homines peccatores, eo quod sunt homines, ad Deum; eo vero quod peccatores, ad diabolum pertinent? Hic ergo partem naturæ tenuit qui ait, « sui eum non receperunt : » ille vero voluntatis qui ait, « non estis ex Deo. » Evangelista enim Dei opera commendabat, Christus hominum peccata coercebat.

(*a*) Editi, *judicium est animarum*. Castigantur ex Mss.

CAPUT VIII.

Quærunt unde malum, et hac quæstione vincere se putant Manichæi.

10. Hic fortasse quis dicat, unde ipsa peccata, et omnino unde malum? Si ab homine, unde homo? Si ab angelo, unde angelus? Quos ex Deo esse cum dicitur, quamvis recte vereque dicatur, videntur tamen imperitis et minus valentibus acriter res abditas intueri, quasi per quamdam catenam ad Deum

qu'ils triomphent, comme si questionner était savoir. Plût à Dieu qu'il en fût ainsi, personne ne serait plus savant que moi; mais je ne sais comment il se fait que, dans la discussion, quand on pose une grande question, on a l'air d'un grand docteur, et cependant il arrive souvent que celui qui en effraie un autre par ses questions, est moins instruit que celui qu'il effraie. Les Manichéens pensent donc qu'on doit les préférer aux autres, parce qu'ils sont les premiers à poser des questions auxquelles ils ignorent, aussi bien que la foule, la réponse à faire. Mais si, à l'exposé de mes raisons, ils m'avaient fait cette objection à l'époque où je me repens maintenant d'avoir agi avec eux, bien différemment que je ne le fais aujourd'hui, je leur aurais dit : Avant tout, proclamez avec moi une chose bien facile à reconnaître, c'est que si rien ne peut émettre de la lumière sans Dieu, à bien plus forte raison rien ne peut-il vivre sans lui. Ne restons donc pas plus longtemps dans ces opinions monstrueuses qui consistent à soutenir que je ne sais quelles âmes ont la vie et ne la tiennent point de Dieu; peut-être après cela arriverons-nous à découvrir ensemble, ou les uns après les autres, ce que vous ignorez comme moi, c'est-à-dire d'où vient le mal. Mais que direz-vous si l'homme ne peut connaître le souverain mal sans connaître le souverain bien? En effet, nous ne connaîtrions point les ténèbres, si nous étions toujours dans les ténèbres; mais la connaissance de la lumière ne permet pas d'ignorer ce qui lui est contraire. Or, le souverain bien est le bien qui n'a aucun bien au-dessus de lui; le bien c'est Dieu, et rien ne saurait être supérieur à Dieu : d'où il suit que Dieu est le souverain bien. Connaissons Dieu, et ce que nous cherchons ne demeurera point caché pour nous. Pensons-nous que ce soit peu de chose et un médiocre mérite de connaître Dieu? En effet, la récompense qui nous est promise n'est-elle point la vie éternelle, qui n'est autre chose que la connaissance de Dieu, selon ce mot de notre divin Maître : « La vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé? » (*Jean.*, XVII, 3.) En effet, bien que l'âme soit immortelle, si cependant on dit, avec raison, que la mort pour elle c'est de se détourner de la connaissance de Dieu, et que son retour vers Dieu est un mérite qui lui assure la vie éternelle, il s'ensuit que la vie éternelle, comme il a été dit, est la connaissance même de Dieu. Or, nul ne peut se convertir à Dieu sans commencer par se détourner de ce monde. Quant à moi, je sens combien c'est une chose difficile et ardue pour moi; si cela vous est facile, Dieu le sait. Je le croirais volontiers, si je n'étais ébranlé par la pensée que ce monde dont on nous ordonne de nous détourner est visible, et que l'Apôtre a dit :

mala et peccata connecti. Hac quæstione illi regnare se putant : quasi vero interrogare sit scire. Utinam id esset : nemo me scientior reperiretur. Sed nescio quomodo sæpe in altercando magnæ quæstionis propositor personam magni doctoris ostentat, plerumque ipse ipso quem terret in eo de quo terret indoctior. Itaque isti multitudini se præferendos arbitrantur, quia priores interrogant, quod cum multitudine ignorant. Sed si eo tempore, quo cum eis me, non sicut jam diu ago, egisse nunc pœnitet, mihi has rationes depromenti hoc objecissent, dicerem : Quæso interim cognoscite, mecum quod facillimum est, si nihil sine Deo potest fulgere, multo minus posse aliquid vivere sine Deo : ne in tantis monstris opinionum remaneamus, ut nescio quas animas vitam sine Deo habere prædicemus. Sic enim fortasse continget, ut id quod mecum ignoratis, id est, unde sit malum, vel simul, vel quolibet ordine aliquando discamus. Quid si enim cognitio summi mali sine cognitione summi boni contingere homini non potest? Non enim nossemus tenebras, si in tenebris semper essemus : sed lucis notitia contrarium suum non sinit incognitum. Summum autem bonum id est, quo superius esse nihil potest : Deus autem bonum, et Deo superius esse nihil potest : Deus igitur summum bonum. Cognoscamus ergo Deum, atque ita nos illud quod præpropere quærimus non latebit. Mediocrisne negotii tandem vel meriti cognitionem Dei esse arbitramini? Quod enim nobis aliud præmium, quam vita æterna promittitur, quæ Dei cognitio est? Ait enim magister Deus, « hæc est autem vita æterna, ut cognoscant te solum et verum Deum, et quem misisti Jesum Christum. » (*Joan.*, VII, 3.) Etenim anima quamvis sit immortalis, tamen quia mors ejus recte dicitur a Dei cognitione aversio; cum se convertit ad Deum, meritum est æternæ vitæ consequendæ; ut sit æterna vita, sicut dictum est, ipsa cognitio. Converti autem ad Deum nemo, nisi ab hoc mundo se avertat, potest. Hoc ego mihi arduum et difficillimum sentio : vobis si facile est, ille ipse Deus viderit. Ego vellem credere, nisi me moveret, quod cum iste mundus, a quo averti jubemur, visibilis sit,

« Les choses qu'on voit sont temporelles, mais celles qu'on ne voit point sont éternelles. » (II *Cor.*, IV, 18.) Quant à vous, vous accordez plus au témoignage de vos yeux charnels qu'à celui de l'esprit, car pour vous, il n'est pas une plume qui ne tienne ses reflets brillants de Dieu même, tandis que vous croyez et vous enseignez qu'il y a une âme vivante qui ne vit point par Dieu. Je leur tiendrais ce langage ou un langage pareil, ou je le tiendrais à moi-même en pensée. Car peut-être, en priant Dieu, comme on dit, de toutes mes entrailles, et en m'appliquant de tout mon pouvoir aux saintes Ecritures, pourrais-je dire ces choses, ou du moins ce qui suffit au salut, les penser en moi-même.

CHAPITRE IX.

Augustin trompé par son amitié pour les Manichéens et par les victoires qu'il remportait facilement lui-même sur des chrétiens sans instruction.

11. A mon avis, deux choses surtout qui prennent facilement un âge peu habile à se tenir sur ses gardes, m'ont entraîné dans des écarts surprenants : la première, c'est une amitié qui a fait son chemin en moi, sous je ne sais quelle apparence de bonté, et qui me fut comme une corde qu'on m'aurait jetée autour du cou et repliée plusieurs fois sur elle-même; la seconde, c'était la funeste victoire que je remportais presque toujours, dans mes discussions, sur les chrétiens sans instruction, qui essayaient pourtant de défendre leur foi en luttant contre moi du mieux qu'il leur était possible. Mon ardeur de jeune homme s'enflammait à ces triomphes souvent répétés, et, dans son impétuosité, se jetait imprudemment dans le mal immense de la témérité, comme c'est seulement après avoir entendu les Manichéens que je m'étais ainsi lancé dans ce genre de controverses; je leur attribuais volontiers tout ce que mon propre esprit, quel qu'il soit, ou mes lectures particulières me mettaient en état de faire. Voilà comment leurs discours augmentaient en moi l'ardeur de la lutte, et le résultat de la lutte faisait croître, dans mon cœur, mon amour pour eux. De là il arrivait que tout ce qu'ils disaient, par un effet surprenant, je le tenais pour vrai, non point que je le susse tel, mais parce que je désirais que ce fût ainsi. Voilà comment il se fit que tout en ne les suivant que pas à pas et avec précaution, cependant je marchai longtemps après ces hommes qui préféraient une bluette à une âme vivante.

12. Mais je le veux bien, à cette époque, je ne pouvais point encore discerner les sensibles des intelligibles, je veux dire les choses charnelles

dixeritque Apostolus, « ea quæ videntur, temporalia sunt; quæ autem non videntur, æterna sunt; » (II *Cor.*, IV, 18) vos plus istorum oculorum quam mentis judicio tribuitis, apud quos nullam esse fulgentem pennam quæ non ex Deo fulgeat, et esse viventem animam quæ non ex Deo vivat, prædicatur et creditur. Hæc et his similia vel illis etiam dicerem, vel mecum (*a*) reputarem. Possem namque Deum omnibus, ut dicitur, visceribus deprecans, et Scripturis quantum licebat intentus, etiam tunc fortasse talia vel dicere, vel quod saluti sat erat cogitare.

CAPUT IX.

Augustinus familiaritate cum Manichæis et successu victoriæ de Christianis imperitis a se reportate deceptus.

11. Sed me duo quædam maxime, quæ incautam illam ætatem facile capiunt, per (*b*) admirabiles attrivere circuitus, quorum est unum familiaritas, nescio quomodo repens quadam imagine bonitatis, tanquam sinuosum aliquod vinculum multipliciter collo involutum. Alterum quod quædam noxia victoria pene mihi semper in disputationibus proveniebat disserenti cum Christianis imperitis, sed tamen fidem suam certatim ut quisque posset defendere molientibus. Quo successu creberrimo gliscebat adolescentis animositas, et (*c*) impetu suo in pervicaciæ magnum malum imprudenter vergebat. Quod altercandi genus quia post eorum auditionem aggressus eram, quidquid meo vel qualicumque ingenio vel aliis lectionibus poteram, solis illis libentissime tribuebam. Ita ex illorum sermonibus ardor in certamina, ex certaminum proventu amor in illos quotidie (*d*) movebatur. Ex quo accidebat, ut quidquid dicerent, miris quibusdam modis, non quia sciebam, sed quia optabam verum esse, pro vero approbarem. Ita factum est, ut quamvis pedetentim atque caute, tamen diu sequerer homines nitidam stipulam viventi animæ præferentes.

12. Verum (*e*) esto, non poteram illo tempore sensibilia ab intelligibilibus, carnalia scilicet ab spirita-

(*a*) Ita Mss. At editi, *reputare possem : Namque... talia vel dicerem, vel quod salutis cogitarem.* — (*b*) Editio Er. et Michaelinus Ms. *per amicabiles.* — (*c*) In Mss. *et impetus suos... urgebat.* — (*d*) Mss. plerique, *novabatur.* — (*e*) Editio Er. *Verum non poteram.* Lov. *Verum ista non poteram.* Pauloque post eædem editiones habebant : *Ita tandem me illud quidem.* Castigantur manuscriptorum auctoritate.

des choses spirituelles, ni les juger; ce n'était ni de mon âge ni de mon savoir, ni dans mes habitudes, ni dans mes mérites, attendu que c'est un grand bonheur et une grande félicité de pouvoir le faire. Mais était-ce si difficile de comprendre ce que, au jugement de tous les hommes, la nature même a placé dans les lois du Dieu suprême?

CHAPITRE X.

Il n'y a de péché que là où il y a volonté.

Je voudrais bien savoir ce que les hommes qu'aucune démence n'a fait sortir du sens commun du genre humain, quelque impéritie, quelque pesanteur d'esprit ou quelque zèle qu'ils voulussent apporter à juger, auraient eu à me répondre, si je leur avais demandé : Un homme endormi, dont un autre dirige la main, pèche-t-il en écrivant quelque chose de mal? Tous, sans aucun doute, répondraient qu'il n'y a point de péché et se récrieraient même au point de me faire peut-être un crime d'avoir cru que je pouvais leur adresser une pareille question. Après les avoir, du mieux possible, calmés et ramenés à mon dessein, je leur demanderais de ne point trouver mauvais que je leur fisse encore une question sur un autre sujet aussi clair et connu de tout le monde. Alors je leur demanderais, supposé que ce ne fût pas de la main d'un homme endormi, mais d'un homme sachant bien ce qui se passe, mais lié et garrotté de tous ses autres membres, qu'un autre homme plus fort que lui se servît pour lui faire commettre la même mauvaise action, aurait-il péché pour avoir eu connaissance de ce qui se serait passé, bien qu'il ne l'eût aucunement voulu? Là encore tous s'étonneraient que je leur fisse une pareille question et me répondraient sans hésiter que cet homme-là non plus n'a point péché. Pourquoi cela? C'est parce que le mal qu'on lui a fait faire, il l'a commis sans le savoir ou sans pouvoir s'en défendre; on ne peut donc le condamner avec justice. Mais si, m'adressant dans ces hommes à la nature humaine même, je leur demandais pourquoi il en est ainsi, j'arriverais aisément à ce que je voudrais savoir, pourvu que je leur posasse la question de cette manière : Que penseriez-vous d'un homme qui, sachant l'usage qu'on doit faire de sa main s'il s'endort, boirait à dessein plus qu'il ne faut de crainte de s'éveiller et se laisserait aller ensuite au sommeil, pour tromper quelqu'un par un serment, est-ce que son sommeil ferait son innocence? Que dirait-on de cet homme, sinon qu'il est coupable? Et si, se faisant lier à dessein pour tromper également quelqu'un, il prétextait cet état pour sa défense, est-ce que ses

libus dijudicare atque discernere; non erat ætatis, non disciplinæ, non cujusdam etiam consuetudinis, non ullorum denique meritorum; non enim parvi gaudii et felicitatis res est : ita ne tandem ne illud quidem arripere poteram, quod in omnium hominum judicio summi Dei legibus natura ipsa constituit?

CAPUT X.

Peccatum nonnisi a voluntate.

Quivis enim homines, quos modo a communi sensu generis humani nulla disrupisset amentia, quæ vellent ad judicandum studia detulissent, quamlibet imperitiam, quantumcumque etiam tarditatem; velim experiri quid mihi responderent roganti, utrum eis peccasse videretur, de cujus dormientis manu scripsisset alius aliquid flagitiosum. Omnes quis dubitet ita fuisse negaturos illud esse peccatum, ita reclamaturos, ut etiam succenserent fortasse, quod tali eos rogatione dignos putaverim? A quibus ego, quoquo modo poteram, reconciliatis et in consilium restitutis peterem, ut me aliud tam manifestum, et in omnium cognitione positum, interrogantem non moleste ferrent : tunc quærerem, si non dormientis, sed scientis manu, qui membris tamen cæteris vinctus atque constrictus esset, quisquam valentior aliquid similiter fecisset mali, utrum quia id nosset, quamvis omnino noluisset, ullo peccati nomine teneretur. Et hic mihi omnes mirantes quod talia sciscitarer, sine cunctatione responderent, nihil etiam istum omnino peccasse. Quid ita? Quia de quo nesciente, vel resistere non valente quisquam quidpiam mali fecerit, juste damnari nullo modo potest. Atque idipsum cur ita esset, si in illis (*a*) hominibus naturam ipsam percontarer humanam, facile pervenirem ad id quod cuperem, isto modo quærens : Quid si dormiens ille jam sciret, quid alius de manu ejus facturus esset, et de industria, plus potus etiam ne expergisceretur, se sommo dederet, ut aliquem (*b*) jurando falleret, num ei quidquam sommus ad innocentiam suffragaretur? Quid aliud (*c*) quam nocentem hominem pronuntiaret? Quod si et ille volens vinctus est, ut ali-

(*a*) Sic Mss. At editi, *omnibus*. — (*b*) Verbum *jurando* abest a Michaelino Ms. — (*c*) Editi : *Quod aliud illi... pronuntiarent*. At Mss. omissa voce *illi*, habent *pronuntiaret* : subintellige, natura humana.

liens lui serviraient à quelque chose et l'exempteraient de péché? Bien que celui-ci chargé de liens ne pourrait en effet opposer de résistance, de même que celui-là en dormant ne saurait ce qui se passe pendant qu'il est endormi, y aurait-il malgré cela l'ombre d'un doute qu'on doit les tenir tous les deux pour coupables? Cela étant une fois accordé, j'en conclurais que le péché n'est point ailleurs que dans la volonté, et j'aurais pour moi ceci, que la justice tient ces hommes pour coupables par le seul fait de leur volonté, bien qu'ils n'aient pas pu faire ce qu'ils voulaient faire.

13. Ne pourrait-on pas dire, en m'entendant traiter ces matières, que je me lance dans les choses obscures et difficiles, qu'on ne peut aborder sans s'exposer ordinairement au soupçon de duperie ou d'ostentation, à cause du petit nombre de personnes capables de les comprendre? Et bien mettons un peu de côté la distinction que j'ai signalée entre les intelligibles et les sensibles, car je ne veux point m'attirer le reproche de poursuivre les esprits lents à comprendre, de l'aiguillon des disputes subtiles. Qu'il me soit permis au moins de savoir que je vis et de savoir que je veux vivre si, sur ce point, tous les hommes sont d'accord, notre volonté nous est chose aussi connue que la vie. Et il n'y a pas de danger, quand nous faisons profession de ce savoir-là, que personne nous prouve jamais que nous pouvons nous tromper, attendu qu'on ne saurait se tromper si on n'est pas en vie ou si on ne veut rien. Il ne me semble pas que j'apporte là rien d'obscur, je crains plutôt qu'on ne me reproche d'avoir avancé quelque chose de trop évident. Mais voyons où cela tend.

14. On ne pèche donc que par la volonté. Or, ce qui nous est le plus connu c'est notre volonté, et je ne saurais même pas ce que c'est que vouloir si je ne savais ce que c'est que la volonté elle-même. Or, on la définit ainsi : La volonté est un mouvement de l'âme exempt de toute coaction, ayant pour but soit de ne point perdre, soit d'acquérir quelque chose. Pourquoi donc ne pourrais-je point la définir ainsi? Etait-il difficile de voir que le volontaire est le contraire du contraint, de même que le gauche est le contraire du droit, mais non pas que le noir est le contraire du blanc? En effet, la même chose ne peut être en même temps blanche et noire, tandis que le même homme placé entre deux autres est à gauche par rapport à l'un et à droite par rapport à l'autre; le même homme est bien l'un et l'autre en même temps, mais il n'est pas l'un et l'autre par rapport au même homme. De même le même esprit peut être en même temps voulant et contraint, mais il ne peut en même temps vouloir et ne point vouloir une seule et même chose. Aussi quand un

quem similiter prætenta defensione deciperet, quid ei tandem, ut peccat, careat, illa vincula profuerunt? Quanquam his obstrictus, re vera resistere non valeret; sicut ille dormiens, quid tunc fieret, omnino nesciret. Numquidnam igitur dubitandum est, quin peccasse ambo judicarentur? Quibus concessis colligerem, nusquam scilicet nisi in voluntate esse peccatum : cum mihi auxiliaretur etiam illud, quod justitia peccantes tenet sola mala voluntate, quamvis quod voluerint implere nequiverint.

13. Quisquam ne me ista tractantem, posset dicere, in rebus obscuris abditisque versari, ubi propter intelligentium paucitatem vel fraudis vel ostentationis suspicio nasci solet? Secedat paulisper illa intelligibilium sensibiliumque distinctio : nulla mihi fiat invidia, quod tardas animas subtilium disputationum stimulis persequor. Liceat mihi me scire vivere, liceat mihi scire me velle vivere : in quæ si consentit genus humanum, tam nobis cognita est voluntas nostra, quam vita. Neque cum istam scientiam profitemur, metuendum est, ne nos quisquam falli posse convincat : hoc ipsum enim falli nemo potest, si aut non vivat, aut nihil velit. Non me arbitror quidquam obscurum attulisse, et vereor ne cuiquam magis, quod hæc nimium manifesta sint, videar esse culpandus : sed quorsum hæc tendant, consideremus.

14. Non igitur nisi voluntate peccatur. Nobis autem voluntas nostra notissima est : neque enim scirem me velle, si quid sit voluntas ipsa nescirem. Definitur itaque isto modo. Voluntas est animi motus, cogente nullo, ad aliquid vel non amittendum, vel adipiscendum. Cur ergo ita tunc definire non possem? An erat difficile videre invitum volenti esse contrarium, ita ut contrarium sinistrum dextro esse dicimus, non ut nigrum albo? Nam eadem res simul et nigra et alba esse non potest : duorum autem in medio quisque positus, ad alterum sinister est, ad alterum dexter; simul quidem utrumque unus homo, sed simul utrumque ad unum hominem nullo modo. Ita quidem invitus et volens unus animus simul esse potest, sed unum atque idem nolle

homme fait une chose malgré lui et que vous lui demandez s'il veut la faire, il vous dit qu'il ne le veut point, mais demandez-lui s'il veut ne la point faire, il vous répondra qu'il le veut. Vous le trouverez donc en même temps contraint pour faire et voulant pour ne point faire, c'est-à-dire vous aurez un homme dont l'esprit aura les deux choses en même temps, mais de telle sorte que chaque chose se rapportera à un objet différent. A quoi tend ce que je dis là? A montrer que si nous lui demandons pourquoi il fait cela malgré lui, il vous dira que c'est parce qu'il est contraint de le faire. Car quiconque agit contre son gré est contraint, et quiconque est contraint, s'il agit, n'agit que malgré lui. Il reste une troisième alternative, c'est que celui qui veut soit libre de toute contrainte, bien qu'il pense n'en point être libre. Dans ce cas quiconque agit par l'impulsion de sa volonté n'agit point sous l'empire de la contrainte; or, quiconque est exempt de contrainte n'agit que parce qu'il le veut ou n'agit point du tout. Comme la nature proclame ces vérités dans tous les hommes que nous pouvons sans absurdité, interroger depuis l'enfant jusqu'au vieillard, depuis l'école où on apprend les éléments des lettres jusqu'au trône de la sagesse, pourquoi donc n'en conclurais-je point que, dans toute définition de la liberté, on doit faire entrer la condition qu'il y ait exemption de toute contrainte, comme j'ai bien soin de le faire maintenant, guidé par l'expérience du passé? Mais si cela est manifeste partout et gravé dans tous les hommes, non par l'enseignement, mais par la nature, que reste-t-il d'obscur, sinon peut-être pour quelques-uns, que lorsque nous voulons, nous voulons quelque chose, et que c'est vers ce quelque chose que se porte notre esprit? Or, ce quelque chose, ou nous l'avons déjà en notre possession ou nous ne l'avons pas : si nous l'avons, nous voulons le conserver, et si nous ne l'avons pas, nous voulons l'acquérir. Par conséquent quiconque veut, veut ne point perdre quelque chose ou acquérir quelque chose. Par conséquent, si ces choses sont plus claires que le jour, comme elles le sont en effet, par un don libéral de la vérité même, non-seulement à moi, mais au genre humain tout entier, pourquoi ne pourrai-je point dire maintenant que la volonté est un mouvement de l'âme exempt de toute contrainte, ayant pour but soit de ne point perdre, soit d'acquérir quelque chose?

CHAPITRE XI.

Le péché.

15. On me dira : A quoi cela vous avance-t-il contre les Manichéens? Attendez, laissez-moi d'abord donner une définition du péché : Tout homme voit écrit par Dieu dans son cœur qu'il

simul et velle non potest. Cum enim quisque invitus aliquid facit, si eum roges utrum id facere velit, nolle se dicit : item si roges utrum id velit non facere, velle respondet. Ita invitum ad faciendum, ad non faciendum autem volentem reperies : id est enim unum animum uno tempore habentem utrumque, sed aliud atque aliud ad singula referentem. Cur hæc dico? Quia si rursum quæramus quam ob causam id invitus faciat, cogi se dicet. Nam et omnis invitus faciens cogitur; et omnis qui cogitur, si facit, non nisi invitus facit. Restat ut volens a cogente sit liber, etiam si se quisquam cogi putet. Et hoc enim modo omnis qui volens facit, non cogitur; et omnis qui non cogitur, aut volens facit, aut non facit. Hæc cum in omnibus hominibus, quos interrogare non absurde possumus, a puero usque ad senem, a ludo litterario usque ad solium sapientis, natura ipsa proclamet, cur ego tunc non viderem in definitione voluntatis ponendum esse, cogente nullo, quod nunc quasi experientia majore cautissimus posui? At si hoc ubique manifestum est, et non doctrina, sed natura omnibus promptum; quid restat quod videatur obscurum, nisi forte ullum lateat, aliquid nos velle cum volumus, et ad hoc moveri animum nostrum, idque aut habere nos aut non habere, et si haberemus retinere velle, si non haberemus (*a*) acquirere? Quare aut non amittere, aut adipisci aliquid vult, omnis qui vult. Quamobrem si omnia ista luce clariora sunt, sicuti sunt, neque meæ tantum, sed notitiæ generis humani veritatis ipsius liberalitate donata, cur illo etiam tempore dicere non possem : Voluntas est motus animi cogente nullo ad aliquid vel non amittendum, vel adipiscendum?

CAPUT XI.

Peccatum quid.

15. Dicet aliquis : Et hoc te adversum Manichæos quid ajuvaret? Expecta, sine prius etiam peccatum definiamus, quod sine voluntate esse non posse om-

(*a*) Mishaelinus Ms. *recipere*.

ne peut y avoir de péché sans volonté. Par conséquent le péché (1) est la volonté de retenir ou d'obtenir ce que la justice défend, avec la liberté de s'en abstenir. Il est vrai que sans liberté il n'y aurait point de volonté; mais j'ai mieux aimé donner une définition un peu large que trop rigoureuse. Devais-je étudier à fond tous ces livres obscurs qui ne m'auraient appris que personne n'est digne de blâme ou de châtiment pour avoir voulu ce que la justice ne défend point de vouloir, ou pour n'avoir point fait ce qu'on ne peut point faire? N'est-ce pas le refrain des pâtres dans les montagnes, des poètes au théâtre, des ignorants dans leurs cercles, des savants dans les bibliothèques, des maîtres dans leurs écoles, des évêques dans les lieux saints et du genre humain tout entier dans l'univers? Mais si on n'est digne ni de blâme ni de damnation quand on ne fait rien de contraire à la justice, ou quand on ne fait point une chose parce qu'on ne peut la faire, tandis que tout péché mérite blâme et châtiment, y a-t-il un doute que le péché consiste à vouloir ce qui est injuste avec la liberté de ne point le vouloir? Par conséquent j'ai donné une définition vraie et bien facile à comprendre; et non-seulement je puis maintenant, mais j'ai pu aussi autrefois dire, le péché est la volonté de retenir ou d'obtenir ce que la justice défend avec la liberté de s'en abstenir.

CHAPITRE XII.

D'après la définition du péché et de la volonté, toute l'hérésie des Manichéens s'écroule.

16. Voyons maintenant quel parti nous pourrions tirer de ce qui précède; il est très-grand, je ne pourrais même rien souhaiter de plus, puisque tout ce qui est en question se trouve résolu. En effet, quiconque descend au fond de sa conscience et après avoir lu dans son âme là où elles sont écrites d'une manière plus nette et plus certaine les lois divines qui sont profondément gravées dans la nature, nous accorde que les définitions que nous avons données de la volonté et du péché sont vraies, condamne sans aucune hésitation toute l'hérésie des Manichéens par des raisons aussi parfaitement invincibles que courtes et peu nombreuses. Voici l'idée qu'on peut se faire de leur doctrine. Pour eux, il y a deux sortes d'âmes, les unes bonnes; elles viennent si bien de Dieu qu'il ne les a point

(1) Julien essaie de plier cette définition au sens de l'hérésie de Pélage, dans le chapitre XLIV du livre I de son ouvrage imparfait, et après l'avoir citée il s'écrie : « O paillette d'or brillant au milieu du fumier! que se peut-il dire de plus vrai et de plus complet même par un orthodoxe? » Augustin lui répond : « Je n'ai défini le péché en cet endroit qu'en tant qu'il est péché, non pas en tant qu'il est la peine du péché; je n'ai eu en effet à le considérer que sous ce point de vue, dans la recherche de la source du mal; tel que le péché qui a été commis par le premier homme avant même l'apparition des autres hommes. »

nis mens apud se divinitus conscriptum legit. Ergo peccatum est voluntas retinendi vel consequendi quod justitia vetat, et unde liberum est abstinere. Quanquam si liberum non sit, non est voluntas. Sed malui (*a*) grossius quam scrupulosius definire. (*b*) Etiam ne hi libri obscuri mihi scrutandi erant, unde discerem, neminem vituperatione suppliciove dignum, qui aut id velit quod justitia velle non prohibet, aut id non faciat quod facere non potest? Nonne ista cantant et in montibus pastores, et in theatris poeta, et indocti in circulis, et docti in bibliothecis, et magistri in scholis, et antistites in sacratis locis, et in orbe terrarum genus humanum? Quod si nemo vituperatione vel damnatione dignus est, aut non contra vetitum justitiæ faciens, aut quod non potest non faciens, omne autem peccatum vel vituperandum est, vel damnandum; quis dubitet tunc esse peccatum, cum et velle injustum est, et liberum nolle; et ideo definitionem illam et veram et ad intelligendum esse facillimam, et non modo nunc, sed tunc quoque a me potuisse dici : Peccatum est voluntas retinendi vel consequendi quod justitia vetat, et unde liberum est abstinere?

CAPUT XII.

Ex datis definitionibus peccati et voluntatis hæresim Manichæorum totam everti.

16. Age nunc videamus quid nos hæc adjuvarent. (*c*) Plurimum omnino, ut nihil amplius desiderarem : totam quippe causam finirent. Nam quisquis secreta conscientiæ suæ legesque divinas penitus naturæ inditas, apud animum intus, ubi expressiores certioresque sunt, consulens, has duas definitiones voluntatis atque peccati veras esse concedit, totam Manichæorum hæresim paucissimis et brevissimis, sed plane invictissimis ratiunculis sine ulla cunctatione condemnat. Quod sic considerari potest : Duo animarum genera esse dicunt, unum bonum quod ita ex Deo sit, ut non ex aliqua materia vel ex

(*a*) Sola editio Lov. *crassius.* — (*b*) Editio Er. *definire etiam rem. Nec hi libri,* etc. Lov. *definire eam rem. Nec,* etc. Castigantur ex Mss. — (*c*) Ita Mss. At editi : *Primum omnium.*

faites d'une autre matière ni tirées du néant, mais qu'elles sont une partie de sa substance; les autres mauvaises; les Manichéens croient et veulent nous persuader que celles-ci ne tiennent à Dieu par aucun côté. La première sorte d'âmes serait, pour eux, le souverain bien, et la seconde le souverain mal. Dans le principe elles étaient séparées, maintenant elles sont mêlées l'une à l'autre. Je ne savais point encore quel genre d'âmes était sorti de ce mélange, ni quelle avait été la cause de ce mélange, mais enfin je pouvais chercher si la mauvaise espèce d'âmes avait eu une volonté avant d'être mêlée à la bonne. Si elle n'en avait point eu, elle était exempte de péché et innocente, par conséquent elle n'était nullement mauvaise. Diront-ils qu'elle était mauvaise parce que, bien qu'elle fût sans volonté, comme le feu par exemple, cependant en touchant à la bonne espèce d'âme, elle ne pouvait que violer et corrompre ces dernières? Mais n'est-ce point un crime de croire que la nature du mal a tant de vertu qu'elle puisse changer une partie de Dieu, et que le bien suprême soit susceptible d'être violé et corrompu? Si au contraire elle avait une volonté, il s'ensuit qu'elle était douée de ce mouvement de l'âme exempt de toute contrainte qui se porte soit à ne point perdre, soit à acquérir quelque chose. Mais ce quelque chose était bon ou réputé tel, autrement il n'aurait pu être l'objet d'une appétence. Quant au souverain mal, avant le mélange dont ils parlent, il ne renferma jamais l'ombre du bien. D'où a donc pu lui venir soit la connaissance, soit la simple opinion du bien? Les âmes ne voulaient-elles donc rien qui fût en elles et désiraient-elles avoir le bien placé hors d'elles? Mais la volonté qui nous fait aspirer après le vrai et souverain bien est une volonté très-belle et digne des plus grandes louanges : d'où peut donc venir dans le souverain mal un mouvement digne de telles louanges? Est-ce le désir de nuire qui la poussait? C'est d'abord revenir au point de départ, car vouloir nuire c'est vouloir priver un autre d'un bien pour son propre avantage à soi. Ces âmes avaient donc en elles une connaissance, une idée du bien qui ne devait point se trouver dans le souverain mal. En second lieu, d'où savaient-elles que le bien placé hors d'elles et auquel elles voulaient nuire existait? Si elles l'avaient découvert par elles-mêmes, que peut-on voir de plus éclairé que de telles âmes? Est-ce qu'il y a un autre but que l'intelligence de ce souverain bien, de ce bien sans mélange où les bons se proposent d'atteindre au prix des plus grands travaux et de toute leur attention? Eh quoi! ce qui n'est maintenant accordé que très-difficilement à bien peu d'hommes justes et

nihilo ab eo factum, sed de ipsa ejus omnino substantia pars quædam processisse dicatur; alterum autem malum, quod nulla prorsus ex parte ad Deum pertinere credunt credendumque commendant : et ideo illud summum bonum, hoc vero summum malum esse prædicant : atque ista duo genera fuisse aliquando discreta, nunc esse commixta. Genus quidem commixtionis hujus et causam nondum audieram : sed tamen jam quærere (*a*) poteram, utrum illud malum genus animarum ante quam bono misceretur, habuisset aliquam voluntatem. Si enim non habebat, sine peccato atque innocens erat, et ideo nullo modo malum. Si autem ideo malum, quia licet esset sine voluntate, tanquam ignis, tamen si bonum attigisset, violaret atque corrumperet : quantum est nefas, et naturam mali tantum valere ad commutandam (*b*) ullam Dei partem, et summum illud bonum corruptibile et violabile credere? Quod si voluntas inerat, profecto inerat cogente nullo motus animi ad aliquid vel non amittendum, vel adipiscendum. Hoc autem aliquid, aut bonum erat, aut bonum putabatur : non enim aliter appeti posset. Sed in summo malo ante commixtionem quam prædicant, nullum unquam bonum fuit. Unde igitur ibi vel scientia vel opinio boni esse potuit? An nihil volebant quod apud se esset, atque illud bonum verum, quod extra erat, appetebant? Ista vero præclara et magna laude prædicanda voluntas est, qua summum appetitur et verum bonum. Unde igitur in summo malo motus animi tanta laude dignissimus? An studio nocendi appetebant? Primo eodem revolvitur ratio. Qui enim nocere vult, bono aliquo vult privare alium propter aliquod bonum suum. Erat igitur in eis vel scientia boni, vel opinio, quæ in summo malo nullo modo esse debebat. Deinde bonum illud extra se positum, cui nocere studebant, utrum omnino esset, unde cognoverant? Si intellexerant, quid tali mente præclarius? An quidquam est aliud, quo (*c*) magnis laboribus omnis bonorum porrigatur intentio, nisi ut summum illud et sincerum bonum intelligatur? Quod ergo nunc vix paucis bonis justisque conceditur, id tunc illud merum malum nullo

(*a*) Editi, *quærere cœperam*. Melius Vaticani Mss. *quærere poteram*. — (*b*) In Mss. *illam Dei partem*. — (*c*) Sola editio Lov. *magis*.

bons, le pur mal aura pu le faire un jour sans le moindre secours du bien? Mais si ces âmes avaient un corps et voyaient le souverain bien de leurs propres yeux, quelles langues, quels cœurs, quels génies peuvent suffire à célébrer et à louer dignement de tels yeux auxquels on pourrait à peine comparer les âmes même des justes? Quels biens nous trouvons dans le souverain mal? Car enfin si voir Dieu est un mal, Dieu n'est point un bien : or, Dieu est un bien, c'est donc un bien de le voir, et je ne sais même pas quel bien lui est comparable. Mais comment se peut-il que voir ce qui est bien soit un mal? Je conclus de là que tout ce que la substance divine a fait soit dans ces yeux-là, soit dans ces âmes-ci pour les rendre capables de le voir est quelque chose de grand, est un bien digne de louanges ineffables. Mais si ce mal n'a point été fait, s'il existe ainsi par lui-même et de toute éternité, il est difficile de trouver rien de meilleur que ce mal.

17. Enfin pour que ces âmes ne possèdent aucune des choses dignes de louanges qu'elles sont forcées d'avoir par suite des raisonnements des Manichéens, je me demande si Dieu damne quelques âmes ou s'il n'en damne aucune. S'il n'en damne aucune, il n'y a ni jugement ni providence pour le mérite, on doit dire que le monde est administré par le hasard plutôt que par la raison, ou mieux qu'il n'est point administré du tout, attendu qu'on ne peut faire du hasard une administration. Cependant si c'est un crime aux yeux de quiconque a des sentiments de religion d'admettre qu'il en soit ainsi, il ne reste plus à dire que ceci : Ou Dieu damne quelques âmes ou bien il n'y a pas de péché. Mais s'il n'y a point de péché, il n'y a point non plus de mal; parler ainsi pour un Manichéen, c'est donner d'un seul coup la mort à sa propre hérésie. Ils sont donc contraints de dire avec moi qu'il y a des âmes condamnées par le jugement et la loi de Dieu. Mais si ces âmes sont bonnes, qu'est-ce que la justice qui les damne, et si elles sont mauvaises, le sont-elles par un effet de leur volonté ou par suite de leur nature? Or, les âmes ne sauraient être mauvaises par suite de leur nature. Qu'est-ce qui nous fait parler ainsi? Les définitions que nous avons données plus haut de la volonté et du péché. En effet, dire que des âmes sont mauvaises et en même temps qu'elles n'ont point péché, c'est le comble de la démence; d'un autre côté, dire qu'elles pèchent sans le vouloir c'est le comble du délire; enfin tenir quelqu'un pour coupable de péché parce qu'il n'a point fait une chose qu'il n'a point pu faire, c'est une souveraine iniquité, une extrême folie. Par conséquent tout ce que font ces âmes, si elles le font par suite de leur nature, non par un acte de leur volonté, en d'autres termes, si elles ne sont

bono adjuvante jam poterat? Si autem illæ animæ corpora gerebant, et id oculis viderant, quæ linguæ, quæ pectora, quæ ingenia laudandis istis oculis prædicandisque sufficiunt, quibus vix possunt mentes justorum adæquari? Quanta bona invenimus in summo malo? Si enim videre Deum malum est, non est bonum Deus : bonum est autem Deus : bonum est igitur Deum videre; et nescio quid huic (*a*) bono comparari queat. Porro quod videre bonum est, unde fieri potest ut posse videre sit malum? Quapropter quidquid vel in illis oculis, vel in istis mentibus fecit, ut ab his possit videri divina substantia, magnum et ineffabili laude dignissimum bonum fecit. Si autem non factum, sed ipsum per se tale ac sempiternum erat, difficile hoc malo quidquam melius invenitur.

17. Postremo ut nihil horum laudandorum habeant illæ animæ, quæ illorum rationibus habere cogunturur, quærerem utrum aliquas an nullas animas Deus damnet. Si nullas, nullum meritorum judicium est, nulla providentia; et casu potius quam ratione mundus administratur, vel potius non administratur : non enim administratio casibus danda est. Hoc autem si omnibus qualibet religione devinctis credere nefas est, restat ut aut sit aliquarum animarum damnatio, aut nulla peccata sint. Sed si nulla peccata sunt, etiam nullum malum : quod isti si dixerint, hæresim suam uno ictu interficiunt. Convenit igitur mihi cum illis, animas aliquas divina lege judicioque damnari. At hæ si bonæ sint, quæ illa justitia est? Si malæ, natura, an voluntate? Sed natura esse malæ animæ nullo modo queunt. Unde hoc docemus? De superioribus definitionibus voluntatis atque peccati. Quia dicere animas, et esse malas et nihil peccare, plenum est dementiæ : dicere autem peccare sine voluntate, magnum deliramentum est; et peccati reum (*b*) tenere quemquam, quia non fecit quod facere non potuit, summæ iniquitatis est et

(*a*) Lov. *tanto bono*. Abest *tanto* a cæteris libris. — (*b*) Sic Mss. At Er. et Lov. *teneri*. Et paulo post iidem editi ferunt, *peccato earum teneri non possumus*.

point douées du libre mouvement de l'esprit pour faire ou ne point faire ce quelque chose, si enfin il ne leur était point loisible de s'abstenir de ce qu'elles ont fait, on ne peut dire qu'elles ont péché. Or, tout le monde convient qu'il est juste de condamner les âmes mauvaises et injuste de condamner celles qui n'ont point péché, tout le monde reconnaît donc que celles qui pèchent sont mauvaises, mais, le raisonnement vient de le montrer, elles n'ont point péché; par conséquent, cette je ne sais quelle espèce d'âmes mauvaises dont nous parlent les Manichéens n'existe pas.

18. Voyons maintenant le genre des âmes bonnes qu'ils louent au point de dire qu'elles sont la substance même de Dieu. Or, ce qu'il y a de meilleur c'est que chacun reconnaisse son rang et son mérite et ne se laisse point enfler par un orgueil sacrilége au point de se croire de la substance du souverain bien, que la raison et la piété enseignent et proclament immuable, quand il sent que nous sommes sujets à tant et tant de changements. En effet, il est manifeste que les âmes ne pèchent pas si elles ne sont telles qu'elles n'ont point le pouvoir d'être, d'où je conclus que ces je ne sais quelles âmes dont les Manichéens nous parlent ne pèchent point du tout, et par conséquent n'existent même pas. Aussi ne savent-ils plus maintenant, en disant qu'il y a des péchés, à quelles âmes les attribuer, à moins que ce ne soit aux âmes bonnes et à la substance de Dieu. Ils sont surtout pressés par l'autorité chrétienne. En effet, les Manichéens n'ont jamais nié que le pardon du péché ne soit accordé au pécheur qui revient à Dieu, jamais ils n'ont avancé, au milieu de tant de choses qu'ils ont dites, que cela se soit trouvé glissé par quelques interpolateurs dans les saintes Ecritures. A qui donc attribuent-ils le péché? Si c'est aux âmes mauvaises, à celles de l'autre genre, elles peuvent donc devenir bonnes et posséder le royaume de Dieu avec le Christ. Mais comme ils ne veulent point l'admettre et n'ont point d'autres âmes que celles qu'ils nous présentent comme étant de la substance de Dieu, ils sont contraints de dire non-seulement que ce sont ces âmes-là qui admettent le péché, mais encore qu'il n'y a qu'elles qui l'admettent. Je veux bien ne point tenir à ce qu'il n'y ait qu'elles qui pèchent; mais elles pèchent. Dira-t-on qu'elles sont contraintes de pécher par le mélange du mal? Mais si la contrainte, pour elles, est telle qu'elles ne puissent point s'y soustraire, elles ne pèchent point. S'il est en leur pouvoir de résister et qu'elles ne consentent que par un effet de leur propre volonté, pourquoi tant de biens dans le souverain mal, pourquoi ce mal dans le souverain bien? C'est ce que nous sommes obligés de rechercher dans leur doctrine, à moins de reconnaître que le souve-

insaniæ. Quamobrem illæ animæ quidquid faciunt, si natura, non voluntate faciunt, id est; si libero et ad faciendum et ad non faciendum motu animi carent; si denique his abstinendi ab opere suo potestas nulla conceditur, peccatum earum tenere non possumus. At omnes fatentur, et malas animas juste, et eas quæ non peccaverunt, injuste damnari : fatentur igitur eas malas esse, quæ peccant. Illæ autem, sicut ratio docuit, non peccant. Animarum ergo malarum genus nescio quod (*a*) extraneum, quod a Manichæis inducitur, nullum est.

18. Nunc bonum illud genus videamus, quod rursus ita laudant, ut ipsam Dei substantiam dicant esse. Quanto autem melius est, ut suum ordinem meritumque quisque cognoscat, nec ita sacrilega superbia ventiletur, ut cum se totiens commutari sentiat, summi illius boni, quod incommutabile pia ratio profitetur et docet, credat esse substantiam. Ecce enim cum manifestum sit non peccare animas in eo quod non sunt tales, quales esse non possunt; unde constat jam nescio quas illas inductitias nullo modo peccare, et propterea illas omnino non esse : relinquitur, ut quoniam concedunt esse peccata, non inveniant quibus ea tribuant, nisi bono generi animarum et substantiæ Dei. Maxime autem urgentur auctoritate Christiana : nunquam enim negaverunt dari veniam peccatorum, cum fuerit ad Deum quisque conversus : nunquam dixerunt, (ut alia multa,) quod Scripturis divinis hoc quispiam corruptor inseruerit. Quibus ergo peccata donantur? Si alieni generis illis malis, possunt et bonæ fieri, possunt Dei regnum possidere cum Christo. Quod isti quia negant, nec habent alterum genus, nisi earum quas de substantia Dei esse perhibent, restat ut non solum etiam ipsas, sed ipsas solas peccare fateantur. Ego autem nihil pugno ne solæ peccent : peccant tamen (*b*). At enim mali commixtione coguntur? Si ita coguntur, ut resistendi potestas nulla sit, non peccant : si est in potestate sua resistere, et propria voluntate consentiunt, cur tanta bona in summo

(*a*) Editi, *extra illud*. Melius Vaticani Mss. *extraneum*. — (*b*) Editi, *peccant tamen, etenim mali commixtione*, etc. Emendantur ex Mss.

rain mal dont ils nous parlent par conjecture n'existe pas, non plus que le souverain bien qu'ils altèrent dans leur superstition.

CHAPITRE XIII.

Preuve qu'il n'y a point deux sortes d'âmes, tirée de la délibération qui précède notre choix pour le bien ou pour le mal.

19. Mais si j'avais pu leur apprendre, ou du moins apprendre moi-même que les Manichéens étaient dans l'erreur, ou plutôt dans une espèce de délire avec leurs deux espèces d'âmes, pourquoi m'auraient-ils paru dignes d'être consultés ou écoutés sur un sujet quelconque? Eût-ce été pour apprendre d'eux que la preuve qu'il y a deux sortes d'âmes se trouve en ce que ce n'est qu'après délibération que notre choix se prononce pour le bien ou pour le mal? Mais ne serait-ce point plutôt la preuve qu'il n'y a qu'une seule âme pouvant, par un libre mouvement de sa volonté, se porter dans ce sens ou dans cet autre, se détourner de telle ou telle direction? Car lorsque cela m'arrive je ne sens en moi qu'un seul et même être qui considère les deux partis à prendre et qui en choisit un. Mais il arrive souvent qu'en même temps qu'un des deux partis nous plaît davantage, l'autre est seul convenable à prendre, et que, placés entre les deux, nous flottons incertains. Il n'y a point lieu de s'en étonner; car telle est notre nature que nous sommes susceptibles de recevoir en même temps par le corps les impressions de la volupté et par l'esprit celles de l'honnêteté. Qu'est-ce donc qui m'empêche de reconnaître, en cela même, deux âmes? C'est que nous pouvons bien plutôt et beaucoup mieux comprendre par là qu'il y a deux sortes de choses bonnes qui ne sont ni les unes ni les autres étrangères à Dieu et qui affectent la même âme par divers côtés, c'est-à-dire par sa partie inférieure et par sa partie supérieure, ou mieux encore, par sa partie extérieure et par sa partie intérieure. Ces deux sortes de choses sont celles dont nous avons parlé un peu plus haut sous le nom de sensibles et d'intelligibles et que nous appelons plus volontiers encore et plus ordinairement charnelles et spirituelles. Mais il nous est devenu difficile de nous abstenir des choses charnelles, quoique notre vrai pain soit spirituel. Car c'est avec peine et fatigue que nous mangeons ce pain. Si nous sommes tombés au milieu des supplices, ce n'est point pour devenir, par le péché, mortels d'immortels que nous étions. Voilà pourquoi il arrive que lorsque nous nous efforçons de tendre vers ce qui est mieux, les habitudes de la chair et nos propres péchés se mettent en quelque sorte à nous faire la guerre et à multiplier les difficultés sous nos pas, ce qui fait qu'un grand nombre d'insensés se sont mis à soupçon-

malo, cur hoc malum in summo bono, per doctrinam illorum cogimur invenire, nisi quia neque illud malum est quod suspicione inducunt, neque hoc summum bonum quod superstitione pervertunt?

CAPUT XIII.

Ex deliberatione in malam et in bonam partem non haberi duo animarum genera.

19. At si de duobus istis generibus animarum delirare illos et errare docuissem, ut certe ipse didicissem, quid remanere poterat, cur mihi jam de ulla re audiendi vel consulendi viderentur? An ut discerem hinc ostendi animarum duo esse genera, quod in deliberando nunc in malam partem, nunc in bonam nutat assensio? Cur non magis hoc signum est unius animæ, quæ libera illa voluntate huc et huc ferri, hinc atque hinc referri potest? Nam mihi cum accidit, unum me esse sentio utrumque considerantem, alterutrum eligentem : sed plerumque illud libet, hoc decet, quorum nos in medio positi fluctuamus. Nec mirum : ita enim nunc constituti sumus, ut et per carnem voluptate affici, et per spiritum honestate possimus. Quare non duas animas hinc fateri cogor? Possumus enim melius et multo expeditius intelligere duo genera bonarum rerum, quorum tamen neutrum ab auctore Deo sit alienum, unam animam ex diversis (*a*) afficere partibus, inferiore ac superiore, vel quod recte ita dici potest, exteriore atque interiore. (*b*) Ista sunt duo genera, quæ sensibilium et intelligibilium nomine paulo ante tractavimus, quæ carnalia et spiritalia libentius et familiarius nos vocamus. Sed factum est nobis difficile a carnalibus abstinere, cum panis verissimus noster spiritalis sit. Cum labore namque nunc edimus panem. Neque enim nullo in supplicio sumus, peccato trangressionis mortales ex immortalibus facti. Ideo contingit, ut cum ad meliora conantibus nobis, consuetudo facta cum carne et peccata nostra quodam modo militare contra nos, et difficul-

(*a*) Sic in Mss. At in editis vulgo male, *ex diversis efficere partibus.* — (*b*) Editi : *Ita sunt.* Meliores vero Mss. *Ista sunt.*

ner par la plus grossière superstition un genre d'âmes qui ne soit pas de Dieu.

20. Après tout, quand même on accorderait aux Manichéens qu'il y a un genre inférieur d'âmes qui nous sollicitent aux choses honteuses, ils ne peuvent point établir la preuve que ces âmes sont mauvaises de leur nature, ni que les autres sont le souverain bien. En effet, il peut se faire que les premières soient devenues mauvaises de bonnes qu'elles étaient, en désirant par un mouvement de leur propre volonté ce qui n'est pas permis, c'est-à-dire en péchant, et qu'elles puissent redevenir bonnes, mais se trouvent en de telles dispositions tant qu'elles demeurent dans le péché, qu'elles attirent à elles les autres âmes par une sorte d'entraînement occulte. En second lieu, il peut se faire aussi que ces âmes même ne soient point du tout mauvaises, mais que, dans leur genre, genre certainement inférieur, elles accomplissent sans aucun péché leur œuvre propre. Quant aux âmes supérieures auxquelles la justice souveraine modératrice des choses a donné une action de beaucoup supérieure aux premières, si elles veulent suivre et imiter les âmes inférieures, elles deviennent mauvaises en péchant, non point parce qu'elles imitent des âmes mauvaises, mais parce qu'elles font mal de les imiter. En effet, les premières ne font que ce qui leur est propre, tandis que les secondes se portent à faire l'œuvre qui n'est point la leur. Ainsi les unes demeurent à leur place, et les autres descendent au-dessous de la leur. C'est comme si des hommes agissaient en bêtes. Assurément le cheval, qui a quatre pieds, a une belle démarche ; mais si un homme avec ses pieds et ses mains se met à l'imiter, est-il quelqu'un qui le juge digne même de manger du foin? Ainsi donc lors même que nous trouvons bien l'être qu'on imite, nous avons raison de blâmer la plupart du temps celui qui l'imite, et même, si nous le blâmons, ce n'est pas de ce qu'il a réussi dans ses tentatives d'imitation, mais seulement parce qu'il a eu la volonté de tenter cette imitation. Ainsi tout en louant le cheval pour sa démarche, nous sommes d'autant plus choqués de voir un homme s'abaisser à des tentatives qui sont au-dessous de lui, que nous estimons l'homme bien supérieur au cheval. Mais quoi ! parmi les hommes mêmes, pour la manière de prononcer les mots, est-ce que tout en trouvant bonne celle d'un crieur public, nous ne tiendrions point pour fou le sénateur qui l'imiterait, lors même qu'il prononcerait mieux et plus clairement que lui? Portons les yeux au ciel, on loue la lumière de la lune, et quand on y réfléchit bien, on trouve agréables son cours et ses phases diverses; mais si le soleil voulait l'imiter, en supposant qu'il fût susceptible d'avoir de pareilles volontés, à qui ne déplaira-il point souverainement et avec raison? De tout cela résulte ce que je veux faire comprendre, c'est que supposé qu'il y ait, ce qui

tatem nobis facere cœperint, nonnulli stulti aliud genus animarum quod non sit ex Deo superstitione obtusissima suspicentur.

20. Quanquam etiam si eis concedatur inferiore alio genere animarum nos illici ad turpia, non inde conficiunt, aut illas natura malas esse, aut istas summum bonum. Fieri enim potest ut propria illæ voluntate appetendo quod non licebat, hoc est, peccando? ex bonis factæ sint malæ, rursusque fieri bonæ possint, sed (*a*) sic ut quamdiu manent in peccato, ad sese alias occulta quadam suasione traducant. Deinde ut omnino malæ non sint, sed in suo genere, quamvis inferiore opus proprium sine ullo peccato exerceant: istæ autem superiores quibus actionem longe præstantiorem rerum moderatrix justitia summa tribuerit, si illas inferiores sequi et imitari voluerint, peccando fiunt malæ, non quia malas, sed quia male imitantur. Ab illis enim agitur proprium ab istis appetitur alienum : unde illæ in suo gradu manent, istæ ad inferiora merguntur. Velut cum homines ferina sectantur. Pulchre namque incedit quadrupedans equus : at si hoc homo pedibus manibusque imitetur, quis eum vel palearum cibo dignum putet? Recte igitur plerumque improbamus imitantem, cum eum quem imitatur probemus. Improbamus autem, non quia non sit assecutus, sed quia omnino assequi voluit. In equo enim probamus illud, cui quantum præponimus hominem, tantum offendimur quod inferiora sectatur. Quid inter ipsos homines, in emittenda voce nonne quod præco bene facit, etiam si clarius ac melius id faciat senator præcone insanus est : Cœlestia suspice : lucens luna laudatur, suoque cursu atque vicibus bene considerantibus satis placet : tamen si eam sol velit imitari, (fingamus enim eum posse habere hujusmodi voluntates,) cui non summe ac jure displiceat? Ex quibus illud est, quod intelligi volo. Etiam si sunt animæ, (quod interim incertum est), corporeis officiis non

(*a*) Vaticani Mss. *sed ut fit.* Michaelinus Ms. *sed ut fit, quamdiu manent in peccato, ad alias sese occulta quadam suasione traducant.*

n'est rien moins que certain, des âmes destinées à des offices corporels non point par suite de péché, mais par nature, elles ont cependant quelque point d'affinité avec nous, bien qu'elles nous soient inférieures, et, par conséquent, on ne peut les déclarer mauvaises, par la raison que, lorsque nous les suivons et que nous aimons les choses corporelles, nous sommes mauvais nous-mêmes. En effet, si nous péchons en aimant les choses corporelles, c'est parce que la justice nous ordonne d'aimer les choses spirituelles, et que, par la nature, nous sommes capables de le faire, et alors nous sommes dans notre genre parfaitement bons et heureux.

21. Quelle conséquence peut-on donc tirer de ce que notre délibération penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, incline un jour vers le péché et un autre jour se relève vers le bien? Est-ce qu'il faut absolument admettre qu'il y a deux genres d'âmes dont la nature des unes vient de Dieu, et celle des autres n'en vient point? Mais il y a tant de causes à donner à ces alternatives de la pensée! Il est vrai que pour tout homme qui examine bien les choses, c'est là une question fort obscure et dans laquelle les yeux de l'esprit malades chercheraient en vain à voir clair. Aussi vaut-il mieux nous en tenir à ce que nous avons dit de la volonté et du péché: à ces choses, dis-je, que la souveraine justice ne permet à personne d'ignorer, s'il a l'usage d'une saine raison, à ces choses qu'on ne peut nous ôter sans nous ôter en même temps le fondement sur lequel reposent toute leçon de vertu, et le principe qui nous permet seul de ressusciter de la mort du vice. En les considérant encore et encore, elles suffisent à montrer d'une manière assez claire et lucide que l'hérésie des Manichéens est fausse.

CHAPITRE XIV.

L'utilité de la pénitence prouve également que les âmes ne sont point mauvaises par nature.

22. Ce que j'ai à dire de la pénitence se rapproche assez de ce qui précède. En effet, il est reconnu de tout homme de bon sens, et les Manichéens non-seulement en conviennent, mais encore le prêchent, qu'il est utile de se repentir de ses péchés, inutile par conséquent d'accumuler sur ce point les témoignages qui se trouvent épars dans les saintes Ecritures? C'est le cri même de la nature; il n'est pas jusqu'aux insensés qui ne le sachent, et si cette vérité n'était point gravée profondément dans nos âmes, nous serions perdus. Un homme peut bien dire qu'il ne pèche point, mais il n'y a personne, si barbare qu'il soit, qui ose dire que s'il pèche, il ne doit point se repentir. Puisqu'il en est ainsi, je me demande lequel des deux genres d'âmes doit se repentir du péché? Le repentir, je le sais,

peccato, sed natura deditæ, nosque, quanquam sint inferiores, aliqua tamen (*a*) interiore vicinitate contingunt, non illas ideo malas haberi oportere, quia et nos cum eas sequimur, et corporea diligimus, mali sumus. Propterea enim corporea diligendo peccamus, quia spiritalia diligere et justitia jubemur et natura possumus, et tunc in nostro genere optimi et beatissimi sumus.

21. Quamobrem quid habet argumenti æstuans in utramque partem deliberatio, modo in peccatum prona, modo in recte factum subvecta, ut duo animarum genera, quorum alterius natura ex Deo sit, alterius non sit, cogamur accipere, cum alias tot causas (*b*) alternantis cogitationis conjicere liceat? Sed hæc obscura esse, et incassum ab animis lippientibus quæri, quisquis bonus rerum existimator est, videt. Quare illa potius, quæ de voluntate atque peccato dicta sunt, illa inquam quæ summa justitia neminem ratione utentem ignorare permittit, illa quæ si aufe-

rantur nobis, nihil est unde disciplina virtutis inchoetur, nihil unde a vitiorum (*c*) morte surgatur. Etiam atque etiam considerata satis clare ac dilucide Manichæorum hæresim falsam esse convincunt.

CAPUT XIV.

Rursum ex pœnitendi utilitate monstratur animas non natura malas esse.

22. Horum simile est, quod de pœnitendo nunc dicam. Nam, ut inter omnes sanos constat, et quod ipsi Manichæi non solum fatentur, sed et præcipiunt, utile est pœnitere peccati. Quid ego nunc in hanc rem divinarum Scripturarum testimonia, quæ usquequaque diffusa sunt, colligam? Vox est etiam ista naturæ neminem stultum rei hujus notitia deseruit: hoc nobis nisi penitus insitum esset, periremus. Potest aliquis dicere, non se peccare: non autem sibi esse si peccaverit pœnitendum, nulla barbaries dicere

(*a*) Sic in Mss. At in excusis *inferiore*. — (*b*) Editi, *alternantes cogitationes*. Castigantur ex Mss. — (*c*) Ita in Mss. At in excusis vulgo, *vitiorum mole*.

n'est pas fait pour l'âme qui ne peut point pécher, ni pour celle qui ne peut pas bien faire; d'où je conclus, pour me servir des propres expressions des Manichéens, que si l'âme des ténèbres se repent du péché, elle ne saurait être de la substance du souverain mal; et si c'est une âme de lumière qui se repent, c'est qu'elle n'est point de la substance du souverain bien. En effet, le sentiment de pénitence qui est bon, c'est celui qui prouve qu'on se repent d'avoir mal fait, parce qu'on a pu bien faire. Or, comment n'ai-je point fait mal si j'ai mal agi? ou comment ma pénitence est-elle fondée, si je n'ai point fait mal? Mais écoutez une autre alternative. Comment n'y a-t-il aucun bien en moi, s'il s'y trouve une bonne volonté? ou comment mon regret est-il bon si cette bonne volonté me fait défaut? Il faut donc qu'ils nient l'utilité grande du repentir, et qu'ils se séparent de tout ce qui porte le nom de chrétien; plus que cela même, de tout ce qui est doué d'une raison susceptible de se représenter les choses, ou bien qu'ils cessent enfin de dire et d'enseigner qu'il y a deux sortes d'âmes, dont l'une ne serait susceptible d'aucun bien, et l'autre qui ne le serait d'aucun mal. S'ils le font, ils ne sont plus Manichéens, puisque tout le manichéisme repose sur cette double ou plutôt sur cette ruineuse distinction d'âmes.

23. Pour moi, il me suffit d'être aussi sûr que les Manichéens sont dans l'erreur que je le suis qu'on doit se repentir. Cependant si j'avais maintenant à m'adresser à un ami qui penserait encore qu'on dût les écouter, je le presserais au nom des droits de l'amitié et je lui dirais : Savez-vous s'il est bon de se repentir quand on a péché? Il me protesterait sans la moindre hésitation que c'est sa pensée. Si donc je vous fais voir que l'hérésie manichéenne est fausse, désirerez-vous quelque chose de plus? Si vous le désirez, dites-moi ce que vous souhaitez de plus dans cette matière. C'est bien jusque-là; mais quand je me serais mis à lui faire voir les raisons sûres et irréfragables qui enlacent cette proposition dans des chaînes de diamant, comme on dit, et que j'aurais mené l'affaire jusqu'à la conséquence qui bouleverse toute cette secte, peut-être dira-t-il qu'il ne connaît point la nécessité du repentir que savants et ignorants connaissent, et prétendra-t-il que si nous hésitons et si nous délibérons quelquefois, cela prouve qu'il y a en nous deux âmes qui se prononcent chacune pour ce qui la touche dans la question. O habitude du péché! ô peine! ô suite du péché! vous m'avez détourné de la considération de choses si manifestes, et je ne sentais pas le mal que vous me faisiez; mais aujourd'hui si nos amis ne sentent point le mal que vous leur faites, moi

audebit. Quæ cum ita sint, quæro ex duobus illis generibus animarum, cujus sit pœnitere peccati? Scio quidem neque illius esse posse, qui male faceret neque illius qui bene facere non potest, quare ut eorum verbis utar, si animam tenebrarum peccati pœnitet: non est de substantia summi mali; si animam lucis, non est de substantia summi boni. Pœnitendi enim (*a*) affectus ille qui prodest, et male fecisse pœnitentem, et bene jacere potuisse testatur. Quomodo igitur ex me nihil mali, si ego perperam feci? aut quomodo me recte pœnitet, si ego non feci? Audi partem alteram : Quomodo ex me nihil boni est, cui bona voluntas inest? aut quomodo me recte pœnitet, si non inest? Quamobrem aut negent isti esse pœnitendi magnam utilitatem, ut non solum a Christiano nomine, sed ab omni etiam vel imaginaria ratione pellantur aut animarum illa duo genera, unum ex quo nihil mali, alterum ex quo nihil boni sit, dicere atque docere jam desinant : quod si faciant, Manichæi esse utique jam desinent : nam tota illa secta ista bicipiti, vel potius præcipiti animarum varietate fulcitur.

23. Ac mihi quidem satis est sic scire quod Manichæi errent, ut scio pœnitendum esse peccati : et tamen si nunc amicorum meorum aliquem, qui usque adhuc illos audiendos putat, compellem jure amicitiæ, et ei dicam: Scis ne utile esse cum quisque peccaverit pœnitere? Sine dubitatione se scire jurabit. Si ergo te fecero ita scire falsam esse Manichæorum hæresim, desiderabisne amplius? Quid amplius (*b*) se posse in hac re desiderare respondeat. Bene quidem huc usque. Sed cum ostendere cœpero certas necessariasque rationes, quæ illam propositionem adamantinis, ut dicitur, catenis innexæ consequuntur, remque totam ad conclusionem qua illa evertitur secta perduxero; negabit se forsitan scire utilitatem illam pœnitendi, quam nemo doctus, nemo indoctus ignorat; et potius se scire contendet, cum dubitamus et deliberamus, duas in nobis animas patrocinia propria singulis quæstionis partibus adhibere. O consuetudo peccati! o comes (*c*) pœna peccati : Vos me tunc a rerum tam manifestarum consideratione avertistis; sed non sentienti nocebatis : nunc vero in fa-

(*a*) Sic omnes Mss. Editi vero, *affectio illa quæ prodit male fecisse pœnitentem.* — (*b*) Editi, *esse posset in hac re desiderandum.* At Mss. *se posse... desiderare.* — (*c*) Sola fere editio Lov. *pœnæ.*

je sens les coups et les blessures que vous me portez.

CHAPITRE XV.

Saint Augustin prie pour ceux de ses amis qui ont partagé ses erreurs.

24. Faites attention à ce que je vous dis, ô mes bien chers amis, je connais vos esprits. Si vous me reconnaissez au moins autant d'intelligence et de raison qu'au premier venu, ces choses sont bien plus certaines que celles que nous semblions apprendre, ou plutôt que nous étions forcés de croire à l'école des Manichéens. Dieu grand, Dieu tout-puissant, Dieu de souveraine bonté, qu'on doit croire et regarder comme inviolable et immuable, trine unité que l'Eglise catholique honore, je vous prie et vous supplie après avoir éprouvé en moi les effets de votre miséricorde, de ne point permettre que des hommes, avec qui, dès mon enfance, j'ai vécu dans la plus grande union de pensées, se séparent de moi sur la question de votre culte. Je vois que ce qu'on attendait surtout de moi ici, c'est que je défendisse alors contre les accusations des Manichéens, les Ecritures catholiques, si, comme je l'ai dit, je m'étais mis en devoir de le faire, ou du moins que je montrasse aujourd'hui comment on pourrait la défendre. Mais Dieu me prêtera son assistance pour m'en acquitter dans d'autres volumes; car pour ce qui est de celui-ci, bien que n'étant que modérément long, il demande pourtant, je crois, qu'on lui pardonne de l'être encore autant.

miliarissimis meis similiter non sentientibus me jam vulneratis torquetisque sentientem.

CAPUT XV.

Orat pro amicis quos habuit erroris socios.

24. Attendite ista quæso, Carissimi: vestra ingenia bene novi. Si mihi nunc vos qualiscumque hominis mentem rationemque conceditis, multo certiora sunt, quam quæ ibi vel videbamur discere, vel magis credere cogebamur. Deus magne, Deus omnipotens, Deus summæ bonitatis, quem inviolabilem atque incommutabilem credi atque intelligi fas est, Trina unitas, quam catholica Ecclesia colit, supplex oro, expertus in me misericordiam tuam, ne homines, cum quibus mihi a pueritia in omni convictu fuit summa consensio, in tuo cultu a me dissentire permittas. Video maxime expectari hoc loco, quomodo etiam catholicas Scripturas a Manichæis accusatas vel tunc defenderem, si ut dico, cautus essem; vel nunc defendi posse demonstrem. Sed in aliis voluminibus Deus adjuvabit propositum meum, nam hujus jam, quantum arbitror, (*a*) moderata parci sibi postulat longitudo.

(*a*) Editio Er. *immoderata.*

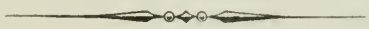

EXTRAIT

DU CHAPITRE VI DE LA VIE D'AUGUSTIN PAR POSSIDIUS

SUR LA CONFÉRENCE SUIVANTE

La pestilence des Manichéens avait gagné et infesté, dans la ville même d'Hippone, un grand nombre de citoyens et d'étrangers qui s'étaient laissé tromper et séduire par un prêtre de cette hérésie, nommé Fortunat, qui vivait et demeurait dans cette ville. Cependant les habitants d'Hippone et les chrétiens étrangers même, tant catholiques que donatistes, s'en vinrent trouver Augustin qui n'était que prêtre, et lui demandèrent de voir ce prêtre manichéen qu'ils croyaient instruit, et d'avoir avec lui un entretien sur la loi. Augustin qui était toujours prêt, selon qu'il est écrit, à répondre à tous ceux qui lui demandaient raison de la foi et de l'espérance qu'il avait en Dieu (I *Petr.*, III, 15), et capable d'exhorter selon la saine doctrine et de convaincre ceux qui s'y opposent (*Tit.*, I, 9), ne refusa point cet entretien, mais demanda si Fortunat lui-même y consentait. Ceux qui l'avaient proposé à Augustin allèrent transmettre aussitôt sa réponse à Fortunat, en le priant et le suppliant avec force exhortations de ne point le refuser. Il est certain que ce même Fortunat, qui avait autrefois connu Augustin à Carthage, quand il partageait son erreur, redoutait d'en venir à une controverse avec lui. Cependant pressé par les instances des siens, et n'osant se refuser à ce qu'ils demandaient, il leur promit de se rendre, de son côté, au rendez-vous, et de soutenir la lutte dans la controverse. On convint donc d'un jour et d'un endroit où on se réunirait. Au milieu d'un grand concours d'hommes studieux et d'une foule curieuse, on dressa des tables pour les notaires, et la discussion commença pour se terminer le jour suivant. Dans cette conférence, le docteur des Manichéens, comme la relation de ce qui s'y est passé en fait foi, ne put renverser les assertions des catholiques, ni démontrer que la secte des Manichéens était appuyée sur la vérité. A la fin, à bout de réponses, il dit qu'il conférerait avec les anciens de sa secte sur les choses qu'il n'avait pas pu réfuter, et que, s'ils ne pouvaient lui donner eux-mêmes une réponse satisfaisante, il ne prendrait plus avis que du salut de son âme. Par là, tous ceux qui l'avaient regardé comme un grand homme, un homme instruit, jugèrent qu'il n'avait eu rien à faire valoir en faveur de sa secte. Couvert de confusion, il ne tarda pas à s'éloigner d'Hippone, et n'y remit plus les pieds dans la suite. Voilà

DE SUBSEQUENTE DISPUTATIONE POSSIDIUS IN AUGUSTINI VITA

CAPUT VI.

Sane tunc in illa Hipponensi urbe Manichæorum pestilentia quam plurimos cives et peregrinos infecerat et penetraverat, seducente et decipiente ejusdem hæresis quodam presbytero nomine Fortunato, ibidem conversante atque manente. Interea Hipponenses cives et peregreni Christiani tam Catholici quam etiam Donatistæ adeunt Augustinum presbyterum, atque deposcunt ut illum hominem Manichæorum presbyterum, quem doctum credebant, videret, et cum eodem de Lege tractaret. Quod idem, ut scriptum est, paratus ad responsionem omni poscenti se rationem de fide et spe quæ in Deum est (I *Petr.*, III), potensque exhortari in doctrina sana, et contradicentes redarguere, minime renuit. (*Tit.*, I.) Sed utrum etiam hoc Fortunatus fieri vellet, siscitatus est. At illi confestim ad ipsum Fortunatum id detulerunt, petentes et exhortantes ac flagitantes, quod in minime recusaret. Sane quoniam idem Fortunatus jam apud Carthaginem sanctum noverat Augustinum adhuc in eodem secum errore constitutum, cum eodem congredi pavitabat. Verumtamen suorum maxime instantia coactus ac verecundatus, promisit cominus se esse venturum, certamenque disputandi subiturum. Unde condicto die et loco convenerunt in unum, concurrentibus quam plurimis viris studiosis turbisque curiosis, et apertis notariorum tabulis, disputatio est cœpta primo, et secundo finita est die. In qua ille Manichæus præceptor, ut Gestorum continet fides, nec catholicam assertionem potuit evacuare, nec Manichæorum sextam subnixam veritate valuit comprobare : sed deficiens responsione, ultimo collaturum se cum suis majoribus ea, quæ refellere non potuit, prosecutus est ; et si sibi forte de his satis minime fecissent, suæ animæ consulturum : atque ita ab omnibus apud quos magnus et doctus videbatur, nihil valuisse in suæ sectæ assertione judicatus est. Qua ille confusione affectus, et sequenti tempore de Hipponensi civitate profectus, ad eamdem amplius non remeavit : ac sic per memoratum Dei

comment, par le moyen de l'homme de Dieu, cette erreur fut arrachée du cœur de tous ceux qui avaient assisté à cette conférence, ainsi que de ceux qui n'ayant pu s'y trouver présents, connurent les actes qui en avaient été dressés, et comment la religion catholique fut rétablie et retenue dans toute sa pureté.

hominem omnium cordibus, vel qui aderant, vel qui absentes illa quæ gesta sunt cognoverant, error ille ablatus, catholica est intimata ac retenta sincera religio.

DU LIVRE PREMIER DES RÉTRACTATIONS, CHAPITRE XVI

1. Vers la même époque, n'étant encore que prêtre, j'eus une dispute contre un prêtre manichéen, nommé Fortunat, qui demeurait depuis longtemps à Hippone, où il avait séduit un grand nombre de personnes, ce qui lui rendait le séjour de cette ville agréable. Tout ce qui se dit dans cette dispute, tant par lui que par moi, fut recueilli par des notaires; on en fit comme un acte avec la date du jour et le nom du consul alors en charge. C'est le souvenir de cette dispute que j'ai pris soin de conserver dans ce livre. La question qui fut agitée dans cette conférence regarde l'origine du mal. Je disais que le mal tire son origine du libre arbitre de la volonté de l'homme; pour lui, au contraire, il entreprit de prouver que la nature du mal est coéternelle avec Dieu; mais le jour suivant, il finit par avouer qu'il ne trouvait rien à nous opposer. Il n'en devint pas pour cela plus catholique; mais pourtant il s'éloigna d'Hippone.

2. Dans ce livre, quand je me suis exprimé ainsi : « Je dis que l'âme a été faite par Dieu, comme toutes les autres choses créées par lui; mais que parmi les choses que Dieu a faites dans sa toute-puissance, la première place revient à l'âme, » (Disp. I) je voulais que ces paroles fussent entendues en général de toute créature raisonnable, quoique dans les saintes Ecritures on ne trouve nulle part, ou du moins on ne trouve pas facilement, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, qu'il y ait des âmes d'ange. Ailleurs je m'exprimais encore ainsi : « Je prétends qu'il n'y a pas de péché, là où on ne pèche pas par un effet de sa propre volonté. » (Disp. II.) Par ces mots, je n'ai voulu parler que du péché qui n'est pas en même temps la peine du péché, car au sujet de cette peine j'ai dit ailleurs, dans la même dispute, ce que je devais en dire. Dans un autre endroit j'ai dit encore : « C'est afin que plus tard cette même chair qui nous a fait souffrir tant de peines quand nous demeurions dans le péché, nous soit soumise à la résurrection, et ne nous empêche plus par les coups d'aucune adversité d'observer la loi de Dieu et ses commandements. » (Disp. II.) Il ne faut pas entendre ces paroles en ce sens qu'il doive y avoir, dans le royaume de Dieu dont je parle, où nous aurons un

LIBRI PRIMI RETRACTATIONUM, CAPUT XVI

1. Eodem tempore presbyterii mei, contra Fortunatum quemdam Manichæorum presbyterum disputavi, qui plurimum temporis apud Hipponem vixerat, seduxeratque tam multos, ut propter illos ibi eum delectaret habitare. Quæ disputatio nobis altercantibus excepta est a notariis, veluti Gesta conficerentur; nam et diem habet, et consulem. Hanc in librum memoriæ mandandam conferre curavimus. Versatur ibi quæstio, unde sit malum : me asserente exortum fuisse hominis malum ex libero voluntatis arbitrio; illo autem naturam mali Deo coæternam persuadere moliente. Sed consequenti die tandem confessus est, nihil se adversus nos invenire quod diceret. Nec sane catholicus factus est : sed tamen ab Hippone discessit.

2. In hoc libro illud quod dixi : « Animam dico esse factam a Deo, ut cætera omnia quæ a Deo facta sunt; et inter illa quæ Deus omnipotens fecit, principalem locum datum esse animæ : » (Disp. I) ita dixi, ut hoc generaliter de universa creatura rationali accipi vellem, quamvis in Scripturis sanctis animas dictas esse Angelorum, aut non omnino, aut non possit facile reperiri, sicut supra jam diximus. Item alio loco : « Ego dico, inquam, peccatum non esse, si non propria voluntate peccetur. » (Disp. II.) Ubi peccatum illud intelligi volui, quod non est etiam pœna peccati : nam de tali pœna dixi alibi in eadem Disputatione, quod dicendum fuit. Itemque dixi : « Ut postea eadem ipsa caro, quæ nos pœnis torsit in peccatis manentes, subjiciatur nobis in resurrectione, et nulla adversitate nos quatiat, quo minus legem et divina præcepta servemus. » (Disp. I; Disp. II.) Quod non ita est accipiendum, tanquam et in illo Dei regno, ubi incorruptibile

corps incorruptible et immortel, une loi et des préceptes tirés des divines Ecritures, attendu que là la loi éternelle sera observée dans toute sa perfection, et que, pour les deux commandements de l'amour de Dieu et du prochain, nous les observons, non point parce que nous les aurons lus, mais parce que nous serons dans la direction parfaite et éternelle. Ce livre commence par ces mots : « Le vingt-huit août, sous le consulat des très-illustres Arcadius Auguste, consul pour la seconde fois, et Rufin. »

atque immortale corpus habebimus, de Scripturis divinis lex et præcepta sumenda sint : sed quia perfectissime ibi lex æterna servabitur, et illa duo præcepta de diligendo Deo et proximo, non in lectione, sed in ipsa perfecta et sempiterna dilectione tenebimus. Hoc opus sic incipit : « Quinto Kalendas Septembris, Arcadio Augusto bis et Rufino viris clarissimis consulibus. »

LE LIVRE

DES ACTES OU DISPUTES

CONTRE LE MANICHÉEN FORTUNAT [1]

DISPUTE DU PREMIER JOUR.

Le vingt-huit août, sous le consulat des très-illustres Arcadius Auguste, consul pour la seconde fois, et Rufin, eut lieu une dispute contre Fortunat, prêtre Manichéen dans la ville d'Hippone-des-Régions, aux bains de Sossie, en présence du peuple.

1. Augustin. — Pour moi maintenant, je regarde comme une erreur ce que j'avais auparavant tenu pour la vérité. Ai-je raison? C'est ce que je veux entendre de votre propre bouche. En premier lieu, je regarde comme une souveraine erreur de croire que le Dieu tout-puissant, en qui seul est toute notre espérance, soit susceptible d'altération en quelqu'une de ses parties, de souillure ou de corruption. Je sais que votre hérésie affirme qu'il en est ainsi, non pas dans les propres termes dont je viens de me servir; car si on vous interroge, vous répondez que Dieu est inaccessible à toute espèce de souillure, de corruption et d'altération. Mais quand vous vous mettez à exposer le reste de votre doctrine, vous êtes amenés à dire qu'il est susceptible de corruption, d'altération et de souillure. En effet, vous dites que je ne sais quelle nation des ténèbres s'est révoltée contre le royaume de Dieu, et que ce Dieu tout-puissant, en voyant quelle ruine, quelle dévastation menaçait son empire s'il n'opposait quelque chose à la nation ennemie et s'il ne lui résistait, envoya contre elle cette vertu du mélange de laquelle, avec le mal et la nation des ténèbres, naquit le monde. Voilà comment il se fait que, dans ce monde, les âmes bonnes se trouvent dans la peine, dans la servitude, dans l'erreur et dans la corruption, et ont besoin d'un libérateur qui les purifie de leur erreur, qui les dégage de ce mélange et les délivre de leur servitude. Pour moi, il est mal de croire que le Dieu tout-puis-

(1) Ecrit en 392.

ACTA SEU DISPUTATIONES

CONTRA FORTUNATUM MANICHÆUM

LIBER UNUS

DISPUTATIO PRIMÆ DIEI.

Quinto Kalendas Septembris, Arcadio Augusto bis et Rufino viris clarissimis consulibus, habita disputatio adversus Fortunatum Manichæorum presbyterum, in urbe Hipponensium regionum, in Balneis (*a*) Sossii, sub præsentia populi.

1. Augustinus dixit : Ego jam errorem puto, quam antea veritatem putabam : utrum recte existimem, a te præsente audire cupio. In primis summum errorem puto, omnipotentem Deum, in quo una nobis spes est, ex aliqua parte violabilem, aut coinquinabilem, aut corruptibilem credere. Hoc vestram hæresim affirmare scio, non quidem his verbis quibus nunc usus sum : nam et vos interrogati confitemini Deum esse incorruptibilem et omnino inviolabilem et incoinquinabilem; sed cum cœperitis cætera exponere, cogimini eum corruptibilem, penetrabilem, et coinquinabilem profiteri. Dicitis enim aliam nescio quam gentem tenebrarum adversus Dei regnum rebellasse : Deum autem omnipotentem, cum videret quanta labes et vastitas immineret regnis suis, nisi aliquid adversæ genti opponeret, et ei resisteret, misisse (*f.* huc) hanc virtutem, de cujus commixtione cum malo et tenebrarum gente mundus sit fabricatus. Hinc esse quod hic animæ bonæ laborant, serviunt, errant, corrumpuntur : (*b*) ut necessarium haberent liberatorem, qui eas ab errore purgaret, et a commixtione solveret, et a servitute liberaret Hoc ego nefas puto credere, Deum omnipotentem aliquam

(*a*) Editio Lov. *Sosii*. Cæteri libri : *Sossii*. — (*b*) Vaticanus Ms. *et necessarium haben'*.

sant ait redouté une nation ennemie quelconque ou se soit trouvé soumis à la nécessité de nous précipiter dans le malheur.

Fortunat. Je sais que vous avez été un des nôtres, c'est-à-dire que vous avez rempli un ministère parmi les Manichéens, aussi, avoué-je, que tels sont les principaux points de notre foi. Il s'agit ici de notre genre de vie et des crimes dont on nous charge faussement. Je désire donc que tous les gens de bien qui sont ici présents apprennent de votre bouche si les crimes qu'on nous reproche et pour lesquels nous sommes recherchés sont vrais ou faux. Ils pourront ainsi apprendre par vos paroles, par l'exposition que vous en ferez et par ce que vous leur montrerez quel est véritablement notre genre de vie lorsque vous le leur aurez expliqué. Avez-vous assisté à nos prières?

2. Aug. J'y ai assisté. Mais il ne faut pas confondre la question de foi avec la question de mœurs. Or, c'est une question de foi que je vous ai proposée. Mais si ceux qui sont ici présents aiment mieux entendre parler de vos mœurs, je ne refuse pas de traiter cette question.

Fort. Je voudrais commencer par me justifier auprès de votre conscience, aux yeux de laquelle nous sommes souillés par le témoignage d'un homme que vous estimez capable et que je tiens moi-même pour tel maintenant, ainsi qu'au jugement futur de Jésus-Christ, notre juste juge, si jamais cet homme a vu, a constaté chez nous les choses dont on parle tant.

3. Aug. Vous changez la question, car celle que je vous ai proposée est une question de foi. Quant à vos mœurs, il n'y a que vos élus qui puissent en être pleinement instruits; or, vous savez que je n'ai point été un de vos élus, mais seulement un de vos auditeurs; par conséquent, quoique, pour répondre à votre question, j'aie assisté à vos prières, il n'y a que Dieu et vous qui puissiez savoir si vous avez entre vous un genre de prières à part. Pour moi, dans les prières auxquelles j'ai assisté, je n'ai pas vu qu'il s'y passât rien de honteux; j'ai remarqué seulement un fait contraire à la foi que j'ai apprise et goûtée plus tard, c'est que, pour faire votre prière, vous vous tournez du côté du soleil; excepté cela, je n'ai remarqué aucune nouveauté dans votre prière. Mais quand on vous fait une question de mœurs, c'est à vos élus qu'on s'adresse; or, je ne puis savoir ce qui se passe parmi vous, qui êtes élus. Je vous ai bien entendu dire souvent que vous recevez l'Eucharistie; mais comme j'ignorais quand cela se faisait, comment pourrais-je savoir ce que vous recevez alors? Par conséquent, réservez, s'il vous plaît, la question de mœurs pour être discutée entre vos élus, si toutefois elle peut l'être. Pour moi, ce que j'ai reçu de vous c'est la foi, c'est la croyance que j'attaque aujourd'hui. Ma

adversam gentem timuisse, aut necessitatem esse passum, ut nos in ærumnas præcipitaret.

Fortunatus dixit : Quia te medium fuisse nostrum scio, id est, inter Manichæos administrasse, ista sunt principalia fidei nostræ. De conversatione hic agitur, de quibus falsis criminibus pulsamur. Ex te ergo præsentes audiant boni viri, utrum sint vera super quibus criminamur et appetimur, an sint falsa. Etenim ex tua doctrina, et ex tua expositione et ostensione poterunt verius scire nostram conversationem, si a te fuerit prodita. Interfuisti orationi?

2. Aug. dixit : Interfui. Sed alia quæstio est de fide, alia de moribus : ego de fide proposui. Sed si illi qui adsunt, malunt audire de moribus, nec istam quæstionem defugio.

Fort. dixit : Purgare me prius volo penes conscientiam vestram, penes (*a*) quam polluimur, ex idonei viri testimonio, qui mihi et nunc idoneus est, et in futura justi judicis Christi examinatione, si ea quæ jactantur vidit in nobis, vel consecutus est.

3. Aug. dixit : Ad aliud vocas, cum ego de fide proposuerim. De moribus autem vestris plene scire possunt qui Electi vestri sunt. Nostis autem me non Electum vestrum, sed Auditorem fuisse. Itaque quamvis et orationi vestræ interfuerim, ut interrogasti : utrum separatim vobiscum habeatis aliquam orationem, Deus solus potest nosse, et vos. Ego tamen in oratione in qua interfui, nihil turpe fieri vidi : sed solum contra fidem animadverti, quam postea didici et probavi, quod contra solem facitis orationem. Præter hoc in illa oratione vestra nihil novi comperi. Quisquis autem vobis opponit quæstionem aliquam de moribus, Electis vestris (*b*) opponit. Quid autem inter vos agatis, qui Electi estis, ego scire non possum. Nam et Eucharistiam audivi a vobis sæpe quod accipiatis : tempus autem accipiendi cum me lateret, quid accipiatis, unde nosse potui? Itaque serva, si placet, quæstionem de moribus, ut inter Electos ve-stros discutiatur, si discuti potest. Mihi fides data est a vobis, quam hodie improbo. De ipsa

(*a*) In Mss. *penes quos.* — (*b*) Editi, *opponat.* Concinnius Mss. *opponit.*

proposition est donc une proposition de foi, je demande qu'il y soit fait une réponse.

Fort. Eh bien ! voici notre profession de foi : Nous tenons que Dieu est incorruptible, lumineux, inaccessible, insaisissable, impassible, et qu'il habite une lumière propre à lui et éternelle; qu'il ne produit de lui rien de corruptible et qu'on ne peut trouver dans son royaume rien qui lui soit contraire, ni ténèbres, ni démons, ni Satan; qu'il a envoyé un Sauveur semblable à lui, et que le Verbe, né au commencement du monde, au moment où il faisait le monde, est venu parmi les hommes après la création du monde; qu'il s'est choisi, au gré de sa volonté sainte, des âmes dignes de lui, sanctifiées par ses célestes préceptes et imbues de la foi et de la raison des choses du ciel; que ces mêmes âmes, sous sa conduite, s'en retourneront d'ici vers le royaume de Dieu, selon la promesse de celui qui a dit : « Je suis la voie, la vérité et la porte; » et encore : « On ne peut venir à mon Père que par moi. » Nous croyons à ces choses parce que les âmes ne pourront revenir autrement, c'est-à-dire par un autre médiateur, vers le royaume de Dieu si elles ne trouvent celui qui est la voie, la vérité et la porte. Car il a dit : « Celui qui m'a vu a vu mon Père; » et encore : « Quiconque croira en moi ne connaîtra point la mort pour l'éternité; mais il ne fait que passer de la mort à la vie et il ne tombera point dans la condamnation. » (*Jean*, v, 24.) Voilà les choses auxquelles nous croyons, et la raison de notre foi, c'est de nous soumettre, selon les forces de notre esprit à ses préceptes, en conservant une, la foi de la Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit.

4. Aug. Ces âmes que, selon votre profession de foi, le Christ fait passer de la mort à la vie, qu'est-ce qui les a précipitées dans la mort?

Fort. Je vous prie d'aller vous-même jusqu'au bout et de soutenir contre moi que c'est autre chose que Dieu même.

5. Aug. Non, non, veuillez répondre à la question que je vous pose et me dire qu'est-ce qui a livré ces âmes à la mort.

Fort. Non point; mais faites-moi l'honneur de me dire s'il y a quelque chose hormis Dieu ou si tout est en Dieu.

6. Aug. Ce que je puis vous répondre, c'est ce que le Seigneur veut bien que je sache, c'est-à-dire que Dieu ne peut être sujet à aucune nécessité et n'est susceptible d'aucune altération, d'aucune corruption. Comme vous professez la même chose que moi sur ce point, je vous prie de me dire qui l'a forcé à envoyer ici-bas des

proposui : ad propositum meum mihi respondeatur.

Fort. dixit : Et nostra professio ipsa est, quod incorruptibilis sit Deus, quod lucidus, quod inadibilis, quod intenibilis, impassibilis, æternam lucem et propriam inhabitet : quod nihil ex sese corruptibile proferat, nec tenebras, nec dæmones, nec satanam, nec aliquid adversum in regno ejus reperiri possit. Sui autem similem Salvatorem direxisse : Verbum natum a constitutione mundi cum mundum (*a*) fabricaret, post mundi fabricam inter homines venisse : dignas sibi animas elegisse sanctæ suæ voluntati, mandatis suis cœlestibus sanctificatas, fide ac ratione imbutas cœlestium rerum; ipso (*b*) ductore hinc iterum easdem animas ad regnum Dei reversuras esse, secundum sanctam ipsius pollicitationem, qui dixit : « Ego sum via, veritas, et janua. » (*Joan.*, xiv, 6.) Et : « Nemo potest ad Patrem pervenire, nisi per me. » (*Ibid.*) His rebus nos credimus, quia (*c*) alias animæ, id est, alio mediante non poterunt ad regnum Dei reverti, nisi ipsum repererint viam, veritatem, et januam. Ipse enim dixit : « Qui me vidit, vidit et Patrem meum. » (*Ibid.*, 9.) Et : « Qui in me crediderit, mortem non gustabit in æternum, sed transitum facit de morte ad vitam, et in judicium non veniet. » (*Joan.*, v, 24.) His rebus credimus, et hæc est ratio fidei nostræ, et pro viribus animi nostri mandatis ejus obtemperare, unam fidem sectantes hujus Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus sancti.

4. Aug. dixit : Has animas, quas de morte ad vitam per Christum venire fatemini, quæ causa præcipitavit in mortem.

Fort. dixit : Hinc jam dignare prosequi et contraire, si nihil præter Deum.

5. Aug. dixit : Imo tu dignare respondere id quod interrogaris, has animas quæ causa morti dederit.

Fort. dixit : Imo tu dignare dicere, utrum aliquid sit præter Deum, an omnia in Deo sint.

6. Aug. dixit : Illud ego respondere possum, quod me nosse Dominus voluit, Deum necessitatem nullam pati posse, neque ex aliqua parte violari atque corrumpi. Quod cum tu quoque fatearis, quæro quæ

(*a*) In Vaticano codice, *fabricarent*. — (*b*) Mss. *ac ratione imbutas cœlestium rerum ipso dominatore, et hinc iterum*, etc. — (*c*) Editi, *aliæ sunt animæ*. Emendantur hic ex Vaticano codice. Postea Lovanienses pro *alio mediante*, legi voluerunt *alio modo ante*. Sed reluctantur nostri omnes Mss.

âmes que, selon vous, le Christ doit ramener à lui.

Fort. Puisque vous me dites que Dieu est allé, dans les révélations qu'il vous a faites, jusqu'à vous faire connaître aussi bien qu'à moi qu'il est incorruptible, il faut chercher la raison et la cause pourquoi ces âmes sont venues dans le monde, en sorte qu'il faille maintenant qu'il les délivre de ce monde par son Fils unique, son Fils semblable à lui, s'il n'y a rien hormis lui.

7. Aug. Nous ne devons point frustrer dans leur attente tant de personnes importantes ici présentes, et après avoir posé une question passer à autre chose. Nous sommes l'un et l'autre d'accord en ce point, et nous confessons tous les deux que Dieu est incorruptible, inaltérable et impassible. Il s'ensuit comme conséquence que votre hérésie est dans le faux quand elle dit que Dieu, en voyant la ruine et le désastre menacer son empire, a envoyé une vertu pour lutter contre la nation des ténèbres et que c'est par suite du mélange de cette vertu avec le mal que viennent aux âmes leurs peines et leurs souffrances. La raison que j'en apporte est courte et, je crois, tout à fait à la portée de tout le monde. Si Dieu n'a pu souffrir aucune atteinte de la part de la nation des ténèbres, attendu qu'il n'est point susceptible d'altération, il n'a point eu de cause pour nous envoyer ici-bas pour que nous y souffrissions des peines. Si au contraire il a pu souffrir quelque atteinte, il n'est pas inviolable et vous trompez ceux à qui vous dites que Dieu n'est point susceptible d'altération; car c'est ce que vous dites dans votre hérésie quand vous en exposez les autres points.

Fort. Notre sentiment est celui de saint Paul quand il dit : « Soyez dans la même disposition et dans le même sentiment que fut Jésus-Christ qui, ayant la forme et la nature de Dieu, n'a pas cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu; mais il s'est anéanti lui-même en prenant la forme et la nature de serviteur et en se rendant semblable aux hommes et en étant reconnu pour homme par tout ce qui a paru de lui au dehors; il s'est rabaissé lui-même, il s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. » (*Philip.*, II, 5 à 8.) Nous sommes donc dans les mêmes sentiments par rapport à nous que le Christ l'a été par rapport à lui-même, le Christ, dis-je, qui ayant la forme et la nature de Dieu s'est fait obéissant jusqu'à la mort pour montrer la ressemblance de nos âmes. Et de même qu'il a montré en lui la ressemblance de la mort et qu'il s'est montré ensuite ressuscité d'entre les morts par son Père, de même nous pensons au sujet de nos âmes qu'il arrivera que nous pourrons être par lui délivrés de cette mort, qui est étrangère à Dieu,

necessitate huc miserit animas quas dicis per Christum redire.

Fort. dixit : Quod tu dixisti, quia huc usque tibi Deus revelavit quod incorruptibilis sit, (*a*) quemadmodum et mihi, ratio quærenda est, quemadmodum animæ et ob quam causam istum in mundum venerint, ut merito nunc eas per unigenitum Filium suum ac sui similem de hoc mundo liberaret, si nihil præter ipsum.

7. Aug. dixit : Non debemus frustrare tantos qui præsentes sunt, et de quæstione proposita ire ad aliud. Sic confitemur ambo, sic nobis concedimus esse incorruptibilem et inviolabilem Deum, et nihil pati potuisse : ex quo est consequens ut falsa sit hæresis vestra, quæ dicit, Deum cum videret imminere vastitatem ac labem regnis suis, misisse virtutem quæ cum tenebrarum gente bellaret, et ex ea commixtione (*b*) nostras animas laborare. Brevis est ergo ratio mea, et quantum existimo, cuivis planissima. Si Deus nihil pati potuit a gente tenebrarum, quia inviolabilis est; sine causa huc nos misit, ut nos hic ærumnas patiamur. Si autem aliquid pati potuit; non est inviolabilis, et decipitis eos quibus dicitis esse inviolabilem Deum. Hoc enim vestra hæresis negat, cum cætera exponitis.

Fort. dixit : Hoc sentimus, quod nos instruit beatus apostolus Paulus, qui dixit : « Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu, qui cum in forma Dei esset constitutus, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo, sed semetipsum exinanivit formam servi accipiens, in similitudine hominum factus, et habitu inventus ut homo : humiliavit semetipsum, et factus est subditus usque ad mortem. » (*Philip.*, II, 5, etc.) Hoc ergo sentimus de nobis quod et de Christo, qui cum in forma Dei esset constitutus, factus est subditus usque ad mortem, ut similitudinem animarum nostrarum ostenderet. Et quemadmodum in se mortis similitudinem ostendit, et se a Patre esse de medio mortuorum resuscitatum : eo modo sentimus et de animis nostris futurum, quod per ipsum poterimus

(*a*) Hic auctoritate Mss. addimus, *quemadmodum*. — (*b*) Editi vulgo male, *et ex ea commixione hinc nostras animas liberaret*. Vaticanus vero Ms. omittit *hinc*, ac loco *liberaret*, habet *laborare*. Sic supra, n. 1 : *Hinc esse quod hic animæ bonæ laborant*.

ou, si elle lui est propre, c'en est fait de sa miséricorde, du nom de libérateur et de l'œuvre de la libération.

8. Aug. Je vous prie de me dire comment nous sommes venus dans cette mort, et vous me répondez en me disant comment nous en sommes délivrés.

Fort. C'est que l'Apôtre nous a dit que nous devions être par rapport à nos âmes dans les mêmes sentiments que le Christ nous a montrés. Si le Christ a été dans la passion et dans la mort, nous y sommes aussi; et si c'est par la volonté du Père qu'il est descendu dans la passion et la mort, il en est de même pour nous.

9. Aug. Il est à la connaissance de tout le monde que la foi catholique enseigne que Notre-Seigneur, c'est-à-dire la vertu, la sagesse de Dieu, le Verbe par qui tout a été fait et sans qui rien ne s'est fait, a pris la nature humaine pour nous délivrer; et c'est dans cette nature humaine qu'il nous a montré ce que vous dites. Mais en ce moment la question que je vous pose a rapport à la substance de Dieu même et de son ineffable majesté, et je vous demande si quelque chose peut ou ne peut point lui nuire, car si quelque chose peut lui nuire, il n'est point inviolable; si au contraire rien ne peut lui nuire, que pouvait lui faire la nation des ténèbres contre qui, dites-vous, il a fait avant la création du monde, une guerre dans laquelle vous dites que nous, je veux dire nos âmes, qui ont maintenant manifestement besoin d'un libérateur, ont été mêlées à tout mal et enlacées des filets de la mort? Je reviens, en effet, à ce raisonnement bien court, si quelque chose pouvait lui nuire, il n'est pas inviolable; et si rien ne pouvait lui nuire, c'est bien cuellement fait à lui de nous avoir envoyés ici-bas pour y souffrir ce que nous y souffrons.

Fort. Dieu a-t-il une âme, oui ou non?

10. Aug. S'il est juste que vous ne répondiez pas à mes questions, et que vous m'interrogiez, je vous répondrai.

Fort. Je ne vous demande que ceci, l'âme agit-elle en propre?

11. Aug. Je veux bien répondre à vos questions; seulement rappelez-vous bien que vous n'avez pas voulu répondre aux miennes et que moi je réponds aux vôtres. Si vous me demandez si l'âme descend de Dieu, c'est évidemment une grande question; mais qu'elle descende de Dieu ou non, voici ma réponse au sujet de l'âme : elle n'est pas Dieu; autre chose est Dieu, autre chose l'âme. Dieu est inviolable, incorruptible, impénétrable, incapable de souillure, qui ne saurait se corrompre en aucune de ses parties, et à qui rien absolument ne saurait nuire. Quant à l'âme, nous voyons au contraire

ab hac morte liberari : quæ aut aliena est a Deo, aut si propria est Dei, et misericordia ejus cessat, et liberatoris nomen, et opera liberantis.

8. Aug. dixit : Ego quæro quemadmodum in mortem venerimus, et tu dicis quemadmodum de morte liberemur.

Fort. dixit : Ita Apostolus dixit quomodo sentire debeamus de animis nostris, quod Christus nobis ostendit. Si fuit Christus in passione et morte, et nos : si voluntate Patris descendit in passionem et mortem, et nos.

9. Aug. dixit : Notum est omnibus catholicam fidem ita se habere, quod Dominus noster, id est, Virtus et Sapientia Dei, et Verbum per quod facta sunt omnia, et sine quo factum est nihil, ad liberationem nostram hominem suscepit. In ipso homine quem suscepit, demonstravit illa quæ dicis. Nos autem nunc de ipsius Dei et ineffabilis majestatis substantia quærimus : utrum ei aliquid nocere possit, an non possit. Si enim potest ei aliquid nocere, non est inviolabilis. Si non potest ei aliquid nocere, quid ei factura erat gens tenebrarum, contra quam dicitis bellum gestum esse a Deo ante constitutionem mundi, in quo bello nos, id est animas, quas modo indigere liberatore manifestum est, commixtas esse omni malo, et morti implicitas asseritis? Redeo enim ad illud brevissimum : Si poterat ei noceri, non est inviolabilis : si non poterat, crudeliter huc nos misit, ut ista patiamur.

Fort. dixit : Anima (a) Dei est, an non?

10. Aug. dixit : Si justum est ut non interrogatis meis respondeatur, et ego interroger, respondebo.

Fort. dixit : Si in proprio agit anima? Hoc a te quæro.

11. Aug. dixit : Ego quidem quod interrogasti dicam : tantum illud memineris, te noluisse respondere interrogatis meis, me autem tuis respondere. Si quæris, utrum a Deo descenderit anima, magna quidem quæstio est : sed sive a Deo descendit, sive non; illud de anima respondeo, non esse Deum; aliud esse Deum, aliud animam. Deum esse inviolabilem, incorruptibilem, et impenetrabilem, et incoinquinabilem, et qui ex nulla parte corrumpi possit, et cui

(a) Sic Mss. Editi vero : *Deus est.*

qu'elle est pécheresse, qu'elle est dans la souffrance, qu'elle cherche la vérité et qu'elle a besoin d'un libérateur. Ces changements dans l'âme me montrent que l'âme n'est pas Dieu; car si l'âme est substance de Dieu, la substance de Dieu est sujette à l'erreur, la substance de Dieu se corrompt, la substance de Dieu s'altère; la substance de Dieu se trompe, ce qu'il n'est pas permis de dire.

Fort. Ainsi vous dites que l'âme n'est pas de Dieu, tant qu'elle est asservie au péché, au vice, et aux choses de ce monde, et qu'elle est conduite par l'erreur, parce qu'il ne peut pas se faire que Dieu ou sa substance souffre ces choses, attendu que Dieu est incorruptible, et que sa substance est sainte et sans tache. Mais à présent je vous demande si oui ou non l'âme est de Dieu. Nous l'affirmons et nous le montrons par la venue du Sauveur, par sa sainte prédication, par son élection, attendu qu'il a pitié des esprits, et que c'est suivant sa volonté que l'âme est venue, dit-on, afin qu'il la délivrât de la mort, qu'il la conduisît à la gloire éternelle, et la remît à son Père; mais vous-même quelle est votre doctrine et vos espérances au sujet de l'âme? est-elle de Dieu, oui ou non? La substance de Dieu dont vous niez que soit l'âme ne peut être soumise à aucune passion.

12. Aug. J'ai dit que l'âme n'est pas substance de Dieu, pour faire entendre qu'elle n'est pas Dieu; mais pourtant elle a Dieu pour auteur, attendu qu'elle a été faite par lui. Or, autre est celui qui l'a faite, autre ce qu'il a fait. Celui qui l'a faite ne peut absolument point être sujet à la corruption; quant à ce qu'il a fait, ce ne peut être absolument rien d'égal à lui qui l'a fait.

Fort. Je n'ai pas dit que l'âme est semblable à Dieu; mais comme vous avez dit que l'âme est une chose factice, et qu'il n'y a rien hormis Dieu, je vous demande où Dieu a pris la substance de l'âme.

13. Aug. Rappelez-vous bien seulement que je réponds toujours à vos questions, et que vous ne répondez pas aux miennes. Je dis donc que l'âme a été faite par Dieu, de même que toutes les autres choses qui ont été faites par lui, et que parmi les choses que ce Dieu tout-puissant a faites, la principale place a été donnée à l'âme. Si vous me demandez où Dieu a pris l'âme, rappelez-vous que vous confessez avec moi que Dieu est toute-puissance. Or, ce n'est point être tout-puissant que de chercher à s'aider d'une matière quelconque pour faire ce qu'on veut faire. Il suit de là, par conséquent, que, selon notre foi, tout ce que Dieu a fait par son Verbe et sa sagesse, il l'a fait de rien. Nous lisons, en effet,

nulla ex parte noceri potest. Animam vero videmus et peccatricem esse, et in ærumna versari, et veritatem quærere, et liberatore indigere. Hæc mutatio animæ ostendit mihi, quod anima non sit Deus. Nam si anima substantia Dei est, substantia Dei errat, substantia Dei corrumpitur, substantia Dei violatur, substantia Dei decipitur : quod nefas est dicere.

Fort. dixit : Ergo negasti animam ex Deo esse, quamdiu peccatis ac vitiis et mundanis rebus deservit, et errore ducitur : quod fieri non potest, ut aut Deus hoc patiatur, aut substantia ejus. Est enim Deus incorruptibilis, et substantia ejus immaculata est et sancta. Hic vero quæritur a (a) vobis, utrum anima ex Deo sit, necne? Quod nos fatemur, et ostendimus ex Salvatoris adventu, ex ipsius sancta prædicatione, ex ipsius (b) electione, dum animis miseretur, et secundum ejus arbitrium anima venisse dicitur, ut eamdem de morte liberaret, et perduceret eam ad æternam gloriam, et restitueret Patri. Quid vero de anima tu ipse dicis aut speras, utrum sit a Deo, necne? substantiam Dei, ex qua negas esse animam, nullis passionibus posse subjacere.

12. Aug. dixit : Animam sic negavi esse substantiam Dei, ut negem illam esse Deum : sed tamen ex Deo auctore esse, qui facta est a Deo. Aliud est qui fecit, aliud quod fecit. Qui fecit corruptibilis esse omnino non potest : quod autem fecit, omnino non potest æquale esse illi qui fecit.

Fort. dixit : Nec ego dixi, animam esse similem Deo. Sed quia dixisti, (c) factitiam esse animam, et nihil præter Deum : quæro undenam Deus animæ substantiam adinvenit.

13. Aug. dixit : Tantum memento me respondere ad ea quæ interrogas : te autem ad ea quæ interrogo non respondere. Animam dico factam a Deo, ut cætera omnia quæ a Deo facta sunt, et inter illa quæ Deus omnipotens fecit principalem locum datum esse animæ. Si autem quæris, unde Deus animam fecit, memento (d) confiteri me tecum, Deum esse omnipotentem. Omnipotens autem non est, qui quærit adjuvari aliqua materia unde faciat quod velit. Ex quo est consequens, ut secundum fidem nostram omnia quæ Deus fecit per Verbum et Sapientiam suam, de nihilo fecerit. Sic enim legimus : Ipse jus-

(a) Editi, *a nobis*. At Mss. *a vobis*. — (b) Er. et Mss. *lectione*. — (c) Sic Mss. Editi vero, *facturam*. — (d) Vaticanus codex, *confiteri te mecum*.

qu'il n'a eu qu'à parler, et tout a été fait; il n'a eu qu'à commander, et tout a été créé. (*Ps.* CXLVIII, 5.)

FORT. Est-ce par un effet de son commandement que tout existe?

14. AUG. Oui, je le crois; mais je parle de tout ce qui a été fait.

FORT. De tout ce qui a été fait, cela s'entend; mais comme ce qui a été fait n'est point d'accord avec soi, il s'ensuit par conséquent qu'il n'y a pas qu'une seule substance, bien que ce soit par l'ordre d'une seule substance que toutes les choses qui ont été faites aient concouru à la composition et à la figure de ce monde. Au reste, il est évident par les choses elles-mêmes qu'il n'y a aucune ressemblance entre les ténèbres et la lumière, aucune entre la vérité et le mensonge, aucune entre la mort et la vie, aucune entre l'âme et le corps, aucune enfin entre toutes les autres choses semblables qui diffèrent entre elles et de nom et d'aspect. Aussi, est-ce avec raison que Notre-Seigneur a dit que « tout arbre que mon Père céleste n'aura point planté, sera arraché et jeté au feu, » (*Matth.*, XV, 13) parce qu'il ne produit pas de bons fruits, et qu'il y a un arbre qui a été planté par le Père. D'où il résulte en vérité, de la raison même des choses, qu'il y a deux substances dans ce monde; elles consistent dans les espèces et dans les noms : l'une d'elles est la substance du corps; l'autre, au contraire, est la substance éternelle du Père tout-puissant, et nous croyons qu'elle est la substance de Dieu.

15. AUG. Ces oppositions qui vous choquent, c'est à notre péché, je veux dire au péché du premier homme, que nous en sommes redevables; car Dieu a fait toutes choses bonnes et les a bien réglées toutes. Mais il n'a point fait le péché, et tout ce que nous désignons par le mal, ce n'est autre chose que le péché volontairement commis par nous. Il y a encore une autre espèce de mal qui est la peine du péché. Le péché n'a rien de commun avec Dieu; mais la peine du péché a cela de commun avec Dieu, qu'elle le pose en vengeur du mal. En effet, si Dieu est bon, car il a tout créé, il est juste aussi pour punir le péché. Par conséquent, toutes choses étant très-bien réglées, celles qui nous semblent contraires maintenant, sont telles par le fait de l'homme déchu qui n'a point voulu observer la loi de Dieu, car Dieu a donné le libre arbitre à l'âme raisonnable qui est dans l'homme. En effet, si nous pouvons acquérir des mérites, si nous sommes bons, c'est par un acte de notre volonté, non point de la nécessité que nous le sommes. Comme il faut que le bien soit le fait

sit, et facta sunt; ipse mandavit, et constituta sunt. (*Psal.* CXLVIII, 5.)

FORT. dixit : Ex jussione constant universa?

14. AUG. dixit : Ita credo, sed universa quæ facta sunt.

FORT. dixit : Facta consonant, sed quia inconvenientia sibi sunt, hac per hoc ergo constat non esse unam substantiam, licet ex unius jussione (*a*) eadem ad compositionem mundi hujus et faciem venerint. cæterum rebus ipsis patet, quia nihil simile tenebræ et lux, nihil simile veritas et mendacium, nihil simile mors et vita, nihil simile anima et corpus, et cætera istis similia quæ et nominibus et speciebus distant ab invicem : et merito dixisse Dominum nostrum : Arbor quam non plantavit Pater meus cœlestis, eradicabitur, et in ignem mittetur, quia non affert fructus bonos (*Matth.*, XV, 83) : et esse arborem (*b*) radicatam. Hinc (*c*) vere constat ex ratione rerum, quod duæ sunt substantiæ in hoc mundo, quæ speciebus et nominibus constant, quarum est una (*d*) corporis, alia vero æterna Patris omnipotentis quam Dei esse credimus.

15. AUG. dixit : Contraria ista quæ te movent, ut adversa sentiamus, propter peccatum nostrum, id est, propter peccatum hominis contigerunt. Nam omnia Deus et bona fecit, et bene ordinavit : peccatum autem non fecit : et hoc est solum quod dicitur malum, voluntarium nostrum peccatum. Est et aliud genus mali, quod est pœna peccati. Cum ergo duo sint genera malorum, peccatum et pœna peccati : peccatum ad Deum non pertinet, pœna peccati ad vindicem pertinet. Etenim ut bonus est Deus, qui omnia constituit : sic justus est, ut vindicet in peccatum. Cum ergo omnia optime sint ordinata, quæ videntur nobis nunc adversa esse, merito contigit hominis lapsi, qui legem Dei servare noluit. Animæ enim rationali quæ est in homine, dedit Deus liberum arbitrium. Sic enim posset habere meritum, si voluntate, non necessitate boni essemus. Cum ergo oporteat non necessitate, sed voluntate bonum esse,

(*a*) Sola editio Lov. *ad eamdem compositionem.* — (*b*) Editio Er. *radicandam.* Lovanienses correxerunt ex duobus Mss. *eradicatam.* Nos ex nostris ponimus *radicatam*, quæ vox respicere videtur bonam arborem, ab ea quæ eradicabitur diversam. — (*c*) Vaticanus codex : *Hinc vero constat, et ratio ipsa patet, et speciebus ipsis et discretione rerum, quod duæ sunt*, etc. — (*d*) Sola editio Lov. *una temporalis, alia vero æterna quam Patris omnipotentis esse credimus.*

non de la nécessité, mais de la volonté, il fallait aussi que Dieu donnât le libre arbitre à notre âme. Si cette âme eût voulu se soumettre à ses lois, il lui aurait soumis toutes choses sans permettre qu'aucune lui fût contraire, en sorte que toutes les choses que Dieu a faites auraient été soumises à l'homme s'il avait voulu se soumettre lui-même à Dieu. Mais s'il ne le voulait point, les créatures qui le servaient devaient se changer pour lui en instrument de châtiment. Voilà comment il se fait que si Dieu a bien réglé toutes choses, elles sont bonnes, et lui-même ne souffre point le mal.

Fort. Non, il ne souffre pas le mal, mais il le prévient.

16. Aug. Qui aurait pu, en effet, le lui faire souffrir?

Fort. C'est ce que je dis : il a voulu le prévenir, non point au hasard, mais par sa vertu et sa prescience. D'ailleurs, osez nier que le mal est sans Dieu, quand on peut montrer, par ses propres commandements, qu'il y a bien d'autres choses encore qui se font contre sa volonté. En effet, il n'y a de commandement que là où il se trouve deux contraires. La libre faculté de vivre n'est donnée que là où il y a eu chute, selon le raisonnement de saint Paul, qui dit : « Il vous a aussi rendu la vie lorsque vous étiez morts par vos déréglements et vos péchés, dans lesquels vous avez autrefois vécu, selon la coutume de ce monde, selon le prince des puissances de l'air, de cet esprit qui exerce maintenant son pouvoir sur les incrédules; car nous avons tous été autrefois dans les mêmes désordres, vivant selon nos passions charnelles, nous abandonnant aux désirs de la chair et aux égarements de notre esprit; et nous étions, par la corruption de notre nature, enfants de colère, aussi bien que les autres hommes. Mais Dieu qui est riche en miséricorde, poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés, quand nous étions ainsi morts par nos péchés, nous a rendu la vie en Jésus-Christ, par la grâce de qui vous êtes sauvés, et il nous a ressuscités avec lui, et nous a fait asseoir dans le ciel en Jésus-Christ, pour faire éclater dans les siècles à venir, des richesses surabondantes de sa grâce, par la bonté qu'il nous a témoignée en Jésus-Christ. Car c'est la grâce qui vous a sauvés par le moyen de la foi; cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu; cela ne vient pas plus de vos œuvres, afin que nul ne se glorifie, car nous sommes tous l'ouvrage de Dieu, ayant été créés en Jésus-Christ, dans les bonnes œuvres que Dieu a préparées, pour que nous y marchassions. C'est pourquoi, souvenez-vous qu'étant Gentils par votre origine, et du nombre de ceux qu'on appelle incirconcis, pour les distinguer de ceux qu'on appelle circoncis selon la chair, à cause de la circoncision qui leur a été faite par la main des hommes, vous n'aviez point alors de

oportebat ut Deus animæ daret liberum arbitrium. Huic autem animæ obtemperanti legibus suis, omnia subjecit sine adversitate : ut ei cætera quæ Deus condidit servirent, si et ipsa Deo servire voluisset. Si autem ipsa noluisset Deo servire, ea quæ illi serviebant, in pœnam ejus converterentur. Quare si recte omnia a Deo ordinata sunt, et bona sunt, et Deus non patitur malum.

Fort. dixit : Non patitur, sed prævenit malum.

16. Aug. dixit : A quo enim passurus erat?

Fort. dixit : Hoc meum est, quia prævenire voluit : non temere, sed virtute et præscientia. Cæterum nega malum præter Deus esse : cum per præcepta (a) ostendi queunt alia, quæ præter voluntatem ipsius fiunt. Præceptum non intercedit, nisi ubi est et contrarietas. Libera facultas vivendi non datur, nisi ubi est lapsus, secundum Apostoli rationem, qui dicit : « Et vos cum essetis mortui dilectis et peccatis vestris, in quibus aliquando ambulastis secundum magisterium hujus mundi, secundum principem potestatis aeris hujus, spiritus qui nunc operatur in filiis diffidentiæ, in quibus et nos et omnes aliquando conversati sumus in desideriis carnis nostræ, facientes voluntates consiliorum carnis, et eramus naturaliter filii iræ, sicut et cæteri. Deus autem qui dives est in omni misericordia, misertus est nobis. Et cum mortui essemus peccatis, convivificavit nos in Christo, cujus gratia estis salvi facti, simul et suscitavit, et cum eo collocavit in cœlestibus cum Christo Jesu, ut ostenderet in sæculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ in bonitate super nos in Christo Jesu. Gratia enim istis salvati per fidem : et hoc non ex vobis, Dei enim donum est, non ex operibus, ut ne quis glorietur. Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu in operibus bonis, quæ præparavit Deus et in illis ambulemus. Propter quod memores estote, quod aliquando vos eratis gentes in carne, qui dicebamini præputium, ab ea quæ dicitur circumcisio in carne manufacta, quia eratis illo tempore sine Christo, alienati a con-

(a) Editio Er. et Mss. *ostendit quæ sunt alia.*

part en Jésus-Christ, vous étiez entièrement séparés de la société d'Israël; vous étiez étrangers à l'égard des alliances divines; vous n'aviez point l'espérance des biens promis; et enfin vous étiez sans Dieu en ce monde. Mais maintenant que vous êtes en Jésus-Christ, après avoir été autrefois éloignés de Dieu, vous êtes devenus proches de lui par le sang de Jésus-Christ. Car c'est lui qui est notre paix avec Dieu, c'est lui qui, des deux peuples, n'en a fait qu'un; c'est lui qui a rompu en sa chair la muraille de séparation, cette inimitié qui les divisait, et qui, par sa doctrine, a aboli la loi de Moïse chargée de tant de préceptes, afin de former en soi-même un seul homme nouveau de ces deux peuples, en mettant la paix entre eux; et afin que, après les avoir réunis tous les deux en un seul corps, il les réconciliât avec Dieu par sa croix, en détruisant en soi-même l'inimitié qu'ils avaient l'un contre l'autre. Et ainsi, étant venu dans le monde, il a annoncé la paix tant à vous qui étiez éloignés de Dieu, qu'à ceux qui en étaient proches. Car c'est par lui que nous avons accès les uns et les autres auprès du Père éternel dans un même esprit. » (*Ephés.*, II, 1 à 18.)

17. Aug. Cette citation de l'Apôtre que vous avez tenu à me faire, milite, si je ne me trompe, beaucoup plus en faveur de ma foi qu'en faveur de la vôtre. D'abord, parce que le libre arbitre, par lequel j'ai dit que toute âme pèche, y est assez clairement exprimé, puisque l'Apôtre y parle expressément du péché, et dit que notre réconciliation avec Dieu ne peut se faire que par Jésus-Christ. En effet, c'est en péchant que nous nous sommes détournés de Dieu, et c'est en observant les préceptes de Jésus-Christ, que nous nous réconcilions avec Dieu. Voilà comment, après être morts par nos péchés, nous sommes rendus à la vie par l'observation de ses préceptes, et nous avons dans un même esprit la paix avec lui, à qui nous étions devenus étrangers en n'observant pas ses commandements, selon ce qu'enseigne notre foi, au sujet du premier homme qui a été créé. Et maintenant je vous demande de vouloir bien me dire comment il se fait, d'après la citation que vous venez de faire, que nous ayons des péchés; est-ce parce qu'une nature contraire nous contraint de faire ce que nous faisons? mais quiconque est contraint par une nécessité de faire quelque chose, ne pèche pas; au contraire, quiconque pèche, pèche en vertu de son libre arbitre. Pourquoi donc nous est-il ordonné de faire pénitence, si ce n'est pas nous qui avons fait mal, et si c'est la nation des ténèbres? Je vous prie de vouloir bien me dire encore, si c'est à nous, ou à la nation des ténèbres, qu'est accordé le pardon des péchés. Si c'est à la nation des ténèbres que ce pardon est donné, c'est donc elle qui régnera avec Dieu, puisque c'est elle qui reçoit ce pardon. Si au contraire c'est à nous qu'il est accordé, il est manifeste que c'est que nous avons péché par le fait

versatione Israel, et hospites testamentorum, promissionis spem non habentes, et sine Deo in hoc mundo. Nunc autem in Christo Jesu vos qui aliquando eratis longe, facti estis prope in sanguine Christi. Ipse est enim pax nostra, qui fecit utraque unum, et medium parietem maceriæ solvens inimicitias in carne sua, legem mandatorum decretis evacuans, ut duos condat in semetipsum, in unum novum hominem faciens pacem, ut reconciliet ambos in uno corpore Deo, per crucem, interficiens inimicitias in semetipso. Et veniens evangelizavit pacem vobis qui longe, et pacem iis qui prope. Quoniam per ipsum habemus utrique in uno spiritu accessum ad Patrem. » (*Ephes.*, I, 1, etc.)

17. Aug. dixit : Ista apostoli lectio, quam recitare voluisti, si non fallor, pro mea plurimum, et contra tuam fidem facit. Primo, quia ipsum liberum arbitrium, quo ego dixi fieri ut anima peccet, satis hic expressum est cum peccata nominavit, et cum reconciliationem nostram dixit fieri cum Deo per Jesum Christum. Peccando enim aversi eramus a Deo : tenendo autem præcepta Christi, reconciliamur Deo : ut qui peccatis mortui eramus, servantes præcepta ejus vivificemur, et pacem habeamus cum illo in uno spiritu, a quo alienati eramus, non servantes mandata ejus : sicuti de homine qui primus est constitutus, in fide nostra prædicatur. Ergo nunc quæro abs te, secundum eam lectionem quæ lecta est, quomodo habeamus peccata, si natura contraria nos cogit facere quod facimus? Qui enim cogitur necessitate aliquid facere non peccat. Qui autem peccat, libero arbitrio peccat. Quare sit nobis pœnitentia imperata, si nos nihil mali fecimus, sed gens tenebrarum? Quæro item, indulgentia peccatorum cui detur, nobis, an genti tenebrarum? Sed si genti tenebrarum datur indulgentia peccatorum, regnabit et ipsa cum Deo, accipiens indulgentiam peccatorum. Si autem nobis datur indulgentia peccatorum, manifestum est quia voluntate peccavimus. Satis enim stultum est, ignosci ei qui nihil mali fecit.

de notre volonté. En effet, il est assez insensé de dire qu'on accorde son pardon à quelqu'un qui n'a rien fait de mal. Or, celui qui n'a rien fait par sa propre volonté n'a rien fait de mal. Aujourd'hui donc, une âme qui, sur la promesse que Dieu lui fait du pardon de ses péchés et de sa réconciliation avec lui, cesserait de pécher, et ferait pénitence des péchés qu'elle a commis, pourrait donc répondre à Dieu, selon votre foi, et lui dire : Quel mal ai-je fait? quelle peine ai-je méritée? pourquoi m'avez-vous chassée de votre royaume pour aller combattre contre je ne sais quelle nation? J'ai été abaissée, je suis entrée dans un mélange, j'ai été corrompue, je suis tombée en défaillance, et mon libre arbitre ne m'a pas été conservé. Vous avez connu la nécessité qui a pesé sur moi, pourquoi donc m'imputez-vous les blessures que j'ai reçues? Pourquoi me forcez-vous à faire pénitence, quand c'est vous qui êtes cause de mes blessures, quand vous savez que si la nation des ténèbres m'a fait endurer tout ce que j'ai eu à souffrir, c'est vous qui en êtes cause, vous, dis-je, qui ne pouviez être violenté, et qui pourtant, pour préserver votre empire, auquel rien ne pouvait porter atteinte, m'avez précipitée dans ces misères? S'il est certain que je suis une portion de votre être, que je suis sortie de vos entrailles, que je viens de votre royaume et de votre bouche, je ne devais rien souffrir dans cette nation des ténèbres, et si j'étais sans corruption, puisque j'étais une portion du Seigneur, c'est elle, la nation des ténèbres, qui devait être assujettie. Mais si elle ne pouvait être tempérée que par ma propre corruption, comment se fait-il que je sois appelée une partie de vous-même, que vous soyez inviolable, et que vous ne soyez point cruel, vous qui avez voulu que je souffrisse pour votre royaume qui n'avait rien à redouter de la nation des ténèbres? Veuillez répondre à cela, et daignez aussi m'expliquer comment il a été dit par l'apôtre saint Paul, nous étions naturellement des enfants de colère, quand il dit que nous avons été réconciliés à Dieu. Si donc les hommes étaient naturellement enfants de colère, comment pouvez-vous dire que notre âme est naturellement la fille et une portion de Dieu?

Fort. Si c'était selon l'âme que l'Apôtre eût dit que nous sommes naturellement enfants de colère, ce serait par la bouche même de l'Apôtre que notre âme se trouverait rendue étrangère à Dieu, et tout à l'heure vous avez montré par cette raison que l'âme n'est pas de Dieu, attendu que l'Apôtre dit que nous sommes naturellement enfants de colère; mais si c'est parce qu'il était soumis à la loi de Moïse, parce qu'il descendait, comme il l'affirme lui-même, de la race d'Abraham, il est clair que quand il a dit

Nihil autem mali fecit, qui nihil sua voluntate fecit. Hodie ergo anima pollicente sibi Deo indulgentiam peccatorum et reconciliationem, si peccare destiterit, et de peccatis pœnitentiam gesserit, si respondeat secundum vestram fidem, et dicat : Quid enim peccavi? Quid commerui? Quid me expulisti de regnis tuis, ut contra nescio quam gentem pugnarem? (*a*) Depressa sum, permixta sum, corrupta sum, (*b*) defecta sum, non est mihi servatum liberum arbitrium. Tu nosti necessitatem qua pressa sum : cur mihi vulnera imputas quæ suscepi? Quare me cogis ad pœnitentiam, cum tu scis causa vulnerum meorum, cum tu scias quæ passa sum, gentem tenebrarum in me fecisse te auctore, qui violari non poteras, et tamen volens cavere regnis tuis, quibus nihil noceri possit, me in miserias præcipitasti? Si certe ego pars tua sum, quæ de visceribus tuis processi, si de regno tuo et de ore tuo; in hac gente tenebrarum aliquid pati non debui, ut me incorrupta, illa subjiceretur, si pars eram Domini. Nunc autem cum illa temperari non posset nisi mea corruptione, quomodo ut pars tua dicor, aut tu inviolabilis manes, aut non es credulis, qui me pati voluisti pro his regnis, quibus nihil noceri poterat ab illa gente tenebrarum? Ad hoc responde, si placet : et dignare etiam illud mihi exponere, quomodo dictum est a Paulo apostolo : Eramus naturaliter filii iræ, (*c*) quos reconciliatos dicit Deo. Si ergo naturaliter filii iræ erant, quomodo dicis naturaliter animam filiam esse et portionem Dei?

Fort. dixit : Si secundum animam dixisset Apostolus, quod simus naturaliter filii iræ, alienata esset anima ore Apostoli a Deo. Et hac modo tu ratione ostendis, quod anima non sit Dei : quia naturaliter, inquit Apostolus, sumus filii iræ. Si vero secundum quod lege tenebatur idem Apostolus ex semine Abrahæ, ut ipse contestatur, descendens : constat eum corporaliter dixisse, nos fuisse filios iræ, sicut et cæteros. Animæ vero substantiam ostendit quod sit ex Deo, et animam aliter non posse re-

(*a*) Vaticanus Ms. *Oppressa sum*, itemque infra loco *pressa*, habet *oppressa*. — (*b*) Plures Mss. *defatigata sum*. Forte legendum, *decepta sum, defatigata sum :* quæ duo verba Terentii sunt in Andr., act. 4, sc. 1. — (*c*) Hic ex Mss. restituimus hæc verba : *quos reconciliatos dicit Deo. Si ergo naturaliter filii iræ erant ;* quæ in editis desunt.

que nous sommes enfants de colère ainsi que les autres hommes, il entendait que c'est corporellement que nous le sommes. Quant à la substance de l'âme, il montre qu'elle est de Dieu et qu'elle ne peut être réconciliée avec lui que par notre maître, qui est Jésus-Christ. Car après avoir fait disparaître l'inimitié, il semblait que l'âme fût indigne d'exister pour Dieu. Mais nous confessons qu'elle a été envoyée par Dieu, qu'elle tire de lui son origine et qu'elle avait pour mission de faire connaître sa volonté. De même que nous croyons que le Sauveur Jésus-Christ est venu du ciel accomplir la volonté de son Père. Or, la volonté du Père était qu'il délivrât nos âmes de l'inimitié qui existait entre nous et lui en détruisant cette même inimitié. Si cette inimitié n'avait pas été opposée à Dieu, elle n'aurait pas été appelée inimitié puisqu'il y aurait eu unité, et il ne serait pas dit que le Fils devait la faire tuer cette inimitié ou l'avait tuée en effet là où il y avait la vie.

18. Aug. Rappelez-vous que l'Apôtre a dit que c'est par notre conduite que nous avons été séparés de Dieu.

Fort. Je dis qu'il y a eu deux substances, que c'est dans la substance de la lumière que Dieu se trouve incorruptible, ainsi que je l'ai dit plus haut, et que la nature contraire des ténèbres est celle que je confesse vaincue aujourd'hui par la vertu de Dieu; je confesse aussi que c'est pour opérer mon retour que le Sauveur Jésus-Christ a été envoyé, ainsi que le même Apôtre l'a dit auparavant.

19. Aug. Il avait été décidé pour ceux qui nous écoutent que nous discuterions par des arguments de raison la foi de deux natures; mais comme vous êtes revenu à la sainte Ecriture, j'y descends avec vous et je demande qu'il n'en soit rien mis de côté, de peur que, en ne faisant usage que de certains chapitres, nous ne fassions naître des nuages dans l'esprit de ceux à qui les saintes Ecritures ne sont pas connues. Commençons donc par examiner le premier chapître de l'épître de l'Apôtre saint Paul aux Romains. Or, à la première page, je trouve quelque chose qui est complétement contre vous. En effet, l'Apôtre s'exprime ainsi : « Paul, serviteur de Jésus-Christ, apôtre par vocation divine, séparé pour annoncer l'Evangile de Dieu, qu'il avait promis longtemps auparavant par ses prophètes dans les Ecritures saintes, touchant son fils, qui lui est né selon la chair, du sang de David, qui a été prédestiné pour être fils de Dieu, dans sa puissance, par l'esprit de sainteté, et par sa résurrection d'entre les morts, touchant, dis-je, Jésus-Christ, notre Seigneur. » (*Rom.*, I, 1 à 4.) Nous voyons l'Apôtre nous apprendre au sujet de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il a été prédestiné par la vertu de Dieu avant qu'il fût incarné et que c'est selon la chair qu'il est son fils du sang et de la race de David. Puisque vous avez toujours nié et que vous niez

conciliari Deo, nisi per magistrum qui est Christus Jesus. Interfecta enim inimicitia, videbatur anima indigna exstitisse Deo. Sed quia missa est, hoc confitemur, a Deo tamen omnipotente, et originem trahens, et missa ad ipsius voluntatem consignandam. Quemadmodum et Salvatorem Christum credimus de cœlo venisse, voluntatem Patris complere. Quæ voluntas Patris hæc erat, animas nostras de eadem inimicitia liberare, interfecta eadem inimicitia. Quæ si adversa Deo non fuisset, nec inimicitia vocaretur ubi erat unitas, nec interfectio diceretur aut fieret ubi vita erat. (*Ephes.*, II, 3.)

18. Aug. dixit : Memento quod Apostolus dixerit : Conversatione nos alienatos a Deo esse.

Fort. dixit : Trado ego duas substantias fuisse. In lucis substantia haberi Deum, ut superius diximus, incorruptibilem : fuisse vero contrariam naturam tenebrarum, eam quam virtute Dei vinci hodie quoque confiteor, et ad meum regressum salvatorem esse Christum emissum, ut ante idem Apostolus ait.

19. Aug. dixit : Rationibus ut discuteremus duarum naturam fidem, impositum est ab iis qui nos audiunt. Sed quoniam ad Scripturas iterum confugisti, ad eas ego descendo, ac nihil prætermittendum esse postulo, ne quibusdam capitibus utentes, nebulas afferamus eis quibus notæ scripturæ non sunt. A capite igitur quod habet Apostolus in epistola sua ad Romanos consideremus. In prima enim pagina est quod vehementer contra vos est. Dicit enim : « Paulus servus Christi Jesu, vocatus Apostolus, (*a*) separatus in Evangelium Dei, quod ante promiserat per Prophetas suos in Scripturis sanctis, de Filio suo, qui factus est ei ex semine David secundum carnem, qui prædestinatus est Filius Dei in virtute, secundum spiritum sanctificationis ex resurrectione mortuorum Jesu Christi Domini nostri. » (*Rom.*, I, 1, etc.) Videmus Apostolum de Domino nostro nos docere, ut et virtute Dei ante carnem prædestinatus

(*a*) In Mss. *prædestinatus in Evangelium Dei.*

encore cela, comment se fait-il que vous demandez les Ecritures pour que nous discutions en nous servant d'elles de préférence?

Fort. C'est selon la chair que vous affirmez qu'il est de la race de David lorsqu'il est annoncé comme étant né d'une vierge et qu'il est loué comme étant Fils de Dieu. Or, il ne peut se faire que ce qui est de l'esprit ne soit pas esprit, et que ce qui est de la chair ne soit pas chair. Or, cela est contredit par l'autorité même de l'Evangile, qui dit que « la chair et le sang ne sauraient posséder le royaume de Dieu, et que la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible. » (I *Cor.*, xv, 50.)

A ces mots, il s'éleva un murmure parmi les assistants qui préféraient que la discussion s'appuyât sur la raison, parce qu'ils voyaient qu'il ne voulait pas recevoir tout ce qui est écrit dans les lettres de l'Apôtre. Puis il se fit çà et là des groupes qui se mirent à discuter sur ce que Fortunat disait que la parole de Dieu avait été liée dans la nation des ténèbres. Comme cette proposition souleva l'indignation de tous les assistants, on se sépara.

DISPUTE DU SECOND JOUR.

Le lendemain on prit encore un notaire, et les choses se passèrent comme il suit :

Fortunat. Je dis que Dieu tout-puissant ne produit rien de mal de son propre fonds, et que tout ce qui est à lui demeure exempt de toute corruption, étant né et sorti d'une source inviolable. Quant à ce qui se trouve opposé l'un à l'autre dans ce monde, ce n'est pas de Dieu que cela vient et n'a point Dieu pour principe en ce siècle, c'est-à-dire ne tire point de lui son origine. Nous tenons donc de foi que le mal est étranger à Dieu.

20. Augustin. C'est aussi notre foi à nous que Dieu n'est point le père du mal et qu'il n'a fait aucune nature mauvaise. Mais comme nous professons également l'un et l'autre que Dieu est incorruptible et ne saurait être souillé, c'est aux hommes sages et aux fidèles à s'assurer qui de nous deux a la foi la plus pure et la plus digne de la majesté de Dieu. Est-ce la foi de celui qui prétend que ni une vertu de Dieu, ni une portion quelconque de Dieu, ni la parole de Dieu n'est susceptible de changer, de se corrompre ou d'être liée, ou bien la foi de celui qui dit que le Dieu tout-puissant, toute sa nature, toute sa substance ne peut jamais se corrompre en aucune de ses parties, et que le mal est le fruit d'un péché volontaire de l'âme à qui Dieu a accordé le libre arbitre? Si Dieu n'avait point donné le libre arbitre à l'homme, il ne serait

fuerit, et secundum carnem factus sit ei ex semine David. Hoc vos cum semper negaveritis et negetis, quomodo Scripturas flagitatis, ut secundum eas potius disseramus?

Fort. dixit : Secundum carnem asseritis ex semine David, cum prædicetur ex virgine esse natus, et Filius Dei magnificetur. Fieri enim non potest, nisi ut quod de spiritu est, spiritus habeatur (*Isa.*, vii, 1); et quod de carne est, caro intelligatur. (*Joan.*, iii, 6.) Contra quod est ipsa auctoritas Evangelii qua dicitur, quod caro et sanguis regnum Dei non possidebunt, neque corruptio incorruptelam possidebit. (I *Cor.*, xv, 50.)

Hic strepitus factus est a considentibus, qui rationibus potius agi volebant : quia videbant eum non omnia quæ in Apostoli codice scripta sunt, velle accipere. Deinde passim sermocinatio ab omnibus haberi cœpit, quo usque diceret sermonem Dei ligatum esse in gente tenebrarum. Quod cum exhorruissent qui aderant, discessum est.

DISPUTATIO SECUNDÆ DIEI.

Postera die adhibito iterum notario, res acta sic est :

Fort. dixit : Dico quod nihil mali ex se proferat Deus omnipotens, et quod quæ sua sunt incorrupta maneant, uno ex fonte inviolabili orta et genita : cætera vero quæ in hoc mundo versantur contraria, non ex Deo manare, nec (*a*) principe Deo paruisse in hoc sæculo, id est, quod non ex ipso originem trahant. Hæc ergo in fide suscepimus, quod aliena sint mala a Deo.

20. Aug. dixit : Et nostra fides hæc est, quod malorum genitor non sit Deus, neque ullam naturam fecerit malam. Sed cum uterque nostrum consentiat incorruptibilem Deum et incoinquinabilem, prudentium est æstimare et fidelium, quæ sit fides purior et majestate Dei dignior illa ubi asseritur, vel virtus Dei, vel pars aliqua Dei, vel sermo Dei posse commutari, violari, corrumpi, ligari; an ea ubi dicitur et omnipotentem Deum et omnem ipsius naturam et substantiam nulla parte unquam posse corrumpi, sed mala esse voluntario peccato animæ, cui dedit Deus liberum arbitrium. Quod liberum arbitrium si non dedisset Deus, judicium puniendi nullum justum esse posset, nec meritum recte faciendi, nec præceptum divinum ut ageretur pœnitentia de pec-

a) Editi, *nec principi*. Melius Mss. *nec principe*, id est auctore.

pas juste à lui de le châtier, il n'y aurait aucun mérite à bien faire, il serait injuste de prescrire une pénitence pour le péché, et il n'y aurait pas lieu à nous accorder le pardon même de nos péchés qu'il nous donne par Notre-Seigneur Jésus-Christ, attendu que quiconque ne pèche point par un acte de sa volonté ne pèche point du tout. Il me semble que cela est clair et évident pour tout le monde. Par conséquent nous ne devons point nous laisser ébranler si nous avons à souffrir pour nos fautes quelques maux de la part des choses que Dieu a faites. Car s'il a été bon pour créer tout, il est juste aussi pour ne point laisser nos fautes impunies. Mais ces péchés, comme je l'ai déjà dit, ne seraient point des péchés s'il n'y avait en nous volonté et liberté. En effet, si par exemple quelqu'un, garrotté des pieds et des mains par un autre, était contraint par celui-ci d'écrire un faux sans le consentement de sa volonté, je vous prie de me dire si un juge qui aurait connaissance de ce fait pourrait condamner cet homme pour ce faux? Par conséquent, s'il est manifeste qu'il n'y a point de péché là où la volonté n'a plus son libre arbitre, je veux que vous me disiez quel mal a fait une âme que vous dites être une portion. une vertu, une parole, enfin un quelque chose de Dieu pour être punie par lui ou pour devoir faire pénitence de son péché, et pour devoir mériter son pardon, puisque, en ce qui la concerne, elle n'a rien fait de mal.

Fort. En parlant des substances, j'ai avancé que Dieu est créateur du bien et doit être réputé vengeur du mal, parce que le mal ne vient pas de lui. C'est donc justement, à mon avis, que Dieu punit le mal puisque le mal ne vient pas de lui. D'ailleurs si le mal venait de lui, ou s'il donnait le pouvoir de mal faire, selon que vous dites qu'il a donné le libre arbitre à l'homme, il se trouverait ainsi consentir à mon péché puisqu'il serait auteur de mon péché. Ou bien s'il ignorait ce que je devais devenir, il pécherait encore en créant un être qui ne serait point digne de lui. Voici donc quelle est ma proposition et ce que je vous demande en ce moment, c'est à savoir si Dieu a fait le mal oui ou non, et s'il a fait oui ou non la fin des méchants. Car pour les choses que nous disons avoir été faites par lui comme par un ouvrier divin, la foi évangélique nous enseigne qu'étant créées et mises au monde par lui, elles sont incorruptibles comme il apparaît d'ailleurs par ces choses elles-mêmes. Voilà ce que j'ai avancé comme étant notre croyance et comme pouvant être également accepté de vous en entendant les choses de telle manière que l'autorité de la foi chrétienne demeure intacte. Mais comme je ne puis montrer que ma croyance est droite si je

catis; nec ipsa indulgentia peccatorum, quam nobis Deus per Dominum nostrum Jesum Christum donavit. Quia qui non voluntate peccat, non peccat. Hoc arbitror omnibus apertum esse atque perspicuum. Quapropter non nos mavere debet, si aliqua in iis quæ Deus fecit molesta patimur pro meritis nostris. Sicut enim ille bonus est, ut constitueret omnia: sic justus est, ut peccatis non parcat. Quæ peccata, ut dixi, nisi libera voluntas esset in nobis, peccata non essent. Si quis enim verbi causa ligaretur ab aliquo cæteris membris, et de manu ejus falsum scriberetur sine ejus propria voluntate; quæro si hoc judici patefieret, posset hunc hominem falsitatis crimine condemnare? Quare si manifestum est, peccatum non esse ubi non est liberum voluntatis arbitrium, volo audire, anima, quam dicitis aut partem, aut virtutem, aut sermonem, aut aliud quodlibet Dei, quid mali fecerit, ut a Deo puniatur, aut pœnitentiam agat peccati, aut veniam mereatur: cum nihil ipsa peccaverit.

Fort. dixit: De substantiis proposui, quod bonorum tantummodo Deus creator, ultor vero malorum habeatur, eo quod mala ex ipso non sint. Merito ergo hoc sentio, et ulcisci Deum mala, quia ex ipso non sunt. Cæterum si ex ipso essent, aut daret licentiam peccandi, quod dicis liberum arbitrium dedisse Deum, consensum jam inveniebatur delicti mei, eo quod delicti mei auctor esset: aut ignorans (a) quid futurus essem, delinqueret, quem ipse non se dignum institueret. Hoc ergo propositum est a me, et quod interrogo nunc, utrum Deus mala instituerit, necne; et utrum ipse finem malorum instituerit. Etenim quæ ab ipso diximus facta esse, ut opifice Deo, uti ab ipso creata et genita incorruptibilia haberi, his rebus apparet, et fides Evangelica docet. Hæc ego et proposui quæ sunt credulitatis nostræ, et quæ a te possunt in ista professione nostra firmari, ita tamen ut non desit auctoritas fidei Christianæ. Et quia nullo genere recte me credere ostendere possum, nisi eamdem fidem Scripturarum auctoritate firmaverim: id ergo est quod insinuavi, quod dixi. Aut si mala auctore Deo in mundo parnerunt, hoc ipse dicere dignare:

(a) Mss. *quod futurus essem delinquere.*

ne l'appuie sur l'autorité des saintes Ecritures, c'est ce que j'ai insinué et ce que j'ai dit. Mais le mal a-t-il paru dans le monde par le fait de Dieu? Voilà ce que je vous prie de vouloir bien me dire; ou bien s'il est bien de croire que le mal vient de Dieu, il faut que l'assistance qui nous écoute le reçoive et l'admette. J'ai parlé des substances, non point du péché qui se trouve en nous. S'il n'y avait point une origine à la pensée de mal faire, nous ne serions point contraints d'en venir au péché, au délit. Car c'est parce que nous péchons malgré nous et que nous sommes contraints par une substance ennemie et contraire que nous suivons la science des choses. Avertie par cette science et rendue par elle à sa mémoire passée, l'âme reconnaît de qui elle tire son origine, dans quel mal elle se trouve, par quels biens elle peut corriger le mal qu'elle a fait malgré elle, et, par l'amendement de ses fautes, avec la grâce de ses bonnes œuvres, elle se fait auprès de Dieu un mérite de réconciliation, par notre Sauveur qui nous apprend à faire le bien et à fuir le mal. C'est en effet, pour nous, un axiome, que ce n'est point par le fait d'une nature contraire, mais par suite de sa libre volonté que l'homme se soumet à la justice ou se rend capable de péché. Au contraire, supposé qu'il n'existe point de nation contraire, s'il n'y a dans le corps que l'âme à qui, comme vous le dites, Dieu a donné le libre arbitre, elle serait sans péché et ne s'exposerait point à pécher.

21. Aug. Ce que je dis, c'est qu'il n'y a point de péché si on ne pèche par sa propre volonté, et que le mérite vient de ce que c'est par le fait de notre volonté propre que nous faisons bien. Ou bien si on mérite un châtiment pour avoir mal fait sans le vouloir, on doit également mériter une récompense quand on fait le bien malgré soi. Mais est-il personne qui doute qu'on ne doit récompenser que ceux qui ont agi, dans ce qu'ils ont fait, par suite d'une volonté qui était bonne? C'est ce qui fait que nous comprenons qu'on inflige un châtiment à quiconque fait une chose avec une volonté mauvaise. Mais comme vous me rappelez aux natures et aux substances premières, voici quelle est ma foi : c'est le Dieu tout-puissant, notez surtout cela et gravez-le bien dans votre esprit, oui le Dieu tout-puissant, juste et bon qui a fait toutes choses. Mais les choses que Dieu fait ne sauraient être semblables à lui, car il ne serait ni juste ni sensé de croire que les œuvres sont égales à l'ouvrier et les créatures au Créateur. Par conséquent il est pieux de croire que Dieu a fait tout ce qui est bien, et qu'il est bien plus excellent et infiniment meilleur que ce qu'il a fait; la source, la racine du mal est le péché, selon ce mot de l'Apôtre : « La

aut si recte creditur, mala ex Deo non esse, hoc etiam præsentium contemplatio prosequi debet et suscipere. De substantiis dixit non de peccato quod in nobis versatur. Si enim originem non haberet quod cogitamus delicta facere; non cogeremur ad peccatum venire, vel ad delictum. Nam quia inviti peccamus, et cogimur a contraria, et inimica nobis substantia, idcirco sequimur scientiam rerum. Qua scientia admonita anima et memoriæ pristinæ reddita, recognoscit ex quo originem trahat, in quo malo versetur, quibus bonis iterum emendans quod nolens peccavit, possit per emendationem delictorum suorum, bonorum operum gratia, meritum sibi reconciliationis apud Deum collocare, auctore Salvatore nostro, qui nos docet et bona exercere, et mala surgere. Propositum est enim nobis, quod non ab aliqua contraria natura, sed sua sponte homo aut justitiæ serviat, aut peccatis se obnoxium faciat: cum nulla existente contraria gente si sola versatur anima in corpore constituta, cui Deus, ut dicis, liberum arbitrium dedit, sine peccato esset, nec peccatis se obnoxium faceret.

21. Aug. dixit: Ego dico peccatum non esse, si non propria voluntate peccetur: hinc esse et præmium, quia propria voluntate recta facimus. Aut si pœnam meretur, qui peccat invitus, debet et præmium mereri, qui bene facit invitus. Quis autem dubitet non deferri præmium, nisi ei qui (*a*) bona voluntate aliquid fecerit? Ex quo intelligimus et pœnam inferri ei, qui voluntate mala aliquid fecerit. Sed quoniam me ad priores naturas et substantias revocas, fides mea est, omnipotentem Deum, quod maxime animadvertendum est, et animo figendum, omnipotentem Deum, justum et bonum, fecisse bona. Sed ea quæ ab illo facta sunt, non possunt esse talia, qualis est ipse qui fecit. Injustum est enim et stultum (*b*) credere, quod opera paria sint artifici et condita conditori. Quapropter si pia fides est, ut omnia bona Deus fecerit, quibus tamen ipse multo est excellentior longeque præstantior: origo et caput mali

(*a*) Vaticanus codex et Arnulphensis, *qui aliquid boni voluntate fecerit.* Pauloque post, *qui voluntate mali aliquid fecerit.* — (*b*) Vatic. cod. *et stultum exigere, quod,* etc.

cupidité est la source de tous les maux, et quelques-uns en étant possédés ont fait naufrage dans la foi et se sont embarrassés dans une infinité d'afflictions et de peines. » (I *Tim.*, VI, 10.) Si donc vous voulez savoir quelle est la racine de tous les maux, l'Apôtre vous répond que c'est la cupidité. Je ne puis chercher quelle est la racine de cette racine, ou, s'il y a un autre mal dont la racine ne soit point la cupidité, la cupidité ne sera point la racine de tous les maux. Mais s'il est vrai que la racine de tous les maux est la cupidité, il est inutile que nous cherchions une autre espèce de mal. Pour ce qui est de la nature contraire dont vous parlez, maintenant que j'ai répondu à vos objections, je vous prie de vouloir bien me dire si, dans l'hypothèse où cette nature contraire est tout ce qui est mal et qu'il ne peut y avoir de mal que venant d'elle, elle seule mérite des châtiments, non point l'âme de qui le péché ne vient point. Si vous dites que c'est cette nature seule qui mérite le châtiment et que l'âme n'en mérite aucun, je vous demande à qui il est imposé, à qui il est ordonné de faire pénitence? Si c'est à l'âme qu'est donné cet ordre, c'est que le péché vient d'elle et qu'elle a péché par sa propre volonté. En effet, si l'âme est contrainte de mal faire, ce n'est point elle qui fait mal. Or, n'est-ce point le comble de la sottise et de la démence que la nation des ténèbres pèche et que ce soit moi qui sois obligé de faire pénitence de ses péchés? N'est-ce pas le comble de la démence que la nation des ténèbres pèche et que ce soit à moi que le pardon de ses péchés soit accordé? A moi, dis-je, qui puis m'écrier, d'après votre foi : Qu'ai-je fait, quelle faute ai-je commise? J'étais en vous, j'étais intact, je n'étais atteint d'aucune souillure, et vous m'avez envoyé ici-bas, vous avez cédé à la nécessité, vous avez songé au salut de votre empire que menaçaient une ruine et un désastre immense. Mais si c'est vous qui avez connu la nécessité qui fait que je suis opprimé ici-bas, qui m'empêche de respirer et à laquelle je n'ai pu résister, pourquoi me faites-vous un crime de mon péché? Ou pourquoi m'en promettez-vous le pardon? Répondez à cela s'il vous plaît sans détour comme je vous réponds moi-même.

Fort. Voici ce que nous disons, c'est que l'âme est contrainte à pécher par une nature contraire, tandis que vous ne voulez reconnaître en elle d'autre source du mal, sinon que le mal se trouve en nous, tandis qu'il est constant que, à l'exception de nos corps, le mal se trouve répandu dans tout l'univers. Il n'y a point dans le monde que ces biens que nous avons dans nos corps et qui ne valent que par leur nom, mais il s'y trouve aussi une mauvaise racine.

est peccatum, sicut Apostolus dixit: « Radix omnium malorum est cupiditas : quam quidam sequentes naufragaverunt a fide, et inseruerunt se doloribus multis. » (I *Tim.*, VI, 10.) Si enim radicem omnium malorum quæris, habes Apostolum dicentem, radicem omnium malorum esse cupiditatem. Radicem radicis quærere non possum. Aut si est aliud malum, cujus radix non est cupiditas, non erit omnium malorum radix cupiditas. Si autem verum est, omnium malorum radicem esse cupiditatem, frustra aliud aliquod mali genus quærimus. Tua vero natura contraria quam inducis, quoniam jam respondi objectis tuis, quæso ut tu mihi dicere digneris, si illa natura contraria est totum malum, neque peccatum potest esse nisi ex illa, pœnam ipsa sola debet mereri, non anima a qua non est peccatum. At si dicis ipsam solam mereri pœnam, et animam non mereri, quæro cui data sit pœnitentia, quæ sit jussa pœnitere. Si anima jussa est pœnitere, ab illa peccatum, et ipsa voluntate peccavit. Nam si cogitur anima facere malum, neque (*a*) illa est quæ malum facit; nonne stultum est et plenum dementiæ, ut gens tenebrarum peccaverit, et me pœniteat de peccatis? Nonne plenum dementiæ est ut gens tenebrarum peccaverit, et mihi detur indulgentia peccatorum: qui possum dicere secundum fidem vestram : Quid feci, quid commisi? Apud te fui, integer fui, nulla labe contaminatus fui : tu me huc misisti, tu necessitatem passus es, tu cavisti regnis tuis, cum magna eis labes et vastitas immineret. Cum ergo noveris necessitatem qua hic oppressus sum, qua respirare non potui, cui resistere non potui, quid me accusas quasi peccantem? aut quid promittis? indulgentiam peccatorum? Ad hoc sine ambagibus responde, si placet, sicut tibi ego sine ambagibus respondi.

Fort. dixit: Hoc nos dicimus, quod a contraria natura anima cogatur delinquere : cui non vis esse radicem, nisi hoc tantum, quod in nobis malum versatur: cum constet exceptis nostris corporibus mala in omni mundo versari. Non ista quæ in corporibus solum habemus in toto mundo versantur, et

(*a*) Aliquot Mss. *neque in illa est quod malum facit.*

En effet, votre homme nous a dit que la racine des péchés, c'est la cupidité qui se trouve dans nos corps, tandis que lorsque la cupidité du mal ne vient point de nos corps elle se trouve placée dans le monde tout entier par cette principale nature contraire. En effet, la cupidité que vous avez appelée la racine de tous les maux est, pour l'Apôtre, la racine du mal mais n'est pas le seul mal. Or, la cupidité que vous avez appelée la racine de tous les maux ne se prend point en un seul sens, comme si elle ne se trouvait que dans nos corps; car il est certain que le mal qui est en nous descend d'un auteur mauvais, et que ce que vous appelez la racine du mal n'est qu'une faible portion du mal, en sorte que loin d'être la racine du mal, elle n'est qu'une petite partie du mal, je veux dire de ce mal qui se retrouve partout. C'est cette racine, c'est cet arbre que Notre-Seigneur a appelé mauvais, qui ne produit jamais de bons fruits (*Matth.*, VII, 17), que son Père n'a point planté et qui est justement condamné à être arraché et jeté au feu. (*Ibid.*, XV, 13.) Car lorsque vous dites que le péché doit être imputé à la nature contraire, cette nature est la nature même du mal, et la justice de l'âme c'est, après les avertissements de notre Sauveur et sa saine doctrine, de se séparer de sa souche contraire et ennemie et se parer de plus de pureté, autrement elle ne saurait être rendue à sa substance. Il est dit en effet : « Si je ne fusse point venu et que je ne leur eusse point parlé, ils n'auraient point de péché ; mais maintenant que je suis venu, que je leur ai parlé et qu'ils n'ont point voulu me croire, ils n'ont point d'excuse de leur péché. » (*Jean*, XV, 22.) On voit par là qu'il a pu être donné justement une pénitence après la venue du Sauveur et après cette science des choses par laquelle l'âme, comme lavée dans une source divine, peut retourner du milieu des souillures et des vices tant du monde entier que des corps dans lesquels elle se trouve engagée, dans le royaume de Dieu d'où elle est sortie. En effet il a été dit par l'Apôtre « que la prudence de la chair est ennemie de Dieu parce qu'elle n'est point soumise à la loi de Dieu et ne le peut être. » (*Rom.*, VIII, 7.) Il est clair par ces paroles que l'âme bonne semble pécher par le fait qu'elle n'est point soumise à la loi de Dieu, non pas par le fait de sa volonté. En effet, ce même Apôtre dit encore : « La chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair, en sorte que vous ne faites point toujours ce que vous voudriez. » (*Gal.*, V, 17.) Ailleurs il s'exprime encore ainsi : « Je sens dans les membres de mon corps une autre loi qui combat contre la loi de

nominibus valent, bona; mala radix hæret. Nam dixit dignatio tua quod hæc sit radix malorum, cupiditas, quæ in nostris corporibus versatur: cum quando non est cupiditas mali ex nostris corporibus, ex principali illa contraria natura versatur in toto mundo. Apostolus etenim nominavit id radicem esse malorum cupiditatem, non unum malum, quam dixisti radicem omnium malorum. Cupiditas vero non uno modo intelligitur, quam dixisti radicem esse omnium malorum, quasi quæ in (*a*) corporibus nostris solum versetur: cum constet hoc quod in nobis versatur malum, ex auctore malo descendere, et portiunculam esse mali hanc radicem quam tu esse dicis: ut non sit ipsa radix, sed sit portiuncula mali, ejus mali quod ubique versatur. Quam radicem et arborem malam Dominus noster appellavit (*Matth.*, VII, 17), nunquam fructus bonos afferentem, quam non plantavit Pater suus, ac merito eradicari et in ignem mitti. (*Matth.*, XV, 13.) Nam quod dicis, contrariæ naturæ peccatum debere imputari; illa natura mali est: et id esse peccatum animæ, si post commonitionem Salvatoris nostri et sanam doctrinam ejus a contraria, et inimica sui stirpe se segregaverit anima, et purioribus se adornans anima; aliter non posse substantiæ suæ reddi. Dictum est enim : « Si non venissem et locutus eis fuissem, peccatum non haberent. Nunc vero quia veni, et locutus sum, et noluerunt mihi credere, veniam de peccato non habebunt. » (*Joan.*, XV, 22.) Unde patet recte esse pœnitentiam datam post adventum Salvatoris, et post hanc scientiam rerum qua possit anima, ac si divino fonte lota, de sordibus et vitiis tam mundi (*b*) totius, quam corporum in quibus eadem anima versatur, regno Dei, unde progressa est, repræsentari. Nam dictum est ab Apostolo, quod prudentia carnis inimica sit Deo: « Legi enim Dei non est subjecta, nec enim potest. » (*Rom.*, VIII, 7.) Patet ergo his rebus, quod anima bona, factione illius quæ legi Dei non est subjecta, peccare videtur, non sua sponte. Namque idem sequitur, « quod Caro concupiscit adversus spiritum, et spiritus adversus carnem, ut non quæcumque vultis illa faciatis. » (*Gal.*, V, 17.) « Dicit iterum: Video aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ, et captivum me ducentem in

(*a*) Er. et Mss. hoc tantum loco, *in cordibus nostris*. — (*b*) Sic Mss. Editio vero Lov. *tam mundi quam corporis* : omisso, *totius*, pro quo editio Er. *potius*.

mon esprit, et qui me captive sous la loi de mort et de péché qui se trouve dans les membres de mon corps. Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort, sinon la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur (*Rom.*, VII, 23 et 24), par qui le monde est crucifié pour moi comme je suis crucifié pour le monde? » (*Gal.*, VI, 14.)

22. AUG. Je reconnais et j'accepte des deux mains le témoignage des saintes Ecritures, et je vais montrer en peu de mots, selon que Dieu m'en fera la grâce, comment elles sont d'accord avec ma foi. Je dis que le premier homme qui fut créé fut en possession du libre arbitre de sa volonté. Il fut créé en tel état que rien n'aurait fait obstacle à sa volonté s'il avait voulu observer les commandements de Dieu. Mais après que par un libre effet de sa volonté il eut péché, nous avons été précipités, nous qui descendons de sa souche, nous sommes tombés sous le coup de la nécessité. Chacun de nous, pour peu qu'il veuille y faire attention, peut se convaincre que ce que je dis est vrai. En effet, aujourd'hui encore, dans toutes nos actions, tant que nous ne sommes point liés par les chaînes d'une habitude, nous avons le libre arbitre de faire ou de ne pas faire quoi que ce soit. Mais lorsque, en usant de cette liberté, nous faisons quelque chose, et que notre âme, dans l'accomplissement de ce quelque chose, goûte une pernicieuse douceur et de la volupté, elle se trouve tellement liée par les chaînes de son habitude que, dans la suite, elle ne peut triompher des liens qu'elle s'est ainsi forgés à elle-même en péchant. Nous voyons bien des gens qui ne voudraient plus jurer; mais parce que leur langue est sous l'empire de l'habitude, ils ne peuvent la contenir ni s'empêcher de laisser échapper de leurs lèvres des expressions que nous sommes contraints de rapporter à la source même du mal. Et pour me servir avec vous d'expressions qui ne s'éloignent pas moins de vos lèvres qu'elles ne sont comprises de votre cœur, vous jurez par le Paraclet. Si vous voulez éprouver la vérité de ce que je dis, prenez la résolution de ne plus jurer, et vous verrez cette habitude vous porter encore là où elle a coutume. Voilà précisément ce qui combat contre l'âme, c'est l'habitude établie dans notre chair. Voilà quelle est la prudence de la chair, qui demeure prudence de la chair aussi longtemps qu'elle ne peut se soumettre à la loi de Dieu; mais qui cesse d'être la prudence de la chair dès que l'âme est illuminée. C'est en effet dans ce sens qu'il a été dit que la prudence de la chair ne peut être soumise à la loi de Dieu; c'est comme si on disait que la neige, qui est froide comme la glace, est chaude. En effet, tant qu'elle est neige, elle ne saurait être chaude; mais de même que cette neige se fond à la chaleur et cesse d'être neige, afin d'être

lege peccati et mortis. » (*Rom.*, VII, 23, etc.) « Ergo miser ego homo quis me liberabit de corpore mortis hujus, nisi gratia Dei per Dominum nostrum Jesum Christum, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo? » (*Gal.*, VI, 14.)

22. AUG. dixit: Agnosco et amplector testimonia divinarum Scripturarum, et fidei meæ quemadmodum congruant, sicut Deus donare dignabitur, paucis exponam. Liberum voluntatis arbitrium in illo homine fuisse dico, qui primus formatus est. Ille sic factus est, ut nihil omnino voluntati ejus resisteret, si vellet Dei præcepta servare. Postquam autem ipse libera voluntate peccavit, nos in necessitatem præcipitati sumus, qui ab ejus stirpe descendimus. Potest autem unusquisque nostrum mediocri consideratione invenire verum esse quod dico. Hodie namque in nostris actionibus antequam consuetudine aliqua implicemur, liberum habemus arbitrium faciendi aliquid, vel non faciendi. Cum autem ista libertate fecerimus aliquid, et facti ipsius tenuerit animam perniciosa dulcedo et voluptas, eadem ipsa sua consuetudine sic implicatur, ut postea vincere non possit, quod sibi ipsa peccando fabricata est. Videmus multos jurare nolle: sed quia jam consuetudinem lingua tenuit, non posse refrenare, quin ea exeant de ore ipsorum, quæ non possumus dicere ad mali stirpem non pertinere. Ut enim vobiscum his verbis agam, quæ utinam sicut de ore vestro non recedunt; ita et corde intelligantur: Per Paraclitum jurasti. (*a*) Si ergo vultis experiri, verum esse quod dico, instituite non jurare. Videbitis illam consuetudinem ferri quo solet. Et hoc est quod adversus animam pugnat, consuetudo facta in carne. Ipsa est nimirum carnis prudentia, quæ quamdiu ita legi Dei subjici non potest, tamdiu prudentia carnis est: sed illuminata anima, desinit illa esse carnis prudentia. Sic enim dictum est, prudentiam carnis non posse legi Dei esse subjectam, quemadmodum si diceretur, glacialem nivem calidam esse non posse. Nullo enim pacto, quamdiu nix est, calida esse po-

(*a*) Hic Vaticanus codex addit: *Non potestis dicere quod gens tenebrarum de nobis per Paraclitum jurat.*

chaude, ainsi la prudence de la chair, c'est-à-dire l'habitude contractée dans la chair, lorsque notre esprit est illuminé et que Dieu se soumet l'homme tout entier selon la volonté de la loi divine, fait succéder une bonne habitude à une mauvaise habitude de l'âme. D'où il suit que c'est avec infiniment de vérité que le Seigneur a dit que les deux arbres, le bon et le mauvais, dont vous avez parlé doivent produire chacun des fruits qui leur soient propres, c'est-à-dire que le bon n'en peut produire de mauvais, ni le mauvais de bons, mais cela tant qu'il est mauvais. Prenons deux hommes, l'un bon et l'autre mauvais; tant que le bon est bon, il ne peut produire de mauvais fruits, et tant que le mauvais est mauvais, il n'en peut donner de bons; mais pour que vous compreniez que ces deux arbres sont mis ici par le Seigneur pour signifier le libre arbitre, et qu'ils ne représentent pas deux natures, mais nos volontés, le Seigneur a dit dans son Evangile : « Ou faites l'arbre bon, ou faites-le mauvais. » (*Matth.*, XII, 33.) Or, qu'est-ce qui peut faire la nature? Si donc il nous est ordonné de faire l'arbre bon ou mauvais, c'est donc que nous pouvons choisir ce que nous voulons. C'est donc de ce péché de l'homme et de cette habitude de l'âme prise dans la chair que l'Apôtre a dit : « Que personne ne nous séduise. (*Ephés.*, V, 6.) Toute créature qui a été faite par Dieu est bonne. » (I *Tim.*, IV, 4.) Le même Apôtre, que vous vous êtes plu à citer, dit encore : « De même donc que c'est par la désobéissance d'un seul que tous les hommes sont devenus pécheurs, ainsi est-ce par l'obéissance d'un seul que tous les hommes seront rétablis (*Rom.*, VI, 19); car comme la mort est venue par un homme, la résurrection des morts doit aussi venir par un homme. (I *Cor.*, XV, 21.) Par conséquent, tant que nous portons l'image de l'homme terrestre, » (*Ibid.*, 49) c'est-à-dire tant que nous vivons selon la chair qu'on appelle aussi le vieil homme, nous sommes sous l'empire de notre habitude, au point de faire ce que nous ne voulons pas faire. Mais lorsque la grâce de Dieu nous a inspiré l'amour divin et nous a soumis à sa volonté, nous à qui il a été dit : « Vous êtes appelés à un état de liberté (*Galat.*, V, 13), la grâce de Dieu m'a délivré de la loi du péché et de la mort. » (*Rom.*, VIII, 2.) Or, la loi du péché est que quiconque pèche meurt. Nous sommes délivrés de cette loi quand nous commençons à être justes. La loi de la mort est celle par laquelle il a été dit à l'homme : « Tu es terre et tu retourneras en terre. » (*Gen.*, III, 19.) Or, nous naissons tous de lui en ce même état, parce que nous sommes terre, et nous retourne-

test. Sed quemadmodum illa nix calore resolvitur, et desinit nix esse, ut possit calescere : sic illa carnis prudentia, id est, consuetudo facta cum carne, cum fuerit mens nostra illuminata, et ad arbitrium divinæ legis totum hominem sibi Deus subjecerit, pro illa consuetudine animæ mala facit consuetudinem bonam. Ex quo illæ duæ arbores, bona arbor et mala arbor quas commemorasti, verissime dictum est a Domino, quod suos fructus habeant; id est, neque bona possit dare malos fructus, neque mala bonos, sed quamdiu mala est. Accipiamus duos homines, bonum hominem, et malum hominem. Quamdiu bonus est, malos fructus dare non potest : quamdiu malus est, fructus bonos dare non potest. Sed ut intelligas istas duas arbores sic esse a Domino positas, ut ibi significaretur liberum arbitrium, non naturas esse istas duas arbores, sed voluntates nostras, ipse ait in Evangelio : Aut facite arborem bonam, aut facite arborem malam. (*Matth.*, XII, 33.) Quis est qui possit facere naturam? Si ergo imperatum est nobis ut faciamus arborem aut bonam aut malam, nostrum est eligere quod velimus. De isto ergo peccato hominis, et de ista consuetudine animæ facta cum carne Apostolus dicit : (*a*) Nemo vos seducat : Omnis creatura quæ a Deo facta est, bona est. (*Ephes.*, V, 6.) Dicit idem Apostolus quem tu ipse commemorasti : « Sicut per unius in obedientiam peccatores constituti sunt multi, sic et per unius obedientiam justi constituentur multi. » (I *Tim.*, IV, 4.) « Quoniam per hominem mors, et per hominem resurrectio mortuorum. » (I *Cor.*, XV, 21.) Quamdiu ergo portamus imaginem terreni hominis, id est, quamdiu secundum carnem vivimus, qui vetus etiam homo nominatur, habemus necessitatem consuetudinis nostræ, ut non quod volumus faciamus. Cum autem gratia Dei amorem nobis divinum inspiraverit, et nos suæ voluntati subditos fecerit, quibus dictum est : Vos in libertatem vocati estis (*Galat.*, V, 13) : et gratia Dei liberavit me a lege peccati et mortis. (*Rom.*, VIII, 2.) Lex autem peccati est, ut quicumque peccaverit, moriatur. Ab ista lege liberamur, cum justi esse cœperimus. Lex mortis est, qua dictum est homini : Terra es, et in terram ibis. Ex (*b*) ipso enim omnes sic nascimur (*Gen.*, III, 19), quia terra sumus, et in

(*a*) In Vaticano codice, post *Apostolus dicit*, additur : *Prudentia carnis inimica est Deo. De carnis autem natura dicit alio loco Apostolus : Nemo vos seducat.* — (*b*) Sic Mss. At editi : *Ex ipsa enim homines.*

rons dans la terre en punition du péché du premier homme. Mais à cause de la grâce de Dieu qui nous délivre de la loi du péché et de la mort, nous sommes délivrés quand nous nous tournons du côté de la justice, en sorte que plus tard cette même chair qui nous a fait endurer des peines tant que nous demeurions dans le péché nous soit soumise dans la résurrection et ne nous agite plus par aucune adversité qui nous empêche d'observer la loi de Dieu et les préceptes divins. A présent, puisque j'ai répondu à vos questions, daignez répondre aussi selon que je le désire et me dire comment il peut se faire que si la nature est contraire à Dieu, le péché nous soit imputé, à nous qui avons été envoyés dans cette nature non par notre volonté, mais par Dieu même, à qui rien ne pouvait nuire.

Fort. Cela se fait de la même manière que lorsque le Seigneur dit à ses disciples : « Voilà que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. » (*Matth.*, x, 16.) Car il faut savoir à ce sujet que ce n'est pas dans un sentiment d'inimitié que notre Sauveur a voulu ses agneaux, c'est-à-dire ses disciples, au milieu des loups, mais c'est qu'il y a une certaine contrariété qui devait se manifester sous la ressemblance des loups, là où il avait envoyé ses disciples, afin que les âmes qui par hasard pourraient être trouvées au milieu des loups, fussent rappelées à sa propre substance. Aussi, est-ce là qu'apparaît l'antiquité de nos temps, à laquelle nous revenons, ainsi que celle de nos années, et que c'est avant la création du monde que nos âmes ont été envoyées de même contre une nature contraire, pour la soumettre par leur passion, et que la victoire en revient à Dieu. En effet, le même Apôtre a dit : « Que non-seulement nous avons à combattre contre la chair et le sang, mais aussi contre les principautés et les puissances, contre les esprits de malice répandus dans l'air, et contre la domination des ténèbres. » (*Ephés.*, vi, 12.) Si donc partout se trouve le mal, et si partout on rencontre l'iniquité, il s'ensuit que non-seulement l'iniquité est dans nos corps, mais qu'elle est aussi dans le monde tout entier, où on voit que vivent les âmes qui sont sous le ciel et répandues dans ce monde.

23. Aug. Le Seigneur a envoyé ses agneaux au milieu des loups, c'est-à-dire des hommes justes au milieu d'hommes pécheurs, pour la prédication de l'Evangile, à l'époque où l'humanité a été prise par l'inestimable et divine sagesse, afin de nous appeler du péché à la justice. Quand l'Apôtre nous dit que nous avons à lutter non contre la chair et le sang, mais contre les princes et les principautés, et le reste dont

terram ibimus propter meritum peccati primi hominis. Propter autem gratiam Dei, quæ nos liberat a lege peccati et mortis, ad justitiam conversi liberamur : ut postea eadem ipsa caro quæ nos pœnis torsit in peccatis manentes, subjiciatur nobis in resurrectione, et nulla adversitate nos quatiat, quo minus legem Dei et divina præcepta servemus. Unde quoniam ego respondi tuis, dignare tu respondere illud quod desidero, quemadmodum fieri possit, ut si est Deo natura contraria, nobis imputetur peccatum, qui in illam naturam non voluntate, sed ab ipso Deo, cui noceri nihil poterat, missi sumus.

Fort. dixit : Hoc genere quemadmodum et Dominus dixit discipulis suis : Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum. (*Matth.*, x, 16.) (*a*) Hinc sciendum est quod non inimica mente Salvator noster agnos suos, id est, discipulos suos in medio luporum dirigere voluit, nisi esset aliqua contrarietas, quæ in similitudine luporum eam deponeret, ubi et discipulos suos miserat : ut quæ forte in medio luporum animæ possent decipi, ad propriam substantiam revocarentur. Hinc ergo apparet antiquitas temporum nostrorum quam repetimus, et annorum nostrum, ante mundi constitutionem hoc more missas esse animas contra contrariam naturam, ut eamdem sua passione subjicientes, victoria Deo redderetur. Nam dixit idem Apostolus, quod non solum esset luctatio contra carnem et sanguinem, sed et contra principes et potestates, et spiritalia nequitiæ, et dominationem tenebrarum. Si ergo utrobique mala (*b*) versantur et nequitiæ habentur, jam non solum est malum in nostris corporibus, sed in toto mundo, ubi videntur versari animæ, quæ sub cœlo isto versantur et implicatæ sunt. (*Ephes.*, vi, 12.)

23. Aug. dixit : Agnos suos Dominus in medio luporum misit, id est, homines justos in medio hominem peccatorum, ad prædicationem Evangelii tempore hominis suscepti ab inæstimabili divina Sapientia, ut a peccato ad justitiam nos vocaret. Quod autem ait Apostolus, nobis colluctationem non esse adversus carnem et sanguinem, sed adversus principes et potestates, et cætera quæ sunt commemorata : hoc significat diabolum et angelos ejus,

(*a*) Vaticanus Ms. *Hic sentiendum est.* Pauloque post idem codex, *quam in similitudine luporum eamdem poneret.* — (*b*) In Mss. et apud Er. *conversantur.*

vous avez parlé, cela signifie que le diable et ses anges aussi bien que nous, sont tombés par et dans le péché, et ont obtenu l'empire de la terre, c'est-à-dire l'empire des hommes pécheurs, car aussi longtemps que nous sommes pécheurs, nous subissons leur joug, de même que lorsque nous serons justes nous subirons le joug de la justice. Nous avons à lutter contre eux, afin de pouvoir retourner vers la justice et être délivrés de leur domination. Mais vous, daignez donc aussi faire au moins une courte réponse à cette unique question : Etait-il possible, oui ou non, de nuire à Dieu? Je vous prie de me répondre que cela n'était pas possible.

Fort. Cela n'était pas possible.

24. Aug. Pourquoi donc, selon votre foi, nous a-t-il envoyés ici-bas?

Fort. Voici ma profession de foi : Il était impossible de nuire à Dieu, et Dieu nous a envoyés ici-bas. Mais puisque cela est contre vous, dites-moi pour quelle raison l'âme que notre Dieu désire maintenant délivrer tant par ses commandements que par son propre Fils qu'il nous a envoyé, est apparue ici-bas?

25. Aug. Comme je vois que vous ne pouvez répondre à aucune de mes questions, et qu'il vous a plu de m'en adresser à moi, je vais vous satisfaire, à condition pourtant que vous vous rappeliez bien que vous n'avez pas répondu à ce que je vous ai demandé. J'ai déjà dit je ne sais combien de fois, non pas à l'instant même, mais il n'y a pas bien longtemps, pourquoi l'âme est enveloppée de misères en ce monde; elle a péché, voilà pourquoi elle est misérable. Elle a reçu le libre arbitre, elle en a usé comme elle a voulu, elle est tombée, elle est déchue de la béatitude, et elle s'est trouvée plongée dans la misère. En preuve de cela, je vous ai cité le témoignage de saint Paul, qui a dit : « Comme la mort est venue par un homme, la résurrection des morts doit venir aussi par un homme. » (I *Cor.*, xv, 21.) Que demandez-vous de plus? et comment me répondez-vous quand je vous demande pourquoi celui à qui on ne pouvait pas nuire nous a envoyés ici-bas.

Fort. Ce qu'il s'agit de savoir maintenant, c'est pourquoi l'âme est venue ici-bas, ou pourquoi Dieu désire tirer d'ici-bas cette âme qui y vit au milieu des méchants.

26. Aug. C'est précisément ce que je vous demandais à vous-même, c'est-à-dire pourquoi s'il ne pouvait être fait de mal à Dieu, il nous a envoyés ici-bas?

Fort. Vous me demandez pourquoi si le mal ne pouvait nuire à Dieu, l'âme a été envoyée ici-bas, ou pour quelle raison elle a été mêlée au monde? Il est manifeste que c'est le cas de dire avec l'Apôtre : « Un vase d'argile dit-il à celui qui l'a fait : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi? » (*Rom.*, ix, 21.) Si donc c'est cela qui en est cause,

sicut etiam nos, peccato cecidisse et lapsos esse, et obtinuisse terrena, id est homines peccatores, qui quamdiu peccatores sumus, sub jugo eorum sumus? quemadmodum cum justi erimus, erimus sub jugo justitiæ : et contra illos luctam habemus, ut migrantes ad justitiam, ab eorum dominatione liberemur. Ergo et tu dignare mihi breviter ad unum quod interrogo respondere. Noceri Deo non poterat, an poterat? Sed quæso mihi, ut non poterat respondeas.

Fort. dixit : Non poterat noceri.

24. Aug. dixit : Quare ergo huc nos misit secundum vestram fidem?

Fort. dixit : Professio mea hæc est, quia noceri non poterat Deo, et quod Deus huc nos direxit. Sed quia id tibi contrarium est, tu dic qua ratione hic apparuit anima, quam nunc cupit Deus noster, et mandatis, et proprio Filio directo liberare?

25. Aug. dixit : Quoniam video te interrogatis meis respondere non potuisse, et me aliquid interrogare voluisse, ecce satisfacio tibi, dummodo meminerís te ad id quod interrogavi non respondisse. Anima quare hic sit in mundo involuta miseriis, non modo, sed paulo ante nescio quotiens a me dictum est. Peccavit anima, et ideo misera est. Liberum arbitrium accepit, usa est libero arbitrio, quemadmodum voluit : lapsa est, ejecta de beatitudine, implicata est miseriis. Ad hoc tibi recitavi testimonium Apostoli dicentis : « Sicut per unum hominem mors, sic et per unum hominem resurrectio mortuorum. » (I *Cor.*, xv, 21.) Quid quæris amplius? Unde te responde, cui noceri non poterat, quare huc nos misit?

Fort. dixit : Causa hæc quærenda est, cur huc venerit anima, aut quare eamdem Deus hinc cupit liberare, quæ in medio malorum vivit.

26. Aug. dixit : Hanc causam abs te quæro id est, si Deo noceri non poterat, quare huc nos misit?

Fort. dixit : Quæritur a nobis, si Deo malum nocere non possit, quare huc anima missa fuerit, aut qua ratione mundo permixta sit. Quod in eo manifestum est quod ait Apostolus : Numquid dicit figmentum ei qui se finxit, cur me ita formaveris?

il faut demander à celui qui a envoyé l'âme ici-bas, pourquoi il l'a envoyée, si aucune nécessité ne l'y forçait; mais s'il fut contraint par la nécessité à envoyer l'âme ici-bas, c'est avec raison qu'il a la volonté de la délivrer.

27. Aug. Dieu est donc sous l'empire de la nécessité?

Fort. Il en est ainsi, et ne prenez pas en mauvaise part ce que nous disons, quand nous affirmons que Dieu n'est pas soumis à la nécessité, que c'est volontairement qu'il a envoyé l'âme ici-bas.

28. Aug. Reprenez ce que vous avez dit tout à l'heure.

Il reprit en ces termes : Mais s'il fut contraint par la nécessité à envoyer l'âme ici-bas, c'est avec raison qu'il a la volonté de la délivrer.

Aug. Si j'ai bien entendu, vous dites : Mais s'il fut contraint par la nécessité à envoyer l'âme ici-bas, c'est avec raison qu'il a la volonté de la délivrer. Vous dites donc qu'il fut dans la nécessité d'envoyer l'âme. Mais si vous voulez ensuite parler de volonté, je vous dirai à cela : Ce Dieu à qui rien ne pouvait nuire fut bien cruel quand il a voulu envoyer l'âme au milieu de telles misères; mais comme je ne m'exprime ainsi que parce que j'ai l'intention de vous réfuter; je demande pardon de ces paroles à la miséricorde de celui en qui seul nous avons l'espérance d'être délivrés de toutes les erreurs des hérétiques.

Fort. Vous dites que nous faisons Dieu cruel, en le faisant envoyer l'âme ici-bas; d'un autre côté, vous affirmez que Dieu a créé l'homme, a soufflé en lui une âme qu'il prévoyait devoir tomber un jour au sein de la misère, et par suite du mal ne pouvoir plus se représenter à son héritage. Or, c'est là le fait d'un Dieu ignorant, ou d'un Dieu qui livre l'âme à tous les maux dont nous avons parlé plus haut. Je rappelle cela, parce que vous venez de dire tout à l'heure que Dieu a adopté l'âme, non pas que l'âme vienne de Dieu, ce qui est bien différent d'être adopté par lui.

29. Aug. Pour ce qui est de notre adoption, je me souviens en avoir parlé il y a quelques jours conformément au témoignage de saint Paul, qui dit que nous avons été appelés dans l'adoption des enfants. (*Rom.*, viii, 15.) Cette réponse n'est donc pas de moi, mais de l'Apôtre. Nous reviendrons, si vous voulez, sur cette question-là, c'est-à-dire sur notre adoption, en son temps; quant à l'autre partie de votre observation, je m'empresserai d'y répondre, quand vous-même vous aurez répondu à mes objections.

Fort. Je dis que l'âme a fait une sortie contre une nature contraire, laquelle nature ne pouvait en rien nuire à Dieu.

(*Rom.*, ix, 21.) Si ergo causanda est hæc res, interrogandus est (*a*) cur animam direxit nulla cogente se necessitate. Si autem necessitas fuit mittendi animam, merito est et voluntas liberandi eam.

27. Aug. dixit : Premitur ergo Deus necessitate?

Fort. dixit : Jam hoc est : noli ad invidiam excitare id quod dictum est, quod non necessitati facimus subditum esse Deum, sed voluntarie misisse animam.

28. Aug. dixit : Recita quod supra dictum est. Et recitatum est : Si autem necessitas fuit mittendi animam, merito est et voluntas liberandi eam. Aug. dixit : Audivimus : Si autem necessitas fuit mittendi animam, merito est et voluntas liberandi eam. Tu ergo dixisti fuisse necessitatem mittendi animam. Sed si modo voluntatem vis dicere, et (*b*) hoc addo : Cui noceri nihil poterat, crudelis voluntas fuit mittendi animam ad tantas miserias. Quod refellendi causa quia loquor, veniam peto ab illius unius misericordia, in quo spem liberationis habemus ab omnibus erroribus hæreticorum.

Fort. dixit : Nos dicere asseveras crudelem esse Deum mittendo animam : fecisse vero Deum hominem, et (*c*) insufflasse in eum animam, quam utique præcivit in futuram miseriam involvi, et beneficio malorum non posse hæreditati suæ repræsentari. Hoc aut ignorantis est, aut dantis animam ad hæc mala quæ supra memorata sunt. Id commemoravi, quia dixisti ante tempus non multum, quod adoptaverit sibi Deus animam, non quod ab ipso sit; aliud est enim adoptare.

29. Aug. dixit : De adoptione nostra memini me ante (*d*) dies dixisse, secundum testimonium Apostoli, qui dicit nos vocatos in adoptionem filiorum. (*Rom.*, viii, 15.) Non ergo meum fuit illud sed Apostolicum responsum. De qua re, id est, de ista adoptione, suo tempore, si placet, inquiramus : et de illa (*e*) sine dilatione respondebo, cum tu meis objectionibus responderis.

Fort. dixit : Progressum dico fuisse animæ contra contrariam naturam, quæ natura Deo nocere nihil poterat.

(*a*) Victorini Mss. *interrogandus est qui animam direxit.* — (*b*) In Victorinis Mss. *et ad hoc addo.* In Vaticano, *et hoc audio.* — (*c*) Vaticanus codex, *et insibilasse.* — (*d*) Vox *dies* quæ in editione Lov. exciderat, restituitur ex libris aliis editis et Mss. — (*e*) Mss. Gallicani et Vatic. *et de illa insibilatione respondebo.* Forte quia supra Fortunatus pro *insufflasse*, dixerat *insibilasse*, sicuti in codice legitur Vaticano.

30. Aug. Qu'était-il besoin de cette sortie, puisque Dieu n'avait rien à craindre, attendu que cette nature ne pouvait lui nuire?

Fort. Est-ce que dans votre conscience vous tenez pour certain que le Christ vient de Dieu?

31. Aug. Voilà encore que vous m'interrogez? Répondez à la question.

Fort. Voici ce que je tiens pour article de foi : c'est par la volonté de Dieu que je suis venu en ce monde.

32. Aug. Et moi, je vous demande pourquoi un Dieu tout-puissant, inviolable, immuable, à qui rien ne peut nuire, a envoyé en ce monde une âme vers la misère, vers l'erreur, vers tout ce que nous souffrons.

Fort. Il est dit : « J'ai le pouvoir de déposer l'âme, et j'ai le pouvoir de la reprendre. » (*Jean*, x, 18.) Là le Christ dit que c'est par la volonté de Dieu que son âme est sortie.

33. Aug. Et moi je vous demande toujours la cause qui a pu forcer un Dieu à qui rien ne peut nuire?

Fort. J'ai déjà dit que rien ne peut nuire à Dieu; j'ai dit aussi que l'âme a été envoyée dans une nature contraire, et cela, afin de donner des bornes à cette nature contraire. Ces bornes, une fois imposées à la nature contraire, Dieu reprend cette âme. C'est lui-même qui l'a dit : « J'ai le pouvoir de déposer l'âme et j'ai le pouvoir de la reprendre, ce pouvoir de déposer mon âme, et celui de la reprendre, c'est le Père qui me l'a donné. » De quelle âme parlait Dieu qui s'exprimait ainsi dans le Fils? Il est certain que c'est de notre âme qui se trouve dans nos corps, attendu que c'est par sa volonté qu'elle y est venue, et que c'est encore par sa volonté qu'il la reprend.

34. Aug. Tout le monde sait pourquoi Notre-Seigneur a dit : « J'ai le pouvoir de déposer mon âme et le pouvoir de la reprendre; » c'est parce qu'il devait souffrir et ressusciter; mais ce que je vous demande et vous redemande encore, c'est pourquoi Dieu a envoyé les âmes en ce monde, si rien ne pouvait lui nuire?

Fort. C'est pour imposer des bornes à la nature contraire.

35. Aug. Et ce Dieu tout-puissant, miséricordieux, souverain de tous les êtres pour imposer des bornes à la nature contraire, a donc voulu qu'elle connût des bornes afin que nous n'en connussions pas?

Fort. Aussi est-ce pour cela qu'il la rappelle à lui.

36. Aug. S'il la rappelle à lui d'une vie qui ne connaît pas de bornes, d'une vie de péchés, d'er-

30. Aug. dixit : Quid opus erat isto progressu, ubi nihil habebat Deus quod caveret, cui nocere nihil poterat?

Fort. dixit : Constat apud conscientiam vestram, a Deo venisse Christum?

31. Aug. dixit : Iterum me interrogas? Ad interrogata responde.

Fort. dixit : Sic accepi in fide, quod voluntate Dei ipse huc venerit.

32. Aug. dixit : Et ego dico, Deus omnipotens inviolabilis, incommutabilis, cui noceri nihil possit, quare huc animam ad miserias, ad errorem, ad ista quæ patimur, misit?

Fort. dixit : Dictum est enim : Potestatem habeo ponendi animam meam, et potestatem accipiendi eam. (I *Joan.*, x, 18.) (*a*) Nunc dixit quod voluntate Dei progressa est anima.

33. Aug. dixit : (*b*) Ego autem causam quæro, quare cum Deo noceri nihil possit?...

Fort. dixit : Nihil noceri Deo jam diximus, et in contraria natura esse animam diximus, ideo ut contrariæ naturæ modum imponeret : modo imposito contrariæ naturæ, sumit eamdem Deus. Ipse enim dixit : « Potestatem habeo ponendi animam meam, et potestatem sumendi eam. » Hanc Pater mihi dedit potestatem ponendi animam meam, et sumendi eam. Deus ergo qui loquebatur in Filio, de qua anima diceret? Constat esse animam nostram, quæ in his corporibus habetur, quod de ejus voluntate venerit, et de voluntate ipsius iterum assumatur.

34. Aug. dixit : Unde dixerit Dominus noster : « Potestatem habeo ponendi animam meam, et potestatem habeo sumendi eam, omnibus notum est : quia passurus erat, et resurrecturus. » Ego autem abs te iterum atque iterum quæro, si Deo nihil noceri poterat, cur huc animas misit?

Fort. dixit : Naturæ contrariæ modum imponere.

35. Aug. dixit : Et omnipotens Deus, misericors et omnium summus, ut modum imponeret naturæ contrariæ, ideo illam moderatam esse voluit, ut nos immoderatos efficeret?

Fort. dixit : Sed ideo ad se revocat.

36. Aug. dixit : Si ad se revocat ab immodera-

(*a*) Editi : *Non dixit.* Melior videtur lectio Victorin. Mss. *Nunc dixit.* Sive Fortunati sit illud, sive Augustini, cujus nomen in Victorinis iisdem Mss. collocatur ante : *Nunc dixit quod voluntate Dei progressa est anima : ego autem*, etc. — (*b*) Vaticanus Ms. Aug. *dixit : Ego quæro, cum Deo nocere nihil posset, cur huc animam miserit.* Fort. *dixit : Videri quod voluntate Dei progressa sit anima, hoc dico.* Aug. *dixit : Ego autem causam quæro, cum Deo nocere nihil possit, cur huc animam misit.*

reur et de misère, qu'était-il besoin que l'âme souffrît tant de maux pendant tant de temps, jusqu'à la fin du monde, quand rien ne pouvait nuire à Dieu, par qui vous dites qu'elle a été envoyée?

Fort. Que vous répondrai-je?

37. Aug. Mais je sais bien que vous n'avez rien à répondre, et moi-même quand je vous écoutais parler sur cette question, je n'avais jamais trouvé un mot à dire; mais ensuite je fus excité d'en haut à quitter cette erreur, à me convertir à la foi catholique, ou plutôt à m'y rappeler moi-même par la grâce de celui qui n'a jamais permis que je m'attachasse pour toujours à cette erreur. Mais puisque vous reconnaissez que vous n'avez rien à répondre, si tous ceux qui vous entendent et qui le reconnaissent, car ce sont des fidèles, le veulent et me le permettent, j'exposerai quelle est la foi catholique.

Fort. Permettez-moi de vous le dire sans préjudice de ma profession. Les objections que vous me faites, je les présenterai à mes supérieurs; s'ils ne répondent pas d'une manière satisfaisante à la question que vous me faites maintenant, et que je leur poserai moi-même, il sera dans ma manière de voir, car moi aussi je désire que mon âme soit sauvée par la vraie foi; il sera, dis-je, dans ma manière de voir d'en venir à la recherche de ce que vous me proposez maintenant, et que vous me promettez de me montrer.

Aug. Deo gratias.

tione, si a peccato, ab errore, a miseria; quid opus erat tanta mala animam pati per tantum tempus, donec mundus finiatur : cum Deo, a quo eam dicitis missam, noceri nihil possit?

Fort. dixit : Quid ergo dicturus sum?

37. Aug. dixit : Et ego novi non te habere quid dicas, et me cum vos audirem in hac quæstione nunquam invenisse quod dicerem; et inde fuisse admonitum divinitus, ut illum errorem relinquerem, et ad fidem catholicam me converterem, vel potius revocarem, ipsius indulgentia, qui me huic fallaciæ semper inhærere non sivit. Sed si confiteris te non habere quod respondeas : omnibus audientibus et recognoscentibus, quoniam fideles sunt, catholicam fidem, si permittunt et volunt, exponam.

Fort. dixit : Sine præjudicio professionis meæ dixerim : illa quæ a te opponuntur cum retractavero meis cum majoribus, si minus reponderint interrogationi huic meæ, quæ similiter a te nunc mihi offertur; erit in mea contemplatione, (quia et ego animam meam cupio certa fide liberari,) venire ad hujus rei inquisitionem, quæ a te mihi offertur, et ostensurum te polliceris.

Aug. dixit : Deo gratias.

SUR LE LIVRE

CONTRE ADIMANTE, DISCIPLE DE MANÈS

ON LIT AU LIVRE PREMIER DES RÉTRACTATIONS, CHAPITRE XXII.

1. A la même époque (1), j'eus dans les mains quelques dissertations d'Adimante, disciple de Manès, contre la loi et les prophètes qu'il s'efforçait de mettre en opposition avec l'Evangile et les écrits des Apôtres. J'ai fait une réponse à cet écrit; je cite d'abord les paroles d'Adimante, puis je donne ma réponse. J'ai renfermé tout ce travail en un seul volume; si je réponds quelquefois de deux manières à certaines questions, c'est parce que la première réponse que j'avais faite, s'étant égarée, n'a été retrouvée qu'après que j'en eus fait une seconde. J'ai résolu aussi plusieurs difficultés dans les discours que je fais au peuple dans l'église, mais il y en a quelques-unes auxquelles je n'ai point encore répondu. Enfin j'en ai laissé une partie sans réponse, parce que je me suis vu obligé de m'occuper de choses beaucoup plus pressantes, et aussi parce que à tout le reste s'est ajouté quelque oubli de ma part.

2. Je dis dans ce livre : « Le peuple qui reçut l'Ancien Testament était retenu dans une sorte d'ombre et dans la figure des choses, avant la venue du Seigneur, selon la distribution admirable et parfaitement réglée des temps; mais cependant il s'est fait dans son sein une telle prédiction et prédication du Nouveau Testament, qu'on ne pourrait trouver dans la doctrine de l'Evangile et des apôtres, quelque élevés et divins qu'en soient les préceptes et les promesses, rien qui ne se rencontre dans les livres de l'Ancien Testement. » J'aurais dû ajouter ici le mot presque, et dire qu'on ne pourrait presque rien trouver dans la doctrine de l'Evangile et des apôtres, quelque élevés et divins qu'en fussent les préceptes et les promesses, qui ne se rencontre dans les livres de l'Ancien Testament. Que veut dire, en effet, cette tournure de phrase que nous trouvons dans l'Evangile, au sermon du Seigneur sur la montagne, quand il dit : « Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens, on vous a dit telle et telle chose, et moi je vous dis ceci, » (*Matth.*, v, 21) s'il ne prescrit rien de plus que ce qui est commandé dans les livres de l'Ancien Testament? Et puis nous ne voyons point que le royaume des cieux se trouve compris parmi les choses promises à ce peuple

(1) C'est dans les premiers temps de sa prêtrise que saint Augustin a dicté ce livre que, dans ses *Rétractations*, il place un peu après le sermon *sur la foi et le symbole*, qu'il prononça en 393, au concile d'Hippone, parmi les opuscules qui se rapportent aux années 394 et 395. Il parle encore de ce livre *contre Adimante*, à la fin de son livre II *contre un adversaire de la loi et des prophètes*, où, après avoir parlé d'Adimante, disciple de Manès, il ajoute, *dont le véritable nom est Addas.*

IN SUBSEQUENTEM LIBRUM

LIBRI I RETRACTATIONUM, CAPUT XXII.

Eodem tempore venerunt in manus meas quædam disputationes Adimanti, qui fuerat Manichæi discipulus, quas conscripsit adversus legem et prophetas, velut contraria eis Evangelica et apostolica scripta demonstrare conatus. Huic ergo respondi, verba ejus ponens, eisque reddens responsionem meam. Quod opus uno volumine conclusi, et in eo quibusdam quæstionibus non semel, sed iterum respondi, quoniam quod primum responderam perierat, et tunc inventum est, cum jam iterum respondissem. Aliquas sane earumdem quæstionum popularibus ecclesiasticis sermonibus solvi, adhuc etiam quibusdam non respondi : aliquæ remanserunt, quæ rebus aliis magis urgentibus prætermissæ sunt, cumulo quoque oblivionis adjuncto.

2. In hoc ergo dixi : « Certis enim quibusdam umbris et figuris rerum ante Domini adventum secundum mirabilem atque ordinatissimam distributionem temporum populus ille tenebatur, qui Testamentum Vetus accepit : tamen in eo tanta prædicatio et prænuntiatio Novi Testamenti est, ut nulla in evangelica atque apostolica doctrina reperiantur, quamvis ardua et divina præcepta et promissa, quæ illis etiam libris veteribus desint. » (Cap. III.) Sed addendum erat, pene; atque dicendum, ut pene nulla in evangelica atque apostolica doctrina reperiantur, quamvis ardua et divina præcepta et promissa, quæ illis etiam libris veteribus desint. Quid est enim quod in sermone evangelico in monte Dominus dicit, « audistis quia dictum est antiquis hoc, ego autem dico vobis hoc : » (*Matth.*, v, 21) si nihil ipse amplius præcepit, quam præceptum est in illis veteribus libris? Deinde regnum cœlorum illi populo fuisse promissum non legimus in iis quæ

dans la loi donnée par Moïse sur le mont Sina, laquelle est proprement l'Ancien Testament que l'Apôtre nous dit représenté par l'esclave de Sara et son fils. Mais nous voyons que le Nouveau Testament a été figuré dans l'ancien par Sara et son fils. (*Gal.*, IV, 24.) Par conséquent, si les figures sont discutées, nous voyons que dans l'Ancien Testament tout a été prophétisé, tout a été représenté, ou du moins tout est attendu comme devant être représenté par le Christ. Cependant, à cause de quelques préceptes qui n'ont point eu de figures, mais qui se trouvent en propres termes dans le Nouveau Testament, sans se lire dans l'Ancien, il serait plus sûr et plus prudent de dire qu'il n'y a presque rien au lieu de dire absolument qu'il n'y a rien, bien que, après tout, dans l'un comme dans l'autre Testament, se trouvent les deux préceptes de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain, qu'on peut regarder avec infiniment de raison comme renfermant en même temps la loi, les prophètes, l'Evangile, et les écrits des apôtres.

3. J'ai dit : « Le nom de fils s'entend de trois manières différentes dans les saintes Ecritures, » (ch. V) un peu trop à la légère, car il s'entend encore de beaucoup d'autres manières que j'ai omises. Ainsi on dit enfant de l'enfer (*Matth.*, XXIII, 15), et fils adoptif, ce qui ne s'entend évidemment ni selon la nature, ni selon la doctrine, ni selon l'imitation; les trois seules manières de l'entendre dont j'ai rapporté des exemples, comme s'il n'y avait que ces trois manières-là. Il s'entend selon la nature, et c'est dans ce sens qu'on dit enfants d'Abraham (*Jean*, VIII, 14); selon la doctrine, c'est dans ce sens que l'Apôtre appelle ses enfants ceux à qui il a enseigné l'Evangile (I *Cor.*, IV, 14), et c'est selon l'imitation que nous sommes appelés enfants d'Abraham, dont nous imitons la foi. (*Gal.*, IV, 28.) Lorsque j'ai dit : « Quand le corps aura revêtu l'incorruption et l'immortalité, il ne sera plus ni chair ni sang; » (ch. XII) j'ai voulu dire qu'il ne serait plus ni chair ni sang quant à la corruption, non point à la substance, puisque en ce sens même le corps du Sauveur, après sa résurrection, est encore appelé chair. (*Luc*, XXIV, 39.)

4. Dans un autre endroit j'ai dit : « Cependant, si on ne change de volonté, on ne saurait opérer le bien. Or, le Seigneur nous apprend dans un autre endroit que ce changement est en notre pouvoir quand il nous dit : Faites l'arbre bon et son fruit bon, ou faites l'arbre mauvais et son fruit mauvais, » (ch. XXVI) ce qui n'est point contre la grâce de Dieu que nous prêchons. En effet, il est bien au pouvoir de l'homme de changer sa volonté en mieux; mais ce pouvoir est nul s'il n'est donné de Dieu, dont il est dit : « Il leur a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu. » (*Jean*, I, 12.) Car s'il est en notre pouvoir de faire ce que nous voulons, il n'y a rien qui soit autant en notre pouvoir que notre volonté même; mais la volonté est préparée de Dieu, voilà comment il donne

promissa sunt lege data per Mosen in monte Sina (*Exod.*, XIX, 2), quod proprie Vetus dicitur Vestamentum, quod præfiguratum dicit Apostolus per ancillam Saræ et filium ejus (*Gal.*, IV, 24) : sed et ibi figuratum est et novum per ipsam Saram et filium ejus. Proinde si figuræ discutiantur, omnia ibi prophetata reperiuntur, quæ sunt præsentata, vel expectantur præsentanda per Christum. Verumtamen propter quædam præcepta non figurata, sed propria, quæ non in Vetere Testamento, sed in novo inveniuntur, cautius et moderatius diceretur, pene nulla, quam nulla hic esse quæ non sint et illic : quamvis illic sint illa duo præcepta de dilectione Dei et proximi, quo rectissime omnia et legitima et prophetica et evangelica et apostolica referuntur.

3. Item quod dixi, « tribus modis in scripturis sanctis filiorum nomen accipitur : » (Cap. V) minus considerate dictum est. Et alios enim quosdam modo sine dubio prætermisimus : sicut dicitur filius gehennæ, vel filius adoptivus (*Matth.*, XXIII, 15) : quæ utique nec secundum naturam, nec secundum doctrinam, nec secundum imitationem dicuntur. Quorum trium modorum tanquam soli sint exempla reddidimus. Secundum naturam, sicut Judæi filii Abrahæ : secundum doctrinam, sicut filios suos, quos Evangelium docuit, apostolus vocat (I *Cor.*, IV, 14) : secundum imitationem, sicut filii Abrahæ nos sumus, cujus imitamur fidem. Quod autem dixi, « cum induerit incorruptionem et immortalitatem, jam non caro et sanguis erit : » (*Gal.*, IV, 28) secundum corruptionem carnalem dictum est carnem non futuram, non secundum substantiam, secundum quam Domini corpus etiam post resurrectionem caro appellata est.

4. Alio loco : « Nisi quisque, inquam, voluntatem mutaverit, bonum operari non potest, quod in nostra potestate esse positum alio loco Dominus docet, ubi ait, aut facite arborem bonam et fructum ejus bonum, aut facite arborem malam et fructum ejus malum. » (*Matth.*, XII, 33.) Quod non est contra gratiam Dei, quam prædicamus. In potestate quippe hominis est mutare in melius voluntatem : sed ea potestas nulla est, nisi a Deo detur, de quo dictum est, « dedit eis potestatem filios Dei fieri. » (*Joan.*, I, 12.) Cum enim hoc sit in potestate quod cum volumus facimus, nihil tam in potestate quam ipsa voluntas est : sed præparatur

le pouvoir. C'est dans le même sens qu'il faut entendre ce que j'ai dit plus loin : « Il est en notre pouvoir de mériter d'être entés par sa bonté ou retranchés par sa sévérité, » (ch. XXVII) car ce n'est en notre pouvoir qu'en tant que cela suit notre volonté; si elle est rendue forte et puissante par le Seigneur, toute œuvre de piété devient facile, quand même elle eût été auparavant difficile, impossible même. Ce livre commence ainsi : « Depuis ces mots : Au commencement, Dieu fit le ciel et la terre. »

voluntas a Domino. Eo modo ergo dat potestatem. Sic intelligendum est et quod dixi postea : « In nostra potestate esse, ut vel inseri bonitate Dei, vel excidi ejus severitate mereamur : » quia in potestate nostra non est, nisi quod nostram sequitur voluntatem. Quæ cum fortis et potens præparatur à Domino, facile sit opus pietatis, etiam quod difficile atque impossibile fuit. Hic liber sic incipit : « De eo quod scriptum est, in principio fecit Deus cœlum et terram. »

LE

LIVRE CONTRE ADIMANTE

DISCIPLE DE MANÈS [1]

Augustin montre que les passages des Ecritures qu'Adimante avait tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament pour les mettre en opposition les uns avec les autres, et prouver ainsi que ni l'Ancien ni le Nouveau Testament ne sauraient être d'un seul et même Dieu, se concilient très-bien ensemble.

CHAPITRE PREMIER.

1. Depuis ces mots : « Au commencement Dieu fit le ciel et la terre, » jusqu'à ceux-ci : « Et du soir et du matin se fit le premier jour. » (*Gen.*, I, 1 à 5.) Les Manichéens sont assez insensés pour penser que ce chapitre de la loi est en contradiction avec l'Evangile; ils disent que dans la Genèse il est écrit que Dieu fit par lui-même le ciel, la terre et la lumière, tandis que, dans l'Evangile, il est écrit que c'est par Notre-Seigneur Jésus-Christ que le monde a été fait, il y est dit en effet : « Et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu. » (*Jean*, I, 10.) On les réfute de trois manières. Et d'abord quand il est dit : « Au commencement Dieu fit le ciel et la terre, » tout chrétien entend par là la Trinité même, c'est-à-dire le Père, le Fils et le Saint-Esprit. En effet, nous ne croyons point trois Dieux, mais un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. Il serait trop long de disputer ici sur l'unité de cette Trinité. En second lieu, quand il est dit au même endroit : « Dieu dit : Qu'il soit fait, et il fut fait, » (*Gen.*, I, 3) il faut comprendre que ce qu'il fit, c'est par le Verbe qu'il le fit. Or, le Verbe, c'est le Fils du Père. Par conséquent, le passage du chapitre de la Genèse, où il est dit : « Et Dieu dit : Qu'il soit fait, et il fut fait, » n'est point en contradiction avec cet autre passage de l'Evangile où il est écrit que « le monde fut fait par lui, » c'est-à-dire par Notre-Seigneur, attendu que c'est lui qui est le Verbe du Père par qui tout a été fait. Enfin si on ne veut point entendre le Fils de

(1) Ecrit vers l'an 391.

CONTRA ADIMANTUM

MANICHÆI DISCIPULUM

LIBER UNUS

Conciliantur inter se Scripturarum sententiæ, quas de Testamento Vetere ac Novo, velut invicem contrarias Adimantus, utrumque Testamentum ab uno et eodem Deo esse non posse contendens, corraserat.

CAPUT PRIMUM.

De eo quod scriptum est : « In principio fecit Deus cœlum et terram : » usque ad id quod scriptum est : « Et factum est vespere, et factum est mane dies unus. » Hoc capitulum Legis adversum esse Evangelio stultissimi Manichæi arbitrantur, dicentes in Genesi scriptum esse, quod Deus per se ipsum fecerit cœlum et terram et lucem : in Evangelio autem scriptum esse per Dominum nostrum Jesum Christum fabricatum esse mundum, ubi dictum est : « Et mundus per ipsum factus est, et mundus illum non cognovit. » (*Joan.*, I, 10.) Tribus enim modis refelluntur. Primo quia cum dicitur : « In principio fecit Deus cœlum et terram : » Trinitatem ipsam Christianus accipit, ubi non solum Pater, sed et Filius et Spiritus sanctus intelligitur. Non enim tres deos, sed unum Deum credimus, Patrem et Filium et Spiritum sanctum : quamvis Pater Pater, et Filius Filius sit, et Spiritus sanctus Spiritus sanctus. De qua unitate Trinitatis hoc loco longum est disputare. Deinde, quia ubi dicitur : « Dixit Deus : Fiat, et factum est : » (*Gen.*, I, 3) ibi necesse est intelligatur per Verbum eum fecisse quod fecit. Verbum autem Patris et Filius. Non ergo repugnat hoc capitulum Geneseos, ubi scriptum est : « Et dixit Deus : Fiat, et factum est : » illi loco Evangelii ubi dicitur : « Et mundus per eum factus est, » id est, per Dominum nostrum : quia ipse est Verbum Patris per quod

Dieu dans ce passage, parce qu'il n'est pas dit que c'est par son Fils que Dieu a fait ce qu'il a fait; ce n'est point non plus par le Fils que dans l'Evangile Dieu fait les oiseaux, donne au lis sa parure et fait tout le reste, c'est-à-dire des choses innombrables que Notre-Seigneur nous dit faites par le Père, sans dire qu'il les fait par son Fils. Lorsqu'ils citent après cela le témoignage de l'Apôtre qui dit, en parlant de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Il est né avant toutes les créatures, et par lui ont été faites toutes les choses qui sont dans le ciel et sur la terre, les visibles et les invisibles, » (*Coloss.*, I, 15 et 16) et prétendent que ce passage est en contradiction avec celui de la Genèse où il est dit que Dieu a fait le monde, mais sans qu'il y soit spécialement fait mention du Fils, ils sont dans une très-grande erreur et ils ne s'aperçoivent pas que, s'ils avaient raison, l'Apôtre serait en contradiction avec lui-même puisque, dans un autre endroit, il dit, en ne parlant que d'un seul : « Tout est de lui, tout est par lui et tout est en lui, » (*Rom.*, XI, 36) et ne prononce même pas le nom du Fils. Mais dans ce passage, bien que le Fils ne soit point nommé, on comprend qu'il est question de lui, ainsi en est-il dans le passage de la Genèse. De même que ces deux passages de saint Paul ne sont point en contradiction, ainsi en est-il de la Genèse et de l'Evangile.

CHAPITRE II.

1. Il est écrit encore : « Dieu accomplit en six jours toutes les œuvres qu'il fit, et il se reposa le septième de toutes les œuvres qu'il a faites. » (*Gen.*, II, 2.) Ce passage est aussi l'objet des attaques des Manichéens, qui le disent en contradiction avec le Nouveau Testament, attendu que pendant que la Genèse dit que Dieu s'est reposé le septième jour de toutes les œuvres qu'il a faites, dans l'Evangile le Seigneur lui-même dit : « Mon Père jusqu'aujourd'hui ne cesse point d'agir. » (*Jean*, V, 17.) Or, il n'y a point là de contradiction. En effet, le Seigneur combat l'erreur des Juifs qui pensaient que Dieu est entré, le septième jour, dans un repos tel que, à partir de ce jour, il ne fait absolument plus rien. Or, le repos qu'il a pris de toutes les œuvres qu'il a faites consiste à ne plus créer le monde avec tout ce qu'il renferme, mais non point à demeurer étranger même au gouvernement de ce monde. En effet il n'est pas dit : Il se reposa de toutes ses œuvres d'un repos qui exclut désormais toute autre œuvre. « Il se reposa de toutes les œuvres qu'il avait faites, » et le repos qu'il prit alors fut de ne plus créer le monde, œuvre dont il s'abstint en effet, parce que le monde était complétement créé; mais il ne cessa point de le gouverner, et c'est dans cette œuvre qu'il se montre le Seigneur du monde. Le repos dont

facta sunt omnia. Postremo si propterea in Genesi non intelligitur Filius, quia non est dictum quod per Filium Deus fecerit : nec in Evangelio per Filium Deus et aves pascit, et lilia vestit (*Matth.*, VI, 26), et cætera innumerabilia quæ ipse Dominus dicit Deum facere Patrem, quamvis non dicat quod ea per Filium faciat. Quod autem etiam testimonium Apostoli adjungunt, quod ait de Domino nostro Jesu Christo : « Ipse est primogenitus totius creaturæ, et omnia per ipsum facta sunt in cœlo et in terra, visibilia et invisibilia : » (*Colos.*, I, 15, etc.) et hoc capitulum adversum esse dicunt Genesi, ubi Deus ita dicitur fecisse mundum, ut specialiter Filius ibi non sit nominatus : vehementer errant; et non vident, si ita est, ipsum Apostolum sibi esse contrarium, cum alio loco unum dicit : « Ex quo omnia, per quem omnia, in quo omnia, » (*Rom.*, XI, 36) et Filium non nominat. Quomodo autem hic Filius nominatus non est, intelligitur tamen, ita et in Genesi : et quomodo sibi hæc duo capitula Pauli non adversantur, ita nec Genesis Evangelio.

CAPUT II.

1. De eo quod scriptum est : « Et consummavit Deus die sexto omnia opera sua quæ fecit, et in septimo requievit ab eisdem omnibus operibus quæ fecerat. » (*Gen.*, II, 2.) Huic etiam loco Manichæi columniam movent, et dicunt Novo Testamento adversari quod in Genesi scriptum est : Deum septimo die requievisse ab omnibus operibus suis quæ fecit : quoniam Dominus in Evangelio dicit : « Pater meus usque nunc operatur. » (*Joan.*, V, 17.) Quod nullo modo contrarium est. Dominus enim Judæorum refellit errorem, qui putabant Deum sic requievisse die septimo, ut ex illo prorsus nihil operaretur. Requievit autem ab omnibus operibus suis quæ fecit, ut jam ultra non faceret mundum cum omnibus quæ in eo sunt : non tamen ut etiam a mundi administratione requiesceret. Non enim scriptum est : Requievit Deus ab omnibus operibus suis, ut deinceps non operaretur. Sed scriptum est : « Requievit Deus ab omnibus operibus suis quæ fecit : »

il est parlé dans la Genèse ne veut pas dire que Dieu, après sa tâche, a fait une pause, mais qu'il a cessé de créer de nouvelles choses après la création de toutes celles qui existent, bien que, depuis lors jusqu'à présent, il ne cesse point de s'occuper du gouvernement de toutes ces choses.

2. Les Juifs ne comprenaient point l'observance du sabbat, car ils pensaient qu'on devait s'abstenir même des œuvres qui ont rapport au salut des hommes. Voilà pourquoi le Seigneur, dans un autre endroit, prend occasion d'un bœuf qui tombe dans un puits, ou du bétail que l'on conduit à l'abreuvoir, pour les confondre par une admirable comparaison. (*Luc*, XIII, 15, et XIV, 5.) Or, le sabbat, loin d'être rejeté par les chrétiens est bien compris par eux, il a cessé d'être observé d'une manière charnelle et a été conservé spirituellement par les saints qui entendent dans son vrai sens cette parole du Seigneur les appelant au repos : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vous, apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes, car mon joug est doux et mon fardeau léger. » (*Matth.*, XI, 28, 29 et 30.) Or, c'est de ce sabbat, de ce repos que les Ecritures nous donnent la figure; mais les Juifs ne les comprenaient point, et à cause du temps où ils vivaient, ils suivaient charnellement l'ombre dont le corps, je veux dire la vérité, devait nous être donnée un jour. De même donc qu'il nous est dit que Dieu entra dans son repos après avoir fini de créer le monde, ainsi entrerons-nous le septième jour, qui est la dernière partie du siècle présent, comme je pourrais vous le montrer si ce n'était trop long, dans le repos qui nous est promis après les œuvres que nous devrons faire dans ce monde, si elles sont justes. Ainsi le Seigneur n'a point déchiré l'Ancien Testament, mais il nous force à le bien entendre; il n'a point aboli le sabbat pour faire périr ce qui était figuré, il l'a plutôt mis dans son jour pour le faire voir quand il était caché.

CHAPITRE III.

1. On lit dans la Genèse : « Le Seigneur Dieu dit aussi : Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui une aide semblable à lui... Et Dieu envoya à Adam un profond sommeil, et lorsqu'il était endormi, il tira une de ses côtes, dont il fit Eve qu'il amena à Adam. Adam dit alors : Voilà pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme. » (*Gen.*, II, 18 à 24.) Ce passage est également at-

ut deinde non in faciendo mundo, a quo opere post perfectionem cessaverat; sed in administrando operaretur, in quo opere eum esse Dominus intimavit. Nec illa requies, quasi post laborem Deum pausam quæsisse, sed ab instituendis rerum naturis post earum rerum perfectionem cessasse significat, quamvis usque adhuc in administrandis operetur.

2. Sabbati autem observationes non intelligebant Judæi, qui putabant ab iis etiam operibus, quæ ad salutem hominum valent, oportere cessari. Unde illos Dominus etiam aliis locis (*Luc.*, XIV, 5; XIII, 15), de (*a*) bove qui in puteum cecidit, et jumento quod solvendum est ut ad aquam ducatur, mirifica comparatione redarguit. Sabbatum autem, non repudiatum, sed intellectum a Christianis destitit quidem carnaliter observari, sed spiritaliter retinetur a sanctis, qui intelligunt vocem Domini vocantis ad requiem, et dicentis : « Venite ad me qui laboratis, et ego vos reficiam. Tollite jugum meum super vos, et discite a me, quia mitis sum et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris. Jugum enim meum lene est, et sarcina mea levis est. » (*Matth.*, XI, 28, etc.) Hoc sabbatum, id est, hanc requiem Scriptura illa significat, quam Judæi non intelligebant, et pro temporum dispensatione carnaliter sequebantur umbram, cujus umbræ quasi corpus, id est, veritas nobis danda erat. Sed quemadmodum illa requies Dei post fabricatum mundum insinuatur; sic requiem, quæ nobis promittitur, post opera quæ in hoc mundo habemus, si justa fuerint, consequemur, septima scilicet eademque ultima parte sæculi, de qua longum est disputare. Non ergo Dominus rescindit scripturam Veteris Testamenti, sed cogit intelligi : nec sabbatum solvit ut pereat quod figurabatur, sed aperit potius ut appareat quod tegebatur.

CAPUT III.

1. De eo quod scriptum est in Genesi : « Et dixit Deus : Non est bonum solum hominem esse, faciamus ei adjutorium. Et immisit Deus Adæ somnum, et obdormivit; et sumpsit unam de costis ejus, ex qua formaverit Evam, quam adduxit ad Adam; et ait : Ideo relinquet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ. » (*Gen.*, II, 18, etc.) Huic rursus loco Manichæi calumniantur, dicentes contra Novum

(*a*) In Mss. *de ove quæ*.

taqué par les Manichéens, qui le trouvent en contradiction avec l'endroit du Nouveau Testament où il est dit que Dieu forma la première femme et l'unit à l'homme. La raison qu'ils en donnent pour preuve c'est que, dans l'Evangile, le Seigneur a dit : « Quiconque quittera sa maison, son épouse, ses parents, ses frères ou ses enfants pour le royaume des cieux, ne recevra que le centuple en ce monde, mais il recevra dans l'autre la vie éternelle. » (*Matth.*, XIX, 29; *Luc*, XVIII, 29; *Marc*, X, 30.) Je suis surpris que l'esprit de critique les ait à ce point aveuglés, ou plutôt non je ne m'en étonne point quand je lis ces paroles : « Leur malice les a aveuglés. » (*Sap.*, II, 21.) Mais pourtant qui ne voit quel commandement est fait aux hommes dans l'Evangile, d'aimer leurs femmes? D'ailleurs pourquoi les Manichéens avancent-ils de préférence que l'Ancien Testament est en opposition avec le mot du Seigneur nous disant qu'on doit quitter sa femme pour le royaume des cieux, au lieu de dire que le Nouveau Testament se contredit lui-même? C'est qu'on ne peut sans crime le prétendre. Il faut donc chercher à comprendre les choses qui semblent contradictoires aux personnes peu instruites plutôt que d'avoir la témérité de les accuser.

2. En effet, c'est parce que les Juifs avaient demandé au Seigneur s'il approuvait que l'homme renvoyât sa femme en lui donnant un libellé de divorce qu'il leur fit cette réponse : « N'avez-vous point lu que celui qui créa l'homme au commencement fit un seul homme et une seule femme, et qu'il dit : Pour cette raison, l'homme quittera son père et sa mère, et il demeurera attaché à sa femme et ils ne seront plus tous deux qu'une seule chair? Ainsi ils ne seront plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a uni. Mais pourquoi donc, lui disent-ils, Moïse a-t-il ordonné à celui qui voudrait quitter sa femme de lui donner un acte de répudiation et permis de la renvoyer ainsi? Il leur répondit : C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes; mais cela n'a point été ainsi dès le commencement du monde; aussi je vous déclare que quiconque renvoie sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, la fait devenir adultère, et s'il en épouse une autre, il commet un adultère. » (*Matth.*, XIX, 3 à 9, et V, 32.) Par ces mots, le Seigneur confirme la doctrine de l'Ancien Testament contre l'ignorance des Juifs et rend témoignage à Moïse, que c'est à cause de la dureté de leur cœur qu'il leur a permis le divorce. Prétendront-ils que l'Evangile aussi est en opposition avec lui-même? S'ils disaient que ce passage est falsifié et qu'il a été ajouté à l'Evangile par les altérateurs des

Testamentum esse istam sententiam, qua Deus scribitur et formasse mulierem, et viro conjunxisse : propterea, quia in Evangelio dicit Dominus : « Omnis qui reliquerit domum, aut uxorem, aut parentes, aut fratres, aut filios propter regnum cœlorum, (*a*) centies tantum accipiet in hoc tempore, et in futuro sæculo possidebit vitam æternam. » (*Matth.*, XIX, 29; *Luc.*, XVIII, 29; *Marc.*, X, 30.) In qua calumnia miror eos sic esse cæcatos, vel potius non miror : « Excæcavit enim illos, sicut scriptum est, malitia eorum. » (*Sap.*, II, 21.) Sed tamen quis non videt tanta in Novo Testamento præcepta de uxore diligenda? Cur enim potius Vetus Testamentum dicunt adversari huic sententiæ Domini, quia dicit relinquendam esse uxorem propter regnum cœlorum, et non ipsum novum sibi adversari? Quod nefas est dicere. Intelligenda enim sunt, non temere accusanda, quæ imperitis videntur esse contraria.

2. Nam et Dominus interrogatus a Judæis, utrum ei placeret dato libello repudii dimittere uxorem : respondit eis dicens : « Non legistis quoniam qui fecit ab initio, masculum et feminam fecit eos, et dixit : Propter hoc relinquet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una? Itaque jam non sunt duo, sed una caro. Quod ergo Deus conjunxit (*b*) in unum, homo non separet. » (*Matth.*, XIX, 3, etc.) « Dicunt illi : Quid ergo Moyses mandavit dari libellum repudii, et dimittere? Dicit illis Jesus : Quia ad duritiam cordis vestri permisit vobis Moyses dimittere uxores vestras : ab initio autem non fuit sic. Dico autem vobis : Quicumque dimiserit uxorem suam, nisi ob causam fornicationis, facit eam mœchari. Et ipse si alteram duxerit, adulterium committit. » (*Matth.*, V, 32 et XIX, 7.) Ecce habent confirmatam sententiam Veteris Testamenti ab ipso Domino adversus imperitiam Judæorum. Simul etiam Moysi perhibuit testimonium, quod propter duritiam cordis eorum repudium dari permisit. Numquid etiam Evangelium Evangelio dicunt esse contrarium? Quod si dicunt, hoc capitulum falsum esse, et a corruptoribus Scripturarum esse additum; (nam hoc solent, quando non inve-

(*a*) Mss. *septies tantum accipiet.* Sic Augustinus citare solet. — (*b*) Abest *in unum* ab aliquot Mss.

saintes Ecritures (car c'est leur défaite habituelle quand ils ne savent plus que dire), que pourraient-ils répondre si un autre que moi leur disait que le passage cité par eux, où le Seigneur dit : « Quiconque quittera sa maison, son épouse, ses parents ou ses enfants pour le royaume des cieux, » etc., est faux et interpolé? Ils ne comprennent pas, les malheureux, qu'en parlant comme ils le font, ils ne tendent à rien moins qu'à renverser toute la foi catholique. Mais la vraie foi et l'enseignement de l'Eglise catholique nous donnent pour certain que l'un et l'autre passage sont vrais et viennent du Seigneur, et qu'ils ne sont point du tout en opposition, et que si l'union du mari et de la femme vient du Seigneur, l'abandon de la femme par le mari pour le royaume des cieux vient également de lui. Ce n'est pas, en effet, parce que Jésus-Christ a ressuscité des morts et leur a redonné la vie que nous ne devons point renoncer à la vie pour le royaume des cieux. De même, bien que ce soit le Seigneur qui ait donné la femme à l'homme, celui-ci ne doit pas moins la quitter, s'il le faut, pour le royaume des cieux. D'ailleurs ce n'est point toujours nécessaire, comme on le voit par ce mot de l'Apôtre : « Si un fidèle a une femme qui soit infidèle, et que cette femme consente à demeurer avec lui, il ne doit point la renvoyer. » (I *Cor.*, VII, 12.) Saint Paul veut montrer évidemment par là que si cette femme ne consent point à demeurer avec son mari, c'est-à-dire si elle a la foi de Jésus-Christ en exécration et ne peut plus supporter son mari parce qu'il est chrétien, celui-ci doit la quitter pour le royaume des cieux, ainsi que le même Apôtre le dit un peu plus loin : « Mais si le mari infidèle s'éloigne de la femme fidèle, celle-ci peut s'éloigner aussi, car un frère ou une sœur ne sont plus assujettis en cette rencontre à l'obligation du mariage. » (I *Cor.*, VII, 15.) Si donc un homme renonce au royaume des cieux parce qu'il ne veut point renoncer à une épouse qui ne peut supporter un mari chrétien, il est blâmé par le Seigneur; et, de même, si un homme quitte sa femme en lui donnant un libelle de divorce quand il n'y a point eu de fornication de la part de celle-ci ou qu'il n'agit point dans la pensée d'acquérir le royaume des cieux, il est également blâmé par le Seigneur. Ainsi ces deux passages de l'Evangile ne sont pas du tout en contradiction, non plus que le Nouveau et l'Ancien Testament ne le sont entre eux, attendu que dans un cas c'est pour mériter de posséder le royaume de Dieu ensemble que l'homme et la femme sont unis, et dans le second c'est parce que la femme est pour son mari un empêchement à la possession de ce royaume qu'il est ordonné à celui-ci de se séparer d'elle.

3. Aussi quand l'Apôtre avertit les deux époux en même temps, c'est-à-dire l'homme et la femme, s'exprime-t-il ainsi : « Aimez vos

niunt quid respondeant, dicere;) quid si alius dicat illud esse immissum et falsum, quod ipsi proferunt dicente Domino : « Omnis qui reliquerit domum aut uxorem aut parentes aut filios propter regnum cœlorum, » etc. Non intelligunt miseri quemadmodum omnem fidem Christianam, cum ista dicunt, conentur evertere. Fides autem vera et Ecclesiæ catholicæ disciplina utrumque verum et a Domino dictum esse confirmat, et nullo modo esse contrarium : quia et conjunctio mariti et uxoris a Domino est, et relictio uxoris propter regnum cœlorum a Domino est. Non enim quia suscitavit Jesus Christus mortuos, et dedit eis vitam, propterea ipsa vita non est relinquenda propter regnum cœlorum. Sic ergo quamvis Dominus dederit uxorem viro, relinquenda est tamen, si opus est, propter regnum cœlorum. Non enim hoc semper necesse est, sicut Apostolus dicit : « Si quis fidelis habet uxorem infidelem, et hæc consentit habitare cum illo, non dimittat eam. » (I *Cor.*, VII, 12.) Significat utique, quod si non consentit habitare cum illo, id est, si exsecratur in illo fidem Christi, et non eum patitur, quod Christianus est, relinquenda est propter regnum cœlorum : sicut idem Apostolus in sequentibus dicit : « Quod si infidelis discedit, discedat; non est enim subjectus servituti frater aut soror in hujusmodi. » Si quis ergo relinquit regnum cœlorum, dum non vult relinquere uxorem non ferentem Christianum virum, improbatur a Domino : et item si quis vir relinquit uxorem dato libello repudii, cum causa non exsistit aut fornicationis, aut obtinendi regni cœlorum, similiter improbatur a Domino. Ita nec ista duo capitula Evangelica inveniuntur sibi esse contraria, nec Evangelium Veteri Testamento : quia ibi uxor conjungitur viro, ut simul mereantur possidere regnum cœlorum; et (*f.* et hic) ita uxor relinquenda esse præcipitur, si virum impediat ad possidendum regnum cœlorum.

3. Et ideo quando Christianos utrosque Apostolus monet, id est, maritos et uxores; nonne ita dicitur :

femmes comme le Christ a aimé son Eglise et s'est livré pour elle à la mort; » (*Ephés.*, v, 25) et : « Que les femmes soient soumises à leur mari comme au Seigneur, » (*Ibid.*, 22) parce que l'Eglise est soumise au Christ. Et ce que ces malheureux hérétiques tournent en dérision dans l'Ancien Testament où il est écrit : « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair, » (*Gen.*, II, 24) n'est point pris pour un grand sacrement par le même Apôtre quand il dit : « Ce sacrement est grand, je dis dans le Christ et dans l'Eglise. » (*Ephés.*, v, 32.) Après cela il ajoute : « Que chacun de vous donc aime aussi sa femme comme lui-même, mais que la femme craigne son mari. » (*Ibid.*, 33.) Ne nous montre-t-il point dans un autre endroit avec la dernière évidence que la nature ainsi que l'union des sexes a le Seigneur Dieu pour auteur et pour ordonnateur quand il nous dit : « Toutefois ni l'homme n'est sans la femme ni la femme n'est sans l'homme en Notre-Seigneur. Car comme la femme au commencement a été tirée de l'homme, l'homme aussi naît maintenant de la femme; mais l'un et l'autre viennent de Dieu ? » (I *Cor.*, XI, 11 et 12.) Si nos adversaires voulaient faire attention à cela, ils n'essaieraient point à jeter de la poudre aux yeux de gens peu instruits, en séparant ainsi quelques passages des Ecritures et en les mettant de la sorte, à force de ruse, en opposition avec eux-mêmes; mais ils sentiraient que tout, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, n'a été écrit et ne nous est recommandé que par le Saint-Esprit.

4. En effet, dans l'Ancien Testament, ils peuvent voir quelles promesses le prophète Isaïe fait aux eunuques, et ils ne penseront point qu'ils sont loués dans le Nouveau par Notre-Seigneur, quand après avoir dit qu'il y en a qui se sont rendus eux-mêmes eunuques à cause du royaume des cieux, il ajoute : « Que celui qui peut comprendre cela le comprenne. » (*Matth.*, XIX, 12.) Isaïe s'exprime en effet ainsi : « Voici ce que le Seigneur dit aux eunuques: A ceux qui gardent mes préceptes, qui embrassent ce qui me plaît et qui demeurent fermes dans mon alliance, je donnerai dans ma maison et dans l'enceinte de mes murailles une place renommée bien meilleure que celle que donnent des fils et des filles; je leur donnerai un nom éternel qui ne périra jamais. » (*Is.*, LVI, 4 et 5.) Le peuple qui reçut l'Ancien Testament était retenu dans une sorte d'ombre et dans la figure des choses, avant la venue du Seigneur, selon la distribution admirable et parfaitement réglée des temps; mais cependant il s'est fait dans son sein une telle prédiction et une telle prédication du Nouveau Testament, qu'on ne pourrait trouver dans la doctrine de l'Evangile et des Apôtres,

« Diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam, et tradidit se ipsum pro ea? « (*Ephes.*, v. 25.) Et : « Mulieres viris suis subditæ sint quasi Domino : » (*Ibid.*, 23) quia et Ecclesia subdita est Christo? Nonne illud quod isti miseri irrident in Veteri Testamento, quod scriptum est : « Propterea relinquet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una, » (*Gen.*, II, 24) in magno sacramento idem Apostolus accipit, cum dicit : « Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesia? » (*Ephes.*, v, 32.) Deinde subjungit : « Verumtamen uuusquisque uxorem suam sicut se ipsum diligat, mulier autem ut timeat virum. » Nonne alio loco evidentissime ostendit utriusque sexus et naturam et cunjunctionem a Domino Deo conditore atque ordinatore consistere? cum dicit : « Verumtamen neque mulier sine viro, neque vir sine muliere, in Domino. Sicut enim mulier ex viro, ita et vir per mulierem : omnia autem ex Deo. » (I *Cor.*, XI, 11, 12.) Quod isti si considerare vellent, non quibusdam capitulis separatis et adversus se invicem magna fraude collatis caliginem facerent imperitis; sed omnia tam in Veteri quam in Novo Testamento uno sancto Spiritu conscripta et commendata esse sentirent.

4. Nam et in Veteri Testamento habent apud Isaiam prophetam quanta promittantur spadonibus : ne in Novo solo arbitrentur esse laudatos a Domino, ubi dicit esse quosdam, qui se ipsos castraverunt propter regnum cœlorum, et addidit : « Qui potest capere, capiat. » (*Matth.*, XIX, 12.) Nam et Isaias ita dicit : « Hæc dicit Dominus spadonibus eis, qui custodierint præcepta mea, et elegerint sibi quæ ego volo, et capaces fuerint testamenti mei, dabo illis in domo mea et in muro meo locum nominatissimum, meliorem multo filiorum atque filiarum : nomen æternum dabo illis, nec unquam deerit. » (*Isa.*, LVI, 4, 5.) Certis enim quibusdam umbris et figuris rerum ante Domini adventum, secundum mirabilem atque ordinatissimam distributionem temporum, populus ille tenebatur, qui Testamentum Vetus accepit : tamen in eo tanta prædicatio et prænuntiatio

quelque élevés et divins qu'en soient les préceptes et les promesses, rien qui ne se rencontrât dans les livres de l'Ancien Testament. Mais les saintes Ecritures ne sont point faites pour des accusateurs aussi téméraires qu'orgueilleux, mais pour des lecteurs pieux et diligents.

CHAPITRE IV.

Il est écrit dans la Genèse : « Le Seigneur dit à Caïn : Qu'as-tu fait? la voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi. Tu seras donc maudit sur la terre qui a reçu et bu le sang de ton frère quand ta main l'a répandu. Tu devras la travailler et elle ne te rendra point de fruit. » (*Gen.*, IV, 10, 11.) Quand les Manichéens attaquent ce passage de la Genèse, où Caïn est maudit et puni par la stérilité de la terre, et s'efforcent de montrer qu'il est contraire à l'Evangile, ils me semblent croire que, au lieu d'avoir affaire avec des hommes, c'est avec des bêtes brutes qui seules devront les entendre et lire leurs ouvrages, tant ils s'abusent sur l'ignorance de leurs auditeurs ou de leurs lecteurs, sur leur pesanteur d'esprit ou plutôt sur l'aveuglement de leur âme. En effet, ils prétendent qu'il y a contradiction entre ce passage et celui de l'Evangile, où le Seigneur dit à ses disciples : « Ne vous mettez point en peine du lendemain, car le lendemain aura soin de lui-même. (*Matth.*, VI, 34.) Considérez les oiseaux du ciel, ils ne sèment point, ils ne moissonnent point, et ils n'amassent rien dans des greniers; » (*Ibid.*, 26) comme si Caïn le parricide pouvait être comparé aux disciples du Christ, et comme si après avoir mérité, en punition de son crime, que la terre fût stérile pour lui, il devait s'ensuivre que ceux-ci eussent à souffrir la même stérilité de sa part, eux qui se préparaient à la suite du Seigneur à la prédication de l'Evangile. Bien plus, dans ces deux passages, dont l'un est tiré de la Genèse, et l'autre de l'Evangile, et qu'ils nous montrent comme en contradiction l'un avec l'autre, on trouve un tel rapport, une si grande affinité, qu'on ne peut en désirer de plus complète. En effet, que peut-il y avoir de plus convenable que l'homme souillé du meurtre d'un frère voie la terre même répondre par la stérilité à ses travaux, et que ceux au contraire qui, par leurs prédications, travaillaient au salut de leurs frères, n'eussent pas à se mettre en peine du lendemain, et que la terre dans sa fertilité pourvût à leurs mérites? S'ils ne peuvent voir sans horreur, dans l'Ancien Testament, la terre devenir stérile pour Caïn sous la malédiction de Dieu, pourquoi ne ressentent-ils point la même hor-

Novi Testamenti est, ut nulla in Evangelica atque Apostolica disciplina reperiantur, quamvis ardua et divina præcepta et promissa, quæ illis etiam libris veteribus desint. Sed sanctæ Scripturæ non temerarios et superbos accusatores, sed diligentes et pios lectores desiderant.

CAPUT VI.

De eo quod scriptum est in Genesi : « Et dixit Dominus ad Cain : Quid fecisti? Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra. Nunc maledictus eris a facie terræ, quæ absorbuit et recepit sanguinem fratris tui ex cæde manus tuæ : te enim operari necesse est terram, quæ steriles tibi fructus dabit. » (*Gen.*, IV, 10, etc.) Huic capitulo Geneseos, quo maledictionem accepit Cain, ut terræ sterilitate puniretur, calumniantes Manichæi, et Evangelio contrarium demonstrare cupientes, non sane mihi videntur cogitare cum hominibus se agere, sed prorsus quasi pecora forent, qui eos audirent vel eorum scripta legerent, sic abusi sunt imperitia eorum et tarditate ingenii, vel potius animi cæcitate. Quippe dixerunt huic capitulo illud in Evangelio esse contrarium, quod Dominus ait discipulis suis : « Nolite cogitare de crastino; nam crastinus dies ipse cogitabit sibi : Respicite volatilia cœli, quia non seminant, neque metunt, neque colligunt in horrea. » (*Matth.*, VI, 34.) Quasi vero Cain (*a*) parricida discipulis Christi comparandus sit, ut quoniam ille meruit pœnam sterilitatis terræ, consequens esset ut eamdem sterilitatem isti etiam paterentur, qui Dominum Jesum Christum secuti, prædicando Evangelio parabantur. Imo etiam in istis duobus capitulis, quorum unum de Genesi, alterum de Evangelio tanquam sibi inimica posuerunt, tanta invenitur amicitia atque concordia, ut nulla major desideranda sit. Quid enim congruentius, quam ut illum, cujus erat scelere frater occisus, etiam in terra laborantem sterilitas sequeretur : illis autem, per quorum ministerium in prædicando Dei verbo fratres liberabantur, etiam de crastino minime cogitantibus fructuosa terra serviret? Quod si in Veteri Testamento exhorrescunt maledicto Dei terram sterilem factam esse peccatori; cur non in Novo Testamento exhorrescunt maledictio Domini nostri Jesu Christi arborem fici aridam factam, nullo

(*a*) Unus tantum e Vaticanis Mss. *fratricida*.

reur en voyant dans le Nouveau Testament le figuier maudit par le Seigneur se dessécher sur-le-champ, quand sa stérilité n'était point imputable à son maître? (*Matth.*, XXI, 19.) D'ailleurs, s'ils aiment à entendre le Seigneur dire à ses disciples de ne point se mettre en peine du lendemain, parce que Dieu même prend soin de leur nourriture, pourquoi n'éprouvent-ils point le même sentiment en entendant le Prophète chanter en ces termes : « Abandonnez au Seigneur le soin de tout ce qui vous regarde, et il vous nourrira? » (*Ps.* LIV, 23.) Ces malheureux hérétiques pourraient peut-être apprendre par là, que les paroles qu'il leur répugne tant de voir attribuées à Dieu dans l'Ancien Testament, sont au contraire tellement justes, qu'elles se retrouvent même dans le Nouveau, et que ce qu'ils approuvent et relèvent avec éloge dans le Nouveau, se rencontre également dans l'Ancien, par où brille aux yeux de ceux qui comprennent bien les choses l'accord manifeste des deux Testaments.

CHAPITRE V.

1. Il est écrit dans la Genèse : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance. » (*Gen.*, I, 26.) Les Manichéens prétendent que ce passage de la Genèse, où il est écrit que l'homme a été fait à l'image et à la ressemblance de Dieu, est en opposition avec le Nouveau Testament, parce que, dans l'Evangile, le Seigneur dit aux Juifs : « Vous êtes les enfants du diable, et vous ne voulez qu'accomplir les désirs de votre père. Il a été homicide dès le commencement du monde; il n'est point demeuré dans la vérité, parce que la vérité n'est point en lui, » (*Jean*, VIII, 44) et parce que, dans un autre endroit, il les appelle race de vipères. (*Matth.*, III, 7; XXIII, 33.) Ils ne comprennent pas que le passage cité plus haut s'entend en ce sens, que c'est avant son péché que l'homme a été fait à l'image et à la ressemblance de Dieu; tandis que ces mots de l'Evangile : « Vous êtes les enfants du diable, » s'appliquent aux hommes infidèles et pécheurs. En effet, le nom de fils s'entend de trois manières différentes dans les saintes Ecritures. En premier lieu il se prend dans le sens de la nature, comme lorsqu'il est dit qu'Isaac est fils d'Abraham, ou même que tous les autres Juifs ont la même origine; en second lieu il s'emploie par rapport à la doctrine : c'est ainsi qu'on dit qu'un tel est fils d'un autre dans les choses qu'il a apprises de cet autre; c'est en ce sens que l'Apôtre appelle ceux qui ont appris de lui l'Evangile, ses enfants. (I *Cor.*, IV, 15.) En troisième lieu il y a les fils par imitation; c'est en ce sens que l'Apôtre appelle enfants d'Abraham ceux qui imitent sa foi. (*Gal.*, III, 7.) D'où il suit que c'est à deux titres que les Juifs infidèles et pécheurs sont appelés enfants du diable, par le

peccato domini sui? (*Matth.*, XXI, 19.) Item si Domini sententia delectantur, qua discipulis dicit, ne de crastino cogitent, quod de victu eorum Deus curam gerat ; cur non et prophetica sententia delectantur, qua cecinit dicens : « Abjice in Dominum sollicitudinem tuam, et ipse te pascet? » (*Psal.* LIV, 23.) Ut hoc modo, si possint, miseri intelligant, et illa quæ detestantur in Veteri Testamento de Deo dicta, usque adeo recta esse, ut etiam in Novo inveniantur ; et illa quæ in Novo laudant et prædicant, etiam in Veteri reperiri : unde clarescat bene intelligentibus utriusque Testamenti manifesta concordia.

CAPUT V.

1. De eo quod scriptum est in Genesi : « Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram. » (*Gen.*, I, 26.) Hunc locum Manichæi, quo scriptum est in Genesi, hominem factum esse ad imaginem et similitudinem Dei, propterea dicunt Novo Testamento esse contrarium, quia Dominus in Evangelio dicit Judæis : « Vos ex patre diabolo estis, et desideria patris vestri facere vultis : ille homicida erat ab initio, et in veritate non stetit, quia veritas in eo non est. » (*Joan.*, VIII, 44.) Et quod alio loco Judæi serpentum genimina et viperarum appellantur. (*Matth.*, III, 7; XXIII, 33.) Non intelligunt illud esse dictum de homine ante quam peccaret, quod factus est ad imaginem et similitudinem Dei : hoc autem quod in Evangelio est : « Vos ex patre diabolo estis, » peccatoribus et infidelibus dici. Tribus enim modis in Scripturis sanctis filiorum nomen accipitur : uno secundum naturam, quomodo Isaac filius Abrahæ, vel etiam cæteri Judæi qui ex eadem origine veniunt : alio secundum doctrinam, ut filius ejus in ea re quisque appelletur, a quo aliquid didicit; sicut filios suos Apostolus appellat (I *Cor.*, IV, 15), qui ab illo didicerunt Evangelium : tertio secundum imitationem, sicut filios Abrahæ nos vocat Apostolus, (*Gal.*, III, 7) qui ejus fidem imitamur. Duobus ergo modis peccatores infideles Judæi, filii diaboli vocantur a Domino; vel quod ab ipso impietatem didice-

Seigneur, soit parce que c'est à son école qu'ils ont appris la malice, selon ce mot de l'Apôtre, au sujet du diable : « Il exerce maintenant son pouvoir sur les fils de l'incrédulité, » (*Ephés.*, II, 2) soit parce qu'ils l'imitent, et par là ils sont ses enfants dans le sens de ce qui a été dit de lui : « Il n'est pas demeuré dans la vérité, » (*Jean*, VIII, 44) attendu que les Juifs ne sont point en effet demeurés dans la vérité de la loi qui leur a été donnée, comme le Seigneur l'atteste quand il leur dit : « Si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce que c'est de moi qu'il a écrit. » (*Jean*, V, 46.) Enfin c'est au point de vue du venin de leurs péchés, qu'ils sont appelés engeance de vipères et de serpents.

2. Que l'homme ait été fait à l'image de Dieu, ce n'est pas la Genèse seulement qui nous le dit; mais l'Apôtre lui-même nous le déclare en ces termes : « Pour ce qui est de l'homme, il ne doit point se couvrir la tête, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu, au lieu que la femme est la gloire de l'homme. » (I *Cor.*, XI, 7.) Mais pour qu'il soit bien compris que ce n'est point selon le péché antique qui est corruption, mais selon sa conformation spirituelle que l'homme a été fait à l'image de Dieu, le même Apôtre nous engage à nous dépouiller des vieilles habitudes du péché, c'est-à-dire du vieil homme, pour nous revêtir de la vie nouvelle du Christ qu'il appelle l'homme nouveau. Voulant nous apprendre que nous avons un jour perdu cet état, il appelle ce retour un renouvellement. En effet, voilà comme il en parle : « Dépouillez le vieil homme avec ses œuvres, et revêtez-vous de cet homme nouveau qui, par la connaissance de Dieu, se renouvelle selon l'image de celui qui l'a créé. » (*Coloss.*, III, 9, 10.) Les hommes sont donc les enfants de Dieu quand ils sont renouvelés à son image, et lui sont devenus semblables jusqu'à aimer leurs ennemis, selon que le Seigneur lui-même nous a dit que nous devons aimer nos ennemis, si nous voulons être semblables à notre Père qui est dans les cieux. (*Matth.*, V, 44, 45.) Mais cela n'a point été placé en notre pouvoir, ainsi que la sainte Ecriture nous l'apprend, quand elle dit : « Il leur a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu. » (*Jean*, I, 12.) Les hommes sont, au contraire, appelés enfants du diable, quand ils imitent son impiété et son orgueil, quand ils tombent des hauteurs de la sagesse et de la lumière et ne croient plus à la vérité : tels sont ceux à qui le Seigneur adresse ces paroles : « Vous avez le diable pour père, etc. » (*Jean*, VIII, 44.) Ce passage de l'Evangile se rapporte très-bien à cet endroit du Prophète : « J'ai dit, vous êtes tous des dieux et les enfants du Très-Haut; mais cependant vous mourrez comme les autres hommes, et vous tomberez comme est tombé l'un des princes. » (*Ps.* LXXXI, 6.)

runt, sicut de ipso diabolo Apostolus dicit : « Qui nunc operatur in filiis diffidentiæ : » (*Ephes.*, II, 2) vel quod eum imitantur, quod magis pertinet ad id, quod de illo dictum est : « Et in veritate non stetit; » (*Joan.*, VIII, 44) quia et ipsi Judæi in veritate legis, quæ sibi data est, non steterunt, Domino attestante et dicente : Si crederetis Moysi, crederetis et mihi; ille enim de me scripsit. » (*Joan.*, V, 46.) Secundum eorumdem peccatorum venena etiam serpentum et viperarum genimina vocantur.

2. Ad imaginem autem Dei factum hominem, non tantum Genesis, sed etiam Apostolus clamat, cum dicit : « Vir quidem non debet velare caput, cum sit imago et gloria Dei, mulier autem gloria viri. » (I *Cor.*, XI, 7.) Et ut manifeste intelligatur non secundum vetustatem peccati quæ corrumpitur, sed secundum spiritalem conformationem factum esse hominem ad imaginem Dei, idem Apostolus monet ut exuti consuetudine peccatorum, id est, vetere homine, induamur nova vita Christi, quem novum hominem appellat. Et ut doceat hoc nos aliquando amisisse, renovationem illam vocat. Nam ita loquitur : « Exspoliantes vos veterem hominem cum actibus ejus, induite novum, qui renovatur in agnitionem Dei, secundum imaginem ejus qui creavit eum. » (*Col.*, III, 9, 10.) Filii ergo Dei sunt homines renovati ad ejus imaginem, et ei similes facti usque ad dilectionem inimici : sicut Dominus dicit, diligere nos debere inimicos nostros, ut similes simus Patri nostro qui in cœlis est. (*Matth.*, V, 44, 45.) Quod in potestate nostra ab ipso Deo esse positum docet Scriptura, cum dicit : « Dedit eis potestatem filios Dei fieri. » (*Joan.*, I, 12.) Filii autem diaboli dicuntur homines, cum imitantur ejus impiam superbiam, et a luce atque celsitudine sapientiæ decidunt; et non credunt veritati : quales Dominus arguit, cum dicit : « Vos ex patre diabolo estis, » etc. (*Joan.*, VIII, 44.) Cui loco Evangelico Propheta consonat, dicens : « Ego dixi, dii estis, et filii Altissimi omnes : vos autem ut homines moriemini, et sicut unus ex principibus cadetis. » (*Psal.* LXXXI, 6.)

CHAPITRE VI.

Il est écrit dans l'Exode : « Honorez votre père et votre mère. » (*Exod.*, xx, 12.) Il n'est pas jusqu'à ce passage où Dieu nous ordonne d'honorer nos parents, que les Manichéens ne prétendent en contradiction avec l'endroit de l'Evangile où le Seigneur répond à celui qui lui dit : « Je vais aller d'abord ensevelir mon père : Laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts; pour vous, venez et prêchez le royaume de Dieu. » (*Matth.*, viii, 21, 22.) Cette difficulté se résout de la même manière que celle où précédemment il est dit qu'on doit quitter sa femme « pour le royaume des cieux. » En effet, nous devons honorer nos parents, et pourtant quand il s'agit d'annoncer le royaume de Dieu, il n'y a point d'impiété à les négliger. Mais si l'Evangile est en contradiction avec l'Ancien Testament pour cette phrase, il le sera également avec l'Apôtre, qui recommande aussi aux enfants d'honorer leurs parents (*Ephés.*, vi, 2), et aux parents d'aimer leurs enfants. (*Coloss.*, iii, 20.) C'est peu; il n'est point jusqu'au Seigneur lui-même qui ne semble se contredire (c'est un crime de le croire), lorsque, dans un autre endroit, il dit à un homme qui cherche la vie éternelle : « Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements. » (*Matth.*, xix, 17.) Or, dans ces commandements il rappelle celui-ci : « Honorez votre père et votre mère. » (*Ibid.*, 19.) C'est même par l'accomplissement de ces commandements qu'on s'élève à l'amour de Dieu, en quoi consiste toute perfection, car l'amour du prochain est un degré certain pour s'élever à l'amour de Dieu. Aussi quand cet homme lui eût répondu qu'il avait observé tous ces commandements, le Seigneur lui dit qu'il ne lui manquait plus qu'une chose, s'il voulait être parfait, c'était de vendre tout ce qu'il avait, d'en donner le prix aux pauvres et de se mettre à sa suite. Par là, il est manifeste que le précepte d'honorer nos parents doit être observé à son rang, sans que cela empêche, quand il s'agit de l'amour de Dieu, de les dédaigner sans hésiter, s'ils font obstacle à l'accomplissement de cet amour. En effet, il est dit dans l'Ancien Testament : « Quiconque dit à son père et à sa mère je ne vous connais point, et ne reconnaît point ses propres enfants, celui-là connaît votre Testament. » (*Deut.*, xxx, iii, 9.) D'où je conclus que si, dans le Nouveau Testament, il nous est commandé d'aimer nos parents, tandis que dans l'Ancien il nous est ordonné de les dédaigner, dans l'un et l'autre chapitre ces deux Testaments n'en sont pas moins d'accord entre eux.

CAPUT VI.

De eo quod scriptum est in Exodo : « Honora patrem tuum, et matrem. » (*Exod.*, xx, 12.) Huic etiam loco, ubi de honorandis parentibus Deus præcepit, illum Evangelii locum Manichæi dicunt esse contrarium, ubi Dominus cuidam dicenti : « Ibo primum ut sepeliam patrem meum: » respondit: « Sine mortuos, mortuos suos sepeliant, tu autem veni et annuntia regnum Dei. » (*Matth.*, viii, 22.) Quod eodem modo solvitur, quo illud superius, ubi de uxore relinquenda dictum est, « propter regnum cœlorum: » quia et parentes honorare debemus, et eos tamen propter annuntiationem regni Dei nulla impietate contemnimus. Nam si Veteri Testamento contrarium est Evangelium propter istam sententiam, incipit etiam Apostolo esse contrarium, qui et filios monet ut honorent parentes, et parentes ut diligant filios. (*Ephes.*, vi, 2; *Col.*, iii, 20.) Non solum autem, sed etiam Dominus videbitur sibi ipsi esse contrarius, quod credere nefas est: quia loco alio dicit homini quærenti vitam æternam: « Si vis venire ad vitam, serva mandata. » (*Matth.*, xix, 17.) In quibus etiam illud commemorat: « Honora patrem et matrem. » (*Ibid.*, 19.) Quibus mandatis perfectis etiam ad dilectionem Dei crescitur, in qua est tota perfectio. Nam dilectio proximi certus gradus est ad dilectionem Dei. Et ideo respondenti quod omnia mandata illa servavit, dicit unum ei deesse, si vult esse perfectus, ut vendat omnia quæ habet, et det pauperibus, et sequatur eum. Ex quo manifestum est, et honorem parentum in gradu suo esse servandum, et eos tamen in divini amoris comparatione, præsertim si impedimento sunt, nulla dubitatione, oportere contemni. Nam et in Scripturis veteribus habes positum : « Qui dicit patri aut matri : Non novi vos, et qui filios suos non agnoscit, ipse autem cognovit testamentum tuum. » (*Deut.*, xxxiii, 9.) Ergo si et in Novo Testamento commendatur parentum dilectio, et in Veteri commendatur parentum contemptus, ex utroque capite duo sibi Testamenta consentiunt.

CHAPITRE VII.

1. On lit dans l'Exode : « Je suis un Dieu jaloux, et je fais peser sur les enfants de la troisième et de la quatrième génération, les péchés des parents qui me haïssent. » (*Exod.*, xx, 5.) Les Manichéens prétendent que ce passage est en contradiction avec celui de l'Evangile, où le Seigneur dit : « Soyez bons comme votre Père céleste qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants. » (*Matth.*, v, 45.) Et à cet autre : « Je ne vous dis point qu'on doit pardonner jusqu'à sept fois une faute à son frère, mais jusqu'à septante fois sept fois. » (*Matth.*, xviii, 22.) Si je leur demande si Dieu ne punit point ses ennemis, sans doute ma question les jettera dans l'embarras, car ils disent que Dieu a préparé une prison éternelle à la nation des ténèbres qu'ils représentent comme son ennemie. C'est peu même, car ils vont jusqu'à dire qu'il doit punir ses membres même avec la nation des ténèbres. Mais quand ils en viennent aux chapitres de l'Ancien et du Nouveau Testament, pour tromper les gens peu instruits et pour montrer que ces deux Testaments sont en contradiction l'un avec l'autre, ils feignent d'être eux-mêmes bons à l'excès. Mais qu'ils nous disent donc à qui le Seigneur doit adresser un jour ces paroles : « Allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges, » (*Matth.*, xxv, 41) s'il épargne tout le monde et ne damne personne? Il faut donc bien comprendre que Dieu est juste encore, même quand il fait peser le péché de ceux qui le haïssent jusque sur leurs enfants. En se servant de cette expression : « Ceux qui me haïssent, » il donne à comprendre qu'il punit les enfants des péchés de leurs parents quand ils persévèrent dans la malice de ces derniers. En effet, ces gens-là sont punis, non point parce que Dieu est cruel, mais parce qu'il est juste; ils le sont aussi par leur propre iniquité, selon ce mot du Prophète : « Parce que le Saint-Esprit qui est le maître de la science fuit le déguisement, et il se retire des pensées qui sont sans intelligence, et l'iniquité survenant après cela, le bannit, » (*Prov.*, i, 5) c'est-à-dire bannit l'homme qui se trouve ainsi chassé par sa propre iniquité, une fois que le Saint-Esprit s'est retiré de lui. Dans un autre endroit il est dit : « Telles sont les pensées que les impies ont eues, et ils se sont égarés, parce que leur propre malice les a aveuglés. » (*Sap.*, ii, 21.) Et ailleurs on lit encore : « Chacun est lié par les chaînes de ses péchés. » (*Prov.*, v, 22.) A ces témoignages de l'Ancien Testament répond celui de l'Apôtre, qui nous dit : « Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur. » (*Rom.*, i, 24.) On voit assez par cet accord de l'un et l'autre Testament, que Dieu n'est point cruel, et que chacun

CAPUT VII.

1. De eo quod in Exodo scriptum est : « Ego sum Deus zelans, tribuens filiis tertiæ et quartæ generationis parentum peccata qui me oderunt. » (*Exod.*, xx, 5.) Huic loco Manichæi illud de Evangelio dicunt esse contrarium, quod Dominus dicit : « Estote benigni sicut Pater vester cœlestis, qui solem suum oriri facit super bonos et malos. » (*Matth.*, v, 45.) Et illud aliud quod idem Dominus ait : « Non solum septies peccanti fratri dimittendum, sed etiam septuagies septies. » (*Matth.*, xviii, 22.) A quibus tamen si quæram, utrum Deus non puniat inimicos suos, sine dubio turbabuntur. Ipsi enim dicunt. Deum tenebrarum æternum carcerem præparare, quam dicunt esse inimicam Deo. Et parum est, sed cum etiam sua membra simul cum ipsa gente puniturum esse non dubitant dicere. Sed cum ad capitula Veteris et Novi Testamenti veniunt, ut imperitos decipiant, et ea sibi adversa esse criminentur, fingunt se nimis bonos. Sed dicant nobis, quibus dicturus est Dominus : « Ite in ignem æternum qui præparatus est diabolo et angelis ejus : » (*Matth.*, xxv, 41) si omnibus parcit et neminem damnat? Quare intelligendum est et illud rectum esse, quod Deus retribuit parentum peccata filiis qui eum oderunt. Et eo enim quod addidit, « qui me oderunt, » intelligitur eos puniri peccatis parentum, qui in eadem perversitate parentum perseverare voluerunt. Tales enim non sævitia, sed potius justitia Dei, et sua iniquitate puniuntur, sicut Propheta ait : « Sanctus enim spiritus disciplinæ effugiet fictum, et auferet se a cogitationibus quæ sunt sine intellectu, et corripietur a superveniente iniquitate : » (*Sap.*, i, 3) id est, corripietur homo superveniente sibi iniquitate sua, cum ab eo recesserit Spiritus sanctus. Et alio loco : « Hæc cogitaverunt, et erraverunt; excæcavit enim illos malitia eorum, » (*Sap.*, ii, 21,) Et alio loco : « Funiculis peccatorum suorum unusquisque constringitur : » (*Prov.*, v, 22.) Quibus testimoniis Veteris Testamenti de Novo consentit Apostolus dicens : « Tradidit illos Deus in concupiscentias cordis eo-

de nous est cause des maux qui s'abattent sur lui.

2. Pour ce qui est dit que sa vengeance s'étendra jusqu'à la troisième et à la quatrième génération, cela ne signifie point autre chose, selon moi, que depuis Abraham, qui fut le premier père du peuple juif, on compte quatre âges y compris l'âge présent, que l'évangéliste saint Matthieu distingue des trois autres. Il s'en est écoulé un depuis Abraham jusqu'à David, un second de David jusqu'à l'émigration des Juifs à Babylone, le troisième, depuis l'émigration du peuple à Babylone jusqu'au temps de la venue du Sauveur; c'est depuis cette venue que court le quatrième âge qui doit durer jusqu'à la fin, et qui, comme la vieillesse chez l'homme, est plus long que les autres âges. Nous croyons que ces âges sont placés ici pour les générations, bien que chaque âge compte plusieurs générations. Comme le troisième âge commence à compter à partir de l'émigration du peuple à Babylone, à l'époque de la captivité des Juifs, dans le quatrième, c'est-à-dire dans celui qui court à partir de la venue du Christ, le peuple juif a été définitivement arraché de son pays, c'est ce qui vous donne l'explication de ce qui a été dit, que Dieu doit imputer les péchés des pères à leur troisième et quatrième génération, c'est-à-dire à ceux à qui il est bien juste et bien dû qu'il les attribue, puisqu'ils ont mieux aimé persévérer dans les péchés de leurs pères, que d'embrasser la justice de Dieu. Car, pour le fils qui vit saintement, le prophète Ezéchiel montre avec la dernière évidence qu'il n'hérite point des fautes de son père. (*Ezéch.*, XVIII, 14.)

3. Quant à ce langage de l'Evangile : « Soyez bons comme votre Père céleste qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, » (*Matth.*, V, 45) il n'est point contraire à l'Ancien Testament, car Dieu agit ainsi pour nous inviter à la pénitence, comme l'Apôtre en fait la remarque en ces termes : « Ignorez-vous que la patience de Dieu vous invite à la pénitence? » (*Rom.*, II, 4.) Mais il ne faut pas croire pour cela que Dieu ne punira point les méchants qui, selon le mot de l'Apôtre, « s'amassent un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres. » (*Rom.*, II, 5, 6.) Quant à la bonté et à la patience de Dieu, le Prophète les fait valoir en ces termes : « Vous êtes indulgent envers tous, parce que tout est à vous, ô Seigneur, qui aimez les âmes! » (*Sap.*, XI, 27.) On pourrait citer une multitude d'autres passages qui font comprendre que les deux Testaments sont parfaitement d'accord quand ils parlent de la miséricorde et de la justice de Dieu dans sa bonté et dans sa sévérité.

4. Si les Manichéens sont choqués de ces ex-

rum. » (*Rom.*, I, 24) Qua concordia utriusque Testamenti satis ostenditur non esse sævum Deum, sed unumquemque in se sævire peccando.

2. Quod autem in tertiam et quartam scriptum est generationem vindictam procedere, non aliud significari arbitror, nisi quod ab ipso Abraham, qui pater esse incipit populi Judæorum, quatuor ætates sunt cum ista quæ nunc agitur, quas Matthæus Evangelista distinguit. (*Matth.*, I, 17.) Una est ab Abraham usque ad David : alia a David usque ad transmigrationem in Babyloniam : tertia a transmigratione in Babyloniam usque ad Domini adventum : inde usque ad finem quarta deputatur, tanquam senectus sæculi cæteris ætatibus longior. Quas ætates pro generationibus positas credimus, quamvis singulæ pluribus generationibus constent. Et quoniam tertia incipit a transmigratione Babyloniæ, quando Judæorum est facta captivitas; in quarta vero, id est, post adventum Domini nostri, gens Judæorum a solo proprio pœnitus eradicata est : hoc datur intelligi quod dictum est, tertiæ et quartæ generationis peccata parentum redditurum Deum, his utique legitime atque debite, qui parentum peccata perseverantes tenere, quam Dei justitiam sequi maluerunt. Nam non pertinere patris peccata ad filium juste viventem, propheta Ezechiel apertissime ostendit. (*Ezech.*, XVIII, 14.)

3. Quod autem in Evangelio dicitur : « Estote benigni quemadmodum Pater vester cœlestis, qui solem suum oriri facit super bonos et malos : » (*Matth.*, V, 45) non est Veteri Testamento contrarium. Hoc enim facit Deus ut invitet ad pœnitentiam, sicut dicit Apostolus : « Ignoras quia patientia Dei ad pœnitentiam te invitat? » (*Rom.*, II, 4.) Nec tamen ideo credendum est non puniturum Deum eos, qui, ut dicit idem Apostolus, « thesaurizant sibi iram in die iræ, et revelationis justi judicii Dei, qui reddet unicuique secundum opera sua. » (*Ibid.*, 5.) Namque istam Dei patientiam et bonitatem etiam Propheta prædicat, dicens : « Parsis autem omnibus, quoniam tua sunt omnia, qui animas amas : » (*Sap.*, XI, 27) et cætera innumerabilia quibus intelligitur et in bonitate et in severitate misericordiam et justitiam Dei Testamentum utrumque prædicare.

4. Si autem moventur quod dictum est : « Ego sum zelans : » (*Exod.*, XX, 5) moveantur etiam illo,

pressions : « Je suis jaloux, » (*Exod.*, xx, 54) qu'ils le soient aussi de ce mot de l'Apôtre : « J'ai pour vous un amour de jalousie et d'une jalousie de Dieu, parce que je vous ai fiancés à cet unique Epoux qui est Jésus-Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure. » (II *Cor.*, xi, 2.) Voilà comment la sainte Ecriture, quand elle se sert de nos façons de dire, nous montre qu'on ne peut parler dignement de Dieu. Et pourquoi ne point se servir de ces expressions, même pour cette majesté dont on ne saura jamais parler comme il convient, quelques mots qu'on emploie, puisqu'il surpasse dans son ineffable sublimité tout ce que toutes les langues des hommes ont de plus riche? Car de même que c'est ordinairement par un sentiment de jalousie que les hommes veillent à la pudeur de leurs femmes, ainsi la sainte Ecriture a donné le nom de jalousie en Dieu à la puissance et à la discipline par lesquelles il ne permet point à l'âme d'être adultère impunément. Or, l'âme commet un adultère, quand elle se détourne de la fécondité de la sagesse pour se porter à la conception des attraits temporels et de la corruption.

5. Mais quand il est dit qu'on doit pardonner à son frère jusqu'à septante fois sept fois (*Matth.*, xviii, 22), c'est à condition que celui-ci se repentira. Pour ce qui est de Dieu, il dit qu'il impute leurs péchés à ceux qui le haïssent, non point à ceux qui se réconcilient avec lui par la pénitence. Car il s'exprime ainsi dans un Prophète : « Je ne veux point que le pécheur meurt, mais plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive. » (*Ezéch.*, xviii, 22.) Il est facile de voir par là que, soit dans la patience qui invite le pécheur à la pénitence, soit dans l'indulgence qui pardonne aux pénitents, soit enfin dans la justice qui sévit sur les pécheurs ne voulant point se repentir, les deux Testaments conviennent et concordent parfaitement, comme étant l'un et l'autre écrits par le même Dieu.

CHAPITRE VIII.

Il est écrit dans l'Exode : « Œil pour œil, dent pour dent, » (*Exod.*, xxi, 24) et le reste. Ce passage de la loi ancienne, qui permet de se venger en exigeant dent pour dent et œil pour œil, est présenté par les Manichéens comme si le Seigneur lui-même avait voulu en faire ressortir l'opposition avec la loi nouvelle quand il dit dans l'Evangile : « Vous avez appris qu'il a été dit : Œil pour œil et dent pour dent; et moi je vous dis de ne point résister à celui qui vous maltraite; mais au contraire si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre. Si quelqu'un veut plaider contre vous pour prendre votre robe, abandonnez-lui encore votre manteau. » (*Matth.*, v, 38 à 40.) Sans doute ces deux sentences montrent la différence

quod dicit apostolus Paulus: « Zelo Dei vos zelo, desponsavi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo. » (II *Cor.*, xi, 2.) Sancta enim Scriptura verbis nostris loquens, etiam per hæc verba demonstrat, nihil digne de Deo posse dici. Cur enim non etiam verba ista dicantur de illa majestate, de qua quidquid dictum fuerit, indigne dicitur; quia omnes opes linguarum omnium ineffabili sublimitate præcedit? Nam quoniam zelando solent mariti uxorum pudicitiam custodire, potestatem et disciplinam Dei, qua fornicari animam impune non sinit, zelum Dei Scripturæ vocaverunt. Est autem animæ fornicatio, aversio a fecunditate sapientiæ, et ad conceptum temporalium illecebrarum corruptionumque conversio.

5. Illud vero quod dimittendum esse dicit fratri, non solum septies, sed et septuagies septies, pœnitenti utique dicit. (*Matth.*, xviii, 22.) Deus autem illis se dicit retribuere peccata, qui eum oderunt, non qui ei per pœnitentiam reconciliantur. Nam et apud Prophetam Dominus dicit: « Nolo mortem peccatoris, quantum ut revertatur et vivat. » (*Ezech.*, xviii, 33, et xxxiii, 11.) Ex quo facile apparet, et in ea patientia quæ invitat ad pœnitentiam, et in ea indulgentia quæ ignoscit pœnitentibus, et in ea justitia quæ punit eos qui corrigi nolunt, utrumque Testamentum convenire atque congruere, tanquam ab uno Deo utrumque conscriptum.

CAPUT VIII.

De eo quod scriptum est in Exodo : « Oculum pro oculo, dentem pro dente : » (*Exod.*, xxi, 24) et cætera talia. Huic loco Manichæi, quod in veteri Lege par vindicta permittitur, et dicitur oculum pro oculo, dentem pro dente esse perdendum, sic calumniantur, quasi et ipse Dominus hæc duo sibi veluti adversantia atque contraria in Evangelio demonstraverit. Ipse enim ait : « Audistis quia dictum est antiquis : Oculum pro oculo, et dentem pro dente: ego autem dico vobis, non resistere malo; sed si quis te percusserit in maxillam, præbe illi et alteram, et quicumque voluerit tecum judicio contendere, et tunicam tuam

des deux Testaments, mais ils n'en ont pas moins été établis l'un et l'autre par le même Dieu. En effet, comme dans le principe les hommes charnels brûlaient de se venger beaucoup plus que ne le demandait l'injustice dont ils avaient à se plaindre, le premier degré de la douceur qui leur fut indiqué, ce fut que la douleur de l'injure reçue ne ferait point dépasser, dans la vengeance, la mesure de l'injustice soufferte. Voilà en effet comment celui qui avait d'abord commencé par ne point dépasser, dans la vengeance, la mesure de l'injure reçue pouvait un jour être amené à la pardonner. Voilà pourquoi le Seigneur, en conduisant les hommes par la grâce de l'Evangile à la paix suprême, vint ajouter un second degré au premier, en sorte que celui qui avait appris à ne pas exiger une vengeance plus grande que l'offense reçue, pût goûter la joie de la pardonner tout entière d'un cœur calme et pacifique. D'ailleurs lorsque dans les livres de l'ancienne loi le prophète s'exprime en ces termes : « Seigneur mon Dieu, si j'ai fait ce qu'on m'impute, si mes mains sont coupables de l'iniquité dont on m'accuse, si j'ai rendu le mal à ceux qui m'en avaient fait, » (*Ps.* VII, 4 et 5) et quand un autre prophète dit, en parlant d'un homme qui souffre aussi des offenses et les supporte avec la plus grande patience : « Il présentera la joue à ceux qui le frappent, il sera rassasié d'opprobres, » (*Thren.*, III, 30) on peut comprendre que non-seulement c'était avec beaucoup de raison qu'il a été donné aux hommes charnels une règle pour modérer leurs vengeances, mais que le pardon absolu des offenses était pressenti dans l'Ancien Testament bien longtemps avant qu'il fût prescrit dans le Nouveau.

CHAPITRE IX.

1. Sur ce qu'il est écrit que Dieu a parlé à Adam et à Eve, au serpent, à Caïn et à d'autres anciens, à quelques-uns desquels aussi il est apparu et s'est fait voir, selon ce qu'il est dit non dans un seul endroit, mais dans beaucoup de passages des saintes Lettres où on trouve que Dieu s'est entretenu avec les hommes et s'est montré à plusieurs d'entre eux, les Manichéens élèvent leurs batteries et prétendent que tout cela est en opposition avec le Nouveau Testament, attendu que le Seigneur lui-même a dit : « Nul homme n'a jamais vu Dieu, mais le Fils unique de Dieu qui est dans le sein du Père est celui qui nous l'a fait connaître. » (*Jean*, I, 18.) Et ailleurs, en s'adressant aux Juifs : « Vous n'avez jamais entendu sa voix, ni vu sa face, sa parole même ne demeure point en vous parce que vous ne croyez point à celui qu'il a envoyé. » (*Jean*, V, 37 et 38.) A cela nous répon-

auferre, dimitte illi et pallium. » (*Matth.*, V, 38, etc.) In quibus duabus sententiis re vera duorum Testamentorum differentia demonstratur, sed amborum tamen ab uno Deo constitutorum. Nam quoniam primo carnales homines ardebant multo amplius se vindicare, quam erat illa injuria, de qua querebantur, constitutus est eis primus lenitatis gradus, ut injuriæ acceptæ mensuram nullo modo dolor vindicantis excederet. Sic enim et donare aliquando posset injuriam, qui eam primo non superare didicisset. Unde Dominus jam per Evangelii gratiam ad summam pacem populum deducens, huic gradui superædificavit alterum; ut qui jam audierat non ampliorem vindictam, quam quisque læsus esset, reddere, placata mente totum se donare gauderet. Quod etiam in illis veteribus libris Propheta prædicat, dicens : « Domine Deus meus, si feci istud, si est iniquitas in manibus meis, si reddidi retribuentibus mihi mala. » (*Psal.* VII, 4 et 5.) Et alius Propheta dicit de hujusmodi viro patiente injurias, et lenissime tolerante : « Dabit percutienti se maxillam, saturabitur opprobriis. » (*Thren.*, III, 30.) Ex quo intelligitur et mensuram vindicandi recte carnalibus constitutam, et omnimodam injuriæ remissionem, non tantum in Novo Testamento esse præceptam, sed longe ante in Vetere prænuntiatam.

CAPUT IX.

1. De eo quod scriptum est, quod locutus est Deus cum Adam et Eva, et cum serpente, et cum Cain, et cæteris antiquis (*Gen.*, III, 10, 13 et 14, etc.) : inter quos etiam et nonnullis apparuisse scribitur, et ab eis visus esse, non uno, sed multis Scripturarum locis, in quibus et locutus esse Deus cum hominibus invenitur, et nonnullis apparuisse : insidiantur Manichæi, et dicunt omnia contraria esse Novo Testamento, quoniam Dominus dicit : « Deum nemo vidit unquam, nisi unicus Filius, qui est in sinu Patris, ille annuntiavit nobis de eo. » (*Joan.*, I, 18.) Et iterum quod dicit Judæis : « Nec vocem illius aliquando audistis, nec faciem ejus vidistis, nec verbum ejus habetis in vobis manens : quia ei quem ille misit, non credidistis. » (*Joan.*, V, 37 et 38.) Quibus respondemus eo ipso, quod in Evangelio scriptum est : « Deum nemo vidit unquam, nisi unicus Filius qui est in sinu

dons par les mêmes paroles de l'Evangile : « Nul homme n'a jamais vu Dieu, mais le Fils unique du Père, qui est dans le sein du Père, est celui qui nous l'a fait connaître, » ces mots suffisent pour résoudre la question; car le Fils même, qui est le Verbe de Dieu, a fait connaître le Père à qui il lui a plu, non-seulement dans ces derniers temps quand il a paru dans la chair, mais même depuis la création du monde, soit en parlant, soit en se manifestant par une puissance angélique ou par toute autre créature, attendu qu'il est lui-même la vérité en toutes choses et que tout subsiste pour lui, tout lui obéit au moindre signe de sa volonté, tout lui est soumis, en sorte qu'il peut se manifester quand il daigne le vouloir même aux yeux des hommes par le moyen des créatures qu'il lui plaît d'employer, bien que lui-même, en tant que Dieu et en tant qu'il est le Verbe du Père, coéternel au Père, immuable comme lui, et celui par qui tout ce qui a été fait ne peut être vu que par les yeux d'un cœur très-simple et très-pur. Voilà pourquoi en bien des endroits l'Ecriture même nous dit que c'est un ange qui a été vu, là où elle dit que Dieu s'est fait voir. (*Gen.*, XVIII, 1 et 2.) De même dans la lutte de Jacob, celui qui apparut au patriarche est appelé un ange, (*Gen.*, XXXII, 24) lorsqu'il apparut à Moïse dans le buisson ardent (*Exod.*, III, 2) ou dans le désert quand déjà il avait tiré le peuple de la terre d'Egypte au moment où il reçut la loi, c'est Dieu qui lui parla. (*Exod.*, XIII, 3, etc.) Mais soit dans le buisson ardent, quand il lui donna sa mission, soit plus tard, quand il lui donna la loi, saint Etienne nous apprend dans les Actes des Apôtres que c'est un ange qui lui apparut. (*Act.*, VII, 30 et 35.) Je fais cette remarque dans la crainte qu'on ne pense que le Verbe, par qui tout a été fait, peut être circonscrit dans un lieu et apparaître visiblement à un homme autrement que par l'intermédiaire d'une créature visible. De même que le Verbe de Dieu est dans les Prophètes et qu'on peut dire avec justesse le Seigneur a dit, parce que c'est le Verbe de Dieu. qui n'est autre que le Christ, qui annonce la vérité, par la bouche des prophètes, ainsi c'est lui qui parle par l'ange, quand un ange nous annonce la vérité, et alors on dit avec justesse Dieu a dit et Dieu est apparu, de même qu'on dit avec la même justesse l'ange a dit, l'ange est apparu, attendu que la première manière de parler s'entend de la personne de Dieu qui habite dans la créature et que la seconde s'entend de la créature qui prête son ministère au Créateur. C'est d'après cette règle que l'Apôtre a dit : « Est-ce que vous voulez faire l'épreuve de la puissance du Christ qui parle par ma bouche? » (II *Cor.*, XIII, 3.)

2. Si vous êtes troublés parce que, dans l'Ancien Testament, Dieu s'entretient même avec

Patris, ipse annuntiavit nobis de eo, » totam ipsam solvi posse quæstionem : quia ipse Filius, quod est Verbum Dei, non solum novissimis temporibus, cum in carne apparere dignatus est, sed etiam prius a constitutione mundi, cui voluit de Patre annuntiavit, sive loquendo, sive apparendo, vel per angelicam aliquam potestatem, vel per quamlibet creaturam : quia ipse est in omnibus veritas, et omnia illi constant, et omnia illi ad nutum serviunt, atque subjecta sunt; ut etiam oculis per visibilem creaturam cui vult, quando dignatur, appareat : cum ipse tamen secundum divinitatem suam, et secundum id quod Verbum est Patris, coæternum Patri, et incommutabile, per quod facta sunt omnia non nisi purgatissimo et simplicissimo corde videatur. Et ideo quibusdam locis etiam Scriptura ipsa testatur Angelum visum, ubi dicit Deum visum (*Gen.*, XVIII, 1 et 2) : Sicut in illa luctatione Jacob, et Angelus dictus est ille qui apparuit. (*Gen.*, XXXII, 24.) Et cum apparuit in rubo Moysi. (*Exod.*, III, 2.) Et item in eremo, cum jam eduxisset populum de terra Ægypti, quando legem accepit, Deus ei locutus est. (*Exod.*, XIX, 3, etc.) Sed sive in rubo, cum eum misit, sive postea, cum ei legem dedit, Angelum dicit Stephanus in Actibus Apostolorum ei apparuisse. (*Act.*, VII, 30 et 35.) Quod ideo dicimus, ne quis arbitretur Verbum Dei, per quod facta sunt omnia, quasi per locos posse definiri, et alicui visibiliter apparere, nisi per aliquam visibilem creaturam. Sicut enim Verbum Dei est in Propheta, et recte dicitur : Dixit Dominus, quia Verbum Dei, quod est Christus, in Propheta loquitur veritatem : sic et in Angelo ipse loquitur, quando veritatem Angelus annuntiat; et recte dicitur : Deus dixit, et : Deus apparuit, et item dicitur recte : Angelus dixit : et Angelus apparuit; cum illud dicatur ex persona inhabitantis Dei, illud ex persona servientis creaturæ. Ex hac regula etiam Apostolus ait : « An vultis experimentum ejus accipere, qui in me loquitur Christi? » (II *Cor.*, XIII, 3.)

2. Si autem hoc movet, quod in Veteri Testamento etiam peccatoribus Deus loquitur, vel Adæ vel Evæ,

des pécheurs, avec Adam et Eve, même avec le serpent, voyez comment, dans le Nouveau Testament aussi, on trouve un exemple pareil donné par le Seigneur lui-même à propos de l'homme insensé et cupide, quand il lui dit en propres termes : « Insensé que tu es, on va te redemander ton âme cette nuit même, et pour qui sera ce que tu as amassé? » (*Luc*, XII, 20.) D'ailleurs quand la vérité est annoncée aux pécheurs par une créature quelconque, elle ne l'est toujours en fin de compte que par celui qui est la vérité. S'il dit aux Juifs : « Vous n'avez jamais entendu sa voix, » (*Jean*, V, 37) c'est parce que ceux seulement à qui il s'adressait ne l'écoutaient pas. C'est à eux également qu'il dit encore : « Et vous n'avez point vu sa face, » (*Ibid.*) parce qu'on ne saurait la voir. S'il dit ensuite : « Sa parole même ne demeure point en vous, » (*Ibid.*) c'est parce que le Christ qu'ils ont rejeté se trouve dans celui en qui la parole de Dieu demeure. Car lorsque le Seigneur eut dit : « Mon frère, glorifiez-moi de cette gloire que j'ai eue en vous avant que le monde fût, » (*Jean*, XVII, 5) on entendit une voix retentir dans le ciel et dire : « Je t'ai déjà glorifié et je te glorifierai encore. » (*Jean*, XII, 28.) Un grand nombre de Juifs qui étaient là présents entendirent cette voix, et pourtant on ne peut pas dire qu'ils l'ont entendue, parce qu'ils n'ont point obéi et n'ont point cru. Je conclus de là qu'il ne faut pas s'étonner que le Verbe de Dieu, c'est-à-dire le Fils unique de Dieu, qui nous parle de son Père, se manifeste à qui il veut par lui-même et à qui il veut par le ministère d'une créature, soit en parlant, soit en apparaissant, tandis que pour ce qui est de lui il n'est vu, par le moyen de sa grâce, que de ceux qui ont le cœur pur, et que pour le Père il n'est vu que par lui. Il est écrit en effet : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. » (*Matth.*, V, 8.) Il n'y a rien d'étonnant que tous ces témoignages tirés de l'un et de l'autre Testament s'accordent parfaitement entre eux.

CHAPITRE X.

Sur le passage où il est rapporté que Dieu a parlé à Moïse et lui a dit : « Dites aux enfants d'Israël : Prenez de tout homme des prémices que vous m'offrirez, c'est-à-dire de l'or, de l'argent, de l'airain, de la pourpre, du lin fin, de l'écarlate, du poil de chèvre, des peaux d'agneaux teintes en rouge, des bois intacts, de l'huile pour entretenir les lampes, des aromates et des pierres précieuses, c'est-à-dire des aigues-marines, et dressez-moi un tabernacle où je puisse habiter au milieu de vous, » (*Exod.*, XXV, 2 à 8) les Manichéens se font une affaire et prétendent qu'il est en opposition avec ce que le Seigneur dit dans l'Evangile : « Vous ne ju-

vel serpenti, attendant etiam in novo cujusmodi exemplum Dominus posuit de homine stulto et cupido, quomodo ei locutus est Dominus, cum ait : « Stulte, hac nocte auferetur a te anima tua, hæc quæ præparasti cujus erunt? » (*Luc.*, XII, 20.) Cum enim veritas etiam peccatoribus dicitur, per quamlibet creaturam dicatur, non nisi ab illo dicitur, qui unus est verax. Quod autem Judæis dicit : « Nec vocem ejus aliquando audistis : » (*Joan.*, V, 37) ideo dicit, quia non obtemperaverunt, isti dumtaxat cum quibus loquebatur. Quibus dicit etiam : « Nec faciem ejus vidistis : » quia non potest. Quod autem dicit : « Neque verbum ejus habetis in vobis manens : » (*Ibid.*, 38) quia in quo manet verbum Dei, Christus in illo manet, quem isti respuerunt. Nam cum ipse Dominus dixisset : « Pater clarifica me ea claritate qua fui apud te prius quam mundus fieret : » (*Joan.*, XII, 28 ; XVII, 5) sonuit vox de cœlo : « Et clarificavi, et clarificabo. » (*Joan.*, XII, 28.) Quam vocem multi Judæorum præsentes audierunt, nec ideo tamen audisse dicendi sunt, quia non obtemperaverunt ut crederent. Quapropter si non est mirandum quod Verbum Dei, id est, unicus Filius Dei, qui de Patre annuntiat, cui vult per se ipsum, cui vult per aliquam creaturam manifestatur vel sonando, vel apparendo, cum tamen ipse per se ipsum mundo corde videatur, et per illum Pater ; « Beati enim mundicordes, quia ipsi Deum videbunt : » (*Matth.*, V, 8) non est mirandum, ex utroque Testamento ista omnia testimonia consonare.

CAPUT X.

De eo quod scriptum est, quod locutus est Deus Moysi et dixit illi : « Loquere ad filios Israel : Sumite primitias ab omni homine, quod mihi destinetis, hoc est, aurum, argentum, æramentum, purpuram, byssum, coccum, pilos caprinos, pelles rubras agnorum, ligna integra, oleum ad illuminationem, thymiamata, lapides pretiosos, hoc est, beryllos ; et constituite tabernaculum, in quo commorari vobiscum possim. » (*Exod.*, XXV, 2, etc.) Commovent etiam

rerez ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu, ni par la terre, parce qu'elle est comme l'escabeau de ses pieds. » (*Matth.*, v, 34 et 35.) Sur ce, ils dissertent et croient avoir dit quelque chose de bien grand quand ils se sont demandé : Comment ce Dieu pour qui le ciel est un trône et la terre l'escabeau de ses pieds peut-il demeurer dans un tabernacle fait d'or, d'argent, d'airain, de pourpre, de poil de bêtes et de pelleteries? Puis ils citent le témoignage de saint Paul, qui a dit que Dieu habite une lumière inaccessible. (I *Tim.*, vi, 16.) Nous leur répondrons par une question toute pareille, et l'argument qu'ils ont puisé dans le Nouveau Testament, nous le prendrons dans l'Ancien; en effet on y voit écrit, avant que cela se lise dans le Nouveau : « Le ciel est mon trône et la terre mon marche-pied; quelle maison me bâtirez-vous donc? et où me donnerez-vous un lieu de repos? N'est-ce pas ma main qui a créé tout ce qui est? » (*Isa.*, lxvi, 1 et 2.) Voilà donc un endroit où les livres de l'Ancien Testament disent que Dieu ne peut point habiter dans des temples faits de main d'hommes; cependant le Fils de notre Dieu, après avoir fait un fouet de cordes chassa du temple ceux qui y vendaient des bœufs et des colombes et renversa les tables des changeurs en disant : « La maison de mon Père sera appelée une maison de prières, et vous en avez fait une caverne de voleurs. » (*Matth.*, xxi, 13.) Si donc quelqu'un, mettant ces deux passages en face l'un de l'autre, essaie de tromper les gens peu versés en ces sortes de choses en leur disant que, pour montrer la grandeur de Dieu, l'Ancien Testament dit que le ciel est son trône et la terre son marche-pied, et qu'il ne saurait habiter dans une maison faite de la main des hommes, tandis que le Nouveau Testament nous parle d'un temple que les hommes lui ont élevé, est-ce que les Manichéens n'en viendront point d'eux-mêmes à reconnaître que ce temple de Dieu fait de la main des hommes se prend dans un certain sens, dans l'un et l'autre Testament, et que dans l'un comme dans l'autre il est dit qu'il n'habite point dans des lieux faits de main d'hommes?

CHAPITRE XI.

Il est écrit dans l'Exode : « Vous n'adorerez point les dieux étrangers; » (*Exod.*, xxiii, 24) et encore : « Votre Dieu est appelé un Dieu jaloux, car il a bien montré sa jalousie. » (*Exod.*, xx, 5.) Les Manichéens, en attaquant ce passage : « Vous n'adorerez point les dieux étrangers, » font assez voir qu'ils ne trouvent point mauvais qu'on adore plusieurs dieux. Il ne faut pas s'en étonner, car, dans leur secte, ils comptent et recommandent au respect une famille très-nom-

hinc Manichæi quæstionem, et huic Scripturarum loco illud in Evangelio dicunt esse contrarium, quod ait Dominus : « Non jurabis, neque per cœlum, quia sedes Dei est; neque per terram, quia scabellum pedum ejus est. » (*Matth.*, v, 34, 35.) Disputant enim, et magnum aliquid sibi videntur dicere, cum dicunt : Quomodo ille Deus, cujus cœlum sedes et terra scabellum pedum ejus est, in tabernaculo habitat, quod ex auro, et argento, et ære, et purpura, et pilis pecorum, pellibusque constructum est? Adhibentes etiam testem apostolum Paulum, quia dicit Deum lucem habitare inaccessibilem. (I *Tim.*, vi, 16.) Quibus nos parem quæstionem referimus, et quod de Novo Testamento protulerunt, de Veteri Testamento proferimus. Ibi enim invenitur prius scriptum : « Cœlum mihi sedes est, terra autem scabellum pedum meorum : quam domum ædificabitis mihi, aut quis locus requiei meæ? Nonne manus mea fecit hæc omnia? » (*Isa.*, lxvi, 1, 2.) Ecce habent ubi libri Veteris Testamenti prædicant Deum in templis manufactis non habitare : et tamen Filius Dei nostri flagello de restibus facto expulit de templo eos, qui boves et columbas vendebant, et nummulariorum evertit mensas (*Joan.*, ii, 15); et ait : « Domus Patris mei domus orationis vocabitur, vos autem fecistis illam speluncam latronum. » (*Matth.*, xxi, 13.) Si ergo aliquis istis duobus ex adverso capitulis constitutis, velit imperitos decipere, et dicere in Veteri Testamento magnificari Deum, cujus dicitur sedes cœlum, et terra scabellum pedum, et negatur habitare in domo manufacta; in Novo autem Testamento domus ejus dicitur templum constructum ab hominibus : nonne Manichæi vel sero fatebuntur, et habitaculum Dei per manus hominum factum, ad aliquam significationem in utroque Testamento accipi; et Deum non habitare in locis ab hominibus fabricatis, in utroque Testamento prædicari?

CAPUT XI.

De eo quod in Exodo scriptum est : « Ne adoraveritis deos alieno. » Et iterum : « Deus vester zelans appellatur; zelans enim zelavit. » (*Exod.*, xx, 5; xxxiv, 14; xxiii, 24.) Huic capitulo quod scriptum est : « Ne adoraveritis deos alienos, » cum calumniantur Manichæi, satis ostendunt placere sibi

breuse de dieux, puisqu'ils en sont venus jusqu'à y placer toutes les choses visibles qu'ils vénèrent et adorent à la place de la lumière de la vérité. Aussi n'aiment-ils point ce passage de l'Exode : « Vous n'adorerez point les dieux étrangers. » Ils y ajoutent encore celui où il est dit que « Dieu est appelé un Dieu jaloux ; car il a bien montré sa jalousie, » afin que nous n'aimions point un Dieu qui semble jaloux, dont l'amour inquiet ne nous permet point d'adorer des dieux étrangers. La raison pour laquelle ils prétendent que ces passages sont contraires à l'Evangile est que le Seigneur a dit : « Père juste, le monde ne vous a point connu, » (*Jean*, XVII, 25) comme si nous ne devions point appeler Dieu juste s'il ne nous permet pas d'adorer les dieux étrangers. Ils prétendent donc qu'il y a opposition entre ces mots Dieu juste et Dieu jaloux, et ils trompent les malheureux qui les écoutent parce qu'ils ne comprennent point que toutes nos espérances de salut ne reposent que sur l'amour jaloux de Dieu. En effet, par ce mot Dieu jaloux, on désigne sa providence qui ne permet point qu'aucune âme lui devienne infidèle impunément, selon ce mot du prophète : « Vous perdrez tous ceux qui vous sont infidèles. » (*Ps.* LXXII, 27.) Il en est de même de ce qu'on appelle la colère de Dieu, ce n'est point en lui une émotion violente de l'âme, mais la puissance de se venger. Ainsi la jalousie, en Dieu, n'est pas ce tourment du cœur dont sont ordinairement agités soit le mari au sujet de sa femme, soit la femme au sujet de son mari, mais une justice pleine de tranquillité et de sincérité qui ne permet à aucune âme d'être bienheureuse quand elle s'est laissé corrompre et en quelque sorte rendre mère par de fausses opinions et de mauvaises passions. Pour les Manichéens, ils ont de pareilles expressions en horreur, eux qui n'ont point encore trouvé un seul mot qui pût convenir à l'ineffable majesté. Ils se figurent qu'ils doivent s'abstenir de ces sortes de locutions comme si, pour eux, c'était parler de Dieu d'une manière digne de lui que de n'en point parler ainsi. Mais le Saint-Esprit, voulant faire comprendre aux hommes intelligents combien ineffables sont les souveraines perfections de Dieu, a voulu se servir de ces mêmes expressions qui, parmi les hommes, rappellent ordinairement un vice, afin de leur faire comprendre par là que, même les expressions qu'ils croient pouvoir employer en parlant de Dieu avec une certaine convenance, sont tout à fait indignes de cette majesté au sujet de qui le silence serait plus rempli de respect que toute parole humaine. Je considère la jalousie de l'homme, et je trouve que c'est un trouble qui agite et tourmente son cœur, et si j'en cherche

adorari multos deos. Nec mirum, quando quidem in secta sua numerosissimam deorum familiam commemorant atque commendant : quippe qui etiam ad ista visibilia venerunt, quæ pro istius veritatis luce venerantur et adorant : et ideo displicet eis quod scriptum est in Exodo : « Ne adoraveritis Deos alienos. » Addunt etiam illud propter hoc dictum esse : « Deus vester zelans appellatur ; zelans enim zelavit : » ut tanquam Deum zelantem non amemus, cujus zelo deos alienos adorare non sinimur. Et ideo dicunt ista Evangelio esse contraria, quoniam Dominus dicit : « Pater juste, (*a*) et mundus te non cognovit : » (*Joan.*, XVII, 25) quasi non sit dicendus Deus justus, nisi nos deos alienos adorare permittat. Justum enim Deum et zelantem Deum tanquam contraria sibi esse dissertant, et decipiunt miseros, non intelligentes totam spem salutis nostræ esse zelum Dei. Hoc enim nomine illa ejus significatur providentia, qua nullam a se animam fornicari impune permittit, sicut Propheta dicit : « Perdes omnes qui fornicantur abs te. » (*Psal.* LXXII, 27.) Sicut enim ea quæ dicitur ira Dei, non perturbatio mentis est, sed potentia vindicandi : sic zelum Dei non cruciatum animi, quo maritus adversus uxorem, vel uxor adversus maritum torqueri solent, sed tranquillissimam sincerissimamque justitiam (*supple* intelligimus), qua nulla anima beata esse sinitur, falsis opinionibus pravisque cupiditatibus corrupta, et quodam modo gravidata. Illi enim hæc verba horrescunt, qui nondum viderunt ineffabili majestati nulla verba congruere. Sic enim ab istis verbis temperanduur putant, quasi aliquid dignum Deo (*b*) dicant, cum ista non dicunt. Sanctus enim Spiritus hoc ipsum hominibus intelligentibus insinuans, quam sint ineffabilia summa divina, his etiam verbis uti voluit, quæ apud homines in vitio poni solent ; ut inde admonerentur, etiam illa quæ cum aliqua dignitate Dei se putant homines dicere, indigna esse illius majestate, cui honorificum potius silentium, quam ulla vox humana competeret. Quæro zelum hominis, et invenio perturbationem cruciantem cor. Tamen cum quæro causam, nihil aliud invenio, nisi quod

(*a*) Hic addimus parti ulam *et* : quam in Mss. reperimus, juxta Græc. — (*b*) Sic Mss. At editi, *dignum Deo putent.*

la cause, je trouve qu'elle vient tout entière de ce qu'il ne peut supporter l'adultère de son épouse. C'est particulièrement et surtout entre maris et femmes que la jalousie trouve sa place. Aussi si un mari était par lui-même bienheureux, tout-puissant et juste, ce serait sans la moindre souffrance, avec une entière facilité et sans aucune inquiétude qu'il punirait le péché de sa femme. Or, l'action de cet homme, en me conformant à la manière de parler de tout le monde, je la désignerais, sinon par le mot propre, du moins par une expression figurée mais parfaitement juste en l'appelant jalousie. Est-il personne qui ait fait une faute à Cicéron, qui certainement savait parler latin, d'avoir dit à César : Il n'en est pas une dans toutes vos vertus qui soit plus admirable et plus agréable que la miséricorde? S'ensuit-il que cette vertu ne va point sans misère de cœur? Qu'est-ce donc que Cicéron pourrait répondre à ses critiques, sinon que par miséricorde il entend parler de la clémence? Car on s'exprime en général d'une manière juste, non-seulement quand on emploie le mot propre, mais aussi quand on a recours aux expressions voisines. J'ai voulu citer cet auteur parce que, ici, ce n'est pas une question de choses, mais uniquement de mots. Nos auteurs, je veux dire les auteurs de nos saintes Lettres, s'occupent plus des choses, les auteurs mondains ne s'occupent guère que des expressions. Or, je trouve dans l'Evangile aussi bien que dans les livres de l'Ancien Testament cette expression, la miséricorde de Dieu, très-souvent employée. Que ces malheureux osent donc en faire aussi une question et nier que Dieu soit un Dieu de miséricorde pour ne point donner à penser qu'il y ait en lui misère de cœur; mais de même qu'il peut y avoir en Dieu miséricorde sans qu'il y ait misère de cœur, ne faisons donc aucune difficulté d'admettre que la jalousie de Dieu va sans souillure et sans tourment de cœur, et supportons la condition du langage humain pour parvenir au silence de Dieu. Mais s'ils prétendent qu'il y a contradiction entre un Dieu jaloux et un Dieu juste, que diront-ils quand je leur trouverai dans le Nouveau Testament ces paroles : « Je vous jalouse d'une jalousie de Dieu; » (II *Cor.*, XI, 2) ou bien ce témoignage emprunté à l'Ancien Testament par le Nouveau : « Le zèle (la jalousie) de votre maison me dévore. » (*Jean*, II, 17; *Ps.* LXVIII, 10.) Et encore, dans l'Ancien Testament on lit : « Car le Seigneur est juste, il aime la justice, son visage a regardé l'équité? » (*Ps.* X, 8.) Ne conviendront-ils pas que, par le même procédé, les deux Testaments peuvent paraître en contradiction aux personnes peu instruites, puisque en même temps que, dans le Nouveau, nous trouvons la jalousie de Dieu, dans l'Ancien nous avons sa justice? Mais pour quiconque sait bien les comprendre dans l'un et

non patitur conjugis adulterium. Maxime enim et proprie inter conjugia zelotypia dici solet. Itaque si maritus esset per se ipsum beatus et omnipotens et justus, sine ullo cruciatu, et tota facilitate, et nulla iniquitate peccatum conjugis vindicaret. Quam tamen ejus actionem humano loquendi modo etiamsi non proprie, translate tamen et recte zelum vocarem. Quis enim Tullio calumniatus est, qui certe noverat Latine loqui, cum ait Cæsari : Nulla de virtutibus tuis, nec admirabilior, nec gratior misericordia est? Et tamen ex eo appellatam misericordiam dicunt, quod miserum cor faciat dolentis aliena miseria. Numquid ergo virtus miserum cor facit? Quid ergo calumniosis Tullius responderet, nisi misericordiæ nomine clementiam se appellare voluisse? Quoniam recte solemus loqui, non solum verba propria, sed etiam vicina usurpantes. Cujus auctoris mentionem facere volui, quoniam non de re quæstio hic, sed de verbo est. Sicut enim nostri auctores, divinarum scilicet litterarum, de rebus maxime cogitaverunt; sic mundanorum auctorum prope omnis cura de verbis est. Sed habeo Evangelium, et omnes Novi Testamenti libros, in quibus misericordia Dei frequentissime commendatur. Si audent ergo isti miseri, etiam inde faciant quæstionem, et negent esse misericordem Deum, ne miserum cor habere intelligatur. Sicut ergo potest esse in Deo misericordia sine cordis miseria : sic etiam sine tabe atque cruciatu animi zelum Dei non dedignemur accipere, et humani conditionem sermonis feramus, ut ad divinum perveniamus silentium. Sed si contraria dicunt esse zelantem Deum, et justum Deum, quid dicturi sunt cum et in Novo Testamento invenio : « Zelo Dei vos zelo : » (II *Cor.*, XI, 2) vel adhibitum etiam de veteribus in Evangelio testimonium : « Zelus domus tuæ comedit me? » (*Joan.*, II, 17.) Rursus in vetere cum legunt : « Justus Dominus, et justitias dilexit, æquitatem vidit vultus ejus : » (*Psal.* LXVIII, 10; *Psal.* X, 8) nonne fatebuntur etiam hoc modo imperitis duo Testamenta videri posse contraria, ut in Novo inveniamus zelum Dei, in Vetere justitiam Dei? bene autem intelligentibus utrum-

l'autre Testament, l'une et l'autre expression sont employées dans une parfaite paix et unité du saint-Esprit.

CHAPITRE XII.

1. Il est écrit qu'il ne faut point manger le sang, parce que le sang de la chair est l'âme. (*Deut.*, XII, 23.) Or, à cette parole de la loi ancienne, les Manichéens en opposent une tirée de l'Evangile, celle que prononça le Seigneur lui-même quand il dit qu'on ne doit point redouter ceux qui ne tuent que le corps et ne peuvent faire de mal à l'âme. Voici comment ils établissent leur raisonnement dans cette discussion : Si le sang est l'âme, comment se fait-il que les hommes n'aient point de pouvoir sur elle, puisqu'ils font beaucoup de choses avec le sang, soit en le recueillant pour le donner en pâture aux chiens et aux oiseaux de proie, soit en le répandant et en le mêlant à la boue et au fumier? Les hommes peuvent en effet, sans aucune difficulté, faire tout cela, et mille autres choses encore avec le sang. Aussi les Manichéens nous demandent-ils tout triomphants comment il se fait que, le sang étant l'âme, l'assassin d'un homme ne puisse faire de mal à son âme, quand il a un tel pouvoir sur son sang. A cela ils ajoutent encore ce que dit l'apôtre Paul : « C'est que ni la chair ni le sang ne posséderont le royaume de Dieu, » (I *Cor.*, XV, 50) et ils disent : Si le sang est l'âme, comme le dit Moïse, il ne se trouve pas une seule âme qui puisse acquérir le royaume de Dieu. A cette attaque, je répondrai d'abord qu'ils devraient commencer par montrer en quel endroit des livres de l'Ancien Testament, il est dit que l'âme de l'homme soit son sang. Ils ne le trouveront nulle part dans cette Ecriture qu'ils ont le malheur de ne pouvoir comprendre, parce qu'ils ne cessent de faire tous leurs efforts pour la déchirer. Mais s'il n'a été dit rien de semblable dans l'Ecriture au sujet de l'âme de l'homme, que nous importe que l'âme d'une bête puisse être atteinte par les coups de celui qui la tue, ou ne puisse posséder le royaume de Dieu? Mais comme ils se préoccupent extrêmement de l'âme des bêtes, attendu que si celle des hommes est raisonnable, ils sont pourtant persuadés qu'elle retourne dans le corps d'une bête, ils se figurent que le royaume des cieux leur est fermé s'ils admettent qu'il l'est à l'âme des bêtes.

2. Mais que penser en voyant un Adimante, un disciple de Manès, qu'on nous représente comme un des grands docteurs de la secte, oser lancer l'insulte à la face du peuple d'Israël? Il attaque donc les Juifs de ce que, selon leur manière de concevoir les choses, le sang étant l'âme, les âmes de leurs parents ont été en partie dévorées par les serpents, en partie consumées par le feu, en partie desséchées dans le

que in utroque magna sancti Spiritus unitate et pace concinere?

CAPUT XII.

1. De eo quod scriptum est, non esse manducandum sanguinem, quod anima sit carnis sanguis. (*Deut.*, XII, 23.) Huic sententiæ veteris Legis Manichæi ex Evangelio illud opponunt quod Dominus dicit, non esse timendos eos qui occidunt corpus, animæ autem nocere non possunt : et disputant dicentes : Si sanguis anima est, quomodo homines potestatem in eam non habent, cum de sanguine multa faciant, sive excipientes et canibus volucribusque in escam proponentes, sive effundentes, aut cœno lutoque miscentes? Hæc enim et alia innumerabilia sine difficultate homines de sanguine possunt facere. Ideo istis quærunt insultantes, quomodo, si sanguis est anima, non possit hominis interfector nocere animæ, cum tantam in ejus sanguinem habeat potestatem. Addunt etiam quod ait Apostolus Paulus : « Quia caro et sanguis regnum Dei non possidebunt. » (I *Cor.*, XV, 50.) Et dicunt : Si sanguis est anima, sicut Moyses dicit, nulla invenietur anima posse regnum Dei adipisci. Cui calumniæ primo ita respondendum est, ut ipsi cogantur ostendere ubi scriptum sit in libris veteris legis, quod anima humana sanguis sit. Nusquam enim hoc invenient in illa Scriptura, quam lacerare miseri quamdiu conantur, nullo modo permittuntur intelligere. Quod si de anima humana nihil tale ibi dictum est, quid ad nos pertinet, si anima pecoris aut lædi ab interfectore potest, aut possidere Dei regnum non potest? Sed quia de animis pecorum nimis sunt isti solliciti, (cum enim sint hominum animæ rationales, revolvi tamen eas in pecora existimant,) clausa sibi esse arbitrantur regna cœlorum, si pecorum animis clausa esse consentiant.

2. Quid quod etiam insultare ausus est populo Israel Adimantus unus ex discipulis Manichæi, quem magnum doctorem illius sectæ fuisse commemorant? Insultare ergo ausus est populo Judæorum, quod secundum eorum intellectum, quo existimant san-

désert et sur la cime des montagnes. Si on lui accordait que tout cela est effectivement vrai, on pourrait néanmoins lui prouver que tout cela s'est fait sans qu'il y eût eu l'ombre d'un crime commis par ceux à qui il s'efforce de jeter l'injure. En effet, ce ne sont point eux qui ont blessé en quoi que ce soit les âmes de leurs parents à qui est arrivé tout ce que dit Adimante, selon leur manière d'entendre les choses; aussi tout ce qui peut en résulter pour eux, c'est du chagrin non de la culpabilité. Mais qu'est-ce que Adimante lui-même va faire dans la pensée où il est que des âmes raisonnables, c'est-à-dire des âmes d'hommes, peuvent être précipitées dans des corps de bêtes? oui, que va-t-il faire après un si grand crime, s'il lui est arrivé quelquefois de presser du fouet sa monture un peu lente ou de l'arrêter avec le frein quand elle allait trop vite, si par hasard c'était l'âme de son père qui se trouvait dans cet animal? Sans compter encore qu'ils ont pu tous tuer leurs parents en tuant des poux et des puces, ce qu'ils ne se sont pas encore interdit de faire. A quoi leur sert-il de dire que des âmes d'hommes ne peuvent point tomber dans de si petits êtres? Ils ne disent cela que pour ne se voir point chargés de tant de meurtres, ou obligés d'épargner les poux, les puces et les punaises et de supporter leurs innombrables piqures sans pouvoir les tuer. En effet, ils sont bien embarrassés de dire pourquoi l'âme d'un homme peut entrer dans le corps d'un petit renard et ne le peut dans celui d'une fouine, attendu que le petit du renard est peut-être moins gros qu'une grosse fouine. Mais si elle peut entrer dans le corps d'une fouine, pourquoi ne le pourrait-elle point dans celui d'un rat? Et si elle peut entrer dans le corps de ce dernier, pourquoi lui refuserait-on l'entrée dans un lézard? Mais si elle peut aller dans un lézard, pourquoi point dans une sauterelle, pourquoi pas dans une abeille, dans une mouche, enfin dans une punaise et ainsi de suite, jusque dans une puce et même dans de bien moindres animaux, s'il y en a? Ils ne sauraient trouver où placer un terme, et voilà comment, par cette vaine crédulité, ils chargent leurs consciences d'innombrables crimes d'homicide.

3. Pour ce qui est de ces paroles : Le sang des bêtes est leur âme (*Deut.*, XII, 23), non-seulement comme je l'ai dit plus haut, je n'ai point à m'occuper de ce que devient l'âme des bêtes, mais encore je peux voir une figure dans ce passage. En effet, le Seigneur n'a pas craint de dire : « Ceci est mon corps, » (*Matth.*, XXVI, 26) bien qu'il ne donnât qu'un signe de son corps.

4. Quant à ce mot de l'Apôtre : « La chair et

guinem esse animam, parentum ipsorum animæ, partim a serpentibus devoratæ, partim igne consumptæ; partim in desertis atque asperrimis montium locis arefactæ sunt. Quod si verum esse quisquam concederet, sine scelere tamen eorum quibus iste insultare voluit, factum esse convinceret. Non enim parentum suorum animas, quibus illa omnia secundum horum intellectum accidisse dixit, ipsi aliqua ex parte læserunt : quapropter luctum inde possunt habere, non reatum. Quid autem ipse Adimantus faciet secundum opinionem suam, qua credidit etiam rationales, id est, hominum animas in belluina corpora posse contrudi? Quid ergo faciet de tanto scelere, si quando tardum jumentum plagis, aut concitatum freno fatigavit, in quo forte patris ejus anima fuerit? ut non dicam quod etiam occidere parentes suos inter pediculos et pulices potuerit, a quorum isti interfectione non temperant. Quid enim eis prodest, quod aliquando negant usque ad ista minutissima animantia revolvi animas humanas posse? Hoc enim negant, ne tam multarum interfectionum rei teneantur, aut cogantur parcere pediculis et pulicibus et cimicibus, et tantas ab eis molestias sine ulla cædis eorum licentia sustinere. Nam vehementer urgentur, cur in vulpeculam revolvi anima humana possit, et non possit in mustelam; cum catulus vulpeculæ fortasse etiam minor sit, quam magna mustela. Deinde si in mustelam potest, cur in murem non potest? Et si in istum potest, cur in stellionem non potest? Et si in eum potest, cur in locustam non potest? Deinde in apem, deinde in muscam, deinde in cimicem, atque inde usque in pulicem, et si quid est aliud multo minutius, pervenire. Ubi enim terminum constituant, non inveniunt : atque ita per istam nugatoriam (*a*) credulitatem conscientiæ illorum innumerabilibus homicidiorum sceleribus obruuntur.

3. Nam ex eo quod scriptum est, sanguinem pecoris animam ejus esse (*Deut.*, XII, 23), præter id quod supra dixi, non ad me pertinere quid agatur de pecoris anima, possum etiam interpretari præceptum illud in signo esse positum. Non enim Dominus dubitavit dicere : « Hoc est corpus meum : » (*Matth.*, XXVI, 26) cum signum daret corporis sui.

4. Quod autem ait Apostolus : « Caro et sanguis regnum Dei non possidebunt : » (I *Cor.*, XV, 50)

(*a*) Nonnulli Mss. *crudelitatem*.

le sang ne posséderont point le royaume de Dieu, » (I *Cor.*, xv, 50) n'a-t-il point été dit aussi dans la loi : « Mon esprit ne demeurera point avec l'homme, parce qu'il n'est que chair ? » (*Gen.*, vi, 3) et pourtant que de fois, dans les livres de l'ancienne loi, il est promis une récompense future aux âmes des justes! Toutefois, l'Apôtre voulant nous faire comprendre ce que deviendra le corps des justes par le changement qu'ils doivent subir à la résurrection, dit : « Les hommes ne prendront point de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel. » (*Matth.*, xxii, 30.) C'est donc pour nous faire comprendre le changement qui devait s'opérer dans les corps saints que l'Apôtre a dit : « Je vous dis donc, mes frères, que la chair et le sang ne peuvent point posséder le royaume de Dieu. » (I *Cor.*, xv, 50.) Je ne sépare point une phrase pour la citer insidieusement; mais si on veut bien repasser l'Epître tout entière de saint Paul ou plutôt la lire; il n'y a point d'obscurité, on pourra s'en convaincre. En effet, voilà comment il s'exprime : « Car il faut que ce corruptible soit revêtu d'incorruptibilité, et que ce mortel soit revêtu d'immortalité. » (*Ibid.*, 53.) Qu'il soit ici question du corps, c'est ce dont on peut se convaincre manifestement par ce qu'il a dit plus haut; voici ses paroles : « Toute chair n'est pas la même chair, mais autre est la chair des hommes, autre celle des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons; car il y a des corps célestes et des corps terrestres; mais les corps célestes ont un autre éclat que les terrestres. En effet, le soleil a son éclat, la lune le sien, et les étoiles le leur; et même, entre les étoiles, l'une est plus éclatante que l'autre. Il en arrivera de même dans la résurrection des morts; le corps maintenant, comme une semence, est mis en terre plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible. Il est mis en terre tout difforme, et il ressuscitera tout glorieux; il est mis en terre tout privé de mouvement, et il ressuscitera plein de vigueur. Il est mis en terre comme un corps tout animal, et il ressuscitera comme un corps tout spirituel, selon qu'il est écrit : Adam, le premier homme, a été créé avec une âme vivante, et le second Adam a été rempli d'un esprit vivifiant. Mais ce n'est pas le corps spirituel qui a été formé le premier, c'est le corps animal, le spirituel le fut ensuite. Le premier homme est le terrestre, formé de la terre, et le second homme est le céleste, descendu du ciel. Ainsi comme le premier homme a été terrestre, ses enfants aussi sont terrestres, et comme le second homme est céleste, ses enfants aussi le sont. De même donc que nous avons revêtu l'image de l'homme terrestre, ainsi nous porterons l'image de l'homme céleste. Or, je vous dis ceci, mes frères, parce que la chair et le sang ne peuvent point posséder le royaume de Dieu, et que la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible. » (I *Cor.*,

etiam in lege dictum est : « Non permanebit in istis spiritus meus, quoniam caro sunt. » (*Gen.*, vi, 3.) Et totiens in veteribus libris justorum animis præmium futurum promittitur. Sed tamen apostolus volens insinuare quale corpus justorum per immutationem in resurrectione futurum sit, quia « non nubent, neque uxores ducent, sed erunt sicut Angeli in cœlis. » (*Matth.*, xxii, 30.) Hanc ergo immutationem futuram corporum sanctorum volens insinuare, dixit Apostolus : « Dico enim vobis, fratres, quia caro et sanguis regnum Dei non possidebunt. » (I *Cor.*, xv, 50.) Quod non una separata et ad fraudem commemorata sententia, sed toto ipso epistolæ loco pertractato, vel potius lecto, (non enim res obscura est) inveniri potest. Sic enim dicit : « Oportet corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem, » (*Ibid.*, 53) quod eum de corpore dicere, de superioribus manifeste invenitur, cum ait : « Non omnis caro eadem caro : alia quidem hominum, alia autem pecorum; alia caro volucrum, alia piscium; et corpora cœlestia, et corpora terrestria : sed alia est cœlestium gloria, alia terrestrium; alia gloria solis, alia gloria lunæ, et alia gloria stellarum. Stella enim ab stella differt in gloria, sic et resurrectio mortuorum. Seminatur in corruptione, surget in incorruptione : seminatur in contumelia, surget in gloria : seminatur in infirmitate, surget in virtute : seminatur corpus animale, surget corpus spiritale, sicut scriptum est : Factus est primus homo Adam in animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem. Sed non primum quod spiritale est, sed quod animale, postea quod spiritale. Primus homo de terra terrenus, secundus homo de cœlo cœlestis. Qualis terrenus, tales et terreni; et qualis cœlestis, tales et cœlestes. Et quomodo induimus imaginem terreni, induamus et imaginem ejus qui de cœlo est. Hoc autem dico, fratres, quia caro et sanguis regnum Dei hæreditate possidere non possunt; neque corruptio incorruptionem hæreditate possidebit. » (*Ibid.*, 39, etc.) Certe

xv, 39 à 50.) Certainement, on voit clairement maintenant pourquoi l'Apôtre s'est exprimé ainsi. Pourquoi donc ce disciple de Manès, par une ruse honteuse, ne cite-t-il de l'Apôtre que les derniers mots, sans parler des précédents qui devaient faire comprendre dans leur véritable sens ce qu'il interprète si mal? Car c'est parce que le corps de Notre-Seigneur, après sa résurrection, s'est enlevé dans le ciel dans des conditions telles qu'il reçut un changement céleste en rapport avec le séjour du ciel, et que nous avons reçu nous-mêmes l'ordre d'espérer le même sort au dernier jour. Aussi l'Apôtre dit : « De même que le premier homme a été terrestre, ses enfants aussi sont terrestres, » c'est-à-dire mortels; « et comme le second est céleste, ses enfants aussi le sont, » c'est-à-dire immortels, non-seulement dans leur âme, mais encore dans leur corps. Voilà pourquoi il avait dit plus haut : la gloire des corps célestes est autre que celle des terrestres. Mais quand il dit que le corps sera spirituel à la résurrection, il ne faut pas en conclure pour cela qu'il cessera d'être corps pour devenir esprit, mais le corps spirituel sera, en tout point, soumis à l'esprit, sans aucune corruption, aucune mort. Car de ce qu'il appelle animal, le corps que nous avons maintenant, il ne faut pas croire qu'il n'est point un corps, mais une âme. Par conséquent, si le corps est à présent appelé un corps animal, parce qu'il est soumis à l'âme, on ne peut l'appeler un corps spirituel, parce qu'il n'est point encore pleinement soumis à l'esprit, tant qu'il est corruptible; mais on pourra l'appeler ainsi quand il ne lui sera plus possible de résister ni à l'esprit ni à l'éternité.

5. Mais s'il ne semble pas encore assez démontré que c'est à cause du changement que le corps doit subir un jour, que l'Apôtre a dit : « La chair et le sang ne peuvent point posséder le royaume de Dieu, et la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible, » remarquez qu'il ajoute aussitôt : « Voici donc un mystère que je vais vous dire : nous ressusciterons tous; mais nous ne serons pas tous changés : en une minute, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette, car la trompette sonnera, tous les morts ressusciteront dans un état incorruptible, et alors nous serons tous changés. » (I *Cor.*, xv, 50 à 52.) Puis il continue sa pensée et dit ce que j'ai rapporté un peu plus haut, pour nous montrer de quel genre sera le changement dont il nous parle. En effet, il dit aussitôt après : « Car il faut que ce corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et ce mortel soit revêtu d'immortalité. » (*Ibid.*, 53.) Voilà qui explique clairement comment il se fait que ni la chair ni le sang ne doivent avoir part au royaume de Dieu. En effet, quand le corps aura revêtu l'incorruption et l'immortalité, il ne sera plus ni chair ni

jam clarum est quare hoc Apostolus dixerit. Quid ergo iste tam turpi fraude non commemorat, nisi hoc ultimum, et tacet illa superiora, quibus hoc quod male interpretatur, bene possit intelligi? Nam quoniam Domini nostri corpus post resurrectionem sic levatum est in cœlum, ut pro ipsa cœlesti habitatione cœlestem acceperit mutationem, et hoc sperare in die ultimo jussi sumus; ideo dixit Apostolus : « Qualis terrenus, tales et terreni, » id est, mortales : « et qualis cœlestis, tales et cœlestes, » id est, immortales, non solum animis, sed etiam corporibus. Unde et supra dixerat, aliam esse cœlestium corporum gloriam, et aliam terrestrium. Quod autem spiritale dixit corpus in resurrectione futurum, non propterea putandum est, quod non corpus, sed spiritus erit : sed spiritale corpus omni modo spiritui subditum dicit, sine aliqua corruptione vel morte. Non enim quia quod modo habemus corpus animale appellat, ideo putandum est non illud esse corpus, sed animam. Ergo quemadmodum corpus animale nunc dicitur, quia subditum est animæ; spiritale autem nondum dici potest, quia nondum spiritui plene subjectum est, quamdiu corrumpi potest : sic et tunc spiritale vocabitur, cum spiritui atque æternitati nulla corruptione resistere poterit.

5. Aut si adhuc parum videtur esse monstratum, quod sententiam istam propter immutationem quæ futura est Apostolus dixerit, cum ait : « Caro et sanguis regnum Dei hæreditate possidere non possunt, neque corruptio incorruptionem hæreditate possidebit; » (I *Cor.*, xv, 50) attendite quid continuo subjiciat et adjungat : « Ecce mysterium vobis dico : Omnes quidem resurgemus, non tamen omnes immutabimur, in atomo, in ictu oculi, in novissima tuba. Canet enim tuba, et mortui resurgent incorrupti, et nos immutabimur. » (*Ibid.*, 51, 52.) Deinde contexit, et dicit etiam illud quod paulo ante commemoravi, ut ostendat qualis futura sit ipsa immutatio. Statim quippe dicit : « Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem. » (*Ibid.*, 53.) Hinc ergo apparet quia caro et sanguis regnum Dei non possi-

sang, il sera changé en un corps céleste. Nous avons profité de l'occasion pour traiter cette question, attendu que les Manichéens ont coutume de dresser de nombreux filets devant cette pensée, en niant la résurrection du corps, car la question qui nous intéresse ne concernait point le corps, mais l'âme seulement, qu'ils prétendent que la loi confond, dans sa pensée, avec le sang, chose que nous n'entendons point ainsi. Toutefois, bien que nous nous mettions fort peu en peine de l'âme des bêtes, puisque nous n'avons avec elle aucun rapport de raison, cependant ce que dit la loi, qu'on doit répandre à terre le sang et non point le prendre en nourriture, parce que le sang c'est l'âme, est à notre avis une figure comme presque tous les mystères des Ecritures qui sont remplis de signes figurant la prédication qui devait se faire un jour, et qui est à présent faite par Notre-Seigneur Jésus-Christ. En effet, le sang, ainsi compris, est l'âme, comme la pierre était le Christ, selon ce mot de l'Apôtre : « Ils buvaient tous de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivait, et cette pierre était le Christ. » (I *Cor.*, x, 4.) Or, tout le monde sait que les enfants d'Israël dont parlait l'Apôtre quand il s'exprimait ainsi, ont bu, dans le désert, l'eau qui s'écoulait de la pierre frappée par Moïse, et pourtant il ne dit point : la pierre signifiait le Christ, mais « la pierre était le Christ. » Mais là encore, pour empêcher qu'on ne prenne la chose d'une manière charnelle, il dit la pierre spirituelle, et par là il nous apprend qu'on doit l'entendre spirituellement. Il serait trop long, et d'ailleurs il n'est pas maintenant nécessaire de passer en revue tous les sacrements de la loi ancienne ; il faudrait pouvoir le faire en peu de mots. Mais il suffit que ceux qui les attaquent sachent bien que nous ne les comprenons point dans le sens dont ils se plaisent à rire. Ainsi les ont entendus les apôtres, qui les comprenant tous, n'en ont pourtant exposé que fort peu, afin de laisser ceux qui viendraient après eux expliquer les autres en recourant aux mêmes règles.

CHAPITRE XIII.

1. On lit dans le Deutéronome : « Prenez garde de n'oublier jamais l'alliance que le Seigneur votre Dieu a faite avec vous, et de ne point vous faire des statues et des images; » puis l'auteur sacré ajoute : « Votre Dieu est un feu dévorant, un Dieu jaloux. » (*Deut.*, iv, 23, 24.) Voilà comment Adimante a expliqué ces paroles de la sainte Ecriture, car nous avons entrepris de réfuter et de repousser ses attaques.

debunt, quia cum induerit incorruptionem et immortalitatem, jam non caro et sanguis erit, sed in corpus cœleste mutabitur. Quod quidem ex occasione tractavimus, quia huic quoque sententiæ multum insidiari solent, negantes corporum resurrectionem. Nam ista quæstio non de corpore, sed de anima proposita est, quam putant sic accipi in Lege, ut sanguis esse existimetur : quod nos nullo modo sic intelligimus. Sed quamvis de pecorum animis non curemus, cum quibus non habemus rationis aliquam societatem : tamen illud quod Lex dixit, fundendum esse sanguinem, nec in escam assumendum, quia sanguis est anima (*Deut.*, xii, 24), esse positum dicimus, sicut alia multa, et pene omnia Scripturarum illarum sacramenta signis et figuris plena sunt futuræ prædicationis, quæ jam per Dominum nostrum Jesum Christum declarata est. Sic est enim sanguis anima, quomodo petra erat Christus, sicut dicit Apostolus : « Bibebant enim de spiritali sequente (*a*) petra, petra autem erat Christus. » (I *Cor.*, x, 4.) Notum est autem filios Israel petra percussa bibisse aquam in eremo, de quibus loquebatur Apostolus, cum hæc diceret ; nec tamen ait : Petra significabat Christum : sed ait : « Petra erat Christus. » Quæ rursus ne carnaliter acciperetur, spiritalem illam vocat, id est, eam spiritaliter intelligi docet. Longum est, et nunc non necessarium, sacramenta ejusdem Legis exponere, nisi cum breviter possint. Sufficit autem, ut noverint illi qui de his calumniantur, non ea nos ita intelligere, ut illa solent irridere ; sed quemadmodum Apostoli omnia intelligentes pauca exposuerunt, ut ad easdem regulas cætera posteris intelligenda relinquerent.

CAPUT XIII.

1. De eo quod scriptum est in Deuteronomio : « Videte ne obliviscamini testamentum Dei vestri quod conscripsit, et faciatis vobis effigies et imagines. » (*Deut.*, iv, 23.) Addit etiam dicens : « Deus vester ignis est edax, et Deus zelans. » (*Ibid.*, 24.) Hæc verba de Scripturis hoc modo ille Adimantus proposuit. Ejus enim calumnias refutandas refellendasque suscepimus. Sed et jam superius de zelo Dei cum calumniaretur, puto satis esse responsum. Meminerimus tamen non solum ibi, sed etiam hic, sic

(*a*) Editi, *sequente eos*. Abest *eos* a Mss. et a Græco textu Apostoli.

Quant à ce qui est de ses invectives au sujet de la jalousie de Dieu, je pense y avoir suffisamment répondu. Nous ne pouvons pas néanmoins nous dispenser de remarquer non-seulement dans le passage dont nous avons parlé, mais dans celui que nous citons ici, qu'Adimante en attaquant la sainte Ecriture, à propos de la jalousie de Dieu, voit une circonstance aggravante dans le fait que le Seigneur notre Dieu nous interdit, dans ces mêmes livres, le culte des idoles, comme s'il ne trouvait à redire à la jalousie de Dieu, que parce qu'elle nous empêche de nous livrer au culte des idoles. Il veut donc paraître favorable à ce culte? Ils n'agissent ainsi que pour concilier la bienveillance des païens à leur secte misérable et insensée. Or, ils opposent à ce passage de l'Ecriture celui de l'Evangile, où un homme s'approche du Seigneur et lui dit : « Bon maître, que dois-je faire pour posséder la vie éternelle? » (*Marc*, x, 17.) Jésus lui répond : « Pourquoi m'appelez-vous bon? il n'y a que Dieu qui soit bon. » (*Ibid.*, 18.) Or, ils trouvent ce passage en contradiction avec l'autre, parce que dans la loi il est dit que « Dieu est un feu dévorant, un Dieu jaloux, » tandis que dans l'Evangile nous lisons : « Il n'y a que Dieu qui soit bon. »

2. Quant à la jalousie, j'ai déjà dit qu'il ne faut pas entendre ce mot comme s'il exprimait en Dieu quelque trouble ou quelque tourment. Mais comme on ne peut trouver d'expression digne de Dieu, on en est venu à se servir de paroles qui expriment des choses que les hommes jugent indignes, afin que nous soyons forcés d'apprendre que même les expressions que nous croyons dignes de Dieu sont indignes de la majesté de celui dont la sagesse, avant de descendre jusqu'à prendre un corps d'homme, est descendue jusqu'à se revêtir de la parole de l'homme. Mais voici que je me prends à dire est descendue, et je vois que je m'exprime d'une manière impropre; car on ne peut descendre que lorsqu'on peut passer d'un lieu à un autre. En effet, quiconque descend, aux yeux de tout le monde quitte un lieu plus élevé pour se rendre dans un endroit qui l'est moins. Mais la sagesse de Dieu étant présente partout ne saurait passer d'un lieu dans un autre. C'est en parlant d'elle dans son Evangile que Jean s'exprime comme un homme qui s'est inspiré dans le cœur même du Seigneur et dit : « Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu. » Cela ne l'empêche pas de continuer en disant : « Il est venu dans son propre domaine et les siens ne l'ont point reçu. » (*Jean*, I, 10 et 11.) Comment pouvait-il être ici et y venir, si on n'admet point que cette ineffable sublimité, pour se proportionner à l'homme, a permis qu'on la rendît par des mots empruntés à la langue des hommes et

eum de zelo Dei criminatum Scripturas, ut adjungeret etiam quod de simulacris non colendis in illis libris præcipitur a Domino Deo nostro : quasi non ob aliud reprehendat zelum Dei, nisi quod illo ipso zelo a cultu simulacrorum prohibemur : vult ergo videri favere se simulacris. Quod propterea faciunt, ut miserrimæ et vesanæ suæ sectæ etiam Paganorum concilient benevolentiam. Huic autem Legis capitulo illud Evangelicum opponit, ubi quidam accessit ad Dominum et ait illi : « Magister bone, quid faciens vitam æternam possidebo? » (*Marc.*, x, 17, 18.) Cui respondit Jesus : « Quid me interrogas de bono? Nemo bonus nisi unus Deus. » Ut ex hoc videlicet contraria ista esse arbitremur, quia in Lege dicitur : « Deus ignis edax, et Deus zelans ; » in Evangelio autem : « Nemo bonus nisi unus Deus. »

2. Et de zelo quidem jam responsum est, non sic esse ista verba in Scripturis posita, ut aliquam Dei perturbationem cruciatumve significent : sed quia nihil dignum de Deo dici potest, propterea usque ad ista perventum est, quæ cum homines indigna esse putaverint, cogantur discere, etiam illa quæ convenienter de ineffabili divina excellentia se dicere existimant, indigna esse majestate Dei ; cujus sapientia cum descensura esset usque ad corpus humanum, prius usque ad humana verba descendit. Ecce dixi, descendit : quod verbum si discutere cœpero, proprie me dixisse non video ; non enim potest descendere, nisi quod etiam de loco in locum moveri potest. Nam qui descendit, locum superiorem deserere, et inferiorem petere videtur. Dei autem sapientia, cum tota ubique præsto sit, nullo pacto migrare de loco in locum potest. De qua Joannes in Evangelio dicit, tanquam Dominici pectoris particeps. Ait enim : « In hoc mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit. » (*Joan.*, I, 10.) Et tamen ipse adjungit et dicit : « In sua propria venit, et sui eum, non receperunt. » Quomodo hic erat, et quomodo venit nisi quia illa sublimitas ineffabilis, ut hominibus congruat, humanis sonis significanda est ; ut autem deos homines faciat, divino est intelligenda silentio? Potest ergo reddi ratio, quare ita dictum sit : non

pour faire de nous des dieux, elle veut être comprise dans un silence divin? On peut donc dire pour quelle raison l'Ecriture s'exprime comme elle le fait; mais on ne peut trouver d'expression digne de Dieu attendu que toute expression employée pour parler de Dieu est indigne de lui, par la raison même qu'on a pu l'employer. Faites disparaître de la jalousie l'erreur et la peine, que restera-t-il autre chose que la volonté de conserver la chasteté conjugale et le désir de venger les atteintes dont elle a souffert? Par conséquent quelle expression pourrait rendre mieux que le mot jalousie que nos âmes sont appelées à être les épouses de Dieu, qu'il ne veut point qu'elles se souillent par un amour deshonnête, qu'il punit leurs infidélités et qu'il aime leur chasteté? Car ce n'est pas sans raison qu'on dit souvent : quand on n'est point jaloux, c'est qu'on n'aime point.

3. A cela se rapportent aussi ces expressions : « Dieu est un feu dévorant. » Je n'ai point à établir de discussion sur ce point, je me contenterai seulement de demander aux Manichéens de quel feu voulait parler le Seigneur quand il disait qu'il était venu apporter le feu dans le monde. Car c'est là une parole de l'Evangile qu'ils ne peuvent trouver à reprendre, non point pour honorer le Christ, mais pour tromper les chrétiens. Quand on leur rappelle que le Seigneur a dit : « Je suis venu apporter le feu sur la terre, » (*Luc*, XII, 49) ces malheureux s'écrient : Mais cela est bien différent. Nous leur répondons à notre tour au sujet du texte en question : C'est autre chose aussi, n'ayez pas peur. En effet, le Christ qui parle dans l'Ancien Testament, quand il dit : « Je suis un feu dévorant, » (*Deut.*, IV, 24, IX, 3) est le même qui, dans l'Evangile, assure qu'il est venu apporter sur la terre le feu, lequel n'est autre que le Verbe de Dieu, que le Christ lui-même. En effet, il venait d'expliquer les Ecritures anciennes à ses disciples, après sa résurrection, en commençant par Moïse et continuant par les prophètes, quand ces mêmes disciples se sont écriés : « Est-ce que notre cœur n'était pas brûlant au-dedans de nous pendant le chemin, tandis qu'il nous ouvrait le sens des Ecritures? » (*Luc*, XXIV, 32.) C'est donc lui qui est un feu dévorant; en effet, l'amour de Dieu consume la vie que nous avons vécue et renouvelle l'homme; en sorte que Dieu, en tant que feu dévorant, fait que nous l'aimions, et en tant que jaloux il nous aime. N'ayez donc point peur de ce feu qui est Dieu, mais redoutez le feu que Dieu a préparé pour les hérétiques.

4. Adimante a choisi dans l'Evangile le passage où le Seigneur a dit : « Nul n'est bon que Dieu, » (*Marc*, X, 18) pour le présenter aux personnes peu instruites comme contraire à celui qu'il extrait de l'Ancien Testament : mais

tamen potest aliquid de Deo digne dici, quod ideo jam indignum est, quia potuit dici. Tolle de zelo errorem et dolorem, quid remanebit aliud, nisi voluntas custodiens castitatem et corruptionem vindicans conjugalem? Quo igitur verbo, nisi zelo Dei melius posset insinuari, quod vocamur ad conjugium Dei, et non vult nos turpi amore corrumpi, et punit impudicitiam nostram, et diligit castitatem? Non enim frustra vulgo dici solet : Qui non zelat, non amat.

3. Ad hoc etiam pertinet quod dictum est, « edax ignis : » de quo disputare non debeo, sed potius ipsos interrogare, quem ignem dixerit Dominus se venisse mittere in hunc mundum. Hoc enim dictum est in Evangelio, quod illi accusare non possunt, non ut Christum honorent, sed ut decipiant Christianos. Quod cum eis commemoratum fuerit, quemadmodum Dominus dixerit : « Ignem veni mittere in terram : » (*Luc.*, XII, 49) miseri dicunt : Sed illud aliud est. Quibus respondemus : Et hoc aliud est, noli metuere. Nam ipse Christus loquitur etiam in Veteri Testamento, cum dicit : « Ego sum ignis edax : » (*Deut.*, IV, 24; IX, 3) qui loquitur in Evangelio, quod ignem venerit in hunc mundum mittere, id est, Verbum Dei, quod est ipse. Nam veteres utique Scripturas exposuit post resurrectionem discipulis, incipiens a Moyse et Prophetis omnibus, quando ipsi discipuli ignem se accepisse confessi sunt, dicentes : « Nonne cor nostrum ardens erat in nobis in via, cum aperiret nobis Scripturas. » (*Luc.*, XXIV, 32.) Ipse est ignis edax : consumit enim veterem vitam divinus amor, et innovat hominem : ut ex eo quod Deus ignis est edax, faciat ut eum nos amemus; ex eo autem quod Deus zelans est, ipse nos amet. Nolite ergo timere ignem, quod est Deus. sed timete ignem, quem paravit hæreticis Deus.

4. Quod enim Adimantus elegit de Evangelio locum, quem huic Legis capitulo tanquam contrarium apud imperitos objiceret, ubi ait Dominus : « Nemo bonus, nisi unus Deus, » (*Marc.*, X, 18) quotiens invenitur bonitas Dei in Veteri Testamento, quis numerare sufficiat? Unum tamen ponam, quod quoti-

que de fois ne trouve-t-on pas mentionné dans ce dernier la bonté de Dieu, est-il personne qui puisse les compter? Je me contenterai de rappeler un des passages qu'on chante tous les jours à l'Eglise : « Louez le Seigneur parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles. » (*Ps.* CXVII, 1.) Certainement cela paraît, au sentiment des Manichéens, le contraire d'un Dieu jaloux, et pourtant c'est dans les livres de l'Ancien Testament que cela se chante. De même en est-il de ce roi de l'Evangile qui, faisant les noces de son fils, trouve parmi les convives un homme dépourvu de la robe nuptiale. Il commence par lui donner le nom d'ami, et finit par lui faire lier les pieds et les mains et ordonner qu'on le jette dans les ténèbres extérieures : quand on ne comprend pas bien les choses, ce roi ne paraît point bon. Aussi s'il se trouvait quelqu'un pour citer ce passage de l'Evangile, et, comme Adimante le fait au sujet de l'Ancien Testament, pour attaquer calomnieusement l'Evangile, en faisant au contraire l'éloge de l'Ancien Testament où il est écrit : « Louez le Seigneur parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles, » si, dis-je, il se trouvait quelqu'un pour blâmer dans le Nouveau Testament le fait d'un convive condamné à un pareil supplice faute d'une robe, et pour le faire avec suite en réunissant avec art, avec ruse et avec perfidie dans l'Ancien Testament les passages où la douceur est en honneur en même temps que ceux où la sévérité éclate dans le Nouveau Testament, pour montrer combien ils sont opposés l'un à l'autre, à la louange de l'Ancien Testament et au désavantage du Nouveau, il y aurait des gens malheureusement assez naïfs et assez ignorants en fait d'Ecriture pour se laisser persuader de préférer l'Ancien Testament au Nouveau. C'est ce que les Manichéens font de leur côté; ils blâment l'Ancien Testament comme s'il était en contradiction avec le Nouveau; mais ce qui m'étonne c'est qu'il ne leur vienne pas à la pensée qu'il peut se rencontrer des hommes ayant lu l'un et l'autre Testament et les trouvant également dignes de louanges après les avoir compris tous les deux avec le secours de Dieu, des hommes, dis-je, qui gémissent à la vue de la ruse et de la malice de nos contradicteurs, se tiennent en garde contre eux parce que ce sont des hérétiques, ou se moquent d'eux parce qu'ils ne sont pas moins ignorants qu'orgueilleux.

CHAPITRE XIV.

1. Il est écrit dans le Deutéronome : « Si vous désirez manger de la viande, tuez des bêtes et mangez-en la chair, selon l'appétit que le Seigneur vous donne, abstenez-vous seulement de manger leur sang et ayez soin de le répandre sur la terre comme de l'eau. » (*Deut.*, XII, 15.) Adimante trouve ces paroles en contradiction

die in Ecclesia cantatur « Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. » (*Psal.* CXVII, 1, 29.) Certe et hoc zelanti Deo, sicut Manichæi existimant, videtur esse contrarium, et tamen in libris Veteris Testamenti cantatur. Item rex ille, qui cum filio suo nuptias faceret, invenit inter discumbentes hominem non habentem vestem nuptialem (*Matth.*, XXII, 2); et eum primo amici nomine appellans, manibus et pedibus colligatis mitti jussit in tenebras exteriores : moleste intelligentibus non videtur bonus. Et si ipsum quisquam capitulum Evangelii proponeret, et sicut facit Adimantus de Veteri Testamento, ita Evangelium calumniose accusaret, laudans potius Veteris Testamenti libros, ubi scriptum est : « Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus; » et reprehendens in novo, quod vocatus conviva in tantum supplicium propter vestem mittitur; et hoc fraudulenta perversitate assidue faceret, ut omnia loca lenitatis de Veteri Testamento colligeret, et loca severitatis de novo, et hæc sibi adversa esse contenderet, laudans vetus, et reprehendens novum : similiter inveniret imperitos et divinarum Scripturarum miserabiliter ignaros, quibus persuaderet vetus potius Testamentum quam novum esse retinendum. Quod cum isti ex alia parte faciunt, id est, vetus reprehendentes, quasi contrarium novo, miror quod non cogitant posse aliquem aliquando utrumque legere, et divina ope intellectum utrumque laudare; fraudemque istorum atque malitiam vel dolere tanquam hominum, vel cavere tanquam hæreticorum, vel irridere tanquam imperitorum et superborum.

CAPUT XIV.

1. De eo quod scriptum est in Deuteronomio : « Secundum desiderium animæ tuæ occide et manduca omnem carnem, juxta voluptatem quam dedit tibi Dominus. Cave autem ne sanguinem manduces, sed effunde tanquam aquam super terram. » (*Deut.*,

avec ce que le Seigneur a dit dans l'Evangile : « Prenez garde que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin et par les soucis de cette vie ; » (*Luc*, XXI, 34) ainsi qu'avec ces paroles de l'Apôtre : « Il vaut mieux ne point manger de chair et ne point boire de vin; » (*Rom.*, XIV, 21) et celles-ci encore : « Vous ne pouvez point participer à la table du Seigneur et à celle des démons. » (I *Cor.*, X, 21.) Or, tous ces passages, disons-nous, tant ceux du Nouveau que celui de l'Ancien Testament, ont été placés où ils se lisent chacun pour de bonnes raisons, et nous allons montrer qu'ils ne sont pas en contradiction. Après tout, Adimante lui-même a bien pu remarquer que dans les paroles qu'il cite de l'Ancien Testament, il n'est pas du tout question d'un excès de bouche, puisqu'il est dit non-seulement : « Si vous désirez manger de la viande, tuez des bêtes et mangez-en la chair, » mais encore : « Selon l'appétit que le Seigneur vous donne. » En effet, ce n'est pas de Dieu que vous tenez un appétit qui ne sait point s'imposer de limites; vous n'avez reçu de Dieu que ce qui est nécessaire pour sustenter la nature et la conserver. Quiconque ne suit qu'une voracité sans règle ne suit que son vice au lieu de prendre pour règle le plaisir que le Seigneur lui fait trouver dans ces mets. Par conséquent, le passage incriminé n'est pas en contradiction avec ces paroles de l'Evangile : « Prenez garde que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin et par les soucis de cette vie; » car lorsqu'on se contente de satisfaire l'appétit que le Seigneur nous a donné, c'est-à-dire un appétit qui demeure dans les limites et les bornes de la nature, on n'a point le cœur appesanti par l'excès des viandes ou du vin, ou par les soucis de la vie.

2. Pour ce qui est de ne point manger de viande et de ne point boire de vin, selon ce que dit l'Apôtre, ce n'est point parce qu'il les trouve impurs qu'il a fait cette défense, comme ils le croient en entraînant dans le précipice de leur erreur ceux à qui ils persuadent de pareilles choses; mais comme saint Paul a lui-même donné le motif pour lequel il s'est exprimé ainsi, nous n'avons ni à exposer, ni à interpréter sa pensée, il suffit de rapporter tout le contexte de ce passage tel qu'il se trouve dans l'épître de l'Apôtre, pour voir manifestement la raison qui l'a fait parler de la sorte et pour s'apercevoir de la mauvaise foi de ceux qui choisissent ainsi des lambeaux des saintes Ecritures pour tromper les ignorants, en se gardant bien de lier ensemble ce qui précède et ce qui suit le passage qu'ils citent et qui permet de comprendre le but et la pensée de son auteur. Or, voici ce que dit l'Apôtre : « Recevez avec douceur celui qui est encore faible dans la foi, sans en venir avec lui à des contestations et à des disputes, car l'un croit

XII, 15.) His verbis Legis Adimantus contrarium esse arbitratur quod in Evangelio Dominus ait : « Ne graventur corda vestra cruditate, et vinolentia, et curis sæcularibus. » (*Luc.*, XXI, 34.) Et quod ait Apostolus : « Bonum est non manducare carnem, neque bibere vinum. » (*Rom.*, XIV, 21.) Et iterum : « Non potestis mensæ Domini communicare, et mensæ dæmoniorum. » (I *Cor.*, X, 21.) Nos autem omnia hæc, sive quæ in veteri, sive quæ in novo Testamento scripta sunt, et suis causis exigentibus posita dicimus, et sibi adversa non esse monstramus. Quanquam et ipse in his verbis quæ posuit de Veteri Testamento, animadvertere potuit, non ad immoderatam voracitatem pertinere quod dictum est : « Secundum desideriorum animæ tuæ occide et manduca omnem carnem : » quando sequitur : « juxta voluptatem quam dedit tibi Dominus. » (*Deut.*, XII, 15.) Immoderatam enim voluptatem non dedit tibi Dominus, sed quanta sustentationi naturæ salutique sufficiat. Quisquis autem sequitur immoderatam voracitatem, suum vitium sequitur, non eam voluptatem quam dedit Dominus : et ideo non est contrarium quod in Evangelio positum est : « Non graventur corda vestra cruditate, et vinolentia, et curis sæcularibus. » (*Luc.*, XXI, 34.) Cum enim quisque non replet nisi eam voluptatem, quam Dominus dedit, id est, modestam atque naturalem, non gravatur cor ejus cruditate, et vinolentia, et curis sæcularibus.

2. De carne autem non manducanda et non bibendo vino quod ait Apostolus, non quia illa immunda arbitratus est, hoc præcepit, sicut isti existimant, et errantes in errorem præcipitant, quibus talia persuaserunt : sed cum ipse posuerit causam, cur hoc dixerit, non est nobis hæc interpretanda vel exponenda sententia. Sufficit enim ipsum de Apostoli epistola totum locum huic sermoni contexere, ut et causa manifeste appareat, cur hoc Apostolus dixerit; et istorum fraus, qui particulas quasdam de Scripturis eligunt, quibus decipiant imperitos, non connectentes quæ supra et infra scripta sunt, ex quibus voluntas et intentio scriptoris possit intelligi. Sic ergo Apostolus ait : « Infirmum autem in fide

qu'il lui est permis de manger de toutes choses et l'autre au contraire qui est faible dans la foi ne mange que des légumes. Que celui qui mange de tout ne méprise pas celui qui n'ose manger de tout, et que celui qui n'ose point manger de tout ne condamne point non plus celui qui mange de tout, puisque Dieu l'a pris aussi parmi les siens. En effet, qui êtes-vous pour condamner le serviteur d'autrui? S'il tombe ou s'il demeure ferme, cela regarde son maître, mais il demeurera ferme parce que Dieu est là pour le soutenir. Il y a encore une autre source de division; car l'un met de la différence entre les jours, l'autre, au contraire, regarde tous les jours comme égaux. Que chacun pour cela abonde en son sens. Celui qui distingue les jours les distingue pour plaire au Seigneur, et celui qui ne les distingue pas le fait aussi pour plaire au Seigneur. De même celui qui mange de tout le fait pour plaire au Seigneur, car il rend grâces à Dieu; et celui qui ne mange point de tout le fait aussi pour plaire au Seigneur, et il rend également grâces à Dieu; car aucun de nous ne vit pour soi-même, et aucun de nous ne meurt pour soi-même. Mais soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons; soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons; soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes toujours au Seigneur. Car c'est pour cela même que Jésus-Christ est mort et qu'il est ressuscité et rentré dans la vie afin d'acquérir une domination sur les morts et sur les vivants. Pourquoi donc, vous qui suivez encore la loi, condamnez-vous votre frère, et pourquoi, vous qui ne la suivez plus, méprisez-vous votre frère? Car nous comparaîtrons tous devant le tribunal du Christ, selon cette parole de l'Ecriture : Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que tout genou fléchira devant moi et que toute nation me reconnaîtra pour son Dieu. Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu de soi-même. Ne nous jugeons donc plus à l'avenir les uns les autres; mais jugez plutôt que vous ne devez pas donner à votre frère une occasion de chute et de scandale. Je sais et je suis persuadé par le Seigneur Jésus-Christ que rien n'est impur en soi-même, et qu'il n'est impur qu'à celui qui le croit impur. Car si en mangeant de quelque chose vous attristez votre frère, dès lors vous ne vous conduisez plus par la charité. Ne faites donc point périr par votre manger celui pour qui Jésus-Christ est mort. Que notre bien donc ne soit point blasphémé, car le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et dans le manger, mais dans la justice, dans la paix et dans la joie que donne le Saint-Esprit. Celui qui sert le Christ de cette manière se rend agréable à Dieu et est approuvé des hommes. Recherchons donc ce qui peut entretenir la paix parmi nous et

recipite, non in (*a*) dijudicationibus cogitationum. Alius quidem credit manducare (*b*) omnia. Qui autem infirmus est, olera (*c*) manducet. Qui manducat, non manducantem non spernat : et qui non manducat, manducantem non judicet. Deus enim illum recepit. Tu quis es qui judices alienum servum? Suo domino stat, aut cadit. Stabit autem : potens est enim Dominus statuere illum. Alius quidem judicat alternos dies, alius autem judicat omnem diem. Unusquisque in suo sensu abundet. Qui sapit diem, Domino sapit : et qui manducat, Domino manducat; gratias enim agit Deo : et qui non manducat, Domino non manducat, et gratias agit Deo. Nemo enim nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur. Sive enim vivimus, Domino vivimus : sive morimur, Domino morimur. Sive ergo vivimus, sive morimur, Domini sumus. Ad hoc enim Christus mortuus est, ut mortuorum et vivorum dominetur. Tu autem quare judicas fratrem tuum : aut tu quare spernis fratrem tuum? Omnes enim stabimus ante tribunal Domini. Scriptum est enim : Vivo ego, dicit Dominus, quia mihi (*d*) curvabit omne genu, et confitebitur omnis lingua Deo. Igitur unusquisque nostrum pro se rationem reddet. Non ergo amplius invicem judicemus : sed hoc magis judicate, ne ponatis offendiculum aut scandalum fratribus. Scio et certus sum in Domino Jesu, quia nihil commune per illum, nisi ei qui putat aliquid esse commune, illi commune est. Nam si propter escam frater tuus contristatur, jam non secundum caritatem ambulas. Noli in esca tua illum perdere, pro quo Christus mortuus est. Non ergo blasphemetur bonum nostrum. Non est enim regnum Dei esca et potus; sed justitia, et pax, et gaudium in Spiritu sancto. Qui enim in hoc servit Christo, placet Deo, et probatus est hominibus. Itaque quæ pacis sunt sectemur, et quæ ad ædificationem sunt in invicem. Noli propter escam destruere opus Dei. Omnia quidem munda, sed malum est ho-

(*a*) Editi, *in disceptationibus*. Mss. vero, *in dijudicationibus*. Græce est εἰς διακρίσεις. — (*b*) In editis *manducare se*. Abest *se* a Mss. et a Græco. — (*c*) Mss. *manducat*. — (*d*) Editi, *curvabitur*. At Mss. *curvabit*. Græce est, κάμψει.

observons tout ce qui peut servir à nous édifier les uns les autres. Ainsi que le manger ne soit pas cause que vous détruisiez l'œuvre de Dieu. Ce n'est pas que toutes les viandes ne soient pures, mais pourtant un homme fait mal d'en manger lorsque, en le faisant, il scandalise les autres. Et il vaut bien mieux ne point manger de chair et ne point boire de vin, ni rien faire de ce qui est à votre frère une occasion de scandale et de chute, ou de ce qui peut l'affaiblir. Avez-vous une foi éclairée? Contentez-vous de l'avoir dans le cœur aux yeux de Dieu. Heureux celui que sa conscience ne condamne point en ce qu'il veut faire. Mais celui qui, étant dans le doute s'il peut manger d'une viande, ne laisse point d'en manger, est condamné parce qu'il n'agit point selon sa foi. Or, tout ce qui ne se fait point selon la foi est péché. » (*Rom.*, XIV, 1 à 23.) Est-il besoin d'avoir recours à un interprète pour comprendre dans quelle pensée l'Apôtre s'est exprimé comme il l'a fait et jusqu'où va la malice de ceux qui mettent ainsi en pièces les saintes Lettres pour circonvenir les personnes sans instruction? En effet, ce que dit l'Apôtre c'est que tout aliment est pur selon la foi, et qu'il n'y en a d'impur que pour ceux qui les croient tels, et l'on doit s'en abstenir lorsqu'on ne peut en user sans blesser une âme, c'est-à-dire quand on est en présence d'une personne faible dans la foi qui pense qu'elle doit s'abstenir de toute espèce de viandes pour ne point s'exposer au danger de manger de celles immolées aux idoles, que celui qui en mange le fait en leur honneur et s'en scandalise, tandis que les viandes offertes aux idoles mangées par un homme qui a la foi et qui ne sait point que c'est de la viande offerte aux faux dieux, ne souille personne. Voilà pourquoi, dans un autre endroit, l'Apôtre défend de s'informer de la provenance des viandes qu'on achète chez le boucher ou qui nous sont servies à la table d'un infidèle ; les Manichéens les regardent comme immondes, non point parce qu'elles ont été immolées aux idoles, mais parce que c'est de la chair, tandis que l'Apôtre nous déclare que tous les aliments sont purs, que toute créature de Dieu est bonne et que tout est sanctifié par la parole et la prière. (*Rom.*, XIV, 20; I *Tim.*, IV, 4 et 5.) Ce qui n'empêche pas qu'on ne doive s'en abstenir si, par hasard, quelqu'un de faible dans la foi se scandalise de nous en voir manger. Dans un endroit de ses épîtres il a très-manifestement désigné les Manichéens quand il a dit que dans les derniers temps il viendrait des hommes qui prohiberaient le mariage et s'abstiendraient des aliments que Dieu a faits. Il désigne en effet proprement par là ceux qui s'abstiennent de tels aliments, non pour mettre un frein à leur concupiscence ou pour épargner la faiblesse dans la foi d'un de leurs frères, mais parce qu'ils regardent les viandes elles-mêmes comme impures et nient que Dieu les ait créées. Pour nous, tenons-nous-

mini qui per offensionem manducat. Bonum est non manducare carnem, neque bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur. Tu fidem quam habes penes temetipsum, habe coram Deo. Beatus qui non judicat semetipsum in quo probat. Qui autem (*a*) discernit, si manducaverit, damnatus est, quia non ex fide. Omne autem quod non est ex fide, peccatum est. » (*Rom.*, XIV, 1, etc.) Numquid eget cujusquam interpretatione, ut intelligatur cur hoc Apostolus dixerit : et quanta illi malitia de Scripturis certa quæque discerpunt, quibus circumveniant imperitos? Nam et munda esse omnia dixit Apostolus secundum fidem; et ei esse immunda, qui putat immunda : et tunc esse ab eis temperandum, cum per offensionem accipiuntur, id est, cum aliquis infirmus putat sibi ab omnibus carnibus temperandum, ne incidat in carnem immolatitiam; et ideo eum qui manducat, potest arbitrari in honorem idolorum id facere, et ex eo graviter offendi : cum ipsa immolatitia caro, si ex fide a nesciente accipiatur, neminem maculet. Unde alio loco idem Apostolus interrogari vetat, cum quid de macello emitur, vel ab aliquo infideli quisquam vocatus (I *Cor.*, X, 25), in mensa ejus exhiberi sibi carnes videt, quas isti immundas arbitrantur, non propter immolationem, sed quia carnes sunt, cum Apostolus clamet omnia munda esse, et omnem creaturam Dei bonam esse, et omnia sanctificari per verbum et orationem (*Rom.*, XIV, 20) : et tamen temperandum ab eis, si quis forte infirmus offenditur. (I *Tim.*, IV, 4, 5.) Et quodam loco apertissime istos significavit, cum dicit, in novissimis temporibus futuros quosdam prohibentes nubere, abstinentes a cibis quos Deus creavit. Hos enim proprie designat, qui non propterea temperant a cibis talibus, ut aut concupiscentiam suam refrenent, aut infirmitati alterius parcant, sed quia ipsas carnes immundas putant, et earum creatorem Deum esse negant. Nos autem teneamus Apostolicam disciplinam dicentem,

(*a*) Aliquot Mss. *dijudicat*.

en à l'enseignement de l'Apôtre, qui nous dit que tout est pur pour ceux qui sont purs (*Tit.*, I, 15), en observant avec soin la règle de l'Evangile, qui ne veut point que nos cœurs s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin et par les soucis du siècle.

3. Car lorsque le même Apôtre nous dit : « Vous ne pouvez point participer à la table du Seigneur et à celle des démons, » (I *Cor.*, X, 21) je ne vois pas pourquoi les Manichéens opposent ces paroles au passage en question de la loi ancienne, comme s'ils voyaient une contradiction entre l'une et l'autre. En effet, ce n'est point des viandes immolées aux idoles que parle la loi, quand elle dit dans le Deutéronome : « Selon le désir de votre âme, tuez des bêtes et mangez-en la chair selon l'appétit que le Seigneur vous a donné, » (*Deut.*, X, 20) c'est des choses qui servent à la nourriture de l'homme. Mais les Manichéens, regardant comme immolée toute bête qu'on prépare pour la table de l'homme, ont vu, d'après leur manière de comprendre, une contradiction entre les deux textes; voilà pourquoi ils ont rapporté le passage où l'Apôtre dit « Ce que les païens immolent, c'est aux démons qu'ils l'immolent. » (I *Cor.*, X, 20.) Mais en cet endroit il est très-clair que l'Apôtre parle des victimes offertes aux démons, non point des animaux préparés pour la table. En effet, voilà comment l'Apôtre s'exprime : « Est-ce donc que je veuille dire que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu, ou que l'idole soit quelque chose? Mais je dis que ce que les païens immolent, c'est aux démons qu'ils l'immolent, non pas à Dieu. Or, je désire que vous n'ayez aucune société avec les démons, car vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur et le calice des démons. Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur et à celle des démons. Est-ce donc que nous voulons irriter Dieu et le piquer de jalousie? sommes-nous plus forts que lui? Tout m'est permis, mais tout ne m'est pas avantageux. Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas le prochain. Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres. Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous enquérir d'où il vient, par un scrupule de conscience, car la terre et tout ce qu'elle contient sont au Seigneur. Si un infidèle vous invite à manger chez lui, et que vous y vouliez aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, sans vous enquérir d'où il vient, par un scrupule de conscience. Mais si quelqu'un vous dit : Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas, à cause de celui qui vous a donné cet avertissement, et aussi de peur de blesser la conscience; quand je dis la conscience, je ne dis point la vôtre, mais celle d'un autre; car pourquoi la liberté que j'ai de manger de tout, sera-t-elle condamnée par la conscience d'autrui? Et si je

quod omnia munda sint mundis (*Tit.*, I, 15), servata moderatione Evangelica, ut non graventur corda nostra eruditate et vinolentia et curis sæcularibus.

3. Nam idem illud quod Apostolus ait : « Non potestis mensæ Domini communicare, et mensæ dæmoniorum, » (I *Cor.*, X, 21) non video cur opponendum huic loco Legis, et quasi contrarium Manichæi esse crediderint. Non enim de immolationibus Lex loquitur, cum in Deuteronomio dicitur : « Secundum desiderium animæ tuæ occide, et manduca omnem carnem, juxta voluptatem quam dedit tibi Dominus : » (*Deut.*, XII, 20) sed de cibis qui pertinent ad hominis alimentum. Sed quoniam Manichæi etiam cum ad hominis cœnam quæque animalia præparantur, immolationem esse dicunt; secundum suum intellectum ista contraria esse putaverunt. Propterea et illum commemoraverunt locum, ubi Apostolus ait : « Quæ immolant gentes, dæmoniis immolant, et non Deo : » (I *Cor.*, X, 20) cum Apostolus apertissime de victimis loqueretur, quæ in templo offeruntur dæmonibus : non de his escis, quas sibi homines præparant. Sic enim dicit : « Quid ergo dico, quia idolis immolatum est aliquid, aut idolum est aliquid? Sed quia quæ immolant, dæmoniis et non Deo immolant. Nolo vos socios dæmoniorum fieri. Non potestis calicem Domini bibere, et calicem dæmoniorum. Non potestis mensæ Domini participare, et mensæ dæmoniorum. An æmulamur Dominum? Numquid fortiores illo sumus? Omnia licita sunt, sed non omnia expediunt : omnia licita sunt, sed non omnia ædificant. Nemo quod suum est quærat, sed id quod alterius. Omne quod in macello venit, manducate, nihil interrogantes propter conscientiam. Domini enim est terra et plenitudo ejus. Si quis vos vocaverit ex infidelibus, et volueritis ire; omnia quæ opponuntur vobis, manducate, nihil dijudicantes propter conscientiam. Si quis autem vobis dixerit, quia hoc (*a*) immolatitium est; nolite manducare, propter illum qui indicavit, et propter conscientiam : conscientiam autem dico, non tuam, sed

(*a*) Lov. *immolatum*. At Er. et Mss. *immolatitium*.

prends avec action de grâces ce que je mange, pourquoi parle-t-on mal de moi pour une chose dont je rends grâces à Dieu? « Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu. » (I *Cor.*, x, 19 à 31.) Que les Manichéens y fassent attention, et voient en quel sens il a été dit dans le Deutéronome : « Selon le désir de votre âme, tuez des bêtes et mangez-en la chair selon l'appétit que le Seigneur vous a donné. » S'il a été prescrit aux Juifs de ne point manger de certaines chairs appelées impures, cela signifiait les hommes impurs désignés par ces figures dans les anciennes Ecritures; c'est ainsi que le bœuf, dont il était défendu de lier la bouche pendant qu'il foulait le grain (I *Cor.*, ix, 9; *Deut.*, xxv, 4), est la figure d'un évangéliste, ainsi que l'Apôtre le montre très-clairement (I *Tim.*, v, 18); de même les choses défendues aux Juifs sont la figure de certaines impuretés qui ne sont point reçues dans la société du corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire dans l'Eglise stable et éternelle. Car pour les aliments, il est de la dernière évidence qu'il n'y a absolument rien d'impur, et qu'il n'y a de mal, en ce genre de choses, que pour ceux qui les mangent au péril de blesser la conscience d'autrui.

CHAPITRE XV.

1. Il est écrit dans le Lévitique : « Séparez ce qui est pur de ce qui est impur; on ne mangera ni du chameau, ni de l'âne, ni du lièvre, ni du porc, ni de l'aigle, ni du milan, ni du corbeau, ni du vautour, et le reste. » (*Lévit.*, xi, *passim.*) Nulle part l'âme de l'auteur que je réfute, et qui a opposé les unes aux autres, comme se contredisant, certaines phrases tirées des deux Testaments, ne saurait apparaître plus pleine de ruse et de fourberie, que lorsqu'il s'agit du passage où il rappelle que le Lévitique interdit l'usage de certains animaux. En effet, il a cru pouvoir opposer, à cet endroit du Lévitique, le passage de l'Evangile où le Seigneur dit : « Rien de ce qui entre dans le corps de l'homme ne le souille, mais c'est ce qui sort de son corps qui le souille. » (*Marc*, vii, 15; *Matth.*, xv, 10.) S'il a agi ainsi sans y faire attention, il ne se peut rien de plus aveugle; mais s'il a agi sciemment, on ne saurait voir scélératesse plus grande. N'est-ce pas lui, en effet, qui a cité, un peu auparavant, le témoignage de saint Paul, disant : « Il vaut bien mieux ne point manger de chair et ne point boire de vin, » (*Rom.*, xiv, 21) quand il voulait se servir du Nouveau Testament pour l'opposer à l'Ancien, où on lit : « Selon le désir

alterius. Quare enim libertas mea judicetur (*a*) ab alia conscientia? Si ego cum gratia participo, ut quid blasphemor, pro quo gratias ago? Sive igitur manducatis, sive bibitis, sive quodcumque facitis, omnia in gloriam Dei facite. » (I *Cor.*, x, 19, etc.) Hæc attendant Manichæi, et videant quomodo dictum sit in Deuteronomio : « Secundum desiderium animæ tuæ occide, et manduca omnem carnem, juxta voluptatem quam Dominus dedit tibi. » (*Deut.*, xii, 15.) Quod enim de quibusdam carnibus non manducandis Judæis præceptum est, et immundæ sunt dictæ, ad significationem valet hominum immundorum, qui per figuras in veteribus Scripturis sunt designati. Sicuti enim bos ille, cui trituranti vetat os alligari, Evangelistam significat, sicut Apostolus apertissime exponit (I *Cor.*, ix, 9; *Deut.*, xxv, 4; I *Tim.*, v, 18); sic et illa quæ prohibita sunt, quasdam hominum immunditias significant, quæ in societatem corporis Christi, id est, in Ecclesiam stabilem et sempiternam non recipiuntur. Nam quod ad cibos attinet, omnino nihil immundum esse, sed malum esse homini qui per offensionem manducat, manifestissime apparet.

(*a*) Editi, *ab aliena*. Mss. vero, *ab alia*. In Græco est ὑπὸ ἄλλους.

CAPUT XV.

1. De eo quod in Levitico scriptum est : « Separate a mundo immundum, et nemo manducet carnem cameli, asini, et leporis, et porci, et aquilæ, et milvi, et corvi, et vulturis, et reliquorum. » (*Levit.*, xi.) Nusquam manifestius plenissima dolis et fraudibus anima hujus hominis deprehendi potest, qui tanquam sibi adversa atque contraria de utroque Testamento capitula objecit, quam in hoc loco ubi commemoravit in Levitico scriptum esse, ut a nonnullis animalium carnibus temperetur. Namque huic sententiæ illud ex Evangelio credidit opponendum, ubi Dominus dicit : « Nihil est ingrediens in hominem coinquinans eum, sed ea quæ procedunt de eo coinquinant. » (*Marc.*, vii, 15; *Matth.*, xv, 11.) Hoc si imprudens fecit, nihil cæcius : si autem sciens, nihil sceleratius. Nonne ipse paulo ante posuerat Apostoli testimonium dicentis : « Bonum est, fratres, non manducare carnem, neque bibere vinum, » (*Rom.*, xiv, 21) dum cupit de Novo Testamento Veteri adversari, ubi dictum est : « Secundum desiderium animæ tuæ occide, et manduca omnem car-

de votre âme, tuez des bêtes et mangez-en la chair? » (*Deut.*, XII, 15.) Comment donc se fait-il que cette phrase du Seigneur : « Rien de ce qui entre dans l'homme ne le souille, mais c'est ce qui sort de son corps qui le souille, » lui plaît tant maintenant? Où Adimante ira-t-il se cacher pour échapper à cette phrase? Oui, qu'il me le dise, où s'enfuira-t-il, quand il prescrit d'éviter les viandes impures et de les séparer des aliments des saints, par un semblant de continence aussi pervers que superstitieux? Assurément si ce n'est point ce qui entre dans le corps qui souille l'homme, les Manichéens sont dans une grande erreur, en disant qu'il y a des aliments impurs, tels par exemple que la viande qu'on mange. Si de tels aliments sont impurs, que font-ils du témoignage qui se présente avec toute l'autorité de l'Evangile et de Dieu même, quand le Seigneur déclare que ce n'est point ce qui entre dans l'homme qui le souille, mais ce qui en sort? Vont-ils dire, selon leur habitude, quand ils se trouvent pressés par le témoignage des saintes Lettres, que ce passage a été interpolé dans l'Evangile par ceux qui ont altéré les divines Ecritures? En ce cas, pourquoi Adimante fait-il usage de ce chapitre, et s'efforce-t-il de battre en brèche, en s'appuyant sur lui, l'Ancien Testament qui le terrasse lui-même? En effet, tout chrétien catholique plein d'intelligence et de respect pour les deux Testaments, lui répondra que ces passages ne sont point en contradiction, que ce qui est dit de la chair de certains animaux dont il fut défendu à un peuple encore charnel de faire usage pour sa nourriture, l'est pour signifier les mœurs d'hommes que l'Eglise, qui est le corps du Seigneur, ne peut recevoir dans le lien stable et éternel de son unité, et qu'elle rejette comme on rejette des viandes impures au lieu de les accepter dans son estomac; que tous ces préceptes, imposés à un peuple charnel, étaient des prophéties de la discipline future d'un peuple spirituel, et que, par conséquent, ils ne sont point en opposition avec cette parole du Seigneur, parole pleine de vérité : ce n'est point ce qui entre dans l'homme qui le souille. Cette parole, en effet, a imposé un fardeau sur des cous d'esclaves; l'autre, au contraire, enlève le joug de la servitude de dessus le cou des enfants. Néanmoins elle a été dite en de telles conditions, que ce qui est un fardeau pour les esclaves est une prophétie de la foi des enfants. Car, selon l'Apôtre : « Toutes les choses qui leur arrivaient, étaient des figures, et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous autres qui nous trouvons à la fin des temps. » (I *Cor.*, X, 11.) Si donc tout ce qu'ils souffraient leur arrivait en figure, c'est en figure aussi qu'ils prenaient les avis qui leur étaient donnés.

nem? » (*Deut.*, XII, 15.) Quomodo ergo nunc placet ei sententia Domini, qua dicit, nihil esse ingrediens in hominem quod coinquinet eum, sed ea coinquinare quæ de homine procedunt? Ubi se iste abscondat ab hac sententia? Quo fugiet, dicat mihi, quando immunditiam carnium fugiendam et a cibis sanctorum separandam, perversa et superstitiosa imaginatione continentiæ præcipit? Certe enim, si verum est, non coinquinare illa quæ ingrediuntur in hominem, cum magno errore immundas esse dicunt escas Manichæi, cum homines carne vescuntur. Si autem immundæ sunt tales escæ, quid de isto testimonio facient, quod Evangelica et divina auctoritate prolatum est, ubi Dominus dicit, non coinquinari hominem iis quæ ingrediuntur in eum, sed iis quæ procedunt ne illo? An forte dicturi sunt, sicut solent dicere, cum Scripturarum eos urget auctoritas, hoc capitulum a corruptoribus Scripturarum insertum esse Evangelio? Cur ergo Adimantus hoc capitulo teste utitur, et inde conatur Vetus Testamentum oppugnare, unde ipse prosternitur? Cum enim quispiam catholicus Christianus utriusque Scripturæ venerator et intellector ei responderit, hæc non esse contraria; quod illa de quorumdam carnibus animalium, quibus non esse vescendum populo adhuc carnali præceptum est, ad significationem posita sint humanorum morum, quos Ecclesia quæ corpus est Domini, in suæ unitatis vinculum stabile et sempiternum recipere non potest, tanquam immundas escas respuens, et in sua viscera non convertens; ut omnia illa præcepta carnali populo imposita futuram disciplinam spiritalis populi prophetarent : et ideo non ea repugnare sententiæ Domini, qua verissime dicit, non coinquinari hominem iis quæ per escam ingrediuntur in eum. Illa enim sententia servis onera imponit, ista jam liberis jugum excutit servitutis. Et illa tamen sic dicta est, ut servorum onera fidem prænuntient liberorum. « Omnia enim, sicut dicit Apostolus, in figuram contingebant illis, (*a*) scripta sunt autem propter nos, in quos finis sæculorum obvenit. » (I *Cor.*, X, 11.) Si ergo in figuram contingebant quæ patiebantur, in figuram accipiebant quæ monebantur.

(*a*) Mss. *contingebant illis propter nos*, etc., omissis verbis, *scripta sunt autem*.

2. Après ma réponse, où j'ai montré que les deux textes extraits des deux Testaments ne sont point contraires, que fera Adimante? Un témoin qu'il a lui-même invoqué contre son adversaire, l'accable de son imposant témoignage. En effet, il a mis en avant un passage de l'Evangile où le Seigneur dit que ce ne sont point les aliments qui entrent dans l'homme qui le souillent, quand il ne cesse lui-même d'avertir et d'enseigner qu'on doit s'abstenir de viande comme d'un aliment impur. Et pourtant il a bien senti quel coup il se portait et de quel contre-coup il se blessait; car pour qu'on ne lui fît aucune observation, et qu'on ne lui demandât point pourquoi il défendait de manger de la viande quand le Seigneur, ainsi que lui-même le rappelle, a dit : « Rien de ce qui entre dans l'homme ne le souille, mais c'est ce qui sort de lui qui le souille, » il voulut appliquer un topique, mais sans cause, sur une blessure mortelle. En effet, voici comment il met sur sa blessure le témoignage de l'Evangile : Le Seigneur, dit-il, parle en ces termes à la foule : « Entendez et comprenez bien, rien de ce qui entre dans l'homme ne le souille, etc. » (*Matth.*, XV, 10.) En rappelant que le Seigneur s'est exprimé ainsi devant le peuple, il n'a fait que montrer une chose, c'est qu'il n'a point agi en cette circonstance par ignorance, mais par malice, afin de pouvoir dire plus tard à ses auditeurs que c'est à la foule que le Seigneur faisait entendre ces paroles, non pas à quelques saints, tels qu'ils veulent paraître eux-mêmes; et, de cette manière, comme ils permettent à leurs auditeurs, attendu qu'ils sont encore impurs, de se nourrir de viande, tandis qu'ils en regardent l'usage comme criminel et défendu pour eux-mêmes qui sont déjà purs, il semble que le Seigneur a pensé comme eux, et que c'est pour cela qu'il n'a point adressé ses paroles seulement à quelques saints, mais à la foule. O le pire des hommes! ô homme qui compte sur la négligence du genre humain pour cacher ses pratiques décevantes! Car il ne pensait pas qu'il se trouverait quelqu'un pour prendre l'Evangile, le lire avec intelligence, et découvrir l'homme qui, au milieu des prairies où le Seigneur fait paître ses brebis, tend secrètement des piéges aux âmes distraites et trop peu instruites. En effet, frappés de ces paroles, les disciples du Sauveur, qui ne pensaient point que le Maître avait parlé au propre, mais plutôt qu'il s'était servi d'un langage figuré, parce qu'étant juifs, ils avaient appris dès leur enfance qu'on devait s'abstenir de certaines viandes, s'approchent de lui et lui disent : « Vous savez bien que les pharisiens ayant entendu ce

2. Cum ergo ista respondero, et hoc modo non esse contraria duo ista capitula de singulis Testamentis collata monstravero, quid iste facturus est, contra quem dicit gravissimum testimonium testis quem contra adversarium ipse produxit? Ipse enim commemoravit de Evangelio testimonium, Domino dicente non coinquinari hominem iis escis quæ ingrediuntur in eum : et ipse a carnibus abstinendum tanquam ab immundis escis monere et docere non cessat. Et tamen censit quantam plagam sibi infligeret, et quanto ictu repercussus se ipse sauciaret. Ne quis enim eum interrogaret et diceret : Quomodo ergo prohibetis carnibus vesci, si Dominus dicit, sicut tu ipse commemoras : « Nihil est ingrediens in hominem coinquinans eum, sed ea quæ procedunt de eo coinquinant? » Voluit quasi adhibere medicinam sine causa in mortifero vulnere. Sic enim posuit ipsum Evangelicum testimonium. In Evangelio, inquit, dicit ad turbam Dominus : « Audite, et intelligite : Nihil est ingrediens in hominem coinquinans eum : » (*Matth.*, XV, 11) et cætera. Quod ergo commemoravit Dominum hoc ad turbam dixisse, nihil aliud ostendit, nisi non se ignorantia, sed malitia fecisse quod fecit : ut postea diceret Auditoribus suis ad turbam Dominum ista locutum esse, non ad paucos sanctos, quales se ipsi videri volunt : ut quoniam suos Auditores tanquam adhuc immundos permittunt carnibus vesci, sibi autem quasi jam mundis cum sceleratum atque nefarium esse arbitrantur, hoc etiam Dominum sensisse videatur, quod non paucos sanctos, sed turbas ista docuerit. O hominem pessimum, securum de negligentia generis humani ad occultandas deceptiones suas? Non enim credebat aliquem exsistere, qui arriperet Evangelium, et cum scientia legeret, et inveniret hominem in ipsis pratis, quibus greges suos Dominus pascit, laqueos incautis et minus providis abscondentem. Nam de his verbis commoti discipuli, et non credentes proprie, sed potius figurate Dominum locutum fuisse, cum diceret non coinquinari hominem iis quæ per cibos ingrediuntur in eum, quoniam Judæi erant etiam ipsi discipuli, qui fugiendos quarumdam carnium cibos a pueritia institutum acceperant, accedentes ad eum dixerunt ei : « Scis quia Pharisæi audito (*a*) verbo scandalizati sunt? At ille respondens ait : Omnis plantatio quam non plantavit Pater meus

(*a*) In editis, *hoc verbo*. Abest *hoc* a Mss. et a Græco textu Evangelii.

que vous venez de dire, s'en sont scandalisés? Mais il leur répondit : Toute plante qui n'aura point été plantée par mon Père qui est dans le ciel, sera arrachée; laissez-les, ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles. Si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous deux dans la fosse. » (*Matth.*, xv, 12 à 14.) Lorsqu'il appelait l'infidélité des Juifs une plante que son Père céleste n'a point plantée, saint Pierre pensant que cette expression cachait encore une parabole, et que les Juifs étaient appelés des aveugles, parce qu'ils ne pouvaient la comprendre, dit au Seigneur : « Expliquez-nous cette parabole. » (*Ibid.*, 15.) C'est alors que le Seigneur, pour leur faire comprendre que ce n'était point en parabole, mais au propre qu'il parlait, leur dit : « Quoi! vous avez encore si peu d'intelligence vous-mêmes? Ne comprenez-vous pas que tout ce qui entre dans la bouche descend dans le ventre, et est jeté ensuite dans un lieu secret? Mais ce qui sort de la bouche part du cœur, et c'est là ce qui souille l'homme; car c'est du cœur que viennent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les fornications, les larcins, les faux témoignages et les blasphèmes. Voilà les choses qui souillent l'homme; mais un homme n'est point souillé pour manger sans avoir lavé ses mains. » (*Matth.*, xv, 16 à 20.) Les Juifs n'avaient fait mention que des mains non lavées, et c'est à cette occasion que le Seigneur leur parle en général des choses qui entrent dans la bouche, c'est-à-dire des aliments qui passent dans le ventre et sont rejetés ensuite dans un lieu secret. Aussi, bien qu'il soit rapporté que c'est à la foule assemblée autour de lui qu'il a fait entendre ces paroles : « Ce n'est point ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme, mais ce qui sort de sa bouche, » cependant on voit assez clairement dans quelle préoccupation, celui que nous réfutons a ajouté cela à son récit, quand il a rapporté le témoignage que nous venons de voir; ainsi que je l'ai dit plus haut, c'était pour se ménager une réponse à ceux qui lui demanderaient pourquoi les premiers d'entre les Manichéens regardaient comme un crime de se nourrir de chair; ils voulaient pouvoir répondre que, lorsque le Seigneur parlait ainsi, c'est à quelques élus, non point à tout le monde qu'il semblait s'adresser. Mais, la suite du récit évangélique nous montre Pierre questionnant à part le Seigneur sur ce qu'il venait de dire en présence des autres apôtres placés par lui à la tête de son Eglise, et recevant de lui pour réponse qu'il lui dit qu'il ne s'est point exprimé en parabole en parlant ainsi, ce qui nous fait voir que ses paroles se rapportent à tout le monde. Il n'y a donc plus moyen, pour les Manichéens, d'ôter les viandes de la bouche des hommes et de retenir ces derniers dans les liens de la superstition.

cœlestis, eradicabitur. Sinite illos, cæci sunt, et duces cæcorum. Cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt. » (*Matth.*, xv, 12, etc.) Cum ergo infidelitatem Judæorum plantationem appellaret quam non plantavit Pater cœlestis, tamen adhuc Petrus putans esse illam parabolam, et propterea reprehensos Judæos et cæcos dictos, quod eam intelligere non potuerint, respondens dixit ei, « edissere nobis parabolam istam. » Et ille manifestissime ostendens non esse parabolam, sed propriam locutionem, dixit ad eos, « adhuc et vos sine intellectu estis? Non intelligitis, quia omne quod in os intrat, in ventrem vadit, et in secessum emittitur? Quæ autem procedunt de ore, de corde exeunt, et ea coinquinant hominem. De corde enim exeunt, cogitationes malæ, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falsa testimonia, blasphemiæ; hæc sunt quæ coinquinant hominem. Non lotis autem manibus manducare, non coinquinat hominem. » (*Ibid.*, 15, etc.) De non lotis autem manibus Judæi moverant quæstionem, cujus occasione Dominus generaliter de iis quæ in os intrant, et in ventrem vadunt, et in secessum emittuntur, hoc est, de alimentis nostris dixit sententiam. Quanquam ergo convocatis ad se turbis eum dixisse scriptum sit, « non quod intrat in os coinquinat hominem, sed quod procedit ex ore : » tamen iste quo timore hoc addiderit verbis suis, quibus hujusmodi testimonium commemoravit, satis apparet, sicut paulo ante dictum est, ut haberet quod responderet eis qui sibi quæstionem movissent, cur primates Manichæorum nefas sibi esse existimant carnibus vesci : videlicet ut illud quod Dominus ait, turbis tantum, non electis concessisse videretur. Sed cum ex consequentibus declaratum sit etiam Petro seorsum interroganti, audientibusque discipulis, quos utique ad culmen Ecclesiæ producebat, ita respondisse Dominum, ut neque per parabolam se illa dixisse testatus sit, et ad omnes pertinere monstraverit, non habent isti unde auferant cibos de faucibus hominum, et (*a*) eas laqueo superstitionis astringant.

(*a*) Editi *eos*. At Mss. *eas* : scilicet, fauces.

3. Peut-être l'un d'eux me dira-t-il, expliquez-nous donc ce que signifie la chair de porc, de chameau, de lièvre, de milan, de corbeau, et des autres bêtes dont la loi prescrit de s'abstenir. Je ne veux point l'entreprendre, parce que ce serait trop long; d'ailleurs supposez que je ne puisse le faire, s'ensuit-il que personne ne le peut? Mais les volumes où cela se trouve expliqué sont innombrables. Quant à moi, je les trouve réfutés, non pas tant par ce que j'ai dit que par cette assurance de l'Apôtre, que toutes ces observances étaient des ombres de l'avenir, et la défense qu'il nous fait de les pratiquer servilement en nous disant qu'elles ne sont à proprement parler que des signes, comme on le voit dans ces paroles : « Que personne donc ne vous condamne pour le manger et pour le boire, ou au sujet du jour des fêtes, des nouvelles lunes et des jours de sabbat, puisque toutes ces choses n'ont été que l'ombre de celles qui doivent arriver. » (*Coloss.*, II, 16.) Depuis que les choses futures dont ces observances étaient les signes se trouvent accomplies par Notre-Seigneur Jésus-Christ, toutes ces pratiques sont devenues inutiles, mais le sens en est conservé par ceux qui en sont affranchis. En effet, tout ce qui signifiait l'Eglise était une prophétie; or, le même Apôtre nous dit : « Ne méprisez point l'Esprit et n'éteignez point les prophéties, mais lisez tout, et retenez ce qui est bon. » (I *Thess.*, V, 19.) Pour lire l'Ecriture sainte, connaître la manière d'agir du Saint-Esprit, et jeter les yeux sur les prophéties, il faut donc rejeter toute servitude charnelle et ne retenir qu'une manière libérale de comprendre les choses.

CHAPITRE XVI.

1. Il est écrit dans le Deutéronome : « Observez le jour du sabbat et ayez soin de le sanctifier, selon que le Seigneur votre Dieu l'a ordonné. Vous travaillerez pendant six jours et vous y ferez tous vos ouvrages; mais le septième jour est celui du sabbat, vous vous réjouirez ce jour-là en l'honneur du Seigneur votre Dieu; vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni votre bœuf, ni votre âne, ni aucune de vos bêtes de somme, ni votre colon, en sorte que votre serviteur et votre servante se reposent comme vous. Souvenez-vous que vous avez vous-mêmes été esclaves en Egypte, et que le Seigneur votre Dieu vous en a tirés de sa main puissante et en déployant la force de son bras. C'est pourquoi il vous a ordonné d'observer le septième jour. » (*Deut.*, V, 12 à 15.) Ailleurs, dans la Genèse, voici en quels termes il est parlé de la circoncision à Abraham : « Vous garderez donc aussi mon alliance, et votre postérité la gardera après vous; voici le pacte que je fais avec vous, afin qu'il soit ob-

3. Fortassis aliquis eorum dicat, edissere ergo quid significet caro porci, et cameli, et leporis, et milvi, et corvi, et cæterorum, a quibus abstinendum in lege præcipitur. Nolo, quia longum est. Sed fac me non posse, numquid propterea nullus potest? Et sunt jam volumina innumerabilia in quibus ista exposita sunt. Nobis tamen ad hos refellendos satis est, quod eas observationes umbram esse futurorum, non ego, sed Apostolus dicit, cum etiam vetat serviliter observari, sed tamen aliquid significare declarat, dicens, « nemo ergo vos judicet in cibo, aut in potu, aut in parte diei festi, aut neomeniæ, aut sabbatorum, quod est umbra futurorum. » (*Col.*, II, 16.) Illa itaque futura quæ illis observationibus significabantur, postea quam per Dominum Jesum Christum venerunt, ablatæ sunt serviles observationes : sed earum interpretationes tenentur a liberis. Quidquid enim futuram Ecclesiam significavit, prophetia est. Habes autem eumdem Apostolum dicentem, « spiritum nolite spernere, prophetiam nolite exstinguere, omnia legite, quæ bona sunt tenete. » (I *Thess.*, V, 19.) Legenda est ergo Scriptura divina, et Spiritus sancti dispensatio cognoscenda, et intuenda prophetia : et rejicienda carnalis servitus, et liberalis intelligentia retinenda.

CAPUT XVI.

1. De eo quod scriptum est in Deuteronomio, « Observa et sanctifica diem quem præcepit tibi Dominus. Sex diebus laborabis, et facies omne opus tuum, septima vero die sabbati epulare Domino Deo tuo, nullum faciens opus ipse tu, aut filius tuus, aut filia tua, aut puer tuus, aut puella tua, bos tuus, et asinus tuus, omnia jumenta tua, et colonus tuus. Sic autem quiescet servus tuus et ancilla tua, quemadmodum et tu. Memento quoniam servus fuisti in Ægypto, et eruit te Dominus Deus tuus in manu potenti et brachio excelso. Idcirco præcepit tibi Dominus custodire diem septimum. » (*Deut.*, V, 13, etc.) Et iterum in Genesi scriptum est, quemadmodum Abrahæ de circumcisione loquitur : « Testamentum meum custodi, inquit, tu et semen tuum, quod

servé entre vous et moi. Tous les mâles d'entre vous seront circoncis, vous circoncirez leur chair, et cette circoncision sera la marque de l'alliance que je fais avec vous. Tout enfant mâle de votre race âgé de huit jours sera circoncis; il en sera de même de tout esclave né chez vous ou acheté ailleurs, vous n'excepterez que l'étranger, et ce sera le signe de mon alliance avec votre race. Tout mâle dont la chair n'aura point été circoncise sera exterminé au milieu de mon peuple, parce qu'il aura violé mon alliance. » (*Gen.*, XVII, 9 à 14.) Adimante nous signale ces deux passages comme étant en contradiction, par rapport au Nouveau Testament, avec ce que le Seigneur a dit dans l'Evangile en parlant du prosélytisme : « Malheur à vous, scribes et pharisiens, hypocrites qui parcourez la mer et la terre pour faire un seul prosélyte et qui, après en avoir fait un, le rendez enfant de l'enfer deux fois plus que vous. » (*Matth.*, XXIII, 15.) Comme si le Seigneur appelait ce prosélyte enfant de l'enfer par la raison qu'il est circoncis et qu'il observe le sabbat, non pas plutôt parce qu'il est contraint d'imiter le détestable genre de vie des Juifs, je ne dis pas en ce qu'ils observent les préceptes de la loi, mais en ce qu'ils font de contraire à la loi. C'est ce qu'il dit très-clairement dans un autre endroit, où il leur reproche de violer les commandements de Dieu pour suivre leurs traditions (*Matth.*, XV, 3), attendu que lorsque la loi ordonne d'honorer père et mère, ils avaient établi une coutume qui leur permettait de les déshonorer. Il en est de même quand il leur dit : « Malheur à vous, scribes et pharisiens, qui vous êtes emparé des clefs du royaume des cieux et qui, n'y entrant point vous-mêmes, ne permettez point aux autres d'y entrer. » (*Luc*, XI, 52.) Ou bien encore, quand dans un autre endroit il ordonne à ses auditeurs de faire ce que les scribes et les pharisiens disent, mais de ne point faire ce qu'ils font, voici en effet comment il s'exprime : « Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse, observez donc et faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites point ce qu'ils font, parce qu'ils disent ce qu'il faut faire et ne le font pas. » (*Luc*, XXIII, 2 et 3.) Dans cet endroit, le Seigneur confirme l'autorité de la loi donnée par Moïse en même temps qu'il déclare qu'on doit éviter et fuir les mœurs de ceux qui n'obéissent pas eux-mêmes à la loi qu'ils ont reçue. Or, c'est leur perversité qui était cause que, lorsqu'un gentil embrassait leur loi, c'est-à-dire se faisait prosélyte, il prenait leurs mœurs et devenait enfant de l'enfer plus qu'ils ne l'étaient eux-mêmes. Car ils se donnaient beaucoup de mal pour obtenir d'un

erit post te : hoc est testamentum meum quod servabis inter me et te et semen tuum. Omne masculinum circumcides in carne præputii ipsorum : et sit hoc signum testamenti inter me et vos. Octava autem die circumcidetis omnes masculos in gente vestra, ut etiam dominatum et comparatum circumcidatis præter alienigenam : et hoc erit testamentum in gente vestra. Et omnis masculus qui non circumcidet præputium suum, perdet animam suam de media plebe, quia testamentum meum dissolvit. » (*Gen.*, XVII, 9, etc.) Hæc omnia verba Veteris Testamenti, ut eis de Novo Testamento adversetur, proponit Adimantus, et contraria esse affirmat ea quæ Dominus dicit in Evangelio de proselyto : « Væ vobis Scribæ et Pharisæi hypocritæ, qui circumitis mare et terram ut faciatis unum proselytum, et cum feceritis, erit filius gehennæ, multo plus quam estis vos. » (*Matth.*, XXIII, 15.) Quasi vero propterea Dominus proselytum dicat filium gehennæ, quia circumciditur, et sabbatum observat; et non potius quia Judæorum (*a*) pravam conversationem cogitur imitari, non qua observant præcepta legis, sed qua faciunt contra legem. Quod alio loco de his apertissime dicit, ubi ait, quod rejiciunt mandatum Dei, ut suam constitutionem confirment (*Matth.*, XV, 3) : quia cum lex præceperit honorari patrem et matrem, instituerunt ipsi quomodo exhonorentur parentes. Et item cum eis dicit : « Væ vobis Scribæ et Pharisæi, qui habetis clavem regni cœlorum, nec ipsi intratis, nec alios permittitis intrare. » (*Luc.*, XI, 52.) Vel cum alio loco (*b*) præcepit audientibus, ut dictis Pharisæorum et Scribarum obtemperarent, facta vero eorum non imitarentur. Ait enim : « Super cathedram Moysi sedent, quæ dicunt facite, sed quæ faciunt, facere nolite : dicunt enim, et non faciunt. » (*Matth.*, XXIII, 2 et 3.) Quo loco et auctoritatem legis quæ per Moysen data est, confirmat Dominus, et tamen cavendos et fugiendos esse mores eorum, qui legi quam acceperant non obtemperabant, apertissime ostendit. Istis autem perversitatibus suis faciebant, ut cum aliquis gentilis ad legem eorum transisset, id est, factus esset proselytus, haberet mores eorum, et fieret filius gehennæ, multo plus quam ipsi essent. Dabant enim magnam operam ut Judæus fieret aliquis ex genti-

(*a*) Nonnulli Mss. *Judæorum perditos mores, et eorum pravam conversationem.* — (*b*) Editi, *præceperit.* Melius Mss. *præcepit.*

gentil qu'il se fît juif, mais une fois qu'il l'était devenu, ils le contraignaient à embrasser leurs mœurs détestables.

2. Il n'était pas possible que le manichéen Adimante eût remarqué que le passage de l'Apôtre qu'il représente comme contraire à celui de l'Ancien Testament, ne l'est pas le moins du monde, attendu qu'il n'ouvre les yeux sur la sainte Ecriture que pour y trouver matière à l'attaquer. En effet, il cite ces paroles de l'Apôtre : « Un homme circoncis est-il appelé à la foi, il ne doit point affecter de paraître incirconcis; est-ce au contraire un incirconcis qui est appelé à la foi, qu'il ne se fasse point circoncire, car circoncis ou non il n'importe, le tout est d'observer les commandements de Dieu. » (I *Cor.*, VII, 18 et 19.) Y a-t-il rien de plus clair? L'Apôtre veut que chacun reste dans l'état où il se trouve quand il est appelé à la foi. En effet, après l'accomplissement de ce dont toutes ces choses étaient la figure, on montre par sa conduite qu'on ne doit point placer ses espérances dans les ombres elles-mêmes, mais dans les choses dont ces ombres étaient le signe, c'est-à-dire dans le Christ et dans l'Eglise. Voilà pourquoi, bien que toutes ces pratiques fussent vaines, il n'y avait pourtant pas lieu de les rejeter comme si elles eussent été nuisibles, mais il fallait en faire aussi peu de cas que de choses superflues, selon le précepte de l'Apôtre. De cette manière, si un Juif venait à croire dans le Christ, il pouvait, pour ne point choquer les siens, demeurer dans ses pratiques, bien que superflues, mais sans penser que le salut, pour lui, était dans ces observances, attendu que ce ne sont point ces signes, mais les choses signifiées par eux qui mènent au salut. Voilà pourquoi saint Paul dit : « Circoncis ou non, il n'importe, le tout est d'observer les commandements de Dieu : » et encore ailleurs : « Plût à Dieu que ceux qui vous troublent fussent, je ne dis pas circoncis, mais retranchés. » (*Gal.*, V, 12.) Ce n'est point la circoncision qui, selon l'Apôtre, est contraire à l'Evangile, comme le pensent les Manichéens, mais c'est qu'on laisse de côté la chose que l'ombre signifie pour suivre cette ombre devenue inutile. Or, c'était ce que voulaient ceux qui imposaient le joug de la circoncision aux Gentils qui croyaient dans le Christ, comme si elle eût été nécessaire au salut, quand il ne s'agissait plus de reproduire la figure dans le corps, mais de porter la chose dans le cœur.

3. Adimante cite ainsi : « Vous observez les jours, les sabbats et les solennités, j'appréhende pour vous que je n'aie travaillé en vain parmi vous; » (*Gal.*, IV, 10 et 11) il ne cite point le texte tel qu'il est. En effet, en cet endroit, saint Paul ne parle point du sabbat, mais il dit : « Vous observez les jours, les années et les saisons; je crains bien pour vous que je n'aie peut-être tra-

bus, et Judæum factum cogebant suos mores pessimos imitari.

2. Neque illud quod de Apostolo tanquam contrarium commemorat, potuit advertere Adimantus Manichæus, omnino non esse contrarium : quia totus ejus oculus non ad inquisitionem, sed ad reprehensionem Scripturæ intentus erat. Commemorat enim dicentem Apostolum : « Circumcisus aliquis vocatus est, non adducat præputium. In præputio quis vocatus est, non circumcidatur : quia præputium nihil est, et circumcisio nihil est, sed observatio præceptorum Dei. » (I *Cor.*, VII, 18 et 19.) Quid enim manifestius quam hoc Apostolum præcipere, ut unusquisque sicut vocatus erat, sic maneret? Advenientibus enim rebus, quarum erant umbræ illæ observationes, id actum est, ut ostenderetur in ipsis umbris non esse spem ponendam, sed in ipsis rebus quas illæ umbræ significabant esse venturas, id est, Christum et Ecclesiam. Et propterea illa jam omnia inania erant : nec tamen ea tanquam noxia removenda, sed tanquam superflua contemnenda Apostolus præcipit : ut si quis Judæus Christo credidisset, propter offensionem suorum non prohiberetur in ipsis superfluis remanere, nec tamen in eis salutem suam constitutam putaret : non enim signa illa, sed ea quæ his significantur in salutem introducunt. Ideoque « præputium nihil est, et circumcisio nihil est, sed observatio mandatorum Dei. » Et quod alio loco ait, « utinam et abscindantur qui vos conturbant : » (*Gal.*, V, 12) non quia circumcisio contraria est Evangelio, dicit Apostolus, sicut Manichæi putant : sed illud est Evangelio contrarium, ut quisque rem deserens, quæ per illam umbram figuratur, ipsius umbræ sequatur inanitatem. Quod volebant qui gentibus in Christum credentibus jugum circumcisionis imponebant quasi ad salutem necessarium, cum jam non esset umbra in corpore figuranda, sed res ipsa in corde gestanda.

3. Et quod dicit, « dies observatis, et sabbata, et solemnitates, timeo vos, ne frustra laboraverim in vobis : » (*Gal.*, IV, 10 et 11) non sic scriptum est ut Adimantus ponit. Non enim nominat ibi sabbatum

vaillé en vain parmi vous. » Est-ce que, d'après Adimante, cela se rapporte au sabbat? Ne disons-nous point aussi qu'on ne doit pas observer tout cela, mais plutôt les choses dont celles-là étaient la figure? Pour les Juifs, ils observaient toutes ces pratiques d'une manière servile parce qu'ils n'en comprenaient ni la portée ni la signification; c'est ce que l'Apôtre leur reproche ainsi qu'à ceux qui servent les créatures plutôt que le Créateur; car pour nous, nous observons aussi le dimanche et la fête de Pâques ainsi que toutes les autres solennités chrétiennes; mais parce que nous comprenons la fin de toutes ces pratiques, nous ne nous arrêtons point à l'observance des temps, mais nous allons jusqu'à ce qui est signifié par ces temps. Quant aux Manichéens, ils reprennent ces choses comme s'ils n'observaient eux-mêmes ni les jours ni les temps. Mais quand on les questionne à ce sujet sur l'opinion de leur secte, ils s'efforcent de tout expliquer de telle façon, que ce ne sont point les temps eux-mêmes, mais les choses dont les temps sont les signes qu'ils semblent observer. Nous avons fait voir dans un autre endroit que toutes ces choses sont des fables et d'insignes faussetés. Pour le moment, ce que je dis n'a pour but que de les forcer de confesser de leur propre bouche qu'on peut avoir des raisons pour observer ces choses, et qu'il est manifeste que la circoncision a été imposée avec raison aux serviteurs et est comprise comme il faut par les enfants. Nous réprouvons donc avec l'Apôtre la circoncision charnelle, et, avec lui, nous approuvons la circoncision spirituelle. Quant au repos du sabbat, nous ne l'observons point dans le temps, mais nous comprenons qu'il est un signe temporaire, et nous dirigeons la pensée de notre esprit vers le repos éternel dont il est la figure. Nous réprouvons donc avec l'Apôtre l'observation des temps, et, comme lui, nous retenons l'intelligence des signes des temps. Et la différence que nous voyons entre les deux Testaments, c'est que dans l'un se trouvent les fardeaux imposés aux serviteurs, et dans l'autre la gloire des enfants; dans l'un nous reconnaissons la préfiguration de ce que nous devions posséder un jour, et dans l'autre nous avons cette possession même. L'Apôtre lui-même donne le sens du sabbat aux Hébreux quand il leur dit : « Il reste donc un autre sabbat au peuple de Dieu. » (*Hebr.*, IV, 9.) Il donne aussi le sens de la circoncision quand il dit en parlant d'Abraham : « Il reçut la marque de la circoncision comme le sceau de la justice. » (*Rom.*, IV, 11.) J'ai donc l'interprétation spirituelle que l'Apôtre a donnée; quant à l'observance charnelle des serviteurs, je la condamne par la liberté dont je jouis, en vénérant l'auteur de l'un et l'autre

Apostolus. Dicit enim : « Dies observatis et annos, et tempora, timeo vos, ne frustra laboraverim in vobis. » Sed putat esse de sabbato dictum? Numquid et nos non dicimus ista non esse observanda, sed illa potius quæ his significantur? Illi enim ea serviliter observabant, non intelligentes ad quarum rerum significationem et prænuntiationem pertinerent. Hoc in eis culpat Apostolus, et in omnibus qui serviunt creaturæ potius quam Creatori. (*Rom.*, I, 25.) Nam nos quoque et Dominicum diem et Pascha solemniter celebramus, et quaslibet alias christianas dierum festivitates. Sed quia intelligimus quo pertineant, non tempora observamus, sed quæ illis significantur temporibus. Manichæi autem sic ea reprehendunt, quasi nullos dies et tempora observent. Sed cum de his interrogantur secundum opinionem sectæ suæ, omnia conantur exponere, ut non ipsa tempora, sed res, quarum illa signa sunt, observare videantur. Quas quidem res fabulosas esse atque falsissimas, aliis locis ostenditur. Nunc ad hoc dictum est, ut ore suo cogantur fateri, posse talia rationabiliter celebrari et ideo circumcisionem carnis et recte impositam servis, et recte a liberis (*a*) intellectam esse manifestum est. Repudiamus ergo eam carnalem cum Apostolo, et approbamus eam spiritalem cum Apostolo : et sabbati quietem non observamus in tempore; sed signum temporale intelligimus, et ad æternam quietem quæ illo signo significatur, aciem (*b*) mentis intendimus. Repudiamus itaque temporum observationem cum Apostolo, et temporalium signorum intelligentiam tenemus cum Apostolo : duorumque Testamentorum differentiam sic probamus, ut in illo sint onera servorum, in isto gloria liberorum; in illo cognoscatur præfiguratio possessionis nostræ, in isto teneatur ipsa possessio. Interpretatur Apostolus sabbatum ad Hebræos, cum dicit, « remanet igitur (*c*) sabbatismus populo Dei. » (*Hebr.*, IV, 9.) Interpretatur etiam circumcisionem, cum dicit de Abraham, « et signum accepit circumcisionis signaculum justitiæ fidei. » (*Rom.*, IV, 11.) Apostolicam itaque interpretationem spiritaliter teneo : carnalem servitutis observationem libertate

(*a*) Sola editio Lov. pro *intellectam*, habet *repudiatam*. — (*b*) Plures Mss. *aciem cordis*. — (*c*) In Mss. *sabbatismum*.

Testament dans le Dieu qui, comme un maître, imposa au vieil homme qui le fuyait une loi de crainte et, comme un père, ouvrit au nouvel homme qui revenait une loi d'amour.

CHAPITRE XVII.

1. On lit dans l'Exode : « Si vous entendez sa voix et que vous fassiez tout ce que je vous dis, je haïrai ceux qui vous haïssent et j'attristerai ceux qui vous attristent. Mon ange marchera devant vous, il vous conduira chez l'Amorrhéen, chez l'Héthéen, chez le Phérézéen, chez le Chananéen, chez le Jébuséen et chez le Gergéséen, et vous les tuerez. Vous n'adorerez point leurs dieux et vous ne les imiterez point dans ce qu'ils font, mais vous les détruirez de fond en comble et vous ferez disparaître leur mémoire. » (*Exod.*, XXIII, 22 à 24.) Or, à ces paroles extraites des livres de l'Ancien Testament, Adimante oppose comme leur étant contraire ce que le Seigneur a dit dans l'Evangile en ces termes : « Pour moi je vous dis : Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour ceux qui vous persécutent. » (*Matth.*, V, 44.) Or, il fallait voir pour ce qui est du premier texte, et cela devait suffire à un homme qui voulait montrer que les deux Testaments sont contraires l'un à l'autre, ce qui est écrit dans la loi ancienne sur l'obligation de tuer les ennemis; car le Seigneur nous a ordonné d'aimer nos ennemis, c'est-à-dire les hommes que, par notre patience et notre charité, nous pouvons ramener au salut, tout le monde le comprend, et cela a été montré par de nombreux exemples. D'où vient donc qu'il a eu la pensée d'ajouter ce qui suit quand il est dit : « Vous n'adorerez point leurs dieux, vous ne les imiterez point dans ce qu'ils font, mais vous les détruirez de fond en comble et vous ferez disparaître leur mémoire, » sinon parce que les Manichéens forcent les hommes à adorer les dieux des nations? Mais quand le Seigneur, dans l'Evangile, dit : « Aimez vos ennemis, » ils se figurent que ces paroles s'étendent non-seulement aux hommes, mais aux démons, même aux idoles. S'ils l'entendent ainsi, il n'est personne qui ne déteste un tel excès de folie. Si au contraire telle n'est point la manière de voir des Manichéens, quelle n'est donc point l'erreur d'Adimante de nous rappeler qu'il est prescrit dans l'Ancien Testament de détruire toutes les superstitions des Gentils pour nous montrer une contradiction entre ce précepte et celui du Nouveau Testament au sujet de l'amour des ennemis?

2. Quant à nous, nous ne voyons rien de contradictoire entre le précepte donné au peuple

contemno, utriusque Testamenti auctorem Deum venerans, qui et veteri homini fugienti tanquam dominus apposuit quod timeret, et novo redeunti tanquam pater aperuit quod amaret.

CAPUT XVII.

1. De eo quod in Exodo scriptum est, « si aure audieris vocem meam, et facies quæcumque præcipio tibi, odero odientes te, et contristabo contristantes te : præcedet te angelus meus, et adducet te ad Amorrhæum, et Pherezæum, et Chananæum, et Jebusæum, et Gergesæum; et occidetis illos. Deos eorum ne adoraveritis, neque feceritis opera ipsorum, sed eversione evertite illos, et delete eorum memoriam. » (*Exod.*, XXIII, 22, etc.) His verbis de veteribus libris ita commemoratis, tanquam contrarium opponit Adimantus quod in Evangelio scriptum est, dicente Domino : « Ego autem dico vobis, diligite inimicos vestros, benedicite his qui vobis maledicunt, et benefacite iis qui vos oderunt, et orate pro iis qui vos persequuntur. » (*Matth.*, V, 44; *Lucæ*, VI, 27.) Quo loco primo illud videndum est, quod satis esse debuerit homini volenti quasi contraria monstrare, quod de occidentis inimicis in veteri lege scriptum esse commonuit. Dominus enim de inimicis diligendis, utique de hominibus præcepit quos per nostram patientiam et caritatem ad salutem posse converti, et quivis intelligit, et exemplis sæpissime demonstratum est. Quid ergo sibi vult, quod adjungenda consequentia putavit, ubi scriptum est : « Deos eorum ne adoraveritis, neque feceritis opera ipsorum, sed eversione evertite illos, et delete eorum memoriam; » (*Exod.*, XXIII, 24) nisi quia et deos gentium Manichæi cogunt diligere? Et quod in Evangelio Dominus ait, « diligite inimicos vestros, » non solum ad homines, sed ad dæmonia quoque, vel etiam ad simulacra pertinere arbitrantur. Quod si ita est, quis non istam detestetur amentiam? Si autem non hoc arbitrantur, iste plurimum erravit, qui superstitiones gentium evertendas esse præceptas in Veteri Testamento commemorare voluit, cum in novo quod scriptum est de inimicis diligendis, tanquam contrarium vellet opponere.

2. Nos autem neque illud quod de hostibus hominibus occidendis in veteribus libris illi populo dictum

juif dans l'Ancien Testament de tuer ses ennemis et celui que le Seigneur nous donne dans l'Evangile d'aimer nos ennemis, attendu que le massacre de ses ennemis convenait parfaitement à ce peuple encore charnel qui avait reçu la loi comme un pédagogue, selon le mot de l'Apôtre. (*Gal.*, III, 24.) Quant au très-petit nombre d'hommes saints et spirituels qui se trouvaient alors parmi ce peuple, tels que Moïse et les Prophètes, il est bien impossible aux impies et aux ignorants qui aiment leur propre aveuglement de dire dans quelles dispositions d'âme ils procédaient à ce massacre de leurs ennemis et s'ils aimaient ceux qu'ils tuaient. Eh bien, puisqu'ils sont hors d'état de le voir, il faut les accabler du poids des Ecritures. En effet, que dit l'Apôtre? « Pour moi, étant à la vérité absent de corps, mais présent d'esprit, j'ai déjà prononcé son jugement comme si j'étais présent, c'est que, vous et mon esprit étant assemblés au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, celui qui s'est rendu coupable de ce crime, soit par la puissance de Notre-Seigneur Jésus livré à Satan pour mortifier sa chair, afin que son âme soit sauvée au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » (I *Cor.*, V, 3 à 5.) Après tout, en effet, ce massacre que nos adversaires exagèrent à l'excès et font sonner bien haut pour le rendre odieux, qu'est-ce de plus que la mort du corps? Mais l'Apôtre en nous expliquant dans quelle disposition d'âme il agissait nous a montré assez clairement qu'il pouvait arriver qu'on tirât vengeance d'un homme tout en ressentant des sentiments de charité pour lui. D'ailleurs peut-être est-il encore possible d'entendre le massacre dont il est parlé ici de la mort de la chair par la pénitence. Mais les Manichéens lisent les Ecritures apocryphes qu'ils prétendent tout à fait exemptes de corruption, où il est dit que l'apôtre Thomas a maudit un homme qui lui avait donné un soufflet par imprudence, ne sachant point qui il était, et que cette malédiction reçut à l'instant même son effet; car cet homme qui servait alors à table, étant sorti pour aller puiser de l'eau à la fontaine, fut à l'instant même tué et mis en pièces par un lion, et, pour que cet événement fût connu des autres personnes et leur inspirât de la terreur, un chien apporta sa main à la table où l'Apôtre était assis. Comme les convives qui ne savaient point ce qui s'était passé, demandaient ce que cela signifiait, l'Apôtre le leur expliqua, ce qui leur inspira une grande crainte et un grand respect pour saint Thomas; ce fut pour lui le commencement de sa prédication de l'Evangile. Si on voulait forcer les Manichéens à se déchirer eux-mêmes à belles dents, comme on pourrait se montrer mordant sur ce fait! Mais parce qu'on ne dit point dans le fait que nous venons de rapporter dans quels sentiments les choses se sont passées, il semble que

est, contrarium esse dicimus huic præcepto Evangelico, quo nobis ut inimicos nostros diligamus Dominus jubet : quando quidem illa inimicorum interfectio carnali adhuc populo congruebat, cui lex tanquam pædagogus data erat (*Gal.*, III, 24), sicut Apostolus dicit. Hi vero qui tunc in illo populo sancti et spiritales homines erant paucissimi, sicut Moyses, sicut Prophetæ, quo animo facerent illam inimicorum interfectionem, et utrum eos quos interficiebant, diligerent, multum latet indoctos et impios, qui diligunt cæcitatem suam; qui quoniam non sunt idonei videre ista, mole potius auctoritatis urgendi sunt. Quid enim est quod dicit Apostolus : « Ego quidem absens corpore, præsens autem spiritu, jam judicavi quasi præsens eum qui sic operatus est, in nomine Domini nostri Jesu Christi congregatis vobis et meo spiritu, cum potentia Domini Jesu, tradere ejusmodi satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini Jesu. » (I *Cor.*, V, 3, etc.) Quid enim habet illa interfectio, quam multum isti exaggerant et invidiose ventilant, nisi interitum carnis? Sed quia exposuit Apostolus quo animo faceret, satis declaravit in aliquem inimicum vindictam cum caritate posse procedere. Et tamen hic etiam alio modo fortasse interitus carnis, qui fit per pœnitentiam, potest intelligi. Ipsi autem legunt Scripturas apocryphas, quas etiam incorruptissimas esse dicunt, ubi scriptum est apostolum Thomam maledixisse homini, a quo per imprudentiam palma percussus est, ignorante quis esset, maledictumque illud continuo venisse ad effectum. Nam cum ille homo, quoniam minister convivii erat, ut apportaret aquam exisset ad fontem, a leone occisus et dilaniatus est. Quod ut manifestaretur ad aliorum terrorem, canis manum ejus intulit mensis, ubi convivabatur apostolus : atque ita cum causa quæreretur a nescientibus, eisque panderetur, in magnum timorem et magnum honorem Apostoli eos esse conversos : atque hinc Evangelii exordium commendandi exstitisse. Si vellet aliquis dentes Manichæorum in ipsos convertere, quam mordaciter ista reprehenderet. Sed quia et ibi tacitum non est quo animo factum sit, videtur dilectio vindicantis. Sic

c'est dans un sentiment de charité de la part de celui qui s'est vengé. En effet, on lit dans l'écrit dont ce récit est tiré, que l'Apôtre pria Dieu d'épargner au jugement dernier celui contre qui il avait sévi dans le temps. Si donc à l'époque du Nouveau Testament, où la charité est plus particulièrement recommandée, Dieu s'est servi de peines temporelles pour inspirer de la crainte aux âmes, à combien plus forte raison est-il facile de comprendre qu'il ait dû en être de même du temps de l'Ancien Testament, par rapport à ce peuple charnel, à qui la loi de crainte avait été donnée comme un pédagogue, pour le contraindre. Telle est, en effet, en deux mots aussi courts que clairs, la différence des deux Testaments, la crainte et l'amour : la crainte, pour l'homme ancien, l'amour, pour le nouveau; mais cela n'empêche pas que l'un et l'autre ne viennent de la très-miséricordieuse dispensation de Dieu, et ne se rattachent l'un à l'autre par le même moyen. Dans l'Ancien Testament il n'est point parlé des sentiments de ceux qui tirent la vengeance prescrite, parce qu'il n'y avait qu'un très-petit nombre d'hommes spirituels qui sussent, par une révélation de Dieu, ce qu'ils faisaient, et que c'était pour soumettre à un empire très-sévère un peuple à qui la terreur était utile, et pour leur faire redouter d'être livrés aux mains de leurs ennemis s'ils venaient à mépriser les ordres du vrai Dieu, et à tomber dans le culte des idoles et dans les impiétés des païens, comme ils avaient vu leurs propres ennemis et les adorateurs impies des idoles livrés entre leurs mains pour être exterminés par eux. Et en effet, quand ils s'abandonnèrent aux mêmes fautes, ils furent punis de la même manière. Mais toute cette vengeance temporelle effraie les âmes faibles dans la foi, pour les nourrir et les instruire dans la discipline, et les éloigner des supplices éternels et indescriptibles, attendu que les hommes charnels appréhendent plus les vengeances que Dieu exerce dans le temps présent, que celles qui ne les manacent que dans l'avenir.

3. Il peut donc y avoir de l'amour jusque dans le châtiment. C'est d'ailleurs ce que chacun éprouve envers son propre fils quand il lui fait sentir les effets d'une très-sévère répression, en le voyant glisser sur la pente des mauvaises mœurs; il le corrige avec d'autant plus d'énergie, qu'il l'aime davantage et qu'il est plus convaincu de réussir à le corriger par ce moyen. Il est vrai que les hommes ne tuent point les enfants qu'ils aiment, quand ils veulent les corriger, parce que bien des gens estiment la vie présente un grand bien, et que tous les avantages qu'ils se proposent en élevant leurs enfants, se renferment dans la vie présente. Les hommes de foi, les hommes sages qui croient qu'il y a une vie meilleure et qui la connaissent en très-

etenim in illa Scriptura legitur, quod deprecatus fuerit Apostolus pro illo in quem temporaliter vindicatum est, ut ei parceretur in futuro judicio. Si ergo tempore Novi Testamenti, quo maxime caritas commendatur, de pœnis visibilibus divinitus injectus est (*a*) carnalibus timor, quanto magis tempore Veteris Testamenti hoc congruisse illi populo intelligendum est, quem timor legis tanquam pædagogi coërcebat. Nam hæc est brevissima et apertissima differentia duorum Testamentorum, timor et amor: illud ad veterem hoc ad novum hominem pertinet ; utrumque tamen unius Dei misericordissima dispensatione prolatum atque conjunctum. Et in veteri Scriptura tacetur animus vindicantium, quia paucissimi spiritales divinis revelationibus quid facerent, noverant, ut populus cui terror utilis erat, severissimo imperio domaretur : ut quemadmodum videbant dari in manus suas interficiendos inimicos impios cultoresque simulacrorum, sic ipsi formidarent in manus inimicorum suorum dari, si Dei veri jussa contemnerent, et ad cultum idolorum atque impietates gentium laberentur. Nam et in ipsos similiter peccantes non dissimiliter vindicatum est. Sed omnis hæc temporalis vindicta infirmos animos terret, ut enutritos sub disciplina erudiat, et a sempiternis atque ineffabilibus suppliciis possit avertere : quia plus timent carnales homines quod in præsenti Deus vindicat, quam illud quod futurum minatur.

3. Potest ergo esse dilectio in vindicante. Quod unusquisque in filio suo probat, cum eum in mores pessimos defluentem, severissima coercitione constringit, et tanto magis, quanto magis eum diligit, atque hoc modo corrigi posse arbitratur. Non autem occidunt filios quos diligunt homines, quando eos corrigere volunt: quia multi hanc vitam pro magno bono habent, et totum quare volunt educare filios suos, in hac vita sperant. Fideles autem atque sapientes homines, qui credunt esse aliam vitam meliorem, et quanta possunt ex parte noverunt, nec ipsi vindicant occidendo, cum filios suos volunt cor-

(*a*) Sola editio Lov. *carnalis timor*, minus recte.

grande partie, ne punissent point non plus leurs enfants en les mettant à mort, quand ils veulent les corriger, parce qu'ils croient qu'ils peuvent s'amender dans cette vie. Mais Dieu qui sait ce qu'il doit à chacun, châtie en tuant ceux qu'il lui plaît, soit par le moyen des hommes, soit par l'ordre invisible des choses, non point parce qu'il les hait en tant qu'hommes, mais parce qu'il les hait en tant que pécheurs. Nous voyons, en effet, dans les livres de l'Ancien Testament, ces paroles adressées à Dieu : « Vous ne haïssez rien de tout ce que vous avez fait; » (*Sap.*, XI, 25) mais il dispose tout avec justice, aussi bien les châtiments que les récompenses. Est-ce que l'apôtre Paul ne s'adressait point aux chrétiens fidèles quand il disait : « Que l'homme donc s'éprouve soi-même, et qu'il mange ainsi de ce pain, et boive de ce calice, car quiconque mange ce pain et boit ce calice indignement, mange et boit sa propre condamnation, parce qu'il ne fait point le discernement qu'il doit du corps du Seigneur. C'est par cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de maladies et de langueurs, et que plusieurs dorment du sommeil de la mort. Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés. Et même lorsque nous sommes jugés de la sorte, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde. » (I *Cor.*, XI, 28 à 32.) Voilà la preuve manifeste que Dieu corrige avec amour, non-seulement par les infirmités et les maladies, mais même par la mort temporelle ceux qu'il ne veut point condamner avec le monde.

4. Que les Manichéens fassent donc attention à cela, et voient que les nations impies ont pu être livrées aux mains du peuple juif, bien qu'il fût encore charnel, mais n'adorant qu'un seul Dieu, pour être mises à mort par lui; mais dans ce peuple, s'il s'est trouvé quelques hommes spirituels, ils ont compris que la conduite de Dieu, en cette circonstance, était exempte de haine pour qui que ce fût. Qu'ils voient encore qu'il n'y a rien là de contraire à ce que le Seigneur ordonne dans l'Evangile que nous aimions nos ennemis, dont il promet pourtant de tirer un jour vengeance, en se comparant à un juge qui ne put supporter les réclamations quotidiennes d'une veuve lui demandant vengeance, et qui bien que injuste et ne craignant ni Dieu ni les hommes, finit par écouter cette femme pour ne point être importuné plus longtemps par elle. Cette comparaison fait comprendre que, à bien plus forte raison, Dieu qui est infiniment bon et infiniment juste, s'engage à venger ses élus de leurs ennemis. Que les Manichéens se permettent de lui faire une objection et lui disent s'ils peuvent, d'où vient que vous nous avez ordonné d'aimer nos ennemis quand vous disposez les

rigere, quia in hac vita eos posse corrigi credunt : Deus autem qui novit quid cuique tribuat, vindicat occidendo in quos voluerit, sive per homines, sive occulto rerum ordine, non quia eos odit in quantum homines sunt, sed in quantum peccatores sunt. Nam in ipsis veteribus libris legimus dictum Deo : « Et nihil odisti eorum quæ fecisti : » (*Sap.*, XI, 25) sed omnia, sive per pœnas sive per præmia justitia moderante disponit. Nonne apostolus Paulus Christianis fidelibus loquebatur, cum diceret : « Probet autem se homo, et sic de pane edat, et de calice bibat. Qui enim manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit, non dijudicans corpus Domini. Propterea in vobis multi infirmi et ægri, et dormiunt sufficientes : « Si autem nos ipsos dijudicaremus, non utique dijudicaremur. Dum judicamur autem, a Domino corripimur, ne cum (*a*) mundo damnemur. » (I *Cor.*, XI, 28, etc.) Ecce manifestum est Deum cum dilectione corrigere, non solum infirmitatibus et ægritudinibus, sed etiam mortibus temporalibus, eos quos non vult damnare cum mundo.

4. Attendant hæc isti, et videant quomodo potuerint et impiæ gentes dari in manus populi, quamvis adhuc carnalis, tamen unum Deum colentis, ut ab eo interficerentur; cum in eo tamen populo si qui essent spiritales, sine alicujus odio intelligerent dispensationem Dei : et quomodo non sit contrarium quod Dominus nobis in Evangelio præcepit (*Luc.*, VI, 27); ut diligamus inimicos nostros; de quibus tamen promittit ipse vindictam, cum de illo judice similitudinem inducit, qui quotidianas interpellationes viduæ mulieris petentis ut se vindicaret, quamvis esset injustus, nec Deum timens, nec homines reverens, tamen sustinere non potuit, et audivit eam, ne ulterius tædium pateretur : ex cujus comparatione multo magis Deum, qui est benignissimus atque justissimus, dixit vindicare electos suos de inimicis eorum. Huic isti audeant objicere quæstionem, et dicant, si possunt : Quid est, quod jussisti ut inimicos nostros diligamus, et de illis nos vindicare disponis? An forte contra voluntatem suorum sanctorum facturus est, eos quos illi diligunt, puniendo atque

(*a*) Editi, *cum hoc mundo*. Particula *hoc* non est in Mss. nec in Græco textu Apostoli.

c'est dans un sentiment de charité de la part de celui qui s'est vengé. En effet, on lit dans l'écrit dont ce récit est tiré, que l'Apôtre pria Dieu d'épargner au jugement dernier celui contre qui il avait sévi dans le temps. Si donc à l'époque du Nouveau Testament, où la charité est plus particulièrement recommandée, Dieu s'est servi de peines temporelles pour inspirer de la crainte aux âmes, à combien plus forte raison est-il facile de comprendre qu'il ait dû en être de même du temps de l'Ancien Testament, par rapport à ce peuple charnel, à qui la loi de crainte avait été donnée comme un pédagogue, pour le contraindre. Telle est, en effet, en deux mots aussi courts que clairs, la différence des deux Testaments, la crainte et l'amour : la crainte, pour l'homme ancien, l'amour, pour le nouveau; mais cela n'empêche pas que l'un et l'autre ne viennent de la très-miséricordieuse dispensation de Dieu, et ne se rattachent l'un à l'autre par le même moyen. Dans l'Ancien Testament il n'est point parlé des sentiments de ceux qui tirent la vengeance prescrite, parce qu'il n'y avait qu'un très-petit nombre d'hommes spirituels qui sussent, par une révélation de Dieu, ce qu'ils faisaient, et que c'était pour soumettre à un empire très-sévère un peuple à qui la terreur était utile, et pour leur faire redouter d'être livrés aux mains de leurs ennemis s'ils venaient à mépriser les ordres du vrai Dieu, et à tomber dans le culte des idoles et dans les impiétés des païens, comme ils avaient vu leurs propres ennemis et les adorateurs impies des idoles livrés entre leurs mains pour être exterminés par eux. Et en effet, quand ils s'abandonnèrent aux mêmes fautes, ils furent punis de la même manière. Mais toute cette vengeance temporelle effraie les âmes faibles dans la foi, pour les nourrir et les instruire dans la discipline, et les éloigner des supplices éternels et indescriptibles, attendu que les hommes charnels appréhendent plus les vengeances que Dieu exerce dans le temps présent, que celles qui ne les manacent que dans l'avenir.

3. Il peut donc y avoir de l'amour jusque dans le châtiment. C'est d'ailleurs ce que chacun éprouve envers son propre fils quand il lui fait sentir les effets d'une très-sévère répression, en le voyant glisser sur la pente des mauvaises mœurs; il le corrige avec d'autant plus d'énergie, qu'il l'aime davantage et qu'il est plus convaincu de réussir à le corriger par ce moyen. Il est vrai que les hommes ne tuent point les enfants qu'ils aiment, quand ils veulent les corriger, parce que bien des gens estiment la vie présente un grand bien, et que tous les avantages qu'ils se proposent en élevant leurs enfants, se renferment dans la vie présente. Les hommes de foi, les hommes sages qui croient qu'il y a une vie meilleure et qui la connaissent en très-

etenim in illa Scriptura legitur, quod deprecatus fuerit Apostolus pro illo in quem temporaliter vindicatum est, ut ei parceretur in futuro judicio. Si ergo tempore Novi Testamenti, quo maxime caritas commendatur, de pœnis visibilibus divinitus injectus est (*a*) carnalibus timor, quanto magis tempore Veteris Testamenti hoc congruisse illi populo intelligendum est, quem timor legis tanquam pædagogi coercebat. Nam hæc est brevissima et apertissima differentia duorum Testamentorum, timor et amor: illud ad veterem hoc ad novum hominem pertinet ; utrumque tamen unius Dei misericordissima dispensatione prolatum atque conjunctum. Et in veteri Scriptura tacetur animus vindicantium, quia paucissimi spiritales divinis revelationibus quid facerent, noverant, ut populus cui terror utilis erat, severissimo imperio domaretur : ut quemadmodum videbant dari in manus suas interficiendos inimicos impios cultoresque simulacrorum, sic ipsi formidarent in manus inimicorum suorum dari, si Dei veri jussa contemnerent, et ad cultum idolorum atque impietates gentium laberentur. Nam et in ipsos similiter peccantes non dissimiliter vindicatum est. Sed omnis hæc temporalis vindicta infirmos animos terret, ut enutritos sub disciplina erudiat, et a sempiternis atque ineffabilibus suppliciis possit avertere : quia plus timent carnales homines quod in præsenti Deus vindicat, quam illud quod futurum minatur.

3. Potest ergo esse dilectio in vindicante. Quod unusquisque in filio suo probat, cum eum in mores pessimos defluentem, severissima coercitione constringit, et tanto magis, quanto magis eum diligit, atque hoc modo corrigi posse arbitratur. Non autem occidunt filios quos diligunt homines, quando eos corrigere volunt: quia multi hanc vitam pro magno bono habent, et totum quare volunt educare filios suos, in hac vita sperant. Fideles autem atque sapientes homines, qui credunt esse aliam vitam meliorem, et quanta possunt ex parte noverunt, nec ipsi vindicant occidendo, cum filios suos volunt cor-

(*a*) Sola editio Lov. *carnalis timor*, minus recte.

grande partie, ne punissent point non plus leurs enfants en les mettant à mort, quand ils veulent les corriger, parce qu'ils croient qu'ils peuvent s'amender dans cette vie. Mais Dieu qui sait ce qu'il doit à chacun, châtie en tuant ceux qu'il lui plaît, soit par le moyen des hommes, soit par l'ordre invisible des choses, non point parce qu'il les hait en tant qu'hommes, mais parce qu'il les hait en tant que pécheurs. Nous voyons, en effet, dans les livres de l'Ancien Testament, ces paroles adressées à Dieu : « Vous ne haïssez rien de tout ce que vous avez fait; » (*Sap.*, XI, 25) mais il dispose tout avec justice, aussi bien les châtiments que les récompenses. Est-ce que l'apôtre Paul ne s'adressait point aux chrétiens fidèles quand il disait : « Que l'homme donc s'éprouve soi-même, et qu'il mange ainsi de ce pain, et boive de ce calice, car quiconque mange ce pain et boit ce calice indignement, mange et boit sa propre condamnation, parce qu'il ne fait point le discernement qu'il doit du corps du Seigneur. C'est par cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de maladies et de langueurs, et que plusieurs dorment du sommeil de la mort. Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés. Et même lorsque nous sommes jugés de la sorte, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde. » (I *Cor.*, XI, 28 à 32.) Voilà la preuve manifeste que Dieu corrige avec amour, non-seulement par les infirmités et les maladies, mais même par la mort temporelle ceux qu'il ne veut point condamner avec le monde.

4. Que les Manichéens fassent donc attention à cela, et voient que les nations impies ont pu être livrées aux mains du peuple juif, bien qu'il fût encore charnel, mais n'adorant qu'un seul Dieu, pour être mises à mort par lui; mais dans ce peuple, s'il s'est trouvé quelques hommes spirituels, ils ont compris que la conduite de Dieu, en cette circonstance, était exempte de haine pour qui que ce fût. Qu'ils voient encore qu'il n'y a rien là de contraire à ce que le Seigneur ordonne dans l'Evangile que nous aimions nos ennemis, dont il promet pourtant de tirer un jour vengeance, en se comparant à un juge qui ne put supporter les réclamations quotidiennes d'une veuve lui demandant vengeance, et qui bien que injuste et ne craignant ni Dieu ni les hommes, finit par écouter cette femme pour ne point être importuné plus longtemps par elle. Cette comparaison fait comprendre que, à bien plus forte raison, Dieu qui est infiniment bon et infiniment juste, s'engage à venger ses élus de leurs ennemis. Que les Manichéens se permettent de lui faire une objection et lui disent s'ils peuvent, d'où vient que vous nous avez ordonné d'aimer nos ennemis quand vous disposez les

rigere, quia in hac vita eos posse corrigi credunt : Deus autem qui novit quid cuique tribuat, vindicat occidendo in quos voluerit, sive per homines, sive occulto rerum ordine, non quia eos odit in quantum homines sunt, sed in quantum peccatores sunt. Nam in ipsis veteribus libris legimus dictum Deo : « Et nihil odisti eorum quæ fecisti : » (*Sap.*, XI, 25) sed omnia, sive per pœnas sive per præmia justitia moderante disponit. Nonne apostolus Paulus Christianis fidelibus loquebatur, cum diceret : « Probet autem se homo, et sic de pane edat, et de calice bibat. Qui enim manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit, non dijudicans corpus Domini. Propterea in vobis multi infirmi et ægri, et dormiunt sufficientes : « Si autem nos ipsos dijudicaremus, non utique dijudicaremur. Dum judicamur autem, a Domino corripimur, ne cum (*a*) mundo damnemur. » (I *Cor.*, XI, 28, etc.) Ecce manifestum est Deum cum dilectione corrigere, non solum infirmitatibus et ægritudinibus, sed etiam mortibus temporalibus, eos quos non vult damnare cum mundo.

4. Attendant hæc isti, et videant quomodo potuerint et impiæ gentes dari in manus populi, quamvis adhuc carnalis, tamen unum Deum colentis, ut ab eo interficerentur; cum in eo tamen populo si qui essent spiritales, sine alicujus odio intelligerent dispensationem Dei : et quomodo non sit contrarium quod Dominus nobis in Evangelio præcepit (*Luc.*, VI, 27); ut diligamus inimicos nostros : de quibus tamen promittit ipse vindictam, cum de illo judice similitudinem inducit, qui quotidianas interpellationes viduæ mulieris petentis ut se vindicaret, quamvis esset injustus, nec Deum timens, nec homines reverens, tamen sustinere non potuit, et audivit eam, ne ulterius tædium pateretur : ex cujus comparatione multo magis Deum, qui est benignissimus atque justissimus, dixit vindicare electos suos de inimicis eorum. Huic isti audeant objicere quæstionem, et dicant, si possunt : Quid est, quod jussisti ut inimicos nostros diligamus, et de illis nos vindicare disponis? An forte contra voluntatem suorum sanctorum facturus est, eos quos illi diligunt, puniendo atque

(*a*) Editi, *cum hoc mundo*. Particula *hoc* non est in Mss. nec in Græco textu Apostoli.

choses pour nous venger d'eux? Est-ce que par hasard il ne va point aller contre la volonté de ses saints en punissant, en damnant ceux qu'ils aiment? Bien loin de là, et que ces hérétiques renoncent à leurs attaques aveugles pour revenir à Dieu, et pour comprendre sa volonté dans l'un et l'autre Testament, s'ils ne veulent point se trouver à la gauche parmi ceux à qui le Seigneur doit dire : « Allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges; car j'ai eu faim et vous ne m'avez point donné à manger, » (*Matth.*, xxv, 41, 42) et le reste. Il ne convient pas à ces malheureux que Dieu livre à son peuple ses ennemis entre les mains pour les exterminer, et ils empêchent de donner un morceau de pain non pas à un ennemi, mais à un mendiant qui le leur demande. Ils devraient bien plutôt comprendre que le châtiment peut aller sans haine ainsi que quelques-uns le sentent; mais en attendant, aussi longtemps que ce ne sera point chose comprise, il arrivera nécessairement que le lecteur de l'un et l'autre Testament sera agité par une grande fatigue et par une grande erreur, et pensera que les saintes Ecritures sont en contradiction avec elles-mêmes.

5. Les apôtres mêmes n'avaient point encore compris ce châtiment exempt de haine, lorsque, dans un mouvement de colère contre des hommes qui ne voulaient point exercer l'hospitalité à leur égard, ils demandèrent au Seigneur s'il voulaient qu'ils fissent tomber le feu du ciel sur eux, comme l'avait fait Elie, afin de consumer ces gens inhospitaliers. Le Seigneur, pour toute réponse, leur dit qu'ils ne savaient point quel esprit les animait, et qu'ils ignoraient qu'il n'était point venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver, parce que, dans leurs sentiments haineux, ils voulaient perdre ceux qu'ils désiraient voir consumés par le feu. Mais plus tard, ayant été remplis du Saint-Esprit, et étant devenus parfaits au point de pouvoir aimer leurs ennemis même, ils reçurent le pouvoir de châtier les hommes, parce qu'ils pouvaient dès lors le faire sans haine. Saint Pierre fit usage de ce pouvoir, comme on le voit dans le livre que les Manichéens ne reçoivent point, parce qu'il renferme manifestement la venue du Paraclet, c'est-à-dire de l'Esprit saint consolateur, que le Seigneur a envoyé à ses disciples en larmes, lorsqu'il fut remonté au ciel en disparaissant à leurs yeux. Car il leur fut envoyé comme un consolateur dans leur tristesse, selon cette parole du Seigneur même : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. » (*Matth.*, v, 5.) C'est lui encore qui a dit : « Les fils de l'Epoux pleureront quand l'Epoux leur aura été enlevé. » (*Matth.*, ix, 15.) Eh bien donc, dans ce livre où il est dit très-clairement que le Saint-Esprit promis par le Seigneur à ses apôtres pour consolateur, est venu (*Act.*, ii, 4), nous voyons que des

damnando? Imo ipsi potius ab ista calumniosa cæcitate convertantur ad Deum et in utroque testamento intelligant ejus voluntatem, ne in sinistra parte inveniantur inter eos quibus dicturus est Dominus : « Ite in ignem æternum, qui præparatus est diabolo et angelis ejus. Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare : » (*Matth.*, xxv, 41, etc.) et cætera talia. Displicet enim istis miseris, quod Deus populo suo interficiendos tradidit inimicos; et ipsi panem manducanti dari prohibent, non inimico, sed supplici. intelligant potius sine odio esse posse vindictam, quam pauci intelligunt : et tamen quamdiu non intelligitur, tamdiu necesse est, ut lector in libris utriusque Testamenti magno labore aut errore jactetur, et putet contrarias sibi esse Scripturas.

5. Quam vindictam sine odio nondum Apostoli animo ceperant, quando irati eis a quibus non recipiebantur hospitio, quæsiverunt de Domino, utrum vellet eos petere ignem de cœlo, sicut Elias fecerat, quo igne homines inhospitales consumerentur. (*Luc.*, ix, 54 et 55.) Tunc respondit eis Dominus, dicens eos nescire cujus spiritus (*a*) filii essent, et quod ipse liberare venisset, non perdere: quoniam illi animo inimico perdere cupiebant eos, quos volebant igne consumi. Postea vero cum impleti essent Spiritu sancto, et perfecti facti essent, qui jam possent etiam inimicos diligere, acceperunt potestatem vindicandi, quia jam sine odio poterant vindicare. Qua potestate Petrus apostolus usus est in eo libro quem isti non accipiunt, quoniam manifeste continet Paracleti adventum, id est, consolatoris sancti Spiritus, quem lugentibus misit, cum ab eorum oculis ipse ascendisset in cœlum. Consolator enim tristibus mittitur, secundum illam ejusdem Domini sententiam: « Beati lugentes, quoniam ipsi consolabuntur. » (*Matth.*, v, 5.) Ipse etiam dicit : « Tum lugebunt filii sponsi, cum ablatus fuerit ab eis sponsus. » (*Matth.*, ix, 15.) In illo ergo libro, ubi apertissime Spiritus sanctus, quem Dominus consolatorem promiserat, venisse declaratur (*Act.*, ii, 4), legimus ad senten-

(*a*) Vox *filii* rejecta est per Lovanienses auctoritate unius Ms. Habetur in editione Er. et in nostris omnibus Mss.

hommes sont tombés frappés de mort, à un mot de Pierre, et qu'un homme et sa femme qui avaient osé mentir au Saint-Esprit expirèrent sur-le-champ. (*Act.*, v, 5, 10.) Les Manichéens, dans l'excès de leur aveuglement, blâment ce fait, tandis qu'ils regardent comme un grand miracle dans les livres apocryphes, ce que j'ai rapporté plus haut de saint Thomas, et le trait de la fille même de saint Pierre, devenue paralytique à la prière de son père, ainsi que la mort de la fille d'un jardinier qui expira également à la prière de Pierre. Ils répondent qu'il était avantageux pour eux qu'il en arrivât ainsi, à l'une pour qu'elle pût être guérie de la paralysie, et à l'autre qu'elle mourût. Cependant ils ne nient point que cela se soit fait à la prière de l'Apôtre. Qui donc leur a dit qu'il n'était pas utile aux nations impies qu'ils feignent en vain de trouver extraordinaire que Dieu même les ait livrées entre les mains des Juifs, d'être exterminées? Quand on voit l'Apôtre agir comme il le fait, non dans un sentiment de haine, mais dans la pensée du bien, sur quoi s'appuient-ils pour prétendre que les sentiments des hommes spirituels qui se trouvaient parmi les Hébreux étaient des sentiments de haine contre ceux que la justice divine condamnait à perdre la vie par leurs mains? Ils feraient bien mieux d'être moins téméraires, de ne point tromper les gens sans instruction qui n'ont point le temps de lire, ou n'en ont point la volonté, ou enfin lisent dans de mauvaises dispositions d'esprit, sans faire attention à la miséricorde et à la sévérité de Dieu, que l'un et l'autre Testament leur remettent devant les yeux. D'ailleurs pour ce qui est du précepte d'aimer nos ennemis au point de ne leur point rendre le mal pour le mal, nous lisons dans l'Ancien Testament : « Seigneur mon Dieu, si j'ai fait cela, si mes mains se trouvent coupables d'iniquité, si j'ai rendu le mal à ceux qui m'en avaient fait, je consens à succomber sous les coups de mes ennemis, et à être frustré de toutes mes espérances. » (*Ps.* VII, 3, 4.) Qui parlerait ainsi s'il ne savait que Dieu aime qu'on ne rende point le mal pour le mal? Mais c'est le propre des parfaits de ne haïr dans les pécheurs que leurs péchés sans cesser d'aimer les hommes, et, quand ils sévissent, de ne point le faire par un sentiment de cruauté, mais avec modération et justice, de peur que l'impunité de la faute ne nuise plus au pécheur que la sévérité du châtiment. Mais après tout, les hommes justes n'ont agi, dans ces occasions, que poussés par l'autorité même de Dieu, pour qu'on ne s'imagine pas qu'il est permis de tuer indistinctement qui on veut, de poursuivre les hommes de son propre jugement ou de leur infliger tel châtiment qu'on juge à propos. Mais si l'autorité de Dieu se trouve quelquefois clairement exprimée dans les Ecritures, souvent aussi elle demeure cachée, afin que celui qui les lit soit en même temps instruit par les choses qui sont claires et mani-

tiam Petri cecidisse homines, et mortuos esse virum et uxorem, qui mentiri ausi erant Spiritui sancto. (*Act.*, v, 5 et 10.) Quod isti magna cæcitate vituperant, cum in apocryphis pro magno legant, et illud quod de apostolo Thoma commemoravi, et ipsius Petri filiam paralyticam (*a*) factam precibus patris, et hortulani filiam ad precem ipsius Petri esse mortuam : et respondent, quod hoc eis expediebat, ut et illa solveretur paralysi, et illa moreretur : tamen ad preces Apostoli factum esse non negant. Quis autem illis dixit : Non expediebat gentibus impis interfici, quas traditas esse divinitus in manus populi Judæorum irridentes mirari se fingunt? Cum autem illa non odio, sed bono animo Apostoli fecerint, unde isti convincunt animos virorum spiritalium qui in illo populo fuerunt, quod eos oderant, qui per ipsos divina justitia de hac vita jubebantur auferri? Compescant potius temeritatem suam, et non decipiant imperitos, quibus aut non vacat legere, aut nolunt legere, aut perverso animo legunt; et non attendunt, et misericordiam et severitatem Dei, utriusque Testamenti litteris commendari. Nam de inimici dilectione, ut non reddatur malum pro malo, in veteribus libris legitur : « Domine Deus meus : si feci istud, si est iniquitas in manibus meis. Si reddidi retribuentibus mihi mala, decidam merito ab inimicis meis inanis. » (*Psal.* VII, 4 et 5.) Quis hoc diceret, nisi qui sciret hoc Deo placere, ut malum pro malo reddat? Sed hoc perfectorum est, ut non oderint in peccatoribus nisi peccata, ipsos autem homines diligant ; et eum vindicant, non vindicent acerbitate sævitiæ, sed moderatione justitiæ ; ne ipsa relaxatio peccati plus noceat peccatori, quam pœna vindictæ. Nec tamen hoc fecerunt justi homines; nisi auctoritate divina : ne quis arbitretur passim sibi esse permissum necare quem velit, aut judicio persequi, aut pœnis quibuslibet affligere. Aliquando autem aperte ponitur in Scripturis ipsa divina auc-

(*a*) Editio Lov. *paralyticam sanam factam*, addita voce *sanam*, quæ a cæteris libris abest, et abesse debet, uti patet ex contextu.

festes, et exercé par celles qui demeurent dans l'obscurité.

6. Il est certain que David eut à sa discrétion son ingrat persécuteur le roi Saül, son ennemi déclaré, et qu'il aurait pu lui faire subir le sort qu'il aurait voulu; néanmoins il aima mieux l'épargner que le faire périr. (I *Reg.*, XXIV, 5; VI, 8.) S'il n'avait point reçu l'ordre formel de le mettre à mort, il n'avait point non plus reçu celui de l'épargner; que dis-je, Dieu même lui avait révélé qu'il pouvait infliger à son ennemi le traitement qu'il lui plairait; cela ne l'a point empêché de n'user d'un tel pouvoir que pour la douceur. Qu'on me dise qui il craignait quand il ne voulut point tuer Saül? Assurément ce n'est pas celui qu'il avait entre les mains, ce n'était point non plus Dieu qui le lui avait livré; si donc ce n'est ni la difficulté de le mettre à mort ni la crainte de qui que ce soit qui l'ont empêché de le tuer, il s'ensuit que c'est la charité qui lui fit épargner son ennemi. Ainsi voilà David, ce roi guerrier, qui accomplit le précepte d'aimer nos ennemis que nous tenons de Jésus-Christ. Plût au ciel que les Manichéens, qui ont tourné le sentiment humain de la miséricorde à je ne sais quels cruels délires, imitassent sa conduite! mais sous prétexte que le pain verse des larmes, ce qui n'est point, ils refusent d'en donner un morceau à l'homme qui leur en demande en pleurant. Peut-être me diront-ils, car c'est l'habitude de ces aveugles de nous lancer ainsi à la tête de ces réflexions insensées, que David, en épargnant son ennemi, s'est montré meilleur que le Dieu qui lui a donné le pouvoir de le tuer. Il connaissait bien certainement les dispositions de son serviteur; mais pour que l'amour de son ennemi qui se trouvait dans le cœur de David, et que Dieu connaissait, fût connu aussi du reste des hommes, afin qu'ils l'imitassent, il lui donna le pouvoir de tuer son ennemi qu'il ne voulait point faire périr alors, par suite d'une certaine dispensation de choses qui devait s'accomplir par lui. Voilà comment la bonté de David s'est montrée au grand jour, pour apprendre aux hommes à aimer, et comment aussi la malice du roi Saül ne fut épargnée alors que pour arriver à une fin plus méritée encore, pour leur apprendre à craindre.

CHAPITRE XVIII.

1. Il est écrit dans le Deutéronome : « Si vous écoutez la voix du Seigneur votre Dieu, vous serez béni dans votre champ, vous serez béni dans vos prairies, le fruit de votre ventre sera béni, le fruit de votre terre et le fruit de vos bestiaux seront bénis; vos troupeaux de bœufs et vos troupeaux de brebis seront bénis; au commen-

toritas, aliquando autem occultatur, ut et manifestis lector instruatur, et exerceatur obscuris.

6. Certe inimicum et persecutorem suum nimis ingratum et nimis infestum Saul regem accepit David in potestatem, ut ei faceret quod vellet (I *Reg.*, XXIV, 5); et elegit parcere potius, quam occidere. (I *Reg.*, VI, 8.) Non enim erat jussus occidere, sed neque prohibitus : imo etiam divinitus audierat se impune facere quidquid vellet inimico: et tamen tantam potestatem ad mansuetudinem contulit. Dicatur mihi quem timuit, cum interficere noluit. Nec hominem possumus dicere timuisse, quem acceperat in potestatem; nec Deum, qui dederat. Ubi ergo nec difficultas fuit occidendi, nec timor, dilectio (*a*) profecit inimico. Ecce David ille bellator implevit præceptum Christi, quod accepimus, ut diligamus inimicos. Atque utinam hoc imitarentur isti, qui humanum affectum misericordiæ ad nescio quæ crudelia deliramenta torserunt. Dum enim credunt panem plorare, quod fieri non potest, non eum porrigunt homini, quem plorantem vident. Fortassis dicant, sicut solent cæci, jactare insana convicia, meliorem fuisse David qui pepercit inimico, quam Deum qui dederit et occidendi potestatem : quasi vero Deus nescierit cui dederit hanc potestatem. Noverat utique voluntatem servi sui, sed ut cæteris etiam hominibus ad imitandum innotesceret ea quæ in corde David jam Deo nota erat inimici dilectio, dedit illi in potestatem inimicum, quem nondum volebat occidi, propter certam rerum (*b*) dispensationem, quam per illum impleri oportebat. Ita et David bonitas commendata est, ut haberent homines quod amarent; et Saulis regis malitia ad exitum digniorem dilata est, ut haberent homines quod timerent.

CAPUT XVIII.

1. De eo quod in Deuteronomio scriptum est : « Si aure audieris vocem Domini Dei tui, benedictus es in agro tuo, benedictus es in prato tuo, benedictus fructus ventris tui, et fructus terræ tuæ et generationes jumentorum tuorum, et armentum boum

(*a*) Aliquot Mss. *pepercit inimico.* — (*b*) In Mss. *dispositionem.*

cement et à la fin de toutes vos entreprises, vous serez bénis. » (*Deut.*, XXVIII, 1 à 6.) Les Manichéens prétendent que ce passage est en contradiction avec celui-ci de l'Evangile : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix et me suive... En effet, que servirait à un homme de gagner tout le monde et de perdre son âme, ou par quel échange la pourra-t-il racheter? » (*Matth.*, XVI, 24, 26.) Mais ce qui avant tout doit montrer qu'il n'y a point de contradiction, c'est la règle dont nous avons déjà parlé, selon laquelle il convenait qu'on fît à un peuple charnel encore des promesses de biens charnels et temporels, mais ces biens n'en viennent pas moins d'un seul et même Dieu de qui viennent toutes les créatures tant supérieures qu'inférieures. Certainement Adimante lui-même a trouvé ce texte dans l'Evangile : « Ne jurez ni par le ciel, parce qu'il est le trône de Dieu, ni par la terre, parce qu'elle est l'escabeau de ses pieds. » (*Matth.*, V, 35.) Or, il est dit également dans les livres de l'Ancien Testament : « Le ciel me sert de trône et la terre de marchepied. » (*Is.*, LXVI, 1.) Pourquoi donc s'étonner qu'il donne les biens de son trône à ceux qui le servent en esprit, et ceux de son marchepied aux hommes qui le servent d'une manière charnelle, puisque l'esprit est supérieur à la chair, et la chair inférieure à l'esprit, de même que le ciel est supérieur à la terre et la terre inférieure au ciel? Après tout, ces biens, je veux dire les champs, les prairies, les enfants, les produits de la terre et les troupeaux de bêtes de somme, de bœufs et de brebis, pourraient fort bien se prendre dans un sens spirituel, mais pour le moment ce n'est point la question. Mais si, dans le Nouveau Testament, dont les récompenses et l'héritage se rapportent à l'homme nouveau, Dieu ne laisse point de promettre à ceux qu'il veut engager au mépris des biens temporels et au service de l'Evangile, qu'ils recevront d'abord ces mêmes biens au centuple en ce monde, et, dans l'autre, la vie éternelle (*Matth.*, XIX, 29), comme on le voit d'ailleurs aussi dans l'Ancien Testament, où il est dit : « L'homme fidèle possède toutes les richesses du monde. » (*Prov.*, XVII, *sel. les Sept.*) Aussi l'Apôtre s'écrie-t-il avec des transports de joie : « Nous sommes comme des gens qui n'ont rien et nous possédons tout. » (II *Cor.*, VI, 10.) Si donc dans le Nouveau Testament, aux promesses éternelles faites aux saints, s'ajoute encore la multiplication d'autant plus abondante qu'elle sera plus dédaignée des biens passagers de ce monde, à combien plus forte raison, dans l'Ancien Testament, les récompenses d'un peuple charnel doivent-elles être du même genre, tout en venant du même seul vrai Dieu qui gouverne tous les

tuorum, et grex ovium tuarum, benedictus es in introitu tuo et egressu. » (*Deut.*, XXVIII, 1, 3, 4, etc.) Huic capitulo illud dicunt in Evangelio esse contrarium : « Si quis vult me sequi, abneget semetipsum sibi, et tollat crucem suam, et sequatur me. Quid enim prodest homini, si totum mundum lucretur, animæ autem suæ detrimentum patiatur? Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua? » (*Matth.*, XVI, 24, 26.) Sed ex illa regula ostenditur non esse contrarium, qua notum esse jam debet, carnali adhuc populo congruenter carnalia et temporalia præmia fuisse promissa, sed tamen ab uno Deo, cujus est creatura omnis et superior et inferior. Certe enim ipse Adimantus posuit testimonium de Evangelio, ubi Dominus ait : « Nolite jurare, neque per cœlum, quia thronus ejus est, neque per terram, quia scabellum est pedum ejus. » (*Matth.*, V, 35.) Quod quidem et in veteribus libris scriptum est : « Cœlum mihi thronus est, terra scabellum pedum meorum. » (*Isa.*, LXVI, 1.) Quid ergo mirum si bona throni sui dat spiritaliter sibi servientibus, et bona scabelli pedum suorum dat carnaliter sibi servientibus; cum spiritus superior sit, et caro inferior, sicut superiora sunt cœlestia, et inferiora terrestria? Quanquam illa omnia, id est, ager, et pratum, et fructus ventris, et fructus terræ et jumentorum, et armentum boum, et grex ovium possint etiam spiritaliter intelligi. Sed nunc ad rem non pertinet ista tractatio. Si autem in ipso Novo Testamento, cujus præmium et hæreditas ad novum hominem pertinet, tamen et Dominus iisdem ipsis quos vult esse rerum temporalium contemptores, ut in Evangelio sibi serviant, promittit multiplicationem earumdem rerum in hoc sæculo, dicens quod accipient in hoc sæculo centies tantum, in sæculo autem venturo vitam æternam (*Matth.*, XIX, 29) : sicut etiam in veteri Scriptura dicitur : « Fideli homini totus mundus divitiarum est. » (*Prov.*, XVII, *sec.* LXX.) Unde exsultat Apostolus dicens : « Quasi nihil habentes, et omnia possidentes. » (II *Cor.*, VI, 10.) Si ergo in Novo Testamento præter æternam possessionem quæ promittitur sanctis, hujus quoque possessionis quæ transitura est, multiplicatio non subtrahitur, et tanto fit uberior, quanto contemptius possidetur : quanto magis in Veteri Testamento carnalis populi præmia talia esse debuerunt, ipso tamen uno et vero

temps, règle et administre tout selon les temps?

2. Mais puisqu'ils se figurent qu'il n'y a que dans le Nouveau Testament que ces biens temporels sont dédaignés, ils devraient prêter l'oreille aux paroles du Prophète quand il dédaigne une telle félicité et chante qu'on ne doit avoir recours que dans le Seigneur Dieu. Voici comment il s'exprime : « Délivrez-moi de l'épée des méchants, et retirez-moi d'entre les mains des enfants de l'étranger dont la bouche a proféré des paroles de vanité, et dont la droite est pleine d'iniquité. Leurs fils sont comme de nouvelles plantes dans leur jeunesse. Leurs filles sont parées et ornées comme des temples. Leurs celliers sont tellement remplis, qu'ils regorgent les uns dans les autres; leurs brebis sont fécondes, et leur multitude se fait remarquer quand elles sortent de leur bergerie; leurs vaches sont grasses et puissantes. Il n'y a point de brèches à leurs murailles, ni d'ouverture par laquelle on puisse passer; on n'entend point de cris dans leurs rues. Ils ont appelé heureux le peuple qui possède tous ces biens; mais plutôt heureux est le peuple qui a le Seigneur pour son Dieu. » (*Ps.* CXLIII, 11 à 18.) Qu'ils remarquent donc comme cette félicité des impies est un objet de dédain pour le Prophète, et comment il n'y a qu'en Dieu qu'il place toute sa félicité et la trouve inébranlable. En effet, les méchants disent : Bienheureux le peuple à qui sont toutes ces choses, et le Prophète reprend : Bienheureux le peuple qui a le Seigneur pour Dieu. Quand ils trouvent encore une opposition entre le passage de l'Ancien Testament cité plus haut, et celui où le Seigneur dit : « Si quelqu'un rougit de moi et de ma parole, dans cette nation adultère et pécheresse, le Fils de l'homme rougira aussi de lui, lorsqu'il viendra accompagné des saints anges dans la gloire de son Père. » (*Marc*, VIII, 38.) Je ne vois point quel rapport cela peut avoir avec le mépris des choses du monde. S'il y en a un, en ce sens que la crainte de pareils malheurs empêche les hommes de rougir ou de craindre de confesser Jésus-Christ, qu'est-ce que les Manichéens ont à dire à cela? Quant à nous, si nous appelons toutes ces choses des dons de Dieu, ce n'est pourtant pas sans les regarder comme des biens d'un rang inférieur qu'on doit non-seulement perdre, mais sacrifier volontiers, en comparaison de la confession nécessaire au salut; et cela n'empêche pas que la promesse n'en ait été utile à des hommes qui n'aiment que ces biens et ne comprennent pas encore ceux du ciel, pour les détourner de rechercher les biens temporels en s'adressant aux idoles et aux démons.

CHAPITRE XIX.

1. Il est écrit dans la loi : « Je donne des richesses à mes amis et la pauvreté à mes enne-

Deo gubernatore omnium temporum omnia pro tempore moderante et administrante?

2. Sed ne in solis Novi Testamenti libris isti arbitrentur hæc esse contempta, audiant Prophetam abjicientem talem felicitatem, et ad unum Dominum Deum confugiendum esse, cantantem. Ita enim Dicit : « De gladio maligno erue me, et exime me de manu filiorum alienorum, quorum os locutum est vanitatem, et dextera eorum dextera iniquitatis. Quorum filii ipsorum velut novellæ constabilitæ in juventute sua. Filiæ eorum compositæ et ornatæ velut similitudo templi. Cellaria eorum plena, eructantia ex hoc in hoc. Oves eorum secundæ multiplicantes in exitibus suis, boves eorum crassæ. Non est ruina sepis, nec exitus, neque clamor in plateis eorum. Beatum dixerunt populum cui hæc sunt, beatus populus cujus Dominus Deus ipsius. » (*Psal.* CXLIII, 11, etc.) Attendant ergo quomodo irrideatur ista felicitas in hominibus impiis, et tota beatitudo in Deo solo inconcussa figatur. Illi enim dicunt beatum populum cui hæc sunt, sed beatus populus cujus est Dominus Deus ipsius. Quod autem etiam illud contrarium esse putaverunt huic loco Veteris Testamenti, quod Dominus ait : « Omnis qui confusus fuerit me aut verba mea in gente ista adultera et peccatrice, et filius hominis confundetur illum, cum venerit in gloria Patris sui et laude sanctorum, » (*Marc.*, VIII, 38) quid pertineat ad contemptum rerum temporalium non video. Quod si propterea pertinet, ne aliquis territus de talium rerum damnis, Christum confiteri aut erubescat, aut timeat, quid habent quod dicant? Dicimus ita esse ista munera Dei, ut tamen sint infima, et in comparatione salutaris confessionis, non solum amittenda, sed ultro etiam projicienda : carnalibus tamen hæc amantibus, et nondum capientibus promissa cœlestia, ne ab idolis et dæmonibus ista peterent, utiliter a Domino Deo esse pollicita.

CAPUT XIX.

1. De eo quod scriptum est in Lege : « Ego sum qui divitias do amicis meis, et paupertatem inimicis

mis. » A cette pensée, les Manichéens opposent ce que le Seigneur dit : « Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux; » (*Matth.*, v, 3) et encore : « Malheur à vous, riches, parce que vous avez reçu votre consolation. » (*Luc*, vi, 24.) Mais pourquoi ne veulent-ils point voir autre chose encore dans l'Evangile? En effet, là où il est écrit : « Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux, » on lit aussi : « Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre en héritage. » (*Matth.*, v, 4.) Ainsi voilà les amis de Dieu qui deviennent riches par l'héritage même de la terre. En voyant donc que l'excès de pauvreté où est réduit le riche de l'Evangile est tel, qu'il est contraint de demander au pauvre qu'il avait négligé, de tremper le bout de son doigt dans l'eau pour en laisser tomber quelques gouttes sur sa langue brûlante, qu'ils comprennent enfin comment les ennemis de Dieu deviennent pauvres, et que c'est dans ce sens-là qu'il est dit dans l'Ecriture : « Je donne des richesses à mes amis et la pauvreté à mes ennemis. »

2. Car pour ce qui est des richesses temporelles, j'ai déjà montré plus haut qu'elles sont méprisées dans l'Ancien Testament, et quiconque voudra prendre la peine de le lire, trouvera d'innombrables passages où elles le sont. C'est là, en effet, qu'on lit : « Pour le juste, un bien médiocre est préférable aux grandes richesses des pécheurs. (*Ps.* xxxvi, 16.) La loi qui est sortie de votre bouche, me paraît bonne et préférable à des millions d'or et d'argent. (*Ps.* cxviii, 72.) Les jugements du Seigneur sont véritables et pleins de justice en eux-mêmes; ils sont plus dignes d'envie que l'abondance de l'or et des pierres précieuses. (*Ps.* xviii, 10, 11.) Heureux celui qui a trouvé la sagesse, et celui qui voit la prudence est immortel, car le trafic de la sagesse vaut mieux que des trésors d'or et d'argent. Son prix surpasse toutes les pierres précieuses; il n'y a point de mal qui lui résiste; elle est bien connue de tous ceux qui la goûtent et de ceux qui font une attention particulière à elle; tout ce qu'il y a de précieux ne saurait lui être comparé. (*Prov.*, iii, 13 et seq.) C'est pourquoi j'ai désiré l'intelligence et elle m'a été donnée; j'ai invoqué le Seigneur, et l'esprit de sagesse est venu en moi. Je l'ai préférée aux royaumes et aux trônes, et j'ai cru que les richesses n'étaient rien au prix d'elle. Je n'ai point fait entrer en comparaison avec elle les pierres précieuses, attendu que l'argent auprès d'elle n'est qu'un peu de sable et ne compte pas plus que de la boue. » (*Sap.*, vii, 7 à 9.) Si les Manichéens lisaient ces paroles, ou du moins s'ils les lisaient sans impiété, ils verraient que tout dans la sainte Ecriture, tant de

meis. » Huic sententiæ illud opponunt quod Dominus dicit : « Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. » (*Matth.*, v, 3.) Et : « Væ vobis divitibus, quia percepistis consolationem vestram. » (*Luc.*, vi, 24.) Sed cur nolunt et alia in Evangelio contueri? Ubi enim scriptum est : « Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum : » ibi sequitur : « Beati mites, quoniam ipsi hæreditate possidebunt terram. » (*Matth.*, v, 4.) Ecce habent amicos Dei hæreditate terræ divites fieri. Cum autem ad tantam egestatem dives ille redigitur, ut ab eo paupere quem neglexerat, digito brevi in aqua tincto arenti linguæ suæ humorem stillari deprecetur (*Luc.*, xvi, 24), intelligant quomodo fiant pauperes inimici Dei, et id esse cognoscant quod in Lege scriptum est : « Ego sum qui divitias do amicis meis, et paupertatem inimicis meis. »

2. Nam istas divitias temporales et in veteri Scriptura esse contemptas et superius docui, et innumerabilibus locis qui legere voluerit, inveniet. Unde est etiam illud : « Melius est modicum justo, super divitias peccatorum multas. » (*Psal.* xxxvi, 16.) Et illud : « Bonum mihi lex oris tui super millia auri et argenti. » (*Psal.* cxviii, 72.) Et illud : « Judicia Dei vera justificata in (*a*) idipsum, desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum multum. » (*Psal.* xviii, 10.) Et illud : « Beatus vir qui invenit sapientiam, et immortalis qui videt prudentiam. Melius est enim illam mercari, quam auri et argenti thesauros. Pretiosior est autem lapidibus optimis, non resistit illi ullum malum, bene nota est omnibus appropinquantibus ei, et eis qui considerant eam diligenter. Omne autem pretiosum non est illi dignum. » (*Prov.*, iii, 13, etc.) Et illud : « Propter hoc optavi, et datus est mihi sensus, et invocavi, et venit in me spiritus sapientiæ. Et præposui illam (*b*) regnis et sedibus, et honestatem nihil esse duxi ad comparationem ipsius. Nec comparavi illi lapidem pretiosum : quoniam omne aurum in comparatione illius arena est exigua, et tanquam lutum æstimabitur argentum ad illam. » (*Sap.*, i, 7, etc.) Hæc isti si aut legerent aut non impie legerent, viderent omnia in utriusque

(*a*) Editi *in semetipsa*. Quidam vero Mss. *in idipsum* : quam lectionem sequi solet Augustinus. — (*b*) Omnes Mss. *regimoniis*. Græce est, σκήπτρων.

l'Ancien que du Nouveau Testament, se trouve en parfait accord, et bien réglé selon qu'on doit le chercher ou le fuir, le prendre ou le rejeter.

CHAPITRE XX.

1. On lit dans le Lévitique : « Si vous marchez dans la loi, et si vous gardez mes préceptes, je vous donnerai des pluies en leur temps, et la terre produira des grains, les arbres donneront du fruit, les vendanges succéderont à la moisson et les semailles aux vendanges; vous vous asseoirez en paix dans votre pays et vous dormirez, et il n'y aura personne qui vous inquiète. Je ferai périr toutes les bêtes féroces de votre terre, vous poursuivrez vos ennemis, et ils tomberont devant vous frappés de l'épée. Cinq d'entre vous en poursuivront cent, et cent des vôtres en mettront dix mille en déroute, et vos ennemis tomberont sous le glaive devant vos yeux. Puis je viendrai, je vous bénirai, je vous multiplierai, je vous gouvernerai. Vous mangerez les fruits de la terre que vous gardiez depuis longtemps, et vous finirez par jeter le vieux en présence du nouveau. » (*Lévit.*, XXVI, 3 à 9.) Il n'y a plus lieu à nous demander de faire voir combien il était convenable que Dieu fît de semblables promesses à ce peuple, car nous avons beaucoup parlé sur ce sujet, et il faudrait avoir l'esprit bien lent pour trouver qu'il n'y en a pas assez de dit. Cependant les Manichéens prétendent que ce passage est contraire à celui où le Seigneur s'exprime ainsi : « Ne vous mettez point en peine d'avoir de l'or, de l'argent, ou d'autre monnaie dans votre bourse, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni chaussures, ni bâton, car celui qui travaille mérite un salaire. » (*Matth.*, X, 9, 10.) Pourquoi s'étonner que Dieu ait accordé tout cela aux Evangélistes? Est-ce que le peuple juif était appelé à leur ministère? Cependant c'est d'une manière spirituelle qu'on doit scruter toutes ces choses, de peur que le Seigneur ne semble à ces hommes impies avoir agi contre ces propres préceptes, en ayant lui-même une bourse pour porter l'argent nécessaire à l'achat des vivres. (*Jean*, XII, 6.) A moins de prétendre que si c'est un péché d'avoir de l'argent dans sa ceinture, ce n'en est pas un d'en avoir dans sa bourse. Or, ce n'était point un ordre donné aux apôtres, mais c'était une permission, comme on peut le comprendre, par le fait de saint Paul, qui travaillait de ses propres mains pour vivre, et ne point abuser, ainsi qu'il le dit lui-même, du pouvoir que le Seigneur a donné aux Evangélistes. Or, ce que le Seigneur permet, on peut ne le point faire, tandis qu'il y a péché à ne point observer ce qui est prescrit.

Testamenti Scripturis, et ad expetendum et ad fugiendum, et ad sumendum et ad rejiciendum sibi concordantia et suis gradibus ordinata.

CAPUT XX.

1. De eo quod scriptum est in Lege : « Si ambulaveritis in lege, et præcepta mea custodieritis, dabo pluvias tempore suo, et producet terra fructus suos, et arbores poma, et vindemiæ tuæ messibus succedent, et satio vindemiis : et saturabimini, et sedebitis in pace in terra vestra, et dormietis, et non erit qui vos terreat : et perdam omnem belluam ex terra vestra; et persequemini inimicos vestros, et cadent ante vos in gladio : et insequentur quinque ex vobis centum, et centum ex vobis persequentur decem millia, et concident inimici vestri ante vos in gladio : et veniam, et benedicam vos, et multiplicabo vos, et disponam vos. Manducabitis vetus quod inveteravit, et projicietis vetus ante novum. » (*Levit.*, XXVI, 3, etc.) Jam neminem oportet postulare a nobis, ut hæc ostendamus quam congruenter illi populo Deus promiserit. Multa enim de hac re diximus, et cui parva sunt, nimis tardus est. Sed tamen quod etiam huic loco de Novo Testamento dicunt esse contrarium, illud videlicet quod Dominus ait : « Nolite portare aurum, neque argentum, neque nummos in zonis vestris, non peram in via, neque duas tunicas, neque calceamenta, neque virgam; dignus est enim operarius mercede sua : » (*Matth.*, X, 9, 10) quid mirum si hæc Evangelistis donaverit? Numquid in hoc ministerium populus Judaicus vocabatur? Quæ tamen omnia spiritaliter perscrutanda sunt, ne ipse Dominus hominibus impiis contra sua præcepta fecisse videatur, qui etiam loculos habebat, quibus ad necessarium victum pecunia portabatur. (*Joan.*, XII, 6.) Nisi forte dicturi sunt in zonis habere pecuniam, peccatum esse; in loculis autem, non esse peccatum. Non autem ista jussa, sed permissa esse Apostolis, ex hoc intelligitur, quod apostolus Paulus manibus suis operatus victum quærebat (I *Cor.*, IV, 12), non abusus ea potestate, sicut ipse loquitur, quam Dominus Evangelistis dedit. (I *Thess.*, II, 9; II *Thess.*, III, 8, 9.) Quod enim permittitur a Domino, etiam non facere licet : quod autem jubetur, nisi fiat peccatum est.

2. Ils citent encore le passage où Dieu dit au riche : « Insensé que tu es, je vais te redemander ton âme cette nuit même, pour qui sera ce que tu as amassé? » (*Luc*, XII, 20) et ils prétendent qu'il n'est pas moins contraire à celui de la loi cité plus haut, puisque dans celui-là Dieu se rit de la vaine joie de l'homme qui ne possédait que des biens incertains au lieu de biens sûrs, tandis que, dans le texte du Lévitique, la toute-puissance de celui qui promettait des biens au peuple d'Israël rendait ses promesses certaines. Aussi l'apôtre saint Paul, dans sa lettre à Timothée, parle-t-il en ces termes des riches de ce monde, dont il savait qu'on en comptait plusieurs dans l'Eglise : « Ordonnez aux riches de ce monde de n'être point orgueilleux, de ne point mettre leur confiance dans leurs richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant qui nous fournit avec abondance ce qui est nécessaire à la vie, d'être charitables et bienfaisants, d'être riches en bonnes œuvres; de donner l'aumône de bon cœur, de faire part de leur bien aux pauvres, de s'acquérir un trésor et de s'établir un fondement solide pour l'avenir, afin d'arriver à la véritable vie. » (I *Tim.*, VI, 17 à 19.) Qui ne comprend que le péché n'est pas de posséder ces choses, mais de les aimer et de placer en elles son espérance, de les préférer au salut, ou même simplement de les mettre en parallèle avec la vérité, la justice, la foi, la bonne science, la charité de Dieu et du prochain, seules vraies richesses qui font une âme riche en secret devant Dieu? Mais c'est pour se faire aimer que Dieu donne à ceux qui l'aiment toutes ces choses, soit visibles, soit invisibles, soit éternelles, c'est-à-dire qu'il se donne lui-même à ceux qui l'aiment, rempli de tous ces biens. C'est donc pour se faire aimer, dans le temps même où l'âme charnelle, je veux dire l'âme tout entière adonnée aux sentiments de la chair, ne désire que les choses temporelles, que Dieu donne tous ces biens temporels à l'homme, il faut le lui bien persuader, car il est la vérité même et il est très-utile de le croire. Voilà ce que Dieu a fait au peuple d'Israël, par toutes les promesses dont les Manichéens ont le malheur de rire dans leur excessive ignorance, afin de l'habituer à aimer Dieu de toutes ses forces, jusque dans les plus petites choses, bien que la crainte eût plus d'empire sur lui que l'amour. Cependant tous ces dons temporels sont la figure des dons éternels, et la victoire sur les ennemis représente celle que nous devons remporter sur le diable et sur ses anges.

3. Ils ont ajouté que le passage où saint Paul dit que Dieu se plaît dans la paix, non dans la lutte et les dissensions, est également en contradiction avec l'Ancien Testament. Or, il faut qu'ils sachent que dans ces saintes Ecritures il est question d'un Dieu tel que personne ne peut trou-

2. Addunt etiam de illo divite, cui Deus dixerat : « Stulte, hac nocte a te animam tuam expetam, quæ autem præparasti cujus erunt? » (*Luc.*, XII, 20.) Et dicunt non minus huic capitulo Legis esse contrarium : cum in isto inanitas irrisa sit vanæ lætitiæ, qui incerta illa pro certis habuit; populo autem Israel certam faciebat illam pollicitationem omnipotentia pollicentis. Unde apostolus Paulus scribens ad Timotheum, de divitibus sæculi hujus, quos noverat in Ecclesiæ membris habere suum locum, ita loquitur : « Divitibus hujus sæculi præcipe, non superbe sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo, qui præstat nobis omnia abundanter ad fruendum : benefaciant, divites sint in operibus bonis, facile tribuant, communicent, thesaurizent sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam. » (I *Tim.*, VI, 17, etc.) Quis hic non intelligat non esse culpabile habere ista, sed amare et spem in eis ponere, et ea præferre aut etiam conferre veritati, justitiæ, sapientiæ, fidei, bonæ conscientiæ, caritati Dei et proximi, quibus (*a*) omnibus anima pia dives est in secretis suis coram oculis Dei? Sed ut diligatur Deus, qui diligentibus se ista cuncta et invisibilia et æterna largitur, id est, se ipsum his omnibus plenum donat dilectoribus suis : ut ergo ipse diligatur, illo etiam tempore quo carnalis anima, carnis videlicet affectibus implicata, nisi temporalia desiderare non novit, persuadendum illi est, quod etiam ista Deus dat homini : quia et verum est, et utilissime creditur. Hoc populo Israel factum est per illas pollicitationes, quas imperitissime miseri derident, ut etiam in ipsis infimis rebus, quomodo possent, Deum diligere assuescerent, quamvis (*b*) plus ibi operetur timor. Quæ tamen omnia dona temporalia figuræ sunt donorum æternorum, et illa de inimicis victoria præsignat victoriam de diabolo et angelis ejus.

3. Et quod isti adjecerunt quasi contrarium Veteri Testamento, quod Apostolus loquitur, Deum non pugna et dissensione, sed pace delectari (I *Cor.*,

(*a*) Aliquot Mss. *omnis anima*. — (*b*) Ita Corbeiensis codex. At editi, *prius*.

bler sa paix, non pas tel que celui dont ils nous parlent, et qui dans la crainte que la guerre ne fondît sur ses frontières, envoya au loin quelques-uns de ses membres pour supporter les coups de cette invasion étrangère, et qui vaincus et souillés dans la lutte, ne peuvent après cela être délivrés ni purifiés. Mais dans la nature humaine, tombée bien bas par le péché, si Dieu aime la paix, il ne l'aime point de manière à abandonner les droits de la justice, et à vouloir que cette paix qu'il chérit soit foulée aux pieds des pécheurs, mais qu'elle soit aimée par ceux qui sont engagés dans la lutte et obtenue par ceux qui triomphent; il promet tous ces biens en figures aux hommes charnels, et il les montre à découvert aux spirituels.

CHAPITRE XXI.

Sur ce passage du Deutéronome : « Maudit soit quiconque est attaché au bois du gibet, » (*Deut.*, XXI, 23) il est une question que les Manichéens ne cessent d'agiter, et que je ne puis toutefois, comme Adimante, trouver en opposition avec ce passage de l'Evangile : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, puis prenez votre croix et suivez-moi. » (*Matth.*, XIX, 21; XVI, 24.) En effet, bien que le Seigneur fasse ici mention de la croix, il n'a rien en vue dans ces paroles de contraire à celui où il est dit : « Maudit soit quiconque est attaché au bois du gibet. » Est-il en effet personne qui puisse prendre une telle croix et suivre le Seigneur? On prend sa croix quand on suit le Seigneur, et c'est de cette croix que l'Apôtre dit : « Quant à ceux qui sont à Jésus-Christ, ils ont crucifié leur chair avec ses passions et ses désirs déréglés. » (*Gal.*, V, 24.) C'est, en effet, par une croix de ce genre que le vieil homme, je veux dire la vie du vieil homme, la vie que nous tirons d'Adam, est tué, et que ce qui fut chez lui volontaire est en nous naturel. C'est ce que saint Paul nous montre quand il nous dit : « Nous aussi nous avons été comme le reste des hommes des enfants de colère. » (*Ephés.*, II, 3.) Si donc c'est la vie du vieil homme qui nous vient d'Adam, que désigne cette expression, le vieil homme, où est l'absurdité que le vieil homme porté par Notre-Seigneur sur la croix soit maudit? Car le Seigneur ayant reçu par héritage une chair mortelle en naissant de Marie, selon les lois de la nature, et en recevant d'elle une chair, sinon de péché, du moins semblable à celle du péché, pouvait mourir; or, la mort est le fruit du péché. C'est ce qui a fait dire à saint Paul : « Sachez que notre vieil

XIV, 33) : sciant talem Deum prædicari in Scripturis illis, cui pacem suam nemo possit auferre : non qualem ipsi prædicant, qui timens ne irrueret bellum regionibus suis, membra sua longe misit, ut peregrina bella tolerarent, et postea liberari atque purgari victa et inquinata non possent. In natura vero humana, quæ peccato in inferiora defluxit, ita Deus pace delectatur, ut non relinquat libramenta justitiæ, nec pacem quam diligit velit calcari a peccantibus, sed amari a certantibus, apprehendi a victoribus, et ea carnalibus figurata promittere, spiritalibus aperta monstrare.

CAPUT XXI.

De eo quod scriptum est in Deuteronomio : « Maledictus omnis qui in ligno pependerit. » (*Deut.*, XXI, 23.) Licet sæpe a Manichæis ista quæstio ventilata sit, non video tamen quid habeat huic sententiæ contrarium quod ex Evangelio Adimantus opponendum putavit, ubi Dominus ait : « Si vis perfectus esse, vende omnia quæcumque possides, et divide pauperibus, et tolle crucem tuam, et sequere me. » (*Matth.*, XIX, 21; XVI, 24.) Hic præter quam quod crucem nominat, nihil attendit esse contrarium ei quod dictum est : « Maledictus omnis qui in ligno pependerit : » quasi vero talem crucem possit quisque tollere et sequi Dominum. Sed illa tollitur, cum sequimur Dominum, de qua dicit Apostolus : « Qui autem Jesu Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum passionibus et concupiscentiis. » (*Gal.*, V, 24.) Tali enim cruce vetus homo, id est, vetus vita perimitur, quam de Adam traximus, ut quod in illo fuit voluntarium, in nobis fieret naturale. Quod ostendit Apostolus dicens : « Fuimus et nos aliquando natura filii iræ, sicut et cæteri. » (*Ephes.*, II, 3.) Si ergo vetus vita de Adam, unde et nomine veteris hominis vetus vita significatur; quid absurdum habet, quod in veterem hominem maledictum prolatum est, quem Dominus suspendit in ligno? Quia ex ipsa successione mortalitatem gestavit, de virgine Maria mortaliter natus, habens carnem non peccatricem, sed tamen similitudinem (*a*) gerentem peccati (*Rom.*, VIII, 3); quia mori poterat, et mors de peccato est. Unde etiam est illud : « Scientes quia vetus homo noster simul confixus est cruci cum illo, ut evacuetur corpus peccati. » (*Rom.*, VI, 6.) Non ergo Domi-

a) Corb. cod. *simili udinem gerentem carnis peccati.*

homme a été attaché à la croix avec lui, pour détruire le corps du péché. » (*Rom.*, VI, 6.) Ce n'est donc point le Seigneur qui a mérité la malédiction prononcée par le serviteur de Dieu, Moïse, mais c'est la mort elle-même que Notre-Seigneur a rendue vaine en l'endurant. La mort qui fut attachée au gibet est donc celle que la femme, à la persuasion du serpent, fit passer dans l'homme. C'est même à cause de cela que Moïse éleva dans le désert, sur une croix, un serpent, pour signifier la mort du serpent. Et comme c'est par la foi en la croix de Notre-Seigneur que nous sommes guéris de nos passions mortelles, en cette croix, dis-je, sur laquelle la mort s'est trouvée attachée au gibet, voilà pourquoi ceux qui étaient mordus par les serpents étaient guéris à l'instant même, en fixant leurs regards sur le serpent attaché à la croix et élevé dans les airs. C'est en effet à ce signe que Notre-Seigneur rendit témoignage quand il dit : « De même que Moïse a élevé un serpent dans le désert, ainsi faut-il que le Fils de l'homme soit élevé lui-même. » (*Jean*, V, 14.) Mais en acceptant parmi les hommes un genre de mort si complétement ignominieux, je veux parler de la mort de la croix, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a montré son amour, et l'Apôtre en venant à nous avec charité, a pu nous dire avec raison : « Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, en se rendant lui-même malédiction pour nous, selon qu'il est écrit : Maudit quiconque est pendu au gibet. » (*Gal.*, III, 13, 14.) En sorte que maintenant la liberté chrétienne n'a plus à redouter comme la servitude judaïque, je ne dis point la mort, mais quelque genre de mort que ce soit.

CHAPITRE XXII.

Le Seigneur a condamné un homme surpris à ramasser du bois le jour du sabbat à être lapidé. (*Num.*, XV, 35.) Notre-Seigneur, de son côté, guérit le même jour un homme qui avait une main desséchée (*Matth.*, XII, 10), c'était une œuvre divine, non humaine, et celui qui d'un mot l'accomplit ne sortit en rien du repos du sabbat, par conséquent on ne saurait assimiler son action à celle de l'homme qui ramassait du bois le jour du sabbat et qui, surpris dans cette occupation, fut lapidé par l'ordre de Dieu. Quant à l'observance servile du sabbat et à la peine temporelle de mort, j'en ai déjà dit assez. Si c'est la bonté de Dieu qui se manifeste plus particulièrement sous le règne de la charité, c'est la sévérité qui éclate surtout à l'époque de la crainte. D'ailleurs il ne fallait pas encore, avant la venue du Seigneur, dévoiler au peuple le sens sacramentel des figures de la loi; il n'était pas invité à en comprendre le sens, mais il était contraint d'en accomplir les préceptes, car

nus per linguam Moysi famuli Dei, sed mors ipsa meruit maledictum, quam Dominus noster suscipiendo evacuavit. Mors itaque illa pependit in ligno, quæ per mulierem ad hominem serpentina persuasione pervenit. Unde etiam serpentem, ad significationem ipsius mortis, Moyses in eremo exaltavit in ligno. (*Num.*, XXI, 9.) Et quoniam a mortiferis cupiditatibus per fidem sanamur crucis Domini, qua cruce mors ligno suspensa est : propterea qui serpentum morsibus venenabantur, conspecto serpente qui fixus erat atque exaltatus in ligno, continuo sanabantur. Huic sacramento ipse Dominus attestatus est dicens : « Sicut enim Moyses exaltavit serpentem in eremo, ita exaltari oportet filium hominis. » (*Joan.*, V, 14.) Suscipiendo autem ignominiosissimum apud homines mortis genus Dominus noster Jesus Christus, hoc est, mortem crucis, commendavit nobis dilectionem suam, ut merito Apostolus diceret, accendens nos in ejus caritatem : « Christus nos redemit de maledicto Legis, factus pro nobis maledictum. Scriptum est enim : Maledictus omnis qui pendet in ligno. » (*Gal.*, III, 13, 14.) Ut non solum nullam mortem, sed etiam nullum mortis genus Christiana libertas, sicut Judaica servitus, formidaret.

CAPUT XXII.

De homine quem lapidari Deus jussit, qui sabbato inventus est ligna colligere. (*Num.*, XV, 35.) Dominus in Evangelio ubi hominis manum aridam sanavit die sabbati, divinum opus fecit, non humanum (*Matth.*, XII, 10); nec ab otio recessit qui jussit et factum est. Et ideo non est simile hoc factum ligna colligenti, quod facere cum inventus esset homo die sabbati, jussu Dei lapidatus est. De servili autem observatione sabbati, et de vindicta temporalis mortis, jam multa dicta sunt. Sicut enim tempore caritatis bonitas, sic tempore timoris severitas Dei maxime commendatur. Et cum adhuc non oporteret ante adventum Domini nudare populo legitimarum sacramenta figurarum, non invitabantur significata intelligere, sed jussa cogebantur implere : nondum

il n'était point encore attaché à Dieu par l'esprit, il ne le servait selon la loi que par la chair. Mais je suis surpris que les Manichéens trouvent des larmes pour un homme lapidé par ordre de Dieu parce qu'il a ramassé du bois contre la défense de la loi, et n'en trouvent point pour l'arbre desséché par un mot du Christ (*Matth.*, XXI, 19), bien qu'il n'ait rien fait contre la loi, puisqu'ils sont convaincus qu'un arbre a une âme comme celle de l'homme.

CHAPITRE XXIII.

Il est écrit : « Votre femme sera dans le secret de votre maison comme une vigne verdoyante et vos enfants seront autour de votre table comme de jeunes oliviers..., et vous verrez les enfants de vos enfants, et vous saurez que c'est ainsi qu'est béni l'homme qui craint le Seigneur. » (*Ps.* CXXIII, 3 et 4.) Le prophète s'exprime ainsi en figure, mais les Manichéens ne comprennent point que tout cela a rapport à l'Eglise, et ils croient que c'est en contradiction avec ce que le Seigneur a dit, dans l'Evangile, des eunuques qui se mutilent eux-mêmes pour le royaume de Dieu (*Matth.*, XIX, 12); mais nous en avons dit assez au chapitre III sur les époux, les femmes et les eunuques.

CHAPITRE XXIV.

Salomon a écrit : « Imitez la fourmi, considérez son activité, depuis le commencement de l'été jusqu'à l'hiver elle s'amasse des provisions. » (*Prov.*, VI, 6.) Voilà encore un passage que les Manichéens ne pensent point qu'on doive entendre d'une manière spirituelle, et ils se figurent qu'il nous est ordonné par là de thésauriser sur la terre, ou de nous mettre en peine de remplir les greniers, chose que tant d'hommes font avec assez d'empressement sans qu'il soit besoin de les y exciter. Aussi Adimante trouve-t-il ce passage en contradiction avec celui de l'Evangile où le Seigneur nous dit : Ne vous mettez point en peine du lendemain. (*Matth.*, VI, 34.) Il ne comprend point que cette recommandation a pour but de nous mettre en garde contre l'amour des choses temporelles et la crainte de manquer du nécessaire et de nous empêcher de manquer à ce que nous devons à Dieu ou aux hommes pour nous les procurer. Car si le Seigneur avait parlé ainsi afin de nous détourner de conserver du pain pour le lendemain, c'eût été nous porter à faire ce que pratiquent surtout les Romains vagabonds qu'on appelle des Passifs (1) et qui, satisfaits de la

(1) Passifs, *passivi*, est un mot familier aux écrivains africains. Il signifie en cet endroit, des gens vagabonds, inconstants, et vils, une sorte de Bohêmes. Tertullien dans son livre *contre Valentin*, appelle ses disciples des *passifs*, et dans plusieurs endroits, il les appelle vagabonds et dit qu'ils ne s'attachent à aucun maître. Dans son livre I *contre Marcion*, il appelle *banquet passif*, un banquet indifférent, mêlé. Dans son livre I *à son épouse*, il parle d'une *permission passive;* c'est-à-dire vague et indifférente. C'est dans le même sens qu'on trouve

enim Deo inhærebant per spiritum, sed per carnem legi serviebant. Miror autem quod isti plangunt lapidatum hominem Dei præcepto, quia contra jussum Legis ligna collegit, et non plangunt arborem arefactam verbo Christi, quæ contra nullum præceptum fecerat; cum talem animam arboris esse credant, qualem hominis. (*Matth.*, XXI, 19.)

CAPUT XXIII.

De eo quod scriptum est : « Mulier tua sicut vinea frondescens, et filii tui ut novella olivarum in circuitu mensæ tuæ, et videbis filios filiorum tuorum; et scies quia hoc modo benedicitur homo, qui timet Dominum. » (*Psal.* CXXIII, 3, 4.) Hoc per Prophetam figurate dictum, et ad significationem Ecclesiæ pertinere Manichæi non intelligunt, et putant contrarium esse quod in Evangelio Dominus de spadonibus ait, qui se ipsos castrant propter regnum cœlorum. (*Matth.*, XIX, 12.) Sed nos jam et de viro, et de uxore, et de spadonibus, quantum satis fuit, in tertio capitulo disseruimus.

CAPUT XXIV.

De eo quod scriptum est apud Salomonem : « Imitare formicam, et intuere diligentiam ejus, quia ab æstatis tempore usque ad hyemem colligit sibi alimonias. » (*Prov.*, VI, 6.) Neque hoc intelligunt Manichæi spiritaliter esse accipiendum, et putant præceptum esse ut thesaurizemus in terra, aut etiam curemus hæc horrea, quæ sine ullo præcepto multum homines implere festinant. Et ideo illud Adimantus ex Evangelio dicit adversum esse huic sententiæ, ubi Dominus ait : « Nolite cogitare de crastino. » (*Matth.*, VI, 34.) Sed neque hoc intelligunt ad id pertinere, ut temporalia non amemus, neque timeamus ne nobis desint necessaria, et propter ipsa conquirenda vel Deo vel hominibus serviamus. Nam si hoc ideo dictum est, ut non servetur panis in

nourriture du jour, distribuent sur-le-champ ce qui leur reste, une fois leur appétit rassasié ou le jettent plutôt que de suivre l'exemple des disciples du Seigneur qui, à l'époque où ils parcouraient la terre en compagnie du Maître même de la terre et des cieux, n'en avaient pas moins des bourses, ou celui de l'Apôtre Paul qui, tout contempteur qu'il était des biens de ce monde, se mettait pourtant en peine des choses nécessaires à la vie et faisait cette recommandation au sujet des veuves : « Si un fidèle est chargé de veuves, il leur donnera leur nécessaire afin que l'Eglise ne les ait point à sa charge et puisse subvenir aux besoins des veuves dénuées de tout. » (I *Tim.*, v, 16.) Mais après tout l'exemple de la fourmi est placé ici en ce sens que de même que la fourmi, pendant l'été, amasse des provisions pour l'hiver, ainsi tout chrétien doit, quand il jouit de la tranquillité dont l'été est l'image, faire provision de la parole de Dieu pour avoir de quoi vivre spirituellement pendant l'adversité et les tribulations représentées par l'hiver; car l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole de Dieu. (*Deut.*, viii, 3; *Matth.*, iv, 4.) Mais s'ils sont choqués de ce qu'il est dit que la fourmi cache dans la terre ce qu'elle amasse, qu'ils le soient donc aussi du trésor caché dans un champ, d'après le Seigneur. (*Matth.*, xiii, 44.)

CHAPITRE XXV.

Il est écrit dans le prophète Osée : « Donnez-leur des entrailles sans enfant et des mamelles sans lait; frappez de mort le germe déposé dans leurs flancs et qu'ils n'aient point d'enfants. » (*Osée*, ix, 14.) Cette manière de parler du prophète est aussi une figure. En effet, on ne comprend pas qu'il s'agisse du ventre entendu d'une manière charnelle quand on lit ces mots dans l'Evangile : « Il sortira de son ventre des fleuves d'eau vive. » (*Jean*, vii, 38.) L'Apôtre ne parle-t-il point aussi de mamelles quand il dit : « Je vous ai nourris de lait, non de viandes. » (I *Cor.*, iii, 2.) Et encore : « Je me suis fait petit au milieu de vous comme une nourrice qui réchauffe ses enfants sur son sein. » (I *Thess.*, ii, 7.) Est-ce qu'il n'enfante point une seconde fois les Galates qui penchaient encore vers les choses charnelles, jusqu'à ce que le Christ soit formé en eux? (*Gal.*, iv, 19.) Aussi le passage d'Osée n'a-t-il rien qui soit en contradiction avec ce passage de l'Evangile que cite Adimante : « A la résurrection les hommes n'auront point de femmes ni les femmes de maris, mais ils seront comme les anges de Dieu. » (*Matth.*, xxii, 30.) C'est le par-

ce mot employé par saint Jérôme dans son commentaire *sur Ezéchiel*, chapitre xvi, où on lit *une passion passive*, Dans le premier concile de Carthage, chapitre viii, il est parlé *d'une communion passive*, c'est-à-dire indifférente. Au même endroit, chapitre ii, on trouve encore cette expression, *corps passif*, c'est-à-dire toute espèce de corps.

crastinum, magis hoc implent vagi Romanorum, quos Passivos appellant, qui annona quotidiana satiato ventre, aut donant statim quod restat, aut projiciunt, quam vel Domini discipuli, qui etiam cum ipso Domino cœli et terræ in terra ambulantes loculos habebant; vel Paulus apostolus, qui omnium terrenorum contemptor, sic tamen gubernavit ea quæ præsenti vitæ erant necessaria, ut etiam de viduis præceperit dicens : « Si quis fidelis habet viduas, sufficienter tribuat illis, ut non gravetur Ecclesia, quo veris viduis sufficere possit. » (I *Tim.*, v, 16.) Sed tamen illud de formica ita positum est, ut quemadmodum illa æstate colligit unde in hyeme pascatur, sic unusquisque Christianus in rerum tranquillitate, quam significat æstas, colligat verbum Dei, ut in adversitate et tribulationibus, quæ hyemis nomine significantur, habeat unde spiritaliter vivat. Non enim in pane solo vivit homo, sed in omni verbo Dei. (*Deut.*, viii, 3; *Matth.*, iv, 4.) Si autem hoc eos movet, quod in terra condit formica quod colligit; irascantur etiam illi thesauro, quem Dominus in agro dicit inventum. (*Matth.*, xiii, 44.)

CAPUT XXV.

De eo quod scriptum est in Osee : « Da illis ventrem vacuum et ubera arida : mortifica semen ventris ipsorum, ne pariant. » (*Osee*, ix, 14.) Et hæc prophetica locutio est utique figurata. Nam et ventrem non carneum intelligunt in Evangelio, cum legunt : « Flumina aquæ vivæ fluent de ventre ejus. » (*Joan.*, vii, 38.) Et ubera quædam habebat Apostolus, cum diceret : « Lac vobis potum dedi, non escam. » (I *Cor.*, iii, 2.) Et iterum : « Factus sum parvulus in medio vestrum, tanquam si nutrix fovens filios suos. » (I *Thess.*, ii, 7.) Et Galatas ad carnalia declinantes iterum parturit, donec Christus in eis formetur. (*Gal.*, iv, 19.) Et ideo huic propheticæ sententiæ non repugnat quod Adimantus posuit ex Evangelio, quod « in resurrectione a mortuis, neque nubent, neque uxores ducent, neque morientur, sed sunt ut angeli Dei. » (*Matth.*, xxii, 30.) Nam hoc est utique

tage réservé aux eunuques dont Isaïe parle en ces termes : « Je leur donnerai une place bien meilleure que celle que donnent des fils et des filles, un nom éternel. » (*Isa.*, LVI, 5.) Que les Manichéens ne se figurent donc point que c'est seulement dans l'Evangile que de telles récompenses sont promises aux saints, et qu'ils entendent ces entrailles sans enfants, ces mamelles sans lait, ces germes frappés de mort pour qu'ils ne donnent point naissance à des enfants, comme se rapportant à ceux dont l'Apôtre parle en ces termes : « Car de même que Jamnès et Manbrès résistèrent à Moïse, ainsi ceux-ci résistèrent à la vérité; ce sont des hommes corrompus d'esprit et pervertis dans la foi; mais le progrès qu'ils font aura des bornes, car leur folie sera connue de tout le monde comme le fut alors celle de ces magiciens. » (II *Tim*, III, 8 et 9.) C'est donc lorsqu'ils ne feront plus de progrès qu'ils auront des entrailles stériles, des mamelles desséchées et des germes frappés de mort. Puissent les Manichéens se reconnaître dans ce passage comme dans un miroir.

CHAPITRE XXVI.

Il est écrit dans le prophète Amos : « S'il est possible que deux hommes marchent dans le même chemin et ne se connaissent point, et que le lion revienne sans proie à son petit. Si l'oiseau tombe sur la terre sans oiseleur qui lui tende des piéges, si on retire un piége à rat sans cause pour ne rien prendre ; si la trompette sonne dans la ville sans que le peuple soit effrayé, de même il arrivera du mal dans la ville sans que le Seigneur y mette la main. » (*Amos*, III, 3 à 6.) Par ce mot le mal, il ne faut pas ici entendre le péché, mais la peine du péché. En effet, le mal s'entend de deux façons, d'abord pour celui que l'homme fait, et, en second lieu, pour celui qu'il souffre; le mal qu'il fait c'est le péché, celui qu'il souffre est la peine du péché. C'est donc des maux qui sont la peine du péché que parlait le prophète quand il s'exprimait ainsi. Car par la conduite de la Providence divine qui règle et gouverne tout, si l'homme fait le mal qu'il veut, il souffre celui qu'il ne veut pas. Les Manichéens, en reprochant son langage au prophète, agissent donc comme s'ils ne lisaient point dans l'Evangile : « N'est-il pas vrai que deux passereaux ne se vendent qu'une obole? Et cependant il n'en tombe pas un sur la terre sans la volonté de votre Père. » (*Matth.*, X, 29.) Ainsi quand Dieu fait le mal, c'est un mal qui n'est point un mal pour lui, mais seulement pour ceux qu'il châtie. Aussi, quant à lui, il ne fait que du bien, parce que tout ce qui est juste est un bien; or, la vengeance qu'il exerce

quod accipiunt etiam spadones, de quibus Isaias loquitur : « Locum nominatum multo meliorem filiorum et filiarum, nomen æternum dabo eis, » (*Isa.*, LVI, 5) inquit. Non ergo isti arbitrentur in solo Evangelio tale præmium promitti sanctis : ventremque vacuum et ubera arida et mortificatum semen, ne pariant, intelligant de his esse dictum de quibus dicit Apostolus : « Sicut enim Jamnes et (*a*) Jambres restiterunt Moysi, sic et isti resistunt veritati, homines mente corrupti, reprobi circa fidem : sed ultra non proficient; dementia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut et illorum fuit. » (II *Tim.*, III, 8, 9.) Cum ergo ultra non proficient, tunc habebunt ventrem vacuum, et ubera arida, et mortificatum semen. In qua sententia se isti tanquam in speculo dignentur inspicere.

CAPUT XXVI.

De eo quod scriptum est in Amos Propheta : « Si fieri potest ut ambulantes duo in via minime se agnoscant, et leo sine præda ad catulum suum revertatur; si decidet avis sine aucupe in terram; si tendunt muscipulam sine causa, ut nihil capiant; si dabit sonum tuba in civitate, ut plebs non terreatur : ita etiam malum aliquod in civitate non perpetratur, quod Dominus non faciet. » (*Amos*, III, 3, etc.) Malum hoc loco non peccatum, sed pœna intelligenda est. Dupliciter enim appellatur malum, unum quod homo facit, alterum quod patitur : quod facit, peccatum est; quod patitur, pœna. De pœnis ergo loquebatur Propheta, cum hoc diceret. Divina enim providentia cuncta moderante et gubernante, ita homo male facit quod vult, ut male patiatur quod non vult. Sic autem isti accusant Prophetam ista dicentem, quasi in Evangelio non legerint : « Nonne duo passeres asse veneunt, et unus ex his non cadit in terram sine Patris vestri voluntate? » (*Matth.*, X, 29.) Ita ergo Deus malum facit, quod non ipsi Deo malum est, sed eis in quos vindicat. Itaque ipse quantum ad se pertinet bonum facit; quia omne justum bonum est, et justa est illa vindicta. Et ideo non est

(*a*) Sic Mss. juxta Græc. Editi vero, *et Mambres*.

est juste. Le passage cité n'est donc point en contradiction avec ces paroles du Seigneur qu'Adimante lui oppose : « Un bon arbre produit de bons fruits, et un mauvais arbre en produit de mauvais. » (*Matth.*, VII, 17.) L'enfer est un mal pour le damné, cela n'empêche point que la justice de Dieu ne soit bonne, c'est un fruit produit par un bon arbre. Mais le pécheur s'amasse par le mal de son péché un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, qui doit rendre à chacun selon ses œuvres. (*Rom.*, II, 5 et 6.) Quoique ces deux arbres soient manifestement la figure de deux sortes d'hommes, des justes et des pécheurs, cependant, si on ne change de volonté, on ne saurait opérer le bien. Or, le Seigneur nous apprend dans un autre endroit que ce changement est en notre pouvoir quand il nous dit : « Faites l'arbre bon et son fruit bon, ou faites l'arbre mauvais et son fruit mauvais. » (*Matth.*, XII, 33.) Or, le Sauveur parlait ainsi à des hommes qui pensaient pouvoir dire de bonnes choses, bien qu'ils fussent eux-mêmes mauvais; c'est là ce qu'il appelle faire de bons fruits quand on est un mauvais arbre. Il ajoute de même encore : « Hypocrites, comment pouvez-vous dire de bonnes choses quand vous êtes mauvais? » (*Ibid.*, 34.) Ainsi un mauvais arbre ne saurait produire de bons fruits; mais de mauvais il peut devenir bon pour porter de bons fruits. « Car, dit l'Apôtre, vous n'étiez autrefois que ténèbres, et maintenant vous êtes lumière en Notre-Seigneur. » (*Ephés.*, V, 8.) C'est comme s'il avait dit : Vous n'étiez autrefois que de mauvais arbres, et vous ne pouviez produire alors que de mauvais fruits. « Mais à présent vous êtes lumière dans le Seigneur, » c'est-à-dire vous êtes devenus de bons arbres, donnez de bons fruits, continue-t-il en disant : « Marchez comme des enfants de lumière; or, le fruit de la lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité et dans la recherche de ce qui est agréable à Dieu. » (*Ephés.*, V, 8 à 10.) D'ailleurs, dans le passage en question de l'Evangile, si Adimante le lisait avec un esprit moins mal disposé, il aurait pu remarquer lui-même en quel sens il est dit que le Seigneur fait le mal. En effet, dans cet endroit, le Seigneur ne dit que ce que Adimante lui-même a rapporté, à savoir : « Que tout arbre qui ne fait point de bons fruits sera coupé et jeté dans le feu. » (*Matth.*, VII, 19.) Voilà les maux que fait le Seigneur, ce sont les peines qu'il inflige aux pécheurs en jetant au feu les arbres qui persévèrent dans leur malice et ne veulent point devenir bons; car tel est le mal pour ces arbres. Quant à Dieu, comme je l'ai dit bien souvent, il ne donne pas de mauvais fruits, attendu que la punition du péché est un fruit de justice.

contrarium, quod Adimantus objicit dixisse Dominum : « Arbor bona fructus bonos facit, mala autem arbor malos fructus facit. » (*Matth.*, VII, 17.) Quamvis enim malum sit gehenna damnato : justitia tamen Dei bona est, et ipse fructus est ex arbore bona. (*Rom.*, II, 2.) Ille autem malis peccatorum suorum thesaurizat sibi iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei, qui reddet unicuique secundum opera sua. Quanquam istæ duæ arbores manifestissime in similitudine duorum hominum positæ sint, id est, justi et injusti : quia nisi quisque voluntatem mutaverit, bonum operari non potest. Quod in nostra potestate esse positum, alio loco docet, ubi ait : « Aut facite arborem bonam, et fructum ejus bonum; aut facite arborem malam, et fructum ejus malum. » (*Matth.*, XII, 33.) Illis enim hoc dicit, qui putabant se bona loqui posse, cum essent mali, hoc est, bonos fructus facere, cum essent arbores malæ. Sic enim et subjungit : « Hypocritæ, quomodo potestis bona loqui, cum mali sitis? » (*Ibid.*, 34.) Mala ergo arbor fructus bonos facere non potest : sed ex mala fieri bona potest, ut bonos fructus ferat. « Fuistis enim aliquando tenebræ, » inquit Apostolus, « nunc autem lux in Domino. » (*Ephes.*, V, 8.) Tanquam si diceret : Fuistis aliquando arbores malæ, et ideo non poteratis tunc nisi malos fructus facere : « Nunc autem lux in Domino, » id est, et jam facti arbores bonæ, date fructus bonos : quod sequitur dicens : « Sicut filii lucis ambulate : fructus enim luminis est in omni justitia et veritate : probantes quid sit bene placitum Domino. » Nam et in ipso Evangelii capitulo, si non studio malevolentiæ fugeret Adimantus, posset advertere quomodo dicatur Deus malum facere. Ibi enim ait Dominus, quod etiam iste commemoravit : « Omnis arbor quæ non facit fructus bonos, excidetur, et in ignem mittetur. » (*Matth.*, VII, 19.) Hæc sunt mala quæ Deus facit, id est, peccatoribus pœnas, quod in ignem mittet arbores, quæ in malitia perseverantes fieri bonæ noluerint, cum hoc ipsis arboribus malum sit. Deus autem, ut sæpe dixi, non dat fructus malos, quia justitiæ fructus est vindicta peccati.

CHAPITRE XXVII.

Il est écrit dans le prophète Isaïe : « C'est moi qui suis le Dieu qui fait la paix et qui crée les maux. » (*Isa.*, XLV, 7.) Ce passage s'explique suivant la même règle que le précédent. En effet, Adimante n'y trouve point à redire parce que Dieu dit : « C'est moi qui fais la paix, » mais parce qu'il dit : « C'est moi qui crée les maux. » Pourtant l'Apôtre saint Paul réunit ces deux choses dans un même passage en disant un peu plus longuement : « Considérez donc la bonté de Dieu et sa sévérité : sa sévérité envers ceux qui sont tombés et sa bonté envers vous, si toutefois vous demeurez fermes dans sa bonté, autrement vous serez aussi retranchés; pour eux, s'ils ne demeurent point dans leur incrédulité, ils seront de nouveau entés sur leur tige, puisque Dieu est tout-puissant pour les enter encore. » (*Rom.*, XI, 22 et 23.) Dans ces paroles de l'Apôtre on voit assez clairement apparaître la bonté de Dieu, selon ce qu'avait dit Isaïe : « C'est moi qui suis le Dieu qui fait la paix; » et sa sévérité dont il parle quand il continue : « Et qui crée les maux. » Il montre en même temps qu'il est en notre pouvoir de mériter d'être entés sur la bonté ou retranchés par sa sévérité. L'Evangile n'est donc point en opposition avec Isaïe, comme le pense Adimante, lorsque le Seigneur dit : « Bienheureux les pacifiques parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu. » (*Matth.*, V, 9.) D'ailleurs Adimante aurait dû reconnaître au moins d'un côté que le prophète Isaïe savait bien aussi que les enfants de Dieu sont pacifiques, puisque Dieu même en parlant par sa bouche a dit : « C'est moi qui fais la paix; » mais comme d'un côté il a ouvert les yeux pour voir le mal, de l'autre il s'est aveuglé lui-même. Si un autre aveugle comme lui voulait dire aussi, à son exemple, que l'Ancien Testament est bon quand Dieu s'y exprime ainsi : « Je ne veux point la mort du pécheur, mais seulement qu'il revienne à moi et qu'il vive, » (*Ezech.*, XXXIII, 11) et que le Nouveau est mauvais parce que le Christ a dit : « Allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges, » (*Matth.*, XXV, 41) en tombant lui-même dans la fosse, n'y précipiterait-il point avec lui par sa malice dont le fruit serait l'aveuglement tous les ignorants, tous les gens peu instruits dans la sainte Ecriture, qui se mettraient à sa suite? Mais quiconque jette sur l'Evangile un œil pieux trouve dans le Nouveau Testament ce que les Manichéens blâment dans l'Ancien, et dans l'Ancien ce qu'ils louent dans le Nouveau.

CAPUT XXVII.

De eo quod in Isaia propheta scriptum est : « Ego sum Deus qui facio pacem, et constituto mala. » (*Isa.*, XLV, 7.) Etiam hoc eadem regula solvitur. Non enim reprehendit Adimantus quod dixit Deus : « facio pacem : » sed quod dixit : « constituo mala. » Cum Paulus apostolus hæc duo similiter uno in loco etiam latius tractaverit dicens : « Vides ergo bonitatem et severitatem Dei : in eos quidem qui ceciderunt, severitatem; in te autem bonitatem, si permanseris in bonitate : alioquin et tu excideris, et illi si non permanserint in incredulitate, inserentur. Potens est enim Deus iterum inserere illos. » (*Rom.*, XI, 22, 23.) In hoc sermone apostolico satis apparet bonitas Dei, secundum quam dixit Isaias : « Ego sum Deus qui facio pacem : » et severitas, secundum quam dixit : « Constituo mala. » Simul etiam ostendit in nostra potestate esse, ut vel inseri bonitate ipsius, vel excidi severitate mereamur. Non ergo est Isaiæ contrarium Evangelium, sicut putat, vel potius putari cupit Adimantus, ubi Dominus ait : « Beati pacifici, quia filii Dei vocabuntur. » (*Matth.*, V, 9.) Vel ex ipsa enim parte debuit agnoscere, etiam Isaiam scire filios Dei esse pacificos, quia per eum dixit Deus : « Ego sum qui facio pacem. » (*Isa.*, XLV, 7.) Sed cum in alia parte ad male intelligendum oculum fixit, in altera se ipse excæcavit. Quod si vellet alius similiter cæcus dicere bonum esse Vetus Testamentum, ubi dicit Deus : « Nolo mortem peccatoris, quantum ut revertatur et vivat : » (*Ezech.*, XXXIII, 11) malum autem esse Novum Testamentum, ubi dicit Christus : « Ite in ignem æternum, qui præparatus est diabolo et angelis ejus : » (*Matth.*, XXV, 41) nonne in foveam cadens omnes qui se sequerentur, indoctos et Scripturarum ignaros in imperitiæ cæcitatem (*a*) germinante malitia secum pariter præcipitaret? Qui autem oculo pio legit, et in Novo Testamento invenit quod isti accusant in Vetere, et in Vetere quod laudant in Novo.

(*a*) Victorius Ms. et unus e Vaticanis *geminante*. Alter Vaticanus codex *gemnente*. Corbeiensis *geminantem*.

CHAPITRE XXVIII.

Il est écrit dans le prophète Isaïe : « L'année de la mort du roi Osias, je vis le Seigneur assis sur un trône sublime et élevé, et son palais était tout rempli de sa gloire. Autour de lui se tenaient les séraphins qui avaient six ailes, dont deux leur servaient à lui voiler la face et deux à lui couvrir les pieds. » (*Is.*, VI, 1 à 2.) Adimante oppose à ce passage celui où l'Apôtre dit : « Au roi invisible des siècles soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. » (I *Tim.*, I, 17.) Dans cette question, il faut d'abord chercher pour quelle raison, dans la vision d'Isaïe, il lui a semblé à propos d'omettre de parler des deux ailes dont les séraphins se servaient pour voler, en disant : « Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu de Sabaoth, » ou de ne point citer le texte entier de l'Apôtre qui s'exprime ainsi : « Au roi invisible et incorruptible des siècles, au seul Dieu soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. » A-t-il eu peur que le texte du Prophète ne portât le lecteur à songer à la Trinité, et lui fît soupçonner qu'il y avait quelque chose de grand, de caché dans ce passage, où il est dit trois fois : « Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu de Sabaoth? » Peut-être bien aussi lui a-t-il semblé que s'il disait : « Au Dieu incorruptible, » on eût pu lui répondre comme nous répondons aux Manichéens, quel mal aurait donc pu faire la nation des ténèbres à un Dieu incorruptible, s'il n'avait point voulu accepter le combat qu'elle lui présentait? Mais si on me dit que le manuscrit où il a lu est fautif, ou bien que la copie d'Adimante que j'ai sous les yeux est altérée en cet endroit, il n'y a plus lieu à discuter sur ce qui fait maintenant un doute, mais il y a toujours lieu à se demander comment le Prophète a pu dire qu'il a vu Dieu assis sur un trône très-élevé, quand l'Apôtre prétend que Dieu est invisible. Je leur demanderai s'il est possible de voir les choses invisibles; s'ils prétendent que cela est possible, pourquoi cherchent-ils chicane au Prophète pour avoir dit qu'il a vu le Dieu invisible? Mais s'ils disent que c'est impossible, c'est à l'Apôtre qu'ils doivent s'attaquer, s'ils l'osent, car il a dit : « Ce qu'il y a d'invisible en Dieu, est devenu visible depuis la création du monde, par la connaissance que ses créatures nous en donnent. » (*Rom.*, I, 20.) Ainsi le même Apôtre qui parle « de choses invisibles, » dit en même temps « qu'elles sont devenues visibles. » N'est-on point forcé de convenir que ce qui est invisible aux yeux du corps est visible pour ceux de l'esprit? Voilà comment il se fait que le Prophète a vu Dieu qui est invisible pour les yeux du corps; ce n'est point de ces yeux-là, mais de ceux de l'esprit qu'il l'a vu.

CAPUT XXVIII.

1. De eo quod scriptum est in Isaia : « Et factum est eo anno quo mortuus est Ozias rex, vidi Dominum sedentem in sede altissima, et plena erat domus gloriæ ipsius, et in circumitu Seraphim stabant, senas alas habentes, et binis quidem operiebant faciem ipsius, binis vero pedes. » (*Isa.*, VI, 1, 2.) Huic loco illud opponit Adimantus, quod ait Apostolus : « Regi autem sæculorum invisibili honor et laus in sæcula. » (I *Tim.*, I, 17.) In qua quæstione quærendum est, quid ei visum fuerit, vel in illa visione Isaiæ binas alas prætermittere, quibus volabant Seraphim, dicentes : « Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus Sabaoth : vel in Apostoli verbis non totum dicere. Nam ita dicit Apostolus : « Regi autem sæculorum invisibili, incorruptibili, soli Deo honor et gloria in sæcula sæculorum. » An forte timuit ne Trinitatis commemoratio commendaret Prophetam lectori, et aliquid magnum ibi latere suspicaretur? Ter enim dicitur : « Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus Sabaoth. » In apostolo autem forte vidit, quod si dixisset : « incorruptibili Deo : » responderetur illi quod nunc istis dicimus : Quid ergo incorruptibili Deo factura erat gens tenebrarum, si cum ea pugnare noluisset? Aut si forte mendosos codices legerat, aut iste mendosus est ubi nos ipsum Adimantum legimus, non est diutius de re dubia disserendum : sed jam quærendum est quomodo et Propheta dixerit vidisse se Deum in sede altissima, et apostolus Paulus verum dixerit, invisibilem Deum. Interrogo itaque istos utrum invisibilia possint conspici. Si dicunt posse, quid ergo calumniantur, si Deum invisibilem Propheta conspexit? Si autem dicunt non posse, ipsi Apostolo potius calumnientur, si audent, qui ait : « Invisibilia enim Dei a constitutione mundi per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur. » (*Rom.*, I, 20.) Ipse enim dixit esse « invisibilia, » et ipse rursus dicit : « conspiciuntur. » Nonne hic coguntur fateri oculis corporeis esse invisibilia, menti vero esse visibilia? Sic igitur et Propheta Deum, qui corporaliter invisibilis est, non corporaliter, sed spiritaliter vidit.

2. Les saintes Ecritures nous parlent, en effet, de plusieurs sortes de visions; l'une se produit par les yeux du corps, tels sont le cas d'Abraham qui vit trois hommes sous le chêne de Mambré (*Gen.*, XVIII, 1); celui de Moïse qui vit le feu dans le buisson ardent (*Exod.*, III, 2); celui des disciples qui aperçurent le Seigneur transfiguré sur la montagne, entre Moïse et Elie, et plusieurs autres cas semblables. L'autre se produit quand nous voyons par l'imagination ce que nous sentons par le corps. En effet, quand cette faculté est en nous dirigée par Dieu, beaucoup de choses nous sont révélées, non point par les yeux du corps, par les oreilles, ou par quelque sens charnel que ce soit, mais par des sens semblables à ceux-là; c'est ainsi que Pierre vit le disque qui descendait du ciel sous ses yeux, rempli d'animaux de toute sorte. (*Act.*, XI, 5.) C'est du même genre que fut la vision d'Isaïe, que les Manichéens attaquent dans leur excessive ignorance. En effet, Dieu n'est point circonscrit dans une forme corporelle; mais de même qu'on s'exprime en bien des circonstances d'une manière figurée, non point au propre, ainsi il y a beaucoup de choses qui ne sont montrées qu'en figures. Il y a une troisième sorte de vision, c'est la vision de l'esprit qui voit la vérité et la sagesse quand il les comprend; sans cette troisième vision les deux dont je viens de parler sont infructueuses, ou même peuvent induire en erreur. Mais lorsque les choses montrées par Dieu, aux sens corporels, ou à cette partie de l'âme qui perçoit les images des corps, sont perçues de cette troisième manière et bien comprises par l'esprit, la révélation est parfaite. Or, c'est de ce troisième genre de vision qu'est celle que j'ai rappelée plus haut en citant ces paroles de l'Apôtre : « Ce qu'il y a d'invisible en Dieu, est devenu visible depuis la création du monde par la connaissance que les créatures nous en donnent. » C'est par cette vision que Dieu est vu, quand le cœur des hommes de bien est purifié par la piété, la foi et la connaissance de Dieu. En effet, à quoi a-t-il servi au roi Balthasar d'avoir vu sur la muraille la main qui écrivait devant lui? Comme à cette vue des yeux il n'ajoutait point celle de l'esprit, il cherchait encore le moyen de voir ce qu'il voyait. Daniel, au contraire, doué de la vue par laquelle on comprend ces choses-là, vit des yeux de l'esprit ce que le roi ne voyait que des yeux du corps. (*Dan.*, V, 5.) De même ce fut par cette partie de l'âme qui perçoit les images des corps, que le roi Nabuchodonosor vit le songe qu'il eut (*Dan.*, II, 1); mais comme il n'avait point l'œil de l'âme qu'il lui fallait pour mieux voir, c'est-à-dire pour comprendre ce qu'il voyait, il eut recours aux yeux d'un autre, aux yeux du même Daniel, pour comprendre ce qu'il avait vu. Quand le Prophète lui eût dit quel était son songe, afin de lui inspirer confiance, Nabucho-

2. Nam multa genera visionis in Scripturis sanctis inveniuntur. Unum secundum oculos corporis, sicut vidit Abraham tres viros sub ilice Mambre (*Gen.*, XVIII, 1), et Moyses ignem in rubo (*Exod.*, III, 2), et discipuli transfiguratum Dominum in monte inter Moysen et Eliam (*Matth.*, XVII, 2) : et cætera hujusmodi. Alterum secundum quod imaginamur ea quæ per corpus sentimus : nam et pars ipsa nostra cum divinitus assumitur, multa revelantur, non per oculos corporis, aut aures, aliumve sensum carnalem, sed tamen his similia, sicut vidit Petrus discum illum submitti e cœlo cum variis animalibus. (*Act.*, XI, 5.) Ex hoc genere est etiam istud Isaiæ, quod imperitissime impii reprehendunt. Non enim Deum forma corporea circumterminat : sed quemadmodum figurate, non proprie, multa dicuntur, ita etiam figurate multa monstrantur. Tertium autem genus visionis est secundum mentis intuitum, quo intellecta conspiciuntur veritas atque sapientia : sine quo genere illa duo quæ prius posui, vel infructuosa sunt, vel etiam in errorem mittunt. Cum enim ea, quæ sive corporeis sensibus, sive illi parti animæ quæ corporalium rerum imagines capit, divinitus demonstrantur, non solum sentiuntur his modis, sed etiam mente intelliguntur, tunc est perfecta revelatio. Ex hoc tertio genere est visio illa, quam commemoravi, dicente Apostolo : « Invisibilia enim Dei a constitutione mundi per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur. » Hac visione videtur Deus, cum per pietatem fidei et per agnitionem Dei morum optimorum corda mundantur. (*Dan.*, V, 5.) Quid enim profuit Balthasari regi, quod manum scribentem ante oculos suos in pariete conspexit? Cui visioni quia non potuit adjungere mentis aspectum, quærebat adhuc videre quod viderat. Tali autem acie luminis, qua ista intelliguntur, Daniel præditus, mente vidit, quod ille viderat corpore. Rursus illa parte animi, quæ imagines corporum capit, vidit somnium Nabuchodonosor rex (*Dan.*, II, 1), et quoniam non habebat idoneum oculum mentis ad melius videndum quod viderat, id est, ad intelligendum quod viderat, ideo ad interpretandum visum

donosor demanda à Daniel de lui en expliquer le sens. (*Dan.*, II, 26.) Quant à Daniel, par l'effet d'une révélation du Saint-Esprit, il vit des yeux de cette partie de l'âme qui perçoit les images, ce que Balthasar avait vu en songe, et il en aperçut le sens des yeux de l'esprit. Il n'est point un prophète du vrai et souverain Dieu qui ne voie, des yeux de l'esprit, les choses que Dieu lui fait voir des yeux du corps ou de ceux de cette partie de l'âme qui perçoit les images corporelles. Mais le plus ordinairement, dans les saintes Ecritures, les choses sont racontées telles qu'elles sont vues, non point telles qu'elles sont comprises, afin de laisser aux lecteurs le soin de chercher à voir de la vue de l'esprit dans laquelle est tout le mérite. Mais en lisant toutes les choses qui nous ont été dites ouvertement, on voit comment les ont comprises ceux qui les ont consignées par écrit, et comment elles leur ont été montrées en figures. En effet, c'est à ces deux sortes de visions que se rapportent les démonstrations figurées; quant à la révélation pure et simple des choses comprises et certaines, elle se rapporte à la vision de l'âme, c'est-à-dire de l'intelligence. Cependant toutes ces choses sont montrées et réglées d'une manière aussi admirable qu'ineffable par la sagesse suprême et immuable du Saint-Esprit. Mais ce sont des malheureux ceux qui, pour attaquer le Prophète disant qu'il a vu Dieu, lui opposent le mot de l'Apôtre, nous assurant que Dieu est invisible. Si on leur objectait en regard de ces paroles de l'Apôtre le passage de l'Evangile où le Seigneur dit : « Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu, » (*Matth.*, V, 8) comment nous expliqueront-ils que l'invisible puisse être vu? Ils pressent de paroles les personnes ignorantes; en attendant ils craignent qu'on sache ce qu'ils savent bien eux-mêmes, en quel sens Dieu est invisible. Tant est grande la perversité de ces âmes qui se laissent vaincre par l'erreur, en voulant vaincre les hommes à leur tour.

suum, aspectum quæsivit alienum, ejusdem scilicet Danielis : cui tamen aperienti ut certam accommodaret fidem, etiam ipsum somnium ut sibi diceretur exegit. (*Dan.*, II, 26.) Daniel autem revelante sancto Dei Spiritu, et quid ille vidisset in somnis ea parte vidit qua corporum capiuntur imagines, et quid significaret mente conspexit. Non est autem propheta veri Dei et summi, qui oblata divinitus visa, vel solo corpore, vel etiam illa parte spiritus videt qua corporum capiuntur imagines, et mente non videt. Sed plerumque in Scripturis sic posita inveniuntur, quemadmodum visa sunt, non etiam quemadmodum intellecta sunt; ut mentis visio, in qua totus fructus est, exercendis lectoribus servaretur. Sed ex multis quæ aperte sunt scripta, manifestatur nobis quomodo illa intellexerint, quæ sic in libris posuerunt, quomodo figurate illis demonstrata sunt. Ad duo enim genera illa visionis, pertinent figuratæ demonstrationes : ad mentis autem, id est, ad intelligentiæ visionem simplex et propria pertinet revelatio rerum intellectarum atque certarum. Omnia tamen hæc genera mirificis et ineffabilibus distributionibus exhibet atque moderatur Spiritus sanctus summæ incommutabilisque sapientiæ. Sed isti miseri sunt qui calumniantur Prophetæ dicenti quod Deum viderit, objicientes Apostolicam sententiam, ubi invisibilem dixit. Si enim alter objiciat huic Apostolico verbo Evangelicum verbum, quo Dominus ait : « Beati mundicordes, quoniam ipsi Deum videbunt : » (*Matth.*, V, 8) quomodo respondebunt posse invisibilem videri? Verbo enim premunt imperitos, et quatenus invisibilis Deus dictus sit, etsi cognoscunt, cognosci timent. Tanta est pernicies animorum, qui cum vincere hominem volunt, ab errore vincuntur.

tions, les encouragements, les discussions, et ce qui ressemble à tout cela. Dieu dans sa souveraine justice opère quelques-unes de ces choses par le moyen des méchants qui ne s'en doutent point, et quelques autres par le moyen des bons qui en ont conscience. C'est à nous de désirer et de choisir ce qui peut le mieux nous donner accès à l'œuvre de votre correction non point par les querelles, la jalousie ou la persécution (*Rom.*, XIII, 13), mais par de douces paroles de consolation, de bienveillantes exhortations, et des discussions amicales, selon ce qui est écrit : « Il ne faut pas que le serviteur du Seigneur s'amuse à contester; mais il doit être modéré envers tout le monde, capable d'instruire les autres, patient, et ne reprendre qu'avec douceur ceux qui pensent autrement que lui; » (II *Tim.*, II, 24) car c'est à Dieu qu'il appartient de donner ce qui est bien à ceux qui le désirent et le demandent.

CHAPITRE II.

Pourquoi on doit traiter les Manichéens plus doucement que les autres hérétiques.

2. Que ceux qui ne savent point quelle peine on a à trouver la vérité, et combien il est difficile de se mettre à l'abri de l'erreur, se montrent sévères à votre égard; oui, que ceux qui ne savent point combien il est rare et malaisé de dissiper par la sérénité d'une âme pieuse, les fantômes de la chair, soient durs pour vous, qu'ils vous traitent, dis-je, avec rudesse, ceux qui ignorent quel mal on a à guérir l'œil de l'homme intérieur pour qu'il puisse contempler son soleil, non pas celui que vous adorez dans un corps céleste, qui brille et darde ses rayons aux yeux de chair des hommes et des bêtes, mais celui dont il est écrit dans le Prophète : Le soleil de justice s'est levé pour moi (*Malach.*, IV, 2), et dont il est dit dans l'Evangile : « Il était la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde; » que ceux qui ne soupçonnent point ce qu'il faut pousser de gémissements et de soupirs pour arriver à comprendre Dieu tant soit peu, vous traitent rigoureusement, oui enfin que ceux qui n'ont point trempé dans les mêmes erreurs que vous en agissent sévèrement avec vous.

CHAPITRE III.

Augustin fut autrefois Manichéen.

3. Mais moi qui, après avoir été tant et si longtemps ballotté par l'erreur, ai pu enfin contempler la vérité pure qui se perçoit sans le vain secours des fables; pour moi, pauvre malheureux, qui ai eu tant de mal, avec le secours du Seigneur, à confondre les vaines imaginations de mon esprit qu'appuyaient tant d'opinions et

horum omnium quædam etiam per malos nescientes operatur summa Dei justitia, quædam autem per scientes bonos. Nostrum igitur fuit eligere et optare meliora, ut ad vestram correctionem aditum haberemus, non in contentione et æmulatione et persecutionibus (*Rom.*, XIII, 13), sed mansuete consolando, benevole cohortando, leniter disputando : sicut scriptum est : « Servum autem Domini non oportet litigare, sed mitem esse ad omnes, docibilem, patientem, in modestia corripientem diversa sentientes. » (II *Tim.*, II, 24.) Nostrum ergo fuit velle has partes expetere : Dei est volentibus et petentibus donare quod bonum est.

CAPUT II.

Causæ cur mitius agendum cum Manichæis.

2. Illi in vos sæviant, qui nesciunt cum quo labore verum inveniatur, et quam difficile caveantur errores. Illi in vos sæviant, qui nesciunt quam rarum et arduum sit carnalia phantasmata piæ mentis serenitate superare. Illi in vos sæviant, qui nesciunt cum quanta difficultate sanetur oculus interioris hominis, ut possit intueri solem suum : non istum quem vos colitis cœlesti corpore, oculis carneis et hominum et pecorum fulgentem atque radiantem : sed illum de quo scriptum est per Prophetam : Ortus est mihi justitiæ sol. (*Malac.*, IV, 2.) Et de quo dictum est in Evangelio : Erat lumen verum, quod illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. (*Joan.*, I, 9.) Illi in vos sæviant, qui nesciunt quibus suspiriis et gemitibus fiat, ut ex quantulacumque parte possit intelligi Deus. Postremo illi in vos sæviant, qui nunquam tali errore decepti sunt, quali vos deceptos vident.

CAPUT III.

Augustinus quondam Manichæus.

3. Ego autem qui diu multumque jactatus tandem (*a*) respicere potui quid sit illa sinceritas, quæ sine inanis fabulæ narratione percipitur; qui vanas ima-

(*a*) Sola editio Lov. *perspicere*.

d'erreurs diverses; pour moi, qui me suis soumis si tard au médecin très-clément qui m'appelait à lui par les plus douces paroles pour faire tomber le voile offusquant les yeux de mon esprit; moi qui ai pleuré si longtemps pour que la substance immuable et immaculable daignât se montrer à moi au fond de mon cœur par les doux accords des livres saints; moi enfin qui ai recherché avec curiosité, entendu avec ardeur, cru avec témérité, persuadé de toutes mes forces à qui j'ai pu, et défendu avec une opiniâtre ardeur contre tous ceux qui les attaquaient, toutes les inventions au milieu desquelles vous êtes encore retenus par les liens et les étreintes d'une longue habitude, je ne saurais vous traiter avec aigreur, vous que je dois supporter maintenant comme mes proches m'ont supporté alors, et que je dois traiter avec la même patience que m'ont témoignée les miens, lorsque, dans ma rage et mon aveuglement, je partageais vos erreurs en acceptant vos dogmes.

4. Mais pour vous adoucir plus facilement, et pour que vous ne me résistiez point dans un esprit d'hostilité aussi pernicieux pour vous que pour moi, il faut que j'obtienne de vous, quelque juge qui nous entende, que nous déposions de part et d'autre, tout mouvement d'arrogance. Que nul de nous ne dise qu'il a déjà trouvé la vérité; cherchons-la ensemble comme si ni vous ni moi ne la connaissions. Or, il sera possible de la chercher ainsi avec autant de soin que de concorde, si ni vous ni moi nous ne prétendons, avec une téméraire présomption, l'avoir trouvée et la connaître. Si je ne puis obtenir cela de vous, accordez-moi du moins que, en ce moment, je vous écoute et vous discute comme si je ne vous connaissais point, comme si je vous entendais pour la première fois. Je crois que ce que je demande n'a rien que de juste; je n'y mets que cette seule restriction, c'est que je ne partagerai point vos prières; je n'assisterai point à vos assemblées, je ne prendrai point le nom de manichéen tant que vous ne m'aurez point donné une raison claire, exempte de toute obscurité, de toutes les choses qui ont rapport au salut de l'âme.

CHAPITRE IV.

Exposé sommaire de la foi catholique.

5. Dans l'Eglise catholique, sans parler de la pure sagesse que très-peu d'hommes spirituels parviennent à connaître en cette vie, en partie du moins, parce que ce ne sont que des hommes, mais qu'ils connaissent néanmoins sans mélange de doute; car pour le reste des hommes, si ce n'est point la vivacité de l'intelligence, c'est du moins la simplicité de la foi qui leur donne une complète sécurité, sans parler, dis-je, de cette

ginationes animi mei variis opinionibus erroribusque collectas vix miser merui Domino opitulante convincere; qui me ad detergendam caliginem mentis, tam tarde clementissimo medico vocanti blandientique subjeci; qui diu flevi, ut incommutabilis et immaculabilis substantia concinentibus divinis libris sese mihi persuadere intrinsecus dignaretur; qui denique omnia illa figmenta, quæ vos diuturna consuetudine implicatos et constrictos tenent, et quæsivi curiose, et attente audivi, et temere credidi, et instanter quibus potui persuasi, et adversus alios pertinaciter animoseque defendi; sævire in vos omnimo non possum, quos sicut me ipsum illo tempore, ita nunc debeo sustinere, et tanta patientia vobiscum agere, quanta mecum egerunt proximi mei, cum in vestro dogmate rabiosus et cæcus errarem.

4. Ut autem facilius mitescatis, et non inimico animo vobisque pernicioso mihi adversemini, illud quovis judice impetrare me a vobis oportet, ut ex utraque parte omnis arrogantia deponatur. Nemo nostrum dicat jam se invenisse veritatem : sic eam quæramus, quasi ab utrisque nesciatur. Ita enim diligenter et concorditer quæri poterit, si nulla temeraria præsumptione inventa et cognita esse credatur. Aut si hoc a vobis impetrare non possum, saltem illud concedite, ut vos tanquam incognitos nunc primum audiam, nunc primum discutiam. Justum puto esse quod postulo : hac sane lege servata, ut vobiscum non orem, non conventicula celebrem, non Manichæi, nomen accipiam, si non mihi de omnibus rebus ad salutem animæ pertinentibus sine ulla caligine rationem perspicuam dederitis.

CAPUT IV.

Argumenta fidei catholicæ.

5. In catholica enim Ecclesia, ut omittam sincerissimam sapientiam, ad cujus cognitionem pauci spiritales in hac vita perveniunt, ut eam ex minima quidem parte, quia homines sunt, sed tamen sine dubitatione cognoscant : cæteram quippe turbam non intelligendi vivacitas sed credendi simplicitas tutissimam facit : ut ergo hanc omittam sapientiam, quam in Ecclesia esse catholica non creditis) multa sunt alia quæ in ejus gremio me justissime teneant.

sagesse que vous ne croyez point subsister dans l'Eglise catholique, il y a beaucoup d'autres choses qui me retiennent très-justement dans son sein : ce sont le consentement des peuples et des nations, une autorité qui s'est établie sur les miracles, que l'espérance a nourrie, que la charité a accrue, que son antiquité a affermie; c'est une succession non interrompue depuis l'apôtre Pierre, à qui Notre-Seigneur, après sa résurrection, a recommandé de paître ses brebis, jusqu'à l'évêque qui occupe présentement le même siége; c'est enfin le nom même de catholique que cette Eglise seule a toujours conservé avec beaucoup de raison dans un si grand nombre d'hérésies qui se sont élevées contre elle; car, bien que tous les hérétiques affectent de se dire catholiques, toutefois aucun d'eux n'a la hardiesse de montrer son temple ou sa maison, quand un étranger lui demande où est l'église des catholiques. C'est par tous ces liens du nom de chrétien, si précieux et si chers, qu'un homme fidèle est attaché à l'Eglise catholique, quoiqu'il n'ait pas encore une intelligence parfaite de la vérité, soit parce qu'il n'est pas capable de l'entendre, ou parce qu'elle ne se montre pas encore à lui avec une entière clarté. Mais chez vous, où je ne trouve rien de tel qui m'invite ou me retienne, il n'y a pour moi que la seule promesse de la vérité qui résonne à mes oreilles; toutefois, si elle m'est montrée si manifestement qu'elle ne laisse plus en moi de place pour le doute, je devrai la préférer à toutes les choses dont je viens de parler et qui me retiennent dans l'Eglise catholique. Mais si tout se réduit à des promesses, si la vérité ne m'est point montrée, personne ne pourra me faire rompre avec la foi qui me rattache par des liens si nombreux et si forts à la religion chrétienne.

CHAPITRE V.

Contre le titre de l'épître de Manès.

6. Voyons donc ce que m'enseigne Manès; et avant tout considérons le livre que vous appelez *l'Epître du fondement*, où se trouve à peu près tout ce que vous croyez. A l'époque où nous avons eu le malheur qu'on nous en fît la lecture, vous nous donniez le nom d'illuminés. Elle commence ainsi : « Manès, apôtre de Jésus-Christ, par la providence de Dieu le Père. Voici des paroles de salut qui découlent d'une source vive et éternelle. » Et d'abord ayez la patience et la bonté, s'il vous plaît, de faire attention à ce que je vous demande. Je ne crois point Manès disciple du Christ; ne m'en veuillez point pour cela, je vous prie, et n'allez point vous mettre à me dire de méchantes paroles; vous savez que je suis convenu de ne rien croire sans preuve, de ce

Tenet consensio populorum atque gentium : tenet auctoritas miraculis inchoata, spe nutrita, charitate aucta, vetustate firmata : tenet ab ipsa sede Petri apostoli, cui pascendas oves suas post resurrectionem Dominus commendavit, usque ad præsentem episcopatum successio sacerdotum : tenet postremo ipsum Catholicæ nomen, quod non sine causa inter tam multas hæreses sic ista Ecclesia sola obtinuit, ut cum omnes hæretici se catholicos dici velint, quærenti tamen peregrino alicui, ubi ad Catholicam conveniatur? nullus hæreticorum vel basilicam suam vel domum audeat ostendere. Ista ergo tot et tanta nominis Christiani (*a*) carissima vincula recte hominem tenent credentem in catholica Ecclesia, etiam si propter nostræ intelligentiæ tarditatem vel vitæ meritum veritas nondum se apertissime ostendat. Apud vos autem, ubi nihil horum est quod me invitet ac teneat, sola personat veritatis pollicitatio, quæ quidem si tam manifesta monstratur, ut in dubium venire non possit, præponenda est omnibus illis rebus, quibus in Catholica teneor : si autem tantummodo promittitur, et non exhibetur, nemo me movebit ab ea fide quæ animum meum tot et tantis nexibus Christianæ (*b*) religioni astringit.

CAPUT V.

Contra titulum epistolæ Manichæi.

6. Videamus igitur quid me doceat Manichæus, et potissimum illum consideremus librum, quem fundamenti epistolam dicitis, ubi totum pene quod creditis continetur. Ipsa enim nobis illo tempore miseris quando lecta est, (*c*) illuminati dicebamur a vobis. Certe sic incipit : Manichæus « apostolus Jesu Christi providentia Dei Patris. Hæc sunt salubria verba, de perenni ac vivo fonte. » Jam cum bona patientia, si placet, attendite quid quæram. Non credo istum esse apostolum Christi. Quæso ne succenseatis, et maledicere incipiatis. Nostis enim me statuisse, nihil a vobis prolatum temere credere.

(*a*) Duo Mss. *clarissima*. — (*b*) Am. et omnes Mss. *religionis*.— (*c*) Editi Am. et Er. *inclinati dicebamus, Amen*. Lov. *inclinati ducebamur a vobis*. Duo Mss. *inclinatis discebatur a nobis*. Tandem vetustissimus Corbeiensis codex *inlumniati dicebamur a vobis*. Favet huic lectioni quod infra in cap. xxv legitur de eadem epistola : *quæ fere omnibus qui apud vos illuminati dicuntur, solet esse notissima*.

que vous me proposerez. Je vous prie donc de me dire quel est ce Manès. Vous allez me répondre, c'est un disciple de Jésus-Christ. Mais c'est ce que je ne crois pas, et il n'y a à cela rien à dire, rien à faire; vous me promettez la science de la vérité, et voilà que dès à présent vous me forcez à croire quelque chose que j'ignore. Peut-être allez-vous me lire l'Evangile et essayer de me faire admettre la personne de Manès. Mais si vous tombiez sur un homme qui ne croit point encore à l'Evangile, que feriez-vous quand il répondrait à tout ce que vous lui diriez : Je ne crois pas? Pour moi, je ne croirais point à l'Evangile, si je n'étais porté à le faire par l'autorité de l'Eglise catholique. Mais si j'ai cru à ceux qui m'ont dit : Croyez à l'Evangile, pourquoi ne croirais-je point encore à eux quand ils me disent : Ne croyez point aux Manichéens? Choisissez le parti qu'il vous plaira. Si vous me dites : Croyez les catholiques, les catholiques m'engagent à n'avoir point foi en vous, d'où il suit que si je les crois, je ne puis plus vous croire. Si vous me dites : Ne croyez point les catholiques, vous ne prendrez pas le moyen de m'amener à croire Manès, car c'est sur les paroles des catholiques que je crois à l'Evangile. Si vous me dites : Vous avez bien fait de croire les catholiques, quand ils vous ont présenté l'Evangile, mais vous avez tort de les croire quand ils attaquent Manès; vous me croyez donc assez sot pour croire, sans que vous m'apportiez aucune raison, ce que vous voulez que je croie, et pour ne point croire ce que vous ne voulez point que je croie? J'agis d'une manière bien plus juste et plus prudente si, après avoir cru une fois les catholiques, je ne passe dans votre camp, que si, bien loin d'exiger de moi la foi en vos paroles, vous me faites savoir, au contraire, les choses d'une manière très-claire et très-ouverte. Par conséquent, si vous avez des raisons à me donner, laissons-là l'Evangile; mais si vous me ramenez à l'Evangile, je m'en tiens à ceux qui m'ont dit de croire à l'Evangile. Or, d'après ce qu'ils me prescrivent, je ne croirai pas en vous. Mais si, par hasard, vous trouvez dans l'Evangile quelque chose de bien clair, au sujet de l'apostolat de Manès, vous infirmerez à mes yeux l'autorité des catholiques, qui m'ordonnent de ne point vous croire; une fois cette autorité infirmée, je ne pourrai plus croire à l'Evangile, puisque c'est par eux que j'y avais cru, et il s'ensuivra que tout ce que vous me citerez venant de cette source n'aura plus d'effet sur moi. En conséquence, s'il ne se trouve rien de manifeste dans l'Evangile, au sujet de l'apostolat de Manès, je m'en rapporterai plutôt aux catholiques qu'à vous. Mais si vous me lisez un passage manifestement pour Manès, je ne m'en rapporterai plus ni à eux ni à vous; je ne m'en rapporterai plus à eux, parce qu'ils m'auront menti à votre sujet, je ne m'en rapporterai point à vous, parce que vous vous appuyeriez à mes

Quæro ergo qui sit iste Manichæus? Respondebitis, Apostolus Christi. Non credo : quid jam dicas aut facias, non habebis : promittebas enim scientiam veritatis, et nunc quod nescio cogis ut credam Evangelium mihi fortasse lecturus es, et inde Manichæi personam tentabis asserere. Si ergo invenires aliquem, qui Evangelio nondum credit, quid faceres dicenti tibi : Non credo? Ego vero Evangelio non crederem, nisi me catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas. Quibus ergo obtemperavi dicentibus : Crede Evangelio; cur eis non obtemperem dicentibus mihi : Noli credere Manichæis? Elige quid vobis. Si dixeris : Crede Catholicis : ipsi me monent ut nullam fidem accommodem vobis : quapropter non possum illis credens, nisi tibi non credere. Si dixeris : Noli Catholicis credere, non recte facies per Evangelium me cogere ad Manichæi fidem, quia ipsi Evangelio Catholicis prædicantibus credidi. Si autem dixeris : Recte credidisti Catholicis laudantibus Evangelium, sed non recte illis credidisti vituperantibus Manichæum : usque adeo me stultum putas, ut nulla reddita ratione quod vis credam, quod non vis non credam? Multo enim justius atque cautius facio, si Catholicis quoniam semel credidi, ad te non transeo, nisi me non credere jusseris, sed manifestissime, ac apertissime scire aliquid feceris. Quocirca si mihi rationem redditurus es, dimitte Evangelium. Si ad Evangelium te tenes, ego me ad eos teneam, quibus præcipientibus Evangelio credidi; et his jubentibus tibi omnino non credam. Quod si forte in Evangelio aliquid apertissimum Manichæi apostolatu invenire potueris, infirmabis mihi Catholicorum auctoritatem, qui jubent ut tibi non credam, qua infirmata, jam nec Evangelio credere potero, quia per eos illi credideram; ita nihil apud me valebit, quidquid inde protuleris. Quapropter si nihil manifestum de Manichæi apostolatu in Evangelio reperitur, Catholicis potius credam quam tibi. Si autem aliquid inde manifestum pro Manichæo legeris, nec illis, nec tibi : illis, quia de te mihi mentiri sunt; tibi autem quia

yeux sur une écriture à laquelle j'avais eu foi, par le moyen de ceux qui m'auront trompé à votre sujet. Mais Dieu me garde de ne plus croire à l'Evangile; or, si je crois à l'Evangile, je ne vois pas comment je puis aussi ajouter foi à ce que vous me dites, car parmi les noms d'apôtres que j'y lis (*Matth.*, x, 2), je ne trouve point celui de Manès. Quant à celui qui fut mis à la place de l'apôtre qui a trahi Jésus-Christ, nous voyons son nom dans les Actes des Apôtres (*Act.*, I, 26), auxquels je suis forcé de croire aussi, si je crois à l'Evangile, attendu que l'autorité catholique me recommande à un égal degré l'une et l'autre Ecriture. C'est dans le même livre que nous trouvons aussi l'histoire bien connue de la vocation et de l'apostolat de saint Paul. (*Act.*, IX, 4.) Lisez-moi, si vous le pouvez, l'endroit de l'Evangile ou de tout autre livre auquel je confesse que j'ai foi, dans lequel Manès est appelé apôtre. Allez-vous me citer le passage où le Seigneur a promis le Saint-Esprit Paraclet à ses apôtres? (*Jean*, XIV, 16.) Mais au sujet de cet endroit, voyez donc que de choses importantes m'empêchent et me détournent de croire à Manès.

CHAPITRE VI.

Pourquoi Manès s'est donné, dans sa lettre, le titre d'apôtre de Jésus-Christ.

7. Je vous demande donc pourquoi cette Epître commence ainsi : Manès, apôtre de Jésus-Christ, et non pas de cette autre manière : Le Paraclet, apôtre de Jésus-Christ? Si le Paraclet envoyé par le Christ a lui-même envoyé Manès, pourquoi lit-on : Manès, apôtre de Jésus-Christ, et non point plutôt : Manès, apôtre du Paraclet? Si vous me répondez que le Christ est le même que le Saint-Esprit, vous allez contre l'Ecriture même où le Seigneur a dit : Et je vous enverrai un autre Paraclet. (*Jean*, XIV, 16.) Si vous pensez qu'il a pu dire avec justesse, apôtre du Christ, non point parce que le Christ est le même que le Paraclet, mais parce qu'ils ont tous deux la même substance, c'est-à-dire non point parce que l'un et l'autre ne font qu'un, mais parce qu'ils ne font qu'une seule et même chose, saint Paul aurait pu dire aussi : Paul, apôtre de Dieu le Père, puisque le Seigneur a dit : Mon Père et moi ne sommes qu'une seule et même chose. (*Jean*, x, 30.) Or, il ne s'est nulle part exprimé ainsi, et d'ailleurs il n'est pas non plus un seul apôtre qui se soit appelé apôtre du Père. Que signifie donc cette nouveauté? Est-ce que cela ne vous semble pas sentir je ne sais quoi de fallacieux? Si saint Paul a pensé qu'il n'y avait aucune différence entre ces deux manières de dire, pourquoi ne se donne-t-il pas indifféremment dans ses autres Epîtres le nom d'apôtre de Jésus-Christ et celui d'apôtre du Paraclet? Mais je l'ai toujours entendu appeler apôtre du Christ,

eam scripturam mihi profers, cui per illos credideram, qui mihi mentiti sunt. Sed absit ut ego Evangelio non credam. Illi enim credens, non invenio quomodo possim etiam tibi credere. Apostolorum enim nomina, quæ ibi leguntur, non inter se continent nomen Manichæi. (*Matth.*, x, 2; *Marc.*, III, 13; *Luc.*, VI, 13, 13.) In locum autem traditoris Christi quis successerit, in Apostolorum Actibus leginus (*Act.*, I, 26) : cui libro necesse est me credere, is credo Evangelio, quoniam utramque Scripturam similiter mihi catholica commendat auctoritas. In eodem etiam libro de vocatione atque apostolatu Pauli vulgatissimam tenemus historiam. (*Act.*, IX, 4.) Lege mihi, jam, si potes, in Evangelio, ubi Manichæus apostolus dictus est: vel in aliquo alio libro, cui me jam credidisse confiteor. An illud lecturus es, ubi Spiritum sanctum paracletum Dominus promisit Apostolis. (*Joan.*, XIV, 16.) De quo loco vide quot et quanta sint, quæ me revocent et deterreant, ne Manichæo credam.

—

CAPUT VI.

Cur Apostolum Christi se scripserit.

7. Quero enim, cur epistolæ hujus principium sit: Manichæus apostolus Jesu Christi : et non sit, Paracletus apostolus Jesu Christi. Si autem missus a Christo Paracletus Manichæum misit, cur lego : Manichæus apostolus Jesu Christi; et non potius, Manichæus apostolus Paracleti? Si dicis ipsum esse Christum, qui est etiam Spiritus sanctus, contradicis ipsi Scripturæ, ubi Dominus ait : Et alium Paracletum mittam vobis. (*Joan.*, XIV, 16.) Si autem Christi nomen ideo recte positum putas, non quia ipse est Christus, qui et Paracletus, sed quia ejusdem sunt ambo, substantiæ; id est, non quia unus, est, sed quia unum sunt: poterat et Paulus dicere: Paulus apostolus Dei Patris; quia dixit Dominus : Ego et Pater unum sumus. (*Joan.*, x, 30.) Nusquam hoc dicit : sed nec quisquam Apostolorum Patris se apostolum scribit. Quid sibi ergo vult ista novitas? Nonne vobis videtur nescio quam redolere fallaciam? Certe si nihil inter-

toutes les fois que je l'ai entendu nommer, et pas une seule fois apôtre du Paraclet. Quelle cause en pouvons-nous imaginer, sinon l'orgueil, cette mère de tous les hérétiques, qui a poussé cet homme à ne point vouloir passer pour envoyé par le Paraclet, mais à voir reçu qu'on le nommât lui-même le Paraclet? De même que l'homme, Jésus-Christ n'a point été envoyé par le Fils de Dieu, c'est-à-dire par la vertu et la sagesse de Dieu, par qui tout a été fait, mais a été pris selon la foi catholique pour être lui-même le Fils de Dieu, et pour montrer en soi la sagesse de Dieu dans la guérison des pécheurs, ainsi Manès a voulu avoir été pris aussi par le Saint-Esprit que le Christ avait promis, de telle manière que lorsque nous entendons nommer Manès l'Esprit saint, nous comprenions l'apôtre, c'est-à-dire l'envoyé du Christ qui avait promis de l'envoyer. Voilà qui s'appelle une audace singulière et un sacrilége indicible.

CHAPITRE VII.

Comment Manès est cru le Saint-Esprit par les siens.

8. Mais puisque, même selon vous, le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont unis entre eux par une nature sans différence, pourquoi ne trouvez-vous point honteux de dire que l'homme Manès pris par le Saint-Esprit est né de l'union des deux sexes quand vous craignez de croire que l'homme pris par la sagesse de Dieu est né d'une vierge? Si la chair de l'homme, si le commerce charnel de l'homme, si le sein d'une femme n'ont pu souiller le Saint-Esprit, comment se fait-il que le sein d'une vierge ait souillé la sagesse de Dieu? Ce Manès donc qui se glorifie d'être le Saint-Esprit et d'avoir l'Evangile pour lui ne peut se dispenser de vous accorder ou qu'il a été envoyé par le Saint-Esprit, ou qu'il a été pris par lui. S'il a été envoyé, il doit se dire l'apôtre de Paraclet; s'il a été pris par lui, il faut qu'il accorde une mère à l'homme que le fils unique a pris, s'il accorde même un père à l'homme que le Saint-Esprit a pris. Qu'il croie que le Verbe de Dieu n'a point été souillé par la virginité de Marie, s'il nous engage à croire que le Saint-Esprit n'a pas pu être souillé par le rapprochement sexuel de ses parents. Si vous me dites que ce n'est ni dans le sein d'une femme ni avant qu'il y fût que Manès fut pris par le Saint-Esprit, mais après être né, il me suffit que vous reconnaissiez qu'il a eu une chair provenant du commerce d'un homme et d'une femme, car si vous ne redoutez point les viscères et le sang de Manès, qui venaient de l'union d'un homme et d'une femme, les intestins remplis de

esse arbitratus est, cur non varie in aliis epistolis apostolum Christi se nominat, in aliis Paracleti? Sed Christi semper audivi, quotiescumque audivi : Paracleti autem nec semel. Quid hoc esse causæ arbitramur, nisi quia illa superbia, mater omnium hæreticorum, impulit hominem, ut non missum se a Paracleto vellet videri; sed ita susceptum ut ipse Paracletus diceretur. Sicut Jesus Christus homo, non a Dei Filio, id est Virtute et Sapientia Dei, per quam facta sunt omnia, missus est; sed ita susceptus secundum catholicam fidem, ut ipse esset Dei Filius, id est, in illo ipso Dei Sapientia sanandis (*a*) peccatoribus appareret: sic se ille voluit a Spiritu sancto, quem Christus promisit, videri esse susceptum, ut jam cum audimus Manichæum Spiritum sanctum, intelligamus apostolum Jesu Christi, id est, missum a Jesu Christo, qui eum se missurum esse promisit. Singularis audacia ista et ineffabile sacrilegium.

CAPUT VII.

Manichæus Spiritus sanctus quomodo creditus a suis.

8. Sed tamen quæro, cum Pater et Filius et Spiritus sanctus, vobis etiam confitentibus, non dispari natura copulentur, cur hominem susceptum a Spiritu sancto Manichæum, non putatis turpe, natum ex utroque sexu prædicare, hominem autem susceptum ab unigenita Sapientia Dei, natum de virgine credere formidatis? Si caro humana, si concubitus viri si uterus mulieris non potuit inquinare Spiritum sanctum, quomodo potuit uterus virginis inquinare Dei Sapientiam? Manichæus ergo iste qui de sancto Spiritu et evangelica lectione gloriatur, necesse est vobis concedat, aut missum se esse a Spiritu sancto, aut susceptum. Si missus est, Paracleti se apostolum dicat; si susceptus, concedat ei (*b*) hominem matrem quem suscepit unigenitus Filius, si ei quem suscepit Spiritus sanctus concedit et patrem. Credat virginitate Mariæ Verbum Dei non esse pollutum, si concubitu parentum suorum Spiritum sanctum non potuisse pollui ut credamus hortatur. Quod si dixeritis, non in utero vel ante uterum, sed jam natum Manichæum a Spiritu sancto esse susceptum, sufficit ut fateamini habuisse carnem de viro et femina procreatam. Cum enim vos non timeatis viscera et sanguinem Manichæi de humano concubitu

(*a*) Er. et Lov. *pectoribus*. Castigantur ex Am. et Mss. — (*b*) Sic meliores Mss. Editi vero *homini*.

déjection que cette chair portait, et si vous ne croyez point que le Saint-Esprit par qui, selon vous, cet homme a été pris, ait été souillé par tout cela, pourquoi m'effraierais-je du sein d'une vierge, de ses organes que nul contact humain n'a effleuré et ne croirais-je point plutôt que la sagesse de Dieu est demeurée pure et immaculée dans les entrailles de la mère où elle prit l'homme? Aussi comme votre Manès ne peut se tirer de là, soit qu'il se prétende envoyé, soit qu'il se dise pris par le Saint-Esprit, moi je crois faire plus prudemment de ne le croire ni envoyé ni pris par le Saint-Esprit.

CHAPITRE VIII.

9. Quant à ces mots qu'il a ajoutés : Par la providence de Dieu le Père, qu'est-ce autre chose qu'une manière détournée de nous faire croire, après avoir parlé de Jésus-Christ, dont il s'intitule l'apôtre, et de Dieu le Père, par la providence de qui il se dit envoyé du Fils, qu'il est lui-même la troisième personne, c'est-à-dire le Saint-Esprit? Voilà en effet comme il s'exprime dans son épître : Manès, apôtre de Jésus-Christ par la providence de Dieu le Père. Le Saint-Esprit n'est point nommé quand il aurait dû être nommé de préférence aux deux autres personnes, puisqu'il appuie devant nous son apostolat sur la promesse du Paraclet pour accabler par l'autorité même de l'Evangile les gens peu versés dans ces matières. Quand on vous questionne sur ce fait, vous répondez que par le fait que Manès, l'apôtre, est nommé, le Saint-Esprit Paraclet l'est également, attendu qu'il a daigné venir en lui. Alors je vous demande, comme je le disais plus haut, pourquoi vous êtes saisis d'horreur quand l'Eglise catholique vous dit que celui en qui la divine sagesse est venue, est né d'une vierge, puisque vous-mêmes vous dites, sans être saisis d'horreur, que celui en qui est venu le Saint-Esprit est né de l'union d'un homme et d'une femme? Puis-je soupçonner autre chose, sinon que ce Manès qui cherche à se frayer un chemin par le nom du Christ jusque dans l'âme des gens peu expérimentés, a voulu se faire adorer pour le Christ même? Je vais vous dire en deux mots ce qui me fait conjecturer cela. Il m'est arrivé bien souvent de vous demander, à l'époque où j'étais auditeur chez vous, pourquoi la Pâque du Seigneur se célébrait le plus ordinairement sans aucune solennité, et quelquefois avec solennité, il est vrai, mais avec une solennité fort tiède, sans vigile, sans jeûne plus sévère prescrit à vos auditeurs, enfin sans aucun préparatif de fête, tandis que vous marquez par de grands honneurs votre Bêma, c'est-à-dire le jour où Manès fut mis à mort, en élevant un tribunal précédé de cinq degrés, orné d'étoffes précieuses et exposé le plus commodément possible à vos adorations.

venientem, et intestina timo plena, quæ illa caro gestabat, et his omnibus non credatis contaminatum esse Spiritum sanctum, a quo illum hominem susceptum esse creditis : cur ego uterum virginalem et intacta genitalia reformidem, et non potius credam Sapientiam Dei in ipsis maternis visceribus homine suscepto immaculatam sinceramque mansisse? Quapropter quoniam sive missum, sive susceptum a Paracleto se Manichæus vester affirmet, nihil horum poterit obtinere : ego jam cautior neque missum eum credo, neque susceptum.

CAPUT VIII.

9. Nam quod addidit dicens : Providentia Dei Patris; quid aliud ambivit Jesu Christo nominato, cujus se dicit apostolum, et Deo Patre, cujus providentia missum se dicit a Filio, nisi ut Spiritum sanctum ipsum tertium esse crederemus : Sic enim scribit : Manichæus apostolus Jesu Christi, providentia Dei Patris. Spiritus sanctus nominatus non est, qui maxime debuit ab eo nominari, qui nobis apostolatum suum Paracleti promissione commendat, ut evangelica auctoritate imperitos premat. Quod cum a vobis quæritur respondenti utique Manichæo apostolo nominato, Spiritum sanctum paracletum nominari, quia in ipso venire dignatus est. Quæro ergo, sicut superius dicebam, quare exhorreatis cum dicit catholica Ecclesia, eum in quo venit divina Sapientia, natum esse de virgine : cum vos eum in quo Spiritum sanctum venisse prædicatis, natum de femina viro mixta nihil horreatis? Quid ergo aliud suspicer nescio, nisi quia iste Manichæus, qui per Christi nomen ad imperitorum animos aditum quærit, pro Christo ipso se coli voluit? Hoc unde conjiciam, breviter dicam. Cum sæpe a vobis quærerem illo tempore quo vos audiebam, quæ causa esset, quod Pascha Domini plerumque nulla interdum a paucis tepidissima celebritate frequentaretur, nullis vigiliis, nullo prolixiore jejunio indicto Auditoribus, nullo denique festiviore apparatu, cum vestrum bema, id est, diem quo Manichæus occisus est, quinque gradibus instructo tribunali et pretiosis linteis ador-

Quand je vous faisais cette question, vous me répondiez qu'on devait fêter le jour de la passion de celui qui avait véritablement souffert, tandis que le Christ, qui n'était point né et qui n'avait point exposé aux regards des hommes une chair véritable, mais une chair feinte, n'avait point souffert, mais feint de souffrir la passion. Qui ne gémirait de voir des hommes qui veulent être appelés chrétiens craindre que la vérité ne soit souillée dans le sein d'une vierge, et ne pas craindre qu'elle le soit par un mensonge? Mais, pour en revenir à mon sujet, qui ne soupçonnerait, pour peu qu'il fît attention, que Manès n'a nié que le Christ fût né d'une femme et eût eu un corps humain, que pour que sa passion, qui maintenant est une très-grande époque de fête dans le monde entier, fût célébrée par ceux qui croiraient en lui et qu'il n'y eût pas, comme il le désirait tant, une aussi grande solennité et une égale dévotion pour fêter le jour de sa mort? Pour nous, ce qui nous plaisait le plus dans cette solennité du Bèma, c'est qu'elle se célébrait pendant le temps de Pâques, car après avoir perdu celle que nous avions trouvée jusqu'alors bien douce, nous désirions très-vivement ce jour de fête.

CHAPITRE IX.

A quelle époque le Saint-Esprit a été envoyé.

10. Peut-être me direz-vous : Mais quand donc est venu le Paraclet promis par le Seigneur? A cela, si je n'avais point autre chose à croire, j'attendrais encore plus volontiers sa venue que je n'accorderais qu'il est venu par Manès. Mais comme dans les Actes des Apôtres il est très-manifestement dit que le Saint-Esprit est venu, quelle nécessité y a-t-il pour moi de m'en rapporter à ce que disent les hérétiques quand il y a tant de périls et de difficultés à le faire? En effet, voici ce qui se trouve consigné par écrit dans le livre que je viens de citer : « J'ai parlé dans mon premier livre, ô Théophile, de tout ce que Jésus a fait et enseigné le jour où il a choisi ses apôtres par le Saint-Esprit, leur a prescrit de prêcher l'Evangile, s'est montré vivant depuis sa passion avec de nombreuses preuves qu'il était en vie, leur apparaissant durant quarante jours et les instruisant des choses du royaume de Dieu; j'ai dit comment il vécut avec eux et leur commanda de ne point partir de Jérusalem, mais d'y attendre l'accomplissement de la promesse du Père que vous avez, leur dit-il, entendue de ma bouche. Car Jean a baptisé dans l'eau, mais pour vous vous serez baptisés dans le Saint-Esprit que vous recevrez dans l'intervalle du peu de jours qui vous séparent de la Pentecôte. Pour eux, s'étant réunis, ils lui disaient : Seigneur, sera-ce dans ce temps que vous rétablirez le royaume d'Israël? Et il leur répondit : Personne ne peut connaître

nato, ac in promptu posito et objecto adorantibus, magnis honoribus prosequamini. Hoc ergo cum quærerem, respondebatur ejus diem passionis celebrandum esse qui vere passus esset: Christum autem qui natus non esset, neque veram, sed simulatam carnem humanis oculis ostendisset, non pertulisse, sed finxisse passionem. Quis non ingemiscat homines, qui se Christianos dici volunt, timere ne polluatur veritas de virginis utero, et de mendacio non timere? Sed ut ad rem redeam, quis non suspicetur, cum diligenter attenderit, ideo negari a Manichæo Christum natum esse de femina, et humanum corpus habuisse, ne passio ejus, quod totius jam orbis festissimum tempus est, ab eis qui sibi credidissent celebraretur, et non tanta devotione diem mortis suæ desiderata solemnitas honoraret? Hoc enim nobis erat in illa bematis celebritate gratissimum, quod (*a*) per Pascha frequentabatur : quoniam vehementius desiderabamus illum diem festum, subtracto alio qui solebat esse dulcissimus.

(*a*) In Mss. *quod pro Pascha frequentabatur.*

CAPUT IX.

Spiritus sanctus quando missus.

10. Fortasse dicas mihi : Quando ergo venit a Domino promissus Paracletus? Hic ego si non haberem aliud crederem, facilius eum adhuc venturum expectarem, quam per Manichæum venisse concederem. Nunc vero cum in Actibus Apostolorum manifestissime sancti Spiritus prædicetur adventus, quæ me necessitas cogit hæreticis tam periculose et tam facile credere? In libro enim memorato sic scriptum est : « Primum quidem sermonem fecimus de omnibus, o Theophile, quæ cœpit Jesus facere et docere in die, qua Apostolos elegit per Spiritum sanctum, et præcepit prædicare Evangelium. Quibus præbuit se vivum post passionem in multis argumentis dierum, visus est eis per dies quadraginta, et docens de regno Dei, et quomodo conversatus sit cum illis, et præceperit eis ne discederent ab Jerosolymis, sed sustinerent pollicitationem Patris, quam audistis,

l'époque que le Père a mise en son pouvoir ; mais vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous et vous me rendrez témoignage dans Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie, et par toute la terre. » (*Act.*, I, 1 à 8.) Vous voyez le moment où il a rappelé à ses apôtres la promesse de son Père, qu'ils avaient recueillie de sa propre bouche au sujet de la venue du Saint-Esprit. Voyons à présent quand il leur a été envoyé. Un peu plus loin, le même auteur poursuit en ces termes : « Quand les jours de la Pentecôte furent accomplis, les disciples étaient tous ensemble dans un même lieu et animés des mêmes sentiments; on entendit tout à coup un grand bruit, comme d'un vent impétueux qui venait du ciel et qui remplit toute la maison où ils étaient assis, et en même temps ils virent paraître comme des langues de feu qui se partagèrent et s'arrêtèrent sur chacun d'eux. Aussitôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit et ils se mirent à parler diverses langues, selon que le Saint-Esprit leur donnait le don de les parler. Or, il y avait alors à Jérusalem des Juifs de toutes les nations qui sont sous le ciel. Après que le bruit de tout cela se fût répandu, il s'en assembla un grand nombre, et ils furent fort surpris de ce que chacun d'eux les entendait parler en sa langue. Ils en étaient tout hors d'eux-mêmes, et, dans cet étonnement ils s'entredisaient : Ces gens-là qui nous parlent ne sont-ils pas tous Galiléens, comment donc les entendons-nous parler chacun la langue de notre pays? Parthes, Mèdes, Elamites, habitants de la Mésopotamie, de l'Arménie, de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie, de la Phrygie, de la Pamphylie, de l'Egypte et des contrées de l'Afrique qui confinent à la Cyrénaïque; ceux qui sont venus de Rome, Juifs et nationaux, Crétois et Arabes, tous les entendent parler chacun en sa langue des merveilles de Dieu. Ils étaient donc tous dans l'étonnement et tous en suspens à cause de ce qui se passait et ils disaient : Qu'est-ce que cela veut dire? Mais d'autres s'en moquaient et disaient : C'est qu'ils ont leur charge de vin. » (*Act.*, II, 1 à 13.) Voilà la venue du Saint-Esprit; que demandez-vous de plus? S'il faut nous en rapporter aux Ecritures, pourquoi ne m'en rapporterais-je pas de préférence à celles qui s'appuient sur une très-solide autorité et qui ont mérité de venir à la connaissance des peuples, d'être recommandées et prêchées à la postérité avec l'Evangile même où nous croyons tous également qu'a été faite la promesse du Saint-Esprit? Pour moi, quand

inquit, ex ore meo. Quoniam Joannes quidem baptizavit aqua, vos autem Spiritu sancto incipietis baptizari : quem et accepturi estis non post multos dies istos usque ad Pentecosten. Illi quidem cum venissent, interrogabant eum, dicentes : Domine, si hoc in tempore repræsentaberis, et quando regnum Israel? Ille autem dixit : Nemo potest cognoscere tempus, quod Pater posuit in sua potestate, sed accipietis virtutem Spiritus sancti supervenientem in vos, et eritis mihi testes apud Jerusalem, et in tota Judæa et Samaria, et usque in totam terram. » (*Act.*, I.) Ecce habes ubi commemoravit discipulos pollicitationis paternæ, quam ex ore ejus audierant de Spiritu sancto venturo. Nunc videamus quando sit missus. Paulo post enim sequitur, et dicit : « In illo tempore, quo suppletus est dies Pentecostes, fuerunt omnes eadem animatione simul in unum : et factus est subito de cœlo sonus, quasi ferretur flatus vehemens, et implevit totum illum locum, in quo erant sedentes, et visæ sunt illis linguæ divisæ quasi ignis, qui et insedit super unumquemque illorum. Et impleti sunt omnes Spiritu sancto, et cœperunt loqui linguis, quomodo Spiritus dabat eis pronuntiare. Jerosolymis autem fuerunt habitante Judæi homines ex omni natione, quæ est sub cœlo. Et cum facta esset vox, collecta est turba, et confusa est : quoniam audiebat unusquisque suo sermone et suis linguis loquentes eos. Stupebant autem, et mirabantur, ad invicem dicentes : Nonne omnes qui loquuntur, natione sunt Galilæi? Et quomodo agnoscimus in illis sermonem in quo nati sumus? Parthi, Medi, Elamitæ, et qui inhabitant Mesopotamiam, Armeniam et Cappadociam, Pontum, Asiam, Phrygiam, et Pamphyliam, Ægyptum et (*a*) regiones Africæ, quæ est ad Cyrenen; et qui advenerant Romani, et Judæi, (*b*) et incolæ, et Cretes, et Arabes, audiebant loquentes illos suis linguis magnalia Dei. Stupebant autem, et hæsitabant ob id quod factum est, dicentes : Quidnam hoc vult esse? Alii autem irridebant, dicentes : Hi musto omnes onerati sunt. » (*Act.*, II, 1.) Ecce ubi venit Spiritus sanctus : quid vultis amplius? Si Scripturis credendum est, cur non his potius credam, quæ robustissima auctoritate firmatæ sunt; quæ in ipso Evangelio, ubi promissum Spiritum sanctum pariter credimus, innotescere populis et commendari posteris prædicarique meruerunt? Hos ergo Actus Apostolorum Evangelio pari auctoritate cunjunctos cum lego, invenio non solum esse

(*a*) Sic Mss. Editi autem *et regionem Africæ*. — (*b*) Mss. *et Judæi incolæ*, omisso *et*.

je lis ces Actes des Apôtres unis à l'Evangile par une égale autorité, je trouve que non-seulement le Saint-Esprit a été promis aux vrais apôtres, mais encore qu'il leur a été si manifestement envoyé qu'il n'y a point place pour l'erreur sur ce chapitre.

CHAPITRE X.

11. Ce qui fait la gloire de Notre-Seigneur parmi les hommes, c'est sa résurrection d'entre les morts et son ascension dans le ciel. Or, il est écrit dans l'Evangile κατὰ Ἰωάννην, que le Saint-Esprit n'était pas encore donné parce que Jésus n'était pas encore glorifié. (*Jean*, VII, 39.) Si donc le Saint-Esprit n'était pas encore donné parce que Jésus-Christ n'était pas encore glorifié, il s'ensuit que dès que Jésus fut entré dans sa gloire, le Saint-Esprit fut donné. Or, à cause de la double glorification de Jésus qui fut glorifié comme homme et en tant que Dieu, le Saint-Esprit fut également donné deux fois : une première après la résurrection de Notre-Seigneur d'entre les morts, alors qu'il souffla sur ses apôtres en leur disant : « Recevez le Saint-Esprit; » (*Jean*, XX, 23) et la seconde dix jours après son ascension dans le ciel. Or, ce nombre dix signifie la perfection, puisqu'il se compose du nombre sept qui est le nombre de jours que dura la création et du nombre trois qui est celui de la Trinité créatrice. Les hommes spirituels traitent à ce sujet une multitude de choses avec autant de piété que de prudence; quant à moi je ne m'éloignerai point de mon sujet, car j'ai entrepris d'agir avec vous dès le principe non point comme si je vous instruisais, mais comme si je voulais être instruit par vous, ce que je n'ai pu obtenir pendant neuf ans entiers. J'ai donc au sujet de la venue du Saint-Esprit des livres auxquels je puis croire, et si vous m'empêchez d'ajouter foi à ces livres de peur que je ne croie témérairement ce que je ne sais point, car ce sont les avis que vous donnez habituellement, je croirai beaucoup moins à vos livres qu'à ceux-là. Par conséquent qu'il ne soit plus question de livres entre nous, et montrez-moi la vérité par le raisonnement, de telle sorte que je ne puisse plus avoir un doute sur elle, ou bien ne m'apportez que des livres où l'on ne m'impose point ma foi avec arrogance, mais où l'on me montre sans fraude ce que je dois apprendre. Peut-être direz-vous : telle est l'épître qui vous est offerte. Eh bien, je ne veux point m'arrêter plus longtemps aux premiers mots de cette lettre, voyons ce qu'elle renferme.

CHAPITRE XI.

12. « Voici, dit cette lettre, des paroles de salut qui découlent d'une source vive et éternelle, quiconque les entend et commence par y

promissum illis veris Apostolis sanctum Spiritum, sed etiam tam manifeste missum, ut nullus de hac re locus relinqueretur erroribus.

CAPUT X.

11. Clarificatio enim Domini nostri apud homines, resurrectio est a mortuis, et in cœlum ascensio. Scriptum est autem in Evangelio κατὰ Ἰωάννην, Spiritus autem nondum erat datus, quia Jesus nondum erat clarificatus. (*Joan.*, VII, 39.) Si ergo propterea nondum erat datus, quia Jesus nondum erat clarificatus, clarificato Jesu necessario statim datus est. Et propter ipsam geminam clarificationem, secundum hominem et secundum Deum, bis etiam datus est Spiritus sanctus : semel, postquam resurrexit a mortuis, cum insufflavit in faciem discipulorum, dicens : Accipite Spiritum sanctum. (*Joan.*, XX, 23.) Et iterum, post quam ascendit in cœlum, decem diebus transactis (*Act.*, II, 2) : qui numerus perfectionem significat; cum septenario numero, quo condita universa consistunt, additur Trinitas conditoris. De quibus rebus inter spiritales viros pie cauteque multa tractantur. Sed ego a proposito non recedam : suscepi enim prius vobi cum sic agere, ut non ego vos doceam, quod superbum fortasse arbitramini; sed tanquam ipse a a vobis discere studeam, quod novem annis non potui. Quapropter habeo quibus litteris credam de adventu Spiritus sancti, quibus me credere si prohibetis, ne temere credam quod nescio, sic enim soletis monere, multo minus vestris litteris credam. Quare aut omnes libros auferte de medio, et disputando pandite veritatem, de qua dubitare non possim : aut tales proferte libros, quibus non mihi cum arrogantia imponatur quod credam, sed exhibeatur sine fraude quod discam. Fortasse, inquis, et hæc epistola talis est. Nolo ergo in ejus limine ulterius immorari : interiora videamus.

CAPUT XI.

12. « Hæc sunt, inquit, salubria verba ex perenni

ajouter foi, puis garde ce qu'elles déposent en lui, ne sera jamais sujet à la mort, il jouira au contraire de la vie éternelle et bienheureuse; car on doit estimer bienheureux tout homme instruit dans cette science divine qui doit le délivrer et l'établir dans la vie éternelle. » Or, il ne s'agit là, comme vous le voyez vous-mêmes, que de la promesse non point de la montre de la vérité, et vous pouvez remarquer avec la plus grande facilité qu'on peut cacher sous ce voile toutes les erreurs possibles pour qu'elles se glissent par une porte ornée de fleurs dans l'âme des personnes peu éclairées sans même qu'elles s'en aperçoivent. S'il avait dit : Voici des paroles pestilentielles qui sortent d'une source empoisonnée; quiconque les entend et commence par y ajouter foi, puis garde ce qu'elles déposent en lui, ne reviendra jamais à la vie, mais au contraire sera puni d'une mort douloureuse; car il est évident qu'on doit regarder comme très-malheureux quiconque se trouve plongé dans dans une ignorance infernale qui le fait tomber et demeurer dans des tourments éternels, si donc l'auteur de cette lettre s'exprimait ainsi, il dirait la vérité; mais, en ce cas, non-seulement il ne trouverait point de lecteur, mais de plus il exciterait contre lui une aversion extrême chez tous ceux dans les mains de qui son livre pourrait tomber. C'est pourquoi passons outre, voyons la suite sans nous laisser tromper par ces paroles qui peuvent n'être ni bonnes ni mauvaises pour des lecteurs soit bons ou mauvais, soit instruits ou ignorants.

13. « Que la paix, dit-il, du Dieu invisible, et que la connaissance de la vérité soient avec tous les frères saints et bien-aimés qui croient aux préceptes célestes et qui en même temps les observent. » Qu'il en soit ainsi qu'il le dit, car le vœu qu'il forme là est bon et très-acceptable; remarquons seulement qu'il peut être formé aussi bien par de bons docteurs que par des trompeurs. Aussi s'il ne disait que de ces sortes de choses, je permettrais à tout le monde de le lire et de l'écouter. Je n'ai même rien à dire contre les paroles qui viennent après celles-là; il continue, en effet, en ces termes : « Mais que la droite de la lumière vous protège et vous mette à l'abri de toute incursion du mal ainsi que des piéges du monde. » En un mot, je ne veux point répondre un seul mot depuis le commencement de l'Epître jusqu'à l'endroit où il expose son sujet, de peur de perdre beaucoup de temps en des choses de moindre importance. Mais venons-en maintenant à la promesse la plus claire de cet homme.

CHAPITRE XII.

14. Quant à ce que vous m'avez dit, mon

ac vivo fonte, quæ qui audierit, et eisdem primum crediderit, deinde quæ insinuant custodierit, nunquam erit morti obnoxius, verum æterna et gloriosa vita fruetur. Nam profecto beatus est judicandus, qui hac divina instructus cognitione fuerit, per quam liberatus in sempiterna vita permanebit. » Et hæc, ut videtis, pollicitatio est, nondum exhibitio veritatis : et vos quoque animadvertere facillime potestis, isto velamine quoslibet errores fucari posse, ut imperitorum animis per ornatam januam latenter irrepant. Si enim diceret : Hæc sunt pestifera verba ex venenoso fonte, quæ qui audierit, et eisdem primum crediderit, deinde quæ insinuant custodierit, nunquam erit vitæ restituendus, verum pœnali et ærumnosa morte afficietur : (nam profecto miser est judicandus, qui hac inferna implicatus imperitia fuerit, per quam demersus in sempiternis cruciatibus permanebit :) sic ergo hoc diceret, verum diceret : sed libro huic non solum nullum conciliaret lectorem; sed omnes in quorum manus incidisset, in maxima odia concitaret. Quam ob rem ad consequentia transeamus, nec nos ista decipiant quæ possunt esse bonis et malis, doctis et indoctis verba communia. Quid ergo sequitur?

13. « Pax, inquit, Dei invisibilis, et veritatis notitia sit cum fratribus sanctis et carissimis, qui mandatis cœlestibus credunt pariter atque deserviunt. » Ita sit, ut dicit. Nam et ista benigna et acceptissima optatio est. Tantum meminerimus hæc et a bonis doctoribus et a deceptoribus dici posse. Itaque si nulla nisi talia diceret, omnibus legendum et amplectendum esse concederem. Nec illa quæ adhuc sequuntur, improbaverim : adjungit enim : « Sed et dextera luminis tueatur et eripiat vos ab omni incursatione maligna, et a laqueis mundi. » Et omnino quidquid in hujus epistolæ principio scriptum est, donec veniatur ad causam, nolo reprehendere, ne in rebus minoribus multum operæ consumatur. Jam ergo evidentissimam pollicitationem hominis videamus.

CAPUT XII.

14. De eo igitur, inquit, frater dilectissime (*a*) Pat-

(*a*) Editi *dilectissime, audisti.* Vetus codex Corbeiensis ante mille annos scriptus loco *audisti*, habet *Pattici :* forte nomen illius cui epistolam dedit Manichæus.

très-cher frère Patticius, continue-t-il, que vous désirez savoir comment sont nés Adam et Eve, s'ils ont été créés d'un mot, ou s'ils sont les premiers hommes nés de la chair, il vous sera répondu comme il faut. Il a été écrit et rapporté sur ce sujet par la plupart des auteurs, dans diverses écritures et relations, des choses fort différentes; aussi la plupart des peuples ignorent-ils la vérité sur ce point, de même que tous ceux qui ont longtemps et beaucoup disputé sur ce sujet, car s'ils étaient arrivés à connaître manifestement la vérité sur la naissance d'Adam et d'Eve, jamais ils n'auraient été sujets à la corruption et à la mort. On nous promet donc la connaissance manifeste de cette chose, pour que nous ne soyons plus sujets à la corruption et à la mort. Si cela ne semble pas encore assez, écoutez ce qui suit : Mais il y a plusieurs choses, dit-il, à rappeler avant tout, pour pouvoir arriver sans aucune ambiguïté à la connaissance de ce mystère. C'est ce que je disais; on doit me montrer si bien la vérité, que je pourrai y arriver sans aucune ambiguïté. S'il ne me faisait point cette promesse, je devrais le prier de la faire, je devrais même exiger qu'il la fît, afin de n'avoir point à rougir de passer malgré toutes les contradictions possibles, du camp des catholiques dans celui des Manichéens, pour reconnaître le bienfait d'une connaissance aussi certaine qu'évidente. Ecoutons donc maintenant ce qu'il va nous dire.

15. Et d'abord, veuillez écouter, dit-il, ce qui s'est passé avant le commencement du monde, et comment il s'est livré alors un combat, si vous voulez pouvoir discerner la nature de la lumière de celle des ténèbres. Il nous propose là des choses absolument incroyables et fausses. Qui peut croire, en effet, qu'il se soit livré un combat avant la création du monde? Mais d'ailleurs quand même cela serait croyable, pour le moment, ce dont il s'agit pour nous, ce n'est point de croire, mais de connaître. En effet, quand un historien nous dit que les Perses et les Scythes se sont fait la guerre, il y a bien des années, ce qu'il nous dit est croyable; et c'est là un fait que nous pouvons croire, soit parce que nous l'avons entendu rapporter, soit parce que nous l'avons lu dans un livre, mais non point connaître, parce que nous l'avons expérimenté ou que nous le comprenons; mais lorsque je repousserais un historien qui me dirait de pareilles choses, parce qu'il ne m'a point promis de me raconter des choses qu'il me forcerait de croire, mais dont je pourrais acquérir la connaissance sans aucune ambiguïté, comment ne repousserais-je point Manès quand il me dit des choses non-seulement incertaines, mais encore incroyables? Après tout, peut-être va-t-il éclaircir et nous faire connaître toutes ces choses par quelques raisons. Ecoutons donc, si nous le

tici, de quo mihi significasti, dicens : Nosse te cupere cujusmodi sit nativitas Adæ et Evæ, utrum verbo sint iidem prolati, an primogeniti ex corpore : respondebitur tibi ut congruit. Namque de his a plerisque in variis scripturis (*a*) relationibusque dissimili modo insertum atque commemoratum est. Quapropter veritas istius rei ut sese habet ab universis fere gentibus ignoratur, et ab omnibus qui etiam de hoc diu multumque disputarunt. Si enim illis super Adæ et Evæ generatione provenisset manifesto cognoscere, nunquam corruptioni et morti subjacerent. Manifestam ergo cognitionem hujus rei nobis pollicetur, ne corruptioni ac morti subjiciamur. Et si adhuc parum est, vide quid sequatur : Necessario ergo, inquit, plura sunt ante commemoranda, ut ad istud mysterium sine ulla possit ambiguitate perveniri. Hoc est quod dicebam, sic mihi demonstrari debere veritatem, ut ad eandem sine ulla ambiguitate perveniam. Quod si ipse non polliceretur, me tamen hoc exigere et flagitare oportebat, ut tanta mercede cognitionis evidentissimæ atque certissimæ ex catholico Christiano quibuslibet contradicentibus Manichæum me fieri non puderet. Jam igitur audiamus quid afferat.

15. Unde si tibi videtur, inquit, ausculta prius quæ fuerint ante constitutionem mundi, et quo pacto prælium sit agitatum, ut possis luminis se jungere naturam ac tenebrarum. Jam incredibilia et falsa omnino proposuit. Quis enim credat ante constitutionem mundi ullum prælium fuisse commissum? Et tamen si est credibile, modo nos non credere, sed cognoscere venimus. Nam qui dicit Persas et Scythas ante multos annos secum bellasse, rem dicit credibilem; eam tamen quam vel auditam vel lectam possumus credere, non expertam comprehensamque cognoscere. Cum ergo istum repudiarem, si tale aliquid diceret; non enim ea promisit, quæ cogeret credere, sed quæ possem sine ulla ambiguitate cognoscere : quomodo eum non repudiabo, quando non modo incerta dicit, sed etiam incredibilia. Sed

(*a*) Am. et plures. Mss. *revelationibusque*.

pouvons, avec toute sorte de patience et de calme, ce qui suit.

CHAPITRE XIII.

Deux substances contraires.

16. Il y eut, en effet, dit-il, dès le principe, deux substances contraires. Dieu le Père occupait l'empire de la lumière; il était perpétuel dans sa sainte souche, magnifique dans sa vertu, vrai par sa nature même, toujours heureux par sa propre éternité, et il avait en lui la sagesse et les sens vitaux, par le moyen desquels il comprend aussi les douze membres de sa lumière, qui ne sont autres que les richesses affluentes de son propre royaume. Dans chacun de ses membres se trouvent renfermés des milliers de trésors innombrables et immenses. Quant au Père lui-même, il est au premier rang par sa gloire, il est incompréhensible par sa grandeur; il a uni, à soi, les siècles bienheureux et glorieux dont on ne peut supputer ni le nombre ni la durée, et avec lesquels vit ce même Père et engendreur saint et illustre, sans qu'il se trouve dans ses insignes royaumes ni indigent ni infirme. Ses infiniment splendides royaumes sont tellement bien fondés sur une terre lumineuse et bienheureuse, qu'ils ne sauraient être jamais ni ébranlés ni renversés par qui que ce fût.

17. Comment va-t-il me prouver tout cela, et où l'a-t-il lui-même appris? N'allez point m'effrayer par le nom de Paraclet, car premièrement je ne viens pas ici pour croire ce que je ne connais point, mais pour apprendre des choses sûres et certaines; c'est vous-même qui m'avez rendu si timide. Vous savez, en effet, en quels termes pleins de véhémence vous vous élevez contre quiconque croit à la légère; d'ailleurs celui qui a commencé ce récit m'a promis un peu auparavant une science pleine et sûre.

CHAPITRE XIV.

Après tout, si je dois me soumettre à la foi, je me sens bien plus tenu par l'Ecriture où je lis que le Saint-Esprit est venu, et qu'il a inspiré les apôtres à qui Notre-Seigneur avait promis de l'envoyer. Par conséquent, prouvez-moi la vérité de ce qu'il avance, et faites-moi voir les choses que je ne puis croire, ou bien prouvez-moi que celui qui parle ainsi est le Saint-Esprit, afin que je croie les choses que vous ne pouvez me montrer. Car je fais profession de la foi catholique, et j'espère pouvoir par elle arriver à une science certaine; mais vous qui vous efforcez de détruire

quid si aliquibus rationibus ea perspicua et cognita faciet? Audiamus ergo, si possumus, cum tota patientia et lenitate quod sequitur.

CAPUT XIII.

Duæ substantiæ contrariæ.

16. Hæc quippe, inquit, in exordio fuerunt, duæ substantiæ a sese divisæ. Et luminis quidem imperium tenebat Deus Pater, in sua sancta stirpe perpetuus, in virtute magnificus, natura ipsa verus, æternitate propria (*a*) semper exsultans, continens apud se sapientiam et sensus vitales : per (*b*) quos etiam duodecim membra luminis sui comprehendit, regni videlicet proprii divitias affluentes. In unoquoque autem membrorum ejus sunt recondita millia innumerabilium et immensorum thesaurorum. Ipse vero Pater in sua laude præcipuus, magnitudine incomprehensibilis, copulata habet sibi beata et gloriosa sæcula, neque numero, neque prolixitate æstimanda, cum quibus idem sanctus atque illustris Pater et genitor degit, nullo in regnis ejus insignibus aut indigente aut infirmo constituto. Ita autem fundata sunt ejusdem splendidissima regna supra lucidam et beatam terram, ut a nullo unquam aut moveri aut concuti possint.

17. Hæc mihi unde probaturus est, aut hæc ipse unde cognovit? Noli me terrere Paracleti nomine. Primo, quia non credere incognita, sed certa cognoscere accessi, a vobis ipsis factus timidior. Vos enim nostis, temere credentibus quam vehementer insultare soleatis : præsertim cum ipse, qui jam cœpit incerta narrare, plenam ac firmam scientiam paulo ante promiserit.

CAPUT XIV.

Deinde, quoniam si mihi fides imperanda est, magis me teneret illa Scriptura, ubi lego, venisse Spiritum sanctum, et Apostolos inspirasse (*Act.*, II, 1), quibus eum Dominus se missurum esse promiserat. (*Joan.*, XIV, 16, 26.) Quapropter aut ea quæ dicit, proba mihi vera esse; ut ostendas quæ non possum credere; aut eum qui dicit, proba mihi Spiritum sanctum esse, ut credam quæ non potes ostendere. Ego namque catholicam fidem profiteor, et per illam me ad certam scientiam perventurum esse

(*a*) Sic Mss. Editi vero *exsultans, semper continens*, etc. — (*b*) Nonnulli Mss. *per quam*.

la foi en moi, donnez-moi, si vous le pouvez, une science certaine, et prouvez-moi que j'ai cru à la légère. Vous m'avancez deux choses : l'une que c'est le Saint-Esprit qui parle, et l'autre que ce qu'il dit est on ne peut plus manifeste. Or, il faut que j'apprenne de vous que cela est ainsi, sans qu'il me reste aucun doute; mais je ne veux point me montrer trop exigeant; prouvez-moi seulement l'une de ces deux choses, montrez-moi qu'il est le Saint-Esprit, et je crois que tout ce qu'il dit est la vérité, bien que je n'en sache rien; ou bien montrez-moi que ce qu'il dit est vrai, et je croirai qu'il est le Saint-Esprit, bien que je l'ignore. Peut-on agir avec vous d'une manière plus juste et plus bienveillante? Mais vous ne pouvez me montrer ni l'une ni l'autre de ces deux choses; votre affaire à vous, c'est de louer ce que vous croyez, et de tourner en ridicule ce que je crois. Mais si, de mon côté, je me mets à louer ce que je crois et à rire de ce que vous croyez, quel jugement pensez-vous que nous devrons porter, et qu'est-ce que nous aurons à faire, n'est-ce point de laisser là ceux qui nous invitent à connaître des choses sûres et certaines, mais qui nous ordonnent ensuite de croire des choses incertaines, et de suivre ceux qui commencent par nous inviter à croire d'abord ce que nous sommes incapables de voir, afin que fortifiés par la foi, nous méritions ensuite de comprendre ce que nous aurons commencé par croire, non plus sur la parole des hommes, mais par l'action de Dieu même qui illumine et affermit notre âme intérieurement?

18. Après lui avoir demandé comment il me prouve ce qu'il avance, je lui demande maintenant où il l'a appris. S'il me dit que le Saint-Esprit le lui a révélé, et que son âme a été éclairée de la lumière de Dieu, qui lui a fait connaître, avec certitude et d'une manière manifeste, les choses qu'il me dit, il me fait voir la différence qu'il y a entre savoir et croire. En effet, il connaît ces choses parce qu'on les lui a montrées d'une manière parfaitement évidente; mais quand il les raconte, lui, il ne les fait point voir, il porte seulement à les croire, et quiconque a l'imprudence de le croire sur parole devient manichéen, non point en apprenant des choses sûres et certaines, mais en croyant des choses incertaines. Telle fut notre histoire à nous autres jeunes gens, quand il nous a trompés un jour. Il n'aurait donc pas dû nous promettre de nous donner la science, ni de nous conduire sans aucune ambiguïté à ce que nous cherchions, mais il aurait dû plutôt nous dire que ces choses lui avaient été montrées à lui-même, et que nous autres, à qui il les racontait, nous devions les croire sans les voir. Mais s'il s'était exprimé ainsi, qui ne lui aurait point répondu : pour tant faire que de croire des choses que nous ne connaissons point, pourquoi

præsumo : tu vero, qui fidem meam labefactare conaris, certam scientiam trade, si potest; ut id quod credidi, temere me credidisse convincas. Duo sunt quæ mihi profers : unum, cum dicis Spiritum sanctum esse qui loquitur; et alterum, cum dicis manifesta esse quæ loquitur. Utrumque abs te sine ulla dubitatione cognoscere debui : sed non sum avarus; unum horum doce. Ostende hunc esse Spiritum sanctum, et credam vera esse quæ dicit, etiamsi nesciam : aut ostende vera esse quæ dicit, et credam Spiritum sanctum esse, etiamsi nesciam. Numquid æquius aut benevolentius tecum agi potest? Sed tu nec hoc nec illud vales ostendere. Nihil aliud elegisti, nisi laudare quod credis, et irridere quod credo. Cum igitur etiam ego vicissim laudavero quod credo, et quod credis irrisero, quid putas nobis esse judicandum, quidve faciendum, nisi ut eos relinquamus, qui nos invitant certa cognoscere, et postea imperant ut incerta credamus; et eos sequamur, qui nos invitant prius credere, quod nondum valemus intueri, ut ipsa fide valentiores facti, quod credimus intelligere mereamur, non jam hominibus, sed ipso Deo intrinsecus mentem nostram illuminante atque firmante?

18. Et quoniam quæsivi unde mihi probet, nunc quæro unde ipse cognoverit. Si dicit sibi esse revelatum a Spiritu sancto, suamque mentem divinitus illustratam, ut ea quæ dicit, certa et manifesta cognosceret : ipse significat quid intersit inter cognoscere et credere. Ipse enim cognoscit, cui apertissime ista monstrantur : eis autem quibus hæc narrat, non cognitionem insinuat, sed credulitatem suadet. Cui quisquis temere consenserit, Manichæus efficitur; non certa cognoscendo, sed incerta credendo : quales nos imperitos adolescentulos aliquando decepit. Debuit ergo non nobis pollicери scientiam, neque manifestam cognitionem, neque ad id quod quæritur, sine ulla ambiguitate perventionem; sed dicere potius sibi ista esse monstrata, illos autem quibus narrantur credere sibi debere quæ nesciunt. Sed si hoc diceret, quis non ei responderet : Si ergo incognita crediturus sum, cur non

ne préférerais-je point ce qui a pour soi le consentement des savants comme des ignorants, et se trouve établi, chez tous les peuples, par la plus grave des autorités? Dans la crainte d'une pareille réponse, il verse à flots les ténèbres sur les ignorants, en commençant par leur promettre la connaissance de choses sûres et certaines, et en leur imposant ensuite la foi à des choses incertaines. Cependant si on lui dit de prouver du moins que ces choses lui ont été montrées, il ne sait que dire, il veut que nous croyions encore cela. Comment supporter une telle duperie et un tel orgueil?

CHAPITRE XV.

Ce que Manès enseigne non-seulement est incertain mais faux.

19. Si, avec le secours de Dieu et de Notre-Seigneur, je montre que ce que Manès enseigne, non-seulement n'est pas sûr et certain, mais même est faux, que pourra-t-on trouver de plus malheureux qu'une superstition qui, non contente de ne point montrer la science et la vérité qu'elle promet, dit des choses fortement contraires à la science et à la vérité? Or, c'est ce qu'on pourra voir bien clairement dans les paroles suivantes. Voici, en effet, comment il s'exprime : D'un côté et au flanc de cette sainte et illustre terre se trouvait une terre profonde, d'une immense étendue, où habitaient des corps ignés, espèces d'êtres pestiférés. Là se trouvaient des ténèbres infinies qui émanaient de la même nature, ténèbres inestimables avec les productions qui leur sont propres; dans ces ténèbres se trouvaient des eaux bourbeuses et marécageuses avec leurs habitants, et dans ces eaux des vents horribles et violents avec leur prince et leurs pères. Puis venait la région ignée et corruptible avec ses chefs et ses nations. Enfin, à l'intérieur de cette région, se trouvait la nation pleine de brouillard et de fumée, où demeure un prince cruel qui en est le chef; il est entouré de princes innombrables dont il est le principe et l'origine. Or, ces natures de la terre pestiférée étaient au nombre de cinq.

20. Si Manès disait que la nature de Dieu est un corps aérien, ou même éthéré, il n'y a pas de doute que tout le monde se moquerait de lui, attendu qu'on voit des yeux de l'esprit, quand il est pur, que la nature de la sagesse et de la vérité ne se trouve point tirée des espaces matériels ni répandus en eux; que si elle est grande et magnifique, cela ne tient pas à sa masse; qu'elle n'est point plus petite ici et plus grande là, mais égale partout au Père suprême; qu'elle n'a point une chose ici et une autre là, mais qu'elle est tout entière partout et présente partout.

ea potius credam, quæ jam consensione doctorum indoctorumque celebrantur, et per omnes populos gravissima auctoritate firmata sunt. Hoc ille metuens ne sibi diceretur, offundit nebulas imperitis, primum pollicens rerum certarum cognitionem, et postea incertarum imperans fidem. Cui tamen si hoc dicatur, ut saltem vel sibi hæc doceat esse monstrata, similiter deficit, et hoc quoque ut credamus jubet. Quis ferat tantam fallaciam tantamque superbiam?

CAPUT XV.

Non solum incerta, sed etiam falsa esse quæ tradit.

19. Quid si non solum incerta, sed etiam falsa esse quæ dicit: Deo et Domino nostro mihi opitulante monstravero? Quid infelicius ista superstitione inveniri potest, quæ non modo non exibet scientiam quam promittit atque veritatem, sed ea dicit quæ vehementer sunt scientiæ veritatique contraria? Quod in sequentibus manifestius apparebit. Ita enim dicit : « Juxta unam vero partem ac latus illustris illius ac sanctæ terræ erat tenebrarum terra profunda et immensa magnitudine, in qua habitabant ignea corpora, genera scilicet pestifera. Hic infinitæ tenebræ, ex eadem manantes natura inæstimabiles cum propriis fetibus, ultra quas erant aquæ cœnosæ ac turbidæ cum suis inhabitatoribus, quarum interius venti horribiles ac vehementes cum suo principe et genitoribus. Rursum regio ignea et corruptibilis cum suis ducibus et nationibus. Pari more introrsum gens calignis ac fumi plena, in qua morabatur immanis princeps omnium et dux, habens circa se innumerabiles principes, quorum omnium ipse erat mens atque origo : hæque fuerunt naturæ quinque terræ pestiferæ.

20. Si aerium vel etiam ætherium corpus diceret esse naturam Dei, profecto irrideretur ab omnibus, qui sapientiæ veritatisque naturam per nulla locorum spatia distentam atque diffusam, sine ulla mole magnam et magnificam, nec in parte minorem, et in parte majorem, sed per omnia æqualem summo Patri, nec aliud habentem hic, et aliud alibi, sed ubique integram, ubique præsentem qualicumque acie jam serenioris mentis intueri valent.

CHAPITRE XVI.

L'âme même, quoique changeante, n'est point étendue comme l'espace.

Mais qu'ai-je à parler de la vérité et de la sagesse, qui surpasse toutes les puissances de l'âme, quand la nature même de l'âme qui est immuable ne saurait occuper en aucune manière, par sa masse, une place dans l'espace? Tout ce qui est masse ne peut que se réduire en parties et en avoir une ici et une autre là. En effet, le doigt est moindre que la main tout entière; mais un doigt est moindre que deux doigts, et si un doigt est ici, l'autre est là et le reste de la main occupe une autre place. On ne trouve pas cela seulement dans les masses des corps articulés, mais dans la terre même cette portion-ci n'est point à la place qu'occupe celle-là, chacune en effet occupe un lieu particulier; une partie de liqueur moindre qu'une autre tient dans un lieu moindre, de plus il y en a une portion qui occupe le fond et une autre qui arrive au bord du vase qui la contient. Il en est de même des parties de l'air, chacune d'elles occupe une place distincte, et il ne peut se faire que l'air qui remplit cette maison puisse laisser en même temps place avec lui dans la même maison à l'air des maisons voisines. Et pour la lumière, une partie pénètre par cette fenêtre et une autre par cette autre; il en passe plus par la plus grande et moins par la moindre. Il est absolument impossible qu'un corps, céleste ou terrestre, aérien ou aqueux, ne soit pas moindre dans ses parties que dans son entier, ni qu'une de ses parties occupe en même temps la même place qu'une autre; il faut qu'il soit en partie ici et en partie là, et qu'il couvre par sa masse étendue, divisible et friable, si je puis parler ainsi, certains espaces locaux. Mais la nature de l'âme, même sans la considérer au point de vue de la puissance par laquelle elle comprend la vérité, mais en nous en tenant à cette puissance inférieure par laquelle elle contient le corps et sent dans le corps, on ne saurait trouver, en quelque manière que ce fût, qu'elle s'étend par sa masse à des espaces locaux. En effet, elle est présente tout entière dans chacune des parties de son corps, puisqu'elle sent tout entière dans chacune de ses parties. Elle n'est pas en moindre partie dans le doigt et en plus grande partie dans le bras, comme le doigt est moindre que le bras, mais elle est tout entière partout, parce qu'elle est toute partout. En effet, quand le doigt est touché, elle ne sent point par tout le corps, et cependant elle sent tout entière, car elle a tout entière connaissance de ce contact, ce qui n'aurait pas lieu si elle n'était tout entière présente en cet endroit. Mais quand elle est

CAPUT XVI.

Animam ipsam, etsi mutabilis sit, per spatia locorum non distendi.

Sed quid dicam de veritate atque sapientia, quæ omnes animæ potentias superat; cum ipsius animæ natura quæ mutabilis invenitur, nullo modo locorum spatia quadam mole sua occupet? Quidquid enim qualibet crassitudine (*a*) est, non potest nisi minui per partes, habendo aliud hic, et aliud alibi. Minor est enim digitus quam tota manus; et minor est digitus unus quam duo; et alibi est iste digitus, alibi ille, alibi cætera manus. Quod non solum in (*b*) molibus corporum articulatis videmus : sed etiam terræ pars ista non est ibi ubi illa, quia suum locum quæque obtinet : et pars humoris minor minore, et major majore loco est; et alia pars est circa fundum alia circa oras poculi. Similiter aeris partes suos quæque implent locos; nec fieri potest ut aer quo impletur hæc domus, simul secum in eadem domo habere possit etiam illum aerem quem vicini habent : lucisque ipsius alia pars infunditur per hanc fenestram, alia per illam; et major per majorem, per minorem autem minor. Nec omnino potest esse aliquod corpus, sive cœleste sive terrestre, sive aerium sive humidum, quod non minus sit in parte quam in toto : neque ullo modo possit in loco hujus partis simul habere aliam partem; sed aliud hic et aliud alibi habens per quælibet spatia locorum distanti et dividua, vel potius, ut ita dicam, sectili mole distenditur. Animæ vero natura, etiamsi non illa ejus potentia consideretur qua intelligit veritatem, sed illa inferior qua continet corpus et sentit in corpore, nullo modo invenitur locorum spatiis aliqua mole distendi. Nam singulis sui corporis particulis tota præsto est, cum tota sentit in singulis : nec minor pars ejus in digito est, et major in brachio, sicut ipse digitus brachio minor est; sed ubique tanta est, quia ubique tota est. Cum enim tangitur digitus, non per totum corpus sentit, et tamen tota sentit. Totam enim tactus ille non latet; quod non fieret, nisi tota præsto esset. Nec sic tota præsto est,

(*a*) Ita Mss. At editi *crassitudine distenditur*. — (*b*) Editi *in mobilibus corporum articulis*. Castigantur auxilio veteris Ms. Corbeiensis.

tout entière présente et sent tout entière dans le doigt, cela ne se passe point de telle sorte qu'elle abandonne le reste du corps pour se concentrer tout entière dans le seul endroit où elle sent; mais en même temps qu'elle sent tout entière dans le doigt de la main, si un autre endroit est touché au pied, elle ne laisse point de sentir également tout entière en cet endroit; et ainsi elle est tout entière présente en même temps dans des endroits éloignés l'un de l'autre sans quitter l'un pour être tout entière dans l'autre et sans occuper ces endroits de manière à avoir une de ses parties ici et l'autre là, mais en montrant qu'elle est en même temps tout entière en chaque endroit, puisque c'est elle qui sent tout entière dans chaque endroit, elle montre assez qu'elle n'est point contenue par des espaces locaux.

CHAPITRE XVII.

Par la mémoire l'âme comprend les images des endroits les plus grands.

Mais que sera-ce si nous portons nos pensées sur la mémoire de l'âme, non sur la mémoire des choses intelligibles, mais sur celle des choses corporelles que les bêtes même possèdent, car les bêtes de somme vont, sans se tromper, dans les endroits qu'elles connaissent, les autres animaux regagnent leur gîte, les chiens reconnaissent la personne de leur maître, souvent même en dormant ils grondent, parfois ils aboient, ce qui n'aurait certainement pas lieu si les images des choses qu'ils ont vues ou senties, par le moyen de leur corps, n'étaient présentes dans leur mémoire : or, qui se fait une juste idée de l'endroit où sont reçues ces images, où elles sont portées, où elles sont formées? Car si ces images n'étaient pas plus grandes que la masse de notre corps, on pourrait dire que l'âme se figure et conserve ces images dans l'espace de son corps, où elle est elle-même renfermée; mais quand le corps n'occupe qu'un très-petit espace de la terre, l'âme roule en elle-même les images des régions immenses du ciel et de la terre sans que l'étroitesse du lieu se fasse sentir à leurs phalanges ascendantes ou descendantes. Cela même prouve encore que l'âme n'est point répandue en tous lieux, puisque bien loin d'être, si je puis parler ainsi, comprise elle-même par l'image des lieux les plus grands, c'est elle au contraire qui les comprend, non pas dans son sein, s'il est permis de se servir de ce mot, mais par une puissance ineffable qui lui permet, à son gré, de leur ajouter ou retrancher quelque chose, de les resserrer et réduire à rien ou de les étendre d'une manière immense, de les mettre dans l'ordre qu'elle veut, de les intervertir, de les multiplier et de les ramener à un petit nombre, à l'unité même.

cum tangitur digitus et sentit in digito, ut cæterum deserat corpus, et sese ad unum illum locum in quo sentit aglomeret. Sed cum tota sentit in digito manus, si alius locus tangatur in pede, nec ibi definit tota sentire : atque ita in singulis distantibus locis tota simul adest, non unum deserens ut in altero tota sit, neque ita utrumque tenens ut aliam partem hic habeat, et alibi aliam : sed sufficiens exibere se singulis locis simul totam, quoniam tota sentit in singulis, satis ostendit se locorum spatiis non teneri.

CAPUT XVII.

Memoria capit maximorum locorum imagines.

Quid si ejus memoriam cogitemus, non rerum intelligibilium, sed arum corporearum quam et bestiæ habere sentiuntur : (nam et per loca nota sine errore jumenta pergunt, et cubilia sua bestiæ repetunt, et canes dominorum suorum corpora recognoscunt, et dormientes plerumque immurmurant, et in latrarum aliquando erumpunt, quod nullo modo possent nisi in eorum memoria visarum rerum vel per corpus utcumque sensarum versarentur imagines :) quis digne cogitet, ubi capiantur istæ imagines, ubi gestentur, vel ubi formentur? Si enim non possent esse majores quam nostri corporis quantitas tenet, diceret aliquis, intra ipsa sui corporis spatia quibus et illa concluditur, has imagines animam figurare atque servare. Nunc vero cum per exiguam terræ partem occupet corpus, immensarum regionum et cœli ac terræ imagines animus volvit, quibus catervatim discedentibus ac succedentibus non fit angustus : atque hinc se ostendit non diffusum esse per locos, quia maximorum locorum imaginibus non quasi capitur, sed potius eas capit; non sinu aliquo, sed vi potentiaque ineffabili, qua licet eis et addere quodlibet et detrahere, et in angustum eas contrahere, et per immensa expandere, et ordinare ut velit, et perturbare, et multiplicare, et ad paucitatem singularitatemve redigere.

CHAPITRE XVIII.

Par sa faculté de comprendre, l'âme juge de la vérité des choses, elle juge même la pensée.

Mais que dire de cette puissance par laquelle l'âme comprend la vérité et résiste avec une grande énergie aux images même qui, puisées dans les sens corporels, se présentent à elle à la place de la vérité? C'est par cette puissance qu'elle voit une Carthage qui est la vraie Carthage, et une autre qu'elle se figure par la pensée et qu'elle change avec une entière facilité, au gré de ses désirs, c'est d'elle que viennent avec la même facilité les mondes incalculables au milieu desquels la pensée d'Epicure fait d'innombrables excursions, et, pour ne point tout passer en revue, c'est d'elle que vient avec une égale facilité cette terre de lumière répandue dans des espaces infinis, et les cinq antres de la nation des ténèbres avec leurs habitants, toutes conceptions parmi lesquelles les fantômes de Manès ont osé usurper le nom de la vérité. Qu'est-ce donc que la puissance qui discerne tout cela? Certainement si grande qu'elle soit, elle est plus grande que toutes ces choses, et on pense à elle sans recourir à une pareille imagination de choses. Trouvez-lui des espaces si vous pouvez, donnez-lui un lieu qu'elle remplisse, étendez-la par une masse infinie que vous enflerez à votre aise, évidemment vous ne le pouvez, si vous y réfléchissez bien; car tout ce qui se présentera à vous en ce genre, vous jugez que, par la pensée, on peut le diviser en plusieurs parties et faire une partie plus grande et une autre plus petite, autant qu'il vous plaira; mais ce par quoi vous jugez tout cela est, vous le voyez, bien au-dessus, non point par l'élévation de sa place, mais par la dignité de sa puissance.

CHAPITRE XIX.

Si l'âme n'est pas étendue dans l'espace, Dieu l'est bien moins encore.

21. Si vous jugez que l'âme, qui est susceptible de tant de changements par l'effet de la multitude de ses volontés diverses, par suite de ses sentiments qui tournent selon l'abondance ou la pénurie des choses, ou par les jeux sans nombre de son imagination, par l'oubli ou le souvenir, par la science ou l'ignorance, si, dis-je, vous jugez que l'âme sujette à tant de changements par suite d'impulsions de cette sorte n'est ni répandue ni étendue dans l'espace, mais surpasse tous les espaces par la vivacité de sa puissance, que faut-il penser et juger de Dieu même qui, demeurant immuable et inaltérable au-dessus de toutes les âmes raisonnables, donne à chaque être ce qui doit lui être donné, de ce Dieu dont l'âme ose plus aisément

CAPUT XVIII.

Intelligendi potentia, de rerum veritate deque ipsa cogitatione judicat.

Quid jam de illa loquar potentia, qua intelligitur veritas, qua istis ipsis quæ de corporis sensu haustæ figurantur, imaginibus sese pro veritate opponentibus magna vivacitate resistitur? Qua videtur aliam verbi gratia, veram esse Carthaginem, aliam quam cogitans fingit, et pro suo arbitrio tota facilitate commutat : ex eadem venire facilitate innumerabiles mundos, in quibus Epicuri cogitatio innumerabiliter peregrinata est : et ne multa consecter, ex eadem venire facilitate istam terram lucis per spatia infinita diffusam, et quinque antra gentis tenebrarum cum habitatoribus suis, in quibus Manichæi phantasmata veritatis sibi nomen ausa sunt usurpare. Quid est ergo hæc potentia quæ ista discernit? Profecto quantacumque sit, et his omnibus major est, et sine ulla tali rerum imaginatione cogitatur. Huic inveni spatia, si potes : hanc diffunde per locos, hanc infinitæ molis tumore distende. Profecto si bene cogitas, non potes. Quidquid enim tibi tale occurrerit, judicas ipsa cogitatione secari posse per partes, facisque ibi aliam partem minorem, aliam majorem, quantum placet : illud autem ipsum quo ista judicas, cernis esse supra ista, non loci altitudine, sed potentiæ dignitate.

CAPUT XIX.

Si anima per locos non extenditur, multo minus Deus.

21. Quare si animam totiens mutabilem, sive variarum voluntatum turba, sive affectibus pro rerum copia vel inopia sese flectentibus, sive ipsis innumerabilibus ludis phantasmatum, sive oblivione et memoria, sive doctrina et imperitia; si ergo animam, ut dixi, his atque hujusmodi motionibus totiens mutabilem, sentis non diffundi extendique per locos, sed omnia talia spatia potentiæ vivacitate superare : quid de ipso Deo cogitandum aut existimandum est,

parler qu'elle n'ose le contempler, mais dont elle parle d'autant moins qu'elle le contemple plus purement? Eh bien, si ce Dieu, selon les bruyantes conceptions des Manichéens, se trouve borné d'un côté dans le lieu où il s'étend, tandis que de tous les autres côtés il a l'immensité devant lui, quelque grandes que soient ses parties, quelque innombrables que soient ses morceaux, on pourrait toujours, au gré de la pensée, en trouver de plus grands ou de moins grands, en sorte que, en lui, un morceau de deux pieds serait moindre de huit, qu'un morceau de dix pieds. Il en est nécessairement ainsi de toute espèce de natures qui, par le fait qu'elles sont répandues dans l'espace, ne sauraient être tout entières partout en même temps. Or, on ne trouve point cela dans l'âme, et ceux qui ne sont point en état de le voir se font de l'âme une idée fausse et indigne.

CHAPITRE XX.

Réfutation de la rêverie d'une double terre.

22. Cependant, peut-être avec des esprits charnels ne faut-il point procéder comme je l'ai fait, et doit-on au contraire plutôt descendre aux pensées de ceux qui n'osent ou ne peuvent point encore s'élever jusqu'à la nature incorporelle et spirituelle et qui ne sauraient considérer leur pensée en elle-même ni la trouver dans aucun endroit de l'espace, jugeant les espaces mêmes. Descendons donc jusqu'à leurs sens, et demandons-leur « de quel côté et vers quelle partie, selon le mot de Manès, la terre des ténèbres se trouvait confiner à la terre illustre et sainte » dont il parle, car il dit « d'un côté et au flanc, » mais il ne dit point quel est ce côté, quel est ce flanc, si c'est le côté droit ou le côté gauche. Mais pour quelque côté qu'on se prononce, il y a quelque chose de bien certain, c'est qu'on ne dit point d'un côté là où il n'y en a pas un second. Or, là où il y a trois côtés ou davantage, on conçoit dans l'esprit une figure terminée de tous les côtés, ou si elle s'étend à l'infini par un côté, elle n'en est pas moins bornée par ce qu'on appelle ses côtés. Eh bien donc, que les Manichéens me disent ce qu'il y avait de l'autre côté ou des autres côtés confinant à la terre de la lumière, si d'un côté elle confinait à la nation des ténèbres? Ils ne sauraient le dire, et quand ils sont pressés de répondre, ils disent que les autres côtés de la terre qu'ils appellent la terre de la lumière sont infinis, c'est-à-dire s'étendent dans des espaces infinis et ne sont bornés par rien. Ils ne comprennent point ce que les intelligences les plus lentes voient pour-

qui supra omnes rationales mentes inconcussus atque incommutabilis manens, tribuit quod cuique tribuendum est. Quem facilius eloqui audet anima, quam videre : et quem tanto minus eloquitur, quanto sincerius videre potuerit. Qui tamen si, ut Manichæorum phantasmata perstrepunt, locorum ex una parte determinato, ex aliis immenso spatio tenderetur : quantæ libet in eo particulæ, et innumerabilia frustra alia majora, alia minora pro cogitantis arbitrio metirentur; ut bipedalis in eo, verbi gratia, pars octo partibus minor esset quam decempedalis. Id enim necesse est contingat omnibus naturis, quæ per talia spatia diffusæ ubique totæ esse non possunt : quod in ipsa anima non invenitur, et ab eis qui considerare hæc non valent, deformiter de illa et turpiter creditur.

CAPUT XX.

Deliramentum de duplici terra refellitur.

22. Verumtamen cum carnalibus animis fortasse non sic agendum est, sed descendendum est potius ad eorum cogitationes, qui naturam incorpoream et spiritalem cogitando (*a*) potius sequi, vel non audent, vel nondum valent; ita ut nec ipsam cogitationem suam eadem cogitatione considerent, et inveniant eam (*b*) nullo locorum spatio de ipsis locorum spatiis judicantem. Descendamus ergo ad eorum sensus, et quæramus ab eis, juxta quam partem et juxta quod latus, sicut Manichæus dicit, illustris illius ac sanctæ terræ erat tenebrarum terra. Dicit enim juxta unam partem ac latus : nec dicit quam partem, vel quod latus, dextrum an sinistrum. Sed quodlibet eligant, illud certe manifestum est, non dici unum latus, nisi ubi est et alterum latus. Ubi autem vel tria vel plura sunt latera, aut figuræ ambitus intelligitur undique terminatus, aut si ex aliqua parte in immensum patet, ex iis tamen quæ latera dicuntur, necesse est finiatur. Dicant ergo, ex alio latere, vel ex aliis lateribus, quid adjungebatur terræ lucis, si ex uno latere erat gens tenebrarum? Non dicunt : sed cum premuntur ut dicant, infinita dicunt esse alia latera terræ illius quam lucis vocant, id est, per infinita spatia distendi, et nullo fine cohiberi. Nec intelligunt jam non esse latera, quod

(*a*) Corbeiensis vetus codex *cogitando persequi.* — (*b*) Editi *inveniant eam locorum spatia de ipsis locorum spatiis judicantem.* Emendantur ex Corbeiensi codice.

tant très-clairement, c'est que, dans ce cas, il n'y a plus de côté; car pour qu'il y ait côté, il faut qu'il y ait une borne, un terme. Après tout que m'importe, dit Manès, qu'il n'y ait point de côté? Mais c'est que lorsque vous disiez « d'un côté et au flanc, » vous me forciez à penser à un autre côté ou à plusieurs autres côtés; car s'il n'y avait qu'un côté, il aurait dû dire à côté, non point « d'un côté. » Ainsi dans notre corps, nous disons avec justesse que nous avons quelque chose près d'un œil, parce que nous avons deux yeux, ou près d'une mamelle, parce que nous en avons deux. Mais si nous disions près d'un nez ou près d'un nombril, comme il n'y en a pas deux, savants et ignorants se moqueraient de nous. Mais je ne veux point vous presser de paroles, peut-être après tout avez-vous voulu donner au mot un, le sens d'unique.

CHAPITRE XXI.

Eh bien donc, qu'y avait-il à ce côté de la terre que vous appelez illustre et sainte? « La terre des ténèbres, » me répondez-vous. Alors vous m'accordez donc que cette terre au moins était corporelle? Vous ne pouvez pas dire autrement, puisque c'est d'elle que vous prétendez que tous les corps tirent leur origine. Mais quoi! quelque lents d'esprit et quelque charnels que vous soyez, n'avez-vous donc point remarqué, je vous le demande, que ces deux terres ne peuvent confiner l'une à l'autre par leurs côtés, si elles ne sont toutes deux corporelles? Pourquoi donc nous disiez-vous, pervertis par je ne sais quel aveuglement, qu'il n'y a que la terre des ténèbres qui fut ou avait été corporelle, tandis qu'on devait croire que celle de la lumière était incorporelle et spirituelle? Réveillons-nous donc enfin, tous tant que nous nous trouvons de gens de bien, et avertis comme nous le sommes, faisons du moins cette remarque bien facile, que deux terres ne peuvent confiner l'une à l'autre par leurs côtés, si elles ne sont point l'une et l'autre corporelles.

23. Ou bien si, même pour cela, nous sommes d'une conception épaisse et lente, je vous prie de me dire si la terre des ténèbres n'a aussi qu'un côté, étant infinie pour le reste comme la terre de la lumière? Les Manichéens ne le croient pas, car ils ont peur que cette terre ne paraisse égale à Dieu. Ils disent donc qu'elle est immense en profondeur et en longueur; quant à sa partie supérieure, elle est, disent-ils, surmontée par les espaces infinis du vide. De plus, pour qu'il ne semble point que la terre des ténèbres ait l'unité quand celle de la lumière aurait la dualité, ils

quibusvis tardis ingeniis apertissimum est. Tunc enim essent latera, si finibus suis terminarentur. Quid ad me, inquit, si non sint latera? Sed cum diceres, juxta unam partem ac latus, aliam quoque partem sive partes, et aliud latus sive latera cogebas intelligi. Nam si unum tantum latus erat, tantum juxta latus dici debuit, non juxta unum latus. Sicut in corpore nostro recte dicimus esse aliquid juxta unum oculum, quia est alter oculus; aut juxta unam mammillam, quia est altera. Si autem dicamus juxta unum nasum, aut juxta unum umbilicum, cum alius non sit, a doctis et ab indoctis ridebimur. Sed non te verbis premo : fortasse enim unum quasi unicum appellare voluisti.

CAPUT XXI.

Quid ergo erat juxta illud latus terræ, quam illustrem ac sanctam vocas? Terra, inquis, tenebrarum. Quid, de ista terra saltem concedis quod corporea erat? Necesse est te hoc dicere : quando quidem omnia corpora inde asseris originem ducere. Quid ergo, quæso, quamvis tardi, quamvis carnales homines, ne hoc quidem aliquando animadvertitis, quod lateribus sibi jungi utraque ista terra non possit, nisi esset utraque corporea? Cur ergo nobis dicebatur nescio (*a*) qua cæcitate perversis, tenebrarum tantum terram fuisse vel esse corpoream; illam vero quæ terra luminis diceretur, incorpoream et spiritalem credi oportere? Expergiscamur aliquando homines boni, et saltem admoniti quod facillimum est attendamus, duas terras sibi lateribus non posse conjungi, nisi (*b*) utraque sit corpus.

23. Aut si ad ista etiam crassi et tardi sumus, quæro utrum et ipsa terra tenebrarum unum latus habuerit, et cætera infinita, sicut terra lucis? Non ita credunt, timent enim ne Deo videatur æqualis. Dicunt ergo illam per profundum immensam (*c*) et per longum : sursum versus autem supra illam spatia infinitæ inanitatis affirmant. Et ne ipsa vel sim-

(*a*) Er. et Lov. *dicebatur a nescio qua*, etc. Præpositio *a* non est apud Am. neque in Mss. — (*b*) Mss. *utrumque*. — (*c*) Editi vulgo sic *per profundum immensam : et per longum sursum versus aut supra illam*, etc. Castigandi ex Mss. qui pro *aut*, habent *autem* : et hoc pacto verba distinguunt *per profundum immensam et per longum : sursum versus autem supra illam*, etc. Nam infra comparatur terra ista quadræ nigræ *deorsum versus*, quod est per profundum, *et retro*, quod est per longum, *infinitæ*.

donnent à celle-là aussi deux côtés. C'est comme si un pain, car un exemple fait mieux voir ce qu'on dit, était formé de quatre quartiers, dont trois blancs et un noir; pour le moment, supposez que les trois blancs ne soient point séparés l'un de l'autre, et supposez-les infinis en étendue par leurs côtés supérieur, inférieur et postérieur, vous aurez l'image de la terre de la lumière telle qu'ils croient qu'elle est. Pour le quartier noir, faites-le infini par ses côtés inférieur et postérieur, mais surmonté à son côté supérieur par le vide immense, vous aurez la terre des ténèbres telle qu'ils l'imaginent. Mais ils n'expliquent cela ainsi qu'à ceux qui se montrent très-appliqués et très-ardents dans leurs recherches, et ils le leur présentent comme un secret.

CHAPITRE XXII.

Toutefois, s'il en est ainsi, on voit que la terre des ténèbres confine par deux côtés à la terre de la lumière; mais si elle confine par deux côtés à l'autre, l'autre lui confine à elle par deux côtés également. Or, « c'était d'un côté que se trouvait la terre des ténèbres. »

24. Combien la figure de la terre de la lumière semble laide! C'est une espèce de sabot fendu par un coin noir qui se resserre en dessous; elle est bornée seulement du côté où elle est fendue; elle demeure béante et ouverte en face du vide immense qui s'élève au-dessus de la surface de la terre des ténèbres. Mais au contraire, comme la figure de la terre des ténèbres est préférable! En effet, elle fend l'autre et n'est point elle-même fendue; elle pénètre dans l'autre, et c'est la terre de lumière qui s'entr'ouvre; elle ne donne place en elle à aucune espèce de vide; celle de la lumière, au contraire, n'est sans vide que par le bas, à partir de l'endroit où elle est fendue par le coin ennemi. Les hommes sont donc aussi ignorants qu'avares quand ils rendent plus d'honneur à la multitude qu'à l'unité des parties, au point de donner à la terre de la lumière six parties, trois en bas et trois en haut, parce qu'ils aiment mieux que la terre de la lumière soit pénétrée par celle des ténèbres plutôt que celle des ténèbres par la terre de la lumière. On a beau nier que celle-ci soit mêlée à celle-là, on ne peut nier du moins que l'une soit pénétrée par l'autre.

CHAPITRE XXIII.

Les anthropomorphites pèchent moins gravement que les Manichéens.

25. Comparez maintenant, non les catholiques spirituels en qui, autant que cela se peut en cette vie, l'esprit ne voit point la substance et la nature divines occuper une place dans l'espace,

plum, terra autem luminis duplum tenere videatur, angustant eam a duobus etiam lateribus. Tanquam si unus panis (sic enim quod dicitur facilius videri potest) in quadras quatuor decussatim formetur, in quibus tres sint candidæ, una nigra : modo de tribus candidis tolle distinctionem, et fac illas et sursum versus et deorsum versus, et undique retro infinitas : sic ab eis esse creditur terra lucis. Illam vero nigram quadram fac deorsum versus et retro infinitam, supra se autem immensam inanitatem habere : sic opinantur terram tenebrarum. (*a*) Sed hæc nimis attentis et studiose inquirentibus quasi secreta demonstrant.

CAPUT XXII.

Verumtamen si ita est, apparet terram tenebrarum a terra lucis duobus lateribus tangi. Et utique si duobus tangitur, duobus etiam tangit. Certe juxta unum latus erat terra tenebrarum.

24. Deinde quam fœda figura (*b*) terræ lucis apparet, tanquam fissa ungula nigro quodam cuneo subter artato, illac tantum finita qua finditur, hians etiam et patens de super interposito inani quidquid a superficie terræ tenebrarum sursum versus immensum est. Quam deinde melior ipsius terræ tenebrarum figura ostenditur : si quidem illa findit, hæc finditur, illa inseritur, hæc interpatet; illa in se nulli inamitati dat locum, hæc ab inferiore tantum parte laxa non est, qua hostili cuneo subimpletur. Indocti ergo homines et avari cum majorem honorem tribuunt multitudini partium quam unitati, ut sex partes darent terræ lucis, tres deorsum versus, tres sursum versus maluerunt penetrari terram lucis quam penetrare. Tali enim figura etsi commixtam negant, penetratam tamen negare non possunt.

CAPUT XXIII.

Levius peccant Manichæis Anthropomorphitæ.

25. Confer nunc, non spiritales catholicæ fidei viros, in quibus quantum in hac vita animus potest, cernit substantiam naturamque divinam nullis loco-

(*a*) Hic editi addunt *sic ab eis esse creditur*, quod a Mss. abest. — (*b*) In editis omissa erat vox *terræ* : quæ in Mss. reperitur.

ni se dessiner sous des traits d'une certaine dimension, mais comparez nos catholiques charnels et nos petits enfants qui en entendant parler, dans un langage figuré, de quelques-uns des membres de notre corps, comme lorsqu'on dit les yeux, les oreilles de Dieu, se figurent ordinairement Dieu comme un fantôme sous une apparence humaine; comparez-les, dis-je, avec les Manichéens qui débitent toutes ces sornettes comme de grands secrets à des hommes attentifs et désireux d'apprendre, et dites-moi lesquels ont, sur Dieu, des sentiments plus supportables et plus dignes? sont-ce ceux qui se le réprésentent sous une forme humaine douée d'une très-grande dignité, en son genre, ou bien ceux qui en font un corps d'une masse immense, étendu, infini et solide, non point par tous ses côtés, mais par trois seulement, puis fendu d'un côté, ouvert, béant, en haut détendu par le vide, et en bas fendu par la terre des ténèbres comme par un coin; ou, si vous l'aimez mieux, ouvert dans sa partie supérieure par sa propre nature, et pénétré par une nature étrangère dans sa partie inférieure? Je ris avec vous des hommes charnels qui ne peuvent pas encore penser les choses spirituelles, et se figurent Dieu, dans leur esprit, avec une forme humaine; mais vous, riez de même avec moi, si vous le pouvez, de ceux qui imaginent d'une manière bien plus misérable cette fente, cette fissure si laide et si difforme de Dieu, béante sur le vide par en haut, et honteusement resserrée par en bas. Il y a, de plus, cette différence encore entre eux, c'est que ces hommes charnels qui se représentent dans leurs pensées Dieu sous une forme humaine, s'ils restent dans le giron de l'Eglise catholique où ils doivent recevoir le lait des enfants, ne se lancent point dans des opinions téméraires, mais nourrissent, dans cette Eglise, un désir pieux de chercher, y demandent afin de recevoir, y frappent afin qu'on leur ouvre, et se mettent à comprendre d'une manière spirituelle les allégories et les paraboles des Ecritures et à goûter peu à peu la manière parfaitement convenable de désigner les puissances de Dieu, ici par l'expression d'oreilles, là par celle d'yeux, ailleurs par celle des mains et des pieds, ou encore par les ailes et les plumes, voire par les mots de bouclier, de glaive, de casque, et de mille autres choses semblables. Plus leur intelligence fait de progrès dans cette voie, plus ils deviennent de fermes catholiques. Au contraire, quand les Manichéens laissent ces imaginations et ces figures, ils n'en sont pas moins manichéens. En effet, ils attribuent, si je puis le dire, en propre, et font une sorte de gloire particulière à leur auteur, d'être le dernier qui devait venir avec mission d'expliquer et de montrer tous les

rum spatiis tendi, nullis lineamentorum dimensionibus figurari; sed confer carnales et parvulos nostros, qui solent auditis in allegoria membris quibusdam corporis nostri, velut cum dicuntur oculi Dei et aures Dei, solent Deum sibi libertate phantasmatis corporis humani specie figurare: hos confer jam illis Manichæis, qui solent istas nugas intentis et curiosis hominibus quasi magna secreta describere: et considera qui tolerabilius et honestius de Deo sentiant; utrum ii qui eum forma humana, summa dignitate in suo genere prædita, cogitant, an ii qui eum infinita mole diffusum, non tamen undique, sed tribus quadris infinitum atque condensum, ex una vero fissum, patentem, hiantem, fixum superius inanitate, cuneatum inferius terra tenebrarum; vel si ita melius est dicere, apertum superius natura propria, (a) intratum inferius aliena. Ecce ego tecum derideo carnales homines, qui nondum possunt spiritalia cogitare, humana forma Deum existimantes: deride et tu mecum, si potes, eos qui tam deformem turpemque fissuram vel scissuram Dei, tam maniter supra hiulcam, tam inhoneste infra obturatam, multum miserabili cogitatione imaginantur. Cum hoc etiam intersit, quod isti carnales qui humana Deum forma cogitant, si Ecclesiæ catholicæ gremio contenti, cum lacte nutriendi sunt, non se in temerarias opiniones præcipitent, sed ibi studium pium quærendi nutriant, ibi petant ut accipiant, ibi pulsent ut eis aperiatur, incipiunt spiritaliter allegorias parabolasque Scripturarum intelligere, et paulatim sapere divinas potentias, congruenter alibi aurium, alibi oculorum, alibi manuum vel pedum, vel etiam alarum atque pennarum, scuti quoque et gladii et galeæ, cæterarumque talium innumerabilium rerum nomine enuntiari. Qua intelligentia quanto magis proficiunt, tanto magis catholici esse firmantur. Manichæi vero quando figuræ illius imaginationem reliquerint, Manichæi esse non poterunt. Hoc enim quasi proprium atque (b) præcipuum auctoris sui laudibus tribuunt, quod dicunt illa quæ ab antiquis

(a) Editi, *inartatum*. Unus e Vaticanis Mss. *obturatum*. Alter Vaticanus cum Victorino et antiquissimo Corbeiensi *intratum*. Participium usu rarum, ab auctoribus classicis tamen, Livio, Ovidio, adhibitum. — (b) Mss. *atque præcelsum*.

mystères divins qui se trouvent cachés par les anciens, sous des figures, dans les livres. Voilà pourquoi ils croient qu'il ne doit plus venir aucun docteur après celui-là, attendu que Manès n'a rien dit en figure et en allégorie, puisque au contraire il découvrait le sens de figures semblables qui s'étaient trouvées chez les anciens, et montrait ce qui venait de lui sans repli et sans obscurité. Ainsi ces Manichéens n'ont plus à quelle interprétation recourir quand on leur cite ces paroles de leur auteur : « D'un côté et au flanc de cette sainte et illustre terre se trouvait la terre des ténèbres. » De quelque côté qu'ils se tournent, ils se voient contraints par leurs misérables et fantastiques conceptions, de se jeter dans ces déchirures, ces fentes et ces solutions de continuité, ces trous à pic, et ces honteuses fissures qu'il serait bien misérable de croire, je ne dis pas à propos de la nature immuable de Dieu, mais même de quelque nature incorporelle que ce fût, comme l'âme, quelque changeante qu'on la suppose. Et cependant si je ne pouvais m'élever jusqu'aux choses supérieures ni démêler, dans toute la liberté et la pureté d'une nature spirituelle, mes pensées des fausses imaginations que je porte dans ma mémoire où les ont fixées mes sens corporels, combien ferais-je mieux de me représenter Dieu sous la forme d'un corps humain, que de lui planter, dans une déchirure placée au bas de son être, ce fameux coin, sans savoir comment boucher le vide immense de sa partie supérieure, et de la laisser ouverte et béante devant un vide infini? Est-il rien de plus indigne qu'une telle opinion, peut-il se concevoir et se dire quelque chose de plus ténébreux que cette erreur?

CHAPITRE XXIV.

Nombre des natures d'après les conceptions fantastiques de Manès.

26. Je veux ensuite qu'on me dise, quand je lis Dieu le Père, et son royaume fondé sur une terre lumineuse et bienheureuse, si le Père, son royaume et cette terre ont une seule et même substance, une seule et même nature. S'il en est ainsi, ce ne sera plus une nature différente et qui serait comme le corps de Dieu, que ce fameux coin de la nation des ténèbres fendrait et pénétrerait, ce qui, après tout, ne laisserait point d'être encore d'une difformité et d'une laideur indescriptibles; mais ce serait bien la nature même de Dieu que fendrait et pénétrerait ainsi ce fameux coin de la terre des ténèbres. Je vous en prie, réfléchissez-y, vous êtes des hommes, pensez à cela; je vous en conjure, fuyez, je vous y engage, et si c'est possible, déchirez ces concep-

figurate in libris (*a*) divina mysteria posita sunt, huic qui ultimus venturus erat, solvenda et demonstranda esse servata : et propterea post istum jam neminem doctorem divinitus esse venturum, quia nihil iste per allegorias et figuras dixerit, cum et antiquorum quæ talia fuerant, aperiret, et sua enodate manifesteque monstraret. Non habent ergo isti ad quas interpretationes revertantur, cum illis de auctore suo legitur : Juxta unam vero partem ac latus illustris illius ac sanctæ terræ erat tenebrarum terra. Quocumque se verterint, necesse est ut phantasmatum suorum miseria coarctati, in scissuras ut abruptas præcisiones et juncturas, aut (*b*) fissuras turpissimas incidant, quas non dicam de incommutabili natura Dei, sed de omni natura incorporea, quamvis mutabili, sicuti est anima miserrimum est credere. Et tamen si non possem me intendere ad superiora, neque cogitationes meas a falsis imaginationibus quas per sensus corporeos memoria fixas gero, in libertatem ac sinceritatem naturæ spiritalis evolvere; quanto melius humani corporis forma Deum cogitarem, quam illum nigrum cuneum scissuræ inferiori ejus affigerem, superioremque vastissiman laxitatem, non inveniens unde oppidarem, sic immensa inanitate patentem et hiantem relinquerem. Quid ista opinione fœdius? quid tenebrosius hoc errore dici aut fingi potest.

CAPUT XXIV.

De numero naturarum in phantasmate Manichæi.

26. Deinde volo mihi dicatur, quando lego, Deum Patrem, et supra lucidam beatamque terram fundata regna ejus utrum unius et ejusdem substantiæ atque naturæ sint, et Pater, et regna ejus, et terra. Quod si ita est, jam non quasi aliam naturam, (*c*) quæ quasi corpus sit Dei, cuneus ille gentis tenebrarum diffindit et penetrat; quod quidem ipsum esset ineffabili deformitate turpissimum : sed ipsam omnino naturam Dei cuneus ille terræ tenebrarum diffindit et penetrat. Rogo, cogitate ista homines estis: rogo, cogitate ista et fugite, taliumque phantasmatum sacri-

(*a*) Sic Mss. At editi *in libris de divinis mysteriis posita sunt.* — (*b*) In omnibus Mss. *aut fulturas turpissimas.* — (*c*) Mss. *quod quasi corpus sit Dei.*

tions fantastiques et sacriléges dans vos cœurs, arrachez-les de votre foi et repoussez-les loin de vous. Me direz-vous que ces trois êtres ne sont point une seule et même substance, mais que le Père est une substance, son royaume une autre substance, et la terre une troisième substance; en sorte que chacun des trois soit une substance propre et séparée de la substance des autres par des degrés qui en marquent l'excellence? S'il en est ainsi, ce ne sont plus deux, mais quatre natures que Manès aurait dû prêcher. Si on accorde que le Père et son royaume sont une seule et même nature, et que la terre seule est d'une nature différente, cela fera trois natures qu'il aurait dû annoncer. Ou bien, s'il a mieux aimé ne parler que de deux natures, parce que la terre des ténèbres n'a point de rapport avec Dieu, je vous demande en quel sens la terre de la lumière a un rapport avec lui? En effet, si elle a une nature différente de lui et qu'il ne l'ait ni engendrée ni faite, elle n'a aucun rapport avec lui, et son royaume se trouve, pour lui, placé en pays étranger. Ou bien, si elle a avec lui un rapport de voisinage, il faut dire que la terre des ténèbres a le même rapport avec lui, puisque non-seulement elle touche à la terre de la lumière tant elle en est voisine, mais même la fend et pénètre en elle. Si Dieu l'a engendrée, on ne saurait la croire d'une autre nature que lui, car on doit penser que tout ce que Dieu engendre est Dieu comme on le croit de son Fils unique dans l'Eglise catholique. Ainsi la nécessité vous ramène à cette honte qu'on ne saurait trop fuir et trop détester, de dire que ce n'est pas une nature autre que celle de Dieu, une nature différente de la sienne, mais la propre nature de Dieu même que fend en deux ce fameux coin noir. Si Dieu ne l'a point engendrée, mais faite seulement, je vous prie de me dire d'où il l'a tirée; si c'est de lui-même, c'est ce que nous entendons par engendrer; si c'est d'une autre nature étrangère, je vous prie de me dire si cette nature est bonne ou mauvaise. Si elle est bonne, il y avait donc une nature bonne qui n'avait point de rapport avec Dieu, vous n'oseriez point le prétendre; si elle est mauvaise, la nation des ténèbres n'est donc point la seule nature mauvaise. Mais peut-être Dieu avait-il pris une portion de la nation des ténèbres pour la changer en terre de lumière, et, sur elle, établir son royaume? Mais il l'aurait prise tout entière pour faire cela, afin qu'il n'y eût plus de nature mauvaise. Si ce n'est point d'une substance étrangère qu'il a fait la terre de la lumière, il ne reste plus à dire qu'une chose, c'est qu'il l'a faite du néant.

legia dilaniatis (si fieri potest) pectoribus de fide vestra eradicate atque propellite. An dicturi estis: non unius ejusdemque naturæ illa tria esse, sed alterius Patrem, alterius regna, alterius terram, ut suas naturas atque substantias habeant singula diversas, et excellentiæ gradibus ordinatas? Quod si verum est, non duas, sed quatuor naturas Manichæus prædicare debuerat. Si autem unam naturam habet Pater et regna, terra vero sola diversam, tres naturæ fuerant prædicandæ. Aut si propterea duas dicere maluit, quia terra tenebrarum non pertinet ad Deum, quæro quomodo ad Deum lucis terra pertineat? Si enim et naturam habet diversam, et non eam genuit, neque fecit, non ad eum pertinet et in alieno regna jus locata sunt. Aut si propterea pertinet, quia vicina est, pertineat et terra tenebrarum, quæ terram lucis non modo vicinitate contingi, sed etiam penetratione dissulcat. Si autem genuit eam, non eam credi oportet diversam habere naturam. Quod enim genuit Deus, hoc oportet credi esse quod Deus est, sicut de unigenito Filio in Catholica creditur. Itaque ad illam fugiendam et detestandam turpitudinem (*a*) vos necessitas revocat, ut non terram quasi aliam atque diversam, sed ipsam Dei naturam niger ille cuneus diffindat. Quod si non genuit, sed fecit eam Deus, quæro unde fecerit. Si de se ipso, quid aliud est genuisse? Si de aliena aliqua natura, quæro utrum bona an mala. Si bona, erat ergo aliqua natura bona, quæ non pertinebat ad Deum: quod nullo modo dicere audebitis. Si autem mala, non ergo illa gens tenebrarum sola natura mala erat. An forte jam inde assumpserat partem animam Deus, quam in terram lucis converteret, et super illam sua regna stabiliret? De tota ergo id fecisset, ut jam olim mala natura nulla esset. Quod si non de aliena substantia fecit terram lucis, restat ut eam de nihilo fecerit.

(*a*) Editi, vulgo *nos*. At Mss. *vos*.

CHAPITRE XXV.

Dieu a tiré du néant, par sa toute-puissance, des biens supérieurs et inférieurs.

27. Si vous pouvez admettre que Dieu, par sa toute-puissance, a pu faire quelque chose de rien, venez à l'Eglise catholique et apprenez-y quelles sont toutes les natures que Dieu a faites et disposées par degré d'excellence depuis les plus hautes jusqu'aux plus humbles, toutes bonnes, mais les unes meilleures que les autres; apprenez aussi qu'il les a faites de rien, puisque ce Dieu créateur a fait potentiellement, si je puis parler ainsi, par sa sagesse, que ce qui n'était point pût être; qu'en tant qu'être il fût bon, en tant que défaillant de l'être, il fût évident qu'il n'était point engendré de Dieu, mais tiré, par lui, du néant. Qu'est-ce qui vous retient? si vous y regardez de près, vous ne le trouverez point. En effet, puisque vous ne pouvez dire que cette terre de lumière que vous décrivez soit Dieu, parce que vous ne voulez point que la nature de Dieu se trouve resserrée par ce hideux coin, ni qu'elle soit engendrée de lui, parce que vous ne voulez point être forcés de la regarder comme une même chose avec Dieu, et retomber dans le même honteux embarras, ni qu'elle lui soit étrangère, parce que vous ne voulez point que son royaume semble placé pour lui en pays étranger, ni être amenés vous-mêmes à dire qu'il y a non plus deux, mais trois natures, ni qu'elle a été faite par lui d'une autre substance, parce que vous ne voulez point qu'il y ait quelque bien qui ne soit Dieu, ou quelque mal hors de la nation des ténèbres; il ne vous reste plus qu'à reconnaître que c'est du néant que Dieu a tiré la terre des ténèbres. Or, vous ne voulez point croire que si Dieu a pu faire de rien un bien même très-grand, qui fût pourtant moindre que lui, il a pu aussi, attendu qu'il est bon et qu'il ne porte aucune envie à ce qui est bon, faire un autre bien inférieur au premier, il a pu également en faire un troisième moindre que le second, et ainsi de suite jusqu'aux êtres bons du plus humble degré des choses créées, jusqu'à ce qu'à un tout subsistant, non d'une manière incertaine dans un nombre indéfini, mais dans un ensemble fini et un nombre certain. Ou bien, si vous ne voulez point reconnaître que Dieu a fait de rien la terre de lumière, vous ne pouvez vous tirer de toutes les hontes et de toutes opinions sacriléges dont nous avons parlé plus haut.

28. D'ailleurs, voyez, car il est loisible à la pensée charnelle de se laisser aller à toutes les imaginations fantastiques qu'il lui plaît, voyez, dis-je, si vous ne pourriez trouver une autre forme quelconque à cette conjonction des deux natures pour éviter de tomber dans cet aspect

CAPUT XXV.

Ex nihilo creari per Omnipotentem bona alia aliis inferiora.

27. Quare, si vobis jam persuadetur posse aliquid boni omnipotentem Deum de nihilo facere, venite in Catholicam, et discite omnes naturas quas fecit Deus et condidit, excellentiæ gradibus ordinatas a summis usque ad infimas, omnes bonas, sed alias aliis esse potiores : easque factas esse de nihilo, cum Deus artifex per sapientiam suam potentialiter, ut ita dicam, operaretur, ut posset esse quod non erat : et in quantum esset, bonum esset, an quantum autem deficeret, se non de Deo genitum, sed ab ipso de nihilo factum ostenderet. Quid enim vos teneat, si consideretis, non invenitis : cum terram luminis quam describitis, neque hoc esse quod Deus est possitis dicere, ne ipsa Dei natura fœditate quadræ illius inartetur: neque de illo genitam, ne nihilo minus hoc quod Deus est cogatur intelligi, et ad eamdem deformitatem (*a*) redeat, nec alienam ab illo, ne in alieno regna eum posuisse, et non duas, sed tres naturas dicere urgeamini, neque ab eodem de aliena factam substantia, ne aut bonum aliud fuerit præter Deum, aut malum præter gentem tenebrarum. Remanet igitur vobis, ut de nihilo terram luminis Deum fecisse fateamini : et non vultis credere, quod si magnum aliquod bonum, quod tamen ille ipso esset inferius, Deus ex nihilo facere potuit; potuit etiam, quia bonus est, et nulli bono invidet, facere alterum bonum, quod illo priore esset inferius: potuit et tertium, cui secundum præponeretur, et deinde usque ad infimum bonum naturarum factarum ordinem ducere, donec universitas earum, non numero indefinito incerta diffluerit, sed certo terminata consisteret. Aut si nec de nihilo istam luminis terram Deum fecisse vultis fateri, non erit exitus quo tantas turpitudines et tam sacrilegas opiniones evadatis.

28. Aut videte certe, quoniam liberum est carnali cogitationi phantasmata qualia libuerit opinari, ne forte possitis aliam formam quamcumque huic con-

(*a*) Corbeiensis Ms. *redeatis*.

détestable, horrible, de la terre de Dieu qui se présente à l'esprit, soit qu'on la suppose de la même nature que lui ou d'une nature différente, sur laquelle est fondé son royaume, s'étendant par sa masse énorme dans l'immensité, et jetant dans des espaces infinis ses membres allongés et développés dans lesquels par le bas elle reçoit d'une façon aussi hideuse que difforme le fameux coin de la terre des ténèbres d'une grandeur immense? Mais, quelque figure que vous inventiez et donniez à la conjonction de ces deux terres, vous ne sauriez pourtant détruire l'Epître de Manès, je ne parle point des autres Epîtres où il décrit ces choses d'une façon plus claire, attendu qu'elles ne sont connues que de très-peu de monde, et par conséquent n'offrent pas le même danger, mais de celle dont il est question maintenant, c'est-à-dire de *l'Epître du fondement*, que presque tous ceux qu'on appelle illuminés parmi vous connaissent ordinairement fort bien. Or, voici ce qui s'y lit : « D'un côté et au flanc de cette sainte et illustre terre, il y avait la terre des ténèbres, terre profonde et d'une immense grandeur. »

CHAPITRE XXVI.

Difformité de la conjonction des deux terres quand même on prétendrait qu'elles se réunissent par des contours et des sinuosités.

Qu'attendons-nous de plus? Nous savons que cette terre se trouvait d'un côté. Représentez-vous la chose comme il vous plaira, tirez les lignes que bon vous semblera, il faut que cette masse immense de la terre des ténèbres confine à celle de la lumière par une ligne droite, par une ligne courbe, ou par une ligne brisée. Si c'est par une ligne brisée, il s'ensuit que la terre sainte a un côté en ligne brisée, car si elle l'avait en ligne droite et qu'elle fût touchée par une ligne brisée, il y aurait entre les deux terres des cavernes béantes, profondes à l'infini et vides, d'où il s'ensuivrait que ce n'est plus seulement au-dessus de la terre des ténèbres qu'il se trouverait un vide, comme on nous le disait. S'il en est ainsi, il eût mieux valu que la terre de la lumière se reculât un peu plus loin, et mît entre elle et la terre des ténèbres un vide immense qui l'aurait empêchée d'être touchée en aucun point. Bien plus, il se serait trouvé ainsi un espace vide si profond et si grand, que, si quelque méchanceté de la terre des ténèbres était venue à se lever, si même les princes des ténèbres avaient voulu passer de l'une dans l'autre, comme des corps ne peuvent voler s'ils ne sont supportés par un air corporel, ils seraient tombés dans ce vide immense, et comme ce vide eût été sans fond, ils n'auraient jamais pu trouver de fond, et quand même ils auraient pu vivre toujours, cependant toujours roulant en bas, ils n'auraient jamais pu nuire. Si le rapprochement se fait par

junctioni duarum terrarum invenire, ne tam detestabilis et aversanda rerum facies animo occurrat: terram scilicet Dei, sive sit ejusdem naturæ cujus est Deus, sive diversæ in qua tamen Dei regna fundata sint, ita ingenti mole per immensum jacere, ut per infinitum porrectis et apertis membris jaceat, quibus fœdissime atque turpissime ab inferiori parte recipiat etiam ipsum immensæ magnitudinis inartatum illum cuneum terræ tenebrarum. Sed quidquid aliud inveneritis figuræ, quo duæ istæ terræ sibi conjungantur, delere profecto Manichæi litteras non potestis non dico alias quibus expressius ista descripsit; fortassis enim quia paucioribus notæ sunt, minus periculi habere videantur: sed istas ipsas de quibus nunc agitur, epistolæ fundamenti, quæ fere omnibus qui apud vos illuminati vocantur solet esse notissima. Hic quippe ita scribitur : Juxta unam vero partem ac latus illius illustris ac sanctæ terræ, erat tenebrarum terra profunda et immensa magnitudine.

(*a*) Sola editio Lov. *tanta*.

CAPUT XXVI.

Sive tortuoso latere jungi dicantur.

Quid expectamus amplius? Tenemus enim quod juxta latus erat. Quomodo libet jam fingite figuras, et qualia libet lineamenta describite, moles certe illa immensæ terræ tenebrarum, aut recto latere adjungebatur terræ lucis, aut curvo, aut tortuoso. Sed si tortuoso, et illa sancta terra tortuosum habet latus: nam si ipsa rectum habet latus, et tortuoso hujus latere tangitur interpatent cavernæ quædam profundæ per infinitum inanes, nec jam supra terram (*a*) tantum tenebrarum inanitas erat, sicut audire solebamus. Quod si ita est, quanto melius erat ut se aliquanto longius terra luminis removeret, atque illa inanitas tanta interesset, ne omnino posset a tenebrarum terra ex ulla parte contingi? imo etiam tantum spatium pateret inanis profunditatis, ut si qua gentis illius oriretur, improbitas etiam si temere transilire in illam vellent principes tenebrarum,

une ligne courbe, la terre de la lumière recevrait l'autre dans un laid enfoncement en ligne courbe également. Ou bien, si c'est la terre du mal qui se trouvait avoir en elle cet enfoncement, en forme de théâtre, le rapprochement de la terre de la lumière ne s'en faisait pas moins par un renflement hideux dans le sein de la terre des ténèbres. Ou bien, si la terre de lumière avait le côté en ligne courbe et l'autre en ligne droite, elle ne confinait point à l'autre de tout point, et en ce cas il eût mieux valu, comme je le disais plus haut, qu'elle ne confinât en aucun point, et qu'il y eût entre les deux un tel vide, que l'une se trouvât séparée de l'autre par un bon intervalle ne permettant pas aux méchants qui auraient la témérité de s'y précipiter, de nuire le moins du monde. Si c'était par un côté en droite ligne que l'une confinât à l'autre, je ne trouve plus, il est vrai, ni réceptacle ni ouverture béante, mais en revanche je trouve une telle paix et une telle concorde entre les deux terres, qu'on ne peut voir une plus grande union. En effet, quoi de plus beau, quoi de plus convenable que de voir ce qui est droit s'adapter à ce qui est droit, en sorte qu'il n'y ait de part ni d'autre, ni sinuosité ni inflexion qui rompe ou détruise cette union naturelle et stable de toute éternité dans un espace infini et des temps infinis? Ces côtés en ligne droite de l'une et l'autre terre, même séparées l'une de l'autre par le vide, non-seulement seraient beaux en eux-mêmes, parce qu'ils seraient en droite ligne, mais encore l'intervalle de séparation entre elles deux serait si régulier, que ces lignes droites de part et d'autre, même sans se toucher, concourraient par leur simple similitude à un seul et même effet de beauté. Si on les fait confiner l'une à l'autre, peut-il se voir rien de plus pacifique que ces deux terres, peut-on même concevoir et dire rien de plus beau que l'adhérence de ces deux côtés en ligne droite? Je ne le trouve point.

CHAPITRE XXVII.

On pourrait ôter la beauté d'un côté en ligne droite à la terre des ténèbres sans altérer sa substance en quoi que ce fût.

29. Que faire avec de malheureux pervertis par l'erreur et enlacés dans les liens de l'habitude? Car ces hommes ne savent même pas ce qu'ils disent quand ils parlent ainsi; ils n'y font point attention. Mais je vous en prie, personne ne vous presse, personne ne vous pousse à la lutte, personne n'insulte à vos erreurs passées,

(quoniam nec volare, possunt corpora, nisi aere corporeo supportentur,) per illud inane præcipitati, et quia infinitum deorsum versus esset, ad nullum aliquando fundum pervenientes, etiamsi semper possent vivere nunquam tamen dum deorsum semper feruntur, possent nocere? Si autem curvo latere adjungebatur, terra quoque lucis curvo eam sinu deformiter recipiebat? Aut si introrsus ista quasi specie theatri curva erat, curvam terræ luminis partem tali sinu receptam non minus deformi (*a*) copulatione amplectebatur. Aut si ista curvum habebat lutus, et illa rectum, non ex toto eam latere attingebat. Et utique melius erat, sicut supra dixi, ut nulla ex parte contingeret, tantumque inane interesset, ut et justo intervallo utramque terram sejungeret, et temerarios improbos per infinitum præcipites nihil nocere permitteret. Quod si recto latere latus rectum attingebat, non video quidem aliqua vel receptacula vel hiatus: sed plane video tantam pacem tantamque secum terræ utriusque concordiam, ut major conjunctio esse non possit. Quid enim speciosius, quid convenientius, quam rectum recto ita copulari, ut nulla ex parte sinus aliquis vel flexus disrumpat aut dirimat naturalem ac stabilem per infinitum spatium loci et ab infinita æternitate juncturam? Quæ recta latera utriusque terræ, etiamsi interposito inani separarentur, non solum per se ipsa pulchra essent, quia tam recta essent: sed interjecto quoque intervallo ita sibi congruerent, ut hinc atque illinc pariles rectitudines etiam sine ulla conjunctione, ipsa tamen similitudine (*b*) in unam pulchritudinem convenirent. Cum autem accedit ista conjunctio, quid concordius ac pacatius hac utraque terra, quid vero etiam ipsa copulatione duorum rectorum laterum pulchrius dici aut cogitari possit, non invenio.

CAPUT XXVII.

Pulchritudo recti lateris posset terræ tenebrarum detrahi sine ulla detractione substantiæ.

29. Quid faciam cum errore (*c*) perversis et consuetudine implicatis miserrimis animis? Non enim sciunt isti homines quid loquantur, cum hæc loquuntur: non enim attendunt. Rogo, nemo vos urget, nemo in certamen premit, nemo præteritis insultat erroribus, nisi qui divinam misericordiam expertus

(*a*) Corbeiensis Ms. *deformi curvatione.* — (*b*) Has voces *in unam pulcritudinem,* addidimus ex vetere codice Corbeiensi. — (*c*) Editi *cum errore tanto.* Abest *tanto* a Mss.

personne, dis-je, à moins que ce ne soient ceux qui n'ont point ressenti les effets de la divine miséricorde pour échapper à l'erreur; ce que nous avons de mieux à faire pour le moment, c'est donc seulement d'y mettre fin. Regardez un peu sans animosité et sans amertume. Nous sommes hommes, ce n'est donc point nous, mais nos erreurs et nos faussetés que nous haïssons; oui, je vous en prie, regardez un peu; et vous, Dieu de miséricorde, aidez-les à voir, et allumez un flambeau intérieur dans l'âme de ceux qui cherchent la vérité. Qu'est-ce que notre intelligence, si elle ne va point jusqu'à comprendre que ce qui est droit est meilleur que ce qui est vicié? Je vous prie donc de me dire, vous qui m'écoutez avec calme et modération, si on n'enlèverait point une beauté à la terre des ténèbres en viciant en quelque chose la ligne droite qui du côté de la terre des ténèbres s'adapte à la ligne droite de la terre de la lumière? Vous ne pouvez faire autrement que de reconnaître, si vous ne voulez point aboyer, non-seulement qu'on lui ôte une certaine beauté en faussant cette ligne, mais que de plus la beauté qu'on lui enlève ainsi est celle qu'elle peut avoir en commun avec la ligne droite de la terre de la lumière. En lui enlevant donc cette ligne droite, en la faisant dévier, en sorte que ce qui se rapportait ne se rapporte plus, et que ce qui cadrait parfaitement ne cadre plus du tout, lui aurait-on enlevé une substance? Apprenez donc par là que le mal n'est point une substance; mais de même que dans les corps, par le changement de leur forme en moins bien, la beauté disparaît ou plutôt diminue, et alors on appelle laid ce qu'on appelait beau auparavant, le corps qui plaisait avant ce changement ne plaît plus après; ainsi dans l'âme la beauté, qui est la rectitude de la volonté par laquelle on vit avec piété et avec justice, s'altère dès que la volonté se change en moins bien; le péché rend malheureuse une âme qui possédait la beauté et l'éclat d'une volonté droite, mais ne lui ôte ou ne lui ajoute aucune substance.

30. Ensuite, pensez encore à ceci : quand même on accorderait que le côté de la terre des ténèbres était mauvais pour d'autres raisons, parce qu'il est obscur, parce qu'il est ténébreux, ou pour tout autre motif qu'on pourrait alléguer, cependant ce qui fait qu'il est droit n'est pas un mal. De même donc que j'accorde qu'il y a du mal dans sa couleur, de même il faut que vous m'accordiez qu'il y a du bien dans sa rectitude. Or, ce serait un crime de refuser d'attribuer ce bien si grand qu'on le suppose, au Dieu créateur qu'on ne peut pas, sans tomber dans la plus pernicieuse erreur, ne point regarder comme la source de tous les biens se rencontrant dans les créatures. Comment se fait-il donc que Manès appelle souverain mal cette terre dont le côté en

non est, ut careret erroribus : tantum id agamus, ut aliquando finiantur. Intuemini paululum sine animositate et amaritudine. Omnes homines sumus : non (*a*) nos, sed errores et falsitates oderimus. Quæso intuemini paululum. Deus misericordiarum adjuva intuentes, et verum quærentibus interius lumen accende. Quid enim intelligimus, si non intelligimus rectum melius esse quam pravum? Quæro ergo a vobis, si placide modesteque accipitis, rectum latus terræ tenebrarum, quod recto lateri terræ lucis adjungitur, si quispiam depravaret, nullamne illi pulchritudinem adimeret? Necesse est fateamini, si latrare nolitis, non solum ei, si depravetur, pulchritudinem auferri, sed eam etiam pulchritudinem quam cum recto latere terræ luminis potuit habere communem. Hanc ergo auferens, et de recto pravum faciens, ut discordaret quod concordabat, et abhorreret quod congruebat, numquid aliquam inde auferret substantiam? Sic ergo discite, non substantiam malum esse, sed sicut in corpore commutatione formæ in deterius, amitti speciem, vel potius minui, et fœdum dici quod pulchrum antea dicebatur, et displicere corpus quod antea placuerat : sic in animo rectæ voluntatis decus, quo pie justeque vivitur, commutata in deterius voluntate depravari; quo peccato effici animam miseram, quæ honestate rectæ voluntatis beatitatem obtinebat, nulla addita detractave substantia.

30. Deinde etiam illud cogitate, quia etsi concedamus aliis causis latus terræ tenebrarum malum esse, quod obscurum, quod tenebrosum, vel si quis aliud dici potest, non tamen in eo quod rectum est malum est. Sicut ergo concedo in ejus colore esse aliquid mali, sic necesse est et vos concedatis esse in ejus rectitudine aliquid boni. Nefas est itaque hoc quantumcumque (*b*) boni est, alienare ab artifice Deo, a quo esse omne bonum quod in quacumque natura est, nisi credimus, perniciosissime erramus. Quomodo ergo ille et summum malum esse dicit hanc terram, in cujus lateris rectitudine invenio, quantum

(*a*) Sic Mss. At editi *non vos, sed errores et falsitates odimus.* — (*b*) In editis *quantumcumque bonum est.*

droite ligne présente à mes yeux en tant qu'il s'agit d'un corps, un bien d'une grande beauté? Comment vouloir qu'elle soit absolument étrangère au Dieu tout-puissant et très-bon, quand nous ne pouvons trouver à qui attribuer le bien même qui est en elle, si nous ne l'attribuons à l'auteur de tout bien? Mais, dit-il, ce côté même était mauvais. Eh bien! prenez qu'il fut mauvais; il est certain qu'il serait pire, si au lieu d'être droit il ne l'était point; or, comment ce qu'on peut concevoir pire est-il souverainement mal? Enfin il faut que ce dont l'absence fait qu'une chose devient pire soit un bien. Or, si vous ôtez la ligne droite à ce côté de la terre, il devient pire; c'est donc que la ligne droite est en lui un bien. Jamais vous ne pourrez me donner la source de ce bien tant que vous ne remonterez point à celui de qui nous confessons que tout bien grand ou petit tire son origine. Mais laissons maintenant ce qui a rapport à ce côté, et passons à autre chose.

CHAPITRE XXVIII.

Manès place cinq natures dans la terre des ténèbres.

31. Dans cette terre, dit Manès, habitaient les corps ignés, espèces d'êtres pestiférés. Quand il dit habitaient, il veut évidemment parler d'êtres animés et vivants; mais pour ne point le chicaner sur un mot, voyons comment il divise en cinq espèces vivantes tous les habitants de cette terre. Là se trouvaient, continue-t-il, des ténèbres infinies qui émanaient de la même nature, ténèbres inestimables, avec les productions qui leur sont propres; dans ces ténèbres se trouvaient des eaux bourbeuses et marécageuses, et dans ces eaux étaient des vents horribles et violents avec leur prince et leurs pères. Puis venait la région ignée et corruptible avec ses chefs et ses nations. Enfin à l'intérieur de cette région se trouvait la nation pleine de brouillards et de fumée où demeurait un prince cruel qui en est le chef, entouré lui-même de princes innombrables dont il était le principe et l'origine; or, ces natures de la terre pestiférée étaient au nombre de cinq. Nous remarquons là cinq natures qui sont comme les cinq parties d'une seule et même nature appelée par lui terre pestiférée. Or, ces cinq natures sont les ténèbres, l'eau, les vents, le feu et la fumée, et il range ces cinq natures de telle sorte que les ténèbres, la première nature par laquelle il commence à compter, sont extérieures aux autres. Dans les ténèbres il place l'eau, dans l'eau les vents, dans les vents le feu et dans le feu la fumée. Chacune de ces cinq natures a ses espèces d'habitants qui ne sont pas en moindre nombre que cinq. Mais je me demande s'il ne se trouvait qu'une seule es-

ad corpus attinet, non parvæ pulchritudinis bonum; et ab omnipotente atque optimo Deo eam vult esse penitus alienam, cum id ipsum bonum quod in illa invenimus, cui alii tribuendum sit, nisi auctori bonorum omnium, non inveniamus? Sed malum erat, inquit, etiam illud latus. Puta malum esse : deterius esset certe si non rectum, sed distortum esset. Quomodo igitur est summum malum, quo potest aliquid cogitari deterius? Deinde necesse est aliquid boni sit, quo carendo fit res quæcumque deterior. Carendo autem rectitudine fieret latus illud deterius. Inest ergo illi boni aliquid rectitudo. Et nunquam mihi dices unde inest, nisi ad eum te contuleris, a quo sive magna sive parva, omnia tamen bona esse fateamur. Sed jam a lateris hujus consideratione transeamus ad alia.

CAPUT XXVIII.

In terra tenebrarum naturas quinque ponit Manichæus.

31. Habitabant, inquit, in illa terra ignea corpora, genera scilicet pestifera. Cum dicit : Habitabant : animata utique atque viventia vult intelligi. Sed ne de verbo calumniari velle videamur, attendamus istos omnes habitatores terræ illius, quemadmodum in quinque genera viva distribuat. Hic infinitæ, inquit, tenebræ ex eadem manantes natura inæstimabiles, cum propriis fetibus : ultra quas erant aquæ cœnosæ ac turbidæ cum suis inhabitatoribus : quarum interius venti horribiles et vehementes cum suo principe et genitoribus. Rursum regio ignea et corruptibilis cum suis ducibus et nationibus. Pari more introrsum gens caliginis ac fumi plena, in qua morabatur immanis princeps et omnium dux, habens circa se innumerabiles principes, quorum omnium ipse erat mens et origo : hæque fuerunt naturæ quinque terræ pestiferæ. Animadvertimus quinque naturas quasi partes unius naturæ, quam vocat terram pestiferam. Hæ sunt autem : tenebræ, aquæ, venti, ignis, fumus, quas quinque naturas sic ordinat, ut exteriores cæteris sint tenebræ, a quibus numerare incipit. Intra tenebras aquas constituit, intra aquas ventos, intra ventos ignem, intra ignem fumum. Et habebant istæ quinque naturæ sua quæque genera inhabitatorum suorum, quæ nihilo minus quinque sunt. Quæro namque utrum genus unum

pèce d'habitants dans les cinq natures, ou s'ils étaient d'espèces différentes, comme les natures elles-mêmes. On me répond qu'ils étaient d'espèces différentes, et, en se fondant sur d'autres livres, on me dit que les habitants des ténèbres étaient des serpents, ceux des eaux des êtres qui nagent, tels que les poissons, ceux des vents des êtres volants, tels que les oiseaux, ceux du feu des quadrupèdes, tels que les chevaux, les lions et autres animaux semblables, et ceux de la fumée des bipèdes, tels que l'homme.

CHAPITRE XXIX.

Réfutation de ces rêveries.

32. Mais qui donc a réglé tout cela, qui a distribué, distingué entre eux tous ces êtres, qui leur a donné le nombre, leurs qualités, leurs formes et la vie? Car tout cela, en soi, est un bien, et on ne voit point de qui chaque nature a pu le recevoir, si ce n'est de l'auteur de tout bien. Car, loin de nous présenter cette terre qu'ils appellent la terre des ténèbres telle que les poètes ont coutume de nous dépeindre le chaos, sous l'aspect d'une masse informe, sans beauté, sans qualité, sans mesure, sans nombre, sans poids, sans ordre et sans distinction, un je ne sais quoi de confus et dépourvu de toute espèce de qualités, ce qui lui a fait donner par les Grecs le nom d'ἄποιον, les Manichéens, au contraire, rapprochent et unissent tout différemment et bien autrement, côté à côté, comptent cinq natures, qu'ils distinguent entre elles, mettent dans un certain ordre et dénomment par des qualités qui leur sont propres. Loin de les laisser désertes et stériles, ils les remplissent d'habitants particuliers à qui ils attribuent des formes convenables en rapport avec le lieu qu'ils habitent, et par-dessus tout ils leur donnent la vie. Faire le dénombrement de tous ces biens et prétendre qu'ils sont étrangers à Dieu c'est méconnaître quel bien est l'ordre dans les choses et dans quelle fâcheuse erreur on se trouve.

CHAPITRE XXX.

Quels biens il y a dans les natures que Manès place dans la terre des ténèbres.

33. Manès me dit : Mais les cinq espèces qui habitent ces cinq natures étaient cruelles et pestiférées. Loin de louer en eux la peste et la cruauté, je blâme au contraire avec vous tout ce que vous dénoncez comme un mal dans ces êtres, mais il faut que, de votre côté, vous louiez avec moi les biens qui, selon vous, se trouvent en eux, et vous verrez ainsi que c'est un mé-

habitantium fuerit in omnibus quinque naturis, an diversa genera, sicut naturæ ipsæ diversæ sunt. Diversa fuisse respondent, et de aliis libris ita docent, quod (*a*) tenebræ habuerunt serpentes; aquæ natantes, sicut sunt pisces; venti volantes, sicut sunt aves; ignis quadrupedes, sicut sunt equi, leones, et cætera hujusmodi; fumus bipedes, sicut sunt homines.

CAPUT XXIX.

Refellitur hoc deliramentum.

32. Quis igitur ista ordinavit, quis distribuit atque distinxit, quis numerum, qualitates, formas, vitam dedit? Hæc enim omnia per se ipsa bona sunt, nec invenitur unde cuique naturæ nisi ab omnium bonorum Deo auctore tribuantur. Non enim sicut chaos describere, vel quoquo modo insinuare etiam Poetæ solent, informem quamdam materiem sine specie, sine qualitate, sine mensura, sine numero et pondere, sine ordine ac distinctione, confusum nescio quid, atque omnino expers omni qualitate; unde illud quidam doctores Græci ἄποιον vocant: non ergo sic isti hanc quam vocant terram tenebrarum insinuare conantur: sed omnino aliter longeque diverse atque contrarie latus lateri adjungunt atque (*b*) colliniant: naturas quinque numerant, distinguunt, ordinant, qualitatibus propriis enuntiant; nec eas desertas ac infecundas esse permittunt, sed suis inhabitatoribus complent: eisque ipsis formas congruas et suis habitationibus accommodatas attribuunt, et quod antecellit omnibus vitam. Hæc tanta bona enumerare, et ab auctore omnium bonorum Deo aliena esse dicere, hoc est nec in rebus agnoscere tantum ordinis bonorum, nec in se tantum erroris malum.

CAPUT XXX.

Quam multa bona in iis naturis, quas ponit Manichæus in terra tenebrarum.

33. Sed ista, inquit, genera quinque illas naturas inhabitantia, sæva erant atque pestifera. Quasi ego in eis sævitiam pestemque laudaverim. Ecce ego tecum vitupero quæ in illis mala esse criminaris: lauda tu mecum quæ in illis bona ipse commemoras:

(*a*) Sic Mss. At editi *tenebras habitaverunt serpentes aquas natantes sicut sunt pisces; ventos volantes, sicut sunt aves; ignes quadrupedes*, etc. — (*b*) Am. *colliniunt*. Er. et Lov. *collinunt*. At Mss. habent *colliniant*; seu quod idem est, *conliniant* forte pro *collineant*.

lange de biens et de maux que vous voulez nous présenter comme le comble du mal, le souverain mal. Je trouve mauvais avec vous la peste qui s'y rencontre, mais il faut que vous louiez avec moi le salut qui s'y trouve; car jamais ces espèces d'êtres n'auraient pu s'engendrer, se nourrir ou habiter dans cette terre sans un salut quelconque. Si je suis d'accord avec vous pour réprouver les ténèbres, louez avec moi la fécondité qui est en elles, car si vous dites que ce sont des ténèbres inestimables, vous ajoutez en même temps qu'elles ont des productions propres. Il est vrai que les ténèbres n'ont point de corps, ce mot ne signifie pas autre chose qu'absence de toute lumière, de même que la nudité signifie absence de vêtement et le vide absence du plein; par conséquent les ténèbres ne sauraient rien engendrer, bien que la terre a pu, quoique plongée dans les ténèbres, c'est-à-dire privée de lumière, produire quelque chose. Mais pour le moment laissons cela de côté, et quoi qu'il en soit, là où il se produit quelque chose il faut qu'il se trouve un état propre au salut de ces choses et qu'une certaine harmonie numérique préside à leur ordonnance et dispose, en vue de l'unité, les membres des êtres naissants et les établisse dans un rapport de mesure et de convenance réciproques. Or, qui ne comprend que tout cela est bien plus digne de louange que les ténèbres de blâme? Je trouve mauvaise avec vous dans cette terre des ténèbres cette boue fangeuse, mais il faut que vous y louiez avec moi l'aspect et la qualité des eaux, ainsi que les membres si bien appropriés à leurs fonctions des êtres qui y nagent, la vie qui maintient et gouverne leur corps, enfin tout l'ensemble de leur état si bien proportionné au salut de leur espèce. Quelque mauvaises que vous trouviez ces eaux bourbeuses et fangeuses, toutefois en en faisant des eaux capables de produire et de renfermer des êtres animés qui leur soient propres, vous ne pouvez leur refuser une espèce de corps et une similitude de parties leur donnant une certaine forme ainsi que la propriété de subsister paisiblement en soi; car si vous ôtez tout cela, il n'y a plus de corps. Or, si vous êtes homme, vous sentez que toutes ces choses méritent d'être louées. Exagérez tant qu'il vous plaira la cruauté des êtres qui y habitent, leur manière de se déchirer les uns les autres et de se dévaster mutuellement dans leurs attaques, vous ne pouvez pourtant point leur enlever les termes numériques de leurs formes qui font que leurs corps ont une certaine harmonie produite par la parité de leurs membres, ni leur tempérament, ni le salut, ni la puissance modératrice de leur âme réduisant toutes les parties de leur corps pour en faire un tout plein d'amitié et de concorde. Si vous envisagez tout cela d'un sens humain, vous verrez qu'il y a

ita videbis bona malis permixta te velle constituere pro eummo et extremo malo. Vitupero ibi tecum pestem : lauda ibi mecum salutem. Non enim genera illa vel gigni, vel nutriri, vel inhabitare terram illam sine salute aliqua potuissent. Vitupero ibi tecum tenebras, lauda ibi mecum fecunditatem. Tenebras enim dicis inæstimabiles : et addis tamen, cum propriis fetibus. Quanquam tenebræ non sunt corporeæ; totumque hoc nomen lucis absentia est : sicut nuditas, carere vestitu, et inanitas, vacare corporis plenitudine : ac propterea tenebræ nihil gignere potuerunt, quamvis terra potuerit tenebrosa, id est, carens luce, aliquid gignere. Sed interim hoc omittamus : (*a*) fetus tamen ubi exoriuntur, et temperamentum est aptum saluti, et quædam concordia numerosa ordinat atque in unitatem coædificat membra nascentium, sibimet invicem moderationis pace congruentia. Quæ omnia quis non intelligat majori laude, quam tenebras vituperatione dignanda? Vitupero ibi tecum cœnum turbidum aquarum : lauda ibi mecum et ipsam speciem qualitatemque aquarum, et inhabitatorum natantium membra congruentia, vitam corpus continentem et regentem, et omne temperamentum sui generis valetudini accommodatum. Quantumvis enim aquas cœnosas turbidasque reprehendas, eo tamen quod tales aquas dicis, ut animantia sua possent et gignere et continere, speciem illius qualiscumque corporis et partium similitudinem, qua in unam formantur pacanturque qualitatem, auferre non potes; quia si abstuleris, nullum erit corpus : quæ omnia si es homo, sentis esse laudanda. Et quantumvis illorum inhabitatorum sævitiam, et inter impetus dilacerationes et vastationes exaggeres, non eis tamen adimis numerosos formarum terminos, quibus sibi singula eorum corpora membrorum parilitate pacata sunt, et temperamentum salutis, et moderamen (*b*) animæ partes sui corporis in unitatem amicitiæ concordiæ-

(*a*) In ante excusis *fœdus aptum saluti et quædam*, etc. Redintegratur locus auxilio Mss. Sorbonici et antiquissimi Corbeiensis. — (*b*) Ita codex Corbeiensis. Editi vero *moderamen forma*.

bien plus lieu à louer qu'à blâmer. Je veux bien trouver mauvais avec vous ces vents horribles, mais il faut que vous trouviez bien, avec moi, dans ces vents leur nature soufflante et nourrissante, ainsi que leur espèce de corps continu et étendu, à cause de la convenance des parties qui le forment, toutes choses par lesquelles ils peuvent produire, nourrir et contenir, sans les faire périr, les êtres qui habitent en eux; j'en dis autant de ces êtres eux-mêmes, tant à cause de tout ce que j'ai déjà loué plus haut dans tout être vivant que pour cette faculté de passer avec autant de rapidité que de facilité d'un endroit à l'autre, et ce mouvement uniforme et égal de leurs ailes quand ils volent. Certainement je blâme comme vous la corruption du feu dans cette terre des ténèbres, mais louez avec moi ce feu génital ainsi que sa température pleine de vigueur et de convenance pour les êtres qui y prennent naissance et auxquels il permet de croître, de se perfectionner par les nombres et les figures qui leur conviennent, de vivre et d'habiter dans son sein. Vous reconnaissez qu'il y a lieu de louer tout cela non-seulement dans le feu lui-même en tant que séjour, mais encore dans les êtres qui y habitent. Enfin, je vois comme vous beaucoup à redire à l'obscurité de la fumée qui se trouve là, ainsi qu'à la cruauté du prince qui, selon vous, y habite; mais il faut, avec moi, louer dans cette fumée le fait qu'il ne s'y trouve point un atôme différent des autres, ce qui lui permet de garder en son genre la convenance et le mode de ses parties entre elles et d'être, par une sorte d'unité, ce qu'elle est. On ne peut considérer tout cela dans son bon sens et ne point le louer, ne point l'admirer. Mais quoi, vous donnez de plus encore à cette fumée la force et la vertu génératrices; car vous lui accordez, comme aux autres, des habitants qui sont des princes, et, chose qui ne s'est jamais vue nulle part, la fumée de cette région est féconde et donne à ses habitants un séjour salubre.

CHAPITRE XXXI.

34. Si vous avez remarqué dans le prince même de la fumée sa cruauté, à laquelle vous prodiguez vos blâmes, ne pourriez-vous y voir autre chose qui vous forçât de louer sa nature? En effet, il avait un corps et une âme, l'une vivifiante, l'autre vivifié; l'une régnant, l'autre soumis; l'une marchant en avant, l'autre suivant; l'une maintenant l'autre et l'autre ne se répandant point comme l'eau; l'une mouvant l'autre en mesure, l'autre étant un assemblage numérique de membres. Est-ce que vous ne trouvez pas à louer dans ce prince la paix dans l'ordre ou

que redigentis : quæ si humano sensu intueris, vides plus esse laudanda quam illa vituperanda quæ displicent. Vitupero ibi tecum horrorem ventorum : lauda ibi mecum eorumdem ventorum spirabilem nutricemque naturam, et speciem corporis convenientia partium continuati atque diffusi : quibus rebus omnibus illos inhabitatores suos poterant et gignere, et alere, et salubriter continere; eorumque inhabitatorum, cum cætera quæ in omnibus animantibus superiori ratione laudata sunt, tum proprie impigros et faciles unde velint et quo velint transitus, et alarum in volatu concordem nisum et non imparem motum. Vitupero ibi tecum corruptionem ignis : lauda ibi mecum (*a*) genitabilem ignem, et vigentem opportunamque ejus temperationem nascentibus, et ut coalescerent, et ut suis numeris liniamentisque perficerentur, et ut vivere atque habitare ibi possent : quæ omnia non solum in ignis habitatione, sed in ipsis quoque habitantibus miranda et laudanda esse cognoscis. Vitupero ibi tecum obscuritatem sumi, et immanitatem principis qui in eo, sicut dicis, morabatur : lauda ibi mecum quod vel in ipso fumo nullam partem invenis dissimilem cæteris; ex quo in genere suo partium inter se suarum congruentiam modumque custodit, ut quadam unitate sit quod est : quæ nemo sobrie considerat, et non mirabiliter laudat. Quid quod etiam fumo addis vim potentiamque generandi, quando eidem quoque inhabitatores principes tribuis : ut quod hic nunquam vidimus, ibi fumus, secundus sit, et salubrem suis habitatoribus præbeat mansionem?

CAPUT XXXI.

34. Quod etiam in ipso fumi principe immanitatem solam advertisti quam vituperares, nonne debuisti attendere cætera quæ te in ejus naturæ laudem cogerent? Habebat enim animam et corpus, illam vivificantem, hoc vita inspiratum : cum illa regeret, hoc obtemperaret; illa præiret, hoc subsequeretur; illa contineret, hoc non defluereret; illa moveret in numeros, hoc numerosa membrorum

(*a*) Editi *genitalem ignem*.

l'ordre dans la paix? Or, ce que je dis de l'un peut s'entendre de tous les autres. Mais il était cruel et féroce envers les autres, n'est-ce pas? Ce n'est point ce que je loue en lui, mais je loue tout ce à quoi vous ne voulez faire aucune attention. Si, à ma voix, quiconque ayant l'imprudence de croire Manès, jette un regard attentif sur toutes ces choses, il reconnaîtra sans hésiter que lorsqu'il parle de ces natures, il parle de certains biens, sinon de biens suprêmes et increés, tel que Dieu Trinité, ou même de biens créés placés en un rang sublime, tels que les saints anges et les puissances bienheureuses, du moins de biens infimes et, en leur genre, placés au bas de l'échelle des biens dans l'ordre où ils sont classés, de biens, dis-je, qui, comparés aux biens supérieurs, semblent aux ignorants ne mériter que des blâmes, et qu'on appelle même des maux parce qu'on ne les considère que par le côté où le bien leur fait défaut et en tant que dépourvus des biens qui se rencontrent dans les autres. Quant à moi, je dispute, comme je le fais, sur ces natures parce qu'on nous parle de ce que nous connaissons en ce monde; en effet, nous savons ce que sont les ténèbres, l'eau, le vent, le feu et la fumée; nous connaissons aussi ce que sont des animaux rampants, nageants et volants, quadrupèdes et bipèdes. Dans tout cela, si on excepte les ténèbres, qui ne sont, comme je l'ai dit, que l'absence de la lumière, qu'on ne distingue par les yeux que parce qu'on ne les voit point, de même qu'on ne discerne le silence par les oreilles que parce qu'on n'entend rien, car les ténèbres ne sont point quelque chose, mais l'absence de la lumière, de même que le silence n'est autre chose que l'absence des sons, si, dis-je, dans toute cette énumération on excepte les ténèbres, il ne reste plus que des natures connues de tout le monde; nul sage ne croit leur espèce étrangère à Dieu, auteur de tout bien, car en tant qu'elle existe, elle est louable et bonne.

CHAPITRE XXXII.

C'est d'après ce que Manès a vu ici-bas qu'il a imaginé son fantastique système.

35. D'ailleurs Manès en voulant, comme il l'a fait dans ses conceptions fantastiques, mettre dans la nation des ténèbres un ordre semblable à celui qu'on trouve dans les natures qu'il a appris à connaître ici-bas, est pleinement convaincu d'erreur. D'abord les ténèbres ne sauraient rien enfanter, ainsi que je l'ai dit. Mais, répond-il, mes ténèbres ne sont pas du tout comme celles d'ici-bas. Où donc avez-vous pris ce que vous en dites? Est-ce que par hasard, après m'avoir promis la science avec un tel flux

compagine constabiliretur. Nonne te ad laudem movet in hoc uno principe, vel pax ordinata, vel ordo pacatus? Quod autem de uno dictum est, hoc de cæteris intelligi licet. Sed enim erat in alios ferus et immanis? Non hoc laudo, sed tanta illa quæ non vis attendere. Quæ si vel admonitus intuetur atque considerat, quisquis Manichæo temere credidit, sine dubitatione cognoscit, cum de istis naturis loquitur, de bonis quibusdam se loqui, sed non summis et infabricatis, sicut est Deus una Trinitas; neque de his fabricatis quæ sublimiter ordinata sunt, sicuti sunt Angeli sancti et beatissimæ potestates : sed de infimis et pro sui generis modulo in imo rerum ordinatis bonis; quæ dum comparantur superioribus, vituperandæ ab imperitis existimantur; et dum consideratur quantum his desit boni, quod illis adest, ejusdem boni absentia mali nomen tenet. Et ego quidem propterea sic de istis naturis disputo, quoniam ea nominantur quæ in hoc mundo nota sunt nobis. Novimus enim tenebras, aquas, ventos, ignem, fumum : novimus etiam animalia serpentia, natantia, volantia, quadrupedia, bipedia : in quibus omnibus, exceptis tenebris, quæ, ut dixi, nihil sunt aliud quam lucis absentia, quæ oculis non videndo discernuntur, sicut silentium auribus non audiendo; non quia tenebræ sunt aliquid, sed quia lux non est; sicut non quia silentium est aliquid, sed quia sonus non est : exceptis ergo tenebris in hac enumeratione, cæteræ naturæ sunt, et omnibus notæ : quarum speciem, quia in quantumcumque est, laudabilis et bona est, nemo prudens abalienat ab auctore omnium bonorum Deo.

CAPUT XXXII.

Manichæus ex iis quæ hic vidit, ordinavit sua phantasmata.

35. Nam ille Manichæus, sicut voluit naturas quas hic (*a*) didicit ordinare in phantasmatis suis, velut in gente tenebrarum, omnino falsus esse convincitur. Primo, quia tenebræ nihil possunt gignere, ut dictum est. Sed non tales, inquit, erant illæ tenebræ,

(*a*) Editi vulgo *quas hic dicit*. Et post viginti quatuor versus *facile fuit hic dicere, et ad illa transire phantasmata*. Castigantur ex Mss.

de paroles, vous allez me forcer à croire? Mais supposez que je croie, cela ne m'empêche pas de savoir que si vos ténèbres, ainsi que les nôtres, sont dépourvues de formes, elles ne peuvent engendrer quoi que ce soit; si elles en ont une, en ce cas elles valent mieux que les nôtres. Mais quand vous dites qu'elle ne sont point comme les nôtres, vous voulez faire entendre qu'elles sont pires. Vous pourriez bien nous dire aussi en ce cas-là que le silence qui, par rapport aux oreilles, est la même chose que les ténèbres par rapport aux yeux, a engendré des êtres sourds ou muets; et si on vous objectait que le silence n'est point une nature, vous pourriez répondre : mon silence n'est point comme celui que vous connaissez, de cette manière-là vous seriez libre de dire tout ce que bon vous semblerait à ceux que vous auriez une fois endoctrinés et qui auraient confiance en vous. Après tout, ce qui l'a amené à nous débiter la fable de serpents nés dans ces ténèbres est peut-être ce qu'il a remarqué dans la production primordiale des êtres. Mais il y a des serpents doués d'une vue si perçante et tellement heureux de contempler la lumière, qu'ils semblent apporter un témoignage des plus graves contre Manès. D'ailleurs il ne lui a pas été difficile d'apprendre ici ce que sont les êtres qui nagent dans les eaux et de les transporter dans les régions fantastiques; il en est de même pour les êtres qui volent dans le vent, puisque c'est le mouvement d'un air plus dense où volent les oiseaux qu'on appelle vent. Quant aux quadrupèdes qu'il a placés dans le feu, je ne sais d'où lui vient cette idée. Pourtant il n'a pas dit cela sans une raison, mais il l'a fait un peu en étourdi, et il est tombé dans une grosse erreur. La raison qu'on allégue ordinairement c'est que les quadrupèdes sont voraces et éprouvent une grande ardeur pour s'accoupler. Mais il y a bien des hommes qui l'emportent sur les quadrupèdes par leur voracité, et pourtant ce sont des bipèdes, et vous ne les faites point naître du feu, mais de la fumée. Il ne serait pas facile de trouver un animal plus vorace que l'oie; or, qu'on le place dans la fumée comme bipède, ou dans l'eau comme animal nageant, ou dans le vent à cause de ses ailes qui lui permettent de voler quelquefois, il est certain que l'oie ne se rapporte point au feu, d'après la définition donnée plus haut. Quant à l'appétit sexuel, sans doute Manès a vu des chevaux hennir et se précipiter sur les cavales en prenant même le mors aux dents; mais en se pressant comme il l'a fait de consigner cette remarque par écrit, il a oublié le moineau franc : or, en comparaison de cet oiseau, l'étalon est de glace. Quant aux bipèdes, si on demande aux Manichéens pourquoi ils les placent dans la fumée, ils vous répondent que c'est parce que l'espèce des bipèdes est haute et or-

quales hic nosti. Unde ergo me de illis doces? An forte tam verbosus doctrinæ pollicitator cogis ut credam? Sed fac me credere. Illud tamen scio, quod si non habebant aliquam (a) speciem, sicut istæ non habent, nihil generare potuerunt : si autem habebant, meliores erant. Tu autem cum dicis, non fuisse tales, quasi pejores aliquas credi cupis. Posses dicere etiam silentium, quod sic est auribus ut tenebræ oculis, aliqua ibi surda vel muta animalia genuisse : ut cum tibi diceretur, non esse aliquam naturam silentium, responderes : Sed non tale silentium, quale hic nosti : ut omnino quod velles diceres eis, quos semel ut tibi crederent decepisses. Quanquam id quod eum induxit, ut in tenebris serpentia nata esse confingeret, in ipsis quidem primordiis nascentium potuit bene animadverti. Sed sunt serpentes qui tam acute vident, et sic præsentia lucis exsultant, ut gravissimum testimonium contra eum dicere videantur. Deinde in aquis natantia facile fuit hic discere, et ad illa transferre phantasmata; sic et in ventis volantia, quoniam hujus crassioris aeris impulsus in quo aves volitant, ventus dicitur : in igne vero quadrupedia unde illi fingere in mentem venerit nescio. Et tamen non frustra hoc dixit, sed parum attendit, et erravit nimis. Hanc enim rationem solent reddere, quod quadrupedes edaces sint, et in concubitum multum ferveant. Sed multi homines edacitate sua superant quemlibet quadrupedem, qui certe bipedes sunt, quos non ignis, sed fumi esse filios dicit. Anseribus vero non facile quidquam edacius invenitur : quos sive in fumo ponat, quia bipedes sunt; sive in aquis, quia natare amant; sive in ventis, quia pennati sunt, et interdum volant : ad ignem certe secundum ejus distinctionem non pertinent. Quod autem attinet ad fervorem concubitus, credo eum animadvertisse hinnientes equos, et sæpe morsis frenis raptos in feminas : quod animadversum dum vult cito scribere, non attendit passerem parietinum, in cujus comparatione quivis admissarius frigidissimus invenitur. Bipedes vero in fumo

(a) Ita Mss. Editi vero *aliquam faciem*.

gueilleuse, et ils en concluent que c'est d'eux que l'homme tire son origine. Comme la fumée est un corps globuleux et gonflé qui s'élève dans l'air, ils ont fait la remarque, assez juste d'ailleurs, qu'elle rappelle les orgueilleux. Une pareille remarque pouvait bien donner à Manès l'idée d'une ressemblance entre la fumée et l'orgueil ou la pensée d'y puiser une allégorie, mais non point de croire que les bipèdes fussent nés dans la fumée et de la fumée. En effet, ils auraient dû naître également dans la poussière, qui ne s'élève pas moins haut que la fumée et ne tourbillonne pas moins qu'elle dans l'air, ou dans les nuages, car ordinairement quand ceux-ci s'élèvent de terre, on ne saurait dire de loin si ce sont des nuages ou de la fumée. Enfin comment a-t-il été conduit à dire qu'il y a des habitants dans les eaux et dans les vents dont il parle, par la raison qu'il peut y en avoir, ainsi que le prouvent ceux que nous voyons nager dans l'eau, vivre et voler dans l'air, tandis que ni le feu ni la fumée n'ont pu empêcher cet homme menteur ni le faire rougir de placer dans leur sein des habitants tels qu'il ne se peut rien concevoir de plus absurde? En effet, le feu brûle et consume les quadrupèdes, et la fumée suffoque et fait périr les bipèdes. Il faut évidemment qu'il en vienne à dire que ces natures sont meilleures dans la nation des ténèbres, où il veut nous faire croire, au contraire, que tout est pire; en effet, le feu y produirait et y nourrirait des quadrupèdes qui s'y mouvraient aussi impunément que commodément. Il en est de même de la fumée, qui aurait élevé les bipèdes nés de son sein très-clément à ce principat dont il parle et les aurait renfermés dans elle non-seulement sans incommodité pour eux, mais même en pleine vie et avec douceur. Voilà pourtant les mensonges qui, conçus par des sens charnels à la vue des choses qui frappent les yeux en ce monde, mais avec une absence complète de soin et d'habileté, enfantés par une imagination fantastique, mis au monde et couchés par écrit par la témérité, ont fait croître le nombre des hérétiques.

CHAPITRE XXXIII.

Toute nature en tant que nature est bonne.

36. Mais c'est précisément là ce qui fait qu'on doit les presser plutôt de comprendre, s'ils le peuvent, avec combien de vérité nous disons dans l'Eglise catholique que Dieu est l'auteur de toutes les natures. C'est de ce genre d'êtres que je parlais plus haut quand je disais : Je trouve mauvais avec vous la peste, les ténèbres, la fange et la bourbe, la violence horrible, la cor-

cum ab eis quæritur quare ordinaverit, respondent elatum et superbum esse bipedum genus : hinc enim homines originem trahere dicunt : et quoniam fumus globosus et quasi tumidus in auras erigitur, superbis esse similem non absurde attenderunt. Quæ animadversio sufficere debuit ad aliquam similitudinem dandam de superbis hominibus, sive allegoriam vel formandam vel intelligendam : non tamen ut ideo bipedes animantes in fumo et de fumo nati esse credantur. Nam et in pulvere nasci debuerunt, quia sæpe non minore ambitu et elatione surgit in cœlum; et in nebulis, quia plerumque de terra ita exhalantur, ut longe intuentibus incertum etiam faciant, fumusne an nebulæ sint. Postremo cur in aquis et ventis de habitandi patientia ad habitatores ductum est argumentum, quia videmus et natantia in aquis, et volantia in ventis vivere : ignis vero et fumus non deterruit hominem mentientem, ut puderet eum tales ibi habitatores constituere, quibus nihil constitueretur absurdius? Nam quadrupedem ignis incendit atque corrumpit, et bipedes fumus offocat atque necat. Vel hic certe cogitur fateri, se meliores dicere in gente tenebrarum istas fuisse naturas, ubi vult omnia pejora credi. Si quidem ibi gignebat ignis quadrupedem et nutriebat, et continebat innoxie vel etiam commodissime. Similiter et fumus bipedes suos clementissimo sinu editos, non solum sine molestia, sed vitaliter atque indulgenter usque (*a*) in illum principatum educaverat et continebat. Ita ostenduntur ista mendacia, animadversione rerum quæ videntur in mundo, sed minus diligenti minusque sollerti carnali sensu concepta, et phantasmatis parturita, et temeritate edita atque conscripta hæreticorum numerum auxisse.

CAPUT XXXIII.

Natura omnis, ut natura est, bona est.

36. Sed illo genere magis urgendi sunt, ut intelligant, si possunt, quam vere in Catholica dicatur, omnium naturarum esse auctorem Deum : quo (*b*) de genere superius agebam, cum dicerem : Vitupero tecum pestem, cæcitatem, cænositatem turbidam, horribilem vehementiam, corruptibilitatem, immanitatem principum, et his similia : lauda tu mecum speciem, distinctionem, ordinationem, pacem,

(*a*) Sic Mss. At editio Lov. *usque ad illum principatum educabat.* — (*b*) Editio Am. et Mss. *quo genere* : omisso *de.*

ruptibilité, la cruauté des princes, et tout ce qui ressemble à cela, mais vous, trouvez bon avec moi, l'aspect, la distinction, l'ordonnance, la paix, l'unité des formes, la convenance des membres et leurs parités numériques, la respiration vitale, la nutrition, le tempérament salutaire, le régime et le gouvernement de l'âme, le service des corps, la similitude et la concorde des parties dans chaque nature habitante ou habitée, et le reste. En effet, c'est par là qu'ils comprendront, s'ils veulent considérer les choses sans parti pris, qu'ils mêlent ensemble le bien et le mal quand ils parlent de cette terre où ils croient qu'il n'y a rien que le mal et même rien que le souverain mal. Si donc on fait la part des maux qu'ils énumèrent, il reste après cela tous les biens dont je viens de parler, lesquels ne méritent aucun blâme ; mais si on ôte le bien, il ne reste plus rien du tout. Par là on voit, quand on est capable de voir, que toute nature, en tant que nature, est un bien, puisque de cette même et unique chose où j'ai trouvé à louer et où il a trouvé à blâmer, si on retranche ce qui est bon, il ne reste plus de nature, et si on fait disparaître au contraire ce qui est mauvais, le reste est une nature exempte de corruption. Faites que les eaux ne soient ni troubles ni fangeuses, il restera de l'eau pure et limpide; au contraire faites disparaître la concorde qui existe entre leurs parties, il n'y aura plus d'eau du tout. Si donc en ôtant ce qu'il y a de mal il reste une nature plus pure, tandis que si on enlève ce qu'il y a de bien il ne reste plus rien du tout, il s'ensuit que ce qui fait la nature c'est ce qui est bien et que ce qui est mal non-seulement n'est point une nature, mais même est contre nature. Enlevez aux vents l'horreur et la violence de leur souffle, qui vous déplaît, vous pouvez vous représenter des vents doux et modérés; mais ôtez aux vents la similitude de leurs parties qui fait que leur corps est un et, par leur union, forme un corps, il n'y aura plus moyen de vous figurer même une nature quelconque. Il serait trop long de poursuivre ainsi jusqu'au bout. Mais il est manifeste pour quiconque juge sans prévention que lorsqu'on parle de ces natures, il s'ajoute à elles des choses par où elles déplaisent et qui, venant à disparaître, laissent une nature meilleure. Par là on comprend que ces natures, en tant que natures, sont bonnes, puisque dès que vous ôtez à chacune ce qu'elles ont de bon, elles ne sont même plus des natures. Portez aussi vos yeux, si vous voulez juger avec justesse, sur le prince cruel dont il nous est parlé : si on le dépouille de sa cruauté, que de choses louables restent en lui. Sa complexion, l'harmonie de ses membres placés d'un côté et de l'autre, l'unité de sa forme, la paix des parties

(*a*) unitatem formarum, membrorum congruentias et numerosas parilitates, vitalia spiramenta et nutrimenta, temperamentum salutis, regimen et moderamen animæ, famulatusque corporum, similitudinem concordiamque partium in singulis naturis vel quæ habitabant, vel quæ habitabantur, et cætera hujusmodi. Sic enim intelligunt, si tamen sine pertinacia velint attendere, jam et bona et mala se miscere, cum loquuntur de illa terra, ubi solum et summum malum fuisse crediderunt : itaque si tollantur illa quæ mala enumerata sunt, bona illa quæ laudata sunt sine ulla vituperatione remanere; si autem bona ipsa tollantur, nullam remanere naturam. Ex quo jam videt qui potest videre, omnem naturam, in quantum natura est, bonum esse : quia ex una eademque re, in qua et ego quod laudarem, et ille quod vituperaret invenit, si tollantur ea quæ bona sunt, natura nulla erit; si autem tollantur ea quæ displicent, incorrupta natura remanebit. Tolle de aquis ut non sint cœnosæ et turbidæ, remanent aquæ puræ atquæ tranquillæ : tolle de aquis partium concordiam, non erunt aquæ. (*b*) Si ergo malo illo adempto manet natura purgatior, bono autem detracto non manet ulla natura : hoc ibi facit naturam quod bonum habet; quod autem malum, non natura, sed contra naturam est. Tolle de ventis horrorem et nimium impetum qui tibi displicet, potes cogitare ventos lenes atque moderatos : tolle de ventis partium similitudinem, qua eorum corpus in unitatem continuatur et sibi pacatur ut corpus sit, nulla suberit natura quam cogites. Longum est persequi cætera : sed manifestum est eis qui nullo studio partium judicant, cum istæ naturæ commemorantur, adjungi eis quædam quibus displiceant; quæ cum detrahimus, naturæ meliores manent. Unde intelligitur eas, in quantum naturæ sunt, bonas esse : quia cum eis vicissim omne quod bonum habent detraxeris, naturæ nullæ erunt. Animadvertite etiam, qui recte vultis judicare, illum quoque principem immanem; cui si auferatur immanitas, attendite quanta laudabilia remanebunt : compago corporis, membrorum hinc atque inde congruentia, formæ

(*a*) Verbum *unitatem* hic non habent Mss. — (*b*) In editis : *Sic ergo*. At in Mss. *Si ergo*.

dont la réunion le compose, l'ordre et la disposition de l'âme qui lui donne mouvement et vie, et du corps qui végète et remplit ses fonctions, si on supprime en lui tous ces biens et ceux que j'ai pu omettre dans l'énumération que j'en ai faite, il n'y aura même plus de nature.

CHAPITRE XXXIV.

Il n'y a jamais de nature sans quelque bien.

37. Peut-être me direz-vous que le mal de telles natures ne peut leur être ôté et que c'est pour cela qu'on doit le regarder comme une nature. Pour le moment il n'est pas question de ce qu'on peut ou ne peut point enlever, mais il est certain que ce qui donne une grande lumière pour l'intelligence, c'est que toutes les natures, en tant que natures, sont bonnes, qu'on peut concevoir tout le bien qui est en elles sans le mal qui s'y trouve également, tandis qu'on ne saurait se figurer aucune de ces natures sans le bien dont j'ai parlé. En effet, je puis concevoir de l'eau qui ne soit ni trouble ni fangeuse, tandis que je ne puis me faire aucune idée, par la pensée, d'un corps dont les parties ne seraient point unies et concordantes, ou qui ne saurait tomber sous nos sens. Par conséquent ces eaux mêmes, toutes fangeuses qu'elles soient, ne sauraient subsister sans cette espèce de bien qui fait qu'elles peuvent être une nature corporelle. Quand vous dites qu'on ne peut ôter à ces natures ce qu'il y a de mal en elles, je réponds que le bien qui se trouve en elles ne peut point non plus leur être retiré. Pourquoi donc voulez-vous appeler ces choses un mal naturel à cause du mal que vous pensez qu'on ne saurait leur enlever et ne voulez-vous point les appeler un bien naturel à cause du bien qu'on ne peut leur ôter, ainsi que vous êtes contraints de l'avouer?

38. Il ne vous reste plus qu'à me demander, c'est en effet votre dernier mot, d'où vient le mal qui me déplaît aussi, comme je vous l'ai dit. Je vous l'apprendrai peut-être, si d'abord vous me dites d'où vient le bien que vous êtes contraint de louer, à moins que vous ne vouliez passer pour un esprit des plus absurdes. Mais qu'ai-je affaire de vous le demander, puisque vous et moi nous sommes d'accord pour dire que tout bien, quelque grand qu'il soit, ne peut venir que de Dieu qui est souverainement bon? Elevez-vous donc vous-mêmes contre Manès qui pense que tout le bien, si nombreux et si grand dont nous avons parlé plus haut, et que nous avons approuvé avec raison, tels que la paix et la concorde des parties dans une même nature, le salut et la vigueur des êtres vivants, et le reste que je suis las de répéter, se trouve dans la terre mensongère des ténèbres, mais y est étranger au Dieu que nous proclamons auteur de tout bien? En effet, il n'a pas même aperçu ce bien tant il

unitas, et pax contextarum inter se partium, animæ regentis et vegetantis, famulantisque et vegetati corporis ordo et dispositio. Quæ omnia bona si auferantur, et si qua forte minus enumeravi, nulla prorsus natura subsistet.

CAPUT XXXIV.

Natura nunquam sine aliquo bono.

37. Sed fortasse dicatis, illa mala de talibus naturis non posse auferri, et ideo naturalia debere accipi. Non nunc quæritur quid possit vel non possit auferri : sed certe non parvum lumen est ad intelligendum, omnes naturas, in quantum naturæ sunt, bonas esse, quod sine illis malis cogitari bona illa possunt, sine bonis autem illis nulla natura cogitari potest. Nam sine turbatione cœni possum aquas cogitare : sine pace autem continuatarum partium, nulla species corporis animo occurrit, aut ullo modo sentiri potest : ac per hoc nec illæ aquæ cœnosæ sine isto bono esse potuerunt, quo bono fiebat, ut aliqua natura corporea posset esse. Nam quod dicitis, quod illa mala de naturis talibus non possunt auferri : respondetur, quod et illa bona de naturis talibus non possunt auferri. Cur ergo istas res propter mala quæ auferri non posse arbitramini, mala naturalia vocare vultis; propter ea bona vero quæ auferri non posse convincimini, bona naturalia vocare non vultis?

38. Restat ut quæratis (nam ipsa solet esse vox ultima) unde sint illa mala, quæ mihi quoque displicere dicebam. Respondebo fortasse, si vos prius dixeritis, unde sint illa bona, quæ vos quoque laudare cogimini, si absurdissimi cordis esse non vultis. Sed quid ego istud quæram, cum utrique fateamur, omnia quæcumque et quantacumque bona sunt, ab uno Deo esse, qui summe bonus est? Resistite ergo vos ipsi Manichæo, qui tot et tanta bona quæ commemoravimus justeque laudavimus, pacem concordiamque partium in unaquaque natura, salutem valentiamque animantium, et cætera quæ repetere jam piget, ita in terra commentitia tenebrarum esse

n'était attentif qu'à voir ce qui lui déplaisait; absolument comme un homme qui, effrayé par le rugissement d'un lion qu'il voit emportant et mettant en pièces bêtes et gens dont il a fait sa proie, céderait tellement dans une faiblesse d'esprit puéril à l'excès de sa terreur, que ne voyant plus que la férocité du lion et sa cruauté, il négligerait absolument le reste, n'y ferait aucune attention et s'écrierait, avec d'autant plus d'exagération, qu'il serait plus troublé par la peur, que la nature de cet animal non-seulement est mauvaise, mais est souverainement mauvaise. Mais s'il voyait mener par les rues un lion privé, dépouillé de toute férocité, surtout s'il n'avait jamais auparavant été effrayé par la vue de la cruauté de cet animal, il se plairait à contempler sans crainte et sans danger la beauté de cette bête et il en ferait l'éloge. Je ne cite cet exemple que pour en tirer une conséquence en rapport avec notre sujet, et pour montrer qu'il peut se faire qu'une nature ne nous choque que par un point, et que néanmoins par suite nous la détestions tout entière, quoique en réalité il soit manifeste que l'aspect d'un animal véritable et plein de vie, même quand il est un sujet d'épouvante dans les forêts, est beaucoup plus beau que sa reproduction par la peinture sur la muraille et sa représentation que nous trouvons également belle. Que Manès ne nous fasse donc point tomber dans l'erreur et qu'il ne nous aveugle point en présence des natures que nous devons considérer, et ne nous force point à les trouver mal de tout point, parce qu'il voit quelque chose à reprendre en elles, quand il ne saurait les trouver lui-même complétement mauvaises. Ayant donc ainsi disposé notre esprit à porter un jugement juste, voyons maintenant d'où vient dans le bien dont nous avons parlé, le mal qui s'y trouve et que j'ai blâmé moi-même. C'est ce que nous apercevrons plus aisément si nous pouvons renfermer tout ce qui est mal en un seul mot.

CHAPITRE XXXV.

Le mal n'est pas autre chose que la corruption, et la corruption, bien loin d'être une nature, est contre la nature.

39. Peut-on douter que tout ce qu'on appelle mal soit autre chose qu'une corruption? Tels et tels maux peuvent être désignés par tels ou tels noms, mais ce qui est le mal dans tous les êtres où on remarque quelque chose de mal, c'est la corruption. Or, la corruption d'une âme instruite c'est l'ignorance; d'une âme prudente, c'est l'imprudence; d'une âme juste, c'est l'injustice; d'une âme forte, c'est la faiblesse; d'une âme calme et tranquille, c'est la cupidité, la crainte,

arbitratus est, ut ab illo Deo quem bonorum omnium fatetur auctorem, alienare conaretur. Non enim ea bona vidit, dum hoc solum attendit quod displiceret: tanquam si quispiam leonis fremitu exterritus, et cum intuens trahentem ac dilaniantem pecorum aut hominum corpora quæcumque apprehendisset, puerili quadam infirmitate animi tanto timore percelleretur, ut solam feritatem leonis intuens atque sævitiam, cætera ejus negligens omnino atque præteriens, naturam illius animantis, non tantum malum, sed magnum malum esse clamaret, tanto scilicet exaggeratius, quanto timidius. At si edomita feritate (*a*) duci leonem mansuetum videret, præsertim si nunquam antea fuisset de illa bestia territus, tunc vacaret securo atque intrepido leonis pulchritudinem considerare atque laudare. De quo ego nihil dicam, nisi quod ad rem maxime pertinet, fieri posse ut aliqua natura offendat ex aliquo, et in (*b*) totam nascatur odium : cum manifestum sit multo meliorem esse speciem veræ ac vivæ bestiæ, etiam cum terret in silvis quam imitatæ atque simulatæ cum in pariete picta laudatur. Hoc ergo errore ille nos non decipiat, nec cæcos faciat ad considerandas naturarum species, cum quædam in eis ita reprehendit, ut omni ex parte cogat displicere, quod omni ex parte reprehendere non potest : atque hoc modo animum ad æquum judicium componentes, quæramus jam unde sint cum illis bonis mala, quæ me quoque improbare dicebam. Quod facilius videbimus, si in unum nomen potuerimus cuncta conferre.

CAPUT XXXV.

Malum nihil aliud quam corruptio : ipsa autem corruptio non natura est, sed contra naturam.

39. Quis enim dubitet totum illud quod dicitur malum, nihil esse aliud quam corruptionem? Possunt quidem aliis atque aliis vocabulis alia atque alia mala nominari : sed quod omnium rerum malum sit, in quibus mali aliquid animadverti potest, corruptio est. Sed corruptio peritæ animæ, imperitia vocatur; corruptio prudentis, imprudentia; corruptio

(*a*) Ita veteres libri. Editi vero : *At si edomita feritate dulcem leonem mansuetumque videret.* — (*b*) Editi vulgo *in totum*. Emendantur ex Mss.

la tristesse ou la jactance. De même dans un corps vivant, la corruption de la santé, c'est la douleur, la maladie; la corruption des forces, c'est la lassitude; du repos, c'est le labeur. Et, dans un corps quelconque, la corruption de la beauté, c'est la laideur; de la taille, c'est la déviation; de l'ordre, c'est le désordre; de l'intégrité, c'est la scission, la fracture, la diminution. Il serait trop long et trop difficile d'énumérer en détail toutes les corruptions de toutes les choses que j'ai citées plus haut et d'une infinité d'autres, d'autant plus que beaucoup de corruptions qu'on peut citer dans le corps pourraient se dire également de l'âme; il y a même une multitude de cas où la corruption prend un nom particulier. En somme il est facile de voir que la corruption ne nuit qu'en tant qu'elle va contre un état naturel, et que par conséquent bien loin d'être une nature, elle est contre la nature. Si donc on ne trouve dans les choses d'autre mal que la corruption, et si la corruption n'est point une nature, il s'ensuit que le mal lui-même n'est point une nature.

40. Mais si, par hasard, vous ne pouvez pas comprendre cela, remarquez que tout ce qui se corrompt perd un bien. En effet, s'il ne se corrompait point, il demeurerait incorrompu, et s'il ne pouvait absolument point se corrompre, il serait tout à fait incorruptible; par conséquent il faut que l'incorruption ou l'incorruptibilité soit un bien, si la corruption est un mal. Mais pour le moment il n'est pas question de la nature incorruptible, il ne s'agit que de ce qui peut se corrompre; tant qu'il ne se corrompt point, on peut dire qu'il est incorrompu, mais on ne peut pas dire qu'il est incorruptible. En effet, on ne peut appeler incorruptible que ce qui non-seulement ne se corrompt point, mais de plus ne peut point se corrompre. D'où il suit que ce qui est incorrompu, mais corruptible, s'il vient à se corrompre, perd le bien dont la présence faisait qu'il était incorrompu, bien d'autant plus grand que la corruption est elle-même un grand mal; mais tant qu'il peut croître en corruption, il retient quelque bien dont il peut être diminué. C'est pourquoi les natures qu'il imagine se trouver dans la terre des ténèbres pouvaient se corrompre ou ne le pouvaient point : si elles ne le pouvaient point, elles étaient incorruptibles, ce qui constitue le bien supérieur à tous les biens; si elles pouvaient se corrompre, alors ou elles étaient corrompues ou elles ne l'étaient point; si elles n'étaient point corrompues, elles étaient incorrompues, ce qu'on ne peut dire d'une chose sans en faire un grand éloge; si elles étaient corrompues, elles avaient perdu ce grand bien, et si elles avaient perdu ce bien, c'est qu'elles avaient eu un bien dont elles pouvaient être dé-

justæ, injustitia; corruptio fortis, ignavia; corruptio quietæ atque tranquillæ, cupiditas vel metus vel tristitia vel jactantia. Deinde in corpore animato corruptio sanitatis, dolor et morbus; corruptio virium, lassitudo; corruptio quietis, labor. Deinde in ipso solo corpore corruptio pulchritudinis, fœditas; corruptio rectitudinis, pravitas; corruptio ordinis, perversitas; corruptio integritatis, discissio, aut fractura, aut diminutio. Longum est et difficile et harum rerum quas commemoravi, et aliarum innumerabilium omnes corruptiones nominatim enuntiare, cum etiam multæ quæ dicuntur in corpore, possint et in anima dici, et innumerabilia sint in quibus propria vocabula corruptio teneat. Verumtamen videre jam facile est nihil nocere corruptionem, nisi quod labefacit naturalem statum; et ideo eam non esse naturam, sed contra naturam. Quod si non invenitur in rebus malum nisi corruptio, et corruptio non est natura; nulla utique natura malum est.

40. Sed si hoc forte intelligere non valetis, illud attendite, quod omne quod corrumpitur bono aliquo minuitur : quia si non corrumperetur, incorruptum esset; si vero etiam non posset omnino corrumpi, incorruptibile esset. Necesse est autem ut sive incorruptio sive incorruptibilitas bonum sit, si malum est corruptio. Sed nunc de natura incorruptibili nulla quæstio est : de his agitur quæ possunt corrumpi, quæ dum non corrumpuntur, incorrupta dici possunt, incorruptibilia non possunt. Illud enim solum incorruptibile proprie dicitur, quod non tantum non corrumpitur, sed etiam nulla ex parte corrumpi potest. Incorrupta ergo quæcumque sunt, et tamen corrumpi possunt, cum corrumpi cœperint, eo ipso bono minuuntur quo incorrupta erant; et magno quidem bono, quia magnum malum est corruptio : et quamdiu in eis augeri corruptio potest, tamdiu habent bonum quo minuantur. Quapropter naturæ illæ quas in tenebrarum terra fuisse confingit : aut poterant corrumpi, aut non poterant : si non poterant, incorruptibiles erant, quo bono superius nihil est : si poterant, aut corrumpebantur, aut non corrumpebantur; si non corrumpebantur, incorruptæ erant, quod videmus sine magna laude dici non posse : si autem corrumpebantur, minuebantur illo tam magno bono : si minuebantur bono, habebant

pouillées; mais si elles ont eu un bien, ces natures n'étaient donc point le souverain mal, et toute la fable de Manès n'est qu'une fausseté.

CHAPITRE XXXVI.

Origine du mal, c'est-à-dire de la corruption.

41. Mais comme nous avons demandé ce que c'est que le mal, et que nous avons reconnu que le mal n'est point une nature, mais est contre la nature, il faut maintenant en chercher l'origine; si Manès l'avait fait, il ne serait peut-être point tombé dans les étreintes d'une aussi grande erreur. En effet, il s'est demandé ou trop tôt ou trop tard d'où vient le mal, parce qu'il n'avait point commencé par se demander ce que c'est que le mal. Aussi ne peut-il se présenter à son esprit, dans ses recherches, que de vains fantômes dont un esprit trop nourri dans des sens charnels ne se débarrasse que bien difficilement. Quelqu'un donc qui a envie, je ne dis pas de lutter, mais de ne point se tromper, dira peut-être : D'où vient cette corruption qui est comme le mal général des choses bonnes mais corruptibles? Quiconque cherche ainsi ne tarde point à trouver s'il cherche avec une grande ardeur et s'il frappe avec une constante persévérance. Car si les hommes peuvent faire comprendre quelque chose par le moyen de la parole, celui qui nous instruit est le vrai maître, l'incorruptible vérité même, le seul maître intérieur qui s'est même fait extérieur pour nous faire revenir des choses extérieures aux intérieures, et qui, en prenant la forme de l'esclave, a daigné, pour faire connaître sa sublimité à ceux qui s'élèvent, se montrer humble à ceux qui étaient à terre. Supplions en son nom, et n'allons à la recherche de ces choses qu'en implorant la miséricorde du Père. Et d'abord on peut répondre en deux mots à ceux qui cherchent l'origine du mal, que le mal vient de ce que les natures qui peuvent se corrompre ne sont point engendrées de Dieu, mais ont été tirées du néant. Or, comme la raison que nous en avons donnée plus haut nous montre qu'elles sont bonnes, on ne saurait dire que Dieu n'a point fait de bien. Mais si on dit que Dieu a fait de souverains biens, on doit comprendre que le souverain bien n'est autre que celui qui a fait ces biens.

CHAPITRE XXXVII.

Dieu seul est souverainement bon.

42. Quel mal y aurait-il, me demandez-vous, à ce que ces biens fussent de souverains biens? Mais si quelqu'un d'entre nous, en acceptant et

bonum quo minuerentur : quod si habebant bonum, non erant naturæ illæ summum malum, et omnis Manichæi fabula falsa est.

CAPUT XXXVI.

Unde malum, sive corruptio boni.

41. Sed quoniam quæsivimus quid esset malum, neque hoc naturam, sed contra naturam esse cognovimus; consequenter quærendum est unde sit: quod ille si fecisset, minus fortasse in has tanti erroris angustias laberetur. Præpropere quippe ac præpostere quæsivit unde esset, quod primo non quæsierat quid esset : et ideo nullo modo potuerunt quærenti occurrere nisi vana phantasmata, quibus difficile animus carnalibus sensibus multum pastus exuitur. Dicet ergo aliquis, non jam certare, sed non errare desiderans : Unde est ista corruptio, quod quasi generale malum rerum bonarum, sed tamen corruptibilium esse comperimus? Qui talis quærit, cito invenit magno ardore verum petens, et constanti perseverantia pie pulsans. Per homines enim commemoratio aliqua signis verborum fieri potest : docet autem unus verus Magister ipsa incorruptibilis Veritas, solus Magister interior : qui etiam exterior factus est, ut nos ab exterioribus ad interiora revocaret; et formam servi accipiens, ut ejus (*a*) sublimitas surgentibus innotesceret, jacentibus humilis apparere dignatus est. In ejus nomine supplices sumus, et per eum misericordiam Patris implorantes ista quæramus. Primo enim brevissime responderi potest quærentibus unde corruptio est, cum dicitur : Ex eo quod hæ naturæ quæ corrumpi possunt, non de Deo genitæ, sed ab eo de nihilo factæ sunt : quas quoniam bonas ratio superior demonstravit, nemo potest recte dicere : Non fecisset (*b*) Deus bona. St autem dixerit : Summe bona fecisset : oportet intelligat summum bonum ipsum esse, qui fecit hæc bona.

CAPUT XXXVII.

Solus Deus summe bonus.

42. Quid mali, inquis, fieret, si et ista fierent summe bona? Et tamen si quis ex nobis quæreret,

(*a*) Sola editio Lov. *subtilitas* : minus bene.' — (*b*) Editi *non Deum bona fecisse. Si autem dixerit summe bona fecisse,* Castigantur auctoritate veterum Mss.

en croyant que Dieu le Père est le souverain bien, demandait, dans l'hypothèse où il y aurait un autre souverain bien, d'où il nous semble qu'on peut dire sans impiété qu'il tire son origine, nous ne pourrions répondre avec justesse que ceci : c'est qu'il vient de Dieu le Père qui est souverainement bon. Ainsi donc, pour ce qui vient de Dieu, nous nous rappellerons qu'il est né de lui, non pas qu'il a été tiré du néant par lui, et que c'est pour cela qu'il est souverainement, c'est-à-dire incomparablement bon. Nous voyons donc bien qu'il est injuste de demander que ce qu'il a fait de rien soit aussi souverainement bon que l'est celui qu'il a engendré de lui-même, et s'il ne l'avait point engendré unique, il n'aurait point engendré ce qu'il est lui-même, car il est unique. Aussi est-ce avec non moins d'ignorance que d'impiété qu'on cherche des frères à ce Fils unique, par qui le Père a tiré du néant tous les biens, à moins que ce ne soit par rapport à ce qu'il a bien voulu apparaître dans l'homme. C'est, en effet, pour cela qu'il est appelé dans les saintes Ecritures, unique et premier-né; il est l'unique du Père et le premier-né d'entre les morts, « et nous avons vu sa gloire, » dit l'Evangéliste, « comme la gloire du Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité; » (*Jean*, I, 14, 18) et saint Paul continue : « Afin qu'il fût l'aîné entre plusieurs frères. » (*Rom.*, VIII, 29.)

43. Si nous disons que ce n'est pas ce qui est tiré du néant qui est bon, mais qu'il n'y a que la nature de Dieu qui soit bonne, c'est se tromper par rapport à tous ces biens. C'est une impiété que de tenir pour mauvais ce qui n'est point Dieu, et de prétendre qu'il n'y a aucun bien, parce que Dieu est placé avant tout bien. Mais, je vous en prie, nature d'âme raisonnable, souffrez d'être un peu moins que Dieu; mais vous êtes d'autant moindres que lui, qu'après vous, il n'y a rien de meilleur que vous. Souffrez cela, dis-je, et ne le prenez pas de si haut avec lui, de peur qu'il ne vous refoule si bas, que par les tourments qu'il vous infligera alors, le peu de bien que vous êtes ne s'avilisse encore à vos yeux. Vous êtes orgueilleuse contre Dieu, si vous ne pouvez souffrir qu'il passe avant vous, et vous avez de lui des sentiments trop peu respectueux si vous ne vous félicitez point d'une manière ineffable d'être un bien tellement grand, qu'il n'y a que lui de bien plus grand que vous. Cela dit et établi, n'allez pas vous écrier : Je suis la seule nature que Dieu aurait dû faire, et je ne voudrais point qu'il y eût quelque bien après moi, car le bien qui vient après Dieu ne doit point être le dernier. Et même ce qui nous fait

accepto et credito Deo Patre summo bono, si esset aliud summe bonum, unde esse nobis pie videretur, nullo modo recte responderemus, nisi de Deo Patre qui summe bonus est. Quod ergo de illo est, meminerimus natum de illo esse, non ab eo factum de nihilo, et ideo et hoc summe, id est, incorruptibiliter bonum esse : videmusque injuste flagitari, ut tam summe bona sint quæ fecit de nihilo, quam summe bonus est quem de se genuit : quem nisi unum genuisset, non id quod ipse est genuisset, quia ipse unus est. Quapropter (*a*) unico quidem Filio, per quem facta sunt a Patre omnia bona de nihilo, imperite atque impie fratres quæruntur, nisi ex eo quod in homine apparere dignatus est. Nam ideo et unigenitus in Scripturis et primogenitus dicitur : unigenitus a Patre, primogenitus ex mortuis. « Et vidimus, inquit, gloriam ejus tanquam unigeniti a Patre, (*b*) pleni gratia et veritate. » (*Joan.*, I, 14, 18.) Et Paulus dicit : « Ut sit ipse primogenitus in multis fratribus. » (*Rom.*, II, 39.)

43. Quod si dixerimus : Non jam (*c*) essent ista bona quæ de nihilo facta sunt, sed tantummodo Dei natura esset : invidebimus tantis bonis; et vox impia est, injuriam putare, non hoc esse quod Deus est, et ideo nolle esse aliquod bonum, quoniam ei præponitur Deus. Quæso, patere natura animæ rationalis, aliquanto minus te esse quam Deus est, et tanto minus, ut post ipsum te melius aliquid non sit. Patere, inquam, et mitesce illi, ne te adhuc repellat in infima, ubi per angustias pœnales etiam atque etiam bonum quod es vilescat tibi. Superba es in Deum, si indignaris quod te antecedit : et nimis contumeliose de illo sentis, si non ineffabiliter gratularis tam magnum bonum esse te, ut solus sit ille præstantior. Quo constituto atque firmato, illud ne dixeris : (*d*) Me solam naturam Deus facere debuit, nollem ut post me aliquid boni fieret. Non enim quod bonum est post Deum, jam debuit esse novissimum. Et hinc maxime apparet quantam tibi tribuerit dignitatem, quod Deus qui solus tibi naturaliter dominatur, fecit alia bona quibus tu quoque dominareris. Nec mireris quod nunc tibi non omni

(*a*) Editio Lov. *Quapropter de unico quidem filio..... impie fratres quæruntur* male. — (*b*) Sic Mss. At editi *plenum*. — (*c*) Sic Mss. Editi autem minus recte ferebant : *Non jam esse ista bona, quæ de nihilo facta sunt, sed tantummodo Dei naturam bonam esse*. — (*d*) Editi hic addunt *o anima humana*, quod a Mss. abest.

voir particulièrement toute la dignité qu'il vous a donnée, c'est que ce Dieu qui seul est au-dessus de vous par sa nature, a fait d'autres biens au-dessus desquels vous vous trouvez vous-même. Ne vous étonnez point maintenant si ces biens ne vous servent point de toute manière; et même si, parfois, ils vous font souffrir, cela vient de ce que votre Seigneur a sur les biens soumis à votre empire une puissance plus grande que vous, attendu qu'ils sont les serviteurs de ses serviteurs. Pourquoi donc vous étonner si, après avoir péché, c'est-à-dire après avoir désobéi à votre Seigneur, les choses sur lesquelles vous deviez dominer vous deviennent pénibles? N'est-ce point justice qu'il en soit ainsi? Et d'ailleurs qu'y a-t-il de plus juste que Dieu? Voilà ce que la nature a mérité dans Adam; mais ce n'est point ici le lieu d'en parler longuement. Cependant c'est à la justice des peines et des récompenses, à la béatitude de ceux qui vivent en saints et aux châtiments de ceux qui pèchent, qu'on reconnaît la justice d'un maître. Après tout, ô âme! vous n'avez point été abandonnée sans miséricorde, puisque, après un certain laps de choses et de temps vous êtes appelée, afin que vous reveniez. Voilà comment, par une juste conduite du très-haut Créateur, arrivent ces biens terrestres qui se corrompent et se reforment, afin que vous ayez quelques consolations mêlées à vos peines, et que, charmée par l'ordre des biens, vous louiez Dieu, et qu'éprouvée par le sentiment des maux vous recourriez à lui; de la sorte, les biens de la terre vous montrent que vous êtes, en effet, leur maîtresse en tant qu'ils vous sont soumis; et, en tant qu'ils vous sont fâcheux et pénibles, ils vous apprennent à servir celui qui est votre Seigneur.

CHAPITRE XXXVIII.

La nature vient de Dieu, la corruption vient du néant.

44. Ainsi, quoique le mal soit une corruption, et ne vienne point du Créateur des natures, mais seulement de ce que ces créatures ont été tirées du néant, cependant cette corruption, par la volonté de celui qui régit et gouverne tout ce qu'il a fait, est tellement réglée, qu'elle ne saurait nuire qu'aux natures infimes pour le supplice des damnés, pour l'exercice et l'avertissement de ceux qui reviennent à Dieu, afin qu'ils s'attachent à ce Dieu incorruptible, et demeurent eux-mêmes incorrompus, ce qui est notre seul bien à nous, selon ce mot du Prophète : « Pour moi, il m'est bon de m'attacher à Dieu. » (*Ps.* LXXII, 18.) Ne me dites point, Dieu n'aurait pas dû faire des natures corruptibles, car c'est en tant que natures que Dieu les a faites; mais en tant que corruptibles elles ne sont point l'œuvre de Dieu, puisque la corruption ne vient point de lui, qui seul est incorruptible. Si vous comprenez cela, j'en rends grâces à Dieu; si vous ne le comprenez pas, attendez un peu, n'ayez point

modo serviunt, et te aliquando etiam cruciant : quia Dominus tuus majorem potestatem habet in ea quæ tibi serviunt, quam (*a*) tu in ipsa, tanquam in servos servorum suorum. Quid ergo mirum si tibi peccanti, id est, non obtemperanti Domino tuo, pœnalia quibus dominabaris effecta sunt. Quid enim tam justum, et quid justius Deo? Hoc namque humana natura in Adam meruit, de quo nunc non est disputandi locus : sed tamen dominator justus et justis præmiis et justis suppliciis approbatur, beatitate recte viventium pœnaque peccantium. Nec tamen sine misericordia derelicta es, quæ certis rerum temporumque mensuris vocaris ut redeas. Ita recto moderamine altissimi Conditoris (*b*) usque ad bona terrena perventum est, quæ corrumpuntur et reformantur, ut haberes supplicio mixta solatia, ut et laudares Deum delectata ordine bonorum, et refugeres in eum exercitata experimentis malorum. Ita in quantum tibi terrena serviunt, docent te esse dominam suam : in quantum autem molesta sunt, docent ut servias Domino tuo. »

CAPUT XXXVIII.

Natura a Deo, corruptio ex nihilo.

44. Quapropter quamvis sit malum corruptio, et quamvis non sit a conditore naturarum, sed ex eo sit, quod de nihilo factæ sunt : tamen etiam ipsa illo regente et gubernante omnia quæ fecit, sic ordinata est, ut non noceat, nisi naturis infimis ad supplicium damnatorum, et exercitationem admonitionemque redeuntium, ut inhæreant Deo incorruptibili, maneantque incorrupti, quod unum est bonum nostrum : sicut per Prophetam dicitur : « Mihi autem inhærere Deo, bonum est. » (*Psal.* LXXII, 18.) Neque illud dixeris : Non faceret Deus naturas corruptibiles. In quantum enim naturæ sunt, Deus fecit : in quantum autem corruptibiles, non Deus

(*a*) In Mss. deest *in* : ut vox *ipsa* rationalem animam respiciat. — (*b*) Sic Mss. At editi *quo usque ad bona terrena.*

la témérité de condamner ce que vous ne comprenez pas encore, mais levez un regard suppliant vers celui qui est la lumière de l'âme, afin d'arriver à comprendre. Quand on dit nature corruptible, on ne profère pas un mot, mais deux mots; de même quand on dit Dieu a tiré du néant, ce n'est pas un mot non plus, mais plusieurs mots qu'on entend. Eh bien! rapportez à chacun ce qui lui convient, et quand vous entendez le mot nature, rapportez-le à Dieu, et quand vous entendez le mot corruptible, rapportez-le au néant, de façon pourtant que la corruption même, tout en n'étant point le fait de Dieu, se trouve néanmoins soumise à son pouvoir, pour concourir à l'ordre des choses et aux mérites des âmes. Aussi disons-nous avec justesse que peines et récompenses viennent de lui. Ainsi ce n'est pas lui qui a fait la corruption, afin de livrer à la corruption quiconque a mérité d'être corrompu, c'est-à-dire a commencé par se corrompre soi-même par le péché, afin qu'il sente malgré lui la peine de la corruption après avoir commis de son plein gré la corruption qui le charmait.

CHAPITRE XXXIX.

En quel sens les maux viennent de Dieu.

45. Ce n'est pas seulement dans l'Ancien Testament qu'il est écrit : « C'est moi qui fais les biens et qui crée les maux, » (*Isa.*, XLV, 7) car le Seigneur dit en termes plus clairs encore dans le Nouveau : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps et qui, après cela, n'ont rien à vous faire davantage, » (*Luc*, XII, 4) « mais craignez celui qui peut perdre le corps et l'âme dans l'enfer. » (*Matth.*, X, 28.) L'apôtre saint Paul nous apprend d'une manière on ne peut plus claire que, par un jugement de Dieu, il s'ajoute à la corruption volontaire une autre corruption qui est un châtiment, quand il nous dit : « Le temple de Dieu est saint, c'est vous qui êtes ce temple, si donc quelqu'un corrompt le temple de Dieu, Dieu le corrompra. » (I *Cor.*, III, 17.) Si cela se trouvait dit dans la loi ancienne, en quels termes violents les Manichéens ne nous accuseraient-ils point de faire Dieu corrupteur? C'est même parce que plusieurs auteurs latins n'ont point osé employer ce mot « corrompre » qu'ils ont dit « Dieu les perdra, » évitant ainsi l'emploi d'un mot malsonnant tout en conservant la chose que ce mot signifie. Après tout, les Manichéens ne s'élèveraient pas moins violemment contre un Dieu perdant les hommes s'ils trouvaient ce mot dans la loi ancienne ou dans les prophètes ; mais les exemplaires grecs en mains, ils sont forcés de reconnaître qu'il est très-clairement écrit : « Si quelqu'un corrompt le temple de Dieu, Dieu

fecit : non enim est ab illo corruptio, qui solus est incorruptibilis. Si hæc capis, gratias age Deo : si non capis, quiesce, et noli temere nondum intellecta damnare : supplexque illi, qui lumen (*a*) est mentis, attende ut intelligas. Cum enim dicitur : natura corruptibilis : non unum, sed duo nomina dicuntur. Item cum dicitur : Deus fecit de nihilo : non unum, sed duo nomina audimus. Redde ergo istis singulis illa singula, ut cum audis naturam, ad Deum pertineat; cum audis corruptibilem, ad nihilum : ita tamen ut ipsæ corruptiones, quamvis non sint ex Dei arte, in ejus tamen potestate sint disponendæ, pro rerum ordine et meritis animarum. Ideo recte dicimus ab illo esse præmium atque supplicium. Ita enim (*b*) non fecit corruptionem, ut possit corruptioni eum dare, qui corrumpi meruerit, id est, qui se ipse cœperit peccando corrumpere, ut cruciantem sentiat corruptionem invitus, qui blandientem (*c*) commisit volens.

—

CAPUT XXXIX.

Mala quomodo sint a Deo.

45. Non enim in Vetere Testamento tantum scriptum est : « Ego facio bona, et condo mala : » (*Isa.*, XLV, 7) sed evidentius in Novo, ubi Dominus dicit : « Nolite timere eos qui corpus occidunt, et amplius non habent quid faciant; sed eum timete, qui cum corpus occiderit, habet potestatem animam mittere in gehennam. » (*Matth.*, X, 28 ; *Luc.*, XII, 4.) Voluntariæ autem corruptioni addi judicio divino pœnalem corruptionem, manifestissime apostolus Paulus attestatur, cum dicit : « Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos : quisquis templum Dei corruperit, corrumpet illum Deus. » (I *Cor.*, III, 18, 17.) Quod si in vetere Lege dictum esset, quibus invectionibus isti impetum facerent accusantes quasi corruptorem Deum? Quod verbum metuentes multi Latini interpretes, noluerunt dicere : « corrumpet; » sed dixerunt : « disperdet illum Deus : » et non deviantes a re ipsa, offensionem vocabuli devitarunt.

(*a*) Ita Mss. Editi autem *lumen mentis accendit*. — (*b*) In editis male hic omissa erat particula negans. — (*c*) Editi *blandientem illicita oblectatione concupiscentiam commisit volens*. Expunximus hæc verba *illicita oblectatione concupiscentiam* : quæ absunt a Mss.

le corrompra. » Si on leur demande en quel sens cela a été dit, pour ne point faire Dieu corrupteur, ils vous répondent aussitôt que « il corrompra » est pour il le livrera à la corruption. S'ils étaient animés du même esprit envers la loi ancienne, ils comprendraient bien des choses admirables qui s'y trouvent, et celles qu'ils ne comprennent pas encore, au lieu de les déchirer avec un sentiment de haine, ils les remettraient à plus tard avec respect.

CHAPITRE XL.

La corruption est une tendance vers le non-être.

46. Si quelqu'un ne croit point que la corruption vienne du néant, qu'il se place devant les yeux l'être et le non-être et les mette en quelque sorte en présence l'un de l'autre afin de mieux comprendre, car il faut que nous ralentissions la marche avec ceux qui n'avancent pas vite, qu'il place ensuite quelque chose entre les deux, si je puis parler ainsi, par exemple le corps d'un être animé et qu'il se demande après cela, pendant que ce corps se forme et naît, que son aspect grandit, qu'il se nourrit, prend du développement, des forces et de la beauté, qu'il s'affermit, en tant qu'il persévère dans son état et qu'il y prend son assiette, de quel côté il tend, est-ce du côté de l'être ou du côté du non-être? On ne saurait douter qu'il est quelque chose même à son début, et plus il acquiert de forme, d'aspect et de vigueur, plus il s'affermit, plus il est, plus il tend du côté où est placé l'être. Après cela, qu'il commence à se corrompre, que son état se débilite, que son énergie diminue, que sa force de résistance s'affaiblisse, que sa forme s'enlaidisse, que l'assemblage de ses membres se disloque et que l'accord des parties qui le composent diminue et finisse par disparaître, alors si on demande où tend ce corps par cette corruption, est-ce du côté de l'être ou du non-être? Je ne pense pas qu'il se trouve personne d'assez aveugle ou d'une intelligence assez lente pour hésiter à répondre et pour ne point sentir que plus il se corrompt, plus il tend vers la destruction. Or, tout ce qui tend vers sa destruction tend vers le non-être. Par conséquent, puisque nous devons croire que Dieu est immuable et incorruptible, il est de toute évidence qu'il n'est point ce que nous désignons par le mot néant. Lors donc que vous aurez placé devant vos yeux ces deux alternatives, l'être et le non-être, et que vous aurez remarqué que plus l'aspect d'une chose augmente, plus cette chose tend du côté de l'être, et que plus la corruption s'accroît, plus elle tend vers le non-être, comment pourrez-

Quanquam isti non minus inveherentur in perditorem Deum, si hoc in Lege vetere aut Prophetis invenirent. Sed Græcis exemplaribus convincuntur, in quibus apertissime scriptum est : « Quisquis templum Dei corruperit, corrumpet illum Deus. » Quod si quis ab eis quærat, quomodo dictum sit : ne corruptor putetur Deus, exponunt statim, « corrumpet » dictum esse, corruptioni tradet : vel si quo alio modo possunt. Quo animo si essent in veterem Legem, et multa ibi miranda intelligerent, et nondum intellecta non cum odio lacerarent, sed cum honore (*a*) differrent.

CAPUT XL.

Corruptio tendit ad non esse.

46. Si quis autem non credit ex nihilo esse corruptionem, proponat sibi hæc duo, esse et non esse, quasi ex diversis partibus, intelligendi gratia, ut cum tardis tardius ambulemus : deinde velut in medio constituat aliquid, ut puta corpus animantis, et quærat hoc secum, dum formatur illud corpus et nascitur, dum augetur ejus species, nutritur, convalescit, roboratur, decoratur, firmatur, in quantum manet, et in quantum stabilitur, in quam partem tendat, utrum ad esse, an non esse : non dubitati esse quidem aliquid in ipsis etiam primordiis; sed quanto magis forma et specie et valentia constabilitur atque firmatur, tanto magis fieri, ut sit, et in eam partem tendat, qua positum est esse. Nunc ergo incipiat corrumpi, debilitetur omnis ille status, languescant vires, marcescat robur, forma fœdetur, dissiliat compago membrorum, contabescat et defluat concordia partium : quærat etiam nunc per istam corruptionem quo tendat, utrum ad esse, an non esse : non puto usque adeo cæcum in tardum, ut dubitet quid si ipse respondeat, et non sentiat quanto magis quodque corrumpitur, tanto magis ad interitum tendere. Omne autem quod ad interitum tendit, ad non esse tendit. Cum ergo Deum incommutabiliter et incorruptibiliter esse credendum sit, id autem quod dicitur nihil, pœnitus non esse manifestum sit : et cum ista tibi proposueris esse et non esse, atque cognoveris quanto magis augetur species, tanto quidque tendere ut sit; quanto magis augetur corruptio, tanto magis tendere ut non sit : quid dubitas dicere in unaquaque natura corrupti-

(*a*) Editi *deferrent*. Verius Mss. *differrent*.

vous hésiter à dire ce qui, dans toute nature corruptible, vient de Dieu, et ce qui vient du néant, quand sa forme est selon la nature et sa corruption contre la nature? En effet, la forme, en croissant, force cette chose à être; or, nous confessons que Dieu est l'Etre suprême; au contraire, la corruption en s'augmentant pousse l'être à n'être plus : or, le non-être c'est le néant. Qu'est-ce, je vous le demande, qui peut vous faire hésiter à dire, dans toute nature corruptible, dans ce que vous désignez par le nom de nature et que vous déclarez corruptible, ce qui est de Dieu et ce qui est du néant? Qu'avez-vous à chercher une nature contraire à Dieu? Si vous le proclamez l'Etre suprême, vous voyez bien qu'il n'y a point de nature qui en soit l'opposé.

CHAPITRE XLI.

La corruption est notre fait par la permission de Dieu.

47. Pourquoi donc, me dites-vous, la corruption enlève-t-elle à la nature ce que Dieu même lui a donné? Elle ne lui enlève que là où Dieu le permet, que là où il le juge aussi parfaitement conforme à l'ordre qu'à la justice, selon le rang des choses et le mérite des âmes. En effet, le corps du mot qu'on prononce passe et s'éteint dans le silence, néanmoins notre discours résulte de ces mots qui passent, se succèdent et s'éteignent, et il se trouve coupé d'une manière aussi douce que convenable par des intervalles de silence bien ménagés. Il en est de même de la beauté des natures temporelles du dernier rang; elle résulte de la succession des choses et se trouve marquée par la mort de celles qui naissent. Si nos sens et notre mémoire pouvaient saisir l'ordre et la mesure de cette beauté, elle nous charmerait tellement que nous n'oserions point appeler du nom de corruption les manques dont elle est entrecoupée. Quant à la peine résultant pour nous, dans la beauté d'un être, de l'écoulement des choses temporelles que nous aimons, mais qui nous échappent, c'est pour nous un châtiment de nos péchés et un avertissement d'aimer les choses éternelles.

48. Ne cherchons donc pas, dans ce genre de beauté, ce qui ne s'y trouve point et qui est du dernier rang dans la beauté, attendu que ce que nous y cherchons n'y est point; mais dans ce qui s'y trouve, louons Dieu de ce qu'il a donné un si grand bien à cette espèce d'être, quoiqu'elle se trouve placée au dernier échelon de l'échelle des êtres. Mais ne nous y attachons point avec amour, passons outre comme des gens qui louent Dieu, afin que placés au-dessus de ces biens nous puissions les juger au lieu de nous enchaîner à eux et d'être jugés en eux.

bili quid in ea sit ex Deo, quid sit ex nihilo? cum species secundum naturam sit, corruptio contra naturam. Quia species aucta cogit esse, et Deum fatemur summe esse : corruptio vero aucta cogit non esse, et constat quod non est, nihil esse. Quid, inquam, dubitas dicere, in natura corruptibili, quam et naturam dicis, et corruptibilem dicis, quid sit ex Deo, quid ex nihilo? Et quid quæris Deo naturam contrariam, quem si confiteris summe esse, vides ei non esse contrarium?

CAPUT XLI.

Corruptio permissu Dei a nobis est.

47. Cur ergo, inquis, quod naturæ Deus dedit, tollit corruptio? Non tollit, nisi ubi permittit Deus : ibi autem permittit, ubi ordinatissimum et justissimum judicat, pro rerum gradibus et pro meritis animarum. Nam et species vocis emissæ præterit, et silentio perimitur; et tamen sermo noster ex prætereuntium verborum decessione ac successione peragitur, et moderatis silentiorum intervallis decenter suaviterque distinguitur : ita sese habet etiam temporalium naturarum infima pulchritudo, ut rerum transitu peragatur, et distinguatur morte nascentium. Cujus pulchritudinis ordinem et modos si posset capere sensus noster atque memoria, ita nobis placeret, ut defectus quibus distinguitur, nec corruptiones vocare auderemus. Quod autem in ejus pulchritudinis parte laboramus, cum nos fluentia deserunt temporalia quæ diligimus, et peccatorum pœnas luimus, et sempiterna diligere commonemur.

48. Non ergo in hac pulchritudine quæramus quod non accepit; quæ ideo infima est, quia quod quærimus, non accepit : et in eo quod accepit, laudemus Deum, quia tantum speciei bonum etiam huic quamvis infimæ dedit. Nec ei tamen ut amatores ejus inhæreamus : sed ut Dei laudatores eam transgrediamur, ut supra eam collocati de illa judicemus, non ei connexi in illa judicemur.

CHAPITRE XLII.

Exhortation au souverain bien.

Puis hâtons-nous de tendre vers le bien qui ne change point de lieu dans l'espace, qui ne passe point avec le temps, mais dont toutes les natures de l'espace et du temps reçoivent leur aspect et leur forme. Pour le voir, purifions notre cœur par la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a dit : « Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu. » (*Matth.*, v, 8.) Car ce qu'il nous faut préparer pour le voir, ce ne sont point les yeux charnels par lesquels nous percevons la lumière répandue dans l'espace et qui ne se trouve tout entière nulle part, mais est en partie ici, en partie plus loin ; mais purifions le regard, l'œil qui voit, autant du moins que cela est possible, en cette vie, ce qu'est la justice et la piété, et la beauté de la sagesse : or, on ne peut voir toutes ces choses sans les préférer à la plénitude de ce qui tient une place dans l'espace et sans sentir que pour voir ces beautés il ne faut pas porter les yeux de l'esprit vers l'immensité, mais les fixer par une puissance incorporelle.

CHAPITRE XLIII.

49. Mais les chimères que notre imagination, à la remorque des sens charnels, agite et renferme en elle, étant tout à fait contraires à cette vue, détestons l'hérésie qui tient ces propres fantômes pour articles de foi, jette et étend dans des espaces matériels, infinis, même la substance de Dieu, comme une masse informe, la mutile d'un côté pour faire une place au mal, parce qu'elle n'a pu voir que ce dernier n'est pas une nature, mais est contre la nature et donne au mal même tant de beauté et de formes et une union si vivace entre toutes ses parties, car on ne saurait concevoir une nature dépourvue de tous ces biens, que tout le mal qu'elle blâme dans ce qu'elle appelle la nature du mal se trouve enseveli dans une masse de biens sans nombre. Mais mettons fin ici à ce volume. C'est dans un autre livre que je démontrerai les autres rêveries de Manès, si Dieu me le permet et m'en donne la grâce.

CAPUT XLII.

Hortatur ad summum bonum.

Festinemusque ad illud bonum, quod nec locis (*a*) grassatur, nec tempore volvitur, et unde speciem formamque accipiunt omnes locales temporalesque naturæ. Ad quod videndum mundemus cor per fidem Domini nostri Jesu Christi, qui ait : « Beati mundicordes, quoniam ipsi Deum videbunt. » (*Matth.*, v, 8.) Non enim eos oculos ad illud bonum cernendum præparari oportet, quibus cernitur lux ista diffusa per locos, et non ubique integra, sed aliam partem hic habens, et alibi aliam. Verum illud aspectum aciemque purgemus, qua cernitur, quantum in hac vita licet, quid sit justum, quid pium, quæ sit sapientiæ pulchritudo : quæ quisquis cernit, præponit longe omnium localium spatiorum plenitudini; et sentit, ut ista cernat, non per locorum spatia diffundi aciem mentis suæ, sed incorporea potentia stabiliri.

(*a*) Nonnulli Mss. *crassatur.*

CAPUT XLIII.

49. Cui aspectui quoniam multum inimica sunt phantasmata, quæ de carnali sensu tracta imaginarie cogitatio nostra versat et continet, detestemur istam hæresim, quæ suorum phantasmatum fidem secuta, et divinam substantiam per locorum spatia, quamvis infinita, velut informem molem disjecit atque diffudit, et eam ex una parte truncavit, ut inveniret locum malo; quod videre non potuit non esse naturam, sed contra naturam : et ipsum malum tanta specie et formis et pace partium in singulis naturis vigente decoravit, quia sine his bonis nullam poterat cogitare naturam, ut ea mala quæ ibi reprehendit, innumerabilium bonorum copia sepeliantur. Sed hujus voluminis iste sit terminus : in cæteris cætera ejus deliramenta Deo permittente atque adjuvante arguentur.

EXTRAIT

DU LIVRE II DES RÉTRACTATIONS, CHAPITRE VII

SUR L'OUVRAGE SUIVANT

1. J'ai composé un grand ouvrage *Contre Fauste* (1) *le Manichéen,* qui débitait une quantité de blasphèmes contre la loi et les Prophètes, contre leur Dieu et contre l'incarnation du Christ et qui prétendait que les passages du Nouveau Testament, par lesquels il était convaincu d'erreur, avaient été falsifiés. Dans cet ouvrage j'ai répondu mot pour mot aux assertions et aux propositions de Fauste. Il compose trente-trois disputes : je ne vois pas pourquoi je ne leur donnerais pas le nom de livre ; car si dans le nombre il s'en trouve de très-courts, cependant ce n'en sont pas moins des livres. L'un d'eux même, où je défends la vie des patriarches contre toutes les attaques de Fauste, est tellement long qu'il dépasse en étendue presque tous les livres que j'ai faits.

2. Dans le livre troisième, en répondant à cette question : Comment Joseph a-t-il pu avoir deux pères? j'ai dit : « C'est qu'il arrive très-souvent qu'on donne pour père à quelqu'un, non pas seulement celui qui l'a engendré, mais aussi celui qui l'a adopté. » (Ch. III.) Mais j'aurais dû aussi dire le genre d'adoption. En effet, le sens de ce que j'ai dit parait être que celui qui l'a adopté vivait encore au moment de son adoption. Or, la loi donnait des enfants adoptifs même aux morts, en prescrivant à un frère d'épouser la veuve de son frère mort sans enfants, et de lui donner ainsi par elle, même après sa mort, une postérité. (*Deut.*, XXV, 5.) On trouve évidemment là en peu de mots la raison pour laquelle un même homme peut avoir deux pères. Or, les deux frères à qui cela arriva étaient frères utérins ; le défunt s'appelait Elie, et celui qui épousa sa femme s'appelait Jacob ; c'est de lui que Matthieu dit que Joseph est né. Mais Jacob a donné à son frère utérin le fils que saint Luc donne pour père à Joseph (*Luc*, III, 23) ; c'était donc son fils adoptif selon la loi, et non pas son fils suivant la nature. Cela s'est trouvé dans les ouvrages de ceux qui ont écrit à ce sujet après l'ascension du Seigneur, quand le souvenir de ces faits était encore vivant. En effet,

(1) Saint Augustin envoya ses livres *contre Fauste* à saint Jérôme en même temps que sa lettre LXXXII, où il dit au chapitre II, n° 7, qu'il a composé cet ouvrage longtemps avant d'avoir reçu la lettre LXXV de saint Jérôme, laquelle n'a pu lui être remise avant l'année 405. Dans ses *Rétractations*, il assigna à cet ouvrage sa place entre les livres de ses *Confessions* qui se trouvent édités dans le tome troisième, de Mabillion, et les livres *des Actes avec le manichéen Félix*, que nous plaçons après ceux *contre Fauste*, ce qui assigne à la composition de ce dernier ouvrage environ l'année 400. Saint Augustin le cite souvent dans ses livres XV et XVI *de la Cité de Dieu*, dans sa question vingt-sixième *sur la Genèse*, ainsi que sa question deuxième *sur l'Exode*, dans son livre II *contre un adversaire de la loi et des Prophètes*, chapitre XII, dans son livre I, *de l'Accord des Evangélistes*, chapitre V, et dans son livre *du bien de la viduité*, chap. XX. Cassiodore en parle ainsi dans *son Institution des divines Ecritures*, au chapitre I : « Augustin a écrit aussi contre Fauste le Manichéen trente-trois livres où il confond l'impiété de Fauste par des raisonnements d'une grande clarté, et où il parle admirablement du livre de la Genèse. »

IN SUBSEQUENS OPUS LIBRI II RETRACTATIONUM CAPUT VII

Contra Faustum Manichæum blasphemantem Legem et Prophetas, et eorum Deum, et Incarnationem Christi ; scripturas autem Novi Testamenti, quibus convincitur, falsatas esse dicentem, scripsi grande opus, verbis ejus propositis reddens responsiones meas. Triginta et tres disputationes sunt, quas etiam libros cur non dixerim ? Nam etsi sunt in eis aliqui perbreves, tamen libri sunt. Unus vero eorum, ubi a nobis adversum ejus criminationes Patriarcharum vita defenditur, tantæ prolixitatis est, quantæ nullus fere librorum meorum.

2. In libro ergo tertio cum solverem quæstionem, quomodo potuerit duos patres habere Joseph, dixi quidem, « quod ex alio natus, ab alio fuerit adoptatus : » (*Deut.*, XXV, 5) sed genus quoque adoptionis dicere debui. Sic enim sonat quod dixi, tanquam eum vivus adoptaverit alius pater : Lex autem filios etiam mortuis adoptabat, jubens ut fratris sine filiis mortui duceret frater uxorem, et fratri defuncto semen ex eadem suscitaret : quæ profecto de duobus unius hominis patribus expeditior ibi redditur ratio. Uterini autem fratres fuerunt in quibus hoc contigit, ut unius defuncti qui vocabatur Heli, duceret alter uxorem, id est Jacob, a quo Matthæus narrat genitum esse Joseph : sed uterino fratri suo eum genuit, cujus filium Lucas dicit fuisse Joseph (*Luc.*, III, 23) ; non utique genitum, sed ex Lege adoptivum. Hoc in eorum litteris inventum est, qui recenti memoria post ascensionem Domini de hac re scripserunt. Nam etiam nomen ejusdem mulieris, quæ peperit Jacob patrem Joseph de priore marito Nathan, qui fuit

l'Africain n'a point passé sous silence le nom de la femme qui a enfanté Jacob d'un premier mari nommé Nathan, lequel, suivant Matthieu, fut père de Jacob et grand-père de Joseph, et qui, d'un second mari nommé Melchi, a enfanté Elie, dont Joseph était fils adoptif. Quand je composai ma réponse à Fauste, je n'avais pas encore lu cela; mais pourtant je ne pouvais douter qu'il était possible que par voie d'adoption un homme eût deux pères.

3. Dans le livre treizième, la discussion s'est engagée au sujet du second fils de Noé, appelé Cham, comme s'il avait été maudit par son père, non dans son fils Chanaan, ainsi que l'indique la sainte Ecriture, mais dans sa propre personne. (Vers la fin, et liv. XIII, ch. x.) Dans le quatorzième livre, je m'exprime, en parlant du soleil et de la lune, comme s'ils étaient capables de sentir et par conséquent de tolérer leurs vains adorateurs (liv. XIV, ch. XII); bien que mes expressions puissent être entendues comme transportées de l'être animé à l'être inanimé en vertu de la figure de mots que les Grecs appellent métaphore. C'est en vertu de cette figure qu'il est dit en parlant de l'océan qu'il frémit dans le sein de sa mère comme s'il voulait en sortir (*Job*, XXXVIII, 8, *sel. les Sept.*), bien que cependant l'océan n'ait point de volonté. Dans mon livre vingt-neuvième, je m'exprime ainsi : « Mais il s'en faut bien qu'il y ait rien de honteux même dans les membres de la génération chez les saints. Si ces membres sont appelés honteux, c'est parce qu'ils n'ont pas la même beauté que les membres qui sont placés en vue. » (Liv. XXIX, ch. IV.) Mais j'en ai donné plus tard, dans d'autres écrits, une raison plus acceptable en disant que l'Apôtre appelle aussi ces membres deshonnêtes à cause de la loi qui, dans ces membres, lutte contre la loi de l'esprit (I *Cor.*, XII, 23), loi qui est née du péché dans les membres (*Rom.*, VII, 23) et qui ne s'y trouve pas par le fait de la première institution de notre nature. Mon ouvrage *Contre Fauste* commence ainsi : « Il y eut un homme appelé Fauste. »

pater Jacob, avus Joseph, secundum Matthæum (*Matth.*, I, 15); et de marito posteriore Melchi peperit Heli, cujus erat adoptivus Joseph; non tacuit Africanus. Quod quidem cum Fausto responderem, nondum legeram : sed tamen per adoptionem potuisse contingere, ut unus homo duos haberet patres, dubitare non poteram.

3. In duodecimo et tertio decimo, de Filio Noe secundo qui est appellatus Cham, ita disputatum est, tanquam non in filio suo Chanaan, sicut Scriptura demonstrat, sed in se ipso fuerit a patre maledictus. In quarto decimo, de sole et luna talia dicta sunt, tanquam sentiant, et ideo tolerent vanos adoratores suos : quamvis verba ibi accipi possint ab animali ad inanimale translata, modo locutionis qui vocatur Græce metaphora : sicut de mari scriptum est, « quod fremat in utero matris suæ volens progredi; » (*Job*, XXXVIII, 8, *sec.* LXX) cum utique non habeat voluntatem. In undetricesimo : « Absit, inquam, ut sit in membris sanctorum etiam genitalibus aliqua turpitudo. Dicuntur quidem inhonesta, quia non habent eam speciem decoris, quam membra quæ in promptu locata sunt. » Sed probabilior in aliis postea scriptis nostris reddita ratio est, cur ea dixerit etiam Apostolus inhonesta, propter legem scilicet in membris repugnantem legi mentis (I *Cor.*, XII, 23; *Rom.*, VII, 23), quæ de peccato accidit, non de prima nostræ institutione naturæ. Hoc opus sic incipit : « Faustus quidam fuit. »

TRENTE-TROIS LIVRES

CONTRE FAUSTE

LE MANICHÉEN [1]

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER.

Prologue.

Il y eut un homme appelé Fauste, africain de nation, né à Milève. Sa parole était douce et son esprit pénétrant; il était de la secte des Manichéens et, par conséquent, imbu de leur détestable erreur. J'ai connu cet homme, ainsi que je l'ai dit dans mes *Confessions*. (Liv. V *Conf.*, c. III, VI.) Il fit paraître un volume contre la droite foi chrétienne et contre la vérité catholique. Ce livre m'étant tombé entre les mains, des fidèles qui l'avaient désirèrent et me demandèrent, au nom de la charité qui me lie à leur service, de vouloir bien y répondre. C'est ce que je vais faire en ce moment, au nom et avec l'aide de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, afin que quiconque le lira comprenne combien peu de choses sont un esprit pénétrant et une langue bien cultivée, si les pas de l'homme qui en est doué ne sont point dirigés par le Seigneur. (*Ps.* XXXVI, 23.) Cette grâce, par une justice impénétrable de la miséricorde de Dieu, est accordée même à des hommes d'un esprit beaucoup moins vif et moins puissant, tandis qu'on en voit beaucoup de très-pénétrants et de fort éloquents qui, dépourvus du secours de Dieu, ne courent vite et sans s'arrêter que pour s'éloigner davantage des sentiers de la vérité. J'ai trouvé commode de placer les paroles de Fauste sous son nom, et ma réponse sous le mien.

CHAPITRE II.

FAUSTE. Quoique l'erreur ait été bien assez

(1) Composés vers l'an 400.

CONTRA

FAUSTUM MANICHÆUM

LIBRI TRIGINTA TRES

LIBER PRIMUS

CAPUT PRIMUM.

Prologus.

Faustus quidam fuit, gente Afer, civitate Milevitanus, eloquio suavis, ingenio callidus, secta Manichæus, ac per hoc nefando errore perversus. Noveram ipse hominem, quemadmodum eum commemoravi in libris *Confessionum* mearum. Hic quoddam volumen edidit adversus rectam (*a*) Christianam fidem, et Catholicam veritatem. Quod cum venisset in manus nostras, lectumque esset a fratribus; desideraverunt, et jure caritatis per quam eis servimus flagitaverunt, ut ei responderemus. Hoc aggrediar nunc in nomine atque adjutorio Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi, ut omnes qui hæc legent, intelligant quam nihil sit acutum ingenium et lingua expolita, nisi a Domino gressus hominis dirigantur. (*Psal.* XXXVI, 23.) Quod multis etiam tardioribus et invalidioribus occulta æquitate divinæ misericordiæ præstitum est, cum multi acerrimi et facundissimi, deserti adjutorio Dei, ad hoc velociter et pertinaciter currerent, ut a veritatis via longius aberrarent. Commodum autem arbitror, sub ejus nomine verba ejus ponere, et sub meo responsionem meam.

CAPUT II.

Faustus dixit : Satis superque in lucem jam tra-

(*a*) Editio Lov. *Christianamque.* Abest *quæ* ab editionibus aliis et Mss.

dévoilée, et la fausseté de la superstition des Juifs ainsi que des semi-chrétiens surabondamment découverte par le très-docte Adimante, le seul, après notre bienheureux père Manès, qui soit digne de notre amour, il ne m'a point paru hors de propos, mes très-chers frères, de vous donner par écrit, et avec soin, ces quelques mots de réponse, à cause des propositions pleines de ruse et d'astuce de ceux qui confèrent avec nous, afin que lorsqu'ils essaieront de vous enlacer, à la façon du serpent leur père, dans les replis de leurs misérables questions, vous vous trouviez sur vos gardes et prêts à leur répondre. Par là il arrivera que liés par les propositions même qu'ils auront avancées, ils ne pourront plus s'échapper d'aucun côté, et pour ne point noyer l'esprit de mes lecteurs dans un traité diffus et confus, j'ai placé en regard les uns des autres, aussi brièvement que distinctement, leurs dires et les nôtres.

CHAPITRE III.

Augustin. Vous nous appelez semi-chrétiens, et vous pensez qu'on doit se garer de nous; quant à nous, nous nous garons des pseudo-chrétiens, et nous montrons que ces pseudo-chrétiens c'est vous. Pour ce qui est du mot *semi*, il indique bien quelque chose d'imparfait sous certain rapport, mais il n'indique rien de faux à aucun point de vue. Mais quoi! s'il manque quelque chose à la foi de ceux que vous vous efforcez de circonvenir, faut-il donc pour cela détruire le peu qu'ils en ont, au lieu de leur donner, au contraire, ce qui leur manque, selon ce mot de l'Apôtre, qui s'adressait en ces termes à quelques imparfaits : « Je vois avec joie votre genre de vie et ce qui manque à votre foi dans Jésus-Christ. » (*Col.*, II, 5.) Il voyait sans doute un édifice spirituel, comme il le dit ailleurs en ces termes : « Vous êtes l'édifice de Dieu. » (I *Cor.*, III, 9.) Or, dans cette construction il voyait en même temps de quoi se réjouir et de quoi enflammer son zèle; de quoi se réjouir, à cause de ce qu'il apercevait de construit, et de quoi enflammer son zèle, à cause de ce qu'il voyait encore à faire pour conduire l'édifice au comble de la perfection. Pour vous donc, vous nous prenez à partie, nous qui, en effet, ne sommes point encore des catholiques parfaits, mais bien, en un certain sens, comme vous le dites, des semi-chrétiens, mais c'est pour nous tromper et pour nous séduire par votre perversité. Or, supposé qu'il s'en trouve de tels, s'ils comprennent que vous êtes de pseudo-chrétiens, quand bien même ils ne pourraient, à cause de ce qui manque encore à leur foi, répondre à vos propositions, à vos questions captieuses, pour-

ductis erroribus, ac Judaicæ superstitionis simul et semi Christianorum abunde detecta fallacia, a doctissimo scilicet et solo nobis post beatum patrem nostrum Manichæum (*a*) studendo Adimanto; non ab re visum est, Fratres carissimi, hæc quoque brevia vobis et concinna responsa, propter callidas et astutas conferentium nobiscum propositiones, scribere, quo cum iidem vos ex more parentis sui serpentis captiosis circumvenire quæstiunculis voluerint, et ipsi ad respondendum vigilanter eis sitis instructi. Ita enim fiet, ut ad ea quæ proposuerint religati, ulterius huc atque illuc vagari non possint. Ac ne profusa confusave oratione legentium inundarentur ingenia, tam breviter quam distincte ex adverso sibi, ipsorum atque nostrorum verba constitui.

CAPUT III.

Augustinus respondit : Tu semi Christianos cavendos putas, quod nos esse dicis : nos autem pseudo Christianos cavemus, quod vos esse ostendimus. Nam quod (*b*) semis est, ex quadam parte imperfectum, ex nulla tamen falsum est. Quid ergo, si aliquid deest fidei eorum quos circumvenire conamini, numquid ideo id quod eis adest destruendum, ac non potius id quod deest astruendum est? Sicut ad quosdam imperfectos loquens Apostolus ait : « Gaudens et videns vestram conversationem, et id quod deest fidei vestræ in Christo. » (*Col.*, II, 5.) Cernebat utique quamdam fabricam spiritalem, sicut alibi dicit : Dei ædificatio estis (I *Cor.*, III, 9) : et in ea cernebat utrumque, et unde gauderet, et unde satageret. Gaudebat ex eo quod jam ædificatum videbat; satagebat ex eo quod usque ad culmen perfectionis adhuc ædificandum esse sentiebat. Itaque nos re vera Catholicos nondum perfectos, sed quodam modo, ut dixisti, semi Christianos quos fallatis et seducatis vestra perversitate, insectamini. Sed si qui adhuc etiam tales sunt, si vos pseudo Christianos esse intellexerint, quamvis captiosis quæstionum vestrarum propositionibus, propter id quod eorum fidei deest, respondere non possint; non tamen sequendos, sed

(*a*) Sic Am. Er. et Mss. At Lov. *stupendo*. — (*b*) Am. et fere omnes Mss. *semum est*.

tant ils savent fort bien qu'on ne doit pas vous suivre, mais vous fuir. De même donc que votre intention est de rechercher les semi-chrétiens pour les tromper, ainsi la nôtre est de montrer que vous n'êtes que de pseudo-chrétiens, afin que non-seulement les chrétiens les plus instruits vous dévoilent aux autres et vous convainquent d'erreur, mais encore pour que ceux qui le sont moins, en profitent pour vous éviter. Pourquoi dites-vous que le serpent est notre père? Est-ce que vous avez oublié en quels termes vous avez l'habitude de blâmer le Dieu qui a donné un commandement à l'homme, dans le paradis, et de louer le serpent de lui avoir ouvert les yeux par les conseils qu'il lui a donnés? (*Gen.*, II, 16; III, 7.) Quant à moi, je trouverais plus juste que vous reconnussiez pour votre père, le serpent en question, le diable que vous louez; car malgré la manière dont vous venez de parler de lui, il ne vous en reconnaît pas moins pour son fils.

LIVRE SECOND

CHAPITRE PREMIER.

FAUSTE. Vous recevez l'Evangile? très-certainement : par conséquent vous acceptez que le Christ est né? Pour cela non; car il ne s'ensuit pas, si je reçois l'Evangile, que j'accepte que le Christ est né. Pourquoi cela? C'est parce que si l'Evangile a commencé à exister et à être connu sous ce nom, à partir de la prédication du Christ, on n'y voit pourtant nulle part qu'il ait dit qu'il fût né lui-même des hommes. Aussi sa généalogie est si peu l'Evangile, que celui qui l'a écrite n'a point osé même lui donner ce nom. En effet, en quels termes s'exprime-t-il? Livre de la généalogie de Jésus-Christ, fils de David. (*Matth.*, I, 1.) Il ne dit donc point : Livre de l'Evangile de Jésus-Christ, mais : Livre de la généalogie. D'ailleurs quand il mentionne l'étoile (*Matth.*, II, 2) qui confirme le récit de la Genèse, on pourrait plutôt appeler ce récit la Genésidie que l'Evangile. Aussi voyez de quelle manière différente Marc, qui ne s'est pas mis en peine d'écrire la généalogie, mais qui n'a rapporté que la prédication du Fils de Dieu, ce qui est proprement l'Evangile, commence son récit : Evangile, dit-il, de Jésus-Christ, Fils de Dieu. (*Marc*, I, 1.) On voit donc par là surabondamment que la généalogie n'est point l'Evangile. D'ailleurs, dans saint Matthieu lui-même ce n'est qu'après le récit de l'incarcération de Jean, qu'on voit que

devitandos vos esse cognoscunt. Sicut ergo vestra intentio est semi Christianos quos decipiatis inquirere, sic nostra intentio est pseudo Christianos vos ostendere : ut non solum Christiani peritiores vos convincendo prodant, sed et imperitiores vos cavendo proficiant. Cur autem serpentem patrem nostrum dixisti? An excidit tibi quemadmodum soleatis vituperare Deum qui homini præceptum in paradiso dedit (*Gen.*, II, 16), et laudare serpentem quod ei per suum consilium oculos aperuit? (*Gen.*, III, 7.) Puto justum esse ut serpentem illum diabolum a vobis laudatum, tu potius agnoscas parentem tuum. Nam ille te filium etiam modo vituperatus agnoscit.

LIBER SECUNDUS

CAPUT PRIMUM.

Faustus dixit : Accipis Evangelium? Et maxime. Proinde ergo et natum accipis Christum? Non ita est. Neque enim sequitur, ut si Evangelium accipio, idcirco et natum accipiam Christum. Cur? Quia Evangelium quidem a prædicatione Christi et esse cœpit et nominari : in quo tamen ipse nusquam se natum ex hominibus dicit. At vero genealogia adeo non est Evangelium, ut nec ipse ejus scriptor ausus fuerit eam Evangelium nominare. Quid enim scripsit? « Liber generationis Jesu Christi filii David. » (*Matth.*, I, 1.) Non ergo liber Evangelii Jesu Christi, sed liber generationis (*Matth.*, II, 2) : quippe ubi et stella inducitur quæ confirmat genesim; ut recte Genesidium hoc magis nuncupari possit quam Evangelium. At denique Marcus, qui generationem scribere non curavit, sed prædicationem tantum Filii Dei quod est Evangelium, vide quam sit competenter exorsus. « Evangelium, inquit, Jesu Christi Filii Dei. » (*Matth.*, I, 1.) Ut hinc satis abundeque appareat, genealogiam non esse Evangelium. Nam et in ipso Matthæo post inclusum Joannem in carcerem, tunc legitur Jesum cœpisse prædicare Evangelium regni. Ergo quidquid ante hoc narratum est, genea-

Jésus a commencé à prêcher l'Evangile; par conséquent tout ce qui est rapporté auparavant fait évidemment partie de la généalogie et n'est point l'Evangile. Autrement, qu'est-ce qui empêchait Matthieu de commencer également ainsi : Evangile de Jésus-Christ, Fils de Dieu; n'est-ce point parce qu'il regardait comme inexact d'appeler la généalogie l'Evangile? Aussi si maintenant vous apercevez clairement ce qui vous avait échappé jusqu'à présent, que l'Evangile n'est point la généalogie, sachez, comme je l'ai déjà dit, que moi je reçois l'Evangile, c'est-à-dire la prédication du Christ. Maintenant, si vous laissez de côté les généalogies, vous pouvez me demander tout ce qu'il vous plaira sur l'Evangile. Pourtant si vous avez la pensée de vous occuper aussi des généalogies, je ne m'y refuse point, d'autant plus que j'ai abondamment de quoi vous répondre sur ce chapitre-là. Mais vous, apprenez plutôt à faire vos questions sur ce qui passe avant tout, car pour le moment vous me semblez vouloir apprendre de moi, non pas si je reçois l'Evangile, mais si je reçois les générations.

CHAPITRE II.

Augustin. C'est bien certainement comme en vous mettant à notre place que vous vous êtes demandé si vous receviez l'Evangile, et vous avez répondu : Très-certainement. Puis, vous vous êtes demandé si vous acceptiez que le Christ fût né, et votre réponse a été : Pour cela, non, et vous en avez donné pour cause que la génération du Christ n'a point rapport à l'Evangile. Mais quelle sera donc votre réponse à l'Apôtre, quand il dit : « Souvenez-vous que le Seigneur Jésus-Christ, de la race de David, est ressuscité des morts, selon l'Evangile que je prêche? » (II *Tim.*, II, 8.) Vous voyez bien ou que vous ne savez point, ou que vous feignez de ne point savoir ce que c'est que l'Evangile, et que ce n'est point d'après la doctrine de l'Apôtre, mais d'après votre propre erreur, que vous nommez l'Evangile. Autrement, si vous donnez ce nom à ce que les apôtres ont appelé ainsi, vous vous écartez de l'Evangile en n'acceptant pas que le Christ est né de David, ainsi que l'Apôtre nous assure qu'on le prêche selon l'Evangile qu'il annonce. Que l'Evangile de l'apôtre saint Paul soit le même que celui des autres apôtres et de tous les autres fidèles dispensateurs d'un si grand sacrement, c'est ce qu'il dit dans un autre endroit quand il s'exprime ainsi : « Ainsi que ce soit moi, ou que ce soient les autres apôtres qui vous prêchent, voilà ce que nous vous prêchons, et voilà ce que vous croyez. » (I *Cor.*, XV, 11.) En effet, si tous les apôtres n'ont point écrit un Evangile, tous ont pourtant prêché l'Evangile. C'est aux auteurs qui ont rapporté

logiam esse constat, non Evangelium. Alioquin quid impediebat et Matthæum ponere, Evangelium Jesu Christi filii Dei : nisi quia improbum putavit genealogiam vocare Evangelium? Quapropter si jam tibi distinctum satis est, quod usque nunc ignorasti, longe aliud esse Evangelium quam genealogiam; scias me, ut dixi, accipere Evangelium, id est, prædicationem Christi. De quo quidquid jam perrogare volueris, omissis generationibus quære. Aut si et de ipsis conferre est animus, non equidem recuso, cum sit mihi magna et de his ad respondendum copia : sed tu disce interrogare quod primum est. Videris enim mihi nunc scire velle, non utrum Evangelium accipiam, sed utrum generationes.

CAPUT II.

Augustinus respondit : Certe interrogasti te ipsum velut ex persona nostra, utrum acciperes Evangelium; et respondisti : Maxime. Rursusque interrogasti, utrum acciperes Christum natum; et respondisti : Non ita est : hanc scilicet causam subjiciens, quia generatio Christi non pertinet ad Evangelium. Quid ergo respondebis Apostolo dicenti : « Memor esto Christum Jesum resurrexisse a mortuis ex semine David secundum Evangelium meum? » (II *Tim.*, II, 8.) Vides certe quam nescias, vel te nescire fingas, quid sit Evangelium; nec ex doctrina Apostolica, sed ex vestro errore nomines Evangelium. Aut si hoc appellas Evangelium, quod Apostoli appellaverunt; aberras ab Evangelio, qui non credis Christum ex semine David : quod Apostolus secundum suum Evangelium prædicari testatus est. Quod autem erat apostoli Pauli Evangelium, hoc etiam cæterorum Apostolorum, et omnium fidelium dispensatorum tanti sacramenti. Hoc enim alibi dicit : Sive ergo ego, sive illi, sic prædicamus, et sic credidistis. (I *Cor.*, XV, 11.) Non enim omnes illi Evangelium conscripserunt, sed tamen omnes Evangelium prædicaverunt. Narratores quippe originis, factorum, dictorum, passionum Domini nostri Jesu Christi, proprie dicti sunt Evangelistæ. Nam et ipsum nomen

l'origine, les actions, les paroles et les souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'a été donné proprement le nom d'Evangélistes; et pour ce qui est du mot lui-même, si nous recherchons ce qu'il signifie en latin, Evangile est la même chose que bonne nouvelle ou bonne annonce; on pourrait donc toujours l'employer pour toute espèce de bonne nouvelle, mais pourtant on l'a réservé en propre pour l'annonce du Sauveur. Si vous annoncez autre chose que cela, il est manifeste que vous vous placez en dehors de l'Evangile. Certainement vous avez contre vous ces petits que vous appelez des semi-chrétiens, s'ils entendent le langage de mère que la charité leur tient par la bouche de l'Apôtre, quand il s'écrie : « Si quelqu'un vous annonce un Evangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. » (*Gal.*, I, 10.) D'où il suit que puisque l'apôtre Paul lui-même nous annonce selon l'Evangile qu'il prêche que le Christ est né de David, tandis que vous niez qu'il en soit ainsi, vous annoncez un autre Evangile que lui, il faut que vous soyez anathème. Mais qui ne voit l'extrême aveuglement de ceux qui prétendent que nulle part le Christ n'a dit qu'il est né des hommes, quand il ne cesse presque jamais de se nommer lui-même le fils de l'homme?

CHAPITRE III.

Mais dans votre docte savoir vous nous tirez de votre armoire je ne sais quel premier homme descendu de la nation de la lumière pour combattre la nation des ténèbres, et armé de ses eaux contre les eaux des ennemis; de son feu contre le feu des ennemis; de ses vents contre les vents des ennemis; pourquoi pas aussi de sa fumée contre la fumée des ennemis, et de ses ténèbres contre les ténèbres des ennemis, au lieu de l'air contre la fumée, ainsi que vous le dites, et de la lumière contre les ténèbres? Serait-ce parce que la fumée et les ténèbres sont un mal incompatible avec sa bonté? Est-ce que ces trois choses, l'eau, le vent et le feu, seraient des biens? En ce cas, comment la malice de la nation contraire a-t-elle pu les avoir? A cela vous répondez que l'eau de la nation des ténèbres était mauvaise, tandis que celle que le premier homme a apportée avec lui était bonne; que le vent de celle-là était mauvais, mais que le vent de celui-ci était bon, et, de même, que le feu de ce dernier combattait contre le feu de la nation des ténèbres. Pourquoi donc le premier homme ne pouvait-il point apporter aussi une bonne fumée contre la mauvaise? Serait-ce par hasard que vos mensonges s'évanouissent en fumée et disparaissent comme la fumée elle-même? Ce qu'il y a de certain, c'est que votre premier homme a porté la guerre contre la nature contraire; pourquoi donc contre les cinq éléments que vous imaginez dans la nation contraire, n'en apporta-t-il du royaume des cieux

si quæramus quid Latine interpretetur, bonum nuntium dicitur Evangelium, vel bona annuntiatio. Quod quidem cum aliquid bonum annuntiatur; semper dici potest : proprie tamen hoc vocabulum obtinuit illa quam dixi annuntiatio Salvatoris. Si autem vos aliud annuntiatis, extra Evangelium vos esse manifestum est. Utique sunt adversus vos parvuli quos appellatis semi Christianos, si matris caritatis vocem sibi ex ore Apostolico personantem audiant : « Si quis vobis annuntiaverit, præter quam quod annuntiavimus vobis, anathema sit. » (*Gal.*, I, 10.) Cum ergo ipse Paulus secundum Evangelium suum annuntiaverit Christum ex semine David, vos qui hoc negatis, et aliud annuntiatis, anathema sitis. Quis autem non videat quanta cæcitate dicatur, quod nusquam se Christus natum ex hominibus dicat, cum pene nunquam se filium hominis taceat?

CAPUT III.

Sed videlicet doctissimi homines, profertis nobis ex armario vestro, nescio quem primum hominem, qui ad gentem tenebrarum debellandam de lucis gente descendit, armatum aquis suis, contra inimicorum aquas; et igne suo, contra inimicorum ignem; et ventis suis, contra inimicorum ventos. Cur non ergo et fumo suo; contra inimicorum fumum; et tenebris suis; contra inimicorum tenebras : sed contra fumum aere, ut dicitis, armabatur; et contra tenebras luce? An quia mala sunt fumus et tenebræ, non ea potuit habere bonitas ejus? Bona ergo sunt illa tria, aqua, ventus, ignis. Cur ergo ea potuit habere malitia gentis adversæ? Hic respondedetis : Sed aqua illa gentis tenebrarum mala erat; quam vero primus homo attulit, bona erat : et ventus illius malus, hujus autem bonus; ita et hujus ignis bonus contra malum ignem illius dimicavit. Cur ergo et contra malum fumum non potuit afferre fumum bonum? An in fumo vestra mendacia; tanquam fumus ipse, evanescunt atque deficiunt? Certe primus homo vester contra naturam contra-

qu'un seul qui leur fût contraire, la lumière contre les ténèbres? Car les quatre autres ne leur sont point contraires; en effet, l'air n'est point le contraire de la fumée, et encore moins l'eau le contraire de l'eau, le vent le contraire du vent, le feu le contraire du feu.

CHAPITRE IV.

Mais d'ailleurs qui peut entendre ces sacriléges rêveries? que votre premier homme ait changé et tourné, à la volonté de ses ennemis, afin de les prendre, les éléments qu'il portait avec lui, en sorte que tout en demeurant dans sa nature il pût combattre sans fallace le royaume de la fallace, et que la substance immuable de la vérité apparût muable, afin de tromper? Vous voulez qu'on croie que le fils de ce premier homme c'est le Seigneur Jésus-Christ, et la fille de cette fable, de ce mensonge, vous l'appelez la vérité. Pour ce qui est de ce premier homme que vous louez, parce qu'il a combattu contre la nation adverse sous des formes muables et mensongères, vous ne l'imitez pas, si vous dites la vérité, ou si vous l'imitez, vous ne dites point la vérité. C'est pourquoi Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, vrai et véridique Fils de Dieu, vrai et véridique fils de l'homme, comme il l'atteste en parlant de lui-même, a reçu l'éternité de la divinité du vrai Dieu, et l'origine de sa chair du vrai homme. L'enseignement de l'Apôtre ne parle point de votre premier homme. Ecoutez en effet saint Paul vous dire : « Le premier homme est le terrestre formé de la terre, et le second homme est le céleste descendu du ciel. Ainsi comme le premier homme a été terrestre, ses enfants aussi sont terrestres; et comme le second homme est céleste, ses enfants aussi sont célestes. De même que nous avons porté l'image de l'homme terrestre, nous porterons aussi l'image de l'homme céleste. » (I *Cor.*, xv, 47 à 49.) Ainsi le premier homme est le terrestre, il a été formé de la terre, c'est Adam qui fut fait du limon de la terre; mais le second homme est le céleste et vient du ciel, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, car le Fils de Dieu vint dans la chair, pour la prendre, et devenir homme quant au dehors, en demeurant Dieu quant à l'intérieur, afin d'être vrai Fils de Dieu par qui nous avons été faits, et vrai fils de l'homme par qui nous avons été refaits. Pourquoi donc m'amenez-vous, de je ne sais où, votre premier homme mensonger, et ne voulez-vous point admettre le premier homme dont nous parle l'Apôtre dans son enseignement? Serait-ce pour accomplir ce que ce même Apôtre a dit, quand il s'exprimait ainsi : « Ils fermeront l'oreille à la vérité pour se tourner du côté des fables? » (II *Tim.*, iv, 4.)

riam bellum gessit. Cur quinque illis elementis quæ in contraria gente confingitis, unum allatum est de divinis regnis contrarium, lux contra tenebras? Cætera enim quatuor non sunt contraria. Nam nec aer fumo est contrarius, multo minus aquæ aqua, et ventus vento, et ignis igni.

CAPUT IV.

Jam vero illa sacrilega deliramenta quis audiat, quod primum hominem vestrum dicitis, secundum hostium voluntatem, quo eos caperet, elementa quæ portabat mutasse atque vertisse, ut regnum quod dicitis falsitatis, in sua natura manens, non fallaciter dimicaret, et substantia veritatis mutabilis appareret, ut falleret? Hujus primi hominis filium credi vultis Dominum Jesum Christum. Hujus commentitiæ fabulæ filiam dicitis veritatem. Hunc primum hominem, quem laudatis, quia mutabilibus et mendacibus formis cum adversa gente pugnavit; si verum dicitis, non imitamini : si autem imitamini, et vos mentimini. Quapropter Dominus et Salvator noster Jesus Christus, verus et verax Dei Filius, verus et verax hominis filius, quod utrumque de se ipse testatur, et de vero Deo divinitatis æternitatem; et de vero homine carnis originem duxit. Non novit Apostolica doctrina primum hominem vestrum. Audite apostolum Paulum : « Primus homo, inquit, de terra terrenus, secundus homo de cœlo cœlestis. Qualis terrenus, tales et terreni : qualis cœlestis, tales et cœlestes. Sicut portavimus imaginem terreni, portemus et imaginem ejus qui de cœlo est. » (I *Cor.*, xv, 47, etc.) Primus itaque homo de terra terrenus, ille Adam de limo formatus : secundus autem homo de cœlo cœlestis, Dominus Jesus Christus; quia Filius Dei venit ad carnem, qua suscepta et homo exterius fieret, et Deus interius permaneret; ut et Filius Dei verus esset per quem facti sumus, et hominis filius verus fieret per quem refecti sumus. Cur ergo primum hominem vestrum commentitium nescio unde producitis, et primum hominem quem doctrina Apostolica docet non vultis agnoscere? An ut compleatur in vobis quid ipse Apostolus ait : « A veritate quidem auditum suum avertentes, ad fabulas autem convertentur. » (II *Tim.*, iv, 4.) Paulus annuntiat primum hominem de terra

Paul nous parle d'un premier homme qui étant de la terre est terrestre, et Manès nous annonce un premier homme qui n'est point terrestre, mais qui est vêtu de je ne sais quels cinq éléments mensongers. Or, Paul a dit : « Si quelqu'un vous annonce un Evangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. » (*Gal.*, I, 10.) D'où il suit que pour que Paul ne soit point un menteur, il faut que Manès soit anathème.

CHAPITRE V.

Mais en vous en prenant aussi à l'étoile qui conduisit les Mages vers l'enfant Jésus, pour l'adorer, vous ne rougissez point de placer votre Christ mensonger, le fils de votre premier homme mensonger comme lui, non sous une étoile, qui lui rend témoignage, mais parmi toutes les étoiles, parce que vous croyez qu'il s'est mêlé aux princes des ténèbres dans la guerre que votre premier homme soutint contre la nation des ténèbres, et que ce serait des princes mêmes des ténèbres faits prisonniers par un tel mélange, que le monde actuel se trouverait fait? Aussi ces rêveries sacriléges vous forcent-elles à dire que votre Christ se trouve fixé, lié, ratatiné non-seulement dans toutes les étoiles, mais encore dans la terre, et dans tout ce qui naît d'elle. Après cela, ce n'est plus lui qui vous sauve, mais c'est vous qui le sauvez quand vous mangez les produits de la terre ou quand vous en exhalez les renvois de votre estomac rempli.

En effet, séduits par cette impie vanité, vous séduisez vos auditeurs, et ils vous apportent des mets pour vous permettre de venir, à l'aide de vos dents et de votre ventre, au secours du Christ garrotté en eux, car vous prêchez que c'est par de semblables moyens que vous le dégagez de ses liens et le rendez à la liberté; il est vrai que vous ne le délivrez point tout entier, car vous prétendez qu'il reste encore dans les excréments de sales menus débris de lui, qui vont se mêler de nouveau et se confondre à d'autres pour prendre de nouvelles formes corporelles, et qui tant que le monde subsiste ne peuvent ni se dégager ni se purifier complétement, et ne le seront enfin que par le feu qui doit un jour consumer le monde même. (II *Petr.*, III.) Bien plus, vous dites que même alors le Christ ne pourra pas être délivré tout entier, mais que les dernières particules, les restes atomiques de sa nature bonne et divine, qui auront été tellement souillés qu'ils ne pourront se purifier de quelque manière que ce soit, seront condamnés à demeurer éternellement cloués dans un horrible globe de ténèbres. Voilà les gens qui feignent de se scandaliser de l'injure faite au Fils de Dieu, quand on dit que sa naissance a été annoncée par une

terrenum : Manichæus annuntiat primum hominem non terrenum, nescio quibus fallacibus elementis quinque vestitum. Et Paulus dicit : « Si quis vobis annuntiaverit præter quam quod annuntiavimus vobis, anathema sit. » (*Gal.*, I, 10.) Ergo ne Paulus mendax sit, Manichæus anathema sit.

CAPUT V.

Quod autem etiam stellæ calumniamini, qua Magi ad Christum infantem adorandum perducti sunt, non erubescitis, cum vos commentitium Christum vestrum, filium commentitii primi hominis vestri, non sub stellæ testificatione ponatis, sed in stellis omnibus colligatum esse dicatis : quia videlicet principibus tenebrarum commixtum esse creditis in illo bello, quo ipse primus homo vester cum tenebrarum gente pugnavit, ut de ipsis principibus tenebrarum tali commixtione captis mundus fabricaretur. Unde et ista sacrilega deliramenta vos cogunt, non solum in cœlo atque in omnibus stellis, sed etiam in terra atque in omnibus quæ nascuntur in ea, confixum et colligatum atque concretum Christum dicere, non jam Salvatorem vestrum, sed a vobis salvandum cum (*a*) ea manducatis atque ructatis.

Nam et ista impia vanitate seducti, seducitis Auditores vestros, ut vobis cibos afferant, quo possit ligato in eis Christo subveniri per vestros dentes et ventres. Talibus enim auxiliis eum solvi et liberari prædicatis; nec saltem totum, sed ad huc licet exiguas sordidasque reliquias ejus in stercoribus remanere contenditis, ut in aliis atque aliis rerum corporalium formis iterum atque iterum implexæ implicatæque teneantur : et si mundo stante solvi et purgari non potuerint, jam illo igne ultimo quo ipse mundus ardebit, solvantur atque purgentur. (II *Petr.*, III.) Nec tamen etiam tunc totum Christum dicitis posse liberari, sed ejus bonæ divinæque naturæ novissimas residuasque particulas, quæ ita sorditatæ sunt, ut nullo modo dilui valeant, damnari in æternum confixas globo horrido tenebrarum. Ecce

(*a*) Editi *eum*. Concinnius quidam Mss. *ea*.

étoile, comme si c'était placer cette naissance sous la fatalité d'une constellation, et ils le placent lui-même non-seulement dans une conjonction d'astres, mais dans les liens de toutes les choses terrestres, dans les sens de toutes les plantes, dans la pourriture de toutes les chairs, dans la corruption de tous les aliments où il est tellement garrotté et pollué, qu'il ne peut être dégagé, ni purifié, je ne dis point en entier, mais en partie, si des hommes (il est vrai que ces hommes sont les élus des Manichéens) ne le laissent échapper avec bruit de leurs estomacs bourrés de poireaux et de racines!

Quant à nous, à vrai dire, nous ne plaçons la naissance de personne sous la fatalité des étoiles et prétendons que, par un juste jugement de Dieu, le libre arbitre de la volonté, par lequel on vit bien ou mal, est exempt de tout lien de nécessité. A combien plus forte raison croyons-nous que ce n'est pas sous l'influence des astres que s'est faite la génération temporelle de celui qui est le Créateur et le Seigneur éternel de l'univers? Aussi l'étoile que virent les Mages à la naissance du Christ selon la chair ne le dominait point comme un arrêt, mais venait le servir comme un témoin; elle ne le soumettait point à son empire, mais elle le montrait par sa propre soumission. Cette étoile n'était donc point du nombre de celles qui, depuis la création du monde, suivent la route que leur a prescrite le Créateur. Mais pour la nouveauté d'une vierge qui enfante, un astre nouveau apparut et prêta son ministère et son service aux Mages mêmes qui cherchaient le Christ, en s'avançant devant eux jusqu'à ce qu'elle les eût conduits, en les précédant, à l'endroit où se trouvait le Verbe de Dieu enfant. Où sont les astrologues qui plaçent les destinées des hommes à leur naissance sous les étoiles et affirment à la naissance d'un homme qu'une étoile a quitté sa voie et a dirigé sa course vers lui? Ils pensent, il est vrai, que le sort de tout homme en naissant est lié à l'ordre des astres, mais ils ne croient point que l'ordre des astres puisse être changé par la naissance d'un homme. Et d'ailleurs, si l'étoile en question était de celles qui poursuivent leur course dans le ciel, comment pouvait-elle indiquer ce que le Christ, qui venait de naître, ferait un jour, puisque, à sa naissance, elle-même est forcée de laisser ce qu'elle faisait? Au contraire, si, comme on le croit avec plus de probabilité, ce fut pour annoncer la naissance du Christ que cette étoile qui n'existait point alors apparut, il s'ensuit que le Christ ne vint pas au monde parce qu'elle existait, mais qu'elle exista parce que le Christ vint au monde. Aussi pourrait-on dire que ce n'est pas l'étoile qui fit la destinée du Christ,

qui se fingunt indignari, quod Filio Dei fiat injuria, quia eum natum stella demonstrasse dicatur, tanquam genesis ejus sub fatali constellatione sit constituta; cum eum ipsi non tantum sub stellarum connexione, sed in vinculis omnium terrenorum, et in succis omnium herbarum, et in putredine omnium carnium, et in corruptione omnium ciborum, ita ligatum pollutumque constituant, ut ex magna, non tamen ex tota parte, solvi purgarique non possit, nisi et ab hominibus, Electis videlicet Manichæorum, etiam in porris radiculisque ructetur.

Et nos quidem sub fato stellarum nullius hominis genesim ponimus, ut liberum arbitrium voluntatis, quo vel bene vel male vivitur, propter justum judicium Dei ab omni necessitatis vinculo vindicemus: quanto minus illius temporalem generationem sub astrorum conditione credimus factam, qui est æternus universorum Creator et Dominus? Itaque illa stella quam viderunt Magi, Christo secundum carnem nato, non ad decretum dominabatur, sed ad testimonium famulabatur; nec eum subjiciebat imperio, sed indicabat obsequio. Proinde non ex illis erat hæc stellis, quæ ab initio creaturæ itinerum suorum ordinem sub Creatoris lege custodiunt; sed Novo Virginis partu, novum sidus apparuit, quod ministerium officii sui etiam ipsis Magis quærentibus Christum, cum ante faciem præiret, exhibuit, donec eos usque ad ipsum locum ubi Dei Verbum infans erat, præeundo perduceret. Qui tandem astrologi ita constituerunt hominum nascentium fata sub stellis, ut aliquam stellarum, homine aliquo nato, circuitus sui ordinem reliquisse, et ad eum qui natus est perexisse, asseverent? Sortem quippe nascentis astrorum ordini colligari arbitrantur, non astrorum ordinem (*a*) ob hominis nati diem posse mutari. Quapropter, si stella illa ex iis erat quæ in cœlo peragunt ordines suos, quomodo poterat decernere quod natus Christus acturus erat, quæ nato Christo jussa est relinquere quod agebat? Si autem, ut probabilius creditur, ad demonstrandum Christum, quæ non erat exorta est, non ideo Christus natus est, quia illa exstitit; sed ideo illa exstitit, quia Christus

(*a*) In pluribus Mss. *ad hominis nati diem.*

mais le Christ qui fit celle de l'étoile, puisque ce dernier fut la cause de la naissance de l'astre, non point l'astre celle de la naissance du Christ. Si donc il y a une fatalité, mot qui vient du latin *fari*, parler, comme le Christ est le Verbe de Dieu en qui tout a été dit avant d'être, il s'ensuit que ce n'est pas le concours des astres qui est la fatalité du Christ, mais le Christ qui est la fatalité des astres, lui qui prit une chair créée sous le ciel en vertu de cette même volonté qui créa le ciel même, et qui la déposa puis la reprit de nouveau par la vertu par laquelle il commande même aux astres.

CHAPITRE VI.

Pourquoi donc cette généalogie ne serait-elle point l'Evangile, quand avec elle nous est annoncé un si grand bien, puisque c'est par elle que notre infirmité est guérie? Est-ce parce que saint Matthieu n'a pas commencé son récit en disant : Commencement de l'Evangile de Jésus-Christ, comme fit saint Marc, mais : Livre de la génération du Christ? (*Matth.*, I, 1.) A ce compte on ne devrait pas non plus donner le nom d'Evangile à l'écrit de saint Jean, puisqu'il n'a point dit : commencement de l'Evangile ou : livre de l'Evangile, mais : Au commencement était le Verbe. (*Jean*, I, 1.) A moins peut-être que Fauste ne soit un fabricateur si élégant de mots qu'il appelle ce commencement de saint Jean le Verbidie, parce qu'il y est parlé du Verbe, de même qu'il a osé appeler celui de saint Matthieu le Genésidie, à cause de la Genèse. Mais plutôt pourquoi ne réfléchissez-vous point à l'excès d'impudence qui vous fait donner le nom d'Evangile à vos fables aussi prolixes qu'impies? En effet, quelle espèce de bien nous est annoncée dans ce récit où il est dit que Dieu n'a pu pourvoir au salut de son royaume ni l'assurer contre je ne sais quelle nature rebelle, étrangère et contraire, qu'en jetant, dans sa gueule avide, une partie de sa propre nature pour être dévorée par elle, en recevoir de telles souillures que même après tant de labeurs et tant de souffrances elle ne peut être purifiée tout entière? Est-ce que l'Evangile est une si mauvaise nouvelle que cela? Certes, il n'est personne de si peu instruit en grec qui ne sache que le mot évangile signifie bonne nouvelle, bonne annonce; comment donc est-ce une bonne nouvelle que celle qui nous apprend que Dieu même s'est couvert la face d'un voile pour pleurer jusqu'à ce que ses membres soient relevés de ce désastre et purifiés de cette souillure? Bien plus, si jamais ses larmes viennent à tarir, il faut qu'il soit bien cruel; en effet, quel mal lui a fait cette portion de lui-même destinée à demeurer clouée dans le fameux globe? Ne doit-elle point être

natus est. Unde, si dici oporteret, non stellam Christo, sed Christum stellæ fatum fuisse diceremus. Ipse quippe illi, non illa huic, nascendi attulit causam. Si ergo sunt fata quæ a fando, id est, a dicendo appellata sunt; quoniam Christus Verbum Dei est, in quo ante quam essent, dicta sunt omnia; non consortium siderum fatum Christi est, sed fatum etiam siderum Christus est : qui et ipsam carnem sub cœlo creatam ea voluntate assumpsit, qua etiam cœlum creavit; ea potestate deposuit et recepit, qua etiam sideribus imperavit.

CAPUT VI.

Cur ergo non sit Evangelium (*a*) quod de ista generatione narratur, cum tam bona nobis annuntietur, ut per ipsam nostra sanetur infirmitas? An quia Matthæus non est ita exorsus, ut diceret : Initium Evangelii Jesu Christi, sicut ait Marcus; sed : Liber generationis Jesu Christi? (*Matth.*, I, 1.) Hoc modo nec Joannes Evangelium scripsisse dicatur, quia nec ipse ait : Initium Evangelii, aut : Liber Evangelii, sed : In principio erat Verbum. (*Joan.*, I, 1.) Nisi forte tam elegans vocabulorum fabricator Faustus fuit, ut et hoc Joannis exordium, Verbidium nominaverit, propter Verbum; sicut, illud, propter genesim, Genesidium ausus est appellare. Sed cur non potius cogitatis, quanta impudentia prolixas illas et impias fabulas vestras Evangelium nominetis? Quid enim illic boni annuntiatur, ubi dicitur Deus adversus rebellem nescio quam contrariam alienamque naturam non aliter regno suo potuisse prospicere atque consulere, nisi partem suæ naturæ in illius avidas fauces devorandam mitteret, atque ita polluendam, ut post tantos labores atque cruciatus non posset saltem tota purgari? Itane tam malus nuntius Evangelium est? Certe omnes qui Græce vel tenuiter noverunt, Evangelium, bonum nuntium, aut bonam annuntiationem interpretantur. Quomodo est autem iste bonus nuntius, quando quidem ipse Deus vobis, velo sibi opposito, lugere nuntiatus est, donec sua membra ab illa vastatione et contaminatione reparentur atque purgentur? Qui si aliquando luc-

(*a*) Tres Mss. *quo ista de generatione narrantur, cum tam bona nobis annuntientur, ut per ipsa.* Am. et Er. *cum tam bona nobis annuntientur, ut per ipsum.*

à jamais pour lui un sujet de larmes, puisqu'elle est destinée à une éternelle damnation? Mais il y a moyen de se tirer de là, car si on examine bien cette nouvelle, loin d'être forcé de pleurer parce qu'elle est mauvaise, on est porté à rire parce qu'elle est fausse.

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE PREMIER.

FAUSTE. Vous acceptez donc la généalogie? Il est bien vrai que je me suis longtemps persuadé à moi-même que Dieu est né, mais choqué surtout par le manque de conformité que je remarquais entre les deux évangélistes saint Luc et saint Matthieu, qui ont écrit sa généalogie, je me suis demandé lequel des deux suivre; car il était possible, attendu que je ne suis pas devin, que celui dont le récit m'aurait paru faux eût dit vrai et que celui dont la narration m'aurait semblé vraie se fût trompé. Laissant donc de côté cette discussion sans fin, interminable pour moi, je me suis tourné du côté de saint Jean et de saint Marc, mon choix n'était point en faveur de la minorité, puisque j'en trouvais deux pour deux que je laissais, et que je ne me séparais de deux évangélistes que pour m'adresser à deux confesseurs du même nom. Leur manière de commencer leur récit me plaît assez avec raison; car ils ne me parlent ni de David, ni de Marie, ni de Joseph; saint Jean, il est vrai, déclare de son côté que le Verbe était au commencement, que le Verbe était en Dieu, et que le Verbe est Dieu (*Jean*, I, 1), en parlant du Christ; mais saint Marc dit tout simplement : Evangile de Jésus-Christ, fils de Dieu (*Marc*, I, 1), comme pour blâmer saint Matthieu de l'avoir appelé fils de David; à moins que le Jésus de l'un ne soit point le Jésus de l'autre. Voilà pourquoi je n'accepte pas que le Christ soit né. Mais vous, si vous vous sentez capable de faire disparaître ce qui me choque, mettez les Evangélistes d'accord entre eux, et je m'avouerai vaincu n'importe comment; toutefois il ne sera jamais convenable de croire que Dieu, surtout le Dieu des chrétiens, ait pris naissance dans le sein d'une femme.

CHAPITRE II.

AUGUSTIN. Oh! pourquoi n'avez-vous pas lu l'Evangile avec de pieux sentiments et n'avez-vous

tum finierit, crudelis erit. Quid enim de illo male meruit pars illa ejus quæ in globo ligabitur? quæ utique in æternum lugenda est, quia in æternum damnabitur. Sed evasimus, quod istum nuntium quisquis diligenter adverterit, non cogitur lugere, quia malus est; sed ridere, quia falsus est.

LIBER TERTIUS

CAPUT PRIMUM.

Faustus dixit : Accipis ergo generationem? Equidem conatus diu sum hoc ipsum qualecumque est persuadere mihi, quia sit natus Deus : sed offensus duorum maxime Evangelistarum dissensione, qui genealogiam ejus scribunt, Lucæ et Matthæi, hæsi incertus quemnam potissimum sequerer. (*Matth.*, I, 1; *Luc.*, III, 23.) Fieri enim posse putabam, ut quia præscius non sum, quem mentiri existimarem, ipse diceret verum; et quem vera loqui, ipse forsitan mentiretur. Infinita ergo eorum prætermissa lite, et interminabili mihi, ad Joannem Marcumque me contuli : nec impariter a duobus ad duos, et ab Evangelistis ad ejusdem nominis professores. Quorum mihi principia interim non immerito placuerunt, quia nec David, nec Mariam inducunt, nec Joseph; sed Joannes (*Joan.*, I, 1) quidem in principio fuisse Verbum dicit, et verbum fuisse apud Deum, et Deum fuisse Verbum, Christum significans : Marcus vero (*Marc.*, I, 1) : Evangelium, inquit, Jesu Christi filii Dei : tanquam Matthæum exprobans, qui posuerit filium David. Nisi forte alterum hic, et alterum ille annuntiat Jesum. Hæc ergo ratio est, qua ego non accipio Christum natum. Tu vero, si tantus es ut hanc mihi adimas offensionem, effice ut inter se ipsi conveniant; et utcumque succumbam : quamvis nec sic quidem dignum erit ex utero natum credere Deum, et Deum Christianorum.

CAPUT II.

Augustinus respondit : O si pio studio legisses

pas préféré chercher avec soin que condamner avec témérité ce qui, dans les évangélistes, vous choquait et vous semblait en désaccord? Que n'avez-vous du moins pensé, à cause de ce désaccord même qui s'offre pour ainsi dire de prime abord, qu'il était bien difficile d'admettre qu'il ne se cachât point là-dessous quelque grande chose, surtout en voyant que ces deux récits jouissent d'une si grande autorité dans le monde entier, qu'ils ont subjugué tant et de si doctes génies? En effet, qu'y a-t-il d'extraordinaire à voir saint Luc donner à Jésus-Christ d'autres ancêtres que ceux que Matthieu lui assigne, quand l'un et l'autre vous parlent d'un seul et même Joseph qui termine la généalogie selon saint Matthieu et commence celle selon Luc, et qui a mérité d'être appelé le père du Christ à cause de son virginal et saint mariage avec la mère de Jésus; oui, pourquoi s'étonner si, à cause de l'honneur dû à cet homme, les deux généalogies aboutissent ou commencent à lui? Est-ce donc une si grande affaire de voir dans saint Matthieu saint Joseph avec un père autre que celui que lui donne saint Luc, avec un aïeul également différent chez l'un et chez l'autre, et ainsi de suite jusqu'à David, en passant par de nombreuses générations et des aïeux tout autres selon la généalogie de celui-ci ou de celui-là? Est-ce que tant d'hommes, aussi perspicaces que doctes, tant de fouilleurs si soigneux des divines Ecritures ne se sont point aperçus d'une diversité si saisissante et si manifeste? Je veux bien que l'on compte fort peu de ces hommes parmi les Latins, mais chez les Grecs, qui pourrait en dire le nombre? Ils l'ont parfaitement remarquée, rien d'ailleurs n'était plus facile, et nul, si peu qu'il y regardât, ne pouvait pas ne point le voir. Mais dans leurs pieuses pensées au sujet de l'éminence d'une telle autorité, ils ont cru qu'il y avait là-dessous quelque chose de caché que pouvait obtenir quiconque le demanderait, mais qui serait refusé à ceux qui élèveraient la voix contre; facile à trouver pour ceux qui le rechercheraient, mais échappant à ceux qui le critiqueraient; s'ouvrant devant ceux qui frapperaient et se fermant de plus en plus pour ceux qui l'attaqueraient; ils ont demandé, ils ont cherché, ils ont frappé, et ils ont reçu, ils ont trouvé, ils ont pénétré.

CHAPITRE III.

Après tout, la question est tout entière là : Comment Joseph a-t-il pu avoir deux pères? Si on démontre la possibilité de ce fait, il n'y a absolument plus de motif pour croire que ni l'un ni l'autre évangéliste, en retraçant une généalogie différente, se soit trompé. S'il y a deux pères, on ne pourra plus trouver étonnant ni contraire à la vérité qu'il ait pu se trouver deux

Evangelium, et ea quæ te in Evangelistis tanquam repugnantia movissent, diligenter quærere, quam temere damnare maluisses; ut saltem propter ipsam, quæ quasi prima fronte occurrit, apertissimam repugnantiam, cogitares, nisi aliquid illic magnum lateret, difficile fieri potuisse, ut tanta eis auctoritas in terrarum orbe præberetur, qua sibi tot hominum doctissimorum ingenia subjugarent. Quid enim magnum est videre quod vidistis, alios Christi secundum carnem progeneratores commemorari a Luca, alios a Matthæo, cum ambo Joseph constituant, Matthæus ad quem terminet, Lucas a quo incipiat : qui propter quoddam cum ejus matre sanctum et virginale conjugium, etiam ipse parens Christi meruit appellari; ut propter virilem dignitatem, ab ipso, vel usque ad ipsum, generationes contexerentur? Quid ergo magnum est quod vidistis, quod alium patrem habeat Joseph secundum Matthæum, alium secundum Lucam: et alium avum secundum istum, alium secundum illum, et deinceps sursum versus usque ad David, per tam multas generationes alios parentes ejus ab isto, alios ab illo enumerari? Itane tam apertam manifestamque diversitatem, tot acuti et docti viri, divinarum Scripturarum pertractatores diligentissimi, non viderent? qui quidem in Latina lingua perpauci sunt; eos autem in Græca quis numeret? Viderunt eam plane. Quid enim facilius, aut quis paululum intuens, ista non videat? Sed pie cogitantes tantæ auctoritatis eminentiam, latere ibi aliquid crediderunt, quod petentibus daretur, oblatrantibus negaretur (*Matth.*, VII, 7); a quærentibus inveniretur, reprehendentibus subtraheretur, pulsantibus aperiretur, oppugnantibus clauderetur; petierunt, quæsierunt, pulsaverunt; acceperunt, invenerunt, intraverunt.

CAPUT III.

Nempe tota in hoc quæstio est, quomodo potuerit duos patres habere Joseph. Hoc enim si potuisse fieri demonstratur, nulla omnino causa est, cur quisquam istorum Evangelistarum, in diversis genera-

aïeuls, deux bisaïeuls et deux trisaïeuls, et ainsi de suite jusqu'à David, dont ils étaient également fils, Salomon, placé dans la série décrite par saint Matthieu, et Nathan, qu'on rencontre dans celle de saint Luc. Plusieurs ont fixé leur attention sur ce fait, et en voyant que personne ne peut être engendré selon la chair par deux hommes, ils ont pensé que la question était insoluble (Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. I, c. I), ils n'ont point fait une remarque, c'est que très-souvent et très-volontiers on donne pour père à quelqu'un non pas seulement celui qui l'a engendré, mais celui qui l'a adopté.

En effet, l'adoption n'est point un fait étranger aux mœurs des anciens, puisque nous trouvons même des femmes ayant adopté des enfants qui ne leur devaient point le jour; ainsi Sara adopta le fils d'Agar. (*Gen.*, XVI.) Lia, celui de sa servante (*Gen.*, XXX), et la fille de Pharaon, Moïse. (*Exod.*, II.) Jacob lui-même adopta ses deux petits-fils par Joseph. (*Gen.*, XLVIII, 5.) Quant au mot adoption, nous le voyons jouer un grand rôle dans le mystère de notre foi, si nous en croyons l'enseignement des apôtres. Ainsi saint Paul, en parlant des mérites des Juifs, s'exprime ainsi : « A eux appartiennent l'adoption des enfants de Dieu, sa gloire, son alliance et sa loi; les prophètes sont leurs pères, et c'est d'eux qu'est sorti, selon la chair, Jésus-Christ même qui est Dieu au-dessus de tout, et béni dans tous les siècles. » (*Rom.*, IX, 4, 5.) C'est le même Apôtre qui avait dit : « Et nous aussi, nous gémissons en nous-mêmes, en attendant l'adoption d'enfants de Dieu, qui sera la rédemption de nos corps. » (*Rom.*, VIII, 23.) Ailleurs il dit encore : « Lorsque le temps a été accompli, Dieu a envoyé son Fils, formé d'une femme et assujetti à la loi, pour racheter ceux qui étaient sous la loi et pour nous faire recevoir l'adoption des enfants de Dieu. » (*Gal.*, IV, 4.) On voit par ces paroles mêmes le sens sacramentel de cette adoption; en effet, Dieu n'a qu'un Fils unique qu'il a engendré de sa substance et de qui il est dit : « Ayant la forme et la nature de Dieu, il n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu. » (*Philip.*, II, 6.) Pour nous, il ne nous a point engendrés de sa substance, nous sommes ses créatures, il ne nous a point engendrés, mais il nous a faits; et s'il nous a adoptés, ce fut pour nous rendre frères du Christ, à sa manière. Or, la manière dont Dieu nous a engendrés par sa grâce et par sa parole pour que nous devinssions ses enfants, quand nous n'étions point nés de lui, mais que nous n'étions que créés et faits par lui, s'appelle adoption. Voilà pourquoi saint

tionibus enumerandis, falsum dixisse credatur. A duobus enim patribus, jam non erit mirum neque contrarium, quod et avi duo et atavi et proavi esse potuerunt, et quidquid supra est usque ad David, cujus erant ambo filii, et Salomon qui pertinet ad ordinem quem Matthæus secutus est, et Nathan qui est in serie quam Lucas exposuit. Attendunt enim ista nonnulli, et vident non posse a duobus viris per commixtionem carnis hominem gigni; et ideo putant istam quæstionem non posse dissolvi : nec intuentur, quod usitatissimum atque facillimum est, patrem cujusquam, non eum tantum dici a quo genitus, sed etiam eum a quo fuerit adoptatus.

Neque enim adoptionis vinculum apud antiquos alienum ab eorum moribus fuit, cum etiam feminas inveniamus adoptasse sibi filios, non ex utero suo natos : sicut Sara ex Agar, et Lia ex ancilla sua, et filia Pharaonis Moysen adoptavit. Ipse autem Jacob, nepotes suos, filios Joseph adoptavit. (*Gen.*, XVI; *Gen.*, XXX; *Exod.*, II; *Gen.*, XLVIII, 5.) Ipsum vero adoptionis nomen plurimum valere in nostræ fidei sacramento, Apostolica doctrina testatur. Unde apostolus Paulus cum de Judæorum meritis loqueretur : « Quorum est, inquit, adoptio, et gloria, et Testamenta, et Legislatio, quorum patres, et ex quibus Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula. » (*Rom.*, IX, 4.) Item dicit : « Et ipsi in nobismetipsis ingemiscimus, adoptionem expectantes (*a*) filiorum Dei, redemptionem corporis nostri. » (*Rom.*, VII, 23.) Item alio loco : « Cum autem venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum factum ex muliere, factum sub Lege, ut eos qui sub Lege erant redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus. » (*Gal.*, IV, 4.) Hæc igitur adoptio quanti sacramenti sit, his atque hujusmodi testimoniis satis apparet. Unicum enim Filium Deus habet, quem genuit de substantia sua, de quo dicitur : Cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse æqualis Deo. (*Philip.*, II, 6.) Nos autem non de substantia sua genuit; creatura enim sumus, quam non genuit, sed fecit : et ideo, ut fratres Christi secundum modum (*b*) suum faceret, adoptavit. Iste itaque modus quo nos Deus, cum jam essemus ab ipso non nati, sed conditi et instituti, verbo suo et gratia sua genuit ut filii ejus essemus, adoptio vocatur. Unde Joannes dicit : Dedit eis potesta-

(*a*) Abest *filiorum Dei* a Mss. et antiquioribus edit. Am. Er. — (*b*) Ita in Mss. At in editis *secundum modum nostrum*.

Jean a dit : « Il leur a donné de pouvoir être faits enfants de Dieu. » (*Jean*, I, 12.) Le droit d'adopter des enfants étant très-pratiqué des anciens, dans la sainte Ecriture, quelle impiété, quelle folie pousse certains hommes à accuser les Evangélistes de fausseté, parce qu'ils nous donnent des généalogies différentes, comme si elles ne pouvaient être vraies l'une et l'autre en même temps, plutôt que de penser, de remarquer et de voir, comme cela était si facile, que par une pratique très-répandue parmi les hommes, un homme peut avoir deux pères, un l'ayant engendré selon la chair, et l'autre l'ayant adopté par un acte de sa volonté, après sa naissance? Si on ne peut donner à cet homme le nom de père, nous ne saurions non plus dire avec justesse : Notre Père qui êtes aux cieux, à celui de la substance de qui nous ne sommes point nés, mais par la grâce et la très-miséricordieuse volonté de qui nous avons été adoptés, selon la doctrine des apôtres, et suivant une vérité très-sûre. En effet, nous l'avons en même temps pour Dieu, pour Seigneur et pour Père : pour Dieu, parce que c'est lui, ainsi que nos parents en tant qu'hommes, qui nous a faits; pour Seigneur, attendu que nous sommes ses sujets; pour Père, puisque nous avons reçu une seconde naissance par son adoption.

Il a donc été facile aux scrutateurs religieux des divines lettres, de considérer les choses avec un peu de soin, et de voir par les deux généalogies décrites par les deux Evangélistes, que Joseph a pu avoir deux pères, dont la série d'aïeux s'est trouvée différente. C'est ce que vous pourriez voir facilement aussi, si l'ardeur de la lutte ne vous aveuglait point. Mais ces hommes, en étudiant toutes les parties de ces récits, ont cherché et trouvé bien d'autres choses encore, mais elles sont par trop éloignées de votre intelligence. C'est pourquoi, bien que vous soyez dans l'erreur de Manès, si vous ne lisiez point dans des dispositions hostiles, vous pourriez voir, en y réfléchissant, ce qui d'ailleurs se pratique souvent, un homme engendrer un fils selon la chair, et un autre l'adopter par un acte de sa volonté; de cette manière, ce fils a deux pères en même temps.

CHAPITRE IV.

Mais pourquoi saint Matthieu commence-t-il à Abraham pour descendre jusqu'à Joseph, tandis que saint Luc commence à Joseph pour remonter jusqu'à Dieu qui a fait l'homme, et lui a donné par un précepte particulier le pouvoir, en vertu de la foi, de devenir fils de Dieu? Pourquoi aussi l'un place-t-il la généalogie de Jésus-Christ en tête de son livre, tandis que l'autre ne la donne qu'après le récit du baptême du Sau-

tem filios Dei fieri. (*Joan.*, I, 12.) Cum igitur jus adoptionis filiorum apud patres nostros et in Scripturis sanctis usitatum sit, quæ impietatis dementia præcipitat, prius Evangelistas falsitatis arguere, quod diversas generationes commemoraverunt, tanquam utræque veræ esse non possint; quam cogitare et attendere et videre quod facillimum est, quam crebra consuetudine generis humani, unus homo duos patres habere potuerit; unum cujus carne homo sit genitus, alterum cujus voluntate, cum jam homo esset, filius sit adoptatus? Qui si non recte dicitur pater, nec nos recte dicimus : Pater noster qui es in cœlis (*Matth.*, VI, 9), ei de cujus substantia nati non sumus, sed cujus gratia et misericordissima voluntate adoptati secundum doctrinam Apostolicam et fidelissimam veritatem sumus. Ipsum quippe habemus et Deum, et Dominum, et Patrem : Deum, quod ab ipso, etiam ex hominibus parentibus, conditi sumus; Dominum, quod ei subditi sumus; Patrem, quod ejus adoptione renati sumus.

Facile fuit ergo religiosis perscrutatoribus divinarum litterarum, aliquantulum considerare, et videre in diversis Christi generationibus a duobus Evangelistis commemoratis, quomodo duos patres potuit habere Joseph, quorum progenitores diversi enumerentur. Hoc et vos, si studium contentionis non excæcaret, facile videre possetis. Sed ab illis viris alia etiam quæsita et inventa sunt, cum omnes harum narrationum partes pertractarent : hæc autem a vestro intellectu longissime remota sunt. Itaque etiam in Manichæi errore constituti, id quod in rebus humanis fieri solet, ut alius carne generet filium, alius eum voluntate adoptet, ac si unus duos patres habeat, si non adverso animo legeritis, cogitando videre possetis.

CAPUT IV.

Cur autem Matthæus ab Abraham cœperit, descendens, usque ad Joseph; Lucas autem a Joseph cœperit, ascendens, non usque ad Abraham, sed usque ad Deum qui fecit hominem, et dato præcepto potestatem dedit ut credens filius Dei fieret : et cur ille in capite libri generationes ipsas enumeravit; ille autem, cum Dominus Salvator a Joanne baptizatus fuisset : et quid sibi velit numerus generationum

veur par saint Jean? Que signifie encore le nombre des générations que Matthieu divise en trois quatorzains, bien que tout compte fait, il manque une génération, tandis que les générations décrites par saint Luc, après le baptême du Seigneur, sont au nombre de soixante-dix-sept, nombre de fois que, d'après le Seigneur, on doit pardonner les offenses, selon ce mot : « Ce n'est point sept fois, mais soixante-dix-sept fois sept fois? » (*Matth.*, XVIII, 22) voilà ce que vous ne sauriez découvrir si vous ne l'apprenez d'un catholique, non d'un catholique quelconque, mais d'un catholique curieux des divines Ecritures, et, autant que possible, habile à les entendre; ou bien, si vous corrigeant de votre erreur, vous demandez avec une piété toute catholique, afin de recevoir, si vous cherchez, afin de trouver, si vous frappez pour entrer.

CHAPITRE V.

Aussi la question soulevée par Fauste sur la divergences des généalogies, étant résolue par la distinction bien comprise entre la nature et l'adoption, car le nœud de la difficulté était dans la manière de comprendre ces deux pères, c'est en vain que Fauste s'est rejeté du côté des deux autres Evangélistes en renonçant aux deux généalogistes, par une offense plus grande encore pour les deux qu'il a préférés que pour les deux dont il se sépare, car les saints n'aiment pas qu'on se prononce pour eux en abondonnant en même temps les autres saints dont ils sont les compagnons. Ils se plaisent, en effet, dans l'unité, et ils ne font qu'un en Jésus-Christ; si l'un dit une chose, et l'autre une autre, ou si l'un s'exprime d'une manière et l'autre d'une autre, ils n'en disent pas moins tous la vérité, et ce qu'ils disent n'est aucunement en contradiction pour des lecteurs pieux, qui les lisent en esprit de paix non dans une pensée hérétique, afin d'y trouver des arguments pour la lutte, ou qui les étudient avec un cœur plein de foi, afin d'y chercher des motifs d'édification. Quant à croire que les Evangélistes ont entrepris d'écrire chacun la généalogie de l'un des deux pères qu'eut le même homme, ce n'est rien de contraire à ce qui arrive communément, et notre foi, en cela, ne s'écarte point de la vérité. En tout cas, ces Evangélistes se trouvent ainsi mis d'accord; vous devez vous déclarer vaincus.

CHAPITRE VI.

Est-ce que vous seriez encore sous l'impression de ce que Fauste ajoute quand il dit : Toutefois il ne sera jamais convenable de croire que Dieu, et le Dieu des chrétiens surtout, ait pris

secundum Matthæum, ut ter quatuordecim digerantur, quibus in summam computatis, (*a*) tanquam una minus appareat; numerus autem generationum secundum Lucam, qui in baptismo Domini commemoratur, ad septuaginta et septem perveniat : quem numerum ipse Dominus in peccatorum remissionem commendat dicens : Non tantum septies, sed usque septuagies septies (*Matth.*, XVIII, 22) : nullo pacto indagare possetis, nisi aut ab aliquo Catholico id audiretis, non quolibet, sed divinarum Scripturarum studioso, et quantum posset, perito; aut ipsi ab errore correcti, pietate catholica peteretis ut acciperetis, quæreretis ut inveniretis, pulsaretis ut intraretis.

CAPUT V.

Quapropter, quoniam id quod Faustum de generationum diversitate permovit, quia in duobus patribus intelligendis hic nodus erat, intellecta natura et adoptione solutum est, frustra se voluit ad duos Evangelistas conferre, et ab aliis duobus auferre : magis offensurus ad quos se contulisset, quam eos a quibus abstulisset. Non enim amant sancti suos electores, si suorum sociorum eos invenerint desertores. Unitate enim gaudent, et in Christo unum sunt : et si alius aliud, et alius aliud; aut alius aliter, et alius aliter; vera tamen omnes dicunt, nec sibi ullo modo contraria, si pius lector accedat, si mitis legat, si non hæretico animo unde rixetur, sed fideli corde unde ædificetur, inquirat. Jam ergo, quoniam singulorum patrum generationes, quos ut unus homo duos haberet, non est ab humano genere alienum, singulos Evangelistas narrandas suscepisse credidimus, non est a veritate nostra fides aliena. Quocirca, inter se jam Evangelistis convenientibus, sicut Faustus promisit, utcumque succumbite.

CAPUT VI.

An illud quod adjunxit, vos movet adhuc? Quamvis nec sic quidem, inquit, dignum erit, ex utero natum credere Deum, et Deum Christianorum.

(*a*) Editi *tamen*. At. Mss. *tanquam*.

naissance dans le sein d'une femme? Comme si nous croyions que c'est la nature divine qui a pris naissance dans le sein d'une femme. Ne vous citais-je point tout à l'heure les paroles de l'Apôtre, où il dit, en parlant des Juifs : « Vous, dont les patriarches sont les pères, et de qui enfin est sorti, selon la chair, Jésus-Christ même qui est Dieu, élevé au-dessus de tout, et béni dans tous les siècles? » (*Rom.*, IX, 5.) Ainsi, le Christ Notre-Seigneur et notre Sauveur, vrai Fils de Dieu, selon la divinité, et vrai fils de l'homme selon la chair, n'a pas pris naissance dans le sein d'une femme, en tant qu'il est Dieu, élevé au-dessus de tout et béni dans tous les siècles, mais en tant qu'il a revêtu la faiblesse qu'il a reçue de nous, afin de mourir pour nous, et de la guérir en nous; ce n'est pas non plus dans la forme de Dieu, dans laquelle il se trouvait, quand il n'a pas pensé que ce fût, pour lui, une usurpation d'être égal à Dieu (*Philip.*, II, 6), qu'il est né d'une femme, mais c'est dans la forme de l'esclave qu'il a prise en s'anéantissant; car il n'est pas dit qu'il se soit anéanti autrement qu'en prenant la forme d'esclave, non point en perdant celle de Dieu. En effet, pendant que la nature, en vertu de laquelle il se trouvait dans la forme de Dieu, égal à son Père, demeurait immuable, il prit notre nature muable, par laquelle il naquit d'une vierge. Mais vous, en même temps que vous répugnez à confier la chair du Christ au sein d'une vierge, vous placez la divinité même de Dieu dans le sein, non pas seulement des hommes, mais encore des chiens et des pourceaux. Vous refusez de croire que la chair du Christ a été une fois conçue dans le sein d'une vierge, où non-seulement le Dieu n'était point garrotté, mais encore où il n'a point changé; et vous enseignez qu'une partie de Dieu même, sa divine nature, est liée, opprimée et souillée dans la liqueur séminale non pas seulement de tout homme, mais même de toute bête, dans la matrice de leurs femelles, dans tous les êtres conçus, à toute heure, sur la terre, dans les eaux, et vous prétendez de plus qu'elle ne pourra jamais en être entièrement délivrée.

Quasi nos ipsam divinam naturam ex feminæ utero exstitisse credamus. Nonne modo commemoravi Apostoli testimonium, ubi ait de Judæis : « Quorum patres, et ex quibus Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula? » (*Rom.*, IX, 5.) Christus ergo Dominus et Salvator noster Filius Dei verus secundum divinitatem, et filius hominis verus secundum carnem, non ex eo quod est super omnia Deus benedictus in sæcula ex femina natus est; sed ex illa infirmitate quam suscepit ex nobis, ut in ea moreretur pro nobis, et eam sanaret in nobis : non ex forma Dei, in qua cum esset, non rapinam arbitratus est esse æqualis Deo (*Philip.*, II, 6), natus ex femina est; sed ex forma servi, quam accipiendo semetipsum exinanivit. Neque enim ob aliud exinanisse se dictus est, nisi accipiendo formam servi, non amittendo formam Dei. Illa enim natura, qua in forma Dei æqualis est Patri, incommutabiliter permanente, suscepit mutabilem nostram, per quam de virgine nasceretur. Vos autem, cum carnem Christi virginali utero committere horretis, ipsam divinitatem Dei, non tantum hominum, sed et canum porcorumque uteris commisistis : semel conceptam in utero virginis Christi carnem non vultis credere, in (*a*) quo non solum non ligatus, sed nec mutatus est Deus; et ipsam Dei partem, divinamque naturam, in omnium hominum, ac bestiarum masculinis seminibus et femininis uteris, in omnibus conceptibus, per omnes terras, et per omnes aquas, et per omnes horas ligari, opprimi, coinquinari, et nec totam postea liberari posse prædicatis.

(*a*) Am. et plerique Mss. *in qua*.

LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE PREMIER.

FAUSTE. Recevez-vous l'Ancien Testament? Oui, si j'y ai un héritage, non, si je n'y en ai point; car il faut convenir que c'est d'une malhonnêteté excessive que d'usurper un Testament qui vous déshérite. Ne savez-vous pas que l'Ancien Testament a promis la terre de Chanaan, mais il ne l'a promise qu'aux Juifs, c'est-à-dire à des hommes circoncis, offrant des sacrifices, s'abstenant de la chair de porc et d'autres animaux, que Moïse a déclarés impurs, observant les sabbats, la fête des azymes, et autres observances pareilles que leur a prescrites celui qui leur a laissé ce Testament? Mais comme ces choses n'ont pas plu aux chétiens, ce qui le prouve, c'est qu'aucun de nous ne les observe, il est juste que refusant l'héritage, nous rejetions aussi le Testament. Voilà la première raison pour laquelle je pense qu'on doit rejeter l'Ancien Testament, à moins que vous ne m'appreniez qu'on peut mieux faire. La seconde raison, c'est que cet héritage est lui-même si misérable, si corporel, et si loin d'être un bien pour l'âme, qu'après la bienheureuse promesse que le Nouveau Testament nous fait du royaume des cieux et de la vie éternelle, je ne puis avoir que du mépris pour celles de l'ancien testateur, quand même il me donnerait son héritage pour rien.

CHPITRE II.

AUGUSTIN. Personne parmi nous ne fait difficulté de reconnaître qu'il y a des promesses de choses temporelles dans l'Ancien Testament, c'est même pour cela qu'il a nom Ancien Testament, de même que la promesse de la vie éternelle et le royaume des cieux se rapporte au Nouveau; mais que dans ces choses temporelles se soient trouvées des figures des choses futures devant avoir leur accomplissement en nous qui venons à la fin des siècles, ce n'est pas une conjecture de ma part, mais bien la pensée de l'Apôtre; saint Paul dit, en effet, en parlant de ces choses : « Toutes étaient nos figures; » (I *Cor.*, x, 6) et ailleurs : « Tout ce qui leur arrivait était des figures, et a été écrit pour notre instruction à nous autres qui nous trouvons à la fin des temps. » (*Ibid.*, 11.) Nous ne recevons donc point l'Ancien Testament pour obtenir l'effet de ces promesses, mais pour comprendre les figures du Nouveau renfermées dans ces promesses; car le

LIBER QUARTUS

CAPUT PRIMUM.

Faustus dixit : Accipis Testamentum Vetus? Si est mihi in eo hæreditas, accipio; si non est, non accipio. Improbitas enim hæc quidem nimia est, usurpare tabulas, quæ testentur exhæredatum. An ignoras Testamentum Vetus Chananæorum terram repromittere, sed eam tamen Judæis, id est, circumcisis, et sacrificantibus, et abstinentibus a porcina, ac reliquis carnibus, quas immundas Moyses appellat, sabbata observantibus, et azymorum solemnitatem, ac reliqua hujusmodi, quæ ejus ipse testator eis observanda mandavit? (*Gen.*, xv, 18, et xvii, 8; *Levit.*, xi, 7; *Exod.*, xii, 20.) Quæ quia Christianorum placuere nemini, neque enim quisquam nostrorum ea custodit, dignum est, ut cum refusa hæreditate reddamus et tabulas. Hæc ergo prima causa est, cur ego Testamentum Vetus abjiciendum puto : nisi tu me prudentius aliquid doceas. Secunda vero causa est, quod tam etiam misera ejus, et corporalis, ac longe ab animæ commodis hæreditas est, ut post beatam illam Novi Testamenti pollicitationem, quæ cœlorum mihi regnum, et vitam perpetuam repromittit, etiam si gratis eam mihi testator suus ingereret, fastidirem.

CAPUT II.

Augustinus respondit : Temporalium quidem rerum promissiones Testamento Veteri contineri, et ideo Vetus Testamentum appellari, nemo nostrum ambigit; et quod æternæ vitæ promissio regnumque cœlorum ad Novum pertinet Testamentum : sed in illis temporalibus figuras fuisse futurorum, quæ implerentur in nobis, in quos finis sæculorum obvenit, non suspicio mea, sed Apostolicus intellectus est, dicente Paulo, cum de talibus loqueretur : Hæc omnia figuræ (*a*) nostræ fuerunt. (I *Cor.*, x, 6.) Et iterum : Hæc omnia in figura contingebat illis; « scripta sunt autem propter nos, in quos finis sæculorum obvenit. » (*Ibid.*, 11.) Non ergo Vetus Testamentum ad

(*a*) Er. et Lov. *figuræ nostri*. Omnes fere Mss. cum Am. *figuræ nostræ*, et sic infra passim.

témoignage de l'Ancien Testament nous fait ajouter foi au Nouveau. Aussi le Seigneur, après sa résurrection d'entre les morts, s'est présenté à ses disciples non-seulement pour qu'ils le vissent de leurs yeux, mais encore pour qu'ils le touchassent de leurs mains; mais afin qu'ils ne se crussent point victimes des illusions de leurs sens mortels et charnels, il les affermit davantage encore par le témoignage des livres anciens, en leur disant : « Il fallait que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les Prophètes et dans les psaumes s'accomplît. » (*Luc*, XXIV, 44.) Ainsi nos espérances ne se trouvent point placées dans la promesse des choses du temps, d'autant moins que nous ne croyons point que les saints, les hommes spirituels de ce temps-là, les patriarches et les prophètes, aient été attachés à ces biens terrestres; ils comprenaient, en effet, par ce que l'esprit de Dieu le leur révélait, ce qui convenait à ce temps, et de quelle manière, par toutes les choses faites et dites alors, Dieu avait résolu de figurer et d'annoncer les choses à venir, et ils en concevaient un plus grand désir du Nouveau Testament. Mais dans le présent, leurs actions corporelles servaient par les promesses anciennes à figurer les choses nouvelles qui devaient venir un jour. Voilà comment il se faisait que non-seulement les paroles, mais la vie même de ces hommes était prophétique. Pour ce qui est du peuple charnel, il était tout entier attaché aux promesses de la vie présente; mais cela n'empêchait point qu'il ne fût lui-même une figure de l'avenir.

Mais vous ne comprenez point cela, parce que, comme a dit un Prophète, quand on ne croit point on ne comprend point. (*Is.*, VII, 9.) Vous n'avez point, en effet, été instruits dans le royaume des cieux, je veux dire dans la vraie Eglise catholique du Christ, autrement vous citeriez des textes tirés des saintes Ecritures, de l'Ancien comme du Nouveau Testament. En effet, le Seigneur lui-même dit : « Tout docteur qui est bien instruit de ce qui regarde le royaume des cieux, est semblable à un père de famille qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes. » (*Matth.*, XIII, 52.) Aussi, pendant que vous pensez tenir seulement les promesses nouvelles de Dieu, vous demeurez dans la vétusté de la chair, et ne vous revêtez que de la nouveauté de l'erreur. C'est de cette nouveauté que l'Apôtre dit : « Fuyez les entretiens vains et profanes, car ils contribuent pour beaucoup à l'impiété, et les discours que certaines gens y tiennent, sont comme une gangrène qui répand insensiblement sa corruption. De ce nombre sont Hyménée et Philète qui se sont écartés de la vérité, en disant que la résurrec-

consequendas illas promissiones, sed ad intelligendas in eis Novi Testamenti prænuntiationes accipimus : Veteris quippe testificatio, fidem Novo conciliat. Unde Dominus postea quam resurrexit a mortuis, seque non solum intuendum discipulorum oculis, sed etiam contrectandum manibus obtulit, ne quid tamen cum suis mortalibus et carnalibus sensibus fallaciter agi arbitrarentur, magis eos de veterum librorum testificatione firmavit dicens : Oportebat impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, et prophetis, et psalmis de me. (*Luc.*, XXIV, 44.) Non itaque spes nostra in temporalium rerum promissione defixa est, quando quidem nec ipsos illius temporis sanctos et spiritales viros, Patriarchas et Prophetas, his terrenis rebus fuisse deditos credimus; intelligebant enim, revelante sibi Spiritu Dei, quid tempori illi congrueret, et quibus modis Deus per illas omnes res gestas et dictas, futura figuranda et prænuntianda decerneret; magisque desiderium eorum de Novo Testamento erat : sed (*a*) præsens functio corporalis, ad significanda nova ventura, pollicitationibus veteribus præbebatur. Ita illorum hominum non tantum lingua, sed et vita prophetica fuit. Carnalis autem populus, promissis vitæ præsentis inhærebat. De quo tamen etiam populo nihilo minus significabantur futura.

Sed vos ista non intelligitis : quia sicut propheta dixit : Nisi credideritis, non intelligetis. (*Isa.*, VII, 9.) Non enim estis eruditi in regno cœlorum, id est, in Ecclesiâ Christi vera catholica. Quod si essetis, de divitiis sanctarum Scripturarum, non solum nova, sed etiam vetera proferretis. Ipse quippe Dominus dicit : « Propterea omnis scriba eruditus in regno cœlorum, similis est homini patrifamilias, proferenti de thesauro suo nova et vetera. » (*Matth.*, XIII, 52.) Et ideo, dum sola promissa Dei nova tenere vos arbitramini, remansistis in vetustate carnis, et novitatem induxistis erroris. De qua novitate Apostolus dicit : « Profanas autem verborum novitates evita, multum enim proficiunt ad impietatem, et sermo eorum sicut cancer serpit. Ex quibus est Hymenæus, et Philetus, qui circa veritatem aberraverunt, dicentes

(*a*) Editio Lov. *sed sicut præsens*. Particula *sicut* abest ab editionibus aliis et plerisque Mss.

tion est déjà faite, et qui ont ainsi renversé la foi de plusieurs. » (II *Tim.*, II, 16, 17, 18.) Reconnaissez que vous coulez de cette veine de fausseté, quand vous dites qu'il n'y a de résurrection des âmes que celle qui s'opère maintenant par la prédication de la vérité, et qui niez la résurrection future des corps prêchée par les apôtres? Que pouvez-vous penser d'une manière spirituelle, selon l'homme intérieur qui se renouvelle dans la connaissance de Dieu, quand, par la vétusté de la chair, et par les images des choses charnelles, dans lesquelles toute votre erreur est enveloppée, vous goûtez les choses corporelles par l'imagination au lieu de les tenir par la possession? En effet, vous vous vantez de dédaigner et de mépriser la terre de Chanaan, terre visible et donnée visiblement à ce peuple, comme si vous ne faisiez point de la terre de la lumière fendue d'un côté par la terre des ténèbres, comme par un coin enfoncé de force, une peinture telle qu'on ne peut la trouver dans la vérité des choses et qu'il faut la croire telle, dans la fausseté de vos pensées, que si elle vous est donnée elle ne peut soutenir votre vie, et si elle est l'objet de vos désirs, elle ne peut que corrompre votre esprit.

LIVRE CINQUIÈME

CHAPITRE PREMIER.

FAUSTE. Vous recevez l'Evangile? Vous me demandez si je le reçois, quand il est clair que je le reçois par le seul fait que j'observe ce qu'il prescrit. Est-ce que je dois aussi de mon côté vous demander si vous l'acceptez, quand il ne paraît en vous aucun indice dénotant un homme qui accepte l'Evangile? J'ai quitté père, mère, femme, enfants et le reste, selon l'ordre de l'Evangile, et vous me demandez si j'accepte l'Evangile? Peut-être, après tout, ne savez-vous point ce qu'on entend par l'Evangile. Or, ce n'est pas autre chose que la prédication et le mandement du Christ. Quant à moi, j'ai renoncé à l'or, je ne possède plus d'argent dans ma ceinture, vous me voyez content de ma nourriture du jour, sans souci de celle du lendemain, sans préoccupation de la manière dont mon ventre se remplira, et dont mon corps sera vêtu, et vous me demandez si je reçois l'Evangile? Vous voyez en moi les béatitudes du Christ qui constituent l'Evangile (*Matth.*, V, 3), et vous me demandez si j'accepte l'Evangile? Vous me voyez pauvre,

resurrectionem jam factam esse, et fidem quorumdam subverterunt. » (II *Tim.*, XXI, 16.) Ex qua vena falsitatis vos manare cognoscite, qui dicitis, nunc esse resurrectionem tantummodo animarum per prædicationem veritatis; corporum autem, quam prædicaverunt Apostoli, futuram negatis. Quid autem spiritaliter, secundum hominem interiorem, qui renovatur in agnitione Dei, potestis cogitare, cum per vetustatem carnis, et per carnalium rerum imagines, quibus totus error vester involvitur, res corporeas, non possessione teneatis, sed phantasmate sapiatis? Terram enim Chananæorum, quæ manifesta erat, et manifeste illi populo data est, contemnere vos, et fastidire gloriamini, quasi non ita terram luminis describatis ex una parte, a terra gentis tenebrarum, tanquam cuneo coarctato discissam, ut neque in rerum veritate inveniatur, et in cogitationum vestrarum falsitate credatur : et ideo nec vitam vestram data sustineat, et mentem vestram desiderata corrumpat.

LIBER QUINTUS

CAPUT PRIMUM.

Faustus dixit : Accipis Evangelium? Tu me interrogas utrum accipiam, in quo idipsum accipere apparet, quia quæ jubet observo. An ego de te quærere debeo, utrum accipias, in quo nulla accipientis Evangelium videntur indicia? Ego patrem dimisi, et matrem, uxorem, filios, et cætera quæ Evangelium jubet (*Matth.*, XIX, 29), et interrogas utrum accipiam Evangelium? Nisi adhuc nescis quid sit quod Evangelium nuncupatur. Est enim nihil aliud quam prædicatio, et mandatum Christi. Ego argentum et aurum rejeci, et æs in zonis habere destiti, quotidiano contentus cibo (*Matth.*, X, 10), nec de crastino curans, nec unde venter impleatur, aut corpus operiatur, sollicitudinem gerens; et quæris a me utrum accipiam Evangelium? Vides in me Christi beatitudines illas, quæ Evangelium faciunt, et inter-

doux, pacifique, pur de cœur, dans les larmes, dans la faim, dans la soif, et sous le coup des persécutions et de la haine pour la justice, et vous doutez encore que je reçoive l'Evangile? Il ne faut plus s'étonner après cela, si Jean-Baptiste qui avait vu Jésus et qui avait entendu parler de ses œuvres, s'informait encore si c'était lui qui fût le Christ. Aussi est-ce avec raison, avec justice, que Jésus ne daigna point lui répondre qu'il l'était, mais se contenta de lui faire raconter ses œuvres dont il avait déjà entendu parler, en disant : Les aveugles voient, les sourds entendent, les morts ressuscitent, etc. (*Matth.*, XI, 3.) J'aurais bien le droit de faire de même par rapport à vous, et de vous répondre, quand vous me demandez si j'accepte l'Evangile : J'ai abandonné tous mes biens, j'ai laissé père, mère, femme, enfants, or, argent, le boire et le manger, délices et voluptés. Avouez que j'ai assez bien répondu comme cela à vos questions, et tenez-vous pour bienheureux si vous ne vous scandalisez point à mon endroit.

CHAPITRE II.

Mais, dites-vous, accepter l'Evangile, c'est non-seulement faire ce qu'il prescrit, mais c'est encore croire tout ce qui s'y trouve rapporté. Or, une des premières choses qu'on y lit, c'est que Dieu est né. De même recevoir l'Evangile, ce n'est pas non plus seulement croire que Jésus est né, mais c'est aussi faire ce qu'il prescrit. Si vous croyez que je n'accepte point l'Evangile, parce que je n'accepte point la généalogie du Christ, vous ne l'acceptez point non plus, vous l'acceptez beaucoup moins que moi, puisque vous méprisez ses préceptes. Jusque-là nous allons de pair, en attendant que nous en venions au détail; ou bien si le dédain que vous avez pour les préceptes de l'Evangile n'empêche pas que vous n'acceptiez l'Evangile et n'en fassiez profession, pourquoi le rejet que je fais de la généalogie m'empêcherait-il de recevoir aussi l'Evangile? Si recevoir l'Evangile consiste, comme vous le dites, dans ces deux choses, croire à la généalogie, et observer les préceptes, pourquoi me jugez-vous imparfait quand vous êtes imparfait vous-même? L'un et l'autre nous péchons par l'un ou l'autre côté. Au contraire, si, comme cela est plus certain, accepter l'Evangile consiste seulement dans l'observance des divins préceptes, vous êtes doublement dans votre tort, vous qui, comme dit le proverbe, désertez le drapeau et accusez le soldat demeuré fidèle. Mais c'est égal, accordons, puisque vous le voulez ainsi, que toute la perfection de la foi

rogas utrum illud accipiam? (*Matth.*, V, 3.) Vides pauperem, vides mitem, vides pacificum, puro corde, lugentem, esurientem, sitientem, persecutiones et odia sustinentem propter justitiam; et dubitas utrum accipiam Evangelium? Non ergo jam mirum est Joannem Baptistam viso Jesu, et ejus item auditis operibus, quærere adhuc utrum ipse esset Christus : cui digne et merito Jesus nec dignatus quidem est renuntiare quod ipse esset; sed opera rursus eadem illi, quæ jam dudum audierat, remandavit : Cæci vident, surdi audiunt, mortui resurgunt (*Matth.*, XI, 3), etc. Quod ego quoque circa te non immerito fecerim, si perroganti utrum accipiam Evangelium dixero : Omnia mea dimisi, patrem, matrem, uxorem, filios, aurum, argentum, manducare, bibere, delicias, voluptates (*Matth.*, XIX, 29) : hoc tibi ad interrogata satis responsum puta, et beatum te futurum, si in me non fueris scandalizatus.

CAPUT II.

Sed non, inquis, accipere Evangelium hoc solum est, si quod præcepit, facias; sed ut etiam credas omnibus quæ in eodem scripta sunt, quorum primum est illud, quia sit natus (*a*) Deus. Sed nec item est solum illud, Evangelium accipere, ut credas quia natus est Jesus; sed ut facias etiam quod præcepit. At si me idcirco Evangelium non accipere putas, quia generationem prætermitto, nec tu ergo accipis; et multo magis non accipis, quia præcepta contemnis. Ac per hoc interim pares sumus, donec discutiamus et partes : aut si tibi non præjudicat præceptorum ista contemptio ad profitendum quia accipias Evangelium, mihi quare ad hoc præjudicet genealogia damnata? Quod si Evangelium accipere, in duobus his constat, ut dicis, genealogias credere, et servare mandata, quid ergo imperfectus imperfectum judicas? Uterque nostrum eget alterutro. Sin, quod certius est, accipere Evangelium in sola observatione constat cœlestium mandatorum, duplici modo improbus es, qui, ut dici solet, desertor arguas militem. Et tamen age : Ponamus, qui ita vis, duo hæc partes esse fidei perfectæ, quarum una quidem constet in verbo, id est, fateri Christum natum; altera vero in opere, quod est observatio præceptorum : vide ergo quam arduam ego et difficiliorem mihi

(*a*) Am. Er. et Ms. *quia natus sit Jesus*.

se trouve dans ces deux points, dont l'un consiste simplement dans les paroles, c'est-à-dire à confesser que le Christ est né, et l'autre dans les actes, c'est-à-dire dans l'observance des préceptes; voyez de quelle voie ardue et difficile j'ai fait choix, et quel sentier aussi doux que facile vous avez préféré. Ce n'est pas sans raison que la foule marche sur vos pas et s'éloigne de la route que je suis; elle ne sait point que le royaume de Dieu n'est pas dans un mot, mais dans la vertu. Pourquoi donc m'attaquez-vous, si je vous laisse, puisque vous êtes faible, la voie la plus douce, en me réservant le sentier le plus rude? Mais, dites-vous, pour moi je considère le parti de la foi, c'est-à-dire la foi en la naissance du Christ, que vous avez laissée comme étant le moyen le plus propre et le plus efficace pour assurer le salut des âmes.

CHAPITRE III.

Mais interrogeons Jésus lui-même, et apprenons de sa propre bouche d'où nous vient avant tout l'occasion du salut. Qui entrera dans votre royaume, ô Christ? C'est celui, dit-il, qui fera la volonté de mon Père qui est dans les cieux. (*Matth.*, VII, 21.) Il ne dit point : Celui qui confessera que je suis venu au monde. Ailleurs, en s'adressant à ses disciples, il dit : Allez, instruisez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit. (*Matth.*, XXVIII, 19.) Il ne dit point : Enseignez-leur que je suis venu au monde, mais : A observer mes commandements. Dans un autre endroit, il dit encore : Vous serez mes amis, si vous faites ce que je vous ordonne. (*Matth.*, XXVIII, 19.) Il ne dit point : Si vous croyez que je suis venu au monde. Et encore : Si vous accomplissez mes commandements, vous demeurerez dans ma charité (*Jean*, XV, 14); et ainsi dans beaucoup d'autres endroits. Bien plus, sur la montagne il dit dans son sermon : Bienheureux les pauvres d'esprit, bienheureux ceux qui sont doux, bienheureux les pacifiques, bienheureux les cœurs purs, bienheureux ceux qui pleurent, bienheureux ceux qui ont faim, bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, il ne dit pas une fois : Bienheureux ceux qui confessent que je suis venu au monde. (*Matth.*, V, 4.) Parle-t-il de la séparation des agneaux et des boucs qu'il doit faire au jugement dernier, en disant à ceux qui seront à sa droite : J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, etc. (*Matth.*, XXV, 35), à cause de cela recevez mon royaume. Il ne dit point : Parce que vous avez cru à ma naissance, recevez mon royaume. Et encore à l'homme riche qui cherche la vie éternelle, il dit : Allez, vendez tout ce que vous avez et suivez-moi.

partem elegerim, tu vide quam levissimam et faciliorem. Nec immerito plebs ad te confluit, a me refugit, nesciens utique; quia regnum Dei non sit in verbo, sed in virtute. Quid ergo est quod me lacessis, si difficiliorem fidei aggressus partem, tibi ut infirmo, reliqui faciliorem? Sed ego ad tribuendam, inquis, salutem animis, hanc partem fidei efficaciorem puto, ac magis idoneam, quam tu reliquisti, id est, Christum fateri natum.

CAPUT III.

Age ergo ipsum eumdem interrogemus Christum, et unde potissimum nobis salutis oriatur occasio, ex ejus ore discamus. Quis hominum intrabit in regnum tuum Christe? Qui fecerit, inquit, voluntatem Patris mei qui in cœlis est. (*Matth.*, VII, 21.) Non dixit : Qui me professus fuerit natum. Et alibi ad discipulos : Ite docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, et docentes eos servare omnia quæ mandavi vobis. (*Matth.*, XXVIII, 19.) Non dixit : Docentes eos quia sim natus, sed : Ut mandata conservent. Item alibi : Amici mei eritis, si feceritis quæ præcipio vobis. Non dixit : Si natum me credideritis. (*Joan.*, XV, 14.) Rursum : Si feceritis mandata mea, manebitis in mea caritate. Et alia multa. Nec non et in monte cum doceret : Beati pauperes (*a*) spiritu, dicens : Beati mites, beati pacifici, beati puro corde, beati qui lugent, beati qui esuriunt, beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam (*Matth.*, V, 4); nusquam dixit : Beati qui me confessi fuerint natum. Et in discretione agnorum ab hædis in judicio dicturum se dicit iis qui ad dextram erunt : Esurivi, et cibastis me; sitivi, et potastis me et cætera : propterea percipite regnum. (*Matth.*, XXV, 15.) Non dixit : Quia natum me credidistis, regnum percipite. Nec non et diviti quærenti vitam æternam : Vade, inquit, vende omnia quæ habes, et sequere me. (*Matth.*, XIX, 21.) Non dixit : Crede me natum ut in æternum vivas. Ecce igitur portioni meæ, quam mihi

(*a*) Vox *spiritu* abest ab omnibus fere Mss.

(*Matth.*, XIX, 21), non point : Croyez à ma naissance et vous vivrez éternellement. Vous le voyez donc, ce qui est promis à la part que vous m'accusez de m'être faite dans les deux lots de la foi, c'est toujours le royaume, la vie et la béatitude, promesses qu'on ne voit faites à la vôtre en aucun endroit. Dites-moi où il est écrit que celui qui croira le Christ né d'une femme, est bienheureux, doit recevoir le royaume des cieux et posséder la vie éternelle? Ainsi en vous accordant que cette croyance est une partie de la foi, elle n'a point la béatitude en partage; mais que sera-ce si on vous prouve qu'elle ne fait point partie de la foi? Il ne vous restera plus rien dans les mains. Or, c'est ce qu'on vous démontrera; mais en attendant, il suffit pour notre dessein que notre parti ait la béatitude en partage. Cependant nous avons de plus encore la béatitude réservée à la confession de bouche que Jésus-Christ est le Fils du Dieu vivant, béatitude dont Jésus même parle en ces termes à Pierre : Vous êtes bienheureux, Simon Barjona, car ce n'est ni la chair ni le sang, mais mon Père qui est dans les cieux qui vous a révélé cela. (*Matth.*, XVI, 17.) Ainsi ce n'est plus une, mais deux parties et deux parties approuvées de la foi que nous tenons, et dans chacune de ces deux parties nous sommes également proclamés bienheureux par le Christ, attendu qu'en même temps que nous professons l'une d'elles dans le cœur, nous prêchons l'autre sans blasphême.

CHAPITRE IV.

AUGUSTIN. J'ai déjà dit plus haut en combien de circonstances Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est appelé fils de l'homme et dans quelle fable vaine, dans quelle indicible erreur sont les Manichéens avec leur je ne sais quel premier homme mensonger qu'ils nous représentent vêtu d'éléments trompeurs, en dépit de l'Apôtre qui nous dit : « Le premier homme est le terrestre formé de la terre, » (I *Cor.*, XV, 47) et du soin qu'il met à nous avertir que si quelqu'un nous annonce un autre évangile que celui qu'il nous a prêché, il doit être anathème. Il ne reste donc qu'à croire le Christ fils de l'homme, selon ce qui nous a été enseigné par la vérité apostolique, non point selon les conceptions erronées des Manichéens. Par conséquent lorsque les Evangélistes nous annoncent qu'il est né de la maison de David, c'est-à-dire de la race de David, que Paul de son côté écrit à Thimothée : « Souvenez-vous que Jésus-Christ, qui est ressuscité d'entre les morts, est né de la race de David, selon l'Evangile que je prêche, » (II *Tim.*, II, 8) on voit clairement que nous devons croire fils de l'homme le Christ Fils de Dieu, par qui

de gemina, ut vultis, fide delegi, ubique regnum, vita, beatitudo promittitur; vestræ vero nusquam. Aut docete sic ubi scriptum est, beatum esse, regnumve percepturum, aut æternam habiturum vitam, qui eum confessus fuerit natum ex femina. Interim tametsi et hæc pars est fidei, beatitudinem non habet. Cum vero eam nec partem fidei (*a*) probaverimus, quid fiet? Nempe eritis vos inanes, quod et ipsum utique monstrabitur. Sed interim hoc satis nobis est ad propositum, quia portio hæc nostra, beatitudinibus coronata sit. Cui tamen accedit et illa alia beatitudo, ex confessione quoque sermonis, quia Jesum confitemur esse Christum Filium Dei vivi : quod æque ipse ore suo testatur Jesus dicens ad Petrum : Beatus es Simon Barjona, quia non tibi hoc caro et sanguis revelavit, sed Pater meus que in cœlis est. (*Matth.*, XVI, 17.) Quapropter non jam, ut putabatis, unam, sed duas easdemque ratas fidei partes tenemus, et in utraque pariter beati appellamur a Christo, quia alteram earum operibus exercentes, alteram sine blasphemia prædicamus.

CAPUT IV.

Augustinus respondit : Jam supra commemoravi, quam sæpe se Dominus Jesus Christus filium hominis dicat, et quanta vanitate Manichæi fabulam nefandi sui erroris inducant, de nescio quo commentitio primo homine, quem non terrenum, sed fallacibus elementis indutum, contra Apostolum prædicant dicentem (I *Cor.*, XV, 47), primus homo de terra terrenus : et quanta cura nos idem monuerit Apostolus dicens : Si quis vobis annuntiaverit præter quam quod annuntiavimus vobis, anathema sit. Quapropter restat, ut filium hominis Christum ita credamus, sicut Apostolica veritate prædicatur, non sicut Manichæorum falsitate confingitur. Cum igitur eum Evangelistæ annuntient natum ex femina de domo David, hoc est, de familia David; Paulusque ad Timotheum scribat dicens : « Memor esto Christum Jesum resurrexisse a mortuis, ex semine David secundum Evangelium meum; » (II *Tim.*, II, 8) satis apparet quemadmodum Christum filium hominis credere debea-

(*a*) Lov. *habere probaverimus*. Editi alii et Mss. carent verbo *habere*.

nous avons été faits, devenu fils de l'homme en prenant notre chair, afin de mourir pour nos péchés et de ressusciter pour notre justification. Aussi s'appelle-t-il en même temps lui-même Fils de Dieu et fils de l'homme. Ainsi, pour ne point feuilleter plus longtemps, il est écrit dans le même endroit de l'Evangile selon saint Jean : « En vérité, en vérité, je vous dis que l'heure vient et qu'elle est déjà venue où les morts entendront la voix du Fils de Dieu et que ceux qui l'entendront vivront. Car de même que le Père a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui, et il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est fils de l'homme. » (*Jean,* v, 25 à 27.) Si donc il dit : Ils entendront la voix du Fils de Dieu, il dit aussi : Parce qu'il est fils de l'homme. C'est en tant que fils de l'homme qu'il a reçu le pouvoir de juger, car c'est dans cette forme qu'il doit venir au jugement pour se faire voir des bons et des méchants. C'est dans cette forme qu'il est monté au ciel. Or, les Apôtres ont entendu alors ce mot : « Il viendra comme vous l'avez vu monter au ciel. » (*Act.*, I, 2.) Car en tant que Fils de Dieu, il est égal à Dieu le Père, ne faisant qu'une même chose avec le Père, et ne saurait être vu des méchants. Il est dit en effet : « Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu. » (*Matth.*, v, 8.) Lors donc qu'il promet la vie éternelle à ceux qui croient en lui, or, croire en lui n'est pas autre chose que croire dans le vrai Christ, dans un Christ tel qu'il se présente lui-même et tel que les Apôtres l'ont prêché, c'est-à-dire un Christ vrai Fils de Dieu et vrai fils de l'homme, il s'ensuit que vous autres, disciples de Manès, vous croyez en un Christ faux et trompeur, fils de l'homme faux et trompeur, car vous enseignez que Dieu même, effrayé par le tumulte de la nation contraire, a envoyé ses membres pour être tourmentés, et qu'ils ne pourront plus jamais recouvrer tous leur pureté première. Voyez-vous combien vous êtes loin de la vie éternelle promise par le Christ à ceux qui croient en lui. En effet, s'il a dit à Pierre qui le confessait Fils de Dieu : « Vous êtes bienheureux, Simon Barjona, » (*Matth.*, XVI, 17) n'a-t-il rien promis à ceux qui le croient fils de l'homme en même temps que Fils de Dieu? Vous avez une promesse de vie éternelle aussi claire faite à ceux qui le croiront fils de l'homme : « Et comme Moïse dans le désert éleva en haut le serpent d'airain, il faut de même que le fils de l'homme soit élevé en haut, afin que tout homme qui croit en lui ne périsse point, mais ait la vie éternelle. » (*Jean,* III, 14.) Que demandez-vous de plus? Croyez donc au fils de l'homme pour avoir la vie éternelle, car il est le Fils de Dieu qui peut la donner, il est le vrai Dieu et la vie

mus, qui Filius Dei per quem facti sumus, etiam filius hominis per assumptionem carnis factus est, ut moreretur propter delicta nostra, et resurgeret propter justificationem nostram. (*Rom.*, IV, 25.) Ideoque utrumque se dicit, et Filium Dei, et filium hominis. Unde ne pergam per plurima, uno loco in Evangelio secundum Joannem ita scriptum est : « Amen amen dico vobis, quia venit hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei, et qui audierint vivent. Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio vitam habere in semetipso, et potestatem dedit ei judicium facere, quia filius hominis est. » (*Joan.*, v, 25.) Dixit : Vocem Filii Dei audient : et dixit : Quia filius hominis est. Secundum hoc enim quod filius hominis est, accepit potestatem judicium faciendi, quia in ipsa forma venturus est ad judicium, ut et a bonis et a malis videatur. In qua forma etiam ascendit in cœlum, et vox illa discipulis sonuit : Sic veniet quemadmodum eum vidistis euntem in cœlum. (*Act.*, I, 11.) Nam secundum id quod Filius Dei, Deus æqualis est Patri, et cum Patre unum, non videbitur a malis : Beati enim mundo corde, quia ipsi Deum videbunt. (*Matth.*, v, 8.) Cum ergo credentibus in se promittat vitam æternam, nec aliud sit credere in eum, quam credere in verum Christum, qualem se ipse prædicat, et ab Apostolis prædicatur, hoc est, et verum Dei Filium et verum hominis filium; vos Manichæi qui creditis in falsum et fallacem, falsi et fallacis hominis filium, (*a*) cum et ipsum Deum, gentis adversæ tumultu perterritum, membra sua misisse crucianda, nec postea tota purganda docetis, videtis quam sitis alieni a vita æterna, quam promittit Christus illis qui credunt in eum. At enim dixit Petro confitenti eum Filium Dei : Beatus es Simon Barjona. (*Matth.*, XVI, 17.) Numquid ideo nihil promittit eis, qui in eum filium hominis crederent, cum idem ipse sit et Filius Dei et filius hominis? Habes etiam aperte vitam æternam promissam credentibus in filium hominis. « Sicut exaltavit, inquit, Moyses serpentem in eremo, sic oportet exaltari filium hominis, ut omnis qui crediderit in eum non pereat, sed habeat vitam æternam. » (*Joan.*, III,

(*a*) Plures Mss. omittunt et particulam *cum*, et quod infra est verbum *docetis*.

éternelle, selon le mot du même saint Jean qui, dans son épître, appelle antechrist quiconque nie que le Christ est venu dans la chair. (I *Jean*, IV, 3.)

CHAPITRE V.

Qu'avez-vous donc à vous vanter de je ne sais quelle perfection que vous attribuez à ses préceptes, parce que vous faites ce que prescrit l'Evangile? A quoi pourraient-ils servir là où ne se trouve point la vraie foi, quand même vous les accompliriez fidèlement? N'avez-vous point entendu ce mot de l'Apôtre : « Quand même je distribuerais tout mon bien aux pauvres et que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me servirait de rien? » (I *Cor.*, XIII, 3.) Qu'avez-vous à me vanter votre pauvreté chrétienne, si vous n'avez point la charité chrétienne? Les larrons même n'ont-ils point entre eux ce qu'ils appellent de la charité, bien qu'ils ne se regardent comme débiteurs les uns envers les autres que de cette conscience criminelle et scélérate qui n'est point du tout la charité recommandée par l'Apôtre? Mais pour la séparer de tout ce qu'il y a d'ailleurs de réprouvé et de condamnable, il dit dans un autre endroit : « La fin des commandements, c'est la charité qui naît d'un cœur pur, d'une conscience bonne et d'une foi sincère. » (I *Tim.*, I, 5.) Comment donc pourriez-vous avoir une vraie charité quand votre charité prend sa source dans une foi feinte? Ou bien quand regretterez-vous d'habiller votre foi de mensonges en prêchant que votre premier homme est venu combattre avec une astuce changeante des ennemis qui demeuraient dans la vérité de leur nature, que Jésus-Christ lui-même qui a dit : « Je suis la vérité, » (*Jean*, XIV, 6) n'en a pas moins simulé un corps, simulé la mort de la croix, simulé les blessures de la passion, simulé les cicatrices de la résurrection? Evidemment c'est vous placer au-dessus de votre Christ que de le faire menteur quand vous annoncez la vérité. Si, au contraire, vous voulez vous mettre à la suite de votre Christ, qui ne redoutera de vous quelque fausseté et ne craindra de trouver dans les préceptes même que vous prétendez accomplis autre chose que fausseté? En effet, quand Fauste ose dire que vous n'avez ni sou ni maille dans vos poches, ne serait-ce vrai que parce que, au lieu d'avoir de la monnaie de cuivre dans vos poches, vous n'auriez que de l'or dans vos coffres et dans vos sacoches? Mais on ne vous en ferait pas même un reproche si vous ne viviez d'une manière en faisant profession de vivre d'une autre. Constance, qui maintenant est des nôtres

14.) Quid vultis amplius? Credite ergo in filium hominis, ut habeatis vitam æternam; quia ipse est et Filius Dei qui potest dare vitam æternam; quia ipse est verus Deus et vita æterna, sicut idem Joannes ait in epistola sua. Ubi etiam dicit antichristum esse, qui negat Christum in carne venisse. (I *Joan.*, IV, 3.)

CAPUT V.

Quid ergo vos tanquam de mandatorum ejus perfectione jactatis, quod ea quæ in Evangelio præcepta sunt operamini? Quid enim illa prodessent, ubi non est fides vera, etiam si vere implerentur a vobis? Nonne audistis Apostolum dicentem : Si distribuam omnia mea pauperibus, et tradam corpus meum ut ardeam, caritatem autem non habeam, nihil mihi prodest? (I *Cor.*, XIII, 3.) Quid ergo vos tanquam de Christiana paupertate jactatis, cum Christiana caritate careatis? Habent enim inter se, quam caritatem vocant, etiam latrones, sibi debentes facinorosam flagitiosamque conscientiam, sed non caritatem quam commendat Apostolus. Et ut eam a cæteris improbandis repudiandisque secerneret, ait alio loco : Finis autem præcepti est caritas de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta. (I *Tim.*, I, 5.) Unde ergo habere potestis veram caritatem ex fide (*a*) ficta surgentem? Aut quando vos pigebit fidem vestram (*b*) fucare mendaciis, quando et primum hominem vestrum, cum suis hostibus in suæ naturæ veritate manentibus, mutabili fallacia dimicasse prædicatis; et ipsum Christum qui dicit : Ego sum veritas, speciem carnis, mortem crucis, vulnera passionis, cicatrices resurrectionis, mentitum esse suadetis? (*Joan.*, XIV, 6.) Proinde vos Christo vestro anteponi vultis, si illo mentiente, vos annuntiatis veritatem. Si autem Christum vestrum sectari vultis, quis non in vobis caveat falsitatem, ut in his quoque mandatis quæ vos implere dicitis, non sit nisi sola fallacia? Quippe cum ausus sit Faustus dicere, quod æs in zonis non portetis : nisi forte ideo verum dixit, quia non æs in zonis, sed et aurum in arcellis et in sacculis habeatis : nec reprehenderentur ista in vobis, nisi quia profitemini aliud, et aliter vivitis. Adhuc in rebus humanis est ille Constantius, modo jam

(*a*) In Mss. *ex fide non ficta surgentem.* — (*b*) Aliquot Mss. *fidem vestram fuscare mendaciis.* Alii quidam cum editis Am. et Er. *fidem vestram pugnare cum mendaciis.* Cistercienses duo codices, *ob fidem vestram pugnare mendaciis.*

et chrétien catholique, est encore du monde; or, il avait rassemblé plusieurs des vôtres dans sa maison, à Rome, pour y pratiquer les préceptes de Manès, préceptes, il faut en convenir, assez vains et assez ineptes, mais que pourtant vous jugez grands; comme votre faiblesse pliait sous le faix de ces préceptes, vous vous êtes séparés pour suivre chacun votre voie, et ceux qui voulurent persévérer firent schisme et se séparèrent de vous; on les appela Nattiers parce qu'ils couchaient sur des nattes bien différentes des plumes de Fauste et de ses couvertures de poil de chèvres; car c'était du milieu de toutes ces délicatesses de la vie qu'il exhalait son dédain non-seulement pour les nattiers, mais encore pour la maison de son père, un pauvre habitant de Milève. Effacez donc ces feintes coupables sinon de vos mœurs, du moins de vos écrits, si vous ne voulez point que vos paroles soient en opposition avec vos actes, comme il est arrivé à votre premier homme allant combattre la nation des ténèbres non par des éléments, mais par des paroles mensongères.

CHAPITRE VI.

Ne voulant point qu'on me reproche de parler, comme je le fais, plutôt pour blâmer des hommes n'accomplissant point ce qui leur est prescrit que la secte même de leur vaine erreur, voici ce que je dis : Les préceptes de Manès sont tels que si on ne les observe point, on dupe les autres, et si on les observe on se dupe soi-même. En effet, le Christ ne vous a point défendu d'arracher un brin d'herbe de peur que vous ne commissiez un homicide, puisqu'il n'a point empêché ses disciples, passant par un champ de blé et pressés par la faim, de froisser des épis dans leurs mains un jour de sabbat, pour confondre en même temps les Juifs qui étaient présents et les Manichéens, qui devaient venir plus tard, les premiers parce que cela se faisait un jour de sabbat, les second simplement parce que cela se faisait. Mais il est sûr que Manès vous a prescrit de vivre des homicides d'autrui en tenant vos mains dans le repos. Quant à ces homicides ce sont de faux homicides, mais vous en faites de vrais quand, par une semblable doctrine, qui est la doctrine des démons, vous faites périr de malheureuses âmes.

CHAPITRE VII.

Mais il y a une certaine enflure digne d'un hérétique et un orgueil intolérable à dire : « Vous voyez avec moi les béatitudes du Christ qui constituent l'Evangile, et vous me demandez si j'accepte l'Evangile. Vous me voyez pauvre, doux, pacifique, pur de cœur, dans les larmes, dans la faim, dans la soif, sous le coup de la

frater noster catholicus Christianus, qui multos vestrum Romæ in domum suam congregaverat, propter implenda præcepta Manichæi, satis quidem vana et inepta, sed tamen quæ magna existimatis : quibus cum vestra infirmitas cederet, dispersi estis quisque in viam suam. Unde illi qui in eis perdurare voluerunt, a vestra societate schisma fecerunt : et quia in mattis dormiunt, Mattarii appellantur : a quorum stratis longe dissimiles fuerunt plumæ Fausti, et caprinæ lodices, qua deliciarum affluentia non solum Mattarios fastidiebat, sed etiam domum patris sui hominis pauperis Milevitani. Auferte ergo perditam simulationem, si de moribus non vultis, saltem de litteris vestris : ne lingua vestra cum vita vestra, tanquam ille primus homo cum gente tenebrarum, mendacibus, non elementis, sed verbis pugnare videatur.

CAPUT VI.

Sed ne in homines potius non implentes ea quæ sibi præcipiuntur, quam in ipsam sectam vanissimi erroris me ista dicere quisquam reprehendat, hoc dico : Talia sunt ipsa præcepta Manichæi, ut si ea non faciatis, deceptores; si autem faciatis, decepti sitis. Neque enim Christus vobis præcepit ut herbam non evellatis, ne homicidium perpetretis, qui discipulos suos per segetem transeuntes et esurientes, vellere spicas sabbato non prohibuit (*Matth.*, XII, 1), unde convinceret et præsentes Judæos, et futuros Manichæos : illos quia sabbato fiebat, istos vero quia fiebat. Sed plane Manichæus præcepit, ut otiosis manibus vestris, de homicidiis vivatis alienis : et illa quidem falsa sunt homicidia, sed vestra sunt vera, cum tali dæmoniorum doctrina miseras animas trucidatis.

CAPUT VII.

Inest tamen ille hæreticus typhus, intolerabilisque superbia. «Vides, inquit, in me Christi beatitudines illas, quæ Evangelium faciunt, et interrogas utrum illud accipiam? Vides pauperem, vides mitem, vides pacificum, puro corde, lugentem, esurientem, si-

persécution et de la haine pour la justice, et vous doutez encore que je reçoive l'Evangile ? » Assurément si on est juste parce qu'on se décerne le titre de juste, cet homme serait monté au ciel sur les ailes de ses propres paroles quand il s'exprimait ainsi. Je ne veux point invectiver contre la vie molle de Fauste. Tous les auditeurs des Manichéens, particulièrement ceux qui sont à Rome, la connaissent. Le Manichéen que je vous propose est un Manichéen tel que Constance en cherchait quand il voulait voir accomplir les préceptes en question, non point tel qu'il ne voulait point paraître. Toutefois comment puis-je voir en lui un pauvre d'esprit, quand il pousse l'orgueil jusqu'à croire que son âme est Dieu et ne rougit point de voir ce Dieu captif? Comment verrai-je en lui un homme doux quand il veut s'élever contre la grande autorité de l'Evangile? Comment verrai-je un homme pacifique dans un homme qui pense que la nature divine elle-même, cette nature par laquelle Dieu est tout ce qu'il est, lui qui seul est véritablement, n'a pu jouir d'une paix perpétuelle? Comment le trouverai-je pur de cœur quand son cœur est agité par des rêveries aussi sacriléges que multipliées? Où voir en lui un homme plongé dans les larmes, à moins qu'il ne pleure sur son Dieu captif et garrotté jusqu'à ce qu'il soit délié et qu'il s'échappe, non point pourtant sans laisser dans ses liens un morceau de lui-même qui doit être enchaîné dans le globe des ténèbres par le Père, et qui ne sera point pleuré? Comment le voir dans la faim et dans la soif de la justice, de cette justice que Fauste se garde bien de placer dans ses écrits, de peur, je crois, de paraître en manquer s'il avouait qu'il en avait encore faim et soif? Mais de quelle justice ont faim et soif des hommes pour qui le comble de la justice sera de triompher seuls, pendant que leurs frères, sans avoir fait aucun mal par leur propre faute, mais pour s'être trouvés infestés d'une manière irrémédiable par la souillure des ennemis contre lesquels le Père les a envoyés, seront condamnés en masse ?

CHAPITRE VIII.

Quelles persécutions, quelles haines souffrez-vous pour la justice, vous qui la faites consister à prêcher et à persuader de tels sacriléges? Que ne réfléchissez-vous un peu, car ce que vous avez à souffrir pour une telle impiété, une telle perversité n'est presque rien, grâce à la douceur des temps chrétiens. Mais comme si vous ne parliez qu'à des aveugles et à des insensés, vous voulez nous présenter comme une grande marque de votre justice les opprobres que vous essuyez et les persécutions que vous endurez. Si on est d'autant plus juste qu'on souffre davantage, je ne veux point vous rappeler, car il

tientem, persecutiones et odia sustinentem propter justitiam; et dubitas utrum accipiam Evangelium? » Si hoc esset justum esse, justificare se ipsum, verbis suis volasset in cœlum homo iste, cum hæc loqueretur. Sed ego in delicias Fausti non invehor, notas omnibus Auditoribus Manichæorum, et eis maxime qui sunt Romæ : talem propono Manichæum, qualem Constantius requirebat, cum illa præcepta exigebat impleri, non qualem videri nolebat. Et illum tamen quomodo video pauperem spiritu, qui tam superbus est, ut animam suam Deum credat, nec (*a*) captivum erubescat? Quomodo mitem, qui tantæ auctoritati Evangelicæ mavult insultare, quam credere? Quomodo pacificum, qui naturam ipsam divinam, qua Deus est quidquid est, qui solus vere est, perpetuam pacem habere non potuisse putat? Quomodo puro corde, in quo tumultuantur tam sacrilega et tam multa figmenta? Quomodo lugentem, nisi Deum suum captum et ligatum? donec solvatur et evadat, ex quadam tamen parte decurtatus, quæ in globo tenebrarum a Patre ligabitur, et non lugebitur. Quomodo esurientem et sitientem justitiam, quam Faustus in scriptis suis non addidit, credo ne sibi deesse videretur, si eam se adhuc esurire ac sitire fateretur? Sed quam justitiam isti esuriunt et sitiunt, quibus perfecta justitia erit, damnatis in globo fratribus qui nihil suo vitio peccaverunt, sed hostili tabe, (*b*) contra quam eos Pater misit, inexpiabiliter infecti sunt, insuper triumphare?

CAPUT VIII.

Quomodo persecutiones et odia sustinetis propter justitiam, quibus hæc sacrilegia prædicare et persuadere justitia est? Pro qua impia perversitate, propter Christianorum temporum mansuetudinem, quam parva et prope nulla patiamini, cur non cogitatis? sed, tanquam cæcis fatuisque loquamini, justitiæ vestræ velut magnum esse vultis indicium, quod opprobria sustinetis, persecutionemque patimini. Porro

(*a*) Am. Er. et plerique Mss. *nec captivus erubescat.* — (*b*) Am. Er. et Mss. *quo eos Pater misit.*

est trop facile de le voir, quels traitements bien plus graves que ceux qui vous sont faits endurent les hommes qui se sont souillés d'autres crimes et d'autres forfaits. Je ne vous dis qu'une chose; si tout homme souffrant persécution pour le nom du Christ pris et usurpé de quelque manière que ce soit, doit être réputé en possession de la vraie foi et de la vraie justice, vous nous permettrez de croire que ceux que nous vous montrerons ayant souffert de pires traitements que vous, ont une foi plus vraie et une justice plus grande : or, nous avons à vous présenter nos mille martyrs, et surtout un Cyprien, qui vous apprend dans sa lettre qu'il a cru en un Jésus-Christ né de la vierge Marie. Pour la foi que vous abhorrez, il est allé jusque sous le glaive et il a marché à la mort avec des troupes de chrétiens partageant sa foi et mourant comme lui dans de plus affreux supplices que vous. Quant à Fauste, après avoir été convaincu et avoir avoué qu'il était Manichéen, ainsi que quelques autres amenés avec lui devant le proconsul, ce fut à la prière des chrétiens mêmes qui les avaient cités en justice qu'il dut de n'être condamné à la peine bien légère, si tant est que ce soit une peine, de l'exil dans une île, exil auquel tous les jours les serviteurs de Dieu se condamnent eux-mêmes pour s'éloigner du bruit et de l'agitation des hommes et dont les princes de la terre ont coutume, dans leur indulgence, de laisser revenir les condamnés. En effet, peu de temps après tous ces exilés furent renvoyés dans leur patrie par un acte solennel. Reconnaissez donc que ceux qui ont mérité de souffrir des tourments plus cruels que vous pour la foi ont une foi plus vraie et une vie plus juste que vous, ou bien cessez de vous vanter d'être un objet de haine pour beaucoup, sachez reconnaître quelle différence il y a entre souffrir persécution pour un blasphème ou pour la justice, et recherchez avec soin, recherchez dans vos livres pour laquelle de ces deux causes vous souffrez persécution.

CHAPITRE IX.

Combien ne s'en trouve-t-il point dans notre communion qui pratiquent les préceptes les plus sublimes de l'Evangile, dont vous ne présentez que l'accomplissement mensonger aux ignorants pour les tromper! Que d'hommes de l'un et de l'autre sexe sont purs et vierges de toute union charnelle; combien après avoir usé du mariage ont ensuite vécu dans la continence; combien ont abandonné ou distribué leurs biens, combien ont réduit leur corps en servitude par des jeûnes répétés, quotidiens, prolongés même d'une manière incroyable? Combien de congré-

si tanto est quisque justior, quanto graviora perpetitur, omitto dicere, quod videre facillimum est, quam multo graviora vobis patiantur aliis atque aliis quibusque facinoribus flagitiisque polluti. Illud dico, si pro nomine Christi quoquo modo usurpato atque suscepto, quisquis patitur persecutionem, jam etiam veram fidem justitiamque tenere dicendus est; concedite ut ille sit fidei verioris, majorisque justitiæ, quem multo vobis graviora perpessum potuerimus ostendere : et millia jam vobis nostrorum Martyrum occurrant, atque ipse præcipue Cyprianus, cujus etiam litteris edocetur, quod in Christum crediderit natum ex virgine Maria. Pro hac ille fide, quam vos detestamini, usque ad gladium mortemque pervenit, cum gregibus Christianorum tunc ita credentibus, atque ita graviusque morientibus. Faustus autem convictus vel confessus quod Manichæus esset, cum aliis nonnullis secum ad judicium proconsulare perductis, eis ipsis Christianis a quibus perducti sunt intercedentibus, levissima pœna, si tamen illa pœna dicenda est, in insulam relegatus est : quod sua sponte quotidie servi Dei faciunt, se a turbulento strepitu populorum removere cupientes; et unde publica terrenorum principum vota per indulgentiam solent relaxare damnatos. Denique non multo post inde omnes eadem solemni sorte dimissi sunt. Fatemini ergo illos fidem tenuisse veriorem, justioremque vitam, qui pro ea multo quam vos atrociora sustinere meruerunt, aut desinite vos inde jactare, quod multis detestabiles sitis : sed discernite quid sit persecutionem pati pro blasphemia, et persecutionem pati pro justitia; et pro qua istarum patiamini, in vestris libris etiam atque etiam diligenter advertite.

CAPUT IX.

Quam multi autem in nostra communione veraciter faciunt ista sublimiora præcepta Evangelica, de quorum specie fallitis imperitos? Quam multi homines utriusque sexus ab omni concubitu puri atque integri, quam multi experti, et postea continentes, quam multi rerum suarum distributores et relictores, quam multi jejuniis vel crebris, vel quotidianis, vel etiam incredibiliter continuatis, corpus servituti subjicientes? Quam multæ fraternæ congregationes nihil habentes proprium, sed omnia communia, et

gations de frères n'ont rien en propre, mais tout en commun, ne possèdent que le nécessaire pour le vivre et le vêtement? Le feu de la charité ne fait d'eux qu'un cœur et qu'une âme en Dieu? Sans doute dans tous ces états il s'en trouve beaucoup aussi de trompeurs et de perdus, beaucoup qu'on ne sait point tels, beaucoup qui, après avoir commencé par marcher droit, changent de dispositions et ne tardent point à faillir, beaucoup aussi qui tombent dans les tentations pour avoir embrassé ce genre de vie avec des dispositions autres que celles qu'il aurait fallu, et sous de fausses apparences; mais combien y en a-t-il aussi qui gardent avec humilité et avec fidélité leurs saintes résolutions jusqu'à la fin et sont sauvés! Parmi eux, ceux qui, suivant le conseil de l'Apôtre, ont des femmes pour des motifs particuliers, mais en ont comme s'ils n'en avaient point, achètent comme s'ils ne possédaient rien, et usent de ce monde comme n'en usant point (I *Cor.*, VII, 29), semblent faire disparate avec les autres, bien qu'unis à eux par les liens de la même charité. Ajoutez aussi à ceux-là ceux à qui, selon les richesses abondantes de la miséricorde de Dieu, il a été dit : « Ne vous refusez point l'un à l'autre le devoir conjugal, si ce n'est d'un consentement mutuel, pour un temps seulement, afin de vous exercer à la prière, et ensuite vivez ensemble comme auparavant, de peur que la difficulté que vous avez à garder la continence ne donne lieu à Satan de vous tenter. Or, je vous dis cela comme une chose qu'on vous pardonne, non pas qu'on vous ordonne. » (I *Cor.*, VII, 5 et 6.) Il s'en trouve aussi parmi eux tels que ceux à qui le même Apôtre dit : « C'est déjà certainement un péché parmi vous d'avoir des procès les uns contre les autres; » (I *Cor.*, VI, 7) et, après avoir fait la part de leur faiblesse, dit un peu plus loin : « Si donc vous avez des différends touchant les choses de cette vie, prenez pour juges les personnes les moins haut placées dans l'Eglise. » Car il n'y a point que ceux qui, pour être parfaits, vendent ou abandonnent tout ce qu'ils ont et se mettent à la suite du Seigneur qui soient dans la voie du royaume des cieux. Mais à cette phalange chrétienne s'ajoute aussi par une sorte de commerce de charité une foule de mercenaires à qui il sera dit à la fin du monde : « J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, » etc. (*Matth.*, XXV, 35.) Autrement il faudrait damner ceux dont l'Apôtre règle l'intérieur avec tant de soin et de sollicitude quand il engage « les femmes à être soumises à leurs maris, les maris à aimer leurs femmes, les fils à obéir à leurs parents et les parents à nourrir leurs enfants dans la discipline et la correction du Seigneur; les serviteurs à se soumettre avec crainte à leurs maîtres selon la chair et les maîtres à donner à leurs serviteurs ce qui est juste et équitable. »

hæc non nisi ad victum et tegumentum necessaria; unam animam et cor unum in Deum, caritatis igne conflantes? Atque in his omnibus professionibus quam multi fallaces et perditi deprehenduntur, quam multi etiam latent, quam multi primo recte ambulantes, perversa voluntate cito deficiunt; quam multi in tentationibus inveniuntur, quod alio animo talem vitam adumbrata specie susceperunt, et quam multi humiliter et fideliter sanctum custodientes propositum usque ad finem perseverant, et salvi fiunt? In quorum societate quasi dispares apparent, sed tamen eadem caritate copulantur, qui propter aliquam necessitudinem secundum Apostoli exhortationem habent uxores tanquam non habentes, et emunt tanquam non tenentes, et utuntur hoc mundo tanquam non utentes. (I *Cor.*, VII, 29.) His subjunguntur secundum abundantes divitias misericordiæ Dei, etiam illi quibus dicitur : « Nolite fraudare invicem, nisi ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi; et iterum ad idipsum estote, ne vos tentet Satanas propter intemperantiam vestram : hoc autem dico secundum veniam, non secundum imperium. » (*Ibid.*, 5.) Qualibus etiam idem Apostolus dicit : « Jam quidem omnino delictum est in vobis, quia judicia habetis vobiscum. » (I *Cor.*, VI, 7.) Et eorum portans infirmitatem, paulo post dicit : « Sæcularia igitur judicia si habueritis, eos qui contemptibiles sunt in Ecclesia, hos collocate. » (*Ibid.*, 4.) Neque enim illi soli, qui ut sint perfecti, vendunt vel dimittunt omnia sua, et sequuntur Dominum, pertinent ad regnum cœlorum; sed huic militiæ Christianæ propter quoddam quasi commercium caritatis subjungitur etiam quædam stipendiaria multitudo, cui dicetur in fine : Esurivi, et dedistis mihi manducare, et cætera. (*Matth.*, XXV, 35.) Alioquin damnandi erunt illi, quorum domos tam diligenti et sollicita cura componit Apostolus, monens mulieres subditas esse viris suis, viros diligere uxores suas (*Col.*, III, 18); filios obtemperare parentibus, parentes filios nutrire in disciplina et correptione Domini; servos obedire cum metu dominis carnalibus, dominos quod justum est et æquum servis præstare. Sed absit ut istos a

(*Coloss.*, III, 18 à 22.) Mais l'Apôtre est loin de penser que tous ces gens-là sont étrangers à la pratique des préceptes évangéliques et doivent être exclus de la vie éternelle. En effet, après avoir dit : « Quiconque ne prend pas sa croix pour se mettre à ma suite ne saurait être mon disciple, » (*Matth.*, X, 38) voulant exciter les plus faibles même à la perfection, le Seigneur console aussitôt ceux dont je parlais plus haut en disant : « Celui qui reçoit un juste à titre de juste recevra la même récompense que le juste, et celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète recevra la même récompense que le prophète. » (*Ibid.*, X, 41.) Aussi non-seulement celui qui procure un peu de vin à Timothée à cause de ses maux d'estomac et de ses fréquentes indispositions, mais encore celui qui donne un verre d'eau froide à un homme plein de force et de santé parce qu'il est un disciple, ne perdra point sa récompense, comme il est dit au même endroit. (*Matth.*, X, 42.)

CHAPITRE X.

Pourquoi donc trompez-vous vos auditeurs qui vous servent avec leurs femmes, leurs enfants, leurs familles, leurs maisons et leurs champs, et leur dites-vous que quiconque ne renonce point à tout cela n'accepte pas l'Evangile? Quand vous leur promettez non pas qu'ils ressusciteront un jour, mais qu'ils reviendront dans cette vie mortelle, qu'ils renaîtront et vivront de la vie aussi vaine qu'inepte et sacrilége de vos élus, vie qui est la vôtre, au comble des honneurs, ou, s'ils ont mérité quelque chose de mieux, qu'ils renaîtront dans des melons, des concombres, ou d'autres aliments destinés à votre nourriture, afin d'être plus vite purifiés par vous et de s'exhaler en renvois de vos estomacs, ne peut-on pas dire avec raison que c'est vous qui les éloignez des préceptes de l'Evangile? Mais puisque tels sont vos sentiments et vos discours, vous devez vous regarder comme en étant éloignés plus que tous autres. Car si cette vanité a quelque rapport avec l'Evangile, le Seigneur n'aurait pas dû dire : J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; mais vous avez eu faim et vous m'avez mangé; ou bien j'ai eu faim et je vous ai mangé. En effet, ce n'est plus par le mérite de la manière dont on aura rempli son ministère, d'après vos rêveries, qu'on doit être reçu dans le royaume de Dieu, ce n'est plus parce qu'on aura donné à manger aux saints, mais parce qu'on aura mangé ceux qu'on exhale ensuite en renvois dans les airs, ou parce qu'on aura été mangé par un autre qui nous éructera lui-même vers le ciel. Mais à ce compte-là les saints ne pourraient pas dire : Seigneur, quand vous avons-nous vu souffrir de la faim et vous avons-nous donné à manger? mais : Quand

mandatis Evangelicis alienos, et a vita æterna separandos judicet Apostolus : quia ubi ait Dominus : « Si quis non tulerit crucem suam, et secutus me fuerit, non potest esse discipulus meus, » (*Matth.*, X, 38) exhortans firmiores ad perfectionem; ibi statim et istos consolatus est dicens : « Qui receperit justum in nomine justi, mercedem justi accipiet : et qui receperit Prophetam in nomine Prophetæ, mercedem Prophetæ accipiet. » (*Ibid.*, 41.) Unde non tantum qui modicum vini Timotheo dederit propter stomachum et frequentes infirmitates ejus (I *Tim.*, V, 23), sed etiam qui saniori atque fortiori calicem aquæ frigidæ porrexerit tantum in nomine discipuli, sicut ibi sequitur, non perdet mercedem suam. (*Matth.*, X, 42.)

CAPUT X.

Quid autem fallitis auditores vestros, qui cum suis uxoribus, et filiis, et familiis, et domibus, et agris vobis serviunt, si quisquis ista omnia non dimiserit, non accipit Evangelium? Sed quia eis non resurrectionem, sed revolutionem ad istam mortalitatem promittitis, ut rursus nascantur, et vita electorum vestrorum vivant, tam vana, et inepta, et sacrilega, (*a*) quam vos vivitis, quando valde laudamini; aut si melioris meriti sunt, in melones et cucumeres, vel in alios aliquos cibos veniant, quos vos manducaturi estis, ut vestris ructatibus cito purgentur; merito eos a mandatis Evangelicis alienatis; sed et vos ipsos talia sentientes atque suadentes, maxime inde separare debetis. Si enim hæc vanitas ad fidem Evangelicam pertineret, non debuit dicere Dominus: Esurivi, et dedistis mihi manducare (*Matth.*, XXV, 35) : sed : Esuristis, et manducastis me : aut : Esurivi, et manducavi vos. Neque enim ex illo jam ministrationis merito, secundum vestra deliramenta, quisquam recipietur in regnum Dei, quia manducare sanctis dedit; sed quia vel manducavit quos anhelaret, vel manducatus est a quibus anhelaretur in cœlum. Nec illi dicerent : Domine, quando te vidimus esurien-

(*a*) Plures Mss. *qua vos vivitis, qua valde laudamini.*

vous avons-nous vu avoir faim et nous manger? Et il ne leur répondrait point : Lorsque vous donniez quelque chose au moindre des miens, c'est à moi que vous le donniez, mais : Quand le moindre des miens vous mangeait, c'est moi qui vous mangeais.

CHAPITRE XI.

C'est avec des sentiments pareils et des doctrines si monstrueuses, c'est en vivant d'après ces enseignements que vous osez vous vanter d'observer les préceptes de l'Evangile et rompre avec l'Eglise catholique où se trouvent tant de petits mêlés aux grands, mais que Dieu bénit également quand ils observent, selon leur rang, les préceptes de l'Evangile. Ce qui vous fait n'arrêter les yeux que sur la paille de notre moisson, ce sont vos erreurs et votre malveillance; mais vous verriez bientôt le froment qui se trouve parmi nous si vous vouliez être froment vous-mêmes. Au contraire, parmi vous, ceux qui ne sont Manichéens que pour la frime sont mauvais, et ceux qui ne le sont point de la sorte sont vains; car là où la foi est feinte, quiconque feint d'agir suivant cette foi trompe les autres, et ceux qui la prennent au sérieux se trompent eux-mêmes; dans ces conditions point de vie bonne, car c'est notre amour qui fait que nous vivons bien ou mal. Si vous ne brûliez point du désir de vos rêveries corporelles, mais de l'amour d'un bien spirituel et intelligible, pour dire en deux mots ce que tout le monde sait de vous, vous n'adoreriez point le soleil corporel qui nous éclaire pour la substance divine et pour la lumière de la sagesse.

LIVRE SIXIÈME

CHAPITRE PREMIER.

Fauste. Recevez-vous l'Ancien Testament? Comment le recevrais-je quand je n'en observe point les préceptes? Mais je pense bien que vous ne le recevez point non plus, car je regarde la circoncision comme une honte, et, si je ne me trompe, vous en jugez de même; le repos des sabbats me semble superflu à observer, et à vous aussi, je pense; les sacrifices sont, à mes yeux, de l'idolâtrie; je ne doute pas qu'il n'en soit de même aux vôtres. Quant à la chair de porc elle n'est pas la seule dont je m'abstienne, et vous ce n'est point la seule dont vous usez. Pour moi,

tem, et dedimus tibi manducare? Sed dicerent : Quando te vidimus esurientem, et manducasti nos. Quibus ille non responderet : Cum uni ex minimis meis dedistis, mihi dedistis, sed : Cum unus ex minimis meis vos manducavit, ego vos manducavi.

CAPUT XI.

Hæc portenta sentientes et docentes, et secundum hæc viventes, audetis vos dicere Evangelica præcepta servare, et catholicæ Ecclesiæ derogare, in qua sunt tam multi pusilli cum magnis, quos utrosque Dominus benedicit, pro suis gradibus Evangelica mandata servantes, et Evangelica promissa sperantes. Sed vestrum oculum malevolus error in solam paleam nostræ segetis ducit : nam et triticum ibi cito videretis, si et esse velletis. In vobis autem, et qui Manichæi ficti sunt, mali sunt; et qui ficti non sunt, vani sunt. Ubi enim fides ipsa ficta est, et qui ea simulate utitur, fallit; et qui eam veram existimat, fallitur : nec ex ea potest existere bona vita : quia ex amore suo quisque vivit, vel bene vel male. Vos autem si spiritalis atque intelligibilis boni caritate, ac non corporalium phantasmatum cupiditate arderetis, ut cito dicam quod de vobis notissimum est, solem istum corporeum, non pro divina substantia, et pro sapientiæ luce coleretis.

LIBER SEXTUS

CAPUT PRIMUM.

Faustus dixit : Accipis Vetus Testamentum? Quomodo, cujus præcepta non servo? Puto quidem quia nec tu : nam peritomen ego ut pudendam despui, ac, si non fallor, et tu. Cessationem sabbatorum ut supervacuam, credo quod et tu. Sacrificia ut idolatriam, non dubito quod et tu. Porcina certe non ego sola abstineo, tu item non solam comedis. Ego quidem quia omnem carnem immundam existimem, tu vero quia nihil immundum, quo utroque,

j'estime toute espèce de chair comme impure; vous, au contraire, vous jugez qu'il n'y a rien d'impur; mais dans l'un comme dans l'autre cas, nous détruisons tous deux l'Ancien Testament. Quant aux semaines de la manducation des azymes, et à la fête des tabernacles, nous les tenons l'un et l'autre pour vaines et inutiles. Ne pas marier la pourpre et le lin dans vos vêtements, dans les adultères déposer un habit tissu de lin et de laine, ranger au nombre des sacriléges l'action d'atteler ensemble, en cas de besoin, un âne et un bœuf, ne point faire prêtre un homme chauve ou affligé de quelque défaut semblable, parce que de tels hommes sont impurs aux yeux de Dieu, nous nous en moquons également l'un et l'autre, nous en rions, nous n'en faisons cas ni peu ni prou. Or, toutes ces choses sont autant de préceptes et de justices de l'Ancien Testament. Par conséquent toutes les objections que vous élevez contre ces pratiques nous sont communes à tous deux; qu'on doive les réputer crimes ou les regarder comme des justices, car aussi bien vous que moi nous rejetons l'Ancien Testament. Si donc vous me demandez quelle différence il y a entre ma foi et la vôtre, la voici : c'est qu'il vous est permis à vous de mentir et d'agir d'une façon déloyale, puisque vous pouvez louer de bouche ce que vous repoussez de cœur, tandis que moi, je n'ai point appris à tromper; je dis ce que je pense, et même je déclare que j'ai plus d'horreur encore pour ceux qui professent des turpitudes, que pour ces turpitudes mêmes passées en loi.

CHAPITRE II.

Augustin. J'ai déjà dit plus haut de quelle manière l'Ancien Testament est accepté par ceux qui ont hérité du Nouveau. (Liv. IV, ch. 2.) Mais comme Fauste, après avoir parlé des promesses de ce Testament, en vient maintenant aux préceptes, je réponds que les Manichéens ignorent absolument la différence qui sépare les préceptes de conduite des préceptes de figure. Par exemple, vous ne désirerez point (*Exod.*, xx, 17), voilà un précepte de conduite; vous circoncirez tout enfant mâle, huit jours après sa naissance (*Gen.*, xvii, 10), est un précepte de figure. Mais, par suite de leur ignorance, les Manichéens, et tous ceux à qui déplaît le contenu de l'Ancien Testament, ne comprenant point que tout ce que Dieu a prescrit d'observer au peuple ancien, est une ombre des choses futures, et voyant qu'on ne les observe plus maintenant, ils blâment, en s'appuyant sur les usages du temps présent, ce qui ne convenait qu'aux temps anciens pendant lesquels les choses qui sont manifestes maintenant, n'étaient encore

ab utroque nostrum, Vetus destruitur Testamentum. (*a*) Azimophagiæ hebdomadas, scenopegiam, uterque nostrum tanquam inutilia et vana contempsit. (*Exod.*, xii; *Levit.*, 23.) Lineis vestibus non inserere purpuras. In adulteriis ponere vestem (*b*) linistimam. Bovem et asinum jungere, si necesse sit, in sacrilegiis numerare. Calvum ac reburrum (*Levit.*, 21), et similis notæ hominem non constituere sacerdotem, quia sunt hujusmodi apud Deum immundi, uterque contempsimus, risimus, nec in secundis habuimus, nec in primis : quæ omnia præcepta sunt et justificationes Veteris Testamenti. Quod ergo objicis, tibi mecum commune est, sive crimen putandum, sive recte factum : uterque enim nostrum Vetus respuit Testamentum. Ergo si quid intersit inter meam fidem quæris et tuam; hoc, quia tibi mentiri libet, et illiberaliter agere, ut quod mente oderis, verbo collaudes : ego fallere non didici, quod sentio loquor, tam turpium odisse me fateor præceptores, quam ipsa præcepta.

CAPUT II.

Augustinus respondit : Quemadmodum et quare accipiatur Testamentum Vetus ab hæredibus Testamenti Novi, jam supra diximus. Sed quia paulo ante de promissis ejus Faustus egit, nunc autem de præceptis agere voluit; respondeo istos omnino nescire, quid intersit inter præcepta vitæ agendæ, et præcepta vitæ significandæ. Exempli gratia : Non concupisces (*Exod.*, xx, 17), præceptum est agendæ vitæ. Circumcides omnem masculum octavo die (*Gen.*, xvii, 10), præceptum est significandæ vitæ. Ex hac quippe imperitia Manichæi, et omnes quibus displicent litteræ Veteris Testamenti, quidquid Deus mandavit priori populo ad celebrandum, umbram futurorum non intelligentes, et ea modo observari animadvertentes, ex more præsentis temporis illa reprehendunt, quæ utique illi tempori congruebant, quo ista quæ nunc manifestata sunt, ventura significarentur. Sed quid dicturi sunt adversus Apostolum,

(*a*) Editio Lov. *Azimorum festa, hebdomadas.* Am. Er. et aliquot Mss. *Azima facta, hebdomadas.* Alii Mss. plures : *Azimophegiæ,* (aut) *Azimophagiæ hebdomadas.* Hæc verior lectio. — (*b*) Am. et Er. *linistemam.* Lov. *linistimam.* Multi Mss. *linostimam.*

que figurées comme à venir un jour. Mais que répondre à l'Apôtre disant : « Toutes ces choses qui leur arrivaient étaient des figures, et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous autres qui nous trouvons à la fin des temps? (I *Cor.*, x, 11.) Ainsi l'Apôtre lui-même se charge de nous expliquer pourquoi nous devons recevoir ces Ecritures, et pourquoi aussi nous ne sommes point tenus d'observer les signes des choses. En effet, quand il nous dit : Tout cela a été écrit pour nous, il nous indique, nul n'en peut douter, le soin que nous devons apporter à le lire et à le comprendre, ainsi que le cas que nous en devons faire, puisque c'est pour nous que cela a été écrit; et, quand il ajoute que c'étaient nos figures, que tout cela n'arrivait qu'en figures aux Juifs, il nous montre qu'il n'est plus nécessaire que nous nous astreignions à l'observance des figures prophétiques, puisque nous avons maintenant, dégagées de toute obscurité, les choses figurées. Aussi, dit-il ailleurs : « Que personne donc ne vous condamne à présent pour le boire, pour le manger, ou pour les jours de fêtes, de nouvelles lunes, et le sabbat, puisque toutes ces choses n'ont été que l'ombre de celles qui devaient arriver. » (*Coloss.*, II, 16.) Evidemment en disant que personne ne doit vous condamner pour ces choses, il déclare qu'il n'est plus nécessaire de les observer, et quand il dit qu'elles étaient des ombres des choses futures, il montre combien il était important qu'elles fussent observées à l'époque où les choses qui ont paru enfin à nos yeux dans une telle lumière, n'étaient encore que prédites comme futures, par de telles ombres et de telles figures.

CHAPITRE III.

Par conséquent si les Manichéens étaient justifiés par la résurrection du Seigneur, résurrection qui eut lieu trois jours après sa passion, c'est-à-dire le lendemain du sabbat, le lendemain du septième jour, c'est-à-dire le huitième, ils se dépouilleraient certainement du voile charnel de leurs désirs mortels, et, pleins de joie de la circoncision du cœur, ils ne riraient point de la circoncision de la chair qui n'était qu'une ombre et qu'une figure, du temps de l'Ancien Testament, lors même que sous le Nouveau Testament, ils ne feraient point un devoir de les pratiquer et de les observer. D'ailleurs, dans quel membre pouvait-on mieux figurer le dépouillement de la concupiscence mortelle de la chair, que dans le membre d'où naît ce qui est charnel et mortel? Mais, comme le dit l'Apôtre : Tout est pur pour les purs, et rien n'est pur pour les impurs et les infidèles, leur conscience et leur esprit sont souillés. (*Tit.*, I, 15; *Rom.*, XIV, 20.) Aussi tous ceux qui se regardent comme très-purs, parce qu'ils ont ou feignent d'avoir horreur

qui ait : « Hæc omnia in figura contingebant illis, scripta sunt autem propter nos, in quos finis sæculorum obvenit? » (I *Cor.*, x, 11.) Ecce ipse aperuit cur illæ litteræ accipiantur a nobis, et cur illa rerum signa jam necesse non sit ut observentur a nobis. Cum enim dicit : Scripta sunt propter nos, procul dubio demonstrat, quanta nobis cura legenda et intelligenda, et in quanta auctoritate habenda sint, quia propter nos utique scripta sunt : cum vero dicit : Figuræ nostræ fuerunt, et in figura contingebant (*a*) illis, ostendit jam non opus esse, ut cum res ipsas manifestatas agimus, figurarum prænuntiantium celebrationi serviamus. Unde dicit alio loco : « Nemo ergo vos judicet in cibo, aut in potu, aut in parte diei festi, aut neomeniæ, aut sabbatorum, quæ sunt umbra futurorum. » (*Col.*, II, 16.) Hinc etiam cum dicit : Nemo vos in eis judicet, declarat quam non sit necesse ut jam hæc observentur : cum autem dicit : Quæ sunt umbra futurorum, ostendit quam oportuerit ut illo tempore observarentur, quo ista quæ nobis jam manifestata eluxerunt, per tales umbras figurarum futura prædicebantur.

CAPUT III.

Proinde si Manichæi resurrectione Domini justificarentur, cujus resurrectionis dies, ex die quidem passionis tertius, post diem tamen sabbati, hoc est post septimum, octavus fuit; profecto spoliarentur carnali velamento mortalium desideriorum : et cordis circumcisione gaudentes, non eam in carne adumbratam figuratamque deriderent tempore Veteris Testamenti, quamvis jam tempore Novi Testamenti fieri observarique non cogerent. In quo enim membro congruentius exspoliatio carnalis et mortalis concupiscentiæ figuratur, quam unde carnalis et mortalis fetus exoritur? Sed sicut dicit Apostolus : Omnia munda mundis (*Tit.*, I, 15; *Rom.*, XIV, 20), immundis autem et infidelibus nihil est mundum, sed polluta sunt eorum et mens et consciencia. Ita-

(*a*) Plures Mss. passim *contingebant in illis*.

de cette partie du corps comme impure, sont tombés dans une telle impureté d'infidélité et d'erreur, que tandis qu'ils rejettent avec aversion la circoncision de la chair appelée par l'Apôtre le sceau de la justice qui vient de la foi (*Rom.*, IV, 11), ils n'hésitent pas à croire les membres divins de leur Dieu garrottés et souillés dans nos membres de chair; et, en même temps qu'ils prétendent que la chair est impure, ils enseignent que leur Dieu est devenu impur lui-même, du moins en tant qu'une partie de lui-même est détenue dans cette chair. Ils prétendent, en effet, qu'il faut qu'il soit purifié, et qu'en attendant qu'il le soit, autant du moins qu'il peut l'être, il souffre maintenant tout ce que la chair endure elle-même, non-seulement dans le travail, dans la douleur et les afflictions, mais aussi dans la volupté et dans la corruption. Ne disent-ils pas, en effet, qu'ils épargnent leur Dieu en s'abstenant du mariage pour ne point l'enlacer plus étroitement qu'il ne l'est déjà dans les liens de la chair, et ne pas l'engager plus avant dans l'impureté? Mais quand l'Apôtre dit : Tout est pur pour ceux qui sont purs, évidemment il parle des hommes qui peuvent, par un effet de la perversité de leur volonté, devenir pires qu'ils ne sont; combien à plus forte raison, tout est-il pur pour Dieu qui demeure à jamais immuable et inaccessible à toute souillure? Or, c'est de la sagesse divine qu'il a été dit dans ces livres que vous souillez vous-mêmes par vos violentes invectives, qu'elle ne peut être susceptible de la moindre souillure (*Sap.*, VII, 25), et qu'elle atteint partout à cause de sa pureté. (*Ibid.*, 24.) Aussi, ô vanité impure! vous déplaît-il que le Dieu pour qui tout est pur, ait ordonné de placer le signe de la régénération de l'homme dans le membre même qui sert à sa génération, et vous plaît-il au contraire de souiller et de corrompre dans une portion de sa nature votre Dieu même pour qui rien n'est pur, dans les impuretés que les impudiques commettent avec ce membre? En effet, que n'a-t-il point à souffrir dans mille et une turpitudes, mille et une corruptions, si vous croyez qu'il est souillé même dans l'union conjugale? Pour ce que vous avez coutume de dire, en demandant s'il n'y avait pas un autre membre que celui-là où Dieu pût préfigurer le sceau de la justice qui vient de la foi, on répond, en vous demandant pourquoi il ne pouvait point choisir celui-là? D'abord tout étant pur pour les purs, l'est à plus forte raison pour Dieu. En second lieu, l'Apôtre lui-même nous apprend que le sceau de la justice qui vient de la foi, donné à Abraham, l'a été dans une pareille circoncision. (*Rom.*, IV, 11.) Ne rougissez pas, si vous pouvez du moins, car on vous dit aussi à vous-mêmes, est-ce que votre Dieu

que isti, qui nimis mundi sibi videntur, quia illa membra tanquam immunda aversantur, aut aversari se fingunt, in eas infidelitatis et erroris immunditias inciderunt, ut cum detestentur circumcisionem carnis, quam dixit Apostolus signaculum justitiæ fidei (*Rom.*, IV, 11), in ipsis tamen carnalibus membris divina Dei sui membra credant colligata et inquinata detineri : ut cum carnem immundam dicunt, et Deum illic ex parte, qua ibi tenetur, immundum factum dicere compellantur; quippe quem mundari oportere asserunt : quod donec fiat, quantum fieri potuerit, interim nunc eum perpeti omnia quæ carnes patiuntur, non tantum in labore et dolore afflictionum, sed etiam in voluptate corruptelarum. Ei namque se dicunt parcere, quod non concumbunt, ne nodis carneis arctius implicetur, et sordidius inquinetur. Cum ergo Apostolus dicat : Omnia munda mundis (*Tit.*, I, 15), utique hominibus qui possunt in deterius voluntatis perversitate mutari : quanto magis omnia munda sunt Deo, qui semper incommutabilis et incontaminabilis permanet? De cujus sapientia divina dictum est in eis libris, quos reprehendendo vehementius inquinamini, quod nihil inquinatum in eam incurrit, et attingit ubique propter suam munditiam. (*Sap.*, VII, 25 et 24.) Quapropter, o immundissima vanitas, itane displicet tibi in membro humano, unde humana generatio propagatur, signum regenerationis humanæ, illum cui munda sunt omnia Deum jussisse constitui, et placet tibi etiam in flagitiis, quæ illo membro ab impudicis hominibus perpetrantur, ipsum Deum vestrum, cui nihil est mundum, ex parte suæ naturæ commaculari atque corrumpi? Quid enim patitur in variis turpibus corruptelis, quem conjugali quoque concubitu creditis inquinari? (*a*) Ad id etiam quod dicere soletis : Ergone deerat, ubi Deus præfiguraret signaculum justitiæ fidei, nisi in illo membro? Respondetur : Cur enim non et ibi? Primo, quia omnia munda mundis, quanto magis Deo? Deinde quia hoc Apostolus dixit, signaculum datum Abrahæ justitiæ fidei, in tali circumcisione. (*Rom.*, IV, 11.) Vos autem nolite erubescere, si potestis, cum vobis dicitur : Ergone

(*a*) Codices Mss. non pauci : *Audete jam dicere quod soletis.*

n'avait pas quelque moyen de soustraire une partie de sa propre nature, à la honte de se trouver dans ces membres que vous abominez tant? D'ailleurs ces membres sont appelés honteux dans l'homme, parce qu'ils servent à la propagation corruptible et pénale de notre mortalité; les hommes chastes s'en servent avec chasteté, les impudiques sans retenue, et Dieu avec justice.

CHAPITRE IV.

Quant au repos du sabbat, nous trouvons en effet superflu de l'observer maintenant que l'espérance de notre repos éternel nous a été révélée, mais il ne nous paraît point inutile à lire ni à comprendre; car comme les choses qui nous sont manifestées maintenant, se passaient dans des temps prophétiques, elles devaient être préfigurées et prédites non-seulement par des paroles, mais encore par des actions. Or, le signe que nous lisons annonçait d'avance ce que nous avons maintenant. Mais je veux que vous m'appreniez pourquoi vous ne voulez point accomplir votre repos. En effet, les Juifs, le jour de leur sabbat qu'ils goûtent encore dans un sens charnel, non-seulement ne cueillent point un fruit dans les champs, mais s'abstiennent même de le couper ou de le faire cuire chez eux, et vous, vous vous reposez, il est vrai, mais vous attendez qu'un de vos auditeurs, armé du couteau ou de la serpette aille dans le jardin commettre un homicide sur des courges, dont, ô merveille à dire! ils vous apportent les cadavres vivants; car s'ils ne les tuent point, qu'est-ce que vous appréhendez dans ce fait? Si au contraire on les tue quand on les coupe, comment sont-elles en possession de la vie que, selon vous, vous concourez à purifier et à réintégrer dans son état, en les mangeant, puis en les exhalant dans les éructations de vos estomacs trop pleins? Vous recevez donc vos courges vivantes et vous devriez, si vous le pouviez, les engloutir d'un seul coup, afin qu'après l'unique blessure qui rend coupable celui de vos auditeurs qui les a coupées, mais qui doit trouver auprès de vous un pardon facile, elles parvinssent entières et sans atteinte à l'officine de votre panse où se rafistole un peu votre Dieu sorti tout meurtri de ce combat. Mais avant d'en approcher les dents pour les broyer, vous les mettez en menus morceaux, si cela va à votre palais; or, comment pouvez-vous demeurer innocents après leur avoir fait tant de blessures? Voyez-vous comme il vous siérait bien de faire, tous les jours, ce que les Juifs ne font qu'un jour sur sept, et de vous abstenir d'une telle besogne même chez vous? Mais que ne souffrent point ces pauvres courges sur le feu, où certainement la vie qui est en elles est bien

deerat Deo vestro quid ageret, ne suæ naturæ partem istis membris, quæ sic despuitis, implicaret? Pudenda quidem ista dicuntur hominibus propter nostræ mortalitatis corruptibilem pœnalemque propaginem, quæ inde subsistit : quibus casti adhibent verecundiam, impudici petulantiam, Deus justitiam.

CAPUT IV.

Cessationem vero sabbatorum jam quidem supervacuam ducimus ad observandum, ex quo spes revelata est nostræ quietis æternæ; non tamen ad legendum et intelligendum : quia propheticis temporibus cum essent ista quæ nobis hoc tempore patefacta sunt, non tantum sermonibus, sed et actionibus præfiguranda et prænuntianda; illo signo quod legimus, res ista prænotata est quam tenemus. Vos autem volo mihi dicatis, cur vestram cessationem nolitis implere? Judæi quippe sabbato suo, quod adhuc carnaliter sapiunt, non solum in agro fructum nullum decerpunt, sed nec in domo concidunt aut coquunt. Vos autem cessantes quidem expectatis quis auditorum vestrorum propter vos pascendos cultello vel falcicula armatus in hortum prosiliat, homicida cucurbitarum, quarum vobis afferat, mirum dictu, viva cadavera. Nam si non eas occidit, qui vos in tali facto metuitis? Si autem occiduntur cum decerpuntur, quomodo eis inest vita, cui purgandæ atque recreandæ manducando atque ructando vos asseritis subvenire? Accipitis ergo viventes cucurbitas, quas, si possetis, deglutire deberetis : ut post illud unum vulnus, in quo eas cum decerpsit vester auditor, reus factus est, vestra indulgentia liberandus; saltem deinceps ad officinam aqualiculi vestri, ubi Deum vestrum illo prælio confractum, reformare possetis, illæsæ atque integræ pervenirent. Nunc autem ante quam eis conterendis dentes incumbant, minutatim, si hoc palato placuerit, conciduntur a vobis : quibus tam crebris vulneribus earum, quomodo vos non estis rei? Videte quemadmodum vobis expediret, ut quod uno in septem diebus faciunt Judæi, vos quotidie faceretis, et a tali etiam domestico opere cessaretis. Jam quid in igne cucurbitæ patiuntur, ubi certe non reformatur vita, quæ in eis est? Non enim fervens olla sancto ventri comparari potest : et tamen irridetis, tanquam superfluam sabbati cessationem.

loin de se refaire? Car on ne saurait comparer une chaudière bouillante à un saint estomac, et c'est vous qui riez du repos du sabbat comme d'une chose superflue! Ah! combien il serait plus sensé, non-seulement de ne point blâmer ce repos du sabbat dans nos pères, alors qu'il n'était point superflu, mais de l'observer même encore à présent, bien qu'inutile au lieu de votre repos que son sens ne rend point acceptable, que votre erreur rend condamnable, que vous ne pouvez cesser d'observer sans vous rendre vous-mêmes coupables, selon votre vaine persuasion, et que néanmoins vous ne pouvez observer sans tomber dans la vanité, selon le jugement de la vérité! Vous dites, en effet, qu'un fruit éprouve de la douleur quand on le cueille à l'arbre, quand on le coupe, quand on le broie, quand on le fait cuire et quand on le mange; vous ne devriez donc manger que des fruits qu'on peut avaler tout entiers et tout crus, afin que n'éprouvant que la douleur qu'ils ressentent quand on les cueille, ils ne la ressentissent point par votre fait, mais seulement par celui de vos auditeurs.

Vous dites à cela : Mais comment subvenir aux besoins de la vie qui se prolonge tant de temps, si nous ne mangeons que des choses qu'on peut avaler toutes crues, que des fruits mous? Mais si, par cette manière de faire, vous infligez tant de douleurs à vos aliments, pourquoi ne vous abstenez-vous que de la seule de ces douleurs que la nécessité vous contraint de leur faire éprouver? En effet, on peut manger des choses crues, et plusieurs des vôtres se sont exercés à avaler ainsi, non-seulement les fruits, mais aussi les légumes, tandis que si on ne les cueille, les coupe, les tire de la terre ou de l'arbre d'une manière quelconque, ils ne peuvent aucunement être servis en nourriture. Il devrait donc être bien plus pardonnable de leur faire subir ce sans quoi vous ne sauriez leur venir en aide, que de leur infliger cette multitude de tourments que vous ne craignez point de faire subir aux membres de votre Dieu en préparant vos mets. En effet, l'arbre pleure quand on lui cueille ses fruits, c'est vous qui ne rougissez point de le dire. Certainement la vie qui se trouve en lui sait tout et pressent quel est celui qui vient à elle; par conséquent, quand ce sont des élus qui s'approchent et qui cueillent les fruits, elle doit se réjouir bien plutôt que pleurer, en compensant cette douleur passagère par une si grande félicité, et en échappant à une si grande misère qu'elle n'aurait pu éviter si elle était tombée en d'autres mains. Pourquoi donc ne cueillez-vous point vos fruits quand vous lui faites tant de plaies et de mal une fois qu'ils sont cueillis? Répondez-moi si vous le pouvez. Et il ne faut pas que vous pratiquiez le jeûne, car il ne faut pas que le fourneau dans lequel vous

Quanto utique sanius, non solum eam non reprehenderetis in patribus, quando superflua non fuit; sed etiam nunc, quando jam superflua est, ipsam potius teneretis, quam istam vestram non significatione acceptabilem, sed errore damnabilem; quam etiam non implendo rei estis secundum opinionem vestræ vanitatis, et (a) implendo vani secundum judicium veritatis? Dicitis enim dolorem sentire fructum, cum de arbore carpitur, sentire cum conciditur, cum teritur, cum coquitur, cum manditur. Non ergo debuistis vesci, nisi eis quæ cruda et illæsa possunt transvoravi, ut unum saltem dolorem cum decerpuntur, non a vobis, sed a vestris auditoribus paterentur.

Sed dicitis : Quomodo subvenimus tantæ vitæ, si ea tantum absumimus, quæ incocta et mollia possunt absorberi? Si ergo ista compensatione tam multos cibis vestris dolores infligitis, cur ab illo solo abstinetis, ad quem maxime ista necessitas cogit? Nam fructus potest et crudus comedi, sicut se nonnulli vestri exercuerunt, ut hoc non tantum de pomis, verum etiam de omnibus oleribus facerent. Si autem non vellatur, aut decidatur, aut quoquo modo dematur ex terra vel arbore, venire ad escam nullo pacto potest. Hoc ergo facile debuit esse veniale, sine quo ei subvenire non valeretis: non illi tam multi cruciatus, quos in præparandis escis, membris Dei vestri non dubitatis inferre. At enim plorat arbor, cum fructus carpitur : hoc quippe dicere non erubescitis. Certe novit omnia vita quæ ibi est, et præsentit quis ad eam veniat. Venientibus ergo electis, et poma carpentibus, gaudere debuit, non plorare : illum transitorium dolorem tanta felicitate compensans, et tantam evadens miseriam, si in alios incidisset. Cur itaque pomum non decerpitis, cum decerpto tam multas plagas doloresque ingeratis? Respondete, si potestis. Nec ipsa jejunia vobis competunt : non enim oportet vacare fornacem, in qua spiritale aurum de stercoris commixtione purgatur, et a miserandis nexibus divina membra solvuntur.

(a) Am. Er. et plerique Mss. et *vani* : omisso verbo *implendo*.

séparez l'or spirituel de l'alliage du fumier, et dégagez les membres de Dieu de ses liens misérables, chôme jamais. Par conséquent, le plus miséricordieux parmi vous, est celui qui peut réussir, sans nuire à sa santé à manger souvent des aliments crus, et à en manger beaucoup. Mais vous, qui faites endurer de tels supplices à vos aliments, vous faites des repos remplis de cruauté, et pourtant vous ne pouvez sans une cruauté égale vous condamner au jeûne, et cesser ainsi de purifier les membres de votre Dieu.

CHAPITRE V.

Néanmoins vous osez exécrer jusqu'aux sacrifices de l'Ancien Testament, les appeler une idolâtrie, et nous associer à cette espèce de sacrilége. Je vais d'abord vous répondre qu'en ce qui nous concerne, ces sacrifices ne sont point dans nos pratiques, mais néanmoins que nous les recevons dans les mystères des saintes Ecritures pour comprendre ce qui est annoncé par eux, car ces sacrifices ont été nos figures, et tels qu'ils étaient tous, ils signifiaient de nombreuses et différentes manières le sacrifice unique dont nous faisons à présent la mémoire. Par conséquent ce sacrifice ayant été révélé aux hommes et offert en son temps, ceux de l'Ancien Testament cessèrent d'être célébrés en fait, mais conservèrent l'autorité de leur signification, attendu qu'ils ont été écrits pour nous qui nous trouvons à la fin des temps. (I *Cor.*, x, 11.) Ce qui vous offusque dans ces sacrifices c'est l'immolation des animaux, quoique cette espèce de créatures soit tout entière destinée en quelque façon, et sous certaines conditions, au service de l'homme. Quant à vous, qui ne donnez point un morceau de pain à un pauvre mourant de faim, vous êtes émus de pitié pour des bêtes en qui vous croyez qu'il y a des âmes d'hommes. Mais le Seigneur Jésus s'est montré aussi cruel à leur égard quand il permit au démon qui le lui demandait, d'aller dans un troupeau de porcs. Bien plus, avant de nous avoir montré le sacrifice de son corps, par sa passion, il dit à un lépreux qu'il venait de guérir : Allez vous faire voir au prêtre et offrez le don que Moïse a prescrit pour leur servir de témoignage. (*Luc*, v, 14.) Ce qui rend la chose plus grave encore, c'est que Dieu même atteste bien souvent, par ses prophètes, qu'il n'a absolument aucun besoin de toutes ces choses; il est facile de se rendre compte, si on raisonne, que celui qui n'a besoin de rien n'a pas besoin non plus de cela; l'esprit de l'homme est donc contraint de chercher ce qu'il a voulu nous enseigner par là, car il n'aurait pas ordonné qu'on lui offrît des choses qui eussent été inutiles, puisqu'il n'en a aucun besoin, s'il n'avait voulu nous indiquer par là

Quapropter ille est misericordior inter vos, qui se potuerit ita exercere, ut nihil ejus valetudini obsit, sæpe crudos cibos sumere, et multa consumere. Vos autem et tantas pœnas escæ vestræ irrogando crudeliter manducatis, et a membrorum divinorum purgatione cessando crudeliter jejunatis.

CAPUT V.

Et audetis tamen etiam sacrificia Testamenti Veteris exsecrari, et idololatriam nominare, et in hujusmodi sacrilegium nos quoque sociare. Unde pro nobis prius respondemus, sic illa jam non esse in operibus nostris, ut ea tamen in mysteriis divinarum Scripturarum, ad intelligenda quæ his prænuntiata sunt, amplectamur : quia et ipsa figuræ nostræ fuerunt, et omnia talia multis et variis modis unum sacrificium, cujus nunc memoriam celebramus, significaverunt. Unde isto revelato, et suo tempore oblato, illa de agendi celebritate sublata sunt, sed in significandi auctoritate manserunt. Scripta sunt enim propter nos, in quos finis sæculorum obvenit. (I *Cor.*, x, 11.) Sed in eis videlicet interfectio vos movet animalium, cum ista omnis creatura usibus hominum quodam modo conditionaliter serviat. Sed vos, qui homini mendico esurienti panem non porrigitis, misericordes estis in pecora, quibus animas humanas inesse creditis. Dominus autem Jesus in ea crudelis fuit, qui dæmones in gregem porcorum, cum id ab eo peterint, ire permisit. (*Matth.*, viii, 32.) Qui etiam nondum demonstrato per passionem sacrificio corporis suis, cuidam leproso, quem mundaverat, ait : Vade, ostende te sacerdoti (*Luc.*, v, 14), et offer (*a*) munus tuum quod præcepit Moyses in testimonium illis. Magis enim, quia et per Prophetas Deus sæpe testatur, nullius se talis muneris indigere, et facile est ratione perspicere, quod nec ejus rei egeat, qui nullius eget; compellitur animus humanus inquirere, quid nos per hæc docere voluerit, qui utique non frustra ea, quibus non indiget, sibi juberet

(*a*) Er. omnesque prope Mss. *et offer pro te quod præcepit Moyses.*

quelque chose qu'il nous était avantageux d'apprendre, et qu'il fallait nous montrer en figures dans ces signes. Combien vous feriez mieux et vous agiriez plus honnêtement, en vous soumettant même à présent à ces sacrifices, bien qu'ils ne soient plus nécessaires, plutôt que d'ordonner à vos auditeurs de vous offrir, avec la conviction qu'il en est ainsi, les victimes vivantes qui servent à vos repas! Car lorsque l'apôtre Paul dit avec tant d'à-propos, en parlant de certains prédicateurs qui ne prêchent l'Evangile que pour avoir de quoi vivre : Ils font un Dieu de leur ventre (*Philipp.*, III, 19), ne faites-vous point preuve de plus d'arrogance et d'impiété encore, quand vous ne craignez point de dire sinon que votre ventre est un Dieu, du moins, dans un excès de coupable audace, qu'il est le purificateur de Dieu? Quelle démence n'est-ce point de vouloir paraître pieux, en s'abstenant du meurtre des animaux, quand on prétend que tout ce qu'on mange a une âme pareille à la nôtre, à qui l'on fait de la main et des dents tant et tant de blessures!

CHAPITRE VI.

Mais pourquoi, si vous ne voulez point vous nourrir de chair, n'offrez-vous point des animaux à votre Dieu, et ne les immolez-vous point aussi pour délivrer, de la prison de la chair, des âmes que vous regardez non-seulement comme des âmes humaines, mais, si je puis parler ainsi, comme des âmes divines, puisque vous croyez même que ce sont des membres de Dieu? Vous les empêcheriez ainsi, par le secours de vos prières, de retourner dans leur prison. Est-ce que vous venez plus efficacement à leur secours par le ventre que par l'esprit, et la nature de votre Dieu est-elle plutôt sauvée par les éructations dans lesquelles elle s'exhale de vos estomacs, que si elle n'était appuyée que du secours de vos prières? Ainsi si vous ne sacrifiez point des animaux à votre ventre, c'est seulement parce que vous ne pourriez les avaler tout vivants pour délivrer leurs âmes par l'intercession de votre estomac. O heureux légumes qui ont la chance, après avoir été, il est vrai, arrachés de terre avec la main, coupés avec le fer, tourmentés par le feu, et broyés sous la dent, de parvenir vivants encore sur les autels de vos intestins! Et combien sont à plaindre les animaux qui ne peuvent point entrer dans votre corps, bien que leur âme sorte beaucoup plus vite du leur! Voilà pourtant vos rêveries, et vous pensez encore que nous sommes les ennemis de l'Ancien Testament, parce que nous ne tenons pour impure la chair d'aucun animal, et que nous nous en rapportons à ce mot de l'Apôtre : Tout est pur pour ceux qui sont purs (*Tit.*, I, 15), ainsi qu'à cette parole du Seigneur : Ce n'est pas ce qui entre

offerri, nisi aliquid in eis ostenderet, quod nobis et nosse prodesset, et talibus signis præfigurari oporteret. Vos autem quanto melius et honestius istis, quamvis jam nostro tempori non necessariis, tamen significantibus aliquid et docentibus, sacrificiis subderemini, quam vobis ab Auditoribus vestris vivas escarum victimas offerri juberetis et crederetis? Nam cum Apostolus Paulus de quibusdam propter epulas Evangelium prædicantibus congruentissime dixerit : Quorum Deus venter est (*Phil.*, III, 19) quanto vos arrogantiore impietate jactatis, qui ventrem vestrum non Deum, sed quod sceleratioris audaciæ est : Dei mundatorem dicere non timetis? Cujus porro dementiæ est, pios se videri velle, quod ab animalium interfectione se temperent, cum omnes suas escas easdem animas habere dicant; quibus, ut putant, viventibus, tanta vulnera et manibus et dentibus ingerunt?

CAPUT VI.

Cur autem, si carnibus vesci non vultis, non ipsa animalia Deo vestro oblata mactatis, ut animæ illæ, quas non solum putatis humanas, sed ita divinas, ut ipsa Dei membra esse credatis, a carnis carcere dimittantur, et ne iterum redeant, vestris orationibus commendentur? An amplius eas adjuvatis ventre quam mente, et illa potius Dei natura salvatur, quæ vestris visceribus exhalari meruerit, quam quæ vestris precibus commendari? Propterea ergo ventri vestro pecora non sacrificatis, qui ea viva absumere non potestis, ut eorum animas intercessione vestri stomachi liberetis. O beata olera, quibus et manu evulsis, et ferro concisis, et igne cruciatis, et dente contritis, concessum est tamen, ut ad vestrorum intestinorum aras, viva pervenant! et o misera pecora, quæ cum citius de corpore suo exeunt, in vestra corpora intrare non possunt! Ita delirantes adhuc putatis, quod ideo sumus inimici Veteris Testamenti, quia nullam carnem immundam ducimus, tenentes Apostoli sententiam, dicentis : Omnia munda mundis. (*Tit.*, I, 15.) Et illud ubi Dominus ait : Non quod intrat in os vestrum, vos coinquinat, sed quod exit.

dans votre bouche qui vous souille, mais ce qui en sort. (*Matth.*, xv, 11.) Or, ce n'est point à la foule seulement que le Seigneur s'adressait en ces termes, ainsi que votre Adimante, placé par Fauste au premier rang après Manès, dans ses attaques injustes contre l'Ancien Testament, a voulu le comprendre, mais c'est encore loin de la foule qu'il l'a dit à ses disciples en termes plus clairs encore et plus évidents. En effet, Adimante ayant mis cette pensée du Seigneur en opposition avec l'Ancien Testament (*Contr. Adim.*, ch. 14 et 15), parce que ce dernier parle de viandes impures, dont le peuple de l'Ancien Testament devait s'abstenir, il a craint qu'on ne lui dît : Pourquoi donc ne sont-ce point quelques viandes, mais toutes les viandes d'animaux que vous tenez pour immondes, et vous abstenez-vous de manger de viandes quelles qu'elles soient, quand vous nous citez vous-même un passage de l'Evangile où il est dit que ce n'est point ce qui entre dans le corps, descend dans le ventre, et plus tard est jeté dans des lieux secrets, qui souille l'homme? Aussi, pour échapper à un raisonnement aussi pressant qui prend sa fourberie à la gorge dans les étreintes d'une vérité si manifeste, il dit qu'en parlant ainsi, c'est à la foule que le Seigneur s'adressait, comme si le Seigneur avait eu pour pratique de ne dire la vérité qu'à un petit nombre de disciples et dans le secret, tandis qu'il eût prêché bien haut le mensonge à la foule. Mais c'est un sacrilége de croire cela du Seigneur, et quiconque le lit, sait qu'il a dit la même chose et d'une façon plus claire encore, à ses disciples, quand la foule se fut éloignée. Comme au commencement de sa lettre Fauste professe, pour Adimante, une telle admiration, qu'il ne lui préfère que Manès, je veux voir un peu si cette pensée du Seigneur : Ce n'est pas ce qui entre dans l'homme qui le souille, est vraie ou fausse. Si elle est fausse selon les Manichéens, d'où vient que leur grand docteur Adimante l'emprunte au Christ pour attaquer l'Ancien Testament? Si elle est vraie, pourquoi, en dépit d'elle, croient-ils qu'ils se souillent en mangeant de la chair? Ils n'ont peut-être d'autre réponse à faire que celle-ci, qui est la vraie, et à reconnaître que l'Apôtre n'a point dit que tout fût pur pour les hérétiques, mais que tout est pur pour ceux qui sont purs. En effet, pourquoi ces aliments ne sont-ils point purs pour eux? C'est ce que le même Apôtre nous apprend en poursuivant ainsi : « Mais rien n'est pur pour ceux qui sont impurs et infidèles; tout est pour eux, comme leur esprit et leur conscience qui sont impurs et souillés. » (*Tit.*, I, 15.) Effectivement, rien, absolument rien n'est pur pour les Manichéens, car la substance même, c'est-à-dire la nature de Dieu, non-seulement a pu, d'après eux, être souillée, mais même l'a été en partie, plus que cela en-

(*Matth.*, xv, 11; *Marc.*, vii, 15.) Quod non ad solas turbas Dominus dixit, sicut vester Adimantus, quem post Manichæum Faustus præcipue laudat, cum Veteri Testamento calumniaretur, voluit intelligi; sed etiam remotus a turbis, hoc idem discipulis suis evidentius et expressius locutus est. Cum enim hanc Domini sententiam Testamento Veteri opposuisset Adimantus, quia in illo scripta sunt quædam immunda carnium, a quibus ille populus jussus est abstinere, timuit ne sibi diceretur : Cur ergo vos non quasdam, sed omnes carnes immundas existimatis, atque ab edendis omnibus temperatis; cum tu ipse proferas Evangelicum testimonium, non coinquinari hominem ex iis quæ in os ingrediuntur, et in ventrem vadunt, atque in latrinam emittuntur? Itaque has artissimas, et fallaciam suam manifestissima veritate præfocantes angustias conatus evadere, ait hoc Dominum ad turbas dixisse, quasi paucis ille in secreto vera diceret, in turbas autem falsa jactaret : cum et hoc de Domino credere sacrilegum sit; et omnes qui legunt, noverint, (*a*) hoc et remotis turbis eum planius dixisse discipulis. Quapropter quia in exordio harum litterarum suarum Faustus sic miratur Adimantum, ut ei solum præferat Manichæum, compendio requiro utrum ista Domini sententia, qua dixit, non inquinari hominem iis quæ in os ejus intrant, vera an falsa sit. Si falsam dicunt, cur eam tantus eorum doctor Adimantus a Christo prolatam dicens, ad expugnandum Testamentum vetus objecit? Si autem vera est, cur adversus eam credunt se coinquinari, si quacumque carne vescantur : nisi forte verum respondere velint, et dicere : Apostolum non dixisse omnia munda hæreticis, sed omnia munda mundis. (*Tit.*, I, 15.) Cur enim non istis hæc munda, idem Apostolus sequitur, et dicit : « Immundis autem et infidelibus nihil est mundum, sed polluta sunt eorum et mens et conscientia. » Unde re vera Manichæis omnino nihil est mundum, quando quidem etiam ipsam Dei substantiam vel naturam, non solum coinquinari potuisse, sed etiam ex parte

(*a*) Lov. *ad turbas hoc et remotis turbis.* Editi vero alii et Mss. non habent, *ab turbas.*

core; non-seulement elle a été souillée, mais elle ne peut même plus désormais être purifiée ni réhabilitée tout entière. Aussi je m'étonne qu'ils prétendent que toute chair d'animal est immonde, ce qui fait qu'ils s'en abstiennent, comme s'ils pouvaient penser qu'il y aurait, je ne dis point un aliment quelconque, mais une seule créature qui ne fût point impure. En effet, ils nous disent que non-seulement les légumes, les fruits, les moissons, mais la terre entière et le ciel ont été souillés par le mélange de la nation des ténèbres. Plût au ciel qu'ils fussent conséquents, et que s'abstenant de tout ce qu'ils déclarent impur, ils mourussent de faim plutôt que de proférer avec opiniâtreté de tels blasphèmes! En effet, qui ne comprend que c'est ce qu'il y aurait de meilleur pour eux, dès qu'ils ne veulent ni se corriger ni s'amender?

CHAPITRE VII.

Comment se fait-il que cette parole de l'Apôtre : Tout est pur pour ceux qui sont purs, et cette autre : Toute créature de Dieu est bonne (I *Tim.*, IV, 4), ne sont point contraires à l'Ancien Testament en tant qu'il prohibe certains aliments? Pour s'en rendre compte, il faut comprendre, si on peut, que le mot de l'Apôtre se rapporte aux natures mêmes, tandis que c'est à cause de certaines figures qui convenaient à cette époque que les Ecritures anciennes ont déclaré certains animaux immondes, non point quant à leur nature, mais à cause de leur signification. Ainsi, pour prendre un exemple, s'il s'agit du porc et de l'agneau, ils sont purs l'un et l'autre quant à leur nature, parce que toute créature de Dieu est bonne; mais au point de vue de leur signification particulière, l'agneau est pur et le porc impur. De même si nous prenons les mots sot et sage, ces deux mots, en tant que composés de sons ou de lettres et de syllabes, évidemment sont purs; mais au point de vue de leur signification, l'un d'eux, le mot sot, peut être appelé impur, non quant à sa nature, mais en tant qu'il exprime quelque chose d'impur. Eh bien! il se peut que pour les figures des choses, le porc soit ce qu'est le mot sot dans le genre des choses, et que cet animal aussi bien que la syllabe sot signifie une seule et même chose. Et en effet, cet animal est déclaré immonde dans la loi parce qu'il ne rumine point; or, ce n'est point un vice en lui, c'est sa nature. Quant aux hommes qui sont représentés par cet animal, s'ils sont immondes, ils le sont par l'effet non de leur nature, mais d'un vice qui leur est propre, attendu qu'il désigne ceux qui, après avoir entendu volontiers les paroles de la sagesse, n'y pensent plus ensuite. En effet, n'est-ce point, si je puis parler ainsi, ruminer spirituellement que de rappeler par la douceur du

coinquinatam esse contendunt; nec solum coinquinatam esse, verum etiam ex omni parte recuperari mundarique non posse. Unde mirum est, quod ita se dicunt immundas omnes carnes existimare, et ob hoc ab eis abstinere, quasi aliquid existimet esse mundum, non solum escarum, sed omnium creaturarum. Nam et ipsa olera et poma et omnes fruges et totam terram et cœlum commixtione gentis tenebrarum perhibent inquinata. Utinam ergo et in cæteris cibis errori suo congruerent, atque ab iis, quæ immunda dicunt, omnibus abstinendo, fame potius morerentur, quam tales blasphemias pertinaciter loquerentur : nam se corrigere atque emendare nolentibus, hoc esse utilius quis non intelligat?

CAPUT VII.

Testamento autem Veteri, ubi quidam cibi carnium prohibentur, cur non sit contraria ista sententia, qua dicit Apostolus : Omnia mundis, et : Omnis creatura Dei bona est, si possunt, intelligant hoc Apostolum de ipsis dixisse naturis (I *Tim.*, IV, 4); illas autem litteras propter quasdam præfigurationes tempori congruentes, animalia quædam, non natura, sed significatione immunda dixisse. Itaque, verbi gratia, si de porco et agno requiratur, utrumque natura mundum est, quia omnis creatura Dei bona est; quadam vero significatione agnus mundus, porcus immundus est : tanquam si stultum et sapientem diceres, utrumque hoc verbum natura vocis et litterarum et syllabarum quibus constat, utique mundum est; significatione autem unum horum verbum, quod dicitur stultus, immundum dici potest, non natura sui, sed quoniam quiddam immundum significat. Et fortasse quod est in rerum figuris porcus, hoc est in rerum genere stultus; et tam illud animal, quam istæ duæ syllabæ, quod dicitur stultus quiddam unum idemque significat. Immundum quippe illud animal in Lege positum est, eo quod non ruminet : non autem hoc ejus vitium, sed natura est. Sunt autem homines qui hoc per animal significantur, immundi proprio vitio, non natura : qui

souvenir ce qu'on a entendu de bon, de ce que je nommerai l'estomac de la mémoire à la bouche de la réflexion? Or, quiconque n'agit point ainsi a son image dans les animaux dont il est question. Par conséquent, s'abstenir de la chair de ces animaux signifie se mettre en garde contre un pareil défaut; car la sagesse étant un trésor digne de nos vœux, il est écrit dans un autre endroit, à propos de la pureté du ruminant et de l'impureté du non-ruminant: « Il y a un trésor digne de nos désirs dans la bouche du sage, mais l'insensé avale ce trésor. » (*Prov.*, XXI, 20.) Toutes ces similitudes empruntées aux choses dans les manières de parler et dans les remarques figurées excitent avec autant de profit que d'agrément une âme raisonnable à chercher et à trouver ce que cela signifie. Or, il a été prescrit au peuple de l'ancienne loi beaucoup de choses pareilles qu'il devait non-seulement écouter, mais encore observer, car c'était le temps où il fallait que les choses qui devaient se révéler plus tard fussent prophétisées non-seulement en paroles, mais aussi en actes. Ces choses se trouvant révélées par le Christ et dans le Christ, on n'a point imposé aux Gentils le fardeau des observances, mais on leur a signalé l'autorité de la prophétie qui s'y trouvait. Je viens de dire pourquoi, lorsque, selon le Seigneur et selon l'Apôtre, nous ne devons tenir la chair d'aucun animal pour immonde, il se trouve néanmoins certains animaux déclarés impurs dans l'Ancien Testament; dites-moi à votre tour pourquoi vous déclarez toute chair impure?

CHAPITRE VIII.

Si, d'après votre erreur, c'est le mélange de la nation des ténèbres qui cause cette impureté, ce n'est point la chair des animaux, mais votre Dieu même, qui est impur quant à la portion de son être qu'il a envoyée contre ses ennemis pour les combattre et les faire captifs, en permettant à ces derniers de l'absorber, de la souiller et de se mêler avec elle. D'ailleurs après le mélange dont vous parlez, quoi que vous mangiez est impur. Vous me répondez à cela que la chair est bien plus impure que le reste. Il serait long de rappeler ici toutes les rêveries par lesquelles ils entreprennent de démontrer que la chair est plus impure que le reste; néanmoins j'en dirai quelques mots, assez pour faire voir que les détracteurs de l'Ancien Testament sont sous le poids d'une si antique ineptie, qu'on est obligé de reconnaître que les contempteurs de la chair n'aiment que la chair et cela sans aucune vérité spirituelle. Peut-être aussi la ré-

cum libenter audiant verba sapientiæ, postea de his omnino non cogitant. Quod enim utile audieris, velut ab intestino memoriæ, tanquam ad os cogitationis, recordandi dulcedine revocare, quid est aliud, quam spiritaliter quodam modo ruminare? Quod qui non faciunt, illorum animalium genere figurantur. Unde et ipsa a talibus carnibus abstinentia, tale vitium nos cavere præmonuit. Cum enim thesaurus desiderabilis sit ipsa Sapientia, de hac munditia ruminandi et immunditia non ruminandi alio loco scriptum est: Thesaurus desiderabilis requiescit in ore sapientis, vir autem stultus glutit illum. (*Prov.*, XXI, 20.) Hæ autem similitudines rerum in locutionibus vel observationibus figuratis, propter quærendi et comparandi exercitationem, rationales mentes utiliter et suaviter movent. Sed priori populo multa talia non tantum audienda, verum etiam observanda præcepta sunt. Tempus enim erat, quo non tantum dictis, sed etiam factis Prophetari oporteret ea quæ posteriori tempore fuerant revelanda. Quibus per Christum atque in Christo revelatis, fidei gentium onera observationum non sunt imposita, prophetiæ tamen auctoritas commendata. Ecce nos diximus qua causa, cum secundum Domini Apostolique sententiam nullas animalium carnes immundas habeamus, veteri tamen Testamento, ubi quædam immundæ (*a*) dictæ sunt, non adversemur: vos jam dicite, quare immundas carnes existimetis.

(*a*) Sola fere editio Lov. addit *vel munda*.

CAPUT VIII.

Si secundum errorem vestrum, propter commixtionem gentis tenebrarum; non carnes, sed ipse Deus vester immundus est in ea parte, quam velut debellandis et captivandis hostibus absorbendam et inquinandam misit et miscuit: deinde propter ipsam commixtionem, etiam quidquid aliud manducatis, immundum est. Sed dicitis: Multo amplius immundæ sunt carnes. Et quare amplius immundæ sint carnes, longum est eorum de hac re deliramenta commemorare, sed breviter attingam quod sat est, ut inspiciantur reprehensores Veteris Testamenti: tanta stultitiæ vetustate confecti, ut carnis accusatores sine ulla spiritali veritate solam carnem sapere convincantur. Fortasse enim paulo prolixior ista responsio sic adversus eos lectorem instruet, ut in cæ-

ponse un peu longue que je vais leur faire instruira-t-elle assez le lecteur pour nous dispenser, dans les autres questions, de nous étendre aussi longuement. En effet, ces vains parleurs et ces séducteurs d'âmes disent que dans le combat où leur premier homme a chargé des chaînes des éléments trompeurs la nation des ténèbres, il y eut des princes de l'un et de l'autre sexe d'emmenés captifs au moment où l'on s'en servait pour créer le monde. Plusieurs d'entre eux furent enchaînés dans les célestes fabriques. Dans leur nombre se trouvaient des femelles pleines. Quand le ciel se mit à tourner, ces femelles ne pouvant supporter ce mouvement tournant, avortèrent et mirent au jour le fruit qu'elles avaient conçus. Ces avortons mâles et femelles sont tombés du ciel, ont vécu, ont grandi, se sont accouplés et se sont reproduits. Telle est, selon eux, l'origine de toute chair qui se meut sur la terre, dans les eaux et dans les airs. Si toute chair a son origine dans le ciel, c'est le comble de l'absurdité de la tenir pour impure à cause de cela, d'autant plus que dans la structure même du monde, les princes des ténèbres se trouvent liés, selon les Manichéens, par toutes les contextures de choses, depuis les plus hautes jusqu'aux plus basses, en sorte que plus chacun d'eux participait largement au mélange du bien, plus il méritait d'être placé haut. Il suivrait de là que la chair dont l'origine est dans le ciel devrait être bien plus pure que ne le sont les produits de la terre. Après cela, est-il assez insensé de dire que des fétus à peine conçus se sont trouvés, avant même le mélange de la vie, assez vivaces pour vivre, tout avortons et tombés du ciel sur la terre qu'ils fussent, tandis que les fétus déjà animés par le mélange de la vie ne sauraient vivre s'ils ne naissent à terme, et meurent à l'instant même s'ils viennent à tomber d'un endroit tant soit peu élevé. Après tout, si le royaume de la vie a fait la guerre au royaume de la mort, la vie, en s'infusant dans ces produits, a dû les rendre plus vivaces au lieu de plus corruptibles. Si toute chose retient de préférence dans sa nature son incorruption, on devrait nous parler non d'une nature bonne et d'une mauvaise, mais de deux natures l'une bonne et l'autre meilleure. Où donc les Manichéens ont-ils pris ce qu'ils nous disent, que la chair est plus immonde que les autres choses, quand ils nous assurent qu'elle tire son origine du ciel, du moins celle connue de tout le monde? Car pour les premiers corps des princes des ténèbres, ils pensent qu'ils sont sortis, comme des vers, des arbres qui se trouvaient là; et ces arbres viendraient des cinq éléments. Mais si les corps d'animaux tirent leur première origine des arbres et leur seconde du ciel, d'où vient

teris responsionibus non a nobis tam multa verba requirantur. Dicunt enim isti vaniloqui et mentis seductores, in illa pugna, quando primus eorum homo, tenebrarum gentem elementis fallacibus irretivit, utriusque sexus principibus (*a*) indidem captis, cum ex eis mundus construeretur, plerosque eorum in cœlestibus fabricis colligatos, in quibus erant etiam feminæ aliquæ prægnantes : quæ cum cœlum rotari cœpisset, eamdem vertiginem ferre non valentes, conceptus suos abortu excussisse, eosdemque abortivos fetus et masculos et feminas de cœlo in terram cecidisse, vixisse, crevisse, concubuisse, genuisse. Hinc esse dicunt originem carnium omnium quæ moventur in terra, in aqua, in aere. Ergo si de cœlo est origo carnium, absurdissimum est propter hoc eas immundiores putare : præsertim quia in ipsa structura mundi, eosdem principes tenebrarum, ita per omnes contextiones a summis usque ad ima colligatos dicunt, ut quanto quique amplius haberent commixti boni, tanto sublimius collocari mererentur : ac per hoc mundiores carnes esse debe-rent, quarum origo de cœlo est, quam fruges quæ oriuntur ex terra. Deinde quid tam insanum dici potest, quam (*b*) conceptos fetus ante vitæ commixtionem tanto vivaciores fuisse, ut et abortivi et de cœlo in terram ruentes viverent; commixta autem vita nisi tempore maturo editi, vivere non possint, et si de paulo altiore loco cadant, continuo moriantur? Utique si regnum vitæ contra regnum mortis belligeravit, commixta vita vivaciores facere debuit, non corruptibiliores. Quod si in sua natura quæque res magis suam retinet incorruptionem, non duas naturas bonam et malam, sed duas bonas, quarum sit una melior, prædicare debuerunt. Unde igitur asserunt immundiores carnes, quas de cœlo genus ducere affirmant, istas duntaxat omnibus notas? Nam ipsa prima corpora principum tenebrarum, ex arboribus ibidem natis tanquam vermiculos opinantur exorta; ipsas autem arbores ex quinque illis elementis. Proinde si animalium corpora primam originem habent ex arboribus, secundam de cœlo, quid causæ est ut immundiora quam fructus arborum existimentur?

(*a*) Sic plerique Mss. At editi, *ibidem captis*. — (*b*) Lovanienses Belgicorum codicum auctoritate posuerunt, *conceptus factos*. Melius Am. Er. et nonnulli Gallicani Mss. *conceptos fetus*.

qu'ils sont plus impurs que les fruits des arbres? Si c'est parce que lorsqu'ils meurent ils perdent leur âme, et que tout ce qui reste une fois l'âme partie est impur, pourquoi, par la même raison, les légumes et les fruits ne seraient-ils point également impurs, puisqu'ils meurent aussi quand on les arrache ou quand on les cueille, ainsi que nous l'avons dit plus haut? Car les Manichéens, pour ne point se rendre coupables de ces homicides, ne veulent rien cueillir aux arbres, rien arracher de terre. Ensuite, comme d'après eux, dans le corps de tout être animé il y a deux âmes, l'une bonne venant de la nation de la lumière, l'autre mauvaise tirant son origine de la nation des ténèbres, si on tue un animal, la bonne âme s'enfuit-elle et la mauvaise reste-t-elle? S'il en était ainsi, l'animal qu'on tue vivrait encore de la vie qu'il avait dans la nation des ténèbres quand il n'avait que l'âme de sa nation, l'âme avec laquelle il s'était révolté contre les royaumes de Dieu. Mais puisque, à la mort de tout animal, ses deux âmes, la bonne et la mauvaise, quittent son corps, pourquoi dire que sa chair est impure, comme si elle n'était abandonnée que par la bonne âme? Car s'il subsiste encore quelques bribes de vie, elles sont de l'une et de l'autre âme. Les Manichéens prétendent même que les excréments ne sont point sans quelques restes des membres de leur Dieu. Ils ne peuvent donc expliquer comment il se fait que la chair des bêtes est plus impure que les produits de la terre. Mais c'est pour faire valoir leur chasteté mensongère qu'ils prétendent que la chair qui est produite par l'union des sexes est plus impure que le reste. Ne devraient-ils pas d'autant plus venir au secours des membres de leur Dieu en mangeant la chair qu'ils les y croient plus intimement engagés? Enfin voilà, selon eux, ce qui fait que la chair des animaux est plus impure que le reste et pourquoi ils ne mangent que des corps non produits par l'union des sexes, tels qu'une multitude innombrable de vers dont on se nourrit dans certaines contrées de la Vénétie et qui naissent des arbres. Ils devraient aussi manger les grenouilles, qui naissent spontanément de terre après la pluie, afin de délivrer les membres de leur Dieu engagés dans ces êtres, s'ils ont tant d'horreur pour la chair provenant d'un accouplement, et reprocher son erreur au genre humain tout entier, qui se nourrit de poulets et de pigeons produits par l'accouplement de mâles et de femelles. Mais au contraire ils rejettent comme impures les grenouilles nées du ciel et de la terre. Car, suivant les fables de ces hérétiques, les premiers princes des ténèbres qui eurent des arbres pour parents étaient plus purs que Manès lui-même, né de l'union d'un père et d'une mère. Que dis-je? la vermine même qui ne naît point d'un mâle et d'une femelle, mais de la sueur de

Si propterea quia cum moriuntur, amittunt animam, ut jam immundum sit quidquid vita deserente remanserit; cur eodem pacto non sunt immunda olera vel poma, quæ utique, sicut supra dictum est, cum decerpuntur vel avelluntur, moriuntur? Horum quippe homicidiorum rei esse nolunt, dum nihil vel ex terra vel ex arbore decerpunt. Deinde cum duas animas esse in uno animantis corpore affirment, unam bonam de gente lucis, alteram malam de gente tenebrarum, numquid cum occiditur animal, bona anima fugit, et mala remanet? Si enim hoc esset, sic viveret animal occisum, quomodo vivebat in gente tenebrarum, quando solam suæ gentis habebat animam, qua etiam rebellaverat adversum regna divina. Cum ergo in morte cujuslibet animalis, utraque anima et bona et mala deserat carnem, cur immunda caro dicitur, quasi a sola bona anima deseratur? Quia etsi aliquæ vitæ reliquiæ remanent, ex utraque remanent : nec ipsum quippe fimum dicunt remanere sine aliquibus exiguis reliquiis membrorum Dei. Nullam igitur causam reperiunt, cur asseverent carnes frugibus immundiores. Sed videlicet fallacem castitatem suam ostentare conantes, eo putant immundiorem carnem, quod de concubitu exsistat : quasi non tanto vehementius cogantur membro illi divino manducando succurrere, quanto illic artius colligatum putant. Postremo si ista causa est majoris immunditiæ carnium, ea comedant animalium corpora, quæ non de concubitu oriuntur, sicut sunt innumerabilia genera vermium, quorum nonnullos vulgo edunt quædam Venetiæ regiones ex arboribus natos. Ranas etiam quas repente ex una pluvia terra generat, in escam isti adsumere debuerunt, ut Dei sui membra talibus formis commixta liberarent, si eam carnem detestantur, quæ concubitu propagatur; et genus humanum erroris arguerent, quod gallinis columbisque vescantur, ex masculorum feminarumque coitu procreatis et mundiores cœli et terræ filias ranas abjiciant. Nam secundum istorum fabulam mundiores sunt primi principes tenebrarum, quorum parentes arbores fuerunt, quam ipse Manichæus, quem pater et mater concumbendo ge-

la chair ou des exhalaisons du corps, est plus pure que les malheureux Manichéens, issus de l'union de pères et de mères. Il y a plus encore : S'ils regardent ce qui naît de la chair, même sans le concours des sexes, comme impur, parce que la chair elle-même est produite par un tel concours, ils doivent tenir les légumes et les produits du sol pour impurs, car ils poussent mieux et sont plus beaux là où le fumier abonde. Que répondre à cela et comment soutenir que les produits de la terre sont plus purs que la chair des animaux? En effet, est-il produit du corps plus sale que le fumier qui en vient? Pourtant, quoi de meilleur pour faire pousser des légumes? Ils diront sans doute que si le broiement et la digestion des aliments chassent la vie de ces êtres, il en reste néanmoins encore un tout petit peu dans les excréments. Mais alors comment se fait-il, s'il ne reste dans ces déjections qu'un tout petit peu de vie, que ce dont vous vous nourrissez, je veux dire les produits de la terre, viennent plus beaux et meilleurs où il y a du fumier? La chair ne se nourrit point des excréments de la terre, mais de ses produits, tandis que la terre se fertilise par les excréments de la chair, non par ses produits. Que les Manichéens choisissent donc quelque chose de plus pur, ou bien qu'ils se corrigent et cessent d'être eux-mêmes des impurs et des infidèles pour qui rien n'est pur. Qu'ils se rangent avec nous à la pensée de saint Paul nous disant : « Tout est pur pour ceux qui sont purs. La terre est au Seigneur et tout ce qu'elle contient » (*Ps.* XXIII, 1.) « Toute créature de Dieu est bonne. » (I *Tim.*, IV, 4.) En effet, toute nature est bonne en son genre, et on ne pèche en usant des choses qu'en ne gardant point son rang dans l'obéissance de Dieu, en troublant l'ordre des autres êtres et en en faisant un mauvais usage.

CHAPITRE IX.

Or, nos pères qui ont plu à Dieu ont tenu leur rang dans cette même obéissance, en observant tout ce que Dieu leur prescrivait selon les temps, et de la manière qu'il l'a établi lui-même. Aussi non-seulement ils n'ont point usé de la chair des animaux destinés à la nourriture de l'homme, bien que tous fussent purs en eux-mêmes et qu'il n'y en eût que quelques-uns d'impurs, à raison d'une signification particulière à l'époque où il était défendu d'en manger, et ont agi ainsi parce que c'était le temps des figures des choses futures, mais encore si les hommes de ces temps et de cette nation-là avaient dédaigné d'observer les azymes et autres pratiques semblables qui selon l'Apôtre étaient l'ombre et la figure de l'avenir, en un temps où tout cela devait se pratiquer, et où les choses révélées maintenant aux hommes devaient être ainsi préfigurées, ils au-

nuerunt : mundiores etiam pediculi eorum, qui sine concubitu sudore carnis vel corporis exhalatione nascuntur, quam isti ipsi miseri, qui de parentibus concumbentibus nati sunt. Aut si jam quidquid ex carne etiam sine concubitu nascitur, propterea putant immundum, quia ipsa caro ex concubitu est; immunda erunt olera et fruges, quæ de stercoribus fertilius uberiusque surrexerint. Ubi videant quid faciant, vel quid respondeant qui fruges dicunt mundiores esse quam carnes. Nam stercore quid immundius ex carne projicitur, et quid frugibus feracius adhibetur? Certe ipsi dicunt per attritiones et digestiones ciborum; fugere inde vitam, et exiguum quiddam in stercore remanere. Cur ergo ubi exigua vita remanet, inde cibi vestri, hoc est fructus terræ; de stercore et meliores et majores et plures exsistunt? Caro non purgamentis terræ, sed fetibus pascitur : terra vero purgamentis carnis, non fetibus fecundatur. Eligant quid sit mundius : aut jam correcti desinant esse immundi et infideles, quibus nihil sit mundum, et nobiscum amplectantur Apostolum dicentem : Omnia munda mundis. (*Tit.*, I, 15.) Domini est terra et plenitudo ejus. (*Psal.* XXIII, 1.) Omnis creatura Dei bona est. Omnia quippe quæ naturaliter sunt, in ordine suo bona sunt (I *Tim.*, IV, 4) : et nemo in eis peccat; nisi qui ordinem suum in Dei obedientia non custodiens, eorum quoque ordinem male utendo perturbat.

CAPUT IX.

Patres autem nostri qui Deo placuerunt, tenuerunt ordinem suum in ipsa obedientia, ut quidquid Deus temporibus congruis jubendo distribuit, sic observarent, quemadmodum ille distribuit. Itaque non solum carnes ad cibum datas, cum omnes natura mundæ essent, quasdam tamen nonnulla significatione immundas illo tempore non ederunt, quo eas non edi præceptum erat, ut talibus significationibus futura rerum manifestatio præfiguraretur. Sed et azymum panem, et cætera hujusmodi, in quibus fuisse umbram futurorum dicit Apostolus (*Hebr.*, X, 1), tam rei essent illius temporis et illius populi

raient été tout aussi coupables alors que nous serions insensés nous-mêmes à présent que le Nouveau Testament est manifesté, si nous pensions que ces observances préfiguratives peuvent nous être aujourd'hui de quelque utilité. De même nous serions aujourd'hui des sacriléges et des impies, si nous croyions pouvoir rejeter des livres écrits pour nous faire voir que les choses révélées maintenant, montrées aujourd'hui et manifestées aux hommes leur ont été annoncées longtemps d'avance par des figures, au lieu de les retenir avec fidélité et avec fermeté, en alléguant pour raison que le Seigneur ne nous ordonne plus de les observer corporellement, mais seulement de les comprendre et de les pratiquer d'une manière spirituelle. En effet, ces livres ont été écrits pour nous qui sommes à la fin des temps (I *Cor.*, x, 11), selon le mot du même Apôtre, et tout ce qui a été écrit l'a été pour notre instruction. (*Rom.*, xv, 4.) Si donc ce fut un péché de ne pas manger les azymes pendant les sept jours prescrits, du temps de l'Ancien Testament (*Exod.*, xii, 15), sous le Nouveau ce n'en est pas un; mais nous croire obligés dans l'espérance du siècle futur que nous tenons du Christ, qui revêtit notre âme de justice et notre corps d'immortalité, et nous renouvela ainsi tout entiers, nous croire obligés, dis-je, de souffrir ou de faire encore ce qui avait rapport à la nécessité et à l'indigence de l'antique corruption, c'est toujours un péché, tant que durent les sept jours qui ne sont autre chose que la vie présente. Cela était caché à l'époque de l'Ancien Testament, sous des figures qui n'étaient comprises que de quelques saints personnages; mais à présent, sous le Nouveau Testament, cela est révélé, manifesté et annoncé aux hommes. Il suit de là que la sainte Ecriture à cette époque était un code obligatoire, tandis qu'elle n'est plus maintenant qu'un témoignage. Ne point faire la fête des tabernacles était jadis un péché, aujourd'hui ce n'en est plus un. Mais ne point être uni au tabernacle de Dieu qui est l'Eglise, c'en est toujours un. Alors la fête des tabernacles était un précepte figuratif, à présent elle se lit dans un témoignage révélé. Le tabernacle qui fut construit alors n'aurait point été appelé le tabernacle du témoignage, s'il n'eût rendu témoignage par un certain rapport de convenance à une vérité qui devait être déclarée en son temps. Porter des vêtements de lin et de pourpre, s'habiller d'étoffes de lin et de laine (*Deut.*, xxii, 11), a pu être un péché autrefois, maintenant ce n'en est plus un; mais vivre dans le désordre et confondre ensemble des professions de vie diverses, par exemple, vouloir porter des parures de mariée quand on est religieuse, ou quand on n'a pu vivre dans la conti-

homines, si observare contemnerent, quando sic illa fieri, et ista quæ nunc revelata sunt, tunc sic prænuntiari oportebat; quam nos desipientes essemus, si nunc jam manifestato Novo Testamento, illas prænuntiativas observationes, aliquid nobis prodesse putaremus. Sicut sacrilegi et impii, si eosdem libros qui propter nos scripti sunt, ut ea quæ jam nobis revelata et in manifestatione annuntiata sunt, tanto ante illis figuris prænuntiata cognoscentes, fideliter et firmiter teneremus, ideo putaremus abjiciendos, quia ea quæ ibi scripta sunt, non jam observare corporaliter, sed intelligere et facere spiritaliter nos Dominus jubet. Scripta sunt enim propter nos, in quos finis sæculorum obvenit (I *Cor.*, x, 11), sicut item dicit idem Apostolus. Omnia enim quæ ante scripta sunt, ut nos doceremur scripta sunt. (*Rom.*, xv, 4.) Quapropter non manducare azymum per statutos septem dies tempore Veteris Testamenti (*Exod.*, xii, 15) peccatum fuit, tempore autem Novi Testamenti non est peccatum : sed in spe futuri sæculi quam habemus in Christo, qui et animam nostram induens justitia, et corpus nostrum induens immortalitate, totos nos innovat, credere aliquid ex veteris corruptionis necessitate atque indigentia nos passuros vel acturos, semper peccatum est, quam diu volvuntur isti septem dies quibus peragitur tempus : sed hoc Veteris Testamenti temporibus in figura occultatum, a quibusdam sanctis intelligebatur; tempore autem Novi Testamenti in manifestatione revelatum, populis prædicatur. Unde Scriptura illa tunc erat præceptum, nunc testimonium. Scenopegiam non celebrare aliquando peccatum fuit, nunc non est peccatum (*Lev.*, xxiii, 34) : tabernaculo autem Dei quod est Ecclesia non compaginari, semper peccatum est; sed tunc agebatur sub præcepto figurato, nunc legitur in testimonio revelato. Nam et illud quod tunc factum est, non diceretur tabernaculum testimonii, nisi alicui veritati quæ suo tempore declaranda erat, quadam congruentia significationis attestaretur. (*Deut.*, xxii, 11.) Lineis vestibus miscere purpuram, et linostima veste indui aliquando peccatum fuit, nunc non est peccatum : sed inordinate vivere, et diversi generis professiones velle miscere, ut vel sanctimonialis habeat ornamenta nuptarum, vel ea quæ se non continens nupsit, speciem virginis gerat, omni modo peccatum est; et si quid inconve-

nence, et qu'on s'est mariée, se vêtir à la manière des vierges, voilà qui est indubitablement pécher. Il en est de même si on se fait de différents genres de vie un composé qui ne convient pas. Voilà ce qui était figuré alors par les vêtements, et qui maintenant est passé dans les mœurs, car alors c'était le temps des figures, et maintenant c'est le temps de la manifestation. Par conséquent la même Ecriture, qui jadis était le code des œuvres figuratives, est maintenant le témoin des choses signifiées, et ce qui se faisait à cette époque à titre de prédiction se lit aujourd'hui comme une confirmation. Il n'était point permis en ce temps-là d'atteler ensemble pour le même travail un âne et un bœuf, maintenant cela est permis, car l'Apôtre a dit, en rappelant le passage de l'Ecriture qui avait trait à la défense de fermer la bouche du bœuf qui foule le grain : « Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les bœufs? » (I *Cor.*, IX, 9.) Pourquoi donc lisons-nous encore cela maintenant, puisque ce qui était défendu alors est permis maintenant? Le même Apôtre nous répond : « Parce que c'est pour nous que l'Ecriture a fait cette ordonnance. » (*Ibid.*, 10.) Or, il y aurait de l'impiété de notre part à ne point lire ce qui a été écrit pour nous, beaucoup plus même pour nous à qui en est fait la manifestation, que pour ceux en qui ce n'était qu'une figure. En effet, chacun de nous peut, selon le besoin, atteler ensemble un bœuf et un âne sans nuire à son travail, mais on ne pourrait sans scandale associer l'un à l'autre, un insensé et un sage pour annoncer la parole de Dieu, avec une égale autorité, au lieu que l'un des deux commande à l'autre, et que l'autre obéisse. Ainsi nous retenons la même Ecriture sainte qui avait autrefois le pouvoir d'ordonner de couvrir par des ombres ce qui devait se découvrir de nos jours, et qui maintenant atteste avec autorité que ce qui était jadis caché par les figures se trouve maintenant en pleine lumière.

Quand Fauste prétend que la loi déclare impurs l'homme chauve ainsi que celui dont les poils de la barbe deviennent jaunes, il faut qu'il n'ait pas bien lu, ou qu'il soit tombé sur un manuscrit fautif. Mais plût au ciel qu'il eût eu lui-même le front chauve, et que sur ce front il n'eût point rougi de tracer le signe de la croix du Christ, certainement il n'aurait point cru que le Christ qui dit : Je suis la vérité (*Jean*, XIV, 6), avait succombé à de fausses blessures, et était ressuscité avec de fausses cicatrices. Mais quoi! ne dit-il point : Pour moi, je n'ai point appris à tromper, et je dis ce que je pense. En ce cas il n'est pas disciple de son Christ, puisqu'il est assez fou pour croire qu'il a montré de fausses cicatrices à ses disciples doutant que ce fût lui. Mais quant à lui, il veut qu'on croie qu'il ne trompe ni lorsqu'il nous débite ses balivernes,

nienter ex diverso genere in vita cujusque contexitur. Verum illud tunc figurabatur in vestibus, quod nunc declaratur in moribus. Illud enim erat tempus significandi, hoc manifestandi. Ergo ipsa Scriptura, quæ tunc fuit exactrix operum significantium, nunc testis est rerum significatarum; et quæ tunc observabatur ad prænuntiationem, nunc recitatur ad confirmationem. Bovem et asinum ad operandum jungere tunc non licebat, nunc licet. (*Deut.*, XXII, 10.) Declaratum est enim per Apostolum, cum de bove triturante non infrenando Scripturam recoleret, dicentem : Numquid de bobus cura est Deo? (I *Cor.*, IX, 9.) Quare ergo nunc legitur, quando id quod prohibuit jam licet? Quia idem ipse ibi secutus Apostolus ait : « Propter nos Scriptura dicit. » Et utique impium est, ut non legamus nos, quod scriptum est propter nos : magis enim propter nos, quibus manifestatur, quam propter illos, in quibus figurabatur. Bovem quippe et asinum, si necesse sit, unusquisque sine detrimento operis jungit : sapientem vero et stultum, non ut unus præcipiat, et alter obtemperet, sed pariter ex æquali potestate, ut annuntient verbum Dei, non sine scandalo quisquam comites facit. Itaque eamdem Scripturam tenemus, et tunc potestate præcipientem umbris tegendum, quod nunc aperiretur; et nunc auctoritate attestantem luce apertum, quod tunc tegebatur.

De calvo autem et reburro, quod eos immundos Lex dixerit (*Lev.*, XIII, 40), parum Faustus attenderat, aut in mendosum codicem inciderat. Sed utinam ipse calvam frontem habere (*a*) voluisset, atque in ea crucem Christi figere non erubuisset : profecto Christum clamantem : Ego sum veritas (*Joan.*, XIV, 6), nec cum falsis vulneribus occubuisse, nec cum falsis cicatricibus resurrexisse credidisset. Quin etiam dicit : « Ego fallere non didici, quod sentio loquor. » Non est ergo discipulus Christi sui, quem falsas cicatrices dubitantibus discipulis demonstrasse insanus opinatur, et non solum de cæteris vanitatibus suis, sed etiam de ipsa Christi fallacia sibi tanquam non

(*a*) Editi vulgo sic ferunt. Plures tamen veteres Mss. *Sed utinam ipse calvam frontem habere noluisset.*

ni quand il enseigne que le Christ a trompé. Il serait donc meilleur que son Christ trompant ses disciples, quand il ne trompe personne, ou bien, et c'est la conséquence de son langage, il n'est pas le disciple du Christ qui ne trompe point, mais de Manès qui est trompeur, puisqu'il trompe dans les choses même où il se vante de n'avoir point appris à tromper?

LIVRE SEPTIÈME

CHAPITRE PREMIER.

FAUSTE. Pourquoi ne croyez-vous point la généalogie de Jésus? Pour plusieurs raisons, mais la principale c'est que nulle part il n'a dit qu'il eût un père, une famille sur la terre. Au contraire, il a dit qu'il n'est point de ce monde (*Jean,* VIII, 23), qu'il vient de son Père (*Ibid.*, 42), qu'il est descendu du ciel (*Jean*, VI, 42), qu'il n'a ni mère, ni frères, que ceux qui font la volonté de son Père qui est dans les cieux. (*Matth.*, XII, 30.) Ajoutez à cela que ceux mêmes qui lui ont donné ces généalogies ne semblent point l'avoir connu avant sa naissance. Ils ne l'ont même point connu aussitôt après sa naissance, ce qui pourrait faire croire que ce qu'ils ont écrit à son sujet ils l'ont vu de leurs propres yeux; c'est lorsqu'il était déjà jeune homme et même un homme mûr, c'est-à-dire âgé d'environ trente ans, qu'ils se sont joints à lui, si toutefois on peut assigner sans blasphème un âge à Dieu. Aussi comme, dans tout témoignage de la vérité, on s'enquiert ordinairement de savoir si les témoins ont vu ou entendu, et que les nôtres ne disent pas qu'ils aient entendu de sa bouche, cet ordre généalogique, ou appris qu'il eût eu une naissance, et que d'ailleurs ils ne l'ont point vu non plus de leurs propres yeux, car ils n'ont connu le Christ que longtemps après sa naissance, car ils ne l'ont connu qu'après son baptême, il me semble et il semblera à tout homme d'un jugement sain, qu'il n'est pas moins insensé de croire cela que d'appeler en témoignage un témoin sourd ou aveugle.

CHAPITRE II.

AUGUSTIN. La raison capitale pour laquelle Fauste ne reçoit point la généalogie de Jésus-Christ, se trouve victorieusement et clairement réfutée, si on lit ce que j'ai dit plus haut du fils de l'homme, c'est le nom que le Christ se donne

fallenti vult credi : (*a*) utrum Christo melior, quo fallente ipse non fallit; an eo ipso non veracis Christi, sed fallacis Manichæi discipulus, cum et in hoc fallit, in quo se non didicisse fallere gloriatur.

LIBER SEPTIMUS

CAPUT PRIMUM.

Faustus dixit : « Quare non credis in genealogiam Jesu? Multæ quidem sunt causæ, sed palmaris illa, quia nec ipse ore suo usquam se fatetur patrem habere, aut genus in terra : sed e contra, quia non sit de hoc mundo, quia a Patre Deo processerit, quia descenderit de cœlo, quia non sibi sint mater et fratres, nisi qui fecerint voluntatem Patris sui, qui in cœlis est. (*Joan.*, III, 23, 42; VI; 42; *Matth.*, XII, 30.) Ad hæc illi ipsi qui has ei genealogias ascribunt, non eum ante nativitatem cognovisse videntur : sed neque statim ut natus est, quo crederentur ea scripsisse, quæ erga eum oculis suis viderint gesta; sed juveni jam et maturo conjuncti sunt ei, id est, annorum ferme triginta : si quidem et ætas ascribi divinis (*b*) potest sine blasphemia. Quare cum in omni testimonio veritatis hoc semper quæri soleat, utrumne quis audierit an viderit; isti vero nec audisse se fateantur ab ipso generationis hunc ordinem, aut quia omnino sit natus; nec vidisse oculis, quia longo post tempore, id est, post baptismum cognoverint eum : mihi et omni recte judicanti, tam stultum videtur hoc credere, quam si quis cæcum et surdum testem in judicium vocet. »

CAPUT II.

Augustinus respondit : Quam dicit palmarem causam, cur non accipiat genealogiam Jesu Christi (*Matth.*, VIII, 20), ibi apertissime victus ostenditur,

(*a*) Sic Am. Er. et plerique Mss. At Lov. *vult credi. Videtur quis utrum Christo sit melior.* — (*b*) Sola ex omnibus Amerbachiana editio, *non potest.*

bien souvent, ainsi que celui de Fils de Dieu, comment il est en même temps Fils de Dieu et fils de l'homme (*Matth.*, IX, 6), comment il n'a point de famille sur la terre quant à sa divinité, et comment, selon la chair, il est de la race de David, ainsi que l'Apôtre nous l'atteste. (*Rom.*, I, 3.) Il faut donc croire et comprendre qu'il est sorti de son Père (II *Tim.*, II, 8), venu du ciel (*Jean*, XVI, 28; VI, 41) et devenu le Verbe fait chair, a habité parmi les hommes. (*Jean*, I, 14.) Mais si les Manichéens prétendent qu'il n'a eu ni mère ni race sur la terre, parce qu'il a dit : Qui est ma mère, ou qui sont mes frères? (*Matth.*, XII, 49) il ne reste plus qu'à dire aussi que ses disciples à qui il a appris lui-même par son propre exemple, à mépriser, pour le royaume des cieux, les biens de leurs familles terrestres, n'ont point eu non plus de pères, parce qu'il leur a dit : Ne donnez à personne sur la terre le nom de père, car vous n'avez qu'un Père qui est votre Dieu. (*Matth.*, XXIII, 9.) Or, ce qu'il leur a enseigné au sujet de leurs pères, il l'a pratiqué lui-même le premier au sujet de sa mère et de ses frères, comme il a fait en beaucoup d'autres choses dans lesquelles il a daigné se donner à nous, en exemple, pour que nous l'imitassions et marcher le premier, afin que nous le suivissions. Aussi faut-il remarquer comme cet homme ainsi vaincu dans ce qu'il appelle son argument capital, est en effet terrassé, comme il est embarrassé dans ses autres arguments. En effet, ne dit-il pas qu'on ne doit point croire aux apôtres quand ils nous annoncent non-seulement sa naissance divine, mais aussi sa naissance humaine, parce qu'ils ne s'attachèrent à lui que lorsqu'il était déjà homme, qu'ils ne le virent point à sa naissance, et ne disent point qu'il leur en ait jamais parlé? Pourquoi donc les Manichéens croient-ils saint Jean quand il leur dit : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était Dieu, et le Verbe était en Dieu, il était au commencement avec Dieu. Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui, » (*Jean*, I, 1 à 3) et le reste qu'ils approuvent quoiqu'ils ne le comprennent pas très-bien? Qu'ils me disent donc où saint Jean a vu cela, ou en quel lieu il prétend l'avoir appris de Dieu. Tout ce qu'ils avanceront pour montrer que saint Jean a pu le savoir, on peut, suivant nous, le dire de tous ceux qui nous ont instruits de la naissance de Jésus-Christ. Ils ont pu apprendre de même ce qu'ils nous annoncent. Après tout je voudrais bien apprendre d'eux sur quoi ils se fondent pour croire que le Seigneur a dit ces mots : « Qui est ma mère ou qui sont mes frères? » (*Matth.*, XII, 48.) Si c'est sur le récit de l'Evangéliste, pourquoi n'ajoutent-ils point foi à ses autres paroles, quand il dit encore : « Que sa mère et ses frères le cherchaient? » (*Ibid.*, 46.) Si l'Evangéliste a menti dans le récit qu'ils ne veulent point ac-

legentibus quæ supra diximus de Filio hominis, quod tam crebro se Christus esse testatur, et de Filio Dei, quomodo idem ipse sit et filius hominis (*Matth.*, IX, 6); quomodo secundum divinitatem non habeat genus in terra, secundum carnem autem sit ex semine David, sicut Apostolica doctrina testatur. (*Rom.*, I, 3.) Unde oportet eum credi et intelligi, et a Patre exisse, et de cœlo venisse, et hic tamen Verbum carnem factum inter homines habitasse. (II *Tim.*, II, 8; *Joan.*, XVI, 28, et VI, 41; *Joan.*, I, 14.) Quod si propterea putant eum non habuisse in terra matrem vel genus, quia dixit : Quæ mihi mater, vel qui fratres? (*Matth.*, XII, 49) superest ut etiam discipulos ejus, quibus hoc exemplum in se ipso præbuit, ut terreni generis necessitudinem propter regnum cœlorum contemnerent, affirment non habuisse patres, quia dixit eis : Ne vobis dicatis patrem in terra, unus enim est Pater vester Deus. (*Matth.*, XXIII, 9.) Quod ergo istos de patribus docuit, hoc ipse de matre et fratribus prior fecit : sicut et alia multa, in quibus se nobis ut eum imitaremur præbere, et ut sequeremur præire dignatus est. Quapropter iste qui in eo quod putat palmare sic vincitur, quam jaceat et involvatur in cæteris animadvertendum est. Quippe qui propterea dicit non credendum esse Apostolis, qui ejus non solum divinam, sed etiam humanam nativitatem annuntiaverunt, quia postea juveni adhæserunt, et nec viderunt eum natum, nec se hoc ab illo audisse dixerunt. Cur ergo credunt Joanni dicenti : « In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum, hoc erat in principio apud Deum, omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil, » (*Joan.*, I, 1) et cætera quæ illis quamvis non intelligentibus tamen placent? Dicant ubi hoc Joannes viderit, aut ubi se hoc ab ipso Domino audisse dixerit. Quidquid enim dixerint, unde hoc Joannes scire potuerit, inde credimus etiam omnes annuntiatores nativitatis Christi, id quod annuntiaverunt scire potuisse. Deinde quæro, unde credant dixisse Dominum : Quæ mihi mater, aut qui fratres? (*Matth.*, XII, 48.) Si quia hoc Evangelista narravit, cur ei non credunt et illud : Quia

cepter, comment croient-ils qu'il tient du Christ les choses qu'ils ne veulent point comprendre? Après tout, si saint Matthieu n'a pu connaître la naissance du Christ, parce que ce dernier était adulte quand il s'est attaché à lui, comment Manès, venu au monde si longtemps après, a-t-il pu savoir que le Christ n'est point venu au monde? Les Manichéens vont me répondre : Le Saint-Esprit qui était dans Manès le savait. Certainement si Manès était le Saint-Esprit, il a dû dire la vérité; mais pourquoi, en ce qui concerne le Christ, ne croirons-nous point plutôt ses propres disciples qui se sont attachés à lui corporellement, et qui non-seulement ont pu apprendre aussi par le Saint-Esprit qui leur a été donné, ce qui pouvait demeurer caché dans l'ordre des choses humaines, mais encore ont pu recueillir sur la généalogie du Christ, selon la chair, et sur toute son origine, toutes sortes de renseignements, par le souvenir qui en était encore récent et par le seul témoignage des sens de l'homme? Et pourtant on dit que les apôtres sont des témoins sourds et aveugles. Plût à Dieu que vous aussi vous fussiez non-seulement sourd et aveugle, pour ne point apprendre tant de choses vaines et sacriléges, mais encore que vous fussiez muet pour ne rien dire de pareil.

LIVRE HUITIÈME

CHAPITRE PREMIER.

FAUSTE. Pourquoi n'acceptez-vous point l'Ancien Testament? Parce que le Nouveau a pris les devants chez moi. Or, l'Ancien et le Nouveau ne vont point ensemble, comme l'atteste l'Ecriture en disant : « On ne met point une pièce de drap neuf à un vieil habit, autrement il se déchirera davantage. » (*Matth.*, IX, 16.) Aussi prenant garde de faire, comme vous, une plus grande déchirure, je ne couds point le christianisme, qui est neuf, au judaïsme, qui est vieux. D'ailleurs qui ne taxerait d'avarice un homme qui, ayant des habits neufs, ne laisse point ses vieux habits à ses inférieurs? Voilà pourquoi quand bien même je serais né juif, comme les Apôtres, je devrais, après avoir reçu le Nouveau Testament, répudier l'Ancien, ainsi qu'ils le firent eux-mêmes. Mais comme, par le bienfait de la nature, j'ai eu le bonheur de ne point naître sous le joug de l'esclavage, mais au contraire que le Christ s'est présenté à moi dès mon entrée dans le monde avec le présent d'une liberté pleine et entière, combien serais-je misé-

mater ejus et fratres quærebant eum? (*Ibid.*, 46.) Si autem hoc mentitus est quod nolunt credere, quomodo ei credunt Christum dixisse quod nolunt intelligere? Deinde si Christum natum, quia jam juveni adhæserat, non potuit nosse Matthæus, unde potuit Christum non natum, post tot annos natus nosse Manichæus? Dicturi sunt : Spiritus sanctus hoc sciebat qui erat in Manichæo. Ille sane si Spiritus sanctus esset, vera dixisset. Sed cur non potius de Christo discipulis ejus qui etiam corporaliter ei adhæserunt credimus, qui non solum per Spiritum sanctum ab ipso impertitum scire potuerunt, si quid lateret in rebus humanis, sed tam recenti et præsenti memoria, etiam solo humano sensu, genus Christi secundum carnem et totam originem collegerunt? Et tamen cæci et surdi testes dicuntur Apostoli. Utinam tu non tantum cæcus et surdus fuisses, ne tam vana et sacrilega disceres; sed etiam mutus, ne talia diceres.

LIBER OCTAVUS

CAPUT PRIMUM.

Faustus dixit : Quare non accipis Testamentum Vetus? Quia jam præventus sum Novo : Veteri autem et novo non convenit, ut Scriptura testatur. Nam pannum, inquit, novum nemo assuit vestimento veteri (*Matth.*, IX, 16 ; *Luc.*, V, 36), alioquin major scissura fiet. Quia ergo majorem, sicuti vos, (*a*) scissuram facere caveo : Christianam novitatem Hebraicæ vetustati non misceo. Quis enim non etiam sordidum judicet, novis vestibus indutis, non donare inferioribus vetera? Quapropter ego etiam si natus essem Judæus, ut fuerunt Apostoli, dignum tamen erat me, Novo accepto Testamento, Vetus repudiare, ut fecerunt ipsi. Nunc vero et naturæ beneficio consecutus ut sub servitutis jugo non nascerer, et Christo mihi protinus occurrente cum pleno munere libertatis;

(*a*) Sola fere editio Lov. *sicuti vos scitis, scissuram faceret, caveo Christianam novitatem Hebraicæ vetustati commiscere.*

rable, insensé, et par-dessus tout ingrat de me soumettre de nouveau à la servitude? N'est-ce point ce que Paul reproche aux Galates qui, en revenant à la circoncision, retournaient aux éléments infirmes et pauvres sous lesquels ils voulaient redevenir esclaves? (*Gal.*, v, 1.) Comment donc pourrais-je admettre ce que je vois blâmé dans les autres? S'il est honteux de retourner à à la servitude, il est plus honteux encore d'y aller.

CHAPITRE II.

Augustin. Nous avons déjà assez montré plus haut comment et pourquoi nous retenons l'autorité de l'Ancien Testament; ce n'est point pour imiter la servitude des Juifs, mais c'est pour attester la liberté chrétienne. En effet, ce n'est point moi, mais c'est l'Apôtre qui dit : « Toutes les choses qui leur arrivaient étaient des figures, et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous qui nous trouvons à la fin des temps. » (I *Cor.*, x, 11.) Aussi ne faisons-nous point en servitude ce qui a été prescrit pour nous annoncer d'avance, mais nous lisons en liberté ce qui a été écrit pour nous confirmer. Après cela, qui ne comprend pourquoi l'Apôtre rappelle à eux les Galates, qui ne lisaient point d'une manière religieuse ce que l'Ecriture dit de la circoncision, mais au contraire voulaient, dans une pensée superstitieuse, se faire circoncire? Nous ne cousons donc point du drap neuf à un vieux manteau, mais nous nous instruisons dans le royaume des cieux, à l'exemple du père de famille que le Seigneur nous montre tirant de son trésor du neuf et du vieux. (*Matth.*, xiii, 52.) Coudre du drap neuf à un vieux manteau, c'est vouloir posséder la continence spirituelle et n'avoir point encore déposé l'espérance charnelle. En effet, lisez avec soin, et vous verrez que c'est à ceux qui le questionnaient sur le jeûne que le Seigneur répondit : « On ne coud point un morceau de drap neuf à un vieux vêtement. » (*Matth.*, ix, 16.) Les disciples du Seigneur l'aimaient encore d'un amour charnel puisqu'ils redoutaient de le perdre si on le faisait mourir. Aussi Pierre le détournant de sa passion est-il appelé Satan, et le Seigneur lui dit : « Qu'il ne goûtait point les choses de Dieu, mais seulement celles des hommes. » (*Matth.*, xvi, 23.) Faites donc attention, au sujet du royaume de Dieu, à vos rêveries, qui vous font aimer et adorer la lumière du soleil, une belle chose aux yeux de la chair, comme si elle nous était proposée en exemple, remarquez quelle espérance charnelle vous nourrissez, et vous verrez que vos jeûnes sont cousus, si je puis parler ainsi, à la prudence de la chair comme à un vieux vêtement. Mais après tout, puisque du drap neuf ne convient point à un vieux vêtement, comment les membres de

quam miser et stultus et insuper ingratus ero, si me ultra addixero servituti? Quippe Paulus inde Galatas arguit (*Gal.*, v, 1) quod in circumcisionem relabentes, ad infirma repedarent et egena elementa, quibus denuo servire vellent. Quomodo ergo id ego admittam, in quo alium videam reprehendi? Turpe est redire in servitutem, sed turpius ire.

CAPUT II.

Augustinus respondit : Jam quidem satis superius ostendimus, quare et quomodo teneamus auctoritatem Veteris Testamenti, non ad Judaicæ servitutis imitationem, sed ad Christianæ libertatis testificationem. Neque enim mea, sed Apostoli vox est : « Quia omnia hæc in figura contingebant illis, scripta autem sunt propter nos, in quos finis sæculorum obvenit. » (I *Cor.*, x, 11.) Quapropter non in servitute facimus quæ jussa sunt ad nos præmuntiandos, sed in libertate legimus quæ scripta sunt ad nos confirmandos. Quis itaque jam non intelligat, unde Galatas revocat Apostolus (*Gal.*, v, 1), non religiose Scripturam circumcisionis legentes, sed jam supertitiose circumcidi volentes? Unde non pannum novum vestimento veteri affinimus : sed erudimus in regno cœlorum, ad similitudinem illius patris familias, quem commemorat Dominus proferentem de thesauro suo nova et vetera. (*Matth.*, xiii, 52.) Ille autem assuit pannum novum vestimento veteri, qui continentiam vult habere spiritalem, et nondum deposuit spem carnalem. Nam legite diligenter, et videte de jejunio Dominum interrogatum, respondisse : Nemo assuit pannum novum vestimento veteri. (*Matth.*, ix, 16.) Adhuc enim discipuli Dominum carnaliter diligebant, quando quidem etiam ne occisum amitterent, formidabant. Unde Petrum revocantem se a passione, Sathanam appellat (*Matth.*, xvi, 23), quod non saperet quæ Dei sunt, sed quæ hominum. Proinde attendite in illa phantasia vestra de regno Dei, unde istam lucem solis carni conspicuam tanquam ad exemplum vobis propositam diligitis et adoratis, quam carnalem spem geratis : et invenietis jejunia vestra quomodo

votre Dieu ont-ils pu, je ne dis point se rapprocher, se coudre, mais, ce qui est bien plus fort, s'attacher aux princes des ténèbres dans un mélange intime et une union étroite? Est-ce que les uns et les autres seraient de vieux morceaux de drap, parce que les uns et les autres sont faux et viennent de la prudence de la chair? A moins peut-être que vous ne vouliez prouver que les uns sont le morceau de drap neuf et les autres le morceau de drap vieux, par la déchirure qui est devenue plus grande, si bien qu'un malheureux morceau de drap se trouverait arraché du royaume de la lumière et attaché par une peine éternelle au globe des ténèbres. Mais, en attendant, le vieux ravaudeur ou le tailleur indigent de pareilles fables me semble vouloir percer de sa langue comme avec une aiguille le firmament des divines Ecritures.

LIVRE NEUVIÈME

CHAPITRE PREMIER.

Fauste. Pourquoi n'acceptez-vous point l'Ancien Testament? Si les Apôtres nés sous lui ont pu se retirer de lui, pourquoi ne pourrais-je point ne pas accepter un Testament sous lequel je ne suis point né? Tous nous sommes gentils de naissance, non point juifs, ni même chrétiens. L'Ancien Testament appelle à lui des hommes de la gentilité et les fait juifs. De son côté le Nouveau en appelle d'autres et les fait chrétiens; c'est comme si deux arbres, l'un doux et l'autre amer, se pénétraient par leurs racines de la force de la même terre pour la changer selon leurs propriétés particulières. Par conséquent les Apôtres ayant changé l'amer en doux, quelle folie serait la mienne de changer le doux en amer?

CHAPITRE II.

Pourquoi donc l'Apôtre qui, selon vous, est passé de l'amer au doux en quittant le judaïsme, nous représente-t-il les Juifs qui n'ont point voulu croire au Christ, comme des rameaux rompus, et nous dit-il que c'est sur la racine même de l'olivier, c'est-à-dire sur l'origine des saints du judaïsme que les nations se sont trouvées greffées comme un olivier sauvage, pour participer à la douceur de l'olivier franc? Car voici en quels termes il rappela aux nations,

prudentiæ carnis, tanquam vestimento veteri assuantur. Verumtamen cum pannus novus vestimento veteri non conveniat, unde potuerunt principibus tenebrarum membra Dei vestri, non adjuncta atque consuta, sed quod est vehementius, commixta et concreta cohærere? An utrumque vetus est, quia utrumque falsum, et utrumque de prudentia carnis est? Nisi forte inde vultis probare unum fuisse novum, alterum vetus, quia major scissura facta est; ut miserabilis pannus de regno lucis abscinderetur, et globo tenebrarum æterna pœna configeretur. Et tamen argute sibi videtur velut acu linguæ divinarum Scripturarum firmamenta (*a*) compungere, talium fabularum sordidus sartor, aut mendicus indutor.

LIBER NONUS

CAPUT PRIMUM.

Faustus dixit : Quare non accipis Vetus Testamentum? Si Apostolis licuit sub eodem natis ab eo discedere, mihi quare non liceat id in quo natus non sum, non usurpare? Omnes quippe Gentiles nascimur, non Judæi, non denique Christiani : sed alios ad se ex eadem gentilitate Testamentum Vetus adducit, facitque Judæos; alios novum, et initiat Christianos : tanquam si duæ arbores, dulcis et amara, radicibus suis unius terræ in se vim transferant, immutandam qualitatibus suis. Apostolis ergo in dulcem transeuntibus ex amaro, quam demens ero ego, si in amaram convertar ex dulci.

CAPUT II.

Augustinus respondit : Cur ergo Apostolus, quem dicis relicto Judaismo ex amaritudine transisse in dulcedinem, magis inde fractos ramos dicit, qui ex ipsa populo in Christum credere noluerunt; et in ipsa oleæ radice, id est origine sanctorum Hebræorum, tanquam oleastrum gentes insertas, ut fierent particepes pinguedinis oleæ? Nam cum de Judæorum lapsu admoneret gentes ne superbirent, ita locutus est : « Vobis enim, inquit, dico gentibus, quamdiu

(*a*) Sic Am. et Mss. At Er. et Lov. *compingere*.

pour les empêcher de s'enorgueillir, la chute des Juifs : « C'est pourquoi je vous dis, à vous qui êtes gentils, que tant que je serai l'Apôtre des Gentils je travaillerai à rendre illustre mon ministère pour tâcher d'exciter une sainte jalousie dans l'esprit des Juifs qui me sont unis selon la chair et d'en sauver quelques-uns; car si leur réprobation est devenue la réconciliation du monde, que sera leur rappel, sinon une vie, comme une résurrection des morts? Car si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi; et si la racine est sainte les rameaux le sont aussi. Si donc quelques-unes des branches ont été rompues, et si vous, qui n'étiez qu'un olivier sauvage, vous avez été entés parmi celles qui sont demeurées sur l'olivier franc, et avez été fait participant de la sève et du suc qui sort de cet olivier, vous ne devez pas pour cela vous élever avec présomption contre les branches naturelles. Si vous pensez vous élever au dessus d'elles, considérez que ce n'est pas vous qui portez la racine, mais que c'est la racine qui vous porte. Vous direz peut-être : Les branches naturelles ont été rompues pour que je fusse greffé à leur place. Il est vrai, c'est à cause de leur incrédulité qu'elles ont été rompues; et pour vous vous demeurez ferme par votre foi : mais prenez garde de ne point vous élever, et tenez-vous dans la crainte; car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas non plus. Considérez donc la bonté et la sévérité de Dieu, sa sévérité envers ceux qui sont tombés, et sa bonté envers vous, si toutefois vous demeurez ferme dans l'état où sa bonté vous a mis; autrement vous serez aussi retranché. Si eux-mêmes ne demeurent point dans leur incrédulité, ils seront de nouveau entés sur leur tige, puisque Dieu est tout-puissant pour les regreffer; car si vous avez été coupé de l'olivier sauvage, qui était votre tige naturelle, pour être greffé contre votre nature sur l'olivier franc, à combien plus forte raison ceux qui sont les branches naturelles de l'olivier même seront-ils greffés sur leur propre tronc? Car je ne veux point, mes frères, que vous ignoriez ce mystère, afin que vous ne soyez point sages à vos propres yeux, c'est qu'une partie des Juifs est tombée dans l'aveuglement pour jusqu'à ce que la plénitude des Gentils soit entrée dans l'Eglise, après quoi tout Israël sera sauvé. » (*Rom.*, XI, 13 à 26.) Vous voyez qu'en ne voulant point être greffés sur cette racine, non-seulement vous ne ressemblez point aux rameaux qui ont été rompus, comme le peuple impie et charnel des Juifs, mais vous êtes demeurés sur l'olivier amer. En effet, n'est-ce point le goût de l'olivier sauvage des nations d'adorer le soleil et la lune? A moins peut-être que vous ne vous croyiez point sur l'olivier sauvage des Gentils, parce que vous y avez ajouté des épines d'un nouveau genre et que vous vous êtes fabriqué sinon avec des mains de potiers, du moins avec un cœur pervers, un faux Christ, pour l'adorer avec le soleil et la lune? Entez-vous donc sur la souche de l'olivier franc où l'Apôtre se réjouit

quidem ego sum gentium Apostolus, ministerium meum glorifico, si quo modo ad æmulationem provocare potero carnem meam, ut salvos faciam aliquos ex illis. Si rejectio illorum reconciliatio est mundi, quæ erit assumptio, nisi vita ex mortuis? Si autem delibatio sancta est, et conspersio; et si radix sancta est, et rami : quod si aliqui ex ramis fracti sunt, tu autem cum esses oleaster, insertus es in illis, et socius radicis factus es et pinguedinis oleæ, noli gloriari adversus ramos. Quod si gloriaris, non tu radicem portas, sed radix te. Dicis ergo : Fracti sunt rami ut ego inserar. Bene. Incredulitate fracti sunt. Tu autem fide stas, noli altum sapere, sed time : nam si Deus naturalibus ramis non pepercit, neque tibi parcet. Vide ergo bonitatem et severitatem Dei : in eos quidem qui ceciderunt, severitatem; in te autem bonitatem, si permanseris in bonitate : alioquin et tu excideris. Et illi si non permanserint in incredulitate, inserentur : potens est enim Deus iterum inserere illos. Nam si tu ex naturali excisus oleastro, et contra naturam insertus es in bonam olivam, quanto magis illi qui secundum naturam sunt, inserentur suæ olivæ? Nolo enim vos ignorare fratres sacramentum hoc, ut non sitis vobis sapientes, quia cæcitas ex parte Israel facta est, donec plenitudo gentium intraret, et sic omnis Israel salvus fieret. » (*Rom.*, XI, 13, etc.) Videtis ergo vos, qui in ista inseri radice non vultis, non quidem fractis ramis esse similes, sicut est carnalis et impius populus Judæorum, sed in oleastri amaritudine remansisse. Nam quid nisi oleastrum gentium sapit, adorare solem et lunam? Nisi forte propterea vos jam non putatis esse in oleastro gentium, quia spinas novi generis addidistis, et falsum Christum, quem cum

d'être replacé, après s'être trouvé, par son incrédulité, parmi les rameaux brisés. Il dit donc qu'il a été délivré quand il se réjouit d'être passé du judaïsme à Jésus-Christ, parce que toujours c'est le Christ qui a été prêché dans cette racine et dans cet arbre. Ceux qui n'ont point cru à sa venue ont été arrachés de ce tronc, tandis que ceux qui ont cru en lui y ont été greffés, c'est à eux qu'il est dit pour les empêcher de tomber dans l'orgueil : « Ne vous élevez point et tenez-vous dans la crainte; car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas non plus. » (*Ibid.*, 20 et 21.) Mais pour ne point désespérer les rameaux qui ont été rompus, il dit un peu plus loin : « Si eux-mêmes ne demeurent point dans leur incrédulité, ils seront de nouveau greffés sur leur tige, puisque Dieu est tout-puissant pour les regreffer. Car si vous avez été coupé de l'olivier sauvage, qui était votre tige naturelle, pour être greffé contre votre nature sur l'olivier franc, à combien plus forte raison ceux qui sont les branches naturelles de l'olivier même seront-ils entés sur leur propre tronc? » (*Ibid.*, 23 et 24.) Voilà donc pourquoi il se glorifie, c'est parce qu'il a été délivré de l'état où il se trouvait en qualité de rameau rompu et rendu au suc de l'olivier franc. Que ceux donc qui, parmi vous, ont été détachés de l'olivier franc par l'impiété y reviennent et soient regreffés sur son tronc. Quant à ceux qui n'ont jamais appartenu à l'olivier franc, qu'ils se détachent de leur tronc naturel, qui est stérile, et viennent participer à la fécondité de l'olivier franc.

LIVRE DIXIÈME

CHAPITRE PREMIER.

FAUSTE. Pourquoi ne recevez-vous point l'Ancien Testament? C'est parce que nous avons appris de ce Testament même, ainsi que du Nouveau, à ne point convoiter le bien d'autrui. (*Exod.*, xx, 17.) Mais où est le bien d'autrui, me répondez-vous, dans l'Ancien Testament? Et moi je vous demande si tout ce qu'il renferme n'est point à autrui. Il promet des richesses, la satisfaction des appétits du ventre, des enfants, des petits-enfants, une longue vie, et par-dessus le marché le royaume de Chanaan. Mais tout cela est pour les circoncis, pour ceux qui observent les sabbats, qui immolent au Seigneur, qui s'abstiennent de la chair de porc et de mille choses pareilles. Comme je ne tiens aucun compte de cela et que nul chrétien n'en tient

sole et luna coleretis, non manu fabrili, sed perverso corde finxistis? Inserimini ergo in radicem oleæ, quo se redditum gaudet Apostolus, qui inter fractos ramos per incredulitatem fuit. Inde se quippe liberatum dicit, cum se a Judaismo ad Christum transisse lætatur, quia Christus semper in illa radice, atque in illa arbore, prædicatus est : in quem venientem qui non crediderunt, fracti sunt inde; et qui crediderunt, inserti sunt ibi : quibus ne superbiant, dicitur : « Noli altum sapere, sed time : nam si Deus naturalibus ramis non pepercit, neque tibi parcet. » Sed ne de ipsis fractis desperetur, paulo post dicit : « Et ipsi si non permanserint in incredulitate, inserentur : potens est enim Deus iterum inserere illos. Nam si tu ex naturali excisus oleastro, et contra naturam insertus es in bonam olivam, quanto magis illi qui secundum naturam sunt, inserentur suæ olivæ? » Ecce unde etiam ipse gloriatur, a fractura liberatus, et radicis pinguedini redditus. Qui ergo in vobis sunt, quos inde fregit impietas, redeant et rursus inserantur. Qui autem nunquam ibi fuerunt, veniant a naturali sterilitate præcisi, participes fecunditatis futuri.

LIBER DECIMUS

CAPUT PRIMUM.

FAUSTUS dixit : Cur non accipis Testamentum Vetus? Quia et ab ipso hoc, et ex novo didicimus, aliena non concupiscere. (*Exod.*, xx, 17; *Rom.*, vii, 7). Quid autem, inquis, alienum habet Testamentum Vetus? Imo quid habet non alienum? Divitias promittit, et ventris saturitatem, et filios et nepotes, vitamque longam, et cum his Chananitidis regnum : sed omnia hæc circumcisis et observantibus sabbata, et immolantibus sibi, et abstinentibus a porcina, et hujusmodi cæteris (*Gen.*, xv; *Gen.*, xvii,; *Exod.*, xx, 10, 11; *Lev.*, xi) : quæ quia ego negligo, et Chris-

plus de compte que moi, comme étant des pratiques ineptes, sans aucun rapport avec le salut, je ne trouve point que les promesses de l'Ancien Testament me concernent davantage; et comme je me souviens qu'il a été dit : Vous ne convoiterez pas le bien d'autrui, je laisse volontiers les Juifs posséder ce qui leur appartient, et je me tiens pour satisfait de l'Evangile et du splendide héritage du royaume des cieux. Car de même que si un Juif revendiquait pour lui l'Evangile, je serais en droit de le blâmer et de lui dire : Malheureux, qu'y a-t-il de commun entre vous et l'Evangile, dont vous n'observez point les préceptes? Ainsi je craindrais que le Juif me reprît de la même manière si je revendiquais l'Ancien Testament, dont je méprise les préceptes.

CHAPITRE II.

Augustin. Fauste n'éprouve aucun embarras à redire toujours la même chose, quelque vaine qu'elle soit. Pour moi j'en éprouve un véritable à faire toujours la même réponse, quoique cette réponse soit vraie; par conséquent quiconque voudra savoir ce que je réponds à ces paroles n'a qu'à relire ce que j'ai dit plus haut. (Lib. VI, ch. II.) Quant au Juif qui me demanderait pourquoi je revendique l'Ancien Testament, dont je n'observe point les préceptes, je lui répondrais que les chrétiens observent les préceptes de la vie active inscrits dans l'Ancien Testament; quant à ceux de la vie figurative, il était légitime de les observer lorsqu'ils prédisaient ce qui maintenant est révélé. Voilà pourquoi, si je ne fais pas de l'observance de ces préceptes un devoir de religion, je les retiens néanmoins pour servir de témoignage, ainsi que les promesses charnelles qui y sont renfermées et qui sont cause que ce Testament est appelé l'Ancien Testament. Car si les biens éternels que je dois espérer me sont révélés maintenant, cependant je lis comme autant de témoignages tout ce qui leur arrivait en figures et a été écrit pour nous, qui sommes à la fin des temps. (I *Cor.*, x, 11.) Mais après avoir entendu notre réponse aux Juifs, écoutez maintenant celle que nous adressons aux Manichéens.

CHAPITRE III.

Fauste prétend donc que nous pourrions nous trouver embarrassés si les Juifs nous disaient : Pourquoi retenez-vous l'Ancien Testament puisque vous n'en observez point les préceptes? Nous leur répondons par l'autorité vénérée et conservée de cette même sainte Ecriture; mais vous, que répondez-vous quand on vous dit : Pourquoi retenez-vous l'Evangile, dont vous feignez d'être les partisans, pour jeter de la poudre aux yeux des simples, et dont non-seu-

tianus omnis, ut inepta scilicet, et ad salutem animi minime pertinentia, idcirco nec quæ promittit, ad me jam spectare cognosco : memorque quia sit mandatum : Non concupisces aliena : Judæis bona sua habere, libens volensque permisi, solo scilicet Evangelio et regni cœlorum splendida hæreditate contentus. Nam ut Judæo, si sibi Evangelium usurparet, jure increpitans dicerem : Improbe, quid tibi cum eo est, cujus præcepta non servas? sic vereor ne mihi eadem Judæis increpitet, tenenti Testamentum Vetus, cujus mandata contemnam.

CAPUT II.

Augustinus respondit : Eadem sæpe vana repetere istum non pudet, sed eadem sæpe, quamvis vera, respondere me piget. Quisquis itaque etiam adversus ista responsionem quærit, quæ superius a nobis dicta sunt, legat. Judæo autem dicenti mihi : Cur tenes Vetus Testamentum, cujus præcepta non servas? Respondeo, servari a Christianis etiam ex ipsis libris præcepta vitæ agendæ; præcepta vero vitæ significandæ tunc recte observata, cum prænuntiabantur ista, quæ nunc revelata sunt. Quapropter etiam ipsa sic non observo ad religionem, ut teneam tamen ad testificationem : sicut et promissa carnalia, quæ ibi continentur, unde proprie Vetus dicitur Testamentum. Quamvis enim mihi æterna speranda revelata sint; et illa tamen attestantia lego, quæ in figura contingebant illis, scripta sunt autem propter nos, in quos finis sæculorum obvenit. (I *Cor.*, x, 11.) Itaque si audistis quid respondeamus Judæis audite et quid objiciamus Manichæis.

CAPUT III.

Certe Faustus dixit : Turbari nos posse, si nobis Judæi dixerint : Quare tenetis Vetus Testamentum, cujus præcepta non observatis? Quibus nos, ejusdem Scripturæ venerata atque servata auctoritate respondemus. Vos quid respondetis, cum vobis dicitur : Quare tenetis Evangelicos libros, quorum vos ad de-

lement vous ne croyez point le contenu, mais que vous attaquez même de toutes vos forces? Vous le voyez, il vous est plus difficile de répondre aux objections qui vous sont faites sur le Nouveau Testament qu'à nous de réfuter celles qui nous sont adressées au sujet de l'Ancien Testament. Car nous tenons pour vrai, divinement prescrit et approprié aux temps tout ce qui est écrit dans l'Ancien Testament. Vous, au contraire, lorsqu'on vous objecte ce qui est écrit dans le Nouveau Testament, vous ne le recevez plus; à court de réponse et pris à la gorge par la vérité manifeste, vous vous perdez et vous dites qu'ils ont été falsifiés. Peut-il sortir autre chose de la bouche étouffée d'imposteurs, ou plutôt peut-il s'exhaler une autre odeur de cadavres transpercés? Et pourtant Fauste a dit qu'il a appris non-seulement dans le Nouveau, mais aussi dans l'Ancien Testament à ne point convoiter le bien d'autrui. Il n'en pourrait certainement point apprendre autant à l'école de son propre Dieu. En effet, si ce Dieu ne désirait point le bien d'autrui, pourquoi a-t-il fait des siècles nouveaux sur la terre des ténèbres, qui n'en avait jamais connu? Dira-t-il : C'est la nation même des ténèbres qui a commencé par convoiter mon royaume; or, pour elle c'était le bien d'autrui? Il a donc imité la nation des ténèbres et convoité, lui aussi, le bien d'autrui. Est-ce que jusqu'alors le royaume de la lumière s'était trouvé à l'étroit? Il fallait donc désirer la guerre pour acquérir par une victoire une plus grande étendue de royaume. Si cela est un bien, il aurait pu le désirer auparavant; mais il attendait que la nation ennemie commençât les hostilités, afin que sa défaite fût plus juste. Si au contraire ce n'est pas un bien, pourquoi donc, après avoir vaincu son enemi, a-t-il voulu accroître son propre royaume aux dépens de la terre d'autrui quand auparavant il avait vécu en pleine félicité, satisfait de ses propres frontières? Mais plût au ciel que nos adversaires voulussent apprendre même dans ces saintes lettres les préceptes de la vie active, dont l'un défend de convoiter le bien d'autrui. Certainement ils s'adouciraient et comprendraient aussi les préceptes de la vie figurative, contre lesquels déblatère leur malveillance, et ils sentiraient que l'observance en convenait à merveille au temps pour lequel ils furent faits. Mais peut-on dire que nous convoitons l'Ancien Testament comme le bien d'autrui quand nous lisons ce qui arrivait en figure aux anciens, mais était écrit pour nous, qui sommes à la fin des temps? (I *Cor.*, x, 11.) Il me semble que ce n'est point convoiter le bien d'autrui que de lire ce qui a été écrit pour nous.

cipiendos imperitos confingitis sectatores, et quæ ibi scripta sunt, non solum non creditis, sed etiam quantis potestis viribus oppugnatis? Certe videtis vos potius de Novo Testamento, quam nos de Vetere objectis respondere non posse. Omnia enim quæ in Vetere scripta sunt, nos et vera esse dicimus, et divinitus mandata, et congruis temporibus distributa. Vos autem cum vobis objecta fuerint, quæ in libris Novi Testamenti scripta sunt, nec accipiuntur a vobis, deficientes in respondendo, et manifesta veritate faucibus pressis, anhelitu saucio dicitis esse falsata. Quid aliud possent exspirare præfocata ora fallacium, vel potius quid aliud possent putere confossa cadavera mortuorum? Et tamen confessus est Faustus, non concupiscere aliena, non solum se ex Novo Testamento, sed etiam ex Vetere didicisse : quod certe a suo Deo non posset discere. Ille quippe, si non concupivit alienum, quare super terram tenebrarum, ubi nunquam fuerunt, nova sæcula construxit? An dicturus est : Prior ipsa gens tenebrarum regnum meum concupivit, quod ab illa erat alienum? Ergo imitatus est gentem tenebrarum, ut et ipse concupisceret aliena? An angustum antea fuerat regnum lucis? Optandum igitur erat bellum, ut acquireretur de victoria latitudo regnandi. Quod si bonum est, et ante potuit concupisci : sed expectabatur ut gens hostilis in bellum prior erumperet, quo quasi justius expugnaretur. Si autem non est bonum, quare inimico victo, super alienam terram crescere voluit regnum suum, cum prius contentus suis finibus, plena felicitate vixisset? Sed utinam vere isti hæc ipsa præcepta vitæ agendæ, quorum est unum, ne concupiscamus alienum, vellent ex illis litteris discere : profecto mansuescerent, et mites intelligerent etiam illa præcepta vitæ significandæ, quibus eorum oblatrat offensio, et illi tunc tempori observanda congruisse. Nos autem quomodo Vetus Testamentum tanquam alienum concupiscimus, cum ea legamus, quæ in figura contingebant illis; scripta sunt autem propter nos, in quos finis sæculorum obvenit? (I *Cor.*, x, 11.) Puto quod non concupiscit alienum, qui hoc legit, quod scriptum est propter ipsum.

LIVRE ONZIÈME

CHAPITRE PREMIER.

FAUSTE. Acceptez-vous l'Apôtre? Oui certainement. Pourquoi donc, en ce cas, ne croyez-vous point que le Fils de Dieu est né de la race de David, selon la chair? C'est parce que je ne puis croire que l'Apôtre de Dieu se contredise dans ses écrits et ait sur Notre-Seigneur tantôt un sentiment tantôt un autre. Mais puisque vous le voulez, vous qui ne pouvez jamais entendre dire sans un mouvement d'indignation qu'il se trouve quelque chose d'altéré dans l'Apôtre, sachez bien que cela même ne va point contre nous. Il semble en effet que c'était chez saint Paul une vieille opinion, et qu'il croyait comme les autres Jésus-Christ fils de David; mais dès qu'il sut que cela était faux, il revint sur ce qu'il avait dit et l'atténua en disant aux Corinthiens : « Pour nous, nous ne connaissons plus désormais personne, selon la chair, et si nous avons connu Jésus-Christ selon la chair, nous ne le connaissons plus maintenant de cette sorte. » (II *Cor.*, v, 16.) Aussi remarquez la différence entre les deux passages : dans l'un il nous donne Jésus pour fils de David selon la chair, dans l'autre il proteste qu'il ne connaît plus personne selon la chair. Si saint Paul a écrit ces deux textes, c'est pour la raison que j'en ai donnée, autrement ils ne sont point tous les deux de saint Paul. D'ailleurs cet Apôtre poursuit ainsi : « Si donc il y a en Jésus-Christ une nouvelle créature, ce qu'il y avait de vieux est passé, et tout maintenant est nouveau. » (*Ibid.*, 17.) Vous voyez qu'il appelle vieille et transitoire sa première foi, c'est-à-dire la foi par laquelle il appelle Jésus fils de David selon la chair, et il dit nouvelle celle qu'il a eue depuis et par laquelle il ne connaît plus personne selon la chair. Voilà pourquoi dans un autre endroit il dit encore : « Quand j'étais enfant, je parlais en enfant, je jugeais en enfant, j'avais des pensées d'enfant; mais quand je fus devenu homme, je me suis défait de tout ce qui tenait de l'enfant. » (I *Cor.*, XIII, 11.) S'il en est ainsi, quel mal faisons-nous de nous en tenir à la dernière et à la meilleure confession de saint Paul, et de rejeter sa première foi, qui était moins bonne? Ou bien si vous avez à cœur de croire ce qu'il dit dans sa lettre aux Romains, pourquoi ne nous serait-il point permis d'appuyer nos dogmes sur ce qu'il a écrit aux Corinthiens? Je pourrais après tout faire cette réponse à votre entêtement. Mais loin de moi la pensée de dire que l'Apôtre de Dieu ait jamais détruit d'une main ce qu'il édifiait de l'autre et

LIBER UNDECIMUS

CAPUT PRIMUM.

FAUSTUS dixit : Apostolum accipis? Et maxime. Cur ergo non credis Filium Dei ex semine David natum secundum carnem? (*Rom.*, I, 3.) Non equidem crediderim Apostolum Dei contraria sibi scribere potuisse, et modo hanc, modo illam de Domino nostro habuisse sententiam. Sed quia vobis ita placet, qui nunquam sine stomacho auditis aliquid esse in Apostolo cauponatum, ne hoc quidem nobis sciatis esse contrarium. Si quidem hæc Vetus videatur esse et antiqua opinio Pauli de Jesu, cum eum et ipse David filium putaret, ut cæteri : quod tamen ubi falsum didicit, interpolat et infirmat, scribensque ad Corinthios : « Nos, inquit, neminem novimus secundum carnem, etsi cognovimus secundum carnem Christum, sed nunc jam non novimus. » (II *Cor.*, v, 16.) Quare consideres oportet, quantum intersit inter hæc duo capitula, e quibus unum perhibet Jesum filium David secundum carnem, alterum vero jam se neminem nosse secundum carnem. Quæ si utraque sunt Pauli, aut hac ratione erunt, qua dixi; aut unum ipsorum non erit Pauli. Prosequitur denique : « Itaque, inquit, si qua est in Christo nova creatura, vetera transierunt : ecce facta sunt omnia nova. » Vides ergo eum veterem appellare et transitoriam fidem illam priorem, id est, Jesum credidisse ex semine David secundum carnem : novam vero hanc secundam et permanentem, qua neminem jam noverit secundum carnem. Quapropter et alibi : « Cum essem, inquit, parvulus, ut parvulus loquebar, ut parvulus sapiebam, ut parvulus cogitabam : cum autem factus sum vir, quæ parvuli erant deposui. » (I *Cor.*, XIII, 11.) Quod si ita est, quid ergo et nos indignum facimus, si novam et meliorem Pauli tenentes confessionem, veterem illam ac deteriorem projicimus? Aut si vobis secundum quod ad Romanos scribit, credere cordi est; nobis quare licitum non sit, secundum quod ad Corinthios dogmatizare? Quamvis et hoc ad duritiam vestram ita responde-

qu'il se soit montré prévaricateur quand il proteste du contraire. (*Gal.*, II, 18.) Quoi qu'il en soit, si la première pensée est de lui, elle se trouve maintenant corrigée; si au contraire il n'est point permis à saint Paul d'avoir jamais articulé rien d'inexact, elle n'est point de lui.

CHAPITRE II.

AUGUSTIN. Voilà précisément ce que je disais plus haut. Lorsque la vérité qui les prend à la gorge est manifeste, que la clarté des saintes Ecritures les presse de toutes parts, ne trouvant plus d'échappatoire en elles pour leur fourberie, ils vous répondent que le passage de l'Ecriture invoqué contre eux est falsifié. O parole aussi opiniâtre dans sa démence que prompte à fuir la vérité! Les passages de l'Ecriture produits contre eux sont tellement péremptoires que, pour toute réponse, vous ne savez dire qu'une chose : ils ont été falsifiés. S'il faut accepter une pareille réponse, si on doit lui reconnaître une certaine valeur, quel passage des saintes lettres peut être cité maintenant, quel livre feuilleté? Quel document puisé dans les livres saints peut-on mettre en avant pour combattre vos erreurs? Autre chose est ne point accepter ces livres, autre chose ne se tenir pour lié par aucun d'eux, comme les païens par rapport à tous nos livres et les Juifs par rapport au Nouveau Testament, comme nous-mêmes par rapport à vos livres et à ceux des autres hérétiques quand ils en ont qui leur appartiennent en propre, et pour les livres apocryphes. Ce n'est pas qu'on ne doive reconnaître à ces derniers une certaine autorité, mais c'est parce qu'ils ne sont éclairés par aucun témoignage et qu'ils sont tirés de je ne sais où par la présomption de je ne sais qui. Autre chose est donc de ne point se tenir pour atteints par l'autorité de certains livres ou de certaines gens, autre chose de dire : Tel saint n'a rien écrit que de vrai; cette épître est bien de sa main; mais dans cette autre ceci est de lui et cela ne l'est point; en sorte que, lorsqu'un contradicteur vous somme de prouver ce que vous avancez ou de recourir à des exemplaires plus authentiques, à des manuscrits plus nombreux et plus anciens, ou à l'exemplaire sur lequel on a traduit l'exemplaire invoqué, vous vous contentiez de dire : La preuve pour moi que ce texte est de l'auteur et que celui-là n'en est point, c'est que l'un est pour moi et l'autre contre moi. Etes-vous la règle de la vérité? Tout ce qui sera contre vous n'est-il donc plus vrai? Mais qu'arriverait-il si quelque autre personnage se présentait et vous disait avec une folie pareille à la vôtre, mais pourtant assez forte pour briser votre entêtement : Au contraire, c'est ce qui est pour vous

rim. Alioquin absit Apostolum Dei, quod ædificavit, unquam destruere, ne se ipse prævaricatorem constituat, ut contestatus est. (*Gal.*, II, 18.) Verumtamen si ejus est et prior illa sententia, nunc emendata est : sin fas non est Paulum, inemendatum dixisse aliquid unquam, ipsius non est.

CAPUT II.

AUGUSTINUS respondit : Hoc est quod paulo ante dixi, quia ubi sic manifesta veritate isti præfocantur, ut obsessi dilucidis verbis sanctarum Scripturarum, exitum in eis fallaciæ suæ reperire non possint, id testimonium quod prolatum est, falsum esse respondent. O vocem a veritate fugacem, in amentia pertinacem! Usque adeo invicta sunt, quæ adversus vos de divinis codicibus proferuntur, ut non sit aliud quod dicatis, nisi eos esse falsatos. Quæ jam auctoritas litterarum aperiri, quis sacer liber evolvi, quod documentum cujuslibet Scripturæ ad convincendos errores vestros exseri potest, si hæc vox admittitur, si alicujus ponderis æstimatur? Aliud est ipsos libros non accipere, et nullo eorum vinculo detineri, quod Pagani de omnibus libris nostris, quod Judæi de Novo Testamento faciunt, quod denique nos ipsi de vestris et aliorum hæreticorum, si quos suos et proprios habent, vel de iis qui appellantur apocryphi : non quod habendi sint in aliqua auctoritate secreta, sed quia nulla testificationis luce declarati, de nescio quo secreto, nescio quorum præsumptione prolati sunt. Aliud est ergo auctoritate aliquorum vel librorum vel hominum non teneri, et aliud est dicere : Iste quidem vir sanctus omnia vera scripsit, et ista epistola ipsius est, sed in ea ipsa hoc ejus est, hoc non est ejus. Ubi cum ex adverso audieris : Proba; non confugias ad exemplaria veriora, vel plurium codicum, vel antiquorum, vel linguæ præcedentis unde hoc in aliam linguam interpretatum est : sed dicas : Inde probo hoc illius esse, illud non esse, quia hoc pro me sonat, illud contra me. Tu es ergo regula veritatis? quidquid contra te fuerit, non est verum? Quid si alius simili insania, sed tamen qua tua duritia confringatur, exsistat et dicat : Imo illud quod pro te sonat, falsum est; hoc autem quod contra te est, verum est : quid acturus es, nisi forte alium librum prolaturus, ubi quidquid legeris, se-

qui est faux, et ce qui est contre vous est vrai? Que ferez-vous alors? Vous produirez peut-être un autre livre où tout ce qu'on y lira pourra s'entendre dans votre sens? Si vous le faites, votre adversaire vous contestera non plus un passage, mais le livre tout entier et s'écriera : Il est faux. Que ferez-vous? Comment vous retournerez-vous? Comment prouverez-vous l'origine du livre cité par vous, comment démontrerez-vous son antiquité, quelle suite d'héritiers à qui il a passé citerez-vous en témoignage? Si vous tentez de le faire, vous ne réussirez à rien. Or, vous voyez en cette matière tout ce que vaut l'autorité de l'Eglise catholique, qui s'appuie solidement tout à la fois sur la série des évêques qui se sont succédé jusqu'à nos jours depuis que les Apôtres ont jeté les solides fondements de leurs siéges, et sur le consentement de tant de peuples. Aussi si la foi que méritent certains exemplaires était mise en question, ainsi que cela se trouve dans quelques cas, comme les variantes sont peu nombreuses et bien connues des gens versés dans l'Ecriture sainte, on aurait recours, pour éclaircir nos doutes, aux manuscrits des contrées d'où est venue la doctrine qu'ils contiennent, ou, si ces manuscrits eux-mêmes n'étaient point d'accord, on préférerait la version du plus grand nombre à celle du plus petit, des plus anciens aux plus nouveaux; et s'il restait encore quelque incertitude sur une variante, on consulterait les exemplaires dans la langue dont les exemplaires contestés ont été traduits. Voilà comment cherchent ceux qui veulent éclaircir ce qui les blesse dans les saintes Ecritures, dont l'autorité repose sur une base si solide, et ils agissent ainsi non pour élever des chicanes, mais pour s'édifier.

CHAPITRE III.

Or, pour ce qui est du passage de saint Paul allégué contre votre impiété et dans lequel il est dit que le Fils de Dieu est de la race de David selon la chair, tous les manuscrits, tant anciens que modernes, toutes les Eglises, toutes les langues le donnent dans les mêmes termes. Dépouillez-vous donc du manteau de fourberie dont Fauste s'est revêtu quand il feignit qu'on lui demandait et qu'on lui disait : Acceptez-vous l'apôtre saint Paul, et qu'il répondait : Oui très-certainement. En effet, pourquoi n'a-t-il pas plutôt répondu : Je ne l'accepte pas le moins du monde, sinon parce qu'il est un imposteur et qu'il n'a pu répondre autre chose qu'une fausseté? Que reçoit-il en effet de Paul? Ce n'est point le premier homme que cet Apôtre déclare formé de la terre et terrestre et dont il dit : « Adam le premier homme a été créé avec une âme vivante, » (I *Cor.*, xv, 47 et 45) car il nous parle de je ne sais quel premier homme qui n'a

cundum tuam sententiam possit intelligi? Hoc si feceris, non de aliqua ejus particula, sed de toto audies contradicentem et clamantem : Falsus est. Quid ages? quo te convertes? quam libri a te prolati originem, quam vetustatem, quam seriem successionis testem citabis? Nam si hoc facere conaberis, et nihil valebis : et vides in hac re quid Ecclesiæ catholicæ valeat auctoritas, quæ ab ipsis fundatissimis sedibus Apostolorum usque ad hodiernum diem succedentium sibimet Episcoporum serie, et tot populorum consensione firmatur. Itaque si de fide exemplarium quæstio verteretur, sicut in nonnullis, quæ et paucæ sunt, et sacrarum litterarum studiosis notissimæ sententiarum varietates; vel ex aliarum regionum codicibus, unde ipsa doctrina commeavit, nostra dubitatio dijudicaretur, vel si ibi quoque codices variarent, plures paucioribus, aut vetustiores recentioribus præferrentur : et si adhuc esset incerta varietas, præcedens lingua, unde illud interpretatum est, consuleretur. Hoc modo quærunt, qui quod eos movet in Scripturis sanctis, tanta auctoritate firmatis, invenire volunt, ut habeant unde instruantur, non unde rixentur.

CAPUT III.

Hoc autem quod adversus impietatem vestram ex apostoli Pauli epistola profertur, Filium Dei ex semine David esse secundum carnem (*Rom.*, I, 3), omnes codices et novi et veteres habent, omnes Ecclesiæ legunt, omnes linguæ consentiunt. Exuimini ergo pallio fallaciæ, quo Faustus indutus, cum sibi proposuisset tanquam interrogantem et dicentem : Accipis apostolum Paulum? Respondit : Et maxime. Cur enim non potius respondit : Et minime, nisi quia fallax, aliud quam id quod falsum erat, respondere non potuit? Quid enim accipit apostoli Pauli? Non primum hominem, quem ille dicit de terra terrenum (I *Cor.*, xv, 47) : de quo item dicit : Factus est primus homo Adam in animam viventem. (*Ibid.*, 45.) Ille autem annuntiat nescio quem primum hominem, nec de terra terrenum, nec factum in animam viventem, sed de substantia Dei, idipsum

rien de terrestre, attendu qu'il ne vient point de la terre, et qui n'a point été fait avec une âme vivante, mais tiré de la substance même de Dieu, faisant une même chose avec Dieu, qui aurait jeté ses membres, ou ses vêtements, ou ses armes, c'est-à-dire les cinq éléments, puisque tout cela n'est autre chose que la substance de Dieu, dans la nation des ténèbres pour y être souillés et y demeurer captifs. Son premier homme n'est point non plus selon l'homme que l'apôtre Paul nous dit venu du ciel et qu'il appelle aussi le dernier Adam rempli d'un esprit vivifiant (I *Cor.*, xv, 45), mais qu'il dit issu de la race de David selon la chair, né de la femme et assujetti à la loi pour racheter ceux qui étaient sous la loi (*Gal.*, iv, 4), et dont il parle en ces termes à Timothée : « Souvenez-vous que Jésus-Christ, qui est de la race de David, est ressuscité d'entre les morts, selon l'Evangile que je prêche. » (II *Tim.*, ii, 8.) Il nous annonce même que nous ressusciterons aussi à son exemple en disant : « Car premièrement je vous ai enseigné et comme donné en dépôt ce que j'avais moi-même reçu, à savoir que le Christ est mort pour nos péchés, selon les Ecritures, qu'il a été enseveli et qu'il est ressuscité le troisième jour, selon les mêmes Ecritures. » (I *Cor.*, xv, 3 et 4.) Un peu plus loin il explique pourquoi il a dit cela et continue : « Puisqu'on vous a prêché que le Christ est ressuscité d'entre les morts, comment se trouve-t-il donc encore parmi vous des personnes qui osent dire que les morts ne ressuscitent point? » (*Ibid.*, 12.) Or, ce Fauste qui, à cette question : Acceptez-vous l'Apôtre? répond qu'il l'accepte très-certainement, nie tout cela. Il ne veut point accepter que Jésus soit de la race de David ni qu'il soit né d'une femme comme s'exprime saint Paul en parlant de sa mère non pour indiquer qu'elle a été souillée par aucun commerce avec un homme ou par son enfantement, mais pour se conformer au style des saintes Ecritures qui donnent habituellement ce nom au sexe; il est dit en effet dans la Genèse à propos d'Eve : Il en fit une femme, bien que celle-ci n'ait point encore eu de rapports avec l'homme. Il n'admet pas non plus la mort et la sépulture du Christ ni sa résurrection, puisqu'il dit que le Christ n'a point eu un corps mortel, qui seul pouvait donner prise à la mort, que les cicatrices qu'il a montrées à ses disciples après sa résurrection quand il leur apparut vivant avec elles et dont parle saint Paul, n'étaient point de vraies cicatrices; que notre corps ne ressuscitera point changé en corps spirituel, comme le même Apôtre le dit en ces termes bien clairs : « Il est mis en terre comme un corps tout animal et il ressuscitera comme un corps tout spirituel. » (I *Cor.*, xv, 44.) Partant de là, l'Apôtre

exsistentem quod Deus est, membra sua, vel vestimenta sua, vel arma sua, id est quinque elementa, cum et ipsa nihil aliud essent quam substantia Dei, in tenebrarum gente mersisse, ut inquinata caperentur. Non secundum hominem, quem Paulus dicit de cœlo (*a*), quem dicit etiam novissimum Adam in spiritum vivificantem (*Ibid.*, 47 et 45), quem dicit factum ex semine David secundum carnem, factum ex muliere, factum sub Lege, ut eos qui sub Lege erant, redimeret. (*Gal.*, iv, 4; II *Tim.*, ii, 8.) De quo ad Timotheum dicit : Memor esto Christum Jesum resurrexisse a mortuis, ex semine David, secundum Evangelium meum. In cujus exemplo etiam resurrectionem nostram prædicat dicens : « Tradidi enim vobis in primis quod et accepi, quia Christus mortuus est pro peccatis nostris secundum Scripturas, et quia sepultus est, et quia resurrexit tertia die secundum Scripturas. » (I *Cor.*, xv, 3.) Et paulo post infert quare hoc dixerit : « Si autem Christus prædicatur, quia resurrexit a mortuis, quomodo dicunt quidam in vobis, quia resurrectio mortuorum non est? » (*Ibid.*, 12.) Iste autem, qui interrogatus utrum accipiat apostolum Paulum, respondet : « Et maxime, » hæc omnia negat : nec Jesum ex semine David vult accipere, nec factum ex muliere, quam, non quod fuerit vel concumbendo vel pariendo corrupta, mulierem Paulus appellat; sed more Scripturarum loquitur, quæ ipsum sexum sic appellare consueverunt : sicut in Genesi de Eva scriptum est : Formavit eam in mulierem (*Gen.*, ii, 22); cum commixta viro non fuisset. Nec ipsam mortem Christi, et sepulturam, et resurrectionem accipit; quando quidem Christum dicit, nec mortale corpus habuisse, ubi illa vera mors esset; nec illas cicatrices veras fuisse, quas post resurrectionem discipulis ostendit (I *Cor.*, xv, 5), cum eis, quod et Paulus commemorat, vivus apparuit : nec ipsam carnem nostram resurrecturam, in corpus spiritale (*b*) mutatam, sicut apertissime idem Apostolus dicit : Seminatur corpus animale, surgit corpus spiritale. (I *Cor.*, xv, 44.) Unde discernens inter corpus animale et spiritale, contexuit quod jam commemoravi de primo Adam et de

(*a*) Lov. *de cœlo cœlestem.* Abest *cœlestem* ab editis aliis et a Mss. — (*b*) Sola fere editio Lov. *mutandam.*

discerne entre le corps animal et le corps spirituel et poursuit par le passage que j'ai déjà rapporté au sujet du premier et du dernier Adam, puis il ajoute : « Or, je vous dis cela, mes frères, parce que la chair et le sang ne peuvent point posséder le royaume de Dieu. » (*Ibid.*, 50.) Et de peur qu'on ne croie que l'espèce même de la chair et sa propre substance ne puissent ressusciter, il explique ce qu'il entend maintenant par ces mots la chair et le sang ; c'était la corruption même qui n'aura plus de place dans la résurrection des justes, et continue aussitôt en ces termes : « La corruption ne possédera point cet héritage incorruptible. » Mais pour qu'on ne croie point encore que ce n'est pas ce qui a été enseveli qui doit ressusciter et que la résurrection se passera comme lorsqu'on dépose un vêtement pour en prendre un autre meilleur, et voulant dire d'une manière bien claire que ce sera le même corps, mais changé en mieux, de même que sur la montagne le Christ n'a point déposé ses vêtements pour en prendre d'autres (*Matth.*, XVII, 2), mais que ce sont ceux qu'il portait qui se trouvèrent transfigurés, il poursuit en ces termes : « Voici que je vais vous dire un mystère : Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons point tous changés. » (I *Cor.*, XV, 51.) Et pour qu'il n'y eût pas encore quelque incertitude au sujet de ceux qui doivent être changés, il ajoute : « En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette, car la trompette sonnera, les morts ressusciteront dans un état incorruptible, et alors nous serons changés. » Ils diront peut-être encore après cela que ce n'est point quant à notre corps mortel et corruptible que nous devons être changés à la résurrection, mais quant à l'âme, quoique l'Apôtre n'ait point dit cela, mais que depuis le commencement il n'ait parlé que des corps, comme l'indique cette phrase même : « Mais, dira quelqu'un, comment les morts ressusciteront-ils? Quel sera le corps dans lequel ils reviendront? » (*Ibid.*, 35.) Il montre donc bien clairement du doigt, si je puis m'exprimer ainsi, en cet endroit ce dont il parle, et il ajoute : « Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité. » (*Ibid.*, 53.) Par conséquent lorsque Fauste nie cela en déclarant sujet à la corruption le Dieu même dont saint Paul a dit : « Au seul Dieu immortel et incorruptible, honneur et gloire ; » (I *Tim.*, I, 17) et quand les Manichéens prétendent dans leurs détestables et abominables fables que la substance et la nature entière de ce Dieu a craint d'être corrompue par la nation des ténèbres, et que pour sauver le reste une partie en a été livrée à la corruption, comment peut-il encore essayer de tromper sur ce point les simples et les personnes peu versées dans la connaissance des Ecritures et répondre

novissimo Adam. Deinde intulit : « Hoc autem dico, fratres, quoniam caro et sanguis regnum Dei possidere non possunt. » (*Ibid.*, 50.) Et ne quisquam ipsam speciem carnis, et ipsam substantiam non posse resurgere credidisset, exprimere volens quid nunc appellaverit carnem et sanguinem, quia ipsam corruptionem intelligi voluit, quæ tunc in resurrectione justorum non erit, continuo contexuit : « Neque corruptio incorruptelam possidebit. » Et ne adhuc quisquam putaret, non illud quod sepultum fuerit resurrecturum, sed tanquam alia tunica ponatur, et alia melior accipiatur, volens apertissime declarare, quia hoc ipsum in melius commutabitur : sicut vestimenta Christi in monte non sunt posita, et alia sumpta (*Matth.*, XVII, 2), sed ipsa quæ fuerant, in melius clarificata sunt, sequitur, et contexit dicens : Ecce mysterium vobis dico : Omnes quidem resurgemus, non tamen omnes immutabimur. Et ne adhuc esset incertum, qui sint qui immutabuntur : « In atomo, inquit, in ictu oculi, in novissima tuba : canet enim tuba, et mortui resurgent incorrupti, et nos immutabimur. » (I *Cor.*, XV, 51.) Adhuc forte dicant, non secundum hoc mortale et corruptibile corpus nos in resurrectione immutari, sed secundum animam : cum Apostolus hoc non proposuerit unde diceret, sed de corpore ab ipsius quæstionis initio locutus fuerit, sicut ipsa ejus indicat propositio, sed dicet aliquis, inquit : Quomodo resurgunt mortui ? (*Ibid.*, 35) quo autem corpore veniunt? Hic jam consequenter tanquam digito ostendit unde loqueretur, et subjecit dicens : « Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptelam, et mortale hoc induere immortalitatem. » (*Ibid.*, 53.) Hæc ergo cum iste neget, cumque ipsum Deum, de quo Paulus dicit : Immortali, incorruptibili soli Deo honor et gloria, iste corruptibilem prædicet (I *Tim.*, I, 17) ; quando quidem substantiam ejus atque naturam et totam timuisse ne a tenebrarum gente corrumperetur, et ut cæteræ consuleretur, ex parte corruptam, detestanda et abominanda eorum fabula somniat; quid est quod etiam in hoc conatur fallere imperitos, et in divinis Scripturis minus eruditos, ut interrogatus utrum accipiat

à cette question : Admettez-vous l'apôtre Paul? Oui très-certainement je l'admets, tandis qu'il n'en est rien du tout?

CHAPITRE IV.

Mais, dit-il, je prouverai par des raisons certaines que l'apôtre Paul a changé d'avis avec le temps, et que dans son épître aux Corinthiens il a corrigé ce qu'il a dit dans celle aux Romains; ou bien que ce n'est point lui qui a écrit que le Fils de Dieu est de la race de David selon la chair. Or, quelle raison Fauste nous donne-t-il à l'appui de cela? C'est que ce que Paul avance dans son épître aux Romains en parlant du Fils de Dieu, qui serait de la race de David selon la chair (*Rom.*, I, 3), et ce qu'il dit dans celle aux Corinthiens en s'exprimant ainsi : « C'est pourquoi nous ne connaissons plus désormais personne selon la chair, et si nous avons connu le Christ selon la chair, nous ne le connaissons plus maintenant de cette sorte, » (II *Cor.*, V, 16) n'est pas également vrai. Il nous reste donc à démontrer que l'un et l'autre sont vrais et que ces deux textes ne se contredisent point. Car pour ce qui est de dire que l'un des deux n'est point de saint Paul, nous ne saurions le faire, attendu que, sur ce point, il n'y a aucune variante entre les manuscrits. Car bien que dans certains manuscrits latins on lise né au lieu de fait de la race de David, tous les exemplaires grecs portant fait, il s'ensuit que le traducteur latin s'en est tenu au sens plutôt qu'au mot en mettant né au lieu de fait; mais tous les exemplaires, en quelque langue que ce soit, s'accordent à faire le Christ issu de David selon la chair. Quant à dire que sur ce point saint Paul s'était trompé d'abord et, avec le temps, a changé d'opinion, c'est ce dont nous nous garderons bien. D'ailleurs Fauste lui-même a senti qu'il y aurait faute et même impiété à le prétendre, et il a mieux aimé avancer que l'épître de saint Paul a été altérée par la fausseté d'un autre que viciée par une erreur de sa part.

CHAPITRE V.

En effet, on peut bien dire au sujet des livres que nous avons écrits non point avec l'autorité qui s'impose, mais avec le travail qui fait avancer les questions, qu'ils renferment peut-être des passages peu en harmonie avec certaines vérités plus cachées et plus difficiles à connaître, et que nous avons laissés tels qu'ils étaient ou corrigés dans des livres postérieurs, car nous sommes de ceux à qui le même Apôtre dit : « Si vous pensez autrement, Dieu vous découvrira ce que vous en devez croire. » (*Philip.*, III, 16.) On

apostolum Paulum, respondeat : Maxime; et inveniatur, minime?

CAPUT IV.

Sed certa, inquit, ratio est, qua ostendam Paulum apostolum aut proficiendo mutasse sententiam, et scribentem ad Corinthios, emendasse quod scripserat ad Romanos, aut omnino non scripsisse, quod tanquam ejus profertur, Filium Dei ex semine David secundum carnem. Qua tandem ratione id ostendit? Quia non potest, inquit, utrumque verum esse, et quod in epistola est ad Romanos, de Filio suo, qui factus est ex semine David secundum carnem; (*Rom.*, I, 3) et quod ait ad Corinthios : « Itaque nos a modo neminem novimus secundum carnem : et si noveramus secundum carnem Christum, sed nunc jam non novimus. » (II *Cor.*, V, 16.) Restat ergo ut nos demonstremus, quam possit utrumque verum esse, et quam sibi hæc duo non sint contraria. Unum quippe eorum non esse Pauli, nullo modo possumus dicere; quia nulla in eo variat codicum auctoritas. Etsi enim in quibusdam Latinis exemplaribus non legitur, factus, sed, natus ex semine David, cum Græca factus habeant, unde non ad verbum, sed ad sententiam transferre voluit dicendo, natum, Latinus interpres : tamen Christum ex semine David esse secundum carnem, omnium librorum atque linguarum concordat auctoritas. In hoc autem Paulum aliquando errasse, et proficiendo mutasse sententiam, absit ut dicamus. Quod etiam ipse Faustus sensit, quam improbe atque impie diceretur : maluitque dicere, Pauli epistolam aliorum falsitate corruptam, quam ipsius errore vitiosam.

CAPUT V.

De his enim libris dici potest, aliquid eos habere non consonum fortasse occultiori, et ad dignoscendum difficiliori veritati, quod aut sic remanserit, aut in posterioribus correctum sit, qui non præcipiendi autoritate, sed proficiendi exercitatione scribuntur a nobis. Inter hos enim sumus, quibus idem Apostolus dicit : Etsi quid aliter sapitis, id quoque vobis Deus revelabit. (*Philip.*, III, 16.) Quod genus litterarum non cum credendi necessitate, sed cum

doit lire ces livres non point avec la nécessité de les croire, mais avec la liberté de les juger. C'est pour ne point empêcher la production d'ouvrages de ce genre et ne point priver la postérité d'œuvres de langue et de style extrêmement utiles pour traiter et étudier les questions difficiles qu'il a été fait une différence entre les livres des écrivains postérieurs aux Apôtres et le canon authentique de l'Ancien et du Nouveau Testament, lequel, confirmé du temps des Apôtres par la succession des évêques et par la propagation des Eglises, se trouve placé comme sur un trône élevé pour recevoir la soumission de toute intelligence pieuse et fidèle. Dans les livres de ce canon, s'il se rencontre quelque absurdité, il n'est pas permis de dire : L'auteur de ce livre s'est écarté de la vérité, mais : Tel manuscrit est fautif, ou : Le traducteur s'est trompé, ou enfin : Vous ne saisissez pas bien la pensée de l'auteur. Au contraire, dans les ouvrages des écrivains postérieurs, dans cette multitude innombrable de livres qu'on ne saurait mettre sur la même ligne, quant à l'excellence et à la sainteté, que les écritures canoniques, quelque vérité qu'on trouve en eux, l'autorité est loin d'en être la même. Voilà pourquoi si, dans ces livres, on croit trouver par hasard quelque chose qui s'écarte du vrai parce qu'on ne le prend pas dans le sens où il a été dit, quiconque les lit ou les entend lire peut se permettre de les juger et d'approuver ce qui lui plaît ou de blâmer ce qui le choque. Aussi n'y a-t-il rien à redire au lecteur qui ne veut point croire ce qui le blesse dans ces ouvrages, à moins qu'il ne soit prouvé par de bonnes raisons ou par l'autorité des livres canoniques que les choses sont ainsi que l'auteur le dit ou le prétend, ou du moins qu'elles ont pu être ainsi. Au contraire, pour le canon éminent des saintes Lettres, dès lors qu'il est prouvé par l'autorité même du canon des livres saints qu'un prophète, un apôtre ou un évangéliste a avancé quelque chose dans ses écrits, on ne peut douter que ce ne soit vrai, autrement où serait la page qui pourrait servir de règle à l'ignorance de la faible humanité si l'autorité salutaire des livres canoniques se trouvait tout entière effacée par le mépris ou demeurait confuse et indéterminée ?

CHAPITRE VI.

Aussi qui que vous soyez qui apercevez une contradiction dans les passages où il est écrit que le Fils de Dieu est de la race de David et que si nous avons autrefois connu le Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus ainsi, quand même ces deux propositions ne seraient point de la plume du même apôtre, mais que l'une serait de Paul, et l'autre de Pierre, d'Isaïe, de quelque autre apôtre ou prophète, cependant comme tout ce qui se trouve dans les

judicandi libertate legendum est. Cui tamen ne intercluderetur locus, et adimeretur posteris ad quæstiones difficiles tractandas atque versandas linguæ ac stili saluberrimus labor, distincta est a posteriorum libris excellentia canonicæ auctoritatis Veteris et Novi Testamenti, quæ Apostolorum confirmata temporibus per successiones Episcoporum et propagationes Ecclesiarum, tanquam in sede quadam sublimiter constituta est, cui serviat omnis fidelis et pius intellectus. Ibi si quid velut absurdum moverit, non licet dicere : Auctor hujus libri non tenuit veritatem : sed, aut codex mendosus est, aut interpres erravit, aut tu non intelligis. In opusculis autem posteriorum, quæ libris innumerabilibus continentur, sed nullo modo illi sacratissimæ canonicarum Scripturarum excellentiæ coæquantur, etiam in quibuscumque eorum invenitur eadem veritas, longe tamen est impar auctoritas. Itaque in eis, si qua forte propterea dissonare putantur a vero, quia non ut dicta sunt intelliguntur, tamen liberum ibi habet lector auditorve judicium, quo vel approbet quod placuerit, vel improbet quod offenderit : et ideo cuncta ejusmodi nisi vel certa ratione, vel ex illa canonica auctoritate defendantur, ut demonstretur sive omnino ita esse, sive fieri potuisse quod vel disputatum ibi est, vel narratum; si cui displicuerit, aut credere noluerit, non reprehenditur. In illa vero canonica eminentia sacrarum litterarum, etiamsi unus Propheta, seu Apostolus, aut Evangelista aliquid in suis litteris posuisse ipsa canonis confirmatione declaratur, non licet dubitare quod verum sit : alioquin nulla erit pagina, qua humanæ imperitiæ regatur infirmitas, si librorum canonicorum saluberrima auctoritas, aut contempta penitus aboletur, aut interminata confunditur.

CAPUT VI.

Quapropter quisquis es, quem velut repugnantia ista moverunt, quod alibi scriptum est : Filium Dei ex semine David, alibi autem : Et si noveramus Christum secundum carnem, sed jam nunc non novimus : etsi non utrumque ex unius Apostoli litteris

écritures canoniques est en parfait accord avec soi, en sorte qu'il y a autant de justice que de sagesse pour la piété à le croire comme si c'était sorti de la même bouche, quand même on ne pourrait le saisir que par une intelligence parfaitement sereine et le démontrer qu'avec un soin et une habilité extrêmes, cependant il ne serait point permis de douter ni de l'une ni de l'autre de ces propositions. Par conséquent, comme c'est des épîtres canoniques de saint Paul, c'est-à-dire de ses véritables épîtres que ces deux textes en question sont tirés, et que d'ailleurs nous ne pouvons dire que le manuscrit est fautif, puisque tous les manuscrits latins les plus corrects portent la même chose, ni que le traducteur s'est trompé, attendu que tous les manuscrits grecs donnent la même leçon, il ne reste plus à moi qu'une chose à dire, c'est que vous n'avez point compris ces textes, et à vous qu'une chose à demander, c'est que je vous montre comment ces deux propositions, loin d'être en contradiction, s'accordent parfaitement dans la même règle d'une saine foi. Car si vous vouliez chercher cette solution avec piété, vous pourriez trouver aussi comment, quand on étudie bien ces choses, elles apparaissent en pleine lumière.

CHAPITRE VII.

Que le Fils de Dieu se soit fait homme de la race de David, il n'y a point que l'Apôtre qui l'ait dit (*Rom.*, I, 3), les autres écrivains sacrés le disent aussi très-ouvertement. S'il a écrit encore : « Si nous avons connu le Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus de la même manière, » (II *Cor.*, V, 16) il montre assez clairement dans le même endroit de l'Ecriture où il s'exprime ainsi en quel sens il l'entend. En effet, selon son habitude, l'Apôtre médite en cet endroit dans la certitude de son espérance notre vie future qui est déjà complète dans l'homme médiateur, Jésus-Christ notre chef une fois ressuscité, comme si elle était déjà un fait acquis et que nous en soyons dès à présent en possession. Or, cette vie bien certainement ne sera point selon la chair, de même que la vie de Jésus-Christ n'est plus maintenant selon la chair. Car par la chair dont il parle en cet endroit, il ne veut pas que nous comprenions la substance même de notre corps à laquelle pourtant le Seigneur lui-même donne encore le nom de chair après sa résurrection quand il dit : « Touchez-moi et considérez qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai; » (*Luc*, XXIV, 39) mais la corruption et la mortalité qui alors ne se trouveront plus en nous, de même qu'elles ne se rencontrent plus dans le Christ. C'est là proprement ce qu'il appelait la chair même lorsqu'il parlait bien évidemment de la résurrection et qu'il disait, ainsi que je l'ai

proferretur, sed unum eorum Paulus dixisset, alterum Petrus, aut Isaias, aut alius quisquam Apostolorum, sive Prophetarum; quia ita sibi omnia in canonica auctoritate concordant, ut tanquam uno ore dicta, justissima et prudentissima pietate credantur, et serenissimo intellectu inveniantur, et sollertissima diligentia demonstrentur; non liceret de alterutro dubitare. Proinde, quia ex apostoli Pauli canonicis, id est, vere Pauli epistolis, utrumque profertur, et non possumus dicere, aut mendosum esse codicem, omnes enim Latini emendati sic habent; aut interpretem errasse, omnes enim Græci emendati sic habent : restat ut tu non intelligas; a me autem ratio flagitetur, quomodo neutrum ab altero dissonet, sed in eadem sanæ fidei regula utrumque concordet. Si enim tu quoque pie quæreres, posses invenire quomodo ista perscrutata dilucescant.

CAPUT VII.

Nam quod Filius Dei ex semine David homo factus est, nec idem Apostolus uno loco dicit, et aliæ sanctæ Scripturæ apertissime prædicant. (*Rom.*, I, 3.) Quod vero dicit : Et si noveramus Christum secundum carnem, sed jam nunc non novimus (II *Cor.*, V, 16), ea ipsa circumstantia Scripturæ loci ejus satis ostendit quid loquatur Apostolus. Suo quippe more vitam nostram futuram, quæ jam in ipso homine mediatore Christo Jesu capite nostro resurgente completa est, ita spe certa meditatur, tanquam jam adsit, præsensque teneatur : quæ utique vita non erit secundum carnem, sicut jam Christi vita non est secundum carnem. Carnem namque hoc loco non ipsam corporis nostri substantiam, quam Dominus etiam post resurrectionem suam carnem appellat, dicens : Palpate et videte, quia spiritus ossa et carnem non habet, sicut me videtis habere (*Luc.*, XXIV, 39); sed corruptionem mortalitatemque carnis vult intelligi, quæ tunc non erit in nobis, sicut jam in Christo non est. Hanc enim proprie carnem nominabat, etiam cum de ipsa resurrectione satis evidenter loqueretur, et diceret, quod jam supra commemo-

rappelé plus haut : « La chair et le sang ne sauraient posséder le royaume de Dieu, et la corruption ne possédera point non plus cet héritage incorruptible. » (I *Cor.*, xv, 50.) Par conséquent, lorsque se sera accompli ce qu'il dit après cela en ces termes : « Voici un mystère que je vais vous dire, c'est que nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés. En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette, car la trompette sonnera, les morts ressusciteront en un état incorruptible, et alors nous serons changés; car il faut que ce corps corruptible soit revêtu d'incorruptibilité et que ce corps mortel soit revêtu d'immortalité, » (*Ibid.*, 51 à 53) il n'y aura plus de chair selon le sens qu'il donne au mot chair, non point en tant que la chair est la substance même du corps, mais en tant que la chair est ce qu'il appelle la corruption même de la mortalité, attendu que notre chair étant changée n'aura plus la corruption de la mortalité; mais si on prend le mot chair au point de vue de l'origine de la substance même de la chair et du corps de l'homme, ce sera toujours la même chair, attendu qu'elle doit ressusciter et être changée, puisque ce que dit le Seigneur après sa résurrection : « Touchez-moi et considérez qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai, » (*Luc*, xxiv, 39) est vrai, et que ce que l'Apôtre a dit aussi de son côté : « La chair et le sang ne sauraient posséder le royaume de Dieu, » (I *Cor.*, xv, 50) est également vrai. L'un s'entend de la substance même qui subsistera encore alors, car elle sera le sujet du changement qui doit se produire, et l'autre est dit de la chair en tant qu'elle est sujette à la corruption; dans ce sens elle n'existera plus, puisque la chair après avoir été changée ne sera plus susceptible de se corrompre. Nous avons donc connu le Christ selon la chair, c'est-à-dire selon la mortalité de la chair, avant qu'il ressuscitât, et maintenant nous ne le connaissons plus ainsi, attendu que, toujours selon le même Apôtre, le Christ étant ressuscité d'entre les morts ne meurt plus et que la mort ne doit plus avoir d'empire sur lui. (*Rom.*, vi, 9.)

Mais si vous vous en tenez au sens propre du mot, l'Apôtre a menti lorsqu'il a dit : Nous avons connu le Christ selon la chair, si jamais le Christ n'a existé selon la chair, car nul ne saurait connaître ce qui n'existe pas. Or, il n'a point dit : Nous avons cru le Christ selon la chair, mais : Nous l'avons connu. Toutefois, pour ne point vous écraser par un mot et de peur qu'on ne dise que c'est par un abus de mot que l'Apôtre s'est exprimé ainsi : Nous avons connu au lieu de : Nous avons cru, je m'étonne de voir que ces hommes aveugles ne se soient point aperçus que si le Christ n'a point eu une chair, parce que l'Apôtre dit que nous ne le con-

ravi : « Caro et sanguis regnum Dei possidere non possunt, neque corruptio incorruptionem possidebit. » (I *Cor.*, xv, 50.) Cum ergo factum fuerit, quod ibi consequenter dicit : « Ecce mysterium vobis dico, omnes quidem resurgemus, non tamen omnes immutabimur : in atomo, id est, in momento, in ictu oculi, in novissima tuba, canet enim tuba, et mortui resurgent incorrupti, et nos immutabimur : oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem : » (*Ibid.*, 51) jam secundum id quod carnem, non ipsam corporis substantiam, sed ipsam corruptionem mortalitatis appellat, non erit utique caro, quia corruptionem mortalitatis mutata non habebit; secundum autem ipsius substantiæ corporisque originem eadem caro erit, quia ipsa resurget et ipsa mutabitur, quia et illud verum est quod ait Dominus, postea quam resurrexit : Palpate et videte, quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere (*Luc.*, xxiv, 39) : et hoc verum est quod ait Apostolus : Caro et sanguis regnum Dei possidere non possunt. (I *Cor.*, xv, 50.) Illud enim dictum est secundum ipsam substantiam, quæ etiam tunc erit, qua ipsa mutabitur : hoc autem dictum est secundum (*a*) carnalem corruptionis qualitatem, quæ tunc jam non erit, quia mutata caro non corrumpetur. Noveramus ergo Christum secundum carnem, id est, secundum carnis mortalitatem ante quam resurgeret : sed nunc jam non novimus; quia sicut idem dicit Apostolus : Christus resurgens a mortuis jam non moritur, et mors ei ultra non dominabitur. (*Rom.*, vi, 9.)

Nam si te ad verborum proprietatem teneas, mentitus est quum ait : Noveramus Christum secundum carnem, si Christus nunquam fuit secundum carnem : nemo enim noverat quod non erat. Non autem dixit : Putabamus Christum secundum carnem, sed, noveramus. Verumtamen ut verbo non premam, ne quis affirmet per abusionem locutum Apostolum, ut pro eo quod est, putabamus, diceret, noveramus : illud miror non attendere homines cæcos, vel potius

(*a*) Aliquot Mss. *carnalis*.

naissons plus maintenant selon la chair, il s'ensuivrait que ceux dont il parle dans le même endroit en ces termes : « C'est pourquoi nous ne connaissons plus désormais personne selon la chair, » (II *Cor.*, v, 16) n'ont point non plus une chair. En effet, ce n'est pas en voulant qu'on entendît ses paroles seulement du Christ qu'il aurait pu dire : Nous ne connaissons personne selon la chair, mais ayant dans l'esprit comme présente la vie future de ceux qui seront changés avec lui en ressuscitant, il dit : Désormais nous ne connaissons plus personne selon la chair, c'est-à-dire nous tenons pour si certaine l'espérance de notre incorruption et de notre immortalité futures, que dès à présent nous nous réjouissons dans cette connaissance. Aussi dans un autre endroit ajoute-t-il : « Si donc vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez ce qui est dans le ciel où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu, n'ayez de goût que pour les choses du ciel, non pour celles de la terre. » (*Coloss.*, III, 1 et 2.) Sans doute nous ne sommes pas encore ressuscités comme le Christ; mais cependant il affirme que nous sommes dès maintenant ressuscités avec lui, selon l'espérance que nous avons en lui. Aussi dit-il encore que c'est à cause de sa miséricorde qu'il nous a sauvés par l'eau de la régénération. (*Tit.*, III, 5.) Qui ne comprend que si dans l'eau de la régénération, nous a été donnée l'espérance du salut à venir, nous n'avons pas encore reçu le salut même qui ne nous est que promis; toutefois, comme notre espérance est certaine, le salut est pour nous comme s'il nous était déjà donné, et il nous a sauvés, dit-il. Dans un autre endroit, il s'exprime en ces termes d'une parfaite clarté : « Nous gémissons en nous-mêmes en attendant l'effet de l'adoption divine qui sera la rédemption de nos corps; car nous sommes sauvés en espérance. Or, l'espérance qui se voit n'est plus une espérance; en effet, qui espère ce qu'il voit déjà? Mais si nous espérons ce que nous ne voyons pas encore, nous l'attendons néanmoins avec patience. » (*Rom.*, VIII, 23 à 25.) Or, de même que dans ce passage il ne dit point : Nous serons sauvés, mais nous sommes sauvés dès à présent, sinon en effet, du moins en espérance; car nous sommes sauvés en espérance, dit-il; de même quand il continue dans l'autre endroit : Désormais nous ne connaissons plus personne selon la chair, cela se comprend non pas du fait, mais de l'espérance, attendu que notre espérance, à nous, est dans le Christ, puisque ce qui fait l'objet de nos espérances se trouve accompli en lui. En effet, il est ressuscité, et désormais la mort n'aura plus d'empire sur lui. Si nous le connaissions selon la chair quand il était encore susceptible de mou-

non miror non videre cæcos, quia si Christus ideo non habuit carnem, quia dixit Apostolus, nunc jam non se nosse Christum secundum carnem; nec illi habuerunt carnem, de quibus in eodem loco dicit : Itaque nos a modo neminem novimus secundum carnem. (II *Cor.*, v, 16.) Neque enim de solo Christo id volens intelligi, posset dicere : Neminem novimus secundum carnem : sed quia illorum secum vitam futuram tanquam præsentem meditabatur, qui resurgentes commutabuntur : A modo, inquit, neminem novimus secundum carnem, id est, tam certam spem tenemus futuræ nostræ incorruptionis et immortalitatis, ut a modo jam in ipsa notitia gaudeamus. Unde alio loco dicit : « Si autem resurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est ad dexteram Dei sedens : quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram. » (*Col.*, III, 1.) Nondum utique resurreximus sicut Christus; sed tamen secundum spem, quæ nobis in illo est, jam nos cum illo resurrexisse testatus est. Unde etiam dicit : Secundum suam misericordiam salvos nos fecit per lavacrum regenerationis. (*Tit.*, III, 5.) Quis autem non intelligat in lavacro regenerationis spem nobis datam salutis futuræ, non jam salutem ipsam, quæ promittitur : et tamen quia certa spes est, tanquam jam data esset eadem salus, salvos nos, inquit, fecit. Alio quippe loco dilucidissime dicit : « Nos in nobis ipsis ingemiscimus, adoptionem expectantes, redemptionem corporis nostri. Spe enim salvi facti sumus : spes autem quæ videtur, non est spes : quod enim videt quis, quid sperat? Si autem quod non videmus, speramus, per patientiam expectamus. » (*Rom.*, VIII, 23.) Sicut ergo hic non dixit, salvi futuri sumus, sed, a modo jam salvi facti sumus, nondum tamen in re, sed in spe : Spe enim, inquit, salvi facti sumus : sic et quod ibi dictum est : A modo neminem novimus secundum carnem (II *Cor.*, v, 16); nondum in re, sed in spe intelligitur : (*a*) quia spes nobis in Christo est, quia in illo jam completum est, quod nobis promissum speramus. Ille quippe jam resurrexit, et mors ei ultra non dominabitur. Quem et si noveramus secundum carnem, cum adhuc

(*a*) In duobus Mss. *quæ spes*.

rir, car la mortalité que l'Apôtre appelle proprement la chair était inhérente à son corps ; mais à présent nous ne le connaissons plus, attendu que son corps mortel s'est revêtu d'immortalité, en sorte qu'il ne peut plus être appelé chair au sens de sa première mortalité.

CHAPITRE VIII.

Jetons un coup d'œil attentif sur le contexte du passage où se trouve la phrase incriminée par les Manichéens afin de mettre en plus grande lumière ce que je dis. Saint Paul s'exprime ainsi : « La charité du Christ nous presse; considérons donc que si un seul est mort pour tous, il s'ensuit que tous sont morts. Or, le Christ est mort pour tous afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et qui est ressuscité pour eux; c'est pourquoi nous ne connaissons plus désormais personne selon la chair, et si nous avons connu le Christ selon la chair, nous ne le connaissons plus maintenant de la sorte. » (II *Cor.*, v, 14 à 16.) Certainement il est clair pour tout le monde maintenant que c'est à cause de la résurrection de Jésus-Christ que l'Apôtre s'est exprimé ainsi, puisqu'il fait précéder ses paroles de cette réflexion : Afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et qui est ressuscité pour eux. Or, qu'est-ce à dire qu'ils vivent non pour eux, mais pour lui, sinon qu'ils ne vivent point selon la chair dans l'espérance des biens terrestres et corruptibles, mais selon l'esprit dans l'espérance de la résurrection qui déjà pour eux s'est accomplie dans le Christ? Ainsi c'était en parlant de ceux pour qui le Christ est mort et ressuscité et qui ne vivent plus pour eux que saint Paul dit qu'il ne connaît plus personne selon la chair à cause de l'espérance de l'immortalité future, dans l'attente de laquelle ils vivaient, et qui dans le Christ n'était plus une espérance, mais un fait accompli. Sans doute s'il l'avait connu selon la chair, quand il était encore susceptible de mourir, il ne le connaissait plus ainsi attendu qu'il savait bien qu'il était ressuscité et que désormais la mort ne devait plus avoir d'empire sur lui. Et parce que nous sommes tous, sinon en fait, du moins en espérance, également ressuscités, il poursuit et dit : « Si donc quelqu'un est en Jésus-Christ une nouvelle créature, ce qu'il y avait de vieux est passé et tout est nouveau. Et le tout vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui-même par Jésus-Christ. » (II *Cor.*, v, 17.) D'où il suit que toute créature nouvelle, je veux dire tout peuple renouvelé par la foi pour commencer à posséder par l'espérance ce qu'il aura un jour en effet, a dès maintenant dans le Christ ce qu'elle espère en elle. Voilà pourquoi maintenant tout ce qu'il y avait de vieux est

moriturus esset, inerat quippe in ejus corpore illa mortalitas, quam proprie carnem appellat Apostolus : sed jam nunc non novimus; illud enim ejus mortale, jam induit immortalitatem, unde secundum pristinam mortalitatem jam caro appellari non possit.

CAPUT VIII.

Itaque ipsius loci contextionem, ubi hæc sententia est, de qua isti calumniantur, consideremus, ut hoc quod dico, magis eluceat. « Caritas, inquit, Christi compellit nos, judicantes hoc, quoniam si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt : et pro omnibus mortuus est, ut qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est, et resurrexit. Itaque nos a modo neminem novimus secundum carnem, et si noveramus secundum carnem Christum, sed jam nunc non novimus. » (II *Cor.*, v, 14, etc.) Certe jam nunc cuivis apparet propter resurrectionem Christi hoc dixisse Apostolum; quando quidem ista verba illud præcessit : « Ut qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est, et resurrexit. » Quid est enim aliud, non sibi, sed ei vivant, nisi ut secundum carnem non vivant in spe terrenorum et corruptibilium bonorum, sed secundum spiritum in spe resurrectionis, quæ jam ex ipsis in Christo facta est? Itaque eorum, pro quibus Christus mortuus est, et resurrexit, et qui jam non sibi, sed illi vivunt, neminem secundum carnem Apostolus noverat, propter spem futuræ immortalitatis, in cujus expectatione vivebant, quæ in Christo jam non spes, sed res erat : quem etsi noverat secundum carnem, cum adhuc moriturus esset, jam tamen non noverat; quia eum resurrexisse noverat, et ultra ei mortem non dominaturam. Et quia omnes in illo, et si nondum in re, jam tamen spe hoc sumus, sequitur et dicit : « Si qua igitur in Christo nova creatura, vetera transierunt, ecce facta sunt omnia nova. Omnia autem ex Deo, qui reconciliavit nos sibi per Christum. » (II *Cor.*, v, 17.) Omnis ergo nova creatura, id est, populus innovatus per fidem, ut habeat interim in spe, quod in re postea perficia-

passé par rapport à notre espérance, car nous ne sommes plus à présent au temps de l'Ancien Testament, où ce qu'on attendait et espérait de Dieu était un royaume charnel et temporel; tout est devenu nouveau, selon la même espérance, pour que nous retenions la promesse du royaume des cieux où il n'y aura plus ni mort ni corruption. A la résurrection des morts qui ne sera plus seulement une espérance, mais un fait accompli, ce qu'il y avait de vieux passera, et notre dernière ennemie, la mort, sera détruite. (I *Cor.*, xv, 53.) Tout sera renouvelé lorsque ce corps de mort se sera revêtu d'immortalité. Cela est déjà fait dans le Christ, que Paul connaissait selon la chose, mais qu'il ne connaissait plus selon la chair. Quant à ceux pour qui il est mort et ressuscité, ce n'est pas selon la chose, mais selon l'espérance qu'il n'en connaît plus aucune selon la chair, attendu que nous avons été sauvés par sa grâce, comme le même Apôtre le dit aux Ephésiens. A l'appui de la pensée dont il s'agit, on peut citer ce passage : « Mais Dieu qui est riche en miséricorde, poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés lorsque nous étions ainsi morts par nos péchés, nous a rendus la vie en Jésus-Christ, dont la grâce nous a sauvés. » (*Ephés.*, ii, 4 et 5.) S'il dit dans cet endroit : Il nous a rendu la vie en Jésus-Christ, il dit la même chose aux Corinthiens quand il leur parle en ces termes : « Afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux. » (II *Cor.*, v, 15.) Et quand, en parlant aux Ephésiens, il dit : Dont la grâce nous a sauvés, il s'exprime comme si ce qu'il ne possède encore qu'en espérance était déjà un fait accompli. Quant à ce que j'ai rapporté un peu plus haut, il en parle en termes très-clairs ailleurs en disant : « Car nous sommes sauvés en espérance. » (*Rom.*, viii, 24.) Voilà pourquoi il poursuit ici et regarde comme un fait accompli ce qui est encore à se faire, en disant : « Il nous a ressuscités avec lui et nous a fait asseoir dans le ciel dans la personne de Jésus-Christ. » (*Ephés.*, ii, 6.) Il est certain en effet qu'il n'y a que le Christ qui soit maintenant assis dans les cieux et que nous n'y sommes point encore. Aussi de peur que vous ne croyiez déjà accompli ce qui n'est présenté comme accompli qu'en espérance, et pour que vous compreniez bien que c'est encore à s'accomplir, il continue en ces termes : « Pour faire éclater dans les siècles à venir les richesses surabondantes de sa grâce, par la bonté qu'il nous a témoignée en Jésus-Christ. » (*Ephés.*, ii, 7.) De là vient qu'il s'exprime encore ailleurs de cette manière : « Car lorsque nous étions dans la chair, les inclinations déréglées qui nous portent au péché étant

tur, in Christo habet jam quod in se sperat. Itaque nunc vetera transierunt secundum spem, quia modo jam non est tempus Veteris Testamenti, quo temporale atque carnale regnum expectetur a Deo : et facta sunt omnia nova secundum eamdem spem, ut regnum cœlorum, ubi nulla erit mors atque corruptio, promissum teneamus. In resurrectione autem mortuorum jam non secundum spem, sed secundum rem, et vetera transibunt, cum inimica novissima destruetur mors (I *Cor.*, xv, 53) : et fient omnia nova, cum corruptibile hoc induerit incorruptionem, et mortale hoc induerit immortalitatem : quod jam factum est in Christo, quem secundum rem, jam non noverat Paulus secundum carnem : eorum vero, pro quibus mortuus est et resurrexit, nondum secundum rem, sed secundum spem, neminem noverat secundum carnem; quia illius gratia, sicut idem ad Ephesios dicit, sumus salvi facti. Nam et ipse locus huic sententiæ sic attestatur : « Deus autem, inquit, qui dives est in misericordia; propter multam dilectionem qua dilexit nos, et cum essemus mortui peccatis, convivificavit nos Christo, cujus gratia sumus salvi facti. » (*Ephes.*, ii, 4, 5.) Quod enim hic dixit : Convivificavit nos Christo : hoc dixit ad Corinthios : Ut qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei, qui pro ipsis mortuus est, et resurrexit. (II *Cor.*, v, 15.) Et quod hic dicit : Cujus gratia salvi sumus facti : jam velut perfectum sit loquitur, quod in spe tenet. Nam quod paulo ante commemoravi, apertissime alibi dicit : Spe enim salvi facti sumus. (*Rom.*, viii, 24.) Ideoque et hic sequitur, et tanquam perfectum enumerat quod futurum est : « Et simul, inquit, excitavit, et simul sedere fecit in cœlestibus in Christo Jesu. » (*Ephes.*, ii, 6.) Certe enim in cœlestibus Christus jam sedet, nondum autem nos : sed quia spe certa, quod futurum est, jam tenemus, simul sedere nos dixit in cœlestibus, nondum in nobis, sed jam in illo. Namque ne putares jam nunc esse perfectum; quod in spe ita dicitur, tanquam perfectum sit, atque ut intelligas adhuc futurum, sequitur et dicit : « Ut ostenderet in supervenientibus sæculis superabundantes divitias gratiæ suæ in benignitate super nos in Christo Jesu. » (*Ephes.*, ii, 7.) Hinc est et illud : « Cum enim essemus in carne, passiones peccatorum, quæ per legem sunt, operabantur in membris nostris; ut fructum ferrent

excitées par la loi agissaient dans les membres de notre corps et leur faisaient produire des fruits pour la mort. » (*Rom.*, VII, 5.) Il dit donc : Lorsque nous étions dans la chair, comme s'ils n'étaient plus maintenant dans la chair; ce qu'il faut entendre ainsi : Lorsque nous étions dans l'espérance des choses charnelles; quand la loi qui ne peut s'accomplir que par une charité spirituelle (*Rom.*, XIII, 10) ne leur était imposée que pour donner lieu à l'abondance du péché (*Rom.*, V, 20), afin que plus tard le Nouveau Testament étant révélé, il y eût une surabondance de grâce par l'indulgence. Voilà pourquoi il dit encore ailleurs : « Ceux donc qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu. » (*Rom.*, VIII, 8.) Et pour qu'on ne croie point qu'il parle en cet endroit de ceux qui ne sont pas encore morts, il ajoute aussitôt : « Mais pour vous, vous n'êtes point dans la chair, vous êtes dans l'esprit. » (*Ibid.*, 9.) C'est-à-dire ceux qui sont dans l'espérance des biens charnels ne sauraient plaire à Dieu; mais vous qui n'êtes point dans cette espérance et qui nourrissez l'espoir des biens spirituels, c'est-à-dire du royaume des cieux, où le corps même, par le changement dont il a été parlé, d'animal qu'il est maintenant sera spirituel en son genre. Car, comme il le dit aux Corinthiens : « Ce qui est mis en terre à présent, c'est un corps animal, et il ressuscitera corps spirituel. » (I *Cor.*, XV, 44.) Si donc l'Apôtre n'en connaissait plus selon la chair un seul parmi ceux dont il était dit qu'ils n'étaient plus dans la chair parce qu'ils ne vivaient plus dans l'espérance des biens charnels, quoiqu'ils eussent encore une chair corruptible et mortelle, à combien plus forte raison devait-il dire du Christ qu'il ne le connaissait plus selon la chair, puisque dans son corps se trouvait déjà alors accompli ce que les Ephésiens ne possédaient encore qu'en promesse et par l'espérance? Combien est-il mieux par conséquent, combien est-il plus religieux de traiter ainsi les divines Ecritures pour les trouver parfaitement d'accord avec elles-mêmes après en avoir écarté toutes les ombres, plutôt que d'en accepter une partie comme vraie en en rejetant une autre comme fausse, à la suite d'un homme qui reste en plan au milieu d'une question qu'il est incapable de résoudre? Quant à ce que dit l'Apôtre : Que lorsqu'il était enfant il avait les goûts de l'enfance, bien qu'il ne se soit exprimé ainsi que par manière de comparaison, cependant il n'était pas encore spirituel alors comme lorsqu'il écrivait, pour l'édification des Eglises, des épîtres qui ne devraient point se trouver entre les mains des gens studieux pour faire avancer l'étude des questions, mais être lues dans le canon ecclésiastique avec l'autorité qui s'impose.

morti. » (*Rom.*, VII, 5.) Ita enim dixit : Cum essemus in carne, quasi jam non essent in carne : quod ita intelligitur : Cum essemus in spe rerum carnalium : quando lex, quæ impleri non potest nisi per caritatem spiritalem, ad hoc super eos erat, ut per prævaricationem abundaret delictum (*Rom.*, XIII, 10); ut postea revelato Novo Testamento, per indulgentiam, superabundaret gratia. Hinc similiter alibi dicit : Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt. (*Rom.*, VIII, 8.) Et ne putaret quisquam eos dictos, qui nondum mortui sunt, statim subjecit : Vos autem non estis in carne, sed in Spiritu. (*Ibid.*, 9.) Id est, qui in spe carnalium bonorum sunt, Deo placere non possunt; vos autem non estis in spe carnalium, sed in spe spiritalium, id est, regni cœlorum, ubi et ipsum corpus per illam mutationem in suo quodam genere spiritale erit, quod modo animale est. Seminatur enim corpus animale, sicut ad Corinthios idem dicit, resurget corpus spiritale. (I *Cor.*, XV, 44.) Si ergo neminem eorum jam noverat secundum carnem Apostolus, qui propterea dicebantur non esse in carne, quia non erant in spe rerum carnalium, quamvis adhuc corruptibilem carnem mortalemque portarent; quanto expressius de Christo diceret : quod eum jam non noverat secundum carnem, in cujus corpore etiam re ipsa jam perfectum erat, quod illi in spe promissum tenebant? Quanto ergo melius, quanto religiosius divinæ Scripturæ ita tractantur, ut discussis omnibus concordare inveniantur, quam deficiente homine in quæstione quam solvere non potest, tanquam veræ in parte acceptentur, et tanquam falsæ in parte damnentur? Quia et cum esset parvulus Apostolus, et ea quæ parvuli erant, saperet (I *Cor.*, XIII, 11), quamquam hoc ad similitudinem dixerit, nondum erat tamen spiritalis, qualis jam erat cum scriberet quæ ad Ecclesiarum ædificationem, non proficiendi exercitatione in studiosorum manibus versarentur, sed præcipiendi auctoritate in Ecclesiastico canone legerentur.

LIVRE DOUZIÈME

CHAPITRE PREMIER.

Fauste. Pourquoi ne recevez-vous point les prophètes? Et vous, dites-moi donc plutôt, si vous le pouvez, pourquoi nous devons les recevoir. A cause des témoignages qu'ils ont rendus d'avance au Christ. Pour moi, je n'en vois aucun, bien que je les aie lus avec une attention extrême et une très-grande curiosité. Mais après tout c'est n'avoir qu'une foi languissante que de ne croire en Jésus-Christ que sur témoins et témoignages. Ne dites-vous point ordinairement qu'il ne faut rien scruter avec un esprit de curiosité, attendu que la foi d'un chrétien doit être simple et absolue? Comment donc aujourd'hui détruisez-vous la simplicité de la foi en l'appuyant sur des prophéties et sur des témoins, et quels témoins, des Juifs? Ou si ma première pensée vous déplaît, passez aussitôt à une autre : quel témoin doit donc vous paraître plus digne de foi que Dieu même, rendant témoignage à son Fils, et qui laissant de côté toute espèce de prophète et d'interprète, fait entendre de sa propre bouche, du haut du ciel, cette parole au moment où il envoyait son Fils sur la terre : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, croyez en lui? (*Matth.*, III, 17.) Ce Fils n'a-t-il pas dit lui-même en parlant de soi : Je suis sorti de mon Père et venu en ce monde? (*Jean*, XVI, 28.) Je pourrais citer beaucoup d'autres paroles semblables. A cela les Juifs répondent en grinçant des dents : Vous vous rendez témoignage à vous-même, votre témoignage n'est point véritable. Et Jésus leur répond : Quoique je me rende témoignage à moi-même, mon témoignage est un vrai témoignage, parce que je ne suis pas seul. Or, il est écrit dans votre loi que le témoignage de deux personnes sera jugé véritable. Eh bien! je me rends témoignage à moi-même, et mon Père qui m'a envoyé me rend aussi témoignage. (*Jean*, VIII, 13 à 18.) Il ne parle point là des prophètes. A ces premiers témoignages il ajoute le témoignage de ses œuvres : « Si vous ne me croyez point, croyez à mes œuvres. » (*Jean*, X, 38.) Il ne dit point : Si vous ne me croyez point, croyez les prophètes. Aussi n'avons-nous aucun besoin de tous ces témoignages au sujet de notre Sauveur. Ce que nous demandons aux prophètes, ce sont seulement des exemples de vie honnête, la prudence, la vertu, toutes choses qui ne se sont jamais trouvées chez les devins des Juifs, comme je pense que vous en avez vous-même fait la remarque. Si vous me demandez mon avis, pourquoi croiriez-vous de-

LIBER DUODECIMUS

CAPUT PRIMUM.

Faustus dixit : Cur non accipitis Prophetas? Imo tu dic potius, si quid habes, cur debeamus Prophetas accipere. Propter testimonia, inquis, quæ de Christo præfati sunt. Ego quidem nulla inveni, quamvis attentius eos et curiosissime legerim. Sed tamen et hoc (*a*) enervis fidei confessio est, in Christum sine teste et argumento non credere. Nempe ipsi vos docere soletis, idcirco nihil esse curiosius exquirendum, quia simplex sit et absoluta Christiana credulitas. Quomodo ergo nunc fidei simplicitatem destruitis, indiciis eam ac testibus fulciendo, et hoc Judæis? Aut si prima vobis sententia displicet, idcircoque transitis in alteram, quis fidelior vobis esse testis debet, quam Deus ipse de Filio suo, qui non per vatem, nec per interpretem, sed ultro cœlitus erupta voce, cum eum mitteret ad terram dixit : Hic est Filius meus dilectissimus, credite illi. (*Matth.*, III, 17.) Nec non et ipse de se : A Patre meo processi, et veni in hunc mundum (*Luc.*, IX, 35; *Joan.*, XVI, 28, etc.) : atque multa alia hujusmodi. Ad quæ rigentes Judæi : Tu de te testificaris, dicebant, testimonium tuum non est verum. Quibus ipse : « Etsi ego testificor de me, testimonium meum verum est, quia non sum solus. Nam et in Lege vestra scriptum est : Duorum hominum testimonium verum est. Ego sum qui testificor de me, et testificatur de me qui me misit Pater : » (*Joan.*, VIII, 13) non dixit Prophetæ. Ad hæc et opera ipsa sua sibi in testimonium vocat : Si mihi non creditis, dicens, operibus credite. (*Joan.*, X, 38.) Non dixit : Si mihi non creditis, Prophetis credite. Quapropter nos testimoniis de Salvatore nostro nullis egemus : exempla tantum vitæ honestæ, et prudentiam ac virtutem in Prophetis quærimus, quorum nihil in Judæorum fuisse vatibus, quia te non latuerit sentio : si quidem consulente me, cur eos accipiendos putares, non improvide,

(*a*) Er. *inertis fidei.*

voir les recevoir, et après avoir eu la prudence et la politesse de passer leurs œuvres sous silence, ne vous réservez-vous que pour leurs prophéties? Avez-vous oublié qu'on ne peut cueillir du raisin sur des épines ni des figues sur des ronces? (*Matth.*, VII, 16.) Mais toutefois, en attendant, je veux répondre directement et spécialement à la question que vous me faites quand vous me demandez pourquoi je n'accepte pas les prophètes. Déjà nos pères ont assez montré dans leurs livres que les prophètes n'ont rien prophétisé du tout au sujet du Christ; j'ajouterai de mon côté, que si les devins des Hébreux connaissaient et prêchaient le Christ, sans laisser de mener la vie criminelle qu'ils ont menée, on peut leur appliquer avec raison ce que saint Paul a dit des sages qui se trouvèrent parmi les Gentils : « Ils connaissaient Dieu, mais ils ne l'ont point glorifié comme Dieu et ne lui ont point rendu grâces; mais ils se sont égarés dans leurs vains raisonnements, et leur cœur insensé a été rempli de ténèbres. » (*Rom.*, I, 21.) Vous voyez par là que ce n'est pas un grand avantage d'avoir connu de grandes choses quand on n'a point mené une vie conforme à la dignité de ces choses.

CHAPITRE II.

AUGUSTIN. Toute l'argumentation de Fauste, dans ce qui précède, tend à nous faire croire que les prophètes des Hébreux n'ont point parlé du Christ, ou, s'ils en ont parlé, que leur témoignage ne nous sert à rien, et enfin qu'ils n'ont point mené une vie en rapport avec les témoignages qu'ils rendaient. Nous allons donc démontrer qu'ils ont parlé du Christ dans leurs prédictions, que leurs prophéties concourent considérablement à établir la vérité de notre foi et à en assurer les fondements, et enfin qu'ils ont mené une vie parfaitement en rapport avec leurs prophéties. De ces trois points de notre discussion, celui que j'ai placé en premier lieu demanderait de bien longs développements, si je devais extraire de leurs livres les témoignages par lesquels je prouverais qu'ils ont prédit le Christ; mais je vais écraser la légèreté de cet homme sous un poids accablant. S'il n'accepte point les prophètes des Hébreux, il fait néanmoins profession d'accepter les apôtres. Or, écoutons ce que l'apôtre Paul, au sujet de qui il se pose la question de savoir s'il l'accepte et fait cette réponse : Je l'accepte très-fort, a dit en parlant des prophéties : « Paul, serviteur de Jésus-Christ, apôtre par la vocation divine, séparé pour annoncer l'Evangile de Dieu qu'il avait promis auparavant par ses prophètes dans les Ecritures saintes, touchant son Fils qui lui est né, selon la chair, de la race de David. » (*Rom.*, I, 1 à 3.) Que demande-t-il de plus? à moins peut-être qu'il ne veuille nous faire comprendre que ces

nec inurbaniter silentio eorum mandatis operibus, in sola transsiluisti præsagia : oblitus utique scriptum esse, nunquam vendemiari uvam de spinis, nec de tribulis ficus. (*Matth.*, VII, 16.) Quapropter hæc strictim interim et castigate ad interrogationem tuam responderim, qua quæris, cur non accipiamus Prophetas. Alioquin nihil eos de Christo prophetasse, abunde jam parentum nostrorum libris ostensum est. Ego vero illud adjiciam, quia si Hebraici vates Christum scientes et prædicantes, tam flagitiose vixerunt, jure et in ipsos dici poterit, id quod Paulus de gentium sapientibus contestatur : « Quia cum cognovissent Deum, non ut Deum clarificaverunt, aut gratias egerunt; sed evanuerunt in cogitationibus suis, et intenebratum est insipiens cor eorum. » (*Rom.*, I, 21.) Vides ergo non esse magnum magna cognovisse, nisi ex eorum vixeris dignitate.

CAPUT II.

Augustinus respondit : Nempe his omnibus verbis id agit Faustus, ut prophetas Hæbreos neque quidquam de Christo prænuntiavisse, neque si prænuntiaverunt, eorum testimonia nobis prodesse, neque illos ipsos ex eorumdem testimoniorum dignitate vixisse credamus. Nos itaque demonstrabimus et eorum de Christo præsagia, et quantum per ea nobis ad fidei veritatem firmitatemque consultum sit, et eos suæ Prophetiæ congruenter apteque vixisse. In hac tripartita disputatione, illud quod primo posui, longum est sic probare, ut de illis omnibus libris testimonia proferam, quibus ostendam Christum esse prædictum : sed hujus hominis levitatem gravissimo auctoritatis pondere conteram. Ita quippe non accipit Prophetas Hæbræos, ut accipere se tamen proliteatur Apostolos. Apostolus autem Paulus, de quo cum se ipse tanquam ex adversa voce interrogasset, utrum eum acciperet, respondit : Et maxime, quid de illorum prophetia dicat, audiamus. « Paulus, inquit, servus Jesu Christi, vocatus Apostolus, segregatus in Evangelium Dei, quod ante promiserat per Prophetas suos in Scripturis sanctis de Filio

paroles désignent d'autres prophètes que ceux des Hébreux? Mais après tout, quels que soient ces prophètes, ce n'en est pas moins du Fils de Dieu que l'Evangile a été promis, du Fils de Dieu, dis-je, qui lui est né de la race de David, selon la chair, et c'est pour cet Evangile que l'Apôtre dit qu'il a été séparé de Dieu. Or, ce qu'il y a d'abord de contraire à la perfidie des Manichéens, c'est que selon cet Evangile nous croyons que le Fils de Dieu est né de la race de David, selon la chair. Mais je veux leur mettre sous les yeux des passages plus clairs encore par lesquels le même Apôtre, dont l'autorité va les forcer à courber leur tête orgueilleuse, rend un témoignage des plus évidents aux prophètes des Hébreux.

CHAPITRE III.

« Le Christ, dit l'apôtre Paul, m'est témoin que je dis la vérité; je ne ments point, ma conscience me rend témoignage par le Saint-Esprit, que je suis saisi d'une tristesse profonde, et que mon cœur est pressé sans cesse d'une douleur violente, jusque-là que j'eusse désiré de devenir moi-même anathème, et d'être séparé de Jésus-Christ pour le salut de mes frères qui sont du même sang que moi selon la chair, qui sont les Israélites à qui appartiennent l'adoption des enfants de Dieu, sa gloire, son alliance, sa loi, son culte, de qui les patriarches sont les pères, et de qui enfin est sorti, selon la chair, le Christ même qui est Dieu, élevé au-dessus de tout et béni dans tous les siècles. » (*Rom.*, IX, 1 à 5.) Que peut-il se dire de plus complet, quelle déclaration peut être plus expresse, quelle recommandation plus sainte peut-il se faire? Qu'est-ce en effet que l'adoption des Israélites, sinon celle qui s'est faite par le Fils de Dieu? Aussi le même Apôtre dit-il aux Galates : « Mais lorsque le temps fut accompli, Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme et assujetti à la loi, pour racheter ceux qui étaient sous la loi, et pour nous faire recevoir l'adoption des enfants de Dieu. » (*Gal.*, IV, 4, 5.) Or, quelle fut leur gloire, si ce n'est celle dont le même Paul a dit en parlant aux Romains : « Quel est donc l'avantage des Juifs et quelle est l'utilité de la circoncision? Il est très-grand de toutes manières, et d'abord en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés. » (*Rom.*, III, 1.) Que les Manichéens cherchent quels sont les oracles de Dieu confiés aux Juifs, et qu'ils nous en montrent d'autres que ceux des prophètes des Hébreux. Mais pourquoi saint Paul a-t-il dit que les alliances de Dieu se rapportaient particulièrement aux Israélites, sinon parce que l'ancienne alliance leur a été donnée en fait, et que la nouvelle leur a été figurée dans l'ancienne? Les Manichéens s'attaquent ordinairement avec au-

suo, qui factus est ei ex semine David secundum carnem. » (*Rom.*, I, 1.) Quid vult amplius? Nisi forte hoc de aliis aliquibus Prophetis, non de nostris Hebræis dictum velit intelligi? Sed quanquam per quoslibet dictum sit, de illo tamen Filio Dei promissum est Evangelium, qui factus est ei ex semine David secundum carnem; id quod Evangelium segregatum se dicit Apostolus : istorum autem perfidiæ hoc sit contrarium, quod secundum hoc Evangelium credimus Filium Dei factum ex semine David secundum carnem; tamen apertiora cognoscant, quibus evidentissimum Prophetis Hebræis testimonium perhibetur per eum Apostolum, cujus auctoritate superborum istorum colla frangantur.

CAPUT III.

« Veritatem, inquit, dico in Christo, non mentior, contestante mihi conscientia mea in Spiritu sancto, quia tristitia est mihi magna, et continuus dolor cordi meo. Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis, cognatis secundum carnem, qui sunt Israelitæ, quorum est adoptio, et gloria, et Testamenta, et Legis constitutio, et obsequium, et promissiones, quorum patres et ex quibus Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula. » (*Rom.*, IX, 2.) Quid potest abundantius dici, quid expressius declarari, quid sanctius commendari? Quæ est enim adoptio Israelitarum, nisi per Filium Dei? Unde ad Galatas dicit : « Cum autem venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum factum ex muliere, factum sub Lege, ut eos qui sub Lege erant, redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus. » (*Gal.*, IV, 4.) Et quæ gloria eorum nisi præcipue illa, de qua idem Paulus ad eosdem Romanos dicit : « Quid ergo amplius est Judæo, aut quæ utilitas circumcisionis? Multum per omnem modum. Primum quidem, quia credita sunt illis eloquia Dei. » (*Rom.*, III, 1.) Quærant isti quæ sint eloquia Dei credita Judæis, et ostendant nobis alia præter Hebræorum Prophetarum. Jam vero Testamenta cur dixit ad Israelitas præcipue pertinere,

tant de fureur que d'ignorance à la constitution de la loi qui a été donnée aux Israélites, parce qu'ils ne comprennent point la manière dont Dieu qui ne veut point que nous soyons sous la loi, mais sous la grâce, la leur a dispensée. Ils doivent donc se taire en présence de l'autorité apostolique, qui pour louer et faire valoir l'excellence des Israélites, rappelle entre autres choses que c'est pour eux que la loi a été établie. Si cet établissement avait été mauvais, évidemment il n'en parlerait point à leur louange. Si cette loi ne prêchait point le Christ, le Seigneur lui-même aurait-il dit : Si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce que c'est de moi qu'il a écrit? (*Jean*, v, 46.) Et après sa résurrection il n'en parlerait point comme il le fit en disant : « Il fallait que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les prophètes et dans les psaumes, s'accomplît. » (*Luc*, XXIV, 44.)

CHAPITRE IV.

Mais comme les Manichéens prêchent un autre Christ, non point celui qu'ont prêché les apôtres, mais un Christ à eux, un fieffé menteur de Christ, dont ceux qui suivent l'école de mensonge, mentent à son exemple, en se proclamant les disciples d'un maître menteur, il leur est arrivé ce que l'Apôtre dit des Juifs infidèles : Quand ils lisent Moïse, ils ont un voile sur le cœur (II *Cor.*, III, 15), et ce voile qui les empêche de comprendre Moïse, demeure sur leurs yeux tant qu'ils ne passent point du côté du Christ, non pas d'un Christ tel qu'ils le font, mais tel que les prophètes des Hébreux l'ont annoncé. En effet, voilà encore comment le même Apôtre s'exprime : « Mais, lorsque vous vous convertirez au Seigneur, le voile sera ôté. » (*Ibid.*, 16.) Il ne faut point s'étonner, en effet, qu'ils ne veuillent point croire à la parole du Christ ressuscité, et disant : « Il fallait que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les prophètes et dans les psaumes, s'accomplît, » (*Luc*, XXIV, 44) puisque le Christ lui-même nous a fait connaître le langage qu'Abraham tenait à un riche sans entrailles, qui, plongé dans les tourments de l'enfer, le priait d'envoyer quelqu'un à ses frères les instruire de son sort, afin de les empêcher de tomber comme lui dans ce lieu de supplices. Voici, en effet, la réponse qu'il reçut : Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent. (*Luc*, XVI, 29.) Comme il repartit qu'ils ne le croiraient point si ce n'était un mort ressuscité qui le leur dît, il lui fut répondu avec vérité : S'ils n'écoutent ni Moïse ni les prophètes, ils ne croiront pas davantage quand même un mort ressusciterait pour le leur dire. (*Ibid.*, 21.) Aussi nos Manichéens qui n'écoutent ni Moïse,

nisi quia et Vetus Testamentum illis datum est, et Novum in Vetere figuratum. Legis autem constitutionem, quæ Israelitis data est, non intelligentes ejus dispensationem, quia jam non vult nos Deus esse sub Lege, sed sub gratia, reprehendere isti solent imperitia furiosa. Cedant ergo auctoritati apostolicæ, quæ laudans atque commendans Israelitarum excellentiam, etiam hoc enumeravit, quod eorum sit Legis constitutio. Quæ si mala esset, non utique in eorum laude poneretur. Si autem Christum non prædicaret, non ipse Dominus diceret : Si crederetis Moysi, crederetis et mihi; de me enim ille scripsit. (*Joan.*, v, 46.) Nec post resurrectionem sic ei attestaretur, dicens : Oportebat impleri omnia quæ scripta sunt in Lege Moysi, Prophetis, et Psalmis de me. (*Luc.*, XXIV, 44.)

CAPUT IV.

Sed quia Manichæi alium Christum prædicant, non eum quem prædicaverunt Apostoli, sed suum proprium fallacem fallaciter, cujus falsitatis sectatores congruenter et ipsi mentiuntur, nisi quod impudenter sibi credi volunt, cum se mentientis discipulos esse profiteantur, contigit eis quod de ipsis infidelibus Judæis dicit Apostolus : Cum legitur Moyses, velamen est super cor eorum (II *Cor.*, III, 15) : neque enim aufertur hoc velamen, per quod non intelligunt Moysen, nisi transierint ad Christum : non qualem ipsi finxerunt, sed qualem Patres Hebræi prophetaverunt. Sic enim idem Apostolus ait : Cum autem transieris ad Dominum, auferetur velamen. (*Ibid.*, 16.) Neque enim mirum est, quod resurgenti Christo, et dicenti : Oportebat impleri omnia, quæ scripta sunt in Lege Moysi, et Prophetis, et Psalmis de me, nolunt isti credere (*Luc.*, XXIV, 44) : quando quidem Christus ipse narravit, quid Abraham dixerit immisericordi cuidam diviti, cum apud inferos torqueretur, et peteret inde mitti aliquem ad fratres suos, a quo docerentur, ne et ipsi venirent in illum locum tormentorum. Hoc enim ei dictum est : Habent ibi Moysen et Prophetas, audiant illos. (*Luc.*, XVI, 29.) Et cum ille dixisset, non eos credituros, nisi aliquis resurrexisset a mortuis, verissime responsum est : « Si Moysen et Prophetas non audiunt, neque si quis a mortuis resurrexerit,

ni les prophètes, non-seulement n'écoutent pas davantage le Christ ressuscité d'entre les morts, mais ne croient pas même qu'il soit ressuscité. Comment, en effet, pourraient-ils croire à la résurrection de quelqu'un qu'ils ne croient point mort? Et comment croiraient-ils à la mort d'un être qu'ils ne croient point avoir eu un corps mortel?

CHAPITRE V.

Quant à nous, si nous ne croyons pas les Manichéens, ce n'est point parce qu'ils nous prêchent mensongèrement un Christ menteur, mais parce qu'ils nous prêchent un Christ qui n'a point existé du tout. Notre Christ, à nous, est un Christ véritable et véridique, prédit par les prophètes, prêché par les apôtres qui ont puisé dans la loi et les prophètes les témoignages de ce qu'ils prêchaient, comme on le fait voir en mille endroits, et comme saint Paul le dit dans ce langage aussi laconique que plein de vérité : « Maintenant au contraire, sans la loi, la justice de Dieu à laquelle la loi et les prophètes rendent témoignage, nous est découverte. » (*Rom.*, III, 21.) Mais de quels prophètes parle-t-il, sinon évidemment des prophètes d'Israël à qui appartiennent les alliances, la loi et les promesses? (*Rom.*, IX, 4.) Mais ces promesses, quel en est l'objet, sinon le Christ? C'est ce que le même Apôtre dit encore clairement ailleurs en quelques mots, lorsqu'en parlant du Christ il s'exprime ainsi : « Car c'est en lui que toutes les promesses de Dieu ont leur vérité, » (II *Cor.*, I, 20) et vous me dites après cela que les prophètes d'Israël n'ont point parlé du Christ? Que me reste-il à faire maintenant, sinon de choisir entre ajouter foi à Manès qui me raconte une fable aussi vaine que longue contre saint Paul, et croire ce dernier qui me dit : « Si quelqu'un vous annonce un Evangile différent de celui que vous avez reçu de nous, qu'il soit anathème? » (*Gal.*, I, 9.)

CHAPITRE VI.

Peut-être me dira-t-on : Montrez-nous les endroits où le Christ a été prédit par les prophètes d'Israël? Comme si c'était peu de chose que la parole même des apôtres nous disant que tout ce que nous lisons dans les écrits des prophètes hébreux s'est accompli dans le Christ, ou que l'assurance donnée par le Christ même que tout cela a été écrit à son sujet. Par conséquent quiconque ne peut montrer qu'il n'en est rien, ne comprend lui-même rien, car ni les apôtres, ni le Christ, ni les livres saints ne mentent. Toutefois, sans vouloir recueillir beaucoup de passages,

credent. » (*Ibid.*, 31.) Quapropter isti non audientes Moysen et Prophetas, non solum a mortuis resurgenti Christo, sed omnino Christum a mortuis resurrexisse non credunt. Quomodo enim resurrexisse credunt, quem mortuum fuisse non credunt? Nam quomodo mortuum fuisse credunt, quem mortale corpus habuisse non credunt?

CAPUT V.

Nos autem illis non tanquam ejus Christi qui fallax fuit, sed ejus qui omnino non fuit, fallacibus prædicatoribus non credimus. Habemus enim Christum verum atque veracem, prædictum a Prophetis, prædicatum ab Apostolis, prædicationis suæ testimonia ex Lege et Prophetis adhibentibus, sicut innumerabilibus locis ostendunt. Quod Paulus brevissime verissimeque complexus est, dicens : Nunc autem sine Lege justitia Dei manifestata est, testificata per Legem et Prophetas. (*Rom.*, III, 21.) Quos Prophetas, nisi Israelitas, quorum esse apertissime dixit, et testamenta et Legis constitutionem et promissiones? (*Rom.*, IX, 4.) De quo promissiones, nisi de Christo? Quod breviter alio loco determinat, cum de Christo loquitur, dicens : Quotquot enim sunt promissiones Dei, in illo etiam. Dicit mihi Paulus : Israelitarum esse Legis constitutionem. (II *Cor.*, I, 20.) Dicit etiam : Finis enim Legis Christus, ad justitiam omni credenti. (*Rom.*, X, 4.) Dicit etiam de Christo loquens : Quotquot enim sunt promissiones Dei, in illo etiam (II *Cor.*, I, 20) : et tu mihi dicis : Israelitas de Christo nihil prædixisse Prophetas? Quid igitur restat, nisi ut eligam utrum Manichæo credam, fabulam vanam et longam contra Paulum narranti; an Paulo præmonenti : Si quis vobis evangelizaverit præter quam quod evangelizavimus vobis, anathema sit. (*Gal.*, I, 9.)

CAPUT VI.

Hic forte dicant : Ostende nobis ubi sit Christus ab Israelitis Prophetis prænuntiatus. Quasi parva sit ista auctoritas, qua dicunt Apostoli ea quæ in Hebræorum Prophetarum litteris legimus, in Christo esse completa : vel quod dicit ipse Dominus, de se illa esse conscripta. Proinde quisquis hoc ostendere non potuerit, ipse non intelligit : non Apostoli aut Christus aut sancti codices mentiuntur. Verumtamen ut multa non colligam, et hoc unum commemorem,

je vais en citer un, celui où l'Apôtre tirant la conséquence de ce qu'il avait dit auparavant, s'exprime ainsi : « Ce n'est pas néanmoins que la parole de Dieu soit demeurée sans effet, car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont point pour cela de vrais Israélites; ni tous ceux qui sont de la race d'Abraham, ne sont point pour cela ses vrais enfants, puisque Dieu lui a dit : Ce sera Isaac qui sera appelé votre fils, c'est-à-dire que ceux qui sont enfants d'Abraham, selon la chair, ne sont point pour cela enfants de Dieu, mais que ce sont les enfants de la promesse qui sont réputés les vrais enfants d'Abraham. » (*Rom.*, IX, 6 à 8.) Que répondre à cela, d'autant plus que, dans un autre endroit, il est dit ouvertement au sujet de cette race d'Abraham : En ta race toutes les nations de la terre seront bénies? (*Gen.*, XXVI, 4.) Car si nous nous plaçons, pour discuter cette question, à l'époque où l'Apôtre exposait ces choses en disant : « Or, les promesses de Dieu ont été faites à Abraham et à sa race, » l'Ecriture ne dit pas : A ceux de ta race, comme si elle eût voulu parler de plusieurs, mais : « A ta race, c'est-à-dire à l'un de ta race qui est Jésus-Christ, » (*Gal.*, III, 16) peut-être ne voudrait-on point le croire légèrement, avant de voir toutes les nations croire dans le Christ annoncé comme de la race d'Abraham. Mais aujourd'hui que nous voyons l'accomplissement de cette parole, prononcée si longtemps auparavant, aujourd'hui que toutes les nations sont bénies dans la race d'Abraham, à qui il avait été dit, il y a tant de milliers d'années de cela : « Dans ta race seront bénies toutes les nations, » jusqu'où faudrait-il pousser l'entêtement et la folie, pour vouloir essayer de nous produire un autre Christ qui ne fût point de la race d'Abraham, ou bien pour penser que les prophéties des Hébreux, de ce peuple dont Abraham est la souche, n'ont absolument rien dit de ce véritable Christ?

CHAPITRE VII.

Mais qui pourrait, je ne dis point dans une courte réponse telle que nous sommes obligé d'en faire, pour nous renfermer dans les bornes étroites de ce travail, mais même dans un grand volume, qui pourrait, dis-je, rappeler toutes les prophéties des Hébreux, touchant le Seigneur, notre Sauveur Jésus-Christ, d'autant plus que tout ce qui est dans ces livres a été dit à son sujet, ou à cause de lui? Mais pour exercer la sagacité de ceux qui cherchent, et pour le plaisir de ceux qui trouvent, il y a bien des choses, dans ces prophéties, présentées en allégories et en énigmes; quelques-unes ne sont insinuées que par des paroles et d'autres consistent dans le récit de faits. Toutefois, s'il ne s'y trouvait des points manifestes, on n'en pourrait saisir le

quod eodem loco Apostolus consequenter dicit : « Non potest autem excidere verbum Dei : non enim omnes qui ex Israel, hi sunt Israelitæ; neque qui sunt semen Abrahæ, omnes filii : sed in Isaac vocabitur tibi semen : hoc est, non hi qui filii carnis, hi filii Dei, sed filii promissionis deputantur in semen. » (*Rom.*, IX, 6.) Quid ad hæc responsuri sunt, cum aperte alio loco de hoc semine ad Abraham dicatur : In semine tuo benedicentur omnes gentes terræ? (*Gen.*, XXVI, 4.) Nam si eo tempore hinc disputaremus, quo tempore hoc exponebat Apostolus dicens : « Abrahæ dictæ sunt promissiones et semini ejus; » non dicit, et seminibus, tanquam in multis; sed « tanquam in uno, et semini tuo, quod est Christus : » (*Gal.*, III, 16) fortasse aliquis non tam impudenter nollet hoc credere, ante quam videret omnes gentes credere in Christum, qui prædicatur ex semine Abraham. Nunc vero cum hoc impleri videamus, quod tanto ante prænuntiatum legimus, cum omnes gentes jam benedicantur in semine Abrahæ, cui dictum est ante annorum millia : « In semine tuo benedicentur omnes gentes : » quis tam pertinaciter insaniat, ut vel alium Christum, qui non sit ex semine Abrahæ, conetur inducere; vel de isto vero Christo Prophetias Hebræas cujus gentis pater est Abraham, nihil existimet prænuntiasse?

CAPUT VII.

Quis autem potest, non dico una brevi responsione, (*a*) quales in hoc opere habere coartamur, sed quolibet ingenti volumine omnia commemorare præconia Prophetarum Hebræorum, de Domino et Salvatore nostro Jesu Christo? quando quidem omnia quæ illis continentur libris, vel de ipso dicta sunt, vel propter ipsum. Sed propter exercitationem quærentis, et delectationem invenientis, multo plura ibi per allegorias et ænigmata, partim verbis solis insinuantur, partim etiam facta narrantur. Verumtamen nisi aliqua ibi manifesta essent, non comprehenderetur sensus, quo etiam obscura clarescerent. Quanquam

(*a*) Sola editio Lov. *qualem*.

sens ni jeter quelque lumière sur les passages obscurs. Après tout, parmi les choses même enveloppées de figures, si on les présente tout d'un trait avec leur contexte comme sous un seul et même aspect, les expressions se réunissent tellement pour désigner le Christ, qu'il y a de quoi faire rougir l'oreille de tel sourd qu'on voudra.

CHAPITRE VIII.

Dieu fit toutes ses œuvres, dans la Genèse, en six jours, et se reposa le septième. Les œuvres de Dieu signifient les six âges que le genre humain parcourt dans le siècle, à travers la succession des temps. Le premier âge comprend depuis Adam jusqu'à Noé, le second depuis Noé jusqu'à Abraham, le troisième depuis Abraham jusqu'à David, le quatrième depuis David jusqu'à la transmigration à Babylone, le cinquième depuis cette époque jusqu'à l'humble avénement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le sixième s'écoule maintenant; il durera jusqu'à ce que le Très-Haut vienne pour le jugement; le septième est le repos des saints, non point dans cette vie, mais dans l'autre vie, où le riche de l'Evangile voyait le pauvre goûter le repos, tandis qu'il était lui-même tourmenté dans les enfers. (*Luc*, XVI, 13.) Ce septième jour ne connaît point de soir, parce que là où il dure, les choses n'ont point de déclin. C'est au sixième jour, dans la Genèse, que l'homme est créé à l'image de Dieu (*Gen.*, I, 27), c'est dans le septième âge de ce siècle que se passe la réformation de notre âme selon l'image de celui qui nous a créés, ainsi que l'Apôtre le dit. (*Colos.*, I, 10.) Il fut fait à l'homme pendant son sommeil une épouse tirée de son côté. (*Gen.*, II, 22.) Quand Jésus-Christ meurt, l'Eglise naît du mystère de son sang coulant de son côté entr'ouvert après sa mort. La vie et la mère des hommes a reçu le nom d'Eve; elle a été faite d'une côte de son mari, et le Seigneur, dans l'Evangile, dit : Si on ne mange ma chair et si on ne boit mon sang, on n'aura point la vie en soi. (*Jean*, VI, 53.) Tout ce qui se lit en cet endroit dans un détail si clair et si minutieux, nous parle d'avance du Christ et de l'Eglise soit dans les bons soit dans les mauvais chrétiens. En effet, ce n'est pas en vain que l'Apôtre a dit : Adam qui est la figure du futur Adam (*Rom.*, V, 15), et encore, l'homme quittera père et mère pour s'attacher à sa femme, et n'être plus tous deux qu'une seule chair. (*Matth.*, XIX, 5.) Ce sacrement est grand, je dis en Jésus-Christ et dans l'Eglise. (*Ephés.*, V, 32.) En effet, qui ne reconnaît que le Christ a de même quitté son Père, lui qui ayant la forme et la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu; mais cependant il

et ex illis quæ figuris involuta sunt, si quædam velut sub uno aspectu quasi contexta ponantur, ita conjungunt in contestatione Christi voces suas, ut cujusvis obtusi surditas erubescat.

CAPUT VIII.

Sex diebus in Genesi consummavit Deus omnia opera sua, et septimo requievit. (*Gen.*, II, 1.) Sex ætatibus humanum genus hoc sæculo per successiones temporum, Dei opera insigniunt : quarum prima est ab Adam usque ad Noe, secunda a Noe usque ad Abraham, tertia ab Abraham usque ad David, quarta a David usque ad transmigrationem in Babyloniam, quinta inde usque ad humilem adventum Domini nostri Jesu Christi, sexta quæ nunc agitur, donec Excelsus veniat ad judicium, septima vero intelligitur in requie Sanctorum, non in hac vita, sed in alia, ubi vidit requiescentem pauperem dives ille, cum apud inferos torqueretur (*Luc.*, XVI, 13); ubi non fit vespera, quia nullus ibi rerum defectus est. Sexto die in Genesi formatur homo ad imaginem Dei (*Gen.*, I, 27); sexta ætate sæculi manifestatur reformatio nostra in novitate mentis, secundum imaginem ejus qui creavit nos, sicut dicit Apostolus. (*Col.*, I, 10.) Fit viro dormienti conjux de latere (*Gen.*, II, 22) : fit Christo morienti Ecclesia de sacramento sanguinis, qui de latere mortui profluxit. Vocatur Heva vita et mater vivorum, quæ de viri sui latere facta est : et dicit Dominus in Evangelio : Si quis non manducaverit carnem meam, et biberit sanguinem meum, non habebit in se vitam. (*Joan.*, VI, 53.) Et omnia quæ illic (*a*) leguntur enucleate minutatimque tractata, Christum et Ecclesiam præloquuntur, sive in bonis Christianis, sive in malis. Neque enim frustra dixit Apostolus : Adam qui est forma futuri (*Rom.*, V, 15) : et illud : Relinquet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una. (*Gen*, II, 24; *Matth.*, XIX, 5; *Marc.*, X, 7.) Sacramentum, inquit, hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesia. (*Ephes.*, V, 31, 32.) Quis enim non agnoscat Christum eo modo reliquisse Patrem,

(*a*) Am Er. et Mss. *illic intelliguntur*.

s'est anéanti lui-même, en prenant la forme et la nature de serviteur? (*Philipp.*, II, 6, 7.) Il a aussi quitté sa mère, la synagogue des Juifs qui demeurait attachée d'une manière charnelle à l'Ancien Testament, et il s'est donné à sa sainte épouse l'Eglise, pour être deux dans une seule chair, dans la paix du Nouveau Testament. Car bien qu'il soit Dieu en son Père, lui par qui nous avons été faits, il est devenu, par la chair, participant de notre nature, afin que nous pussions être le corps dont il est la tête.

CHAPITRE IX.

De même que le sacrifice des fruits de la terre offert par Caïn est rejeté, tandis que le sacrifice des brebis et de leur graisse offert par Abel est accepté par le Seigneur (*Gen.*, IV), ainsi la foi du Nouveau Testament qui loue Dieu dans l'innocence de la grâce est préférée aux œuvres terrestres de l'Ancien Testament; car si dans le temps les Juifs faisaient bien de pratiquer ces œuvres, ils sont coupables aujourd'hui de les observer encore, parce qu'ils n'ont point distingué, depuis la venue du Christ, le temps du Nouveau Testament de celui de l'Ancien. En effet, Dieu avait dit à Caïn : Si tu offres ton sacrifice selon les règles, mais que tu ne fasses point les parts de la victime selon les mêmes règles, tu pèches. S'il avait écouté la voix de Dieu qui lui disait : Apaise-toi, son cœur se tourne vers toi, et tu le domineras, il aurait tourné son péché contre lui en se l'attribuant et en rendant gloire à Dieu, et, comme assisté de la grâce de l'indulgence divine, il aurait dominé son péché au lieu de se laisser dominer par lui, d'en devenir l'esclave et de tuer son frère innocent. Il en est de même des Juifs, dont toutes ces choses étaient une image, s'ils s'étaient calmés dans le trouble qui agitait leur âme, s'ils avaient reconnu le temps du salut par un effet de la grâce pour la rémission des péchés, s'ils avaient écouté le Christ qui leur disait : « Ce ne sont pas ceux qui se portent bien, mais les malades qui ont besoin du médecin; » (*Matth.*, IX, 12) « je ne suis point venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence; » (*Luc*, V) et encore : « Quiconque commet le péché est l'esclave du péché; » (*Jean*, VIII, 36) et ailleurs : Si le Fils vous délivre, alors vous serez vraiment libres; s'ils avaient tourné leur péché contre eux dans la confession en disant au médecin des âmes, selon ce qui est écrit dans les psaumes : « Pour moi j'ai dit : Seigneur ayez pitié de moi; guérissez mon âme, parce que j'ai péché contre vous, » (*Ps.* XL, 5) rendus libres par l'espérance de la grâce, ils auraient dominé leur péché tant qu'il serait demeuré dans leur corps mortel. Mais aujourd'hui, ignorant la justice de Dieu et voulant établir la leur, enflés d'orgueil à cause

qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse æqualis Deo, sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens (*Philip.*, II, 6); reliquisse etiam matrem synagogam Judæorum, Veteri Testamento carnaliter inhærentem, et adhæsisse uxori suæ sanctæ Ecclesiæ, ut in pace Novi Testamenti essent duo in carne una? Quia cum sit Deus apud Patrem, per quem facti sumus, factus est per carnem particeps nostri, ut illius capitis corpus esse possemus.

CAPUT IX.

Sicut Cain sacrificium ex terræ fructibus reprobatur, Abel autem sacrificium ex ovibus et earum adipe suscipitur (*Gen.*, IV); ita Novi Testamenti fides ex innocentia gratiæ Deum laudans, Veteris Testamenti terrenis operibus anteponitur : quia etsi ante Judæi recte illa fecerunt; in eo tamen infidelitatis rei sunt, quia Christo veniente jam tempus Novi Testamenti a tempore Veteris Testamenti non distinxerunt. Dixit enim Deus ad Cain : Si recte offeras, recte autem non dividas, peccasti. (*Gen.*, IV, 7.) Qui si obtemperasset Deo dicenti : Quiesce, ad te enim conversio ejus, et tu dominaberis illius (*Ibid.*); ad se convertisset peccatum suum, sibi hoc tribuens, et confitens Deo : ac sic adjutus indulgentiæ gratia, ipse peccato suo dominaretur; non illo sibi dominante servus peccati, fratrem occideret innocentem. Sic et Judæi, in quorum hæc figura gerebantur, si quiescerent a sua perturbatione, et tempus salutis per gratiam in peccatorum remissionem agnoscentes, audirent Christum dicentem : Non est opus sanis medicus, sed male habentibus : non veni vocare justos, sed peccatores in pœnitentiam (*Matth.*, IX, 12) : et : Omnis qui facit peccatum, servus est peccati (*Luc.*, V) : et : Si vos filius liberaverit, tunc vere liberi eritis (*Joan.*, VIII, 36) : ad se convertissent peccatum suum in confessione, sicut in Psalmo scriptum est, medico dicentes : Ego dixi : Domine miserere mei, sana animam meam, quia peccavi tibi (*Psal.* XL, 5); et eidem peccato, quamdiu esset adhuc in eorum mortali corpore, per spem gratiæ liberi dominarentur. Nunc autem ignorantes

des œuvres de la Loi, mais non humiliés à cause de leurs péchés, ils ne se sont point apaisés, et le péché régnant dans leur corps mortel les portant à obéir à ses désirs déréglés (*Rom.*, VI, 12), ils sont venus se heurter contre la pierre d'achoppement (*Rom.*, IX, 32), et se sont emportés contre celui dont ils voyaient les œuvres acceptées de Dieu, ils ont entendu avec douleur l'aveugle-né guéri leur dire : « Nous savons que Dieu n'exauce point les pécheurs; mais si quelqu'un le sert et fait sa volonté, il l'exauce. » (*Jean*, IX, 31.) C'est comme s'il leur avait dit : Il n'a point abaissé un regard favorable sur le sacrifice de Caïn, mais sur celui d'Abel. Voilà pourquoi le frère cadet est tué par son frère aîné. Le Christ, qui est le chef du peuple cadet, est tué de même par le peuple juif, qui est le peuple aîné; l'un fut mis à mort dans la campagne et l'autre sur le Calvaire.

CHAPITRE X.

Dieu adresse cette question à Caïn : Où est ton frère? non pas à la manière d'un homme qui ignore et qui interroge celui qui peut l'instruire, mais à la façon d'un juge qui va punir un coupable. Caïn répond qu'il ne le sait point et qu'il n'est point le gardien de son frère. Et jusqu'à présent que nous répondent les Juifs quand nous les questionnons par la voix de Dieu, c'est-à-dire par la voix des saintes Ecritures au sujet du Christ? Qu'ils ne connaissent point le Christ dont nous leur parlons, c'était une fausse ignorance que celle de Caïn, c'est une négation mensongère que celle des Juifs, car ils seraient d'une certaine manière les gardiens du Christ s'ils avaient voulu recevoir et garder la foi chrétienne; en effet, quiconque garde le Christ dans son cœur ne dit point comme Caïn : « Est-ce que je suis le gardien de mon frère? Dieu lui repartit : Qu'as-tu fait? La voix du sang de ton frère crie de la terre vers moi. » Voilà en quels termes la voix même de Dieu reprend les Juifs dans les saintes Ecritures. En effet, le sang du Christ sur la terre a une grande voix, puisque en le recevant toutes les nations répondent : *Amen*. Telle est la voix claire et distincte du sang que ce sang même exprime par la bouche des fidèles rachetés au prix de ce même sang.

CHAPITRE XI.

Dieu dit à Caïn : « Et désormais tu seras maudit par la terre, qui a ouvert sa bouche et qui a reçu le sang de ton frère lorsque ta main l'a répandu, car tu la cultiveras, et elle ne te rendra point son fruit; tu seras gémissant et trem-

Dei justitiam, et suam volentes constituere, elati de operibus Legis, non humiliati de peccatis suis, non quieverunt (*Rom.*, X, 2) : et regnante peccato in eorum mortali corpore ad obediendum desideriis ejus (*Rom.*, VI, 12), offenderunt in lapidem offensionis (*Rom.*, IX, 32), et exarserunt odio adversus eum, cujus opera videntes Deo accepta esse, doluerunt, illo, qui cæcus natus jam videbat, sibi dicente : « Scimus quia peccatores Deus non exaudit, sed qui eum coluerit, et voluntatem ejus fecerit, hunc exaudit : » (*Joan.*, IX, 31) tanquam hoc eis diceret : Super sacrificium Cain non respicit, sed super sacrificium Abel respicit. Itaque occiditur Abel minor natu a fratre majore natu : occiditur Christus caput populi minoris natu a populo Judæorum majore natu : ille in campo, iste in Calvariæ loco.

CAPUT X.

Interrogat Deus Cain (*Gen.*, IV, 9), non tanquam ignarus eum a quo discat, sed tanquam judex reum quem puniat, ubi sit frater ejus. Respondet ille nescire se, nec ejus se esse custodem. Usque adhuc quid nobis respondent Judæi, cum eos Dei voce, hoc est, sanctarum Scripturarum voce interrogamus de Christo, nisi nescire se Christum quem dicimus? Fallax enim Cain ignoratio, Judæorum est falsa negatio. Essent autem quodam modo Christi custodes, si Christianam fidem accipere et custodire voluissent. Nam qui custodit in corde suo Christum, non dicit quod Cain : « Numquid ego custos sum fratris mei? Dicit Deus ad Cain : Quid fecisti? Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra. » Sic arguit in Scripturis sanctis vox divina Judæos. Habet enim magnam vocem Christi sanguis in terra, cum eo accepto ab omnibus gentibus respondetur : Amen. Hæc est clara vox sanguinis, quam sanguis ipse exprimit ex ore fidelium eodem sanguine redemptorum.

CAPUT XI.

Dicit Deus ad Cain : « Et nunc maledictus tu a terra, quæ aperuit os suum excipere sanguinem fratris tui de manu tua, quoniam operaberis terram, et non adjiciet virtutem suam dare tibi : gemens et tremens eris in terra. » (*Gen.*, IV, 11.) Non dixit : Male-

blant sur la terre. » (*Gen.*, IV, 11 à 13.) Il ne dit point : La terre sera maudite, mais : Tu seras maudit par la terre qui a ouvert sa bouche et qui a reçu le sang de ton frère lorsque ta main l'a répandu. En effet, le peuple juif infidèle est maudit par la terre, c'est-à-dire par l'Eglise qui a ouvert la bouche dans la confession de ses péchés pour recevoir ce sang du Christ répandu pour la rémission des péchés de la main de son persécuteur, qui ne voulut point être sous la grâce, mais sous la loi, afin d'être maudit de l'Eglise, c'est-à-dire afin que l'Eglise le comprît et le montrât maudit, selon ce mot de l'Apôtre : « Quiconque s'appuie sur les œuvres de la loi est dans la malédiction de la loi. » (*Gal.*, III, 10.) Puis après avoir dit : Tu seras maudit par la terre qui a ouvert sa bouche pour recevoir le sang de ton frère que ta main a répandu, il ne continue point : Car tu la cultiveras, mais il dit : Car tu la cultiveras et elle ne te rendra point ses fruits. Mais il ne faut pas entendre ici par la terre que doit cultiver Caïn celle même qui a bu le sang de son frère répandu de sa main; mais il faut comprendre que s'il est maudit par cette terre, c'est en ce sens qu'il la cultivera et qu'elle ne lui rendra point ses produits; en d'autres termes, si l'Eglise tient le peuple juif pour maudit et le montre tel, c'est parce qu'après avoir mis le Christ à mort, il cultive encore la terre de la circoncision, le sabbat terrestre, les azymes terrestres, la pâque terrestre, toutes observances terrestres dont la vertu secrète était de donner l'intelligence de la grâce du Christ, laquelle n'est point donnée aux Juifs qui persévèrent dans leur impiété et dans leur infidélité, parce qu'elle a été révélée par le Nouveau Testament; et comme ils ne passent point au Seigneur, le voile qui leur couvre les yeux dans la lecture de l'Ancien Testament ne leur est point ôté, parce qu'il ne s'évanouit que dans le Christ; ce n'est point la lecture même de l'Ancien Testament, laquelle possède une vertu secrète qui s'évanouit, c'est le voile qui le cache. Aussi lorsque le Christ souffrit sur la croix le voile du temple se déchira-t-il (*Matth.*, XXVII, 51), afin que par la passion de Jésus-Christ les secrets des sacrements soient révélés aux fidèles passant la bouche ouverte par la confession de leurs péchés pour boire son sang. Voilà pourquoi ce peuple, comme Caïn, travaille encore la terre, voilà pourquoi il observe encore d'une manière charnelle la loi qui ne lui donne point sa vertu parce qu'il ne comprend point en elle la grâce du Christ. Aussi, dans la terre que le Christ a portée, je veux dire dans sa chair, ont-ils eux-mêmes opéré notre salut en crucifiant le Christ mort à cause de nos péchés. (I *Cor.*, XVI, 3.) Mais cette même terre ne leur a point non

dicta terra : sed : Maledictus tu a terra, quæ aperuit os suum accipere sanguinem fratris tui de manu tua. Maledictus est enim populus Judaicus infidelis a terra, id est, ab Ecclesia, quæ aperuit os suum in confessione peccatorum accipere sanguinem Christi, qui fusus est in remissionem peccatorum, de manu persecutoris nolentis esse sub gratia, sed sub Lege, ut esset ab Ecclesia maledictus, id est, ut eum intelligeret et ostenderet Ecclesia maledictum, dicente Apostolo : Quicumque enim ex operibus Legis sunt, sub maledicto sunt Legis. (*Gal.*, III, 10.) Deinde cum dixisset : Maledictus tu a terra, quæ aperuit os suum excipere sanguinem fratris tui de manu tua : non dixit : Quoniam operaberis eam : sed ait : Quoniam operaberis terram, et non adjiciet virtutem suam dare tibi. Unde non est necesse eamdem terram intelligere operari Cain, quæ aperuit os accipere sanguinem fratris de manu ejus : sed ideo maledictus intelligitur ab hac terra, quoniam operatur terram, quæ non adjiciet virtutem suam dare illi, id est, ideo populum Judæorum maledictum agnoscit et ostendit Ecclesia, quoniam occiso Christo adhuc operatur terrenam circumcisionem, terrenum sabbatum, terrenum azymum, terrenum pascha : quæ omnis terrena operatio habet occultam virtutem intelligendæ gratiæ Christi, quæ non datur Judæis in impietate et infidelitate perseverantibus, (*a*) quia Novo Testamento revelata est; et non transeuntibus ad Dominum, non eis auferitur velamen, quod in lectione Veteris Testamenti manet (II *Cor.*, III, 15), quia in solo Christo evacuatur, non ipsa lectio Veteris Testamenti, quæ habet absconditam virtutem, sed velamen quo absconditur. Unde Christo in cruce (*b*) passo velum templi conscissum est (*Matth.*, XXVII, 51), ut per Christi passionem revelentur secreta sacramentorum fidelibus, ad bibendum ejus sanguinem ore aperto in confessione transeuntibus. Propterea populus ille, sicut Cain, adhuc operatur terram, adhuc exercet operationem Legis carnaliter, quæ non ei dat virtutem suam, quia in ea non intelligit gratiam Christi. Propterea et in ipsa terra, quam Christus portavit, id est, in ejus carne, ipsi operati sunt salutem nostram

(*a*) Tres Mss. *quæ a novo.* — (*b*) Duo Mss. *in cruce posito.*

plus donné ses fruits, attendu qu'ils n'ont point été justifiés par la vertu de la résurrection de celui « qui n'est ressuscité que pour notre justification; » (*Rom.*, IV, 25) car bien qu'il ait été crucifié à cause de sa faiblesse, il vit par la vertu de Dieu, comme dit l'Apôtre. Telle est donc la vertu de cette terre qu'il n'a point montrée aux impies et aux incrédules, et voilà pourquoi il ne s'est pas fait voir lui-même après sa résurrection à ceux qui l'avaient crucifié; voilà la terre ne montrant point le fruit de sa vertu à ces sortes de caïns qui la remuent pour les engager à y répandre leur semence : « Car tu travailleras la terre, dit le Seigneur, et elle ne te rendra point ses fruits. » (*Gen.*, IV, 12.)

CHAPITRE XII.

Tu seras gémissant et tremblant sur la terre. Qui ne voit aujourd'hui et qui ne reconnaît sur toute la terre, partout où ce peuple a été dispersé, combien il gémit de douleur d'avoir perdu son royaume et combien il tremble de crainte sous les innombrables populations chrétiennes? Voilà pourquoi Caïn répondit en ces termes : « Mon iniquité est trop grande, si vous me chassez aujourd'hui de dessus la terre, j'irai me cacher loin de votre face, je serai gémissant et tremblant sur la terre, et voici ce qui arrivera, c'est que quiconque me trouvera me tuera. » (*Gen.*, IV, 13 et 14.) Il gémit et tremble véritablement dans la crainte qu'après avoir perdu son royaume sur la terre il ne soit encore frappé de la mort visible. Il appelle sa faute plus grande que son malheur de voir la terre ne point lui rendre ses fruits, qui l'empêcheraient de mourir de la mort spirituelle; car il a encore les goûts charnels, et, pour lui, se cacher aux yeux de Dieu, c'est-à-dire avoir Dieu irrité contre soi, ce n'est rien, pourvu qu'il ne soit ni trouvé ni mis à mort. Il a des goûts charnels parce qu'il travaille la terre, dont il ne reçoit point les fruits; en effet, avoir les goûts de la chair ce n'est autre chose que la mort. Eh bien, c'est parce qu'il ne comprend point cela qu'il gémit de la perte de son royaume et tremble de peur à la pensée de la mort du corps. Mais qu'est-ce que Dieu lui répond? Non, non, il n'en sera point ainsi, et quiconque tuera Caïn sera puni sept fois plus que lui (*Gen.*, IV, 15); en d'autres termes, il n'arrivera rien de ce que tu dis, et la race impie des Juifs charnels ne périra point de mort corporelle, car quiconque les fera périr ainsi sera puni sept fois plus, c'est-à-dire les déchargera des sept châtiments dont ils sont atteints pour la faute qu'ils ont commise en faisant mourir le Christ, afin que comme la nation juive ne meurt point dans tout le temps qui s'é-

crucifigendo Christum, qui mortuus est propter delicta nostra. (I *Cor.*, XV, 3.) « Nec eis dedit eadem terra virtutem suam, quia non justificati sunt virtute resurrectionis ejus, qui resurrexit propter justificationem nostram : quia etsi crucifixus est ex infirmitate, sed vivit ex virtute Dei, sicut dicit Apostolus. » (*Rom.*, IV, 25.) Hæc ergo est virtus terræ illius, quam non ostendit impiis et incredulis. Unde nec resurgens, eis a quibus erat crucifixus apparuit, tanquam Cain operanti terram, ut granum illud seminaretur (*Gen.*, IV, 12), non (*a*) ostendens eadem terra fructum virtutis suæ : « Quoniam operaberis, inquit, terram, et non adjiciet virtutem suam dare tibi. »

CAPUT XII.

Gemens et tremens eris in terra. Nunc ecce quis non videat, quis non agnoscat in tota terra, quacumque dispersus est ille populus, quomodo gemat mœrore amissi regni, et tremat timore sub innumerabilibus populis Christianis? Ideoque respondit Cain et dixit : « Major est causa mea, si ejicis me hodie a facie terræ, et a facie tua abscondar, et ero gemens et tremens super terram, et erit, omnis qui invenerit me, occidet me. » (*Gen.*, IV, 13.) Vere inde gemit et tremit, ne regno etiam terreno perdito, ista visibili morte occidatur. Hanc dicit majorem causam, quam illam quod ei terra non dat virtutem suam, ne spiritaliter moriatur. Carnaliter enim sapit, et abscondi a facie Dei, id est, iratum habere Deum, grave non putat, nisi ne inveniatur et occidatur. Carnaliter sapit tanquam operans terram, cujus virtutem non accipit. Sapere autem secundum carnem, mors est. (*Rom.*, VI.) Quam ille non intelligens, amisso regno gemit, et corporalem mortem tremit. Sed quid ei respondet Deus? Non sic, inquit, sed omnis qui occiderit Cain, septem vindictas exsolvet (*Gen.*, IV, 15) : id est, non sic quomodo dicis; non corporali morte interibit genus impium carnalium Judæorum. Quicumque enim eos ita perdiderit, septem vindictas exsolver, id est, auferet ab eis septem vindictas, quibus alligati sunt propter reatum occisi

(*a*) Vaticanus codex *non ostendente*.

coule dans cette période de sept jours, les chrétiens fidèles voient manifestement quel assujettissement méritent ceux qui ont tué le Seigneur dans leur orgueilleux empire.

CHAPITRE XIII.

Et le Seigneur Dieu mit une marque au front de Caïn afin que quiconque le rencontrerait ne le fît point mourir. Il est vraiment bien admirable de voir, tandis que toutes les nations subjuguées par les Romains se sont pliées aux rites sacrés des Romains et ont reçu leurs sacriléges pour les observer et les célébrer, la nation juive, au contraire, ne jamais perdre ni sous les empereurs païens, ni sous les empereurs chrétiens, la marque de sa loi qui la distingue des autres peuples et des autres nations. Tout roi, tout empereur qui en a dans son empire les trouve marqués de ce signe et ne les tue point, c'est-à-dire ne fait rien pour qu'ils cessent d'être juifs et de se distinguer de l'ensemble des autres races par le signe certain de leurs observances légales qui leur est propre, à l'exception de ceux d'entre eux qui passent au Christ pour n'être plus des caïns, pour ne point s'éloigner de la face de Dieu et ne point habiter dans la terre appelée Naïd, mot qui signifie ébranlement, ce que le Psalmiste demande à Dieu d'éloigner de lui quand il dit : « Ne permettez point que mes pieds soient ébranlés; » (*Ps.* LXV, 9) et ailleurs : « Que la main des pécheurs ne m'ébranle point; » (*Ps.* III, 12) et encore : « Ceux qui me persécutent seront ravis de joie s'il arrive que je sois ébranlé : » (*Ps.* XII, 6) « Le Seigneur est à ma droite pour empêcher que je sois ébranlé; » (*Ps.* XV, 8) et mille autres choses semblables que souffrent ceux qui s'éloignent de la face de Dieu, c'est-à-dire de sa miséricorde et de sa direction. Aussi est-il dit dans un psaume : « Pour moi, j'ai dit dans mon abondance : Je ne serai jamais ébranlé. » Mais écoutez ce qui suit : « C'est par un effet de votre bonne volonté, Seigneur, que vous m'avez affermi dans l'état prospère où je me trouvais; mais vous avez détourné votre face de moi, et j'ai été tout troublé. » (*Ps.* XXIX, 7 à 9.) On voit par là que toute âme n'est belle, prospère et pleine de force que par sa participation à la lumière de Dieu, nullement par elle-même. Si les Manichéens considéraient et comprenaient cela, ils ne tomberaient point dans de tels blasphèmes que de croire qu'ils sont la nature et la substance de Dieu. Mais ils ne le sauraient parce qu'ils ne sont point calmes, ils ne comprennent point le sabbat du cœur; s'ils le pratiquaient, ainsi qu'il fut dit à Caïn de le faire, ils tourneraient leur péché contre eux-mêmes, c'est-à-dire ils se l'attribueraient au lieu

Christi : ut hoc toto tempore quod septenario dierum numero volvitur, (*a*) quia non interit gens Judæa, satis appareat fidelibus Christianis, quam subjectionem meruerint, qui (*b*) superbo regno Dominum interfecerunt.

CAPUT XIII.

Et posuit Dominus Deus Cain signum, ne eum occidat omnis qui invenerit. Hoc re vera multum mirabile est, quemadmodum omnes gentes quæ a Romanis subjugatæ sunt, in ritum Romanorum sacrorum transierint, eaque sacrilegia observanda et celebranda susceperint; gens autem Judæa, sive sub Paganis regibus, sive sub Christianis, non amiserit signum Legis suæ, quo a cæteris gentibus populisque distinguitur : et omnis Imperator vel Rex qui eos in regno suo invenit, cum ipso signo eos invenit, nec occidit, id est, non efficit ut non sint Judæi certo quodam et proprio suæ observationis signo a cæterarum gentium communione discreti : nisi quicumque eorum ad Christum transierit, ut jam non inveniatur Cain, nec exeat a facie Dei, nec habitet in terra (*c*) Naid, quod dicitur interpretari commotio. Contra quod malum, Deus rogatur in Psalmo : Ne dederis in motum pedes meos (*Psal.* LXV, 9) : et : Manus peccatorum non moveant me (*Psal.* III, 12) : et : Qui tribulant me, exsultabunt, si motus fuero (*Psal.* XII, 6) : et : Dominus a dextris est mihi, ne commovear (*Psal.* XV, 8) : et innumerabilia talia : quod patiuntur omnes qui exeunt a facie Dei, id est, a misericordia dilectionis ejus. Unde dicitur in quodam Psalmo : « Ego dixi in abundantia, mea, non movebor in æternum. » Sed vide quid sequitur : « Domine in voluntate tua præstitisti decori meo virtutem, avertisti autem faciem tuam, et factus sum conturbatus. » (*Psal.* XXIX, 7.) Unde intelligitur omnem animam participatione lucis Dei, non per se ipsam, esse pulchram, et decoram, et virtute pollentem. Quod et isti Manichæi si considerarent et intelligerent, non in tantam blasphemiam caderent, putando se esse naturam et substantiam Dei. Sed ideo non possunt, quia non quiescunt; sabbatum

(*a*) Editi *magis quia*. Abest *magis* a Mss. — (*b*) Aliquot Mss. *superbi regno*. — (*c*) Mss. *in terra Naim*.

de l'attribuer à la nation des ténèbres, et ainsi ils arriveraient, par la grâce de Dieu, à dominer leur péché. Mais à présent, eux et tous ceux qui persévèrent dans différentes erreurs s'éloignent de la face de Dieu en résistant à la vérité, comme le fit Caïn, comme le firent les Juifs perdus, et habitent dans la terre de l'ébranlement, je veux dire dans le trouble de la chair, non loin du bon plaisir de Dieu, c'est-à-dire non loin de l'Eden, mot qui signifie festin, près de l'Eden, dis-je, où se trouve le paradis. Je vais maintenant toucher brièvement et en peu de mots tout ce qui me reste encore à dire pour ne point nuire, par l'excessive longueur de mon discours, à la fin que je me propose dans ce travail et dans cette réponse.

CHAPITRE XIV.

Mais qui ne serait excité à chercher et à comprendre le Christ dans ces livres? Sans parler de ce qui faisant l'objet d'une contemplation d'autant plus douce, qu'elle se dégage de passages plus obscurs, exige cependant un trop long développement, sans parler, dis-je, de cela, qui ne se sent excité à une foi salutaire, en voyant Enoch, le septième patriarche depuis Adam, plaire à Dieu (*Gen.*, v, 24), puis enlevé de ce monde, et le septième sabbat dans lequel est transporté tout homme formé le sixième jour, je veux dire dans le sixième âge du monde, par le Christ dont l'avénement est prêché aux hommes? Noé sauvé avec tous les siens par l'eau et par le bois, comme la famille du Christ est sauvée par le baptême marqué du signe de la passion et de la croix? L'arche faite de poutres écarries, comme l'Eglise de saints toujours prêts à toute sorte de bonnes œuvres? (II *Tim.*, II, 21.) Car, sur quelque côté que vous placiez un morceau de bois écarri, il se trouve d'aplomb. Le rapport de sa longueur à sa largeur qui est comme six à un, et celui de sa longueur à sa profondeur comme dix est à un (*Gen.*, VI, 14), rapports semblables à ceux qu'on trouve dans le corps de l'homme, montrent que le Christ a apparu dans un corps humain. S'il est dit que sa largeur est de cinquante coudées, c'est, comme dit l'Apôtre, parce que notre cœur est étendu; qu'est-ce qui l'étend et le dilate, sinon la charité spirituelle? Aussi, dit-il encore ailleurs : L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné. (*Rom.*, v, 5.) Or, c'est cinquante jours après la résurrection, que le Christ a envoyé le Saint-Esprit pour dilater le cœur des croyants. (*Act.*, II, 2.) Elle a trois cents coudées de long, nombre égal à six fois cinquante. Or, le siècle présent s'étend à six âges, pendant lesquels jamais le Christ n'a cessé d'être prêché : les cinq premiers âges par

enim cordis non intelligunt : nam si quiescerent, sicut dictum est ad Cain, peccatum suum ad se converterent, id est, sibi tribuerent, non genti nescio cui tenebrarum : atque ita per gratiam Dei eidem peccato dominarentur. Nunc vero et ipsi et omnes qui diversis erroribus contumaces, resistendo veritati exeunt a facie Dei, sicut Cain, sicut Judæi perditi, habitant in terra commotionis, id est, in perturbatione carnali, contra jucunditatem Dei, hoc est contra Eden, quod interpretatur epulatio, ubi est plantatus paradisus. Jam cætera pauca de multis breviterque perstringam, ne propositum operis hujus et responsionis meæ nimia longitudine sermonis impediam.

CAPUT XIV.

Quem enim non moveat ad quærendum et intelligendum Christum in illis libris, ut ea omittam quæ quamvis tanto suavius contemplentur, quanto ex abditioribus locis enucleantur, tamen exigunt prolixitatem dissertationis, quia pluribus attestationibus indigent : ut omittam ergo talia; quem non moveant ad salubrem fidem, quod Enoch septimus ab Adam, Deo placuit, et translatus est (*Gen.*, v, 24); et septima requies prædicatur, ad quam transfertur omnis qui tanquam sexto die sexta ætate sæculi, Christi adventu formatur? Quod Noe cum suis per aquam et lignum liberatur (*Gen.*, VII, 23) : sicut familia Christi per baptismum crucis passione signatum? Quod de lignis quadratis eadem arca fabricatur, sicut Ecclesia de sanctis construitur, ad omne opus bonum semper paratis? (II *Tim.*, II.) Quadratum enim, quacumque verteris, firmiter stat. (*Gen.*, VI, 14.) Quod sexies longa ad latitudinem suam, et decies ad altitudinem suam, humani corporis instar, ostendit quia in corpore humano Christus apparuit. Quod cubitis quinquaginta latitudo ejus expanditur : sicut dicit Apostolus : Cor nostrum dilatatum est. Unde, nisi caritate spiritali? (II *Cor.*, VI, 11.) Propter quod ipse item dicit : Caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum qui datus est nobis. (*Rom.*, v, 5.) Quinquagesimo enim die post resurrectionem suam Christus sanctum Spiritum misit, quo corda credentium dilatavit. (*Act.*, II, 2.) Quod trecentis cubitis longa est, ut sexies quinquaginta compleantur : sicut sex ætatibus omne hujus sæculi

la bouche des prophètes l'annonçant d'avance, et dans le sixième par l'Evangile répandu partout. Elle a trente coudées de haut, nombre qui, multiplié par dix, égale celui de sa longueur, pour signifier que le Christ est notre hauteur, lui qui, dans la trentième année de sa vie, a consacré la doctrine de l'Evangile, en protestant qu'il n'était point venu détruire, mais accomplir la loi. (*Matth.*, v, 18.) Or, le cœur de la loi se reconnaît à dix préceptes, ce qui fait les trente fois dix, nombre exprimant la longueur de l'arche. C'est pour la même raison que Noé est le dixième patriarche à partir d'Adam. Les bois de l'arche sont enduits de bitume au dedans et au dehors (*Gen.*, vi, 14), pour signifier, par l'étroit assemblage des pièces de bois en un seul corps, la tolérance de la charité, et nous apprendre que, dans les scandales qui éprouvent l'Eglise, l'union fraternelle ne doit jamais céder soit du côté de ceux qui sont dans l'Eglise, soit du côté de ceux qui en sont hors, et que le lien de la paix ne doit point se rompre. Car le bitume est un corps visqueux très-chaud et très-fort, signifiant l'ardeur de la charité qui souffre tout par la vertu de sa force et maintient la société spirituelle.

CHAPITRE XV.

Il est dit qu'il y a eu des animaux de tout genre enfermés dans l'arche; de même l'Eglise renferme toutes les nations désignées par le disque montré à saint Pierre. (*Act.*, x, 11.) Si, dans l'arche, se trouvaient en même temps les animaux purs et les animaux impurs, de même dans les sacrements de l'Eglise on trouve les bons et les méchants réunis ensemble. Il a été pris sept couples d'animaux purs et deux seulement d'impurs (*Gen.*, vii, 2); ce n'est point parce que les méchants sont moins nombreux que les bons, mais parce que les bons conservent l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. (*Ephés.*, iv, 3.) D'un autre côté, la sainte Ecriture nous parle du Saint-Esprit aux sept dons de sagesse, d'intelligence, de conseil et de force, de science et de piété, et de crainte de Dieu. (*Is.*, xi, 2.) Aussi le nombre de cinquante jours qui a rapport à la venue du Saint-Esprit se décompose-t-il en sept multiplié par sept, plus un. Voilà pourquoi il a été dit : Etudiez-vous à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. (*Ephés.*, iv, 3.) Quant aux méchants, ils glissent vite vers les schismes et les divisions par le nombre deux; ce nombre montre d'une certaine manière qu'ils sont divisibles. Noé est compté, lui huitième, avec le reste des siens, parce que l'espérance de notre résurrection a paru dans le Christ ressuscité d'entre les morts, le huitième jour, c'est-à-dire le premier jour

tempus extenditur, in quibus omnibus Christus nunquam destitit prædicari, in (*a*) quinque per Prophetiam prænuntiatus, in sexta per Evangelium diffamatus. Quod ejus altitudo triginta cubitis surgit, quem numerum decies habet in trecentis cubitis longitudo : quia Christus est altitudo nostra, qui triginta annorum ætatem gerens, doctrinam Evangelicam consecravit, contestans Legem non se venisse solvere, sed implere. (*Matth.*, v, 18.) Legis autem cor in decem præceptis agnoscitur : unde decies tricenis arcæ longitudo perficitur : unde et ipse Noe ab Adam decimus computatur. Quod bitumine glutinantur arcæ ligna intrinsecus et extrinsecus (*Gen.*, vi, 14) : ut in compage unitatis significetur tolerantia caritatis, ne scandalis Ecclesiam tentantibus, sive ab eis qui intus, sive ab eis qui foris sunt, cedat fraterna junctura, et solvatur vinculum pacis. Est enim bitumen ferventissimum et violentissimum gluten, significans dilectionis ardorem, vi magna fortitudinis ad tenendum societatem spiritalem omnia tolerantem.

(*a*) Editi *in quinta*. Melius Mss. *in quinque* : subaudi *ætatibus*.

CAPUT XV.

Quod cuncta animalium genera in arca claduntur : sicut omnes gentes, quas etiam Petro demonstratus discus ille significat, Ecclesia continet. (*Act.*, x, 11.) Quod et munda et immunda ibi sunt animalia : sicut in Ecclesiæ sacramentis et boni et mali versantur. Quod septena sunt munda et bina immunda (*Gen.*, vii, 2) : non quia pauciores sunt mali quam boni ; sed quia boni servant unitatem spiritus in vinculo pacis. (*Ephes.*, iv, 3.) Sanctum autem Spiritum divina Scriptura in septiformi operatione commendat, sapientiæ et intellectus, consilii et fortitudinis, scientiæ et pietatis, et timoris Dei. (*Isa.*, xi, 2.) Unde et ille numerus quinquaginta dierum ad adventum sancti spiritus pertinens, in septies septenis, qui fiunt quadraginta novem, uno addito consummatur; propter quod dictum est : Studentes servare unitatem spiritus in vinculo pacis. (*Ephes.*, iv, 3.) Mali autem in binario numero ad schismata faciles, et quodam modo divisibiles ostenduntur. Quod

après le sabbat. Or, ce jour qui était le troisième à compter de celui de la passion, est le premier et le huitième dans le nombre des jours qui se succèdent dans la révolution du temps.

CHAPITRE XVI.

L'arche se termine en haut par un espace s'élevant d'une coudée, comme l'Eglise qui est le corps de Jésus-Christ s'élève et se termine dans l'unité. Aussi le Seigneur dit-il dans son Evangile : Celui qui n'amasse point avec moi dissipe. (*Matth.*, XII, 30.) Elle a une entrée sur l'un de ses côtés, parce que personne n'entre dans l'Eglise si ce n'est par le sacrement de la rémission des péchés, lequel s'est écoulé du côté entr'ouvert du Christ. La partie inférieure de l'arche est à double et triple voûte, parce que l'Eglise rassemble, de toutes les nations, une multitude partagée en deux, si on l'envisage au point de vue de la circoncision et de l'incirconcision, ou en trois à la considérer au point de vue des trois fils de Noé, dont la descendance a peuplé l'univers. Si cette partie de l'arche est appelée inférieure, c'est parce que dans cette vie terrestre les nations diffèrent entre elles, tandis que dans la vie d'en haut toutes sont réunies en une seule. Dans le haut il n'y a point de différence, parce que le Christ est tout et en tout, et nous consomme en haut, par l'unité céleste, dans un espace d'une seule coudée, si je puis parler ainsi.

CHAPITRE XVII.

Sept jours après que Noé fut entré dans l'arche commença le déluge, pour nous marquer que nous sommes baptisés dans l'espérance du repos à venir figuré par le septième jour. Toute chair sur la terre, excepté celle qui se trouvait dans l'arche, fut engloutie par le déluge, parce que hors de l'Eglise, l'eau du baptême, bien que la même partout, non-seulement ne vaut rien pour le salut, mais sert plutôt à la perte des hommes. Il plut pendant quarante jours et quarante nuits, parce que toute souillure de péchés est comprise dans les limites des dix commandements de la loi, au sein de l'univers qui compte quatre parties; or, quatre multiplié par dix égalent quarante. Or, cette souillure qui résulte des jours prospères ou adverses en rapport avec les nuits, est effacée par le sacrement du baptême qui nous vient du ciel.

ipse Noe cum suis octavus numeratur : quia in Christo spes resurrectionis nostræ apparuit, qui octavo die, id est, post sabbati septimum primo, a mortuis resurrexit (*Marc.*, XVI, 7) : qui dies a passione tertius, in numero autem dierum qui per omne tempus volvuntur, et octavus et primus est.

CAPUT XVI.

Quod arca collecta ad unum cubitum de super consummatur (*Gen.*, VI, 16) : sicut (*a*) Ecclesia corpus Christi in unitatem collecta sublimatur et perficitur. Unde dicit in Evangelio : Qui mecum non colligit, spargit. (*Matth*, XII, 30.) Quod aditus ei fit a latere : nemo quippe intrat in Ecclesiam, nisi per sacramentum remissionis peccatorum; hoc autem de Christi latere aperto manavit. Quod inferiora arcæ bicamerata et tricamerata construuntur (*Gen.*, VI, 16) : sicut ex omnibus gentibus vel bipartitam multitudinem congregat Ecclesia, propter circumcisionem et præputium; vel tripartitam propter tres filios Noe, quorum progenie repletus est orbis. Et ideo arcæ inferiora ista dicta sunt, quia in hac terrena vita est diversitas gentium, in summo autem omnes in unum consummamur. Et non est ista varietas : quia omnia et in omnibus Christus est, tanquam nos in uno cubito de super cœlesti unitate consummans.

CAPUT XVII.

Quod post septem dies ex quo ingressus est Noe in arcam, factum est diluvium : quia in spe futuræ quietis, quæ septimo die significata est, baptizamur. (*Col.*, III, 11.) Quod præter arcam omnis caro, quam terra sustentabat, diluvio consumpta est : quia præter Ecclesiæ societatem, aqua baptismi quamvis eadem sit, non solum non valet ad salutem, sed valet potius ad perniciem. Quod quadraginta diebus et quadraginta noctibus pluit (*Gen.*, VII, 4); quia omnis reatus peccatorum, qui in decem præceptis Legis admittitur, per universum orbem terrarum, qui quatuor partibus continetur, decem quippe quater ducta, quadraginta fiunt, sive ille reatus, quod ad dies pertinet, ex rerum prosperitate, sive, quod ad noctes, ex rerum adversitate contractus sit, sacramento baptismi cœlestis abluitur.

(*a*) Vaticani duo et Gallicani prope omnes Mss. *Sicut Ecclesiam corpus Christi in unitatem collectam sublimat et perficit.*

CHAPITRE XVIII.

Noé était âgé de cinq cents ans quand le Seigneur lui parla et lui dit de construire l'arche, et il avait six cents ans quand il y entra, ce qui nous indique que l'arche fut cent ans à construire; or, que semblent signifier ces cent ans, sinon les différents âges du siècle présent? Ainsi le sixième âge, qui commence à cinq cents ans et s'étend jusqu'au nombre six cents, est l'âge où s'édifie l'Eglise par la manifestation de l'Evangile. D'où il suit que quiconque a souci de sauver sa vie, doit être, comme une poutre écarrie, prêt à toute sorte de bonnes œuvres et entrer dans la construction sainte; d'ailleurs le second mois de la six-centième année, époque à laquelle Noé entra dans l'arche, représente le même âge sénaire. En effet, deux mois font un nombre de jours égal à soixante, qui est ainsi nommé du nombre de six; il en est de même des nombres six cents, six mille, soixante mille, six cent mille et six millions, et ainsi de suite dans les plus grandes sommes où l'augmentation est un multiple du même nombre six.

CHAPITRE XIX.

Il est question du vingt-septième jour du mois; or, ce nombre se rapporte également au carré dont il a déjà été question à propos de poutres écarries, mais d'une manière plus évidente encore, attendu que nous sommes rendus prêts à toute espèce de bonnes œuvres, c'est-à-dire, si je puis parler ainsi, nous devenons des carrés de carrés en vertu de la trinité de la mémoire par laquelle nous honorons Dieu, de l'intelligence par laquelle nous le connaissons, et de la volonté par laquelle nous l'aimons. Or, trois fois trois multipliés par trois font vingt-sept, carré du carré de trois. C'est le septième mois que l'arche s'arrêta, c'est-à-dire se reposa, ce qui revient encore au repos du septenaire. Mais comme les saints sont entrés dans leur repos, nous retrouvons là aussi le carré du carré. En effet, c'est le vingt-septième jour du second mois que ce mystère est signalé à notre attention, et c'est également le vingt-septième jour du septième mois que le même mystère nous est de nouveau signalé, quand l'arche s'arrêta; par là, nous voyons, en effet, ce qui ne nous est promis qu'en espérance. Mais comme le repos du septième jour se réunit au huitième par la résurrection, car lorsque le corps se réunit à l'âme, le repos où les saints entrent après cette vie ne prend pas fin pour cela, c'est le contraire, il place l'homme tout entier dans le bonheur de la vie éternelle, non plus seulement en espérance, mais en réalité, après l'avoir renou-

CAPUT XVIII.

Quod Noe quingentorum erat annorum cum ei locutus est Dominus ut arcam sibi faceret, et sexcentos agebat annos cum in eam esset ingressus (*Gen.*, VI, 31, et VII, 3), unde intelligitur per centum annos arca fabricata, quid aliud hic videntur centum anni significare, nisi ætates singulas sæculi? Unde ista sexta ætas, quæ completis quingentis usque ad sexcentos significatur, in manifestatione Evangelica Ecclesiam construit : et ideo qui sibi ad vitam consulit, sit velut quadratum lignum, paratus ad omne opus bonum, et intret in fabricam sanctam : quia et secundus mensis anni sexcentesimi, quo intrat Noe in arcam, eamdem senariam ætatem significat. Duo enim menses sexagenario numero concluduntur, a senario autem numero et sexaginta cognominantur, et sexcenti, et sex millia, et sexaginta millia, et sexcenta millia, et sexcenties, et quidquid deinceps in majoribus summis per eumdem articulum numerus in infinita incrementa consurgit.

—

CAPUT XIX.

Et quod vicesimus et septimus dies mensis commemoratur; ad ejusdem quadraturæ significationem pertinet, quæ jam in quadratis lignis exposita est. Sed hic evidentius, quia nos ad omne opus bonum paratos, id est, quodam modo conquadratos trinitas perficit : in memoria qua Deum recolimus; in intelligentia qua cognoscimus; in voluntate qua diligimus. Tria enim ter, et hoc ter, fiunt viginti septem, qui est numeri ternarii quadratus. Quod septimo mense arca sedit (*Gen.*, VIII, 14), hoc est requievit; ad illam septimam requiem significatio recurrit. Et quia perfecti requiescunt, ibi quoque illius quadraturæ numerus iteratur : nam vicesima septima die secundi mensis commendatum est hoc sacramentum; et rursus vicesima et septima die septimi mensis eadem commendatio confirmata est, cum arca requievit : quod enim promittitur in spe, hoc exhibetur in re. Porro quia ipsa septima requies cum octava resurrectione conjungitur, neque enim reddito corpore finitur requies quæ post hanc vitam excipit sanctos, sed potius totum hominem non adhuc spe, sed jam

velé en tout point par le salut parfait qui consiste dans l'immortalité du corps et de l'âme, haut et profond mystère du sacrement de la régénération, c'est-à-dire du baptême. L'eau s'éleva de quinze coudées au-dessus des plus hautes montagnes; cela veut dire que ce mystère dépasse toute la sagesse des esprits superbes. Or, de sept vient septante, et de huit octante; ces nombres additionnés donnent les cent cinquante jours pendant lesquels l'eau s'est accrue, ce qui nous indique et nous confirme la profondeur du baptême dans la consécration de l'homme nouveau pour tenir la foi du repos et de la résurrection.

CHAPITRE XX.

Quarante jours s'écoulent et le corbeau est lâché; il ne revint point, empêché par les eaux ou arrêté par quelque cadavre surnageant à leur surface. C'est la figure des hommes aux passions immondes et hideuses; par elles, attachés dans le monde, aux choses du dehors, ils sont rebaptisés, ou séduits et retenus par ceux que le baptême donné hors de l'arche, c'est-à-dire hors de l'Eglise, a fait périr. La colombe, lâchée à son tour, ne trouve point où poser le pied et revient. (*Gen.*, VIII, 9.) Elle signifie que le repos promis aux saints par le Nouveau Testament ne se trouve point en ce monde. En effet, c'est aussi après un nouvel intervalle de quarante jours, comme le corbeau, que la colombe fut lâchée; or, ce nombre est celui de la vie qui s'écoule en ce monde. Elle est relâchée sept jours après, et, à cause de l'opération septenaire spirituelle, elle rapporta un rameau d'olivier, pour montrer qu'il y a des hommes, même parmi ceux qui sont hors de l'Eglise, si la douceur de la charité ne leur fait point défaut, qui peuvent être ramenés à l'unité de société vers la fin, vers le soir de leur vie, comme un rameau de paix dans le bec de la colombe. Lâchée une troisième fois sept jours après, elle ne revint plus; c'est l'image de la fin du siècle. Alors le repos des saints ne sera plus dans le sacrement de l'espérance qui réunit l'Eglise en un seul et même corps, maintenant qu'on boit ce qui s'est écoulé du côté du Christ, mais dans la perfection du salut éternel, quand l'empire sera remis à Dieu le Père (I *Cor.*, XV, 24), et que nous n'aurons plus besoin d'aucun mystère corporel, parce que nous serons dans la claire contemplation de l'immuable vérité.

ipsa re, omni ex parte, et spiritus et corporis perfecta immortalitatis salute renovatum, in æternæ vitæ munus adsumit : quia ergo septima requies cum octava resurrectione conjungitur; et hoc in sacramento regenerationis nostræ, id est, in baptismo, altum profundumque mysterium est. Quindecim cubitis supercrevit aqua excedens altitudinem montium (*Gen.*, VII, 20) : id est, hoc sacramentum transcendit omnem sapientiam superborum. Septem quippe et octo conjuncti, quindecim fiunt. Et quia septuaginta a septem, et octoginta ab octo denominantur, conjuncto utroque numero, centum quinquaginta diebus exaltata est aqua, eamdem commendans nobis atque confirmans altitudinem baptismi in consecrando novo homine ad tenendam quietis et resurrectionis fidem.

CAPUT XX.

Quod post dies quadraginta emissus corvus non est reversus, aut aquis utique interceptus (*Gen.*, VIII, 6), aut aliquo supernatante cadavere illectus; significat homines immunditia cupiditatis teterrimos, et ob hoc ad ea quæ foris sunt in hoc mundo nimis intentos, aut rebaptizari, aut ab his quos præter arcam, id est, præter Ecclesiam baptismus occidit, seduci et teneri. Quod columba emissa, non inventa requie reversa est (*Ibid.*, 9), ostendit per Novum Testamentum requiem sanctis in hoc mundo non esse promissam. Post quadraginta enim dies emissa est, qui numerus vitam, quæ in hoc mundo agitur, significat. Denique post septem dies dimissa, propter illam septenariam operationem spiritalem, olivæ fructuosum surculum retulit : quo significaret nonnullos etiam extra Ecclesiam baptizatos, si eis pinguedo non defuerit caritatis, posteriore tempore quasi vespere, in ore columbæ tanquam in osculo pacis, ad unitatis societatem posse perduci. Quod post alios septem dies dimissa, reversa non est, significat finem sæculi, quando erit sanctorum requies non adhuc in sacramento spei, quo in hoc tempore consociatur Ecclesia, quamdiu bibitur quod de Christi latere manavit; sed jam in ipsa perfectione salutis æternæ, cum tradetur regnum Deo et Patri, ut in illa perspicua contemplatione incommutabilis veritatis nullis mysteriis corporalibus egeamus. (I *Cor.*, XV, 24.)

CHAPITRE XXI.

Il serait beaucoup trop long de parcourir, même aussi brièvement que je viens de le faire, toute l'Ecriture sainte, et de montrer pourquoi c'est la six cent unième année de la vie de Noé, c'est-à-dire après ses six cents ans révolus, que le toit de l'arche fut ouvert, et que le mystère caché fut comme révélé; pourquoi il est dit que ce fut le vingt-septième jour du second mois que la terre se trouva séchée, comme si la nécessité de baptiser prenait fin le cinquante-septième jour; car ce jour est précisément le vingt-septième du second mois; or, le nombre de la réunion du corps avec l'âme se compose de sept fois huit plus un pour le lien de l'unité. Pourquoi les hommes qui étaient entrés séparément dans l'arche (*Gen.*, VII, 9), en sortent-ils tous ensemble, car il est dit que Noé et ses fils entrèrent dans l'arche, puis que sa femme et les femmes de ses fils y entrèrent après eux, les hommes d'abord puis les femmes? C'est parce que dans le temps indiqué par ce mystère, la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair. (*Galat.*, V, 17.) Or, à la sortie, on voit Noé et sa femme, puis les enfants de Noé et leurs femmes, les hommes et les femmes sont réunis, parce que, à la fin du monde et à la résurrection des saints, le corps sera réuni à l'âme dans une paix absolue et parfaite, attendu qu'il n'y aura plus entre eux cette résistance produite par le manque et par le désir de l'immortalité. Pourquoi enfin, bien que l'arche contînt des animaux purs et des animaux impurs, à la sortie de l'arche, n'en est-il offert à Dieu en sacrifice que de purs?

CHAPITRE XXII.

Ensuite, pourquoi le Seigneur tient-il à Noé le même langage qu'au premier homme dans le principe des choses, sinon parce qu'il fallait que les mêmes choses fussent figurées de plusieurs manières? Il donne une image de l'Eglise en bénissant sa race pour qu'elle remplisse la terre (*Gen.*, IX, 1 et 2) et en permettant aux hommes de se nourrir de toute espèce d'animaux, comme il fut dit à Pierre à propos du disque qui lui fut montré : « Tuez et mangez. » (*Act.*, X, 13.) Il est prescrit aux hommes de ne point manger la chair des animaux mêlée avec leur sang, pour leur apprendre à ne point retenir leur vie antérieure comme étouffée dans leur conscience, mais à la répandre au dehors par la confession. Dieu a fait une alliance entre lui, les hommes et tous les êtres vivants qu'il ne fera plus jamais

CAPUT XXI.

Nimis longum est, ut vel tam breviter quam hæc cucurri, cuncta contingam (*Gen.*, VIII, 14) : cur sexcentesimo et uno anno vitæ Noe, id est, peractis sexcentis annis aperitur arcæ tectum, et tanquam revelatur quod erat absconditum sacramentum. Cur vicesima septima die secundi mensis dicitur siccasse (*a*) terra, tanquam finita esset jam baptizandi necessitas in numero dierum quinquagesimo et septimo. Ipse est enim dies secundi mensis vicesimus septimus, qui numerus ex illa conjunctione spiritus et corporis, septies octonos habet, uno addito propter unitatis vinculum. Cur de arca conjuncti exeant, qui disjuncti intraverant. (*Gen.*, VII, 9.) Sic enim dictum erat, quod intraverit in arcam Noe et filii ejus, et uxor ejus, et uxores filiorum ejus : seorsum viri, seorsum feminæ commemoratæ sunt. In hoc enim tempore hujus sacramenti, caro concupiscit adversus spiritum, et spiritus adversus carnem. (*Gal.*, V, 17.) Exeunt autem Noe et uxor ejus, et filii ejus et uxores filiorum ejus (*Gen.*, VIII, 18), nunc conjuncte commemorati masculi et feminæ : quia in fine sæculi atque in resurrectione justorum, omnimoda et perfecta pace spiritui corpus adhærebit, nulla mortalitatis indigentia vel concupiscentia resistente. Cur animalia, quamvis et munda et immunda in arca fuerint, tamen post egressum de arca non offeruntur Deo in sacrificio nisi munda.

(*a*) Ita Mss. At in editis *siccasse terram*.

CAPUT XXII.

Quid deinde sibi velit, Deo loquente ad Noe (*Gen.*, IX, 1, 2) et tanquam rursus ab exordio, quia multis modis eadem significari oportebat, figuram Ecclesiæ commendante, quod progenies ejus benedicitur ad implendam terram, quod dantur eis in escam cuncta animalia : sicut in illo disco Petro dicitur : Macta et manduca. (*Act.*, X, 13.) Quod ejecto sanguine jubentur manducare (*Gen.*, IX, 4) : ne vita pristina quasi suffocata in conscientia teneatur, sed habeat tanquam effusionem per confessionem. Quod testamentum posuit Deus inter se et homines atque omnem animam vivam, ne perdat eam diluvio, arcum qui apparet in nubibus, qui nunquam nisi de sole resplendet (*Gen.*, IX, 11, 12) : illi enim non pereunt

périr par le déluge, et il en a donné pour signe son arc-en-ciel, qui ne brille jamais que par la présence du soleil. Cela nous figure ceux qui, dans les divines Ecritures et dans les prophéties, reconnaissent comme dans les nuées de Dieu la gloire même de Jésus-Christ, n'y recherchent point la leur propre et ne périssent point dans le déluge, séparés de l'Eglise. Mais que les adorateurs du soleil qui nous éclaire, au lieu de s'enfler encore davantage, sachent bien que le Christ est figuré souvent ainsi par cet astre, de même qu'il l'est par le lion, par l'agneau, par la pierre, à cause d'une certaine similitude, non point pour la substance même de la propriété.

CHAPITRE XXIII.

Puis Noé plante la vigne, s'enivre et se trouve exposé nu aux regards des siens dans sa propre maison. Qui ne voit là le Christ souffrant au milieu de son peuple? Car c'est alors que la mortalité de sa chair s'est montrée à découvert; ce fut un scandale pour les Juifs et une folie pour les Gentils, mais c'est la force et la sagesse de Dieu pour tous ceux Juifs ou Gentils qui ont été appelés comme Sem et Japhet (I *Cor.*, I, 23), parce que ce qui paraît en Dieu une folie est plus sage que la sagesse de tous les hommes, et ce qui semble une faiblesse est plus fort que la force de tous les mortels. Par conséquent dans les deux enfants de Noé, le plus âgé et le plus jeune, se trouvent figurés deux peuples; ils portent le manteau à reculons, c'est la figure de la passion du Seigneur désormais passée et terminée; ils ne jettent point les yeux sur la nudité de leur père, c'est la figure de ceux qui n'ont point consenti à la mort du Christ; cependant ils la voileut parce qu'ils savent d'où ils sont nés. Le fils cadet, c'est-à-dire le peuple juif, qui est le cadet, puisqu'il n'est point le premier avec les Apôtres ni le dernier dans la foi avec les Gentils, a vu la nudité de son père, c'est-à-dire a consenti à la mort du Christ; il l'a annoncée au dehors et il a publié en quelque sorte ce qui était resté secret dans les prophéties, voilà pourquoi il est devenu le serviteur de ses frères. En effet, qu'est-ce autre chose aujourd'hui que la nation juive, sinon l'archiviste des chrétiens chargée de porter la loi et les prophètes en témoignage de l'affranchissement de l'Eglise, pour que nous honorions dans les mystères ce qu'elle nous annonce par la lettre?

CHAPITRE XXIV.

Qui ne se sent touché, façonné, confirmé dans la foi en voyant bénis les deux enfants de Noé pour avoir respecté la nudité de leur père, bien

diluvio separati ab Ecclesia, qui in Prophetis et omnibus divinis Scripturis tanquam in Dei nubibus agnoscunt Christi gloriam, non quærunt suam. Verum ne adoratores hujus solis amplius tumescant, sciant ita significari Christum aliquando per solem, sicut per leonem, per agnum, per lapidem, cujusdam similitudinis causa, non proprietatis substantia.

CAPUT XXIII.

Jam vero illud, quod de vinea quam plantavit, inebriatus Noe, nudatus est in domo sua (*Gen.*, IX, 21); cui non appareat Christus passus in gente sua? Tunc enim nudata est mortalitas carnis ejus : Judæis scandalum : Gentibus stultitia, ipsis autem vocatis Judæis et Gentibus tanquam Sem et Japheth, Dei virtus et Dei sapientia (II *Cor.*, I, 23) : quia quod stultum est Dei, sapientius est quam homines; et quod infirmum est Dei, fortius est quam homines. Proinde in duobus filiis, maximo et minimo, duo populi figurati, unam vestem a tergo portantes, sacramentum scilicet jam præteritæ atque transactæ Dominicæ passionis, nuditatem patris (*a*) neque intuentur, quia in Christi necem non consentiunt; et tamen honorant velamento, tanquam scientes unde sint nati. (*Gen.*, IX, 22.) Medius autem filius, id est, populus Judæorum, ideo medius, quia nec primatum Apostolorum tenuit, nec ultimus in Gentibus credidit, vidit nuditatem patris; quia consensit in necem Christi; et nuntiavit foras fratribus : per eum quippe manifestatum est, et quodam modo publicatum, quod erat in Prophetia secretum; ideoque fit servus fratrum suorum. Quid est enim aliud hodieque gens ipsa, nisi quædam scriniaria Christianorum, bajulans Legem et Prophetas ad testimonium assertionis Ecclesiæ, ut nos honoremus per sacramentum, quod nuntiat illa per litteram?

CAPUT XXIV.

Quem autem non excitet, quem non vel informet, vel confirmet in fide, quod ita benedicuntur duo illi,

(*a*) Editi *nuditatem patris velant*. Abest *velant* a Mss.

qu'ils aient détourné la face pour marquer combien l'effet produit par cette malheureuse vigne leur était pénible à voir? Béni, s'écrie Noé, le Seigneur Dieu de Sem (*Gen.*, IX, 26), car s'il est aussi le Dieu de toutes les nations, cependant il est appelé d'une certaine manière et comme d'un nom propre même chez les Grecs, le Dieu d'Israël. D'où cela vient-il, sinon de la bénédiction donnée à Japhet? En effet, l'Eglise s'est établie par tout l'univers au milieu des Gentils. Evidemment c'est la prédiction qu'il devait en être ainsi qu'il faut voir dans ces mots : « Que Dieu multiplie la postérité de Japhet et qu'il habite dans les tentes de Sem. » (*Gen.*, IX, 27.) Faites donc attention, ô Manichéen, l'univers entier est devant vos yeux; vous voyez avec stupeur, avec douleur, que Dieu a multiplié la postérité de Japhet au sein de nos populations. Voyez s'il n'habite point dans les tentes de Sem, c'est-à-dire dans les Eglises que les Apôtres, qui sont fils des prophètes, ont édifiées. Ecoutez un mot de Paul aux Gentils devenus fidèles : « Vous étiez alors sans Christ et entièrement séparés de la société d'Israël, vous étiez étrangers à l'égard des alliances divines; vous n'aviez point l'espérance des biens promis, et enfin vous étiez sans Dieu en ce monde. » (*Ephés.*, II, 12.) Ces paroles montrent que Japhet n'habitait point encore dans les tentes de Sem. Mais remarquez en quels termes il continue un peu plus loin : « Vous n'êtes donc plus des étrangers qui se trouvent hors de leur pays et loin de leur maison; vous êtes citoyens de la même cité que les saints et les domestiques de la maison de Dieu, puisque vous êtes édifiés sur le fondement des Apôtres et des prophètes et unis par Jésus-Christ, qui est la principale pierre de l'angle. » (*Ibid.*, 19 et 20.) Voilà comment Japhet se multiplie et habite dans les tentes de Sem. Or, les épîtres des Apôtres qui témoignent de tout cela, vous les avez entre les mains, vous les lisez, vous les prêchez. Où vous placerai-je, sinon dans le milieu maudit où le Christ n'est point la pierre angulaire? Car nous ne pouvons vous reconnaître dans la muraille de la circoncision qui crut au Christ, à laquelle appartenaient les Apôtres, ni dans la muraille de l'incirconcision, d'où sont venus vers nous tous les Gentils accourant à l'unité de la foi comme vers la paix qui se trouve dans l'angle. Mais ceux qui acceptent et lisent tous les livres de notre canon, où l'on voit que le Christ est né mortel et qu'il a souffert, et qui, au lieu de voiler avec honneur par le mystère de l'unité sa mortalité mise à nu dans la passion, privés au contraire de la science de la piété et de la charité, montrent de qui nous sommes tous nés, bien que nous différions les uns des autres, que les Juifs diffèrent des héré-

qui nuditatem patris honoraverunt, quamvis aversi; velut quibus factum sceleratæ vineæ displicuerit? (*Gen.*, IX, 26.) Benedictus, inquit, Dominus Deus Sem. Quanquam enim sit Deus omnium Gentium, quodam modo tamen proprio vocabulo et in ipsis jam Gentibus dicitur Deus Israel. Et unde hoc factum est, nisi ex benedictione Japheth? In populo enim Gentium totum orbem terrarum occupavit Ecclesia. Hoc prorsus, hoc prænuntiabatur, cum diceretur : Latificet Deus Japhet, et habitet in domibus Sem. (*Ibid.*, 27.) Videte Manichæi, videte, ecce in conspectu vestro est orbis terrarum : hoc stupetis, hoc doletis in populis nostris, quia latificat Deus Japhet. Videte si non habitet in domibus Sem, id est, in Ecclesiis, quas filii Prophetarum Apostoli construxerunt. Audite quid dicat Paulus jam fidelibus Gentibus : « Qui eratis, inquit, illo in tempore sine Christo, alienati a societate Israel, et peregrini Testamentorum, et promissionis spem non habentes, et sine Deo in hoc mundo. » (*Ephes.*, II, 12.) Per hæc verba ostenditur quod nondum habitabat Japhet in domibus Sem. Sed paulo post quemadmodum concludat advertite. « Igitur jam, inquit, non estis peregrini et inquilini, sed estis cives sanctorum, et domestici Dei, superædificati super fundamentum Apostolorum et Prophetarum, ipso summo angulari lapide existente Christo Jesu. » (*Ibid.*, 19.) Ecce quomodo dilatatur Japhet, et habitat in domibus Sem. Et tamen epistolas Apostolorum, quibus hæc omnia contestantur, tenetis, legitis, prædicatis. Ubi et vos ipsos deputaverim, nisi in illa maledicta medietate, cui non est lapis angularis Christus? Quia nec in illo pariete vos agnoscimus, qui ex circumcisione credidit in Christum, unde erant et Apostoli; nec in isto qui est ex præputio, unde sunt omnes ex cæteris Gentibus, in eamdem unitatem fidei, tanquam in (*a*) pacem anguli concurrentes. Sed et omnes, qui quoslibet nostri canonis libros accipiunt et legunt, ubi Christus mortaliter natus et passus ostenditur, nec tamen eamdem mortalitatem in passione nudatam consociato unitatis sacramento honorifice velant, sed sine scientia pietatis et

(*a*) Sic plerique Mss. Alii autem cum Am. et Er. *in pace anguli*. At Lov. *in pacis angulo*.

tiques, et que les hérétiques eux-mêmes diffèrent entre eux; cependant tous également esclaves, ils ne laissent point d'être utiles à l'Eglise, à qui ils rendent un certain témoignage ou fournissent quelque preuve. En effet, n'est-ce point des hérésies qu'il a été dit : « Il faut qu'il y en ait afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée? » (I *Cor.*, XI, 19.) Allez maintenant et attaquez de vos calomnies les lettres sacrées de l'Ancien Testament, esclaves de Cham, qui avez ri de la nudité de la chair dont vous êtes nés; vous ne sauriez en aucune façon vous appeler chrétiens si le Christ n'était venu dans le monde, n'avait bu de sa vigne le calice qui ne peut passer outre, ne se fût endormi dans sa passion comme au sein d'une ivresse pleine d'une folie plus sage que la sagesse de tous les hommes, selon ce qu'avaient prédit les prophètes, si l'infirmité de sa chair mortelle ne s'était dévoilée par un secret dessein de Dieu; or, cette infirmité est plus forte que la force des hommes; le Verbe de Dieu a dû la prendre, autrement jamais le nom même de chrétien, dont vous vous faites honneur, n'aurait existé sur la terre. Oui, allez, comme je disais plus haut, montrez-nous, en vous moquant, ce que nous comblerons de nos plus profonds respects; que l'Eglise se serve de vous comme de ses esclaves, afin que les bons se manifestent en elle. Il est si vrai que les prophètes n'ont rien tû de ce qu'elle devait avoir ou souffrir, que nous vous trouvons dans leurs écrits à votre place, doués d'une vanité pernicieuse qui surprend les réprouvés, mais qui manifeste les bons.

Vous dites que le Christ n'a point été prédit par les prophètes d'Israël, et voilà que toutes les pages qu'ils ont écrites ne sont qu'une prophétie de lui, si vous aimiez mieux les scruter avec piété que les fouiller avec légèreté.

CHAPITRE XXV.

Qu'est-ce qui, dans la personne d'Abraham, sort de son pays et de sa parenté pour aller s'enrichir et faire fortune chez les étrangers, sinon celui qui, laissant le pays et la race des Juifs dont il est né selon la chair, a acquis, au milieu des nations, l'importance et la prépondérance que nous lui voyons? Qui est-ce qui, dans la personne d'Isaac, portait le bois du sacrifice pour la victime, sinon celui qui portait aussi lui-même sa croix pour sa passion? Quel autre que celui qui fut attaché sur le gibet de la croix afin d'y être offert en victime pour nous était représenté par le bélier qui se trouvait embarrassé par les cornes dans un buisson et qui devait être immolé?

caritatis nuntiant illud, unde omnes nati sumus; quamvis inter se dissentiant, et Judæi ab hæreticis, et ipsi hæretici alii ab aliis, una tamen conditione servitutis, vel ad aliquam attestationem, vel ad aliquam probationem utiles sunt Ecclesiæ. Nam et de hæreticis dictum est : Oportet et hæreses esse, ut probati manifesti fiant inter vos. (I *Cor.*, XI, 19.) Ite nunc, et objectate calumnias veteribus litteris sacris, hoc agite servi Cham, ite quibus viluit nudata caro, ex qua nati estis : neque enim esset unde vos quoquo modo Christianos appellare possetis, nisi Christus sicut a Prophetis prænuntiatus est, venisset in mundum, bibisset de vinea sua calicem illum qui transire non potuit, dormisset in passione sua, tanquam in ebrietate stultitiæ, quæ sapientior est hominibus : atque ita nudaretur mortalis carnis infirmitas per occultum Dei consilium, fortior hominibus, quam nisi Dei Verbum suscepisset, nomen omnino Christianum, quo et vos gloriamini, non esset in terris. Verum hoc agite, ut dixi; irridenter prodite, quod nos reverenter honoremus : utatur vobis Ecclesia tanquam subditis sibi, ut probati manifesti fiant in ea. Usque adeo nihil, quod vel habitura vel passura erat : Prophetæ illi tacuerunt, ut et vos ibi locis vestris inveniamus, in vanitate perniciosa ad reprobos capiendos, (*a*) utili autem ad probatos manifestandos.

Christum dicitis ab Israelitis Prophetis non esse prædictum : cui prædicendo omnes illæ paginæ vigilant, si eas perscrutari pietate, quam exagitare levitate malletis.

CAPUT XXV.

Quis alius in Abraham exit de terra sua et de cognatione sua (*Gen.*, XII, 1), ut apud exteros ditetur et locupletur, nisi qui relicta terra et cognatione Judæorum, unde secundum carnem natus est, apud Gentes ita præpollet et prævalet, ut videmus? Quis alius in Isaac lignum sibi portabat ad victimam (*Gen.*, XXII, 6), nisi qui crucem sibi ad passionem ipse portabat? Quis alius aries immolandus in vepre cornibus adhærebat, nisi qui crucis patibulo pro nobis offerendus affigebatur (*b*).

(*a*) Editi *utiles*. At Mss, *utili* : supple *vanitate*. — (*b*) Hic editio Lov. addit *spinis primitus coronatus* : quæ verba absunt ab editis aliis et nostris Mss.

CHAPITRE XXVI.

Et dans l'ange luttant contre Jacob, d'un côté le bénissant parce qu'il avait remporté l'avantage, comme le plus faible bénit le plus fort, comme le vaincu bénit son vainqueur, et de l'autre le rendant boiteux d'une jambe en la rétrécissant (*Gen.*, XXXII, 24), faut-il voir un autre que celui qui, après avoir souffert que le peuple d'Israël prévalût contre lui, bénit plusieurs d'entre eux qui crurent en lui? Quant à la jambe de Jacob, ne s'est-elle point rétrécie et n'est-elle point devenue boiteuse dans la multitude de ce peuple charnel? La pierre placée sous la tête de Jacob (*Gen.*, XXVIII, 11) et ointe comme pour le désigner par son propre nom, est-ce autre chose que le Christ la tête même de l'homme? Qui ne sait que le nom de Christ vient du mot onction? D'ailleurs en le rappelant dans l'Evangile et en certifiant que c'était bien manifestement lui que cela désignait, comme il appelait Nathanaël un vrai israélite, un israélite sans déguisement, celui-ci, comme s'il eût eu cette pierre placée sous sa tête, confessa que Jésus était le Fils de Dieu et le roi d'Israël, comme s'il eût voulu oindre cette pierre de l'huile de sa confession; Nathanaël, dis-je, confessa qu'il était le Christ, et le Seigneur lui rappela alors fort à propos ce que Jacob avait vu quand il fut appelé Israël par manière de bénédiction et lui dit : « En vérité je vous le dis, vous verrez désormais le ciel ouvert et les anges de Dieu monter et descendre sur le fils de l'homme. » (*Jean*, I, 51.) Or, c'est ce qu'avait vu Israël quand il avait cette pierre sous sa tête, il avait vu en effet des échelles qui allaient de la terre jusqu'au ciel et sur lesquelles les anges de Dieu montaient et descendaient. (*Gen.*, XXVIII, 11.) Ils étaient la figure des Evangélistes qui ont prêché le Christ; ils montent aussi quand ils s'élèvent pour comprendre la suréminente divinité, au-dessus de toute créature, de manière à trouver au commencement en Dieu le Dieu par qui tout a été fait (*Jean*, I, 1 à 3); ils descendent pour le retrouver encore, mais né d'une femme et assujetti à la loi afin de racheter ceux qui étaient sous la loi. (*Gal.*, IV, 5.) En lui en effet se trouvent des échelles qui vont de la terre jusqu'au cieux, de la chair jusqu'à l'esprit, parce que c'est en lui que les hommes charnels deviennent spirituels en faisant des progrès, c'est-à-dire en s'élevant; pour les nourrir de lait, les spirituels descendent en quelque façon puisqu'ils ne peuvent point leur parler comme on parle à des hommes spirituels, mais à des hommes charnels. Voilà comment on monte et comment on descend sur le fils de l'homme, qui se trouve en haut, dans notre chef le Sauveur même, et en bas dans son corps,

CAPUT XXVI.

Quis alius in Angelo cum Jacob luctatus, eum sibi prævalentem (*Gen.*, XXXII, 24), quasi fortiorem infirmior victusque victorem partim benedicit, partim latitudinem femoris ejus claudam reddit, nisi qui prævalere adversus se passus populum Israel, quosdam qui crediderunt, benedixit in eis? Latitudo autem femoris Jacob, in multitudine carnalis populi claudicavit. Quis alius lapis positus ad caput Jacob (*Gen.*, XXVIII, 11), ut nominatim quodam modo exprimeretur, etiam unctus est, nisi caput viri Christus? quis enim Christum nescit ab unctione appellari? Qui etiam hoc ipsum in Evangelio commemorans, et de se figuratum apertissime testificans, cum quemdam Nathanaelem dixisset vere Israelitam, in quo dolus non esset (*Joan.*, I, 47); et cum ille tanquam lapidem illum habens ad caput, confessus eum esset Filium Dei et Regem Israel, ista confessione quodam modo unguens lapidem, id est, ipsum esse confitens Christum; ibi opportune Dominus etiam illud commemoravit, quod tunc vidit Jacob, qui per benedictionem appellatus est Israel : « Amen dico vobis, inquit, videbitis cœlum apertum, et Angelos Dei ascendentes et descendentes super Filium hominis. » (*Ibid.*, 51.) Hoc enim Israel viderat, cum illum lapidem ad caput habebat, a terra in cœlum scalas, per quas ascendebant et descendebant Angeli Dei. (*Gen.*, XXVIII, 11.) In quibus significati sunt Evangelistæ prædicatores Christi : ascendentes utique, cum ad intelligendam ejus supereminentissimam divinitatem excedunt universam creaturam, ut eum inveniant in principio Deum apud Deum, per quem facta sunt omnia (*Joan.*, I, 1, 3); descendentes autem, ut eum inveniant factum ex muliere, factum sub Lege, ut eos qui sub Lege erant redimeret. (*Gal.*, IV, 5.) In illo enim scalæ a terra usque ad cœlum, a carne usque ad spiritum; quia in illo carnales proficiendo velut ascendendo spiritales fiunt : ad quos lacte nutriendos (I *Cor.*, III, 2), etiam ipsi spiritales descendunt quodam modo, cum eis non possunt loqui quasi spiritalibus, sed quasi carnalibus. Sic et ascenditur et descenditur super Filium hominis. Filius enim hominis sursum in capite nostro, quod est ipse Salvator; et Filius hominis deorsum in corpore suo, quod est Ecclesia. Ipsum et scalas intelligimus, quia

qui est l'Eglise. Mais c'est encore lui que nous entendons par ces échelles; il a dit en effet en parlant de lui-même : « Je suis la voie. » (*Jean*, XIV, 6.) C'est donc vers lui qu'on monte pour le comprendre au plus haut des cieux, et c'est vers lui que l'on descend pour nourrir les petits dans ses membres. On monte et on descend donc par lui. Ses prédicateurs, suivant son exemple, non-seulement s'élèvent pour le contempler dans son élévation, mais s'abaissent aussi pour l'annoncer en termes d'une grande simplicité. Voyez l'Apôtre monter : « Soit que nous soyons emportés, dit-il, comme hors de nous, c'est pour Dieu. » (II *Cor.*, V, 13.) Voyez-le descendre : « Soit que nous nous tempérions, c'est pour vous. » Qu'il nous dise maintenant par qui il monte et par qui il descend : « Parce que la charité du Christ nous presse; nous considérons en effet que si un seul est mort pour tous, il s'ensuit que tous sont morts. Or, le Christ est mort pour tous afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et qui est ressuscité pour eux. » (*Ibid.*, 14 et 15.)

CHAPITRE XXVII.

Celui que ces saints spectacles dans les saintes Ecritures ne charment point ne peut supporter la saine doctrine et tombe dans les fables. (II *Tim.*, IV, 3.) Or, ces fables ont toujours une sorte de charme varié pour toute âme qui demeure enfantine, quel que soit l'âge de son corps. Mais nous, qui sommes le corps du Christ, reconnaissons notre voix dans celle du Psalmiste et disons-lui : « Les méchants m'ont raconté des fables charmantes, mais qui ne ressemblaient point à votre loi, Seigneur. » (*Ps.* CXVIII, 85.) Pour moi, dans ces livres, dans ces Ecritures, si je m'y engage, si je les parcours, hors d'haleine, à la sueur de mon front d'homme frappé de condamnation, le Christ m'apparaît partout, à découvert ou caché, et partout me rend des forces. C'est lui qui, à mesure que la difficulté de le découvrir s'augmente pour moi, m'enflamme d'un plus ardent désir de le trouver pour le boire avec avidité, pour le cacher comme le salut et le retenir avec soin jusque dans la moëlle de mes os.

CHAPITRE XXVIII.

Je le vois dans Joseph qui, persécuté et vendu par ses frères, se trouve ensuite comblé d'honneur en Egypte, après avoir été dans la peine. (*Gen.*, XLI, 40.) Nous connaissons en effet les travaux du Christ dans le monde des Gentils que figure l'Egypte; ce sont les diverses souffrances des martyrs. Et maintenant nous voyons le

ipse dixit : Ego sum via. (*Joan.*, XIV, 6.) Ad ipsum ergo ascenditur, ut in excelsis intelligatur; et ad ipsum descenditur, ut in membris suis (*a*) parvuli nutriantur. Et per illum ascenditur et descenditur : exemplum quippe ejus sequentes prædicatores ejus, non solum se erigunt, ut eum sublimiter spectent; sed etiam humiliant, ut eum temperanter annuntient. Videte Apostolum ascendentem. Sive, inquit, mente excessimus, Deo. (II *Cor.*, V, 13.) Videte et descendentem : Sive, inquit, temperantes sumus, vobis. Dicat et per quem ascenderit et descenderit : « Caritas enim, inquit, Christi compellit nos, judicantes hoc, quoniam si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt, et pro omnibus mortuus est, ut qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est, et resurrexit. » (*Ibid.*, 14.)

CAPUT XXVII.

Hæc in Scripturis sanctis sancta spectacula quem non delectant, sanam doctrinam non sustinens ad fabulas convertitur. (II *Tim.*, IV, 3.) Et illæ quidem fabulæ animas in qualibet corporis ætate pueriles varia quadam delectatione sollicitant : sed nos jam corpus Christi agnoscamus in Psalmo vocem nostram, et dicamus ei : Narraverunt mihi injusti delectationes, sed non sicut lex tua : Domine. (*Psal.* CXVIII, 85.) Christus mihi ubique illorum librorum, ubique illarum scripturarum peragranti et anhelanti, in sudore illo damnationis humanæ, sive ex aperto, sive ex occulto, occurrit et reficit : ipse mihi et ex nonnulla difficultate inventionis suæ desiderium inflammat, quo id quod invenero avide sorbeam, medullisque reconditum salubriter teneam.

CAPUT XXVIII.

Ipse mihi in Joseph innuitur, qui persequentibus et vendentibus fratribus, in Ægypto post labores honoratur. (*Gen.*, XLI, 40.) Didicimus enim labores Christi in orbe gentium, quem significabat Ægyptus, per varias passiones Martyrum; et nunc videmus

(*a*) Sic Am. Er. et prope omnes Mss. At Lov. *ut in membris suis parvulis nutriatur.*

Christ en honneur au sein des mêmes Gentils, qu'il soumet à son empire en leur distribuant son blé. Je le vois encore dans la verge de Moïse qui, jetée à terre, se change en serpent et rappelle la mort du Christ par le serpent; quand ce serpent, saisi par la queue, redevient verge, il signifie que plus tard, après avoir tout accompli à la fin de son action, le Christ redevient par sa résurrection ce qu'il avait été auparavant. La mort se trouvant consommée par le retour de la vie, il n'apparaît plus rien du serpent en lui. Et nous, qui sommes son corps, nous sommes entraînés par la même condition mortelle sur la pente glissante des temps, mais à la fin comme à la queue des temps, la main, je veux dire la puissance du jugement nous saisira pour nous empêcher de retomber de nouveau; la mort, notre dernier ennemi, sera détruite (I *Cor.*, XV, 26), et nous serons à la droite de Dieu la verge de son royaume.

CHAPITRE XXIX.

Pour la sortie d'Egypte, ce n'est pas moi qui vous en parlerai, c'est l'Apôtre lui-même qui le fera en ces termes : « Or, je ne veux point que vous ignoriez, mes frères, que tous nos pères ont été sous la nue, qu'ils ont tous passé la mer Rouge, qu'ils ont tous été baptisés sous la conduite de Moïse dans la nue et dans la mer, qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel; car ils buvaient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivait; cette pierre c'était le Christ. » (I *Cor.*, X, 1 à 4.) En nous expliquant une chose, il nous ouvre l'intelligence pour le reste. En effet, si la pierre était la figure du Christ quant à son infirmité, pourquoi la manne ne serait-elle pas aussi le Christ en tant qu'il est le pain vivant descendu du ciel (*Jean*, VI, 42) et qu'il donne la vie spirituelle à ceux qui se nourrissent de lui en vérité? Les Juifs, en mangeant la figure d'une manière charnelle dans les temps anciens, sont morts. (*Exod.*, XVI, 15.) Mais quand l'Apôtre dit : « Ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle, » (I *Cor.*, X, 3) il montre que cela s'entendait spirituellement du Christ. De même quand il parle du breuvage spirituel, il nous fait voir pourquoi il le qualifie ainsi en poursuivant en ces termes : « Or, la pierre c'était le Christ. » Cela mis en lumière, tout le reste devient d'une grande clarté. Pourquoi la nue ne serait-elle point aussi le Christ ainsi que la colonne de lumière, puisque le Christ est droit, est ferme, et soutient notre faiblesse, brille pendant la nuit et s'éteint pendant le jour pour que ceux qui ne voient point voient et que ceux qui voient soient frappés d'aveugle-

honorem Christi in eodem orbe terrarum, erogatione frumenti sui sibi omnia subjugantis. Ipse mihi innuitur in virga Moysi, quæ in terra serpens effecta, ejus mortem figuravit a serpente venientem (*Exod.*, VII, 10) : sed (*a*) quod apprehensa causa ejus rursus virga redditur, significat quod posterius, peractis jam omnibus in fine actionis, ad id quod fuerat, resurgendo revertitur, ubi per vitæ reparationem morte consumpta, nihil serpentis apparet. Nos quoque corpus ejus in eadem mortalitate per lubrica temporum volvimur : sed sine novissimo velut cauda sæculi, per manum, id est, per potestatem judicii, ne ultra prolabatur apprehensa, reparabimur, et novissima inimica morte destructa resurgentes, in dextera Dei virga regni erimus. (I *Cor.*, XV, 26.)

CAPUT XXIX.

Jam de exitu Israel ex Ægypto, non ego, sed Apostolus loquatur : « Nolo autem vos ignorare fratres, quia patres nostri omnes sub nube fuerunt, et omnes per mare transierunt, et omnes in Moysen baptizati sunt in nube et in mari, et omnes eamdem escam spiritalem manducaverunt, et omnes eumdem potum spiritalem biberunt. Bibebant enim de spiritali sequente petra : petra autem erat Christus. » (I *Cor.*, X, 1.) Exponendo unum, in cætera introduxit intellectum. Si enim petra Christus propter firmitatem, cur non et manna Christus, tanquam panis vivus qui de cœlo descendit? quo vere qui vescuntur, spiritaliter vivunt. Nam illi veterem figuram carnaliter accipientes, mortui sunt. Sed cum dicit Apostolus : Eumdem cibum spiritalem manducaverunt, ostendit et illud spiritaliter intelligi in Christo (I *Cor.*, X, 3) : sicut et potum cur spiritalem dixisset, aperuit cum subjunxit : Petra autem erat Christus : quo aperto cuncta fulserunt. Cur ergo non et nubes Christus, et columna, quia rectus et firmus et fulciens infirmitatem nostram : per noctem lucens, per diem non lucens; ut qui non vident, videant, et qui vident, cæci

(*a*) Sic nonnulli Mss. Alii vero cum editis Am. et Er. *sed quod apprehensa cauda significat posterius* : omissis verbis *ejus rursus virga redditur*. Hæc eadem præterit editio Lov. quæ sic habet : *sed apprehensa cauda significat quod posterius, peractis jam omnibus in fine actionibus.*

ment? (*Jean*, IX, 39.) La nue et la mer Rouge, ce sont le baptême consacré par le sang du Christ. Les ennemis accourant par derrière et frappés de mort, ce sont les péchés passés.

CHAPITRE XXX.

Le peuple est conduit dans le désert; ainsi tous ceux qui ont été baptisés, ne jouissant pas encore de la patrie qui leur est promise, mais espérant et attendant avec patience ce qu'ils ne voient point (*Rom.*, VIII, 25), sont comme dans un désert. Mais là se trouvent des tentations aussi pénibles que périlleuses (*Exod.*, XV, 23) pour empêcher qu'on ne retourne de cœur en Egypte. Toutefois le Christ n'abandonne pas les siens dans cet état, car la colonne ne les quitte point. Les eaux amères deviennent douces par le moyen du bois qu'on y jette, ainsi les peuples ennemis s'adoucissent par le signe honorable de la croix. Les sources, au nombre de douze, qui arrosent les soixante-dix palmiers, sont la figure de la grâce qui nous vient par les apôtres et qui arrose les peuples figurés par le nombre sept multiplié par dix, pour que le décalogue de la loi se trouve rempli par les dons septiformes du Saint-Esprit. L'ennemi se met en devoir d'intercepter le passage (*Num.*, XXI, 9); il est vaincu par le signe du Seigneur quand Moïse étend ses mains en croix. Les morsures mortelles des serpents se guérissent par un regard jeté sur le serpent d'airain élevé dans les airs, ce que le Seigneur explique lui-même en ces termes : « De même que Moïse, dans le désert, a élevé le serpent d'airain dans les airs, ainsi il faut que le fils de l'homme soit élevé en haut, afin que tout homme qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » (*Jean*, III, 14 et 15.) Est-ce que tout cela ne crie pas bien haut? Faut-il que des cœurs endurcis soient atteints d'une telle surdité! La Pâque se célèbre par l'immolation d'un agneau, et le Christ dont il est dit dans l'Evangile : « Voici l'agneau de Dieu, voici celui qui ôte le péché du monde, » (*Jean.*, I, 29) est mis à mort. Il est défendu à ceux qui célèbrent la Pâque de briser les os de l'agneau (*Exod.*, XII); les os du Seigneur ne sont point non plus brisés sur la croix (*Jean*, XIX, 39), et l'Evangéliste atteste que c'est en vue de cela qu'il a été dit : « Vous ne briserez point ses os. » (*Exod.*, XII, 46.) Les portes sont marquées de son sang pour en éloigner le fléau (*Exod.*, XX), de même les peuples sont marqués au front du signe de la passion du Seigneur pour assurer leur salut. Dans l'Ancien Testament, la loi est donnée cinquante jours après la Pâque (*Exod.*, XXI, 18); c'est aussi cinquante jours après la passion du Seigneur que le Saint-Esprit descend sur la terre. (*Act.*, II, 4.) D'un côté il est dit que la loi a été écrite par le doigt

fiant? (*a*) Nubes et mare rubrum; baptismus utique Christi sanguine consecratus : hostes sequentes a tergo; moriuntur peccata præterita. (*Joan.*, IX, 39.)

CAPUT XXX.

Ducitur populus per desertum (*Exod.*, XVII, 1); baptizati omnes nondum perfruentes promissa patria, sed quod non vident, sperando et per patientiam expectando, tanquam in deserto sunt. (*Rom.*, VIII, 25.) Et illic laboriosæ et periculosæ tentationes, ne revertantur corde in Ægyptum. (*Exod.*, XV, 23.) Nec ibi tamen Christus deserit : nam et illa columna non recedit. Et amaræ aquæ ligno dulcescunt : quia inimici populi signo crucis Christi honorificato mansuescunt. Et duodecim fontes, septuaginta palmæ arbores irrigantes, apostolicam gratiam præfigurant, populos in septenario numero decuplato rigantem, ut per septiforme Spiritus donum Legis decalogus impleatur. (*Exod.*, XVII, 11.) Et hostis intercludere molitus viam, extensis Moysi manibus signo crucis Dominicæ superatur. (*Num.*, XXI, 9.) Et morsus mortiferi serpentum exaltato et respecto æno serpente sanantur : quod verbis ipsius Domini declaratur : « Sicut exaltavit, inquit, Moyses serpentem in eremo, sic oportet exaltari Filium hominis, ut omnis qui crediderit in eum, non pereat, sed habeat vitam æternam. » (*Joan.*, III.) Itane etiam ista non clamant? Tantane est surditas in cordibus duris? Fit Pascha in occisione ovis : occiditur Christus, de quo in Evangelio dicitur : Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi. (*Joan.*, I, 29.) Prohibentur qui Pascha faciunt, ossa frangere (*Exod.*, XII) : non franguntur in cruce ossa Domini. (*Joan.*, XIX, 39.) Attestatur Evangelista hinc esse dictum : Os ejus non comminuetis. (*Exod.*, XII, 46.) Sanguine illiniuntur postes, ut pernicies depellatur (*Exod.*, XX) : signantur signo Dominicæ passionis in frontibus populi ad tutelam salutis. Datur ibi Lex quinquagesimo die post actum Pascha (*Act.*, II, 4; *Exod.*, XXI, 18) : venit Spiritus sanctus quinquage-

(*a*) Sic Am. et Er. At Lov. et plerique Mss. *Rubri et mare rubrum.*

de Dieu (*Deut.*, IX, 10); le Seigneur, en parlant du Saint-Esprit, dit : « C'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons. » (*Luc*, XI, 20.) Et Fauste, après avoir fermé les yeux, vient nous crier qu'il n'a rien trouvé dans les saintes lettres ayant rapport à l'annonce du Christ. Faut-il s'en étonner s'il n'a que des yeux pour lire et point de cœur pour comprendre quand, en face de la porte close du secret divin, au lieu de frapper avec foi et piété, il heurte avec un orgueil impie? Mais il faut qu'il en soit ainsi, il ne peut en être autrement; il est juste que la porte du salut soit fermée aux superbes. Mais vienne un homme doux, et le Seigneur lui enseignera ses voies (*Ps.* XXIV, 9); il verra ce que je viens de dire dans les livres anciens; oui il l'y verra, il verra même tout le reste, ou il n'en verra qu'une partie, et il croira le tout.

CHAPITRE XXXI.

Il verra Josué introduire le peuple dans la terre promise (*Jos.*, III, 17), car ce n'est point sans raison que ce chef dès le principe portait ce nom; sa fonction le fit changer et lui fit donner celui de Jésus. Il verra aussi la grappe de raisin de la terre promise apportée suspendue à un levier (*Nom.*, XIII, 24); il verra à Jéricho une courtisanne de ce siècle, une de celles dont le Seigneur a dit qu'elles entreront avant les orgueilleux dans le royaume des cieux (*Matth.*, XXI, 31), placer à la fenêtre de sa demeure, comme elle l'eût fait à sa tête, un ruban d'écarlate (*Jos.*, II, 21), couleur qui rappelle celle du sang, puis confesser ses péchés pour en obtenir la rémission et arriver au salut. Il verra les murs même de cette ville, semblables aux fortifications mortelles du siècle, tomber au septième tour que l'arche fait devant eux (*Jos.*, VI, 20), de même que maintenant, dans le temps que mesurent des périodes de sept jours, le Testament de Dieu se répand dans l'univers entier pour détruire à la fin des temps la mort, notre dernière ennemie; puis, au milieu de la ruine des impies, une seule maison, la maison de l'Eglise, sera épargnée et purifiée de ces honteuses fornications par l'ouverture de la confession dans le sang de la rémission.

CHAPITRE XXXII.

Il verra l'époque des Juges suivie de celle des Rois parce que le royaume ne viendra aussi qu'après le jugement et pendant le temps des Juges et des Rois, le Christ et l'Eglise figurés mille et mille fois, de mille et mille manières. Qui, dans Samson, tua le lion venant à sa rencontre, pen-

simo die post Domini passionem. Dicitur illic scripta Lex digito Dei (*Deut.*, IX, 10) : dicit Dominus de Spiritu sancto : In digito Dei ejicio dæmonia. (*Luc.*, XI, 20.) Et clamat Faustus oculis clausis, nihil se in litteris illis invenisse, quod ad prænuntiationem Christi pertineat. Quid autem mirum, si oculos habet ad legendum, et cor ad intelligendum non habet, qui positus ante ostium clausum divini secreti, non fide pietatis pulsat, sed elatione impietatis insultat? Plane ita sit, ita fiat : justum enim est. Claudatur superbis janua salutis : veniat mansuetus, quem docet Dominus vias suas (*Psal.* XXIV, 9), videat et hæc in illis libris, et cætera vel omnia, vel quædam, qualia credat in omnibus.

CAPUT XXXI.

Videat Jesum introducentem populum in terram promissionis (*Jos.*, III, 17) : neque enim hoc temere ab initio vocabatur, sed ex ipsa dispensatione nomine mutato Jesus appellatus est. Videat botrum de terra promissionis in ligno pendentem. (*Num.*, XIII, 24.) Videat in Jericho (*Jos.*, II, 21) tanquam in hoc mortali sæculo meretricem, de qualibus ait Dominus, quod præcedant superbos in regnum cœlorum (*Matth.*, XXI, 31), per fenestram domus suæ tanquam per os corporis sui coccum mittentem, quod est utique sanguinis signum, propter remissionem peccatorum confiteri ad salutem. Videat muros ipsius civitatis, tanquam munitiones mortales sæculi (*Jos.*, VI, 20), septies circumacta Testamenti arca cecidisse : sicut nunc per tempora, quæ septem dierum vicissitudine dilabuntur, Testamentum Dei circuit (*a*) totum orbem terrarum, ut in fine temporum mors novissima inimica destruatur, et ex impiorum perditione unica domus tanquam unica Ecclesia liberetur, mundata a turpitudine fornicationis, per fenestram confessionis, in sanguine remissionis.

CAPUT XXXII.

Videat tempora, primo Judicum (*Jud.*, XIV, 6), postea Regum; sicut erit primo judicium, deinde regnum : inque ipsis temporibus Judicum et Regum iterum atque iterum multis et variis modis Christum et Ecclesiam figurari. Quis erat in Samson obvium leonem necans, cum petendæ uxoris causa ad alieni-

(*a*) Nonnulli Mss. omittunt *totum*. Editi habent *toto orbe terrarum*.

dant qu'il se rendait en pays étranger pour y prendre femme, sinon celui qui, sur le point d'appeler à lui l'Eglise du sein des Gentils, a dit : « Réjouissez-vous, j'ai vaincu le monde? » (*Jean*, XVI, 33.) Que signifie le rayon de miel dans la gueule même du lion qu'il a tué? Ne sont-ce point les lois des royaumes d'ici-bas qui, après s'être déchaînées contre le Christ, ont de nos jours dépouillé leur cruauté pour prêter leur concours à la prédication de la douceur de l'Evangile? Qu'est-ce que cette femme pleine de foi qui perce les tempes d'un ennemi avec un pieu sinon la foi de l'Eglise anéantissant par la croix du Christ le royaume du diable? Et cette toison mouillée quand la terre est demeurée sèche, puis sèche quand la terre est mouillée (*Jud.*, VI, 37), qu'est-ce encore? N'est-ce point la nation juive commençant par avoir en secret dans ses sacrifices le mystère de Dieu, qui n'est autre que le Christ, pendant que le reste du monde en était vide, et qui maintenant en est vide elle-même quand tout le reste de l'univers le possède manifestement?

CHAPITRE XXXIII.

Quant à l'époque des Rois, pour ne citer que quelques faits de ce temps-là, ne commence-t-elle point par le changement du sacerdoce qui passe d'Héli, réprouvé du Seigneur, à Samuel? N'y voit-on pas également au commencement l'empire passer de Saül, rejeté de Dieu, à David? (I *Reg.*, XVI, 13 et 14.) Cela n'annonce-t-il pas bien haut qu'un sacerdoce nouveau et un nouveau royaume doivent succéder aux anciens réprouvés de Dieu, lesquels n'étaient que des figures de l'avenir, des images du sacerdoce et du royaume de Notre-Seigneur Jésus-Christ? Quand dix tribus s'éloignent du temple et qu'il n'en reste que deux de fidèles (III *Reg.*, XII, 16 et 17), n'est-ce point le signe assez manifeste de ce que l'Apôtre a dit en parlant de toute la gentilité : « Dieu s'en est réservé un petit nombre qu'il a sauvés par l'élection de sa grâce? » (*Rom.*, XI, 5.)

CHAPITRE XXXIV.

Dans une famine Elie reçoit sa nourriture de deux corbeaux qui lui apportent le matin un pain et le soir de la viande. (III *Reg.*, XVII, 6.) Les Manichéens ne voient point là le Christ affamé de notre salut, si je puis parler ainsi, recevoir la confession des pécheurs qui maintenant ont la foi comme les prémices de l'esprit, et qui à la fin, vers le soir du siècle, auront aussi la résurrection de la chair? Elie s'adresse pour avoir de quoi manger à une veuve étrangère

genas tenderet, nisi qui Ecclesiam vocaturus ex Gentibus dixit : Gaudete, quia ego vici sæculum? (*Joan.*, XVI, 33.) Quid sibi vult in ore ipsius leonis occisi favus exstructus, nisi quia ecce conspicimus leges ipsas regni terreni, quæ adversus Christum ante fremuerant, nunc jam perempta feritate dulcedini Evangelicæ prædicandæ etiam munimenta præbere? (*Jud.*, IV.) Quid est illa mulier plena fiduciæ, hostis tempora ligno transfigens, nisi fides Ecclesiæ, cruce Christi regna diaboli perimens? Quid vellus complutum area sicca (*Jud.*, VI, 37), et postea compluta area sicco vellere, nisi primo una gens Hebræorum, habens occulte in sanctis mysterium Dei, quod est Christus, quo mysterio totus orbis vacuus erat; nunc autem in manifestatione totus orbis id habet, illa vacuata est?

CAPUT XXXIII.

Quid jam Regum temporibus (I *Reg.*, III, 12), ut et inde pauca commemorem, nonne ab ipso exordio commutatum sacerdotium in Samuelem, reprobato Heli, et commutatum regnum in David, reprobato Saule, clamat prænuntiari novum sacerdotium novumque regnum (I *Reg.*, XVI, 13, 14), reprobato vetere quod umbra erat futuri, in Domino nostro Jesu Christo venturum? Nonne ipse David, cum panes propositionis manducavit (I *Reg.*, XXI, 6), quos non licebat manducare nisi solis sacerdotibus, in una persona utrumque futurum, id est, in uno Jesu Christo regnum et sacerdotium figuravit? (III *Reg.*, XII, 16, 17.) Nonne cum decem tribus a templo separatæ sunt et duæ derelictæ, satis indicat quod de tota ipsa Gente Apostolus ait : Reliquiæ per electionem gratiæ salvæ factæ sunt? (*Rom.*, XI, 5.)

CAPUT XXXIV.

Pascitur Elias tempore famis, corvis mane afferentibus panem, et ad vesperam carnes (III *Reg.*, XVII, 6) : et Manichæi non intelligunt in illis libris Christum, cui quodam modo salutem nostram esurienti confitentur peccatores, fidem primitias spiritus nunc (*a*) habentes, in fine autem, velut ad vesperam sæculi, etiam carnis resurrectionem. Mittitur Elias pascendus ad alienigenam viduam, quæ volebat duo ligna colligere, prius quam moreretur (III *Reg.*, XVII,

(*a*) Am. Er. et plerique Mss. *habentem*.

qui voulait ramasser encore deux morceaux de bois avant de mourir. (III *Reg.*, XVII, 9.) Or, non-seulement le mot même de bois, mais le nombre de morceaux que cette femme en veut ramasser rappelle la croix. Elie bénit la farine et l'huile de cette femme (III *Reg.*, XVII, 16); ce sont les fruits et la joie de la charité qui ne s'épuisent pas même quand elle se prodigue; car Dieu aime celui qui donne avec joie. (II *Cor.*, IX, 7.)

CHAPITRE XXXV.

Des bêtes sauvages dévorent une troupe d'enfants criant à Elisée pour l'insulter : Chauve, chauve (IV *Reg.*, II, 23); ainsi les démons s'emparent de ceux qui, par une folie semblable à celle de ces enfants, se riaient du Christ en croix sur le calvaire et les font périr. Elisée envoie son serviteur placer son bâton sur un mort qui ne revient point à la vie (IV *Reg.*, IV, 31); il vient lui-même, s'applique contre le mort, se proportionne à sa taille, le mort ressuscite. Ainsi le Verbe de Dieu envoie la loi par son serviteur, et cette loi ne sert à rien au genre humain, mort par le péché; pourtant ce n'est point sans cause qu'elle fut envoyée, car celui qui l'a envoyée savait qu'il fallait commencer par là. Il vient lui-même, il se conforme à nous, il participe à notre mort, et nous revenons à la vie. Un jour on coupait du bois avec une cognée, la cognée, en s'échappant du tronc, tomba dans l'eau, mais Elisée ayant jeté le manche après la cognée, celle-ci revint à sa place. (IV *Reg.*, VI, 5 et 6.) De même au temps où la présence du Christ dans sa chair coupait les Juifs comme des arbres stériles, car Jean avait dit de lui : « La cognée est déjà à la racine de l'arbre; » (*Matth.*, III, 10) lorsqu'ils le mirent à mort dans sa passion, son corps le quitta et le laissa descendre dans les profondeurs des enfers; déposé de la croix dans le sépulcre, il ressuscita par le retour de son âme, qui revint à lui comme le manche à la cognée. Obligé, comme je le suis, de me restreindre pour être court, j'en passe beaucoup d'autres, comme le savent ceux qui lisent.

CHAPITRE XXXVI.

Mais pour en venir à la captivité de Babylone, où l'esprit de Dieu, par la bouche du prophète Jérémie, condamne les Juifs à se rendre, en leur faisant une obligation de prier pour ceux dont l'empire sera leur lieu d'exil, afin que leurs vainqueurs vivant en paix, ils soient eux-mêmes tranquilles, construisent des maisons, provignent leurs vignes et dessinent des jardins, qui ne reconnaît ce que cela figure, en remarquant que les vrais Israélites, ceux qui n'ont point de dé-

9) : non hic solo ligni nomine, sed etiam numero lignorum signum crucis exprimitur. (*Ibid.*, 16.) Benedicitur farina ejus et oleum : fructus et hilaritas caritatis, quæ cum impenditur, non deficit : Hilarem enim datorem diligit Deus. (II *Cor.*, IX, 7.)

CAPUT XXXV.

Elisæo pueros insultantes et clamantes : Calve, calve, bestiæ comedunt (IV *Reg.*, II, 23) : puerili stultitia deridentes Christum in loco Calvariæ crucifixum, invasi a dæmonibus pereunt. Mittit Elisæus per servum baculum super mortuum, et non reviviscit; venit ipse, conjungit et coaptat se morti ejus, et reviviscit (IV *Reg.*, IV, 31) : misit sermo Dei Legem per servum suum, nec profuit in peccatis mortuo generi humano; quæ tamen non sine causa missa est; ille enim misit, qui sciret eam prius esse mittendam : venit ipse, conformavit se nobis, factus particeps mortis nostræ, et vivificati sumus. Cum securibus ligna cæderentur, de ligno ferrum exiliens, in profundum fluminis mersum est, atque in lignum de super ab Elisæo projectum, reversum est (IV *Reg.*, VI, 5, 6) : ita cum impios Judæos per corpus operata præsentia Christi tanquam infructuosas arbores cæderet, quia de illo Joannes dixerat : Ecce securis ad radices arboris posita est (*Matth.*, III, 10), ab eis interveniente passione, (*a*) corpus ipsum deseruit, in inferni profunda descendens, quo in sepultura de super posito, tanquam ad manubrium suum spiritu redeunte surrexit. Quam multa prætercam brevitatis necessitate constrictus, norunt qui legunt.

CAPUT XXXVI.

Jam ipsa in Babyloniam transmigratio, quo etiam Spiritus Dei per Jeremiam prophetam jubet ut pergant, et orent pro eis ipsis (*Jerem.*, XIX, 5, 6, 7), in quorum regno peregrinantur, quod in illorum pace etiam pax esset istorum, et ædificarent domos, et novellarent vineas, et plantarent hortos, quis non agnoscat quid præfiguraverit, qui attenderit veros

(*a*) Editio Lov. *spiritus corpus ipsum deseruit*. Abest *spiritus* ab aliis libris, cujus loco subintelligitur *præsentia Christi*.

guisement (*Jean*, I, 47), sont passés par le ministère des apôtres, avec les sacrements de l'Evangile, dans le royaume des Gentils? Voilà pourquoi l'Apôtre répétant en quelque sorte le rôle de Jérémie, s'écrie : « Je veux donc, avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille dans toute sorte de piété et de charité. Car cela est bon et agréable à Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et arrivent à la connaissance de la vérité. » (I *Tim.*, II, 1 à 4.) En effet, à partir de ce moment, ceux-ci ont cru, ils ont construit des demeures de paix, les basiliques où se tiennent les assemblées chrétiennes, ont provigné les vignes du peuple des fidèles et dessiné des jardins où, entre autres plantes, germe le fameux grain de senevé, dont les ombrages étendus au loin et au large offrent un lieu de repos à l'orgueil même altier des nations qui va s'y réfugier comme parmi les oiseaux du ciel. (*Matth.*, XIII, 32.) Si le retour de la captivité s'effectue soixante-dix ans après (*Jérém.*, XXIX, 10), selon ce qu'avait prédit le prophète Jérémie, et si le temple est reconstruit (*Esd.*, I, 1), quel fidèle du Christ ne comprend par là que nous aussi, après la révolution des temps qui s'écoulent par la succession d'espaces septenaires, nous, dis-je, qui sommes l'Eglise de Dieu, nous devons retourner de l'exil de ce monde à la céleste Jérusalem? Qui nous y ramènera, sinon Jésus-Christ, le véritable grand-prêtre, dont le grand-prêtre Jésus qui vivait alors, au temps qui suivit la captivité et qui vit la reconstruction du temple, n'était que la figure? C'est ce grand-prêtre que Zacharie aperçut dans une vision, portant un vêtement souillé, à côté du diable vaincu, mais se tenant à sa droite pour l'accuser. Il vit ensuite qu'on lui ôtait ses vêtements salis, et qu'on lui en donnait de beaux et de glorieux. (*Zach.*, III, 1 à 5.) Ainsi en sera-t-il du corps de Jésus-Christ, qui est l'Eglise, quand l'ennemi sera vaincu par le jugement à la fin des temps. Il passera du deuil de l'exil à la gloire du salut éternel. C'est bien évidemment aussi ce que nous chantons dans le psaume de la dédicace d'une maison, lorsque nous disons : « Vous avez changé mes gémissements en réjouissance, vous avez déchiré mon sac, et vous m'avez environné de joie, afin que ma gloire chante vos louanges, et que je ne ressente plus les aiguillons de la douleur. » (*Ps.* XXIX, 12, 15.)

CHAPITRE XXXVII.

Qui pourrait, dans un seul ouvrage, toucher

Israelitas, in quibus dolus non est, per Apostolicam dispensationem cum Evangelico sacramento ad regnum Gentium transmigrasse? (*Joan.*, I, 47.) Unde nobis Apostolus, tanquam Jeremiam replicans, dicit : « Volo ergo primo omnium fieri deprecationes, adorationes, interpellationes, gratiarum actiones pro omnibus hominibus, pro regibus, et his qui in sublimitate sunt, ut quietam et tranquillam vitam agamus, in omni pietate et caritate : hoc enim bonum et acceptum est coram Salvatore nostro Deo, qui omnes homines vult salvos fieri, et in agnitionem veritatis venire. » (I *Tim.*, II.) Ex hoc quippe illis credentibus constructa sunt domicilia pacis, basilicæ Christianarum congregationum, et novellatæ vineæ populi fidelium, et plantati horti; ubi etiam inter omnia olera granum illud sinapis regnat (*Matth.*, XIII, 32), sub cujus umbraculis longe lateque porrectis, etiam altipetax superbia Gentium tanquam in cœli volatilibus confugiendo requiescit. Nam quod etiam post septuaginta annos, secundum ejusdem Jeremiæ prophetiam reditur, ex captivitate, et templum renovatur (*Jer.*, XXIX, 10; *Esdr.*, I, 1); quis fidelis Christi non intelligat, post evoluta tempora, quæ septenarii dierum numeri repetitione transcurrunt, etiam nobis, id est, Ecclesiæ Dei, ad illam cœlestem Jerusalem ex hujus sæculi peregrinatione redeundum? Per quem, nisi per Jesum Christum, vere sacerdotem magnum, cujus figuram gerebat ille Jesus sacerdos magnus illius temporis, quo templum ædificatum est post captivitatem? Quem propheta Zacharias vidit in sordido habitu (*Zach.*, III), devictoque diabolo, qui ad ejus accusationem stabat, ablatam illi sordidam vestem, et datum indumentum honoris et gloriæ : sicut corpus Jesu Christi, quod est Ecclesia, adversario in fine temporum per judicium superato, a luctu peregrinationis in gloriam sempiternæ salutis assumitur. Quod etiam in Psalmo dedicationis domus apertissime canitur : « Convertisti luctum meum in gaudium mihi, conscidisti saccum meum, et accinxisti me lætitia, ut cantet tibi gloria mea, et non compungar. » (*Psal.* XXIX, 12.)

CAPUT XXXVII.

Quis potest ex occasione alterius operis, omnia quæ in illis veteribus Legis et Prophetarum libris figurate

même très-brièvement tous les passages des livres anciens de la loi et des prophètes, où le Christ se trouve annoncé en figure, à moins peut-être de penser que c'est par une sorte de tour de force d'esprit qu'on interprète comme autant de figures du Christ, tout ce qui y est rapporté à son rang et à sa date? Peut-être des Juifs ou des païens pourraient le prétendre, mais à ceux qui veulent passer pour chrétiens, saint Paul répondrait avec l'autorité écrasante d'un apôtre : Toutes ces choses arrivaient aux Juifs en figures (I *Cor.*, x, 10), ou bien encore : Toutes ces choses étaient autant de figures pour nous. (*Gal.*, iv, 24.) En effet, si, en naissant, Ismaël et Isaac sont la figure des deux Testaments, que faut-il croire de tant de faits qui se sont accomplis sans aucun but naturel, sans aucune nécessité? ne signifient-ils rien? Si nous autres qui ne connaissons point les lettres, je veux dire les caractères de l'écriture hébraïque, nous les voyions tracés sur un mur, en quelque endroit honorable, s'en trouverait-il parmi nous un seul assez ignare, pour croire que ce n'est qu'une sorte de peinture appliquée sur la muraille? Ne penserions-nous point que c'est une écriture, et tout en ne pouvant point la déchiffrer, hésiterions-nous à croire que ces points et ces accents ont un sens? De même quiconque lira, sans parti pris d'avance, tout ce qui se trouve dans l'antique instrument des saintes Ecritures, sera impressionné de telle manière qu'il ne pourra douter un seul instant que cela n'ait une signification particulière.

CHAPITRE XXXVIII.

Par exemple, s'il fallait donner à l'homme la femme pour aide, y avait-il nécessité, y avait-il même utilité quelconque de la tirer de son côté pendant son sommeil? S'il fallait pour échapper au déluge construire une arche, était-il besoin qu'elle eût telle ou telle mesure en particulier, et surtout telle mesure plutôt que telle autre, et enfin que la mesure en fut consignée dans des écrits destinés à la postérité pour l'intérêt de la religion? Si pour conserver les races il fallait qu'on enfermât des animaux dans l'arche, pourquoi ce nombre de sept paires d'animaux purs et de deux seulement d'animaux impurs? Sans doute il fallait faire une entrée à cette arche, mais que ce fût sur le côté, et qu'un pareil détail soit conservé par écrit pour la postérité, quel besoin y avait-il à cela? Abraham reçoit l'ordre d'immoler son fils; qu'il l'ait reçu pour que son obéissance mise à une telle épreuve fût connue de la postérité, que son fils eût dû porter le bois du sacrifice, afin d'épargner à son âge avancé la fatigue de le porter lui-même; après cela que Dieu ne l'eût point laissé frapper son fils, afin qu'il ne se privât point du même coup de toute

Christum annuntiant, quantalibet brevitate perstringere? Nisi forte quis putat ingenio fieri, ut ea quæ rerum ordine per sua tempora cucurrerunt, ad Christi significationes interpretando vertantur. Hoc forte Judæi possunt dicere, sive Pagani : eis autem qui se Christianos putari volunt, premit cervicem Apostolica autoritas, dicens : Omnia hæc in figura contingebant illis (I *Cor.*, x, 10) : et : Hæc omnia figuræ nostræ fuerunt. (*Gal.*, iv, 24.) Nam si Ismael et Isaac homines nati, duo Testamenta significant, quid credendum est de tot factis, quæ nullo naturali usu, nulla negotii necessitate facta sunt? nihilne significant? Si quis nostrum, qui Hebræas litteras ignoramus, id est ipsos vocum characteres, videret eas in pariete conscriptas, honorato aliquo loco; quis esset tam excors, ut eo modo pictum parietem putaret? an non potius intelligeret scriptum, ut si legere non valeret, non tamen illos apices aliquid significare dubitaret? Ita prius illa omnia, quæ sunt in veteri Instrumento Scripturarum sanctarum, quisquis non perverso animo legerit, sic oportet moveatur, ut aliquid ea significare non ambigat.

CAPUT XXXVIII.

Verbi enim gratia, numquid si oportebat adjutorium viro feminam fieri (*Gen.*, ii, 18), etiam hoc necessitas ulla cogebat, vel ulla suadebat utilitas, ut de dormientis latere fieret? Si causa evadendi diluvii opus erat fabricari arcam; quid opus erat mensuras ejus, aut ipsas potissimum fieri, aut etiam scriptis ad religionem posteritati propagandis commemorari? Si propter genus reparandum animalia includi oportebat; quid opus erat illo potissimum numero septena de mundis, bina de immundis? (*Gen.*, vi, 16.) Aditum ad arcam fieri necessitas utique cogebat; in latere autem fieri, vel etiam memoriæ commendari per litteras, quid cogebat? Immolare filium jubetur Abraham (*Gen.*, xxii, 2) : jussus hoc fuerit, ut ejus obedientia tali etiam examine probata, posteris innotesceret; convenientius ligna portaverit filius, ne pater senexque portaret; non sit

postérité, Abraham aurait-il été moins éprouvé s'il fût revenu chez lui sans avoir versé du sang? ou bien s'il fallait un sacrifice, fallait-il encore pour compléter la victime, que ce bélier fût retenu par les cornes au milieu des ronces? Voilà comment quand on considère toutes ces choses, et qu'on voit ainsi des détails à peu près superflus ajoutés à ceux qui sont nécessaires, tout homme, je veux dire tout homme raisonnable, se tient pour averti qu'il y a là quelque signification et engagé ensuite à la chercher.

CHAPITRE XXXIX.

Aussi les Juifs qui ne veulent point voir dans tous ces récits et dans toutes ces choses des figures et des prophéties du Christ, dont nous reconnaissons la passion, sont contraints d'apprendre de nous, le sens de tout cela; car s'ils ne reconnaissent point que toutes ces choses ont un sens particulier, il leur est impossible d'écarter des livres d'une autorité divine, le reproche déshonnorant de contes ineptes. C'est ce dont s'aperçut fort bien Philon, homme très-versé dans l'étude des arts libéraux, un de ceux dont les Grecs ne font point difficulté d'égaler le langage à celui de Platon; il s'efforça d'expliquer certaines choses, non point pour comprendre Jésus-Christ, en qui il ne croyait point, mais pour montrer quelle différence il y a entre rapporter tout au Christ, en vue de qui tout a été dit, et rechercher encore, avec les lumières d'un esprit sagace, d'autres conjectures, et pour nous faire comprendre aussi toute la valeur de ce mot de l'Apôtre : Lorsque vous vous serez converti au Seigneur, le voile sera ôté. (II *Cor.*, III, 16.) En effet, pour ne rapporter qu'une chose de ce même Philon, comme il voulait que l'arche du déluge eût été construite à l'instar du corps de l'homme, il en expliquait toutes les parties comme autant de membres. Il procéda avec une très-grande subtilité suivant les règles des membres, et tout se rapportait parfaitement, sans toutefois empêcher nullement qu'on y reconnût aussi le Christ, puisque ce Sauveur du genre humain s'est montré avec un corps d'homme, mais aussi sans conduire à l'y reconnaître, puisque le corps de tout homme est un corps d'homme. Mais quand il en vint à la porte qui se trouve placée dans un côté de l'arche, cet homme de génie se trouva à bout de conjectures. Cependant pour dire quelque chose, il osa croire, il osa dire, il osa même écrire que cette porte représentait les parties inférieures du corps par où s'écoule l'urine et sortent les excréments. Faut-il s'étonner que n'ayant point trouvé

postea filium ferire permissus, ne orbitate gravissima se feriret : numquid etiam si nullo effuso sanguine rediretur, minus esset probatus Abraham? Aut si jam opus erat perfici sacrificium, etiamne, ut ille aries in vepre adhærens cornibus appareret, ad ullum augmentum victimæ pertinebat? Sic omnia cum considerantur, et quasi superflua necessariis contexta inveniuntur, admonent humanum animum, id est animum rationalem, prius aliquid significare, deinde quid significent quærere.

CAPUT XXXIX.

Itaque etiam ipsi Judæi, qui Christum, cujus passionem nos agnovimus, illi derident, nolunt talibus rerum, non tantum dictarum, sed etiam gestarum figuris prænuntiatum videri, coguntur a nobis (*a*) discere quid illa significent : quæ nisi aliquid significare concedant, tam divinæ auctoritatis libros ab ineptarum fabularum ignominia non defendunt. Vidit hoc Philo quidam, vir liberaliter eruditissimus, unus illorum, cujus eloquium Græci Platoni æquare non dubitant, et conatus est aliqua interpretari, non ad Christum intelligendum, in quem non crediderat; sed ut inde magis appareret quantum intersit, utrum ad Christum referas omnia, propter quem vere sic dicta sunt, an præter illum quaslibet conjecturas quolibet mentis acumine persequaris; quantumque valeat quod Apostolus ait : Cum transieris ad Dominum, auferetur velamen. (II *Cor.*, III, 16.) Ut enim quiddam ejusdem Philonis commemorem, arcam diluvii secundum rationem humani corporis fabricatam volens intelligi, tanquam membratim omnia pertractabat. Cui subtilissime numerorum etiam regulas consulenti, congruenter occurrebant omnia, quæ ad intelligendum Christum nihil impedirent, quoniam in corpore humano etiam ille humani generis Salvator apparuit; nec tamen cogerent, quia corpus humanum est utique et hominum cæterorum. At ubi ventum est ad ostium, quod in arcæ latere factum est (*Gen.*, VI, 16), omnis humani ingenii conjectura defecit. Ut tamen aliquid diceret, inferiores corporis partes, per quas urina et fimus egeruntur, illo ostio significari ausus est credere, ausus et dicere, ausus et scribere. Non mirum, si ostio non invento sic erravit. Quod si ad Christum

(*a*) Am. Er. ac plures Mss. *dicere*.

la porte il se soit ainsi égaré? S'il était venu au Christ, le voile serait tombé, et il aurait trouvé que ce sont les sacrements de l'Eglise qui s'écoulent du côté de cet homme. (*Jean*, XIX, 34.) Car de même qu'il a été dit : Ils seront deux dans une seule chair, ainsi dans l'arche il y a des choses qui se rapportent au Christ, et il y en a qui se rapportent à l'Eglise; or, l'un et l'autre sont le Christ. De même dans l'interprétation des autres figures qui se trouvent dans le texte de la divine Ecriture, il est permis de considérer et de comparer les sens de ceux qui y voient le Christ, et de ceux qui, outre le Christ, y voient autre chose à quoi ils s'efforcent de plier le texte.

CHAPITRE XL.

Les païens eux-mêmes ne nous chicanent point là-dessus; en effet, ils n'osent pas nous contredire ou prétendre que nous ne devons prendre ni les paroles ni surtout les faits dans un sens figuré et les entendre du Christ, d'autant plus que nous montrons l'accomplissement de ce que nous tenons pour des prédictions, tandis qu'au contraire, pour nous présenter leurs fables sous un certain jour, il faut qu'ils les interprètent par je ne sais quelles physiologies ou théologies, c'est-à-dire par je ne sais quelles raisons naturelles ou divines, nous faisant en partie connaître par là ce que sont toutes ces choses, et les dissimulant en partie; car ce qu'ils vénèrent dans leurs temples avec un respect et une superstition exagérés, ils s'en moquent sur leurs théâtres avec une liberté qui va jusqu'à la licence.

CHAPITRE XLI.

Pour nous, au contraire, si on nous dit que toutes ces choses n'ont point été faites ou écrites précisément pour que nous y vissions le Christ, nous laisserons de côté le rapport étonnant qui se remarque entre ce qui était figuré et ce qui s'est accompli, et nous accablerons notre contradicteur par des paroles prophétiques claires et manifestes, telles que celles-ci, par exemple : « Toutes les nations seront bénies dans celui qui sortira de vous. » (*Gen.*, XXII, 18.) Elle étaient adressées à Abraham, elles le furent également à Isaac (*Gen.*, XXVI, 4), de même qu'à Jacob. (*Gen.*, XXVIII, 14.) Aussi n'est-ce point sans raison que le Seigneur dit : « Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob, » (*Exod.*, III, 1) attendu qu'il devait accomplir, en bénissant toutes les nations, ce qu'il avait promis de faire dans celui qui devait naître d'eux. Ce n'est pas non plus sans motif qu'Abraham lui-même, après le serment de son serviteur, lui ordonna de placer sa main sur sa cuisse

transisset, ablato velamine (*Joan.*, XIX, 34) : Sacramenta Ecclesiæ manantia ex latere hominis illius invenisset. Nam quia prædictum est : Erunt duo in carne una (I *Cor.*, VI, 16; *Gen.*, II, 24) : propterea et in arca quædam ibi ad Christum, quædam vero ad Ecclesiam referuntur, quod totum Christus est. Sic et in cæteris interpretationibus figurarum per universum textum divinæ Scripturæ licet considerare, et comparare sensus eorum, qui Christum ibi intelligunt; et eorum qui præter Christum ad alia quælibet ea detorquere conantur.

CAPUT XL.

Nec Pagani nobis in hoc obstrepunt : neque enim audent contradicere, ne illa non solum dicta, sed etiam facta, figurate accepta interpretemur ad Christum intelligendum : præsertim quia ea quæ prænuntiata intelligimus, etiam demonstramus impleta; cum fabulas suas ut aliquo modo commendent, ad nescio quas physiologias vel theologias, id est, rationes naturales, vel divinas, interpretando referre conentur : ex parte (*a*) plane satis indicantes, qualia sint; ex parte autem dissimulantes, dum ea rident in theatris quæ venerantur in templis, in turpitudine nimium liberi, in superstitione nimium servi.

CAPUT XLI.

Nobis autem quisquis dixerit, non ideo illa vel gesta vel scripta, ut Christus in eis intelligatur; excepta ipsa tanta consonantia rerum præfiguratarum et nunc impletarum, aliis præsagiis propheticis apertis manifestisque feriatur : sicuti est illud : In semine tuo benedicentur omnes Gentes. (*Gen.*, XXII, 18; XXVI, 4; XXVIII, 14.) Hoc dictum est ad Abraham, hoc ad Isaac, hoc ad Jacob. Unde non immerito dicit : Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob (*Exod.*, III, 1) : completurus utique in benedictione omnium Gentium, quod ex eorum semine promisit. Nec immerito ipse Abraham, cum ejus servus ei jurasset, sub femore suo jussit eum ponere

(*a*) Am. cum multis Mss. *plene satis judicantes.*

(*Gen.*, XXIV, 2); il savait, en effet, que c'était de cette source que devait sortir la chair du Christ, en qui nous prêchons maintenant que toutes les nations ont été bénies. Or, ce qui n'était alors que prédit, nous le voyons accompli maintenant.

CHAPITRE XLII.

Je voudrais bien savoir, ou plutôt j'aimerais mieux ne pas savoir dans quel aveuglement d'esprit se trouvait Fauste quand il lut le passage où « Jacob appelle ses fils et leur dit : Assemblez-vous tous, afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver dans les derniers temps. Venez donc tous ensemble, et écoutez enfants de Jacob, écoutez Israël votre père. » (*Gen.*, XLIX, 1, 2.) Certainement nul ne doute, en cet endroit, que la personne du Prophète se trouvait éclairée. Ecoutons donc ce qu'il dit à son fils Juda, car c'est de sa tribu que le Christ descend par David, selon la chair, ainsi que nous l'atteste l'Apôtre. (*Rom.*, I, 3.) Voici ce qu'il dit : « Juda, vos frères vous loueront, votre main mettra sous le joug vos ennemis; les enfants de votre père vous adoreront. Juda est un jeune lion. Vous êtes mon fils né de moi; vous vous êtes levé pour ravir la proie, et en vous reposant vous vous êtes couché comme un lion et une lionne. Qui osera le réveiller? Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu, et c'est lui qui sera l'attente des nations. Il liera son ânon à la vigne; il liera le petit de son ânesse au cilice, il lavera sa robe dans le vin et son manteau dans le sang du raisin; ses yeux sont rendus brillants par le vin, et ses dents sont plus blanches que le lait. » (*Gen.*, XLIX, 8 à 12.) Assurément ces paroles sont aussi fausses qu'obscures, si elles ne brillent pas du plus vif et du plus évident éclat dans le Christ; si ses frères, les apôtres, ne le louent point, ainsi que tous ses cohéritiers qui ne recherchent pas leur propre gloire, mais la sienne; si ses mains ne mettent point le joug sur ses ennemis, si on ne voit point accablés et courbés jusqu'à terre, par l'accroissement des peuples chrétiens, tous ceux quels qu'ils soient, qui s'élèvent contre lui; s'il n'est point adoré par les fils de Jacob dans le petit nombre d'entre eux qui se trouvent sauvés par l'élection de la grâce; s'il n'est point un lionceau, quand il s'est fait petit et vint au monde à cause de ce mot vous êtes mon fils, né de moi; s'il est en effet un lionceau, comme l'indiquent ces paroles prononcées à sa louange, le lionceau est plus fort que les bêtes de somme (*Prov.*, XX), c'est-à-dire, tout petit qu'il soit il est plus fort que ceux qui sont plus grands que lui; s'il n'est point monté, s'il

manum (*Gen.*, XXIV, 2, 9), sciens inde venturam carnem Christi, in quo benedici omnes Gentes non nunc prænuntiamus, sed quod tunc prænuntiatum est, nunc videmus.

CAPUT XLII.

Vellem scire, imo melius nescierim, qua cæcitate animi legerit Faustus, ubi vocavit Jacob filios suos, et dixit : « Congregamini ut annuntiem vobis quæ occursura sunt vobis in novissimis diebus : congregamini et audite filii Jacob, audite Israel patrem vestrum. » (*Gen.*, XLIX, 1, 2.) Hic certe nemo dubitat prophetantis personam esse dilucidatam. Audiamus ergo quid dicat filio suo Judæ, de cujus tribu Christus venit ex semine David secundum carnem (*Rom.*, I, 3), sicut Apostolica doctrina testatur. « Juda, inquit, te (*a*) laudent fratres tui, manus tuæ super dorsa inimicorum tuorum, adorabunt te filii patris tui. Catulus leonis Juda, de germinatione filius meus, ascendisti recumbens, dormisti ut leo, et ut catulus leonis, quis suscitabit eum? Non deerit princeps ex Juda, et dux de femoribus ejus, donec veniant quæ reposita sunt ei; et ipse expectatio gentium, alligans ad vineam pullum suum, et cilicio pullum asinæ : lavabit in vino stolam suam, et in sanguine uvæ amictum suum : fulgentes oculi ejus a vino, et dentes candidiores lacte. » (*Gen.*, XIL, 8, etc.) Falsa sint ista, obscura sint ista, si non in Christo evidentissima luce clarnerunt; si non eum laudant fratres ejus Apostoli, et omnes cohæredes ejus, non suam gloriam quærentes, sed ipsius : si non sunt manus ejus super dorsa inimicorum ejus; si non deprimuntur atque curvantur ad terram, crescentibus populis Christianis, quicumque illi adhuc adversantur : si non eum adoraverunt filii Jacob in reliquiis, quæ per electionem gratiæ salvæ factæ sunt : si non ipse catulus est leonis, quoniam nascendo parvulus factus est, propter hoc additum : De germinatione filius meus. Causa quippe reddita est quare catulus, in cujus laude alibi scriptum est : Catulus leonis fortior jumentis (*Prov.*, XXX), hoc est, etiam parvulus fortior majoribus : si non ascendit in cruce recumbens,

(*a*) Ita Mss. juxta LXX. At editi *te laudabunt.*

ne s'est point couché sur la croix, quand il baissa la tête et rendit l'esprit; s'il ne s'est point endormi comme un lion, car dans sa mort même il n'a point été vaincu, mais vainqueur, et tel qu'un lionceau il est mort de même qu'il était né; si celui que nul homme n'a jamais vu et ne verra jamais ne l'a point ressuscité d'entre les morts (I *Tim.*, VI, 16), car lorsqu'il est dit, qui le réveillera? c'est évidemment pour indiquer quelque chose d'inconnu; si jamais le prince a cessé dans Juda, ainsi que le chef issu de son sein jusqu'au temps convenable où sont arrivées les promesses qui avaient été comme déposées en lui, car les Juifs ont une histoire bien certaine, où l'on voit que le premier roi de race étrangère qui régna sur eux est Hérode qui occupait le trône quand Jésus naquit. (*Matth.*, II, 7.) Ainsi il ne cessa point d'y avoir un roi de la race de Juda, jusqu'au jour où s'accomplirent les promesses qui reposaient en lui. Mais ces promesses n'ont point servi aux Juifs seulement, ainsi qu'on peut s'en assurer en voyant la suite : C'est lui qui sera l'attente des nations. C'est lui qui a lié son ànon, c'est-à-dire son peuple, à la vigne, en lui criant dans ses prédications et dans le cilice : Faites pénitence, car le royaume des cieux approche. (*Matth.*, III, 2.) Quant aux Gentils qui lui sont soumis, nous savons qu'ils ont été comparés au petit de l'ànesse sur lequel il était assis le jour où il conduisait ce peuple à Jérusalem (*Matth.*, XXI, 2), c'est-à-dire à la vision de la paix, et qu'il enseignait ses voies aux personnes douces. N'a-t-il point lavé, dans le vin, sa robe, c'est-à-dire l'Eglise, qu'il a fait paraître devant lui pleine de gloire, sans tache, ni ride (*Ephés.*, V, 27), et à qui est dit par le prophète Isaïe : Si vos péchés sont rouges comme l'écarlate, je vous rendrai blanche comme la neige? (*Is.*, I, 18.) Comment cela se fera-t-il, sinon par la rémission des péchés? Mais dans quel vin les lavera-t-il? N'est-ce point dans celui dont il est dit : Qu'il sera répandu pour beaucoup en rémission des péchés? (*Matth.*, XXVI, 28.) Car il n'est autre lui-même que la grappe de raisin portée sur un bâton. (*Nom.*, XIII, 24.) Aussi voyez ce que le Prophète ajoute : Et il lavera son manteau dans le sang du raisin. Quant à l'éclat que le vin donnait à son regard, c'est ce que connaissent les membres de son corps à qui il a été donné, dans la sainte ivresse qui leur faisait perdre l'esprit, de contempler du fond du temps qui passe, la lumière éternelle de la sagesse. C'est ce qui nous faisait rappeler un peu plus haut ces paroles de l'apôtre saint Paul : « Si nous sommes comme emportés hors de nous-mêmes, c'est pour Dieu. » (II *Cor.*, V, 13.) Voilà les yeux que le vin a rendus brillants. Mais après cela, l'Apôtre continue : Si nous nous tempérons, c'est pour vous. On ne voit point que les enfants soient abandonnés dans un âge où ils

cum inclinato capite reddidit spiritum : si non dormivit ut leo, quia et in ipsa morte non est victus, sed vicit; et ut catulus leonis, inde enim mortuus unde et natus : si non ille eum suscitavit a mortuis, quem nemo hominum vidit, nec videre potest. (I *Tim.*, VI, 16.) Eo enim quod dictum est : Quis suscitabit eum? (*Joan.*, I, 18.) satis expressa est tanquam ignoti significatio. Si defuit princeps ex Juda, et dux de femoribus ejus, donec venirent opportuno tempore, quæ promissa tanquam reposita fuerant. Sunt enim litteræ certissimæ historiæ ipsorum quoque Judæorum, quibus ostenditur primum alienigenam Herodem regem fuisse in gente Judæorum, quo tempore natus Christus est. (*Matth.*, II, 7.) Ita non defuit rex de semine Juda, donec venirent quæ reposita erant illi. Sed quia non solis Judæis fidelibus profuit quod promissum est, vide quid sequatur : Et ipse expectatio Gentium. Ipse alligavit ad vineam pullum suum, id est, populum suum, in cilicio prædicans et clamans : Agite pœnitentiam, appropinquavit enim regnum cœlorum. (*Matth.*, III, 2.) Populum autem Gentium illi subditum cognoscimus pullo asinæ comparatum, in quo etiam sedit ducens eum in Jerusalem, id est, in visionem pacis, docens mansuetos vias suas. (*Matth.*, XXI, 2.) Si non lavit in vino stolam suam : ipsa est enim gloriosa Ecclesia, quam sibi exhibet, non habentem maculam aut rugam (*Ephes.*, V, 27) : cui dicitur etiam per Isaiam : Si fuerint peccata vestra sicut phœnicium, tanquam nivem dealbabo. (*Isai.*, I, 18.) Unde nisi de dimissis peccatis? In quo ergo vino, nisi illo de quo dicitur, quod pro multis effundetur in remissionem peccatorum? (*Matth.*, XXVI, 28.) Ipse est enim botrus ille qui pependit in ligno. (*Num.*, XIII, 24.) Propterea et hic vide quid adjungat : Et in sanguine uvæ amictum suum. Jam vero fulgere oculos ejus a vino, illa in corpore ejus membra cognoscunt, quibus donatum est sancta quadam ebrietate alienatæ mentis ab infra labentibus temporalibus æternam lucem sapientiæ contueri. Unde quiddam paulo ante commemoravimus, dicente Paulo : Sive enim mente excessimus, Deo. (II *Cor.*, V, 13.) Hi sunt fulgentes oculi

auraient encore besoin d'être nourris de lait, puisque le Prophète continue : Et ses dents sont plus blanches que le lait.

CHAPITRE XLIII.

Insensés, que répondez-vous à cela? Ce langage est manifeste, et dissipe, je ne dis point seulement les calomnies de la contradiction, mais encore les nuages du doute. Commencez donc par chercher de telles choses dans les livres saints, et par y croire; je ne saurais maintenant les citer toutes, elles sont trop nombreuses; je ne puis même en rapporter beaucoup, parce que ce serait trop long; mais je ne voudrais point non plus n'en citer qu'un petit nombre, de peur que ceux qui me liront avec soin et avec un esprit de foi ne pensent qu'il n'y en a point d'autres, et ne me reprochent, en voyant qu'il y en a beaucoup plus que je n'en rapporte, de n'avoir parlé que de celles qui se sont présentées au moment même à mon esprit. D'ailleurs vous en trouverez beaucoup qui n'ont pas besoin d'un commentaire pareil à celui dont j'ai accompagné les paroles de Jacob. Qui, en effet, a besoin qu'on lui explique ces paroles s'il vient à les lire : « Il a été mené à la mort comme une brebis que l'on conduit au sacrifice, » (*Is.*, LIII, 7) et le détail si clair donné en cet endroit, où il est dit que c'est par ses meurtrissures que nous avons été guéris (*Ibid.*, 5), et qu'il s'est chargé lui-même de nos péchés? Qui ne croira entendre un passage de l'Evangile quand il lira ces paroles : « Ils ont percé mes mains et mes pieds; ils ont compté mes os. Ils ont pris plaisir à me regarder et à me considérer; ils se sont partagé mes habits, et ils ont jeté le sort sur ma robe? » (*Ps.* XXI, 18, 19.) Il faudrait être bien aveugle pour ne point voir l'accomplissement de ces autres paroles : « La terre jusqu'à ses confins, se souviendra et se convertira au Seigneur, et les peuples des différentes nations seront dans l'adoration en sa présence. » (*Ps.* XXI, 28.) Que dire encore de ce passage de l'Evangile : « Mon âme est triste jusqu'à la mort, » (*Matth.*, XXVI, 38) et de cet autre : « Maintenant mon âme est dans le trouble? » (*Jean*, XII, 27.) Est-ce qu'on ne l'a point entendu déjà de la bouche du Psalmiste, disant : « Je me suis endormi plein de trouble? » (*Ps.* LVI, 5.) S'il s'est endormi de la sorte aux cris que poussaient ceux qui disaient : « Crucifiez-le, crucifiez-le, » (*Luc*, XXIII, 22) le Psalmiste ne l'a-t-il point prédit quand il disait : « Les enfants des hommes ont des dents qui sont des armes et des flèches, et leur langue est une épée acérée? » (*Ps.* LVI, 5.) Mais que firent-ils, quel mal ont-ils fait à celui qui devait ressusciter, qui devait s'élever vers les cieux au-dessus de

a vino. Sed tamen quia sequitur : Sive temperantes sumus, vobis (*Heb.*, V, 12) : nec parvuli relinquuntur adhuc lacte nutriendi, quia et hic sequitur : Et dentes ejus candidiores lacte. (*Gen.*, XLIX, 12.)

CAPUT XLIII.

Quid ad hæc respondetis insani? Nempe ita manifesta sunt, nempe omnes, non dico calumnias contradictionis, sed etiam nebulas dubitationis expellunt. Talia quærite primo in illis libris, talibus primo credite, quæ nunc a me nec omnia commemorari possunt, quia nimium est; nec multa, quia longum est; nec pauca vellem, ne sola existimentur ab eis qui illa non legunt, et ne fidelis ac diligens lector me reprehendat, cum plura evidentiora repererit, quod ista potissimum posuerim quæ mihi occurrere in præsentia potuerunt : invenietis enim multa quæ omnino nec tali saltem indigeant admonitione, quali modo usus sum in verbis Jacob. Quis enim jam quærat expositorem dum legit : Velut ovis ad victimam ductus est (*Isa.*, LIII, 7), et omnia quæ illic multipliciter et evidenter dicuntur : Quia livore ejus sanati sumus : Quia peccata nostra ipse portavit? Quis non quasi Evangelium cantari arbitretur : « Foderunt manus meas et pedes, dinumeraverunt omnia ossa mea, ipsi vero consideraverunt et conspexerunt me, diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem? » (*Psal.* XXI, 18.) Quis nisi nimium cæcus jam impleri non cernat : Commemorabuntur et convertentur ad Dominum universi fines terræ, et adorabunt in conspectu ejus universæ patriæ gentium? (*Psal.* XXI, 28.) Quid illud in Evangelio : Tristis est anima mea usque ad mortem (*Matth.*, XXVI, 38), et : Nunc anima mea turbata est? (*Joan.*, XII, 27.) Nonne prius in Psalmo sonuit : Dormivi conturbatus? (*Psal.* LVI, 5.) Et unde factum est ut dormiret, (*a*) quorum vocibus acclamatum est : Crucifige, crucifige (*Luc.*, XXIII, 22), nonne et in Psalmo secutus prænuntiat : Filii hominum, dentes eorum arma et sagittæ, et lingua eorum gladius acutus? (*Psal.* LVI, 5.) Quid autem fecerunt, quid nocuerunt

(*a*) Lov *nisi quorum vocibus*. Abest *nisi* ab editis aliis et Mss.

leur tête et posséder l'univers entier dans la gloire de son nom? Voyez si le Psalmiste a passé cela sous silence : « O mon Dieu, dit-il, vous êtes élevé au-dessus des cieux, et votre gloire éclate dans toute la terre! » (*Ibid.*, 6.) Qui jamais a douté que ces mots : « Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Demandez-moi et je vous donnerai les nations pour héritage, et j'étendrai vos possessions jusqu'aux extrémités de la terre, » (*Ps.* II, 7) se rapportent au Christ? Quel autre que lui est-il permis de comprendre là où Jérémie dit en parlant de la sagesse : « Il l'a donnée à Jacob, son serviteur, et à Israël son élu; après cela il a été vu lui-même sur la terre, et il a conversé avec les hommes? » (*Baruch*, III, 37, 38.)

CHAPITRE XLIV.

Qui ne reconnaîtrait point le même Sauveur dans Daniel quand le fils de l'homme est offert à l'Ancien des jours, et prend possession d'un royaume sans fin, pour que toutes les nations le servent? (*Dan.*, IX, 7.) Après cela, si vous vous rappelez le passage que le Seigneur emprunte à la prophétie de Daniel et qu'il rapporte en ces termes : « Lors donc que vous verrez l'abomination de la désolation qui a été prédite par le prophète Daniel (*Dan.*, IX, 27), dans le lieu saint, que celui qui lit entende bien ce qu'il lit. » (*Matth.*, XXIV, 15.) Si vous supputez aussi le temps désigné par les semaines, et si vous examinez le nombre donné, non-seulement vous trouverez le Christ, mais vous verrez aussi indiquée l'époque où il dut venir pour souffrir. Il est vrai que, sans faire ainsi le compte des temps, nous pressons ordinairement les Juifs par les effets manifestes des choses, quand il est question de savoir, entre eux et nous, non point s'il n'y a de salut qu'en Jésus-Christ, mais si le Christ est venu et s'il a souffert. Ils sont convaincus, en effet, par l'évidence des choses, de la foi de toutes les nations, dont la même Ecriture à l'autorité de laquelle ils sont forcés de se rendre, avait prédit qu'elles leur seraient soumises, laquelle jette maintenant un tel éclat dans l'univers entier, qu'elle frappe les yeux de ceux même qui se détournent pour ne point la voir, et des choses déjà accomplies dans la nation juive, car leur sanctuaire est détruit, leurs sacrifices ont cessé avec leur sacerdoce et son antique onction. Or, Daniel avait prédit tous ces événements quand il prophétisait si clairement que le Saint des saints serait oint. Toutes ces choses s'étant accomplies, on leur demande maintenant l'oint qui est le Saint des saints, et ils ne savent que répondre. Comment donc discuteraient-ils avec nous non-seulement sur

resurrecturo, et super cœlos ascensuro, et totum orbem terrarum gloria sui nominis possessuro? Vide utrum hoc Psalmus ante tacuerit : sequitur enim : Exaltare super cœlos Deus, et super omnem terram gloria tua. (*Ibid.*, 6.) Quis unquam de Christo dictum dubitavit : « Dominus dixit ad me : Filius meus es tu, ego hodie genui te; postula a me, et dabo tibi Gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ? » (*Psal.* II, 7.) Quis alium intelligere permissus est, ubi Jeremias dicit, nimirum de Sapientia : Tradidit illam Jacob puero suo, et Israel electo suo (*Baruch*, III, 37) : post hæc in terris visus est, et cum hominibus conversatus est?

CAPUT XLIV.

Quis non eumdem Salvatorem agnoscat apud Danielem (*Dan.*, VII, 9), cum antiquo dierum offertur filius hominis, et accipit regnum sine fine, ut serviant ei omnes gentes? Jam vero si locum illum quem commemoravit Dominus ex ejusdem Danielis prophetia : Cum videritis abominationem vastationis quæ dicta est a (*a*) Daniele (*Dan.*, IX, 27), stantem in loco sancto, qui legit intelligat (*Matth.*, XXIV, 15), si supputatis etiam temporibus hebdomadum, ille numerus pertractetur; non solum Christus, sed etiam tempus reperitur, quo eum oportuit venire passurum. Quanquam et sine computatione temporum, manifestis rerum effectibus Judæos urgere soleamus, cum quibus nobis, non utrum in Christo sit salus nostra, sed utrum jam venerit, passusque fuerit disceptatio est. Convincuntur autem rebus ipsis apertissimis, non solum de fide omnium Gentium, quas ei serviturus eadem, cui cedere coguntur, Scriptura prædixit, quæ ita clarescit toto orbe terrarum, ut omnium tergiversantium oculos feriat; verum etiam de iis quæ in ipsa Judæorum gente jam facta sunt, quod sacrarium eversum est, quod cessavit ostia, et sacerdos, et unctio pristina : quæ omnia Daniel tunc prænuntiavit futura, quando ungui sanctum sanctorum liquide prophetavit. Cum igitur illa omnia jam facta sint, exigitur ab eis etiam unc-

(*a*) In Mss. deest *a Daniele*.

le Christ, mais même tout simplement sur son avénement, s'ils ne savaient parfaitement qu'il a été prédit dans leurs livres? Pourquoi vont-ils demander à Jean s'il est le Christ? (*Jean*, I, 20.) Pourquoi disent-ils au Seigneur lui-même : « Jusqu'à quand nous laisserez-vous l'âme en suspens? si vous êtes le Christ, dites-le-nous ouvertement? » (*Jean*, X, 24.) Pourquoi Pierre, André et Philippe auraient-ils dit à Nathanaël : Nous avons trouvé le Messie (*Jean*, I, 41), mot qui signifie le Christ, s'il n'avait été attendu, et son nom été connu dans cette nation par les Ecritures? Car nulle autre nation n'eut des rois et des prêtres qu'elle appela des christs, nulle n'en eut dont il ne lui fut point permis de suspendre l'onction significative, jusqu'à le venue de celui qui se trouvait prédit dans ces livres. (I *Reg.*, X, 1, 2; *Exod.*, XXIX.) Mais les Juifs connaissaient chez eux ces sortes de christs; toutefois il n'y en avait qu'un qui fût l'objet de leurs espérances et qui devait les délivrer un jour. Mais aveuglés par les secrets jugements de la justice de Dieu, pendant qu'ils ne pensent qu'à sa vertu, ils ne comprirent point la faiblesse dans laquelle il est mort pour nous. De là ces paroles prophétiques que nous lisons comme sortant de leur bouche, dans le livre de la Sagesse : « Condamnons-le à la mort la plus infâme, car si ses paroles sont véritables, Dieu prendra soin de lui et le délivrera des mains de ses adversaires. Les impies ont eu ces pensées, et ils se sont égarés, leur propre malice les avait aveuglés. » (*Sap.*, II, 20, 21.) On peut en dire autant avec infiniment de vérité de ceux qui, dans une telle masse de témoignages, dans un tel arrangement de choses prédites d'avance, dans une telle manifestation de faits accomplis ensuite, prétendent encore que le Christ n'a point été prédit par les Ecritures. S'ils le disent et le répètent, de notre côté nous pouvons leur citer documents sur documents, avec l'aide de celui qui nous en a donné une telle masse pour confondre les calomnies et les erreurs des hommes, sans que nous soyons obligés de reproduire ceux que nous avons déjà donnés.

CHAPITRE XLV.

Après cela il est encore une tergiversation de Fauste qu'il regarde comme une de ses plus habiles inventions, j'en suis sûr. Il l'a trouvée quand il se sentit frappé lui-même des rayons éclatants des prophéties. J'éprouve de la honte à la combattre; j'ai peur qu'on ne croie que ce qu'il a dit a une valeur, puisque je juge à propos d'y répondre. En effet, où est l'homme assez insensé pour dire que c'est le propre d'une foi énervée d'avoir besoin de témoins pour croire

tus sanctus sanctorum, et quid respondeant non inveniunt : Quomodo autem nobiscum non de Christo, sed tantum de adventu ejus disceptarent, nisi bene nossent eum in suis libris prophetatum? Cur a Joanne quærunt, utrum ipse sit Christus? (*Joan.*, I, 20.) Cur ipsi Domino dicunt : Quamdiu animam nostram tollis, si tu es Christus, dic nobis palam? (*Joan.*, X, 24.) Cur Petrus et Andreas et Philippus dicunt Nathanaeli : Invenimus Messiam (*Joan.*, I, 41), quod interpretatur Christus, nisi quia hoc nomen in illa gente per illas litteras et sciebatur, et expectabatur? Nam nulla alia gens reges et sacerdotes suos Christos habuit et vocavit (I *Reg.*, X, 1, 2; *Exod.*, XXIX), quorum significativam unctionem cessare fas non fuit, nisi cum ille venisset qui in eis prænuntiabatur. Sic enim Judæi noverant illos Christos suos, ut tamen unum sperarent, per quem demum liberarentur : sed excæcati occulta justitia Dei, dum solam ejus virtutem cogitant, infirmitatem, in qua pro nobis mortuus est, non intellexerunt. Hinc illa verba in libro Sapientiæ de illis prædicta cognoscimus : « Morte turpissima condemnemus illum; erit enim respectus in sermonibus illius, si vere Filius Dei est, suscipiet illum, et liberabit illum de manibus contrariorum. Hæc cogitaverunt et erraverunt, excæcavit enim illos malitia eorum. » (*Sap.*, II, 20.) Quod etiam de istis verissime dici potest, qui in tanta multitudine testimoniorum, in tanta dispositione prænuntiatarum rerum, in tanta manifestatione completarum, adhuc dicunt Scripturis illis Christum non esse prophetatum. Quod si iterum atque iterum dicant, nos iterum atque iterum possumus documenta proferre, adjuvante illo qui tantam copiam præbuit adversus calumnias erroris humani, ut ea quæ jam commemoravimus, non repetamus.

CAPUT XLV.

Jam porro aliam Fausti tergiversationem, quam credo cum et ipse præclarissima prophetiæ luce reperculeretur, callidissimam se invenisse arbitratus est, etiam refellere piget; ne propterea putetur aliquid dixisse, quia ei responderi dignum habitum est. Quis enim dementissimus diceret, enervis esse fidei, de Christo sine teste non credere? Vellem mihi isti responderent, cuinam de Christo ipsi credidis-

en Jésus-Christ? Je voudrais bien qu'ils me fissent connaître eux-mêmes ce qui les a portés à croire en Jésus-Christ. Est-ce qu'ils ont entendu la voix du ciel leur dire : « Celui-ci est mon fils? » (*Matth.*, III, 7.) Fauste veut que nous ayons foi en la voix de celui qui ne veut point que nous nous en rapportions au témoignage des hommes en ce qui concerne le Christ, comme si la connaissance de cette voix elle-même ne nous était point parvenue par le témoignage des hommes, quand au contraire il est manifeste que c'est ainsi qu'elle est venue jusqu'à nous, suivant ce mot de l'Apôtre : « Mais comment l'invoqueront-ils s'ils ne croient point en lui? Et comment croiront-ils en lui s'ils n'en ont point entendu parler? Et comment en entendront-ils parler si personne ne leur prêche? Et comment les prédicateurs leur prêcheront-ils s'ils ne sont envoyés, selon qu'il est écrit : Que les pieds de ceux qui annoncent l'Evangile de paix, de ceux qui annoncent les vrais biens sont beaux? » (*Rom.*, X, 14 et 15.) Vous voyez donc bien que le témoignage des prophéties doit accompagner la prédication de la doctrine des Apôtres. En effet, ceux-ci ne voulant pas que ce qu'ils annonçaient fût méprisé et rangé au nombre des fables, montraient que ç'avait été prédit antérieurement par les prophètes. Car lors même que les miracles eussent été là pour servir de preuve à ce qu'ils prêchaient, il n'eût pas manqué de se trouver des hommes, comme il s'en trouve en effet encore aujourd'hui, pour attribuer ces miracles à la puissance de la magie, si leurs chicanes n'étaient victorieusement réfutées par le témoignage des prophètes. Car bien certainement on ne dira pas que les Apôtres se sont créé des prophètes, par la magie, de nombreuses années auparavant pour se faire prédire par eux. Mais Fauste, qui nous défend de croire quoi que ce soit touchant le Christ de la part des prophètes hébreux, a lui-même ajouté foi aux erreurs des Perses sur un faux christ.

CHAPITRE XLVI.

La discipline catholique nous enseigne que tout esprit chrétien doit commencer par se nourrir d'une foi simple pour devenir capable de comprendre les choses d'en haut, les choses éternelles. Voici en effet ce que dit le prophète : « Si vous ne croyez, vous ne comprendrez pas. » (*Is.*, VII, 9.) Or, une foi simple, c'est celle par laquelle nous croyons l'amour du Christ envers nous avant de le connaître, amour qui surpasse toute connaissance, afin que nous soyons comblés de la plénitude de Dieu (*Ephés.*, III, 19); car ce n'est point sans raison que l'économie de son humilité, qui l'a fait naître et souffrir à la manière des hommes, a été prédite si longtemps d'avance par les prophètes au sein d'une nation

sent : an illam vocem de cœlo audierunt : Hic est filius meus. (*Matth.*, III, 17, etc., XVII, 5.) Ei quippe voci potius Faustus nos jubet credere, qui de Christo non vult testibus hominibus credi, quasi ad nos etiam ejusdem vocis notitia sine homine teste pervenerit, cum et manifestum sit sic eam pervenissse, ut Apostolus dicat : « Quomodo autem invocabunt, in quem non crediderunt? Aut quomodo credent quem non audierunt? Quomodo autem audient sine prædicante? Aut quomodo prædicabunt, si non mittantur? Sicut scriptum est : Quam speciosi eorum pedes qui annuntiant pacem, qui annuntiant bona. » (*Rom.*, X, 14.) Videtis certe quemadmodum prædicationem doctrinæ Apostolicæ, propheticum testimonium comitetur. Ut enim non contemnerentur, neque fabulosa ducerentur quæ Apostoli annuntiabant, demonstrabantur hæc a Prophetis ante fuisse prædicta : quia etsi attestabantur miracula, non defuissent (sicut etiam nunc adhuc quidam mussitant), qui magicæ potentiæ cuncta illa tribuerent, nisi talis eorum cogitatio contestatione prophetica vinceretur. Magicis enim artibus longe ante quam (*a*) nascerentur : Prophetas sibi constituere a quibus prænuntiarentur, nemo utique diceret. Sed videlicet vetat nos Faustus de vero Christo Hebræis Prophetis testibus credere, qui de falso Christo Persarum erroribus credidit.

(*a*) Am. et Er. *nasceretur*, et infra *prænuntiaretur*.

CAPUT XLVI.

Verum disciplina catholica propterea simplici fide prius nutriri oportere docet mentem Christianam, ut eam capacem faciat ad intelligenda superna et æterna. Sic etenim et Propheta dicit : Nisi credideritis, non intelligetis. (*Isa.*, VII, 9.) At ea ipsa est simplex fides, qua credimus, ante quam cognoscamus supereminentem scientiam caritatis Christi, ut impleamur in omnem plenitudinem Dei (*Ephes.*, III, 19), non sine causa dispensationem humilitatis ejus, qua humanitus natus et passus est, a Prophetis, per propheticam gentem, per propheticum populum,

toute prophétique, d'un peuple prophétique et d'un royaume prophétique; car dans cette folie plus sage que la sagesse des hommes et dans cette faiblesse plus forte que la force des hommes nous est caché quelque chose de grand pour notre justification et notre glorification. (I *Cor.*, III, 19; *Rom.*, I, 25.) Là se trouvent renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science divines (*Col.*, II, 3), qui ne s'ouvrent point à quiconque méprise l'aliment venant à lui par une mère, c'est-à-dire à quiconque ne veut pas se nourrir du lait des Apôtres et des Prophètes et dans son dédain pour un aliment d'enfant, si je puis m'exprimer ainsi, se trouvant trop grand pour en user, se précipite sur les poisons des hérétiques plutôt que d'accepter les aliments de la sagesse dont il est assez imprudent pour croire qu'il peut user. Quand nous disons qu'une foi simple est nécessaire, nous ne disons rien de contraire à ce que nous avançons en prétendant qu'on doit croire aux prophètes; bien mieux, c'est même le propre de ce genre de foi que de croire aux prophètes avant de pouvoir comprendre, dans un esprit purifié et fortifié, qui parlait ainsi par la bouche des prophètes.

CHAPITRE XLVII.

Mais, dites-vous, s'ils sont les prophètes du Christ, ils n'ont point mené une vie digne de ce titre et en rapport avec leur ministère. Qui vous l'a dit? Est-ce qu'il vous appartient de juger ce que c'est que bien vivre ou mal vivre, à vous dont la justice consiste principalement à venir au secours d'un melon insensible en le mangeant plutôt que d'un pauvre, mourant de faim, en lui donnant à manger? Mais les petits enfants chez les catholiques, avant même de savoir quelle est la perfection de la justice pour l'âme de l'homme et la distance qui sépare celle où l'on aspire de celle où l'on vit, sont assez instruits sur ce qu'ils doivent penser de ces hommes quand ils savent ce que la saine doctrine de l'Apôtre enseigne, que le juste vit de la foi. (*Rom.*, I, 17.) Abraham crut à Dieu, et cette foi lui fut imputée à justice. (*Gen.*, XV, 6.) Aussi Dieu, dans l'Ecriture, prévoyant que c'est par la foi qu'il devait justifier les nations, l'a annoncé d'avance à Abraham en lui disant : « Toutes les nations de la terre seront bénies en vous. » (*Gal.*, III, 8.) Ces paroles sont de l'Apôtre. Si à cette voix claire et connue de tous vous vous éveilliez de vos fallacieuses rêveries et suiviez les traces de notre père Abraham, vous seriez bénis dans sa race avec toutes les nations. « Car, comme il le dit, Abraham reçut la marque de la circoncision comme le sceau de la justice qu'il avait eue par la foi lorsqu'il était encore incirconcis, afin

per propheticum regnum tanto ante prædictam; nisi quia in illa stultitia quæ sapientior est hominibus (I *Cor.*, III, 19), et in illa infirmitate quæ fortior est hominibus (*Rom.*, I, 25) magnum aliquid latet ad justificationem et glorificationem nostram. Et ibi sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi (*Col.*, II, 3), qui nulli aperiuntur, si sibi per maternam carnem trajectum cibum, id est, per Apostolica et Prophetica ubera lactis alimenta contempserit : et tanquam infantilem victum quasi prægrandi ætate fastidiens, prius in venena hæreticorum quam in sapientiæ cibum, cui se idoneum temere arbitratur, irruerit. Non ergo quod dicimus necessariam simplicem fidem, contrarium est ei quod dicimus ut Prophetis credatur : magis enim ad hoc pertinet; ut Prophetis credatur, prius quam purgata et roborata mente possit intelligi, qui per Prophetas sic loquebatur.

CAPUT XLVII.

At enim si Christum prophetaverunt, non digne neque congruenter sua prophetatione vixerunt. Unde hoc scitis? An quid sit vel bene vel male vivere, judicare vos potestis, quorum justitia est, potius succurrendum esse meloni non sentienti, ut eum vos manducetis; quam mendico esurienti, ut manducandum aliquid detis? Catholicis autem parvulis, ante quam sciant quæ sit animæ humanæ perfecta justitia, et quantum intersit inter ipsam cui suspiratur, et istam qua hic vivitur, sufficit de illis viris hoc existimare, quod commendat apostolicæ doctrinæ sanitas, quia justus ex fide vivit. (*Abac.*, II, 4.) Credidit autem Abraham Deo, et deputatum est illi ad justitiam. (*Rom.*, I, 17; *Gen.*, XV, 6). Prævidens enim Scriptura, quia ex fide justificat gentes Deus (*Gal.*, III, 8), prænuntiavit Abrahæ, dicens : Quia in semine tuo benedicentur omnes gentes. (*Gen.*, XXVI, 5.) Apostoli verba sunt. Ad cujus tam claram tamque omnibus notissimam vocem, si a vestris fallacissimis somniis evigilaretis, sequeremini vestigia patris nostri Abraham, et in ejus semine benediceremini cum omnibus gentibus. « Ipse enim accepit, sicut dicit Apostolus, signum circumcisionis, signaculum justitiæ fidei, quæ est in præputio, ut sit pater omnium credentium per præputium, ut deputetur et illis ad

qu'il fût le père de tous ceux qui croient sans être circoncis et que leur foi leur fût aussi imputée à justice, et le père des circoncis qui non-seulement ont reçu la circoncision, mais qui suivent aussi les traces de la foi qu'eut notre père Abraham lorsqu'il était encore incirconcis. » (*Rom.*, IV, 11 et 12.) La justice qu'il a trouvée dans la foi nous a donc été proposée en exemple afin que nous fussions aussi justifiés par la foi; mais pour avoir la paix avec Dieu nous devons comprendre comment il a vécu, loin d'y trouver à redire, si nous ne voulons point, par une sorte d'avortement, tomber du sein de notre mère l'Eglise, avant de naître bien formés et bien finis par une conception stable et solide.

CHAPITRE XLVIII.

Voilà ce que j'avais à répondre à Fauste par la bouche de nos petits enfants au sujet des mœurs des patriarches et des prophètes; et moi-même je me joins à ces enfants, pourvu que je ne trouve point à redire à la vie des saints des anciens temps, même quand je ne comprends pas que ceux dont les Apôtres nous ont présenté avec éloge la vie dans la prédication de l'Evangile, et qui ont eux-mêmes dans leurs prophéties prédit le ministère des Apôtres, en sorte que les deux Testaments se crient l'un à l'autre, comme les deux Séraphins : « Saint, saint, saint le Seigneur Dieu de Sabaoth, » (*Isa.*, VI, 3) ont eu une vie remplie de mystères. Lorsque Fauste attaquera les prophètes et les patriarches, non point dans une accusation générale et indéfinie, comme dans l'endroit cité, mais en particulier et en rapportant leurs actes, le Seigneur leur Dieu, qui est aussi le nôtre, m'aidera à faire à chaque accusation une réponse convenable et appropriée. Pour le moment, Fauste le Manichéen déverse le blâme sur ces hommes, mais Paul les comble de louanges, libre à chacun de choisir qui croire.

LIVRE TREIZIÈME

CHAPITRE PREMIER.

FAUSTE. Comment adorez-vous le Christ quand vous rejetez les prophètes, dont les prédictions ont annoncé sa venue? Quant à notre Christ, c'est-à-dire au Fils de Dieu, je ne sais s'il est possible de prouver, lorsqu'on en sera à l'examen de ce point, si des prophètes hébreux l'ont

justitiam; ut sit pater circumcisionis, non his solum qui ex circumcisione unt, sed et iis qui sequuntur vestigia quæ est in præputio fidei patris nostri Abraham. » (*Rom.*, IV, 12.) Cujus ergo justitia fidei nobis ad exemplum imitanda proposita est, ut et nos justificati ex fide, pacem habeamus ad Deum, intelligere debemus quemadmodum vixerit, non reprehendere : ne ante per abortum labamur ex utero matris Ecclesiæ, quam per stabilem conceptum formati perfectique nascamur.

CAPUT XLVIII.

Hoc Fausto pro moribus Patriarcharum et Prophetarum ex voce parvulorum nostrorum breviter responderim : inter quos et me ipsum deputaverim, dum tamen non reprehendam vitam sanctorum antiquorum, etiam si non intelligam quam mystice vixerint, quorum vitam nobis laudabiliter Apostoli Evangelio suo prædicarunt, sicut illi sua prophetia futuros Apostolos prædixerunt, ut clament ad se invicem duo Testamenta, sicut duo Seraphim : Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabaoth. (*Isa.*, VI, 3.) Cum vero cœperit Faustus Patriarchas et Prophetas, non generali atque indefinita reprehensione, sicut hic fecit, sed proprie facta eorum commemorando criminari, adjuvabit me Dominus Deus eorum, qui est etiam noster, ut ad singula congruenter apteque respondeam. Nunc vero illos homines Faustus Manichæus vituperat, Paulus autem apostolus laudat : eligat quisque cui credat.

LIBER DECIMUS-TERTIUS

CAPUT PRIMUM.

FAUSTUS dixit : Quomodo Christum colitis, Prophetas repudiantes, quorum ex præsagiis accipitur fuisse venturus? Christum quidem nostrum, id est, Filium Dei, Hebræorum aliquos annuntiasse Prophetas, nescio an probare quis possit, cum res cœperit

annoncé; mais après tout, quand même il en serait ainsi, que nous importe? On reproche à ceux qui ont passé du judaïsme au christianisme, après avoir été convertis, prétendez-vous, par les témoignages des prophètes et les ont négligés ensuite, leur peu de reconnaissance pour un tel bienfait. Or, pour ce qui nous concerne, nous sommes Gentils par nature, c'est-à-dire de ceux que Paul appelle incirconcis (*Ephés.*, II, 11), nés sous une autre loi et sous d'autres prophètes appelés devins par la gentilité; c'est de là que nous sommes partis pour nous convertir au christianisme. Nous n'avons point commencé par nous faire Juifs pour suivre la foi des prophètes hébreux en allant au Christ, mais nous avons été attirés par la réputation, par le renom de vertus et par la sagesse de notre libérateur Jésus-Christ. Aussi si j'étais encore dans la religion de mes pères, qu'un prédicateur vînt à moi et voulût me faire croire au Christ en s'appuyant sur les prophéties, je le prendrais d'abord pour un fou puisqu'il entreprendrait de me persuader, à moi Gentil, à moi d'une autre religion que lui, des choses douteuses par de plus douteuses encore. Que devrait-il donc faire? Commencer par me persuader de croire aux prophètes et ensuite au Christ par les prophètes? Mais pour en arriver là, il faudrait avoir recours à d'autres prophètes encore qui viendraient me donner foi aux premiers. Si donc vous croyez qu'on doit recevoir le Christ par le canal des prophètes, de qui recevez-vous les prophètes? Me direz-vous que c'est de la main du Christ? En ce cas ils se prouvent les uns les autres, c'est-à-dire le Christ prouve les prophètes et les prophètes prouvent le Christ. Ainsi tout Gentil devenant chrétien ne doit rien à personne, mais tout à sa foi. Et pour rendre ce que nous disons plus clair par un exemple, supposons que nous catéchisions un Gentil et que nous lui disions en nous plaçant devant lui : Croyez que le Christ est Dieu; s'il reprend : Comment le prouvez-vous? et que nous lui répondions : Par les prophètes, il insistera en disant : Par quels prophètes? et que nous répliquions : Par les prophètes juifs; se mettant à rire il s'écriera : Mais je ne crois pas à ces prophètes-là. Si nous repartons : Le Christ les confirme, il rira de plus bel et dira : Que m'importe, je ne crois pas plus à lui qu'à eux. Que faire, les choses se passant ainsi, demeurerons-nous la bouche close, tandis que le Gentil de son côté, après s'être ri de notre imprudence, retournera à ses pensées? Ainsi, comme je l'ai dit, les témoignages des hébreux ne servent absolument à rien à l'Eglise chrétienne, qui compte dans son sein beaucoup plus

examinari. Verumtamen etiam si hoc ita se habeat, quid ad nos? Illos manet hæc reprehensio, qui ex Judaismo forte ad Christianismum conversi sub testimoniis, ut perhibes, Prophetarum, postea neglexerint eos, ut beneficiorum ingrati. Porro autem nos natura Gentiles sumus, id est, quod Paulus præputium vocat (*Ephes.*, II, 11), (*a*) sub alia nati lege, et præfatoribus aliis quos Gentilitas vates appellat, atque ex his postea sumus ad Christianismum conversi : non ante effecti Judæi, ut merito Hebraicorum Prophetarum sequeremur fidem, euntes ad Christianismum, sed sola exciti fama, et virtutum opinione, atque sapientia Liberatoris nostri Christi Jesu. Unde si mihi adhuc in paterna religione moranti, prædicator adveniens, Christum vellet ex Prophetis insinuare, hunc ego protinus dementem putarem, qui Gentili mihi, et longe alterius religionis homini, de magis dubiis dubia conaretur astruere. Quid ergo opus erat, nisi ut ante Prophetis mihi credendum esse persuaderet, et tunc per Prophetas Christo? Quod ipsum ut fieret, opus item erat aliis Prophetis, qui pro istis facerent fidem. Quapropter si tu Christum per Prophetas accipiendum putas, Prophetas per quem accipies? An dicturus eris per Christum, ut vicissim, id est, ut alter alterum commendet, Christus Prophetas, et Prophetæ Christum? Sed Paganus utriusque eorum conditione liber, nec Prophetis de Christo dicentibus crederet, nec Christo de Prophetis. Ita totum nulli alii, quam suæ fidei debet, quicumque fit ex Gentibus Christianus. Atque ut exemplo fiat id quod dicimus apertius, ponamus aliquem nunc a nobis catechizari Gentilem, cui assidentes dicamus : Crede Christo, quia Deus est. Ille vero : Unde hoc mihi probatis, dicat? Et nos respondentes dicamus : Ex Prophetis. Rursum illo quærente : Quibus Prophetis? Nos respondeamus : Hebræis. Atque ille subridens dicat : Sed his ego minime credo. Nos autem respondeamus : Quid quod eos Christus confirmat? Idem vero multo magis ridens, dicat : Quid quod ego nec ipsi credo? Quid fiet, his ita (*b*) transactis, nonne hærebimus, et ille risis nobis tanquam imprudentibus, remeabit ad sua? Ita nihil, ut dixi, Ecclesiæ Christianæ Hebræorum testimonia conferunt, quæ magis constet ex Gentibus quam ex Judæis. Sane si sunt aliqua, ut fama est, Sibyllæ de Christo præsagia, aut Hermetis, quem

(*a*) Plures Mss. *subalienati a lege.* — (*b*) Nonnulli codices *tractatis.*

de Gentils que de Juifs. Ah! si, comme on le dit, il y a quelques prédictions concernant le Christ dans la Sibylle, dans Hermès Trismégiste, comme on l'appelle, dans Orphée ou dans quelque autres devins du paganisme, ils pourront peut-être nous être de quelque secours, à nous autres Gentils devenus chrétiens; mais pour les témoignages des Hébreux, quand même ils seraient vrais, ils sont inutiles pour quiconque n'a pas la foi, et superflus pour quiconque l'a, puisqu'avant d'avoir la foi nous ne saurions y croire et que dès que nous l'avons il est superflu d'y croire.

CHAPITRE II.

Augustin. La longue réponse qui précède nous dispensera d'être aussi long dans celle-ci. Je pense même que quiconque l'a lue ne fait que rire en entendant Fauste divaguer comme il le fait et répéter encore que les prophètes Hébreux n'ont point prédit le Christ Fils de Dieu. Les Hébreux sont le seul peuple où le nom de Christ ait été appliqué aux rois et aux prêtres dans un sens tout particulièrement sacré (*Exod.*, xxix; I *Reg.*, x, 1 et 2; *Dan.*, ix, 15), et n'ait cessé d'être employé ainsi qu'après la venue de celui que désignaient ces figures. Que les Manichéens nous disent où ils ont pris le mot de Christ. Si c'est de Manès qu'ils le tiennent, je leur demande comment, sans parler des autres, étant Africains, ils ont cru Manès, un Persan, quand Fauste blâme les Romains, les Grecs, et les autres peuples de croire, sur le Christ, aux prophètes hébreux, qui sont des étrangers pour eux, et prétend que les oracles de la Sibylle, d'Orphée ou de tout autre devin du paganisme étaient bien plus propres que les prophéties à les faire croire en Jésus-Christ. Il ne fait pas attention que ces oracles ne sont lus dans aucune Eglise, tandis que les prophètes hébreux brillent dans toutes les nations et amènent des essaims de fidèles au salut des chrétiens. Dire que les prophéties des Hébreux ne sont point faites pour décider les païens à croire au Christ quand il voit toutes les nations y croire par le moyen de ces mêmes prophéties, c'est aussi ridicule que dépourvu de sens.

CHAPITRE III.

Ce qui vous déplaît, c'est un Christ tel qu'il a été prédit par les Hébreux : cela n'empêche point que tous les peuples du monde auprès de qui vous pensez que les prophéties des Hébreux n'ont aucune valeur croient dans le Christ prédit par eux, puisqu'ils acceptent « l'Evangile que Dieu avait promis longtemps auparavant par ses prophètes dans les Ecritures saintes touchant son Fils, qui lui est né, selon la chair, de la race de David, » (*Rom.*, i, 2 et 3) comme nous

dicunt Trimegistum, aut Orphei, aliorumque in Gentilitate vatum, hæc nos aliquanto ad fidem juvare potuerunt, qui ex Gentibus efficimur Christiani : Hebræorum vero testimonia nobis, etiam si sint vera, ante fidem inutilia sunt, post fidem supervacua; quia ante quidem eis credere non poteramus, nunc vero ex superfluo credimus.

CAPUT II.

Augustinus respondit : Prosit hoc nobis loco ad brevitatem respondendi superior tam prolixa responsio. Puto enim jam qui illam legerit, ridet istum talia delirantem, et adhuc dicentem, Christum Filium Dei Hebræos non prænuntiasse Prophetas : in qua sola gente nomen ipsum quod dicitur Christus, et in rege, et in sacerdote sacratissimum fuit : nec inde sublatum, ante quam ipse venisset, qui in illis figurabatur. Respondeant autem ipsi, Christi nomen unde didicerint? Si a Manichæo, quæro, ipsi Manichæo quomodo crediderint, ut alios taceam, homines Afri homini Persæ : cum Faustus reprehendat Romanos, et Græcos vel alias Gentes, si Hebræis Prophetis tanquam alienigenis de Christo crediderint; dicatque illis accommodatiora esse vaticinia Sibyllæ et Orphei, vel si qua forte alia sunt vatum Gentilium, ut credatur in Christum : nec attendat in nullis Ecclesiis illa recitari, cum Hebræi Prophetæ in omnibus gentibus clareant, atque ad Christianam salutem tanta fidelium examina adducant. Dicere autem non esse aptam Gentibus Hebræam prophetiam, ut credant in Christum, cum videat omnes gentes per Hebræam prophetiam credere in Christum, ridicula insania est.

CAPUT III.

Displicet vobis talis Christus, qualis per Hebræos prænuntiatus est : et tamen omnes populi gentium, apud quos Hebræam prophetiam nullum pondus auctoritatis habere arbitramini, in talem Christum credunt, qualis per Hebræos prænuntiatus est, accipiendo scilicet Evangelium, quod Deus ante promi-

l'apprend l'Apôtre. Voilà pourquoi le prophète Isaïe avait dit : « En ces jours-là, le rejeton de Jessé se lèvera pour régner dans les nations, tous les peuples espéreront en lui. » (*Isa.*, XI, 10.) Ailleurs il avait dit encore : « Une vierge concevra et elle enfantera un fils qui sera appelé Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. » (*Isa.*, VII, 14.) Il ne faut pas que les Manichéens pensent que le Christ prédit par les prophètes hébreux était simplement un homme, comme Fauste semble le donner à entendre quand il dit : Pour notre Christ, il est Fils de Dieu, comme si les Hébreux n'appelaient point aussi leur Christ Fils de Dieu. Nous avons montré par une prophétie des Hébreux que le Christ Dieu est fils d'une vierge. Car de peur que les Juifs charnels eux-mêmes ne crussent que le Christ n'était le Christ que parce qu'il s'est fait homme pour nous de la race de David, le Seigneur nous met sur nos gardes au sujet de la prophétie même de David quand il leur demande ce qu'il leur semblait du Christ et de qui il était fils selon eux. (*Matth.*, XXII, 42.) Ils répondirent de David; mais, comme je l'ai dit, pour qu'ils ne crussent point qu'il n'était que cela et de peur qu'ils ne fissent aucune attention à l'Emmanuel, qui veut dire Dieu avec nous, Jésus-Christ poursuit en ces termes : « Comment donc David en parlant sous l'inspiration de l'esprit l'appelle-t-il son Seigneur en disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marche-pied? » (*Matth.*, XXII, 43 et 44.) Voilà, dis-je, comment, par les prophéties des Hébreux, nous faisons voir que le Christ est Dieu. A vous maintenant de nous montrer chez vous quelque prophétie qui vous ait appris le nom de Christ.

CHAPITRE IV.

Car votre Manès ne fut point un prophète du Christ avant sa venue, puisqu'il se dit son apôtre avec la plus impudente fausseté, il faut en convenir; car il est constant que son hérésie est postérieure non-seulement à Tertullien, mais même à Cyprien. Cela n'empêche point que toutes ses lettres ne commencent ainsi : Manès apôtre de Jésus-Christ. Mais vous, pourquoi croyez-vous à ce qu'il vous dit du Christ? Quel témoin vous présente-t-il de son apostolat? Et ce nom même de Christ, que nous savons n'être donné que dans le royaume juif aux rois et aux prêtres, et que non-seulement tel et tel homme, mais toute la nation même des Juifs et tout leur royaume est un prophète du Christ et du royaume du Christ, pourquoi Manès s'en est-il emparé, pourquoi l'a-t-il

serat, sicut Apostolus commemorat, « per Prophetas suos in Scripturis sanctis de Filio suo, qui factus est ei ex semine David secundum carnem. » (*Rom.*, I, 2.) Unde propheta Isaias dixit : Erit radix Jesse, qui exsurget regnare in gentibus (*Isa.*, XI, 10) : in eum gentes sperabunt, et : « Ecce virgo concipiet, et pariet filium, et vocabunt nomen ejus Emmanuel, quod interpretatur, nobiscum Deus : » (*Isa.*, VII, 14; *Matth.*, I, 23) nec putent isti, hominem tantummodo Christum ab Hebræis Prophetis prænuntiatum, hoc enim videtur tetigisse Faustus, cum ait Christum quidem nostrum Filium Dei; quasi Hebræi Christum suum non Filium Dei dicerent. Ecce nos ostendimus Deum Christum virginis Filium ex Hebræa prophetia. Nam utique et Judæi carnales, ne hoc solum putarent esse Christum, quod propter nos factus est homo ex semine David (*Matth.*, XXII, 42), admonet eos ipse Dominus ex prophetia ejusdem David, quærens ab eis, quid eis videretur de Christo, cujus eum dicerent esse filium. Qui cum respondissent : David, ne hoc solum, ut dixi, putaretur, et non respicerent ad Emmanuel, quod est, interpretatum, nobiscum Deus : « Et quomodo, inquit, ipse David in spiritu dicit eum Dominum, dicens : Dixit Dominus domino meo, sede ad dexteram meam, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum? » (*Matth.*, XXII, 43, 44.) Ecce inquam, nos ostendimus ex Hebræa prophetia Christum Deum : vos ostendite aliquam prophetiam vestram, unde nomen Christi didiceritis.

CAPUT IV.

Manichæus enim vester non fuit propheta venturi Christi : apostolum quippe ejus se dicit, impudentissima quidem fallacia : nam constat non solum post Tertullianum, verum etiam post Cyprianum hanc hæresim exortam. Omnes tamen ejus epistolæ ita exordiuntur : Manichæus apostolus Jesu Christi. Huic vos de Christo quare credidistis? Quemnam testem vobis sui apostolatus adduxit? nomenque ipsum Christi, quod non scimus nisi in regno Judæorum in sacerdotibus et regibus institutum, ut non solum ille aut ille homo, sed universa ipsa gens, totumque regnum propheta fieret Christi Christianique regni, cur iste invasit, cur usurpavit, qui Prophetis Hebræis vos vetat credere, ut vos falsi

usurpé, lui qui vous défend de croire aux prophètes hébreux? N'est-ce pas parce que n'étant lui-même qu'un faux et fallacieux apôtre du Christ, il veut faire de vous de fallacieux disciples de ce faux christ? Mais pour qu'on ne puisse lui dire : Vous mentez, s'il vous met en avant quelques prophètes parlant du Christ selon lui dans leurs prédictions, que ferez-vous à un homme qui ne voudra point croire sur la parole de ces prophètes ou de Manès lui-même, un Christ tel que Fauste propose, par exemple, de lui apprendre dans son catéchisme? Recourra-t-il à nos Apôtres? Je ne crois point qu'il cite leur personne, mais il ouvrira leurs livres, et quand il les aura ouverts, il ne les trouvera point pour lui, mais contre lui. En effet, nous y lisons et nous y enseignons que le Christ est né de la vierge Marie (*Luc*, II, 7) et que le Fils de Dieu est, selon la chair, de la race de David. Si Fauste prétend que ces livres sont falsifiés, il sape par la base la confiance qu'il réclame pour ses témoins; si au contraire il nous présente d'autres recueils qu'il attribue à nos apôtres, comment leur donnera-t-il l'autorité qu'il n'a point obtenue dans les Eglises du Christ établies par les Apôtres mêmes, comment passera-t-il ainsi à la postérité avec une valeur incontestée? Comment un homme à qui je ne crois point me présentera des écritures sur l'autorité desquelles je croirai à sa parole, et c'est lui qui donnera à ces écritures toute leur autorité, quand je ne crois pas même en lui!

CHAPITRE V.

C'est sur la renommée, dites-vous, que vous vous appuyez pour croire au Christ. Fauste, en effet, se sentant étroitement pressé de toutes parts, touche, en passant, à cette pensée, sans doute pour n'être point forcé de produire des livres dont l'autorité est nulle, ou pour ne point se trouver lié par ceux dont l'autorité lui est contraire. Si donc c'est sur la renommée que vous vous appuyez pour croire au Christ, il faut voir si la renommée fait autorité et bien regarder où vous allez vous précipiter. En effet, la renommée que vous voulez qu'on croie raconte beaucoup de mal de vous. Quelle raison avez-vous à donner quand vous voulez que je croie qu'elle dit vrai lorsqu'elle parle du Christ et faux quand il s'agit de vous? Mais que dis-je? Que penserai-je quand je vois que vous-mêmes vous dites le contraire de la renommée au sujet du Christ? En effet, la renommée qui met sur toutes les langues et qui répète à toutes les oreilles que le Christ est né de la race de David, selon les prophéties des Hébreux, qu'il est écrit dans ces prophéties qu'Abraham, Isaac et Jacob ont reçu la promesse que toutes les nations seraient bénies dans un de leurs descendants (*Gen.*, XII, 3, XXVI, 4, et XXVIII, 14) est de la

Christi fallaces discipulos falsus et fallax apostolus faciat? Postremo ne diceretur ei : Mentiris, protulerit vobis aliquos et prophetas, secundum assertionem suam Christum prænuntiantes : quid facietis ei, qualem Faustus catechizandum sub exemplo proposuit, qui neque ipsis neque illi credere voluerit? An Apostolos nostros pro se testes vocabit? Non opinor homines producet, sed libros aperiet : quos non pro se, sed contra se apertos reperiet. Ibi enim Christum natum ex Maria Virgine, ibi Filium Dei factum ex semine David secundum carnem legimus et docemus. (*Luc.*, II, 7; *Matth.*, I, 23, 25; *Rom.*, I, 3.) Quod si eos infalsatos dixerit, ipse testium suorum fidem oppugnabit : si autem alios, quos dicat Apostolorum nostrorum, codices protulerit, quomodo eis ipse auctoritatem dabit, quam per Ecclesias Christi ab ipsis apostolis constitutas non accepit, ut inde ad posteros firmata commendatione transcurreret? Quomodo ille, cui non credo, profert mihi Scripturas quibus de illo credam; et eis ipse conatur dare auctoritatem, cum ego ipsi non credam?

CAPUT V.

Si autem famæ de Christo credidistis; hoc enim et Faustus magnis angustiis coarctatus, transeunter attigit, ne scilicet aut eos libros proferre cogeretur, quorum auctoritas nulla est, aut ad eos ligaretur, quorum auctoritas ei contraria est : ergo si de Christo famæ credidistis, videte utrum fama idonea testis sit, diligenter considerate quo vos præcipitetis. Mala enim multa de vobis fama disseminat, cui credi non vultis. Quæ igitur ratio est, hanc de Christo velle veracem, quam de vobis vultis esse mendacem? Quid quod etiam famæ Christi contradicitis? Ea quippe clarior, ea præpollentior, aures et mentes et linguas omnium gentium tenet, quæ Christo ex semine David secundum Scripturas Hebræas disseminato, implet, quod ibi scriptum est, promissum Abrahæ, et Isaac, et Jacob : In semine tuo benedicentur omnes Gentes. (*Gen.*, XI, 3; et XXVI, 4; et XXVIII, 14.) Quid ergo respondetis, cuinam de Christo credideritis, quibus testes alienigenæ non placent?

plus grande clarté et de la plus grande force. Que répondez-vous, à qui vous en rapportez-vous au sujet du Christ, vous qui ne voulez point de témoins étrangers? L'autorité de nos livres, autorité qui s'appuie sur le consentement de tant de nations par une succession d'apôtres, d'évêques et de conciles vous est tout à fait contraire. L'autorité des vôtres est nulle, parce qu'elle ne s'appuie que sur un petit nombre d'hommes adorant un Dieu et un Christ menteurs. Bien plus, c'est même aller contre leur doctrine mensongère que de ne point les tenir pour des menteurs et des imitateurs de leur Dieu et de leur Christ. Au contraire, si nous consultons la renommée, d'un côté elle vous présente partout comme de très-mauvaises gens, et d'un autre côté elle ne cesse de répéter contre vous que le Christ est de la race de David. N'avez-vous donc point entendu la voix du Père parlant du haut du ciel et n'avez-vous point vu les œuvres dont le Christ lui-même invoquait le témoignage? (*Matth.*, III, 17, et XVII, 5.) Vous faites semblant de recevoir les recueils où tout cela est écrit afin de tromper par une apparence chrétienne, mais pour qu'on ne les lise point contre vous, vous dites qu'ils ont été falsifiés. Vous en tirez ces paroles du Christ : « Si vous ne croyez point à mes paroles, croyez à mes œuvres; » (*Jean*, X, 38) et ces autres : « Je me rends témoignage à moi-même, et mon Père, qui m'a envoyé, me rend aussi témoignage. » (*Jean*, VIII, 18.) Et vous ne voulez point qu'on en cite aussi ces autres paroles : « Vous lisez avec soin les Ecritures parce que vous croyez avoir la vie éternelle; or, elles rendent témoignage de moi. » (*Jean*, V, 39.) Ou bien encore celles-ci : « Si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce que c'est de moi qu'il a écrit; » (*Ibid.*, 46) ou ces autres : « Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent; » (*Luc*, XVI, 29) ou celles-ci : « S'ils n'écoutent ni Moïse ni les prophètes, ils ne croiront pas non plus, quand même quelqu'un des morts ressusciterait. » (*Ibid.*, 31.) D'où sortez-vous? Sur quoi fondez-vous votre confiance? Vous rejetez les Ecritures, bien qu'elles s'appuient sur un telle autorité et se recommandent à nous à tant de titres, vous ne faites point de miracles, et quand même vous en feriez, nous nous tiendrions encore en garde contre vous, attendu que le Seigneur nous a prémunis d'avance et nous a dit : « Il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes qui feront de grands prodiges jusqu'à séduire, s'il était possible, les élus mêmes. J'ai voulu vous en avertir d'avance. » (*Matth.*, XXIV, 24.) Tant il était loin de vouloir qu'on crût rien contre l'autorité confirmée de l'Ecriture, qui prouve la foi par les faits eux-mêmes et qui, dans la suite des temps, nous montre l'accomplissement des choses qu'elle a annoncées bien avant qu'elles arrivassent.

Nostrorum porro librorum auctoritas, tot gentium consensione, per successiones Apostolorum, Episcoporum, Conciliorumque roborata, vobis adversa est : vestrorum autem nulla est, quia et a tam paucis profertur, et ab iis qui Deum et Christum mendacem colunt. Unde contra eorum mendacem doctrinam fit, nisi et ipsi tanquam imitatores Dei et Christi sui mendaces habeantur. Fama vero etiam ipsa consulta, et vos pessimos jactat, et Christum ex semine David contra vos prædicare non cessat. (*Matth.*, III, 17; et XVII, 5.) Vocem Patris de cœlo non audistis, opera Christi quibus de se ipso testificabatur, non vidistis : codices in quibus hæc scripta sunt, ut specie Christiana fallatis, velut accipitis; ne tamen contra vos legantur, infalsatos dicitis. Profertis inde Christum dicentem : « Si mihi non creditis, operibus credite : » (*Joan.*, X, 38) et : « Ego sum qui testimonium perhibeo de me, et testimonium perhibet de me qui misit me Pater : » (*Joan.*, VIII, 18) et non vultis contra vos inde proferri : « Scrutamini Scripturas, in quibus putatis vos vitam æternam habere, ipsæ testimonium perhibent de me : » (*Joan.*, V, 39) et : « Si crederetis Moysi, crederetis et mihi; de me enim ille scripsit : » et : « Habent ibi Moysen et Prophetas, audiant eos : » et : « Si Moysen et Prophetas non audiunt, nec si quis a mortuis resurrexit, credent ei. » (*Luc.*, XVI, 29.) Unde huc existis, unde confiditis? Scripturas tanta auctoritate firmatas commendatasque respuitis, miracula non facitis : quæ si faceretis, etiam ipsa in vobis caveremus, præstruente nos Domino et dicente : « Exsurgent multi pseudochristi et pseudoprophetæ, et facient signa et prodigia multa, ut fallant, si fieri potest, etiam electos : ecce prædixi vobis. » (*Matth.*, XXIV, 24.) Usque adeo nihil credi voluit adversus confirmatam Scripturarum auctoritatem, quæ fidem suam rebus ipsis probat, quæ per temporum successiones hæc impleri et effici ostendit, quæ tanto ante quam fierint, prænuntiavit.

CHAPITRE VI.

Il ne vous reste plus à dire qu'une chose, c'est que la raison que vous donnez est si certaine et si péremptoire, et la vérité se montre tellement elle-même qu'elle n'a nul besoin de l'autorité d'un témoin ou de la vérité d'un miracle. Eh bien, que dites-vous, qu'alléguez-vous, quelle raison, quelle vérité mettez-vous en avant? Ce que vous avancez est un conte aussi vain que long, un enfantillage, un jeu, un propos de femme, un radotage de vieille dont le commencement est tronqué, le milieu tombe en pourriture et la fin en ruine. En effet, quand on vous dit à propos de son commencement, qu'est-ce que la nation des ténèbres pouvait faire à un Dieu immortel, invisible, incorruptible, s'il n'avait pas voulu répondre à ses attaques? Quant à son milieu, si on vous demande comment un Dieu dont vous broyez et purifiez les membres dans les fruits et les légumes que vous mangez et digérez est incorruptible et hors de l'atteinte de toute souillure? Et par rapport à la fin de ce conte, si on vous presse de dire quel mal a fait cette âme malheureuse pour être punie par un enchaînement perpétuel dans le globe des ténèbres, lorsque souillée non point par un vice qui lui soit propre, mais par une faute étrangère, elle n'a pas eu le pouvoir de se purifier, puisque son Dieu lui faisait défaut, bien plus quand c'est parce qu'il l'a envoyée qu'elle a été souillée? Vous hésitez, vous ne savez que répondre; vos recueils si nombreux, si importants et si précieux se trouvent conspués; comme cela est triste pour les travaux des antiquaires, pour la bourse des malheureux et pour le pain de tant d'hommes déçus. Si donc ni l'antique autorité des Ecritures, ni le pouvoir des miracles, ni la bonté des mœurs, ni la raison de la vérité ne sont pour vous, allez-vous-en confondus et revenez confessant que le Christ est le Sauveur de tous ceux qui croient en lui. Le temps présent nous montre son nom et son Eglise tels que les temps anciens l'avaient prédit d'avance, non point par le ministère d'un homme échappé de cavernes obscures, mais par une nation, par un royaume qui ne s'est établi et ne s'est propagé que dans le but de présenter, dans ses figures, tout ce que nous devons voir aujourd'hui accomplis dans les faits, pour avoir dans son sein des prophètes qui écrivirent d'avance dans leurs prédictions tout ce qui nous est présenté maintenant comme accompli par les Apôtres.

CHAPITRE VII.

Supposez donc que vous ayez à catéchiser un

CAPUT VI.

Restat ut rationem vos exhibere dicatis, tam certam et invictam, ut per se ipsam declarata veritate, nullam testis auctoritatem, nullam miraculi veritatem requirat. Quid dicitis, quid profertis, quam rationem, quam veritatem? Fabula illa est longa et vana, puerile ludibrium, et muliebre (*a*) jocamentum, et aniculare deliramentum, continens initium truncum, et medium putridum, et finem ruinosum. Cum enim vobis ex ejus initio dictum fuerit : Immortali, invisibili, incorruptibili Deo, quid factura erat gens tenebrarum, si cum ea pugnare (*b*) noluisset? Et de medio ejus : Quomodo est incorruptibilis et (*c*) incontaminabilis Deus, cujus membra in pomis et oleribus manducando et digerendo conteritis ut purgetis? Et de fine ejus : Quid fecit anima misera, ut in globo tenebrarum perpetuo vinculo puniatur, quæ non suo vitio, sed alieno maculata, Deo suo deficiente mundari non potuit, quo mittente polluta est? Hæsitantibus vobis, et quid respondeatis non invenientibus, (*d*) conspuuntur tam multi et tam (*e*) grandes et tam pretiosi codices vestri; et multum (*f*) dolentur labores antiquariorum, et saccelli miserorum, et panis deceptorum. Si ergo nec Scripturarum auctoritatis antiquitas, nec miraculorum potestas, nec morum sanitas, nec rationis veritas, vos asserit; abite confusi, et redite confessi, ipsum esse Christum omnium in se credentium Salvatorem : cujus nomen et cujus Ecclesiam ita exhibent præsentia tempora, sicut præterita nuntiarunt; non per quemlibet de cavernosis latebris procedentem, sed quadam gente, et quodam regno ad hoc propagato et instituto, ut ibi de illo cuncta figuris prænotarentur, quæ nunc expressa rebus agnoscerentur; et ibi per Prophetas prædicta scriberentur, quæ nunc per Apostolos prædicata (*g*) præsentarentur.

CAPUT VII.

Proinde constituite vobis aliquem catechizandum gentilem, in quo Faustus defecisse nos risit : ubi

(*a*) Plerique Mss. *avocamentum*. — (*b*) Lov. *voluisset*. Verius Am. Er. et plures Mss. *noluisset*. — (*c*) Multi codices *et incommutabilis*. — (*d*) Plerique Mss. *conspiciuntur*. (*e*) In Mss. *et tam grandævi*. — (*f*) Lov. *delentur*. Melius Am. et non pauci Mss *dolentur*. Vel ut alii *dolendi*. Editio Er. habet, *dolent*. — (*g*) Am. Er. et aliquot Mss. *præstarentur*.

païen, cas où précisément Fauste rit beaucoup de l'embarras dans lequel il nous voit, et où il nous prépare lui-même, par son peu de ressources, non pas tant à rire qu'à gémir. Si nous disons à ce païen de croire en Jésus-Christ, parce qu'il est Dieu, il nous répondra : Pourquoi croirai-je en lui? Il ne se rendra pas même à l'autorité des témoignages que nous lui produirons de la part des prophètes des Hébreux, et la raison qu'il en donnera, c'est qu'ils sont juifs et que lui est païen. Mais si nous lui prouvons que ce que ces prophètes ont annoncé est arrivé, je crois qu'il ne lui échappera point que la religion chrétienne a eu à souffrir autrefois, de la part des rois de ce monde, de grandes persécutions; ou si cela lui échappait, il serait facile de prouver par l'histoire des peuples et par les lois des empereurs dont la teneur est conservée par écrit, qu'elle en a souffert. Il sera ébranlé en voyant tout cela prédit si longtemps d'avance par un prophète qui disait : « Pourquoi les nations se sont-elles soulevées avec grand bruit? Pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets? Les rois de la terre se sont assemblés, et les princes se sont joints ensemble contre le Seigneur et contre son Christ, » (*Ps.* II, 1, 2) paroles qui ne se rapportaient point à David, comme on le voit clairement dans le même psaume, car après avoir dit que le Seigneur confondra les hommes opiniâtres par la plus claire manifestation des choses, le Psalmiste continue : « Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui; demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour votre héritage, et j'étendrai vos possessions jusqu'aux extrémités de la terre, » (*Ibid.*, 7) ce qui n'a point été accordé à la nation juive sur laquelle régnait David. Au contraire, le nom du Christ étant répandu au loin parmi toutes les nations, nul ne doute que cette promesse ne soit accomplie maintenant. Il me semble que ce païen serait ému en entendant citer de même bien d'autres passages des prophètes, qu'il serait trop long de rapporter ici, dans lesquels il verrait les rois même de la terre soumis au joug salutaire du Christ, et toutes les nations le servir, et entendrait lire le psaume où tout cela a été prédit bien longtemps d'avance en ces termes : Tous les rois de la terre l'adoreront, toutes les nations lui seront assujetties (*Ps.* LXXI, 11); s'il prenait la peine de lire tout entier ce même psaume, qui semble se rapporter à Salomon, il trouverait que le Christ seul est le vrai roi pacifique, selon le sens du mot Salomon, et il ne verrait qu'en lui, l'accomplissement de tout ce qui est dit dans ce psaume, et qui est infiniment loin de se rapporter au roi d'Israël appelé Salomon. Il en serait de même de la lecture du psaume où il est parlé d'un Dieu oint par Dieu; évidemment cette onction désigne le Christ. On retrouve encore le même Christ Dieu, ouver-

non ridendus, sed plangendus ipse defecit. Si enim dixerimus homini gentili : Crede Christo, quia Deus est; et responderit : Unde credo? prolataque auctoritate Prophetarum, eis se non credere dixerit, quod illi Hebræi sint, ipse Paganus; ostendimus fidem Prophetarum ex iis quæ ventura cecinerunt et venisse cernuntur. Credo enim quod eum non lateret, quantas a regibus hujus sæculi persecutiones prius pertulerit Christiana religio : aut si lateret, per ipsam historiam gentium et imperiales leges litteris memoriæque mandatas, ei facile probaretur : quod cum tanto ante prædictum ex Propheta cognosceret dicente : « Ut quid fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania? Astiterunt reges terræ et principes convenerunt in unum, adversus Dominum et adversum Christum ejus : » (*Psal.* II, 1) quod non de ipso David fuisse dictum, in eodem ipso Psalmo facile apparet. Ibi enim dicitur etiam illud, quod homines quamlibet pertinacissimos ipsa rerum manifestatione confundit : « Dominus dixit ad me : Filius meus es tu, ego hodie genui te; postula a me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ : » (*Ibid.*, 7) quod genti Judæorum, in qua regnavit David, non esse concessum; Christi autem nomine longe lateque omnes gentes occupante, nemo dubitat esse completum. Credo moveretur, cum hinc et alia multa ex Prophetis audiret, quæ nunc persequi longum est. Videret etiam ipsos reges terræ Christi imperio jam salubriter subjugatos, omnesque gentes eidem servientes : et legeretur ei de Psalmo tanto ante predictum : Adorabunt eum omnes reges terræ, omnes gentes servient ei (*Psal.* LXXI, 11) : totumque Psalmum ipsum, qui figurate tanquam in Salomonem dicitur, si legere vellet, inveniret Christum vere regem pacificum, hoc enim Salomonis nomen interpretatur : in quo cognosceret completa omnia quæ ibi dicuntur, longe remotissima ab illo homine Salomone rege Israel. Illum itidem Psalmum, ubi Deus unctus a Deo dicitur, et utique Christus ipsa unctione declaratur; idemque Christus Deus apertissime ostenditur, cum Deus unctus insinuatur : si considerare

tement indiqué par le Dieu oint. S'il voulait considérer attentivement ce qui est dit du Christ dans ces passages, ainsi que ce qui se rapporte à l'Eglise, il verrait que ce dont il lit les prédictions dans ces lignes est maintenant accompli dans tout l'univers. Il verrait aussi les idoles des nations disparaître de la face de la terre par la vertu du nom du Christ, et il apprendrait en même temps que cela a été prédit par les prophètes. Il entendrait Jérémie s'exprimer en ces termes : « Vous leur parlerez donc de la sorte : Que les dieux qui n'ont point fait le ciel et la terre périssent sous le ciel et sur la terre. » (*Jérém.*, x, 11.) Dans un autre endroit il entendrait encore le même prophète s'écrier : « Seigneur qui êtes ma force, mon appui et mon refuge, au jour de l'affliction, les nations viendront à vous des extrémités du monde, et elles diront : Il est vrai que nos pères n'ont possédé que le mensonge, et qu'un néant qui leur a été inutile. Comment un homme se ferait-il des dieux? Certainement ce ne sont point des dieux. C'est donc maintenant, c'est présentement que je vais leur faire voir que ma main est toute-puissante et ils connaîtront ma force, parce que c'est moi qui suis le Seigneur. » (*Jérém.*, xvi, 19 à 21.) En entendant ces passages des écrits des prophètes et en voyant dans toute la terre leur accomplissement, comment peindrai-je son élan vers la foi, quand nous savons par notre propre expérience que le cœur des fidèles est tellement affermi par la vue des prophéties écrites avant nous et si bien accomplies de nos jours?

CHAPITRE VIII.

Si ce païen était tenté de prendre le Christ pour un grand homme comme il s'en est trouvé, le même prophète ferait sortir cette pensée de son esprit; en effet, il poursuit en ces termes : « Maudit est l'homme qui met sa confiance dans l'homme, qui se fait pour appui un bras de chair, et dont le cœur se retire du Seigneur. Il sera semblable au tamaris du désert, et il ne verra pas le bien lorsqu'il sera arrivé, mais il demeurera dans la sécheresse, dans une terre déserte, dans une terre fausse qui ne sera point habitée. » Et encore : « Béni l'homme qui met sa confiance dans le Seigneur, et dont le Seigneur est l'espérance. Il sera semblable à un arbre transplanté sur le bord des eaux, qui étend ses racines vers l'eau; il ne craint pas les chaleurs quand elles viendront; ses branches seront couvertes de feuilles; il ne sera point en peine au temps de la sécheresse, et il ne cessera jamais de porter du fruit. » (*Jérém.*, xvii, 5 à 8.) Certainement dans l'endroit où il disait : Maudit celui qui met son espérance dans l'homme, et expliquait cette

vellet quæ ibi de Christo, quæ de ipsa Ecclesia dicta sunt, quæ ibi quidem prædicta legeret, in orbe autem terrarum impleta conspiceret; videret quoque ipsa simulacra gentium per Christi nomen sic perire de orbe terrarum, idque ipsum a Prophetis prædictum esse disceret : audiret Jeremiam dicentem : Sic dicetis illis : Dii qui cœlum et terram non fecerunt, pereant a terra, et de sub cœlo. (*Jerem.*, x, 11.) Item alio loco cum eumdem Prophetam dicentem audiret : « Domine fortitudo mea, et adjutorium meum, et refugium meum in die malorum, ad te gentes venient ab extremo terræ, et dicent : Quam falsa possederunt patres nostri simulacra, et non est in eis utilitas : si faciet homo deos, et ipsi non sunt dii. Propterea ecce ego ostendam illis in tempore illo, manum meam ostendam illis, et scient, et virtutem meam, quoniam ego Dominus. » (*Jerem.*, xvi, 19.) Hæc audiens de Scriptura prophetica, et cernens in universa terra, quid dicam quemadmodum moveretur ad fidem, quando et hoc rebus ipsis probamus, cum per prophetiam ante (*f.* ante hæc tempora) tempora conscriptam, et his temporibus impletam, corda fidelium sic firmari cognoscimus?

CAPUT VIII.

Jam vero ne hominem, sicut magni quidam homines fuerunt, Christum putaret, idem Propheta hoc illi de cogitatione excuteret. Ibi enim sequitur et dicit : « Maledictus homo, qui spem habet in homine, et firmat carnem brachii sui, et a Domino discedit cor ejus : et erit sicut (*a*) tamarix quæ in deserto est, non videbit cum venient bona, et habitabit inter iniquos in terra deserta, in terra falsa quæ non inhabitabitur. » (*Jerem.*, xvii, 5.) Et : « Benedictus homo qui confidit in Domino, et erit Dominus spes ejus : eritque tanquam lignum fructiferum secus aquam, et in humore mittet radices suas : non timebit cum venerit æstus, et erunt in eo propagines nemorosæ : in anno siccitatis non timebit, et non deficiet faciendo fructum. » (*Ibid.*, 7.) Hic certe cum maledictum diceret eum, qui spem ponit in ho-

(*a*) Am. Er. cum pluribus Mss. *tramarix*.

malédiction par des figures prophétiques, de même que lorsqu'il disait : Béni celui qui met sa confiance dans le Seigneur, et dépeignait cette bénédiction sous les traits de similitudes analogues, il y avait presque de quoi troubler notre homme en nous entendant lui annoncer que le Christ est Dieu, afin de le détourner de mettre sa confiance dans un homme, et lui dire ensuite qu'il est homme, non point par le fait de sa propre nature, mais de notre mortalité qu'il s'est appropriée. En effet, c'est ainsi que plusieurs sont tombés dans l'erreur en croyant le Christ Dieu et en niant qu'il fût homme, de même que d'autres en le regardant non comme un Dieu, mais comme un homme, ou l'ont méprisé, ou bien ont placé leur espérance en lui comme dans un homme, et sont tombés sous le coup de la malédiction prononcée par le prophète. Si donc le païen en question se trouvait troublé de cela, il dirait que ce Prophète a parlé contre notre foi, attendu que selon la doctrine de l'Apôtre non-seulement nous dirions que le Christ est Dieu, afin de placer en lui notre espérance avec la plus entière sécurité, mais encore que l'homme Jésus est le médiateur de Dieu et des hommes (I *Tim.*, II, 5), tandis que le Prophète l'appelle seulement Dieu, sans faire mention de sa nature humaine. Mais au même endroit il entendrait le même Prophète le reprendre et le corriger en lui disant : Le cœur est pesant en toutes choses, il est homme, qui pourra le connaître? (*Jérém.*, XVII, 9.) En effet, s'il est homme, c'est pour que ceux qui ont le cœur pesant soient sauvés en vertu de la foi par la forme de l'esclave, et reconnaissent le Dieu qui s'est fait homme pour eux, afin que leur espérance ne fût point placée dans un homme, mais dans un homme Dieu. Et pourtant le cœur est pesant en toutes choses, il est homme; il a pris la forme d'un esclave. Qui est-ce qui le reconnaît? Ayant la forme et la nature de Dieu, il n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu (*Philipp.*, II, 6); il est homme aussi, car le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous (*Jean*, I, 14); qui le reconnaîtra pour tel? Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. (*Jean*, I, 1.) Aussi est-il vrai que son cœur était pesant en toutes choses, car le cœur était pesant dans ses disciples, quand il leur disait : Il y a si longtemps que suis avec vous, et vous ne me connaissez point? (*Jean*, XIV, 9.) Qu'est-ce à dire, en effet, il y a si longtemps que je suis avec vous, si cela ne signifie pas qu'il est homme? Et qu'est-ce à dire encore : Et vous ne me connaissez point, sinon qui le connaîtra? Mais de qui parle-t-il? N'est-ce point de celui qui a dit : Quiconque me voit, voit aussi mon Père? (*Ibid.*) Afin que notre espérance ne soit point placée dans un homme, à cause de la ma-

mine, eamque maledictionem propheticis similitudinibus explicaret; et benedictum qui in Domino confideret, eamque benedictionem congruis itidem similitudinibus texeret; turbaretur fortasse ille, quomodo ei, ne spem suam in hominem poneret, Deum Christum annuntiaremus, et rursum eum non ex propria natura, sed ex nostra mortalitate suscepta hominem diceremus. Sic enim quidam Deum credendo Christum, et hominem negando erraverunt : et rursus quidam hominem putando, et Deum negando, aut contempserunt, aut in homine spem suam ponentes, in illud maledictum inciderunt. Hic ergo iste gentilis si turbaretur, diceret contra fidem nostram istum Prophetam locutum fuisse : quia nos secundum Apostolicam doctrinam non tantummodo Deum Christum diceremus, ut in eo spes securissime ponatur, sed etiam Mediatorem Dei et hominum hominem Jesum (I *Tim.*, II, 5); istum autem Deum tantum dixisse, de natura vero humana nullam fecisse mentionem : ibidem ejusdem Prophetæ vocem audiret se admonentis et corrigentis : Grave cor per omnia, et homo est, et quis agnoscet eum. (*Jerem.*, XVII, 9.) Ideo quippe homo, ut graves corde per formam servi ex fide sanarentur, et eum agnoscerent Deum, qui propter eos factus est homo, ne in homine spes eorum esset, sed in homine Deo. Et tamen grave cor per omnia, et homo est : formam servi accipiens. (*Philip.*, II, 6.) Et quis agnoscit eum? qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse æqualis Deo. Et homo est : quia Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. Et quis agnoscet eum? quia in principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. (*Joan.*, I, 1.) Et vere grave cor per omnia : nam et in discipulis ejus ipsum grave cor fuit, cum eis dicebat : Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me? (*Joan.*, XIV, 9.) Quid est enim : Tanto tempore vobiscum sum, nisi quod hic dicitur : Et homo est? Quid est autem illud : Et non cognovistis me, nisi quod hic dicitur : Et quis agnoscet eum? Quem, nisi eum qui dicit : Qui me vidit, vidit et Patrem? (*Ibid.*) Ut spes nostra non sit in homine, propter illud per Prophe-

lédiction prononcée par le Prophète, mais soit placée dans l'Homme-Dieu, c'est-à-dire dans le Fils de Dieu, Jésus-Christ notre Sauveur, le médiateur entre les hommes et Dieu, dans celui dont le Père est plus grand que lui, en raison de la forme d'esclave qu'il a prise, et qui est lui-même égal à son Père, en raison de sa forme de Dieu.

CHAPITRE IX.

Isaïe continue en disant : « Il sera abaissé et le mépris des hommes tombera, et le Seigneur seul paraîtra grand ce jour-là. On cachera toutes les idoles faites de main d'homme dans le fond des antres, dans les fentes des rochers, et dans les cavernes de la terre, pour les mettre à couvert de la frayeur du Seigneur et de la majesté de sa puissance, lorsqu'il s'élèvera pour frapper la terre. Car en ce jour-là l'homme rejettera loin de lui les idoles d'or et d'argent qu'il s'est faites pour adorer des objets vains et nuisibles. (*Is.*, II, 17 à 20.) Peut-être le païen en question que nous instruisons, et que Fauste nous représente comme devant nous répondre avec le rire sur les lèvres : Je ne crois point aux prophètes des Hébreux, a lui-même caché quelque idole faite de main d'homme, dans un antre, dans les fentes des rochers ou dans les cavernes de la terre, ou sait qu'un de ses amis en a caché quelqu'une soit dans la ville, soit dans son champ pour se soustraire à la colère du Seigneur qui, par de sévères lois brise de nos jours, selon le même Prophète, en se servant de la main des rois de la terre, la terre elle-même, c'est-à-dire l'audace des cœurs de pierre. Comment donc pourrait-il dire : Je ne crois point aux prophètes des Hébreux, quand peut-être il voit, dans sa propre personne, l'accomplissement des prédictions faites autrefois par ces mêmes prophètes?

CHAPITRE X.

Ce qu'il y aurait plutôt à craindre c'est que, saisi par l'évidence des choses, il ne s'écriât que les chrétiens ont composé ces livres, quand toutes ces choses ont commencé à s'accomplir dans le monde, pour faire croire qu'elles avaient été prédites avant l'événement, afin qu'on ne les méprisât point comme des faits humains arrivés par hasard. Oui, il y aurait cela à craindre, si le peuple juif n'était point répandu et connu au loin et au large, si ce Caïn n'était marqué d'un signe, afin que personne ne le fît périr (*Gen.*, IV, 15), et si ce Cham, devenu le serviteur de ses frères, ne portait leurs livres et n'en était chargé pour leur instruction. (*Gen.*, IX, 25.) Car c'est à l'aide de leurs livres que nous prouvons que toutes ces prophéties n'ont point été

tam (*a*) editum maledictum : sed sit in homine Deo, id est, in Filio Dei Salvatore Jesu Christo, Mediatore Dei et hominum; et quo Pater major est propter formam servi, et qui Patri æqualis est propter formam Dei.

CAPUT IX.

Dicit et Isaias : « Humiliabitur et cadet (*b*) contumelia hominum, et exaltabitur Dominus solus in illa die : et manibus fabricata omnia abscondent in speluncis et in scissuris petrarum et in cavernis terræ, a facie timoris Domini et a majestate virtutis ejus, cum surrexerit confringere terram : illa enim die projiciet homo abominationes aureas et argenteas, quas fecerunt ut adorarent supervacanea et noxia. » (*Isa.*, II, 17.) Et forte iste gentilis, quem catechizamus, quem dixit Faustus cum risu dicturum : Non credo Prophetis Hebræis, aliqua manu fabricata idola abscondit in spelunca, aut in scissura petræ, aut in caverna terræ, aut aliquem amicum suum scit hoc fecisse, aut in civitate, vel in fundo suo scit factum esse a facie timoris Domini, qui per reges terræ, secundum eamdem prophetiam, jam sibi servientes seque adorantes, severissimis legibus terram confringit, id est, terreni cordis frangit audaciam. Quomodo ergo dicat : Non credo Prophetis Hebræis, cum et in se ipso completum forte cognoscat, quod olim prædictum est a Prophetis Hebræis?

CAPUT X.

Magis verendum erat, ne tanta rerum evidentia circumfusus, fortasse diceret, postea quam ista per mundum fieri cœperunt, Christianos has litteras composuisse, ut ante divinitus prædicta putarentur, ne quasi temere humanitus facta contemnerentur. Hoc verendum erat, nisi esset late sparsus lateque notus populus Judæorum : Cain ille signo accepto, ne ab aliquo interficiatur (*Gen.*, IV, 15), et ille Cham servus fratrum suorum portando libros, quibus illi erudiantur, ipse oneretur. (*Gen.*, IX, 25.) Per eorum quippe codices probamus, non a nobis tanquam de

(*a*) Em. Er. et quidam Mss. *edictum maledictum*. — (*b*) Aliquot Mss. *contumacia*.

écrites par nous après coup, et que ce qui s'est manifestement accompli de nos jours a été prédit jadis et conservé dans leur royaume. Sans doute il y a dans ces livres des choses peu claires pour eux-mêmes, mais c'est parce que toutes ces choses qui leur arrivaient étaient des figures, et se trouvaient écrites pour notre instruction, à nous qui sommes à la fin des temps (I *Cor.*, x, 11); à présent elles sont devenues claires pour nous par l'événement. Ce qui alors était enveloppé dans les ombres de l'avenir, est maintenant placé en pleine lumière par l'accomplissement des choses prédites.

CHAPITRE XI.

Peut-être une chose pourrait-elle ébranler ce païen, c'est de voir que ceux même dans les livres de qui se trouvent consignées toutes ces prédictions dont nous voyons l'accomplissement, ne sont point entrés dans la société du même Evangile que nous. Mais en apprenant que ce fait est lui-même prédit par leurs prophètes, combien au contraire ne se sentirait-il point porté à embrasser la foi? Il faudrait être bien insensé pour ne le point voir, et en le voyant, bien impudent pour faire comme si on ne le voyait pas. Or, comment douter que ce sont les Juifs que concernent cette prédiction d'Isaïe : « Le bœuf connaît celui à qui il appartient, et l'âne l'étable de son maître, mais Israël ne m'a point reconnu et mon peuple ne m'a point compris? » (*Is.*, i, 3.) Il en est de même de ce que dit l'Apôtre : J'ai tendu les bras tout le jour à ce peuple incrédule et rebelle à mes paroles (*Rom.*, x, 21), et de celles-ci surtout : Dieu leur a donné jusqu'à ce jour un esprit d'assoupissement, des yeux pour ne point voir, et des oreilles pour ne point entendre, pour ne point comprendre (*Rom.*, xi, 8), et de beaucoup d'autres semblables. S'il me disait : Quelle a donc été la faute des Juifs, si Dieu les a frappés d'aveuglement pour qu'ils ne reconnussent point le Christ? Je ferais voir, autant qu'il serait en mon pouvoir, à cet homme ignorant, que j'aurais entrepris d'instruire, que ce sont des péchés cachés pour nous, mais connus de Dieu, qui ont été la source de l'aveuglement dont ils ont été punis, et je montrerais que l'Apôtre a dit en parlant de certains péchés : « C'est pour cela que Dieu les a livrés à un sens dépravé, c'est-à-dire à la concupiscence de leur cœur, en sorte qu'ils ont fait des actions indignes. » (*Rom.*, i, 28.) Saint Paul voulait faire comprendre par là que certains péchés que l'on voit sont un châtiment de péchés cachés; non-seulement l'Apôtre parle ainsi, mais les prophètes eux-mêmes ne se sont point tus sur ce sujet, comme je pourrais le faire voir. En effet, sans aller plus loin, le même Jérémie, à l'endroit où il dit : Il est homme, ajoute : Qui le

rerum eventu commonitis ista esse conscripta, sed olim in illo regno prædicta atque servata, nunc autem manifestata et impleta : in quibus et ea quæ ibi minus perspicua sunt, quia in figura contingebant illis, scripta sunt autem propter nos in quos finis sæculorum obvenit (I *Cor.*, x, 11), jam nunc illustrata solvuntur; et quæ umbris futurarum adhuc rerum opacabantur, jam factarum luce manifestantur.

CAPUT XI.

Forte etiam hinc se diceret permoveri, quod ipsi, in quorum libris hæc inveniuntur esse prænuntiata, quæ nunc cernuntur impleta, non nobiscum tenent ejusdem Evangelii societatem. Cum vero doceretur etiam hoc ab eisdem Prophetis esse prædictum, quantum moveretur ad fidem, quis tam demens est, ut non videat? quis tam (*a*) impudens, ut se videre dissimulet? Quis enim dubitet hoc de Judæis fuisse prophetatum, cum Isaias dicat : « Agnovit bos possessorem suum, et asinus præsepe domini sui, Israel autem me non cognovit, et populus meus me non intellexit? » (*Isa.*, i, 3.) Aut illud quod Apostolus commemorat : Tota die expandi manus meas ad populum non credentem et contradicentem. (*Rom.*, x, 21; *Isa.*, lxv, 2.) Et maxime illud : Dedit illis Deus spiritum compunctionis, oculos ut non videant, et aures ut non audiant, et non intelligant : et multa hujusmodi. (*Rom.*, xi, 8; *Isa.*, vi, 10.) Quod si diceret : Quid ergo peccaverunt Judæi, si Deus illos excæcavit ne agnoscerent Christum? Quantum possemus, imbuendo rudi homini ostenderemus ex aliis occultis peccatis Deo cognitis, venire justam pœnam hujus cæcitatis : quod non solum dixisse Apostolum de quibusdam : « Propter hoc tradidit illos Deus in concupiscentiam cordis eorum, vel in reprobum sensum, ut faciant quæ non conveniunt, » (*Rom.*, i, 29) volentem ostendere quædam peccata manifesta, ex pœna venire quorumdam occultorum : sed nec ipsos hoc tacuisse Prophetas demonstraremus. Nam

(*a*) Am. et plures Mss. *imprudens*.

reconnaîtra? (*Jérém.*, XVII, 10.) Or, pour que les Juifs ne trouvassent point une excuse précisément dans le fait qu'ils ne l'ont point reconnu, car l'Apôtre lui-même dit : S'ils l'avaient reconnu, jamais ils n'auraient crucifié le Seigneur de gloire (I *Cor.*, II, 8), le Prophète poursuit et montre que s'ils n'ont point reconnu le Seigneur, c'est en punition de leurs péchés cachés. Il dit en effet : « C'est moi qui suis le Seigneur qui sonde les cœurs et qui sonde les reins pour rendre à chacun selon ses voies et selon le fruit de ses passions. » (*Jérém.*, XVII, 10.)

CHAPITRE XII.

Mais si notre païen se sentait ébranlé en voyant que ceux qui s'appellent chrétiens se divisent pour suivre des hérésies aussi nombreuses que variées, nous lui apprendrions que ce fait même n'a point non plus été oublié par les prophètes. En effet, comme si c'était une conséquence que, après avoir montré l'aveuglement des Juifs, il lui vînt à l'esprit que beaucoup de gens qui portent le nom de chrétiens s'éloigneraient aussi de la société chrétienne, le même Jérémie, comme pour nous insinuer l'ordre à suivre dans l'instruction que nous devons donner aux hommes, ajoute immédiatement après : « La perdrix a fait entendre son cri, et elle a réuni sous ses ailes des petits qui n'étaient point à elle, et s'est enrichie ainsi de biens qui ne sont point à elle, mais ce n'est point avec justice. » (*Jérém.*, XVII, 11.) C'est qu'en effet la perdrix est un oiseau très-entêté, et on sait avec quelle ardeur, dans son entêtement, elle court se précipiter dans les filets du chasseur. Les hérétiques n'aiment point la discussion, mais ce qu'ils aiment c'est par tous les moyens possibles et avec l'entêtement d'une impudence extrême de réunir à eux, selon le mot du prophète, ceux qu'ils n'ont point enfantés. Aussi les chrétiens qu'ils séduisent surtout par le nom du Christ, ils les trouvent déjà nés par l'Evangile de ce même Christ, et ils s'en enrichissent non point avec justice, mais avec une témérité qu'aucune considération n'arrête. Ils ne comprennent point que la société chrétienne radicale, parente de la leur, si je puis parler ainsi, la vraie, la salutaire, est là d'où ils attirent à eux ceux dont ils grossissent leurs richesses. C'est d'eux que l'Apôtre a dit : « Comme Jamnès et Mambrès ont résisté à Moïse, de même ceux-ci résistent à la vérité. Ce sont des hommes corrompus d'esprit et pervertis dans la foi, mais les progrès qu'ils feront auront des bornes ; car leur folie sera connue de tout le monde, comme le fut alors celle de ces magiciens. » (II *Tim.*, III, 8 et 9.) Le prophète continue et dit toujours à propos de la perdrix qui a réuni des petits qu'elle n'avait point mis au monde : « Les petits la

ne pergam longius, idem Jeremias eo ipso loco, ubi ait : Et homo est, et quis agnoscet eum? (*Jer.*, XVII, 10.) Ne quasi hoc ipso excusati essent Judæi, quia non cognoverunt (I *Cor.*, II, 8) : Si enim cognovissent, sicut Apostolus dicit, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent ; sequitur, et ostendit occulti eorum meriti fuisse, ut non cognoscerent. Ait enim : « Ego Dominus, interrogans corda, et probans renes, ut dem unicuique secundum vias ejus, et secundum fructum studiorum ejus. » (*Jerem.*, XVII, 10.)

CAPUT XII.

Porro si hoc gentilis ille moveretur, cur etiam ipsi qui appellantur Christiani, in multas hæreses variasque discedunt : neque hoc a Prophetis Hebræis prætermissum esse doceremus. Tanquam enim esset consequens, ut Judæis in sua cæcitate demonstratis, hoc illi veniret in mentem, quod etiam multi sub nomine Christiano ab ipsa Christiana societate deviarent, ipse Jeremias, velut catechizandi ordinem nobis insinuans, continuo subjecit : Clamavit perdix, congregavit quæ non peperit, faciens divitias suas non cum judicio. (*Jerem.*, XVII, 11.) Perdix enim nimis contentiosum animal, notum est quanta aviditate ipsius contentionis currat in laqueum. Non enim disputare amant hæretici, sed quoquo modo superare impudentissima pervicacia, ut congregent, sicut hic dixit, quæ non pepererunt. Christianos enim, quos maxime Christi nomine seducunt, jam per ipsius Christi Evangelium natos inveniunt, et faciunt illos divitias suas : non sane cum judicio, sed cum temeritate inconsiderata. Non enim intelligunt ibi esse veram et salubrem, et quodam modo germanam atque radicalem Christianam societatem, unde istos separaverunt, quos ad suas divitias congregarunt. Et quia de talibus dicit Apostolus : « Sicut enim Jamnes et Mambres restiterunt Moysi, sic et isti resistunt veritati ; homines mente corrupti, reprobi circa fidem ; sed ultra non proficient, dementia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut et illorum fuit : » (II *Tim.*, III, 8) sequitur et hic Propheta, et dicit de

quitteront au milieu de ses jours, et sa fin malheureuse sera la preuve convaincante de sa folie; » (*Jérém.*, XVII, 11) c'est-à-dire celui qui avait commencé par séduire les autres en leur promettant et en faisant briller à leurs yeux une sagesse excellente deviendra insensé, en d'autres termes paraîtra insensé, car aux yeux de ceux à qui il semblait d'abord plein de sagesse, il sera dépourvu de bon sens quand il se montrera, parce que sa démence sera manifeste à tous les yeux.

CHAPITRE XIII.

Et comme si celui que nous catéchisons se mettait à chercher la vérité et à dire : Par quel signe manifeste, moi qui ne suis encore qu'un tout petit enfant et qui ne puis discerner clairement la vérité au milieu de tant d'erreurs, à quelle marque évidente reconnaîtrai-je l'Eglise du Christ, en qui je suis sollicité de croire par l'accomplissement de tant de choses prédites auparavant? Le prophète continue, et comme s'il se chargeait lui-même de régler toutes les agitations de son âme, il lui apprend que l'Eglise du Christ a été aussi prédite dans la société qui s'élève et apparaît au-dessus de toutes les autres. Elle est en effet son siége de gloire dont parle l'Apôtre quand il dit : « Le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple. » (I *Cor.*, III, 17.) C'est ce qui avait fait dire à Jérémie : « Le siége de sa gloire est élevé, il est notre sanctification. » (*Jérém.*, XVII, 12.) C'est en effet à cause des mouvements des enfants qui peuvent être séduits par les hommes que le Seigneur, prévoyant la manifestation de la splendeur de l'Eglise, a dit : « Une ville située sur une montagne ne peut être cachée. » (*Matth.*, V, 15.) Si donc son siége de gloire est notre sanctification, c'est pour que l'on n'écoute point ceux qui poussent à des scissions religieuses en disant : « Le Christ est ici, ou il est là; » (*Matth.*, XXIV, 23) car les anciens nous le montrent en disant : Il est ici, il est là. Cette ville est située sur une montagne, mais sur quelle montagne, sinon sur celle qui, selon la prophétie de Daniel, a commencé par n'être qu'une petite pierre qui a grandi et devint une montagne assez grosse pour remplir la terre. » (*Dan.*, II, 35.) C'est pour que l'on n'écoute point non plus ceux qui, sous le prétexte d'une vérité secrète et apocryphe et d'un petit nombre d'hommes, disent : « Le voici dans l'endroit le plus retiré de la maison dans le désert, » (*Matth.*, XXIV, 26) car une ville située sur une montagne ne peut point être cachée, attendu que son siége de gloire est notre sanctification.

perdice, qui congregavit quæ non peperit : In dimidio dierum ejus derelinquent eum, et in novissimis suis erit insipiens (*Jerem.*, XVII, 11) : id est, qui primo tanquam per pollicitationem et ostentationem excellentis sapientiæ seducebat, erit insipiens, id est, apparebit insipiens. Eis quippe quibus primo sapiens erat, tunc erit insipiens, cum apparebit, quia dementia ejus nota erit omnibus.

CAPUT XIII.

Et tanquam ille quem catechizamus, quæreret et diceret : Quo ergo signo manifesto adhuc parvulus, et nondum valens liquidam discernere a tot erroribus veritatem, quo manifesto indicio tenebo Ecclesiam Christi, in quem jam credere tanta rerum antea prædictarum manifestatione compellor? sequitur idem Propheta, et tanquam motus animi ejus ordinatissime excipiens, docet eum Ecclesiam Christi ipsam esse prædictam, quæ omnibus eminet et apparet. Ipsa enim est sedes gloriæ, de qua dicit Apostolus : Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos. (I *Cor.*, III, 17.) Unde iste dicit : Sedes autem gloriæ exaltata est, sanctificatio nostra. (*Jerem.*, XVII, 12.) Propter hos enim motus parvulorum, qui possunt seduci ab hominibus, manifestationem claritatis Ecclesiæ Dominus quoque prævidens, ait : Non potest civitas abscondi supra montem constituta (*Matth.*, V, 15) : quia utique sedes gloriæ exaltata est sanctificatio nostra, ut non audiantur illi qui ad religionum scissuras traducunt, dicentes : Ecce hic est Christus, ecce illic. (*Matth.*, XXIV, 23.) Partes enim ostendunt, dicentes : Ecce hic, ecce illic. Cum illa civitas super montem sit : quem montem, nisi eum qui secundum prophetiam Danielis ex parvo lapide crevit, et factus est mons magnus, ita ut impleret universam terram? (*Dan.*, II, 35.) Nec illi audiantur, qui sub nomine quasi secretæ et apocryphæ veritatis et hominum paucitatis dicunt : Ecce in cubiculis, ecce in deserto (*Matth.*, XXIV, 26) : quia non potest abscondi civitas super montem constituta, quia sedes gloriæ exaltata est sanctificatio nostra.

CHAPITRE XIV.

Eh bien donc, en voyant par ces témoignages et par d'autres du même genre tirés des prophètes sur la persécution des rois et des peuples, sur la foi des princes et des nations, sur la destruction des idoles, sur l'aveuglement des Juifs et sur la preuve des livres gardés par eux, sur l'absence de sens de la part des hérétiques, sur l'excellence de l'Eglise des vrais et purs chrétiens, tout ce qui a été prédit autrefois, accompli maintenant, qu'est-ce que notre païen trouverait de plus digne de foi que ces prophètes, à qui s'en rapporterait-il de préférence sur la divinité du Christ? En effet, si avant que tout cela s'accomplît je présentais à un païen les prophètes hébreux, sur la parole de qui il devrait croire un avenir qu'il ne verrait point encore accompli, il pourrait peut-être me dire avec raison : Que m'importent ces prophètes dont on ne me montre pas le moyen de reconnaître la véracité? Mais quand on voit que tant et de si grandes choses prédites par eux sont maintenant des faits accomplis et manifestes, il est certain que ce païen, à moins de vouloir se montrer pervers, ne saurait à aucun titre mépriser des choses qui ont mérité d'être prévues et prédites si longtemps d'avance et avec un tel apparat, non plus que ceux par qui elles ont pu l'être, car jamais la foi que nous ajoutons à ceux qui nous rapportent les choses accomplies autrefois, ou qui nous parlent des choses à venir ne saurait dépasser en prudence celle que nous accordons à des hommes nous prouvant la confiance que nous devons avoir dans leurs paroles par l'accomplissement de tant et de si grandes prédictions.

CHAPITRE XV.

Quant à la Sibylle, ou aux Sibylles, à Orphée, à je ne sais quel Hermès et à tous les autres devins, théologues, sages ou philosophes païens qui ont pu dire ou prédire quelque chose de vrai au sujet de Dieu le Fils ou de Dieu le Père, tout cela peut avoir quelque valeur pour rabattre l'orgueil des païens, mais n'en a aucune comme autorité, puisque nous faisons voir que ces devins n'ont pas pu ne point parler du Dieu que nous honorons, bien que quelques-uns d'entre eux ont osé apprendre aux peuples païens comme eux à adorer les idoles et les démons, et que d'autres n'ont point eu le courage de les en empêcher. Au contraire, nos saints auteurs, par l'ordre et avec l'assistance de Dieu, ont fait et propagé un peuple, une république, un royaume tel que ce qui était un acte de religion pour ces devins était un sacrilége à ses yeux. Aussi s'il arrivait chez lui que quelqu'un tombât dans le culte des idoles et des démons, il était puni par

CAPUT XIV.

Cum ergo gentilis iste his atque hujusmodi aliis testimoniis Prophetarum de persecutione regum et populorum, de fide regum et populorum, de abolitione idolorum, de cæcitate Judæorum, de probatione codicum ab ipsis custoditorum, de amentia hæreticorum, de excellentia sanctæ Ecclesiæ verorum et germanorum Christianorum, ante prædicta et nunc impleta conspiceret, quid inveniret fide dignius, quam illos Prophetas, quibus de divinitate Christi eligeret credere? Etenim si ante quam ista fierent, ingererem gentili Prophetas Hebræos, quibus ea futura crederet, quæ facta nondum videret, merito fortasse diceret : Quid mihi est cum istis Prophetis, quos unde veraces probem, non mihi ostenditur? Cum vero tam magna et tam multa quæ prædixerunt, jam ad effectum manifestationemque perducta sint, plane ille, si perversus esse nollet, nec ista ullo modo contemneret, quæ tanto ante, et tanto apparatu, prævidenda et prænuntianda commendari meruerunt, nec illos a quibus prævideri et prænuntiari potuerunt. Nullis enim prudentius credimus, vel de præteritis quæ olim facta sunt, vel de futuris quæ nondum facta sunt, quam eis qui nobis fidem verborum suorum tam multis tamque magnis, quæ ab eis prædicta jam facta sunt, probaverunt.

CAPUT XV.

Sibylla porro, vel Sibyllæ, et Orpheus, et nescio quis Hermes, et si qui alii vates vel theologi, vel sapientes, vel philosophi gentium de Filio Dei, aut de Patre Deo vera prædixisse seu dixisse perhibentur, valet quidem aliquid ad paganorum vanitatem revincendam, non tamen ad istorum auctoritatem amplectendam; cum illum Deum nos colere ostendimus, de quo nec illi tacere potuerunt, qui suos congentiles populos idola et dæmonia colenda partim docere ausi sunt, partim prohibere ausi non sunt. At illi sancti auctores nostri eum populum, eam rempublicam, tale regnum, imperante et adjuvante Deo, propagaverunt

la disposition même des lois de cette république ou foudroyé par le tonnerre de la voix des prophètes que rien ne pouvait enchaîner. Car ils n'adoraient qu'un seul Dieu, qui a fait le ciel et la terre; il est vrai qu'ils ne lui rendaient qu'un culte prophétique, figure de l'avenir et devant être aboli quand viendraient les choses dont l'avénement futur était annoncé par lui. En effet, ce royaume même était un grand prophète, et dans son sein prêtres et rois recevaient une onction d'une signification mystique. (*Deut.*, XVIII, 15; *Ps.* II, 6; CIX, 4.) Ce royaume, les Juifs eux-mêmes l'ignoraient; aussi n'est-ce que malgré eux qu'ils en furent dépouillés, ce royaume ne devait disparaître que lorsque serait venu le Dieu oint d'une grâce spirituelle d'une manière plus excellente que tous ceux qui ont part à sa gloire (*Ps.* XLIV, 8); or, ce Dieu, le Saint des saints, devait être en même temps un vrai roi qui nous protégeât et un vrai prêtre qui s'offrît lui-même pour nous. Aussi il n'y a pas moins de différence entre l'autorité des prophètes et la curiosité des hommes sacriléges qu'il ne s'en trouve entre la prédication des anges et la confession des démons.

CHAPITRE XVI.

Certainement après ces choses et autres pareilles que nous ne faisons qu'effleurer, mais qui seraient traitées un peu plus longuement peut-être parce qu'il s'agirait de combattre une très-vieille erreur, et appuyées sur des preuves plus fortes et plus nombreuses encore, le païen dont Fauste suppose que nous avons à faire l'instruction se sentirait porté vers la foi s'il avait un peu plus de souci de son salut que de ses péchés. Arrivé là et placé dans le sein de l'Eglise catholique pour y être cultivé avec soin, il y apprendrait comme conséquence de ce qui précède, les mœurs qu'il devrait avoir. Il ne serait point troublé par la multitude de ceux qu'il verrait ne point observer les choses qui lui seraient prescrites à lui-même, quoique unis de corps à lui dans l'Eglise et recevant les mêmes sacrements que lui. Il saurait que l'héritage de Dieu est la part du petit nombre, tandis que les signes de cet héritage sont le lot de beaucoup, que la sainteté de la vie et le don de la charité répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné et qui est comme une source intérieure où nul étranger ne vient puiser, ne sont le fait que d'un petit nombre d'homme, tandis que c'est à tous les chrétiens qu'appartient la sainteté du Sacrement qu'on ne boit et ne mange point indignement sans boire et manger sa propre condamnation (I *Cor.*,

atque rexerunt, ubi sacrilegium esset, quod istis religio fuit. Itaque si qui illic in cultum simulacrorum et dæmonum laberentur, aut pœna plectebantur, ipsis suæ reipublicæ legibus, aut (*a*) liberrimo tonitru coercebantur Propheticis vocibus. Unus enim ab eisdem colebatur Deus, qui fecit cœlum et terram, Prophetico sane ritu, hoc est, significativo futurorum; qui ritus aboleretur, cum illa venissent, quæ per eum significabantur esse ventura : quando quidem ipsum regnum magnus quidam Propheta fuit, ubi rex et sacerdos mystica significatione unguebantur : quod non ante, ipsis quoque Judæis ignorantibus, ac per hoc invitis ablatum est, nisi cum venisset ille gratia spiritali unctus Deus præ participibus suis, ille sanctus sanctorum, idem verus rex consulendo nobis, et idem verus sacerdos se ipsum offerendo pro nobis. (*Deut.*, XVIII, 15; *Psal.* II, 6; *Psal.* CIX, 4; I *Reg.*, X, 1; *Exod.*, XXIX, 1, 17; *Dan.*, IX, 24; *Psal.* XLIV, 8.) Quamobrem quantum distat de Christi adventu inter prædicationem Angelorum et confessionem dæmoniorum, tantum inter auctoritatem Prophetarum et curiositatem sacrilegorum.

CAPUT XVI.

His et talibus, quæ nunc breviter tangimus, tunc forte pro necessitate depellendi veternosi erroris aliquanto latius disputatis, et robore uberioris probationis assertis, ille gentilis quem nobis catechizandum Faustus proposuit, si salutem suam peccatis suis præponeret, profecto moveretur ad fidem : qua imbutus et in Ecclesiæ catholicæ gremio fovendus collocatus, consequenter etiam moneretur, quos mores tenere deberet. Neque perturbaretur eorum multitudine, in quibus ea non inveniret, quæ observare juberetur : quamvis cum eo corporaliter congregarentur in Ecclesiam, et eadem sacramenta perciperent. Sciret cum paucis hæreditatem Dei, cum multis autem signacula ejus participanda : cum paucis communicare sanctitatem vitæ, et donum caritatis diffusæ in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis (*Rom.*, V, 5), ad quem fontem interiorem nullus alienus accedit; cum multis autem sanctitatem sacramenti, quod qui manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit (I *Cor.*, XI, 29), qui autem manducare contemnit, non habebit in se vi-

(*a*) Sic Am. et Mss. At Er. et Lov. *aut liberrime :* omissa voce *tonitru.*

XI, 29), et qu'on ne peut dédaigner de manger sans cesser d'avoir la vie en soi, et par conséquent sans renoncer à parvenir à la vie éternelle. Quant au petit nombre de vrais chrétiens, on ne l'appelle petit que par comparaison avec la foule des méchants; mais ce petit nombre est grand eu égard au nombre de ceux qui le composent répandus dans l'univers entier, où ils croissent au milieu de l'ivraie, comme la paille avec le bon grain jusqu'au jour de la moisson et du vannage. (*Matth.*, XIII, 25.) Tout cela a été dit dans l'Evangile (*Matth.*, III, 12) et prédit par les prophètes. En effet, longtemps auparavant il a été dit : « Tel qu'est le lis entre les épines, telle est ma bien-aimée entre les autres filles. » (*Can.*, II, 2.) Bien longtemps auparavant un prophète avait dit encore : « J'ai demeuré avec les habitants de Cédar, je gardais un esprit de paix avec ceux qui haïssaient la paix; » (*Psal.* CXIX, 5 et 6) et un autre prophète avait dit aussi : « Marquez au front les hommes qui gémissent et qui sont dans la douleur à cause des iniquités qui se font au milieu de mon peuple. » (*Ezech.*, IX, 4.) Aussi notre païen que nous affermirions par de semblables instructions, devenant enfin le concitoyen des saints et le domestique de Dieu (*Ephés.*, II, 19), ne serait plus un étranger dans Israël, mais un vrai Israélite, en qui ne se trouverait plus aucun déguisement (*Jean*, I, 47); il apprendrait aussi dans la simplicité de son cœur les paroles dont le même Jérémie fait suivre celles citées plus haut : « Seigneur, vous êtes la patience d'Israël; tous ceux qui vous abandonnent seront confondus. » (*Ps.* XVII, 13.) Car en disant, à propos de la perdrix, elle crie et rassemble autour d'elle ceux qu'elle n'a point mis au monde, il nous fait remarquer l'excellence de la cité placée sur une montagne et qui ne peut être cachée, afin que les hérétiques ne séparent point cet homme de l'Eglise catholique, et il nous dit : « Le siége élevé de sa gloire est notre sanctification. » Puis, comme si cette pensée lui venait à l'esprit : « Que faisons-nous donc de cette multitude de méchants qui se trouvent partout d'autant plus nombreux que la gloire du Christ est plus excellente dans l'unité de toutes les nations? » Ce prophète ajoute aussitôt après : « Seigneur, vous êtes la patience d'Israël. » En effet, il faut supporter avec patience ce qu'il dit : « Laissez croître l'un et l'autre jusqu'à la moisson, » (*Matth.*, XIII, 30) de peur que, par le défaut de patience dans le support des méchants, on n'abandonne aussi les bons, qui sont proprement le corps du Christ; or, les laisser, c'est le laisser en même temps. Voilà pourquoi il ajoute et poursuit : « Que tous ceux qui vous laissent soient confondus; oui, qu'ils soient confondus ceux qui se retirent vers la terre. » (*Jérem.*, XVII, 13.) Or,

tam, et ideo non perveniet ad vitam æternam. Eosdemque paucos, in comparatione multitudinis malorum, paucos dici; esse autem per se ipsos consideratos in magno numero, diffusos toto orbe terrarum, crescentes inter zizania (*Matth.*, XIII, 25), et cum palea usque ad diem messis et ventilationis. Hoc in Evangelio dictum est, hoc a Prophetis ante prædictum. (*Matth.*, III, 12.) Ante enim prædictum est : Sicut lilium in medio spinarum, ita proxima mea in medio filiarum. (*Can.*, II, 2.) Ante prædictum est : Inhabitavi in tabernaculis Cedar, cum his qui oderant pacem, eram pacificus. (*Psal.* CXIX, 5, 6.) Ante prædictum est : Signa (*a*) in fronte eos, qui gemunt et mærent ob iniquitates populi mei, quæ fiunt in medio eorum. (*Ezech.*, IX, 4.) Itaque iste Gentilis, quem tali alloquio firmaremus, jam factus civis sanctorum et domesticus Dei (*Ephes.*, II, 19), nec jam alienus ab Israel, sed verus Israelita, in quo dolus non esset (*Joan.*, I, 47), disceret etiam ita verba ex corde simplici dicere, quæ subsequenter contexit idem ipse Jeremias : Patientia Israel : Domine, universi qui te derelinquunt, terreantur. (*Jerem.*, XVII, 13.) Cum enim de perdice dixisset, qui clamat et congregat quæ non peperit, commendavit excellentiam civitatis super montem positæ quæ abscondi non potest, ut ab Ecclesia catholica (*b*) hominem hæretici non separent, dicens : « Sedes autem gloriæ exaltata est sanctificatio nostra. » Deinde quasi veniret in mentem : Quid ergo facimus de tam multis malis, qui tanto amplius ubique permixti sunt, quanto excellentior est Christi gloria in unitate omnium gentium? subjecit statim : « Patientia Israel, Domine. Patienter enim ferendum est quod ait : Sinite utraque crescere usque ad messem, » (*Matth.*, XIII, 30) ne impatientia tolerandi malos, reliquantur, boni qui proprie sunt corpus Christi; et ideo cum ipsi relinquuntur, ille relinquitur. Unde subjecit atque addidit : Universi qui te derelinquunt, terreantur : confundantur

(*a*) Lov. *Signa Thau in fronte eos.* Abest *Thau* ab editis aliis et a Mss. nec non a Græco LXX. — (*b*) Am. Er. *hominem hæreticum non separaret.* Plures Mss. *hominem hæreticum separaret.*

la terre c'est l'homme présumant de soi et portant les autres à présumer de lui. Aussi le prophète continue-t-il : « Ils seront bouleversés parce qu'ils ont abandonné le Seigneur, qui est la source des eaux de vie. » Or, qu'est-ce que crie la perdrix? n'est-ce point que la source de la vie est en elle et sort d'elle, à qui on ne se réunit qu'en s'éloignant du Christ, mais non sans être trompés par le nom même du Christ qu'on portait déjà gravé dans l'âme? En effet, ce ne sont pas ceux qu'elle a mis au monde qu'elle rassemble; mais pour réunir autour d'elle ceux qu'elle n'a point enfantés, elle dit : Le salut promis par le Christ est chez moi, c'est moi qui le donnerai. Mais écoutez ce que dit le prophète : « Seigneur, guérissez-moi et je serai guéri, sauvez-moi et je serai sauvé. » (*Ibid.*, 14.) C'est ce qui faisait dire à l'Apôtre : « Que celui qui se glorifie le fasse dans le Seigneur; » (I *Cor.*, I, 31) et au même prophète : « Vous êtes ma gloire. » (*Jérém.*, XVII, 14.) Voilà comment nous instruirions cet homme en nous appuyant sur l'enseignement des apôtres et des prophètes, afin de l'édifier sur le fondement des prophètes et des apôtres (*Ephés.*, II, 20.)

CHAPITRE XVII.

Mais Fauste comment persuaderait-il la divinité du Christ au païen dans la bouche de qui il met ces paroles : Je ne crois ni aux prophètes quand ils parlent du Christ, ni au Christ quand il parle des prophètes? Comment pourrait-il croire au témoignage que le Christ se rend à lui-même s'il ne croit point au témoignage qu'il rend aux autres? Il serait ridicule de penser qu'il le pût; car s'il ne le croyait point digne de foi, ou bien il ne croirait rien de ce qu'il dirait, ou du moins s'il croyait à ses discours ce serait plutôt quand il parlerait des autres que lorsqu'il parlerait de lui. Est-ce que par hasard dans ce cas-là, Fauste, en voyant qu'on se moque de lui, se mettrait à lire à cet homme les paroles des sybilles, d'Orphée ou de quelqu'autre devin des païens ayant prédit quelque chose du Christ? Certainement non, car il a déclaré qu'il ne les connaît pas quand il a dit : Si, comme on le prétend, il y a quelques prédictions concernant le Christ dans la sybille, dans Hermès Trismégiste, ainsi qu'on l'appelle, dans Orphée ou dans quelqu'autre devin parmi les païens. S'il ne connaît point leurs écrits, il ne sait en effet que par ouï dire que ces devins ont existé, il ne saurait les lire au païen, qui lui dirait : Je ne crois ni au Christ ni aux prophètes. Que fera-t-il donc? citera-t-il Manès pour recommander le Christ à ce païen? Jamais les Manichéens n'ont procédé ainsi; au contraire, ils se sont plutôt servis du nom du Christ, qui maintenant brille partout d'un doux

qui recesserunt in terram. (*Jerem.*, XVII, 13.) Terra est enim homo de se præsumens, atque alios ut de ipso præsumatur inducens : et ideo sequitur : « Evertentur, quoniam dereliquerunt fontem vitæ Dominum. » Quid enim aliud clamat perdix, nisi apud se esse et a se dari fontem vitæ, ad quem congregati recedant a Christo, Christi promissione decepti, cujus nomine jam tenebantur imbuti? Non enim quos peperit, congregat : sed ut congreget quos non peperit, dicit : Salus quam Christus promisit, apud me est, ego dabo. Sed vide quid iste dicat : Sana me Domine, et sanabor, salvum me fac, et salvus ero. (*Ibid.*, 14.) Unde Apostolus dicit : Nemo glorietur in homine (I *Cor.*, I, 31) : et iste subjungit : Quoniam gloriatio mea tu es. (*Jerem.*, XVII, 14.) His modis nos instruimus hominem ex apostolica propheticaque doctrina, ut ædificetur super fundamenta Apostolorum et Prophetarum. (*Ephes.*, II, 20.)

CAPUT XVII.

Faustus autem quomodo persuaderet divinitatem Christi, homini gentili, quem constituit dicentem : Nec Prophetis credo de Christo, nec Christo de Prophetis. An Christo crederet de se ipso dicenti, cui non crederet de aliis testificanti? Vere ridiculum est hoc putare. Quem semel enim dignum fide non duceret, aut omnino nihil ei crederet, aut potius pro aliis quam pro se ipso testificanti crederet. Hic forte Faustus irrisus : Sibyllas homini legeret, et Orpheum, et cæteros hujusmodi, si quos alios gentilium reperiret de Christo aliquid prænuntiasse? Sed non faceret : eos quippe sibi incognitos falsus est, dicens : Sane si sunt aliqua, ut fama est, Sibyllæ de Christo præsagia, aut Hermetis, quem dicunt Trimegistum; aut Orphei, aliorumque in gentilitate vatum. Horum ergo iste litteras nesciens, quando quidem per famam putat esse aliquos tales, non eas utique legeret illi dicenti : Nec Prophetis credo, nec Christo. Quid igitur faceret? An proferret Manichæum, et ex illo commendaret Christum? Nunquam hoc fecerunt : sed potius de Christo, cujus jam nomen ubique dulciter clarum est, Manichæum semper commendare

éclat, pour essayer de faire accepter leur Manès et ont placé le miel sur les bords de leur coupe empoisonnée. En effet, le Christ ayant promis à ses apôtres de leur envoyer le Paraclet (*Jean*, XIV, 16), c'est-à-dire un consolateur, un avocat, l'esprit même de vérité, ils ont pris occasion de cette promesse pour dire que ce Paraclet est Manès ou du moins dans Manès, et insinuent cela à ceux qui ne savent point quand a été envoyé le Paraclet promis par le Christ. Mais quiconque a lu le livre canonique intitulé *Actes des Apôtres*, y voit en même temps la promesse de Jésus qui s'y trouve consignée de nouveau, et le récit de son accomplissement manifeste. (*Act.*, II, 3.) Je lui demande donc comment il s'y prendra pour amener notre païen à croire au Christ? car je ne pense pas qu'il y ait personne d'assez aveugle pour dire : Je crois à Manès après avoir dit : Je ne crois pas au Christ. Si on ne peut rire, du moins ne peut-on s'empêcher de s'écrier dans un mouvement de colère : Me direz-vous de croire à des livres venus de Perse quand vous me défendez d'ajouter foi à ceux des Hébreux? Je vous le demande, à vous hérétique, comment vous y prendrez-vous avec cet homme si d'abord vous ne le trouvez soumis d'une manière ou d'une autre au nom du Christ, pour que vous puissiez le tromper en vous appuyant sur sa conviction qu'on doit croire au Christ, et lui dire de s'en rapporter à Manès parce qu'il prêche le Christ mieux que les autres? Voilà précisément notre perdrix qui rassemble autour d'elle les petits qu'elle n'a point mis au monde. (*Jérém.*, XVII, 11.) Rassemblé par cette perdrix, ne pouvez-vous donc pas encore vous séparer d'elle? Et ne trouvez-vous point assez insensé l'homme qui prétend que les témoignages des Hébreux, fussent-ils vrais, nous sont inutiles tant que nous n'avons pas la foi et superflus quand nous l'avons?

CHAPITRE XVIII.

Que ceux qui sont arrivés à la foi rejettent donc maintenant les livres qui les y ont conduits. En effet, si ce que dit Fauste est vrai, je ne vois point pourquoi les fidèles liraient même l'Evangile du Christ; avant la foi c'est un livre inutile, parce qu'il s'adresse à un païen qui, d'après le risible ou plutôt le lamentable Fauste, s'en moque et ne croit point au Christ. D'un autre côté, après la foi il est inutile, puisqu'il est superflu de croire aux témoignages véridiques en faveur du Christ dès lors qu'on croit au Christ même. Peut-être me direz-vous que tout fidèle doit lire l'Evangile pour ne point oublier ce qu'il a cru. De même, insensés que vous êtes, pourquoi ne relira-t-il point les té-

conati sunt, ut hoc melle scilicet venenati sui poculi labra perunguerent. Cum enim Christus promiserit suis, missurum se Paracletum (*Joan.*, XIV, 16), id est, consolatorem vel advocatum, Spiritum veritatis; per hanc promissionis occasionem, hunc Paracletum dicentes esse Manichæum, vel in Manichæo, subrepunt in hominum mentes ignorantes ille a Christo promissus quando sit missus. Qui autem legerunt canonicum librum, qui Actus Apostolorum inscribitur, vident illam Christi promissionem illic rursus commemoratam, et illic manifestissime impletam. (*Act.*, II, 3.) Sed modo quærimus, unde illi gentili fidem faceret de Christo? Puto enim neminem esse tam cæcum, qui velit dicere : Manichæo credo : cum dicat : Christo non credo. Deinde si non ridens, saltem stomachans diceret : Itane Persicis libris me jubes credere, qui Hebræis me (*a*) dixisti non credere? Quomodo ergo capturus es hæretice istum hominem, nisi jam nomini Christi aliquo modo subditum inveneris, ut quia ille jam Christo credendum esse non dubitat, tanquam melius prædicanti Christum Manichæo deceptus acquiescat? Ecce est ille perdix congregans quæ non peperit. (*Jerem.*, XVII, 11.) Itane eum nondum derelinquitis vos quos congregat, et nondum vobis apparet insipiens, qui dicit Hebræorum testimonia (*b*) nobis, etiam si vera sint, ante fidem inutilia esse, post fidem supervacua.

CAPUT XVIII.

Abjiciant ergo qui crediderunt, omnes libros per quos factum est ut crederent. Nam si hoc verum est, cur vel ipsum Evangelium Christi a fidelibus legatur, non video. Ante fidem quippe inutile est, quia ille gentilis, quem ridentem ridendus, vel potius flendus Faustus inducit, non credit Christo. Post fidem autem supervacuum, si etiam veris de Christo præconiis jam superfluo creditur, cum in eum creditum fuerit. Hic forte dicetis : Sed Evangelium debet legere jam fidelis, ne obliviscatur quod credidit. Sic ergo, insani, etiam Prophetarum vera testimonia, ne obliviscatur quare crediderit : quod si oblitus

(*a*) Sic Am. et plerique Mss. At Er. et Lov. *dixi*. — (*b*) Am. et Er. *vobis*.

moignages des prophètes afin de ne point oublier les raisons pour lesquelles il a cru. S'il les oublie, ce qu'il croit ne sera plus ferme en lui. Rejetez donc les livres de Manès, sur le témoignage desquels vous avez cru que la lumière, qui n'est autre que Dieu même, a combattu contre les ténèbres, et afin de pouvoir lier les ténèbres a commencé par être dévorée par elles, garrottée, souillée, déchirée par elles; que maintenant c'est elle que vous recréez en la mangeant, que vous déliez, que vous purifiez et que vous guérissez, afin qu'elle vous soit donnée en récompense et qu'elle ne soit point condamnée dans le globe éternel avec la portion qui n'aura pu être délivrée. Vous nous chantez tous les jours cette fable de la voix et des gestes; pourquoi cherchez-vous encore des témoignages dans les livres et voulez-vous consommer une substance étrangère à composer des ouvrages dans ces choses superflues et tenir celle de votre Dieu enchaînée! Brûlez donc tous ces parchemins et toutes ces élégantes, ces admirables reliures en peau, pour que rien de superflu ne vous charge et que votre Dieu se dégage de la matière de ces volumes où il se trouve garrotté et traité en esclave. Si même vous pouviez manger vos livres bouillis à l'eau, quel service immense vous rendriez ainsi aux membres de votre Dieu? Est-il possible que l'impureté de la chair éloignât ces pages de vos tables? La pureté de l'encaustique du vélin doit tout concilier. D'ailleurs c'est bien ce que vous faites quand vous appliquez, par l'écriture, sur l'impureté du parchemin, comme il est arrivé dans votre première guerre, ce qu'il y a de pur au bout de votre plume, à moins que la couleur ne dépose contre vous; car c'est vous plutôt, avec cette encre noire, qui êtes venus à la lumière de ces blanches pages. Vous fâchez-vous contre nous quand nous vous disons ces choses qui, bon gré mal gré, sont la conséquence de votre foi? Pour nous, afin de réveiller les souvenirs de la nôtre, de consoler notre espérance et d'exciter notre charité, nous lisons les livres des prophètes et des apôtres qui se répondent les uns aux autres, et qui, par cet accord, espèce de trompette céleste, nous tirent de l'engourdissement de la vie mortelle et nous font tendre vers la palme de la vocation céleste. Car lorsque l'Apôtre emprunte quelque pensée aux livres des prophètes, telle que celle-ci : « Les outrages de ceux qui vous insultaient sont tombés sur moi, » (*Ps.* LXVIII, 10) il fait comprendre aussitôt l'utilité de la lecture des livres sacrés, car, ajoute-t-il, tout ce qui est écrit l'a été pour notre instruction, afin que nous conser-

fuerit, firmum apud eum non poterit esse quod credidit. Aut projicite jam libros Manichæi, quibus testibus credidistis lucem pugnasse cum tenebris, quæ lux ipse Deus erat; et ut posset ligare lux tenebras, prius esse lucem a tenebris devoratam, et ligatam, et inquinatam, et dilaniatam : quam vos manducando recreatis, et solvitis, et purgatis, et sanatis, ut vobis merces retribuatur, ne cum illa quæ liberari non potuerit, in globo æterno damnemini. Hanc fabellam quotidie et moribus et vocibus cantatis : cur adhuc in ea quæritis testimonia librorum, ut in rebus superfluis et conficiendis codicibus vestris aliena substantia consumatur, et Dei vestri (*a*) ligata teneatur? Incendite omnes illas membranas, elegantesque tecturas decoris pellibus (*b*) exquisitas, ut nec res superflua vos oneret, et Deus vester inde solvatur, qui tanquam pœna servili etiam in codice ligatus tenetur. Nam si possetis libros vestros vel elixatos comedere, quantum membris Dei vestri beneficium præstaretis? An et si fieri posset, carnis immunditia prohiberet paginas ab epulis vestris? Imputet ergo sibi encausti munditia, quæ corio inhæsit agnino. Sed et hoc vos fecistis, qui tanquam primo (*c*) bello vestro, id quod mundum erat in calamo, immunditiæ membranarum scribendo affixistis : nisi quod colores contrario testimonio vos arguunt. Vos enim potius ad lucem candidarum paginarum, cum tenebris atramenti venistis. Nobis debetis irasci talia dicentibus, an vobis talia credentibus, ut velitis nolitis ista consequantur? Nos autem et ad commemorationem fidei nostræ, et ad consolationem spei nostræ, et ad exhortationem caritatis nostræ, libros Propheticos et Apostolicos legimus alterutris vocibus sibimet concinentes; et ea concinentia, tanquam cœlesti tuba, et a torpore mortalis vitæ nos excitantes, et ad palmam supernæ vocationis extendentes. De libris enim Propheticis quiddam cum commemorasset Apostolus, sicut scriptum est : Opprobria exprobrantium tibi ceciderunt super me (*Psal.* LXVIII, 10) : continuo subjungit utilitatem divinæ lectionis : Quæcumque enim ante scripta sunt, inquit, ut nos doceremur, scripta sunt, ut per pa-

(*a*) Lov. *membra ligata teneantur*. Superfluo addita vox *membra*, qua carent editi alii et Mss. cujusve loco subintelligitur *substantia*. — (*b*) Sic Am. Er et Mss. At Lov. *exæquatas*.— (*c*) Editio Lov. *tanquam primo libello vestro id quod immundum erat*. Castigatur ex editionibus aliis et Mss.

vassions une ferme espérance par la patience et la consolation, et l'espoir que les Ecritures nous donnent en Dieu. (*Rom.*, xv, 4.) Fauste, il est vrai, prétend le contraire. Mais il en sera de lui selon ce mot de l'Apôtre : « Si quelqu'un vous annonce un Evangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. » (*Gal*, i, 9.)

LIVRE QUATORZIÈME

CHAPITRE PREMIER.

Fauste. Pourquoi ne recevez-vous point Moïse? La cause en est dans l'amour et la piété que nous avons pour le Christ. En effet, qui serait assez irréligieux pour regarder d'un bon œil un homme maudissant son père? Aussi exécrons-nous Moïse, non pas seulement parce que dans ses blasphèmes il n'a épargné les choses ni divines ni humaines, mais surtout parce qu'il a accablé de ses insultes et de ses malédictions le Christ, Fils de Dieu, qui a été attaché à la croix pour notre salut. L'a-t-il fait sciemment et volontairement ou seulement par hasard? C'est ce que je vous laisse à décider. D'ailleurs, ni dans l'un ni dans l'autre cas, il ne saurait être excusé ou recommandé de manière à devoir être reçu. En effet, il a dit : « Celui qui est pendu au bois est maudit. » (*Deut.*, xxi, 23.) Voulez-vous donc que je le reçoive et que je croie à sa parole quand il est constant, s'il tenait sa mission de Dieu, que c'est sciemment et volontairement qu'il a maudit le Christ, et que si ses malédictions étaient inconscientes et involontaires, il ne tenait point sa mission de Dieu. Choisissez le parti que vous voudrez, ou Moïse n'est point un prophète et il a péché par imprudence en maudissant Dieu, au moins sans le savoir, en même temps que, selon sa coutume, il maudissait les autres; ou bien il fut un envoyé de Dieu et sut que les choses qu'il annonçait arriveraient, mais par un sentiment d'envie, à propos de notre salut qui devait se faire par le bois de la croix, il répandit dans ses malédictions les venins de sa langue sur celui qui devait être l'auteur de notre salut. Or, est-il possible de croire que celui qui a ainsi déchiré le Fils connaissait le père, et qu'il a prédit l'avénement de ce Fils quand il ignorait que l'issue de sa venue serait son ascension? Ajoutez à cela, une considération que je fais encore, l'étendue de sa malédiction et le nombre de choses qu'elle atteint et comprend. Elle s'a-

tientiam et consolationem Scripturarum spem habeamus ad Deum. (*Rom.*, xv, 4.) Sed contradicit Faustus. Fiat ergo illi quod dicit Paulus : « Si quis vobis evangelizaverit præter quam quod accepistis, anathema sit. » (*Gal.*, i, 9.)

LIBER QUARTUS-DECIMUS.

CAPUT PRIMUM.

Faustus dixit : « Quare Moysen non accipitis? Amoris pietatisque causa, qua colimus Christum. Quis enim irreligiosus adeo est, ut eum libenter (*a*) aspiciat, qui suo maledixerit patri? Quapropter et nos Moysen, quanquam humanorum nulli unquam divinorumque pepercerit blasphemando, plus tamen hinc exsecramur, quod Christum Filium Dei, qui nostræ salutis causa pependit in ligno, diro (*b*) devotionis convicio lacessivit : utrum volens, an casu, tu videris. Neutro enim horum excusatus erit aut commendatus, ut debeat accipi. Ait enim maledictum esse omnem qui pendet in ligno. (*Deut.*, xxi, 23.) Hunc ergo tu vis ut accipiam, huic ut credam : cum si divinus fuit, constet eum scientem volentemque maledixisse Christo; si vero nolens nesciensque maledixerit, constet eum non fuisse divinum. Tu ergo elige utrumvis, aut Moysen prophetam non fuisse, et imprudentia peccasse, ut dum aliis ex more suo maledicit, nesciens blasphemaverit et Deum; aut fuisse quidem divinum, nec futura hæc ignoravisse, sed invidentem tamen nostræ saluti, quæ futura erat ex ligno, in ejus auctorem maledici oris sui venena prompsisse. Et quis ergo credat hunc vidisse aut cognovisse Patrem, qui sic laceraverit Filium : hunc adventum Filii potuisse prædicere, qui ascensionis ejus ignoraverit exitum? Huc accedit, quod illud etiam considero, quam late hoc sit sparsum

(*a*) Aliquot Mss. *accipiat.* — (*b*) Am. Er. et quidam Mss. constanter habent *devotionis.* Itemque paulo post *non tam crudæ devotionis contumelia.*

dresse à tous les justes, à tous les martyrs, à tous ceux qui sont morts d'une mort semblable à la passion du Christ, comme Pierre, André, et tant d'autres qui eurent le même sort. Si Moïse n'avait point ignoré ces choses, puisqu'on le dit prophète, ou s'il ne les avait point eues en haine dans sa méchanceté, en sa qualité de prophète, il ne les aurait point frappées de ses outrageantes et cruelles malédictions. En effet, il ne dit pas seulement : Ils sont maudits des hommes, mais : Ils sont maudits de Dieu. S'il en est ainsi, quelle espérance de bénédiction reste-t-il soit au Christ lui-même, soit aux Apôtres, soit à nous, s'il nous arrive d'être attachés à la croix pour son nom? Combien se montre-t-il imprudent et dépourvu de toute inspiration divine quand il n'a pas même songé que l'on peut être mis en croix pour bien des raisons, les uns pour un forfait inique, les autres pour la justice et pour Dieu, et en les confondant tous indistinctement dans la même malédiction, tandis qu'avec une ombre je ne dis point d'esprit prophétique, mais de prudence, si la croix l'offusquait au point de croire qu'il devait en parler à part et faire une exception pour ce genre de supplice, il aurait dû se contenter de maudire tout impie et tout scélérat attaché au gibet de la croix afin de mettre une différence entre les justes et les injustes. Encore n'aurait-il pas même dit vrai en s'exprimant ainsi, puisque le Christ a fait passer avec lui le larron de la croix dans le paradis de son Père. (*Luc*, XXIII, 43.) Où donc est-il ce maudit de la croix? Est-ce cet insigne larron Barabbas (*Matth.*, XXVII, 26), qui non-seulement n'a point été attaché à la croix, mais a été, à la prière même des Juifs, délivré de prison et béni plutôt que celui qui, avec le Christ, monta de la croix au ciel? D'ailleurs qu'est-ce encore que ses malédictions contre quiconque adore le soleil et la lune? (*Deut.*, XVII, 3.) Si donc, placé sous la domination d'un roi païen, je me trouve contraint d'adorer le soleil, et, dans la crainte de tomber sous le coup de cette malédiction, si je ne lui obéis pas et me vois condamné à la croix, encourrai-je l'autre malédiction prononcée contre quiconque est attaché au bois de la croix? Est-ce donc devenu chez lui une habitude de maudire tous les gens de bien? Nous ne devons pas faire plus de cas de toutes ses malédictions que des imprécations de bonnes femmes. D'ailleurs ne charge-t-il pas également de ses malédictions tous les fils et toutes les filles de Dieu quand il déclare maudit quiconque ne donnera point d'enfant à Israël? (*Deut.*, XXV, 7.) Cet anathème tombe en plein sur Jésus lui-même, qui étant né, comme vous le dites, de la race des Juifs, n'a

convicium, quamque multa comprehendat et violet : ut omnes etiam tangat justos et martyres, quotquot similis passionis exitu defuncti sunt vita, ut Petrus, et Andreas, ac reliqui ejusdem sortis. Quos nisi Moyses aut ut non propheta nescisset, aut ut malignus odisset, si fuit propheta, non tam crudelis devotationis contumelia lacerasset. Neque enim vulgo saltem eos maledictos dicit, id est, apud homines tantum, sed maledictos Deo. Quod si ita est, unde jam benedictionis relinquetur spes vel Christo, vel Apostolis, vel ipsis nobis, (*a*) si nominis ejus causa crucifigi contingat? Quam denique imprudens erat et vacans inspiratione divina, ut cogitare nequiverit diversis ex causis homines in ligno suspendi; alios quidem ob iniquum facinus, quosdam vero justitiæ causa, et propter Deum : idcircoque confuse omnes et sine discretione ulla sub idem conjecit maledictum : cum esset dicendum, si ei prudentia inesset ulla, non dicam divinatio, et si adeo crux offenderat eum, ut sola excepta abdicataque esset ex omni genere punitionum, maledictum esse sceleratum et impium omnem qui pependisset in ligno; ut esset discretio aliqua inter justos et injustos : quanquam ne sic quidem vera dixisset, cum latronem Christus de ligno secum introduxerit in paradisum Patris sui. (*Luc.*, XXIII, 43.) Ubi est ergo maledictus omnis qui pendet in ligno? An Barabbas latro ille insignis, qui non solum in ligno suspensus minime est, sed etiam Judæorum rogatu emissus e carcere (*Matth.*, XXVII, 26), magis fuit benedictus, quam ille qui cum Christo de cruce ascendit in cœlum? Quid denique, quod etiam eum maledictum vocat, qui solem adoraverit, aut lunam? Si ergo sub gentili positus rege, solem adorare cogar, et cum restitero maledictum hoc metuens, jubear crucifigi, in aliud ejus incurram maledictum, quod adversus eum deprompsit qui pendet in ligno? An ipsi quidem bonis omnibus maledicere consuetum est? Nos vero tanti devotationes ejus æstimare debemus, quanti sunt stomachantium vetularum. Sic enim et Dei omnes pueros ac virgines pari devotatione prosequitur dicens, maledictum esse omnem, qui non suscitaverit semen in Israel. (*Deut.*, XXV, 7.) Quod æque convicium principaliter quidem Jesum tangit, qui ortus et ipse, ut dicitis, ex Judæis, nullam tamen inter eos servandæ posteritatis causa sobolem suscitavit. Deinde et discipulos ejus, quo-

(*a*) Sola fere editio Lov. *si omnes nos ejus causa.*

pourtant laissé aucun enfant pour perpétuer sa postérité parmi eux. Il atteint de même ses disciples, dont les uns, qu'il avait trouvés mariés, furent par lui enlevés à leurs femmes, et les autres, qu'il trouva libres, reçurent de lui la défense de se marier. Vous conviendrez ici que nous avons raison d'exécrer la langue impunie de Moïse, poursuivant de ses malédictions le Christ, qui est la lumière, et frappant en même temps tout ce qui est saint et divin. Et de peur que vous ne croyiez par hasard qu'il y a une grande différence entre suspendu au gibet et attaché à la croix, car vous vous abritez volontiers derrière cette distinction, écoutez saint Paul opposer cette affirmation à tous vos mensonges : « Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi en se faisant lui-même maudit pour nous, selon qu'il est écrit : Maudit est celui qui est pendu au bois. » (*Gal.*, III, 13.)

CHAPITRE II.

Augustin. Fauste, cet homme pieux, ne peut voir le Christ maudit par Moïse; aussi hait-il Moïse d'autant plus qu'il aime le Christ. Mais en attendant que je montre avec quel profond mystère et quel sentiment de piété il a été dit : « Maudit quiconque est suspendu au bois, » (*Deut.*, XXI, 23) je veux demander à ces hommes pieux pourquoi ils se fâchent contre Moïse, puisque ses malédictions ne peuvent concerner leur Christ à eux. En effet, si le Christ a été suspendu à la croix, c'est qu'il s'y est trouvé attaché par des clous, ce qui lui permit même de montrer ses cicatrices après sa résurrection à ses disciples incrédules. (*Jean*, X, 27.) Or, s'il en a été ainsi, il faut que son corps eût été vulnérable et mortel, chose que les Manichéens ne veulent point reconnaître. Si donc ces plaies et ces cicatrices étaient fausses, il est faux également qu'il ait été suspendu à la croix. Par conséquent la malédiction en question ne peut l'atteindre, et il n'y a pas de raison pour en vouloir à celui qui l'a prononcée. Si donc ils feignent l'indignation contre Moïse maudissant la mort simulée de leur Christ, qu'on me permette de parler d'après leur doctrine, quelle répulsion ne doit-on pas ressentir pour ceux qui, je ne dis point maudissent le Christ, mais, chose plus exécrable encore, le chargent de crimes? Si on doit rejeter quiconque maudit un être mortel, combien ne doit-on pas détester celui qui met le mensonge à la place de la vérité? Voyons maintenant, puisque les calomnies proférées par les hérétiques nous en donnent l'occasion, comment on expose ce mystère aux fidèles.

CHAPITRE III.

La mort chez l'homme est la peine du péché,

rum nonnullos quidem ab uxoribus sejunxit, quos copulatos invenerat : quosdam vero et conjungi vetuit, quos deprehendit intactos. Qua de re Moyseos impunitam hanc linguam, maledictorum jaculis Christum lumen, sanctimoniam, divina omnia petentem, jure nos cognoveris exsecratos. Ac ne forte multum interesse putes inter suspensum et crucifixum, nam et hoc in præsidium vobis defensionis soletis assumere, commentis hisce vestris Paulum audias præscribentem : « Christus nos redemit de maledicto Legis, factus pro nobis maledictum : quia scriptum est : Maledictus omnis qui pendet in ligno. » (*Gal.*, III, 13.)

CAPUT II.

Augustinus respondit : Pius homo Faustus dolet Christum esse maledictum a Moyse, et ob hoc odit Moysen, quia diligit Christum. Interim ante quam aperiam in quam magno sacramento, et quam pie dictum sit : Maledictus omnis qui in ligno pependerit (*Deut.*, XXI, 23), istos pios homines interrogo, cur irascantur Moysi, quando quidem maledictum ejus ad Christum istorum non pervenerit. Si enim Christus pependit in ligno, clavis utique affixus est. Unde etiam ipsas cicatrices post resurrectionem discipulo minus credulo demonstravit. (*Joan.*, X, 27.) Quod si ita est, utique vulnerabile atque mortale corpus habuit, quod isti nolunt fateri. Si ergo et illa vulnera, te illæ cicatrices falsæ erant, falsum est et quod pependit in ligno. Non itaque potuit ad eum illa maledictio pervenire, non est quod succenseant ei a cujus ore processit. Itaque si ipsi irasci se fingunt ei, qui maledixerit falsæ morti Christi, quod secundum ipsos dixerim; quomodo fugiendi sunt, qui non maledicunt Christum, sed quod est execrabilius, criminantur? Si enim non est accipiendus qui maledictum ingerit mortalitati; quomodo est detestandus qui fallaciam objicit veritati? Sed jam videamus ex occasione calumniantium hæreticorum, quomodo illud sacramentum fidelibus exponatur.

CAPUT III.

Mors hominis ex pœna peccati est, unde et ipsa

aussi est-elle appelée elle-même péché (*Rom.*, v, 12), non point parce que l'homme fait un péché en mourant, mais parce qu'il meurt par le fait du péché. De même dans un autre genre on donne le nom de langue au morceau de chair qui remue entre nos dents sous notre palais et aux paroles proférées par la langue; c'est en ce dernier sens qu'on dit la langue grecque, la langue latine. Ainsi encore pour la main, on appelle proprement de ce nom un de nos membres que nous mettons en mouvement pour travailler, et dans un autre sens on appelle main l'écriture même que la main a tracée. Nous disons en effet : On a produit sa main contre lui, on a lu sa main contre lui, j'ai votre main, j'ai reçu votre main. Ainsi au propre la main est un membre chez l'homme; or, je ne pense pas que l'écrit produit soit un membre, néanmoins on l'appelle main parce qu'il est tracé par la main. Il en est de même du péché; on n'appelle point ainsi seulement l'œuvre mauvaise qui est digne de châtiment, mais encore la mort qui est le produit du péché. Ainsi le Christ n'a point commis le péché qui l'eût rendu digne de mort, mais il s'est chargé pour nous de l'autre péché, c'est-à-dire de la mort qui est infligée à la nature humaine par le péché. Voilà ce qu'il a porté sur la croix et ce qui a été maudit par Moïse. En ce sens la mort a été condamnée pour qu'elle ne régnât point et maudite pour qu'elle périt. Ainsi par le péché du Christ entendu de la sorte, ce qui s'est trouvé condamné c'est notre péché afin que nous fussions délivrés, et que le péché cessant de régner en nous, nous ne fussions point condamnés.

CHAPITRE IV.

Pourquoi donc Fauste s'étonne-t-il que le péché ait été maudit, que la mort ait été maudite, que la mortalité de la chair du Christ, même exempte du péché, que cette mortalité, dis-je, produite par le péché de l'homme dans le Christ ait été maudite? En effet, il a pris une chair venant d'Adam, puisque la vierge Marie vient d'Adam et qu'elle a enfanté le Christ. Dieu avait dit dans le paradis : « Le jour où vous toucherez au fruit de cet arbre, vous mourrez; » (*Gen.*, II, 15) voilà le maudit qui est pendu au bois. Il n'y a que ceux qui nient que le Christ soit mort qui puissent nier qu'il ait été maudit; mais quand on confesse qu'il est mort, on ne peut nier que la mort soit la suite du péché et que c'est pour cela qu'elle a été appelée péché. Il faut entendre l'Apôtre dire : « Notre vieil homme a été crucifié avec lui, » (*Rom.*, VI, 6) c'est-à-dire avec celui que Moïse a maudit. Voilà pourquoi le même Apôtre dit en pleine sécurité en parlant du Christ : « Il a été fait malédiction pour nous, » (*Gal.*, III, 13) de même qu'il n'a

peccatum dicitur (*Rom.*, v, 12) : non quia peccat homo dum moritur, sed quia ex peccato factum est ut moriatur. Sicut alio modo dicitur lingua proprie caro quæ intra dentes sub palato movetur; et alio modo dicitur lingua, quod per linguam fit; secundum quem modum dicitur alia lingua Græca, alia Latina : et manus alio modo dicitur ipsum proprie corporis membrum quod movemus ad operandum, et alio modo manus dicitur scriptura quæ fit per manum. Dicimus enim : Prolata est manus ejus : Lecta est adversus eum manus ejus : Habeo manum tuam : Recipe manum tuam. Manus utique proprie membrum est hominis : non autem opinor illam scripturam membrum esse hominis, et tamen dicitur manus, eo quod manu facta sit. Sic et peccatum, non tantum ipsum opus malum, quod pœna dignum est; sed etiam ipsa mors, quæ peccato facta est, peccatum appellata est. Illud itaque peccatum, quo reus esset mortis, non commisit Christus : illud autem alterum, id est, mortem, quæ peccato inflicta est humanæ naturæ, suscepit pro nobis. Hoc suspendit in ligno, hoc maledictum est per Moysen : ibi mors damnata est ne regnaret, et maledicta est ut periret. Quapropter per Christi tale peccatum, damnatum est et nostrum peccatum ut nos liberaremur, ne regnante peccato nos damnati remaneremus.

CAPUT IV.

Quid ergo miratur Faustus maledictum esse peccatum, maledictam esse mortem, maledictam esse mortalitatem carnis sine peccato Christi, ex peccato tamen hominis etiam in Christo factam? Ex Adam quippe corpus assumpsit, quia ex Adam virgo Maria, quæ peperit Christum. Dixerat autem Deus in paradiso : Qua die tetigeritis, morte moriemini (*Gen.*, II, 15, et III, 3) : hoc est maledictum, quod pependit in ligno. Ille neget Christum maledictum, qui negat et mortuum. Qui autem confitetur et mortuum, et negare non potest mortem de peccato esse, et ob hoc etiam ipsam peccatum vocari, audiat Apostolum dicentem : Quoniam vetus homo noster simul cum illo

pas craint de dire « qu'il est mort pour tous les hommes. » (II *Cor.*, v, 15.) Or, la mort est la même chose que la malédiction, puisque la mort a pour principe une malédiction, et que ce qui est frappé de malédiction est le péché, en tant que méritant un châtiment ou en tant que châtiment, en ce cas le châtiment s'appelle lui-même péché en un certain sens, c'est-à-dire en tant qu'il est la suite du péché. Quant au Christ, il a pris notre péché sans ce qui en fait la souillure pour en effacer cette souillure en nous et mettre ainsi fin à notre supplice.

CHAPITRE V.

Je veux que ce soit là une conception de mon esprit si l'Apôtre ne nous inculque pas vingt fois cette pensée pour réveiller ceux qui dorment et pour clore la bouche à ceux qui nous calomnient. Dieu a envoyé, dit-il, son fils revêtu d'une chair semblable à celle qui est sujette au péché afin de condamner le péché par le péché dans notre chair. (*Rom.*, viii, 3.) Sa chair n'était donc point une chair de péché parce qu'elle n'était point venue en Marie de la souche de la mortalité, par le concours d'un homme, mais pourtant comme la mort vient du péché, la chair du Christ, bien que née d'une vierge, fut mortelle et, par cela même qu'elle était mortelle elle avait une ressemblance avec la chair du péché. Il l'appelle encore péché par voie de conséquence lorsqu'il dit : « C'était pour condamner le péché par le péché dans notre chair. » De même dans un autre endroit il dit encore : « Pour nous, il a traité celui qui ne connaissait point le péché comme s'il eût été le péché, afin qu'en lui nous devinssions justes de la justice de Dieu. » (II *Cor.*, v, 21.) Pourquoi donc Moïse craindrait-il d'appeler maudit celui que saint Paul n'a pas craint d'appeler péché? Certainement le prophète a dû le prévoir et le prédire, disposé à en être blâmé avec l'Apôtre par les hérétiques; car quiconque fait un crime au prophète de l'avoir appelé maudit est conduit à en faire un à l'Apôtre de l'avoir appelé le péché, puisque la malédiction est la conséquence du péché.

CHAPITRE VI.

Il ne faut point attaquer Moïse avec un redoublement de haine parce qu'il a fait intervenir Dieu en disant : « Maudit de Dieu quiconque est suspendu au bois; » (*Deut.*, xxi, 23) car si Dieu ne haïssait point le péché ainsi que notre mort, il n'aurait point envoyé son Fils pour se revêtir de notre mort afin de la détruire. Après cela,

crucifixus est (*Rom.*, vi, 6); et intelligat quem maledictum Moyses dixerit. Ideoque (*a*) securus Apostolus ait de Christo : Factus pro nobis maledictum (*Gal.*, iii, 13) : sicut non timuit dicere : Pro omnibus mortuus est. (II *Cor.*, v, 15.) Hoc est enim, mortuus est, quod maledictus : quoniam mors ipsa ex maledicto est, et maledictum est omne peccatum, sive ipsum quod fit, ut sequatur supplicium; sive ipsum supplicium, quod alio modo vocatur peccatum, quia fit ex peccato. Suscepit autem Christus sine reatu supplicium nostrum, ut inde solveret reatum nostrum, et finiret etiam supplicium nostrum.

CAPUT V.

Ex ingenio meo ista dixerim, si non Apostolus totiens hoc inculcat, ut et dormientes excitet, et calumniantes offocet. Misit, inquit, Deus Filium suum in similitudinem carnis peccati, ut de peccato damnaret peccatum in carne. (*Rom.*, viii, 3.) Non erat ergo illa caro peccati, quia non de traduce mortalitatis in Mariam per masculum venerat : sed tamen quia de peccato est mors, illa autem caro quamvis ex virgine, tamen mortalis fuit; eo ipso quo mortalis erat, similitudinem habebat carnis peccati. Hoc appellat etiam peccatum consequenter dicens : « Ut de peccato damnaret peccatum in carne. Item alio loco : Eum, inquit, qui non noverat peccatum, peccatum pro nobis fecit, ut nos simus justitia Dei in ipso. » (II *Cor.*, v, 21.) Cur ergo timeret Moyses dicere maledictum, quod Paulus non timuit dicere peccatum? Plane hoc Propheta et prævidere debuit, et prædicere, paratus ab hæreticis cum Apostolo reprehendi. Quisquis enim reprehenderit Prophetam dixisse maledictum; cogitur reprehendere Apostolum dixisse, peccatum : nam utique maledictum comes peccati est.

CAPUT VI.

Nec ideo major invidia est, quod addiderit, Deo, ut diceret : Maledictus Deo omnis qui pependerit in ligno. (*Deut.*, xxi, 23.) Nisi enim Deus odisset peccatum, et mortem nostram, non ad eam suscipiendam atque delendam Filium suum mitteret. Quid ergo mirum, si maledictum est Deo, quod odit Deus? Tanto enim libentius nobis donat immortalitatem, quæ fu-

(*a*) Plures Mss. *secutus Apostolus.*

faut-il s'étonner si ce que Dieu hait est maudit de lui? Il nous gratifie d'autant plus volontiers de l'immortalité que nous apporte le Christ naissant qu'il éprouve, dans son extrême miséricorde une plus grande horreur pour notre mort attachée à la croix par le Christ mourant. Quant à ce mot dans cette phrase de Moïse : Maudit quiconque est suspendu au bois, il ne faut pas en conclure que Moïse n'a point prévu qu'il y aurait des justes mis en croix, il a fait plus, il a très-bien prévu qu'il y aurait des hérétiques qui nieraient que la mort du Seigneur fût véritable et qui voudraient par suite soustraire le Christ à cette malédiction pour le soustraire aussi à la vérité de la mort. En effet, si cette mort n'était point véritable, il n'y aurait eu aucune malédiction attachée au bois pour le Christ mis en croix, attendu qu'il n'aurait point été véritablement mis en croix. Mais c'est contre les hérétiques qui doivent se tenir à l'écart plutôt que venir de loin que Moïse pousse ce cri : C'est en vain que vous cherchez des faux-fuyants, vous à qui déplaît la vérité de la mort du Christ, maudit quiconque est suspendu au bois du gibet, non point maudit tel ou tel, mais maudit quiconque, sans exception. Même le Fils de Dieu ? Certainement, même le Fils de Dieu. Or, voilà ce que vous ne voulez point, voilà ce qui fait que vous vous évertuez tant et que vous faites bande à part. Vous n'aimez point qu'il ait été maudit pour nous parce qu'il vous déplaît qu'il soit mort pour nous; or, nous serions étrangers à la malédiction de cet Adam si nous l'étions à sa mort. Mais si le vrai Fils de Dieu, toujours vivant dans la justice, et mort à cause de nos péchés dans une chair qu'il tient de notre châtiment, a pris la mort de l'homme et pour l'homme, il n'a point dédaigné de prendre également, de lui et pour lui, la malédiction qui accompagne la mort. Voilà comment il est toujours béni dans sa justice et toujours maudit à cause de nos péchés (*Rom.*, IV, 25) dans la mort qu'il a reçue de notre propre châtiment. Quand le prophète dit : Maudit quiconque, c'est donc afin qu'on ne dise pas que le Christ n'a eu rien à voir avec la mort véritable si, par un respect inintelligent, on le soustrait à la malédiction qui est unie à la mort.

CHAPITRE VII.

Mais tout fidèle se maintenant dans la vérité évangélique est aussi éloigné de voir une injure à l'adresse du Christ dans les paroles tombées des livres de Moïse le déclarant maudit, non dans sa divine majesté, mais dans notre châtiment qui l'attache à la croix que de trouver une louange pour lui dans les paroles des Manichéens, niant qu'il ait eu une chair mortelle dans laquelle il a pu souffrir une véritable mort. En effet, dans cette malédiction prophétique, on

tura est Christo veniente, quanto misericordius odit mortem nostram, quæ in ligno pependit Christo moriente. Quod autem additum est, omnis, ut diceretur : Maledictus omnis qui in ligno pependerit, non sane Moyses minus prævidit etiam justos in cruce futuros, sed bene prævidit hæreticos veram mortem Domini negaturos; et ideo volentes ab hoc maledicto Christum sejungere, ut a mortis etiam veritate sejungerent. Si enim vera illa mors non erat, nullum maledictum Christo crucifixo pependit in ligno, quia nec vere crucifixus est. Sed contra longe futuros hæreticos, quam de longe clamat Moyses : Sine causa tergiversamini, (*a*) quibus displicet veritas mortis Christi : Maledictus omnis qui pendet in ligno : non ille aut ille, sed omnis omnino. Etiamne et Filius Dei? Etiam prorsus. Nam hoc est quod non vultis : inde satagitis, inde seducitis. Displicet enim vobis maledictus pro nobis, quia displicet mortuus pro nobis. Tunc enim extra maledictum illius Adam, si extra illius mortem. Cum vero ex homine et pro homine mortem suscepit, ex illo et pro illo etiam maledictum quod morti comitatur, suscipere non dedignatus est etiam ille, prorsus etiam ille Filius Dei semper vivus in sua justitia, mortuus autem propter delicta nostra (*Rom.*, IV, 25), in carne suscepta ex pœna nostra. Sic et semper benedictus in sua justitia, maledictus autem propter delicta nostra, in morte suscepta ex pœna nostra : ac per hoc additum est, omnis, ne Christus ad veram mortem non pertinere diceretur, si a maledicto, quod morti conjunctum est, insipienti honorificentia separaretur.

(*a*) Mss. *tergiversamini, o quibus displicet.*

CAPUT VII.

Qui autem ex veritate Evangelica fidelis est, intelligit tam non esse contumeliam Christi ex ore Moysi, cum eum dixit maledictum, non ex divinitate majestatis suæ, sed ex conditione pœnæ nostræ, ex qua in ligno suspensus est; quam non est laus Christi ex ore Manichæorum, cum eum negant carnem habuisse

entend l'éloge de son humilité, et dans cette sorte de respect hérétique se trouve une accusation de fausseté. Si donc vous niez qu'il ait été maudit, niez qu'il soit mort, mais si vous niez qu'il soit mort, ce n'est plus à Moïse, c'est aux apôtres eux-mêmes que vous vous attaquez. Si vous confessez qu'il est mort, confessez qu'il a reçu la peine du péché sans avoir commis le péché. Or, quand vous entendez parler de la peine du péché, elle est venue de la bénédiction ou de la malédiction. Si c'est de la bénédiction qu'est venue la peine du péché, désirez d'être toujours dans la peine du péché; mais si vous souhaitez en être délivré, croyez qu'elle est venue de la malédiction et d'un juste jugement de Dieu. Reconnaissez donc hautement que celui qui est mort pour nous a aussi été maudit pour nous, et que Moïse en disant : Maudit quiconque est suspendu au bois, n'a pas voulu dire autre chose que : Maudit soit tout mortel, tout mourant qui sera suspendu au bois. Il aurait pu dire : Maudit tout mortel, ou : Maudit tout mourant, mais le prophète a voulu faire comprendre qu'il savait que la mort du Christ arriverait sur la croix et qu'il viendrait des hérétiques disant : Il a été suspendu à une croix, c'est vrai, mais en apparence, non en effet pour y mourir. Par conséquent en criant : Maudit, il ne dit pas autre chose, sinon qu'il est vraiment mort; il savait en effet que la mort du pécheur acceptée par le Christ, bien qu'il fût sans péché, venait de la malédiction prononcée contre celui à qui il a été dit : « Si vous touchez au fruit de cet arbre, vous mourrez de mort. » (*Gen.*, II, 15; III, 3.) C'est également à cela que se rapporte le serpent mis en croix et destiné à signifier que le Christ n'a point fait semblant de mourir, mais a véritablement attaché à la croix de sa passion la mort dans laquelle le serpent avait jeté l'homme par ses mauvais conseils. C'est cette vraie mort que nos Manichéens ne veulent point regarder, aussi ne sont-ils point guéris du venin du serpent comme l'étaient dans le désert tous ceux qui fixaient leurs regards sur le serpent d'airain.

CHAPITRE VIII.

Il n'y a pour nous qu'un ignorant qui puisse dire que ce n'est point la même chose d'être attaché au bois que d'y être suspendu. Cependant il y a des gens qui pensent que c'est ainsi qu'on doit résoudre la difficulté, et qui prétendent que c'est Judas qui se pendit à un arbre avec une corde, que Moïse a maudit, comme si d'abord on savait si c'est à un arbre ou à une pierre qu'il s'est pendu. La vérité, comme Fauste le rappelle, c'est que l'Apôtre ne permet point qu'on entende ces paroles prophétiques d'un autre que du

mortalem, in qua veram mortem pateretur : quia ex illo prophetico maledicto laus intelligitur humilitatis; ex isto hæretico quasi honore crimen objicitur falsitatis. Si ergo negas maledictum, nega mortuum : si negas mortuum, non jam contra Moysen, sed contra Apostolos dimicas. Si autem confiteris mortuum, confitere suscepisse pœnam peccati nostri sine peccato nostro. Jam vero ubi audis pœnam peccati, aut ex benedictione crede venientem, aut ex maledictione : si ex benedictione venit pœna peccati, opta esse semper in pœna peccati : si autem optas inde liberari, crede per divinæ sententiæ justitiam ex maledictione venisse. Confitere ergo maledictum suscepisse pro nobis, quem confiteris mortuum esse pro nobis; nec aliud significare voluisse Moysen, cum diceret : Maledictus omnis qui in ligno pependerit; nisi : Mortalis omnis et moriens omnis qui in ligno pependerit. Poterat enim dicere : Maledictus omnis mortalis, aut : Maledictus omnis moriens : sed hoc est quod asserit (*a*) Propheta, quia sciebat Christi mortem in cruce pensuram, et futuros hæreticos qui dicerent? Pependit quidem in ligno, sed specie quadam, non ut vere moreretur. Clamando ergo : Maledictus, nihil aliud clamavit, nisi quia vere mortuus, sciens mortem hominis peccatoris, quam sine peccato ipse suscepit, de illo maledicto venientem quo dictum est : Si tetigeritis, morte moriemini. (*Gen.*, II, 15, et III, 3.) Ad hoc pertinet et serpens ille in ligno suspensus (*Num.*, XXI, 9), quo significaretur non falsam mortem Christum finxisse, sed illam veram in ligno passionis suæ suspendisse, in quam serpens ille hominem male suadendo dejecit. Quam veram mortem nolunt isti conspicere : et ideo non sanantur a veneno serpentis, sicut in eremo quicumque illum attenderent sanabantur.

CAPUT VIII.

Itaque fatemur ab imperitis dici, aliud esse affigi ligno, aliud in ligno pendere. Sic enim quidam putant solvendam esse istam quæstionem, ut Judam dicant a Moyse maledictum qui laqueo se suspendit; quasi primo noverint utrum ex ligno an ex lapide se

(*a*) In Mss. *asserit Prophetia.*

Christ. Mais c'est dans les champs de l'ignorance d'un bon nombre de catholiques que chassent les Manichéens, car il n'y a que les gens sans instruction qui se laissent entraîner par eux dans leur secte, et enlacer dans leurs fourberies. Nous étions de ce nombre quand nous tombâmes dans leur société et que nous y demeurâmes; nous étions même de ce nombre encore lorsque par la miséricorde de Dieu, non point par nos forces, nous nous tirâmes de leurs mains.

CHAPITRE IX.

Pour ce qui est des attaques de Moïse contre les choses divines, dont Fauste parle en disant : Il n'a jamais épargné les choses ni divines ni humaines, quelles sont ces choses? C'est le dire de Fauste, mais il ne s'est donné ni la peine de le prouver ni le soin de les montrer. Or, nous savons que Moïse a loué avec piété tout ce qui est vraiment divin, et si on tient compte des circonstances du temps où il vivait et des fonctions de sa charge, il a fait preuve de justice dans l'administration des choses humaines. Les Manichéens pourront exiger de moi que je prouve ce que j'avance, quand ils auront de leur côté essayé de nous montrer la vérité des objections cauteleuses, disons le mot, de Fauste; mais s'il se montre pressant, il ne se montre guère prudent, car il se perce lui-même de ses propres armes. Heureux les cœurs pressants pour la vérité, malheureux, au contraire, ceux qui le sont contre la vérité. Il n'a point dit : Moïse n'a jamais épargné ni les dieux ni les hommes, mais il n'a jamais épargné les choses ni divines ni humaines. S'il s'était contenté de dire qu'il n'a point épargné Dieu, il serait facile de confondre une accusation aussi fausse, attendu que partout on trouve Moïse plein de respect pour le vrai Dieu créateur du ciel et de la terre, et ne prêchant que lui. S'il avait dit qu'il n'épargne aucun Dieu, il montrerait par là à tous les chrétiens que, pour lui, il adore les dieux à qui Moïse défend de rendre un culte, et, de cette manière, au lieu de rassembler autour de lui les enfants de l'Eglise, qu'il n'a point mis au jour, il les ferait fuir vers les ailes de leur mère l'Eglise catholique. Pour tendre des piéges aux petits, il dit que Moïse n'a épargné aucune chose divine, afin que les chrétiens ne pussent à la vue du culte des dieux, fuir leur impiété par trop en opposition avec la religion chrétienne, et que les païens prissent parti pour eux contre nous, en apprenant que Moïse a dit contre les idoles et contre les dieux des nations qui ne sont que des démons, bien des choses aussi vraies que méritées.

CHAPITRE X.

Mais si ce langage déplaît à ces Manichéens,

ille suspenderit. Sed verum est, quod et Faustus commemoravit, Apostolum non sinere aliud intelligere, quam de Christo esse prædictum. Sed talis imperitia nonnullorum Catholicorum, venatio Manichæorum est. Tales enim solent insectari, tales suis fallaciis irretire : tales in eos cecideramus, tales hæseramus; tales, non viribus nostris, sed Dei misericordia eruti sumus.

CAPUT IX.

Quæ autem divina Moyses lacessivit, sicut Faustus criminatur dicens, quod « humanorum nulli unquam divinorumque pepercerit? » Dixit enim, et abiit : nihil sategit probare, nihil curavit ostendere. Nos autem scimus Moysen omnia vere divina pie laudasse, et pro sui temporis congruentia suæque dispensationis gratia, juste humana rexisse. Exigant isti ut hoc doceam, cum et ipsi docere conati fuerint, quod Faustus objicit, caute quidem, ut erat acutus, sed ob hoc incautus, quia suo acumine se perimebat. Felix enim cor acutum ad veritatem, infelix contra veritatem. Non dixit, hominum nulli unquam deorumque pepercerit, sed, « humanorum, inquit, et divinorum. » Si enim diceret eum Deo non pepercisse, facile convinceretur falsæ criminationis; cum Moyses inveniretur ubique honorare ac prædicare Deum verum, qui fecit cœlum et terram. Si autem diceret, nulli deorum pepercisse, proderet se Christianis illos deos colere, a quibus adorandis Moyses prohibet : atque ita sub alas Catholicæ matris pullis fugientibus non congregaret quæ non peperit. Ut ergo insidias tenderet parvulis, dixit divinorum nulli pepercisse Moysen, quo possent neque Christiani aperto deorum cultu fugere impietatem istorum nimis abhorrentem a religione Christiana, et Pagani eis favere adversum nos, qui Moysen scirent contra idola et contra deos gentium, quæ sunt dæmonia, multa vera et digna dixisse.

CAPUT X.

Quod si istis displicet, aperte se fateantur idolo-

qu'ils se déclarent ouvertement adorateurs des idoles et des démons, ce que, après tout, ils sont sans le savoir et par le seul fait qu'ils sont hérétiques. En effet, c'est de leurs pareils que l'Apôtre a dit : « C'est que dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi en suivant des esprits d'erreur et des doctrines diaboliques enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie, » (I *Tim.*, IV, 1) car s'ils n'étaient point des démons à qui la fourberie est chère, leur persuaderaient-ils que le Christ n'a point véritablement souffert, n'est point véritablement mort, n'a point montré de véritables cicatrices, en d'autres termes qu'il n'a point eu une vraie passion, qu'il n'a point subi une vraie mort, et qu'il n'a point eu de vraies cicatrices produites par de vraies plaies? Y a-t-il doctrine plus évidemment diabolique que celle tendant à faire croire que le Fils de Dieu, c'est-à-dire la vérité même, est menteur? D'ailleurs ces gens-là rendent aussi dans leur doctrine un culte évident, sinon aux démons, du moins à la créature, culte que l'Apôtre condamne en disant : Ils ont rendu à la créature l'adoration et le culte souverain, au lieu de le rendre au Créateur. (*Rom.*, I, 25.)

CHAPITRE XI.

Ce sont donc les idoles et les démons que, sans le savoir, ces hérétiques adorent dans les fantômes de leurs fables. Ils n'ignorent point qu'ils rendent un culte à la créature dans le soleil et dans la lune, et s'ils pensent néanmoins servir encore le Créateur, ils sont dans une grande erreur, c'est à leurs fantômes qu'ils rendent un culte; quant au Créateur, ils ne lui en rendent aucun, quand ils nient que Dieu a créé les choses que l'Apôtre range ouvertement parmi ses créatures, en disant, à propos des aliments et des viandes : « Tout ce que Dieu a créé est bon, et on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec actions de grâces. » (I *Tim.*, IV, 4.) Voyez quelle est la saine doctrine que vous ne pouvez point supporter et que vous ne quittez que pour tomber dans vos fables. Voyez comment l'Apôtre, tout en louant la créature de Dieu, défend qu'on lui rende un culte religieux. Il en est de même de Moïse (et je soupçonne qu'il vous semble n'avoir épargné aucune chose divine que parce qu'il a défendu d'adorer le soleil et la lune (*Deut.*, XVII, 3), dont vous suivez le cours pour vous tourner de leur côté selon l'angle qu'ils décrivent, afin de les adorer), il en est, dis-je, de même de Moïse qui a donné au soleil et à la lune une vraie louange, en disant qu'ils ont été faits par Dieu qui les a placés dans le système céleste pour y accomplir leur œuvre, comme cela est, en effet, lorsqu'il a raconté que Dieu fit le soleil pour présider au jour et la lune pour présider à la nuit. (*Gen.*, I, 16.) Quant à vos louanges qui

rum vel dæmoniorum esse cultores : quod quidem ignoranter essent, eo ipso solo quod essent hæretici. De talibus enim dixit Apostolus : « Quia in novissimis temporibus recedent quidam a fide, intendentes spiritibus seductoribus, doctrinis dæmoniorum in hypocrisi mendaciloquorum. » (I *Tim.*, IV, 1.) Qui enim nisi dæmones, quibus est amica fallacia, istis persuaderent, quod Christus fallaciter passus, fallaciter mortuus sit, fallaciter cicatrices ostenderit, id est, non vere passus, nec vere mortuus sit, nec illæ veræ fuerint ex veris vulneribus cicatrices? Quæ sunt evidentiores doctrinæ mendaciloquorum dæmoniorum, quam istæ quibus persuadetur Filium Dei, id est ipsam veritatem, esse mendacem? Sed isti in doctrina sua habent et apertam, non quidem dæmoniorum, sed tamen creaturæ culturam, quam damnat Apostolus, dicens : Et coluerunt et servierunt creaturæ potius quam Creatori. (*Rom.*, I, 25.)

CAPUT XI.

Proinde isti in phantasmatis fabularum suarum idola et dæmonia nescientes colunt : in sole autem et luna noverunt se servire creaturæ; et quod putant se etiam Creatori servire, multum falluntur : phantasmati enim suo serviunt, Creatori autem nullo modo serviunt, quando ea negant Deum creasse, quæ aperte Apostolus ad Dei creaturam pertinere demonstrat, dicens, cum de cibis et carnibus ageret : « Omnis enim creatura Dei bona est, et nihil abjiciendum quod cum gratiarum actione percipitur. » (I *Tim.*, IV, 4.) Videte quid sit sana doctrina, quam non ferentes vos ad fabulas convertistis. Quomodo Apostolus et creaturam Dei laudat, et ei tamen cultum religionis exhiberi vetat : sic et Moyses (qui vobis videtur nulli divinorum pepercisse, non ob aliud suspicor, nisi quia solem et lunam vetuit adorari (*Deut.*, XVII, 3), ad quorum circuitum vos per omnes angulos vertitis, ut eos adoretis), solem et lunam vera laude laudavit, cum eos factos a Deo, et in cœlesti ordine ad peragenda sua opera collocatos, sicut est, ita narravit : Solem in potestatem diei, lunam in potestatem noctis. (*Gen.*, I, 16; *Psal.* CXXXV, 8.)

ne s'appuient point sur la vérité, le soleil et la lune n'en sont point flattés. Il n'y a que le diable qui sache goûter de semblables louanges, parce qu'il est une créature prévaricatrice; quant aux puissances des cieux, qui ne sont point tombées par le péché, elles veulent que ce soit leur Créateur qui soit loué en elles, et il n'y a pour elles de vraies louanges que celles qui ne lèsent point les droits de leur auteur. Or, c'est attenter aux droits de ce dernier que de dire qu'elles sont une partie de son être, ses membres ou une portion de sa substance. En effet, il est parfait en lui-même, il n'a besoin de rien, il ne s'épanche nulle part, il ne se déchire point et ne se détend point dans l'espace, il est tout entier et immuable en soi, il se suffit à lui-même, il est heureux par lui-même, à cause de l'abondance de bonté qui lui a fait dire un mot par son Verbe, et tout a été fait, proférer un ordre, et toutes choses ont été créées. (*Ps.* CXLVIII, 5.) Par conséquent, si les corps terrestres dont parlait l'Apôtre, quand il disait qu'il n'y a point d'aliment impur, sont bons, parce que toute créature de Dieu est bonne, à combien plus forte raison les corps célestes, parmi lesquels excellent particulièrement le soleil et la lune, sont-ils bons aussi, d'autant plus que si l'Apôtre parle de corps célestes et de corps terrestres, il fait remarquer que les corps célestes ont un autre éclat que les terrestres. (I *Cor.*, XV, 40.)

Falsis autem vestris laudibus sol et luna non gaudent. Diabolus novit falsa laude gaudere, prævaricatrix creatura. Potestates vero cœlorum, quæ peccato non lapsæ sunt, artificem suum in se laudari volunt : quarum illa vera laus est, qua Creatori illarum non fit injuria. Fit autem, cum dicitur, quod partes ejus sunt, aut membra ejus, aut aliquid substantiæ ipsius. Ille enim perfectus, et nullius indigens, et nusquam defluens, neque discissus, neque per loca distentus, apud se totus incommutabilis, sibique sufficiens, se ipso beatus, propter abundantiam bonitatis per Verbum suum dixit, et facta sunt; mandavit et creata sunt. (*Psal.* CXLVIII, 5.) Proinde si terrestria corpora, de quibus loquebatur Apostolus, cum cibum nullum immundum diceret, bona sunt, quia omnis creatura Dei bona est; quanto magis cœlestia, in quibus excellunt sol et luna : cum ipse Apostolus dicat, corpora cœlestia et corpora terrestria (I *Cor.*, XV, 40) : sed alia est cœlestium gloria, alia terrestrium.

—

CHAPITRE XII.

Moïse ne condamne donc point le soleil et la lune quand il défend de les adorer, mais il les loue comme des créatures célestes; quant à Dieu, il le loue comme le créateur des corps célestes et des corps terrestres, et il ne veut point qu'on offense Dieu en adorant les créatures à sa place, quand elles ne sont louées qu'à cause de lui et de ce qu'elles ont reçu de lui.

Mais comme Fauste a dû se trouver piquant dans le reproche qu'il adresse à Moïse pour avoir appelé maudit quiconque adorera le soleil et la lune! voici ses paroles : Si donc, placé sous la domination d'un roi païen, je me trouve contraint d'adorer le soleil, et que, par suite de ma résistance, dans la crainte de tomber sous le coup de cette malédiction, je me voie condamné à la croix, encourrai-je l'autre malédiction prononcée contre celui qui est attaché au bois de la croix? Mais il n'y a point de roi païen qui vous force à adorer le soleil, chose que d'ailleurs le soleil lui-même ne vous forcerait point de faire s'il régnait sur la terre, attendu que maintenant même il ne veut point que vous le fassiez. Mais de même que le Créateur supporte ses blasphémateurs jusqu'au jour du jugement, ainsi les corps célestes tolèrent leurs vains adorateurs jusqu'au jour du jugement de leur Créateur. En attendant, rappelez-vous qu'il n'y a point de roi chrétien qui puisse vous forcer à

CAPUT XII.

Non ergo conviciatur Moyses soli et lunæ, cum eos vetat adorari; sed eos laudat tanquam creaturam cœlestem : Deum autem laudat tanquam creatorem cœlestium et terrestrium : nec vult offendi Deum, cum illi pro illo adorantur, qui propter illum et ex illo laudantur.

At quam sibi Faustus argute reprehendere visus est, quod etiam maledictum vocat Moyses, qui solem adoraverit ac lunam. « Si ergo, inquit, sub gentili positus rege, solem cogar adorare, et cum restitero, maledictum hoc metuens, jubear crucifigi, in aliud ejus incurram maledictum, quod adversus eum deprompsit, qui pendet in ligno. » Vos quidem nullus rex gentilis cogit adorare solem, quod nec ipse sol cogeret, si in terra regnaret, quia nec nunc a vobis hoc vult fieri : sed sicut Creator ipse impios blasphematores suos usque ad judicium sustinet, sic et ipsa cœlestia tolerant vanos adoratores suos usque ad ju-

adorer le soleil. Si Fauste vous propose un exemple tiré d'un roi païen, c'est parce qu'il sait parfaitement que ce que vous faites quand vous adorez le soleil, est le propre des païens. Ce n'est donc point celui d'un chrétien; mais partout la perdrix place le nom du Christ pour réunir autour d'elle ceux qu'elle n'a point mis au monde. (*Jérém.*, XVII, 11.) Quoi qu'il en soit, voyez combien il est facile à la vérité de vous répondre, et à la saine doctrine de rompre le filet à double maille de votre question qu'on pourrait croire inévitable. Supposons donc qu'un homme investi du pouvoir royal menace un chrétien de le mettre en croix, s'il ne veut point adorer le soleil. Si j'échappe, dites-vous, à la malédiction que la loi prononce contre tout adorateur du soleil (*Deut.*, XVII, 3), je tomberai dans celle que la même loi articule contre quiconque est suspendu à la croix. (*Deut.*, XXI, 23.) Voilà donc ce qui vous trouble? ce qui vous trouble, non, car cela au contraire ne vous trouble point du tout, puisque sans y être forcé par personne vous adorez le soleil. Quant au chrétien, édifié sur le fondement des apôtres et des prophètes (*Ephés.*, II, 20), il fait attention à chaque cause et pèse chaque malédiction; il voit que l'une concerne le corps mortel attaché au bois du gibet, et que l'autre tombe sur l'âme qui adore le soleil. Car bien que le corps se prosterne pour adorer, il n'y a pourtant que l'âme qui rende ou feigne de rendre un culte à ce qu'elle adore. Or, l'une et l'autre malédiction sont pernicieuses. Par conséquent dans les deux cas, la mort méritant la malédiction prononcée contre elle, car si la mort du corps consiste à être suspendu au bois de la croix, celle de l'âme consiste à adorer le soleil, on doit donc préférer la malédiction tombant sur la mort du corps, malédiction dont le corps même sera délivré au jour de la résurrection, tandis qu'il faut éviter la malédiction qui est dans la mort de l'âme, de peur que celle-ci ne soit condamnée avec le corps au feu éternel. Le Seigneur a, en effet, résolu lui-même la question quand il a dit : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme; mais craignez plutôt celui qui peut perdre le corps et l'âme dans l'enfer. » (*Matth.*, X, 28.) C'est comme s'il avait dit : Ne craignez point la malédiction de la mort corporelle qui disparaît avec le temps; mais craignez la malédiction de la mort spirituelle qui pèse éternellement sur l'âme et sur le corps. Il ne s'agit donc point là d'une malédiction de vieille femme, mais d'une prédiction prophétique quand il est dit : Maudit quiconque est suspendu au bois du gibet. (*Deut.*, XXI, 23.) Voilà, en effet, comment le Christ enlève la malédiction par la malédiction, la mort par la mort, le péché par le péché. Ainsi Moïse

dicium Creatoris sui. Tamen mementote Christianum regem non posse cogere ut sol adoretur. De gentili enim rege exemplum Faustus proposuit, sciens profecto ad gentiles pertinere quod facitis, cum solem adoratis. Non est ergo hoc Christianum : sed ubique jam perdix nomen Christi ponit (*Jerem.*, XVII, 11), ut congreget quæ non peperit. Videte tamen quam facile respondeat veritas, et sana doctrina quam facile disrumpat hunc vestræ quæstionis tanquam inevitabilem et bicipitem laqueum. Ecce faciamus aliquem armatam regia potestate comminari homini Christiano, ut si solem adorare noluerit, suspendatur in ligno. Si declinavero, inquis, maledictum, quod Lex prompsit in solis adoratorem (*Deut.*, XVII, 3), incidam in illud, quod eadem Lex prompsit in eum qui pependerit in ligno. (*Deut.*, XXI, 23.) Ita vero turbaberis : sed tu, imo nec tu, qui et nullo cogente adoras solem. At vero Christianus ædificatus super fundamentum Apostolorum et Prophetarum (*Ephes.*, II, 20), attendit singulas causas, et signa maledicta : videt unum pertinere ad corpus mortale, quod ligno suspenditur; alterum ad animum, quo sol adoratur. Etsi enim corpus inclinatur in adorando, animus tamen aut colit quod adorat, aut fingit; utrumque autem perniciosum est. Quapropter quoniam maledictum in utroque mors meruit, sicut mors est corporis in ligno pendere, ita mors animi est solem adorare. Eligendum est igitur maledictum in corporis morte, quo maledicto et ipsum corpus in resurrectione liberabitur : devitandum autem maledictum in animæ morte, ne cum suo corpore in æterno igne damnetur. Hanc enim quæstionem nobis Dominus solvit, dicens : « Nolite timere eos qui corpus occidunt, animam autem non possunt occidere : sed eum timete qui habet potestatem et animam et corpus occidere in gehennam ignis. » (*Matth.*, X, 28.) Tanquam diceret : Nolite timere maledictum corporalis mortis, quod temporaliter solvitur : sed timete maledictum spiritalis mortis, per quod anima in æternum cum suo corpore cruciatur. Ecce non est anicularis maledictio, sed prophetica prædictio : Maledictus omnis qui pendet in ligno. (*Deut.*, XXI, 23.) Sic enim aufert Christus de maledicto maledictum, quomodo de morte mortem, de peccato peccatum. Sic ergo non blasphemavit Moyses dicendo : Maledictus omnis qui pendet in ligno : quomodo non blasphemaverunt Apostoli di-

n'a point blasphémé en disant : Maudit quiconque est suspendu au bois ; de même que les apôtres quand ils ont dit : « Il est mort; » et encore : « Notre vieil homme a été crucifié avec lui; » (*Rom.*, VI, 6) et ailleurs : « Il a condamné le péché par le péché; » (*Rom.*, VIII, 3) et enfin : « Pour l'amour de nous, il a traité celui qui ne connaissait point le péché, comme s'il eût été le péché, » (II *Cor.*, V, 21) et beaucoup d'autres choses semblables. Pour vous, quand vous déclarez que vous avez horreur d'un Christ maudit, vous dites que vous avez horreur de la mort du Christ. Et on voit là non plus votre malédiction de vieille femme, mais votre feinte diabolique, puisque vous ne croyez point à la mort corporelle du Christ par la mort de votre âme. Et encore vous enseignez que la mort du Christ n'a point été une vraie mort, mais une mort simulée, comme si vous n'osiez point tromper les hommes en vous servant du nom de chrétien, si vous ne faisiez le Christ lui-même maître de tromperie.

CHAPITRE XIII.

Quand Moïse fait à Fauste l'effet d'un ennemi de la continence et de la virginité, parce qu'il a dit maudit quiconque ne laisse point de descendant en Israël (*Deut.*, XXV, 7), il devrait écouter ce cri d'Isaïe : « Voici ce que le Seigneur dit aux eunuques : Je donnerai à ceux qui gardent mes jours de sabbat, qui embrassent ce qui me plaît et qui demeurent fermes dans mon alliance, je leur donnerai, dis-je, dans ma maison, et dans l'enceinte de mes murailles, une place avantageuse, et un nom qui leur sera meilleur que des fils et des filles, car je leur donnerai un nom éternel qui ne périra jamais. » (*Is.*, LVI, 4, 5.) S'il croit avec les siens Isaïe en opposition avec Moïse, que le premier du moins leur plaise si le dernier ne leur convient point; mais il ne leur est pas moins contraire. Quant à nous, il nous suffit de savoir qu'un seul et même Dieu nous a parlé par la bouche de Moïse comme par celle d'Isaïe, et que quiconque n'a point laissé de descendant en Israël, soit dans le temps que pour propager ce peuple selon la chair, l'œuvre de la chair dans la chasteté conjugale était un devoir civique; soit maintenant, mais a pensé qu'il lui suffisait d'avoir reçu lui-même une naissance spirituelle, sans être tenu de prendre les intérêts du Seigneur en lui engendrant des chrétiens par la prédication du Christ dans la mesure de ses moyens, est maudit. Voilà comment cette divine sentence : « Maudit quiconque ne laissera point de descendant en Israël, » embrasse les deux Testaments dans son admirable brièveté.

cendo : Mortuus est (*Rom.*, VI, 6), et : Vetus homo noster confixus est cruci cum illo (*Rom.*, VIII, 3), et : De peccato damnavit peccatum (II *Cor.*, V, 21), et : Eum qui non noverat peccatum, peccatum pro nobis fecit : et multa hujusmodi. Vos autem cum horretis maledictum Christum, fatemini vos horrere mortem Christi. Ubi apparet vestra, non anicularis maledictio, sed diabolica simulatio, qui mortem Christi corporis, animæ vestræ morte non creditis. Quam tamen mortem Christi non veram, sed simulatam suadetis : quasi non audeatis per nomen Christianum homines fallere, nisi ipsum Christum magistrum fallaciæ faciatis.

CAPUT XIII.

Quod autem invidus continentiæ vel virginitati Fausto Moyses visus est, quia dixit : Maledictus omnis qui non suscitaverit semen in Israel (*Deut.*, XXV, 7) : legant Isaiam clamantem : « Hæc dicit Dominus spadonibus omnibus, qui observaverint præcepta mea, et elegerint quæ ego volo, et custodierint testamentum meum : dabo illis in domo mea et in muro meo locum nominatum, meliorem filiorum et filiarum : nomen æternum dabo illis, et non deerit illis. » (*Isa.*, LVI, 4.) Aut si contrarium putant Isaiam Moysi, hic eis placeat, si ille displicet; non est parum adversus istos. Nobis enim sufficit scire unum Deum locutum et per Moysen et per Isaiam : et maledictum esse omnem, qui non suscitaverit semen in Israel, sive tunc, cum populo secundum carnem propagando etiam carnalis prolis operatio in conjugali castitate ad officium (*a*) civicum pertinebat; sive nunc, ne quisquam spiritaliter natus, putet sibi debere sufficere, nec instet dominicis lucris, quibus quisque pro modulo suo prædicando Christum, debet generare Christianos. Ita illa divina sententia tempora utriusque Testamenti mira brevitate complectitur : « Maledictus omnis qui non suscitaverit semen in Israel. »

(*a*) Editio Lov. *ad officium conjugum.* At Mss. cum Am. et Er. *ad officium civicum* habent, aut *ad officium civium.*

FIN DU TOME VINGT-CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VINGT-CINQUIÈME

DE LA CITÉ DE DIEU.

LIVRE VINGT-ET-UNIÈME. — *Fin réservée à la cité du diable, ou supplice éternel des damnés et arguments des incrédules contre cette vérité.* 1

CHAPITRE I. — Marche de la discussion qui doit porter sur les supplices éternels des damnés avec le diable avant de parler de la félicité des saints 1

— II. — Les corps peuvent-ils durer perpétuellement au milieu d'un feu qui les brûle 2

— III. — Est-ce une conséquence de la douleur corporelle que la mort de la chair s'en suive 2

— IV. — Exemples pris dans la nature et montrant que les corps peuvent demeurer en vie au milieu des flammes 3

— V. — Il y a bien des choses dont on ne peut connaître la raison et de la vérité desquelles il n'y a cependant aucun doute 8

— VI. — Toutes les choses merveilleuses ne sont pas le produit de la nature, mais il y en a qui sont modifiées par le génie de l'homme ou composées par l'art des démons. 11

— VII. — En fait de miracles, la raison suprême de croire est la toute-puissance du Créateur 13

— VIII. — Il n'est point contre la nature que dans une chose dont la nature est connue, il se manifeste des phénomènes différents de ceux qu'on en savait déjà 15

— IX. — De l'enfer et de la nature des peines éternelles 19

— X. — Le feu de l'enfer, dans l'hypothèse où il serait un feu corporel, peut-il brûler par son contact les serpents malins, c'est-à-dire les démons qui sont incorporels. 21

— XI. — Est-il de l'essence de la justice que la peine d'une faute ne dure pas plus que n'a duré le péché. 23

— XII. — Grandeur de la première prévarication pour laquelle un châtiment éternel est dû à quiconque est hors de la grâce du Sauveur. 24

— XIII. — Réponse à ceux qui prétendent que les supplices des pécheurs, après la mort, n'ont pour but que de les purifier. 25

— XIV. — Peines temporelles de la vie présente auxquelles la condition humaine est sujette 26

— XV. — Toute œuvre de la grâce de Dieu qui nous arrache à la profondeur du mal ancien, a rapport à la nouveauté du siècle futur. 27

— XVI. — Lois de la grâce sous lesquelles doivent être les régénérés de quelque âge qu'ils soient. . . 29

— XVII. — De ceux qui pensent que, pour personne, les peines ne seront éternelles en enfer 30

— XVIII. — De ceux qui pensent qu'au jugement dernier, grâce à l'intercession des saints, nul homme ne doit être damné 31

— XIX. — De ceux qui promettent l'impunité pour tous les pécheurs aux hérétiques même à cause de leur participation au corps du Christ. 33

— XX. — De ceux qui promettent le pardon, non pas à tous les chrétiens, mais seulement à ceux qui ont été régénérés dans l'Eglise catholique, dans quelque crime et quelque erreur qu'ils soient tombés après cela. 34

— XXI. — De ceux qui tiennent que les hommes qui demeurent dans la foi catholique, quand bien même ils auraient très-mal vécu et mérité pour cela les feux de l'enfer, ne laisseraient pas néanmoins d'être sauvés à cause du fondement de la foi 34

— XXII. — De ceux qui pensent que les crimes commis par ceux qui font des aumônes ne sont point appelés au jugement pour y être condamnés 35

— XXIII. — Contre ceux qui prétendent qu'il n'y a point de supplices éternels ni pour le diable ni pour les méchants 36

CHAPITRE XXIV. — Contre ceux qui pensent qu'il sera fait grâce au jugement dernier à tous les coupables à cause de la prière des saints 37
— XXV. — Contre ceux qui ont été baptisés parmi les hérétiques et qui sont devenus plus tard, par leur mauvaise vie, pires qu'ils n'étaient, ou ceux qui, après avoir été régénérés parmi les catholiques, ont passé au schisme ou à l'hérésie, ou ceux qui, après avoir reçu les eaux de la régénération chez nous des mains catholiques, sans se séparer de nous, n'ont point laissé de continuer à vivre dans le crime : peuvent-ils, en vertu des sacrements, espérer d'échapper aux supplices éternels . . 43
— XXVI. — Qu'est-ce qu'avoir le Christ pour fondement, et à qui est-il répondu qu'ils ne seront sauvés que comme en passant par le feu 46
— XXVII. — Contre celui qui pense que son péché ne nuira point au pécheur qui ne laisse point de faire des aumônes tout en persévérant dans ce péché. 50

LIVRE VINGT-DEUXIÈME. — *De la fin réservée à la cité de Dieu, ou de l'éternelle félicité des saints, solide fondement de la foi à la résurrection des corps; quelle sera cette résurrection. L'ouvrage se termine par des considérations sur ce que les saints feront dans leurs corps immortels et spirituels.* 57

CHAPITRE I. — Condition des anges et des hommes 57
— II. — La volonté de Dieu est éternelle et immuable 59
— III. — De l'éternité bienheureuse promise aux saints et des supplices éternels des damnés 60
— IV. — Contre les sages du monde qui pensent que le corps de l'homme, étant de terre, ne peut être transporté dans les célestes demeures. 61
— V. — De la résurrection de la chair, que certaines personnes n'admettent point quand tout le monde y croit. 62
— VI. — Si c'est par amour que Rome a placé Romulus, son fondateur, au rang des dieux, c'est parce que l'Eglise a cru que le Christ est le Seigneur qu'elle l'a aimé. 65
— VII. — Si le monde a cru dans le Christ, c'est l'effet de la vertu divine, non des discours persuasifs des hommes 68
— VIII. — Miracles qui ont été faits pour amener le monde à croire au Christ et qui ne cessent point de se produire depuis que le monde y croit. 69
— IX. — Tous les miracles opérés par les martyrs au nom du Christ rendent témoignage à la foi en Jésus-Christ, pour laquelle les martyrs sont morts. 83
— X. — Combien les martyrs qui obtiennent de Dieu des miracles afin que le vrai Dieu soit honoré sont-ils plus dignes de nos hommages que les démons, qui ne font des miracles que pour se faire passer eux-mêmes pour dieux 83
— XI. — Contre les disciples de Platon, qui s'appuient sur le poids naturel des éléments pour conclure qu'un corps terrestre ne peut être dans le ciel 85
— XII. — Contre les invectives des infidèles, qui se rient des chrétiens parce qu'ils croient à la résurrection de la chair. 87
— XIII. — Les germes abortifs ne sont-ils pas du nombre des êtres qui doivent ressusciter s'ils sont au nombre des morts 89
— XIV. — Les enfants doivent-ils ressusciter dans un corps tel que celui qu'ils auraient vécu 90
— XV. — Tous les corps doivent-ils ressusciter de la même manière que le corps du Seigneur. . . . 91
— XVI. — Ce qu'il faut entendre par ces mots : Prédestinés pour être conformes à l'image du Fils de Dieu 92
— XVII. — Les femmes, à la résurrection, doivent-elles conserver leur sexe et demeurer femmes . . . 92
— XVIII. — De l'homme parfait ou du Christ et de son corps, c'est-à-dire de l'Eglise, qui est la plénitude du Christ 94
— XIX. — Les défauts corporels qui, dans cette vie, nuisent à la beauté du corps de l'homme, ne subsisteront pas à la résurrection; il ne restera que la substance de la nature dans laquelle la qualité et la quantité concourront à la même beauté 95
— XX. — A la résurrection, la nature des corps, de quelque manière qu'elle soit dispersée, doit se réunir de toutes parts en son entier 98
— XXI. — Nouveauté du corps spirituel dans lequel la chair des saints doit être changée 99
— XXII. — Maux et misères auxquels le genre humain est sujet par suite de la première prévarication et dont nul n'est délivré par la grâce du Christ 100
— XXIII. — Il y a des maux, sans compter ceux qui sont communs aux bons et aux méchants, qui sont plus spécialement le lot des élus 104

Chapitre XXIV. — Biens dont le Créateur a comblé même la vie présente, bien que réprouvée 106
— XXV. — Opiniâtreté de ceux qui attaquent la résurrection de la chair que croit le monde entier, comme il a été dit plus haut 112
— XXVI. — Comment le sentiment de Porphyre, qui pense que toute âme bienheureuse doit fuir toute espèce de corps, se trouve réduit à néant par l'opinion de Platon même, qui prétend que Dieu suprême a promis aux dieux inférieurs qu'ils ne seront jamais dépouillés de leurs corps 113
— XXVII. — Sentiments contraires de Platon et de Porphyre. Si chacun de ces philosophes acceptait le sentiment de l'autre avec le sien, ils ne s'écarteraient ni l'un ni l'autre de la vérité. 114
— XXVIII. — En quoi Platon, Labéon et Varron même auraient pu se servir les uns aux autres par rapport à la vraie foi de la résurrection si leurs opinions s'étaient fondues en une seule. 115
— XXIX. — Nature de la vision que les saints auront de Dieu dans le siècle à venir 116
— XXX. — Eternelle félicité de la cité de Dieu. Sabbat éternel 123

APPENDICE

DU TOME SEPTIÈME DE L'ÉDITION DES BÉNÉDICTINS, COMPRENANT QUELQUES OPUSCULES SUR LA DÉCOUVERTE ET LA TRANSLATION DES RELIQUES DE S. ÉTIENNE ET SUR LES MIRACLES OPÉRÉS PAR LUI.

Lettres d'Avitus à Palchonius sur les reliques de saint Etienne et sur la lettre de Lucien, traduite par lui du grec en latin 129

Avertissement de la lettre suivante 130

Lettre de Lucien à toute l'Eglise sur la révélation du corps de saint Etienne, premier martyr, et d'autres martyrs. 132

Lucien, par la miséricorde de Dieu, pauvre et le moindre des hommes, prêtre de l'Eglise de Dieu dans le village de Caphargamala, du territoire de Jérusalem, à la sainte Eglise et à tous les saints qui sont, en Jésus-Christ, dans le monde entier, salut en Notre-Seigneur. 132

Lettre d'Anastase à Landuléus touchant un écrit sur la translation des reliques du protomartyr Etienne, qu'il avait traduit du grec en latin. 145

A Landuléus, très-remarquable évêque de Cordoue, homme digne de Dieu, Anastase, humble bibliothécaire du siége apostolique, salut en Notre-Seigneur 145

Histoire de la translation des reliques de saint Etienne de Jérusalem à Byzance 146

Lettre de Sévère à toute l'Eglise sur les miracles opérés pour la conversion des Juifs dans l'île Minorque par les reliques de saint Etienne 150

Aux très-saints et bienheureux seigneurs les évêques, prêtres et diacres, et à tous les frères de l'univers entier, Sévère, par la miséricorde de Dieu, le plus pauvre et le dernier des évêques, salut éternel en Jésus-Christ notre rédempteur 150

LES DEUX LIVRES SUR LES MIRACLES DE S. ÉTIENNE.

Livre premier. — *Récit des œuvres que Dieu a produites sous les yeux des hommes par le vénérable mérite du bienheureux protomartyr Etienne et qui ont été portées à la connaissance des fidèles par Evodius dans l'église d'Uzales, dont ce très-digne prélat était évêque, en même temps qu'Aurèle Augustin était le dispensateur de l'héritage du Seigneur à Hippone* 166

Chapitre I. — Ampoule pleine de sang montrée en songe à une servante de Dieu. 166
— II. — Saint Etienne apparaît à une vierge. 167
— III. — Une femme aveugle fait toucher un linge aux saintes reliques et recouvre la vue. 168
— IV. — Un homme en tombant s'était cassé la jambe, il est guéri; beaucoup d'autres obtiennent la guérison d'une foule de maladies 170
— V. — Une femme prie saint Etienne pour son mari; elle est exaucée. 171
— VI. — Un homme avait été écrasé sous les ruines d'une maison qui venait de s'écrouler; sa femme, après avoir adressé une prière à saint Etienne, le retrouve vivant 171
— VII. — Le saint empêche l'évêque de porter ses reliques ailleurs. 172
— VIII. — Un aveugle touche la châsse du saint et recouvre la vue. 173
— IX. — Deux prisonniers débarrassés de leurs fers par le glorieux Etienne 173
— X. — Un prisonnier délivré de ses fers et guéri par les mérites de saint Etienne 174
— XI. — Paralytique guéri 174

Chapitre XII. — Homme paralysé de la langue et des jambes guéri. 174
— XIII. — Aveugle de Pisitane recouvrant l'usage des yeux 175
— XIV. — Apparition de saint Etienne à un homme à qui on avait dit que son fils avait été tué . . . 175
— XV. — Un enfant encore catéchumène étant mort, il est rendu plein de vie à sa mère par les mérites de saint Etienne 176

Livre second. 177

Chapitre I. — Avertissement sur le second livre qui doit faire suite au premier 177
— II. — Mégétie, atteinte de paralysie dépérissait entre les mains des médecins; elle a recours à saint Etienne et est guérie de sa double infirmité. 178
— III. — Un certain Donat trouve dans son cellier deux cents tonneaux de vin tourné. Il ordonne à un de ses serviteurs de tirer à ces tonneaux, de remplir une bouteille et de la porter en toute hâte à saint Etienne. L'ayant déposée aux pieds du saint, il fait sa prière, revient et verse le contenu de la bouteille dans les tonneaux. Le vin est rendu à son premier état. 186
— IV. — Apparition d'un magnifique dragon dans le ciel. A son aspect, tout le monde se réfugie au sanctuaire de saint Etienne, et pendant qu'il est en prière, le dragon disparaît peu à peu aux regards derrière un rideau de nuages. 187
— V. — Délivrance du payeur public de Carthage 189

Préface du tome huitième de l'édition des Bénédictins. 193

LE LIVRE DES HÉRÉSIES.

Avertissement sur le livre des hérésies 204
Quatre lettres sur ce même livre des hérésies. 205
Lettre au très-justement vénéré et vraiment bienheureux père Augustin, évêque, le diacre Quodvultdeus . . 205
Lettre à son très-cher fils et condiacre Quodvultdeus, Augustin, évêque 207
Lettre au très-justement vénéré et bienheureux saint père Augustin, évêque, le diacre Quodvultdeus . . . 208
Lettre au seigneur mon très-sincèrement bien-aimé frère et diacre Quodvultdeus, Augustin, évêque. . . . 209
Le livre sur les hérésies à Quodvultdeus. 211

TRAITÉ CONTRE LES JUIFS.

Chapitre I. — Exemple de la sévérité de Dieu dans la dispersion des Juifs et de sa bonté dans la vocation des Gentils. 248
— II. — C'est pour nous que les livres de l'Ancien Testament ont été écrits, et c'est nous qui en accomplissons le mieux les préceptes. 249
— III. — Le Christ n'a pas rendu vaine la loi en la condamnant, mais il l'a changée en l'accomplissant . 250
— IV. — C'est la venue du Christ qui est prédite dans le psaume quarante-quatre 251
— V. — Le titre du psaume soixante-huit, qui a rapport à la passion du Christ, indique aussi un changement. 252
— VI. — Le titre du psaume soixante-dix-neuf annonce aussi des changements futurs. 254
— VII. — Les Juifs n'entendent pas bien certaines prophéties qui les concernent. 256
— VIII. — Isaie prédit aux Juifs que Dieu les rejetterait 259
— IX. — Rejet des Juifs prédit plus clairement encore par Malachie. 261
— IX. — Sur quelle charité les Juifs doivent être invités à la foi. 265

OUVRAGES DE S. AUGUSTIN CONTRE LES MANICHÉENS,

TANT CEUX QU'IL A COMPOSÉS N'ÉTANT ENCORE QUE SIMPLE PRÊTRE QUE CEUX QU'IL ÉCRIVIT PENDANT SON ÉPISCOPAT.

SUR L'UTILITÉ DE CROIRE.

Avertissement sur l'opuscule suivant 266
Livre premier des *Rétractations*, chapitre XIV 267
Le livre a Honoré sur l'utilité de croire. — *Augustin prouve, contre les Manichéens qu'il prend à partie dans ce livre, qu'ils agissent d'une manière sacrilége et ténébreuse en reprochant à ceux qui suivent la*

doctrine catholique de se préparer par la foi à l'intelligence des mystères, en commençant par croire ce qu'ils ne peuvent pas encore percevoir des yeux de l'esprit. Il leur montre surtout qu'ils ont bien tort de s'attaquer à l'Ancien Testament 271
Chapitre I. — Ce qui le porte à écrire ce livre pour Honoré 271
— II. — Les Manichéens attaquent l'Ancien Testament quand ils s'adressent à des hommes peu instruits dans les saintes lettres 274
— III. — Quatre points de vue sous lesquels on peut considérer les saintes Ecritures dans l'Ancien Testament 275
— IV. — Ceux qui lisent tombent dans trois erreurs. 280
— V. — Il y a trois sortes différentes d'écritures. 281
— VI. — En fait d'Ecriture sainte, il ne faut point accepter les explications qu'en donnent ses ennemis . 283
— VII. — On doit rechercher la vraie religion 285
— VIII. — Augustin expose par quelle voie il est arrivé à la connaissance de la religion catholique . . 289
— IX. — L'Eglise catholique exige la foi de ceux qui viennent à elle; les hérétiques promettent des raisons. 290
— X. — Il n'y a pas de honte à croire en fait de religion. 292
— XI. — Comment la foi est exempte de ce qu'il y a de téméraire dans l'opinion. 295
— XII. — Combien la foi, en maintes circonstances, est nécessaire à l'homme pour vivre en société . . 297
— XIII. — Celui qui manque de sagesse ne saurait chercher le sage s'il ne savait d'abord qu'il existe. . 299
— XIV. — S'il ne faut croire à Dieu, on ne doit pas croire non plus à l'existence même de la religion . 300
— XV. — La sagesse de Dieu incarnée est la voie la plus commode pour arriver à la vraie religion. . . 303
— XVI. — Dieu a établi une autorité qui conduit les hommes à la foi, en partie par les miracles, en partie par la foule de ceux qui la suivent 304
— XVII. — Avec quelle utilité les bonnes mœurs ont été persuadées aux peuples par l'autorité 306
— XVIII. — Conclusion en forme d'exhortation 307

LE LIVRE DES DEUX AMES.

Sur le livre des deux âmes contre les Manichéens, on lit au livre premier des *Rétractations*, chapitre xv . . . 310
Le livre des deux âmes contre les Manichéens. 315
Chapitre I. — Erreur des Manichéens sur l'existence des deux âmes, dont l'une ne viendrait point de Dieu. Raisons qui la réfutent 315
— II. — Si la lumière perçue des yeux du corps a Dieu pour auteur, comme les Manichéens l'affirment, il en est à plus forte raison de même de l'âme, qui ne peut être perçue que par les yeux de l'intellect. 316
— III. — Tout corps vient de Dieu. 317
— IV. — L'âme d'une mouche même est supérieure à la lumière du jour 318
— V. — Combien les âmes vicieuses et dignes de damnation l'emportent elles-mêmes sur la lumière qui nous éclaire, bien que celle-ci soit louable en son genre 319
— VI. — Faut-il aussi préférer les vices en tant qu'intelligibles à la lumière, qui n'est que sensible, et leur donner Dieu pour auteur 320
— VII. — Objections des Manichéens tirées des saintes Ecritures. 324
— VIII. — Les Manichéens se demandent d'où vient le mal, et sur cette question ils se flattent de triompher 325
— IX. — Augustin trompé par son amitié pour les Manichéens et par les victoires qu'il remportait facilement lui-même sur des chrétiens sans instruction 327
— X. — Il n'y a de péché que là où il y a volonté 328
— XI. — Le péché. 330
— XII. — D'après la définition du péché et de la volonté, toute l'hérésie des Manichéens s'écroule . . 331
— XIII. — Preuve qu'il n'y a point deux sortes d'âmes, tirée de la délibération qui précède notre choix pour le bien ou pour le mal. 335
— XIV. — L'utilité de la pénitence prouve également que les âmes ne sont point mauvaises par nature . 337
— XV. — Saint Augustin prie pour ceux de ses amis qui ont partagé ses erreurs. 339

ACTES OU DISPUTES CONTRE FORTUNAT.

Extrait du chapitre vi de la vie d'Augustin par Possidius sur la conférence suivante. 340

Livre premier des *Rétractations*, chapitre XVI. 341
Le livre des actes ou disputes contre le manichéen Fortunat. 343

CONTRE ADIMANTE.

Sur le livre contre Adimante, disciple de Manès. On lit au livre premier des *Rétractations*, chapitre XXII. . . . 365
Le livre contre Adimante, disciple de Manès 369

CONTRE L'ÉPITRE DU FONDEMENT.

Du livre II des *Rétractations*, chapitre II. 429
Le livre contre l'épître de Manès intitulée du fondement. 430
CHAPITRE I. — Il faut guérir les hérétiques, non les perdre. 430
— II. — Pourquoi on doit traiter les Manichéens plus doucement que les autres hérétiques 432
— III. — Augustin fut autrefois manichéen 432
— IV. — Exposé sommaire de la foi catholique 433
— V. — Contre le titre de l'épître de Manès 434
— VI. — Pourquoi Manès s'est donné dans sa lettre le titre de Jésus-Christ. 436
— VII. — Comment Manès est cru le Saint-Esprit par les siens 437
— VIII. 438
— IX. — A quelle époque le Saint-Esprit a été envoyé 439
— X. 441
— XI. 441
— XII 442
— XIII. — Deux substances contraires. 444
— XIV 444
— XV. — Ce que Manès enseigne non-seulement est incertain, mais faux. 446
— XVI. — L'âme même, quoique changeante, n'est point étendue comme l'espace 447
— XVII. — Par la mémoire l'âme prend les images des endroits 448
— XVIII. — Par sa faculté de comprendre, l'âme juge de la vérité des choses; elle juge même par sa pensée 449
— XIX. — Si l'âme n'est pas étendue dans l'espace, Dieu l'est bien moins encore 449
— XX. — Réfutation de la rêverie d'une double terre 450
— XXI 451
— XXII 452
— XXIII. — Les anthropomorphites pèchent moins gravement que les Manichéens 452
— XXIV. — Nombre des natures d'après les conceptions fantastiques de Manès 454
— XXV. — Dieu a tiré du néant, par sa toute-puissance, des biens supérieurs ou inférieurs 456
— XXVI. — Difformité de la conjonction des deux terres quand même on prétendrait qu'elles se réunissent par des contours et des sinuosités 457
— XXVII. — On pourrait ôter la beauté d'un côté en ligne droite à la terre des ténèbres sans altérer sa substance en quoi que ce fût 458
— XXVIII. — Manès place cinq natures dans la terre des ténèbres 460
— XXIX. — Réfutation de ces rêveries 461
— XXX. — Quels biens il y a dans les natures que Manès place dans la terre des ténèbres 461
— XXXI. 463
— XXXII. — C'est d'après ce que Manès a vu ici-bas qu'il a imaginé son fantastique système 464
— XXXIII. — Toute nature en tant que nature est bonne. 466
— XXXIV. — Il n'y a jamais de nature sans quelque bien 468
— XXXV. — Le mal n'est pas autre chose que la corruption, et la corruption, bien loin d'être une nature, est contre la nature 469
— XXXVI. — Origine du mal, c'est-à-dire de la corruption 471
— XXXVII. — Dieu seul est souverainement bon 471
— XXXVIII. — La nature vient de Dieu, la corruption vient du néant 473
— XXXIX. — En quel sens les maux viennent de Dieu. 474
— XL. — La corruption est une tendance vers le non-être 475

CHAPITRE XLI. — La corruption est notre fait par la permission de Dieu. 476
— XLII. — Exhortation au souverain bien. 477
— XLIII. 477

TRENTE-TROIS LIVRES CONTRE FAUSTE.

Extrait du livre II des *Rétractations*, chapitre VII, sur l'ouvrage suivant. 478
Trente-trois livres contre Fauste le manichéen 480
Livre premier 480
Livre deuxième. 482
Livre troisième. 489
Livre quatrième. 495
Livre cinquième. 497
Livre sixième. 508
Livre septième 524
Livre huitième 526
Livre neuvième 528
Livre dixième 530
Livre onzième 533
Livre douzième 546
Livre treizième 585
Livre quatorzième 605

FIN DE LA TABLE DU TOME VINGT-CINQUIEME.

Besançon. — Imprimerie d'Outhenin-Chalandre fils.

BR 65 .A5 F7 1869 v.25 SMC
Augustine,
Oeuvres completes 47231053